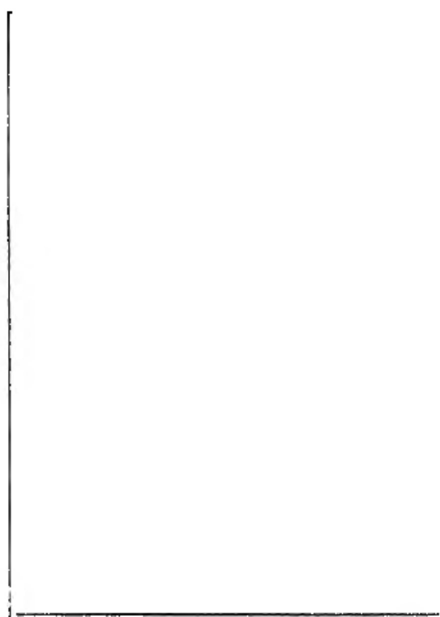










COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

HAUTES-ALPES

DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR

L'ABBÉ PAUL GUILLAUME

ARCHIVISTE

HAUTES-ALPES

TOME 3me

Série G. — TOME II.

CLERGÉ SÉCULIER. — ÉVÊCHÉ DE GAP

GAP

IMPRIMERIE EUGÈNE JOUGLARD

—

1895

INTRODUCTION.

Ce nouveau volume de l'*Inventaire*, publié sous la direction du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et sous les auspices du Conseil général des Hautes-Alpes, est consacré à l'analyse de la première et plus importante partie des archives de l'évêché de Gap.

*
* *

Le diocèse de Gap appartenait à la seconde Narbonnaise, dont la métropole était Aix-en-Provence. Il existait au IVe siècle, peut-être même à une époque plus ancienne[1]).

Faute de document précis, je ne saurais dire si les limites du diocèse de Gap n'ont jamais varié[2]). Ce qui est positivement établi c'est qu'au moyen-âge, et jusqu'à l'époque moderne, l'étendue de ce diocèse était beaucoup plus considérable que celle du diocèse actuel de Gap, qui correspond exactement au département des Hautes-Alpes.

L'ancien diocèse de Gap avait la forme d'un grand triangle, dont le Pelvoux, au nord, marquait le sommet, et qui se prolongeait vers le sud, d'un côté, jusqu'au mont Ventoux et, de l'autre, jusqu'au confluent de la Durance et de la Bléonne, qui le séparait du diocèse de Riez.

Sa plus grande longueur, du Pelvoux au Ventoux, était, à vol d'oiseau, de 110 kilomètres; sa largeur moyenne ne dépassait guère 50 kilomètres.

Les diocèses qui environnaient celui de Gap étaient au nombre de huit, savoir : les diocèses de Grenoble, de Die, de Vaison, de Carpentras, de Sisteron, de Riez, de Digne et d'Embrun.

Il n'est pas facile de connaître les limites exactes du diocèse de Gap avant 1790. Les publications et les cartes qui, à ma connaissance, se rapportent à cette question, sont souvent fautives[3]).

Voici, d'après le rôle des décimes de 1516, conservé à la Bibliothèque nationale[4]), et les nombreux documents appartenant aux archives des Hautes-Alpes, analysés ci-après[5]), quelles étaient les localités du diocèse de Gap qui confrontaient avec les diocèses circonvoisins et en formaient le périmètre.

L'ancien diocèse de Gap touchait :

1° Au diocèse de *Grenoble*, par La Chapelle-en-Valgaudemar (aujourd'hui Guillaume-Peyrouse et Clémence-d'Ambel), Villar-Loubière, St-Maurice, St-Firmin, Aspres-lès-Corps, La Salette, St-Michel, St-Laurent-en-Beaumont et St-Pierre-de-Méaroz;

[1]) *Origine de l'église de Gap*, d'après Vallon-Corse (dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1884, pp. 31-50).

[2]) Le Valbenoit (*Vallis Bodonensis*, 1252), vallée de Sainte-Jalle et, quelquefois, le Petit-Diocèse, devint, au VIe siècle, « un sujet de contestations entre les évêques de Gap et de Vaison, qui la revendiquaient l'un et l'autre. Cette contrée fut alors provisoirement mise sous la main de l'évêque de Sisteron, et le provisoire a duré jusqu'en 1790... » (J. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique du départ. de la Drome*, 1891, p. xx).

[3]) *Galliae christianae Narbonensis secundae*, par J.-B. Nolin (dans *Gallia christiana* I, entre les col. 296 et 297); — *Carte des circonscriptions diocésaines avant 1789 dans les anciennes provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun*, dressée par M. Alexis Reinaud de Fonvert, membre de l'Académie d'Aix, 1851 (Paris, imp. Lemercier). Cette carte donne, à tort, le Val-Jouffrey (Isère) au diocèse de Gap; elle lui enlève la chartreuse de Durbon, qu'elle attribue au diocèse de Die; elle place R[illegible] dans le diocèse de Gap, etc.

[4]) Ms. latin 12.73[illegible] (Publié par nous dans les *Bulletins de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1888, nos 25 et 27, pp. 69-100, 150-184 et 2[illegible]5-25 ; tiré à part, sous ce titre : *Pouillés de 1516 ou rôles des décimes des diocèses de Gap et d'Embrun*, in-8° de 94 p., Gap, 188[illegible].

[5]) Surtout d'après les visites épiscopales, les insinuations et les documents statistiques.

2° Au diocèse de *Die*, par Saint-Pierre de-Méaroz, La Salle-en-Beaumont, Quet, Corps, Ambel, Le Monêtier-d'Ambel, St-Didier-en-Dëvoluy, Agnières, La Cluse, St-Julien-Bochaine[1]), Montbrand, La Haute-Baume, La Baume-des-Arnauds, St-Pierre-d'Argenson, La Piarre, Montmorin. Bruis, Ste-Marie, La Charce, Pommerol, Cornillon, Cornillac et Verclause;

3° Au diocèse de *Sisteron* (enclave de Ste-Jalle), par Pelonne, Lemps, Roussieux, Ste-Euphémie, La Rochette-sur-St-Auban, Le Poët en Percip ou Poëton et La Roche-sur-le-Buis;

4° Au diocèse de *Vaison*, par La Roche-sur-le-Buis, Eygaliers, Plaisians et Brantes;

5° Au diocèse de *Carpentras*, par Brantes, Savoillans, Reilhanette et Montbrun;

6° Au diocèse de *Sisteron*, par Montbrun, Barret-de-Lioure, Séderon, Eygalayes, La Chau, Éourres, Ribiers, Mison, La Baume-lès-Sisteron, Entrepierres, Salignac, Volone et L'Escale.

7° Au diocèse de *Riez*, par L'Escale, Malijai et Mirabeau;

8° Au diocèse de *Digne*, par Mirabeau, Barras, St-Martin-de-Thoard, Le Castellar, Auribeau, Feissal et Esparron-la-Bâtie;

9° Au diocèse d'*Embrun*, par Esparron-la-Bâtie, Clamensane, Le Caire, Urtis, Venterol, Piégut, Valserres, Jarjayes, Rambaud, La Bâtie-Vieille, La Bâtie-Neuve, Ancelle, Orcières et Champoléon.

Afin de se rendre plus facilement compte de la ligne frontière du diocèse de Gap que nous venons de tracer, on pourra s'aider des cartes de Cassini[2]) et de l'État-Major[3]).

Dès le XII[e] siècle au moins[4]), et jusques vers la fin du XVII[e] siècle, le diocèse de Gap fut partagé en quatre archiprêtrés : du *Champsaur*, au nord; du *Gapençais*, au centre; du *Rosanais*, au sud-ouest; de *Provence* ou *d'Oultre-Durance*, au sud-est.

1° L'archiprêtré du Champsaur (*Campi sauri*) s'étendait, à partir de Gap, dans le bassin du haut Drac et de ses affluents : la Séveraisse (Valgaudemar) et la Souloise (Dévoluy), et dans le Beaumont. Le cours inférieur de la Bonne le divisait du diocèse de Grenoble.

2° L'archiprêtré du Gapençais (*Vapincesii*) se trouvait compris entre l'archiprêtré du Champsaur, au nord; la rive gauche de la Durance à l'est, et, à l'ouest, la rive droite du Buëch, jusqu'à la jonction du Grand-Buëch avec le Petit-Buëch, et une suite de montagnes qui le séparaient du diocèse de Die.

3° L'archiprêtré du Rosanais (*Rosanesii*) était surtout limité par la rive droite du Buëch inférieur, le diocèse de Die (à partir des sources de la Drôme), les diocèse de Vaison et de Carpentras (dont le Ventoux marquait le point de division), et le diocèse de Sisteron jusqu'à la jonction du Buëch et de la Durance.

4° L'archiprêtré de Provence ou d'Oultre-Durance (*Ultra Durenciam*) était entièrement situé sur la rive gauche de la Durance à partir de Piégut jusqu'à la Bléonne. Le cours de cette dernière, puis celui de l'Esduye, un des affluents de la Bléonne, et enfin la crête de diverses montagnes le séparaient des diocèses de Digne et d'Embrun.

L'établissement des conférences ecclésiastiques, en 1686, fut l'occasion d'une nouvelle division[5]).

Le diocèse de Gap fut alors partagé en quinze et, bientôt après, en dix-huit archiprêtrés, correspondant à nos doyennés ou cantons modernes. Ces nouveaux archiprêtrés, qu'il ne faut pas confondre avec les quatres archiprêtrés décrits ci-dessus, étaient, en 1729, les suivants :

En *Champsaur*, les archiprêtrés d'Ancelle, Corps[6]) et St-Bonnet;

En *Gapençais*, les archiprêtrés d'Aspres-sur-Buëch, Gap, Lardier, Le Poët, Tallard et Veynes.

[1]) Au sujet de cette orthographe, voir *Chartes de Durbon*, 1893, p. VII, note 1.

[2]) Nos 120, 121, 122, 151, 152, 153, etc.

[3]) Nos 188, 189, 199, 200, 211, 212, etc.

[4]) *Chartes de Durbon*, nov. 1180 (no 142); 12 août 1250 (no 457); 8 août 1285 (no 542); — *Chartes de N.-D. de Bertaud* Gap, 1888), sept. 1248 (no 60), etc.

[5]) Voyez, ci-après, G. 786, 924-25, etc.

[6]) En 1741, cet archiprêtré en formait deux : ceux de Corps et de Beaumont.

En *Rosanais*, les archiprêtrés de L'Épine, La Rochette-sur-St-Auban, St-André-de-Rosans, Séderon, Serres et Trescléoux.

En *Provence*, les archiprêtrés du Caire, Salignac et Volone.

*
* *

Le nombre des paroisses du diocèse de Gap a un peu varié suivant les époques.

En 1516 on compte 192 paroisses, savoir : 48 en Champsaur ; 51 en Gapençais ; 61 en Rosanais et 32 en Provence[1]).

En 1686, lors de l'établissement des nouveaux archiprêtrés, il y a dans le diocèse 216 paroisses ou annexes[2]).

En 1708, le nombre des cures ou paroisses s'élève au total de 218[3]).

Vers 1789, ce total s'est encore accru, il est de 230 paroisses[4]).

Telle était, dans ces grandes lignes, en 1790, l'organisation du diocèse de Gap.

Voici, du reste, la nomenclature des paroisses du diocèse de Gap, comprises dans chaque archiprêtré, en 1729.

I. — ARCHIPRÊTRÉ DU CHAMPSAUR.

1° *Archiprêtré d'Ancelle* : Ancelle (St-Martin), Buissard, Chabottes, Chabottonnes, Champoléon, Château-d'Ancelle (Ste-Catherine), Orcières, La Plaine, St-Jean-de-Montorsier, St-Léger, St-Michel-de-Chaillol, St-Nicolas-de-Montorsier, St-Pierre-de-Chaillol.

2° *Archiprêtré de Corps* : Ambel, Aspres-lès-Corps, Beaufain, La Chapelle-en-Valgaudemar, Corps, Le Glaisil, Le Monêtier-d'Ambel, Quet, St-Béreyme ou Bénigne, St-Firmin, St-Jacques, St-Jean-des-Vertus, St-Laurent-en-Beaumont, Ste-Luce, St-Maurice, St-Michel, St-Pierre-de-Méaroz, La Salette, La Salle.

3° *Archiprêtré de St-Bonnet* : Aubessagne, Bénévent, Charbillac, Les Costes, La Fare, Les Infournas, Laye, La Motte, Le Noyer, Poligny, St-Bonnet, St-Eusèbe, St-Julien-en-Champsaur, St-Laurent-du-Cros.

II. — ARCHIPRÊTRÉ DU GAPENÇAIS.

4° *Archiprêtré d'Aspres-sur-Buëch* : Agnielles, Aspremont, Aspres-sur-Buëch, La Baume-des-Arnauds, Montbrand, St-André-en-Bochaine ou La Faurie, St-Julien-en-Bochaine, St-Martin-d'Argenson, St-Pierre d'Argenson.

5° *Archiprêtré de Gap* : La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Les Baux, Chaudun, La Freyssinouse, Gap, Manteyer, Rabou, Rambaud, La Roche-des-Arnauds, La Rochette, Romette, St-André-lès-Gap.

[1]) Dans le rôle de 1516, ne sont point mentionnées les localités suivantes : Abros, Beaudument, Châteaufort, Feissal, Mezien, Nibles, La Pérusse, Rosans, St-Symphorien et quelques autres.

[2]) Ci-après, G. 925.

[3]) *Ibidem*, G. 1105.

[4]) *Pouillé ou état général des bénéfices séculiers et réguliers du diocèse de Gap avant 1789* (dans les *Bulletins de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1891, nos 38 et 39, pp. 113-145 et 278-297). Cf. ci-après, G. 1111. — D'après Expilly (*Dict.*, II, 589), en 1764, le diocèse de Gap, se composait seulement de 193 paroisses : 140 en Dauphiné et 43 en Provence. Ces chiffres sont inexacts. Cf. *État des paroisses et succursales de la province de Dauphiné*, 1777, in-fo (série C, 1), et *Almanach général de Dauphiné*, 1789, p. 358-63. — Les succursales ou annexes principales étaient en 1790 : Les Bégues, annexe de Ste-Colombe ; La Côte, de Neffes ; Entrepierres, de Mezien ; La Forêt, d'Abros ; Laup-Jubéo, de St-Genis ; Nans, de Mezien ; Molines, de La Motte ; La Plaine, de Chabottes ; Prapic, d'Orcières ; St-Auban, d'Oze ; Ste-Marguerite, de Gap ; Serre-Eyraud, d'Orcières ; Rougnouse, d'Éourres ; La Pérusse, de Barras ; Les Tourniaires, de Venterol ; Tuoux, d'Aspremont ; Villefranche, de Savoillans, etc.

6° *Archiprêtré de Lardier* : Barcillonnette, Châtillon-le-Désert, Esparron, Lardier, Lazer[1]), Le Monêtier-Allemont, La Saulce, Sigoyer-sur-Tallard[2]), Valença, Ventavon, Vitrolles.

7° *Archiprêtré du Poët* : Antonaves, Arzeliers, Barret-le-Bas, Barret-le-Haut, Châteauneuf-de-Chabre, Éoures, Laragne, Mison, Montéglin, Le Poët, Pomet, Ribiers, St-Pierre-Avez, Salérans, Upaix.

8° *Archiprêtré de Tallard* : Châteauvieux-sur-Veynes, Curbans, Jarjayes, Lettret, Neffes, Pelleautier, Piégut, Tallard, Valserres, Venterol, Urtis.

9° *Archiprêtré de Veynes* : Agnières, Châteauneuf-d'Oze, Châteauvieux-sur-Veynes, La Cluse, Furmeyer, Montmaur, Oze, St-Auban-d'Oze, St-Didier-en-Dévoluy, St-Étienne-en-Dévoluy, St-Marcellin-lès-Veynes, Veynes.

III. — ARCHIPRÊTRÉ DU ROSANAIS.

10° *Archiprêtré de L'Épine* : Bruis, La Charce, Cornillac, Cornillon, L'Épine, Montmorin, Pommerol, Ste-Marie.

11° *Archiprêtré de La Rochette-sur-St-Auban* : Eygaliers, Montauban, Montguers, Plaisians, Le Poët-en-Percip ou Poëton, Rioms, La Roche-sur-Buis, La Rochette-sur-St-Auban, St-Auban, Ste-Euphémie.

12° *Archiprêtré-de-St-André-de-Rosans* : Chanousse, Chauvac, Lemps, La Fare, Montferrant, Montjai, Moydans, Pelonne, Ribeyret, Rosans, Roussieux, St-André-de-Rosans, Sorbiers, Vaucluse, Verclause.

13° *Archiprêtré de Séderon* : Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Brantes, Eygalayes, Izon, La Chau, Mévouillon, Montbrun, Reilhanette, Savoillans, Séderon, Vers.

14° *Archiprêtré de Serres* : La Bâtie-Montsaléon, Le Bersac, Chabestan, Montclus, Montrond, La Piarre, Le Plan-du-Bourg, St-Genis, Le Saix, Savournon, Serres, Sigottier.

15° *Archiprêtré de Trescléoux* : L'Étoile, Eyguians, Laborel, Lagrand, Méreuil, Orpierre, Ste-Colombe, Saléon, Trescléoux, Villebois.

IV. — ARCHIPRÊTRÉ DE PROVENCE.

16° *Archiprêtré du Caire* : Le Caire, Châteaufort, Clamensane, Claret, Esparron-la-Bâtie, La Motte-du-Caire, Melve, Nibles, Reynier, Sigoyer-Malpoil, Thèze, Valavoire, Valernes, Vaumeilh.

17° *Archiprêtré de Salignac* : Abros, Authon, La Baume-lès-Sisteron, Chardavon, Feissal, Mézien, St-Geniès-de-Dromon, St-Symphorien, Salignac, Vilhosc.

18° *Archiprêtré de Volone* : Auribeau, Barras, Beaudument, Le Castellar, L'Escale, Malijai, Melan, Mirabeau, St-Martin-de-Thoard, Sourribes.

Toutes ces paroisses, au nombre de 219, formaient autant de « bénéfices à charge d'âmes »[3]).

Il existait, en outre, un assez grand nombre de « bénéfices tenus en règle ou en commende », et un plus grand nombre de « bénéfices simples ». Le Pouillé de 1708 en énumère près de 200, celui de 1729, 176 seulement. Voici les principaux.

[1]) En 1741, Lazer appartenait à l'archiprêtré du Poët.

[2]) En 1741, Sigoyer appartenait à l'archiprêtré de Tallard.

[3]) En 1789, le nombre des archiprêtrés est de 25, savoir : Ancelle, Aspres-sur-Buëch, Le Caire, Corps, L'Épine, Gap, Lardier, Montbrun, Le Poet, Ribiers, La Rochette-sur-Auban, Rosans, St-Bonnet-en-Champsaur, St Firmin, St-Geniès-de-Dromont, Saint-Martin-de-Thoard, Salignac, La Salle-en-Beaumont, Sederon, Serres, Tallard, Thèze, Trescléoux, Veynes et Volonc. — Ils comprennent alors 230 paroisses ou annexes (cf. *Almanach général de Dauphiné*, 1789, l. c.)

BÉNÉFICES EN RÈGLE, EN COMMENDE OU SIMPLES.

ABBAYES.

CLARESCOMBE ou CLAIRECOMBE, à Ribiers, de l'ordre de Chalais[1];

CLAUSONE, probablement du même ordre.

PRÉVOTÉS.

CHARDAVON, O. S. A., transférée à La Baume-lès-Sisteron au XIVe siècle.

PRIEURÉS.

ANTONAVES (St-Pierre aux Liens), dép. de Montmajour.

ANTRAÏS (N.-D. de Bethléem), dép.

ASPRES-SUR-BUECH (St-Géraud), dép. de St-Géraud d'Aurillac.

— (St-Sépulcre, à la Baumette), dép. de Romette.

BALLONS (St-Pierre), dép. de Cluny, al. de Lagrand.

BARRAS (St-Domnin), dép. de St-Victor de Marseille.

— (N.-D. de Tournefort), dép. de Chardavon.

— (St-Pierre de Bonnefosse), dép. de Ganagobie.

BARRET-DE-LIOURE (St-Laurent), dép. de St-André-lès-Avignon.

BARRET-LE-BAS (St-Michel), dép. de St-André-lès-Avignon.

LA BATIE-NEUVE (N. D. de Tournefort), dép. de Brême, al. de Chardavon.

LA BAUME-DES-ARNAUDS (St-Michel), dép. de St-Michel-de-la-Cluse.

BEAUMONT (St-Laurent), dép. de la prévôté d'Oulx.

BRUIS (Assomption de N.-D. du Palais), dép. de l'Ile-Barbe.

CASTELLAR (Ste-Marie-Madeleine), dép. de Chardavon.

CHABESTAN (St-Laurent, al. N.-D. de la Val), dép. de Romette.

CHABOTTES (N.-D.), dép. de St-Michel de Connexe.

LA CHAU (Assomption de N.-D.), dép. de Lagrand.

CLAMENSANE (N-D. d'Espinouse et St-Martin), dép. de l'Ile-Barbe.

CORNILLON (St-Michel), dép. de St-Victor de Marseille, puis de l'Ile-Barbe.

CORPS (St-Pierre), dép. de Romette.

CURBANS (N.-D. du Pin), ordre de St-Jérôme, dép. de Psalmodi, puis du collège d'Embrun.

DROMON (St-Geniès de) et Authon, dép. de N.-D. des Doms d'Avignon.

L'ÉPINE (N.-D. de Beaulieu), dép. de St-Ruf, al. de Lagrand.

L'ESCALE (N.-D. de Mandanoïs), dép. de St-Victor de Marseille.

ESPARRON (St-Paul), dép. de Cluny, al. de Rosans.

EYGALAYES (St-Jacques de Serrières), dép. de St-Ruf.

EYGUIÈRES (N.-D.), dép. de St-Victor de Marseille.

EYGUIANS (Ste-Madeleine), dép. de Cluny, al. de Lagrand.

GAP (St-André-lès), dép. de Cluny, puis du collège d'Embrun.

— (St-Arey-lès), dép. de la prévôté d'Oulx.

— (St-Mens-lès), dép. de l'abbaye de Lérins.

JARJAYES (St-Martin de Chaudane), dép. de St-André-lès-Avignon.

— (St-Pierre), dép. de Ste-Foy de Conques, puis de St-André-lès-Avignon.

LAGRAND (N.-D.), dép. de l'abbaye de Cluny.

LARDIER (St-Pierre aux Clefs), dép. de l'Ile-Barbe, puis de Malte.

LAUP-JUBÉO (N.-D.), dép. de Montmajour.

LAZER (St-Georges), dép. de l'Ile-Barbe, puis de l'évêque de Gap.

MALIJAI (N.-D. de Rourebel), dép. de Ganagobie, al. de St-Victor.

MANTEYER (N.-D. de *Pomeriis*), dép. de Chardavon.

MELVE (N.-D. de Bellevue), dép. de Ste-Claire de Sisteron.

MÉVOUILLON (St-Arey), dép. de l'abbaye de St-Ruf.

MIRABEAU (St-Jean de Barabine), dép. de Ganagobie.

MISON (N.-D. de Brune), dép. de St-Michel de La Cluse.

LE MONÊTIER-ALLEMONT (St-Martin), dép. de Montmajour, al. de l'Ile-Barbe.

LE MONÊTIER-D'AMBEL (St-Pierre), dép. de Romette.

MONTAUBAN (N. D.) et St-Pierre de Chais, v. St-Auban.

MONTBRAND (St-Georges), dép. d'Aspres-sur-Buëch.

MONTGARDIN (St-Géraud *de La Rovoria*), dép. d'Aspres-sur-Buëch.

MONTJAI (N.-D. de Rourebel et St-Martin), dép.

MONTMAUR (St-Pierre aux Liens), dép. de Chardavon.

ORPIERRE (St-Avon), dép de Cluny.

— (St-Vincent), dép. de Lagrand.

PELLEAUTIER (N.-D. de Belvezer), dép. de St-André-lès-Gap.

PELLONE (Ste-Apollonie), dép. de l'Ile-Barbe.

LA PIARRE (Nativité de N.-D.), dép. de St-Marcel de Die.

POMMEROL (St-Pierre aux Liens), dép. de l'Ile-Barbe.

REILHANETTE (St-Michel), dép. de St-André-lès-Avignon.

[1]) Abbé Albanès, dans *Bull. d'hist. et d'archéol... de Valence*, 1882, n° 1, pages 25-35.

RIBEYRET (N.-D. des Cortines), dép. de Cluny.
RIBIERS (N.-D. du Serre), dép. de Cluny, al. de St-André-lès-Avignon.
— (St-Étienne), uni au chapitre de Sisteron.
LA ROCHE-DES-ARNAUDS (St-Pierre), dép. de St-Michel de La Cluse.
LA ROCHE-SUR-LE-BUIS (St-Christophe), dép. de St-André-lès-Avignon.
ROMETTE (St-Pierre), dép. de Novalaise, puis de Brème et de St-Victor de Marseille.
ROSANS (N.-D. La Blanche), dép. de Cluny.
ST-ANDRÉ-DE-ROSANS, dép. de Cluny.
ST-AUBAN (N.-D. de Lespinasse), dép. de St-Victor de Marseille.
— (St-Pierre de Chais), dép.
ST-BONNET-EN-CHAMPSAUR, dép. de Romette.
ST-CYRICE, dép. de Lagrand.
ST-FIRMIN, dép. de St-Michel de Connexe.
ST-GENIÈS-DE-DROMON, dép. du chap. de N.-D. des Doms d'Avignon.
ST-PIERRE-D'ARGENSON (N.-D. de Font-Vineuse), dép. de Lérins.
ST-SYMPHORIEN, dép. de Chardavon.
SALIGNAC (St-Clément), dép. du chapitre de Sisteron.
SÉDERON (N.-D. de La Brune), dép. de Cluny.
SERRES (St-Arey), dép. de Cluny, al de Lagrand.
SIGOTTIER (St-Laurent), dép. de St-Géraud d'Aspres.
SIGOYER-MALPOIL (N.-D. d'Espavant), v. Thèze.
SIGOYER-SUR-TALLARD (St-Laurent), dép. de St-Michel de La Cluse.
— (St-Martin-d'Aups), dép. de Chardavon.
TALLARD (St-Grégoire), dép. de St-Michel de La Cluse.
THÈZE (N.-D. de Bellevue), dép. de Cluny.
THOARD (St-Martin), dép. de Chardavon.
TUOUX, al. Suane (N.-D.), dép. de St-Géraudd'Aspres.
TRESCLÉOUX (N.-D. de Bellevue), dép. de St-Victor de Marseille.
UPAIX (St-Andéol), dép. de St-Michel de La Cluse.
— (St-Jacques), dép. de Chardavon.
— (St-Martin), dép. de Ste-Claire de Sisteron.
URTIS (St-Maxime de Riez).
VALERNES (St-Arey), dép. de St-Victor de Marseille.
VALSERRES (N.-D. du Puy-Servier), dép. de Cluny.
— (St-Maurice), dép. de l'abbaye de Boscodon.
VENTEROL (St-Crépin) et Piégut (St-Colomban), dép. de Chardavon.
VENTAVON (St-Laurent), dép. de Chardavon.
— (St-Pierre de Beaujeu), dép. de Ganagobie.
VÉRAS (St-Pierre), à Oze, dép. de Romette.
VEYNES (La Transfiguration), dép. de St-Antoine de Viennois.
VILHOSC (SS. Gervais et Protais), dép. de Chardavon.
VILLAR-EN-BOCHAINE (N.-D.), dép. de St-Géraud d'Aspres.
VITROLLES (St-Michel), dép. de Cluny, al. de Lagrand.
— (St-Pierre de Dousard), dép. de Ganagobie.

Aux bénéfices qui précèdent, il y a lieu de rattacher :

1° Les chartreuses de Durbon[1] et de Bertaud[2];

2° Les commanderies de Bannes à Aubessagne, de Déoule à Vitrolles, de Gap et de Veynes, avec leurs dépendances, de l'ordre de St-Antoine en Viennois;

3° Les commanderies de Gap et de St-Pierre-Avez, avec leurs dépendances, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem ou de Malte;

4° Les communautés religieuses suivantes : 1. d'hommes : Cordeliers de Gap, établis vers 1232; Dominicains de La Baume-lès-Sisteron, en 1248, et de Gap, en 1427[3]); Capucins de Gap, en 1614; Doctrinaires chargés de la direction du séminaire de Gap, en 1680; Trinitaires de la Motte-du-Caire, en 1498; — 2. de femmes : Ursulines de Gap, 1628; religieuses de St-Joseph, à Gap, vers 1680, et à Ribiers, en 1756;

5° Les ermitages de Charance; de N.-D. des Alabres à Rambaud; de N.-D. des Faisses à Ribiers; de La Pérusse; de Montmaur; de St-Étienne à Poligny; de St-Geniès-de Dromon et de Séderon;

6° Les sacristies, à charge d'âmes, de La Baume-lès-Sisteron, Corps, Lachau, Lagrand, Mévouillon, Ribiers, Romette, St-André-de-Rosans, St-André-lès-Gap, St-Bonnet-en-Champsaur, St-Laurent-en-Beaumont, Upaix et Véras.

[1]) Quatrième monastère de l'ordre des Chartreux. Voir *Chartes de Durbon* (1116-1452), Paris, 1893, in-8° de XXX-904 pages.
[2]) Second monastère de femmes du même ordre. Voir *Chartes de N.-D. de Bertaud* (1188-1449). Gap et Paris, 1888, in-8° LVI-368 pages.
[3]) Vallon-Corse, dans *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1883, p. 437-8.

7° Enfin, les chapelles et chapellenies, fondées dans un grand nombre de paroisses, mais dont les revenus, surtout en 1790, étaient fort peu considérables. Voici les principales :

CHAPELLES ET CHAPELLENIES

NOTA. — La lettre f *signifie* fondateur *ou* fondée par. — *La 1re colonne des pages est marquée par une apostrophe à gauche et la 2e colonne, par une apostrophe à droite* [1]).

AGNIÈRES. Ste-Catherine (page '119).........	1516-1538
— St-Pierre et St-Paul, ou « des quatre paroisses du Dévoluy » ('172)......	1516-1790
— St-Sébastien ; fondée par Gaspar de Patras (115')............... 7 août	1532-1567
AMBEL. St-Eldrade (111').................	1516-1599
ANCELLE. N.-D. de Consolation ; f. Raymond Philoche ('113)...	1529-1790
— « Ste-Catherine de St-Martin » (233').	1734-1768
— St-Martin ; f. Arnoux Laurent ('119).	1516-1790
— St-Martin au Collet d'Ancelle (74', '236)	1685-1790
— St-Jacques et St-Philippe au Collet d'Ancelle (74')...................	1685-1790
— St-Hilaire (461')....................	1708
ARZELIERS. Ste-Catherine (124')............	1528-1626
— St Christophe ; f. Jean de Laup, prêtre (140')......	1563
ASPREMONT. Ste-Catherine ('154)............	1581-1790
— St-Jean-Baptiste (114')...............	1531-1560
— St-Pierre	1516
— X.......... ; f. Raynaud Antoine, prêtre ('114)......................	1529
ASPRES-SUR-BUECH. N.-D. des Baumettes ('62), al. des Chaberts ('173)............	1576-1607
— Ste-Madeleine Peyrolière et Furméyère (180')	1628 1790
— St-Maime (174').................	1607-1608
— St-Michel ('171).....	1604-1620
— St-Philippe. St-Jacques, St-Michel, etc. ('462)..........................	1580-1604
— X........... ; f. Giraud Roux (142').	1568-1580
BALLONS. Ste-Catherine ; f. n. Giraud d'Éourres ('112)............................	1528-1561
BARCILLONNETTE. St-Nicolas ; f. Nicolas Textoris (111'),.............. 27 août	1528-1599
BARRAS. St-Denis ('261).....................	1766
— St-Joseph de La Pérusse ('470)......	1664-1708
— Ste-Trinité (id.)	1687
BARRET-LE-BAS. Ste-Anne ('124)............	1557-1630
— Sauveterre et de la Croix ('463)......	1680-1708
BATIE-NEUVE (La). Ste-Catherine ('62)	1597
— Ste-Madeleine, et Ste-Colombe [à Gap] ('145)...........................	1570-1790
— Ste-Marguerite; f. Marguerite Argenti ('162)...........................	1584
— St-Pancrace, N.-D. de Confort, etc. (cf. 467')..........	1516-1790
BATIE-VIEILLE (La) St-Antoine à Larra (468')..	1199-1790
— St-Joseph et St-Barthélemy ('468)....	1708
— St-Martin ; f. Pierre et Guillaume Claret (115')....................	1516-1601
BAUME-DES-ARNAUDS (La). St-Georges ; f. Isnard d'Agout (127').............	1503-1725
— St-Michel ; f. Émeric d'Émeric ('111)..	1498-1790
— St-Maime au Villar ('123)...........	1516-1790
BAUME-LÈS-SISTERON (La). St-Sébastien (149').	1574
BEAUDUMENT. St-André et St-Jean ('463)......	1687
BEAUFAIN. Ste-Catherine ('221).............	1708
— Ste-Marguerite, al. « de Beligeay » ('463)............................	1516-1790
BEAUMONT. N.-D. de Pitié et St-Antoine (170').	1627
— Ste-Catherine (122').	1555-1558
BÉNÉVENT. St-Pancrace, au « hameau Gentillon » (463').....................	1685-1708
BERSAC (Le). St Georges ('113)...............	1516-1634
BRANTES. N.-D. des Grâces (433')...........	1664-1708
BRUIS. St-Jean, Ste-Catherine et N.-du-Palais (69')............................	1681-1752
CAIRE (Le). X........ (263')................	1768
CHABESTAN. N.-D. de Champcrose....	1741-1790
CHAMPOLÉON. N.-D. des Neiges ('464'); f. 20 juil.	1662-1790

[1]) Outre les indications fournies par le présent volume, nous nous sommes aidé pour dresser la liste qui suit : du rôle des décimes de 1516 ; du *Pouillé* composé en 1708 par Paul-Claude Boet (G. 1105) ; du *Pouillé* de 1789 environ (G. 1111) ; de divers états dressés en 1790-91 (L. 472, 826, etc.) On trouvera, d'ailleurs, plus tard, dans les documents appartenant au Bureau diocésain, d'autres détails sur les chapellenies soumises au paiement des décimes. Quant aux chapelles rurales, qui, généralement, ne sont pas indiquées ici, voir surtout les visites épiscopales (G. 778-792) et les documents statistiques (G. 1095-1111).

Champoléon. St-Jean-Baptiste des Gondoins ; f. Jean Peauroy (235')........ 4 déc 1710-1790
Chabottes. N.-D. ('249)..................... 1761
Chapelle (La). St-Jean-Baptiste ; f. Jean Rixend (121').................... 1554
Chardavon. St-Éloy (111').................. 1528
Chateaufort. St-Sébastien (126')............ 1558
Chateauvieux-sur-Tallard. Ste-Foy ; f. Jean Maffreu, not. ('113)............... 1529
Chateauvieux-sur-Veynes. St-Antoine ('465). 1708
Clamensane. N.-D. d'Espinouse ; f. Honoré Burle, prêtre (215')............... 1747-1790
Claret. Ste-Catherine ('164, '465)............ 1516-1586
— St-Pierre et St-Michel ; f. Louis Brochier (118')................. 1536
— « Nouvelle chapelle » aux Rochas ('465)......................... 1708
Cornillac. N.-D. de Pitié.................. 1735-1790
— Ste Catherine ('465)............... 1641
— St-Martin (69').................... 1681-1745
Cornillon. St-Bernard ; f. les habitants ('114) ....9 mai 1530-1790
— St-Esprit (69')..................... 1681-1711
Corps. St-Antoine et St-Jacques............ 1516
— Ste-Madeleine ; f. Jean *de Platea* ('112)........................... 1516-1790
Curbans. N.-D. (119')..................... 1538
— St-Antoine, Ste-Catherine et St-Honorat ('157)......................... 1516-1582
— St-Honoré et Ste-Anne ('466)........ 1708
Dousard. St-Jean-Baptiste ; f. Jacques et Tiburge de La Roche ('119)........ 1537-1566
Escale (L'). Ste-Madeleine (203')............ 1672-1790
Esparron-de-Vitrolles. N.-D. de Pitié, al. de Bonnes-Fonts, et St-Paul (138'). 1562-1563
Eygalayes. St-Arey ('162)................. 1641
Faurie (La). St-Jean de Ceille ('117)........ 1516-1790
Fouillouse. Ste-Croix (111', cf. '467)......... 1528-1790
Gap. Bonafosse ; al. Bonafous ('118)....... 1516-1535
— Done Bertrande (259'), al. de N.-D... 1763-1790
— N.-D. ; f. Béatrix Avellane ('114).... 1516-1533
— N.-D. ; f. Marguerite Bourguignon ('119, cf. 118')...................
— N.-D. ; f. la veuve de M. Pierre Odon (116')......................... 1516-1790
— N.-D. ; f. Rodulphe de Montbonot ('111)........................... 1274-1528
— N.-D. ; f. Isabelle Chapelière, Henri Odulphi et Jean Cos, et '113', 126').. 1529-1553
— N.-D. ; f. Pierre Crassi ('118)........ 1535

Gap. N.-D. de Bon-Secours............. 1770-1790
— N.-D. du Clocher ('138), al. *Jarionis* ('144) et St-Martin ('176), al. Ste-Anne ('190)....................... 1561-1790
— N.-D. de Consolation ; f. Guillaume Rodulphi (112')................. 1516-1709
— N.-D. des Eyrauds ('127, 176')....... 1539-1790
— N.-D. de La Gardette, al. des Épinettes ('88, '232')...................... 1727-1728
— N.-D. de Lioncel ou de Laincel ; f. Bertrand de Laincel ('126)....... 1318-1790
— N.-D. de Lisieux au Clocher (170') et St-Antoine (119')............... 1538-1790
— N.-D. de Miséricorde (deux) ; f. Raymond de Laye et Pierre Céas ('116), al. Jacques *Chabespagnie* ('120)... 1533-1639
— N.-D. de Pitié (133'), al. de *Chapellelo* ou du Rosaire (146'), St-Antoine de Padoue (133') ; f. Pierre Morelli (114')......................... 1516-1790
— N.-D. de Rémusat (193')........... 1648-1710
— N.-D. des Souchiers (132') ; f. Arnoux Sochierony ('119)................ 1516-1572
— N.-D. des Vials ('138) ; f. Jean Rambaud (130') et Giraud Vital (116').. 1534-1561
— N.-D. et St-Cristophe, al. du Roure ('117, 145')...................... 1534-1570
— Onze mille Vierges, al. de Baudon-Chassagne ; f. Jacques-Pierre Risoul (137', 140')...................... 1516-1790
— Onze mille Vierges ; f. Claude de St-Marcel........................... 1516
— Onze mille Vierges ; f. Guillaume d'Esparron ('182)................ 1516-1790
— Onze mille Vierges et St-Martin, f. Olivier de Laye ('171).......... 1316-1754
— St-André ('114).................... 1531-1602
— Ste-Anne, *extra muros*, au-dessus de La Garde ('158), dép. de Chardavon (154')......................... 1516-1790
— Ste-Anne, al. N.-D. du Clocher ('190)............................ 1639-1790
— St-Antoine ; f. Raymond de Laye ('116), cf. N.-D. du Clocher............. 1533-1790
— St-Arnoux, al. d'Audéoud ('109, '119, '124)......................... 1527-1556
— Ste Catherine (114')................ 1531-1560
— St-Christophe et Ste-Claire, à l'hôpital de Gap (76', cf. 155') ; f. Pierre Lovani ('117, 124', 171')........... 1534-1790

GAP. Ste-Colombe et St-Étienne *de Inter Ortos* ('138), en l'église de St-Étienne, *in platea Sti Stephani* (166'), transférée à la Cathédrale (189') ; f. Isnard Nal, de Corps, chanoine de Gap ('138) 1516-1790
— Ste-Croix ('137) 1516-1571
— St-Germain et N.-D. ; f. Rambaud André ('130) 1546-1770
— St-Géraud et St-Paul ; f. Dragonet de Montauban (119') 1348-1790
— St-Honoré, dans le palais épiscopal, f. le même (129') 1348-1577
— St-Jean de Chassagnes ('163) 1516-1790
— Ste-Madeleine ; f. Jean Chassagne ('125) 1516-1752
— Ste-Madeleine ; f. Gaucher de Forcalquier ('114, '175) 1484-1608
— Ste-Madeleine ; f. Lantelme de La Roche ('130) 1559
— Ste-Madeleine et Ste-Ursule, al. des Cotins (123') 1557-1752
— Ste-Marguerite de Montalquier (88') . 1729-1788
— St-Martin ; f. Michel Auriple ('118)... 1535
— St-Martin ; f. à l'autel des Cotins ('125) 1557
— St-Nicolas (deux) ; f. Pierre Savine et Françoise, veuve de Raymond Savine ('137) 1563
— St-Sépulcre, al. du Mont-Calvaire ; f. Gratien de Faudon (115') 1532-1561
— Tous les Saints, f. Rostain d'Auberuffe ('140, '170)[1] 1516-1756
JARJAYES. Ste-Trinité ; f. Antoine Thomot, prêtre ('112) 1528-1741
LABOREL. N.-D. du Rosaire (167') 1687
LACHAU. Ste-Catherine ('114) 1530
LAGRAND. St-Jean-Baptiste des Auboures, al. Aubres ('196) 1666-1790
LAYE. Chapelle champêtre à Brutinel ('463)... 1685-1790
LAZER. N.-D. de Consolation ('117) ; f. Charles Fauchet (173') .... 25 mars 1535-1708
— Ste-Catherine ('112) 1528-1670
LEMPS. Ste-Catherine (224') 1712-1745
LETTRET. N.-D. des Rives ('111) 1516-1790
— Ste-Anne (471') 1690
LETTRET. St-Jacques 1516
MANTEYER. X..., (112') 1516-1564
MELVE. N.-D. de Bellevue ; f. Guillaume de Turriers ('115) 1516-1751
MÉVOUILLON. N.-D. de Barbentane ('184)..... 1631-1784
MIRABEAU. N.-D. de Bon-Secours ('256) 1704-1790
— St-Jean, al. N.-D. de « Barrabina » (117'), de Grenouillière 1535-1790
MISON. St-Jean-Baptiste (205') 1675-1726
— St-Nicolas ; f. Monet François ('143) cf. 472' 1566-1790
MONÊTIER-ALLEMONT (Le). N.-D. de Pitié et Ste-Catherine ('126) 1516-1790
MONÊTIER-D'AMBEL (Le). St-Antoine ('179) 1623
— Ste-Catherine ('181) 1516-1790
MONTAUT. Ste-Catherine (125') 1558-1563
MONTBRAND. St-Georges ; f. Claude Borrel, al. Garron ('118, '122) 1535-1554
— St-Michel ; f. Antoine Achard ('118). 1516-1537
— St-Sébastien ; f. Raynaud et Jean Cariassi, frères ('122) 1554-1570
MONTJOUET (à La Motte-Chalancon). St-Martin (122') 1553-1602
MONTMAUR. Ste-Catherine (175') 1610
— St-Esprit (deux) ; f. Raymond de Montauban (G. 1111) 1516-1790
MOTTE-DU-CAIRE (La). Ste-Catherine (60') 1592-1790
— St-Étienne ; f. Eyglina, veuve de Jacques Faucher ('116) 1523-1790
— St-Jean-Baptiste et St-Étienne ('160). 1575-1790
— St-Joseph « agonisant » ('470) 1708
— St-Joseph des Trinitaires (204') 1673
— St-Lazare (60') 1592
— St-Martin ('470) 1708
— St-Sébastien ('120) 1552
NEFFES. St-Romain (264') 1708-1769
NIBLES. N.-D. de Bethléem ('125) 1516-1790
NOYER (Le) N.-D. aux Évarras ('474) 1686
— St-Claude ; f. Jean Prel (137') 1561-1790
ORCIÈRES. Cinq Plaies ; f. Jean Barthélemy, al. Blanc ('138) 1561-1566
— N.-D. ('125) 1557
— St-Claude 1516
— St-Dominique, aux Forests ('474) ; f. Dominique Roussin-Bouchard et François Roussin-Sartres (202') 1670-1708

[1] Outre les chapelles et chapellenies mentionnées ci-dessus, on en rencontre, à Gap, encore d'autres, qu'il n'est pas facile d'identifier : telles les chapelles fondées par Lagier Faure (p. '119), Guillaume Arnaud (p. 168'), etc., les chapelles indiquées au *Pouillé de 1516*, sous les nos 24 26, 31, 44, 45, 55.

ORCIÈRES. St-Jean-Baptiste et St-Antoine ; f. Honoré Dye ('474) 1558-1790
— St-Martin du Mélezet ('116) 1516-1687
ORPIERRE. N.-D. des Grâces (110') 1466-1611
— St-Barthélemy de Chevalet 1790
— St-Jean ('130) 1516-1563
— St-Martin ; f. noble Lambert Molin (110') 1516-1611
— St-Pierre et Ste-Catherine ('110) 1516-1611
PIARRE (La). X... ; f. Georges Massot, négociant à Péra (91') 1729-1735
PLAINE (La). N.-D. ; f. Étienne Pellegrin ('110). 1536
POET (Le). N.-D. (474') 1686-1708
— Ste-Anne (474') 1686-1708
— Ste-Catherine ('110) 1527-1686
POLIGNY. Ste-Anne, à Villeneuve ; f. Jacques Fulconis (141') 1564
RAMBAUD. St-Géraud et St-Paul ('226, 475')... 1685-1790
— St-Germain 1713-1790
— St-Nicolas (116) 1533-1790
REILHANETTE. St-Jacques le Majeur (130') 1560
— Ste-Madeleine ; f. Jean Goyran, al. Peyron (128') 1560-1790
— St-Michel ('132) 1560
REYNIER. St-Georges ('121) 1553-1575
— St-Sébastien (68') 1629-1790
RIBEYRET. St-Jacques et St-Philippe, f. Jacques Grimaud ('120) 1552-1694
— St-Michel ('126) 1558-1790
— St-Pierre ('124) 1556-1558
RIBIERS. Ste-Catherine de Jalasse ; f. Claude Bonhome (216') 1528-1790
— St-Claude (140') 1564
— St-Jacques et St-Philippe (475') 1690-1708
— St-Joseph ; f. Jean Bonnet, marchand à Marseille ('205) 1675-1790
— St-Maubert et N.-D. de « La Faïsse » (475') 1708
ROCHE-DES-ARNAUDS (La). N.-D. de l'Assomption ('113) 1529-1770
— N.-D. de Sauveterre à Corréo ('69) ... 1680-1790
— St-Blaise 1680-1708
— St-Maime ('157) 1582
ROCHE-SUR-LE-BUIS (La). N.-D. de Pitié au hameau de Scias ('470) 1708
— St-Jérôme (400') 1569
ROCHETTE (La), près Gap. St-Jean d'Auriac (jadis paroisse, '120) 1552-1759
— St-Sauveur et N.-D. ('70) 1681-1790
ROSANS. N.-D. de La Merci ; f. Pons Botin ('122). 1554

ROSANS. Ste-Anne 1790
— Ste-Catherine (152') 1579-1790
— St-Jean-Baptiste ; f. Béatrix, dame de Rosans (119') 1360-1790
SAINT-ANDRÉ-DE-ROSANS. St-Martin, aux Inières ('477) 1708-1790
SAINT-AUBAN. St-Antoine, St-Christophe et St-Jacques (124') 1516-1764
SAINT-BONNET. Ste-Catherine ; f. Guillaume Escallon (120') 1553-1564
— St-Claude ; f. Jean Robert et Baudon André (118') 1516-1686
— St-Hippolyte (G. 1105) 1708
SAINT-CYRICE. X..., au Collet ; f. par Claude Corréard (119') .... 8 oct. 1537-1538
SAINT-DIDIER. N.-D. et St-Claude de Malemort (118') 1537
— St-Joseph (203') 1672-1708
— Ste-Madeleine du « Gros-Vallon », al. Gras-Villar ; f. Étienne Fabri-Griso, prêtre ('117, 123) 1527-1790
SAINT-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY. St-Pierre et St-Paul 1790
SAINT-EUSÈBE. St-Louis, à Villardon (477')... 1685
SAINT-GENIÈS-DE-DROMON. N.-D. de Dromon (477') 1708
SAINT-JACQUES. N.-D. des Paris, ('84, '481).... 1641-1790
SAINT-JEAN-DE-MONTORSIER. St-Joseph des Ranguis, fondée ('473)..... 12 juin 1672-1790
SAINT-JEAN-DES-VERTUS. St-Jacques et St-Jean (117') 1537-1790
SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR. Ste-Catherine ; f. Jacques Magalon (119') 1537-1668
— St-Grégoire de Chantaussel (477') 1686-1708
— St-Michel ; f. Jean Vachier ('111), et N.-D. des Magalons ('119) 1516-1708
SAINT-LAURENT-DU-CROS. St-Michel, al. N.-D., f. Claude Audéoud ('119) 1527-1686
SAINTE-LUCE-EN-BEAUMONT. L'Annonciation (477') 1685
SAINT-MAURICE. St-Jn-Baptiste (trois), dont une fondée par Barthélemy Gras ('175) 1609-1773
SAINT-NICOLAS-DE-MONTORSIER. Assomption, St-Grégoire, Ste-Anne, etc. ('473).. 1687-1708
SAINT-PIERRE-D'ARGENSON. St-Georges ('214).. 1516-1790
— Ste-Madeleine ('175) 1599-1790
SAINT-PIERRE-DE-CHAILLOL. N.-D. de La Villette (241') 1743-1748
SALÉON. N.-D. ('476) 1516-1600
— Ste-Catherine (p. 121') 1516-1592

SALÉON. St-Marc 1516
SALIGNAC. Ste-Barbe ; f. Antoinette Bermond (115') 1532
— St-Clément et St-Sébastien (119', 140). 1516-1606
— Ste-Marguerite ; f. Marguerite de Roux ('215) 1698-1742
— St-Martin de *Crossio* ('122) 1555
— des Pénitents (235') 1733-1790
SAULCE (La). N.-D. du Confalon ; f. André Isnard. 1664-1790
— X.... (129) 1559
SAVOURNON. N.-D. ; f. le s[r] de La Gache (216'). 1672-1790
— N.-D. de Consolation, al. du Plan ; f. Guillaume Allier (228') 1549-1790
— Ste-Catherine, St-Étienne, St-Denis, St-Jean, etc. (185', 189') 1516-1790
SÉDERON. St-Baudille ('67) 1615-1790
— St-Étienne et St-Jacques 1516
SERRES. N.-D. de Saumane ('170) 1602-1790
— St-Claude, St-Jean, Ste-Catherine et Ste-Madeleine (198') 1668-1790
— Ste-Madeleine (p. 112 ; cf. 121 et 131). 1529-1790
SIGOTTIER. Ste-Catherine ; f. Raymond Reymond et Nantelme de La Piarre(117') 1535-1790
SIGOYER-MALPOIL. N.-D. d'Espavant ('165) 1596-1760
SIGOYER-SUR-TALLARD. N.-D. de Consolation, N.-D. de Céas, etc. ('193) 1608-1690
— St-Étienne 1790
— St-Jacques (151') 1575-1790
— Ste-Madeleine de Bramafan, f. Claude Moreni (123' *n.*) 1516-1790
— St-Martin, Annonciation, Onze mille Vierges, etc. (479') 1664-1708
— St-Pierre ('124) 1555-1637
— St-Sébastien (154') 1581-1790
TALLARD. N.-D. de Miséricorde, de Pitié, de Champsaur et de Montbrand (140', 181') 1563-1790
— Ste-Catherine ; f. noble Ayète, al. done Ajette ('119) 1516-1790
— Ste-Catherine et St Jean ('203) 1671-1790
— St-Éloi ; f. Pierre Motte ('112) 1529-1790
— St-Grégoire ('130) et St-Jacques (187). 1559-1790
— St-Jean, du Château ('198) 1668-1767
— St-Jn-Baptiste ; f. Antoine Perrin ('125) 1516-1790
— X... ; f. Pierre Rostain ('138) 1561
THÈZE. St-Sébastien ('144) 1569-1790
UPAIX. N.-D. de La Gardette ('254) 1758-1790
— Ste-Anne des Agreniers et des Escoffiers (151') 1528-1790
— St-Antoine ('205) 1516-1790
UPAIX. St-Blaise (109') 1528-1790
— Ste-Catherine (114') 1532-1790
— St-Claude (178') 1623-1628
— St-Étienne, St-Pierre, St-Sauveur ('64, '177) 1516-1705
— St Jacques ('195, '199) 1686-1708
— St-Joseph, à Rourebeau (483') 1686
— Ste-Marguerite (257') 1761
— St-Martin, Ste-Barbe et autres ('483). 1686-1708
— St-Vincent 1516
VALERNES. N.-D. et St-Étienne, au Château (132') 1561
— N.-D. de Consolation, al. des Raisins ('148) 1558-1790
— N.-D. de La Victoire (211') 1693-1752
— Ste-Anne 1559
— Ste-Catherine ('176) 1612-1790
— St-Honoré (143') 1516-1790
— St-Ives (481') 1516-1665
— Ste-Madeleine (125') 1558
VAUMEILH. N.-D. ('117) 1535
VENTAVON. N.-D. de Pitié, au Château; f. Louis de Moustiers ('126) 1516-1790
— St-Jean-Baptiste (152') 1516-1690
— St-Joseph 1708
— X... ; f. Geoffroy et Gui de Bardonnèche 1708
VEYNES. Cinq Plaies ou N.-D. de Pitié ; f. Valentin Rabagnini ('118) 1516-1536
— N.-D. d'Espinasses ('154), des Trois-Châteaux ('181), et St-Jacques ; f. Richaud de L'Escharène ('154)... 1580-1790
— St-Barthélemy et N.-D. des Miracles (119) 1538-1748
— St-Jean (p. 137') 1516-1563
— St-Jacques, Ste-Lucie, Ste-Marguerite (123'), etc 1516-1790
— St-Sauveur ('150). 1575
— Tous les Saints ; f. Jean Arnaud (121'). 1516-1579
— X... ; f. Pierre Isnard (123') 1556-1557
VILHOSC. N.-D. du Rosaire ; f. Catherine Réal ('232), ... 6 janvier 1713-1790
VITROLLES. St-Jean et Ste-Marie, al. N.-D. de Consolation (482') 1747-1790
— St-Michel (482'), etc 1571
— X..., au Plan-de-Vitrolles (482') 1685-1790
VOLONE. Cinq Plaies ('245) 1747-1790
— Ste-Anne : f. Jean Maurengui ('123) . 1535-1555
— St-Honoré (113') 1529-1535
— St-Sébastien ; f. Honoré Rosseti (116'). 1534
— X..., des Pénitents (75') 1687-1749

Il n'y avait dans tout le diocèse qu'un seul chapitre : celui de N.-D. de Gap, dont St-Arnoux, évêque du diocèse (1063, † 1070, 19 sept.), était le patron. Il se composait de 4 dignitaires et de 12 chanoines, qui souvent étaient en même temps dignitaires du chapitre. Les dignitaires étaient le doyen, le prévôt, l'archidiacre et le sacriste ou le sacristain. Comme personnats on trouve : le capiscol, le précenteur et le théologal. Le doyen percevait les dîmes de La Motte-du-Caire et partie de celles de Rabou ; le prévôt, portion des dîmes de Furmeyer, de Neffes et de Gap ; l'archidiacre, portion des dîmes de Manteyer, de St-André-la-Freyssinouse et de Neffes. Suivant un document du XVIII[e] siècle, « le sacristain n'a aucune espèce de revenu ». Les prébendes, au nombre de 12, étaient, par ordre de valeur ou d'importance, les suivantes : de St-Laurent-du-Cros, de La Rochette, d'Esparron et Reynier (deux), de Montalquier (trois), du Caire, de Neffes, de Rabou, d'Amparie et du Moulin de St-Laurent-du-Cros.

Le diocèse de Gap était administré par l'évêque, assisté d'un ou plusieurs vicaires généraux, des membres de l'officialité diocésaine, dont Gap était le siège, et de l'officialité de Provence, qui était établie à La Baume-lès-Sisteron.

*
* *

Les documents analysés ci-après renferment de nombreux détails, non seulement sur les évêques de Gap et leur administration spirituelle et temporelle, mais aussi sur le chapitre de Gap et sur tous les bénéfices ecclésiastiques du diocèse.

Ces documents ne sont pas très anciens, à cause des ruines multiples que les guerres de religion ou mieux guerres civiles du XVI[e] siècle ont accumulées dans le diocèse de Gap ; mais ils sont très abondants, surtout pour la période qui s'étend de l'époque de la Réforme à la Révolution française.

Ils on été classés et inventoriés, dans le présent volume, sous les rubriques suivantes :

Visites épiscopales............................	1582-1788,	G.	778-792.
Secrétariat de l'évêché........................	1573-1789,	—	793-830.
Insinuations ecclésiastiques..................	1527-1771,	—	831-885.
Patrimoines ecclésiastiques..................	1657-1790,	—	886-897.
Ordinations....................................	1616-1790,	—	898-908.
Administration générale......................	1251-1791,	—	909-996.
Correspondance..............................	1577-1789,	—	997-1024.
Protestants et nouveaux convertis............	1573-1771,	—	1025-1039.
Dispenses de mariage........................	1663-1790,	—	1040-1092.
Documents statistiques......................	1695-1790,	—	1095-1111.

On aurait grand tort de croire que ces documents ecclésiastiques sont de peu de valeur et d'intérêt. Ils fournissent, au contraire, une multitude de renseignements précieux sur l'histoire régionale et même générale, sur les familles, les institutions, les évènements de toute sorte qui se sont accomplis en France, surtout aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Mais ce sont surtout les multiples localités des départements des Hautes et Basses-Alpes, de la Drôme et de l'Isère (dont on a donné ci-dessus la nomenclature), qui bénéficieront des indications, presque toutes inédites, accumulées dans ce volume.

J'appelle surtout l'attention des curieux et des chercheurs sur les documents suivants :

D'abord, les visites épiscopales, faites dans toutes les parties du diocèse : en 1599, par Pierre Paparin de Chaumont ; en 1602-18, par Charles-Salomon du Serre ; en 1641-50, par Artus de Lionne ; en 1685-98, par Charles-Bénigne Hervé ; en 1710-41, par François Berger de Malissoles et Claude de Cabanes ; en 1749-72, par Pierre-Annet de Pérouse et François de Narbonne-Lara ; en 1785-88, par François-Henri de La Broue de Vareilles ;

Les registres du Secrétariat (1573-1789) et surtout les Insinuations ecclésiastiques (1527-1771), qui, au multiple point de vue de l'histoire des bénéfices, des titulaires de ces bénéfices et des familles de tout le sud-est, sont une mine aussi riche que peu explorée jusqu'à ce jour ;

Les documents concernant les patrimoines ecclésiastiques et les ordinations, précieux pour l'histoire généalogique, et qui aideront à écrire de curieuses notices individuelles.

Quant aux documents administratifs et à la correspondance, ils se rapportent aux objets les plus variés : actes de Gabriel de Sclaffanatis et de Gabriel de Clermont, entrée à Gap et luttes de Paparin de Chaumont, ordonnances synodales, assemblées provinciales d'Aix, confréries du diocèse, retraites et conférences ecclésiastiques, hôpitaux et maladreries, séminaires et petites écoles, portions congrues, fondations charitables, collège de St-Nicolas d'Avignon, police urbaine, érection de succursales et de cures, pestes et épidémies, invasion du duc de Savoie et incendie de Gap en 1692, Jansénistes et Quiétistes, préludes de la Révolution.

Dans la correspondance, on trouvera des lettres adressées aux évêques de Gap ou à leurs vicaires généraux par le cardinal Georges d'Armagnac, Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, Servien, le comte de Sault, le père de La Chaise, le duc de Lesdiguières, l'archevêque Ange Ranucci, le marquis de Tallard, l'intendant Lebret, Camille de Villeroy, archevêque de Lyon, M. de La Feuillade, Nicolas de Valavoire, évêque de Riez, le cardinal de Bouillon, le duc de Noailles, François Le Tellier, évêque de Digne, l'intendant Bouchu, le ministre de Croissy, Le Pelletier, Pontchartrain, le cardinal d'Estrées, le marquis de Larray, Gabriel de Cosnac, évêque de Die, Rousseau de la Parisière, évêque de Nîmes, Pierre de Baillon, évêque de Mende, l'abbé de Cosnac, le père Robert, provincial des Dominicains, la marquise de Sassenage, Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, ancien évêque de Gap, évêque de Lisieux, etc.

Je ne m'arrêterai pas à l'intérêt qui s'attache aux affaires des protestants et nouveaux convertis (1673-1771), ni aux renseignements, de plus d'une sorte, qu'on peut glaner dans les dispenses de mariage (1663-1790) et surtout dans les documents statistiques (1695-1790).

Je me bornerai, pour l'intelligence de ce qui va suivre, à dire quelques mots sur les bénéfices ecclésiastiques et les bureaux des insinuations.

* * *

« Un bénéfice, disent les canonistes, est le droit perpétuel de jouir du revenu de certains biens consacrés à Dieu, accordé à un ecclésiastique par l'autorité de l'Église à raison de quelque fonction spirituelle.

« Dans le langage ordinaire, on donne souvent le nom de bénéfice à l'établissement où s'exerce cette fonction spirituelle. Ainsi une cure est un bénéfice, un canonicat est un bénéfice. On dit : desservir un bénéfice.

« Il est de l'essence d'un bénéfice de conférer l'inamovibilité à celui qui en est *titulaire*. Aussi autrefois tous les bénéfices, quelque faible que fût leur importance, étaient tous donnés à vie. Ils étaient la propriété de celui qui en jouissait, excepté qu'il ne pouvait pas les vendre ; et cette propriété ne pouvait lui être ravie sans sa volonté que pour des fautes bien déterminées par le droit et après jugement.

« Aujourd'hui on distingue les cures en deux classes : les cures inamovibles et les cures amovibles. Jadis on ne connaissait pas cette distinction. Une cure, quelque petite qu'elle fût, une chapelle même privée, du moment qu'elles étaient dotées de revenus ecclésiastiques, étaient des bénéfices, et leurs titulaires étaient inamovibles.

« Les vicariats n'étaient pas en général des bénéfices. Les curés qui désiraient se faire aider dans leurs fonctions pouvaient prendre un vicaire quand bon leur semblait, même sans en prévenir l'évêque,

et le renvoyer également quand ils le jugeaient à propos. Il y avait cependant quelques paroisses où les curés, pour des raisons spéciales, étaient tenus d'avoir un ou plusieurs vicaires. Les vicaires étaient généralement à la charge des curés.

« Si les vicariats en général n'étaient pas des bénéfices, ils pouvaient parfois le devenir. C'était dans le cas où l'on aurait fondé un vicariat avec des revenus y attachés, qui en faisaient un véritable bénéfice »[1]).

On distingue plusieurs espèces de bénéfices : les bénéfices à charge d'âmes, simples, séculiers, réguliers, en règle, en commende, compatibles et incompatibles.

Les bénéfices à charge d'âmes, telles les cures, exigent la résidence de leurs titulaires. — Les bénéfices simples ne requièrent point la résidence; ce sont certains prieurés, certaines chapelles, dont les titulaires sont de vrais boursiers qui touchent les revenus sans avoir aucune charge[2]). « Disons cependant que parmi ces titulaires de chapelles il y en avait qui, s'ils n'étaient pas tenus à la résidence personnelle, étaient toutefois obligés de faire desservir ces chapelles à leurs frais, et d'y faire célébrer la messe suivant les conditions de la fondation ».

Les bénéfices séculiers ne pouvaient être possédés que par des ecclésiastiques séculiers (les canonicats, la plupart des cures, etc.). Les bénéfices réguliers n'étaient tenus que par des religieux (les prieurés-cures, les offices de prieur claustral, de sacristain...). Quelquefois un prieur-curé résignait sa cure en faveur d'un prêtre régulier. A Rome, on n'admettait cette résignation qu'à la condition que le résignataire prendrait l'habit religieux et prononcerait ses vœux après une année de noviciat.

« Les bénéfices en règle étaient des abbayes ou prieurés dont les abbés ou les prieurs étaient élus par les religieux et vivaient sous la règle commune. Les bénéfices en commende étaient des bénéfices réguliers conférés à des ecclésiastiques séculiers avec le droit de jouir des revenus » et la charge de pourvoir à l'entretien des bâtiments claustraux. La commende fut la ruine des monastères au spirituel et au temporel.

Il y avait incompatibilité dans la possession de deux bénéfices lorsqu'ils exigeaient, l'un et l'autre, la résidence du titulaire. Le titulaire de deux bénéfices incompatibles avait un an pour opter.

Pour posséder un bénéfice, il n'était pas nécessaire d'être prêtre, il suffisait d'avoir reçu la tonsure; mais généralement on ne plaçait que des prêtres à la tête des paroisses. Ceux qui n'étaient pas dans les ordres sacrés étaient tenus de les recevoir dans l'année, sous peine de perdre leur titre. Une autre condition requise pour obtenir un bénéfice, était de n'être point sous le coup d'une censure. La collation d'un bénéfice à un ecclésiastique lié par une censure était radicalement nulle ; et « voilà pourquoi les provisions données en cour de Rome commencent toujours par donner l'absolution des censures que l'on pourrait avoir encourues ».

On pouvait obtenir les bénéfices par l'élection, la collation ou nomination, la permutation, la résignation *in favorem*, la lettre de provisions en cour de Rome, et en vertu des grades acquis dans les universités, ou d'indults accordés par le Pape aux conseillers du Parlement de Paris.

Dans les monastères seuls, les bénéfices s'obtenaient à l'élection : le cas se présente bien rarement dans le diocèse de Gap. Ordinairement la nomination à un bénéfice appartenait à l'évêque[3]), à un prieur ou à quelque autre ecclésiastique. Toutefois un grand nombre de bénéfices avaient été établis par des seigneurs, qui, en les fondant, s'étaient réservé le droit de patronage sur ces bénéfices, c'est à dire le droit de nommer les titulaires et, quelquefois, de recevoir certains honneurs qui

[1]) L'abbé Piel, *Inventaire historique des actes transcrits aux insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux.* Lisieux, 1892, t. I. p. VIII. — C'est à ce savant écrivain que nous allons encore emprunter, en les résumant, les renseignements qui suivent.

[2]) Souvent ces bénéfices étaient donnés à de jeunes clercs pour les aider à faire leurs études dans les collèges ou universités d'Avignon, Lyon, Paris et autres.

[3]) En 1741, l'évêque de Gap était, de plein droit, collateur de 162 bénéfices à charge d'âmes.

perpétuassent le souvenir de leurs bienfaits. Dans ce dernier cas, le patron présentateur nommait au bénéfice, et l'évêque donnait l'institution canonique[1]). La nomination devait se faire par-devant notaire et être transcrite, sous peine de nullité, dans les registres du bureau des insinuations ecclésiastiques.

En vertu du concordat conclu par François Ier avec Léon X, le 10 août 1516, le roi nommait à tous les évêchés, et aux abbayes et prieurés établis en commende.

La permutation, ou échange réciproque d'un bénéfice pour un autre, ne pouvait se faire que par l'autorité du supérieur. Les permutants devaient passer une procuration *ad resignandum causa permutationis* par-devant notaire, et cette procuration devait être admise par le Pape ou par l'Ordinaire

La résignation *in favorem*, c'est-à-dire faite par le titulaire en faveur d'un autre ecclésiastique, ne pouvait avoir lieu qu'entre les mains du Pape, quand le résignant se réservait quelque pension sur le bénéfice. Cette règle avait été établie pour éviter la simonie. Quand le résignataire avait reçu ses provisions de Rome, il les faisait viser par l'évêque et pouvait ensuite prendre possession de son bénéfice.

« Lorsqu'un bénéfice venait à vaquer par la mort du titulaire ou pour tout autre motif, et que le patron laissait passer plus de six mois sans pourvoir à ce bénéfice, tout ecclésiastique pouvait le réclamer en cour de Rome, et il obtenait des lettres de provision, dites de *per obitum*, qui lui conféraient le bénéfice vacant ». Si c'était un religieux qui obtenait ces lettres, il devait demander au Roi des lettres dites d'*attache* qui l'autorisaient à prendre possession de son bénéfice. — « Si un titulaire avait encouru une censure qui lui fît perdre le droit à son bénéfice, on pouvait le dénoncer en cour de Rome et demander des provisions de ce bénéfice. Elles étaient toujours accordées, sauf à l'évêque et aux juges royaux à vérifier la vérité de la dénonciation. Ces lettres s'appelaient des lettres *de dévolu* ».

Suivant le concordat de Léon X, les gradués dans les universités pouvaient obtenir le tiers des bénéfices de patronage ecclésiastique. Ils devaient pour cela faire signifier préalablement aux patrons leurs lettres de tonsure, de gradués, etc. — Le Pape accordait aux présidents et aux conseillers du parlement de Paris des indults dont ils pouvaient disposer en faveur d'un ecclésiastique de leur choix. Ces indults donnaient à ceux à qui ils étaient cédés le droit d'être nommés au premier bénéfice vacant dépendant de la nomination du patron ecclésiastique sur lequel cet indult était tenu.

L'institution canonique, c'est-à-dire le pouvoir de régir et d'administrer une portion plus ou moins considérable de l'Église, réside tout entière dans le souverain Pontife. C'est de lui que l'exercice de la juridiction découle immédiatement ou médiatement. Les lettres de provision de bénéfices ne pouvaient être mises à exécution qu'après avoir reçu le *visa* de l'évêque du diocèse. Quand l'évêque nommait lui-même à un bénéfice de son diocèse, le choix qu'il faisait renfermait par lui-même la collation de ce bénéfice. Dans tous les autres cas, l'ecclésiastique nommé à un bénéfice devait, dans les six mois de sa nomination, présenter à l'évêque ses lettres de provisions et lui demander l'institution canonique. Il devait, en outre, montrer ses lettres d'ordination, un certificat de bonne vie et mœurs, et un *exeat* de son évêque, s'il n'appartenait pas au diocèse. Il devait encore signer le formulaire prescrit aux bénéficiers par Alexandre VII. Après ces préliminaires, l'évêque ou son grand vicaire faisaient passer au candidat, un examen plus ou moins sévère, surtout quand il y avait des raisons spéciales de ne pas admettre le sujet présenté.

« Quand un bénéficier avait reçu l'institution canonique, il pouvait accomplir la cérémonie de la prise de possession ou installation. Cette formalité était indispensable pour donner au titulaire un droit irrévocable, et elle devait être remplie au plus tard dans les six mois qui suivaient la collation

[1]) Voir, ci-après, le *Pouillé* de 1789 environ (G. 1111).

épiscopale. Passé ce temps, le bénéfice était déclaré vacant ». Nous n'entrerons pas ici dans les détails de la prise de possession : on en trouvera plus loin des exemples variés et souvent fort curieux.

On ne pouvait être dépouillé d'un bénéfice que pour les causes prévues par le droit : la démission ou résignation, les peines ou censures encourues pour des fautes graves, la non-résidence et la désertion.

Or, tous les actes dont nous venons de parler, bulles, nominations, résignations, révocations, provisions en cour de Rome, collations, prises de possession, et autres actes se rapportant aux bénéfices, aux ordinations et aux mariages devaient être enregistrés aux bureau des insinuations.

« On appelait *insinuations*, la transcription des actes ecclésiastiques sur les registres de bureaux établis à cet effet dans chaque diocèse ». Ces bureaux avaient été créés dans le but d'obvier aux fraudes et aux abus relatifs aux bénéfices.

La plus ancienne trace d'une pareille institution dans le diocèse de Gap est de l'an 1527 (G. 831). Un édit rendu par Henri II, en mars 1553, et une ordonnance d'Henri IV, de juin 1595, prescrivirent diverses règles sur la bonne tenue des registres des insinuations ecclésiastiques. Un édit rendu par Louis XIV, à Versailles, en décembre 1691, régularisa l'institution telle qu'elle a fonctionné jusqu'à la Révolution (G. 866).

*
* *

Grâce aux nombreux actes que nous ont conservés les insinuations ecclésiastiques, les registres du secrétariat de l'évêché et autres documents historiques analysés ci-après, il nous a été possible de dresser des listes chronologiques, plus ou moins parfaites, des titulaires de tous les bénéfices du diocèse de Gap.

Ces listes, prises isolément, n'auraient peut être pas, par elles-mêmes, un intérêt bien considérable. Nous nous proposons de les compléter au moyen des archives du chapitre de Gap, dont l'inventaire se poursuit actuellement. Elles formeront alors un ensemble, d'autant plus utile, qu'il présentera, pour chaque localité, une sorte de tableau synoptique, très précis, qui pourra aider à rédiger des monographies, dresser des généalogies et des notices biographiques.

On peut affirmer, en particulier, que les archives de l'évêché et du chapitre de Gap contribueront grandement, à rectifier les listes qui déjà ont été publiées par les auteurs du *Gallia christiana* et autres écrivains, et à publier de nouvelles listes des évêques [1]), vicaires généraux, officiaux, doyens, prévôts, archidiacres, sacristains, capiscols, précenteurs, théologaux, chanoines, abbés, prieurs, archiprêtres, curés, vicaires, chapelains et recteurs des bénéfices multiples du diocèse.

N'oublions pas, d'ailleurs, que les évènements religieux et politiques qui se sont déroulés dans la région des Alpes, surtout en Dauphiné et en Provence, à partir des débuts de la Réforme [2]), ont laissé dans les chartriers de l'évêché et du chapitre de Gap des traces nombreuses qui aideront à suivre la marche de ces évènements et à les apprécier sainement.

Gap, le 11 février 1895.

P. GUILLAUME.

[1]) Le *Gallia christiana novissima*, préparé par M. l'abbé Albanès, et dont le 1er volume est sur le point de paraître, nous donnera cette liste, dressée à l'aide des archives du Vatican, des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, etc.

[2]) On sait que Guillaume Farel et le connétable de Lesdiguières sont originaires du diocèse de Gap, et qu'ils y ont joué un rôle dont le souvenir dure et durera longtemps encore.

Département des Hautes-Alpes

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

CLERGÉ SÉCULIER. — Archevêchés. Chapitres métropolitains. Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés. Évêchés. Chapitres épiscopaux. Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés. Séminaires. Églises collégiales. Églises paroissiales et leurs fabriques. Bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.

ÉVÊCHÉ DE GAP.

VISITES ÉPISCOPALES.

G. 778. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1582. — VISITES ÉPISCOPALES. — Procès verbal de la visite de l'église cathédrale de Gap, par Pierre Paparin de Chaumont, évêque de Gap[1]). « Dézirans le salut du peuple à nous de Dieu commis, avions déziré de corriger et amander en mieulx les faultes qui pourroient estre en nostre diocèze et faire faire les réparations nécessaires. Et considérant que telle chose ne se pouvoit bonnement faire et accomplir si ce n'estoit pour une généralle visitation, laquelle nous avions propouzé et délibéré de faire; et, à ces fins, nous estions transpourté en ceste nostre ville de Gap, où estant, l'on nous a propouzé infinies difficultés sur l'accomplissement de nostre dézir: la première et principalle, que les chemins ne sont guères assurés pour encores, partout, pour estre plains de maulvais garnimens qui sont restés des troubles précédans; l'aultre, la pauvreté des ecclésiastiques et du peuple : qui la nous a faict sursoir jusques à une meilheure saizon. Et cependant nous avons administré en ceste nostre d[e] ville le sacrement de confirmation, tant au lieu de l'hospital[1]) que en nostre logis, et fait et agrégé au nombre des clercs les nommés au registre qui est rière nostre secrétaire soubsigné. Et d'aultant que touttes les églizes ou la puspart d'icelles de nostre diocèze ont esté ruinées pendant les troubles passés, et que, cy devant, en l'année 1579, en nostre sinodde tenu au lieu de La Baulme-lez-Sisteron, nous aurions, entre aultres choses, ordonné que touttes les églizes seroient réparées, à tout le moings closes et cou-

[1]) Le 5 mai 1572, ce prélat, « novellement esleu », se trouvait au château de La Bâtie-Neuve, ainsi qu'on le verra plus loin. Lors de la prise de Gap, par Lesdiguières, et du pillage de l'évêché de Gap, le 3 janvier 1577, il fut contraint de se sauver, « par porte Coullombe », et de se retirer à La Baume-lès-Sisteron, où, en 1579, il réunit un synode, dont les *Ordonnances* « sont imprimées ». C'est là aussi qu'il mourut, le 1[er] août 1600. (Cf. *Mémoyres pour l'advenir*, dans *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1886, p. 60 et suiv.)

[1]) L'hôpital de Ste-Claire. Au commencement du XVIII[e] siècle, il était sous la direction des religieuses de St-Joseph. La gendarmerie de la « rue de l'Hôpital » en occupe actuellement les bâtiments.

vertes, aux despans, le tiers des ecclésiastiques, et les deux tiers aux despans des communaultés, et aultrement, ainsi qu'il est pourté aux ordonnances dud. sinodde, qui sont imprimées, et que, despuis led. sinodde, l'éédict faict par Sa Majesté, sur les remonstrances des estatz de Bloys, a esté publié, par lequel il est mandé aux archevesques et évesques de provoir appeller les officiers des lieulx, à ce que les églises soient fornies de livres, croix, calices, cloches et aornemens nécessaires pour la célébration du service divin, et pareilhement à la restauration et entretènement des églizes perrochialles et édifices d'icelles, en sorte que le service divin s'i puisse commodément et deuement faire et à couvert, et que les curés soient convenablement logés... Et considérant que nostre église cathédrale, qui est la seulle perrochialle de nostre d^e ville et son terroir, est entièrement destruicte et ruinée[1]), et desprouvue de tous aornemens et cloches; nous, de l'advis de nostre conseil[2]), avons ordonné que M. Me Benoît Olier de Montjeu, conseillier de sa Majesté, vibally et juge royal présidial des montagnies au balliage de Gappensois, et nostre juge ordinaire de nostre d^e ville de Gap et son ressort temporel[3]), seront requis de se treuver sur le lieu lorsque nous transporterons sur le lieu pour veoir et considérer ce que sera nécessaire... En présence de M^rs les doien et chanoines de lad^e églize et de honorable Laurens Jeune, consul de lad^e ville, Guillaume Barban, bourgeois, Nicolas Garnaud, procureur, Guillaume Blanc, dit Salonetti, Sébastien Cugneti et plusieurs aultres notables de lad^e ville, nous avons veu comme lad^e église est entièrement détruicte et ruynée, et les maisons des curés découvertes et les planchiers tous ruynées, n'y restant que les quatre murailhes ». La décision à prendre est renvoyée au dimanche suivant (Gap, 22 mai 1582). « Advenu led. jour de dimanche, 27e jour dud. moys de may », nouveau renvoi au lendemain. « Et après, du lendemain, au cimetière de lad^e église, led. sire Juyne... a respondu qu'il a comniqué dud. faict avec le plus grand nombre des notables de lad^e ville qu'il luy a esté possible de fère assembler, et entre aultres M. Esprit Girard;... lesquelz lui ont respondu que, tous, d'ung commun accord,... ilz s'assayeront de fère tout debvoir pour s'ayder à remétre sus lad^e église, encor que les urgens affères, deniers et subsides que demande Sa Majesté et aultres nécessités de la vile, les en retardent de beaucoup, à leur grand regrès ; mais, quand ilz verront que mond. seigneur de Gap et M^rs de l'église feront leur devoyr, eux feront aussi le leur ». — Minute du procès verbal précédent, avec de nombreuses variantes. « Nous avons ordonné... que, pour le commancement des réparations de lad^e églize et affin que le service divin s'i puisse faire à couvert, et l'administration du sacrement de baptesme que aultres, que les pilliers qui sont du cousté de la nef appellé Saincte-Catherine, seront relevés et redressés, de pierre commune, et sur iceulx faictes les arcaddes nécessaires pour pourter le couvert, qui sera faict de boys polly et litelé pour garder l'injure du temps et, après, couvert d'ardoise. Et entre lesd. pilliers, une petitte murette, pour clorre et garder le vent, et ce lieu rendu nect, cloz et fermé, et dans icelluy seront dressés les authelz et fonts baptismales, bancs et sièges nécessaires pour s'assembler au service divin et ouir la parolle de Dieu, et garny de croix, calices, livres et aornemens nécessaires pour la célébration du service de Dieu ; et que lesd. deux maisons des curés seront couvertes et fermées, affin qu'ilz se puissent loger à couvert, et que telles réparations seront faictes et parachevées dans la feste de St-Michel prochain, assavoir aux despans : le tiers des ecclésiastiques prenant dixmes dans ceste parroisse de Gap, et les deux tiers aux despans de la communaulté et habitans de lad^e ville. Et pour effectuer nostre présante ordonnance, il sera député personnes d'honneur tant de l'esglize que de la ville, qui en prendront la charge, telz qu'il sera avisé et par consentement commun » (1582).

[1]) « L'esglise cathédrale de Gap et aultres furent ruynéies en 1567 ». Plus tard, le 3 janvier 1577, tout fut « voullé et sagagé, l'esvêché et meyson des presbtres ». Alors, seulement, on fit « tumber le cloucher de la cathédrale Seint-Arnoux, une des belles pièces de France ». (*Mémoyres pour l'advenir*, déjà cités, p. 59 et 61).

[2]) Ce conseil, d'après le brouillon du présent procès-verbal, se composait surtout « de Me Joachin Chervas, archediacre de l'église cathédralle de Sisteron, nostre vicaire, et de Me Clémens Marchant, docteur en théologie ».

[3]) Le juge épiscopal de Gap, en 1582, était Aynard Davin.

G. 779. (Registre.) — Grand in-4°, 555 feuillets, papier. Côté **L**[1].)

1599, 26 avril-6 août. — Procès verbaux des visites pastorales dans les paroisses du diocèse de Gap par l'évêque Pierre Paparin de Chaumont. — Table alphabétique des lieux visités et des principales personnes mentionnées (24 feuillets). — Les ordonnances de l'évêque, reçues par Jean-Louis Castagni, notaire royal de Sisteron et secrétaire épiscopal de l'évêché de Gap, sont relatives: à la reconstruction des églises paroissiales, renversées pour la plupart durant les guerres civiles, à l'achat des ornements et vases sacrés, à la clôture des cimetières et à

[1]) Cette cote est celle qui fut donnée à ce registre et à plusieurs autres, en 1708, par Paul-Claude Boet, religieux de l'ordre des Trinitaires, « habile archiviste », qui, sur l'ordre de François Berger de Malissoles, évêque de Gap, rédigea alors un précieux « *Poulié du diocèse de Gap* » ; il sera analysé ci-après (Cf. Fornier, *Hist. générale des Alpes*, t. III, 1892, p. 502-3).

leur séparation des cimetières des protestants, aux bénéfices ecclésiastiques, occupés presque tous par des laïques, qui en touchent les revenus et ne donnent rien, ni pour les desservants ni pour le service religieux.

GAP. Paparin de Chaumont, le 26 avril 1599, «est expressément parti de La Baulme lès Sisteron... pour se randre en lad^e ville de Gap, en intension de illec commencer sa visite générale par tout son diocèse, puis qu'il a pleu à Dieu nous donner sa paix, ayant extresme regret que la malice des guerres ayt empesché que plus tost il n'ayt peu fère son debvoir » (f° 1). Le 27, visite de l'église cathédrale, « de noveau couverte, et rebastie de plus de la moytié », dont, le 8 mai, il fait « la réconciliation,... ensemble du cimetière,.., et, le lendemain, dimanche,... a faict la confirmation dans lad^e église » (f° 1 v°). « La chasse des relicques de sainct Arnoulx[1]) et sainct Démètre, de ce qui c'est peu recouvrer après les troubles », est en assez bon estat (f° 2 v°). Pas de calices d'argent, ni d'ornements et de livres. Visite des « chapéles fondées par feuz le s^r évesque Gaulchier de Forcalquier, sieur de Sereste, et M^r le prévost *de Salice*[2]) » (f° 3). Le chœur sera « faict comme il estoit antiennement, et il sera faict un clochier, avec trois cloches pour le moingz » (f° 3 v°). Les consuls feront « rebastir les maisons des curés » et fermer de barrières le cimetière, où « il n'entrera aucune beste brute » (f° 4). « A semblablement visité une petite esglize près dudict cimetière appelé Sainct-Jean le Rond, qui estoit autresfois dévote et là où l'on faisoit les baptisers, qui est entièrement ruynée... Messieurs de la ville la feront rebastir, s'ils enthendent s'en servir à cet effect, ou bien ilz le feront razer du tout et nétoïer la place, et au milieu de laquelle il y sera mis une croix de pierre pour monstrer que c'estoit un lieu sainct et sacré, et là, l'on pourra enterrer ». Présents : Antoine Buisson, juge de Gap, Hugues Buisson, procureur d'office (f° 4 v°). Le 28, consécration de quatre autels (ib.).

ST-ANDRÉ-LÈS-GAP, 9 mai. « Il ne s'y est treuvé que une bien pauvre chasuble, un calice d'estaing et une croix aussi d'estaing »; frère Pierre Barbain, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, curé. « L'église et clochier seront bastie, non de réėle grandeur qui soloient estre, mais lad^e église de six cannes de lonc,... et dans led. clochier, une cloche pour le moingz,... le cimetière sera fermé tout à l'entour d'une murailhe de demie cane de hault, en sorte que le bestailh n'y puisse entrer » (f° 5).

[1]) Dans l'assemblée capitulaire du 19 septembre 1718, il fut décidé que les reliques de St Arnoux, qui « se truvent dans une boîte de noyer, très uzée et indécente », seront déposées dans « un bust représentant St Arnoux, en bois, où il y a au-devant une glace et une grille de fer assés propre ».

[2]) Robert du Sauze ; il mourut prévôt de Gap, le 6 février 1521.

RABOU, 15 mai. « Aulcung curé, ne repositoire du corps de Jésus Xpist, ne fontz baptismales, ne aulcungs huilles sacrés, chasubles, calice, aubes, napes, chapes, ne aultres ornementz d'aulcune valeur, excepté une croix anticque et une cloche dans le clocher, l'église descouverte... et le cimetière ouvert en plusieurs partz ». Présents : Honoré Buisson, chanoine, sacristain de l'esglize cathédrale de Gap, et Silvestre Gerin, chanoine, théologal de la même église (f° 8 v°).

LES BAUX, 16 mai. Église « toute disrupte ». Mre Jacques Bignon, prieur curé (f° 11 v°).

LA ROCHE-DES-ARNAUDS, 17 mai. Patron, saint Pierre. « Sans aulcungz ornements et joyeaulx, fors une croix de loton, un calice d'estaing, une aube, une chassuble, trois nappes et un missel à l'usage de Rome, vieulx et déchiré en plusieurs partz, y déffalhant beaucoup de fulhetz au commencement d'icelluy... La plus grande partie de la crotte (voûte) du presbytère (sanctuaire) est tombée, et une partie de la crotte de lad^e église sur le milieu d'icelle aussy tumbée, et descouverte,... le clochier la moytié tumbé devers le chasteau dud. lieu, y ayant une petite cloche montée... Le cimetière ouvert de plusieurs partz. ... Claude de Laup, curé... Noble Jehan de Flote, sieur de la Frédière,... procureur du prieur », dit que le prieur payait « une pantion de quarante escutz à l'abbaye Sainct-Michel de La Cluze, chef de l'ordre[1]), le sixain des fruitz au prieur de Rométe, une obole d'or au château de Serre et deux escutz au prieur de Tallard, de sorte qu'il y demure bien peu pour le prieur ». Présents : Louis Roland, châtelain, Jacques Valentin et François Eyraud, consuls (f° 14).

MONTMAUR, 18 mai. Titulaire, St Pierre. Visite de « la chapéle de Sainct-Balthesar du château dud. lieu ». L'église est « descouverte » (f° 18 v°).

ST-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY, sous le vocable de St-Jean. Les murailles sont « presque tout par terre » (f° 21 v°). Le s^r de Villeneuve, gentilhomme protestant, perçoit les revenus du prieuré (f° 24).

AGNIÈRES. Église de N.-D. de Nazareth, sans ornements (f° 26 v°).

ST-DIDIER-EN-DÉVOLUY. « Ung missal à l'usage de Gap, ... ung calice d'estaing vieulx » (f° 29 v°).

LA CLUSE. Église de St-Michel ; la voûte est tombée ; pas de cloches, « un missal à l'usage de Gap tout deschiré » (f° 32 v°).

[1]) Ce monastère célèbre était situé au pied du Mont Pyrchirien, près des *cluses* ou gorges que Didier, roi des Lombards, tenta vainement de fermer aux armées de Charlemagne, en 773. D'après l'opinion la plus généralement adopté, il avait été fondé, en 966, par Hugues Marin, seigneur d'Auvergne, au retour d'un pèlerinage à Rome. (Mabillon, *Acta SS. O. S. Bened*, IX, 696 ; Ughelli, *Italia sacra*, IV, 1435.)

VEYNES, 19 mai. Église de St-Sauveur. L'évêque défend d'enterrer au cimetière des catholiques un protestant, André Lambert, qui, le jour de l'Assension, en travaillant « se rompist le col,... attandu que ceux de lad^e^ R. P. ont des cimetières, mesmes ung... au lieu de Nostre-Dame, qui leur avoit esté destiné cy devant... pandant les guerres ». Les protestants, « conduits par mestre Jacques Barbier, soy disant ministre desdictz de la Religion », se rendant en troupe au cimetière de Sainct-Sauveur, « ont enterré led. corps dans led. cimetière, en la mesme fosse que mond. seigneur avoit faict combler, laquelle ilz ont faict fère de noveau, estans tous comme en furie, et semble que ne cherchoient que sédition ». Témoins assignés au sujet de cette affaire : « noble Martin Anglois, sieur de Ste-Guitte », capitaine Raphaël Évesque, maître Pierre Anglois, maître Jean Pellegrin et Jean Pascal, consuls (f° 38). — Cléricature donnée à Balthasar, César Jean et Louis Anglois (Anglès), tous quâtre fils dud. Martin Anglois et de Catherine Codelengue (f° 39). — Église presque toute démolie, « fors les muraillhes des deux coustés,... le clocher se trouvant en bon estat et, dans icelluy, une petite cloche et l'horloge et une aultre » (f° 40 v°). « Ung homme docte théologal pour prescher la parole de Dieu et résister aux persuasions dud. ministre » sera établi à Veynes par les soins de l'évêque « ou des sieurs de Sainct-Anthoine », et entretenu avec les revenus des chapelles de N.-D. d'Espinasses et St-Antoine, de Ste-Catherine et St-Jean et de la sacristie dud. lieu (f° 42 v°).

FURMÉYER, 22 mai. Église de N.-D. de Consolation « descouverte, n'y ayant aulcunes portes » (f° 47).

CHATEAUNEUF-D'OZE, 22 mai. Église de N.-D. de Vinose « presque toute ruinée et descouverte ». Ils « n'ont poinct heu de curé y a plus de vingt cinq ans » (f° 50).

LE SAIX. Église de Ste-Catherine « du tout razée... Le service divin se faict dans une maison profane ». Pas de prêtre. Présents : François de Poissac, prieur de Chabestan, René de La Lande, châtelain de Sigoyer (f° 53).

CHABESTAN. « Églize perrochiale de Ste-Marie de Val-Saincte du lieu de *Chabestaing* », 23 mai. Pas de curé. Église encore en assez bon état. « Un calice d'estaing fort vieulx » (f° 57).

« *Sainct-Laurent du lieu d'Oze* ». Église « treuvé toute ruinée et démolie... et le cimetière tout ouvert ». Pas de curé « long temps y a » (f° 59).

« *Église pérochiale Sainct-Pierre de Véras*... treuvé en assés bon estat, fermée et couverte, y ayant quelques trous aux muraillhes ; le pavé fort mal accommodé et l'autel de mesme ; n'y a poinct de clochier ny de cloches ». Présent : Étienne Eyraud, prieur de Véras (f° 62).

CHATEAUVIEUX-SUR-VEYNES. Église de St-Jean « en fort pouvre estat, estant toute descouverte et la pluspart des muraillhes d'icelle abattus, hors le presbytère, les muraillhes d'icelluy estant encores en estat et tout descouvert; n'y ayant point d'autel qui soit bien acommodé » (f° 65).

ST-MARCELLIN DE VEYNES. Église « en assez bon estat, la crotte ou voulte d'icelle estant encores toute entière, sans aulcung couvert au-dessus, icelle ne se ferme poinct ». Le clocher « est tumbé n'y a guères de temps » ; deux cloches du poids d'un quintal et demi (f° 68).

LA FAURIE. « Église perrochiale Nostre-Dame du Vilar au lieu des *Fauris en Beauchane*,... y ayant une autre églize appelée St-André, delà la rivière [du Buëch] et une chappelle au lieu appellé *Seilhe*, soubs le tiltre de Sainct-Jehan, où il se disoit une messe la semaine ». Les églises du Villar, de St-André, ainsi que la chapelle de St-Jean « sont toutes rasées res-pié, ras-terre ». La plupart des habitants, « bien que mal instruicts, sont demurés de la religion catholicque ». Julien Barthélemy, de « St-Julhian en Beauchanne », curé « sans tiltre », dit « qu'il a tousjours baptisé avec l'eau simplement » (f° 71).

AGNIELLES. Église de St-Jacques, « toute ruinée et démolie jusques aux fondements,... cimetière tout ouvert » (f° 74).

« *La Rochette-en-Beauchane* ». Église de St-Pierre « toute ruinée et destruite, ensemble le clochier ». Mre Julien Barthélemy, curé (f° 76 v°).

ST-JULIEN-EN-BOCHAINE [1]). Église « toute destruite et ruinée, ensemble le clochier, n'y ayant aulcung autel », depuis « près de quinze ou dix-huit ans », et « despuis, la saincte messe ne s'y est poinct célébrée ». Le lendemain, 25 mai, l'évêque dit la messe dans une « maison profane » et y « donne la confirmation au puple en grand nombre »; puis, il ordonne à « dom Pierre Masse, vicaire du monastère de *Dorbon*, de l'ordre des Chartreux », et à « dom Pierre Donomp, procureur dud. monastère », qui perçoit les dimes de St-Jullien, de reconstruire le chœur de l'église, « qui sera voutté ou *crotté* en la manière que soloit » (f° 79).

MONTBRAND. Église « toute ruinée et par terre » (f° 28 v°).

LA BAUME-DES-ARNAUDS, 26 mai. Église de St-Michel « toute ruinée et destruicte, excepté ung peu d'une chapelle et une partie des muraillhes, led. cimetière tout ouvert et desclos ; le clochier aussi destruict et ruiné, sans cloches »; Mre Reynaud Alier, curé (f° 85).

[1]) Malgré l'orthographe usuelle et officielle de St-Julien-en-*Beauchêne*, je pense qu'il a y lieu d'écrire *Bauchaine* ou mieux *Bochaine*, d'après les nombreuses chartes qui portent : *Biochana*, *Bioychana*, *Biuchaina*, *Biuchana*, *Byocheana*, *Byouchana*, *Byossana*, etc., soit la vallée du Buëch (*Biochium*, *Bochium*, *Boechium*). Voir les *Chartes de Durbon* (en cours d'impression).

St-Pierre-d'Argenson. Église « en fort pauvre estat, presque toute descouverte, sans autel, ny fons baptismalles ; le cymetière tout ouvert et desclos » (f° 87 v°).

St-Martin-d'Argenson. Église « presque toute ruynée et démolie, n'y ayant aulcun autel;... ung calice d'estaing fort vieulx » (f° 89 v°).

Sigottier, 27 mai. L'église est « toute couverte, en assés bon estat et bien fermé en ce qui touche la part de la commune et habitans ; le presbytère tout par terre et le cimetière tout ouvert ;... ung missal à l'usage de Rome fort vieulx » (f° 91). L'évêque défend le « gouster » que le prieur dud. Sigottier offrait annuellement, le jour de Pâques, aux femmes (f° 93).

Serres, 27 mai. Refus par le s[r] d'Alons, « gouverneur pour le Roy aud. Serres », et par les châtelain, consuls et protestants de Serres, l'une des places de sûreté des Réformés, de laisser pénétrer l'évêque dans la ville pour y exercer ses fonctions : « La résolution de leur assemblée et églize est telle qu'ilz ne permettront jamais que dans led. lieu se fasse aulcung exercisse d'aultre religion que la leur... Lhors que ceulx de leur religion pourront, en toutte liberté, fère exercisse de leur d[e] religion g[éné]ralement par toutes les villes et lieux de Dauphiné, ilz permetront que les catholiques Romains estant en leur ville y en pourront fère de mesme et non aultrement ». Peu après, devant le « logis du *Daulphin*, près la porte de la ville, sont comparus M[re] François Bérard, juge, noble Gaspard Brunetz, chastelain, M[re] Gaspard Feda, notaire, ... noble Esperit Vachier, sergent major, et plusieurs aultres », agissant au nom de la communauté, qui font la même réponse. « Et sur ce, mond. seigneur Rév[me] évesque, ayant enthendu ce que dessus et veu en ce lieu le grand nombre des catholiques dud. Serres que y sont venus pour recepvoir les sainctz sacrementz, et enthendu d'eulx comme il y a aultant et plus de nombre de ceulx de la religion catholicque... que des aultres de la R. P., et que ceulx de lad[e] R. P. ont ung temple et cimetière, néanlmoingz détiennent et occupent l'églize et cimetière des catholicques, a ordonné, bien que par les édictz, tant vieulx que noveaulx, l'exhercisse de la religion catholique ... se doibt fère partout, mesmes aud. Serres, et l'églize et cimetière randu ausd. catholicques ; qu'il se procédera à y prome[v]oir et des moïens qu'il y aura pour y entretenir des pasteurs, jusqu'à ce qu'il ayt faict enthendre à M. des Diguières, seigneur dud. lieu, pour la révérance que luy est debue, tenant le rans qu'il tient de lieutenant de Roi en Daulphiné, et à Nosseigneurs de la Cour du Parlement, comme les choses se sont passées, et les moïens qu'il fault pour y entretenir des pasteurs, aux despans de ceulx qui prennent les dismes et revenus des bénéffices dud. lieu, pour, après, y ordonner ainsy qu'il appartient par raison » (f° 94).

La Piarre. « N.-D. de Baulieu du lieu de *Peyre* ». Église « en fort pouvre estat, la voulte et murailhes d'icéle presque toutes rompues, n'y ayant aulcung autel ny fontz baptismales ; le cimetière tout ouvert » (f° 96 v°).

Le Bersac. « St-Laurens du lieu du *Barsac* », 27 mai. Église « toute descouverte et ruinée, presque toute par terre » (f° 100 v°).

Savournon. « St-Jacques du lieu de *Savornon* ». Église « assés en bon estat, excepté le presbytère qui a besoing d'estre réparé, le couvert de mesme,... le cimetière tout presque ouvert et desclos ; le clochier en estat ;... ung calice estain, gasté, ung missal de Gap et autre chose que vailhe » (f° 103 v°).

St-Pierre du Plan-du-Bourg. Église découverte, avec une croix et un calice en argent, « et ung missal et baptistère à l'usage de Rome » (f° 110).

« *N.-D. de la Bâtie-de-Mont-Saléon* », 28 mai. Église « toute ruinée et desmolie, excepté partie des murailhes de l'entour, sans autel, au moins qui soit en estat » (f° 112).

« *St-Jacques d'Aspres* », 29 mai. Claude Marrou, curé. « Croix dont le crucifix est d'argent » (f° 115). Cléricature donnée à Jean Évesque, d'Aspres, Ant. Ricou, Jean-Pierre Aubanel, Jacques Espié et autres (f° 118).

St-Pierre d'Aspremont. Noble Laurent Belle, seigneur. Église « en fort pouvre estat, toute ouverte et descouverte, bienque touteffois la voûte soit encore entière ; le clochier est tout entier, dans lequel y a une cloche d'ung quintal et une autre cloche de poidz de sept quintaulx, qu'ilz ont dans la maison commune » (f° 118 v°).

St-Michel de Montclus, 31 mai. Église en assez bon état (f° 121 v°).

Chanousse. L'église est « entièrement ruynée, hors les murailhes qui sont encore entières » (f° 123 v°).

St-Martin de Montjai. Antoine Finat, procuré. Église « toute ruynée, excepté les murailhes, et le cymetière desclos, y ayant une croix de bois au milieu » (f° 126).

Vaucluse. « Église perrochiale N.-D. de Rorrebel du lieu de *Valcluse* » ou « *Valclause* ». Elle est « toute descouverte et la voulte toute rompue, sans qu'il y ayt rien d'entier que les murailhes de l'entour » (f° 128).

Laux et Chauvac, 2 juin. L'église de Laux sous le vocable de St-Georges est « toute entière, couverte de paille, fors quelque peu du presbytère » ; celle de Chauvac, sous le vocable de St-Pierre, est « entièrement ruynée, fors une partie de la voulte du presbytère » (f° 132).

« *Rossiou* ». Église de Ste-Anne « toute descouverte, la pluspart des murailhes ruinées ; le presbytère et clochier

d'icelle sont encore à leur entier ; le cimetière ouvert » (f° 136).

SORBIERS. L'église, sous le vocable de N.-D. de Beaulieu, « entièrement ruynée et toute partie, n'y ayant aulcun autel, fons baptismalles, clochier, cloches, habitz ne ornementz » (f° 139).

« *St-André en Rosanoys* ». « A présent se célèbre le divin service » dans « une chappelle scituée dans l'encloz du village ». L'église paroissiale est « celle du monastère et prieuré dud. St-André... dépendant de l'ordre de Cluny, laquelle église et monastère... a treuvé tout en ruyne, remply de vieilles masures, ayant encores toutesfois lad[e] église les murailhes droites ». L'évêque, *tanquam delegatus a sede apostolica*, exhorte « frère Claude de Laurans, humble grand prieur de tout l'ordre de Clugny,... au nom de Dieu, de voulloir réparer lad[e] église et monastère, et la remettre au meilleur estat qu'il pourra, et y restablir le nombre de religieux acoustumé, et oultre ce, réparer les prieurez dépendant dud. ordre, que sont aud. diocèze, en l'estat qu'ilz doibvent estre, fère cesser les symonies » (f° 141 v°). 5 juin. Les consuls de St-André-de-Rosans présentent à l'évêque une « sentence arbitralle de l'année 1360 », suivant laquelle le prieur et le sacristain de St-André seuls sont tenus de réparer l'église et le monastère (f° 144). — « Résignation de la cure du lieu de *Montmaurin* par M[re] Paulet Cartier, prebtre, curé dud. lieu », et collation de cette cure en faveur de Mathieu Mosan, prêtre, de la ville de Grasse, 3 juin 1599 (f° 145).

« Église perrochialle du lieu de MOYDANS, soubz le tiltre Sainct-Florens ». Elle est en « assés bon estat, presque toute couverte de noveau avec de tuylles, sans aulcune voulte » et sans autel (f° 147). Collation de l'église paroissiale de St-André-de-Rosans, sous le titre de St-Laurent, en faveur d'Antoine Mayol, de Cazanova, diocèse d'Apt, 5 juin (f° 150).

RIBEYRET. « L'église perrochialle dud. lieu est esloignée dud. lieu d'ung quart de lieue et toute ruynée » (f° 150 v°).

L'ÉPINE, 5 juin. Le service se fait dans la chapelle de St-Sébastien, « à cause de la ruine de l'église perrochiale N.-D. de Baulieu dud. lieu ». Baptiste Martin, curé (f° 156). Collation de la cure de N.-D. de Bruis à Paul Cartier. Montmaurin, 7 juin 1599 (f° 159).

« St-Arnoulx du lieu de *Montmaurin* ». Église « en fort pouvre estat, toute descouverte, la voûte encores entière, excepté le presbytère qui est tout par terre, et la murailhe du devant qui faisoit séparation dud. presbitère aussy par terre » (f° 160 v°). Résignation de la cure de St-Pierre de Curbans par François Surius, 7 juin (f° 163 v°). Mise en possession de la cure de Bruis en faveur de Paulet Cartier, 7 juin (f° 164 v°).

BRUIS. L'église, « qui est proche du chasteau », est toute ruinée, celle de N.-D. qui « est au milieu du terroir,... autour de laquelle est le cymetière, aussy ruynée, excepté une chapelle qui est au bout de lad[e] église, laquelle est toute descouverte et la voûte tumbée » (f° 165 v°).

« Église perrochialle de *La Val-Saincte-Marie*, soubz le mesme tiltre », en assez bon état. Pas de curé. Présent, « noble Claude Rivière, seigneur dud. lieu » (f° 167).

St-André de LA CHARCE. Église « entièrement ruynée et destruicte, les murailhes rasées jusques aux fondementz ne s'y reconnoissant aulcune forme d'église, et led. cymetière tout ouvert et descloz » (f° 169).

« *Pommeyrol*, soubz le tiltre St-Pierre Venculle » (*in vinculis*). Église « en assez bon estat, couverte de paylle, le presbytère voûté et descouvert ». Présents : « noble Pierre de Ramond, dict de Villeneufve de Destal, dud. lieu ; Jehan de Salles, chastelain » (f° 171 v°).

« Églises perrochialles Ste-Marie-Magdeleine de *Cornillac* et Sainct-Michel de *Cornillion* », qui sont « unies ensemble, distantz lesd. deux lieux d'environ ung quart de lieue », 8 juin. Église de Cornillac : « la voulte est encores entière, descouverte touteffois et y ayant deux trous à la voûte, la murailhe du presbitère rompue par dehors ». L'église de Cornillon est « toute descouverte et la voulte, rompue, excepté celle du presbitère, qui est entière, descouverte touteffois » (f° 176).

Ste-Marie-Madeleine de VALCLAUSE, 9 juin. Église « presque toute ruynée, démolie et renversée partie, excepté ung peu de la murailhe du presbitère » (f° 179).

ROSANS, 10 juin. L'évêque, « acheminé dans la chapelle de Sainct-Ayriès, a faict faire la procession par tout led. lieu de Rosans, portant le corps sacré de Jésus Xprit ». Église « perrochialle dud. lieu de Rosans, soubz le tiltre N.-D. la Blanche,... toute par terre jusques aux fondementz, n'y ayant aulcune forme ne apparense d'église » (f° 181). Collation de la chapelle fondée en l'église de St-Pierre de Ribeyret, sous le titre de St-Michel, à Hector Arnaud, prêtre, de Caderousse, diocèse d'Orange, 11 juin 1599 (f° 184 v°).

St-Pierre de LENS. Église « toute ruynée et renversée par terre, excepté quelque peu de muraille « (f° 186 v°). Cléricature donnée à « André Faravel, que se souloit appeller Abel, auquel il a changé le nom », 11 juin (f° 187 v°).

ST-AUBAN. Église « entièrement tumbée et desmolie, excepté nng peu de muraille » (f° 189).

N.-D. de MONTAUBAN. Le service se fait « au hameau *sive* mazage des Bagnoux, en une maison qui est de la

commune,... pour la ruyne de l'église... Par les guerres passées l'église et la ville sont esté entièrement destruictes, qui est la cause que le peuple s'est retiré en sept hameaux ou mazages, appellez : *Ruetne*, *la Combe*, *Bone*, *Bagnoux*, *Sommacure*, *Russac* et *Bouxes*, lesquelz, distans et séparez, auront grand'peine d'aller à lad^e vieille église, sans danger de vies ». Autorisation de bâtir une nouvelle église « au mazage de Bagnoux qui est au milieu des hameaux ou mazages » (f° 192).

Église de St-Arnoux de MONTGUERS : « Les murailles et la voûte du presbitère entière, descouverte touteffois, et le surplus de l'église aussi descouvert, et la crotte rompue » (f° 198).

Ste-Marie-Madeleine de RIONS. Église « en fort mauvais estat, la voûte tombée et les murailles rasées à demy, n'y ayant aulcun clochier, estant le cymetière tout ouvert ». Pas de curé (f° 199 v°).

STE-EUPHÉMIE, 13 juin. L'évêque fait dire la messe « dans une maison prophane où l'on a accoustumé de la cellébrer aud. lieu, pour la totalle ruyne de l'église perrochialle » (f° 202). Cléricature donnée à Melchion, fils du capitaine Hugues Melchion, présent « noble François de Draguignan, filz de noble de Jehan, conseigneur dud. lieu de Ste-Euphémie », 14 juin (f° 204 v°). Collation de la cure de N.-D. de Montauban à Jean Faure, prêtre de la Baume *prope Robinam*, diocèse de Digne, 14 juin (f° 205).

« *La Roche-sur-le-Buy* ». Le service se fait dans une « maison qui appartient à la commune,... pour la ruyne et démolition de l'église perrochialle dud. lieu, que soloit estre scituée sur ung hault rocher, joignant le chasteau » (f° 206). « Et parce qu'il y a une église au terroir d'*Alloson*, appellée N.-D., deppendant du mesme prieuré et lieu, laquelle est à présent presque toute ruynée, hors le clochier, auquel lieu il y a vœu le jour de l'Assumption N.-D., et ung cymetière joignant, auquel ceux dud. terroir d'Alloson se font enterrer parfois », l'évêque ordonne de clore led. cimetière (f° 209).

Procès-verbal du rétablissement du culte catholique « au lieu d'*Esgalliers* », à la suite d'une requête des habitants, constatant que l'église est « ruynée et desmolie », 15 juin (f° 210 v°).

« *Pleysian* ». Église « joignant le chemin, quasi toute ruynée, n'y ayant qu'ung peu de muraille droicte, le pavé estant couvert de ruynes et vieilles masures » (f° 212).

« *Brante* ». L'évêque est « conduit en procession jusques à l'église Sainct-Aulzias, de nouveau rebastie et réparée, dans l'enclos du village ; pour estre l'église perrochialle, fondée soubz le tiltre Sainct-Jehan, qui souloit estre scituée hors du village, toute ruynée et desmolie » (f° 215). Présentation à l'évêque, au nom de Marin Indignoux, prieur de *Platsians*, d'une « transaction passée entre le prieur dud. lieu et la communauté, en l'an 1480, de laquelle résulte que le prieuré d'*Eyguières* estoit anciennement ung mesme prieuré uny avec celuy dud. Pleysian, et que les habitans du lieu de Pleysian doibvent payer le dixme au dix-neufvain ». Reilhanette, 17 juin 1599 (f° 218 v°). Collation à Me Antoine Charlan, prêtre, de la cure de St-Jean de Brantes (*de Brantulis*), 17 juin (f° 219 v°).

« *Savouilhan* ». Église « soubz le tiltre Sainct-Martin et Saint-Agricole,... en bon estat, y ayant une chasuble, une aube, deux napes, un calice, une croix honestes » (f° 219 v°). Requête à l'évêque par « les habitants de Savouilhan, au comtat de *Venesse* », afin d'avoir un prieur qui fasse résidence (f° 222).

St-Michel de « *Reillannette* », 17 juin. Église « en fort bon estat,... bien fermée et garnie de tout ce qui est nécessaire » (f° 223).

N.-D. de Tous les Saints de MONTBRUN, 18 juin. Présent, « frère Marcel Cordonier, camarier de l'abbaye St-André de Villeneufve lez Avignon, de l'ordre de St-Benoist, prieur du prieuré de Montbrun ». Église « toute ruynée et desmolie, et la voûte rompue, excepté le presbytère qui est encores entier » (f° 228).

« St-Laurent de *Barret de Liepvre* », 19 juin. Église « en assés bon estat, couverte de tuilles, avec ung *camarat* ou plancher de *gip* (plâtre)... entièrement bastie et construicte, despuis les fondations jusques au plus hault... sans que le prieur dud. lieu y ayt voullu rien contribuer » (f° 233).

« *Sédaron* ». L'évêque se rend en procession à « l'église perrochialle dud. lieu soubz le tiltre N.-D. la Brune, pour aultant que lad^e église perrochialle de Sainct-Bauzilly (*alias* Baudisi) est toute par terre et fort esloignée du village » (f° 236).

« St-Cosme et St-Damian du lieu de *Vers* ». Église « entièrement ruynée » (f° 240).

Ste-Marie-Madeleine de « *Villefranque* », idem (f° 243).

BALONS. Église de St-Pierre, « toute ruynée » (f° 244).

St-Sébastien d'EYGALAYES. Église « toute rompue et descouverte » (f° 247 v°).

MÉVOUILLON. L'évêque ne peut visiter l'église, « à cause qu'elle est dans la forteresse dud. lieu, en laquelle il n'a peu entrer pour estre occupée par ceux de la R. P. R., ce que voyant, est allé au masage appellé *Grosse-Pière* dud. Mévouilhon » (f° 250).

St-Pierre « d'*Aulanc* ». Église « en fort pauvre estat, estant la murailhe du dernier ouverte et rompue, la voûte, qui est encore entière, toute descouverte, n'y ayant aulcun autel » (f° 251).

LA ROCHETTE SUR ST-AUBAN. L'église de Ste-Marie-Ma-

deleine est « entièrement ruynée jusques aux fondementz, ne s'y connoissant aulcune forme d'église ; le cymetière tout ouvert » (f° 252 v°).

« St-Pierre d'*Yson* ». Église « fort destruicte » et presque toute par terre » (f° 254).

St-Étienne d'ÉOURRES, 21 juin. Église « ruynée, excepté que les murailles d'allentour sont encore droictes, ung peu de la voûte du presbytère ; n'y a point de cloche ne de clochier ;... cymetière descloz » (f° 259 v°).

N.-D. de LACHAUP. Église « ayant la voûte toute entière, descouverte la pluspart, le pavé mal acomodé » (f° 263 v°).

St-André de SALÉRANS. Église « descouverte et entièrement ruynée, excepté les murailles d'alentour » (f° 267 v°).

« St-Michel du lieu de *Barret-de-Chiefvre*, aultrement dict *Barret-le-Bas* », 21 juin. Église « toute rompue, excepté les murailles d'alentour qui sont entières » (f° 269).

« *Barret-le-Hault*, soubz le tiltre de St-Blache ». Église « toute rompue et renversée par terre, excepté quelque peu des fondementz » (f° 273 v°). « Le cymetière, commung avec ceux de Barret-le-Bas, sera clos et fermé » (f° 275 v°).

STE-COLOMBE, 22 juin. Église « scituée sur ung hault rocher esloigné du village, en lieu fort difficille, estant toute par terre et entièrement ruynée » (f° 277).

Les cures de STE-COLOMBE et ST-CYRICE sont « unies ensemble » (f° 278).

Églises paroissiales de ST-CYRICE et VILLEBOIS. L'église de St-Paul de St-Cyrice est « en assés bon estat, pour la pauvreté du lieu, ayant la voûte du presbytère quasi entière et le reste estant couvert de payle, n'y ayant aulcune porte » (f° 280 v°).

St-Martin de LABOREL. Église, « toute descouverte, la voûte du presbytère estant entière et descouverte aussi, le clochier en estat, sans aulcunes cloches, n'y ayant point de porte à lad° église et le cymetière estant tout descloz » (f° 285 v°).

St-Julien d'ORPIERRE, 22 juin. L'église, « scituée hors la ville », est « toute rompue et destruicte, à l'oposite et tout contre le temple de ceulx de la R. P. R. qui occupent l'église ». Le ministre protestant « presche aud. lieu d'Orpierre, et a séduit presque tout le peuple ». Dom Esprit Hugues, prieur de Lagrand, expose que led. ministre « prend les revenus de la cure » d'Orpierre (f° 286).

MÉREUIL. Église, « soubz le tiltre de Saint-Furmin », « despuis 25 ou 30 ans,... toute rompue, fors une chapelle qu'il y a aud. lieu, joignant le cymetière », dans laquelle l'évêque permet de célébrer le service divin (f° 288).

N.-D. de LAGRAND, 23 juin. Le prieur dit que « le vicaire de l'abaye de Clugny l'a visité n'y a que quinze ou tant de jours, et a ordonné des choses qu'il luy fault effectuer en lad° église ; lequel ne recognoist aulcun supérieur et ne doibt recepvoir aulcune visite que de son abé. Sur quoi, mond. seigneur le Rév^{me} évesque de Gap, comme délégué du Sainct-Siège apostolique, a ordonné estre signifié aud. seigneur abé, par led. prieur dud. prieuré de Lagrand, prieur conventuel de Romette, son église, son monastère et le nombre de religieux qui y souloient estre entretenus, dans six moys prochains » (f° 289 v°).

TRESCLÉOUX, 23 juin. L'église paroissiale, sous le tiltre de St-Michel, « est toute par terre, n'y ayant rien d'entier ». L'église de N.-D. « jugnant le cymetière », est en assez bon état et sera facilement « rabilhée » (f° 292).

Ste-Catherine de SALÉONS, 24 juin. Église « entièrement ruynée et démolie, n'y ayant aulcune apparence d'église » (f° 294).

UPAIX. « Église perrochialle de N.-D. Beauvéser ». Jean-Claude de Trouillas, prieur. Cette église est en partie ruinée, « toute descouverte, n'y ayant point de fons baptismalles,... le presbytère encore voûté,... le cymetière sera cloz,... les recteurs des chapelles de St-Blaise, St-Anthoyne, St-Claude, St-Estienne, St-Pierre, St-Saulveur et Ste-Catherine feront faire les autels dans lad° église ainsi qu'ilz souloient estre anciennement... Le prieur de St-Jaume dud. lieu est exorté de faire réparer » son église et refaire l'autel (f° 296 v°). Cléricature donnée, à Upaix, « dans la maison de Françoys Ripert, hoste », à « noble George de Bone, filz de Rolland, sieur des Alos, et de Dlle Françoise d'Agolt, de Laser ; noble Benoist de Gaultier, fils de feu Abraham, et de Dlle Marguerite de Montjeu, de Gap ; noble Balthazard de Bonthoux, filz de Hanibal et de Dlle Félise de Chastel, d'Upaix », et autres, 25 juin (f° 299).

MONTEIGLIN. Église paroissiale sous le titre de N.-D. de Margailhan, « en asséz bon estat, excepté que y défault de tuilles en quelques endroictz du couvert » (f° 300).

ARZELIERS. Église paroissiale de St-Marcellin, « entièrement ruynée et démolie » (f° 302).

N.-D. de MONTROND. Église « entièrement ruynée, n'y ayant trouvé aulcung homme à qui parler » (f° 306).

« *St-Genyès* ». Église « en fort pauvre estat, la pluspart des murailhes rompues à demy, la voûte du presbitère entière, ensemble le clocher, dans lequel n'y a aulcunes cloches » (f° 307). Cette église dépend de « Messieurs du vénérable chapitre N.-D. du Puy en Auvergne »[1] (f° 309).

[1]) Suivant le *Rôle des décimes* de 1516, et le « *Poulié du diocèse de Gap* », de 1708 cette église dépendait, non du « chapitre N.-D. du Puy en Auvergne », mais du « chapitre N.-D. *de Dom* d'Avignon ». C'est, d'ailleurs, ce que plusieurs documents des archives départementales de Vaucluse établissent clairement.

EYGUIANS. Église de Ste-Marie-Madeleine « en fort pauvre estat, toute descouverte ; vray que les murailles d'alentour et la voûte du presbitère sont encores entières; le clochier est encores entier aussi, san saulcunes cloches dedans » (f° 309 v°).

LAZER. Église sous le titre de N.-D. de Nazareth et Ste-Anne, « presque toute ruynée, n'y ayant aulcuns habitz, ornementz ne joyaux que vaillent » (f° 312).

VENTAVON, 25 juin. Église en bon état, par « la piété des seigneurs dud. lieu n'y défailhant aulcune chose » (f° 315).

LE MONÊTIER-ALLEMONT, 27 juin. Église de N.-D. de Pitié « toute ouverte, touteffois l'on a fette la plus grande partie du couvert et travaillent en grande dilligence... l'ayant toute baillé à priffait ». Il y a « un calice d'estaing presque neuf ». Claude Richard, curé (f° 317 v°).

BEAUJEU. « L'église toute ruynée, sans qu'il y soit faict aulcung service ». Du reste « led. lieu est entièrement abandonné d'habitans », et « il n'y demeure personne que la famille du seigneur dud. lieu, laquelle est grande de cent ou six-vingt (cent-vingt) personnes » (f° 319).

« *Barcellonnette* en la vallée de Vitrolle ». L'église, « fondée soubz le tiltre N.-D.de Val-Saincte », à la « voûte encores entière, mais elle est découverte en la pluspart » (f° 319 v°).

« Visite de l'abaye de *Clausone* », faite par Honoré Buisson, sacristain et chanoine de Gap, « sur l'adveu donné à mond. seigneur (l'évêque) que par la faulte de l'abé, l'on a laissé ruyner l'église et y tient-on le bestail dedans, au grand mépris du service de Dieu et de son honneur, avec grand scandalle du peuple ». Le 28 juin, le chanoine Buisson « est allé visiter l'abaye de *Clausonne* et a treuvé que l'église d'icelle avoit esté autreffois belle, toute de pierre de taille, l'autel y estant encores, qui est beau ; et à la vérité, a treuvé que le bestail a habité dedans, fors quelque temps, estant la porte toute ouverte et la moytié de la voûte d'icelle église, tumbée par terre ; le reste qu'y est fort beau; ayant faict venir avec lui Jacques Jousserant, rentier de lad° abaye ». Ce dernier dit « qu'il tient icelle abaye en arrentement de M. Rafurniet de Sainct-Ferréol, habitant à Romans, sans charge d'aulcun service,comme, à la vérité, il n'en a point veu faire en lad° abaye despuis vingt ans en çà ; aussi qu'il y a peu d'habitans, pour estre le lieu scitué en païs montueux et fort mal propre, joinct que l'abaye tient quasi tout le territoire ;... que son maistre ne luy en a point donné de commandement (de fermer l'église),ny de faire aulcun service, si ce n'est que, quand l'abé y mande ung prebstre, les dimanches, il est tenu luy donner à disner, ainsi qu'appert par son contract d'arrentement ; touteffois il ne luy en a jamais mandé aulcun, de sorte que, quand ilz ont de baptisés ou enterrementz à faire, ilz vont quérir le curé du Saïs » (f° 322).

ESPARRON. L'église « perrochialle St-Pierre et St-Paul d'Esparron de Vitrolle » a « la voûte toute entière, couverte de paille ; l'autel est entier, y ayant au-dessus une pierre toute d'une pièce ; le clochier aussi est entier, y ayant une cloche pesant environ deux quintaulx, le cymetière est tout ouvert, ensemble la porte de l'église ;... ung calice d'argent avec sa platine d'environ ung marc,... une croix d'argent, avec ung missal de Trente ». Présent, « frère Jehan du Mas, religieux de l'ordre de St-Anthoyne en Vienoys, percepteur de la préceptorie de St-Anthoyne de Déoulle et curé dud. Esparron, unie à icelle, ainsi qu'il a dict ». L'église « St-Pierre des *Cros* », que l'on « dict estre aussi perrochialle, avec une autre église de St-Pierre des *Praux*,... scituées toutes deux au mesme terroir d'Esparron », sont, la première, « toute entière, avec la voûte descouverte, l'autel estant droict, avec le clochier, dans lequel n'y a aulcunes cloches, et souloit avoir des fons baptismalles,... avec le cymetière qui est à l'entour tout descloz »; la seconde, « toute entière, avec sa voûte descouverte, l'autel en estat, avec le clochier, dans lequel y a une cloche d'environ deux quintaux ; il y avoit dans lad° église des fons baptismalles ; le cymetière est tout ouvert » (f° 324).

VITROLLES. L'église, « soubz le tiltre St-Michel,... toute rompue ». Antoine Lagier, curé, et Balthasar Ysnard, « châtelain de la vallée de Vitrolle,.... ont remonstré... qu'en leur lieu y a le prieuré St-Pierre Dauzard [1]), où est leur cymetière, auquel il souloit avoir service, mais à présent l'on n'y en faict aulcun, ny despuis vingt ans en çà, ny moings aulcune aumosne ; néantmoings M. Joseph d'Aigremont, notaire royal de Sisteron, soy disant procureur du prieur, a prins les fruictz et revenuz despuis dix ans en çà » (f° 328 v°).

Églises paroissiales de « St-Pierre de *Lardiers* et N.-D. de Belleveue de *Vallensa*, unies ensemble ». La première est « toute descouverte, les murailles d'alentour entières, n'y ayant aulcun autel en estat, ny fons baptismalles »; la seconde « entièrement ruynée et desmolie ». Antoine Borrel, curé (f° 331 v°). L'évêque unit à la cure les revenus de « la chapelle de Sainte-Croix, qui est ung lieu fort dévot », situé audit lieu, alors possédé « par ung appellé La Croix, soldat de la R. P. R. », à condition que la chapelle sera réparée, ainsi que celle de « N.-D. de *Tournou* ou *Fouilhouse* », qui est située sur la « parroisse du lieu de Lardier », et est « toute rompue et ruynée » (f° 334).

LA SAULCE, 28 juin. L'église de St-Jean-Baptiste est

[1]) *Douzard*, près de Vitrolles, de la dépendance de l'abbaye de Cluny.

« toute ruynée, excepté que les murailhes et la voûte du presbytère sont encores en entier, avec le clocher, dans lequel il n'y a aulcunes cloches, ne porte à lad^e^ église » (f° 336).

« Églises perrochialles des lieux du *Dezert* et *Chastillon* unies ensemble », 30 juin. L'église de St-Michel de Châtillon est « entièrement ruynée, le cymetière tout ouvert », de même que celle du Désert. « Le cappitaine Chapan a achepté la seigneurie » (f° 337 v°).

Sigoyer-sur-Tallard. Église de St-Pierre, « entièrement ruynée » (f° 339).

Mantéyer. Église de « N.-D. de Pomyers... en très mauvais estat, ayant une partie des murailles par terre, du costé de la porte, la voûte du presbitère rasée à demy, ayant seullement une partie du couvert de paille, qui a esté faict de nouveau... L'autel y est entier et une pierre toute d'une pièce au-dessus, avec le clocher, dans lequel n'y a aulcunes cloches, estant le cymetière tout ouvert » (f° 342 v°).

« *Neffes* ». Église de N.-D. de Consolation, « toute destruicte et ruynée » (f° 345 v°).

Église « perrochialle du lieu de *Peilhautier*, soubz le tiltre de St-Pierre des Costes », 1er juillet 1599. Église « toute ruynée, excepté les murailles, qui sont entières, et le clocher qui est aussi entier,... n'y ayant dans lad^e^ église aulcung autel ny fons baptismalles » (f° 349 v°).

Romette, 3 juil. L'église paroissiale sous le titre de St-Pierre est ruinée et le service se fait dans « ung lieu qui s'appelle la Sacrestie, lequel est... assez grand pour le peuple qui est à présent aud. lieu ». Présents : Pierre Magnan, prêtre, vicaire du prieur de Romette et pitancier, frère Balthasar Falcon, religieux. « Le sacristain est ung moyne de Boscodon », que led. vicaire n'a jamais vu. De Malany, prieur (f° 352).

Jarjayes, 6 juil. Église de St-Thomas, « fort ruynée, presque toute descouverte et la voûte tombée, toute ouverte,... le clochier est entier, excepté qu'il est ouvert » (f° 356).

Valserres, 7 juil. Église de N.-D. de Puy-Cervier « trouvée en fort pauvre estat, la voûte du presbitère tumbée, les murailles à demy rasés, et lad^e^ église toute ouverte, ayant touteffois la voûte entière, et le clochier aussi, qui néanlmoings sont descouvertz,... le cymetière tout descloz ». Pas de curé (f° 359).

Rambaud. Église de St-Nicolas, « en fort mauvais estat, ayant la voûte entièrement par terre, les murailles d'alentour estant touteffois entières, fors devers le couchant, et telles qu'elles porteroient encores ung bon couvert,... le cymetière estant tout descloz ». Claude Ollivier, curé (f° 362).

La Batie-Vielle. Église de St-Martin « toute descouverte et ouverte, le presbytère encores voulté ». Esprit Archaud, curé (f° 364 v°).

La Batie-Neuve, 7 juil. Église de N.-D. « en fort mauvais estat, presque toute ruynée en la pluspart, et n'y ayant aulcuns habitz ne ornementz que soient de valeur, excepté une croix d'alchimie, qui est assez honneste ». Le 8 juil., l'évêque fait dire la messe « dans une chapelle qui est dans le chasteau dud. lieu, non encores consacrée » mais qui l'est, le 9 juillet, à la prière de « noble Estienne de Bonne, seigneur d'Auriac et dud. La Bastie » (f° 369). — Nomination de François d'Abon, clerc, en qualité d'archidiacre de l'église cathédrale de Gap, en remplacement de Jean Buisson. Présents : Silvestre Gerin, chanoine, théologal, et François Surre, curé de la Baume-lès-Sisteron. La Bâtie-Neuve, 19 juil. 1599 (f° 370).

La Rochette. Église de N.-D. « toute descouverte, n'y ayant aulcune porte, les murailles toutes entières, ensemble le clochier, dans lequel il n'y a aulcunes cloches, et le presbitère, voulte entière et couverte » (f° 373).

Ancelles. Église de St-Martin, « entièrement ruynée et démolie, excepté ung peu de muraille qu'il y a d'ung costé » (f° 375).

« *St-Lagier en Champsaur* », 10 juil. Église « toute ruynée et démolie, excepté ung peu de muraille et une partie du clochier... dans lequel il y a une cloche... Yves Maillard, « prebtre de la cité de Vennes en Bretagne, servant du curé... puis deux moys en çà » (f° 378). Collation aud. Maillard des cures unies de St-Léger (*Sancti Leudegarii loci de Sto Lagiero*) et de N.-D. de Chabottes, 11 juil. (f° 381 v°).

Orcières, 12 juil. Église de St-Laurent « en bon estat, ayant esté rebastie de nouveau, bien couverte d'ardoyse, le presbitère voûté, couvert et blanchy ; l'autel de bois, y ayant ung treillis aussi de bois fermant à clef ». Arnoux Peyron, curé, Jean Bonabel, « bayle du sieur de Rousset, conseigneur dud. lieu » (f° 383).

« Consécration d'une chapelle construicte dans la maison du sieur de Rival, parroisse de St-Nicolas, mandement de Montorsier en Champsaur, fondée soubz le tiltre... de Ste-Marie ». Présent : « noble Charles du Serre, sieur dud. Rivailh, dans la maison duquel il estoit logé », 13 juil. (f° 386 v°).

St-Nicolas. Église « toute ruynée, excepté ung peu des murailles à l'entour, qui sont entières, estant couverte de paille en plusieurs endroicts, y ayant une cloche, n'y ayant aulcun autel ne fons baptismalles en estat, n'y aulcune porte » (f° 387 v°).

St-Jean-de-Montorcier, 13 juil. Église « entièrement ruynée » (f° 390).

CHAMPOLÉON. Église de St-Vincent, « en pouvre estat, ayant les murailles esté refaictes de nouveau de pierre sèche, couverte de paille, estant la plus grande partie du presbitère tombée par terre, n'y ayant aulcune porte,... le clocher est entier, couvert de bois, y ayant une cloche; le cymetière estant fermé avec ung cléda de bois ». Jean Espitallier, curé (fº 392).

« *Chabolonnes en Champsaur* », 14 juil. Église de St-Benoît « entièrement destruicte et ruynée ». Antoine Dromenc, curé (fº 394 vº).

CHABOTTES. Église de N.-D. « en fort mauvais estat, presque toute ruynée » (fº 396 vº).

« *St-Pierre de Chailolh* ». Église « bastie de nouveau, couverte de paille, sans aulcun planchier ny *camara* dessoubz; les murailles, tant dedans que dehors, toute brutes, ensemble celles du presbitère, qui est voûté et dessus la voûte couvert de paille,... les portes sans aulcune sérures, et le clochier à demy ruyné » (fº 400).

ST-MICHEL-DE-CHAILLOL. Église « commancée à rebastir de nouveau et desjà fort advancée,... le bois et charpente qui doibt porter le couvert mis et posé au-dessus » (fº 402 vº).

ST-BARTHÉLEMY-DE-BUYSSARD. Église « toute descouverte et disrupte, en certains endroitz toute ouverte, sans aulcune porte » et sans cloches (fº 405).

« *St-Jullien en Buissard* ». Église « entièrement ruynée et desmolie » (fº 407). Les protestants ont emporté les cloches, et les fermiers des « chanoynes de St-André de Grenoble », du chanoine Burgaud, de Gap, et du « prieur et chapitre de Romette » perçoivent les dîmes à la gerbe (fº 411).

ST-BONNET-EN-CHAMPSAUR, 15 juil. Église « en fort pauvre estat, la voûte toute rompue, estant par ce moyen ladᵉ église toute descouverte, n'ayant rien d'entier que les murailles d'alentour et ung peu de la voûte du presbitère, qui est toute crevassée et prest de tomber en ruyne ... Le clochier est encores entier, avec deux cloches dedans, ruyné en plusieurs partz et prest à tomber »; sans autels et sans ornements. Présent, « frère Claude *Inbert*, religieux de l'ordre St-Benoist, sacristain de ladᵉ église », qui, en l'absence du curé, fait le service depuis quelques années (fº 411 vº).

« *Bénévent*, mandement de St-Bonnet », 15 juil. Église « toute ruynée » (fº 415 vº).

CHARBILLAC, 16 juil. Église de St-Gervais, « toute descouverte, la voûte du presbitère encore entière, ensemble le clocher, y ayant quelques fuissures ou crevasses aux murailles d'alentour » (fº 417 vº).

« *Les Infournatz* ». Église « presque toute ruynée, excepté une partie du presbytère et du clocher » (fº 420).

LA MOTTE. Église « toute ruynée ou à peu près, fors la voûte du presbitère et partie du clocher » (fº 423).

LES COSTES. Église de St-Jean-Baptiste, « toute descouverte, la voûte du presbitère encores entière » (fº 426 vº).

« *St Eusèby* », 17 juil. Église « presque toute ruynée »; pas de service (fº 430).

AUBESSAGNE. Église « toute descouverte »; le presbytère est encore voûté, mais découvert (fº 434).

« *La Chapelle en Valguedemar* ». Église de N.-D. « en fort bon estat », avec « une croix et un calice d'estain assez honnestes » (fº 436 vº).

« *St-Jaume en Voguedemar* », 18 juil. « L'église et le presbitère descouvertz; les peintures que sont dedans, gastez et mal accomodez en quelques endroictz; le pavé mal esgallé; le clochier ruyné, sans qu'il y ait aulcunes cloches » (fº 439 vº).

« *St-Maurice en Valgodemar* », 19 juil. Église « en assez pauvre estat; la voûte du presbytère rompue en quelques endroictz; l'église descouverte en plusieurs partz, estant couverte de paille, sans aulcun plancher dessoubz, et toute ouverte » (fº 442 vº).

ST-FIRMIN. L'église est « en assez mauvais estat, commencée à couvrir de paille et non encores parachevée; la voûte du presbitère entière, et les murailles d'alentour de ladᵉ église, endommagées en quelques endroitz » (fº 444 vº).

« *St-Laurent-de-Beaumont* », 20 juil. Église « commencée à rebastir et fort advancée, toutes les murailles d'alentour estant faictes, et le bois et charpente qui doibt suporter le couvert posé, un peu de la voûte du presbitère entière, l'autel demeuré dressé et consacré, avec un tableau honneste à plate peinture au-dessus,... sans aulcun clocher » (fº 447).

QUET, mandement de Beaumont, 21 juil. Église « entièrement ruynée et démolie » (fº 451 vº).

ST-MICHEL. Église « commencée à rebastir de neuf, les murailles d'alentour toutes faites et parachevées, le bois et charpente qui doibt porter le couvert posé et mis en estat » (fº 454).

STE-LUCE. Église « en assez bon estat, bien voûtée et couverte, excepté que le couvert est ung peu ruyné à main droicte » (fº 456 vº).

LA SALLE. Église « en fort pauvre estat, descouverte la plus grande partie; n'y ayant aulcun aultel » (fº 459).

« *Méyarotz* », 21 juil. Église « commencée à réparer les murailles d'alentour estant entières et le presbitère voûté » (fº 462).

« *Aspres auprès de Corps* », 20 juil. Église « toute ruynée, excepté un peu des fondementz... le cymetière tout ouvert » (fº 464 vº).

CORPS, 22 juil. Église « presque toute ruynée, excepté la pluspart des murailles d'alentour qui sont encores entières, le dedans de lad^{e} église tout plein de terre,... le cymetière tout ouvert » (f° 466 v°). Collation de l'église *St-Étienne-en-Dévoluy*, sous le titre de St-Jean, en faveur du père Silvestre Gerin, docteur en théologie, chanoine théologal de la cathédrale de Gap. Corps, 23 juil. 1599 (f° 469).

« Églises perrochialles de St-Pierre du lieu de *Monestier d'Ambelle* et de *St-Aldrade d'Ambelle* unis ensemble »[1]). 23 juil. L'église du Monêtier est « en fort pauvre estat, presque toute ruynée, excepté qu'il y a une des murailles d'alentour d'ung costé, et la moytié du presbytère est tumbé par terre ; l'autel est beau et fort honnestement construict » ; le clocher est tout ruiné et le cimetière tout ouvert. A Ambel, il n'y a pas d'église, mais une « petite chappelle au chasteau, et presque ruynée, où il n'y a aulcun autel,... ne s'y faisant nul service » (f° 470).

« *La Sallette* », 23 juil. Église « en fort pauvre estat, estant presque toute ruynée, excepté le presbitère qui est quasi entier », sans autel (f° 473).

St-Benin sive *St-Berème*, mandement de Corps ». Église « en fort pauvre estat, presque toute ruynée et descouverte, sans aulcun autel ny fons baptismalles » (f° 476).

Le « *Glaysil*, terre d'Église, en Champsaur ». Église « en assez pauvre estat, la pluspart descouverte, excepté que le presbitère est entier, voûté et couvert » (f° 478 v°).

LE NOYER. Église de Ste-Agathe, « commencée à réparer et rebastir de neuf, les murailles faictes et le bois ou charpente qui doibt suporter le couvert posé » (f° 481).

« *Polligny*, terre d'Église, en Champsaur ». Église « en fort pauvre estat, les murailles d'alentour estant presque toutes ruynées, couverte de paille, tant le presbytère que l'église, que les consuls et habitans ont faict faire » (f° 484 v°).

« *La Fare*, terre d'Église, en Champsaur », 24 juil. Église « entière, bien voutée et couverte de paille, l'autel estant de bois » (f° 486 v°). Collation de la cure de Valserres sous le titre de N.-D du Puy-Cervier (*Podii Serverii*) en faveur de Honoré Buysson, prêtre, de Gap, 24 juil. (f° 489).

LAYE. Église de St-Pierre, « ruynée et démolie jusques aux fondementz, n'y ayant aulcune forme ne apparence d'église ny de clocher » (f° 490).

ST-LAURENT-DU-CROS. L'église est « entièrement ruynée et démolie » (f° 493). Collation de la cure de N.-D. de Nazareth d'Agnières en faveur d'Antoine Brunet, prêtre de Gap. Gap, 26 juil. (f° 496).

CHATEAUVIEUX, 29 juil. Église sous le titre de « Ste-Foy, treuvée fort advancée, le presbitère, voûte et les murailles d'alentour toutes faictes, n'y ayant encores touteffois aulcun autel, fons baptismalles ne cloches en estat » (f° 497 v°).

« Église perrochialle N.-D. des Ribes, du lieu de l'*Estrech*,... en fort pauvre estat, presque toute ruynée, excepté le presbytère qui est quasi tout entier, fort qu'il est découvert », et sans cloches (f° 500 v°).

TALLARD, 30 juil. Église de « St-Grégoire, que l'on a faict réparer et rebastir de nouveau dans la ville ». Elzias Moret, curé, Jean Suau, consul, et autres exposent « que, par le malheur des guerres, leur église perrochialle, que solloit estre scitué hors la ville, est toute ruynée, rasée de fondz en comble ; qu'ilz désireroient bien de la rebastir, mais ilz n'ont pas les moyens » ; en conséquence, « requièrent que les deux églises de St-Grégoire, scituées dans la ville, qu'ilz ont faict joindre et réparer ensemble ... tiennent le lieu et place de l'église perrochialle,... sans se départir touteffois du cymetière qui est autour de lad^{e} église perrochialle scituée hors la ville ». Le 31 juil. l'évêque visite « lesd. deux églises de St-Grégoire unies ensemble, lesquelles il a trouvé en assez bon état, excepté que le corps sacré de Jésus-Christ n'y repose point encores ; que le repositoyre soit faict à costé de l'autel » (f° 502 v°). «Le cymetière de l'ancienne église de St-Grégoire qui est hors la ville sera clos » (f° 505 v°).

Venterol, 30 juil. Église de St-Crépin « ayant la voûte rompue, presque couverte de neuf, le clocher entier, avec deux cloches... Le presbitère encores voûté et entier » (f° 506 v°).

PIÉGUT. Église de St-Colomban entièrement voûtée, mais « sans aucun couvert, y ayant une chapelle à main gauche... presque toute ruynée et, par ce moyen, l'église ouverte, le grand autel... ruyné » (f° 509).

URTIS. Le toit de l'église est « rompu en plusieurs partz ; il n'y a « aulcun autel ;... le clocher ruyné, sans cloches, et le cymetière tout ouvert » (f° 511 v°).

CURBAN. Église de St-Pierre « toute descouverte ; ayant touteffois les murailles d'alentour et le clocher entier », (f° 514). — Collation du prieuré-cure de Mantéyer, sous

[1]) Contrairement à l'avis de divers historiens modernes, nous pensons qu'*Ambel* (Isère) est le pays d'origine de St Eldrade, l'un des abbés les plus célèbres du monastère de la Novalaise, au IXe siècle. C'est là, ce nous semble, ce que disent clairement les plus anciens chroniqueurs de la Novalaise : *Ex Ambelli castello Galliæ, inter Alpes, ortus Provinciæ, prope flumen Dederausum* (ou mieux *de Derausum*, le Drac)... *Beatus Heldradus, ex Gallicana patria quae dicitur Provincia, non infimis parentibus, ortus, Alpinis montibus, oppiduli Ambolia municeps et indigena* (v. Pertz, *Monum. Germania hist.*, Scriptor. VII, 74, 128 ; *Acta SS.* Martii II, éd. Palmé, 329 ; Guillaume, *Recherches hist. sur les Hautes-Alpes*, 1881, p. 74 et suiv.)

le titre de N.-D. de Pommiers (*de Pomertis*), en faveur d'Artus Buysson, clerc, de Gap. Curban, 1er août 1599 (f° 517).

CLARET. Église de St-Pierre « commencée à rebastir de neuf, les murailles et la voulte faicte[s], n'y ayant toutteffois aulcun autel » (f° 518). — Cléricature conférée à nobles Louis, Jean, Gaspar et Pierre de Castellane, fils de François, seigneur de Claret, et de Lucrèce de Vintimille ; à Honoré, de Castellane, fils de feu Gaspar, sieur de La Colombe, et de Claude de Raymondis, et autres, 2 août (f° 523 v°).

MELVE. Église de N.-D. de Bellevue « presque toute ruynée, ensemble le clochier » (f° 524).

LE CAIRE. Église de St-Michel « presque toute ruynée et démolie, n'y ayant qu'ung peu des murailles d'alentour » (f° 526).

LA MOTTE-DU-CAIRE, 2 août. Église de Ste-Catherine « commencée à rebastir à neuf, les murailles d'alentour estant faictes et le clochier en bon estat, avec deux cloches dedans » (f° 530).

« *Esparron-de-la-Bastie* », 3 août. Église de St-Sébastien « toute descouverte, excepté d'ung costé, qui est couvert de tuilles, avec un planchier de bois tout rompu et gasté » (f° 533 v°).

REYNIER. Église de St-Vincent « presque toute ruynée, excepté que la voulte du presbitère est quasi entière, avec ung peu des murailles d'alentour des deux costez ; le clochier est aussi entier avec deux cloches, l'une qui est bonne et l'autre rompue » (f° 536).

CLAMENSANE. Église de St-Martin « toute descouverte, la voûte touteffois entière, excepté une partie qui est tumbée sur le milieu, de sorte que le demeurant s'en va par terre ». Présents : Jean Arnoud, curé, et noble Gaspar de Villeneufve, seigneur de Clamensane (f° 539).

SIGOYER-MALPOIL. Église de N.-D. d'Espavent « toute descouverte » (f° 541 v°).

THÈZE. Église de N.-D. de Bellevue « commencée à rebastir de nouveau et desjà fort advancée » (f° 544 v°).

VAUMEILH, 5 août. Église de St-Sixte et St-Sauveur « rebastie de nouveau, voûtée et couverte » (f° 548).

« *Vallerne* », 6 août. Église de Ste-Marie-Madeleine « commencée à rebastir de neuf, ayant les murailles d'alentour parachevées et une chapelle d'icelle qui est voûtée, avec l'autel » (f° 550 v°).

G. 780. (Registre.) — Grand in-4°, 227 feuillets, soit 454 pages, papier. Coté O.

1602, 28 mai-23 juin. — « Visitte généralle faicte par Révd père en Dieu Mgr messire Charles Salomon du Serre,... évesque, conte et seigneur de Gap, des églizes de son diocèse, commanssé le 28e may 1602, acompagné de Messieurs Mes Benoict de Montjeu, Charles Arnaud, Pierre Fenouilhet, docteur en théologie, tous chanoines de l'église cathédrale dud. Gap, Bernardin Montagne, prieur de Tallard, et Claude Mataron, aumosnier de mond. seigneur, substitue du procureur d'office en lade évesché, escripvant moy Jehan-Lois Castagni, notère roial de la ville de Sisteron, son secrétère et greffier épiscopal ».

28 mai, bénédiction et réconciliation de l'église de LA SAULCE, sous le titre St-Jean-Baptiste, « trouvée en fort pouvre estat, toute brutte par dedans, sans aulcung autel que vailhe, ny pavé » (p. 4).

29 mai, « réconciliation de la chappelle des pénitens du lieu de VENTAVON... édiffiée de noveau » (p. 12).

30 mai, « église parochialle du lieu du *Poil*, fundée soubz le titre N.-D. d'Auriol... située hors le village, qui soulloit estre l'église parrochialle », qui fut ruinée 50 ans auparavant. Dorénavant l'église St-Pierre « servira... d'église parochialle,... sans se deppartir toutesfois du cimetière quy est autour de lade église N.-D. » (f° 13).

31 mai, « vizitte du monastère et églize parrochialle N.-D. et St-Marcel de CHARDAVON, au lieu de La Baulme devant Sisteron, de l'ordre de St-Augustin, ne dépendant d'aulcung autre chef d'ordre ». Le 1er juin, l'évêque ordonne plusieurs clers ; présents : « Camille de Birague, prieur de Chardavon, Galéas Codur, sacristain et chanoine régulier de lade prévôté » (p. 32).

ENTREPIERRES, 2 juin. Église de St-Pierre de « Naux, dépandant du distroit dud. Antrepierres », voûtée et couverte (p. 45) ; chapelle de St-Jean, « toutte descouverte » ; église de St-Marc « parrochialle », construite « de pierre de taille » (p. 49) ; église « apellée St-Puech », toute découverte, etc.

ST-GENIÈS et ABROS, 2 juin (p. 62). L'église de St-Genis est « toutte brutte par dedans, la tribune presque toutte rompue, le couvert tout rompu et gasté » (p. 65). L'église de N.-D. « d'*Abroas* » n'est ni pavée ni voûtée (p. 67).

CHARDAVON, 3 juin. L'église paroissiale de N.-D. est « toutte descouverte, n'y ayant que les quatre murailles » (p. 76).

CHATEAUFORT, 4 juin. Église de St-Jacques en bon état (p. 84).

NIBLES. Église de « N.-D. de Belay » presque ruinée, « n'y ayant que les quatre murailles » (p. 94).

« *Antrays* », 5 juin. Église de St-Pierre « toutte ruynée et par terre, fors ung peu des murailles et fundementz, n'y ayant aulcung autel » (p. 102).

« *Vallavoyre* ». Église de N.-D. de Bethléem, dont « le couvert est faict de *cluys* » (bottes de paille) et celui du

presbytère, de tuiles, avec « quelques troux dans lad^e église aux murailles » (p. 108).

AUTHON. Église de Ste-Marie-Madeleine. Le presbytère « est presque tout par terre,... les portes touttes rompues », sans voûte (p. 115).

FEYSSAL, 7 juin. Église de Ste-Marie-Madeleine « toutte ruynée et destruicte, n'y ayant que les fondementz et ung peu du presbytère et du couvert d'icelle » (p. 123).

AURIBEL. Église de St-Pierre « ouverte et descouverte la plus grande partye, sans aulcune voulte, le presbitère voulté et couvert, l'authel tout rompu et ruyné » (p. 131).

« *Mellanc* », 8 juin. Une partie de l'église est « rebastie de nouveau ; desjà la voulte du presbitère faicte, et en laquelle on travaille de présant » (p. 142).

« *Le Castellar* ». L'église est « couverte de neuf, la voulte du presbitère entière ; à lad^e église n'y a point de voulte ny autre chose que le couvert, les murailles d'icelle sont touttes bruttes » (p. 150).

« St-Martin de *Thoard* », 9 juin. Église étant toute « ruynée et desmollie » ; l'évêque donne la confirmation dans la « basse-court » d'une métairie (p. 161).

VAUNAVÈS, 10 juin. « Église ou chapelle St-Sauveur,... bastie de nouveau » (p. 176).

BARRAS. Église de N.-D. de Tournefort « toutte descouverte, le presbitère couvert, la voulte d'icelle entière,... le clochier est entier avec deux cloches au dedans, l'une desquelles est rompue » (p. 185).

MIRABEL, 11 juin. Église de St-Jean de *Barrabine* toute « ouverte, sans porte et descouverte » (p. 203).

Cléricature donnée à « Anibal de Barras, filz naturel de noble Jehan de Barras, seigneur dud. lieu, et de Aulziasse Eyglumenche, lequel Anibal a esté habilletté par mond. seigneur (l'évêque), au requis dud. s^r théologal, qui en a requis acte, qui luy a esté concédé » (p. 222).

« *Beauvezer* », 12 juin. Église de St-Christophe, « sur le grand chemin... toutte voultée et couverte,... les fenestres ouvertes, à l'une desquelles y a une cloche honneste » (p. 223).

« *Maligeay* », 13 juin. Le toit de l'église « de la Magdeleine.. est rompu et brisé en plusieurs partz, le presbitère estant voulté et trailhissé de boix, fermé à la clef » (p. 231).

« *L'Escalle* », 13 juin. Église de N.-D. de Mandaroux, « presque toutte rompue et desmollie, sans portes, couvert, authel ne aultre choze que vailhe, fors la voulte du presbitère » (p. 244).

VOLONE, 14 juin. Église de St-Martin « toutte descouverte, n'y ayant que les quatre murailhes et la voulte du presbitère, qui est entière, poinct de clocher, ne cloches» (p. 263). « Une chapelle fundée soubz le tiltre de la Ste-Marie-Magdeleine au terroir dud. Vollonne » dépend du prieuré de Vilhosc et a 60 écus de revenu (p. 270). « Messire Camilhe de Birague, prévost de l'églize N.-D. de Chardavon,... par ce moyen de l'églize *sive* chapelle de St-Jehan de Taravon ... dependant de lad^e prévosté », y a un revenu de 60 écus (p. 272).

« *Soubzribes* », 17 juin. Église de Ste-Catherine « toutte descouverte ... poinct voultée ne pavée » (p. 301).

« *Baudument* », 17 juin. Église de St-Jean-Baptiste « toutte rompue et desmollie, fors ung peu du clochier et du presbitère » (p. 319)

« *St-Sinphurian* », 17 juin. Église « couverte et fermée à la clef, le presbitère voulté, n'y ayant poinct de *camera* au dessoubz du couvert de l'église, toutte brutte par dedans, sans aulcung pavé » (p. 329).

VILHOSC, 18 juin. Église de St-Jean « toutte par terre, fors les quatre murailhes, le presbitère presque tout par terre » (p. 343).

SALIGNAC, 19 juin. Église de St-Clément « descouverte, la voulte du presbitère rompue et cassée par dehors, tout descouvert, les murailhes touttes bruttes par dedans, cassées et rompues en plusieurs partz, n'y ayant point de pavé » (p. 366).

RIBIERS, 21 juin. Église de N.-D. du Serre, « en bon estat, fors l'authel qui n'est faict ainsy que s'apartient,... lad^e église toutte brutte par dedans ; le clochier est aussy en bon estat avec deux cloches au-dedans, une qui est assés honneste et l'autre rompue » (p. 387). Le chapitre de Sisteron prend « les dixmes du prieuré St-Étienne dud. lieu » valant 80 charges de blé, mesure de Sisteron. « Led. chappitre est tenu de banquetter à ung disner tous les hommes dud. lieu de Ribiers et tous ceulx que y possèdent biens, ores qu'ilz soint forains, le jour St-Estienne au mois d'aoust, et d'y venir en corps de chappitre cellébrer une grand'messe, décorée de la musicque, ce qu'ilz n'ont faict despuis quelque temps en çà » (p. 392). « Le sieur commandeur de Joucas, seigneur de St-Pierre-Avez, mambre dépandant de lad^e commanderie, a une filholle aud. Ribiers, qui deppand dud. St-Pierre, à laquelle il prend 18 charges de revenu tous les ans » (p. 304). Mre Jacques Griffet, curé de Ribiers depuis 26 ans, réclame du prieur dud. lieu « huit charges bled », plus « deux charges bled et deux vin », pour l'entretien du clerc » (p. 396).

« *Anthonnaves* », 22 juin. Église St-Pierre « toutte par terre, n'y ayant que les quatre murailhes ... faictes de neuf n'a guières de temps, ... sans aulcung authel, cloches, fontz baptismalles, ne aultre choze en estat ». Honoré Tourniaire, prieur dud. lieu, bénéficier en l'église cathédrale de Gap (p. 474).

Pomet, 22 juin. Église de St-Antoine en médiocre état, « la voulte entière, la plus grande partie couverte, estant fermée à clef » (p. 433).

« *Châteauneuf-de-Chieuvre* ». Église voûtée « sans aulcung clochier, cloches ny aultres choze en estat » (p. 445).

St-Pierre-Avez, 22 juin. Église « toutte ruynée et toutte par terre » (p. 451).

Mison, 23 juin. Église de N.-D. « toutte bastie de neuf, en fort bon estat, couverte et fermée à la clef... Le clochier commancé à bastir; y a une grosse cloche, en terre, ... du poix de 16 ou 17 quintaulx » (p. 455), etc.

Table alphabétique des lieux visités (p. 451 et suiv.).

G. 781. (Registre.)— Grand in-4°, de 788 pages ou 394 feuillets, papier. Coté P.

1612, 25 juin-4 août. — Procès verbaux des visites pastorales faites par Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap, dans les paroisses de son diocèse, avec ordonnances pour la reconstruction ou réparation des églises, restauration des cimetières, achat de vases sacrés et d'ornements, etc.

Ventavon, 25 juin 1612. « Sera rebasti la maison clostiale dudit lieu, pour l'habitation dud. curé... Les arbres qui sont dans le cimetière seront coupés et arrachés ». L'autel de la chapelle de N.-D. de Pitié sera remis en état. Jean de Lombard, titulaire de la chapelle St-Jean-Baptiste, présentera ses provisions dans la huitaine (p. 1).

Upaix, 27 juin. L'église a « été bastie de neuf n'a guières de tempz ». Il y a les chapelles de St-Blaise, St-Étienne, N.-D. de Pitié, St-Jean et Ste-Catherine. Le cimetière « est au-dessoubz du village, jognant l'églize dirrupte de la Ste-Marie-Magdeleine ». Cléricature conférée à noble Étienne d'Aiguebelle, fils d'Antoine, et d'Alix de Valavoire; à noble César d'Aiguebelle, frère du précédent; à noble Pierre de Capris, fils d'Isaac et de Catherine de Perdris; à noble André de Capris, fils de François et de Lucrèce de Montjeu ; à noble Claude de Bontoux, fils de Balthasar, sieur de La Sallette, et de Madeleine de Roux ; à noble Benoît de Bontoux, frère du précédent ; à Claude Amat, fils de Claude et de Claudonne de Méyère; à Laurent Ravel, etc. (p. 13).

Arzeliers, 28 juin. L'église de St-Michel « est dans le village, au-dessoubz du château ». Elle sert « de présent pour esglize perrochialle, à cause de la ruine de l'églize parrochialle soubz le tiltre Sainct-Marcellin, qui est au-dessoubz dud. village,... toute par terre, et le cimetière, jognant icelle, tout ouvert ... L'autre églize parrochialle soubz le tiltre St-Martin ... est hors dud. vilage et assés esloignée d'icelluy... toute par terre, et le cimetière jougnant icelle,... tout desclos » (p. 30).

Saléou (Saléon), 28 juin. « L'esglize parrochialle, qui est hors du village, soubz le tiltre Ste-Catherine, est toute ruinée et par terre, le cimetière y estant à l'entour ». Le service se fait dans l'église de St-Marc, « qui servira par provision d'églize perrochialle » (p. 43).

Lagrand, 29 juin. L'église de N.-D. est « treuvée toute ouverte, sans portes, la grande estant fermée de pierre, chaux et sable, et la petite porte presque du tout rompue... La voulte de lad[e] église et presbitère est entière, ... sans couvert... Le clouchier est descouvert et presque tout rompu et ruiné. M[e] Claude Meissonier, prêtre du diocèse de Grenoble, servant pour curé » (p. 52).

« *Aiguians* », 30 juin. Église sous le titre de Ste-Marie-Madeleine. « Le couvert tant de lad[e] église que presbitère est rompu en plusieurs partz... Le cimetière est horz dud. village, à la chapelle disrupte de St-Pierre, et fort esloigné » (p. 61).

Orpierre, 30 juin. L'évêque s'arrête « au logis de la *Rose*, tenu par Melchion de la Mer, là où M[e] Jehan Marin, prebtre, curé dud. lieu », va le trouver, « disant qu'il n'a peu nous aller au rencontre en procession, d'aultant qu'il n'a treuvé que quelques ungz des catholiques pour l'accompagner, les aultres estant en campagne, de quoy il est bien marry et de ce qu'il n'a esté adverty plus tôt de nostre arrivée ». L'église de St-Julien est « toute ruinée, n'y ayant que les fondementz ». Le service divin se faict « dans la maison de Élie Bardel, dud. lieu, et en la chambre plus haulte ». Le prieur de St-Vincent « prend une partie des dismes au terroir dud. lieu » (p. 70).

St-Cirice, 1[er] juil. L'église est « presque toute ruinée, sans couvert,... la voulte du presbitère est entière » (p. 81). — Villebois. L'église de St-Paul sera couverte de tuiles (p. 88). — Étoile. Église Ste-Marie-Magdeleine « toute disrupte » (p. 97). — Ste-Colombe, 2 juillet. L'église sera blanchie et le pavé « faict de neuf » (p. 109). — Laborel. L'église de St-Martin sera couverte (p. 115). — « *Col de Barret* ». L'église de St-Blaise sera couverte et la voûte blanchie (p. 123). — Barret-le-Bas. Église de St-Michel. Le curé sera remplacé comme incapable (p. 131). — Salérans, 4 juil. Église de St-André, « couverte, une partie de thuilles, et l'aultre, de *cluis* (paille), le presbitère descouvert et tout rompu ». M[e] Jean Aubert, prieur-curé dud. lieu, habite « la maison de clastre » (p. 142). — « *Éoures* ». Église de St-Étienne. Elle sera « bastie de neuf » (p. 150).

Lachaup, 6 juil. L'église de N.-D. sera restaurée (p. 166). — Balons. Église de St-Pierre sera également restaurée (p. 174). — « *Eigalaïe* ». Église de St-Sébastien « toute

ruinée et par terre,... la voulte du presbitère est encore entière, mais elle a besoing d'estre faicte de neuf, parce qu'elle s'en vient à terre » (p. 183). — IZON. Église de St-Pierre sans curé (p. 193). — VERS, 7 juil. L'église des SS. Cosme et Damien est « couverte de cluis, sans voulte; le presbitère est voulté, n'estant point couvert » (p. 200).

SÉDERON. « L'esglise soubz le tiltre de N.-D. la Brune, St-Pierre et St-Bazille, qui est au vilage », sert de « parrochialle, à cause de la ruine de l'église de St-Elzias, qui souloit estre parrochialle ». Celle-ci est « fort eslougniée du village et malcomode pour les habitans » (p. 209).

« *Barret-de-Lieure* », 8 juil. Il n'y a pas de curé; le toit de l'église sera refait (p. 219).

MONTBRUN. L'église de N.-D. de Tous les Saints, « hors le village, au lieu où le couvent des religieux de l'ordre de St-Benoît souloient estre », servira à l'avenir d'église parroissiale, « à cause de l'occuppation de l'église St-Elzias, qui estoit parrochialle et située dans le village » (p. 228). Le cimetière qui est autour de l'église de N.-D. et celui « qui est jougnant la chapelle N.-D. de l'Ortissière, laquelle est entièrement ruinée et par terre », seront clos et fermés (p. 233).

« *Relhanette* », 9 juil. L'église de St-Michel, « qui est dans le village », sert d'église paroissiale, « d'aultant que l'église parrochiale St-Ipolite, qui est hors du village, est assés eslognée et icelle malcomode aux habitans » (p. 239).

« *Savolhan* », 10 juil. Église de St-Martin et St-Agricol. « A travers dud. presbitère sera mis une poutre, au milieu d'icelle posé ung cruciffix » (p. 249). Interdiction du prieur-curé dud. lieu, qui, « nonnobstant l'injonction à lui faicte ... de ne porter l'arquibuze et aller à la chasse, ordinèrement, comme il faict », avait « respondeu qu'il la porteroyt ... quand il sçauroyt d'estre pandeu » (p. 260). — « *Brante* », 10 juil. Les consuls ont fait réparer « l'église de St-Elzias » (p. 268).

PLAISIANS. « Le cimetière qui est jougnant l'église disrupte de St-Blaise, qui soulloyt estre entiennement la parrochialle, sera clos », et « le cimetière que nous avons, ce jourd'hui consacré, jougnant lad° église nouvelle, que nous avons aussy consacré, sera aussi clos et fermé » (p. 272). — LA ROCHE-SUR-BUIS. L'église de St-Christophe sera blanchie (p. 289).

MÉVOUILLON, 13 juil. On construira une église nouvelle, « attendeu que l'église parrochialle [de St-Ariey] qui est dans la forteresse et château d'illec est toute ruinée et par terre, laquelle, bien qu'elle feust entière, l'on ne s'en pourroyt servir, pour le présent, estant occupée par la garnison qui y est » (p. 297). — AULAN, 14 juil. Église de Ste-Marie-Madeleine (p. 309). — VILLEFRANCHE. L'église de Ste-Marie-Madeleine « sera rebastie » (p. 315). — LA ROCHETTE-SUR-ST-AUBAN, 15 juil. « Sera basti une église nouvelle, pour la comodité des habitans » (p. 320). — STE-EUPHÉMIE, 16 juil. L'église, « estant toute ruinée et par terre, sera réédiffiée et bastie sur les fondemens » (p. 330). — RIONS, 17 juil. L'église de Ste-Marie-Madeleine « en fort pauvre estat,... sera réédiffiée (p. 340). — ST-AUBAN. L'église de St-Pierre sera blanchie et le toit refait (p. 346). — MONTGUERS. L'église de St-Arnoux « sera parachevée » (p. 356).

MONTAUBAN. L'église de N.-D. sera blanchie et le toit terminé (p. 366). — ROUSSIEU, 18 juil. L'église de Ste-Anne sera « couverte de tuilles » (p. 379). — CHAUVAC, 19 juil. L'église de St-Pierre sera réparée (p. 386). — « *Laux* ». Le toit de l'église St-Georges sera réparé et l'intérieur blanchi (p. 395).

LENS. Église de St-Pierre à réparer (p. 403). — VERCLAUSE, 19 juil. L'église de Ste-Marie-Madeleine « sera parachevée de couvrir » (p. 412). — CORNILLON. L'église de St-Michel et celle de Ste-Madeleine de Cornillac sont « unies ensamble » (p. 420). — « *Pomerrol* », 20 juil. L'église de St-Pierre « et presbitère seront réparés » (p. 438). — LA CHARCE, 20 juil. L'église de St-André « sera réédiffiée » (p. 447). — L'église de STE-MARIE « soubz le tiltre de la Val-Ste-Marie » sera restaurée (p. 452). — BRUIS. L'église de N.-D. sera blanchie (p. 459). — MONTMORIN, 21 juil. L'église de St-Arnoux sera réparée (p. 471).

ROSANS, 22 juil. « L'église de St-Ariey ... servira pour église perrochialle, à cause de la ruine et desmolition de l'église perrochialle Nostre-Dame la Blanche qui est hors du village » (p. 481). — « *Moidans* », 23 juil. Le toit de l'église St-Florent sera réparé (p. 488). — ST-ANDRÉ-DE-ROSANS, 23 juil. Le service se fait dans une chapelle « à cause de la ruine de l'église parrochialle qui est auprès d'icelle » (p. 497). — RIBEYRET, 24 juil. L'église de St-Pierre, « de nouveau bastie, proche du village », est consacrée (p. 509). — L'ÉPINE. « L'église parrochialle Nostre-Dame de Beaulieu sera réédiffiée et bastie sur les fondementz » (p. 519). — SORBIERS. L'église de N.-D. de Beaulieu « sera rebastie » (p. 530). — MONTJAI, 25 juil. L'église de St-Martin sera blanchie (p. 538). — CHANOUSSE. L'église de N.-D. du Serre « sera voultée et couverte de thuilles » (p. 546).

TRESCLÉOUX, 26 juil. L'église paroissiale « de Ste-Agate » sera remise en bon état (p. 564). — « *Mèrueilh* ». L'église de St-Sauveur, « bastie de nouveau », est consacrée (p. 570). « Le cimetière qui est jougnant l'église entienne de St-Sauveur, qui souloit estre l'église parrochialle estant eslogné du village, sera clos » (p. 576). — MONTCLUS. L'église de St-Michel sera réparée (p. 579). — LE BERSAC, 27 juil. Église de St-Laurent, « dessoubz du

village, assés eslognée d'icelluy,... presque toute ruinée » (p. 590). — SAVOURNON. L'église de St-Jacques sera « couverte de thuilles » (p. 596).— PLAN-DU-BOURG. L'église « est toute brute et sans pavé, les fenestres ouvertes » (p. 606).

MONTROND. L'église de N.-D. de Mornas, alias Bornas, « assés eslogniée du village,... toute ruinée et par terre ». Au village, où il n'y a que « six ou sept habitans », il y a la chapelle de « *St-Brancassi,*... fort petite, estant descouverte et la voulte tombée ». L'évêque unit ensemble « les églises parrochialles des lieux de Montrond et du Bersac,... ayant esgart que lesd. lieux sont fort proches l'ung de l'aultre, avec petit nombre d'habitans ... Lad[e] chapelle St-Brancassi ... par provision servira d'église perrochialle » (p. 606).

ANTONAVES, 28 juil. L'église N.-D. sera restaurée (p. 631). — POMET. Église de St-Antoine (p. 642). — « *Châteauneuf-de-Chiefvre* », 29 juil. L'église de Ste-Marie-Madeleine « sera rebastie » (p. 653). — MONTÉGLIN. Église de Ste-Marguerite (p. 663). — LE POET, 29 juil. L'église de St-Pierre sera blanchie (p. 672). — LA BAUME-LÈS-SISTERON, 30 juil. L'église de St-Marcel sera ornée d'un tableau avec « les images de N.-D., St-Marcel et St-Augustin » (p. 684). — SALIGNAC. L'église de St-Clément sera pavée (p. 691). — VILHOSC, 1[er] août. L'église de St-Gervais sera finie (p. 703). — ST-SYMPHORIEN. La dernière ordonnance sera exécutée (p. 710).

BAUDUMENT. L'église de St-Jean-Baptiste est « presque toute rompue et desmolie, fors ung peu du presbitère et clochier ». Les habitants réclament un curé, disant qu'on les laisse « comme bestes bruttes, sans aulcune pasture spirituelle » (p. 716).

« *Sorribes* », 2 août. Église St-Pierre. Les habitants demandent un secondaire ou vicaire (p. 722).

VOLONE. L'église de St-Martin « estant pavée », ne sera loisible à personne « de par cy-après fère enterrer les mortz dans lad[e] église », à moins de faire remettre dans les 24 heures le pavé en bon état (p. 730).

L'ESCALE, 3 août. L'église de N.-D. de Mandanois « sera parachevée » (p. 736).

MIRABEAU, 4 août. Église de N.-D. Le « prieur de St-Pierre de Bonnefosse » n'a pas fait rebâtir son église, ni celles de Barras et de Mirabel (p. 749).

BEAUVESER. Église de « St-Christol » toute ouverte, voûtée, ayant le toit « tout rompeu » (p. 759).

MALIJAY. Église de Ste-Marie-Madeleine « toute brutte par dedans, toute despavée, les fenestres ouvertes » (p. 772).

Table alphabétique des paroisses visitées (p. 787).

G. 782. (Registre.) — Grand in-4°, 189 feuillets, papier. Coté Q.

1599-1618.— Analyse des procès-verbaux des visites faites par l'évêque Charles-Salomon du Serre dans les paroisses de son diocèse. Cette analyse, par « Enibal Romani, notaire royal delphinal de la ville de Gap », est faite au requis des commis et députés du clergé du diocèse, pour être présentée à l'assemblée provinciale d'Aix.

Déclarations par les bénéficiers des biens dépendants de leurs bénéfices :

VENTAVON, 26 juin 1612. Jean Blanc, curé dudit lieu, jouit de deux vignes « contenant unze hommes à fosser », de « troys charges de gros bled que l'on appelle espeaulte blanche », de 10 charges de vin et de 16 florins d'argent; Claude Richard, prieur de Sigoyer-sur-Talard, y possède deux vignes de 10 fosserées, etc. (f° 2).

UPAIX, 27 juin. Le prieuré rapporte 105 charges de blé et la dîme du vin. Il y a les chapelles de Ste-Catherine, St-Blaise, St-Antoine, St-Étienne, St-Pierre, « N.-D. de Agulière et Escophière » (f° 3 v°).

ARZELIERS, 28 juin. Pierre Borrel, prieur. « Il y a deux cures annexes, soubz le tiltre de St-Marcellin et St-Martin, une chapelle de St-Cristol, et une autre chapelle de St-Jaume à Laragne, que led. sieur prieur a dict n'avoir esté au passé que ung horatoyre, à ce qu'il a ouy dire » (f° 8).

SALÉRANS, 29 juin. Le prieur possède une vigne au « Tronc vieil » (f° 10).

LAGRAND. Les revenus du prieuré sont de 80 charges de blé, y compris ceux du « forestage apellé Nossages ». Dom Esprit Hugues, sacristain de Lagrand (f° 11).

EYGUIANS, 30 juin. Revenus du prieuré, 55 écus (f° 13).

ORPIERRE, 1[er] juil. Les prieurs de Lagrand et de St-Vincent perçoivent les dîmes; le prieuré de « St-Avon » n'a pas de revenus (f° 15).

STE-COLOMBE, 3 juil. Le prieuré dépend de Lagrand (f° 20).

SALÉRANS, 4 juil. Jean Aubert, prieur. Les revenus sont de 27 charges de blé (f° 23).

SÉDERON, 8 juil. Les biens du prieuré sont affermés 200 écus, « hors le décime » (f° 29).

MÉVOUILLON, 14 juil. Le prieur perçoit la dîme qui « peult valloyr de rente 102 charges de bled » (f° 39 v°).

BRUIS, 21 juil. Le châtelain « estime le dysme des grains 33 charges bled de rante, 3 charges vin et 30 livres *chenesve* (chanvre) ou environ » (f° 55).

« *Montmaury* ». Les revenus du curé sont de 60 charges de blé, une 12[e] d'agneaux et 1/2 quintal de chanvre (f° 56).

ST-ANDRÉ-DE-ROSANS, 23 juil. La dîme rapporte 160 char-

ges de blé, 50 charges de vin, 60 agneaux et 1 quintal de chanvre (f° 59 v°).

« *Enthonnaves* », 28 juil. Le four est affermé pour 7 charges 1/2 de blé; la dîme rapporte 16 charges de blé, 6 charges de vin, 5 agneaux et 1 quintal de chanvre. Il y a une petite « chapelle appellée St-Estropy », sans revenu (f° 73 v°).

VOLONE, 2 août. Le prieur perçoit les dîmes, à l'exception de celles de « St-Jehan de Tornavon, mambre dépendant de la prévosté de Chardavon », et de « Ste-Marie-Magdeleine, mambre dépandant du prieuré de Vylhosc » (f° 84 v°)[1].

ST-LÉGER-EN-CHAMPSAUR, 27 août. Le prieur reçoit 24 charges de blé (f° 91 v°).

« *Orsierre* », 28 août. Le prieur reçoit 160 setiers « tant bled sègle que *ordy* » (orge). Chapelles : de St-Martin de *Malleysin*, de Peyronne, etc. (f° 92 v°).

CHAMPOLÉON, 29 août. « Il y a une cure et une filholle du prioré de St-André » de Gap, qui perçoivent les dîmes (f° 94 v°).

« *Montorsier* ». Le curé de St-Jean perçoit de 12 à 15 charges de blé, et celui de Chabottones 4 charges. La cure de St-Nicolas dépend du prieuré de Chabottes (f° 96 v°).

CHABOTTONNES, 29 août. La dîme du blé est de 12 charges (f° 97).

CHABOTTES. « Le prieur tire le dysme des grains de pailhe au sestin » (f° 98).

ST-JULIEN, 30 août. Les « chanoynes et chappitre de St-André de Grenoble et M. le prieur de Romette tirent le dysme de tous les grains... Il y a une chapelle de Magallon » (f° 99).

« St-Barthélemy de BUYSSARD ». Le prieur et le curé se partagent les dîmes (f° 100).

CHAILLOL. La cure dépend du prieuré de Romette. Celle de St-Michel de Chaillol dépend du prieuré de Chabottes (f° 102).

ST-BONNET, 31 août. Le prieur perçoit la dîme de tous les grains (f° 102 v°).

« *St-Ausucby* », 1er sept. Il y a « une dépendance du prieuré de St-Firmin, consistant en dysme de tous grains ... au 50e, qui vaut 60 setiers de blé » (f° 104).

LA MOTTE et MOLINES. « Le bénéffice est ung mambre dépandant du prieuré de St-Bonnet », qui perçoit environ 32 charges de blé (f° 104 v°).

LES COSTES. La cure dépend « du prieuré de Beaumond et tire le dysme de tous les grains du trantain, en gerbes, et estiment le reveneu valloyr 35 charges » (f° 105 v°).

[1]) Les détails qui précèdent et beaucoup d'autres, omis ici, complètent ceux de l'art. G. 781, qui ne renferme rien sur les localités qui suivent.

« *Les Enfornas* ». Le revenu de la dîme est de quatre charges de blé.

LA CHAPELLE (en Valgodemar), 3 sept. La cure dépend « du prieuré de St-Michel de Conexe, diocèse de Grenoble, lequel prieur ne tire rien sur le lieu, et le curé tire le dysme de tous les grains au cinquantain, et estiment le reveneu de 12 à 15 cestiers bled » (f° 107).

« *Aubessaignes* », 3 sept. La cure dépend du prieuré de Beaumont (f° 108).

ST-MAURICE, 3 sept. 1612. Le curé perçoit la dîme, sauf « le terroir ... despuys la terre de Rossieu jusques au rochas de Monsuc », elle vaut de 18 à 20 setiers (f° 100 v°).

ST-FIRMIN, 4 sept. Il y a « ung prieuré et une cure dépendant de St-Michel de Connexe » (f° 111).

ST-JACQUES. La maison de la cure est toute ruinée (f° 111 v°).

ASPRES-LÈS-CORPS. La cure dépend du prieuré de Corps. Ce dernier perçoit la dîme du blé, qui peut valoir 60 setiers.

BEAUMONT, 5 sept. Le prieur de St-Laurent perçoit les dîmes au 20e (f° 114 v°).

« *Meyrotz* ». La cure dépend du prieuré de St-Laurent (f° 116 v°).

LA SALLE. Le prieur de St-Laurent y perçoit la dîme (f° 118).

« *Le Quaict* ». La dîme produit 25 sétiers de blé (f° 119).

STE-LUCE. La cure dépend de St-Laurent de Beaumont (f° 121).

ST-MICHEL. « Le curé de la Salle tire le dysme du vin, de 16 barraulx ung » (f° 121).

CORPS, 6 sept. La dîme rapporte au prieur 240 sétiers de blé et 70 setiers de vin (f° 122).

« *Les Sallettes* ». Le prieur perçoit la dîme de tous grains, en gerbes, pouvant valoir 160 setiers (f° 125).

LE GLAIZIL. La cure dépend de l'église de Gap. L'évêque perçoit 2/3 de la dîme et le curé, 1/3. La part de l'évêque est de 30 setiers et celle du curé, de 15 (f° 125 v°).

LE NOYER, 7 sept. La cure dépend de l'église de Gap (f° 126 v°).

ST-LAURENT-DU-CROS, 8 sept. La cure dépend du chapitre de Gap, qui « a la haulte et moyenne jurydiction » et qui perçoit la majeure partie des dîmes, « et le prieur de Romette prand une *filholle* » (fraction des dîmes); ce dernier « dysmant au 25e » (f° 127).

ANCELLES, 9 sept. 1612. « Le prieur de Romette tire le dysme de tous grains au vingt-deuzain, en gerbes, sauf une filholle qu'apartient aux curés »; la part du prieur est de 180 charges et « la filholle des curés, appellé *Les Matherous* », de 2 charges (f° 130).

Index analytique des matières (fos 132-134).

« Visite de l'églize perrochiale Nostre-Dame de Gap, des chappellanies, oratoires et cimettières deppendanz d'icelle, et de l'églize perrochialle de St-André-lez-Gap ». 8 juillet 1618 (fº 138). « Dans deux relliquaires faictz en forme de petitz coffretz », il y a, dans le plus grand, « la teste du glorieulx St Arnoux, patron et titulaire de ladᵉ eiglise », et dans le plus petit, « une autre relique de St Démettre avec cest escriteau : *Oz divi Demetri* ». Liste de plusieurs autres reliques (fº 139 vº). Chapelles : de N.-D., à côté du chœur, « à main droicte en entrant; « ung peu plus bas, est la chapelle St-Anthoine » : au-dessous, la chapelle St-Germain ; « la dernière chapelle qui est de ce costé droict est celle de Ste-Marie-Madeleine ou autrement de *Gezereste* » (fº 141 vº). « A main gauche, en entrant, est la chappelle de la Ste-Trinité...; plus hault, la chappelle de St-Blaise..., la chappelle de Toussaintz, ... celle de Ste-Madeleyne ». La chapelle Ste-Catherine « est au costé du cœur... A main droicte, entrant dans le cœur, est la chappelle des Unze mil vierges... A cousté gauche, aussy en entrant, est la chappelle Ste-Luce » (fº 142 vº). « Les muralhies de l'église sont en assés bon estat, fors du costé de Ste-Catherine; couverte d'ardoise; les fenestraiges et vitres rompus en plusieurs endroictz ; le clocher tout démouly où n'y a qu'une cloche, pesant environ douze quintalz » (fº 143 vº). « Le cimettière a esté treuvé tout ouvert, sans croix; tout joignant led. cimettière est la chappelle St-Jehan le Rond, tenue maintenant par les frères pénitens, laquelle est en assés bon estat... Proche de l'église est la maison des curés » (fº 144).

La chapelle Ste-Anne de La Garde est démolie. L'église de St-Jean « de Chassagnies » est couvert d'ardoises. « Le prieuré de St-Arey a esté treuvé tout démolly;... le cimettière tout ouvert et une croix au milieu » (fº 145 vº). L' « hospital St-Mens », *alias* l'église de St-Mens, est à « moitié descouverte ». L'église « St-Laurent au lieu d'*Esmèyère* » est « toute descouverte, sans porte;... le cimetière tout ouvert ». L'église de Ste-Marguerite est « descouverte en partie ». La chapelle « St-Jacques de la Tourronde est toute couverte de palhie ». « L'église de Chauvet, soubs le tiltre de St-Guigues », est « toute descouverte ». L'église paroissiale de « St-André-lez-Gap... a esté treuvée toute descouverte... Le cimettière est tout ouvert et sans croix » (fº 148). Le 20 juil. 1618, visite de « la Maladrerie dud. Gap », qui a une chapelle avec « ung immage de N.-D. d'Affliction ». L'église St-Antoine est « toute descouverte, les autelz et chappelles proffanés, attandu que les circonvoisins s'en servent pour y décharger leurs excrémentz, que les bestes y entrent et sortent d'ordinaire;... tout jougniant ladᵉ église, ceux de la Religion préthandue y enterrent leurs morts » (fº 149). L'hôpital est « en fort pauvre estat, mal meublé et mal tenu ; ... en icelluy hospital est la chappelle soubz le tiltre Ste-Claire et St-Christoffle ». L'église St-Jean, « proche de porte Collombe », est toute démolie (fº 149 vº). Honoré Buisson, sacristain et chanoine, dit que « l'église cathédrale n'est parroisse que par emprunt, d'aultant que la parrochialle estoit à St-Jean le Rond » (fº 150 vº). L'évêque ordonne de voûter l'église cathédrale et de faire un « clocher sortable » (fº 152 vº); de réparer « l'hospital et église de St-Mens » (fº 161); de remettre en bon état « la malladière et encore l'hospital Ste-Claire » (fº 161 vº); de rebâtir « l'église de St-Guigues » de Chauvet (fº 162), ainsi que celle de « St-André-lez-Gap » (fº 163), etc. Il fixe les préséances : de ceux qui porteront le dais le jour de la fête-Dieu; de ceux qui assisteront à la procession (fº 167), etc.

Copie du procès-verbal de visite de l'église St-Pierre de Lardiers, le 28 juin 1599, par Pierre Paparin de Chaumont (fº 177 et suiv.).

G. 783. (Registre.) — In-4º, 204 feuillets, papier. Coté A-B.

1604-1618. — Procès-verbaux des visites pastorales faites par les délégués de Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap, dans les paroisses du diocèse situées dans la vallée du Buëch et dans le Champsaur. Ces délégués sont : François du Poysac, prieur de Chabestan, archiprêtre du Gapençais ; Benoît Ollier de Montjeu, chanoine de Gap, vice-official épiscopal; Jean Arnaud, docteur en théologie, chanoine de Gap, vicaire général.

St-Auban d'Oze, 5 nov. 1608. « L'église est abatue jusques aux fondemantz des murailhes et sans aultel, et le sementière tout ouvert » (fº 1).

Chateauneuf, « mandement d'Ozo ». Église « couverte de pailhe, sans poinct de porte »; le clocher « rompu et sans aulcune cloche » (fº 2 vº).

Veynes, 6 nov. Église de St-Sauveur « en bon estat »; celle de Châteauvieux en réparation (fº 4).

Furméyer. « Églize toute descouverte, sans poinct de porte; l'autel rompu, le clocher y ayant une petite cloche sans poinct de corde pour sonner » (fº 6).

St-Marcellin de Veynes, 7 nov. « Esglize crotté et le presbitère... couvert de pailhe » (fº 8).

Aspres-sur-Buech. L'église est « en bon estat, crotté et couvert de tuilles, le clochier y ayant une belle cloche avec sa corde » (fº 10).

St-Pierre-d'Argenson, 8 nov. « Esglise descouverte, sans porte, le cluchier en son entier, sans aulcune cloche» (fº 14). — « *La Baulme d'Argenson* ». L'église est « desmolie jusques aulx fondementz des murailhes » (fº 15).

St-Martin-d'Argenson, 9 nov. Église « toutte desruynée et desmolie » (fº 18).

ASPREMONT, 10 nov. L'église est couverte de tuiles, « l'autel tout rompu » (fº 19).

« *Sigoutier* ». Église en médiocre état (fº 22).

LA BATIE-MONTSALÉON, 11 nov. Église « en bon estat, bien crottée et couverte de tuylles, le cluchier y ayant deux belles cloches » (fº 24).

« Esglise du *Plan-du-Bourc*, mandement de Savournon », 11 nov. Elle est « crotté et couverte de tuilles; le cluchier en son entier, avec deux belles cloches » (fº 27).

SAVOURNON. L'église « est toutte ouverte et la plus grant partie ruinée; le cluchier, en son entier et l'y a deux cloches, l'une bonne et l'autre rompue » (fº 29).

« *St-Genieis* », 11 nov. Église « descouverte » et sans porte (fº 32).

« *Eiguians* ». Église « en bon estat, la nauf voultée et blanchie de plâtre, couvertes de tuilles; le presbitère aussy crotté » (fº 34).

« *Monteigly* », 13 nov. Église « en son entier couverte de tuilles », avec une cloche (fº 37).

« *Arzelliers* » et « *Laragne* ». L'église d'Arzeliers est couverte, et celle de Laragne « descouverte » (fº 39).

MISON, 14 nov. Église « bastie de neuf, voultée et blanchie et bien couverte de tuylles » (fº 42).

LE POËT, 15 nov. L'église « est en son entier » (fº 44).

UPAIX. L'église est également « en son entier, avec deux belles cloches » (fº 48).

VENTAVON, 16 nov. Église « en bon estat, bien crottée et couverte de tuylles », avec trois cloches (fº 50).

« *Anielle* », 17 nov. Église « en son entier», sans cloche (fº 53).

ST-JULIEN-EN-BOCHAINE. Église en pauvre état, à peine « couverte de lauze», avec une cloche « pozée à un fenestrage au-dessus la grant porte » (fº 55).

MONTBRAND, 19 nov. L'église est sans porte et en partie découverte (fº 60).

« Esglizes de *St-André en Beauchane* et de *N.-D. du Villar* et de *Selhe* ». La messe se célèbre dans une maison de La Faurie, sur « une table de boys sappin, un autaret sacré au-dessus » (fº 62).

MONTMAUR, 20 nov. « Esglize croutté et couverte d'ardoyze », avec une petite cloche (fº 65).

LA ROCHE-DES-ARNAUDS, 21 nov. « Esglize fermée à deux portes à la clef,... crottée et couverte de pailhe, le cluchier en son entier, avec une cloche » (fº 68).

« *Pelhieutier* », 22 nov. Les murailles de l'église sont « basties jusques à monter le couvert »; le clocher « en son entier, avec deux cloches dedans, une grosse et l'aultre petitte » (fº 73).

NEFFES, 23 nov. Église sans portes et non couverte, sans clocher, il y a deux cloches, « une à la maison de la cure, laquelle font sonner la messe, et l'aultre est entre les mains des consulz » (fº 74).

« Esglize des *Praulx*, vallée de Vitrolle », 26 nov. Elle est « crotté », mais « le presbitère à faulte d'estre couvert s'an va par terre » (fº 77).

ESPARRON. L'église de St-Pierre est à « moytié descouverte et sans cluchier » (fº 80).

« *Barsilonelle* », 27 nov. Église à demi-ruinée et en partie découverte (fº 84).

VITROLLES, 28 nov. « Esglize toutte descouverte, sans poinct de porte, ny presbitère, ny cluchier, ny cloche » (fº 86).

Église du prieuré de *Douzard* « desmolie, sans aulcun couvert ny presbitère, ny autel, ny fontz batismalles, le cimetière... tout desclos » (fº 89).

Le Monestier-d'Alamon, 29 nov. « Esglize couverte en partie de lauzes;... la nauf... n'est point crotté » (fº 91).

« *Chastillon-Val d'Oze* », 1er déc. 1608. L'église est « desmolie jusques aulx fondementz des murailhes... A longtemps qu'ilz n'ont heu curé ny messe... Une cloche est au chasteau de M. de Rosset » (fº 94).

Le Désert. « Esglize desmolie jusques aulx fondementz » (fº 96).

« *Sigouier* », 2 déc. La nef de l'église du prieuré de St-Laurent est « en son entier, crotté et couvert de tuylles, le presbitère aussy » (fº 97). L'église de Sigoyer « est couverte en pailhe, à la mode du païs... et blanchie de *gip* (plâtre) bien honorablement » (fº 100).

LARDIER, 3 déc. L'église est en construction (fº 104).

LA SAULCE. « Le presbitère, crotté et bien couvert », le reste de l'église en médiocre état (fº 108).

« *L'Estreg*, près Tallard », 4 déc. Église « aulcunement couverte et la plus grant partie desmolie, sans point de porte » (fº 112).

TALLARD. Église en bon état, le « presbitère crotté et blanchy, le cluchier... avec deux belles cloches ». « Me Elzias Moret, prebtre et curé dudit lieu » (fº 114).

CHATEAUVIEUX, 5 déc. Église « soubz le tiltre de Monsr Saint Foys,... en bon estat, bien couverte d'ardoise et blanchie par dedans » (fº 117).

« *La Cluze* entrant en Dévolluy », 11 déc. Église non couverte, « excepté le presbitère qui est crotté et couvert de lauzes » (fº 120).

LE SAIX, 12 déc. Église ou mieux chapelle de Ste-Catherine, « édiffié naguière,... couverte en palhe » (fº 123).

OZE, 15 déc. « Esglise toutte desmolie jusques aux fondementz... Le sire Arnoulx Lesbros, marchant de Veynes ... a desmoly en partie et la pluspart de lade esglize et faict charoyer les pierres de tailhe pour bastir sa méson à Veyne avec » (fº 126).

« *Clozonne* », 17 déc. La plus grande partie de l'église est « desmolie et descouverte, et sans cluchier » (f° 129).

Fragments de procès verbaux de visites faites par Benoît Ollier de Montjeu, chanoine de Gap, vice-official de l'évêque Charles-Salomon du Serre, en 1604-1605 :

« *Rouzans* », 22 déc. 1604. Les murailles de l'église St-Arey « touttes reffectes » ; le presbytère « n'est pas encorre monté ny accommodé ;... l'on est après à le couvrir ;... l'on l'eut fet, s'il ne feût esté les grand fret » (froids). Dom Georges Bernard, prieur (f° 138).

« *Moydans* ». « Avons treuvé que sur le grand houtel l'y avoyt ung trou et ung autre au milieu » (f° 140).

« *Chauvag* », 23 déc. Eglise et presbytère « tout descouvertz » (f° 141).

L'Épine. « Esglize toutte ronpue » (f° 144).

Chanousse, 2 janv. 1605 « Églize toutte descrotée et couverte de pailhie, ung autel de bois, ugne croix de boys » (f° 149 v°).

Fragments d'autres visites faites par Jean Arnaud, docteur en théologie, chanoine de Gap, vicaire général (1618):

« Prieuré Saint-Piarre *Dauzard* » (sans date). « L'esglize dud. prieuré toute desmolie, ne s'y faict aucun service » (f° 165).

« *Barcilonete* ». Église sous le titre de N.-D. de Val-Sainte, en assez bon état (f° 169 v°).

Esparron, 8 juin 1618. Église « toute rompue » (f° 175).

Le Monêtier-Allemont, 9 juin. Église « desmolie» (f° 183).

« Églize perrochiale de St-Pierre de *Lardier* et N.-D. de Bellevue de *Valensa* unyes ensemble », 10 juin. La première est « descouverte en plusieurs endroitz » (f° 192).

« N.-D. du prieuré du *Pin* » (com° de Curbans), 15 juin. L'église est « en bon estat, bien voûtée, blanchie, pavée » (f° 197 v°).

CLARET. L'église de St-Pierre est en assez bon état (f° 199).

SIGOYER-MALPOIL, 16 juin. Église de N.-D. d'Espavent « en assez povre état,... toute descouverte » (f° 204).

G. 784. (Registre.) — Grand in-4°, 670 feuillets, papier.

1641-1650. — Procès-verbaux des visites pastorales faites dans les paroisses du diocèse de Gap par l'évêque Artus de Lionne ou ses délégués. — Ordonnances pour réparer les églises et cimetières, acheter des vases et ornements sacrés, défendre d'enterrer les protestants dans les cimetières des catholiques, etc.

GAP, 25 avril 1641. Entrée solennelle de l'évêque à Gap, par la porte St-Arey ; sa visite est différée (f° 1er).

« *Talard* », 30 avril. L'église paroissiale, qui était hors la ville, a été transférée dans ladite ville « par ordonnance de feu Mgr Paparin ». Les offices de paroisse se font « dans la grand'sale ou galerie du chasteau de Tallard... jusques à ce que l'église parrochialle qu'on bastit presque au milieu de lad° ville soit parachevée ». Il y a une confrérie du Rosaire et une de pénitents. Examen des reliques de « saint Grégoire d'Arménye », dont la fête se célèbre à Talard, le 21 septembre. La communauté offre d'acheter « une chasse d'argent ». L'hôpital, situé « à main gauche de la porte en entrant », est desservi par « l'hospitalier et l'hospitalière » (f° 3).

VENTEROL, 1er mai. Sr Crépin-Gabriel Feautrier, curé. Sur l'autel, dans un coffret, reliques de « St-Jean-Baptiste, que, par tradition, on tient avoir esté apportés de St-Jean de Hiérusalem, lhorsque les Templiers avoient un couvent dans ceste paroisse », consistant en « une partie de machoire et une dant encore enchassée, le tout de couleur roussâtre ». La maison curiale, située « au-dessous du vieux chasteau, lieu dict *au Costeil* », en ruines. Il y a sur la paroisse la chapelle de St-Jean de Charbonières (f° 16).

« *Pieygu* ». Jean Alard, curé (f° 22).

URTIS, 3 mai. Église de St-Maime, « mal couverte, n'estant aussy ny pavée ni voultée » (f° 26 v°).

CURBANS. Église de St-Pierre « toute ouverte, sans aucunes portes ; n'y a point de toit ; le clocher est en bon estat, sans cloches » (f° 28 v°).

Le Pin. Le « recteur du colège d'Embrun, prieur du prioré du Pin », en prend les revenus. L'église de N.-D. est en assés bon état, « voûtée, blanchie, pavée » (f° 32).

CLARET. Église de St-Pierre ni pavée ni blanchie, « le presbitère ouvert, point de tabernacle ». Le recteur du collège d'Embrun, « en qualité de prieur du Pin », perçoit la moitié des dîmes ; le commandeur de Claret a l'autre moitié (f° 36 v°).

THÈZE, 4 mai. N.-D. de Bellevue. Deux chapelles dans l'église : St-Sébastien, à gauche, « fondée par un habitant de Thèse et dotée de quelques terres », et St-Blaise, à droite, appartenant à la communauté, sans fondations (f° 40 v°).

VAUMEILH, 5 mai. L'église est sous le titre de la Transfiguration et le prieuré, sous celui de N.-D. de Chane. Gaspard de Baratier, curé. « Messire Louis Chouvet, cy-devant curé, donna par son testament la somme de 450 l. pour estre employées aux réparations de lad° esglise ... et encore 60 liv. pour en estre basti une chapèle à costé du *Pount de Serie*, qui est proche de lad° esglise (f° 47 v°).

VALERNE, 6 mai. L'église de Ste-Marie-Madeleine et St-Arey est dans le village, « en bon estat, votée, blanchie et pavée ». La chapelle de « N.-D. de Victoire aussy en fort

estat,... fondée par feu messire George Barralis, cy-devant curé... Le sieur Barthélemy Barralis, médecin du Roy, se tenant à Paris, nefveu dud.s[r] fondateur ». Autres chapellenies : de Ste-Catherine, dont Jean Richaud, prieur-curé de Clamensane, est titulaire ; N.-D. *de Resinis*, « foundée par M[e] Bertrand Rosiny, notaire de Valerne, l'an 1357 et le 9[e] jour du mois de mars,... M[e] Jacques Hugonis, notaire »; de St-Honoré, ayant 2 charges de blé de revenu. La chapelle de Ste-Anne, démolie par les Protestants, possède un fonds de plus de 20 charges de semence et 60 fosserées de vignes (f[o] 53).

La Baume-lès-Sisteron, 7 mai. L'évêque est reçu dans l'église de St-Marcel par « Messire Claude d'Amat, prévost de Chardavon, suivy de Messires Anthoine Chasal, chanoyne, Estienne Meffre, secrétaire, François Aillaud, Guillaume Chasal et Pierre André, tous religieux dud. Chardavon ». Les sieurs Antoine Arnaud et Alexandre Joannis, « consulz de la ville de Sisteron et dud. lieu de la Baume, portant leur habit consulaire et le chaperon rouge et violet, sur le manteau », s'excusent de ne s'être pas trouvés à son entrée dans lad[e] église (f[o] 60 v[o]).

« *Saliniac* ». L'évêque est reçu par « Messire Anthoine Lagier, archidiacre de l'église cathédrale de Sisteron, Messire Honnoré du Pont, chanoine en la mesme esglise ». L'église de St-Clément en bon état (f[o] 62 v[o]).

Vilhosc, 8 mai. Église des SS. Protais et Gervais en bon état. Benoît Julien, curé (f[o] 65).

Volone. Fête « de l'Assomption de Nostre-Sauveur ». Le s[r] de Châteauneuf, prieur, Laurent Bonet, curé. Église de N.-D. de Sales en médiocre état : « La nef n'est point votée et y pleust dedans,... un tableau en huyle de l'Assomption, bien relevé et enrichy ». Le chanoine Arnaud va visiter l'église St-Martin. Celle de St-Jean-Baptiste, de la dépendance de Chardavon, sera visitée en allant à Sourribes (f[o] 67 v[o]).

Sourribes, 10 mai. Église de St-Pierre aux Liens. « La dame abesse de St-Claire [de Sisteron] perçoit tous les revenus des dismes » (f[o] 74).

« *Bauduman* ». L'église de St-Jean-Baptiste, visitée par « Messire Mathias Bruny », aumônier de l'évêque, est « treuvée en fort mauvais estat, n'estant ny pavée, blanchie, ny voûtée ». Présents : Louis Meffre, chanoine de Chardavon, prieur de Barras, et « noble César d'Aiguebelle, seigneur de Bauduman » (f[o] 78).

L'Escale, 10 mai. L'église, « soubz le titre de N.-D. de Mandanois,... n'est pas pavée ny voûtée, sinon du costé du presbytère. A l'autel y a un tableau de N.-D. en son Assomption ; à droite est St-Michel et à gauche Ste-Consortia ». M[re] Alexandre de Guin, prieur dud. l'Escalle, jouit de plus de 1.200 l. de revenu (f[o] 79 v[o]).

« *St-Saforian* ». Cette église paroissiale est en mauvais état et sans ornements (f[o] 85 v[o]).

Malijay, 12 mai. Église sous le titre de N.-D.; le pavé est « tout rompu » (f[o] 87).

« *Belveser* ». Église de St-Christophe en assez mauvais état (f[o] 93).

Mirabeau. L'église est « soubz le titre St-Jean-Barbarive, antiennement N.-D. des Grenoulieurs,... cituée en un lieu assés relevé, apelé les Granouillieurs ». M[re] François du Serre en est prieur-curé (f[o] 94 v[o]).

« *St-Pierre de Bonefosse* ». Il n'y a « que les quatre muraillies d'une petite esglise, qu'ont faict bastir tout joigniant les masures de l'entienne esglise St-Pierre » (f[o] 100).

Barras, 14 mai. L'église est sous le titre de « N.-D. de Tornefort ». L'évêque loge chez M. Meffre, prieur-curé. A une heure de l'église, il y a la chapelle de la Ste-Trinité, en mauvais état (f[o] 102 v[o]).

« *St-Martin-de-Touart* », 15 mai. Gaspard de Berre, prêtre du diocèse de Digne, dessert cette paroisse, qui dépend de Chardavon (f[o] 109).

« *Castelar* ». Église sous le titre de St-Bonaventure, en bon état. « Les recteurs de la confrérie de la luminère » ne rendent point de comptes. Présent, « noble Hélion de Barras, seigneur dud. Castelar » (f[o] 112 v[o]).

Mélan, 15 mai. Les murs de l'église de St-Pierre sont « coume de pierre sèche, sans estre bien bouchées ny blanchies par dedans. Interdiction du curé qui, non seulement « ignore l'administration des sacrementz, mais mesme qu'il ne sçait pas bien lire et... se mesle des œuvres mécaniques, qui le rendent mesprisable à ses parroissiens » (f[o] 116).

Auribeau, 16 mai. L'église de St-Pierre est en médiocre état, « sans point de voûte, sinon au presbitère » (f[o] 118 v[o]).

« *Autoun* ». Église de Ste-Marguerite « en très mauvais estat,... le couvert rompeu en plusieurs endretz, de telle sorte qu'il pleuvoit pour l'hors,... mesme que mondict seigneur (l'évêque) en preschant, assis au-devant de l'autel, auret esté contrainct changer de plasse, accause de la pluye qui toumbet sur sa chape et rochet » (f[o] 122). L'évêque condamne les consuls et habitants de St-Genis, « rentiers de Messieurs du vénérable chapitre Nostre-Dame de Dom d'Avignion, prieurs dud. Autoun », à payer les frais de sa nourriture pendant son séjour audit lieu (f[o] 125 v[o]).

Feissal. L'église de Ste-Magdeleine est « en très mauvais estat, couverte de paillie, n'y a rien de voûté, pleuvet l'hors de lad[e] visite sur l'autel; rien qui soit pavé ; le symetière est ouvert ; l'esglise ne ferme point à clef » (f[o] 127).

Valavoire, 18 mai. L'église est sous le titre de « N.-D. de Betlem », voûtée et en bon état, avec un tableau de St Antoine sur l'autel. Le curé, Joseph Brunet, âgé et

infirme, demande à être remplacé ; mais les consuls et les habitants, « comptantz des services que le s[r] curé leur rend, faisant ce qu'il peut, selon sa vieillesse et infirmité », demandent à le conserver : ce qui leur est accordé (f° 129).

St-Genis, 18 mai. L'église de « N.-D. *de Groselis*... en assés bon estat ». Le prieuré dud. St-Genis « appartient à Messieurs du vénérable chapitre Notre-Dame de Doum d'Avignion » (f° 131). — *Naus* et *Mésin*. Les églises de « St-Pierre de Naux » et St-Saturnin de Mésin sont en assés bon état. Claude d'Amat, prévôt de Chardavon, prétend que les « lieux d'Antrepierre, Naux et Mésin » n'ont droit qu'à « une esglise parrochiale qui est celle de St-Saturnin de Mésin » et qu'il donne au curé et au secondaire de cette dernière église 80 écus ; le curé faisant sa résidence à Mésin et le secondaire à Naus (f° 136 v°).

Chardavon. L'église paroissiale, sous le titre de St-Roch, est en « mauvais estat, n'estant ny votée ny pavée (f° 140).

Chateaufort, 20 mai. L'église de St-Laurent n'est « ny pavée ny blanchie » (f° 142).

Nibles. Église de N.-D. de Bethléem « descouverte en plusieurs endrectz ; la nef n'est point voûtée ; il n'y a rien de pavé ny blanchy », Jean Girard, curé (f° 145).— « *Clamensane* », 21 mai. Église de St-Martin en mauvais état (f° 147). — *Reynier*. Les murailles de l'église, sous le titre de St-Vincent, sont « toutes ruynées ; point de porte ; tout descouvert, excepté un peu du presbitère qui est est couvert de paillie, et encor si mal qu'il pleut sur l'autel ». Présent, « noble Jean Abon, seigneur dud. lieu » (f° 149).

Esparron, 22 mai. L'église des SS. Fabien et Sébastien est « toute descouverte ; les muraillies presque toutes abattues ». Alexandre Pons, curé (f° 152).

La Motte. Les habitants vont en procession recevoir l'évêque « proche du torrent de *Santon*, à l'endret de l'oratoire N.-D. de Pitié ». L'église, sous le titre de St-Étienne et Ste-Catherine, est « votée, blanchie et pavée ». Bernardin Jacques, curé (f° 154). Une chapellenie de Ste-Catherine y est fondée (f° 159 v°). — « *Antraix* », 23 mai. L'église du « prioré rural de N.-D. de Betlem et de St-Pierre », par négligence des curés ou prieurs, est démolie (f° 160 v°).

Melve, 23 mai. Église « soubz le titre de N.-D. de Bellevue et patronage de St-Clair », en assés bon état. La chapelle de N.-D. de Bellevue est tenue par Jacques Moinier, prieur-curé dud. lieu de Melve (f° 163).

Le Caire. Le chanoine René Armand, de la part de l'évêque, visite l'église de St-Michel, qui est en assez bon état (f° 165). — « *Sigoyer de Malpoil* ». L'église de « N.-D. d'Espavant ... n'est pas votée, pavée ny blanchie ». Il y a un tableau du Rosaire sur l'autel (f° 168).

Ribiers, 24 mai. L'évêque va loger dans la maison d'Antoine Arnaud, que les consuls lui assignent « pour son logis, attandu qu'ilz sont obligés en corps de communauté aux procurations et norriture des évesques faisant leur visite ». Église « de N.-D. en son Assomption » en bon état. Confréries de N.-D., du St-Sacrement et de St-Sébastien, chapelle du St-Esprit « fondée par feu Honnoré Arnaud et dotée de six esmines de bled annuellement, pour le service d'une messe tous les jeudis ». Pierre de Rives, avocat au parlement de Provence, « juge de la comté de Ribiers », est chargé des affaires du « marquis de Bressieu, comte dud. Ribiers » ; le chapitre de Sisteron est prieur du prieuré de St-Étienne « au terroir de Ribiers » ; « l'antienne esglise de *Clares-Combes* », appartient au « commandeur de *Jocas* ». Près du Virail, « masures de l'esglise St-Pierre », au lieu appelé grange de Bossan ». Au pied d'un rocher, église de St-Étienne, « ayant encor tout le tour du presbitère revestu de piarre de taillie dedans et dehors », et, un peu plus haut, masures du « bastiment du prieur et des religieux » (f° 175 v°). La chapelle de St-Jean est située « soubz le prioré » de Ribiers (f° 179 v°).

Antonaves, 27 mai 1641. « Esglise parrochiale Nostre-Dame ... soubz le titre St-Pierre », avec « un tableau en huile où est dépainct nostre Sauveur J.-C. donnant les clefz à St Pierre » (f° 192).— « *Châteauneuf-de-Chèvre* », 28 mai. Église de Ste-Marie-Madeleine dont « le presbitère va en ruine,... comme aussy la murailhe de la nef ... du costé de main gauche » (f° 195).

Pomet. Dans l'église, tableau de St Antoine, patron de la paroisse (f° 198).

St-Pierre-Avez, 29 mai. « Despuis les derniers troubles de guerre civille, ... auquel temps leur prebtre feust chassé », il n'y a ni curé ni prêtre résidant. L'église est découverte, « les muraillies hors terre d'environ deux canes tout autour, le presbitère aussy descouvert, le tout basti de piarre de taille ». L'ignorance des habitants est à son comble. L'église de Barret-le-Bas est « distante d'une grande demy lieue et en mauvais pays, estant mesme nécessère de passer la rivière de Méauge,... à cheval ou en se despoillant en partie, et souvant l'inondation est si grande qu'on ne la peut passer ny d'une fasson ny d'aultre ». Un curé de Barret allant dire la messe à St-Pierre-Avez « tomba dans la rivière, s'y feust noyé, n'eust esté le secours de quelques paysans qui se jetèrent dans l'eau ; et y perdit le calice et les autres ornementz d'autel qu'il y portet ». Les dîmes rapportent 120 l. par an. Le dernier évêque de Gap avait conféré la cure de St-Pierre-Avez à « noble Jacques Paparin de

Chaumont ». Le commandeur de Joucas perçoit le « huicain des bledz » (f° 200 v°).

BARRET-LE-HAUT. Église de St-Blaise en pauvre état (f° 209 v°).

BARRET-LE-BAS, 30 mai. Église de St-Michel non blanchie. Le cimetière de St-Laurent « est commun pour les parroissiens de Barret-le-Haut et Barret-le-Bas » (f° 213).

SALÉRANS, 31 mai. Église de St-André. Le presbytère seul est voûté (f° 218 v°). — « *Éaures* », 1er juin. Église de St-Étienne en fort bon estat (f° 225).

LACHAU. L'église paroissiale, sous le titre de N.-D., est « une grande esglise bastie hors du village dans la plaine ». L'église de St-Martin est une « église de dévotion pour la commodité des habitants », bâtie dans le village (f° 228).

BALONS. Église de Ste-Catherine fort obscure (f° 236). — « *Ayguelaye* ». L'église est « soubz le titre St-Jaques de Gaudissart » (f° 239).

IZON, 4 juin. L'église de St-Pierre « couverte de chaume et néantmoings descouverte en trois ou quatre endretz » (f° 244). — « *Mévollion* ». Église de « St-Ariey ... en fort mauvais estat, l'entrée d'icelle fort incommode, y dessandant comme dans une cave; la voûte de l'église et presbitère est de muraillie brute, sans estre rebouchée, crespie ny blanchie » (f° 246 v°). Le secondaire « va tous les dimanches et festes célébrer messe dans le chasteau dud. Mévollion, où personne ne l'entend que ceux de la garnison » (f° 248).

VERS, 5 juin. L'église de St-Côme et St-Damien est « trouvée en grand désordre, la nef d'icelle couverte de chaume et si mal qu'il y pleut en plusieurs endretz ; le presbitère couverte en partie de tuiles, y pleut aussy » (f° 253 v°). — « *Saderon* ». L'église, « soubz le titre N.-D. la Brune, St-Baudile et St-Pierre de Guesset », fort petite, « n'est pas votée, sinon au presbitère ». Il y a un « calice de Milan, la couppe d'argent et la pataine de cuivre surdoré ». Chapelle de St-Baudile, fondée par « feu Baudile du Pré ». Autel de la confrérie du Rosaire (f° 258 v°). — « *Barret de Liure* » (Liourre), 6 juin. L'église est « soubz le titre St-Laurentz et la cure soubz le titre N.-D. la Brune ». Il y a « une sainte relique de St Laurentz, laissée dans led. lieu par un Espaniol, lequel, venant de Rome et la portant en Espaignie, detenu de maladie, y morut et laissa lade relique, qu'on fist après enchasser comme elle est ». Telle est la tradition (f° 268).

MONTBRUN, 7 juin. L'église de N.-D. « n'est pas encor entièrement achevé de bastir. Le presbitère est voté et blanchy ». Le camérier de St-André-lès-Avignon en est prieur (f° 278). — « *Ralianette* », 8 juin. Église de St-Michel « toute descouverte, excepté le presbitère qui est encor vôté ». A droite, chapelle du seigneur, et à gauche, autre chapelle, de Ste-Madeleine, avec 8 liv. de rente (f° 287). — « *Savouillan* », 10 juin. A l'église de St-Agricol « y avet un tableau si indescent, pourri et deschiré, que mond. seigneur a commandé qu'il en feust osté » (f° 290 v°).

BRANTES. Église « soubz le titre St-Célidoine... A main drète, y a un autel de N.-D. et son image relevée en bosse sur pierre, et de l'autre costé est l'autel de St-Roc et St-Sébastien » (f° 295). — « *Plésian et N.-D. d'Eyguiers* », 11 juin. L'église de N.-D. est près du « hameau appellé Aiguières » et visitée en forçant la porte. Celle de Plaisians, sous le titre de St-Blaise, est voûtée, mais la voûte est « rompue en quelques endroictz et mesme que y pleust dedans ». Noble François de Rollende, sieur de Reillanette, frère de Claude de Rollande, « prieur de N.-D. d'Aiguières » (f° 299 v°).

EYGALIERS, 12 juin. Église de Ste-Madeleine découverte du côté de la porte. Le cimetière est au-delà du torrent de Derbous (f° 316 v°).

LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, 13 juin. Église paroissiale de St-Jacques et St-Christophe en bon état. Sur le territoire de cette paroisse il y a encore « l'esglise de N.-D. de Pitié », sise au lieu de Céas (f° 320). — « *Le Poët en Percy*, autrement *le Poëton* », 14 juin. Église de St-Simon « tout à faict descouverte » (f° 331 v°). — *La Rochette-sur-Montauban*. L'église de Ste-Anne, en bon état, renferme un tableau de la Flagellation (f° 335).

AULAN, 15 juin. Église de St-Pierre (f° 338).

ST-AUBAN. Église paroissiale « soubz le titre St-Anthoine, et le prioré et cure, soubz le titre de St-Pierre de Chaissi ». « Dans lade esglise sont fondées les chapèles que possède sieur André Arnaud, prieur de St-Arey-lès-Gap, qui s'arrentent annuellement trois charges de bled » (f° 340).

STE-EUPHÉMIE, 15 juin. « Messire Mathieu de Piarre, prieur-curé dud. St-Heuphéme ». L'église, sous le même titre, est partie couverte de tuiles et partie découverte (f° 343).

MONTGUERS, 16 juin. Église sous le titre de St-Arnoux. Nicolas Solliet, prieur-curé (f° 344 v°).

MONTAUBAN. L'église paroissiale est sous le titre de N.-D. « et le prioré, comme aussy la cure sont soubz le titre St-Quaintain ». Bernardin d'Eymeri, curé. L'église est en partie découverte. Il y a « mil ou douse centz personnes dans lade parroisse » (f° 347).

RIONS, 17 juin. Église de Ste-Madeleine « toute descouverte, n'y ayant presque point de forme d'esglise, point de porte » (f° 352).

LABOREL. Antoine Coatolen, curé. Église de St-Martin en « fort pauvre estat ; le presbitère va en ruyne du costé du cimetière » (f° 353 v°).

STE-COLOMBE, 18 juin. Barnabé Sarrasin, curé. Nef de l'église « en très mauvais estat, embarrassée des atraictz et matériaux pour faire la voûte,... toute descouverte... Au clocher n'y a point de cloche ». Au « masage ou ameau de la Béguë, dépandant de lad^e parroisse », chapelle de St-Claude, « en très mauvais estat, couverte de chaume, l'entrée si basse qu'on y peut entrer qu'avec peyne, et le couvert aussy si bas qu'en plusieurs endrectz on n'y peut demurer sans toucher de la teste » (f° 357 v°).— « *Orpiarre* », 18 juin. Église sous le titre de St-Julien. A l'arrivée de l'évêque, « au faus-bourc, la procession l'attendet à la porte de la ville, et par icelle a esté conduit en chape et mitre dans lad^e ville et dans lad^e esglise parrochiale qui est hors d'icelle, où, le *Te Deum* chanté, le sieur de Périssol, docteur en théologie, natif dud. Orpiarre, prieur-curé d'Estoile, a faict la harangue, au nom des catholiques dud. Orpiarre, pieusement, doctement et éloquemment ». L'église est en assez bon état, « votée et blanchie ; sur l'autel y a un tableau d'un crucifix en huile, un autaret (tabernacle) d'ardoise, un vieux calice d'estain, avec sa pataine fort sale... Au clocher, y a une clocho pesant deux quintaux ou environ. Sur l'entrée de lad^e église... une tribune,dans laquelle les confrères des pénitans blancz font leurs offices ». Le cimetière est devant l'église. Pierre Charbonnel, curé ; Antoine Auriolle, consul catholique ; Jean Meyronne, notaire. « Dans led. lieu d'Orpiarre y a un ministre actuèlement résidant, qui y prêche tous les dimanches à ceux de la R. P. R. ». Le prieur de Lagrand « prent la pluspart des dismes ». Il y a « un autre prioré, ... apellé St-Vincent, du costé de la montaignie, où autrefois y avet une belle esglise et estet servie par le prieur » (f° 361).

SALÉON, 19 juin. Église de St-Marc, fort petite. Jean-Pierre Jourdan, prieur-curé (f° 364 v°).

LAZER, 20 juin. Ste Anne, titulaire de l'église, qui est « en fort bon estat, le tout voté, blanchy ; à l'autel, y a un tableau de Ste Anne, fort vieux.Honoré Boyer, curé (f° 367 v°). — « *Monestier d'Alemon* », 20 juin 1641. Frère Esprit, religieux carme, dessert l'église de St-Martin, depuis de longues années ; elle est « en très mauvais estat,... l'hors des pluyes, on n'y peut célébrer la Ste-Messe ». Il y a dans la paroisse, « trois chapellanies » : des « Onze Mil Vierges, possédée par Mre Anthoine Télène, de Mison, qui vaut de rente 6 charges de bled et 10 livres » ; une, « tenue par le s^r de Gargas, de Ventavon, ne sçachant le titre, et vaut de rente 3 charges de bled » ; la dernière, « tenue par Mre Pierre Latil, concuré de Gap ». La cure, déclarée vacante, est conférée, à la requête de Gaspar Albert, curé de Ventavon, à « Guilheaume Céas, clerc et promeu aux quatre moindres ordres, escolier au colège des pères Jacopins dud. Gap,... dans les vingt-cinq » ans (f° 370).

NEFFES, 8 mai 1643. L'évêque, qui en 1641, le 25 avril, avait commencé « sa visite pastorale et icelle discontinuée, l'année dernière, par le soubson et bruit de peste », accompagné de Pierre Bonnet et René Armand, chanoynes ... députés par le chapitre » de Gap, est reçu processionnellement dans l'église N.-D. de Consolation par Mre Jean Roche, curé. Une chapelle, fondée par la famille Rostain, attenante au cimetière, est ouverte (f° 374).

PELLEAUTIER, 9 mai 1643. L'église sous le titre de N.-D. *de Bellovisu*, n'a pas de tabernacle ni de fonds baptismaux. Pierre Clary, curé. Une chapelle appelée des Sambains, dans l'église, à droite, est ouverte (f° 377 v°).

SIGOYER-SUR-TALLARD. St-Pierre aux Liens, titulaire. Arnoux Rey, curé. Église voûtée et blanchie. « Le prioré de St-Martin d'Aups est d'assés bon revenu, abandonné » ; son église « toute desmolie ». Chapelles : de Ste-Madeleine, « communément apellée Bramefan, tenue par Mre Charles du Serre, doyen » du chapitre de Gap, valant 50 liv. de rente ; de N.-D. de Consolation, tenue par le prieur de St-Laurent ; des Onze Mille Vierges, par le s^r Thélène, de Mison ; et de St-Jacques, par Antoine Paul, prêtre de Sigoyer, ayant 36 liv. de rente (f° 380 v°).

LE DÉSERT. Église démolie (f° 384). — « *Chastillon*, soubz le titre St-Michel ». Même situation (f° 385).— « *St-Martin d'Aux* », 10 mai. Église découverte (f° 386 v°).

LA SAULSE. St-Jean-Baptiste, patron. Pierre Eyssautier, curé. « Le commandeur de Malte » perçoit les dîmes. Du côté droit de l'église, chapelle des pénitents blancs, sur l'autel de laquelle est « un tableau en huyle représentant la descente de la Croix ». Jean Nas, châtelain (f° 388). — « *Lardier et Valensa* », 11 mai. Deux églises : « l'une soubz le titre de St-Pierre et l'autre, soubz le titre de N.-D. de Belleveue ». Les habitants seuls ont fait rebâtir l'église de St-Pierre ; jadis il y avait un hôpital ou confrérie du St-Esprit. L'église de Valença est voûtée, blanchie, mais fermée « seulement d'un balustre ». Mathieu Berne, curé (f° 392 v°).

VITROLLES, 12 mai. St-Michel, patron. Les habitants ont fait bâtir la nef et le chœur de l'église et « donné pris faict pour la voûte ». Le « prieur de Dousart, camérier du monastère de Ganagobiye, ordre de St-Benoît, prend sur les habitans un sixiesme du disme ». Antoine Garnier, curé (f° 397).— « *Barsilonette* ». N.-D. de Val-Sainte, titulaire. Daniel Berluc, prieur (f° 400).

ESPARRON. St-Paul, patron. Il y a « deux autres esglises ... en divers endroictz du terroir, soubz le titre St-Pierre, ausquelles Mre Balthazard Faure, curé dud. Esparron, va dire alternativement la sainte messe » (f° 401 v°).

VENTAVON, 13 mai 1643. St Laurent, titulaire. Gaspar Albert, curé, Jean-Michel Vincent, secondaire. La nef de l'église est « votée de pierre de taillie ». Il y a trois cloches, dont une rompue. Chapelles : de N.-D. de Consolation, bien tenue, près de laquelle est le cimetière ; des pénitents, « bastie dans led. village », avec un tableau figurant la descente du St-Esprit sur les apôtres (f° 403).

UPAIX, 14 mai. N.-D. de Bellevue, titulaire. Simon de Lévis, prieur, Jean Heyriès, curé, Jean Martin, sacristain. Chapelles existant dans l'église : de Ste-Anne, « fondée par Dlle Anne de Martin,... fermée d'une balustrade, à main gauche sortant du presbitère »; de N.-D. de Grâce; de St-Étienne ; de Ste-Catherine, « l'autel advançant dans lad^{e} esglise », et autres quatre, dont on ignore la fondation. La chapelle des pénitents est « bastie à neuf ». L'église « cloitralle de St-Andiol, à demy-lieue dud. Upaix », possède des reliques qui, dit-on, sont de saint Andéol (f° 407).

LE POET, 15 mai. St Pierre, patron. L'église a été « vôtée à neuf ». Le cimetière est autour de la chapelle de N.-D. (f° 411 v°).

MISON, 16 mai. N.-D. la Brune, titulaire. Jean Latil, curé, dit que l'église est trop éloignée du village (f° 414 v°).

« *L'Araignie* », 17 mai. St Martin, patron. Pierre Burle, curé. Église « votée et blanchie » (f° 419).

EYGUIANS, 18 mai. Ste Madeleine, titulaire. « Le cymetière est fort éloigné » de l'église. Le prieur permet que l'on prenne une de ses terres, qui était inculte, pour en faire un nouveau (f° 421).

ARZELIERS. St Marcellin, titulaire. L'église est « entièrement desmolie,... le service se fait à la chapelle St-Michel » qui est voûtée (f° 422 v°).

MONTEIGLIN. Ste Marguerite, titulaire. Jean Isnard, prieur-curé. Pas de maison curiale (f° 425).

LAGRAND, 19 mai. L'église N.-D. n'est pas pavée (f° 427).

MÉREUIL. St Firmin, patron. François Subé, curé. L'église est trop petite pour la population et le cimetière « distant du village d'environ demy-lieue ». Autorisation d'en faire un autour de l'église (f° 430).

TRESCLÉOUX, 20 mai. Ste Agathe, titulaire. L'église du prieuré de N.-D. de Bellevue est entièrement démolie, « hors un peu de la voûte du presbitère ». L'évêque défend aux protestants d'enterrer leurs morts dans le cimetière des catholiques ; ce qui est exécuté... Il donne la confirmation à quelques catholiques, « dans une petite chambre » du village, où Rollin Coppié, curé, fait le service paroissial (f° 432 v°).

CHANOUSSE. Église de N.-D. voûtée et blanchie. André Sciard, curé (f° 434 v°).

MONTJAI, 21 mai. St Martin, patron. Gaspar Finet, curé. L'église de Vaucluse, sous le titre de « N.-D. de Royrebel ». Le cimetière de cette paroisse, « contre le ruisseau, où cavant (creusant) les fosses, les corps surnagent dans icelles, accause de l'abondance de l'eau ». Permission aux habitants de faire un autre cimetière (f° 436).

ÉTOILE. Ste Madeleine, titulaire. Le prieur, malade, est à Orpierre, chez son frère (f° 438 v°).

VILLEBOIS. Ste Catherine, titulaire. Il n'y a point de service (f° 440 v°).

ST-CIRICE. Le chœur de l'église est « votée de petite piarre taillée ; la nef est toute ruynée et descouverte » (f° 442).

CHAUVAC, 22 mai. St Pierre aux Liens, patron. Le curé fait le service du *Laus*, Dom François Bertoin, « docteur en droit canon, presbtre, religieux profès de Cluny », sacristain de St-André de Rosans (f° 443).

LE LAUS. St Georges, patron (f° 447). — « *Rossieu* ». Ste Anne, titulaire. Gaspar du Virail, curé. A gauche en entrant, chapelle de St-Luc, sans fondation (f° 448 v°).

ST-ANDRÉ-DE-ROSANS, 23 mai. L'église paroissiale, sous le titre de N.-D., est « trouvée, à l'entrée, partie de la nef desmolie et couverte de tuiles, et le reste voté, avec le presbitère qui est blanchy et en fort bon estat, sans toutesfois estre fermé dans une balustre ». Peu après, l'évêque « s'en est alé dans l'antienne esglise qui a esté desmolie par ceux de la R. P. R. où est le cimetière ». Il autorise les habitants du « molin du Plan », qui ont « relevé et faict bastir à neuf » la chapelle de St-Martin, et ceux de « *Sironne* » à faire un cimetière (f° 450).

MOIDANS, 24 mai. St Florens, patron. Église non voûtée (f° 452 v°). — « *Sourbier* ». L'église, sous le titre de St-Louis, n'a que le chœur de voûté (f° 453 v°).

ROSANS, 25 mai. N.-D. la Blanche, titulaire. Bernard du Four, curé. L'église est « couverte de tuiles et le presbitère, voûté ». Le cimetière des protestants est « contigu de celluy des catholiques ». L'honoraire des messes basses est fixé à 5 sols (f° 455).

LEMPS, 26 mai. St Pierre, patron. En passant à *Montferran*, visite de l'église de N.-D. de St-Sévières, dont « le presbitère voté de piarre de tailie... s'en va presque en ruyne ». Mre Jacques Paparin de Chaumont, prieur de Lens, Jean-Pierre Vannel, curé. Dans l'église de Lens, chapelle de Ste-Catherine. Les habitant de Montferrant, suivant un acte du 16 avril 1546, réclament le service divin (f° 458 v°).

VERCLAUSE. Ste Madeleine, titulaire. Jules Lagier, curé (f° 461 v°).

« *Pomeyrol* », 27 mai. St Pierre, patron. Pierre Ariey, prieur curé (f° 463). — « *Corniliac*, 28 mai. Ste Madeleine, titulaire, Jean Laye, curé (f° 465).

CORNILION. St-Michel, patron. Michel des Andrez, curé, Chapelle de St-Bernard (fº 468). — *Val de Ste-Marie*, 29 mai. Louis Aubert, curé. Ni la nef ni le chœur de l'église ne sont voûtés (fº 470). — St-André de la CHARCE. Jean Doullon, prieur curé. L'église a été complètement démolie par les protestants (fº 472 vº).

BRUIS, 30 mai. Église sous le titre de l'Assomption de N.-D. « Messire Guis Ricard, curé » (fº 474).

MONTMORIN. St Arnoux, patron. Laurent Simon, curé. Église « votée de piarre de taillie, et le presbitère de massonerie » (fº 475 vº).

RIBEYRET, 31 mai. Pierre Sigaud, curé de « N.-D. de Courtine », qui est voûtée et blanchie (fº 478 vº).

L'ÉPINE, 1er juin. N.-D. de Beaulieu, titulaire. Denys Abert, curé. En entrant dans l'église, rebâtie depuis peu, à gauche, chapelle de N.-D. de Pitié. Le cimetière est « distant du vilage d'un quart de lieue et davantage ». Autorisation de faire un nouveau cimetière près de la chapelle St-Sébastien (fº 481).

MONTCLUS, 2 juin. St Michel, patron. Antoine Alier, prieur curé. Le prieur de l'Épine prend les dîmes au quartier de Terrus (fº 484 vº).

SERRES. St Arey, titulaire. Gaspar Subé, curé. L'église n'est pas voûtée. Chapelle de Ste-Madeleine, dont Jean Paparin est recteur. Défense aux protestants d'enterrer leurs morts dans le cimetière des catholiques ; présents : Alexandre de Brunel, juge, Pierre Maurel, capitaine châtelain, et Gabriel Roche, consul. Les catholiques, en 1540, 1568 et 1572, avaient un secondaire (fº 486 vº).

SIGOTIER, 3 juin. N.-D., titulaire. Pons Gérard, curé. « Le jour de Pasques, dans un pré, tout joigniant l'esglise appartenant aud. prieur, par une coustume mauvaise et abusive, les fillies et hommes dancent, en chantant des chansons sales et deshonnestes » : ce qui est défendu (fº 490). — « *Peyre* ». N.-D. de Beaulieu. Martin Bernard, curé. L'église n'est pas voûtée (fº 492).

MONTROND, 3 juin. « N.-D. de Morenas », titulaire. L'ancienne église est démolie ; le service se fait hors du village dans la petite chapelle de St-Pancrace (fº 494).

ST-GENIS. L'église de N.-D. de l'Ouche est à demi-découverte ; ce qui reste est plus que suffisant pour les habitants « qui sont en fort petit nombre » (fº 495). — « *Laup et Jubeo* ». Église de N.-D. toute découverte (fº 496 vº)

LE BERSAC, 4 juin. St Laurent, patron. Jean Jouvent, curé (fº 497).

SAVOURNON et PLAN-DU-BOURG. Antoine Abert, curé de St-Jacques et St-Philippe de Savournon, Raphaël Ferraud curé de St-Pierre du Plan-du-Bourg (fº 498 vº).

CHABESTAN, 6 juin. N.-D. titulaire, Jean Meyer, curé (fº 502). L'évêque ordonne de rebâtir l'église de « St-Cassian » (fº 503).

LE SAIX. Ste-Catherine, titulaire. César Alméras, curé (fº 504).

LA BATIE-MONTSALÉON. L'église de N.-D. est couverte de tuiles et le chœur, voûté. Antoine Thélène, curé (fº 506).

ASPREMONT, 7 juin. St Pierre, patron. Jacques Grégoire. prieur (fº 508). — « *St-Pierre et St-Martin d'Argenson* », 8 juin. Le prieur de la Baume prend une partie de la dîme à St-Pierre et le curé, l'autre. Chapelles : de Ste-Madeleine, valant 42 liv. de rente, et de St-Georges, qui en vaut 15 (fº 510 vº). — « *La Baume-des-Arnauds* ». N.-D. de « *Pied d'Oreillie* », titulaire. Pierre de Paparin de Chaumont, prieur, et Benoît Bal, curé (fº 512 vº). — « *St-Julien-en-Beauchane* » [10 juin]. De Montbrand (dont le procès-verbal de visite manque en grande partie) l'évêque se rend à St-Julien. Il y a dans l'église, au maître-autel, « ung grand tableau à huile » représentant le crucifiement, avec St Blaise et St Bruno. Antoine Gervais, curé. Le prieur de « Dourbon », suivant transaction du 30 janvier 1368, entretiendra nuit et jour la lampe de l'église (fº 516 vº).

ST-ANDRÉ-EN-BOCHAINE, 11 juin. Bernard Magny, curé. Défense aux protestants d'enterrer leurs morts dans le cimetière des catholiques (fº 519). — « *Anielle* ». L'église de St-Jacques et de St-Philippe est voûtée (fº 522).

ASPRES-SUR-BUECH, 12 juin. « St Gérard », patron. Pierre Buisson, curé, Antoine Bernier, secondaire. La voûte du chœur tombe en ruines. Mathieu de Piarre, recteur des chappelles « Ste-Magdeleine, Peyrolière et Furméyère » qui devrait dire deux messes par semaine, ne les acquitte pas (fº 523 vº).

ST-MARCELLIN-[lès-VEYNES], 13 juin. Pierre Gautier, curé. Église voûtée et blanchie (fº 526 vº).

VEYNES. Le curé Jean Bonhomme reçoit l'évêque et le conduit à l'église de St-Sauveur. La chapelle de N.-D. d'Espinasse, située à l'entrée du bourg et « tenue et possédée par noble Pompée de La Vilette, n'est point couverte » ; la voûte a été refaite depuis peu (fº 528 vº).

CHATEAUNEUF-D'OZE. L'église est sous le titre de l'Assomption de N.-D., Balthazar Bernard, curé (fº 531).

OZE, 14 juin. « L'esglize d'Oze, soubs le titres St-Laurens, est entièrement desmolie ». Les habitants vont entendre la messe à Véras, « soubz la permission du prieur ». « Non guière loin dud. Ose, y a un petit vilage, apellé St-Auban, où il y a une petite église, laquelle est presque toutes descouverte et l'autel fort malpropre et sans ornementz » (fº 532 vº).

CHATEAUVIEUX-SUR-VEYNES, St Jean, patron. Georges Taxil, curé. Église voûtée, non blanchie (fº 533 vº).

Furmeyer. Église voutée ; trois chandeliers de terre, un calice d'étain, etc. (f° 535).

La Cluse, 15 juin, St Michel, patron, Jean Colet, curé. Le capitaine Jean Corréard héberge l'évêque (f° 537). — « *Anière-en-Dévoluy* ». N.-D. de Nazareth, titulaire. Jean Serre, curé. Chapelle annexe de St-Pierre, St-Paul et Ste-Catherine, sans service, d'un revenu de 4 charges de blé et 4 charges d'avoine (f° 538 v°). — « *St-Disdier* ». Jean Chaliol, curé. La nef et le chœur de l'église sont « vôtés et painctz » (f° 541 v°).

St-Étienne-en-Dévoluy, 16 juin. St Jean-Baptiste, titulaire. Benoît Blanc, curé (f° 543 v°).

Montmaur, 17 juin. St Pierre, titulaire. Jacques Reynaud, curé. Église couverte « de chaume, en fort mauvais estat, pleuvant en plusieurs endretz » (f° 545 v°).

Manteyer, 18 juin. Église « soubz le titre de N.-D. de Poumiers », « vôtée à demy, du costé du presbitère, et le reste de la nef, proche de la grand porte en fort mauvais estat, le tout couvert de chaume ». Grégoire Bruny, prieur curé. Les habitants demandent un secondaire (f° 547).

La Roche-des-Arnauds, 19 juin. St Pierre, patron. Gaspar Arnaud, curé. Jacques Richon, procureur aux cours de Gap, « en qualité de procureur de noble Balthezard Flotte, sieur de La Frédière, comme père et légitime administrateur de la personne et biens de messire Anthoine Flotte, son filz, prieur moderne dud. la Roche, ainsi qu'appert de la procuration, reçue par Arthemale, notaire, du 1er juil. 1641, a remonstré que les droictz, rentes et revenus dud. prioré, s'arrantent annuellement 600 liv. ». Il y a de 6 à 700 communiants (f° 549 v°). — « *Les Baus* ». N.-D., titulaire. Gaspar Thomé, curé. Pas de clocher ni de cloche (f° 553).

Rabou, 20 juin. St Gervais et St Sébastien, patrons. Claude Brunel, curé. Cimetière ouvert (f° 554 v°).

Jarjayes, 25 juin 1646. L'évêque Artus de Lyonne, accompagné de Pierre Bonnet, docteur en théologie, théologal, de Gaspard Philibert, chanoines, et de René Armand, official de l'évêché, est reçu processionellement par Claude Maritan, curé, « en l'esglise qui est au village soubz le titre de St-Restitutin et St-Thomas ». Le cimetière « est tout joigniant l'esglise de St-Pierre et au-dedans d'icelle, distante d'environ un cart de lieue, à laquelle on ne peut aler commodément ». Cette dernière église est « desmolie et tout à fait ruynée » (f° 557).

Valserres. Jean Brunet, curé. « Esglise St-Esprit, dans Valserres », et « esglise parroissielle soubz le titre N.-D. » de Puy-Servier « distante du village un cart de lieue ». Celle-ci est « en fort mauvais estat, la nef d'icelle votée et couverte de tuiles, et le presbitère tout à fait descouvert et les muralies par terre en partie (f° 560).

La Batie-Vieille, 26 juin. St Martin patron. Clément Santon, curé, dit que « les pères de l'ordre de St-Anthoine en Viennois prennent les dîmes » à Larra, dont les habitants sont ses paroissiens. Une chapelle en ruine existe sur la paroisse (f° 563).

La Batie-Neuve, 27 juin. « Esglise de la Bâtie-Neufve soubz le titre N.-D. » et « celle de la paroisse soubz le titre St-Pancrasse ». Jacques Souchier, curé. Pierre Bonnet va visiter « le prieuré de St-Giraut, au terroir de Montgardin ». L'église en « est tout affaict desmolie, où il n'y a qu'une vieillie masure, où estoit autresfois le cloistre des religieux, led. prieuré dépandant de la Cluse, de Turin, ordre de St-Benoît, ainsy que messire Angélique Nicolet, prieur, nous a assuré ». Ce dernier a préparé des matériaux pour y faire construire une chapelle. L'église de St-Pancrace est « en fort bon estat », et « au-devant de lad. esglise, contre le cimetière, y a un hospital, couvert d'ardoise; les chambres d'icelluy sont toutes ruynées et les planchers s'en vont par terre » (f° 565 v°).

Ancelle, 28 juin. St Martin, patron. Honoré Faure, curé. Les habitants représentent que « la paroisse d'Ancelle est de grande estandue, où il y a sept grands hameaux, distantz d'une demy lieue [l'un] loin de l'autre, tous lesquelz sont peuplés de grand nombre d'habitans, tellement qu'un seul curé ne peut suffire », et ils en réclament un second. Guillaume Latil, recteur de St-Martin, « chapelle fondée dans lad. église,... a esté en procès avec le feu seigneur de Jarjayes », qui lui a fait vendre les fonds de la chapelle en offrant 300 l. de compensation (f° 568).

St-Léger, 29 juin. Pierre Valance, curé. « Le Rd père Anthoine du Haut-Villar, de la companie de Jésus, recteur du collège d'Embrun », en qualité de prieur de St-André-lès-Gap, perçoit les dîmes (f° 571). — « *Orcière* », 30 juin. St Laurent, patron, François Peyron, curé, et Suffren Disdier, secondaire. A l'église, deux missels, dont un fort vieux, à l'usage de St-Arnoulx, et l'autre, selon le concile ». Chapelles : à côté du chœur, chapelle de St-Antoine, fondée par Honoré Dye, d'Orcières, « ayant obligé le recteur de dire tous les lundis de l'année une messe pour les mortz » ; St-Jean-Baptiste, « foundée en l'autel St-Martin », tenue par Jean Arnaud, prévôt de la cathédrale de Gap ; et de St-Sébastien, fondée au même autel (f° 573 v°).

Champoléon, 1er juil. St Vincent, patron. Claude d'Aurelle, curé. Le cœur de l'église est à demi-voûté. Le père Antoine du Haut-Villar, recteur du collège d'Embrun, « en qualité de prieur de St-André-lès-Gap », perçoit une partie des dîmes. Le curé qui percevait l'autre partie l'a affer-

mée aux habitants moyennant 150 l. et « cinq livres pour une charge de vin » (f° 578). — « *St-Nicolas de Montorsier* ». Alexandre Richart, curé. « A côté de lad^{e} église, y a une tour, de laquelle on se sert pour clocher » (f° 581). — St-Jean de Montorsier, Honoré Barbaroux, curé. L'église est en construction. Les habits sacerdotaux sont « au chasteau de Mme de la Palleu » (f° 583). — « *Chaboutones* ». St Benoît, patron. L'église « est presque toute desmolie » (f° 585).

CHABOTTES, 2 juil. N.-D., titulaire. Antoine Vallet, curé. L'église est « toute desmolie. En entrant à main droite y a une porte qui conduit aux masures du prioré, où habitoient les moynes, ainsin qu'on nous a assuré » (f° 586 v°).

ST-JULIEN-EN-CHAMPSAUR. L'église de St-Julien est couverte de chaume ; celle de St-Barthélemy de « *Buissart* » l'est également ; Blaise Marceille, curé (f° 588 v°).

CHAILLOL, 3 juil. Église paroissiale de St-Pierre et St-Paul couverte de chaume (f° 591 v°).

ST-MICHEL-DE-CHAILLOL. Antoine Montaignie, curé (f° 593 v°).

ST-BONNET-EN-CHAMPSAUR, 3 juil. Antoine Masse, curé, Jean Mazet, sacristain. L'évêque est reçu par Jacques Blanc, avocat, « vibally en la duché de Champsaur »[1]. Balthazar Grimaud, procureur du bailliage de Champsaur et premier consul. L'église est voûtée en partie seulement : à droite et à gauche du chœur, « deux chapelles sans fondations, l'une de N.-D., voûtée, et l'autre de St-Jean-Baptiste, avec un *camera* au-dessus ». Les pénitents blancs disent leur office dans une tribune. Le prieur est « monacal » et paye la portion congrue au curé (f° 595 v°).

BÉNÉVENT, 4 juil. St Michel, patron. La nef, « basti à neuf », est couverte de chaume. Jean Bougerel, curé (f° 599).

LES INFOURNAS. N.-D. titulaire. Cimetière ouvert (f° 601). — « *Charbiliac* ». St Gervais, patron. Antoine Masse, curé. Les murailles « s'en vont en ruyne » (f° 603).—« *St-Heusèbe* soubz le titre St-Pierre aux liens ». 5 juil. Antoine Moynier, curé. L'église est assez éloignée du village ; elle « est couverte d'un camera faict en voûte », au-dessus duquel se trouve un mauvais toit en chaume, « où il pleust en plusieurs endroitz ». Défense aux protestants d'ensevelir leurs morts dans le cimetière des catholiques» (f° 604 v°).

LA MOTTE. L'église sous le titre de la Transfiguration, en assez bon état, couverte en chaume. Étienne Lambert, curé. « Le sieur prieur de Véras et de St-Bonnet prend les dismes... à la cotte 25e, depuis cinq années» (f° 607).— « *Les Costes* ». St Jean-Baptiste, patron. L'église « s'en va entièrement en ruyne». Antoine Périer, curé (f° 609 v°).— « *Aubessaignie* », 5 juil. Ste Anne, titulaire. François Drevard, curé. La communauté a fait bâtir la chapelle de St-Sébastien, qui est sans fondation. Il y a « un fort beau clocher », avec une cloche de 18 quintaux (f° 612).— « *St-Jacques en Vaulgaudemar* », 6 juil. L'évêque va loger « en la maison de M. de St-Maurice, au Séchier ». Abraham Tacon, prieur curé (f° 614).

ST-MAURICE, 7 juil. L'église est dans un lieu « de dificile accès », mais bien tenue (f° 616). — « *La Chapelle en Vaugaudemar* ». Église sous le titre de « N.-D. en son Assomption ». Claude Barban, curé. A droite en entrant dans l'église, chapelles de St-Sébastien et de St-Claude, sans fondations ; à gauche, chapelle de Ste-Marguerite (f° 618).

ST-FIRMIN, 8 juil. Charles Garnier, curé. Le prixfait de la voûte de l'église est donné (f° 621 v°).

ASPRES-LÈS-CORPS, 9 juil. St Philibert, patron. Jean Vernet, curé (f° 624).

CORPS. St Pierre, patron. Pierre Verdier, curé. L'église est voûtée (f° 626 v°).

LA SALETTE, 10 juil. « Soubz le titre de St-Michel». « Le presbitère est voûté »; la nef, en assez bon estat ; le tout couvert en chaume. Barthélemy Seignoret, curé (f° 630).

MONÊTIER-D'AMBEL. St Pierre, patron. Église « en très mauvais estat, la pluspart des muraillies estant abattues, le couvert d'icelle par terre, sans porte », sans clocher ni cloche. A gauche en entrant, autel de Ste-Catherine, ayant 14 écus de revenu. Esprit Payan, curé (f° 632 v°).

QUET. St Jean l'Évangéliste, patron. Église en ruines. Jacques Pellissier, curé (f° 635). — « *La Sale-en-Beaumont* », 11 juil. Église, sous le titre de « l'Assomption N.-D. », couverte en chaume. Alexandre Pra, curé (f° 637). — « *Méyaros* », St-Pierre, patron. Église voûtée et couverte en chaume. A droite en entrant, chapelle de St-Antoine, dont le sacristain de St-Laurent-en-Beaumont est recteur (f° 639).

ST-MICHEL-EN-BEAUMONT. « La voûte du presbitaire s'en va entièrement en ruyne, ensemble le couvert qui est de chaume et celui de la nef de mesme ». Jacques Barruel, curé (f° 641 v°).

STE-LUCE. La nef de l'église, « couverte de grandes piarres, est en fort bon estat, sauf un coin de la voûte à main gauche qui s'en va en ruyne ». Mathieu Pellissier curé (f° 644).

BEAUMONT. Jacques Calignon, curé. Jean Clément, sacristain. L'église est sous le titre de St-Laurent. Le pres-

[1]) Le Champsaur faisait partie du bailliage du Grésivaudan. En mai 1611, vingt et une paroisses furent érigées en duché-pairie en faveur du maréchal de Lesdiguières, sous le titre de *duché de Lesdiguières*. Peu après, il fut créé pour cette terre un vibailliage spécial, dont le siège était à St-Bonnet-en-Champsaur, et qui a subsisté jusqu'en 1790.

bytère est « voûté, blanchy, et couvert d'ardoise ; le reste de la nef, sans voûte, couvert de chaume ». Chapelle à côté de « la maison du sieur du Frénay » (f° 646 v°).

LE GLAIZIL, 12 juil. St Christophe, patron. 'Claude Tissot, curé (f° 649 v°).

LE NOYER, 13 juil. Ste Agathe, titulaire, Barthélemy Fauque *alias* Faucon, curé (f° 651 v°).

POLIGNY. St Martin, patron. Antoine Mercuriol, curé, est accusé d'avoir quitté sa paroisse « pour s'en aler au lieu de Vileneufve, dire messe à la chapelle de Ste-Anne » (f° 653 v°).

LA FARE, 14 juil. L'église est sous le titre de l'Assomption de N.-D. A côté, « y a une cloche du poids d'environ unze quintaux, suspandue par quatre piliers de bois ». Noël Brun, curé (f° 656).

LAYE. St Pierre, patron. Église « couverte de chaume, en très mauvais estat ». Pas de curé (f° 658).

ST-LAURENT-DU-CROS, 14 juil. « La muraillie du fontz de la nef s'en va en ruyne ». Toit de l'église en chaume. « Au bout de lad[e] esglise, y a une cloche du poids de sept quintaux ou environ, suspandue par quatre piliers de bois » (f° 660).

LA ROCHETTE, 15 juil. « N.-D. en son Assomption », titulaire. Pierre Philibert, curé. L'église, couverte d'ardoises, est en assez bon état. A côté, chapelle en ruines « soubz le titre Nostre-Seigneur et Nostre-Dame » (f° 662 v°). — « *Chapelle St-Martin à Orcière* », 23 février 1650. Les habitants de *Serre-Eyraud*, hameau éloigné d'Orcières, ayant fait bâtir cette chapelle, demandent à y avoir une messe le dimanche (f° 665).

G. 785. (Registre.) — In-4°, 717 pages ou 358 feuillets, papier.

1685-1688. — Procès-verbaux des visites pastorales faites par Charles-Bénigne Hervé, évêque de Gap, dans les paroisses de son diocèse.

JARJAYES, 7 mai 1685. Jacques Gérard, curé (p. 1).

VALSERRES, 8 mai. Église de St-Esprit et de l'Assomption au chef-lieu, et de « N.-D. du Puy-Servier », à 400 pas de ce village. Joseph Allart, curé (p. 6).

LA BATIE-NEUVE. Église de N.-D. de Consolation « bien voûtée » ; celle de la paroisse est « sous le titre de St-Pancrace ». Pierre Borély, curé. — L'église ou chapelle du « prieuré rural sous le titre de St-Giraud de la Rivière, de Montgardin », est couverte d'ardoises. Angélique Nicolet, prieur, 10 mai (p. 16).

LA BATIE-VIEILLE, 10 mai. St Martin, patron. Chapelles : de St-Joseph, « avec un rétable représentant ce saint » ; de St-Barthélemy, « au hameau des Santons », voûtée. Jean-Clément Santon, curé (p. 17).

RAMBAUD, 11 mai. St Marcel, patron. Le service divin se fait dans une chambre « n'y ayant aucune église ny chapelle » (p. 23).

ROMETTE, 12 mai. St Pierre, apôtre, patron. Les anciens curés Sarrazin et Moranchon remettront à Claude Bernard, curé actuel de Romette, les registres de baptêmes, mariages et décès (p. 26).

LAYE, 13 mai. St Pierre, patron. Jacques Masse, curé. Au Villar, chapelle de N.-D.; à Brutinel, chapelle de la Nativité de N.-D. (p. 37).

LA FARE, 14 mai. Alexandre Garnier, curé. « La chapelle de N.-D. de *Beauvaisé* » est voûtée et blanchie, non pavée. La chapelle de St-Joseph, sur le chemin de Poligny, ne ferme pas à clef (p. 38).

POLIGNY, 15 mai. St Martin, patron. Arnoux Jourdan, curé. Chapelle de Ste-Anne au hameau de Villeneuve; chapelle « sous le titre de l'Invention de St-Étienne, scituée à un demy-quart de lieue de Poligny » (p. 46).

LE NOYER, 16 mai. Ste Agathe, patronne. Jean Joubert, curé. Chapelles : de la Nativité de N.-D., aux Évarras ; de Ste-Brigitte, à Lacou ; de l'Annonciation, à *Pouillardin*, hameau du Glaizil (p. 54).

LE GLAIZIL, 17 mai. St Christophe, patron. Claude Gautier, curé. L'évêque ne va pas visiter la chapelle du château de Lesdiguières, « pour l'avoir vue peu de temps auparavant » (p. 63).

ST-BONNET, 19 mai. Dans l'église, « du côté de l'épitre, une chapelle sous le titre de N.-D. du Scapulaire, entretenue par Marie de Fontaneau, veuve d'Antoine Jaubert, qui laisse, après sa mort, 4 escus de rente annuelle pour l'entretien de lad[e] chapelle ». Du côté de l'évangile, chapelle de St-Jean, ornée « d'un beau tableau », avec un autel consacré à St-Crépin. Le s[r] Second remplace Antoine Mas, curé. Au Villar, chapelle bien voûtée (p. 68).

BÉNÉVENT, 21 mai. Au hameau de Gentillon, chapelle de St-Pancrace : à Pisançon, chapelle de St-Paul (p. 75).

CHARBILLAC, 22 mai. St Gervais, patron. Jean-François Faudon, curé (p. 79).

« ASPRES, mandement de Corp ». François Millon, curé. A Aspres, chapelle de N.-D., dont Étienne Brunet, « prètre, chapelain à Lesdiguières », est recteur ; « au hameau des Vachères », chapelle de St-Claude (p. 83).

QUET. 23 mai. Charles Michel, curé (p. 87). — « *Méyéros* », 24 mai. St Pierre, patron. Pierre Aillaud, « faisant les fonctions curiales ». A *Chardoneau*, chapelle de St-Laurent (p. 90).

ST-LAURENT-EN-BEAUMONT, 25 mai. A Malbuisson, chapelle sous le titre de la Présentation de N.-D. Établissement d'un secondaire (p. 94).

LA SALLE, 26 mai. Aux Souchons, chapelle de l'Annonciation (p. 101).

ST-MICHEL-EN-BEAUMONT, 27 mai. A l'église, du côté de l'évangile, chapelle de St-Jacques « entretenue par Jacques Pellissier ». Au village de Ste-Luce, chapelle de N.-D. (p. 106).

STE-LUCE, 28 mai. Honoré Michel, curé (p. 111). — « *St-Jean et St-Jacques des Vertus aux Costes*, mandement de Corp », 29 mai. Antoine de Chambeau, curé (p. 115). Au hameau des Achards, chapelle de l'Assomption (p. 118).

LA SALETTE, 30 mai. St Michel, patron. Jean Bremont, curé. Au hameau de St-Julien, chapelle de N.-D. bien tenue; à Falavaux, chapelle qui menace ruine (p. 120).

CORPS. St-Pierre, patron. Claude Bremont, curé. Du côté de l'épitre, chapelle de N.-D. du Rosaire ; du côté de l'évangile, « chapelle sous le titre de St-Antoine, St-Claude et St-Eutrope » ; au bout de l'église, autel de Ste-Madeleine. Création d'un secondaire (p. 125).

LE MONÊTIER-D'AMBEL, 31 mai. St Pierre, patron. Antoine Jamier, curé. Autrefois il y avait « une chapelle sous le titre de Ste-Catherine, dont les fondements sont hors de lad[e] église, de laquelle chapelle le s[r] Achilles le Vaseur, prieur curé de St-Jean-de-Montorsier, est recteur » (p. 131). — « *Beaufain* », 1[er] juin. Ste Marguerite, patronne (p. 134).

AMBEL, 2 juin. L'église, sous le titre de la Nativité de N.-D., a été complètement démolie par les protestants; elle était située « à la Place, proche le four » ; le service religieux se fait dans une pauvre chapelle, sous le titre de St-Adrien. Perrin, curé (p. 138).

ST-DIDIER-EN-DÉVOLUY, 3 juin. « Au hameau de Ribiez », chapelle de St-Joseph; « aux hameaux du *Gras-Vilard* et de *Malmor*, dépendant de lad[e] parroisse,... sont scituées deux chapelles: l'une sous le titre de Ste-Madelaine, et l'autre, de St-Jacques et St-Christophe ». La première tombe en ruines; la seconde, située au « hameau de Malmor », est couverte de « pierres brutes, bien voûtée, sans estre pavée ». Pierre Challiol, curé (p. 144).

ST-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY. Dans l'église, du côté de l'évangile, chapelle de St-Étienne, qui, dorénavant, servira de sacristie. Jacques Oddoul, prieur curé (p. 148). — « *Anière-en-Dévoluy* », 4 juin. Pierre Challiol, curé. Dans l'église, chapelle de Ste-Catherine, qui servira de sacristie, et chapelle de St-Pierre et St-Paul, dont le s[r] Martel, secondaire de Neffes, est recteur (p. 151).

LA CLUSE, 5 juin. St-Michel, patron. Guillaume Oddou, prieur curé (p. 155).

PELLEAUTIER, 13 juin. Église sous le titre de « N.-D. de *Belleveser* ou *Beauvoir* ». Pierre Pellegrin, curé (p. 159).

MANTEYER, 14 juin. « N.-D. de *Pomerice* », titulaire. Antoine Allivons, prieur curé. Au bas de l'église, autel de St-Roch, « érigé par la dévotion de la communauté, depuis plusieurs années ». Du côté de l'évangile, chapelle de Ste-Anne (p. 162).

FURMEYER, 15 juin. N.-D. de Consolation, titulaire. Raynaud Émery, prieur curé (p. 166).

CHATEAUVIEUX-SUR-VEYNES, 16 juin. St Jean l'Évangéliste, patron. Jean Blayer, curé (p. 169).

OZE, 17 juin. St Laurent, patron. Jacques Maurel, curé. Le service se fait dans la chapelle d'Oze, « bâtie depuis deux ou trois ans seulement ». L'évêque, accompagné du s[r] Pauchon, « prieur de Véras, Oze et St-Auban », monte « au sommet d'une montagne qui sépare la communauté d'Oze d'avec celle de St-Auban, sur laquelle avons vu de vieilles masures, qui nous marquent qu'autrefois il y avoit une église, et là proche, des autres masures;... à présent il n'y habite personne... Pour y monter, soit d'Oze ou de St-Auban, il est très difficile en tout temps, à cause des rochers escarpez que nous avons vu y estre. Païs rudes et infertiles,... sujet à quantité de neiges, lavanches et fondrières ». A Oze, il y a 125 communiants et à St-Auban 139. Autorisation de continuer le service paroissial dans la chapelle d'Oze et au secondaire, de faire sa résidence à St-Auban (p. 172).

CHABESTAN, 18 juin. L'église de N.-D. sert de paroisse « depuis la démolition de celle de St-Cassian » [1]). Pierre Bardel, curé (p. 176). Interdiction de « la chapelle scituée dans la tour de *Chancrose*, appartenante au seigneur dud. lieu,... pour l'avoir trouvée partie pleine de chanvre, partie pleine de bois et de tuiles » (p. 179).

LE SAIX, 19 juin. Église « sous le titre de St-Vincent ou de Ste-Catherine ». Jean-Antoine Bellon, curé (p. 180).

LA BATIE-MONTSALÉON, 20 juin. Claude Amiel, curé. « Clocher sur le pignon en entrant (dans l'église N.-D.), dans lequel sont trois cloches ». Dans le château, chapelle en « très bon estat », dotée de 50 écus de rente (p. 183).

PLAN-DU-BOURG, 21 juin. St-Pierre, patron. Alexandre Toulouze, curé (p. 186).

CHATEAUNEUF-D'OZE, 22 juin. Église « sous le titre de l'Assomption de N.-D. ». Michel Dupuy, curé (p. 189).

« *Valansa* », 26 juin. Église « sous le titre de N.-D. de Bellevue ». Claude Martel, curé (p. 192).

LARDIER. « St Pierre aux Clefs », patron. Jean Albin, curé. La chapelle de St-Claude et St-François, « bâtie par le s[r] châtelain du lieu », n'a aucun revenu (p. 195).

[1]) L'église de St-Cassien, de même que le petit prioué des Baumettes, dépendait en 1318-19, du prieuré de Romette, qui lui-même était une dépendance de l'abbaye de Brema, non loin de Milan (Voir les *Chartes de Durbon*, en cours d'impression, n[os] 638 et 646). L'abbaye de Brema avait hérité de ces église et prieurés, au IX[e] siècle, après la destruction de l'abbaye de la Novalaise par les Sarrasins (Cf. nos *Recherches historiques sur les Hautes-Alpes*, 1881, 1[re] et 2[e] parties).

Fouillouse, 27 juin. « La chapelle scituée au hameau de Fouillouze » n'est « d'aucune paroisse ». L'évêque soumet les « habitans du lieu de Fouillouze ou *Tournouze* » à la juridiction du curé de La Saulce, jusqu'à ce qu'il en ait autrement ordonné (p. 198).

« Prieuré d'Auz », sous le titre de St-Martin, « dont le s^r Arnaud, clerc, demeurant à Gap, est titulaire », ayant 114 liv. de revenu. François Amat, curé de Sigoyer ; Noël Combes, « fermier de M. de Guerres et seigneur de Sigoyer » (p. 201).

Sigoyer. St Pierre aux Liens, patron. Dans l'église, du côté de l'épitre, autel de St-Joseph et chapelle de l'Assomption de N.-D. (p. 203). Sur cette paroisse, il y a le « prieuré de St-Laurens », dont la chapelle est couverte de tuilles, et une chapelle de St-Étienne au hameau du Villar (p. 207).

Ventavon, 29 juin. L'évêque va loger au château. Honoré Arnaud, curé dudit Ventavon, refuse d'aller l'y saluer et, pour ce motif, le prélat l'interdit et lui ordonne de se rendre, dans trois jours, au séminaire de Gap (p. 208). A trente pas de l'église, chapelle des pénitents sous le titre du St-Esprit. En dehors du bourg, chapelle de N.-D. de Pitié. Il y a à Ventavon un hôpital, « sans fondation, entretenu seulement par les charitez que les dames de la Miséricorde donnent, composé d'une seule chambre » (p. 215). Dans la plaine, chapelle de St-Joseph, visitée le 2 juillet (p. 216). — « Chapelle de N.-D. de Consolation, au faubourg de Ste-Claire, parroisse de Sigoyer », visitée par Jacques Carbonel, prieur de Chabestan, et André Risoul, promoteur épiscopal ; elle a 45 liv. de revenu (p. 217).

Chatillon. Église sous le titre de St-Michel, fort indécente (p. 218).

Le Désert. Église de « l'Assomption de N.-D. » menaçant ruine (p. 222). Cette paroisse se compose de six familles. Depuis une 20e d'année, Henri Boursier, prêtre, pourvu du prieuré-cure dudit lieu, en perçoit les revenus, sans résider (p. 227).

La Roche-des-Arnauds, 17 août. Gabriel Chaix, curé ; église de St-Pierre, couverte de paille ; autels de N.-D. du Rosaire, entretenue par une confrérie, et de St-Blaise (p. 230). — « *St-Julien-en-Bochesne* », 27 octobre. L'église est sous le titre de St-Blaise ; à *Vaunière*, il y a « 16 maisons, faisant 104 personnes » ; à *La Pérousse*, « au costé dud. St-Jullien », 46 maisons « faisant 192 personnes » ; à *Montama le Bas*, 13 maisons, et 60 personnes ; à *Montama le Haut*, 13 maisons et 64 personnes ; à *Neuvillar*, 6 maisons et 32 personnes ; au *Rose*, 9 maisons et 48 personnes ; aux *Ausches*, 15 maisons et 63 personnes ; au logis du *Plan-des-Ausches*, 4 personnes ; à *La Rochette*, 5 maisons et 24 personnes. Création d'un secondaire (p. 232).

Montbrand. St-Georges, patron. Dominique Rolland, curé. Église lézardée et trop petite pour le nombre des paroissiens (p. 238).

Aspres-sur-Buech, 28 oct. 1685. « St Giraud », patron. G. Mégy, curé (p. 240).

Serres, 29 oct. St Arey, patron. Jacques Bonnet, curé. Dans l'église, du côté de l'évangile, chapelle de Ste-Madeleine ; du côté de l'épitre, chapelle du Rosaire ; trois cloches au clocher (p. 243). Création d'un secondaire (p. 247).

« *La Raigne* », 30 oct. St Martin, patron. François Vidal, curé (p. 251).

St-Bonnet, 24 novembre 1685. Il y a 240 maisons et plus de 1200 personnes, « y compris les anciens et nouveaux catholiques », savoir : à St-Bonnet, 150 familles ; à l'Aulagnier, 40 ; aux Combes, 21 et aux Villars, 20. Création d'un secondaire (p. 254).

Les Infournas, 24 nov. Étienne Pélissier, curé. Église sous le titre de l'Assomption de N.-D. (p. 258).

St-Eusèbe, 7 déc. St Pierre aux Liens, patron ; Antoine Moynier, curé (p. 261). Au hameau de Villardon, chapelle de St-Louis, « bâtie à neuf, voûtée et pavée » (p. 262).

La Saulce, 20 déc. St Jean-Baptiste, patron. Église « couverte d'ardoise, non voûtée » (p. 264).

Upaix, 22 déc. Antoine Lachier, curé. Église sous le titre de N.-D. de Bellevue ; chapelles : du côté de l'épitre : de St-Étienne, bien voûtée, dont le s^r Ripert, curé de La Barben en Provence, est recteur ; du Rosaire, bien voûtée ; du côté de l'évangile, autel de Ste-Catherine, chapelles de N.-D. des Grâces et de St-Blaise (p. 268). — Près le grand chemin de Gap et Provence, chapelle de St-Jacques, apôtre, « valant de revenu annuel 600 liv. et M. l'évêque de St-Omer[1],... recteur ». La chapelle de St-Martin, « possédée par le s^r Aubin, théologal de N.-D. de Grenoble, valant environ 100 liv. de revenu », est entièrement ruinée. La chapelle de Rourebeau, sous le titre de St-Joseph, est sous un colombier (p. 273).

Eyguians. Ste Madeleine, titulaire. Henri Céas, curé (p. 275).

Lagrand, 23 déc. Église sous le titre de la Nativité de N.-D. Balthazar Barluc, curé ; Antoine Salva, sacristain (p. 279).

Orpierre, 24 déc. Jacques Rispaud, curé. Au bourg d'Orpierre, 173 familles ; au hameau de Chabre, 2 familles ; à la Fache, 2 maisons ; à la Montagne, 12 familles ; à l'Adrech, 4 ; à St-Avons, 6 ; à La Mothe, 10 ; à Chevalet, 3 ; à Pierre-Avons, 4 ; aux Bagnols, 2 ; etc. Total, 1.200 personnes. Création d'un secondaire (p. 282).

St-Cyrice, 26 déc. Il y a 18 familles ; le curé de Ste-Co-

[1]) Louis-Alphonse de Valbelle, transféré du siège épiscopal d'Alet St-Omer en juin 1684, décédé le 29 octobre 1708.

lombe vient faire le service. Autrefois, il y avait un couvent de bénédictins (p. 288).

L'ÉTOILE. Ste Madeleine, titulaire (p. 292).

STE-COLOMBE. Sur le chemin de l'Étoile à Ste-Colombe, une chapelle sous le titre de St-Claude, « couverte de paille, voûtée,... au hameau de *Bégu*, dépendant de la paroisse de Ste-Colombe » (p. 295).

REILLANETTE, 31 déc. St Michel et St Hippolyte, patrons. Georges Arnaud, curé (p. 299).

MÉVOUILLON, 1er janvier 1686. St Arey, patron. Valère Gily, curé. Joseph Aymar, secondaire (p. 303).

VERS. Jean-Louis Bernard, curé (p. 306). — « *Éaures* » 2 janv. St Étienne, patron, Alexandre Gilly, curé (p. 311).

SALÉRANS, 4 janv. St André, patron. Pierre-François Biette, prieur curé, absent (p. 315). — « *St-Pierre, évesque* », 7 janv. Gaspard Durand, curé (p. 319).

BARRET-LE-HAUT, 8 janv. St Blaise, patron. Dans l'église, du côté de l'évangile, autel de N.-D. du Rosaire (p. 322).

ARZELIERS. St Marcellin, patron. Pierre-Jacques Meynier, prieur-curé (p. 325).

MONTMAUR, 22 avril 1686. St Pierre aux Liens, patron. Joseph Seguin, prieur, Barthélemy Girard, curé, Martin Favier, secondaire, Charles-Clément Santon, curé de Veynes « archiprêtre en ce canton ». « Il y a une chapelle enfoncée derrier le grand autel, bien voûtée, pavée et blanchie, sous le titre de N.-D. de Pitié, appartenante aux pénitens blancs ». Cinq chapelles en divers endroits de la paroisse : « à La Montagne, N.-D. des Prez; dans le hameau de Sauvas, la Transfiguration » ; à Vaux, trois chapelles, deux dédiées de St-Bruno (une de celles-ci est située « dans une métairie appartenante aux pères chartreux de Durbon »), la troisième, sous le titre de N.-D. (p. 328).

ST-MARCELLIN-LES-VEYNES, 23 avril. Martin Anglès, curé (p. 334). — « *Annièle-en-Bochesne* », 24 avril. St Jacques et St Philippe, patrons. Pierre Robert, prieur curé (p. 337).

ST-ANDRÉ-EN-BOCHAINE, 25 avril. Louis Tourniaire, curé (p. 339).

LA BAUME-DES-ARNAUDS, 26 avril. Notre-Dame, titulaire. François Faucon, prieur, Jean Richaud, curé. Dans l'église, du côté de l'évangile, « chapelle sous le titre de St-Georges, sans autel » (p. 342).

ST-MARTIN-D'ARGENSON, 27 avril. Honoré Berluc, curé (p. 346).

ST-PIERRE-D'ARGENSON, 28 avril. Sébastien Maurel, curé (p. 347). — « *Peyre* ». N.-D. de la Nativité, titulaire. Pierre Barėty, curé (p. 350). — « *Sigoutier* », 29 avril. N.-D. titulaire. Philippe Arnaud, curé (p. 352).

LA ROCHE-DES-ARNAUDS, 10 juin 1686. Jacques Maurel, curé. Dans l'église, du côté de l'épître, autels de N.-D. du Rosaire et de Ste-Anne ; du côté de l'évangile, autel de St-Blaise (p. 356). Chapelle de St-Joseph, couverte de paille (360).

VEYNES, 11 juin. Charles-Clément Santon, curé, Jean-Pierre Amiel, secondaire. L'église, sous le titre de la Transfiguration, bien voûtée. Du côté de l'évangile, chapelles du St-Sacrement, de St-Joseph et de St-Jean ; du côté opposé, chapelles du Rosaire, de « N.-D. d'*Espinas*, dont M. le doyen de Digne est recteur, valant, charges païées, de revenu environ dix escus par an ». La chapelle des Pénitents est sous le titre de N.-D. des Miracles, couverte d'ardoises (p. 361).

ASPREMONT, 12 juin. St Pierre aux Liens, patron. Gaspar Masse, curé. Chapelles de Ste-Catherine, de 45 liv. de revenu (p. 366).

MONTCLUS, 13 juin. St Michel, patron. Jacques Gontard, curé (p. 370).

L'ÉPINE, 14 juin. N.-D. de Beaulieu, titulaire. Augustin Truphème, curé ; Sébastien Long, secondaire. Chapelles de N.-D. de Pitié, de St-Bernard, des Pénitents. « Au bout du village, en y entrant du côté de Montclus, est une chapelle sous le titre de St-Sébastien, bien voûtée ». Au-dessous et « du mesme côté, une autre chapelle de St-Esprit et de St-Joseph, bien voûtée... fondée par le sr Benoit, avocat au parlement de Grenoble, sous la rente annuelle de 14 l. 10 s. et d'une messe par semaine » (p. 373). Sur la paroisse, deux autres chapelles : de Ste-Anne, « dans la maison du sr Elséas et au-dessous de la chambre où demeure led. Elséas, avec sa famille, y ayant une fondation de trois messes par an, faite par la nommée Susanne Vial, mère dud. Elséas » ; de St-Antoine, au « hameau de la Péguière, entretenue par les habitans d'iceluy, couverte de paille » (p. 378).

RIBEYRET, 15 juin. St Pierre et St Paul, patrons. Jean Benoit, prieur-curé. « Du côté de l'évangile est la chapelle des pénitens, bien voûtée » (p. 379).

CHAUDUN, 27 juillet 1686. L'église, sous le titre de N.-D., est couverte de chaume ; Pierre Second en est desservant (p. 381).

RABOU. St Sébastien et St Gervais, patrons. Jean Robert, curé. Du côté de l'évangile, chapelle de la Ste-Trinité, « entretenue par les confrères » (p. 384).

LE POET, 10 août. St Pierre, patron. Jean Pellissier, curé, et Joseph Pellissier, secondaire. Du côté de l'évangile, autel de St-Éloy. Chapelles : des pénitents, bien voûtée ; de N.-D. de Consolation, près du cimetière, en bon état, et de St-Anne, au quartier de ce nom (p. 388).

Ste-Catherine d'ANCELLES, 3 sept. Cette église paroissiale est au hameau du Château. Gabriel Chaix, curé (p. 394). — St-Martin-d'Ancelles. Dans cette église, également

paroissiale, autels de N.-D. et de St-Jean, et chapelle entretenue par le s[r] Garnier (p. 398),

St-Léger, 4 sept. Jean du Serre-Bresson, curé. Au bas de la nef, du côté de l'évangile, chapelle du Rosaire. « Nous avons trouvé des ossemens de St-Remy, martyr, enfermez dans une petite boëte de bois blanc, laquelle nous avons scellée de notre cachet et remise ensuite dans une autre boëte de bois noircy » (p. 402). — « *Aorcière* », 6 sept. St Laurent, patron. Honoré Lagier, curé, et Pierre Bouillouse, secondaire. Il y a « un soleil d'argent... donné à la chapelle du Rosaire par le s[r] Isaac Bonabel, marchand à Lyon ». Du côté de l'évangile, « une petite sacristie au-dessous du clocher, bien voûtée », et « trois chapelles toutes voûtées » : du Rosaire « fondée par le susdit s[r] de Bonabel, de 10 écus par an » ; de St-Joseph et de St-Martin, dont est recteur « M. de Montosier, chanoine de Gap ». Du côté opposé, trois autres chapelles ; de St-Jean, de St-Honoré, et de St-Antoine, fondée par Jean Pe[y]ron, « qui a donné pour cela un pré qui peut valoir 300 l. ». Il y a encore, dans la paroisse, trois autres chapelles, qui sont visitées par Jacques Carbonnel, prieur de Chabestan : Ste-Anne, à *Prapic*, sans recteur, « entretenu par les habitans dud. hameau »; St-Dominique, « au hameau des *Fourêts* », dont le curé de Champoléon est recteur; de N.-D. des Neiges, au hameau d'*Estaris*, sans recteur (p. 406).

Champoléon, 8 sept. Au hameau des *Usclas*, chapelle de l'Ange Gardien ; à celui de *Serre-Eyraud*, chapelle de St-Martin (p. 414). L'église de Champoléon est sous le titre de St-Vincent. Joseph Sauveur, curé. Du côté de l'évangile, « chapelle enfoncée » de N.-D. du Rosaire, et du côté opposé, chapelle de St-Joseph, à côté de laquelle se trouve la sacristie, bien voûtée. Au hameau de *Clodevin*, chapelle de Ste-Catherine. Au hameau de *Meaulion*, chapelle de N.-D. des Neiges, visitée par le s[r] Chaix, « curé de St-Martin-d'Ancelles et l'un de nos archiprêtres » (p. 416).

St-Nicolas-de-Montorsier, 9 sept. François Milon, curé. Chapelles : de St-Grégoire et St-Pancrace au village des *Ricousse*; de Ste-Anne, au hameau de *La Coche*; de N.-D. de l'Assomption, au hameau des *Richards*; de St-Joseph, au hameau des *Ranguès*; et une au « château du Rival,... au coin de la grande salle en entrant » (p. 422).

St-Jean-de-Montorsier. Achilles Le Vazeux, prieur-curé (p. 428).

Chabottonnes, 10 sept. St Benoît, patron. Pierre Pellegrin, curé (p. 432).

Chabottes. N.-D., titulaire. Jean Alloy, curé. « Au lieu de La Plaine, dépendant de lad[e] paroisse, est située une chapelle sous le titre de N.-D... Au dessus de la Plaine et dans le bois, est une autre chapelle sous le titre de St-Claude, bien construite » (p. 435).

St-Michel-de-Chaillol, 11 sept. Pierre Roure, curé. Au hameau des Marrons, chapelle de l'Assomption de N.-D. couverte de chaume (p. 440).

St-Pierre-de-Chaillol. Jean du Serres, curé (p. 443). — « *Buissart* », 12 sept. St Barthélemy, patron. Jacques Simian, curé (p. 445).

St-Julien-en-Champsaur. Jean Lieutaud, curé. « En la montagne de Chantausel, il y a une chapelle sous le titre de St-Grégoire, en bon estat » (p. 447).

La Motte, 13 sept. Esprit Amar, curé. Église sous le titre de la Transfiguration, « en assez méchant estat ». Du côté de l'épitre, sous le clocher, chapelle du Rosaire, voûtée. A « Moulines », chapelle de St-Barthélemy, pour la commodité des habitants, et autre chapelle au hameau de La Muande (p. 452).

Les Costes, 14 sept. Esprit Gentillon, curé. A l'église de St-Jean-Baptiste, du côté de l'évangile, autel de Ste-Anne (p. 457). — « *St-Jacques-en-Gaudemare* ». Dominique Clary, curé. A l'église de St-Jacques et St-Christophe, autel de N.-D. du Mont-Carmel (p. 460). Au hameau des « Sechères », chapelle de St-Pancrace; à celui de La Chaup, chapelle de St-Pierre, et à celui « d'Antrepierres », chapelle de N.-D. des Paris (p. 464).

St-Maurice, 15 sept. Jacques Barban, curé. A l'église, du côté de l'évangile, chapelle du Rosaire, bien voûtée. Dans les hameaux, « six oratoires ou chapelles » : de St-François « au hameau des *Rousse* » (*sic*); de St-Sébastien « au hameau de *la Lubière*, dite encore N.-D. aux Neiges»; de Ste-Anne « au hameau du *Villars* »; de St-Michel à *Colombuigne*; de St-Laurent au hameau de *L'Ubaque* et une dernière au même endroit (p. 470).

La Chapelle, 16 sept. Jacques Payan, curé. A l'église sous le titre de l'Assomption de N.-D., du côté de l'évangile, chapelle de Ste-Marguerite, et du côté de l'épître, chapelles de St-Sébastien et de St-Claude. Aux Andrieux, chapelle de St-André et de St-Joseph ; à *Chaussendens*, chapelle de Ste-Madeleine. Autres chapelles : de St-Jean-Baptiste à *Navettes*; de St-Barnabé aux *Portes*; de St-Laurent, au *Cassé*; de St-Arnoux, au *Bourg*; de la Transfiguration au *Riffe du Sappe*; de St-Barthélemy « au hameau du *Plaine* » ; de N.-D. des Neiges, « au hameau du *Clote* » (p. 472).

St-Firmin, 17 sept. Antoine Gentillon, curé. Chapelles : de N.-D. à l'église; des pénitents et de St-Roch, dans le bourg ; de « St-Cassian », au hameau de La Broue; de Ste-Colombe, aux Reculas ; de St-Laurent « au hameau des Préaux »; de Ste-Madeleine, à celui de « l'Esparcellet »;

de l'Assomption de N.-D. et de St-Joseph, au « hameau du Villars»; une « chapelle castralle appartenante à M. Blanc».

AUBESSAGNE, 18 sept. «Au hameau de l'Hôpital», chapelle de St-Antoine, dont les « R. P. de St-Antoine de Vienne sont recteurs » (p. 478). Esprit Meyère, curé. A l'église de Ste-Anne, chapelle de St-Léger et de St-Sébastien; au hameau de Beaurepaire, chapelle de St-André, bien bâtie, et au « hameau de Combardin », chapelle de l'Immaculée Conception (p. 482). — St-Laurent-du-Cros, 19 sep. Michel Vacher, curé. Autel des pénitents mal entretenu (p. 490).

LES BAUX, 13 nov. 1686. Joseph Marcellin, prieur curé. A l'église, sous le titre de l'Assomption de N.-D., du côté de l'épitre, chapelle du Rosaire (p. 493).

SAVOURNON, 14 nov. Alexandre Toulouse, curé. Église de St-Jacques et St-Philippe. Du côté de l'évangile, chapelle de Ste-Marie, fondée par M. de La Gache, seigneur de Savournon; du côté opposé, chapelle de Ste-Catherine et St-Jean, dont est recteur Jean Jouvent, curé du Bersac (p. 497). — « *Laup-Jubéo*, mandement de St-Genis ». L'église est sous le titre de N.-D. et St-Léger, bien voûtée (p. 501).

ST-GENIS, 15 nov. Jacques Flour, prieur-curé. Église sous le titre de N.-D. Du côté de l'épitre, chapelle de St-Jacques (p. 504).

MONTROND, 16 nov. François Vidal, prieur-curé. « N.-D. de Montrenas », titulaire (p. 507).

LE BERSAC. Jean Jouvent, prieur-curé (p. 519).

MÉREUIL, 17 nov. Charles Gontin, curé. Église sous le titre de St-Sauveur (p. 512).

MONTMORIN, 18 nov. Jean-Baptiste Méyère, curé. Église sous le titre de St-Arnoux. Du côté de l'évangile, chapelle du Rosaire; du côté opposé, autre chapelle en faveur de laquelle, le 21 avril 1649, Jean Reynaud, a fondé 36 messes (p. 516).

BRUIS, 19 nov. Étienne Sanson, curé. St Michel, patron de la nouvelle église, « attendu que la chapelle de l'Assomption de N.-D. qui a servi de paroisse jusques à présent, depuis la démolition de leur église paroissiale faite par les religionnaires et qui étoit sous le même titre de St-Michel, est à l'extrêmité du terroir, incommode à tous les habitans qui en sont extrêmement éloignez et qui d'ailleurs menace ruine » (p. 521). — « *Valle Ste-Marie* », 20 nov. Henri de Cony, prieur-curé (p. 525).

PELONNE, 24 nov. François de Paparin de Chaumont, prieur. Ste Apollonie, patronne (p. 528).

VERCLAUSE, 26 nov. Ledit Paparin, prieur. Ste Madeleine, patronne (p. 530).

MONTFERRAND. L'abbé de Châteaugaillard, prieur, et les sieurs de L'Homme, père et fils, seigneurs (p. 535).

ROSANS. Pierre Marc, prieur, et Jean Reymond, curé. « N.-D. de la Blanche », titulaire. Chapelles de St-Jean et de Ste-Catherine (p. 539).

MOYDANS, 27 nov. Louis Chabas, curé. Ste Florence, patronne. La chapelle de « N.-D. d'Espinousse... située sur le chemin de Rosans, aud. lieu de Moidans, qui est entièrement abbatue, à la réserve du presbytère », sera démolie en entier (p. 542).

ST-ANDRÉ-DE-ROSANS, 28 nov. Gaspar Sarrobert, curé, dom Jean Allemand, sacristain. St Laurent, patron. Près du village « est l'église ou chapelle des pénitens blancs, sous le nom de Jésus... Proche l'ancienne église, qui est desmolie », il y a un cimetière. Au « hameau des *Asnières* [1]), chapelle de St-Martin ». Sur la montagne de *Risons*, dépendant de lad^{e} paroisse de St-André, aussi bien que le hameau dud. des *Hanières*, il y a un autel, sans être couvert ni fermé de murailles, où... il y avoit grande dévotion le jour de St-Jean-Baptiste ». Cimetières de St-Laurent et de St-Jacques. L'évêque ordonne d'abattre « l'autel érigé sur la montagne de Risons », dans six mois (p. 546).

SORBIERS, 29 nov. Augustin Truphème, curé. Ste Luce, patronne (p. 551).

MONTJAY. Jean Massot, curé. St Martin, patron. Au hameau de Vaucluse, église de N.-D. de Rourebeau (p. 554).

CHANOUSSE, 30 nov. Pierre Julien, prieur-curé. N.-D. du Serre, patronne (p. 560).

TRESCLÉOUX, 1er déc. 1686. Jean Anglès, curé. Ste Agathe, patronne. Antoine Bremond, par son testament du 8 juil. 1654, a laissé un capital pour la célébration de 24 messes par an (p. 563).

TALLARD, 14 mars 1687. Jean-François Labastie, curé, Daniel Para, secondaire, Honoré Burle, habitué. A l'église de St-Grégoire, « du côté de l'évangile, s'est trouvé dans une armoire enfoncée dans la muraille, fermée à clef, un grand chef d'argent, où sont quelques reliques de St Grégoire, aussi bien que dans un bras de bois doré, qui sont en grande vénération dans led. lieu de Tallard, et à l'occasion desquelles il s'y fait des offrandes considérables qui s'emploient à de bonnes œuvres ». Chapelles : du Rosaire, proche de laquelle sont les autels de St-Éloy, de St-Pierre et du St-Esprit; de N.-D. de Consolation; de St-Joseph; de St-Étienne, « fondée par Dlle Isabeau du Mazéle ». Dans l'ancienne église, « qui est entièrement démolie », il y avait les chapelles de « N.-D. de Montebrande », de 60 l. 15 s. de revenu annuel; de N.-D. de Champsaur, de 44 l. 8. s. de revenu (le curé de « l'*Étroit* », Honoré Burle, en est recteur); de St-Éloy et St-Grégoire; de St-Jean-

[1]) Aujourd'hui *Les Inières*, petite paroisse de la commune de St-André-de-Rosans, sous le vocable de St-Martin.

Baptiste et Ste-Catherine; et de Ste-Catherine des *Donnayétes* ». Dans Tallard, chapelle des pénitents, en bon état. Au château, chapelle en bon état aussi, de 40 écus de revenu. L'hôpital se compose « d'une chambre basse et de deux hautes, dont deux sont garnies de lits » (p. 567).

Le MONÊTIER-ALLEMONT, 15 mars 1687. Jean Tourcière, curé. St Martin, patron (p. 575).

RIBIERS, 16 mars. Jean Gontin, curé, André Raynauldy, prieur, Michel Bremond, secondaire, Godran et Étienne Jourdan, chapelains. Dans l'église, autels de l'Annonciation, de St-Sébastien, et de St-Joseph; chapelles du St-Sacrement, du St-Esprit. Hors du bourg, chapelles des pénitents blancs, de N.-D. de Faisse (p. 578)

ANTONAVES, 17 mars. « St Pierre aux Liens, patron » (p. 584).

BARRET-LE-BAS, 18 mars. Jean Aubert, curé. St Michel, patron (p. 588).

BALLONS, 19 mars. Henri Aubert, curé. Chapelle de Ste-Anne ou des Pénitents blancs (p. 592).

LA CHAUP. Alexandre Gily, secondaire. Dans le village, chapelle de St-Martin. L'église de N.-D. est à 200 pas du village (p. 595).

IZON, 20 mars. Jean-Pierre Mathieu, curé. Ste Brigite, patronne (p. 601).

MONTBRUN, 21 mars. Jean Giraud, curé, Pierre Sap, secondaire (p. 603).

AULAN, 22 mars. Charles Beauchan, prieur-curé (p. 608). — « *Savouillan* ». Pierre Aubery, prieur-curé (p. 611).

BRANTES, 23 mars. St Sidoine, patron, Denis Blanc, curé (p. 613). « Sur le chemin de Brantes à Plésians », chapelle de St-Denis, érigée par Claude Eysarter, avec 3 écus de rente par an (p. 615). — « *Plésian* », 23 mars. St Blaise, patron. Louis Seffrié, prieur-curé. Chapelles de « N.-D. de Bonaventure » et de N.-D. de Villeneuve (p. 618).

EYGALIERS, 24 mars. Joseph Pecoul, prieur-curé (p. 620).

La ROCHE-SUR-BUIS. Noël Favier, curé, Michel Favier, secondaire (p. 626). — « *Le Poët en Percy* ou *Poëton* ». Chapelle de St-Simon, desservie par Jean-André Dumont (p. 630).

STE-EUPHÉMIE, 27 mars. Louis Marin, prieur-curé (p. 633).

La ROCHETTE-SUR-ST-AUBAN, 28 mars. Laurent Beauchan, curé (p. 636).

RIOMS. Louis Marin, « prieur-curé de Ste-Euphémie et dud. Rions » (p. 639).

ST-AUBAN. St Antoine patron (p. 642).

MONTGUERS, 29 mars. St-Arnoux, patron. Pons Gontin, prieur-curé (p. 646).

MONTAUBAN. Dominique-Esprit Barbier, prieur, Nicolas Bariole, curé, Alexandre Morin, secondaire (p. 648).

ROUSSIEU, 30 mars. François Tripet, curé (p. 652).

CHAUVAC. Jean Coste, curé (p. 654).

LE LAUX, 31 mars. St Georges, patron (p. 658).

VILLEBOIS. Jacques Rispaud, prieur-curé (p. 661).

LABOREL. St Martin, patron. « Chapelle du Rosaire, érigée au bas du village » (p. 664).

SALÉON, 1er avril. « L'église étant trop petite, et en considération des nouveaux catholiques... le Roy a la bonté d'en faire bâtir une neuve » (p. 669).

LAZER, 11 mai 1687. Paul Magault, curé (p. 672).

CHATEAUNEUF-DE-CHABRE, 12 mai. Jean Antoine Lagier, curé (p. 676). — Pomet, 13 mai. Jean-Baptiste Grégoire, curé (p. 680).

MONTÉGLIN, Jean Simian, prieur-curé (p. 683).

CLOSONNE, 17 mai. Église couverte de paille (p. 686). — « *Létroit* », 8 avril 1688. N.-D. titulaire. Honoré Burle, curé. Chapelle de N.-D. de Rives « dont le bâtiment est entièrement ruiné », possédée par « Alexandre Pascalis, de Barcelone en Piedmont »[1]), valant 30 écus (p. 689).

CHATEAUVIEUX-SUR-TALLARD. Jacques Payan, curé. Ste Foi, patronne. Divers ornements seront acquis « des deniers restant du légat de feu Mgr de Lyonne, évêque de Gap, qui nous ont été remis entre les mains par Mgr Méliand, évêque dud. Gap » (p. 697).

LA ROCHETTE, 19 avril. Paul Allemand, curé. Près du « château d'*Hauriac* », chapelle de St-Jean, de 30 liv. de revenu (p. 701), etc.

G. 786. (Registre.) —In-4°, 384 feuillets, papier. Coté G. H. I. K.[2]).

1599-1698. — Procès-verbaux des visites pastorales faites par l'évêque Charles-Bénigne Hervé dans les paroisses du diocèse de Gap. Ordonnances de l'évêque pour la réparation des églises, chapelles, cimetières et maisons curiales, pour l'achat de vases et ornements sacrés, etc.

ESPARRON, 23 juin 1685. Martin Jullien, curé. Dans le village, petite chapelle de N.-D. de Pitié, couverte de paille. Autres « chapelles ou églises » : au hameau du Cros, avec fonds baptismaux, et au hameau des Préaux, également avec fonds baptismaux (f° 1). —« *Barcilonet* », 24 juin. Sébastien Maurel, curé (f° 3). — « *Vitrol* ». Claude Clémans, curé. Dans l'église de St-Michel, du côté de l'épître, chapelle de St-Sébastien, voûtée. Au « Plan de Vitrol », chapelle de N.-D. (f° 4). — « Piégu » en Pro-

[1]) Aujourd'hui *Barcellonnette*, ch.-l. d'arrondissement des Basses-Alpes. On sait que la vallée de Barcelonnette, sauf quelques rares exceptions, a appartenu au Piémont depuis 1388 jusqu'au traité d'Utrecht en 1713 (Cf. Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, 1890-2, t. I, 771-4; t. II, 262 et suiv.).

[2] Ce registre mal classé et mal relié, complète le n° 780.

vence, 19 déc. 1685. Pierre Eyssautier, curé depuis 5 ans. Dans l'église, sous le titre de St-Colomban, du côté de l'évangile, chapelle de Ste-Catherine. Les registres « des baptêmes, mariages, mortuaires et autres, faits avant l'arrivée dud. s^r Eschautier,... seront incessamment remis dans les archives de lad^e église » (f° 7). — EYGALAYES, 28 déc. 1685. François Valentin, curé (f° 8 v°). — BARRET-DE-LIOURE, 29 déc. Jean Jourdan, curé. St Sauveur, patron de l'église. Autels de St-Joseph et du Rosaire. « A l'égard d'une relique que nous avons trouvée dans lad^e église d'une des parties du bras, que les paroissiens nous ont assurée estre de St Laurent, martyr, enjoignons... de nous exhiber les titres qui justifieront la vérité de lad^e relique; à faute de quoi faire dans six mois, lad^e relique sera enterrée dans l'église » (f° 10).

LA CHARCE, 21 nov. 1686. André David, prieur curé. L'église de St-André est voûtée et couverte de tuiles. Les habitants s'obligent à faire des réparations, mais n'excédant pas 50 l., eu égard à leur grande pauvreté (f° 12). — POMMEROL, 28 nov. Louis Liotaud, prieur curé (f° 15 v°.)— CORNILLON, 22 nov. «Alexandre de Fortias », abbé de Pilles, prieur ; Antoine Brunel, curé. Dans l'église, sous le titre de St-Michel, du côté de l'évangile, chapelle de St-Bernard, dont Balthazar Blanc, curé de Rémuzat, est recteur (f° 17). — CORNILLAC, 23 nov. Led. abbé de Pilles, prieur; Antoine Arnaud, curé. Dans l'église de Ste-Madeleine, chapelle de Ste-Catherine, entretenue par la confrérie du Rosaire. Dans le village, chapelle de St-Roch, bien voûtée (f° 19). « Une chapelle sous le titre de St-Martin, démolie jusques aux fondements dépendante de notre diocèse, quoique dans le terroir de la *Motte-Charençon*, du diocèse de Die, « et en deçà la rivière d'Oule », fut donné en 1679 à Jean-François des Andrés, et, le 24 nov. 1665, « par le s^r Achille Le Vazeux, pour lors grand vicaire et official de Mgr de Marion, évêque de Gap », à Michel des Andrés (f° 21). — LEMPS, 25 nov. L'abbé de Châteaugaillard, prieur; Charles-Ennemond Barjavel, curé. L'église de St-Pierre menace ruine, « tant le presbytère que la nef ». L'ancienne église, « dont les murailles sont presque à leur hauteur, sera couverte » (f° 23).

SÉDERON, 20 mars 1687. Philippe Arnaud, curé ; Joseph Barberousse, secondaire. L'église est « sous le titre de N.-D. de la Brune, de St-Boudile et St-Pierre de Guisset ». Église extrêmement humide. Chapelles du Rosaire et de St-Joseph (f° 24 v°). — SALIGNAC, 7 avril. Henri Bermond, curé; Alexandre Déglun, secondaire. Reliques de St Clément, pape, patron de la paroisse. Chapelles du Rosaire, de St-Anne, de St-Sébastien, et autel de Ste-Barbe. « Au haut du village, proche le château, a été construite, depuis environ deux ans, une chapelle sous le titre de la Ste-Trinité, couverte de tuiles, bien voûtée » (f° 27). — ENTREPIERRES, 8 avril. St Marc, patron (f° 29 v°). — MÉZIEN. Claude Sauvan, curé ; Jean Richaud, secondaire. Loin de l'église de St-Saturnin, au hameau des Andrieux, chapelle de St-Jean (f° 30 v°). La chapelle de St-Pierre de Naux ou Naus est à un quart de lieue (f° 32 v°). — VILHOSC, 9 avril. Melchior Bougerel, chanoine régulier de St-Augustin, docteur en théologie, prieur; Claude Heyriei, « servant lad^e cure, à cause des indispositions dud. s^r prieur » (f° 33). — ST-SYMPHORIEN, 10 avril. Chapelles de St-Joseph et St-Éloi, et du Rosaire (f° 34 v°). — BEAUDUMENT, 11 avril. Chapelle de St-André, « construite par un particulier » au quartier de Vigoureuse, « par fondation de feu André Amayon », non loin du lieu de Ville-Vieille, « où restent encore de vieilles masures, qu'on dit être l'ancienne église « de St-Jean l'Évangéliste. L'évêque permet de faire provisoirement le service paroissial dans la chapelle de St-André, sans vouloir léser les droits des curés de St-Symphorien et de Sourribes (f° 36 v°). — « *Souribes* », 12 avril. Marc Heiriès, curé. St Pierre, patron de l'église, dans laquelle il y a un autel dédié à Ste-Claire, un autre dédié à St-Sébastien, et une chapelle du Rosaire (f° 39 v°).

VOLONE, 13 avril. Jean-Louis de Gaffarel, prieur-curé ; Joseph Escofier et Marc Nadal, secondaires. Chapelles ou autels de St-Joseph, de Ste-Anne, de la Ste-Trinité, de St-Éloi, du Rosaire, de Ste-Madeleine et de St-Crépin. « Chapelle des pénitens blancs au milieu du village » (f° 41 v°). — L'ESCALE, 14 avril. Joseph de Laidet, prieur ; Jean Aprilis, curé. Dans l'église de N.-D. de Mandanoïs, chapelles du Rosaire, de Ste-Consorce et autels de St-Pierre et de St-Jean-Baptiste. Au hameau de Ville, chapelle de St-Michel, qui aurait « été autrefois l'église paroissiale » (f° 43).

MALIJAI, 15 avril. André Rochebrune, prieur; Sauveur Magalon, secondaire. Église sous le titre de « N.-D. de Rourebelle » (f° 45 v°). — *Belveser*. St Christophe, patron. Sauveur Magalon, desservant (f° 47) — MIRABEAU, 19 avril. Antoine Fabre, secondaire, « le s^r Louis de Serres, prieur curé, ... incommodé d'une fluxion de poitrine ». Église sous le titre de « St-Jean-Baptiste, autrement N.-D. des Grenouillères ». Chapelle de la Ste-Famille (f° 48 v°). — BARRAS, 20 avril. Chapelle de St-Valentin, où les habitants de « Beaudun » vont entendre la messe. L'"église paroissiale est sous le titre de N.-D. de Tournefort. Louis de Berre de St-Julien, prieur curé et chanoine régulier de l'ordre de St-Augustin (f° 51 v°). — ST-MARTIN-DE-THOART, 21 avril. André de Barras, desservant (f° 54 v°)—LE CASTELLAR. Louis Biard, prieur curé. St Bonaventure, patron (f° 56). — LA PÉRUSSE, 22 avril. St Joseph, patron. Dans la montagne, chapelle de la Ste-Trinité (f° 57).

— MÉLAN. Sur la route, chapelle de « la Madelaine, dépendante de la paroisse du Castellar »; autre chapelle de « N.-D. de Pitié, bâtie par Benoît Faudon, prêtre, desservant l'église de Mélan ». Celle-ci est sous le titre de St-Pierre. Louis Biard, prieur (f° 59). — AURIBEAU. St Pierre, patron (f° 60 v°).—AUTHON, 23 avril. Pierre Pelotier, curé (f° 62 v°). — FEISSAL. Ste Madeleine, patronne (f° 127 v°).

ST-GENIÈS-DE-DROMON, 24 avril. Église « sous le titre de N.-D. de Groselles ». Jean-François Giraud, curé; Claude Richaud, secondaire (f° 66) — ABROS, 25 avril. N.-D., patronne (f° 68 v°). — LA FOREST, 26 avril. N.-D. de Pitié, patronne (f° 69 v°). — CHARDAVON. André Matheron, desservant. « Une église un peu écartée du village, ... autrefois la paroisse, sous le titre de St-Roch, en fort méchant état, allant en ruine », près de laquelle est le cimetière. La nouvelle église est « bâtie dans le village, sous le même titre de St-Roch » (f° 71). — CHATEAUFORT, 27 avril, Pierre Reboul, desservant. St Laurent, patron (f° 72 v°). NIBLES, 28 avril. André Peyrot, curé. N.-D. de Bethléem, patronne (f° 73 v°). — ANTRAIS, 29 avril. Joseph Hodoul, prieur décimateur (f° 76). — VALAVOIRE. Jacques Feroud, curé. Dans l'église de N.-D. de Bethléem, du côté de l'évangile, chapelle de St-Antoine « appartenant au seigneur du lieu » (f° 77 v°). — REYNIER. Antoine Lafont, « curé et prieur décimateur pour deux tiers ». St Vincent, patron. « Pierre d'Abon, chanoine prébende de l'église cathédrale de Gap, ...recteur d'une chapelle de St-Sébastien érigée dans lad^{e} église », valant 24 écus par an (f° 79). — ESPARRON, 30 avril. Jean Fort, curé (f° 81). — CLAMENSANE, 1er mai 1687. Honoré Gontin, curé, St Martin, patron (f° 82 v°). — LE CAIRE, 2 mai. Pierre d'Abon, prieur, « R. P. Barnabé, ministre du couvent des Trinitaires de la Mothe, faisant le service au Caire, à la place du s^{r} curé qui est malade » (f° 84 v°).

LA MOTTE-DU-CAIRE. Honoré Autran, curé; Jean Motte, secondaire. Joseph Hodoul, prieur d'Antrais, déclare vouloir fonder à l'autel de « St-Joseph agonisant » une rente de 40 écus. L'église des Trinitaires est en bon état (f° 86). — MELVE, 3 mai. Jacques Gérard, « curé décimateur en partie ». Étienne Roman, secondaire. L'église est « sous le titre de N.-D. de Bellevue et patronage de Ste-Claire » (f° 90).—SIGOYER-MALPOIL, 4 mai. Gaspar Gastaudi, curé; Jean Amiel, secondaire (f° 92). — VAUMEILH, 5 mai. Joseph d'Aigremont, curé. François Paret, secondaire (f° 93 v°). — VALERNES, 6 mai. Joseph d'Aigremont, prieur. Balthasar Jean, curé. Église sous le titre de Ste-Madeleine et St-Arey (f° 96). « Église de St-Marcellin ... en très méchant état, couverte de tuiles ». L'abbesse de Ste-Claire de Sisteron prend les dîmes (f° 98). — THÈZE, 7 mai. Sébastien Donet, curé. Joseph Paret, secondaire. Au château de St-Disdier, chapelle de N.-D. « rebâtie à neuf ». Au château de Thèze, chapelle des SS. Jacques et Philippe (f° 99 v°). — CLARET, 8 mai. Étienne Condolet, curé. Jean Laugier, secondaire. St Pierre, patron. Au hameau des Roches, chapelle « non encore bénite », et « au château de Rousset », chapelle de N.-D (f° 101 v°). — « Chapelle ou église du Pin, sous le titre de N.-D », 9 mai. Elle est bien voûtée, mais non blanchie. Les « habitants de Rousset nous ont représenté verbalement qu'ils sont abandonnez de tous secours spirituels, n'ayant aucun service et n'estant d'aucune paroisse, qu'aucun curé voisin ne les veut reconnaître pour ses paroissiens». (En marge :) « Le 12 de juin 1687, le R. P. recteur d'Anbrun a formé opposition à cette visite » (f° 104 v°).—CURBANS, 9 mai. Honoré Arnaud, curé. Église paroissiale sous le titre de l'Assomption de N.-D. « Le cimetière est écarté de ladite église et proche l'ancienne, bâtie de nouveau au bas du village, qui est sous le titre de St-Pierre-aux-Liens, non encore voûtée, mais dont on a donné le prix-fait » (f° 105 v°). — « *Eurlis* ». Louis Nal, prieur curé. St Maxime, patron (f° 107). — VENTEROL, 10 mai. Jacques Maximin, prieur. Arnoux Combe, curé. St Crépin, patron (f° 108). Au hameau du Bès, chapelle de « St-Jean-des-Charbonnières », bien voûtée. Un secondaire y résidera à l'avenir (f° 110). — MISON, 14 mai 1687. Étienne Mauduëch, curé. Louis Tardieu, secondaire. Église de l'Assomption (f° 111 v°).

Registre coté H. — SERRES, 27 septembre 1693. «La chapelle St-Arey sera réparée (f° 115). — MONTCLUS, 28 sept. Jacques Gontard, curé (f° 116). — L'ÉPINE, 29 sept. Chapelles de St-Sébastien, de St-Joseph et de St-Bernard (f° 117). — MONTMORIN, 30 sept. François Borelli, curé, par testament du 23 avril 1648, « Me Geline Cotte, [notaire,] de St-André », Jean Reynaud a fondé la chapelle « qui est dans l'épaisseur du mur du côté de la petite porte de la présente église » de St-Arnoux. Il y a environ 350 communiants, les nouveaux convertis non compris (f° 118). — BRUIS, 1er oct. 1693. St Michel, patron (f° 120 v°). — VAL-STE-MARIE. Noble Jean d'Autane est seigneur dudit lieu; L. Liotaud, prieur (f° 121 v°). — VERCLAUSE, 4 oct. Ste Madeleine, patronne (f° 122). — ROSANS, 5 oct. N.-D. la Blanche, patronne (f° 124). — « *Moadans* », 6 oct. Église « sous le titre de St-Florence » (f° 125 v°). — « *Rebeyret* ». St Pierre et St Paul, patrons (f° 126). — MÉREUIL, 7 oct. (f° 127 v°). — LAZER, 8 oct. 1693 (f° 128 v°). — « *Talard* », 5 mai 1694. La chapelle de N.-D. de Consolation sera pourvue d'un tableau (f° 129). — LA SAULCE, 6 mai (f° 129 v°). — VENTAVON, 30 mai. Le cimetière sera clos, sous peine d'interdit (f° 130 v°). — LE POET, 10 juil. St Pierre, patron (f° 131 v°). — SALÉON, 25 sept. A l'avenir, au lieu de la Transfiguration, le titulaire de la « nouvelle église »,

sera St Antoine, dont la fête se célèbre le 17 janvier, et le cimetière, « exposé à un torrent qui enlève en certains temps jusqu'aux tombes », sera transféré en un lieu plus convenable (f° 133). — TRESCLÉOUX, 26 sept. (f° 134 v°); Monjai, 27 sept. (f° 135); St-André-de-Rosans, 28 sept. (f° 135 v°); Lemps, 29; Ste-Euphémie, 30 sept. (f° 137); St-Auban, 1er oct. 1694 (f° 137 v°). — MONTAUBAN, 2 oct.; La Roche-sur-Buis, 3; Plaisians, 4; Brantes, 5; Montbrun, 6; Barret-de-Lioure, 7; Séderon, 8; Mévouillon, 9 (f° 143); Lachau, 10; Eygalayes, 11 oct. Les habitants de cette paroisse sont dans une grande ignorance des choses de la religion. Le curé devra « en aller faire pénitence pendant quinze jours dans notre séminaire, où il devra se rendre dans la quinzaine », sous peine de suspens *ipso facto* (f° 144 v°). — LABOREL, 12 oct. Le sr Rispaud, pour n'avoir « pas apporté son surplis en venant à lade visite », est condamné à aller passer trois jours au séminaire ou à faire une aumône de 3 liv. entre les mains du curé de Laborel (f° 145 v°); Ste-Colombe, 13 oct.; Orpierre, 14. Les habitants de St-Cyrice se plaignent de n'avoir pas de service religieux (f° 148). — Lagrand, 14; Savournon, 15; La Bâtie-Montsaléon, 16; Le Saix, 17; La Piarre, 18; Aspremont, 19; La Baume-des-Arnauds, 20; Aspres, 21; St-Julien-en-Bochaine, 22. Le curé, en punition de ses négligences, « passera six mois dans notre séminaire » (f° 154). — « LA FAURIE ou St-André-en-Beauchênes », 23 oct.; Veynes, 24; Furmeyer, 25; la Roche-des-Arnauds, 26; Manteyer, 27; Sigoyer, 28. « On remetra des cloches comme auparavant et ce, dans deux années, une cette année (1694) et l'autre, l'année suivante » (f° 158 v°). LARDIER, 29 oct.; « Barcilonette », 30; Upaix, 31. Le curé, Balthazar Roubaud, et les habitants exposent qu'il y « a plus de 600 communians, y ayant vingt-six hamaux ou maisons fort éloignées de l'église paroissiale, ... outre le nombre de plus de cent qui habitent au village et réclament un secondaire ». Jean Faure, prieur de Monêtier, est chargé de faire une enquête (f° 162 v°). — Mison, 1er nov. 1694; Ribiers, 2; Antonaves, 3; Barret-le-Bas, 4; Laragne, 5 (f° 167).

Rapport du prieur Jean Faure sur le nombre des familles et des villages d'Upaix. Parmi ces derniers, il y a : *Rourebeau, la Combe, les Buissons, la Palus, Coste-Giraud, les Rialles, Combe-Salomon, les Olliviers, le Forest-d'Aisne, le Devès du Milieu, lous Marlhies, Combes Charas, Champ-Plombier, les Longs, les Poitons, Pignies, Moulindoiy, le Villar, la Pallud du Bersard, les Aiguillons*. « De tout ce que dessus, résulte que le nombre des habitants ... d'Upaix est de 190, et celui des personnes de 887, distingué en 22 hameaux, où il est à remarquer que le nombre des habitants qui demeurent aux hameaux est presque aussi grand que celuy de ceux qui sont au bourg », lequel « est sur une hauteur, de sorte qu'il faut descendre et passer beaucoup de ruisseaux pour aller aux hameaux qui environnent de toutes parts led. bourg, et se trouve qu'il y a plusieurs desd. hameaux qui sont éloignez les uns des autres d'une lieue et demie » (26 janvier 1695). Le prieuré d'Upaix « rend annuellement en dismes, toutes charges payées, au-delà de 700 liv. ainsi que nous avons vérifié sur les bauls à ferme ». L'évêque ordonne que les décimateurs donneront au nouveau secondaire « 150 livres par an, quartier par quartier, et par avance », 27 janv. 1695 (f° 168 v°).

Registre coté I (f° 173). — LA CHARCE, 2 oct. 1693. Cornillac, 2; Cornillon, 3; Pommerol, 3 (f° 176) — Curbans, 7 mai 1694; Claret, 8; Melve, 9; Sigoyer-Malpoil, 10; La Motte-du-Caire, 11. Présents : « Joseph de Caponi, sacristain et chanoine, et Étienne de Servoules, théologal de la cathédrale de Gap » (f° 180). — VAUMEILH, 12 mai; Valernes, 13; la Baume les-Sisteron, 14. Les chanoines réguliers sont en contestation avec le curé au sujet de l'exercice du culte paroissial. Le curé exhibe « un acte de 1373, passé par Raymond Gibelin, entre maître Jean Ruffi, curé, ... et les prieurs et économe du couvent des Frères Prêcheurs, dans lequel l'église de la Baume est appelée l'église dud. sr curé » (f° 184). — Salignac, 15 mai; Vilhosc, 16; St-Symphorien, 17; Volone, 18; l'Escale, 19; Malijai, 20; Mirabeau, 21; Barras, 22; le Castellar, 26; Auton 26; St-Geniez-de-Dromon, 27; Châteaufort, 27; Clamensane, 28; Thèze, 29 mai (f° 195). — MONTMAUR, 31 août 1695. St Pierre aux Liens, patron (f° 213). — « Annière en Dévoluy », 1er sept.; St-Étienne-en-Dévoluy, 2. Le clocher de l'église menace ruine (f° 215 v°); St-Disdier, 3; St-Laurent-en-Beaumont, 4; — Ste-Luce « où sont venus St-Jean-des-Vertus, Quet et St-Michel », 5; « La Salette », 6. La maison curiale est « inhabitable, pour estre trop petite, n'y avoir qu'une chambre » (f° 218). — CORPS, « où est venu Ambel », 6 septembre. Aspres-les-Corps, « où sont venus Baufin et le Glésil », 8; St-Firmin, 9; « la Chappelle en Gaudemar », 10; St-Maurice, 11; Aubessagne, 12; La Motte, 13; Bénévent, 14; St-Bonnet, 14. La voûte de l'église a été refaite bien proprement par les habitans, quoyque lade église fût esté entièrement brûlée par les ennemis de l'Estat »[1]). Mauduëch, curé (f° 227). — Le Noyer, 15 sept.; Poligny, 16; St-Julien-en-Champsaur, 17; Chabottes, 18; St-Jean-de-Montorsier, 19; Orcières, 20; Champoléon, 21; Ancelles, 22; la Bâtie-Neuve. La chapelle de N.-D. est « plus commode » que l'église paroissiale de St-Pancrace (f° 234 v°).

VENTEROL, 10 avril 1698. L'évêque, arrivé au village

[1]) Par les Piémontais, en 1692.

des Tourniaires, se trouvant incommodé, « à cause d'une fièvre de plusieurs accez, qui nous avoit quitté depuis peu de jours, notre litière ne pouvant qu'avec peine monter jusqu'à l'église paroissiale, y ayant encore une grande demie-lieu d'une fort rude montagne » ; il passe la nuit aud. village (f° 237).

Registre coté K (f° 268). — VEYNES, 19 mai 1599. Paparin de Chaumont, accompagné de Mᵉ Honoré Buisson, sacristain et chanoine de Gap, du père Sylvestre Gerin, docteur en théologie, théologal et chanoine, députés du chapitre, et de Hugues Buisson, procureur d'office et juridictionnel de Gap, est reçu dans l'église de St-Sauveur. Il défend d'ensevelir dans le cimetière des catholiques un protestant, appelé André Lambert, « lequel, yer, en sa meyson, travailhant, nonobstant que ce feust le jour de l'Ascension, se tua et rompit le col, sans avoir parlé depuis sa cheutte ». Mais les protestants, sous la conduite du ministre Jacques Barbier, passent outre et font la sépulture susdite (f° 269, cf. f° 297-308).

SERRES, 27 mai. L'évêque n'est pas reçu dans cette ville par les protestants, qui, disent-ils, « ne permettront jamais que dans led. lieu se fasse aulcung exercice d'aultre relligion que la leur » (f° 284). — 28 mai. Saisies par huissier : de « deulx jumantz poil nier avec leus bastz », oppérée à Veynes pour obliger les consuls à acquitter les droits de procuration que l'évêque leur réclamait (f° 289); de « deulx polins asines poel nier, et d'ung troppeau de brebis », à *Rieuppes*, mas de St-Étienne-en-Dévoluy, pour même motif; mais surviennent « le serviteur de Jehan Girard, avec cinq ou six hommes, deulx desquels portoient aches *sive* destralz en leurs mainz, crians avec colère ainormémant : *Par la mort Dieu, tu ne mèneras point nostre bétailh*; et de fait se seraient rués sur moy avec grand collère et furie, tenant leurs destrals en mains avec grandz jurementz et blasfêmes du nom de Dieu, disantz : *Quant tu serois encores acompagné de douze, encores davantaige, tu ne mèneras point le bétailh de Monsieur le Comte.* Quoy voyant et craignant ung escandalle, suis été contrainct laisser là led. bétailh, fors lesd. deulx pollins, que les ay menés et conduitz aud. lieu d'Aignières ». (f° 292).

État des sommes dues par les communautés « pour le payement de la nourriture de Mgr de Gap et sa suyte faisant sa visite » : Veynes, pour quatre jours, 26 écus 40 sols; Furméyer, Oze, Châteauneuf-d'Oze, La Cluse, Agnières, St-Étienne-en-Dévoluy, 5 écus chacun ; Aspres-sur-Buëch, pour deux jours, 12 écus ; Aspremont, St-Pierre-d'Aspremont et La Baume-des-Arnauds, 5 écus chacun. 26 mai 1599 (f° 295). — VEYNES, 19 mai 1599 (f° 297. Voir ci-dessus, f° 268).

Copie de la visite faite : à Orpierre, le 30 juin 1612, par Charles-Salomon de Serre (f° 309); — à Montbrun, le 7 juin 1641, par Artus de Lyonne (f° 321).

Requête, présentée le 8 janvier 1686, à l'évêque Hervé par les habitants de Barret-de-Lioure, pour obtenir un secondaire; enquête relative au nombre des habitants dudit lieu. Parmi ces derniers, il y a « noble Charles Artaud de Montauban, conseigneur dud. Barret », et ceux qui habitent au hameau du Mollin et aux bastides des Jasses, de la Combe, de Genissau, de Peymian, de Macueigne, de Baïs et de Vallauris. Total, « 97 habitants, qui font le nombre de 493 personnes » (f° 335).

« Estat des visites de l'archiprêtré de Veyne », par Santon, curé dud. Veynes, en 1686. Veynes : il pleut sur « la tumbe de Mme de la Villette » ; l'hôpital manque de meubles » ; « il y a un maistre d'école des nouveaux convertis, qui ne s'acquitte pas bien de son devoir, disant que les pères ne le veulent point souffrir. Les nouveaux convertis n'assistent presque point à nos offices ». A Furmeyer, point de maître d'école ni de sage-femme jurée. A Montmaur, « il y a un maistre d'escole, quy a quelques garçons, avec trois filles ». Deux chapelles : une aux Sauvas, l'autre à la Montagne. A la Bâtie-Montsaléon, « le sieur curé a tenu une servante, à cause d'une maladie et pour la nourriture de ses bœufs; il demande à changer ». A Savournon, chapelle de St-Jean et Ste-Catherine. A Agnières en Dévoluy, « il n'y a point de maistre d'escole ni de sage-femme ». A St-Didier, chapelles dans les hameaux de St-Jacques et de Ste-Madeleine. A la Cluse, « point de maistre d'escole». Closonne. « Dans l'abbaye de Clausonne, il y a une église en fort pauvre estat, couverte de paille ; ... il y a deux grosses fenestres sans estres ferrées ny chassissiées », 15 mars 1686 (f° 343).

État des églises de l'archiprêtré de Trescléoux en 1686 : à Méreuil, le curé « joue souvent en public aux *boches* » (boules); il est presque toujours en « sottanelle ». A Montrond, « il n'y a point de maistre ny de maistresse d'ecole». A St-Genis, l'église est sous le titre de N.-D. de l'Auche; il a 21 familles et environ 80 personnes. A Eyguians, « il y a un jeune maître d'école qui fait assez bien son devoir. A Saléon, il y a une école. A Orpierre, « les nouveaux convertis y sont toujours rebelles à leur devoir ». St-André-de-Rosans : » M. l'abbé de Montréal, d'Avignon, prieur », etc. (f° 351).

État des paroisses visitées : par l'archiprêtre de Tallard : Tallard, la Saulse, Curbans, Urtis, Venterol, Piégut, Jarjayes, Lettret, Châteauvieux, Neffes et Pelleautier (f° 361); — par l'archiprêtre de Séderon, Philippe Arnaud : Reillanette, Montbrun, Aulan, Mévouillon, Eygalayes, Barret-de-Lioure, Lachau, Roussieu, Chaûvac, le Laux, Izon et

Séderon, 1er mars 1686 (f° 367) ; — par l'archiprêtre de La Charce : Cornillac, Montmorin, L'Épine, Ribeyret, Moidan, Rosans, Verclause, Lemps, Pomerol, Bruis et Ste-Marie (f° 371) ; — par Louis Marin, archiprêtre de Ste-Euphémie: St-Auban, la Rochette-sur-Buis, Plaisians, Brantes, Savoillan, Eygaliers, Montguers, le Poëton et Montauban, mars 1686 (f° 379).

G. 787. (Registre.) — In-f°, 206 feuillets, papier. Coté N.

1710-1713. — Procès-verbaux des visites pastorales faites dans les paroisses du diocèse de Gap par l'évêque François Berger de Malissoles. — « C'est ici le second cours de la visite générale qu'a fait Mgr messire François Berger de Malissoles, évêque, comte et seigneur de Gap, dans son diocèse » (f° 1). — « Raportoire... par lettre alphabétique » (ib.). — « Hermitages. Il y a ceux de Charence, celuy de N.-D. des Alabres à Rambaud, celuy de N.-D. des Faisses à Ribiers, celuy de N.-D. de Saumane à Serres, celuy de La Peyrusse à Barras, celuy de N.-D. de Dromond à St-Geniez » (f° 2).

Champoléon, 1710, 26 nov. « estant en mission dans la paroisse de Champoléon, avec trois religieux capucins, nous y avons fait la visitte de l'église ». Le sr Piaurroy, marchand à Lyon, « fait construire une chapelle très propre » dans son village natal (f° 8 v°). — Orcières, 30 nov. « Mission par des religieux capucins ». Présents : le père Donnet, procureur du collège d'Embrun, Lagier, curé (f° 8 v°). — St-Nicolas-de-Montorsier, 30 déc. « Nous sommes partis de la paroisse de St-Jean-de-Montorssier, où nous faisons actuellement la mission, avec des religieux capucins, pour nour rendre à la susdite église de St-Nicolas ». Claude Bellon, curé. L'église est « extrêmement délabrée et située dans un endroit impraticable, surtout en ce tems-ci... Il faut nécessairement que nous la fassions transporter dans un lieu plus convenable et plus commode ». Présent, Ledoux, archiprêtre d'Ancelle (f° 9 v°). — St-Léger, 30 déc. « Nous nous réservons de rétablir la susdite confrairie (du Rosaire)... jeudy prochain, premier jour de l'an, dans l'église de St-Jean-de-Montorssier, où nous résidons, à cause de la mission » (f° 10 v°). — Chabottones, 30 déc. Jean Allec, prieur-curé, résidera, sous peine d'interdit (f° 11). — Chabottes, 31 déc. Interdiction de l'église, « pour empêcher que nos ordonnances ne restent à l'avenir, comme par le passé, dans l'inexécution » (f° 13).

Buissard, 1711, 2 janvier. L'évêque ouvrira « incessament » une mission à St-Julien (f° 13 v°). — St-Pierre-de-Chaillol, 3 janv. Tout y est en bon état (f° 14). — St-Michel-de-Chaillol. « Nous avons eu la douleur de voir que... l'on n'avait du tout rien exéquté de notre précédente visitte généralle du 4e d'octobre de l'an 1707, ce qui nous auroit déterminé à briser sur le cimetière le soleil, le ciboire et le calice qui n'estoient que d'alquimie, aussi bien que les chandeliers et plusieurs autres ornemens indécens ». Interdiction de l'église (f° 16). — St-Jean-de-Montorsier, 4 janv. « Nous avons... receu tant de consolation, durant notre séjour à la présente parroisse, que nous n'avons qu'à demander au Seigneur qu'il conserve les fruits qu'il a semez et fait croître en notre présence » (f° 17). — Ancelle, 5 janv. Le prieur de Romette est décimateur et, en cette qualité, paye « les portions congrues aux sieurs curez de St-Martin et de Ste-Catherine ». Deux chapelles dans l'église de St-Martin : l'une, sous le vocable de St-Martin, tenue par le sr Reynaud, curé du « Glaizier », vaut 120 liv. par an; l'autre, sous le vocable de N.-D. de Pitié, possédée par le sr Chaix, curé de St-Michel de Buissard, vaut 100 l. « Lade communauté est composée de 200 habittants, dont il y a cinq de nouveaux couvertis, faisant en tout le nombre 634 communiants, qui entretiennent, pendant l'hyver seulement, un maistre d'escole » (f° 18). Dalmas, curé de Ste-Catherine d'Ancelle (f° 19 v°).

St-Julien-en-Champsaur, 6 mars. « Nous sommes partis de Gap pour nous rendre en la parroisse de St-Julien-en-Champsaur, où actuèlement nous faisons faire la mission par des religieux capucins ». Tardieu, secrétaire de l'évêque (f° 20).

La Batie-Vieille, 1711, 3 mai. Louis Isnard, curé. L'évêque, qui est « prieur décimateur » du lieu, donne 100 liv. pour faire une cloche de 4 quintaux (f° 20 v°). — Rambaud. Jean Faure, curé (f° 21 v°). — St-Laurent-du-Cros, 4 mai, Martin, curé. Quatre « mariages clandestins » entre nouveaux convertis seront réhabilités (f° 22). — La Bâtie-Neuve, 5 mai. Arnoux Raymond, curé. L'évêque « en qualité de prieur décimateur » fera terminer ce qu'il n'a « pu faire totalement jusqu'à présent, faute d'ouvriers ». Il n'y a pas de fonds baptismaux (f° 23). — Laye, 6 mai. La paroisse est pauvre; l'évêque contribuera à « l'achat d'une grosse cloche » (f° 24). — La Fare, 6 mai. L'église sera couverte de tuiles, « ne l'estant actuellement que de paille, ce qui est tout à fait indécent et qui la met en péril d'estre brûlée » (f° 24 v°).— Valserres, 7 mai. Ordre de « faire une église neuve dans le village, selon la dimension et la forme de l'ancienne, dont on prendra les matériaux, afin que la neuve coûte moins » (f° 25 v°).—La Rochette, 8 mai. L'église est « si détruite, si délabrée et si dépourvue de toute sorte de vases sacrés et ornemens, que nous n'y avons pu faire aucune fonction ecclésiastique... Nous avons averti

les habitans de nous suivre en la paroisse de Romette, pour y recevoir les sacremens » (f° 26 v°). — Romette, 8 mai. Dominique Rolland, curé. On répare la maison curiale (f° 27 v°). — Jarjayes, 9 mai. Louis Tourniaire, curé, ne saurait se passer d'un cheval, « à cause de l'éloignement de ses habitans et de la difficulté des chemins ». Il est question d'annexer « les habitans des Tancs et de Malcor » à Valserres (f° 28 v°).

RABOU, 1711, 19 juin. Claude-Augustin Boisseau, curé (f° 29). — Chaudun, 19 juin. Le P. Rostan, « religieux observantin », fait le service de cette paroisse, dont St Jacques est le patron (f° 30). — La Freissinouse, 21 juin. L'église « sous le titre de St-André,... à l'avenir sera sous celuy de l'Assomption de N.-D. » (f° 31). — « St-Jean-de-Chassagne », 28 juin. Le s[r] La Combe », un des curez de Gap », est actuellement chargé du service de cette église. Le cimetière sera réparé (f° 31 v°). — St-André-lès-Gap, 29 juin. Gabriel Disdier, curé. « Après avoir examiné l'église, située au-dessus des moulins de Chabert, environ cinq ou six cens pas de la ville, que nous avons trouvée entièrement délabrée, nous nous sommes transportez dans la chapelle Ste-Magdeleine, sur Chauvet, où nous avions indiqué les paroissiens de St-André pour y recevoir plus commodément les sacremens... L'étendue de la parroisse est d'une lieue et demie au-dessus de la montagne, composée de 64 habitans, tous anciens catholiques, faisant le nombre de 215 communiants ». Le s[r] Rizoul, dernier curé, a légué 1.000 l. pour aider à reconstruire l'église « dans le centre de la paroisse, auprès de quelque hameau que nous réglerons avec les sieurs prieurs décimateurs » (f° 32 v°).

PELLEAUTIER, 1711, 5 juil. L'église sera réparée (f° 33 v°). — Neffes. L'église n'est pas « entièrement rebâtie » (f° 34 v°). — La Baume-des-Arnauds, 26 juil. Louis Julien, curé. Parmi les nouveaux convertis il n'y en a que trois qui vivent en véritables catholiques. Signature du s[r] « La Roche-Flotte de Foresta » (f° 35). — St-Martin-d'Argenson, 27 juil. « Le s[r] Dieuleveut, prieur-curé de St-Pierre-d'Argençon », est chargé du service de cette paroisse (f° 36 v°).

TALLARD, 9 août. Allibert, curé, Faure, secondaire, Burle, chapelain, « et autres ecclésiastiques du Séminaire». « Nous avons visitté l'église avec toutes ses dépendances, aussi bien que la maison du petit séminaire... A l'égard du petit séminaire, nous tâcherons... de le faire bâtir et de le mettre dans l'état où nous désirons le voir » (f° 37). — Lettret. « Église paroissiale sous le vocable de la Nativité de N. S. » (f° 37 v°). — Châtillon-le-Désert, 23 août. Joseph Pons, curé, ira passer trois mois au séminaire de Gap (f° 38). — Châteauvieux-sur-Tallard, 6 sept. (f° 40). — La Saulce, 8 sept. L'évêque est accompagné de ses « missionnaires » (f° 40 v°).

ST-BONNET-EN-CHAMPSAUR, 4 oct. Dominique-Gabriel Rosty, curé, François Eyraud, sacristain. Procession générale autour du bourg. Excommunication d'un incestueux qui habite avec sa belle sœur (f° 41 v°). — Bénévent, 5 oct. Mathieu Martin, curé. La chapelle de St-Pancrace sert au culte (f° 42 v°). — Charbillac. Jacques Galland, curé (f° 43). — L'ÉPINE, 7 oct. François Bernard, archiprêtre et curé, Jean-Pierre Bonnefoy, secondaire. « Nous y avons trouvé toutes choses en si bon état que nous n'avons pas cru y devoir rien ordonner pour cette fois-cy» (f° 44). — Montjay, 8 oct. Massot, prieur, Gleize, curé (f° 44 v°). — Furmeyer, 16 oct. Il y a « une mission des religieux dominicains de la Réforme du père Antoine » (f° 45). — La Cluse, 13 nov. Il y a à Agnières « des missionnaires de l'ordre de St-Dominique de la réforme du père Antoine» (f° 45 v°).

ST-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY, 13 nov. « Où nous avons actuellement une bande de missionnaires capucins ». Guillaume Hodoul, prieur-curé. Il y a au moins 600 communiants « dispersés en onze hameaux, dont plusieurs sont très escartés et... situés dans des lieux presque inaccessibles durant huit mois de l'année ». Établissement d'un secondaire, avec 150 livres de traitement (f° 46 v°). — ST-DIDIER, 15 nov. « Après avoir clos la mission de St-Étienne ... nous sommes montés dans l'église paroissiale, située sur le haut de la montagne... Nous sommes ensuite descendus pour visiter la chapelle située auprès de la rivière, sous le vocable de St-Joseph,... en mauvais état », laquelle est interdite. Trois capucins y font une mission « durant un mois entier... aux fraix et dépens de M. Joseph Sauveur, prieur-curé » (f° 47). — Agnières, 16 nov. Urbain Melquiond, curé (f° 48 v°). — Chapelle de « N.-D. de Sauveterre, sous le vocable de l'Immaculée conception », située sur le territoire de la paroisse des Baux, en mauvais état. Elle est interdite, 30 déc. 1711 (f° 49 v°).

ST-ANDRÉ-EN-BOCHAINE, 1712, 15 janv. Les « missionnaires capucins y font actuellement la mission depuis un mois ». Le curé nouvellement pourvu à la place du défunt n'est pas arrivé. Jacques Paschalis, secondaire (f° 50). — Montbrand, 16 janv. Sauvan, curé (f° 51). — « Chapelle de St-Laurent, dans l'hameau des Meyères », couverte de paille. Elle est interdite, 15 févr. (f° 51 v°). — Chapelle du hameau de « Trois-Châteaux » (Treschâtel), paroisse de Gap, également interdite (f° 52). — Aspres-sur-Buëch, 20 févr. Il y a une mission de capucins. Touche, curé et archiprêtre (f° 52 v°). — Agnielles, 21 févr. Bernard, prieur curé. « Le s[r] David, prieur de Furmeyer, archiprêtre de Veynes », accompagne l'évêque (f° 54). — St-Pierre-d'Ar-

genson, 22 févr. (f° 55). — Aspremont, 22 févr. L'église, « prête à être emportée par la rivière du Buëch », est interdite (f° 56 v°). — « Peyre », 22 févr. « Mission absolument nécessaire » (f° 57). — Sigottier, 23 févr. Philippe Arnaud, curé. « Il faudra envoyer incessemment un vitrier en cette paroisse pour vitrer touttes les fenêtres de l'église » (f° 58). — Le Saix, 24 févr. (f° 58 v°). — Clausonne, 24 févr. L'église de « Clausonne est entièrement détruite » et « nous l'avons interditte ». « Nous nous sommes ensuite informés du nombre des habitans, et pour être instruits plus à fonds de leurs demeures, de leur nombre et de leur capacité, nous les avons tous visittés, les uns après les autres, et avons trouvé qu'ils étoient au nombre de treize familles, répendues en différans androits de la montagne, faisans le nombre de 82 âmes, si peu instruites... que nous avons été... fort touchés d'y trouver une ignorance si crasse ». L'église de Clausonne sera érigée en cure (f° 60). — Chabestan, 24 févr. Il n'y a « point d'église ». Le curé est « interdit par nous depuis plus de deux mois, pour bonnes raisons ». La chapelle de « Chamcroze », sous le vocable de N.-D. de la Nativité, a 5 cannes 1/2 de long sur 3 de large (f° 61). — Oze, 26 févr. Mazan, curé. Église délabrée, « plus semblable à une écurie qu'à une église » (f° 61 v°). — St-Auban-d'Oze. L'évêque ne fait pas de cérémonies, « à cause de la malpropreté » de l'église (f° 63). Cette église est érigée en cure (f° 64). — Châteauneuf d'Oze, 26 févr. Richaud, curé (f° 64 v°). — Savournon. Joseph Arthaud, curé. « Il y faut donner une mission, dont le Bersac, le Plan-du-Bourg, Montrond et l'Aup-Jubéo profiteront». La communauté « entretiendra à l'avenir un maître d'école durant toute l'année ». Présents : Jean-Antoine Astier, curé du Bersac, Joseph Janselme, curé du Plan-du-Bourg (f° 65). — Plan-du-Bourg et Le Bersac, 27 févr. (f° 66). — St-Genis, 27 févr. Jacques Flour, prieur curé (f° 67 v°). — L'Aup-Jubéo, 28 fév. Sur une « montagne presqu'inaccessible, éloignée d'une lieue des parroisses les plus voisines, n'ayant point de curé,... ayant été les 18 mois de suite et même les deux années sans voir prêtre,... contraints plusieurs fois d'enlever eux-mêmes leurs morts». Ladite «église succursale sera desservie par un curé en titre qui persevra la portion congrue » (f° 68). — Montrond. Église en « très mauvais état, presque d'étruite » (f° 68 v°). — La Bâtie-Montsaléon. Jean Anglès, curé. — St-Marcellin-lès-Veynes, 29 févr. R. P. Gesse, curé (f° 69 v°). — Veynes. R. P. Gonon, prieur, Aillaud, curé, Santon secondaire (f° 70).

CHATEAUVIEUX-SUR-VEYNES, 1712, 1er mars (f° 70 v°). — Upaix, 5 mars. L'évêque se rend de Tallard à Upaix. Balthazar Roubeau, curé, Jean Venève, sacristain, Denis Bon, secondaire (f° 71). — St-Eusèbe-en-Champsaur, 28 mars. Jacques Roux, prieur-curé (f° 71 v°). — Les Costes, 29 mars, Jean-Pierre Amielh, curé. « Église pire que l'écurie la plus malpropre » (f° 72). — La Motte, 30 mars. Gaspar Pascal, prieur-curé. « A l'avenir la communauté entrediendra un maître d'école pendant toute l'année » et « elle le payera conformément aux déclarations de Sa Majesté » (f° 73). — « Les Infornas » (f° 73 v°). — « Aubessagne », 31 mars. Alexandre Garnier, curé. L'église est « toute découverte, le clocher prêt à tomber » (f° 74).

ST-FIRMIN, 1712, 6 mai. Antoine Gentillon, curé (f° 75). — St-Jacques, 7 mai. Jean Guibert, prieur-curé (f° 75 v°). — La Chapelle, Jacques Payan, curé. « Messire Esprit Payan, ancien prieur-curé », a donné à l'église « un grand calice d'argent avec sa patène » (f° 76). — St-Maurice, 8 mai. Jacques Barban, curé (f° 77). — Aspres-les-Corps, 9 mai. Richaud, curé (f° 77 v°). — St-Jean et St-Jacques des Vertus. Alexandre Bernou, curé (f° 78). — CORPS. Jean de La Font, archiprêtre. « Érection d'une confrérie de St-Joseph pour les agonisans » (f° 78 v°). — La Salette, « sous le vocable de St-Michel », 10 mai. François Tourniaire, curé. Il y a un secondaire au hameau de St-Julien (f° 79 v°). — St-Michel, 11 mai. Le sr Baruel est incapable de faire le service, à cause de son grand âge (f° 80). — Ste-Luce. Paul Courbon, curé. Église « toute délabrée et scituée à quatre ou cinq cens pas du vilage ». Chapelle dans le village servant d'église paroissiale (f° 81). — « Meyerots », 12 mai. Jean Reymond, curé (f° 82). — St-Laurent-en-Beaumont, Joseph Maurel, curé (f° 82 v°). — La Salle, 13 mai. Jean-Antoine Blanquy, curé (f° 83 v°). — Quet, Jacques Galand, curé (f° 84).

LE POET, 1712, 4 juin. Joseph Bessière, archiprêtre et curé du lieu. Jean Bon, secondaire (f° 85). — Volone, 5 juin. Denis Gaffarel, prieur-curé, Joseph Escoffier et Joseph Crudi, secondaires. La communauté entretiendra à l'avenir « une maîtresse d'école qui soit en estat de bien instruire les jeunes filles de la paroisse et leur apprendre ce qui concerne leur état » (f° 85). — St-Martin de Thoard, 7 juin. Antoine Dou, curé (f° 86). — Le Castelar, Jean-Louis Bernard, prieur-curé (f° 87). — Mélan, 8 juin (f° 87 v°). — Auribeau, 9 juin. Claude Chastoul, curé, Bernard, prieur décimateur (f° 88 v°). — Feyssal. Michel Jean, prieur-curé (f° 89). — Authon, François Borély, curé (f° 89 v°). — Chardavon, 10 juin, André Matheron, curé. L'église est « sous le vocable de St-Roch ou N.-D. de Consolation » (f° 90 v°). — St-Genis, Giraud, curé (f° 91). — « Naux », 11 juin. Joseph Bourgerel, « prêtre comis au service de lade église ». Désormais on exercera dans cette église « toutes les fonctions curiales » (f° 92). — Mézien. Antoine Bourély, curé (f° 92 v°). — Entrepierres, 12 juin, Crudy, curé (f° 93 v°). — Beaudument, Moretti, curé. « Il

faudra que nous aidions à rétablir et orner cette église » (note originale de l'évêque) (f° 94). — Sourribes, 13 juin. « La dame de Ressis, abesse de Ste-Claire, décimatrice du lieu,... pourveue depuis très peu de tems de lad[e] abbaye », a fait exécuter la plupart des ordonnances prescrites lors de la précédente visite (f° 94 v°). — Salignac, 14 juin. André, curé. Un habitant donne par testament « tout son bien tant à l'église qu'aux pauvres » (f° 95 v°).

MANTEYER, 1712, 3 juil. Pierre André, prieur-curé (f° 96). — La Roche-des-Arnauds, 17 juil. Jacques Oddoul, curé, Joseph Heiriès, secondaire (f° 96 v°). — Les Baux, Jean Ferréoud, prieur-curé (f° 97 v°). — Serres, 27-28 août. Louis Dupuy, curé, Jacques Amat secondaire. « Et sur ce qui nous a été représenté que les enfans manquoient d'éducation, faute de maîtres et de maîtresses, nous ordonnons, pour y pourvoir, que, conformément aux ordonnances de Sa Majesté, lad[e] communauté entretiendra à l'avenir, continuellement et sans interruption, un maître et une maîtresse d'écolle, deuement instruits et capables, et qui seront obligés, l'un et l'autre, de conduire aux saints offices de l'église et aux catéchismes qui seront faits, tous les jours de fête et de dimanche, tous les enfans qu'ils enseigneront; à faute de quoy, nous les déclarons interdits de leurs fonctions, et enjoignons, tant au s[r] curé qu'au s[r] secondaire, de nous en donner avis incessemment » (f° 98). — Montclus, 28 août (f° 99 v°). — Montmaur, 4 sept. Gérard, curé, Faure, « faisant la fonction de secondaire ». L'église est presque découverte « en sorte qu'il pleuvoit jusque sur le grand autel ». La chapelle des pénitents, « qui est derrière le grand autel, du costé droit », est interdite (f° 100). — Beaufin, 7 sept. Colomb, curé (f° 101 v°). Ambel. Pierre Gueydan, curé (f° 103). — Monêtier-d'Ambel, 8 sept. (f° 104 v°). — « Le Glaisier, sous le vocable de St-Cristophle », 8 sept. Eyraud, curé. « Il y faut une mission pour 1713 » (f° 106).

LESDIGUIÈRES. « Après avoir visitté la susditte parroisse, nous nous sommes transporté dans la chapelle des Diguières, dans laquelle sont fondez deux chapelains, sous la rétribution de 206 liv. le chacun, à prendre sur les revenus principaux de la duché, n'y ayant actuellemant pour chapellain que le s[r] Étienne Brunet, l'autre appelé s[r] Pujain, se trouvant actuellemant à Grenoble, à cause de ses infirmitez ». Cette chapelle est « toute dépourvue d'ornementz, n'y en ayant plus que quelques uns devenus tout-à-fait indécens par leur long usage, ce qui nous a déterminé nous-mêmes d'en écrire à Mme la duchesse des Diguières, dont la grande piété nous est connue » (f° 107).—Le Noyer, 9 sept. « Il faut absolument faire couvrir la nef et le presbitère d'ardoise, de celle qui vient d'Oursières, q'on m'a asseuré estre la meilleure » (f° 107 v°). — Poligny, 10 sept. « Pour mettre cette église dans sa perfection, il faudra peindre la coquille, boiser avec du noyer le tour du sanctuaire et y mettre trois formes de chaque côté, avec un tableau sur l'autel, représentant saint Martin, évêque, placé dans un cadre doré ». « Il faut y donner une mission l'hiver prochain, dont le Noyer, la Fare et St-Bonnet » profiteront (f° 108 v°).

VENTEROL, 13 sept. Maximin, prieur de Beaujeu, secondaire. « Mission pour l'an 1714 » (f° 109 v°). — Piégut, 14 sept. (f° 111). — Urtis, Nal, prieur (f° 111 v°). — Curban, 14 sept. Arnaud, curé, Clérein, vicaire. « Mission pour l'an 1713 » (f° 112). — Lardier, 20 sept. Jean Albin, curé archiprêtre. « Mission pour l'an 1714 : le peuple en a un extrême besoin » (f° 112 v°). — Valença. Noël Albin, curé (f° 114 v°). — Vitrolles, 21 sept. Claude Clément, curé, Louis Candy, secondaire (f° 115 v°). — « Esparron-de-Vitrolles ». Marinon, curé. Les fonctions curiales se font « dans la chapelle de N.-D. de Pitié, dans l'hameau dit d'Esparron,... depuis que l'église de la paroisse, scituée au bord de la rivière d'Éoules, est tombée en ruine ». L'église succursale du Cros est « sur le haut de la montagne, à une demi-lieue » d'Esparron et si délabrée qu'elle menace ruine; celle de « l'hameau dit *Les Praux* » ou « *des Espraux* », située aussi à une demi-lieue, est en bon état (f° 116 v°). — « Barcelonette, en la vallée de Vitrolles », 22 sept. Jean Pauchon, curé. « Mission en 1713 » (f° 118 v°).

LAZER, 11 oct. Joseph Bois, curé. « Pierre de Jouffray, chanoine archidiacre de l'église de Sisteron et possesseur des biens de feu Charles Fauchet », qui, le 10 mars 1535, avait « fondé la chapelle de N.-D. de Consolation, dans le territoire de Lazer, sous la rétribution d'une sienne bastide au territoire de la Gardette », demande la construction de lad[e] chapelle (f° 119 v°). — Monteiglin. Gaspar Arnaud, curé (f° 120 v°). — Arzeliers. Jean Puget, prieur curé (f° 121 v°). — Eyguians, 12 oct. Antoine Richaud, curé. « Parroisse dans une pitoyable situation en tout sens ». Église fort délabrée. « Le sieur prieur-curé doit se rendre dans notre séminaire de Gap, le lendemain de la St-Martin prochain » (f° 122). — Étoile, 12 oct. Étienne Bonnefoy, prieur-curé. « Parroisse où le peuple est d'une piété parfaite » (f° 123). — Villebois, 12 oct. Pierre Reboul, prieur-curé. L'église est « d'un accès si difficile qu'on n'y put monter sans péril et, d'ailleurs, si ruinée et indécente que nous avons accordé au s[r] prieur et aux habitans la permission qu'ils nous ont demandé de la faire bâtir dans le village. Il faudra aider cette petite communauté, attendu son extrême pauvreté » (f° 123 v°).— Laborel, Henri Meynier, curé. L'évêque fait « la prière du soir » et une exhortation au peuple dans « la chapelle qui est au bas du village, attendu que l'église paroissiale, qui est au

haut de la montagne, est indécente et menace ruine... Il faut tenir la main à la réparation entière de l'ancienne église, car touttes les difficulttés qu'on y fait naitre, ne viennent que de la part du s^r curé qui en aura un peu plus de peine. Le peuple y est fort porté à la dévotion » (f° 124).

MONTAUBAN, 13 oct. Louis Charras, curé, Joseph Martel, secondaire. « Mission en 1714 » (f° 125). — Rions, 14 oct. Antoine Roux, prieur-curé. « Désunion de la parroisse de Rions d'avec celle de Ste-Euphémie. Cette désunion en étoit absolument nécessaire et un prêtre pourra subsister à Rions, y ayant 160 liv. de revenu. Il faudra seulement éviter qu'on luy fasse payer des décimes, sans quoy, il ne sçauroit y en avoir un » (f° 126). — Montguers. « Pons Gontard de Gontin, prieur » (f° 126 v°). — St-Auban. Denis Jullien, curé. « Mission fort nécessaire, à cause des nouveaux convertis » (f° 127). — Ste-Euphémie, 15 oct. Roux, prieur. « Les nouveaux convertis de cette parroisse sont peu éloignés du royaume de Dieu et d'abou[tir] à la paix. En y donnant une mission, j'espère que le Seigneur les réunira au sein de l'Église. Nous y avons confirmé quatorze enfans des nouveaux convertis. *Deo gratias* (f° 128). — La Rochette. « Nous avons trouvé cette paroisse si bien instruitte et si bien réglée par les soins de M. Laurens Beauchamp, curé et archiprêtre, que nous y avons eu toutte la consolation possible » (f° 129). — Mévouillon, 16 oct. Alexis Petit, curé, Bonnefoy, secondaire. « Cette parroisse est excellente et le peuple y est tout à fait porté à la solide piété. Il ne manque encore que d'un peu d'instruction, ce que réparera la mission que nous y allons donner. J'ay eu la consolation d'y confesser aujourd'huy cinq heures tout au moins, sans y avoir trouvé un seul péché mortel. *Soli Deo honor* ». Chapelles aux hameaux de Grêle et de Pelleret (f° 130). — Villefranche, 17 oct. Jean-Pierre Bonnefoy, curé (f° 132). — Aulan. Hilarion Berlet, prieur-curé (f° 132 v°). — Poëton, 18 oct. Jean-François Renard, curé (f° 133). — La Roche-sur-le-Buis, 18 oct. Hyacinthe Robins, prieur-curé. « Le peuple y est tout à fait pieux et docile ». Les « prieurs décimateurs sont en usage de fournir l'huile pour entretenir » la lampe du sanctuaire jour et nuit (f° 133 v°). — Eygaliers, 22 oct. L'église a été « voûtée à neuf depuis notre précédente ordonnance. Au surplus lad^e église est encore très dépourvue d'ornemens, mais l'extrême pauvreté des habitans et du sieur prieur-curé nous met hors d'estat de pouvoir rien exiger d'eux pour cette fois. Il faudra chercher les moyens d'orner de mœubles cette église, sans qu'il n'en coûte rien au s^r prieur curé ni à la communauté ». (En marge :) «Nota qu'il faut donner du secours à cette paroisse » (f° 133 v°). — Plaizians, 22 oct. Antoine Clémens, prieur-curé. « Mission pour 1713 » (f° 134 v°). — « Eiguières », 23 oct. (f°135 v°).

BRANTES. Joseph Renard, curé. « M. Joseph Sarobert, prêtre originaire d'Aurel, diocèse de Carpentras, et âgé de 48 ans, que nous avons vu et examiné à Brantes ce jourd'huy et que nous avons trouvé très bon sujet », est « sur le champ » pourvu du « bénéfice des Eygalières » (f° 136). — Savouillan, 24 oct. Denis Blanc, prieur-curé (f° 136 v°). — Reillanette. Louis-Ange Courtois, prieur-curé. Église en bon état (f° 137). — Montbrun, 24 oct. Denis Bérenger, curé. « Mgr a pourveu le R^d P. Ripert, cordelier observantin, de la station du carême prochain, année 1713 » (f° 137 v°). — Barret-de-Lioure, 26 oct. Laurent Barruol, curé. Établissement d'un secondaire perpétuel (f° 138 v°).

SÉDERON, 26 oct. Charles Reynaud, curé, Jean Jullien, « prieur décimateur et secondaire » (f° 139 v°). — Vers, 27 oct. Jean Roux, « comis au service de lad^e paroisse » (f° 140). — « Aygalaye », 27 oct. Louis Arnaud, curé (f° 141). — Izon, 28 oct. Antoine Gaudran, curé (f° 142). — La Chaup, 28 oct. « Mission pour 1713 ». On fait le service dans la chapelle des pénitents (f° 143). — Balons, 29 oct. Deyglun, curé (f° 143 v°). « Eures », 29 oct. Barthélemy Rousseau, curé. « Cette paroisse a un grand besoin d'instruction » (f° 144 v°) . — Salérans, 30 oct. Claude Bernard, prieur-curé (f° 145 v°). — « St-Pierre-Avesq ». Pierre Davin, prieur-curé (f° 146). — Barret-le-Bas, 30 oct. Joseph Pally, curé. Grand nombre d'habitants ; difficulté de chemins ; éloignement des hameaux (f° 146 v°). — Barret-le-Haut, 31 oct. Richaud, curé (f° 148). — « Entonnaves », 31 oct. Jean-François Gaudran, curé (f° 148 v°). — Pomet, 1er nov. Pierre Pellegrin, curé. L'évêque interdit « un tableau, peint à l'huile, représentant St Antoine », qui est « extraordinairement mal fait » (f° 149 v°). — Ribiers, 1er nov. François d'Ambrun, curé, Noël Maurel, secondaire. Les chapelles « sont, à l'exception de celle du St-Esprit, si bien apropriées et ornées qu'il n'y a rien à désirer » (f° 150 v°).

GAP. 1712, 18 nov. « Visitte des deux paroisses de la ville de Gap et dont le service se fait actuellement dans l'église cathédralle, lesquelles parroisses, faute d'église, sont confondues ». Le 18, ouverture d'une « mission de douze capucins, cy-dessous nommez : les RR. Pères Vital de Draguignan, gardien du couvent de cette ville, Joachim de Pimoisson », Augustin de Nîmes, Bonaventure de St-Maximin, Joseph de La Seine, gardien du couvent d'Apt, «Augustin des Martigues», François de Pignerol, François de Cotignac, Benoit de Barjac et Bonaventure de Salon ». Curés : Jean-André La Combe et Joseph François-Auguste Bondilh. Confréries : du St-Sacrement, de St-Joseph, de la Miséricorde, des âmes du Purgatoire, des pénitents blancs, « qui toutes étoient presque détruites ». Le 1er janv. 1713,

« nous avons donné la communion aux filles qui y ont esté au nombre de 603 » (f° 152 v°); le dimanche suivant, aux « femmes, qui y ont esté au nombre de 1.550; le dimanche d'après, aux hommes, au nombre de 1.200; le dimanche d'après, aux « garçons, qui ont esté au nombre de 800 » (f° 153). Total, 4.213 personnes. « A l'exception de sept personnes, tous les nouveaux convertis sont rentrez sincèrement dans le sein de l'église ». L'évêque rédige « des statuts et règlemens particuliers pour les confréries et autres bonnes œuvres ». Les deux paroisses de la ville proprement dite se composent de « 611 habitans qui font environ 3.000 personnes, outre lesquelles il y a 122 pauvres mandians », et, en outre : à la Tourronde, 40 habitants soit 200 âmes; à « Trois-châteaux » (Treschâtel), 17 habitants soit 80 personnes; aux Meyères, 40 habitants soit 60 personnes; à St-Jean, 28 hab. et 49 pers.; à Ste-Marguerite, 37 hab. et 136 pers.; au Plan de Gap et Chapelet, 12 hab. et 63 pers.; à Charance et Blocards, 53 hab. et 237 pers.; à La Garde, 31 hab. et 139 pers.; aux Sanières, 21 hab. et 96 pers. Total, 1.160 âmes. Total général des deux paroisses, 4.282 âmes (f° 154). « Il y a un cimetière au coin de la place St-Arnoux, vis-à-vis le jardin de l'évêché, dont nous avons donné le sol à la ville et que nous avons fait clorre par une bonne muraille à chaux et sable, et garnir d'une croix et autres choses nécessaires. Lors de nostre arrivée, le tour de l'église et la place même servoient de cimetière, ce qui étoit d'une indécence déplorable, n'y ayant aucune sorte de clôture ». Chaque curé à un cheval pour ses courses à la campagne. L'hôpital est « encore fort délabré ». « La ville luy doit de grosses sommes, dont nous n'ozons encore point encore demander le payement, à cause de la calamité des tems et de l'extrême indigence où se trouve la communauté » (f° 154 v°). Le fonds « pour l'érection d'une Charité » peut valoir 1.200 liv. de rente, et on espère « la mettre sur pied... conformément aux intentions du s[r] des Orres, son fondateur ». Il y a un petit collège tenu par les Dominicains[1]), où « deux régens » sont chargés de faire toutes les classes jusqu'à la philosophie exclusivement, la ville donne pour cella 400 liv. » Il y a aussi : « trois maitres et deux maîtresses d'école, tous approuvez par nous...; un séminaire dirigé par les pères de la Doctrine chrétienne, composé actuellement d'un supérieur, appellé le père Croyni, de deux directeurs appellez les pères Tallatory et Savournon, et d'un frère, appellé frère Barral, avec deux valets;... un couvent de Dominicains, composé... des pères Louis Clarion, prieur, Raymon Brutinel, Jean-Dominique Garnier, Michel Martely, Joseph Aubin, Toussains Giraud et

[1]) Voir l'Inventaire de la série C, 148, p. 127.

de deux frères, dont l'un s'appelle Hyacinte;... un couvent de Cordeliers, réduit... au nombre de deux prêtres, appellez le père François Doléon, gardien, le père Escallier, et d'un frère, Antoine Cassonnier. Ils sont logez dans une maison de la ville, à cause qu'on a pris, depuis près de cinq ans, leur couvent pour servir d'hôpital à l'armée; ... un couvent de Capucins, composé de dix prêtres,... de trois clercs... et de quatre frères laïs;... un couvent de religieuses Ursulines, fort pauvre et dans un état pitoyable, tant l'église que les bâtimens (f° 155 v°). Les ordonnances du dernier synode ont été imprimées[1]). Plantation d'une croix, le 22 janv. 1713, « avec un si grand concours de peuple qu'on n'en avoit jamais tant veu dans le pays, toutes les paroisses voisines y estant venues en procession ». Clôture de la mission, le 29 janv. « avec plantement d'une croix dans le jardin de l'évêché,... et nous nous sommes retirez en paix, avec nos chers missionnaires dans la maison épiscopale où ils ont toujours logé avec nous et mangé dans notre réfectoire, et dans laquelle nous avons establi un bureau de paix pour accommoder les procès et différens » (f° 156 v°).— Procès-verbal de l' « établissement du bureau de paix », 27 janv. 1713 (f° 157 v°).

SIGOYER-SUR-TALLARD, 3 mars 1713. François Amat, curé, Gaspar Paul, secondaire. L'église de St-Laurent en mauvais état (f° 158 v°). — Ventavon, 6 mai. Le curé Laugier demande « le rétablissement de l'autel de la chapelle de St-Jean et du service qui doit y estre fait » (f° 161). — Le Monêtier-Allemont, 8 mai (f° 162 v°). — Thèze, 13 mai. Deloye, curé, (f° 163 v°). — Claret, 14 mai. Condolet, curé de Claret, est infirme (f° 163 v°). — Melve, 15 mai. Antoine Gérard, prieur-curé, Jacques Gérard, secondaire (f° 164 v°). — Sigoyer-Malpoil. Le curé est « très malade à Thèze » (f° 165). — Vaumeilh. Gaspar Touche, curé, Antoine Bruny, secondaire (f° 166). — La Motte-du-Caire, 16 mai. Honoré Autran, curé, Charles Tourniaire, secondaire, Esprit Roux, chapelain (f° 166 v°). — Le Caire, 17 mai (f° 167 v°). — Clamensane, 17 mai (f° 168 v°). — Valavoire, 18 mai. Joseph Castor, curé (f° 169). — Reynier et Esparron, 19 mai (f° 169 v°). — Châteaufort. Joseph Pellicier, prieur-curé (f° 170 v°). — Antraïs, 20 mai. Le s[r] Roux, chapelain de La Motte en fait le service (f° 171 v°). — Nibles. L'église paroissiale est « scituée au haut de la montagne près de l'ancien château » (f° 172).

VALERNES. Jean Ferréol, curé, Esprit Amayon, secondaire. Les habitants « qui sont au-delà de la rivière de la Sasse... sont en grand nombre et hors d'état de se rendre dans l'église paroissiale une bonne partie de l'année, à

[1]) A Grenoble, chez Alexandre Giroud, 1712. In-12 de 12-300-263 pages.

cause de la susdite rivière »; ils demandent un prêtre inamovible. « Nous n'avons pas voulu y faire droit que, préalablement nous n'ayons guéyé la rivière, quoiqu'avec grand peine... Aprez avoir jugé par nous-même du grand nombre des habitans... et surtout de l'imposibilité où ils se trouvent d'y avoir aucune communication, pendant les temps de pluye ou lorsque les nèges fondent. Nous... ordonnons... qu'à l'avenir, il y aura toujours un prêtre non amovible, sous le titre de secondaire perpétuel de la paroisse de Valerne, lequel sera tenu de résider au quartier appellé de l'*Hubac*, au pied de l'église qui vient d'y estre réparée, dans laquelle église il fera toutes les fonctions curiales» (f° 172 v°). — Vilhosc, 21 mai. Joseph Bougerol, prieur-curé (f° 174). — St-Symphorien, 22 mai (f° 174 v°). — Requête présentée à l'évêque de Gap par les habitants de Villeneuve, relative à « l'église susdite de l'Hubac. « La dame abbesse de Ste-Clère de la ville de Sisteron, qui est prieur dessimant de ce quartier,... retire le revenu, qui abboutit à 500 l. de rente et par-dessus ce, possède une grange aud. quartier qui s'arrante 35 charges froment » (f° 175). — Abros, 22 mai. Antoine Maurel, curé (f° 177). — La Forest. Claude Heyrieis, provicaire (f° 178). — Barras, 23 mai. « La chapelle St-Donin possédée par M. Louis de Laugier de Beaucouse » (f° 179 v°). — Mirabeau. Alphand, prieur-curé, Rispaud, secondaire (f° 179 v°). — Malijai, 24 mai. Pierre Rochebrun, prieur-curé, André Rochebrun, « son secondaire » (f° 180). — L'Escale, « sous le vocable de N.-D. de Mendanoïs ». Jacques Arnaud, curé, Michel Crudy, secondaire (f° 180 v°).— « Visite de la paroisse St-Marcel et chapitre collégial N.-D. de Chardavon à La Baume-lès-Sisteron », 26 mai. Présents : Elzéar Allivons, ancien sacristain, Antoine Allivons, prieur claustral, Antoine Castagne, *alias* Castagny, Sébastien Chais, chanoines, lesquels demandent à rédiger « une table commune » que l'évêque approuvera ensuite (f° 181).

Mison, 1713, 26 mai. Martin Julien, curé, Jacques Collombon, secondaire. « Le pavé de l'église est tout gâté par les sépultures qu'on y a fait ». Défense « à l'advenir d'y faire aucune sépulture, à moins qu'on n'en répare proprement le pavé, et en cas que les héritiers en fissent difficulté, nous les déclarerions décheux de leur prétendu droit de sépulture ». Chapelles : de St-Nicolas, et de St Jean-Baptiste (f° 181 v°). — Laragne, 23 sept. 1713 (f° 183). — Orpierre, 24 sept. Reynier, curé, Delpuech, secondaire (f° 183 v°). — Ste-Colombe, 25 sept. Jean Roux, curé (f° 185). — Chauvac, 26 sept. Jean-Claude Allard, curé (f° 185 v°). — Roussieu (f° 186 v°). — Le Laux : « La présente parroisse est la plus pauvre et la plus délabrée du diocèse » (f° 187). — St-André-de-Rosans, 27 sept. (f° 187 v°).

Rosans. Sébastien Maffren, curé. « 66 familles enciennes catholiques » et 66 « de nouvelles converties » (f° 188). — Moidans, 28 sept. « Église entièrement délabrée, en sorte qu'elle est sur le point de tomber » (f° 188 v°). — Lemps, 28 sept. Charles-Ennemond Barjaud, curé (f° 189 v°). — Pélone, 29 sept. (f° 190 v°). — Sorbiers, Jean Grimaud, prieur-curé (f° 190 v°). — Verclause. Joseph Laurens, prieur-curé (f° 191). — Cornillon. « Il y faut au plustôt une mission ». Présent : Guillaume Guibert, « archiprêtre du Rozannois » (f° 191 v°). — Cornillac, 30 sept. (f° 192 v°). — Pommerol, 1er oct. 1713. Jean-Baptiste Bernard, prieur-curé de Cornillac (f° 193). — La Charce. Église « ressemblant plutôt à une cave qu'à une église (f° 193 v°). — Ste-Marie, 2 oct. Nicolas Ripert, prieur-curé (f° 194). — Bruis. Jean-Pierre Bonnefoy, curé (f° 194 v°). — Montmorin, 3 oct. Vocable, St Arnoux. Jean-Louis Arnaud, curé (f° 195 v°). — Ribeyret, 4 oct. Gaspar Amielh, prieur-curé (f° 196). — Montjay, 5 oct. Guillaume Guibert, curé (f° 197). — Méreuil. Charles Gontin, curé (f° 197 v°). — Trescléoux, 6 oct. Jean Anglès, prieur-curé (f° 198 v°). — Lagrand. J. Ricou, curé (f° 199 v°). — Saléon, Jean Benoît, prieur-curé (f° 200). — Châteauneuf-de-Chabre, 7 oct. Gaudran, curé (f° 200 v°). — St-Auban-d'Oze, 15 oct. L'église paroissiale d'Oze est «située à une grande demi-lieue de la présente » (f° 202). — Acte de la consécration de l'église de Ribiers « sous le titre de l'Assomption de Notre-Dame, messire François d'Embrun, prêtre, en estant le curé ; messire Noël Maurel, prêtre, sacristain et secondaire, messire Jean Meygret, prêtre, recteur de la chapelle sous le titre de Ste-Catherine de Jalasse, fondée au maître autel, et Me Jean-Antoine Marquis, prêtre et recteur de la chapelle St-Joseph, érigée dans lade église ». Présents : le père Beauchamp, jésuite, qui fait le sermon ; Jean-François Tardieu, prêtre bénéficier en la cathédrale de Gap et « aumônier de mondit seigneur l'évêque » ; Jean Salva, bourgeois ; Alexis Arnaud, ancien maire. La signature de l'évêque est précédée de ces mots autographes : *Conserva, Domine, domum istam immaculatan in æternum* (f° 202 v°).

G. 788. (Registre.) — Grand in-f°, 268 feuillets, papier.

1733-1741. — Procès-verbaux des visites pastorales faites dans les paroisses du diocèse de Gap par les évêques François Berger de Malissoles et Claude de Cabanes.

L'Épine, 1733, 6 sept. (f° 1). — Ribeyret, 8 sept. En l'absence du « sieur Deloye, prieur curé du lieu, nous avons été receus par M. Guibert, prieur de Chanousse et archiprêtre du canton» (ib.). — Rosans. Environ 200 « ha-

bitans » ou familles, « dont plusieurs sont nouveaux convertis». Mathieu Vincent, curé.—Verclause, 9 sept. Joseph Laurens, prieur curé (f° 2). — Lemps, 10 sept. Gérard de Montjoli, curé. Érection de la chapelle de Montferrant « située près du château », en succursale (f° 3). — Roussieu, 11 sept. — Chauvac, Joseph-Étienne Castel, curé (f° 4 v°). — Le Laux, 12. — « St-André en Rozans ». Joseph Marinon, curé (f° 6). — Sorbiers, 13 sept. — Montjai. Antoine Baron, curé. Alexandre Clavel, secondaire (f° 6 v°). — Chanousse, 14 sept. Guillaume Guibert, prieur curé. — Trescléoux, 16 sept. Anglès, curé (f° 8).

La Roche-des-Arnauds, 1735, 29 déc. Les pères capucins y font une « petite mission ». Meynier, curé, Augier, secondaire (f° 8 v°).

La Batie-Neuve, 1736, 21 janvier. Les capucins y font une mission (f° 9). — Châteauvieux-sur-Tallard, 5 mai. Balthazar Amier, curé (f° 10). — Tallard et Lettret, 6 mai. — Curban et Piégut, 7 mai. — Venterol. « La chapelle succursalle des Tourniaires » en dépend (f° 12). — Urtis, 7 mai, — Claret. Jean Martin, curé. Étienne Condollet, « ancien curé et à présent secondaire » (f° 13). — Thèze, 8 mai. — Sigoyer-Malpoil (f° 14). — Vaumeilh, 9 mai. — Valerne, 10. — Nibles (f° 16). — Châteaufort. — La Motte du Caire. — Le Caire, 11 mai. — Melve. — La Baume-lès-Sisteron (f° 18). — Volone, 12 mai. — Malijai, 13 mai. — Le Poët. 19 mai (f° 21). — Ventavon, 20 mai 1736. — Monêtier-Allemont (f° 22).—Gap. « Visite des églises succursales ou chapelles du territoire des cures de Gap, où l'on fait actuellement des services » : La Garde, 24 mai 1737. Présent : Me Thomé, archiprêtre et curé de la ville de Gap. La chapelle « sous le titre de l'Assomption de la très sainte Vierge » est trop petite pour le quartier f° 23); La nativité de N.-D. de Sauveterre (f° 24). — Château-d'Ancelle et Grand-Ancelle, 1er juin. Les capucins y font une mission. Hameaux : Roanne, composé de 6 familles; les Méans, de 6; Moissières, de 8; Le Fays, de 14; St-Hilaire, de 20; des Matherons, de 14. Un secondaire est établi au Grand-Ancelle (f° 25 v°) — St-Jean-de-Chassagne, 4 juil. (f° 28). — La Tourronde. Chapelle sous le titre de St-Jacques-le-Mineur (f° 28 v°). — « Trois-Châteaux » (Treschâtel). Chapelle de St-Piere (f° 29). Les Meyères, chapelle de St-Laurent (f° 30). — Bénévent, 13 sept. Achard, curé depuis peu de jours (f° 31). — Charbillac et St-Eusèbe (f° 31 v°). — Aubessagne, 13 sept. 1737 (f° 33).

Visites faites par l'évêque « Claude de Cabanes ». Le Glaizil, 1740, 9 mai. Présents : Marc-Antoine Chabert, chanoine honoraire; Jean-Joseph Boyer, sous-secrétaire ; Jean-Antoine Arnaud, prieur curé de Montéglin, vice-promoteur; Jean-Jacques Maurel, curé de Lazer, missionnaire (f° 49). — Le Noyer, 10 mai. Jean Chauvet, curé. Mgr Hervé, le 1er mars 1695, approuve les statuts des pénitents. Il y a des chapelles aux « Avarras » et à Lacou (f° 51 v°). — Poligny, 11 mai. Antoine Gentillon, curé (f° 54 v°). —La Fare, 12 mai. Jean Benoît, curé (f° 57). — Laye, 13 mai. François Martin, curé (f° 50 v°). — Châteauvieux-sur-Tallard, 14 mai. Balthazar Amier, curé (f° 62). — Lettret, 15 mai. Jean Burle, curé (f° 64 v°). — Curbans, 16 mai. Jean-Louis Martin, curé (f° 66 v°). — Melve, 17 mai. Honoré Hodoul, curé et archiprêtre du canton. La confrérie des pénitents, érigée le 15 mai 1723, celle du Rosaire, le 28 oct. 1666 (f° 69). — Malijai (f° 71 v°). — L'Escale, 20 mai, Joseph d'Eiglun, curé (f° 74 v°). — Volone, 21 mai. Jacques-Joseph de Gaffarel, prieur curé (f° 77). — Salignac, 22 mai. Jean-Pierre Bosse, curé (f° 80 v°). — La Baume-lès-Sisteron, 23 mai. François Esclangon, curé. Le chapitre des chanoines réguliers de N.-D. de Chardavon est ainsi composé : Antoine Castagny, prieur claustral, Jean-Baptiste Chaix, sacriste, et Joseph Lebraud, chanoines; Claude Thoynon est absent depuis 3 mois, et Nicolas Civety, depuis 11 ans. « La place de novice » est « vacante depuis quatre ans, quoiqu'elle doive être remplie sans aucune interruption » (f° 83). — Mison, 26 mai, L'évêque descend chez M. des Armands de Mison. Une chapelle existe au hameau de La Silve, « proprement voûtée et blanchie » (f° 88). — Lazer, 27 mai. Jacques Maurel, curé (f° 90 v°). — Pelleautier, 29 mai. François Lagier, curé (f° 92 v°). — Rambaud, 30 mai. Arnoux Raymond, curé. Les registres de catholicité antérieurs à 1692 ont été « brulez par les ennemis de l'État » (f° 95). — La Bâtie-Vieille, 31 mai. Louis Isnard, curé (f° 96 v°). — La Bâtie-Neuve, 1er juin 1740. Jean Anglez, curé (f° 98 v°).

Tallard, 24 août 1740. François Meyère, archiprêtre, Paul Berne, secondaire, Antoine Clément, chapelain. « Il y a 279 messes de fondation ». L'hôpital a environ 100 l. de rentes (f° 101). — Lardier, 25 août. Grégoire Collombon, curé. « Le grand coffre de noyer qui est au bas de l'église contient les archives de la commune » (f° 104 v°). — Le Monêtier-Allemont, 26 août. Joseph-François de Bonne, curé. Le sr Faure, originaire de Tallard, « cy-devant prieur », a fait, en 1732, une fondation, « au capital de 600 liv. dont les intérêts doivent être employés au soulagement des pauvres malades » (f° 106 v°). — Arzeliers, 27 août. Jean-François-Auguste Bondilh, prieur curé (f° 109). — Saléon, 28 août. Charles Long, curé. « L'ancienne église paroissiale, située dans le village », est « dénuée de tous ornements » (f° 111). — Lagrand, 29 août. Balthazar Curriol, curé, absent par permission, Clément Richaud, procuré. Les murailles et la voûte de l'église « sont de pierre taillée, et pavée de briques, en fort bon état ». Le clocher « qui est assis sur la grande porte

d'entrée, fait en quarré, ... menace une ruine prochaine, n'y ayant point de croix au-dessus » (f° 113).

ORPIERRE, 30 août. Claude Reynier, archiprêtre. Il y a près de la muraille de l'église « quatre grands tilleuls, plantés en pleine terre » (f° 115 v°). — Ste-Colombe, 1er sept. 1740. Étienne Coutton, curé. Les habitants payent le service qui se fait, fêtes et dimanches, à la chapelle du hameau des Béguës (f° 119). — L'Étoile, 2 sept. François Roux, prieur curé. « Le mont-de piété établi dans led. lieu a de 8 à 9 charges de bled pour tout fonds » (f° 122). — Villebois, 3 sept. Pierre Reboul, prieur curé (f° 123 v°). —Laborel, 4 sept. François Abel, curé. Le cimetière est « situé à côté de l'ancienne église, au haut du village, sur le penchant d'un coteau dont la pente est trez rude et les abords difficiles, à 5 ou 600 pas de la nouvelle église » (f° 125 v°). — Montauban, 5 sept. Louis Charras, curé et archiprêtre. « La maison curiale est en très mauvais état, à quelques 200 pas de l'église, au-delà d'un torrent, et d'un abord difficile » (f° 127 v°). — Montguers, 7 sept. Jean-François Salva, prieur curé. « La voûte de l'église est crevassée dans toute sa longueur, de même que la muraille de façade » (f° 129 v°). — St-Auban, 8 sept. Denis Julien, curé. La nef de l'église a 7 cannes de long sur 3 et demie de large (f° 132). — Ste-Euphémie, 9 sept. Antoine Roux, prieur curé. « La paroisse est composée de 20 à 22 habitants anciens catholiques, faisant en tout environ 70 communiants, et de 44 à 45 familles de nouveaux convertis ». (f° 134). — La Rochette-sur-St-Auban, 10 sept. Joseph Beauchamp, curé (f° 136).

MÉVOUILLON, 11 sept. Alexis Petit, curé. « Cette parroisse est divisée en différents hameaux fort éloignez. Elle est en tout composée d'environ 140 habitants, faisant 450 communiants, tous anciens catholiques ». Chapelles : N.-D. de Barbantane, « vis-à-vis le hameau de Gresse, sur le penchant de la montagne sur laquelle était bâtie la forteresse : c'est un prieuré annexé à celuy d'Aulan » ; Ste-Trinité de Gresse et chapelle du hameau de Pelleret; succursale à Villefranche, sous le titre de Ste-Madeleine (f° 138). — Aulan, 13 sept. Joseph Clément, prieur curé. « Il y a 24 habitants, qui font en tout 80 communiants » (f° 141). — Poëton, 14 sept. Emmanuel-François Morenos, curé. « 18 habitants faisant en tout 54 communiants » (f° 142 v°). — La Roche-sur-le-Buis, 15 sept. Alexis Bilhion, prieur curé. « 164 habitants, presque tous anciens catholiques, faisant en tout 450 communiants », et 4 habitants N. C. (nouveaux catholiques) (f° 144 v°). — Eygaliers, 17 sept. Esprit Rogier, prieur curé. L'évêque « met pied à terre au château de M. de Baux », seigneur du lieu (f° 146). — Plaisians. Antoine Clément, prieur curé. « Il y a dans le district de cette parroisse un prieuré rural sous le titre de N.-D. d'Aiguières », à la collation de l'évêque et possédé par Pierre Coudreau, capiscol de la cathédrale de Gap (f° 148). — Brantes, 18 sept. Jean-Baptiste Aubery, curé. « Il n'y a point de maison curiale ni de maître d'école. La paroisse est composée de 88 habitants, tous anciens catholiques, faisant en tout environ 400 communiants ». Elle dépend de l'ordre de « St-Jean de Jérusalem et en particulier de la commanderie de St-Jean d'Avignon. » L'évêque chante « le *Te Deum*, en action de grâces pour la création du souverain pontife Benoît quatorzième, dans les états duquel cette paroisse est située » (f° 130 v°). — Savouillan, 19 sept. François Aubert, prieur curé. Le prélat chante « le *Te Deum* pour l'exaltation de N. S. P. le pape Benoît 14e au souverain pontificat, pour les mêmes motifs qui nous avoient portés à le faire chanter à Brantes ». Il ordonne « de faire ôter de la tribune le coffre qui sert d'archives à la communauté pour le placer ailleurs que dans l'église » (f° 151 v°). —Reillanette, 20 sept. Étienne Aubert, prieur curé. Dans l'église il y a « un bras doré, garni des reliques de St Eutrope qui n'ont d'autre authentique que la vénération du peuple, depuis un très long temps ». La paroisse est composée de « 55 habitants tous anciens catholiques, faisant en tout 200 communiants » (f° 153 v°). — Montbrun, 21 sept. Denis Béranger, prieur curé. « Il y a 240 habitants, dont 20 sont nouveaux convertis; les anciens catholiques font environ le nombre de 700 communiants » (f° 255 v°). — Barret-de-Lioure, 22 sept. Sauveur Barruol, curé, 118 habitants « tous anciens catholiques, faisant en tout 260 communiants » (f° 158). — Séderon, 23 sept. Charles Reynaud, curé et « archiprêtre du canton ». « La parroisse est composée de 140 habitants anciens catholiques, faisant environ 450 communiants, et de 12 habitants nouveaux convertis » (f° 160). — Vers, 25 sept. Claude Charras, curé. « La communauté fournit l'entretien à un maître d'école. La parroisse est composée d'environ 42 habitants, tous anciens catholiques, faisant environ le nombre de 160 communiants » (f° 162 v°). — Eygalayes, 26 sept. François Planche, curé. « L'église construite depuis 20 ou 25 ans » est « voûtée à chaux et à sable » (f° 164 v°). — Izon, 27 sept. François Ricou, curé. « 20 habitants, tous anciens catholiques, faisant en tout 80 communiants » (f° 166 v°). — Balons, 28 sept. Louis Deiglun, curé. 90 habitants tous anciens catholiques, faisant en tout 260 communiants (f° 168). — « La Chaup », 29 sept. Jean-Baptiste Blanc, curé. Le cimetière est contigu à l'église. La communauté « entretient un maître d'école toute l'année »; elle est composée de 162 habitants qui font en tout 500 communiants » (f° 170).

ÉOURRES, 1er oct. 1740. — Barthélemy Charras, prieur curé. « La communauté entretient un maître d'école toute

l'année»; 115 habitants faisant 360 communiants (f° 172 v°). — Salérans, 2 oct. Jean Bernard, prieur curé. Il y avait un mont-de-piété, « ruiné depuis environ dix ans ». La communauté « entretient un maître d'école pendant l'hyver ». Environ 250 communiants (f° 174). — Barret-le-Bas, 3 oct. François Charras, curé. « Les sieurs prieurs fournissent 40 livres d'huile pour éclairer la lampe. Le mont-de-piété qui est détruit depuis 10 ou 12 ans avoit de 50 à 60 charges de bled pour fonds. Une partie de la 24e sert de salaire au maître d'école que la communauté a pendant toute l'année... La paroisse est composée de 132 habitants faisant en tout environ 400 communiants, tous anciens catholiques » (f° 175 v°). — St-Pierre-Avès, 5 oct. Pierre Davin, curé. « 36 habitants faisant en tout 140 communiants » (f° 177 v°). — Barret-le-Haut. Balthazar Richaud, prieur curé. « La parroisse entretient un maître d'école pendant toute l'année... Il n'y a que 24 habitants » ou 80 communiants (f° 179). — Pomet, 6 oct. Pierre Pellegrin, curé. Il y a un mont-de-piété qui possède 15 charges de blé; « un maître d'école pendant toute l'année » ; 56 habitants, soit 200 communiants (f° 180 v°). — Antonaves, 7 oct. Antoine Gaudran, curé. La chapelle rurale de St-Eutrope est à 100 pas de l'église ; 60 habitants, soit 250 communiants; un maître d'école pendant l'hiver. (f° 182 v°). — Châteauneuf-de-Chabre, 8 oct. Gabriel Amat, curé. Chapelle rurale de l'Annonciation, 50 habitants ou 160 communiants (f° 184 v°). — Laragne, 9 oct. Jean Bon, curé. « La parroisse fournit pendant toute l'année l'entretien à un maître et à une maîtresse d'école; elle se compose d'environ 100 habitants, dont 7 nouveaux convertis» (f° 186). — « Montaiglin », 12 oct. Jean-Antoine Arnaud, prieur curé. « L'ancienne église, située à une assez grande distance du hameau le plus considérable, et isolée, est fort crevassée à la voûte et menace ruine; elle est interdite depuis près de deux ans. Le cimetière, a quelques 50 pas de lade église, est ouvert de tous côtez... Le mont-de-piété a 10 charges de bled pour tout fonds. La parroisse n'a de maître d'école que pendant six mois. Elle est composée de 20 habitants, tous anciens catholiques, faisant en tout 80 communiants » (f° 187 v°). — Le Poët, 12 oct. Léon Labory, curé, Pierre Arnaud, secondaire. « Il n'y a de chapelle domestique que celle du Château. Le maître d'école est entretenu pendant toute l'année. La parroisse est composée de 120 habitants, tous anciens catholiques, faisant le nombre de 400 communiants » (f° 189). — Upaix, 13 oct. Pierre-André Bernard, curé. Chapelles dans l'église : du Rosaire, de St-Étienne, « possédée par les de Revillasc », de St-Blaise et St-Éloy, du côté de l'évangile, de N.-D. de Grâce. Autre chapelle « au hameau de Rurebeau et sous le titre de St-Joseph ». Il y a « un maître et une maîtresse d'école pendant toute l'année ». 200 habitants (f° 191). — Ventavon, 14 oct. Anselme Laugier, « archiprêtre du canton ». Chapelles de N.-D. près du cimetière; du St-Esprit, où sont les pénitents; de Baujeu; du Château, « fort propre ». Il y a un maître d'école pendant toute l'année. 230 habitants, soit environ 600 communiants (f° 193 v°). — La Saulce, 15 oct. 1740. Hugues Borel, de la Rochette, curé. Antoine Faure, chapelain. Un maître d'école pendant toute l'année; 80 habitants soit environ 400 communiants (f° 196).

« Visite du monastère des religieuses de Ste-Ursule de Gap », 18 nov. 1740 (f° 198). Présents : Lacombe et Thomé, « curez et archiprêtres de cette ville ». Le 21 oct. « la sœur Bernard, ditte de St-François », est élue supérieure; « la sœur de La Villette, dite de St-Charles, assistante; la sœur de Blozet, zélatrice ; et la sœur de Rocheblave, dite de St-Augustin, dépositaire ». Le 22, visite de l'église, « qui est fort propre et en bon état... Le parloir, la cuisine, le réfectoire, les galeries ont besoin de bien des réparations. La partie du bâtiment qui est faite à neuf est en bon état, de même que la clôture du jardin et les chambres destinées aux écoles ». État des pensions dues aux religieuses : Gap, 32 l. 17 s. pour le capital de 1.360 l.; Romette, 63 l. pour 1.260 l.; Chorges, 60 l. pour 3.000 l.; Rambaud, id.; le Roi, 500 l. pour une pension viagère; M. de Planlardier, 100 l. etc. Total des pensions. 1.944 l. 6 s. 8 d. par an. « Le rentier du domaine de St-Jean-de-Montorcier fait aux dames religieuses 20 charges de froment et 4 charges de transailles; le rentier du domaine de Charence fait 13 charges de bled; le domaine de Pelleautier, tenu en engagement pour les frais d'une discussion, rend 6 charges bled ». État des charges : « Pour une religieuse à St-Remy, 100 l.; à MM. de l'université [de la cathédrale], pour la messe de fondation, 91 l. 10 s.; à MM. de St-Antoine, pour pension perpétuelle, 18 l. 12 s. 6 d.; pour les tailles, environ 120 l.; pour le clerc, les valets ou servantes, environ 100 l.; pour l'entretien de 2 chevaux, 155 l.; pour l'entretien des bâtiments, 100 l.; pour la lampe de l'église et les cierges, 120 l.; à Mme de Champoléon, pour le demi-lods d'une partie du domaine de Montorcier, 25 l. » Total, 850 l. « lesquelles détraites du revenu annuel, il faut prendre sur le restant de quoy entretenir les personnes qui composent présentement la communauté » : savoir : la supérieure, l'assistante ; « la sœur de Blosset, dite de St-Louis, zélatrice; la mère de Fonchaine, dite de St-Xavier »; les sœurs : Barbier, dite de Ste-Ursule; de Laye, dite de St-André ; de Rocheblave, dite de St-Augustin, économe; de Planlardier, dite de St-Antoine; de Camargue, dite de St-Jean; Masseron, dite de St-Michel; Tournu, dite de St-Be-

noît; de Planlardier, dite Madeleine de St-Joseph; Chabran, dite de St-Sébastien; de Claret, dite de St-Bruno; Clavel, converse; Marie, tourrière, et « deux servantes à gages ». Il y a 9 pensionnaires : Mlles de Lauzières, des Herbeys, de La Blache, Mercadier, Allard, Aurouze, Martin, Roux et Clavel. Le prélat renouvelle les ordonnances de 1707 et de 1716 portées par « notre illustre prédécesseur » (fº 199).

Ribiers, 23 déc. 1740. Présents : Marc-Antoine Chabert, chanoine honoraire, secrétaire épiscopal ; les prêtres de Ste-Garde, qui donnent une mission ; Bois, secondaire. Le chapitre de Sisteron retire une portion de la dîme en qualité de prieur de St-Étienne et le commandeur de Joucas, ordre de Malte, en retire un autre. « L'hôpital a environ 500 l. de rente ». Chapelles : des pénitents, de N.-D., de St-Roch. « La parroisse est composée d'environ 130 habitants, de 900 à 1000 communiants. Elle fournit l'entretien à un maitre et à une maitresse d'école » (fº 200).

Serres, 1741, 19 avril. Joseph Gérard, archiprêtre. Présents : Marc-Antoine Chabert, chanoine honoraire de Gap ; Jean-Joseph Boyer, prêtre, secrétaire de l'évêque ; Jean-Antoine Arnaud, prieur curé de Monteiglin, vice-promoteur, Jean-Jacques Maurel, curé de Lazer, missionnaire. Chapelles : de N.-D. de Bon-Secours, en état ; de St-Claude, interdite ; de Ste-Catherine, de St-Jean, de Ste-Madeleine, ruinées. « Le mont-de-piété a 12 charges de bled pour fonds. L'hôpital a environ 200 l. de rente. L'œuvre des Dames de la Miséricorde a environ 400 l. de fonds... Les deux cimetières ne sont point fermez ». Il y a un maître et une maitresse d'école. « 200 habitants, anciens catholiques, faisant environ 600 personnes de communion » et « 60 familles de nouveaux convertis, qui donnent environ 260 personnes » (fº 202 vº). — Montrond, 21 avril. Guibert, prieur curé ; 11 habitants, 35 communiants (fº 205 vº). — Montclus, 22 avril. François Blanc, prieur curé. Le mont-de-piété a 28 charges de blé ; il y a un maître d'école pendant 6 mois ; 40 hab., environ 160 communiants (fº 206). — L'Épine, 23 avril. Gérard, curé. Chapelle de St-Antoine, « au hameau de la Pignière ». Un mont-de-piété de 22 charges de blé. La paroisse « donne cent livres pour l'entretien du maître d'école ; elle est composée de 130 habitants et de 450 personnes de communion » (fº 203). — « Montmaurin », 25 avril. Jean-Pierre Bonnefoy, curé. La chapelle des pénitents « qui sert d'aggrandissement à l'église... vient d'être tout récemment relevée par les libéralitez de son Em. Mgr le cardinal de Fleuri ; est bâtie, derrière le sanctuaire, dans lequel elle communique par deux portes ». Il y a 50 messes de fondation ; trois confréries ; 155 habitants, soit environ 600 communiants, 6 nouveaux convertis, et un maître d'école toute l'année (fº 210). — Bruis, 26 avril. Pierre Reverdin, curé. « La chapelle de N.-D. des Anges en était autrefois l'église paroissiale ». 70 habitants, dont 2 nouveaux convertis (fº 211 vº). — Ste-Marie, 27 avril. Jean-François Boisset, prieur curé. 22 habitants, tous anciens catholiques, faisant 70 communiants. Un maître d'école pendant 4 mois (fº 213 vº). — La Charce, 28 avril. Pierre Reverdin, prieur curé. « Toute l'église n'a qu'une seule voûte de 4 toises de longueur sur 3 de largeur... et ressemble fort à une cave. On prétend qu'elle a autrefois servi de prêche aux prétendus réformez ». 45 à 48 habitants, « tous nouveaux convertis, à l'exception de 2 » (fº 214 vº). — Pommerol, 29 avril. Nicolas Ripert, prieur curé. 28 ou 29 habitants, tous anciens catholiques (fº 216). — Cornillac, 30 avril. Jean-Baptiste Bernard, prieur curé, 75 habitants (fº 217 vº). — Cornillon, 2 mai. Louis Cherler, prieur curé, 40 habitants anciens catholiques, et 5 familles de nouveaux convertis. Un maitre d'école pendant toute l'année (fº 219). — Pelonne, 4 mai. Jacques Sarlin, curé. 12 habitants « qui donnent environ 42 communiants et en tout 60 personnes ». Un maître d'école pendant 6 mois (fº 220). — Verclause, 4 mai. Joseph Laurens, prieur curé. 66 habitants, dont un nouveau converti, 270 personnes et 225 communiants (fº 221 vº). — Lemps, 5 mai. Antoine Gérard de Montjoli, curé. La chapelle de Montferrand érigée en succursale par l'évêque antérieur, le 11 sept. 1733, sous le titre de la Nativité de N.-D. ; autres chapelles : de La Fare, de Ste-Catherine. « Il y a 80 habitants à Lens, 11 à La Fare et 19 à Montferrand ; en tout 400 communiants et 4 familles de N. C. Un maître d'école pendant 6 mois » (fº 223). — Roussieux, 7 mai. Jacques Jouve, prieur curé, Marc Blanc, secondaire. 20 habitants anciens catholiques et 60 communiants. Un maître d'école pendant 6 mois (fº 225). — Chauvac, 8 mai. Joseph-Étienne Castel, curé, 45 habitants, 155 communiants (fº 226 vº). — « Laus », 8 mai. Jean-Louis Reboul, curé. 14 habitants, 50 com. (fº 228). — St-André-de-Rosans. Joseph Marinon, curé. « Fondation de six messes par an, sous la rétribution de 10 sols. Il y a, outre cela, des aumônes fondées, auxquelles le sieur prieur est tenu, sçavoir : de 125 livres de pain tous les dimanches, de huit charges de bled, d'une charge de vin et autres denrées. La confrérie des pénitents, érigée en 1695 par permission de Mgr d'Hervé,... a sa chapelle à une centaine de pas du village... La chapelle du hameau des *Agnières* (Inières) est suffisamment en état... La paroisse est composée de 100 habitants, dont 60 sont à St-André, 17 aux Agnières, 3 à Mangefaves (ces deux hameaux sont éloignez d'une lieue), 3 à Sironne et 3 au Chastelet » ; 5 à La Baume. « Il y a une rivière à passer pour aller à Sironne et au Chastelet, elle est souvent im-

praticable. Le tout donne au moins 400 communiants. Il y a, en outre, 3 familles de nouveaux convertis. La paroisse a un maître d'école pendant toute l'année » (f° 229). Requête présentée à l'évêque par les habitants du « hameau des Agnières, mandement de St-André-de-Rosans, au nombre de 18, faisant plus de 90 âmes communiantes», demandant d'avoir les offices religieux chaque dimanche. Il y a 70 ans, ils avaient la messe tous les jours de dimanche et fêtes (f° 231).

ROSANS. 1741, 11 mai. Église sous le titre de N.-D. la Blanche. Mathieu Vincent, archiprêtre. L'ancienne église « fut ruinée du tems des guerres de religion ». Le sieur de Garcin, chanoine de St-André à Grenoble, possède « deux petites chapelles en titre », sous la présentation des seigneurs de Rosans. « L'hôpital est fort pauvre et n'a que 8 l. de pension ». Un maître d'école toute l'année. 185 habitants, dont 55 nouveaux convertis. « Les catholiques sont au nombre de 330 communiants; les nouveaux convertis en âge de communier vont à 130 » (f° 233). — Moydans, 12 mai. Antoine Arnoux, curé. Le prélat descend au château de M. de Meynier, seigneur du lieu. 42 habitants, tous anciens catholiques, 130 communiants (f° 235). — Ribeyret, 13 mai. David Magnet, curé. « M. Puget, théologal de Gap, possède la chapelle sous le titre de St-Michel; elle est actuellement affermée 60 l. Il y a dans cette paroisse un mont-de-piété qui a 100 émines de bled pour fonds. Il y a encore un capital de 1000 livres en faveur des pauvres. Le maître d'école est entretenu pendant toute l'année ». 83 habitants, 270 communiants (f° 236 v°). — Sorbiers, 14 mai. Dominique Guibert, prieur curé. 26 hab., 90 com. (f° 238). — Montjay, 15 mai. Marc-Antoine Barou, curé. « La paroisse est composée de 114 habitants, dont 45 à Montjay, 42 à Vaucluse et 27 à Chapaïse, tous anciens catholiques, faisant en tout plus de 400 communiants. Le maître d'école est entretenu pendant toute l'année » (f° 239 v°). — Chanousse, 17 mai. Mathieu Levet, prieur curé. « Il y a dans cette église deux chasses dorées, garnies de reliques de St Lauréat et de St Honneste, dont nous avons vérifié l'authentique, et les avons scellées de notre sceau. La chapelle du château est en bon état ». 50 hab., 200 com. Un maître d'école pendant six mois (f° 242)

TRESCLÉOUX, 18 mai. Charles-Joseph Anglès, curé. « La chapelle de N.-D. de Bellevue, qui est le titre du prieuré, n'a aucun ornement. Le maître d'école est entretenu pendant toute l'année. La parroisse est composée d'environ 115 habitants, dont 25 sont catholiques et donnent environ 80 communiants. Le nombre des nouveaux convertis en âge de communier va à 300 environ » (f° 243 v°). — Méreuil, 20 mai. Antoine de Garcin, curé. Le mont-de-piété a 7 charges de blé pour tout fonds. Le maître d'école est entretenu toute l'année. 150 habitants anciens catholiques, sauf un seul (f° 245 v°). — Jubéo. « La parroisse de *la Jubéo* (Laup-Jubéo) est servie par *biscantal* par M. Guibert, prieur de Montrond. Le titulaire est St-Jean-Baptiste, et M. l'abé de Castellanne en est prieur décimateur... L'église est éloignée de l'hameau, où résident les neuf habitans qui composent cette parroisse, de plus d'un cart de lieue; païs rude et difficile. Il n'y a que le rentier du seigneur qui en soit assez proche. Il n'y a point de maître d'école, quoiqu'ils contribuent à l'entretien de celui de St-Genis, qui fait avec eux une seule communauté ». Ce procès-verbal est rédigé par Joseph Gérard, archiprêtre, curé de Serres (f° 247, cf. f° 255). — « Aiguians », 21 mai. Jacques Roux, curé. 27 habitants anciens catholiques, sauf deux; un maître d'école pendant six mois (f° 249). — St-Genis, 22 mai. Alexandre Achard, procuré. 21 habitants. Chapelle de St-Martin, « située dans le terroir de Méreuil et ruinée; c'est une annexe du prieur de St-Genis» (f° 250 v°). — Le Bersac, 23 mai. Joseph Artaud, prieur curé. 28 habitants, 90 communiants (f° 252 v°). — Savournon, 24 mai. Dominique Truchet, curé. Un maître d'école pendant six mois. 100 habitants, 300 com. (f° 253 v°), — Laup Jubéo (cf. 247). — Plan-du-Bourg, 25 mai. Esprit Amayon, curé (f° 255 v°). — Aspres-sur-Buëch, 26 mai. Joseph Pouillard, curé. Le s[r] de Revillasc, prieur d'Aspremont, possède deux chapelles. Il y a un prieuré rural sous le titre de St-Sépulcre, possédée par le s[r] Tardieu, chanoine de Gap. Il y a une maison pour l'hôpital, mais sans aucun fonds. Le maître et la maîtresse d'école sont entretenus pendant toute l'année. La paroisse est composée de 142 habitants, dont 12 sont nouveaux convertis (f° 157). — Manteyer, 29 mai 1741. Pierre Laplane, prieur curé. M. de Montlaur, seigneur du lieu, possède la chapelle de Ste-Anne. Un maître d'école pendant 6 mois. 100 habitants fort dispersés (f° 259).

G. 789. (Registre.) — Grand in-4°, 50 feuillets, papier.

1759-1761. — Procès-verbaux des visites pastorales faites dans les paroisses du diocèse de Gap par Pierre Annet de Pérouse.

TALLARD. L'évêque, accompagné de MM. de Labastie, son official, de Cazeneve, chanoine, et Augustin Escallier, son secrétaire, commence sa « première visite pastorale » le 1[er] septembre 1759. Il y a dans l'église six autels : « le maître autel, dédié à St Grégoire, celuy de la chapelle du Rosaire, celuy de St-Pierre, celuy de St-Éloy, du côté de l'épître, et ceux de St-Joseph et du St-Esprit, du côté de l'évangile, qui sont tous en assez bon état ».

Les pénitents blancs chantent « l'office, le mécredi et le vendredi de la Semaine sainte, pendant la nuit, ce qui est sujet à bien des inconvénients ». Les consuls sont recteurs des confréries de St-Grégoire et du St-Sacrement, et de l'hôpital. Le maître d'école, qui est depuis plusieurs années dans le lieu », est examiné et trouvé capable ». Les gens sortent ordinairement « de l'église pendant le prône pour revenir ensuite,après, entendre le reste de la messe » (f° 4). — Piégut, 4 sept. Dans la chapelle de la confrérie du Rosaire, du côté de l'évangile, « il y a deux bustes dans lesquels sont enchassés les reliques de St Boniface et de St Colomb » (f° 6 v°).— Venterol, 5 sept. (f° 9). — Urtis, 6 sept. La communauté nommera un maître d'école (f° 10)—Curbans, 7 sept. Faire une « digue pour défendre le cimetière contre le torrent qui passe auprès » (f° 12). La chapelle de N.-D. du Pin, de la dépendance de cette paroisse, située à 3/4 de lieue, est « dans un état fort délabré, depourvue d'ornemens... Lad^{e} chappelle a toujours servi aux habitans du hammeau du Rousset, qui n'en est pas éloigné... A cet effet le collège des Jésuites d'Embrun, auquel est uni le prieuré du Pin », donne 75 liv. par an au vicaire de Curbans pour faire le service « par biscantat, en vertu d'une commission de notre part ». Un arrêt du parlement d'Aix, du 8 avril 1745, a déclaré que le territoire de Rousset est de la paroisse de Curbans, « conformément à la transaction du 4 sept. 1642 » (f° 13). — St-Pierre de Claret, 8 sept. « La chapelle domestique du château » est décente. Défense au curé, « lorsque le temps menacera de tempeste, d'orage et de grêle », de « faire d'autres exorcismes que ceux portés par le rituel ». (f° 17). — N.-D. de Bellevue de Melve, 9 sept. « Le chassis de la fenêtre du sanctuaire sera garni de vitres » (f° 18). — Sigoyer-Malpoil. Église sous le titre de « N.-D. d'Espavant », 10 sept. (f° 19 v°).

La Motte-du-Caire, 11 sept. « Avons pris notre logement chez M. le marquis d'Hugues, seigneur du lieu » (f° 20). — Le Caire, 13 sept. Il y a dans le cimetière « un bâtiment qui tombe en ruine et qu'on nous a dit être les restes d'une ancienne chapelle...Outre l'éloignement dud. cimetière, il se trouve des torrents ou ravins qui, dans certains temps, empêchent de pouvoir s'y rendre de la paroisse » (f° 21). — « Clamenssane », 13 sept. « Nous somes descendu chés les s^{r} Lantois, curé ». La chapelle de « N.-D. d'Espinouze » est en bon état. Honoré Burle, ancien curé de Tarascon, a fait un legs de 4.000 l. « vulgairement appelée l'hôpital de Clamenssane » (f° 22). — Esparron, 14 sept. (f° 23 v°). — Reynier, 15 sept. « Somes allé descendre chés le s^{r} Nas, curé » (f° 24). — Nibles, 16 sept. Au bas du village se trouve la chapelle de St-Vincent, « dans laquelle on célèbre la messe les jours d'œuvres pour la comodité des habitans, à cause de l'éloignement de l'église parroissiale » (f° 25). — Châteaufort, 18 sept. L'évêque loge chez le sieur Pellissier, curé. En allant à Valavoire, il visite la « chapelle rurale d'Antraïs », ordre d'y mettre « un tableau peint à l'huile » (f° 27). — Valavoire, 17 sept. Girard, curé. Il n'y a point de sacristie. « La chapelle de St-Antoine, qui est fermée par une balustrade, est toute décrépie » (f° 27 v°).

Authon, 19 sept. Fabre, curé. La chapelle de Ste-Marthe est à 200 pas de l'église (f° 28). — Feissal, 20 sept. « La dame du lieu » donne l'hospitalité à l'évêque et à sa suite (f° 29). — St-Geniez de Dromon, 21 sept. L'abbé de St-Geniez reçoit l'évêque « dans le château », et « avant que d'arriver aud. lieu, nous avons fait la visite de la chapelle de N.-D de Dromond, située à un quart de lieue de la paroisse, laquelle nous avons trouvée très richement ornée par les soins de mond. s^{r} de St-Geniez ». Le lendemain, 22 sept., le prélat confère, dans l'église paroissiale, « les saints ordres aux ecclésiastiques de notre diocèse que nous avions exprès fait venir de notre séminaire de Gap ». Le même jour, M. de Cazeneuve visite « l'église de Naux sous le vocable de St-Pierre et de St-Paul, succursale de la paroisse de Méziers » (f° 29 v°). Le mont-de-piété « consiste en 40 charges de bled, données par feu M. de St-Geniès, seigneur du lieu, pour estre prêté à ceux qui en manquent... La grêle à tout ravagé cette année » (f° 31). — Chardavon, 24 sept. L'église est sous le titre de St-Roch (f° 32 v°). — Abros, 25 sept. L'église est sous le titre de « N.-D. des Grozelles ». Chastoul, curé (f° 33). M. de Labastie visite « l'église succursale de La Forêt » (f° 33 v°). — St-Symphorien, 26 sept. L'évêque loge chez « M. de Roux, seigneur d'Entrepierre ». Il existe une œuvre dite de charité (f° 34 v°). — « Vilhosc », 27 sept. M. de Labastie visite « l'église succursale d'Entrepierre dans la paroisse de Mézien » et « la chapelle qui est attenante à la maison curiale de Vilhosc » (f° 37). — Salignac, 28 sept. Le rétable du maître autel est assez propre, aussi bien que ceux des autels du St-Rosaire, de Ste-Anne, de St-Sébastien et de Ste-Barbe » (f° 37 v°). — La Baume-lès-Sisteron, 28 sept. L'église paroissiale est sous le titre de St-Marcel. Les pénitents font leurs exercices dans la chapelle St-Antoine. Le 30 sept., « sur la prière de M. Hodoul, grand vicaire de Sisteron, nous avons donné la confirmation, dans l'église des Pères Dominicains de La Beaume, à la jeunesse de lad^{e} ville, qui étoit en grand nombre, ce qui nous a tenu jusqu'à une heure après midy» (f° 39). — Valernes, M. de Cazeneuve visite la chapelle de St-Marcellin, située dans cette paroisse, et celle des pénitents (f° 40). — Vaumeilh, 2 oct. 1761.

G. 790. (Registre.) — Grand in-4°, 82 feuillets, papier.

1761-1772. — Procès-verbaux des visites pastorales faites dans le diocèse de Gap par les évêques Pierre Annet de Pérouse et François de Narbonne-Lara.

Mirabeau, 1761, 1er oct. L'évêque descend chez « M. de Mirabeau, fils, conseiller au parlement de Provence, seigneur dud. lieu ». « Toutes choses assés en bon état ». Présent : « Mathieu Cazeneuve, chanoine » (f° 1). Difficultés entre le sr Aubert, prêtre du diocèse de Riez, et le sr Leydet, secondaire de Mirabeau, au sujet de la chapelle presbytérale de N.-D. de Bon-Secours, qui exige résidence (ib.). — La Pérusse, 3 oct. Il y a « 12 familles faisant 32 communiants ». Ils demandent « établissement d'une église paroissiale à La Pérusse » et « érection de la succursale en cure, afin d'avoir un curé », se fondan « sur l'éloignement de l'église de Barras et sur les empêchements qui se trouvent dans le chemin, puisqu'il faut suivre presque toujours le lit d'un torrent qui est souvent plein d'eau ». Le prieur de Barras s'oppose à cette demande. La chapelle de St-Joseph est « située, avec un hermitage, sur un sommet extrêmement élevé, dépendant dud. lieu ; lade chapelle est un lieu de dévotion, extrêmement fréquenté par les habitants de toutes les paroisses voisines, et le sr secondaire nous a appris qu'il alloit y dire la messe les premier et troisième dimanche de chaque mois » (f° 2). « Au hameau des Bourguignons », chapelle de Ste-Madeleine, où le curé de Barras va dire quelquefois la messe, dans la semaine (f° 4 v°). — Barras, 4 oct. Les habitants de St-Martin-de-Thoard s'y rendent en procession. Rejet par l'évêque de la demande d'un curé par les habitants de La Pérusse, mais érection « de la chapelle de La Pérusse en église succursale sous le vocable de St-Joseph » ; elle sera « desservie par un prêtre résidant sur les lieux en qualité de secondaire du curé de Barras », lequel sera tenu de faire les offices de paroisse « soit à lade église succursale, soit à la chapelle supérieure de St-Joseph, si les habitants aiment mieux, à cause de la dévotion qui s'y est introduite » (f° 6). — Auribeau, 5 oct. Où se rendent les « paroissiens de Castellar et de Mélan » (f° 7).

Ribiers, 10 oct. L'évêque loge au château. Les habitants sont occupés « à faire leur récolte pressante des vendanges ». La marquise de Mison, « par son codicile du 10 oct. 1751 », a laissé une rente de 1.000 l. par an pour l'établissement à Ribiers des sœurs de St-Joseph. Suivant l'ordonnance épiscopale du 28 mai 1756, « deux sœurs hospitalières de la congrégation de St-Joseph » se sont rendues à Ribiers le 1er déc. suivant : ce sont « les sœurs Chapen et de Maison-Rouge ». Les frais d'établissement, 1.893 l. 8 s. 3 d., sont pris sur « les 5.000 l. d'arérages » dus, depuis la mort de la dame de Mison, par la Dlle du Muy, son héritière. Le marquis du Muy, père de lade Dlle, doit 3.606 l. 11 s. 9 d. qui seront placés en rente au profit des pauvres (f° 7 v°). Le mont-de-piété, fondé depuis une 20e d'années, sur le conseil de missionnaires, au moyen de la 24e des pauvres, et qui avait un fonds de 40 charges de blé, a « entièrement péri » (f° 9). « L'église est vaste, spatieuse et d'une belle forme ; elle est bien entretenue, ainsi que les fonts baptismaux. Il y a cinq chapelles, sçavoir : du St-Sacrement, du St-Esprit, du Rosaire, de St-Joseph et de St-Sébastien ». La chapelle des pénitents, peu éloignée de l'église paroissiale, est sous le vocable de N.-D. de Pitié ; celle de la Nativité de N.-D. est « éloignée du bourg d'environ 200 pas, sur le grand chemin de Sisteron ». Plusieurs habitants « prétendent avoir un droit héréditaire de sépulture dans [un caveau de] l'église » (f° 10). — Éourres, 12 oct. « Partis du lieu de Ribiers à 7 heures du matin, nous sommes arrivés par un chemin rapide et difficile et après 2 heures de route, au hameau de Rougnouse », où il y a 7 maisons « et quelques autres un peu écartées », en tout 35 ou 40 communiants. En hiver, « le chemin du côté d'Éourres qui tourne au nord », est « tellement rempli de neige, qu'il est absolument impossible d'aller à la paroisse, et au curé d'Éourres « de venir à *la Roniouze* » ; ils sont donc obligés d'aller à Ribiers pour les offices de paroisse. Autrefois ils avoient « un prêtre et une chapelle dont on voit encore les débris, laquelle ils offrent de rétablir, si nous leur permettons et si nous voulons bien leur donner un prêtre qui y réside » (f° 11). Arrivée à Éourres « après deux heures de chemin, en passant par le col St-Pierre, du côté du nord, et, ensuite, traversant le hameau de Peyres, composé d'environ 25 maisons ». L'église d'Éourres est sous le vocable de St-Étienne (f° 12). — Lachau, 13 oct. L'évêque loge chez le « marquis de Montauban, seigneur dud. lieu ». Il n'y a point « proprement d'église paroissiale », quoiqu'il y ait « deux bâtiments » ou églises qui sont inutiles. L'église de N.-D. est éloignée du village de 1.200 pas. C'est « un très grand édifice qui étoit l'ancienne église conventuelle des moines bénédictins, autour de laquelle on découvre encore les vestiges des lieux réguliers. Depuis qu'il n'y a plus de religieux à Lachau, il n'y a plus qu'un prieur commendataire et un sacristain, qui n'y résident ni l'un ni l'autre. Cette église prieurale étoit en même temps la véritable église paroissiale, avant que l'on se fût accoutumé, par la difficulté de l'accès à lade église, à faire toutes les fonctions curiales à la petite chapelle de St-Martin, qui est dans le village ». Celle-ci est « enterrée et très humide ». « Il n'y a plus de reli-

gionnaires dans le lieu ». L'évêque ordonne de construire une nouvelle église sur l'emplacement de la chapelle de St-Martin (fº 14 vº). Ordonnance épiscopale qui érige à Rougnouse « une succursale ou aide de paroisse, laquelle sera desservie par un prêtre secondaire du curé d'Éourres ». Lachau, 14 oct. (fº 16). Interdiction de « l'église prieurale et paroissiale de N.-D. » de Lachau, et d'une « petite chapelle qui est sur le chemin en allant à l'église de N.-D. », 15 oct. (fº 21). — « Retour à Gap », par « la route qui conduit à Barret-le-Haut », où la cure sera restaurée, 16 oct. 1661 (fº 21 vº).

Ordonnance rendue par le sr Puget, vicaire général, qui prescrit de réparer l'église de Montjai, et qui interdit « l'église succursale de Vaucluse », dont la voûte menace ruine. Gap, 24 avril 1771 (fº 23).

1772. « Nous, François de Narbonne, des vicomtes de Narbonne, par la providence divine et l'autorité du St-Siège apostolique évêque, comte et seigneur de Gap, aumônier de mesdames Victoire et Sophie de France, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc., sçavoir faisons, qu'après avoir fait avertir Mrs les curés des archiprêtrés de Beaumont, Corps et St-Bonnet de notre visite dans leurs paroisses, nous sommes partis de Versailles pour nous rendre dans notre diocèse, après en avoir obtenu la permission de Sa Majesté. Et étant arrivés, ce jourd'huy, 18 du mois de may 1772, dans la paroisse de St-Laurent en Beaumont, Mrs Gautier, La Font, nos vicaires généraux, Bonnard, notre promoteur, et Brutinel, notre secrétaire, tous chanoines de notre église cathédrale sont venus nous joindre aud. lieu pour nous accompagner dans notre visite pastorale, suivant l'indication que nous leur en avions faite : ayant logé chez le sr Méailhe, curé dud. lieu » (fº 37). — 19 mai. Visite de l'église de St-Laurent. Les pénitents du St-Sacrement font leurs offices dans une tribune (fº 37 vº).— « Meyarots », 19 mai. Église sous le vocable de St-Pierre. A la chapelle de St-Antoine, il y a une fondation de 18 l. (fº 39). — Quêt. Chapelle rurale du Cros (fº 40). — St-Jean-des-Vertus (fº 40 vº). – La Salle, 20 mai. Église mal tenue (fº 41). — Corps, 21 mai. Confirmation donnée aux paroissiens de Corps, « de La Salette, d'Aspres [lès-Corps], de Beaufain, d'Ambel et du Monêtier d'Ambel » (fº 42). — Aspres-lès-Corps, 21 mai (fº 43). — St-Firmin, 22 mai. L'évêque loge « à la maison de M. de St-Maurice ». Il donne la confirmation aux enfants de St-Firmin, de La Chapelle, de St-Maurice et de St-Jacques (fº 44). — St-Jacques. Le sr du Mazel, curé. « Le pignon ou barbacanne de l'église, du côté de la maison curiale, a un besoin pressant d'être réparé » (fº 44 vº). « Visite de la chapelle rurale de N.-D. des Paris, située dans lade paroisse... Nous avons été édifiés de la trouver si bien ornée et si bien fournie en ornements, et nous avons appris avec plaisir par le sr curé de St-Jacques que les fidèles y ont une dévotion particulière à la très Ste-Vierge, qu'il y a de tems en tems concours de peuple » (fº 45). — Aubessagne, 23 mai. Confirmation aux paroissiens dud. lieu et à ceux des Costes, St-Eusèbe et Le Glaizil (fº 45 vº). — Les Costes (fº 46). — St-Eusèbe (fº 46 vº). — Poligny, 24 mai. Il y a une confrérie du St-Sacrement, sans revenus (fº 48). — La Fare (fº 48 vº). — St-Bonnet, 25 mai. « Il n'y a point de sacristie », quatre chapelles dans l'église : St-Jean, le Rosaire, St-Éloy et du seigneur. Le cimetière est tout ouvert (fº 49 vº). — Bénévent, 26 mai. « A l'église des Gentillons », l'évêque confère « le sacrement de confirmation tant aux paroissiens de Bénévent qu'à ceux des Infournas et de Charbillac ». L'église paroissiale est « située sur une hauteur, isolée, éloignée de tous les habitans, où l'on ne peut atteindre que par des chemins fort ardus et difficiles... Nous avons ordonné que l'église des Gentillons sera mise en état et qu'elle sera regardée dès à présent comme l'église paroissiale dud. Bénévent » (fº 50 vº). — Les Infournas (fº 51 vº). — Charbillac. « Le curé est décédé depuis deux jours » (fº 52 vº). — La Motte (fº 53). — Laye, 27 mai. « Nous y avons trouvé Mrs les échevins et notables de notre ville de Gap, accompagnés d'un grand nombre des principaux citoyens de lade ville, qui y sont venus pour nous témoigner leur empressement et leur joye de notre arrivée dans notre diocèse, ce qui nous a vivement touché et pénétré de la plus grande reconnoissance » (fº 53 vº). — Procès-verbal de la visite des églises de « La Chapelle en Valgodemar » et de St-Maurice par le vicaire général de l'évêque de Gap, le 23 mai 1772 (fº 54).

1772, 1er août. St-Julien-en-Champsaur. Pellegrin, curé (fº 59). — St-Jean-de-Montorsier, 3 août. L'évêque loge « au château de M. le marquis de Champoléon » (fº 60). — Orcières, 4 août. Présent, le sr Vial, syndic du collège d'Embrun, qui a la dixme dans cette paroisse ». Il y a cinq autels dans l'église : du Rosaire, de St-Joseph, de St-Sébastien, de St-Jean et de St-Antoine (fº 61).

1772, 17 octobre. La Motte-du-Caire (fº 62). — 20 oct. Thèze. Les habitants demandent que les fonds « totalement ruinés », qui appartiennent à la chapelle de St-Sébastien, soient unis à la cure (fº 62 vº). — Vaumeilh (fº 63). — Valernes, 21 oct. Le vicaire général de La Font visite les église de Nibles et de Châteaufort (fº 63 vº). — Chardavon, 23 oct. (fº 64 vº). — Authon et Feyssal (fº 65). — Meizien et « succursale de Naux », 24 oct. (fº 65 vº). — St-Geniez, 24 oct. Le marquis de St-Geniez, seigneur du lieu, fonda en 1715 un mont-de-piété qui avait « 40 charges de bled dans le principe », mais qui

dépérit « par la négligence de ses administrateurs » (f° 66). — Entrepierres, 26 oct. Église succursale, « qui est dans la paroisse de Mezien (f° 67 v°). — Vilhosc. Le curé de Salignac fait « la fonction du s[r] Laplane, curé dud. lieu, à cause des infirmités de celui-ci » (f° 68). — Salignac, 27 oct. L'évêque descend « au château de M. de Grandin, seigneur de Salignac ». « Il y avoit autrefois un mont-de-piété ou grenier d'abondance, dont il ne reste plus aucun fonds, par les prêts qu'on a faits des grains qui le composoient » (f° 68 v°). — « Volone », 28 oct. Le s[r] de Malcor, prieur-curé (f° 69 v°). Le vicaire général de La Font visite l'église de Sourribes (f° 70). — L'Escalle, 29 oct. La chapelle des pénitents se trouve à côté du cimetière. « Nous avons trouvé une ouverture dans le mur, à côté gauche », de cette chapelle, « qu'on nous a dit d'être une occasion de superstition, y ayant une tradition populaire que c'est le tombeau de Ste Consorce, dans laquelle ouverture les femmes et les enfants vont mettre la tête, lorsqu'ils sont attaqués de maladie, ce qui nous a paru indécent et indigne du respect et du culte qu'on doit aux saints ». Ordre de fermer cette ouverture, « et exhortons les fidèles à apprendre à honorer les saints de la manière qu'il convient, à les invoquer par leurs prières et leurs vertus, mais non par des œuvres superstitieuses, telle qu'on pratique à l'occasion de cette ouverture » (f° 70 v°). — Malijai et Beauvezer, « succursale dud. Malijay », 29 oct. Les « églises de St-Martin et de Thoart, du Castellar et de Mélan » sont visitées par le vicaire général de La Font (f° 71 v°). — Mirabeau et Barras, 2 nov. 1772. « Une petite chapelle rurale, dépendante du prieuré de St-Denis de Barras... paroît nouvellement bâtie » (f° 74).

Procès-verbal de la visite de la paroisse de Mirabeau, 29-30 oct. : « Nous avons accepté le logement que M. de Mirabeau, seigneur du lieu, nous a offert... Nous avons apperçu, du château, l'église paroissiale placée sur une élévation considérable, et il nous a été dit qu'il n'y a nulle maison autour de lad[e] église ; ce qui nous a fait d'abord mal juger de la situation de cette paroisse ». Il y a une chapelle « dans le village du Riou, tout près de la maison du s[r] curé,... sous le vocable de N.-D. de Bon-Secours, assés bien bâtie, qui a environ 20 toises de longueur sur environ 3 de largeur, où il y a une tribune, et il nous a paru qu'on pourroit en faire une église paroissiale bien décente et honnête ». Il y a, à Mirabeau, 13 villages « qui forment en tous 120 habitans, dont 6, qui ne font que 31 habitants, sont un peu plus près de l'église paroissiale que de la chapelle du hameau du Riou », où il y a 31 habitants réunis. Interdiction de l'ancienne église, qui sera démolie, et érection de la chapelle du Riou en église paroissiale (f° 80). — « Du 3 nov. 1772, nous sommes partis de la paroisse de Mirabeau pour aller coucher à Sisteron, où, étant arrivé, nous avons accepté le logement qui nous a été offert par M. de Leydet » (f° 82 v°). — La Baume-lès-Sisteron, 4 nov. 1772. Dans l'église, chapelle de St-Claude, « mal entretenue », et de St-Augustin (f° 83 v°).

G. 791. (Cahier.) — Grand in-4°, 39 feuillets, papier.

1785-1788. — « Visites épiscopales de Mgr François Henry de la Broue de Vareilles, évêque, comte et seigneur de Gap ».

1785, 16 juin. Départ du prélat, de Gap pour Veynes, en compagnie de l'abbé de La Villette, vicaire général, et du s[r] Robin, son secrétaire (f° 1). — 17 juin. Arrivée à Durbon. — 18. La Cluse. Il y a 68 « habitants » ou familles tant au chef-lieu qu'à Rabioux, les Garcins et Maniboux (f° 1 v°). — 19. A Rabioux, chapelle de St-Pierre (f° 3 v°). — Agnières. Il y a 65 familles (f° 6). — 20. St-Étienne-en-Dévoluy, 130 familles, avec « près de 500 communiants » ; hameaux : l'Enclus, le Villar, le Pré, Ferrière, le Pin, Gierse, le Courtil, le Collet et Rioupes. « Il y a des chapelles rurales aux lieux de l'Enclus, de Cypierres, du Pré, du Courtil et de Rioupes » (f° 7). — 21. St-Disdier. L'évêque y donne la confirmation à 40 personnes du diocèse de Die. Il y a 96 familles, « faisant près de 400 communiants ». Hameaux : le haut et le bas Ricou, les Jouves, Rabiaires, le Massé, Villar-Joli, Truchières, les Saresque et Gros-Villar. « A gros-Villars et à Truchières, il y a des chapelles rurales » (f° 10). — Le Monêtier-d'Ambel. 33 familles ; hameaux : Le Masse et Tardivière, où il y a une chapelle rurale (f° 13). — 22. Ambel. 28 familles, réunies dans le même village (f° 15). — 23 juin 1785. « Corps », et retour à Gap : « Nous croyons devoir prévenir nos successeurs que la tournée que nous venons de faire, dans le cours de laquelle, cependant, nous n'avons éprouvé aucun accident, a été plus pénible qu'on ne peut se figurer. Nous rendons grâce à Dieu de ce qu'il nous a préservé de tous les malheurs que nous devions craindre au milieu des dangers auxquels nous avons nécessairement été exposés. Nous ne craindrons pas d'assurer que l'imagination la plus fertile ne peut se représenter, le style le plus énergique ne peut exprimer, ni le pinceau le plus fidèle et le plus expérimenté ne sauroit peindre l'horreur des chemins que nous avons parcourus, des sentiers fort étroits aux bords de montagnes fort escarpées et environnées de précipices effroyables, des montagnes même à pic à gravir sont les routes ordinaires qu'il nous a fallu presque toujours suivre. Nous ne pouvons trop recommander à ceux de nosdits successeurs qui auront le zèle de visiter cette partie du diocèse de prendre les précautions les

plus sages, avant d'entreprendre ce voyage et surtout d'éviter d'aller de Durbon à La Cluze: c'est la partie la plus fâcheuse. Outre l'âpreté du chemin, nous y avons éprouvé toutes les injures de l'air. Les environs de St-Étienne, de quelque côté qu'on y arrive ou qu'on en sorte, sont aussi extrêmement dangereux. Si la course est pénible, elle offre aussi de grandes consolations. Les peuples confinés dans cet espèce de désert ne sont point insensibles aux peines qu'on prend pour aller les visiter. Nous avons remarqué en eux beaucoup d'empressement à recevoir le sacrement de confirmation que nous allions leur administrer, et nous avons été fort édifiés du recueillement et de la modestie avec lesquels ils l'ont reçu ». Gap, 23 juin 1785 (f° 16 v°).

1788, 28 janv. La Saulce. Visite à la suite d'une mission. « Nous y avons vu une relique de saint Jean-Baptiste dans un reliquaire fait avec beaucoup de goût, enrichi de dorures, orné de peintures et de sculpture » (f° 17 v°). — 1er avril. L'évêque, en compagnie du chanoine Gauthier, son vicaire général, et du sr Robin, prieur d'Aups, vice-promoteur du diocèse, son secrétaire, se rend à La Roche-des-Arnauds et descend chez la comtesse de Flotte, dame du lieu. Il y a 500 communiants, un curé « à la portion congrue » et un vicaire. Le prieuré, « de nomination royale, » vaut 300 l. Hameaux : « de Coréo, la Plaine, les Roux et Matachard ». Un « fons pour les pauvres de 36 l.» sert ordinairement « au paîement d'un maître d'école » (f° 18 v°). — Les Baux. 25 familles environ. « Il y a une chapelle bénéficiale à Sauveterre ou Corréo ». La cure vaut 600 l. (f° 20 v°). — « Chapelle rurale de La Garde, paroisse de Gap, sous l'invocation de l'Assomption de la Ste-Vierge » (f° 21 v°). — Rabou. Église sous le vocable de St Gervais et de St Sébastien. « Il y a dans lade sacristie un long coffre servant de crédance et où l'on conserve les papiers de la communauté » (f° 23). — 2 avril. Montmaur. Environ 500 communiants. Hameaux: Le Villar, les Sauvas, « la Fradière », la « Montagne, les Bailles » les « grands et petits Vaux ou Tombarel ». Il y a des chapelles au Sauvas, à la Montagne, aux grand et petit Vaux. Fançois Martinet, « curé dans le Comtat », prieur de Montmaur, est décimateur. « Les chartreux de Durbon ont cependant une dîme au terroir de Vaux et Tombarel; qui vaut environ 40 charges de bled » (f° 24 v°). — La chapelle des Sauvas est sous le titre de St-Sauveur. Un cimetière est contigu. « Il y a cinq habitants; il y en avoit autrefois 28 » (f° 27). — La chapelle des « Hayes », sous le vocable de l'Assomption de la Ste-Vierge, a également un cimetière contigu; celle « de Vaux, dit Tombarel », est « sous le vocable de St Arnould » (f° 27 v°). — Veynes. L'évêque descend « chez M. le comte de Reviglias, seigneur majeur du lieu ». A St-Marcellin-lès-Veynes, il y a 80 communiants. « L'ordre de Malte, représentant les Antonistes, est décimateur » (f° 29). La chapelle de Glaize a été « érigée en vicariat par ordonnance du 1er oct. 1787 (f° 30). Le curé de Veynes est à portion congrue. « C'est l'ordre de Malte qui est décimateur, représentant les Antonistes ». La chapelle de N.-D. d'Espinasses est à la nomination du marquis de La Villette et a 120 l. de revenu. « On s'occupe ici de former un établissement pour les pauvres et pour l'entretien des personnes du sexe, et on a obtenu pour cela des lettres patentes en date du mois de février dernier, mais qui ne sont pas encore enregistrées » (f° 32 v°).—3 avril. Châteauvieux-sur-Veynes. Église sous le vocable de St-Jean l'Évangeliste (f° 34 v°). — 4 avril. St-André-en-Bochaine. « Nous avons traversés le village de La Faurie, dépendant de cette paroisse, mais nous ne nous y sommes pas arrêttés : un de nos vicaires généraux doit faire demain la visite de la chapelle qui y est établie... La paroisse est composée d'environ 600 communiants, répandus tant à St-André qu'aux hameaux de La Faurie, La Vilette, N.-D. du Villars, Seilles, les Granges et Puloz. Il y a un vicaire à La Faurie, et un cimetière au Villars et un à Seilles ». Le prieuré produit net 1.200 fr. « M. Parmentier, curé de St-Ouen », en est titulaire (f° 35).—Agnielles. Il y a 38 familles, « en comptant le hameau de St-Michel » (f° 38).

G. 792. (Cahier.) — Grand in-4°, 48 feuillets, papier.

1788. — Visites épiscopales de François-Henri de la Broue de Vareilles, évêque de Gap.

1788, 5 avril. Aspres-sur-Buëch. Le prélat et sa suite descendent « chès M. l'abbé de Revigliasc, ancien conseiller du parlement de Grenoble et ancien prieur d'Aspres ». Il y a environ 500 communiants, presque tous réunis à Aspres, « à l'exception de dix ou douze maisons répandus dans la campagne, dont les plus éloignées, dites *les Bedousous* », à demi lieue. « L'abbé de Revigliasc, vicaire général de Soissons, est titulaire » du prieuré de St-Géraud, « dont ont ignore la valeur. Il y a aussi deux chapelles bénéficiales à la nomination du prieur, sous l'invocation de Ste-Catherine et de Ste-Madeleine, dont l'abbé de La Villette, un de nos vicaires généraux, est titulaire. Le revenu en est d'environ trois louis... Il y a aussi un mont-de-piété en faveur des pauvres, commencé il y a quatre ou cinq ans, et dont le fond est actuellement de 10 à 12 charges de bled » (f° 1). — St-Julien-en-Bochaine. « Le tableau représente la Ste Vierge, St-Blaise et St Bruno » [1] (f° 3).—

[1] Ce tableau est attribué à Philippe de Champagne. Il date de 1671. (Voir *Musée des Archives départementales*, Paris, Impr. nation., 1878, p. 375 et *fac-similés*, pl. LVIII.

Montbrand. Environ 260 communiants. « Les hameaux sont : Combe-Ferre, Ruinet, Créyés et Combe-Chaude. Il y a une chapelle au hameau de Créyés... Il y a une fondation pour une mission en faveur des Capucins, de huit en huit ans, sous la rente annuelle de 20 liv. payée par les héritiers de M. Aubespin, résidants à Marseille. Il y a un prieuré, dont M. l'abbé de La Villette est titulaire, de la collation du prieuré d'Aspres, qui vaut environ 600 l. La cure est à la congrue et à la nomination de Mgr l'évêque » (fº 5). — « Chapelle de La Faurie, paroisse de St-André », sous l'invocation de l'Assomption de la Ste-Vierge (fº 6). — 6 avril. St-Pierre-d'Argenson. « Environ 180 communiants, tous réunis dans le village. Le curé est décimateur. La cure vaut environ 600 l. et est à notre nomination. Il y a une chapelle sous l'invocation de St Georges », qui rapporte 6 l. Autre chapelle de St-Georges, « qui vaut environ 60 l. Le sr de Ste-Guitte, ancien curé d'Arzilliers en est titulaire. Il y a un mont-de-piété, dont le fond est de 20 charges de bled » (fº 7). — St-Martin-d'Argenson. L'évêque descend « chès Mme la comtesse de Flotte-St-Martin ». « Le cimetière est sur le roc et mal clos. On nous a dit qu'on se propose de le transporter dans un autre emplacement. Le curé est décimateur. La cure, y compris une fondation assès considérable, vaut environ 700 l. Il y a 100 communians, tous réunis dans le village» (fº 8). — 7 avril. La Baume-des-Arnauds. L'évêque descend « chès Mlle d'Estienne de Prunières, dame de ce lieu ; elle nous a comblés de politesses, ainsi que toutes les personnes qui nous accompagnent ». L'église « vaste, bien voûtée et très solide,... est d'une humidité affreuse, ainsi que la sacristie... La paroisse est composée d'environ 500 communiants et de 30 familles protestantes, le tout répandu tant à La Beaume que dans les hameaux de Villars, les Bégus, Chaure, Boindanes et le Château. Il y a une chapelle au Villars... La cure est à portion congrue, à notre nomination. Il y a un vicaire. Le décimateur est le prieur. Son revenu est d'environ 800 l. Le roi nomme à ce bénéfice. M. Duchamp de La Lande, prêtre des Quinze-Vingts, est titulaire. Les Jacobins possèdent dans cette paroisse un fond d'environ 60 l. de rente. Il y a aussi une chapelle bénéficiale, sous le titre de St-Michel, St-Mesme et Ste-Madeleine, du produit d'environ 60 l. M. Brutinel, vicaire général, en est titulaire. Il y a un fond de 44 l. de revenu pour les pauvres de la paroisse et une fondation de 3 l. annuellement pour des messes » (fº 10). — « Tréoux, [Tuoux,] paroisse d'Aspremont, érigé en vicariat à résidence par notre ordonnance du 11 janv. 1786». Pas de maisons dans le voisinage, point de cloche. « Au moment de notre départ, il s'est élevé contre nous des cris tumultueux aussi indécents qu'injurieux » (fº 11 vº).— Aspremont. « Le cimetière est ouvert de toutes parts... Il y a un prieuré décimateur qui vaut environ 600 l. Le sr abbé de La Villette, un de nos vicaires généraux, en est titulaire » (fº 12). « Nous sommes allés dîner au château d'Aspremont. Le marquis de La Garde, seigneur dud lieu » héberge l'évêque et sa suite.

Serres, 8 avril. « A l'entrée de cette petite ville, une grande affluence de monde... Nous avons reçu la visite des principaux habitants ; nous en avons rendu quelques unes ». Confirmation d'environ 900 personnes, de Serres et des environs. Il y a deux cimetières ; « il y a point de croix à celui de Ste-Catherine. L'église est très petite, et il n'y a point de sacristie. Le sr prieur de Serres, qui a assisté à notre visite, a dit qu'il appartenoit à son bénéfice un terrein derrière le chœur et qu'il offroit de le céder pour un agrandissement, ainsi que pour la construction de la sacristie... La paroisse est composée d'environ 900 communiants, répandus tant à Serres que dans les hameaux de Saumane, Biassou, les Barillons et les granges de Blème. Il y a un vicaire. Il y a un prieur décimateur, dont le revenu est aujourd'hui quasi nul. Le sr Jacques, curé de Valserres, en est titulaire ». Chapelles bénéficiales : de N.-D. de Saumane, St-Claude et Ste-Catherine, de 100 l. de revenu, dont le chanoine Bonneire est titulaire. Les pauvres ont un revenu de 280 l. (fº 14). — « *Peyres* » (La Piarre), visité, le 7 avril, par le vicaire général Gauthier. « Il y a un prieuré, annexe de St-Marcel-lès-Die, de nomination royale, qui vaut, charges payées, environ 80 l. Titulaire, M. de Malieau, vicaire général de Paris... A la chapelle du Château, hameau de la paroisse, sous le vocable de St-Georges », fondation de 10 l. Environ 300 communiants, « disposés en deux hameaux, dont l'un appellé Le Château et l'autre Le Vissac » (fº 16 vº). — Sigottier, visité le 8 avril, par ledit Gauthier. « L'église est très obscure, enfoncée et humide... Il y a un prieuré qui vaut, charges payées, environ 700 l. M. Chabert, curé de La Saulce, décimateur. Il y a une chapelle dont M. Tournu est titulaire ; elle produit environ 15 l. ». Le curé, Marcellin, est à la portion congrue (fº 17 vº). — 9 avril. «La Bâtie-Monsaléon ». Le chapitre de Gap est décimateur et y possède un domaine. « La commanderie de Gap y a aussi un petit domaine qui lui rapporte 4 charges de bled» (fº 19). — Savournon. Environ 450 communiants. Hameaux « des Arnauds, des Girauds, des Gouillons et de La Bussière ». Le chapitre de Gap est décimateur. La chapelle de St-Jean et de Ste-Catherine, de 100 l. de revenu, est à la nomination de l'évêque, le sr Escallier, curé de Gap en est titulaire ; autre chapelle de St-Jean, « dont le sr Gontard, bénéficier à la collégiale de St-Gilles, est titulaire et, qui vaut environ 30 l. » (fº 20 vº).— « *Laric* » (Chabestan), 10 avril.

Confirmation de 450 personnes du lieu et des environs. Il y a 140 communiants. « Il y a un prieuré, à la nomination de celui de Romette, qui est décimateur dans cette paroisse, ainsi que dans celle du Saix, et qui vaut environ 200 l. » (f° 22 v°). — Plan-du-Bourg, visité par l'abbé de La Villette. Jean Bonfils a fondé une grand'messe moyennant 3 l. 12 s. (f° 24). — Le Saix. « Le cimetière, à une distance considérable de l'église paroissiale, est fort étendu » (f° 25). — Véras, « où le Sr Anglès, prieur dud. lieu, nous a prié d'aller dîner,... et y avons trouvé bonne et nombreuse compagnie. Le sr abbé de La Villette nous a quitté en route pour aller faire la visite de l'église paroissiale d'Oze. Le sr Gautier nous a quitté à Laric pour aller faire la visite des églises de Châtillon, du Désert et de St-Auban ». Le cimetière d'Oze est à une grande distance de la paroisse, derrière la maison prieurale » (f° 26 v°). — Furméyer, 11 avril. Église bien décorée. « La pierre sacrée de l'autel de St-Grégoire est en ardoise ». Environ 100 communiants. Hameaux : du Villars et des Savoyons. « Le revenu de la cure est d'environ 800 l. » (f° 28). — Mantéyer, 12 avril. L'évêque et son cortège descendent « au château, où le sr Pinet, seigneur du lieu, nous a reçus très honnêtement. A l'église, chapelles de St-Roch, et chapelle collatérale et seigneuriale sous le titre de N.-D. de Vie, où sont fondées 12 messes, à la charge du seigneur... Le curé jouit d'un domaine et de la moitié de la dîme, le tout évalué environ 1.200 l. ». Environ 400 communiants. Il y a un vicaire, une confrérie de pénitents blancs et un « mont-de-piété d'environ 30 charges de bled » (f° 29). — La Freissinouse. « Église succursale de la paroisse de Gap ». « La dîme se partage entre MM. du chapitre de Gap, qui payent le desservant » (f° 31). — St-Auban-d'Oze. 100 communiants. Villauret « dépend pour le spirituel de la paroisse du Saix » (f° 32 v°). — Châteauneuf-d'Oze. « Il n'y a qu'un hameau appellé *le Chazal*. Il y a environ 100 communiants. La dîme a été abandonnée par le prieur de Véras. La dîme est affermée 500 l. et les fonds peuvent valoir 60 l. de revenu... M. Faure, curé décimant, âgé de 79 ans, très infirme » (f° 34). — Châtillon, « sous l'invocation de St-Michel », et chapelle du Désert, sous l'invocation de l'Assomption de la Vierge». La dîme vaut 700 l. « Le curé, décimateur, ensuite d'un abandon anciennement fait par le prieur de Véras » (f° 35 v°). « C'est ainsi que nous avons terminé pour le moment le cours de nos visites pastorales, en attendant que les circonstances nous permettent de continuer la visite générale de notre diocèse... Nous avons confirmé bien du monde. Il n'y a eu nulle part ni tumulte ni confusion,... quoique la saison dans laquelle nous avons fait cette tournée soit ordinairement une des plus favorables de l'année, nous avons cependant beaucoup souffert du froid, du vent et de la neige » (f° 37), etc.

SECRÉTARIAT DE L'ÉVÊCHÉ.

G. 793. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1573-1574. — Secrétariat.— « Conterolle dez amandes que j'ay reçu de la jurisdition du seignieur évesque de Gap,... dez le 15e jour du moys de septembre 1573 » : de Me Claude Sochon, greffier de La Bâtie-Neuve et de La Bâtie-Vieille, « pour une amande de Piare Brochier, de Rambaud », 4 l. 15 s. ; — 9 oct. 1573, « de Estève Meyson et Tézart Myllon,... pour déshobéysance », 5 l. 17 s. ; « plus j'ey receu de Me Davyni, greffier,... pour l'amande de Vinsent Ollivier, dit *Chiquest*, habitant de Gap, par santence condanné, par (pour) faulx émynaulx, à 10 l., dont led. greffier en a retenu une livre pour sa desme », 9 l. ; « de Me Guitard, greffier de Gap,... pour l'amande de Marguerite, veuve à feu Françoys Arthemalle, dit *Freisot*, par faulx émynaulx, condanné à 6 l. », 5 l. 8 s., — « de Marguerite Folque, jadis chambryère à feu Mre Hugues Lantelme, médecin de Gap, par santence du 4 nov., 4 l. 10 s. — 1574, 4 janv., « de Claude André, prestre et moyne de Sant-André, dix livres an quoy a été condamné par santence de M. l'official, faite du V déc. ». — 18 janv.; « de Me Soichon, greffier des Bastyes,... pour l'amande de Anthoine Mésonyer, le vieulx, dit *Gros*, de la Bastye-Viellye », 5 l. 14 s. » — 31 janv. « de Me Esperit Michel, greffier de Gap,... pour l'amande de Joseph Servet, appoticquère de Gap, par sentense faite du XIe déc. », 1 l. s. 2 d., etc.

« Conterrolle de ce que j'ey payé et despandu pour les affères de Mgr de Gap, dez denyers que j'ey reçu tant du sceau que dez amandes » : 1573, 15 sept. « baillié à Jehan le Prieur, mésaiger anvoyé à Grenoble, par advys du consel de Mgr de Gap, pour remestre à la poste ung paquest dressé aud. sr, contenant advertissement dez affères dud. sr, mesme de la mort de M. Perrest, son vicquère, 4 testons, et 2 pour bailher à M. Bayart pour fère une présentasion... pour la poursuyte d'un prossès contre ceuz de la Bastye », 3 l. 17 s. — 5 oct., « à Jehan de Dauphiné,... pour ung exploit », 4 s. — 6 oct. « j'ey acheptè de sire pour seyller », 5 s. — 17 oct., « à de mullatyers de Jarjayes, pour le port de 12 charges et demyes de ving », 3 l. 2 s. 2 d.— 22 oct., « à Marselli, dez Baulz, pour payemant de *postz* (planches), que avest acheptè le cappite La Varène », 28 s. — 27 oct., « à cappe, La Varène, pour anvoyer de provysion à La Bastye », 26 s.; à « Me Grilli appoticqère de Gap,... pour d'espisse que 'acheptè le cusinyer par l'avys du cappe La Varène, 27 s. 2 d. ; « à M. le segrétère Mitonis », deux testons pour anvoyer à Aix à un procureur », 26 s.— 28 oct. « Ey poyé

dix florins pour le port de dix charges de ving... à la Bastye », 6 l. — 6 nov., « à Jehan Barban, hoste de Gap, 3 fl. 5 s. pour reste de la dépanse faite an sa maison par les fustiers » (menuisiers), 2 l. 1 s. — 7 nov., à Avrilly,... pour achepter de provision », 7 l. 10 s. — 9 nov.,« bailhye 4 fl. à M. Ricquest, veyrallier, pour payement dez armoryes de feu sieurs juge et vicquère, pour leurs funéraillies et par advis du consol », 2 l. 8 s. — 10 nov., « à un fustyer, pour acotrer la cloche de l'évesché » 2 s. — 28 nov. « à Jehan Barban, hoste de Gap, la somme de 7 fl. 3 s. que ont déspandu les fustyers qui ont acompaignié la justice à la foyre de Saint-Martin », 4 l. 7. s. — 11 déc., « à deux meseigneurs allant à La Bastye », 5 s.

Fragment des compte de recepte des droits de sceau : 1573,17 oct., « receu cinq florins pour un grand seau de la chapelle du Monestyer-Allemond, conférée à Jehan Hugues » ; 19 oct., « ung grand seau, pour la chapelle de La Motte conférée à Me Jehan Nicollas, prieur de Vallerne»; — 20 nov., « dix florins pour le seau de la cure d'Aspres près Corp, conférée à Piarre Acaryer,dud. Aspres », 6 l.; « ung grand seau pour une bénéficiature *sive* panaterye de Gap pour Nicollas Queyrel, de Gap », 2 l. 10 s.; « ung seau seur lestres de dispanse de troys bans de mariage », 6 s. — 23 nov., « ung seau seur lestres quinquinalles pour ung povre homme, Jean Durant, de Jarjayes », 8 s. — 27 nov., « ung seau de dispense de clandestin et troys bans », 12 s. — 9 déc., « ung grand seau d'une chapelle de St-Laurent-du-Cros, pour Me Françoys d'Ollive, officyal », gratis. — 11 déc., « un grand seau pour la cure de Verclause, inpétrée par Me Gabriel Vineti,prebtre du Puy », 7 l. 4 s. — 29 déc., « ung seau pour la chapelle St-Sauvayre, conférée à noble Gaspart Gruel »., 4 l. 16 s. — 1574, 8 janvier, « ung grand seau pour deuz perrochialles [é]clises unies du lieu d'Estoylle et Villeboys, fait à Me An[th]oi[n]e Bontoux ». — 12 janv., « ung petit seau pour unes lestres dimyssoyres de Esperit Achard, de La Bastye-Nefve », 4 s.— 15 janv.,« six florins pour un grand seau de la chapelle de Nostre-Dame en l'église de Gap, pour Me Claude Benoist de Flandrya », 3 l. 12 s. — 23 janv., « ung grand seau seur lestres de dispanse de sermant... pour Marguerite Collombe, fille et hérethière de feu Jacques Collomb, vefve d'Estiène Bernard, de Brueys », 1 l. 10 s. — 24 janv., « ung seau seur lestres de examen et attestation de soffisance et proffits de relligion, du prieur Blanc, prieur de Chabotes », 13 s. — 25 janv., « ung grand seau d'une chapelle de St-Estiène de L'Ort à Ste-Collombe, conféré au filz de Bernardin Finète », 2 l. 10 s. — 26 janv., «ung petit seau seur lettres de cléricquat pour Jehan Servest, de Jarjayes », 4 s. etc. (incomplet).

G. 794. (Registre.) — In-4°, 840 feuillets, papier.

1592-1602. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap. — Collations : par Paparin de Chaumont, évêque de Gap, du prieuré de N.-D. de Tournefort, à Barras, vacant par décès d'Alziar Ayme, en faveur d'Antoine Clerc, prêtre de St-Georges, bénéficier en l'église de Riez (*Regiensis*). La Baume-lès-Sisteron, 14 janv. 1592; — par Galléas Codur, chanoine et sacristain de la prévôté de N.-D. de Chardavon, vicaire et official général de l'évêché de Gap : de la cure de St-Pierre de Lardier, vacante par décès de Jacques Christophe, de Vitrolles, en faveur de Jean Bonnet, prêtre, de La Saulce, 4 mars; — du prieuré de N.-D. de Beauvoir, à Thèze et à Sigoyer-Malpoil, vacant par le décès de Robert Bernard, en faveur de Raymond Martin, prêtre de Vaumeilh, 21 mars; — de la chapelle de St-Lazare, fondée en l'église de La Motte-du-Caire, en faveur de Bernard Chervas, chanoine de Sisteron, 26 mars; — de la chapelle de Ste-Catherine, fondée en l'église de La Motte-du-Caire, en faveur d'Urbain Blanc, prêtre du même lieu, 1er avril. — Acte notarié relatif à des reliques de saint Démètre et de saint Arnoux, évêques de Gap : « *La teste entière de Monsieur sainct Arnoulx, ung os de Monsieur sainct Demetrei* » sont enfermés par Paparin de Chaumont dans un reliquaire en forme de coffret, présents : Galléas Codur, sacristain de N.-D. de Chardavon, et Jean Eyriey, chanoine de lade église. La Baume, 23 mai 1592. — Présentation par Antoine Barnoin, de Thèze, de Jacques *de Molla*, prêtre et curé de Thèze, pour titulaire de la chapelle de St-Sébastien, fondée en l'église paroissiale dudit lieu, 2 juin. — Collation de la chapelle de St-Claude, fondée en l'église du « *Noïer*, en terre d'Esglise », en faveur de Jean Boyer, clerc, de Gap, 3 juin. — Résignation, par Vincent Artaud, de la vicairie perpétuelle de l'église St-Sauveur de Saléon, et de la chapellenie fondée en lade église sous le titre de Ste-Catherine, et collation des mêmes en faveur de Pons Alexandre, prêtre d'Orpierre, 27 juin.— Collation de la cure de St-Michel de Beaumont (*de Alpo, in mandamento Belmontis*), en faveur de Jean Boyer, de Chardenas, paroisse de Beaumont, 1er juil. — Résignation, par noble Pierre Lombard, prêtre, de la chapelle de St-Jean-Baptiste, fondée en l'église de Ventavon, et collation à noble Melchior Lombard, fils de Raynaud, de Sisteron, 2 juil. — Lettres de prêtrise en faveur d'Antoine Rame, docteur ès droits, chanoine d'Embrun, ordonné prêtre *extra tempus*, à La Baume, le 10 août 1592. — Collation de la cure de Vaumeilh, à Antoine Disdier, du diocèse de Riez, 31 oct. — Résignation, par Pierre d'Ambel, clerc, de la chapelle de Ste-Catherine, fondée en l'église St-Pierre

du Monêtier-d'Ambel, et collation à Jean Albert, sacristain du prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, 17 nov. — Collation des chapellenies de Ste-Madeleine, fondée en l'église de Serres, et de St-Michel, de Ribeyret, en faveur de Jean Maurel, prêtre, de Mison, 18 nov. — *Forma dignum* en faveur de Bernard Chervas, chanoine de Sisteron, nommé par le Pape prieur de Vilhosc, 1er déc. — Rôle de ceux à qui les saints ordres ont été conférés, à la Baume-lès-Sisteron, le 21 déc. 1591 : clercs : Laurent Albert, de Savournon ; Michel Tourniaire (*Tornatoris*), de St-Vincent ; Jean Bermond, Jean de Villeneuve, Melchior de Rives, Pierre d'Ambrun, de Sisteron, et autres ; minorés, 5 ; sous-diacres, 7 ; diacres, 4 ; prêtres, 7, parmi lesquels Pierre Gassendi[1]. — Rôle des ordinands, le 29 févr., le 28 mars, 23 mai, 19 sept. et 19 déc. 1592.

1593. — Résignation de la cure de « *Sigoiè-Malpoil* », par Antoine Disdier, des Mées, diocèse de Riez, 12 janv. — Autres collations relatives : aux églises unies « d'Estelle, sous le titre de la Magdeleine », et de Villebois, sous le titre de St-Paul, 23 janv. ; — à la chapelenie fondée en l'église de Gap, aux autels de N.-D. du Clocher (*Pinaculi*) et de St-Martin, 28 janv. ; — à la chapelle St-Antoine, à Upaix, 30 janv. ; — à la chapelle de N.-D. de Beauvoir, à Upaix, 29 janv. ; — à celle de St-Étienne et de Ste-Colombe hors les jardins, à Gap, 16 févr. — Insinuation des documents relatifs à la nomination au prieuré de Volone de Joseph Dalmas, docteur en théologie, chanoine de St-Pierre d'Avignon, 20 mai. — Collations : du prieuré de St-Mens, près Gap, en faveur de Claude Réalon, prêtre du diocèse Gap, 1er oct. ; — de la cure de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, en faveur de frère Melchior Gravier, des frères mineurs de Sisteron, 29 oct. — Procès verbal de l'assemblée du clergé du diocèse de Gap, tenue à La Baume, le 3 janv. 1594. — Collation du prieuré de St-Jacques d'Upaix, en faveur de Charles d'Aiguebelle, clerc d'Upaix, diocèse de Gap, 21 janv. — *Forma dignum* en faveur de Guillaume Porte, clerc du Buis, diocèse de Vaison, pour le prieuré de St-André-de-Rosans, de l'ordre de Cluny, 9 févr. ; — id., en faveur de Charles d'Aiguebelle, clerc d'Upaix, pour le prieuré de St-André-de-Rosans, 29 avril. — Collation de la cure de Pelleautier, en faveur de Jean Gautier, prêtre, de Neffes, 27 juil. — Rôle des décimes imposés sur les prébendes du chapitre de Gap : le doyen, 24 l. ; l'archidiare, 7 l. 4 s. ; le prévôt, 52 s. ; la prébende de St-Laurent tenue par le chanoine Burgaud, 5 l. 17 l. ; celle de La Rochette, 5 l. 17 s. ; les trois de Montalquier, 15 l. 12 s. ; les deux de Reynier, 10 l. 16 s. ; la prébende du Caire, 5 l., celle de Damparie, 3 l. 18 s. ; celle de Rabou, 3 l. 18 s. ; celle de Neffes, 3 l. 5 s. ; la petite prébende de St-Laurent, 13 s. La Baume, 22 sept. 1594. — Collations : de la chapellenie fondée en l'église de Valerne, sous le titre de N.-D. des Raisins, en faveur d'Antoine Motet, chanoine de Sisteron, 21 nov. ; — de la cure de St-Laurent du Bersac (*Barsano*), en faveur de Giraud Bontoux, du Poët, prêtre, 27 déc.

1595. — Collation du prieuré séculier de St-Martin des Horts, à Upaix, en faveur de Guillaume Bernard, prêtre, 23 mai. — Autorisation, donnée par l'évêque Paparin de Chaumont, aux habitants de Mison, de construire une chapelle pour les pénitents, 20 juil. — Imposition de 300 écus pour le voyage que l'évêque de Sisteron[1], doit faire à Paris, au nom du diocèse de Gap, avec l'ordonnance de l'assemblée de la métropole d'Aix, sur ce voyage, 4 août. — Collation de la cure de Barcilonnette, sous le titre de Notre-Dame de Val-Sainte, en faveur d'Antoine Augier, prêtre, 17 août. — Rôle des quatre décimes « et oultre plus », imposés sur les bénéficiers du diocèse de Gap, les 17-20 sept. 1596 : l'évêque de Gap, 750 l. (fo 295 vo) ; le doyen, 120 l. ; l'archidiacre, 30 ; les chanoines : Jean Buisson, 24 ; Arnoux Hulhet, 24 ; Paul de Beauvois, 24 ; Benoît Olier de Montjeu, 18 ; Louis Gaultier, 10 ; Guillaume Burgaud, 24 ; Honoré Buisson, 12 ; Pierre Astier, 24 ; Charles Arnaud, 3 ; Gabriel Robert, 24 ; et N. Blanc, 17 ; le théologal, 24 ; « le prieuré St-André-sur-Gap », 166 ; « Madame l'abaisse de Dourbon », 285, etc., 20 sept. 1596 (fo 340 vo). — Assemblée des députés du clergé diocésain, à la La Baume-lès-Sisteron, « dans le palais épiscopal de l'évesché de Gap ». Présents : l'évêque, Jean Buisson, archidiacre, Paul de Beauvois, Louis Gaultier, chanoines, Camille de Birague, prévôt de Chardavon, Bernard Chervas, chanoine de Sisteron, prieur de Vilhosc, Galéas Codur, vicaire général, et Jean Tartonne, prieur de Volone. La recette des décimes est donnée à Hugues Buisson, même date (fo 341). — *Forma dignum* : pour Geoffroy Audibert, de Reillanne, au diocèse d'Aix, nommé prieur de Séderon, 26 sept. (fo 356 vo) ; — pour François Nicolaï, prieur de Ste-Euphémie, sur résignation de Claude Nicolaï, id. (fo 358 vo). — Résignation de la cure de Veynes, par Michel du Boys, et provision de lade cure en faveur de Barthélemy Segnoret, prêtre, de « St-Pol de Barcelonne, diocèse d'Ambrun », 1er oct. (fo 380). — Collation de la cure de Montauban, sous le titre de St-Pierre, vacante par incapacité de frère Claude Coste, dominicain, excommunié et chassé de son

[1]) Ne pas le confondre avec son homonyme, le philosophe Pierre Gassendi, qui naquit seulement un mois après (22 janv. 1592).

[1]) Antoine de Cuppis, nommé en 1584, démissionnaire en 1606, mort le 24 août 1609.

ordre, et sur présentation de Jean de Valauris, prieur dud. Montauban, à Jacques Bois, prêtre du diocèse d'Apt, 22 oct. (f° 383 v°). — *Forma dignum* pour Pierre Arnoux, prieur de Montguers, 8 nov. (f° 385 v°). — Résignation de la chapelle « fundée en l'esglize cathédrale de Gap, soubs le tiltre N.-D. du Clochier et de St-Martin des Autels », par Pierre Velin, de Gap, et collation à Laurent Velin, id. (f° 387 v°). — Collations: la seconderie de Ribiers, à André Vachier, prêtre de St-Benoit, diocèse de Glandèves, 6 déc. (f° 391 v°); — la chapelle de Ste-Catherine de Ribiers, au même, 9 déc. (f° 394 v°); — la chapelle de St-Antoine d'Orcières, à Guigues Peyron, dudit lieu, id. (f° 396 v°).

1597. — *Forma dignum* : pour Raynaud Cotta, bénéficier de l'église de Marseille, prieur du Castellar, 31 janv. (f° 397); — pour Antoine Julhiani, prêtre de Marseille, prieur de Ste-Madeleine de La Villette, aud. lieu du Castellar, 1er févr. (f° 399). — Résignation de la chapelle de N.-D. d'Espavant, à Sigoyer-Malpoil, par Gaspar Donnet, prêtre, de Melve, et collation à Jean Roux, al. Ruffo, clerc, dud. Sigoyer, 10 févr. (f° 401). — Assemblée du clergé diocésain, au sujet des décimes des années 1586-96, « les restes de la vante et aliénation du temporel des ecclésiastiques acordé au Roy par N. S. P. le Pape » et autres questions, 5 avril (f° 407). — Résignation de la cure d'Authon, par Jacques Cabasson, 29 avril (f° 416 v°). — *Forma dignum* pour Ollivier Arnaud, prêtre de *Barolis*, diocèse de Digne, pourvu, par le Pape, de la cure de St-Sébastien d'Esparron, 9 mai (f° 419 v°). — État de ceux qui ont été ordonnés à La Baume-les-Sisteron, le 21 déc. 1596: 7 clercs; 9 minorés; 9 sous-diacres; 8 diacres ; 3 prêtres (f° 425). — Collations : la chapelle de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, à Sébastien Feautrier, prêtre, 11 juil. 1597 (f° 429 v°); — la chapelle de Ste-Catherine, de La Bâtie-Neuve, résignée par Étienne Charles (*Caroli*), de Gap, à Henri Queinet, clerc de Sisteron, id. (f° 431); — la cure de La Bâtie-Neuve, sous le titre de St-Pancrace, à frère Cyprien, *de Lancio*, dominicain, du diocèse de Turin, id. (f° 433); — le prieuré de N.-D. de Bethléem de Vallavoire, résigné par Joseph Sarcellier, al. Sarellier, prêtre de « Vaoux », à Joseph Brunet de Peyruis (*de Petrosio*), diocèse de Sisteron, 19 juil. (f° 437 v°); — la chapellenie fondée en l'église de St-Geraud d'Aspres, sous le titre de N.-D. des Baumettes (*de Balmetis*), vacante par décès de Gaspar Gobaud, à Jean « Bonafour, al. Arnauld », prêtre, de Montbrand, 19 août (f° 440 v°); — la cure de St-Jacques et N.-D. « d'Aubesagne, en Voguedemar », vacante par décès de Georges Périer, à Jean Vial, prêtre, de Manosque, diocèse de Sisteron, 30 août (f° 442). — Ordinations : du samedi-saint, 5 avril 1597, « au lieu de La Baulme-lez-Sisteron, diocèse dud. Gap, dans l'églize N.-D. de Chardavon, dud. La Baulme » : 1 minoré; 4 sous-diacres; 3 diacres; 3 prêtres, parmi lesquels Michel Baridon (f° 444); — du 31 mai : 7 clercs; 5 minorés; 11 sous-diacres; 11 diacres; 2 prêtres (f° 444 v°); — du 20 sept.: 14 clercs; 9 minorés; 11 sous-diacres; 9 diacres; 14 prêtres (f° 445). — « Teneur d'arrest donné par les sous-thrésoriers de France et généraulx des finances establis en Dauphiné », portant qu'il est « octroyé surcéyance de payement de la taxe » à laquelle les bénéficiers du diocèse de Gap avaient été soumis en 1585-89, à cause de « l'espoliation du revenu de leursd. bénéfices ez années 1586, 87 et 88, ayant esté les bénéfices dud. diocèse arrentés, et prins les fruictz d'iceux par ceux de la P. R. R., qui, ayant ausd. années, les armes en main, ont été les plus forts et coureu par tout le diocèse. Et, quand aux années 1589 et 90, l'on les a cottisés, et prins leurs fruictz pour le paiement de 8.000 escus accordés en Daulphiné à l'occasion de la guerre. Et pour le regard des années consécutives 1592, 93 et 94, Sa Majesté... auroyt commis et député Me Jehan Loys Aymon, recepveur général des décimes, pour estre les deniers emploiez à la guerre de Piémont, comme ilz ont été contrainctz d'y satisfaire »[1]); conformément: à leur requête des 17e et 18e févr. 1595; à l'acte de notoriété dressé par le vibailli de Gap, d'après 15 témoins, le 22 févr. suivant; au « rolle faict par le sr des Diguières, commandant généralement en Daulphiné soubz l'authorité du Roy, pour contraindre lesd. ecclésiastiques au payement de la cotte de 2.800 [et] tant d'escus, portés par l'accord et traicté de la tresve généralle pour l'année 1589 », etc. Grenoble, 29 mars 1597 (f° 452 v°). — « Teneur d'arrest donné au Conseil d'Estat », ordonnant « que le clergé dud. diocèse de Gap demeurera quitte et deschargé de ce qu'il peult debvoir des décimes des années 1586, 7 et 8, ensemble des années 93 et 94, et qu'il aura surcéance de troys moys pour ce qu'il peult debvoir de l'année 95 ». Paris, 26 juil. 1597 (f° 457 v°). — « Teneur de lettres exécutorialles dud. arrest ». Paris, 7 août (f° 458 v°). — « Teneur de lettres d'establissement des juges ez villes y nommées, pour juger sommairement des différens concernant le fait des décimes ». Ces villes sont : « Paris, Tholose, Lyon, Bourdeaux, Rouen, Tours et Aix-en-Provence ». La juridiction de Lyon s'étend sur « les diocèses dud. Lyon, Vienne, Ambrun, Langres, Autun, Mascon, Challons..., Grenoble, Vallence..., St-Paul, provosté d'Aulx (Oulx), Chasteau-Daulphin », etc. Gap est distrait de Lyon et ressortira du bureau d'Aix, « pour le

[1]) Cf. Dufayard, *Le Connétable de Lesdiguières*, 1892, p. 155 et suiv.

soulagement et comodité dud. diocèse », 1er mai 1596 (fo 460 vo). — Collations : les chapellenies de N.-D. de Miséricorde et de Montbrand, vacantes par incapacité de Marcellin Champsaur, de Curbans, à Pierre de La Roque (*de Roqua*), clerc, de Gap, 30 sept. 1597 (fo 473) ; — la cure de Curbans, vacante par l'incapacité dud. Champsaur, à François Surius, prêtre de Béthune, diocèse d'Arras, 30 sept (fo 475) ; — une des cures de Gap, vacante par abandon de Marc Vernier, prêtre de Manosque, à Firmin Rochas, prêtre de Gap, 14 nov. (fo 477) ; — la chapellenie de N.-D. de Miséricorde de Tallard, à Jacques Gaultier, curé de Châteauvieux-sur-Tallard, 20 nov. (fo 480). — Assemblée du clergé diocésain, d'après laquelle Hugues Buisson, receveur des décimes, « ne peut faire comme les autres [années], voyage et fournir du sien, car, comme chacun sçait, on lui a saisy toute sa rente à Gap, la présante année », 15 déc. (fo 482 vo). — Collation de la cure de La Saulce, vacante par décès de Jean Bonnet, à Louis Eissautier, prêtre de Gigors, diocèse d'Embrun, 19 déc. (fo 485 vo).

1598. — Collations : la cure de Mison, sous le titre de N.-D. la Brune, vacante par démission de Bertrand Saurin, bénéficier de Sisteron, à Jean Maurel, prêtre, de « Molins en Triefves », diocèse de Die, 9 janv. 1598 (fo 488) ; — les cures de Lardiers et Valença, résignées par Louis Eyssautier, à Antoine Borrel, prêtre dud. Lardiers, 10 janv. (fo 472 vo) ; — la chapellenie fondée en la cathédrale de Gap par Guillaume d'Arènes, vacante par décès de Jean Bellon, à Guillaume Bonhomme, bénéficier en ladᵉ cathédrale, 15 janv. (fo 491). — *Forma dignum* pour Raymond Valaurie, clerc du Buis, diocèse de Vaison, pourvu par le légat d'Avignon, du prieuré de St-Quentin de Montauban, 6 mars (fo 492 vo). — Assemblée du bureau du clergé diocésain par laquelle on nomme procureur, à l'assemblée provinciale d'Aix, l'évêque de Gap, « qui à présent est en la ville d'Aix », 7 mars (fo 494). — Collation du prieuré de St-Domnin de Barras, vacant par décès du chanoine Gabriel Robine, à Pierre Richaud, clerc, de Sisteron, mars (fo 495). — Ordination du 4 déc. 1597, à La Baumelès-Sisteron, dans l'église de N.-D. de Chardavon : 10 clercs ; 5 minorés ; 9 sous-diacres ; 7 diacres ; 10 prêtres (fo 497). — Collation de la cure de St-Geniès de Dromon, résignée par André Vachier, à Jean Gras, prêtre de La Vallette, diocèse de Toulon, 24 avril 1598 (fo 502). — Approbation de la fondation, en la cathédrale de Gap, de 5 anniversaires, avec messe et vêpres solennelles, par Jean Buisson, archidiacre de ladᵉ cathédrale, 12 mai (fo 505). — Collation des chapellenies de N.-D. « de Lizieu, al. du Clocher », et de St-Antoine, fondées en la cathédrale de Gap, vacantes par décès d'Étienne Chaillol, à Pierre Marin, bénéficier de ladᵉ cathédrale, 10 mai (fo 506). — *Forma dignum* pour Annibal Magnan, bénéficier en l'église de St-Mari de Forcalquier, pourvu en cour de Rome, des prieurés des SS. Baudille et Pierre *de Bueysselo* et N.-D. de Séderon, diocèse de Gap, 5 juin (fo 508).

Procès-verbal, par l'évêque de Gap, « sur la refformation de l'église et monastère de la prévosté N.-D. de Chardavon de La Baulme-lez-Sisteron, en ce qui regarde les mœurs et le culte divin », à la requête de Camille de Birague, prévôt, et des chanoines de ladᵉ prévôté : le couvert de l'église sera réparé ; le clocher rétabli « pour tenir troys cloches », dont une du poids d'un quintal ; le prévôt, « estant son monastère ruynée, fera résidance actuelle en son église, sinon en cas de grande nécessité qui nous sera, auparavant son despart, communiquée » : il y aura ordinairement en ladᵉ église cinq religieux de chœur, un diacre et un prêtre séculier ; ils diront l'office, tous les jours, et chanteront ensuite une grand'messe. etc., 18 juill. (fo 509). — Collation de la cure de St-Jacques du Poët, vacante par décès de Giraud Bontoux, à Antoine Pascal, bénéficier de la cathédrale de Gap, 25 juil. (fo 515 vo). — *Forma dignum* pour Esprit Hugues, prieur de N.-D. « de Aregrandis, al. de Lagrand », ordre de Cluny, sur résignation d'Etienne Lebre (*Leporis*), dernier possesseur. 28 juil. (fo 517). — Collation de la cure de Pomet, vacante par décès de « Parrinus Magnet », à Michel Tourniaire, « de St-Vincent-Miraval », diocèse de Sisteron, sur la présentation d'Honoré Torniaire, prieur d'Antonaves, 22 sept. (fo 520 vo). — Provision de l'office de « lieutenant de courrier épiscopal de la ville de Gap, pour Mᵉ Thomas Queyrel, habitant aud. Gap », 11 oct. (fo 522 vo). — Collations : la cure de St-Sauveur de La Motte-en-Champsaur, vacant par décès de Guillaume Colombax, à Claude Ollivier, prêtre, de Réalon, diocèse d'Embrun, 14 oct. (fo 523 vo) ; — la cure de St-Genis, près Montrond, à Antoine Didier, prêtre *de Medits*, diocèse de Riez, 19 oct. (fo 525) ; — la cure de St-Jacques et SS. Pierre et Paul « du Coing du Bourg », de Savournon, résignée par Pierre Didier, à Laurent Averti, prêtre dud. lieu, 24 nov. (fo 529) ; — la cure de St-Christophe, « du Glaisier », vacante par incapacité de Jean Imbert, de St-Eusèbe, à Jean Ivan, prêtre du Lauset, diocèse d'Embrun, 25 nov. (fo 531) ; — la cure de St-Jacques du Poët, vacante par décès de Giraud Bontoux, à Honoré Pélissier, prêtre de Manosque, 25 nov. (fo 533). — Ordinations : du 16 mai 1598 : 14 clercs ; 10 minorés ; 15 sous-diacres ; 11 diacres ; 13 prêtres ; — du 19 sept. : 10 clercs ; 20 minorés ; 14 sous-diacres ; 18 diacres ; 10 prêtres ; (fo 536). — Collations : la cure de Charbillac, vacante par décès de Jacques Foreste, à Claude Imbert, de St-Bonnet, 22 déc. (fo 537 vo) ; — la cure de St-

Michel de Bénévent-en-Champsaur, à Christophe Alard, de La Fare, id. (f° 539).

1599. — Collation du prieuré de Sallérans, résigné par Claude Martin, du diocèse de Digne, à Jean Aubert, d'Éoures, 5 janv. (f° 542). — « Provision de l'office d'ung des six greffiers en la cour ordinaire de Gap, pour M° Claude Moulin, de Châteauroux en Daulphiné », 5 janv. (f° 544). — Collations : les prieurés unis de St-Pierre de Chauvac et St-Georges « du Laus », en Rosannais, à Jacques Augier, prêtre de Berzès, diocèse de Turin, 9 janv. (f° 545 v°); — la cure du Caire, à Louis Beraud, de Sésane, diocèse de Turin, id. (f° 547 v°); — la cure de Montéglin, résignée par Roland Reynaud, dominicain, à Pierre Donnet, prêtre, du Poët, 27 janv. (f° 554); — les prieurés unis de St-Pierre *de Bueysseto* et de N.-D. de Séderon, résignés par Geoffroy Audibert, à Reynaud Allier, prêtre, de La Baume-des-Arnauds, 31 janv. (f° 557); — la chapellenie fondée par Geoffroy et Louis de Bardonnèche, sous le titre de St-Jean-Baptiste *extra muros loci de Ventaono*, résignée par noble Jean Lombard, clerc, de Sisteron, à Gabriel Bermond, clerc, dud. Sisteron, 27 févr. (f° 563). — Assemblées du clergé diocésain au sujet des décimes, 2 mars et jours suiv. (f° 566). — État de diverses sommes dues par led. clergé : à l'évêque de Gap, à partir de 1585, 6 mars 1599 (f° 583); — au sacristain Honoré Buisson, pour voyages divers à Paris, Lyon, Romans, id. (f° 588). — Collations : les cures unies de Ste-Madeleine de Cornillac et St-Michel de Cornillon, résignées par Jean Augustin, à Jacques Gallard, sous-diacre de Cornillac, 15 mars (f° 598); — la cure de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, résignée par frère Cyprien, dominicain, à Guillaume Bosq, de St-Eusèbe, mandement de Savine, diocèse d'Embrun, 16 mars (f° 606).— Provision de l'office de procureur fiscal et patrimonial en l'évêché de Gap, et greffier des insinuations des provisions ecclésiastiques, résigné par Gaspar-Mathieu Malany, en faveur de Hugues Buisson, de Gap, 29 mars (f° 608 v°). — Collations : les deux chapelles fondées en l'église d'Upaix, sous les titres de St-Pierre et St-Étienne, résignées par noble César d'Aiguebelle, à Étienne Vivian, prêtre, de Mongardin, diocèse de Gap[1]), 14 avril (f° 613); — la cure de Lemps, à Antoine Besnin, prêtre d'Embrun, 26 avril (f° 622). — « Provision de l'office de vicaire général à Gap, pour M° Jehan Buisson, chanoyne » de Gap. La Baume, 11 août 1599 (f° 626). — Collations : la cure de Veynes, sous le titre de St-Sauveur, résignée par Barthélemy Seigneuret, de St-Paul, diocèse d'Embrun, à Barthélemy Seigneuret, fils d'André, dud. St-Paul, sur la présentation de « noble Jehan-Claude de Revillasc, prieur du prieuré de St-Geraud d'Aspres, près de Veyne », 3 sept. (f° 630 v°); — la « concure » de St-Géraud d'Aspres, aud. Barthélemy Seigneuret, et sur présentation dud. prieur, id. (f° 633); — la cure de St-Martin d'Arzeliers, à Pierre Borrel, prêtre, 7 sept. (f° 635); — la cure de Curbans, sous le titre de St-Pierre, résignée par François Surius, à Antoine Borrel, des Crottes, diocèse d'Embrun, 17 sept. (f° 636); — les cures unies de Ste-Madeleine d'Étoile et St-Paul de Villebois, à Michel Coutel, 17 sept. (f° 637 v°); — le prieuré de Pommerol, résigné par Jacques Gaillard, de Cornillac, à Jean Augustin, prêtre du diocèse de Nice, 18 sept. (f° 640). — Légitimation de noble Jean-Antoine de Castellane, fils de noble Melchior de Castellane, et de Marie Jouvène, de Claret, diocèse de Gap, afin qu'il puisse recevoir la tonsure. La Baume, dans l'église de N.-D. de Chardavon, 18 sept. (f° 646). — Ordination du 18 sept. 1599 : 1 clerc (led. de Castellane); 6 minorés ; 12 sous-diacres ; 5 diacres ; 6 prêtres (f° 647). — Collations : la cure de La Chapelle-en-Valgaudemar, à Claude Barban, dud. lieu, 11 oct. (f° 650 v°); — la cure de Pomet, résignée par Michel Torniaire, à Jean Griffet, prêtre de Bréziers, diocèse d'Embrun, 22 oct. (f° 652); — la chapellenie de N.-D. de Val-Sainte de Barcelonnette, vallée de Vitrolles, à David Teyssère, clerc dud. lieu, 6 nov. (f° 655 v°); — la cure de Sigoyer-Malpoil, à Étienne Servand, prêtre du diocèse de Mirepoix (*Mirapicensis*), 15 nov. (f° 658 v°); — la cure de St-Julien-en-Bochaine, délaissée par Jacques Arnaud, à Nicolas Redon, prêtre de St-Savournin, diocèse d'Apt, 1er déc. (f° 665). — Ordination du 18 déc. 1599 : 6 clercs ; 12 minorés ; 15 sous-diacres ; 5 diacres ; 5 prêtres (f° 668). — *Forma dignum* pour Jean de Morges, seigneur de Rosans, pourvu, par Clément VIII, du prieuré de N.-D. de Lagrand, résigné par Esprit Hugues, 24 déc. (f° 669).

1600. — Collation de la chapellenie fondée à La Motte-du-Caire, sous le titre de St-Étienne, à Étienne Piron, dud. lieu, 4 janv. (f° 672 v°). — Assemblée du clergé diocésain tenue à La Baume-lès-Sisteron, le 4 janv. et jours suiv., au sujet des décimes. La prochaine assemblée aura lieu à Gap (f° 676). — État ou rôle des deux décimes qui se lèveront, pendant six années, dans le diocèse de Gap : l'évêque payera 100 écus ; le doyen, 12; l'archidiacre, 4 ; le prévôt, 48 sols, etc. (f° 690). « Archipresbitérat de Champsaur » : l'hôpital de La Bâtie-Neuve, 2 é. 15 s. ; « la chapelle de N.-D. de Tournafort », 22 s.; le prieuré de St-Bonnet, 12 é. 5; la cure de La Salette, 40 s. (f° 699). « Archipresbitérat de Rouzans » : le prieuré de La Piarre

[1]) La majeure partie de Montgardin, située au-delà de la Vance, appartenait au diocèse d'Embrun ; mais une partie de cette communauté, située en deçà de cette rivière, dépendait du diocèse de Gap. Voir, ci-après, le *Poulier* de 1708, n° 161.

3 é. 10; id. de Serres, 3 é. 40; id. de L'Épine, 5 é. 50 (fo 702). « Archipresbitérat de Prouvance »: la prévôté de Chardavon, 30 é. 20; le chapitre de Sisteron, pour le prieuré de Salignac, 5 é. 4; « l'abaesse de Soubzribes », 4 é. 40; le prieuré de St-Marcellin de Valernes, 1 é. 20; id. de Volone, 7 é. 10 (fo 706 vo). — Collation de la cure de Barret-de-Chabre ou Barret-le-Bas, vacante par décès d'Isnard Arnaud, à Mazet Saise, clerc dud. lieu, 14 mars (fo 717 vo). — Assemblée du bureau diocésain, au sujet d'un voyage fait à Aix par le chanoine de Beauvois, 17 avril (fo 720). — *Forma dignum*: pour Claude Benoit, du diocèse d'Embrun, pourvu par le Pape du prieuré de N.-D. de Barret-de-Lioure (*de Libra*). La Baume, 20 avril (fo 721); — pour Paul Seguin, pourvu du prieuré de La Roche-sur-le-Buis, résigné par Guillaume Oddou, 5 mai (fo 722 vo). — Collation de la cure de La Chapelle-en-Valgaudemar, à Martin Reynaud, prêtre du diocèse de Glandèves. Gap, 6 juin 1600 (fo 724).

Assemblée du clergé tenue à Gap, « dans la maison de noble Daniel du Serre, où led. sr Rme évesque est logé ». Présents : l'évêque ; Jean Buisson, son vicaire général ; Honoré Buisson, sacristain, prieur de Valserres et procureur du prieur de « La Baume aux Arnaudz » ; Arnoux Hulhet ; Paul de Beauvois ; Benoit Olier de Montjeu, prieur de Sigotier ; Louis Gauthier, Guillaume Burgaud, Pierre Astier, « curé de La Rochète-en-Champsaur », Gabriel Robert, tous chanoines de Gap ; André Gaide, chanoine de Sisteron, prieur de Mison ; Bernard Chervas, prieur de Vilhosc ; Antoine Lachier, prieur d'Eygaliers ; Honoré Torniaire, prieur d'Antonaves ; Raymond Gastinel, chanoine régulier de Chardavon, prieur de Barras et Tournefort ; Baptiste Martin, prieur de Mirabel ; Jean du Mazel, prieur de Thèze ; Antoine Richaud, prieur de St-Domnin de Barras ; Joseph Brunet, prieur de Valavoire ; Jacques Denis, prieur de la chartreuse de Durbon ; frère Bernardin Montagne, prieur de « Talard »; fr. François de Poisac, prieur de Chabestan ; Guigues Blain, curé d'Éourres et prieur de Balons, Michel Mote, prieur de Suane (Tuoux), Daniel Berluc, prieur de Vitrolles ; Louis Grimaud, prieur de Savouillan ; Mathurin Jaubert, prieur de Montguers ; Pierre Borréli, prieur curé d'Arzeliers ; Jacques Gaillard, id. de Pommerol ; Esprit Achard, curé de La Bâtie-Vieille, Michel Cot, id. d'Étoile et Villebois ; Silvestre Seignoret, prieur de St-André de Gap ; Claude Peiron, curé de Furmeyer ; Arnoux Peiron, curé d'Orcières ; Jacques Gautier, curé de Châteauvieux-sur-Talard ; Pancrace St-Martin, curé de Lettret ; Jean Chartroux, vicaire de Saint-Laurent-du-Cros; fr. Pierre Barban, curé de St-André-de-Gap ; Barthélemy Seignoret, « curé d'Aspres près Veyne » ; autre Barthélemy Seignoret, curé de Veynes, Antoine Hubaud, curé de « Néphes » ; Antoine Didier, curé de « St-Genieis en Daulphiné » ; Laurent Albert, curé de Savournon ; Jean-Antoine Estienne, curé d'Oze ; Louis Eyssautier, curé de La Saulce ; Antoine Borréli, moine, curé de Lardier-et-Valença ; Pierre Donet, curé de Montéglin ; Ives Marchand, curé de « St-Lagier-en-Champsaur » ; Esprit Marentie, curé de Pelleautier ; Étienne Lambert, curé de Sigoyer-sur-Talard; Antoine Borréli, curé de Curbans ; Honoré Martin, vicaire de fr. Jean Mersier, curé d'Esparron en la vallée de Vitrolles ; Antoine Lagier, curé de Vitrolles ; Jean Escalier, curé de Champoléon ; fr. Antoine Bertrand, vicaire de Manteyer ; fr. Étienne Maubrun, vicaire de La Roche-des-Arnauds ; Guillaume Bosc, curé de La Bâtie-Neuve ; Antoine Finat, vicaire de Montclus, pour Pierre Bermond, curé dud. lieu, et pour Vincent Artaud, curé de La Bâtie-Montsaléon, « qui n'est pas venu, causant sont vielh eage et indisposition » ; Jean Aubert, curé de Sallérans ; Jean Ivan, curé du Glaizil ; Jean Vial, curé d'Aubessagne ; Louis Chauvet, curé de Vaumeilh : Antoine Dromenc, curé de Chabottonnes ; Elzéar Martin, curé de Talard, Antoine Mazet, curé de « St-André-en-Rozannès » ; Julien Barthélemy, « vicaire de La Rochète-en-Beauchainne », Claude de Laup, vicaire de Poligny; fr. Raymond Malric, curé des Costes ; Martin Raynaud, vicaire de « La Chapéle-en-Volguedemar » ; Raynaud Alier, curé de la Baume-des-Arnauds ; Mathieu Mozan, curé de « Montmaurin » ; Jacques de Motte, curé de Thèze ; frère Claude Alphons, vicaire de Ventavon ; Jean Galand, vicaire de St-Maurice-en-Valgaudemar ; Antoine Charlan, curé de « Brante, au conté de Venise »; Claude Douzéte, curé de « St-Michel-de Laup-en-Beaumond », et autres (fo 726 vo). L'évêque expose que depuis le rétablissement de la paix, il s'est rendu à Grenoble près des commissaires Lesdiguières, d'Illins et de Vic, « pour le rétablissement du saint service aux lieux dud. diocèse que ne s'y en faict poinct dès longtemps y a, et à fère païer les gentilzhommes de la R.P.R. et autres qui tiennent les meilheurs bénéffices dud. diocèse, ... bien qu'ils soient grandz seigneurs ». Il a eu ordonnance sur ce point, le 22 mai dernier, et il est resté, avec Hugues Buisson, receveur des décimes, 18 jours en voyage. « Il n'est pas raisonnable que ceulx qui ont esté entièrement expoliés pourtent cette charge » ; elle doit être supportée par « ceulz qui ont entièrement joui de leurs bénéffices pendant les guerres ». On réclame au clergé 2.560 écus pour reste de l'aliénation des biens de 1576 (fo 732 vo). L'évêque dit « qu'il y a plus de vingt ans, ayant cogneu le principal désordre de ce païs procéder de l'ignorance, il a, suyvant l'ordonnance du sainct Concile et édict du Roy fait aux estats de Bloix, art. 24e, institué

ung colège ou séminaire en la présente ville de Gap, pour l'instruction de la jeunesse, auquel doibvent estre entretenus douze pauvres enfans, de bon esprit, qui, après, pourront servir l'Église de Dieu, et les maistres nécessères pour les instruire. Auquel MM. les consuls de ceste ville et plusieurs communaultés proches ayderont à la construction des bastiments [1]); et, oultre, lad^e^ ville de Gap a offert 400 l. de rante tous les ans, et, despuis, ont donné expérance de fornir jusques à 600, voire sy pouvoient avoir des Jésuistes, ilz s'entendroient de donner davantage. Ne reste donc plus que d'assigner de pantions sur les bons bénefices de son diocèse, jusques ad ce qu'il aura pleu à Dieu permettre l'union des bénefices à la concurrance de 2.000 l. de rente » ; 1.200 seront fournies aud. collège par « le prieuré à simple tonxure de Sigoier-sur-Talard », et le restant par le clergé. L'assemblée approuve « l'affaire dud. collège ou séminaire, estant louable, utile et profitable à tous », 7 juin (f° 735). « Lad^e^ assemblée a suplié mond. seigneur de vouloir continuer et s'emploier pour les affères dud. clergé à l'advenir ainsi qu'il a faict par le passé ; et ont nommé par pluralité de voix et oppinions, pour commis et dépputtés » : Honoré Buisson, Paul de Beauvois, Guillaume Burgaud, chanoines ; Camille de Birague, prévôt de Chardavon ; André Gaide, prieur de Mison, et Bernard Chervas, prieur de Vilhosc (f° 740). — Rôle des cures qui ne doivent rien payer « des deux décimes extraordinères », ci-dessus imposés. *Archiprêtré de Gap* : Mison, St-Genis, Barcilonnette, Lardier, Valença, Rambaud, La Bâtie-Vieille, Aspres, La Baume-des-Arnauds, La Saulce, Pelleautier. *Archiprêtré du Champsaur* : St-Léger, Aubessagne, La Chapelle-en-Valgaudemar. *Archiprêtré du Rosanais* : St-André-de-Rosans, Laborel, Montauban, « Barret de Chiefvre », Ribiers. *Archiprêtré de Provence* : Nibles, Reynier, Esparron, Valernes, Vaumeilh, Clamensane, Thèze, Sigoyer, La Motte-du-Caire, Le Caire (f° 741). — Assemblée du bureau diocésain pour répartir la somme votée, le 7 juin, « sur les bons bénefices du diocèse pour l'entretènement du collège ou séminaire » : l'évêque, 28 écus ; le chapitre, 14 ; le prieuré de St-André, 5 ; « l'abbesse de Dorbon », 4; l'abbé de Clausonne, 1; le prieur de « Monestier-Aramon », 4 ; le prieur de Lagrand, 6 ; id. de Lachau, 6, etc. (f° 743). — Collations : la cure de Sigoyer-Malpoil, à Boniface Blanc, prêtre du diocèse de Senez, 14 juin 1600 (f° 754) ; — la chapellenie de Ste-Catherine fondée en l'église de N.-D. de Beauvoir (*de Bello Visu*) à Upaix, vacante par décès de Barthélemy de Bontoux, sur présentation de noble Balthasar de Bontoux, seigneur de Salettes (*de Saletis*), à Charles de Bontoux, clerc, d'Upaix, 10 juil. (f° 757) ; — la cure de Nibles, à Aymar Durand, prêtre de Saumane, diocèse de Sisteron, 17 juil. (f° 759) ; — la vicairie de Saléon, à Louis Gaudran, de Volone, id. (f° 761 v°). — *Forma dignum* pour Durand Piche, prieur du Castellar, Auribeau et Melan, 9 oct. (f° 562 v°). — Collation de la cure de Méreuil, sous le titre de St-Firmin, vacante par abandon d'Antoine Gautier, à Pierre Didier, prêtre des Mées, diocèse de Riez, 9 oct. 1600 (f° 765).

[1]) Cf. sur ce sujet, les *Bulletins de la Soc. d'études des Hautes-Alpes*, 1882, p. 54, et l'Inventaire de la série C, 148.

1601. — Lettres, données par « Charles Salomon du Serre, conseilher du Roy, par la grâce de Dieu et du St-Siège apostolique, évesque, conte et seigneur de Gap » : d'official, à « Mre Fenolhet, docteur en sainte théologie, chanoine théologal de l'église cathédrale dud. Gap ». La Baume-les-Sisteron, 8 mai (f° 771) ; — d'archiprêtre du Gapençais, à « frère François de Poissac, prebtre, relligieux de l'ordre St-Benoist, prieur du prieuré de Chabestan », 11 mai (f° 772) ; — « de l'office de lieutenant de corrier et géollier des carces et prisons épiscopales de l'évesché de Gap », à Jean Faure-Fruton, dit La Rivière, dud. Gap, 11 mai (f° 773). — Actes de la « fondation de cure et vicairie perpétuelle de Sadaron », par Adam Jauffroy, chanoine d'Apt, prieur « de N.-D., St-Baudille en Gueysset, unis ensemble au lieu et terroir de Sadaron », de la dépendance de l'abbaye de St-André-les-Avignon, 13 mai et 5 juin (f° 775). — Collations : lad^e^ cure de Séderon, à Sauveur Brunel, prêtre d'Aix, 5 juin (f° 783) ; — la cure de Nibles, sous le titre de N.-D. « de Béle », à Pierre Robert, prêtre du diocèse d'Embrun, 5 juin (f° 784 v°). — Assemblée générale du clergé diocésain, tenue le 24 juil. 1602, à Gap, « dans l'église cathédralle St-Arnoulx ». Présents : Jean Buisson, vicaire général ; Honoré Buisson, sacristain, prieur de Valserres ; Arnoux Hulhet, Paul de Beauvois ; Benoît Olier de Montjeu, prieur de Sigottier ; Louis Gaultier ; Guillaume Burgaud ; Pierre Astier, « curé de La Rochette-de-Champsaur » ; Gabriel Robert ; Guillaume Blanc ; le théologal Fenoillet, chanoines ; Camille de Birague, prévôt de Chardavon ; Antoine de Lambert, archidiacre d'Embrun, prieur de St-Bonnet ; André Gaide, prieur de Mison ; Laurent d'Aréod, doyen (de Gap) ; frère Bernardin Montagne, prieur de Tallard ; Silvestre Seignoret, prieur de St-André-lès-Gap ; François de Poisac, prieur de Chabestan, Raymond Gastinel, chanoine de Chardavon, prieur de Barras et Tournefort ; Esprit Achard, prieur de Monêtier-Allemont, et plusieurs autres (f° 787 v°). — Assemblée du bureau du clergé diocésain, 27 juill. (f° 797. — Rôle des décimes payables en octobre ; l'évêque de Gap, 600 l. ; le doyen, 20 ; l'archidiacre, 24 ; « l'abaisse de Dorbon », 120; l'abbé de Clausonne, 36 ; le

prieuré de Ventavon, 82 ; le prieuré d'Upaix, 70, celui de Véras, 72 ; « l'abaisse de Sorribes », 28 ; le prieuré de de Thèze, 110, etc. (f° 803 v°).

1602. — Cléricature donnée à Gaspar Cheilan, de St-Pierre, diocèse de Riez ; à « noble Henri de Vitalis, fils de Sébastien et de Dlle Clère Olier de Montjeu, mariés, de Gap », et à Jacques Rochas, fils de Jean, et de Jeanne Acarier, de St-Firmin, par l'évêque de Gap, « dans sa maison d'habitation, ayant célébré sa première messe dans l'église dud. Gap le jour auparavant », 2 janv. (f° 825 v°).— Assemblée générale des bénéficiers du diocèse. Gap, 25 avril (f° 826). — Assemblée du bureau diocésain, 26 avril (f° 832 v°), etc.

G. 795. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1615-1630.— Actes du secrétariat de l'évêché de Gap sous l'évêque Charles Salomon du Serre (*de Serro*).

1615. — Collations : à Étienne Valet, curé de Séderon, la chapelle de St-Baudille (*Sti Baudilli*), vacante par la mort de Gaspar d'Artaud. Gap, 25 mai 1615 (f° 1) ; — à Joseph Brunet, prêtre de Peyroles (*de Petrolio*), diocèse de Sisteron, le prieuré séculier de N.-D. de Bethléem de Valavoire (*de Valavoira*), vacant par le décès de Pierre Viffredi, 22 juil (f° 2). — Résignation de la cure de Sorbiers sous le titre de N.-D. de Beaulieu, par Jean-Pascal Supin, 10 oct. 1616 (f° 3). — *Forma dignum* pour Jean-Pierre Latil, clerc du diocèse de Sisteron, pourvu par le vice-légat d'Avignon d'un bénéfice en la prévôté de Chardavon, 12 avril 1617 (f° 4 v°). — Collation à Antoine Alard, prêtre, de Forcalquier, de la cure du Caire, vacante par décès du dernier titulaire. Valernes, 8 juin 1618 (f° 9). — Cléricature conférée : à Guillaume Flour, fils de Pons, et d'Honorade Codur, d'Upaix ; à Étienne Fulcon, fils de Laurent et de « Melchionne de Bonne », du même lieu, et autres. La Baume-lès-Sisteron, Samedi Saint (29 mars) 1619 (f° 12).

1620. — « Résignation de la chapellenie St-Jehan-Baptiste d'*Asseilh*, au mandement de St-André-en-Beauchane » (Seille, com^e de La Faurie), par Honoré *Apprilis*, prêtre, recteur de lad^e « chapellenie St-Jean-Baptiste d'*Asseilhe* », au moyen de Jean Reynaud, « chanoine régullier de la prévosté N.-D. de Chardavon dud. La Baulme », 22 janv. 1620 (f° 13).— Collation de lad^e chapellenie : d'abord, à « Mre Pierre Apprilis, à présent régent des escolles de la présente ville de Sisteron », de la ville de Senez (f° 13 v°) ; puis, à Jean Arnaud, fils de Théophile, de Gap, à cause du décès d'Honoré Apprilis, 24 janv. 1620 (f° 16). — Transaction « sur les différantz pandantz, en la cour de parlement de Provence, entre le s^r curé de l'église collégiale de La Baulme-lès-Sisteron et les révérands pères de St-Dominique dud. lieu, sur le faict des sépultures des mortz qui sont enterrés dans l'églize desd. pères ». Le père Pierre Bonnet, docteur eu théologie et provincial des Dominicains, le père Raymond de Lettret (*de Strictis*), docteur en théologie, « prédicateur de la compagnie de Jésus », et « Félicien Bovier, docteur ez droitz et doyen de l'églize cathédrale de Gap », délégués par l'évêque du Serre, décident que « les corps des deffunctz qui se sont laissés dans l'église desd. pères [et] qui sont des paroisses étrangères, doibvent estre receus... par le s^r curé dud. lieu, s'il y est appellé, avec la croix de son église et chanoines d'icelle, icelluy portant l'estolle, et officiant jusques à la porte de l'églize des ditz pères dominicains seulement, et non au delà ». L'évêque approuve, 24 janv. 1620 (f° 17). — Cléricature donnée : à « Anthoine et Alexandre de Paparin de Chaulmont, frères, fils de noble Claude Paparin de Chaulmont, sieur de Chasteau-Gaillard et de St-Desdier, et de Damoyselle Suzanne du Serre », 30 janv. (f° 18) ; à François-Blaize et Charles de Valavoire, frères, filz de noble Melchior de Valavoire, s^r dud. lieu et de Volone, et de damoyselle Jullie de Rousset », et autres, 31 janv. (f° 18 v°). — Collation à Honoré Barbaroux, prêtre, du diocèse de Senez, de la cure du Désert, vacante par le décès d'Honoré *Aprilis*. La Baume, 6 févr. (f° 19). — Présentation, par le chapitre de St-Antoine en Viennois, et nomination, par l'évêque de Gap, de Pierre Paviot, pour curé de Veynes, en remplacement de Barthélemy Ségnouret, décédé, 20 févr. (f° 20 v°). — Déclaration, suivant laquelle Elzéar Meinier, curé de l'Escale, « à présent dettenu aux arrestz de lad^e ville de Sisteron, à la requeste des consulz et com^{té} dud. lieu de l'Escalle », est relaxé, à condition de se représenter et « remettre...aux arrestz » quand il en sera requis. Sisteron, 16 mars 1620 (f° 21 v°).

1621.— *Forma dignum*, par Jean Charvas, chanoine et capiscol de Sisteron, vicaire général de l'évêque de Gap et son official général, en faveur de César Giraud, prêtre, de Lambesc, au diocèse d'Aix-en-Provence, nommé par le vice-légat d'Avignon au prieuré de Barret-de-Lioure, vacant par le décès de Pierre Bouillian. Sisteron, 23 avril 1621 (f° 23). — Acte et formule d'abjuration du calvinisme, par-devant ledit Charvas, par Isaac Mison, de Thèze. Présents : Jean Saurin, chanoine théologal, de Sisteron, et Barthélemy Martiny, curé. Sisteron, 19 juil. 1621 (f° 24). — *Forma dignum*, par l'évêque du Serre, en faveur de Jacques Castigni, chanoine de Sisteron, pourvu par le vice-légat d'Avignon de la chapellenie de St-Jean-Baptiste fondée en l'église de Mison, vacante par la démission d'Antoine Champolion. Gap, 25 juin 1622 (f° 29 v°). — Collations : à Esprit Farde, prêtre de Moustiers, diocèse

de Riez, la cure de Nibles, en Provence, vacante par démission de Pierre Robert. Gap, le 15 déc. 1623 (f° 31 v°); — à Pierre Alibert, prêtre de Sisteron, la « secondairie » de Ribiers, vacante par décès d'André Vachier. Gap, 17 déc. (f° 33) ; — au même, la chapellenie de Ste-Catherine, fondée en l'église de Ribiers, vacante pour semblable motif, idem (f° 34 v°). — « Submission passée par Me Michel Turin, prebtre curé de Sallignac », pour un différent avec la comte dud. Salignac, détenu « aux arrestz de la présante ville de Sisteron », avec promesse de s'y représenter à première réquisition, 24 oct. 1624 (f° 36).

1625.— Collation à Antoine d'Astoin, prêtre, de Thoard, de la cure de Vilhosc, depuis longtemps vacante. La Baume-lès-Sisteron, dans la maison dusr de Château-Gaillard, 15 mars (f° 38). — *Forma dignum*, par Pierre Paparin de Chaumont, seigneur de St-Didier, bachelier ès droits, vicaire général pour la Provence de l'évêque de Gap : en faveur de Jean-Pierre Latil, diacre, du Noyer, diocèse de Sisteron, pourvu par le St-Siège d'un canonicat régulier en la prévôté de Chardavon, ordre de St-Augustin, de la Baume-lès-Sisteron, 31 janv. 1626 (f° 39 v°) ; — en faveur de Mathieu Antheman, clerc d'Aix, pourvu par le vice-légat d'Avignon du prieuré de N.-D. de la Brune, ordre de St-Benoit, de Mison, 7 fév. 1626 (f° 41) ; — en faveur de René de Barrême, clerc de Tarascon, pour le même bénéfice, vacant par la mort de Sauveur Antheman, 16 mars 1626 (f° 43). — Résignation de la cure ou vicairie perpétuelle de Séderon par André Farralhier, prêtre, de Moustier, 6 juil 1626 (f° 46). — Collation de ladite cure à Barthélemy Faucon, prêtre de Valerne, 7 juil. (f° 48 v°). — Collation, par Jean Bermond, chanoine théologal de la cathédrale de Gap, vicaire général et official de l'évêque du Serre, de la cure de Barret-de-Chabre, à Antoine Imbert prêtre *de Aures* (Éourres). Gap, 8 déc. 1626 (f° 50 v°). — Résignation de la cure de Vers, par Jean Vionnet, prêtre, de l'ordre de St-Ruf, de Valence, Gap, 16 déc. (f° 53). — Provision de lade cure de Vers donnée par Jean Arnaud, chanoine théologal et vicaire général de Gap, à Pons Plauche, prêtre de Noyers, diocèse de Sisteron. Sisteron, 26 janv. 1727 (f° 54 v°). — *Forma dignum* : par led. Jean Arnaud, en faveur de Jean-Pierre Latil, pourvu en cour de Rome du prieuré-cure de Sallérans, 22 avril (f° 56) ; — par Pierre Paparin de Chaumont (*de Calido Monte*), en faveur de Alexandre de Guin (*Guini*), d'Aubagne, diocèse de Marseille, pourvu du prieuré de l'Escale par le vice-légat d'Avignon. La Baume, 2 juin 1627 (f° 58) ; — par le même, en faveur de frère Louis de Châteauneuf, religieux de l'ordre de St-Benoit, pourvu dud. prieuré de l'Escale par le vice-légat d'Avignon, 3 juil. (f° 59 v°). — Confirmation de l'acte de fondation de la « vicairie, *sive* cure perpétuelle en l'église parrochialle St-Érigis » de Valerne, par le vicaire général de Gap, à la requête de Me Joseph de Rians, avocat, « nepveu et procureur spéciallemant fondé de messire Louis de Rians, prebtre, relligieux du monastère St-Victor-lès-Marseille, de l'ordre de St-Benoyt, prieur du prieuré de Vallerne », 12 août 1627 (f° 61 v°). Copie de l'acte de fondation susdite. Aix, 9 août (f° 64 v°). — Résignation de la cure de Lemps par Jean Taxil et collation de lade cure à Jean-Pierre Ravel, prêtre de St-Savournin, diocèse d'Apt, 17 avril 1628 (f° 67). — Collations : à Jean Razet, de Sisteron, la cure du Caire, vacante par démission de Paul Geniès, prêtre, de St-Julien, diocèse de Riez. La Baume, 16 mai (f° 70 v°) ; — à Michel Guillaume (*Guilhermo*), prêtre d'Embrun, le prieuré-cure d'Urtis, 27 juin (f° 72). — *Forma dignum*, par Pierre Paparin de Chaumont, en faveur de Jacques Paparin de Chaumont, pourvu en cour de Rome du prieuré de St-Pierre-de-Lemps, 8 juil. (f° 74). — Collation du prieuré de St-Martin-de-Volone, vacant par la mort d'Antoine Tartonne, au dit Jacques Paparin de Chaumont, 26 juil. (f° 75 v°). — *Forma dignum* : en faveur de Rostain Surian, prêtre de Puimoisson, diocèse de Riez, pourvu dudit prieuré de St-Martin de Volone par le vice-légat d'Avignon, 30 juil. (f° 77) ; — en faveur de Jean-Pierre Latil, prêtre, de Noyers, pourvu de la vicairie de N.-D. la Brune de Mison par le vice-légat d'Avignon, 7 sept. (f° 79). — Collation de la « secondairerie » de l'Escale à Jean Avril (*Aprilis*), prêtre, de l'Escale, 29 déc. 1628 (f° 82). — « Résignation de la chapellenie fondée en l'église parrochialle du lieu de Reynier, soubz le titre de St-Sébastien », par « Melchion Aboul (d'Abon), sieur d'Antraïs », 7 févr. 1629 (f° 83 v°). — Collation de lade chapellenie à Jean *d'Aboul*, clerc, de Sisteron, fils de Jean *d'Aboul*, seigneur de Reynier, 16 fév. (f° 85). — Présentation, faite au nom d'Alexandre de Guin, religieux de St-Victor de Marseille, prieur du prieuré de N.-D. de Mendanois de l'Escalle, par Barthélemy Martini, curé de l'église cathédrale de Sisteron, de Jean *Apprilis*, prêtre, pour la cure ou vicairie perpétuelle de l'Escale, 30 mai 1629 (f° 87 v°). — Collation de lade cure au dit Apprilis par Pierre Paparin de Chaumont, seigneur de St-Disdier, prieur de La Baume-des-Arnauds, professeur de théologie, vicaire et official général à La Baume-lès-Sisteron pour l'évêque de Gap, 30 mai (f° 88 v°). — Résignation de la cure de N.-D. de Tournefort de Barras, par Rolland Bremond, prêtre, chanoine régulier de N.-D. de Chardavon, et collation de ladite cure à Louis Meffred, prieur dud. Barras, 4 déc. (f° 91).— Collation de la cure du Caire, vacante par démission de Jean Razet, prêtre de Sisteron, à Pierre Gargoly, de Tanaron, diocèse de Digne, 6 déc.

(fº 94). — Résignation du prieuré de Clamensane, sous le titre de N.-D. d'Espinouse, par Jean Reynaud, et collation dud. prieuré à Jean Richaud, prêtre bénéficier de l'église cathédrale de Sisteron, 10 janv. 1630 (fº 96). — Copie de l'ordonnance par laquelle l'évêque de Gap défend de faire à l'avenir aucune collation de bénéfices et d'user du grand sceau épiscopal, à cause de « plusieurs abbus quy se commettent dans led. archipresbitérat pour la collation des bénéffices », sans date (fº 98), etc.

G. 796. (Registre.) — Grand in-4º, 243 feuillets, papier. Coté AA.

1675-1684. — Actes du secrétariat sous Victor de Méliand, évêque de Gap. — Collations : des chapellenies de St-Jean et St-Étienne de La Motte-du-Caire, à Jean Clément, clerc. Gap, 10 déc. 1680 (fº 2) ; — du prieuré de La Saulce, vacant par décès de Mathieu Brun, à Sauveur Clément, curé de St-Jean-Baptiste de Montorsier, 15 déc. (fº 4); — du prieuré-curé de Montorsier à Achille Le Vaseux, prêtre du diocèse de Chartres, docteur en théologie. Présent : André Risoul, curé de Saint-André-de-Gap, et Jacques Salva, bénéficier de la cathédrale de Gap, 16 déc. (fº 5) ; — de la chapelle de N.-D. de Sauveterre, fondée sur le territoire de la Roche-des-Arnauds et sur la paroisse des Baux, à Gaspar de Beauvois, prêtre, chanoine et prévôt de l'église de Gap, 31 déc. 1680 (fº 6).

1681. — Collation du prieuré de St-Pierre de Boutiers, près Cognac, diocèse de Saintes, à Étienne Rongiraud, religieux de l'ordre de St-Benoît. Gap, 7 janv. — Abjuration du calvinisme, par Olympie Osias, fils de David et de Marie Lurion, de Veynes, 16 janv. (fº 7) — Collation de la chapelle de St-Martin du Mélésin de Serre-Eyraud, paroisse d'Orcières, vacante par démission de Joseph Marcellin, curé d'*Eybaux* (des Baux), à Esprit de Bertrand de Montauzier, chanoine de Gap, 1er févr. (fº 7 vº) — Démissoire pour Jean Anglez, de Veynes, minoré, 22 fév. (fº 12 vº) — Collations : de la chapellenie abandonnée de St-Georges, fondée en l'église de La Baume-des-Arnauds, à Jean Ricou, prêtre, recteur des chapelles de St-Jean-Baptiste de Ventavon et de Ste-Marguerite de La Mure, diocèse de Grenoble, 2 mars (fº 13 vº); — du prieuré de « St-Martin d'Aux, à Sigoyer », vacant par démission de Gaspar de Beauvois, prévôt de Gap, à Jean Arnaud, clerc, 12 mars (fº 14) — Transcriptions : de l'ordonnance de l'évêque Pierre Marion, qui crée un séminaire à Gap, sous la direction des Pères de la Doctrine Chrétienne, grâce aux libéralités de Marguerite Baud, de Gap, dame de La Villette. Gap, 1er juin 1675 (fº 16); — de la lettre dudit évêque qui décharge André Risoul, curé de St-André-de-Gap, Sauveur Clément, fondateur de N.-D. de Sauveterre, et Louis Astraud, bénéficier de Gap et protonotaire apostolique, du soin du séminaire établi, trois ans auparavant, en ladite église de N.-D. de Sauveterre, territoire de La Roche-des-Arnauds, 14 juin 1675 (fº 16 vº) ; — des lettres patentes du Roi qui approuvent la fondation d'un séminaire à Gap, sous la direction des « PP. de la Doctrine Chrétienne, de la province d'Avignon », et qui permettent d'imposer, tous les ans, sur les bénéfices du diocèse, « autres touttefois que les cures, la somme de mil livres », au profit dud. séminaire. Versailles, nov. 1680 (fº 16 vº); enregistrées au parlement de Grenoble le 21 mars 1681 (fº 17 vº; cf. fº 52) — Collations : de la cure de St-Firmin de Méreuil, vacante par la démission de Joseph Gontin, à Charles Gontin, 23 avril 1681 (fº 19); — de la cure de Tallard, vacante par décès de Nicolas Barban, à Paul de Canedreux, prêtre du diocèse de Séez (*Sagiensis*). Témoins : Gaspar « *de Bellovisu, gallice* de Bauvois », prévôt, Véran Pascal, cocuré de Gap, 2 juin (fº 21 vº); — de la cure des Costes en Champsaur, à Jean-Baptiste Méyère, prêtre, du diocèse d'Embrun, 6 juin (fº 22) ; — de la cure de N-D. d'Aspres-lès-Corps, à François Millon, curé d'Ambel, en remplacement de Michel Perré, transféré à Ambel, 11 juin (fº 23); — du prieuré de Malicorne, diocèse de Bourges, à Gilbert des Champs, docteur en théologie. L'évêque de Gap agit ici en qualité de prieur commendataire de N.-D. de Montluçon, 23 juin (fº 23 vº). — *Forma dignum* pour Étienne Richaud de Servoules, docteur en théologie, du diocèse de Sisteron, pourvu de la chapelle de Ste-Colombe, vacante par démission d'André Flamand, 28 juin (fº 24 vº). — Collations : de la cure de Sorbiers, vacante par décès de Pierre de Beauchamps, à Louis Massot, du diocèse de Digne, 3 juil. (fº 26 vº) ; — des chapelles de St-Jean et de Ste-Catherine de Rosans, résignées par Jacques Bontoux, à Jean-Mathieu Bontoux, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église de Sisteron, cousin germain dud. Jacques, 5 juil. (fº 27); — de plusieurs chapelles « vacantes par désertion » : N.-D. de Lorette et St-Esprit de Cornillon ; N.-D. de Berriane, St-Martin et St-Auban de Cornillac ; St-Jean, Ste-Catherine et N.-D. du Palais, fondées dans l'ancienne église de St-Michel de Bruis, à Balthazar Poitevin, prêtre, bachelier en théologie, de Pontevès, diocèse de Fréjus, 6 juil. (fº 28 vº) ; — de la cure de Chabottonnes, à Jean du Serre-Bresson, 18 juil. (fº 31 vº) ; — de la chapelle de St-Claude, fondée en l'église du Noyer, vacante « par désertion », à Honoré Lagier, curé de St-Léger, 29 juil. (fº 32 vº). — « Indiction de la visite généralle » des églises du diocèse de Gap, que se propose de faire l'évêque Victor de Meliand dès le 1er sept. Il se propose de visiter, d'abord, « les églises

en Beaumont, mandemant de Corp, Dévoluy, Gaudemar, St-Bonnet-en-Champsaur,... jusques à la ville de Gap », 16 août 1681 (fº 35). — Pouvoir donné au gardien des Capucins de Sisteron et à ses religieux, pour prêcher des missions à Chanousse, à Montjay et lieux voisins, 20 août (fº 38 vº). — Substitution de promoteur, en faveur de Jacques Salva, bénéficier en l'église de Gap, pendant la maladie d'André Risoul, 20 août 1681 (fº 39). — Nomination de Jean-Jacques Girard, curé du Buis et official de Vaison, pour instruire, comme official, une cause particulière relative au sʳ Joseph Moreau, curé de St-Auban, attendu la maladie de Gilbert des Champs, official de Gap, 21 août (fº 39 vº). — Dimissoires données à Jacques Gontard, diacre, Joseph Pons, sous-diacre, Claude Mauduëch, de Claret, 27 août (fº 41). — Autorisation de prêcher des missions, donnée à Jacques Charbonel, prieur de Chabestan, 5 sept. (fº 45). — Nominations : Gilbert des Champs, vicaire général de Gap, 5 sept. (fº 45 vº) ; — Pierre-André Reynaud, prieur de Ribiers, official forain de la partie du diocèse de Gap sise en Provence, 23 sept. (fº 48 vº); — Mᵉ François Castagni, « ancien greffier au siège de la ville de Sisteron », greffier de l'officialité de Provence, 24 sept. (fº 50). — Acceptation par le père Sibourg, « provincial de la Doctrine Chrestienne » d'Avignon, de la direction du Séminaire de Gap; enregistrée à Gap, le 27 sept. 1681 (fº 52). — Nomination de Gaspar de Beauvois, prévôt du chapitre de Gap, grand vicaire et official, 1ᵉʳ oct. (fº 54). — Provision de la chapelle de N.-D. de La Rochette, à Pierre Pauchon, clerc, 7 oct. (fº 58). — Dispense de bans donnée par Gaspar de Beauvois, vicaire général, pour Étienne Rostain, de St-Jacques, et Madeleine Armand, de St-Maurice en Valgodemar, 10 oct. (fº 59). — Nomination à la cure de Manteyer d'Antoine Allivons. Présents : Jean Prète, *alias* Porette, docteur ès droits, curé de Gap, Marc-Antoine Malsan, supérieur du séminaire, 11 oct. (fº 60.) — Proposition dud. Antoine Allivons, pour ladᵉ cure, par Elzéard Allivons, sacriste de N.-D. de Chardavon et vicaire général de dom Antoine de Cellières, prévôt dud. Chardavon. La Baume-lès-Sisteron, 9 oct. (fº 61 vº). — Permission de quêter donnée aux « Augustins déchaussés du couvent de Malosenne, du diocèze de Vaison », 14 oct. (fº 63). — Provision de la cure de La Roche-des-Arnauds, à Gabriel Chaix, curé d'Orcières, 18 oct. (fº 66). — Permission de prêcher des missions, donnée à Pierre *Jordanis*, Pierre Augier et Anselme Espitallier, prêtres de la congrégation de la Doctrine Chrétienne d'Avignon, 29 oct. (fº 68 vº) ; — Nominations : François Vallantin, à la cure de Chaudun, 17 nov. (fº 71) ; — Étienne Pellissier, à celle d'Orcières, 24 nov. (fº 74 vº). — *Exeat* donné à Jean-Claude Allard, prêtre, de la Bâtie-Neuve, 1ᵉʳ déc. (fº 77). — Permission de prêcher des missions donnée : à Guillaume de Simiane de Montfavet, religieux dominicain du couvent de Gap, 3 déc. (fº 77 vº) ; — à Étienne Vitte, jésuite du collège d'Embrun, 5 déc. (fº 78). — Commission donnée au vicaire général Gaspar de Beauvois par le vice-légat d'Avignon pour régler le différent existant entre dom Antoine Bernard, chantre de l'abbaye de Boscodon, et dom Joseph Silvestre, prieur claustral de la même abbaye, 11 déc. (fº 79). A ce propos il est dit que l'abbaye de « Boscaudon avoit esté unie et agrégée à celle de Cluny » (fº 81). Ledit dom Bernard est accusé d'aller à la chasse (fº 82), d'avoir « l'hardiesse de maltraiter son supérieur » et « d'en venir aux coups »; de « soulever quatre religieux contre luy » (fº 82 vº). — Permission à Jacques Richier, de Ribiers, de s'établir comme ermite, pendant une nouvelle année, près de la chapelle des Faisses, audit Ribiers, 26 déc. (fº 84).

1682. — Pouvoir donné à Étienne Le Camus, évêque de Grenoble, et à ses vicaires généraux, de recevoir l'abjuration de tous les calvinistes du diocèse de Gap qui demanderaient à se convertir dans le diocèse de Grenoble. Gap, 12 janv. (fº 86). — Nominations : Balthasar Poitevin, prêtre, du diocèse de Fréjus, secondaire de Montauban, 26 janv. (fº 88) ; — Jacques Payan, secondaire de Melve, 3 févr. (fº 88 vº) ; — Alexandre Garnier, curé de St-Bénigne (*Sancti Benigni, sive de St-Benin, vulgo de St-Bereigme*), 7 févr. (fº 90) ; — Michel Bermond, prêtre, bachelier en théologie, recteur de la chapelle de St-Joseph de Ribiers, dont Jean Bonnet, marchand, est juspatron. (Ce dernier, résidant à Marseille, l'avait fondée le 25 janv. 1675, acte reçu par Salva, secrétaire de l'évêché de Gap), 12 mars (fº 93). — Collation de la cure de La Motte-du-Caire à Honoré Autran, prêtre, de Thèze, 14 mars (fº 94 vº). — Ampliation de lettres de grand vicaire du diocèse de Gap, données par « Victor Méliand », à Gaspar de Beauvois. Paris, « *ubi nunc degimus negotiorum nostræ diœcesis causa* », 17 avril 1682 (fº 101). — Permission de prêcher des missions donnée aux capucins Timothée de Rougon, Augustin de Draguignan et Jean-François de Riez, 29 avril (fº 102 vº) — Abjuration du calvinisme par Jacques Martin, fils de feu Pierre, et par Antoine, Marie et Isabeau, ses enfants, de St-Laurent-du-Cros. Présents : Ennemond Carré, chanoine de Gap, Étienne Simian, châtelain épiscopal, 12 mai (fº 103). — Absolution d'irrégularité, encourue par Pierre Grimaud, clerc, comme ancien soldat, 12 mai (fº 103 vº). — Autorisation de quêter dans le diocèse de Gap donnée aux religieux Mineurs conventuels de Gap, 3 juil. (fº 114). — Nominations : Jean Simian, curé de Trescléoux, à la cure de « Montelin »,

alias « Montéglin », vacante par décès de Jean Isnard, 5 juil. (fº 114 vº) — Jean Anglès, à la cure de Trescléoux, 8 juil. (fº 117); — Jacques Payan, à la cure de La Chapelle en Valgaudemar, 17 août (fº 124 vº) ; — Honoré Lagier, curé de St-Léger, à la cure d'Orcières, 28 août (fº 125 vº) ; — Jean du Serre-Bresson, à la cure de St-Léger, 28 août (fº 126 vº) ; — François Eyraud, à la cure de Chabottes, 4 sept. (fº 128) ; — Jean-André Reynaud, prieur de Ribiers, à la cure dud. lieu, vacante par le décès de Jacques Toscan, 4 nov. (fº 137 vº) ; — Étienne Pellissier, à la cure de « St-Bereigne », 15 déc. (fº 144).— Autorisation de prêcher des missions donnée aux jésuites de la province de Lyon, 29 déc. 1682 (fº 147 vº).

1683. — Autorisation de prêcher le carême : à Serres, donnée au père de St-Martin, religieux carme du couvent de Pertuis, 5 janv. (fº 149) ; — à Valernes, à maître Joseph Guion, gardien des frères mineurs de Gap, 22 janv. (fº 150). — Nominations : Arnoux Jourdan, curé de Ste-Luce, à la cure de Poligny, vacante par mort d'Emmanuel Bellue, 27 janv. (fº 151) ; — François Vallentin, à la cure d'Eygalayes, vacante par mort de Jean Bonnefoy (fº 155 vº) ; — Claude Maiol, à la cure de St-Pierre et St-Paul d'Argenson, vacante par mort de Gabriel Armand, 17 juin (fº 163 vº) ; — Étienne Pellissier, curé de « St-Bereime », à la cure des Infournas, vacante par résignation de Jean Joubert, 28 juin (fº 165 vº) ; — Jean Joubert, à la cure du Noyer, résignée par Antoine Audibert, 28 juin (fº 166) ; — Charles de St-Geoire, à la cure de « St-Bereigme », 3 juil. (fº 167); — Gaspar du Bois, clerc du diocèse de Grenoble, au prieuré de La Roche-des-Arnauds, résigné par Balthasar « Eynod », clerc, 20 juil. (fº 171). — Autorisation de quêter donnée aux « dames de la miséricorde de Tallard », 30 août (fº 176). — Collation des prieurés de St-Blaise de Thèze et de Ste-Marie de Beauvoir de Sigoyer, de l'ordre de Cluny, résignés par Louis du Serre de Melve, à Pierre de Meynier de Lambert, clerc du diocèse d'Aix, 13 sept. (fº 178). — Permission de prêcher le carême à Volone, donnée « au père Thoron, cordellier, secrétère de l'ordre en la province de St-Louis », 6 oct. (fº 180 vº). — Absolution d'irrégularité encourue, comme soldat, par Reynaud du Serre, clerc, chevalier de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare, 2 nov. (fº 183).— Certiffficat en faveur de Mº André David, clerc du diocèse de Gap, recteur du St-Sépulcre, de l'ordre de St-Benoit, 23 nov. (fº 191 vº). — Provisions : la cure de La Charce, à André David, acolythe, de Veynes, 25 déc. (fº 197 vº); — le prieuré de Séderon, à Claude Garcinel, prêtre du diocèse de Sisteron, 27 déc. (fº 198).

1684. — Dimissoires pour tous les ordres majeurs, en faveur de « Charles de St-Joire », clerc, de St-Bénigne, diocèse de Gap, 18 janv. (fº 200).— Collations : des chapelles de St-Grégoire de Tallard, en faveur de Jean Faure, clerc, dudit Tallard, 24 janv. (fº 201) ; — des chapelles de N.-D. de Pitié et de Miséricorde de l'église cathédrale de Gap et de Ste-Croix de Fouillouse, résignées par noble Antoine de Suau, clerc, en faveur de Louis du Serre, seigneur de Melve, doyen de l'église cathédrale de Gap, prieur de St-Grégoire de Tallard, 18 févr. (fº 204). — Dimissoire pour noble Antoine-François de La Villette, fils de feu Pompée, seigneur de Veynes et de Furmeyer, et de dame Madeleine de Plantier de La Collombière, clerc ; André David, acolyte, curé de La Charce, et Guigues Lafond, sous-diacre, 24 mars (fº 206 vº). — Nominations : Jacques Paviot, prêtre, docteur en théologie, recteur des chapelles de St-Jacques et de Ste-Marguerite de Sassenage, diocèse de Grenoble, à la cure de St-Laurent d'Oze, vacante par mort de Jean Paviot, 5 avril (fº 207) ; — Jacques Gontard, à la cure de Montclus, 25 avril (fº 211) ; — Alexandre Thoulouze, curé du Plan-du-Bourg, à la chapellenie de N.-D. de l'église de Savournon, 2 mai (fº 211 vº); — Antoine Jeune, prêtre de Valernes, à la cure de Chaudun, 22 juin (fº 219) — Paul Canedreux, prêtre du diocèse de Sées, à la chapellenie de N.-D. des Eyrauds, vacante par la résignation de Jean-François-Cler Labastie et fondée en l'église cathédrale de Gap, 14 juil. (fº 222) — led. Jean-François-Cler Labastie à la cure de Tallard, résignée par le susdit Paul Canedreux, 14 juill. (fº 223) — Pierre-Jacques Meyniel, curé de St-Pierre d'Argenson, à la cure de St-Marcellin d'Arzeliers, 31 juil. (fº 224 vº). — Dimissoires pour Louis Dupuy, acolyte, de Veynes, et Joseph Barban, de St-Maurice en Valgaudemar (*in Valle Gaudemarensi*), 2 sept. (fº 227).— Nominations : Jacques Morel, prêtre, de Veynes, à la cure de Saint-Laurent d'Oze, résignée par Jacques Paviot, 4 sept. (fº 228) ; — Honoré Belue, à la cure de St-Martin d'Argenson, résignée par Pierre-Janvier Meyniel, curé d'Arzeliers, 25 sept. (fº 229 vº) ; — Antoine Savine, curé de « Beaufain », à la cure du Monêtier-d'Ambel, résignée par Charles Garnier, 29 sept. (fº 230 vº); — Claude Clément, prêtre du diocèse de Sisteron, à la cure du Beaufin, 30 sept. (231) ; — Michel Brémond, bachelier en théologie, recteur de la chapellenie de St-Joseph de Ribiers, à la vicairie perpétuelle ou sacristie de Ribiers, vacante par décès de Gabriel Sarlin et sur la présentation de Pierre-André Reynaud, prieur de Ribiers, 2 oct. (fº 232 vº) ; — Étienne Jourdan, à la chapellenie de Ste-Catherine, vulgairement appelée de Jalasse, vacante par la mort dud. Sarlin, 6 oct. (fº 233 vº). — Dispenses de bans, par Charles-Bénigne Hervé, évêque nommé de Gap (*episcopus Vapencensis designatus*), pour noble François de Rivière, fils de feu

Abel, et seigneur de Bruis, et Élisabeth d'Antoine, fille de feu noble Claude, de la paroisse de Bisignan, diocèse de Sisteron, oct. (f° 234). — Nomination, par ledit évêque, de Balthasar Poitevin, prêtre du diocèse de Fréjus, pour faire le service de la paroisse de La Salle (Isère), 18 oct. (f° 234 v°). — Dimissoires pour Jacques Queyrel, fils de feu Jean et de Marie Sochon, de Gap, oct. (f° 235). — *Exeat* donné par l'évêque élu Hervé à Jean Lagier, prêtre, qui désire aller continuer ses études de théologie à Lyon, 26 oct. (f° 236) — Dispense de parenté donnée par Victor Méliand, évêque et comte de Gap, évêque nommé à l'évêché d'Aleth (*episcopus et comes Vapincensis, nec non episcopus Electensis designatus*), pour Jacques Perrier et Marguerite Gueydan, de St-Maurice en Valgaudemar, nov. (f° 237 v°) — Ordination générale, par Victor Méliand, évêque de Gap et évêque désigné d'Aleth, dans l'église cathédrale de Gap; tonsurés : François Barban de Pragastaud, fils de noble Jacques et de Françoise de Rochas; Joseph Brutinel, fils de Me Étienne, docteur ès droit et avocat, et d'Anne de Rochas, de Gap ; Jean-Baptiste Nas, fils de Balthasar et de Marie de Lange, de La Saulce, etc.; prêtres : Jean Anglès, de Veynes; minoré ; Louis Girard, de Chorges, diocèse d'Embrun, chanoine prébendé de Gap, 23 nov. (f° 238 v°), — Confirmation des lettres de vicaire général données à Paris, le 18 août précédent, par Victor Méliand, évêque de Gap et évêque désigné d'Aleth, à Charles-Bénigne Hervé, prêtre, docteur, évêque désigné de Gap. Témoins : Étienne Brutinel, avocat au parlement de Grenoble et Jean Escallier, notaire. Gap, 25 nov. 1684 (f° 239 v°). — Dimissoire donné par l'évêque Victor Méliand à Louis Dupuy, sous-diacre, de Veynes, et autres. Gap, 27 nov. (f° 242) — Autres dimissoires donnés par Charles-Bénigne Hervé, évêque élu de Gap, à Jean-Pierre Amiel, diacre, de Mélan, et autres. Gap, 18 déc. 1684 (f° 242 v°), etc.

G. 797. (Registre.) — Grand in-4°, 236 pages ou 118 feuillets, papier. Coté CC.

1685-1687. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'évêque Charles-Bénigne Hervé.

1685. — Dispenses de mariage pour Étienne Martin et Marguerite Gilibert, « de Charence et de La Garde », paroisse de Gap. Gap, 1er janv. (f° 1). — Commission, sur requête présentée par Gabriel Chaix, curé de La Roche-des-Arnauds, donnée à Jacques Carbonel, prieur de Chabestan, pour visiter l'église de La Roche, 14 janv. (f° 3). — Signature de la formule de condamnation des cinq propositions de Jansénius, par Georges Charles, prêtre du diocèse de Paris, docteur en théologie de la Faculté de Paris, 20 janv. (f° 3 v°). — Collation, audit Georges Charles, de la cure de Gap (*comparrochialem ecclesiam seu vicariam perpetuam hujus urbi Vapincensis*), vacante par décès de Jean Bret, sur la présentation faite au nom de François Brutinel, chanoine et sacriste en l'église cathédrale de Gap. Présents : Raymond Juvénis, conseiller et procureur du Roi à Gap, et Grégoire Escallier, fils de Jean, notaire, 20 janv. (f° 4). — Démissoires : pour le dioconat, en faveur de Jean Faure, sous-diacre, prieur de St-Martin du Monêtier-Allemont, natif de Tallard (*de Talarre*), 23 janv. (f° 5); — pour les ordres mineurs, en faveur de François-Auguste de Gombert, de St-Geniès (Basses-Alpes), 21 févr. (f° 8). — Signature de la formule de condamnation des propositions de Jansénius, par Jacques-Azemar Séguin, sous-diacre, profès de l'ordre de St-Benoît, de la congrégation de St-Maur, du monastère de St-André-lès-Avignon, et collation aud. Seguin, du prieuré de St-Christophe, de La Roche-sur-Buis, 11 mars (f° 10 v°). — Rénonciation aux propositions de Jansénius : par Esprit Gentillon, prêtre, et nomination dud. Gentillon à la cure de St-Jean-Baptiste des Costes, 28 mars (f° 11 v°); — par Claude Bernard, prêtre du diocèse de Chartres, et collation aud. Bernard de la cure de Romette, résignée par André David, curé de La Charce, 28 mars (f° 13). — Dispense de mariage pour Michel Ébrard et Anne Fulcon, de St-Bonnet. St-Bonnet-en-Champsaur, en cours de visite épiscopale, 21 mai (f° 16 v°). — Collations : la cure d'Esparron, vacante par mort de François Bresson, à Martin Jullien, prêtre du diocèse de Digne, bachelier en théologie et originaire de Veynes (f° 19 v°); — la seconderie de Veynes, au sr Favier. Chabestan, 19 juin (f° 20); — la cure de Chabottonnes, résignée par François Eyraud, à Jean-Baptiste Méyère, prêtre du diocèse d'Embrun, secondaire de Ventavon. Gap, 3 juil. (f° 21 v°); — les chapelles de St-Jean-Baptiste et de Ste-Catherine de Tallard, vacantes par décès d'Ennemond Carré, chanoine de Gap, à André Risoul, curé de St-André-lès-Gap, 21 juil. (f° 22); — les chapelles de N.-D. et de N.-D. de Pitié do Ventavon, résignées par Antoine Richaud, à Antoine Jeune. *Datum in comitatu nostro Charentiæ*, 31 juil. (f° 23 v°). — Rénonciation aux propositions de Jansénius par Jean Ayasse, et collation audit Ayasse de la cure de Saléon, résignée par Albert Reynaud, de La Sagne. Château de Charance, 2 août (f° 24). — Autorisation donnée à Louis Jallon, prêtre du diocèse de Chartres, de bénir, dans la chapelle des ermites de Charance (*in sacello heremitarum Charentiæ*), le mariage de Jean Gourpelin, originaire de Béziers, avec Jeanne de Villeneuve, nouvellement convertie, fille de noble Léon de Villeneuve, seigneur de La Colette, de Manosque, et veuve de Charles Liotier, tous deux demeurant à Tallard, 2 août (f° 24 v°).

— Collations : la précentorie de la cathédrale de Gap et la chapellenie de N.-D. de *Albo Rufo*, à François-André Bozonier, clerc, 7 août (f° 26) ; — la cure d'Agnières, vacante par décès de Guillaume Arnaud, et sur présentation du R. P. Jean-Baptiste Revirard, recteur du collège d'Embrun, juspatron, à Urbain Melquiond, prêtre du diocèse d'Embrun, 6 août (f° 27 v°) ; — la cure de Chauvac, vacante par décès d'Antoine Carderil, à Jean Coste. Présent: Pierre de Rostan, prêtre, pitancier de Romette, demeurant à l'hermitage de Charance (*in heremo dictæ Charentiæ commorante*). Château de Charance, 26 août (f° 28 v°) ; — la chapelle de N.-D. de Consolation de Lazer, vacante par démission de noble Joseph de Bonthoux, clerc, sur la présentation de Louise de Fauchet, veuve de Pierre Reynaud, et de Jean Amat, héritier de Françoise Reynaud, dud. Lazer, à Gaspar de Beauvois, prévôt du chapitre de Gap, prieur de St-Arey et recteur de la chapellenie de N.-D. de Sauveterre. Présents : Pierre d'Abon, chanoine, et Étienne Chaix, agriculteur, de Charance, 8 sept. (f° 30 v°) ; — la cure de La Salle en Beaumont, résignée par Bernard Baret, à Antoine Boyer, 23 oct. (f° 35) ; — la cure d'Esparron, vacante par décès de François Bresson, et sur présentation de l'abbé de St-Antoine en Viennois, à Martin Jullien, prêtre du diocèse de Digne, bachelier en théologie. Présent : noble Louis de Poligny, seigneur de La Fare. Gap, 5 nov. (f° 37) ; — la cure du Plan-du-Bourg, territoire de Savournon, résignée par Sauveur Gautier, à Alexandre Toulouze. Présents : Jacques de Calignon, curé de St-Laurent en Beaumont, et Jean Lafont, prêtre, 6 nov. (f° 37 v°) ; — la chapellenie des SS.-Jean et Étienne de La Motte-du-Caire, résignée par Jean Clément, à Joseph Clément, clerc, 6 nov. (f° 38 v°) ; — la cure du Monêtier-Allemont, vacante par démission d'Antoine Bernard, à Jean Tourcier, curé de Curbans, 9 nov. (f° 39) ; — la cure de Ventavon, résignée par Honoré Arnaud, à Antoine Bernard, 9 nov. (f° 39 v°) ; — la cure de Curbans, à Honoré Arnaud, 9 nov. (f° 40) ; — la cure de Barcilonnette, résignée par Sébastien Maurel, à Claude Mayol, curé de St-Pierre-d'Argenson, 16 nov. (f° 41) ; — la cure de St-Pierre-d'Argenson, à Sébastien Maurel, 16 nov. (f° 41 v°) ; — la cure de *la Raigne* (Laragne), vacante par déposition de François Vidal, à Jacques Bonnet, curé de Serres. Présent : Claude Masse, chirurgien de Corps, 26 nov. (f° 43) ; — la cure de La Roche-des-Arnauds, résignée par Gabriel Chaix, à Jacques Maurel, ancien curé de St-Laurent d'Oze. Présents : Jean-Baptiste Masseron, juge ordinaire de Gap, et Grégoire Céas, avoué, 1er déc. (f° 44) ; — la cure de Château-d'Ancelle, résignée par Claude Garnier, audit Gabriel Chaix, 1er déc. (f° 44 v°) ; — la cure d'Aspres-lès-Corps, résignée par François Milon, à Claude Garnier, 1er déc. (f° 45) ; — la cure de St-Nicolas de Montorsier, résignée par Charles Lombard, à François Milon, 1er déc. (f° 45 v°) ; — la cure de Poligny, résignée par Arnoux Jourdan, à Charles Lombard, 1er déc. (f° 46) ; — la cure de Montmorin, vacante par résignation de Jean-Baptiste Grégoire, à Jean-Baptiste Méyère, ancien curé de Chabottonnes, 3 déc. (f° 48) ; — la cure de Pomet, résignée par Jean-Claude Allard, à Jean-Baptiste Grégoire, 3 déc. (f° 48 v°) ; — la cure de Montbrand, à Claude Allard, curé de Pomet (f° 49) ; — la cure de Rosans, à Jean Raymond, curé de Feyssal (f° 50) ; — la cure d'Oze, à Pierre Arnaud, curé de Rosans (f° 50 v°) ; — la cure de Laragne, à Jacques Bonnet, curé de Serres, 3 déc. (f° 51 v°) ; — la cure de Pelleautier, à Arnoux Jourdan, ancien curé de Poligny. Charance, 5 déc. (f° 53) ; — la cure de Chabottonnes, à Pierre Pellegrin, curé de Pelleautier. Présents : Jean de Ricou, chanoine, et Georges Charles, curé de Gap, 18 déc. (f° 54 v°) ; — la cure de Feissal, à Dominique Rolland, ancien curé de Montbrand. Reillanette, en cours de visite, 30 déc. 1685 (f° 55).

1686. — Collations : le prieuré de Salérans, à Pierre Gabriel, prieur de Villebois. Présent : Jean-André Bernard, notaire à Ribiers. Éourres, en cours de visite, 6 janv. (f° 55 v°) ; — les cures : de Claret, à Étienne Condolet. Ventavon, 10 janv. (f° 57) ; — de Serres, à Louis Dupuy. Charance, 13 janv. (f° 57 v°) ; — de Montrond, à François Vidal, ancien curé de Laragne. Témoins : Claude Bernard, curé de Romette, et Benoît Vallon, notaire, 25 janv. (f° 60) ; — de Barret-de-Lioure, à Jean-Claude Allard, ancien curé de Montbrand. Gap, 29 janv. (f° 61 v°) ; — d'Upaix, à Balthasar Roubaud, curé de Châteauneuf-de-Chabre. Présent : Pierre de L'Homme, seigneur de La Fare, 30 janv. (f° 62) ; — de Châteauneuf-de-Chabre, à Jean-Antoine Lachier, curé d'Upaix (f° 62 v°) : — de Bénévent, à Pierre Amar, curé de La Motte-en-Champsaur. Présent : Véran Pascal, curé de Gap, 7 févr. (f° 63 v°) ; — de La Motte-en-Champsaur, à Esprit Amar, curé de St-Laurent-du-Cros. Présents : Jacques de Poligny et Claude du Chesne, 9 févr. (f° 61 v°) ; — de Villebois, à Alexandre Gily, curé d'Éourres, 9 févr. (f° 64) ; — de St-Bonnet-en-Champsaur, à Claude Maüduëch, 12 févr. (f° 66) ; — de Feyssal, à Antoine France, curé de Ste-Colombe. Présents : Pierre de Marc, prieur de Rosans, et Pierre Gautier, procureur, 14 févr. (f° 67 v°). — Collations : de la sacristie du prieuré conventuel de St-Anduphe ou « St-Andiol-lez-Upaix », de l'ordre de St-Benoît et de la dépendance du monastère de St-Michel de La Cluse, à Pierre de Marc, religieux profès de St-Marcel de Die, 14 févr. (f° 67 v°) ; — des cures : de Ste-Colombe, à Jean Jourdan, ancien curé de Barret-de-Lioure. Présent : Jean

Allouys, architecte de Grenoble, 16 févr. (f° 68 v°) ; — de Beaufin, à Pierre Essautier, curé de Piégut, id. (f° 69) ; — de « Meyros », à Claude Clément, curé de Beaufin, id. (f° 69 v°) ; — de St-Laurent-du-Cros, à Michel Vachet, prêtre du diocèse de Turin, id. (f° 70) ; — de Piégut, à Honoré Michel, curé de Ste-Luce, 1er mars (f° 75 v°) ; — de Feissal, à Joseph Moynier. Présent : Joseph Pellissier, curé du Poët, 5 mars (f° 76) ; — la chapelle de St-Joseph de Ribiers, à Louis Gaudran, prêtre du diocèse de Sisteron, 6 mars (f° 76 v°) ; — la cure de Ste-Luce, à Balthasar Poitevin, prêtre du diocèse de Fréjus. Présent : Étienne de Servoules, chanoine et théologal de Gap, 24 mars (f° 77) ; — le prieuré de l'Étoile et Villebois, à Jacques Rispaud, curé d'Orpierre, id. (f° 77 v°) ; — la cure de Montbrand, à Balthasar Poitevin. Présent : Étienne Brutinel, juge ordinaire de Gap, 4 avril (f° 78) ; — la cure de Ste-Luce à Dominique Rolland, curé de Montbrand. Présent : Jean-Louis de Revillasc, seigneur d'Aspres, 7 avril (f° 79 v°) ; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, à Jean de La Font, 22 avril (f° 81) ; — le prieuré de Montbrand, à Étienne de Revel du Perron, prêtre du diocèse de Grenoble. La Baume-des Arnauds, en cours de visite, 27 avril (f° 81 v°) ; — le prieuré d'Éourres, à Charles de Saint-Joyre, bachelier ès droits, prêtre du diocèse de Gap. St-Pierre d'Argenson, 28 avril (f° 82 v°) ; — la cure de Corps, vacante par démission de Claude Bremont, au sieur Lafont. Charance, 6 mai (f° 83 v°) ; — les chapelles de St-Claude et St-Bonnet, fondées à St-Bonnet, et de St-Michel, fondée à St-Laurent-du-Cros, à François Vachier, clerc tonsuré. Gap, 3 juin (f° 86) ; — la cure d'Orpierre, résignée par Jacques Rispaud, à Jean Gautier, prêtre du diocèse de Vaison. Charance, 26 juin (f° 87 v°) ; — la chapelle de St-Blaise d'Upaix, vacante par décès d'Angelic Nicolet, d'abord à Claude Bernard, curé de Romette. Présent : Nicolas de Benoît, prêtre d'Avignon. Charance, 12 juil. (f° 89 v°) ; puis, à Antoine Le Jeune. Présents : Antoine Bernard, curé de Ventavon, et Pierre André, notaire. Ventavon, 12 août (f° 92) ; — la cure de St-Symphorien, sans titulaire, à Alexandre Reynaud, prêtre du diocèse de Digne. Présents : Honoré Burle, curé de l'*Etroit* (Lettret), et noble Jacques de Poligny. Gap, 30 août (f° 94 v°) ; — la chapelle de St-Michel de Ribeyret, résignée par Pierre Astier, diacre, à Jean Benoît, curé dudit Ribeyret. Charance, 26 sept. (f° 98) ; — la cure de L'Épine, sous le titre de N.-D. de Beaulieu, vacante par démission d'Auguste Truphème, à Louis Massot, curé de Sorbiers. Présents : Jean Anglès, curé de Trescléoux, et Charles Gontin, curé de Méreuil. Gap, 8 oct. (f° 99 v°) ; — la cure de Sorbiers à Augustin Truphème, 8 oct. (f° 100) ; — la cure d'Eyguians, résignée par Henri de Céas, à Pierre Blachier, curé de Montrond, 17 nov. (f° 101) ; — la cure de Beaufin, à Antoine Giraud, prêtre du diocèse de Vaison. St-André-de-Rosans, en cours de visite, 28 nov. (f° 103) ; — la cure de La Rochette sur St-Auban, vacante par décès de Louis Pleindoux, à Laurent, Beauchan. Ib. 29 nov. (f° 103 v°) ; — la cure de Saléon, résignée par Jean Ayasse, à Claude Amiel, curé de La Bâtie-Montsaléon. Présent : noble Jean-Hyacinthe de Philibert de St-Roman. Gap, 17 déc. (f° 103 v°) ; — la cure de La Bâtie-Montsaléon, à Jean Ayasse 17 déc. (f° 107) ; — la cure de Rabou à Sauveur Clément, prieur-curé de La Saulce. Présent : Joseph Marcellin, prieur-curé des Baux. Gap, 23 déc. (f° 107 v°) ; — la cure de Verclause, à François Vidal, curé de Montrond, 31 déc. (f° 108 v°).

1687. — Collations : la cure de La Saulce, à Claude Bruyer, « prêtre du diocèse de Châlons en Champagne », Présents : nobles Claude-Noël Amat, seigneur du Poët, François Loubat-Carles, abbé de St-Victor [de Marseille] et prieur de Lagrand. Gap, 3 janv. (f° 109 v°) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, de l'ordre de Cluny, à Jean-Louis de Fortier de Montréal, clerc d'Avignon, licencié de la Sorbonne de Paris, 9 janv. (f° 110 v°) ; — le prieuré-cure de Montrond, à Antoine France, desservant de Villebois, 10 janv. (f° 111) ; — la cure de St-Nicolas de Montorsier, vacante par décès de Francois Milon, à Daniel Parat, 16 janv. (f° 112) ; — la cure de La Cluse en Dévoluy, à Étienne Faure-Biel, prêtre du diocèse d'Embrun, 21 janv. (f° 113) ; — les chapelles de St-Jean-Baptiste et de St-Antoine, fondées en l'église d'Orcières et vacantes par décès de Jean Peyron, à Joseph Sauveur, curé de Champoléon, 6 février 1687 (f° 118). — Nombreuses dispenses de bans, dimissoires, etc. (passim).

G. 798. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier. Coté BB.

1685-1691. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé — Provisions pour François Eyraud, prêtre, curé de Chabottonnes et recteur des chapellenies de St-Martin d'Ancelles et de St-Jacques et St-Philippe du « Collet », hameau d'Ancelles, de la sacristie de St-Bonnet et du prieuré de N.-D. de Chabottes, de l'ordre de St-Benoît, résignés par dom Jean Mazet, prêtre et religieux, 4 avril 1685 (f° 1) ; — pour Honoré Eyraud, clerc, de la chapelle de St-Martin en l'église d'Ancelle, et de celle des Saints-Jacques et Philippe du Collet d'Ancelle, résignées par led. François Eyraud, 11 avril (f° 1 v°). — Collations : la pitancerie de Romette à frère Philibert du Lac, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de St-Augustin, ladite pitancerie vacante par décès de dom Jean Jaubert, 23 avril (f° 2 v°) ; — la rectorie de l'hôpital de La Bâtie-Neuve, vacante par résignation de

dom Antoine Bernard, religieux de l'abbaye de Boscodon, à Sébastien Bernard, cellérier de la même abbaye, 20 mars 1686 (fº 8 vº); — la sacristie du prieuré « de St-Andiol d'Upaix », à Pierre Alliaud, prêtre du diocèse de Gap, profés de l'ordre de Cluny, en échange du prieuré de Saint-Pierre de « Valbonnès », 6 avril 1687 (fº 15); — les cures : de Vilhosc à Claude Eyriès, prêtre, 3 avril 1686 (fº 17); — de Mezin, à Claude Sauvac (fº 18); — de La Baume-lès-Sisteron, à Pierre Escoffier (fº 19); — d'Entrepierres, au sr Lantelme, prêtre du diocèse de Sisteron (fº 20); — de Beaudument, à Jean Corriol (fº 21); — de Chardavon, à N. (*en blanc*) (fº 22); — de St-Symphorien, à Benoît Dalmas, prêtre du diocèse de Digne (fº 23); — de Sourribes à Marc Eyrieys (fº 24); — de « La Forest », à Antoine Brianson (fº 25); — de Salignac, à Henri Bremond, 3 avril 1686 (fº 26); — de « La Forest », à Dominique Rolland, ancien curé de Montbrand; présents : Georges Charles, docteur en théologie, curé de Gap, et noble Jacques de Poligny, 5 avril (fº 38); — de Lagrand, à Claude Bremond, ancien curé de Corps (fº 39); — d'Entrepierres, à Antoine France, ancien curé de Ste-Colombe (fº 40); — de Sourribes, à Marc Eyrieys (fº 44); — de Salignac, à Pierre Blachier, ancien curé de Montrond, 5 avril 1686 (fº 45). — Collations : les chapellenies de Sigoyer-Malpoil, de Thèze et de Melve, vacantes par décès du sr Pons, à Joseph *Capponi*, prêtre du diocèse d'Embrun, 21 nov. 1690 (fº 56); — la cure de Barret-le-Bas, vacante par décès de Jean Aubert, à Joseph Jean, prêtre, de Ribiers ; présents : Esprit de Lafont et Charles Arnaud, 8 janv. 1691 (fº 57); — la cure de La Roche-des-Arnauds, vacante par décès de Jacques Maurel, à Guillaume Odoul, de Montmaur, 6 fév. (fº 58), etc.

G. 799. (Registre.) — Grand in-4º, 248 feuillets, papier. Coté DD.

1687-1691. — « Actes du secrétariat de l'évêché de Gap depuis le 8 février 1687 jusques [au] 17 sept. 1691 ».

1687. — Dimissoires pour Raymond Bozonier, fils de Claude et d'Anne Brutinel, de Gap, 10 févr. (fº 2). — Provisions : la cure de St-Jean et St-Jacques des Vertus, résignée par Antoine de Chambeau, à Jean Lagier. Charance, 12 mars (fº 4) ; — les prieurés non conventuels : de St-Crépin, de Venterol et de St-Colomban de Piégut (*de Podiunculo*), de l'ordre de St-Augustin, à Jacques Maximin, prêtre du diocèse de Gap, bénéficier en l'église de Sisteron. Lachau, en cours de visite, 19 mars (fº 5, cf. fº 8 vº); — de St-Grégoire de Tallard, à Reynaud du Serre, « seigneur de Thèze, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, clerc du diocèse de Gap ». Présents : Jean-François Giraud, curé de St-Geniés de Dromont, et Jacques Giraud, du même lieu, notaire. Chardavon, 27 avril (fº 6 vº) ; — la cure de Ste-Catherine d'Ancelles, vacante par décès de Gabriel Chaix, à Dominique Rolland, curé de Ste-Luce en Beaumont. Présents : Jacques de Carbonel, prieur de Chabestan, et Jean Gontin, curé de Ribiers. Clamensane, 1er mai (fº 7 vº) ; — la sacristie d'Upaix, résignée par Pierre Ailhaud entre les mains d'Antoine Dufour, seigneur de La Répara, prieur d'Upaix, le 9 mai, à, François Bernard, clerc. Ventavon, 10 mai (fº 10) ; — la cure de St-Nicolas de Montorsier, vacante par décès de Pierre Millon, à François Vachier, clerc. Présent : Claude Berthollon, architecte de Grenoble. Gap, 28 mai (fº 12) ; — le prieuré de St-Jean de Montorsier, vacant par décès d'Achille le Vazeux, à Antoine Giraud, prêtre, 9 juin (fº 12 vº) ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, résignée par Antoine Lachier, à Jean-Antoine Bellon, curé du Saix, 10 juin (fº 13) ; — la chapelle de « N.-D. de Lioncello », fondée en l'église cathédrale de Gap, à Antoine Sarrazin, chanoine prébendé de lade église. Présents : François Brutinel, sacriste, et Jean-Baptiste Masseron, juge ordinaire de Gap, 11 juin (fº 13 vº) ; — le prieuré-cure de St-Jean de Montorsier, à Pierre Pellegrin, curé de Chabottonnes, 11 juin (fº 14 vº) ; — la cure du Saix, à Louis Bozonnier, curé de Barret-le-Haut et prieur de Sigottier, 14 juin (fº 16) ; — id. de Barret-le-Haut, à Charles Jacob, prêtre du diocèse d'Embrun, 14 juin (fº 16 vº) ; — la chapelle des pénitents blancs de Volone, à André Maurel, qui condamne les propositions de Jansénius, 19 juin (fº 17 vº) ; — la cure de Ste-Catherine d'Ancelle, vacante par décès de Gabriel Chaix, à Jean Faure, prieur du Monêtier-Allemont et recteur des chapelles de St-Grégoire et de St-Éloy de Tallard. Présents : Clément Santon, curé de Veynes, et André David, prieur-curé de La Charce, 2 juil. (fº 19 vº); — la « cure d'Agnielle en Bochesne », à Antoine Jamier, curé du Monêtier d'Ambel, 3 juil. (fº 21 vº). — Commission donnée à « Gaspar Rougier, prêtre du diocèse de Fréjus », pour aider le sr Meyère, curé d'Aubessagne, « attandu ses infirmitez », et sur sa requête, 22 juil. (fº 25). — Collations : le prieuré de Bruis et Montmorin, à Jacques Gilly, prêtre du diocèse d'Embrun. Présent : Jacques Vial, peintre, résidant à Gap, 26 juil. (fº 25 vº) ; — la précentorie (*precentoriam seu capiscerialum*) de l'église de Gap, à François-André Bozonnier, clerc, 27 juil. (fº 26 vº) ; — la cure de Chabottonnes, à Honoré Berluc, curé de St-Martin-d'Argenson. Présent : François Ramel, menuisier de Grenoble, 30 juil. (fº 27) ; — les chapelles de Ste-Croix de Fouillouse, paroisse de Lardiers, et de N.-D. de Pitié, fondée en la cathédrale de Gap, vacantes par la mort de Louis du Serre, seigneur de Melve, et sur la présentation de noble

Isaac du Suau, seigneur de La Croix, juspatron, à Mathieu Berthelot, prêtre du diocèse d'Embrun, 9 août (f° 28 v°) ; — les cures : de Salignac, à Henri Bermond, 27 août (f° 31) — de Sigoyer-Malpoil, à François Paret, 23 sept. (f° 34 v°); — des Infournas, à Antoine Guérin. Présent : Jean Louis de Gaffarel, prieur de Volone, 9 oct. (f° 36 v°) ; — de *Peyre* (La Piarre), vacante par mort de Pierre Barèty, à Antoine Giraud, du diocèse de Vaison. Ventavon, 13 oct. (f° 39) ; — de « Saint-Pierre Évesque » (Avez), vacante par décès de Gaspar Durand, à Joseph Péret. Présents : Antoine Souchier, prêtre et bachelier en théologie, et Charles d'Espinet, avocat de Die. Die, 31 oct. (f° 40 v°) ; — la chapelle de St-Joseph de Ribiers, résignée par Louis Gaudran, à Claude Gaudran, clerc, de Sisteron. Die, 31 oct. (f° 41 v°); — les cures : de Champoléon, à Pierre Mathieu, prêtre du diocèse d'Embrun. Présents : Jean-Baptiste Le Blanc, avocat à Paris, et Étienne Simond, secrétaire de la ville de Gap. Gap, 5 nov. (f° 42); — d'Aubessagne, à Alexandre Garnier. Présent : Antoine de Chambeau, prêtre de La Rochelle. 7 nov. (f° 43) ; — « Visa pour le doyenné », vacant par la mort de Louis du Serre, donné à « Alexandre Le Vilaine du Ronsseray », du diocèse d'Évreux, bachelier ès droits, nommé par brevet royal en date du 15 août précédent, 10 nov. (f° 43 v°). — Collations : les cures : de St Laurent-en-Beaumont, vacante par décès de Jacques de Callignon, et sur présentation de Jean-Mathieu Ferrand, chevalier de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, à Jean Allec, 11 nov. (f° 45); — de St-Pierre-Avez, vacante par décès de Gaspar Durand, à Antoine Chaix, 18 nov. (f° 46 v°) ; — d'Orpierre à Antoine Giraud, du diocèse de Vaison, 19 nov. (f° 47 v°) ; — de La Piarre, à Jean Gautier, du diocèse de Vaison, 19 nov. (f° 48) ; — le prieuré de Thèze, à Joseph du Serre, d'Orcière, clerc, 20 nov. (f° 99. cf. f° 52) ; — id. de Barret-de-Lioure, à Pierre-Antoine Bérard, prêtre du diocèse d'Apt, 12 déc. (f° 55) ; — la cure de Pelleautier, à André David, curé de La Charce, 30 déc. (f° 57 v°).

1688. — Collations : les cures : de Chabottes, à Claude Heyrieis, 8 janv. (f° 58 v°) ; — de La Val-Ste-Marie, à Louis Liautaud, prieur-curé de Pommerol, 3 fév. (f° 60) ; — de Chabottes, à Pierre Reboul, curé de Châteaufort, 4 févr. (f° 61) ; — d'Aspremont, vacante par décès de Gaspar Masse, à Louis Arnaud, secondaire de Serres, 5 févr. (f° 61 v°) ; — le prieuré de Pommerol, à Joseph Blanc, diacre, du diocèse de Vaison, 20 févr. (f° 63 v°) ; — les chapelles « de la Peyrollière *seu* Furméyères » et de la Madeleine, fondées en l'église de St-Géraud d'Aspres, à Louis de Polligny, clerc, du diocèse de Grenoble, 20 mars (f° 68 v°) ; — la cure d'Ambel, à Pierre Amar, curé de Bénévent, 2 avril (f° 70 v°) ; — id. de Bénévent, à Michel Perrin, prêtre du diocèse de Grenoble, curé d'Ambel, (f° 71) ; — le prieuré de Montjai, sous le titre de N.-D. de Rourebeau et de St-Martin, à Louis Massot, recteur de l'Épine, 2 avril (f° 71 v°). — Lettres de grand vicaire données par l'évêque « désigné » de Gap à « Alexandre Le Vélaine de Ronseray », doyen de Gap. Présents : noble Raynaud du Serre, seigneur de Thèze, et Pierre du Serre des Ricous du Rivail, 10 avril (f° 73 v°). — Collations : la cure d'Eyguians, à Jean Blayer, curé de Châteauvieux-sur-Veynes, 13 avril (f° 77) ; — la cure de La Fare, à Pierre Amar, curé d'Ambel, près Corps, 20 mai (f° 83 v°) ; — la chapelle de Ste-Catherine d'Aspremont, vacante par décès de Gaspar Masse et sur présentation de noble Antoine de Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, à Jacques Masse, curé de Laye, 30 mai (f° 84). — *Visa* donné par Gaspar de Beauvois, vicaire général, à Louis Toscan, pourvu du prieuré de St-Martin d'Upaix et de la chapelle de Ste-Marie-Madeleine de Bramafan, 12 juin (f° 86 v°).

Forma dignum en faveur : de Guillaume « de Rovilliasque, *alias* de Combefer », clerc, prieur de St-Géraud d'Aspres, pourvu du prieuré de St-Pierre de Romette en cour de Rome, le 29 déc. 1687. Gap, 19 juin 1688 (f° 88 v°); — de Thomas d'Agoult, clerc, pourvu du prieuré non conventuel de St-Laurent de Sigoyer, 19 juin (f° 89 v°) ; — de Félicien de Boffin, clerc du diocèse de Grenoble, pourvu des prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, 28 juin (f° 90 v°). — Provisions : la cure de St-Jean l'Évangéliste de Châteauvieux-sur-Veynes, à Jean-Pierre Amiel. Présents : Charles-Clément Santon, curé de Veynes, et Jean Anglais, *alias* Anglès, acolyte, 14 juil. (f° 93 v°) ; — la cure des Infournas, à Michel Perrin, 16 sept. (f° 99) ; — celle de Bénévent, à Jean Jamiel, 21 sept. (f° 99 v°) ; — celle de l'Épine à Martin Julien, 30 sept. (f° 101). — *Visa* donné à Jean d'Yze, clerc de Grenoble, pourvu du prieuré de Lagrand, 3 oct. (f° 102). — Provisions : la cure de Monteiglin, vacante par décès de Jean Simian, à Gaspar Arnaud, 21 oct. (f° 102 v°) ; — celle de La Charce, à Joseph Barban, 12 nov. (f° 105 v°) ; — celle d'Agnielles, à Étienne Pellissier, 27 nov. (f° 109 v°) ; — le prieuré de Laup-Jubéo, à André Risoul, curé de St-André-lès-Gap, promoteur général du diocèse, 18 déc. (f° 111) ; — les chapelles de Ste-Claire et de St-Christophe à l'hôpital de Gap, de Ste-Croix et de St-Jacques à Veynes, à Antoine Giraud, prêtre du diocèse de Vaison, curé d'Orpierre, 18 déc. (f° 111 v°).

1689. — Nominations : à la cure de Romette, Dominique Roland, 12 fév. (f° 118 v° ; — à celle de Chauvac, Jean-Claude Allard, 16 fév. (f° 121). — Dimissoires pour Guillaume de Revillasc, *alias* de Combefère, acolyte, prieur commendataire, mais non élu, du prieuré de Romette, 18 fév. (f° 125). — Visa des provisions du prieuré de Lagrand

données à Barthélemy Loubat-Carles, du diocèse de Lyon, 23 mars (f° 131). — Nominations : à la cure de Ste-Luce, Henri de Céas, 5 mai (f° 134 v°) ; — à celle du Château-d'Ancelle, le sr Reboul, 14 mai (f° 136) ; — à celle de St-Laurent-de-Beaumont, Guillaume Arnaud. Charance, 31 mai (f° 139) ; — à celle de Buissard, vacante par décès du sr Simian, Jean-Pierre de Loye, acolyte, 31 mai (f° 139 v°). — Lettres de tonsure à Joseph Michel, fils d'Antoine, du diocèse de Riez, par François Le Tellier, évêque de Digne. Gap, 20 juin (f° 143). — Collations : la chapelle de St-Jean-de-Chassagnes, territoire de Gap, à Jean Gautier, curé de St-Valentin de Bissy, au diocèse de Grenoble, 2 juil (f° 143 v°) ; — la cure d'Esparron, à Jean-Pierre de Loye, sous-diacre, 21 juil. (f° 144 v°) ; la cure de St-Eusèbe, vacante par décès d'Antoine Monier, à Jean-François Faudon, 2 août (f° 146 v°) ; — id. de Charbillac, à Joseph Capponi, prêtre du diocèse d'Embrun, 4 août (f° 147) ; — id. de Montmorin, à François Borréli, 13 août (f° 148 v°) ; — id. de La Charce à Antoine Amayon, 23 nov. (f° 158) ;

1690. — Dispenses de bans pour Balthasar de Belle de Sauret, seigneur d'Auteville, fils d'Antoine et de Louise du Bosquet, fille d'Étienne, de Gap, 14 janv. (f° 163). — Collations : la cure de Pommerol, à Joseph Pérocel, prêtre du diocèse de Digne, 15 fév. (f° 168 v°) ; — id. de Salignac, à Michel Bermond, bachelier en théologie, 6 avril (f° 173) ; — la chapelle de St-Jacques de Tallard, résignée par Jean Féréoud, sous-diacre, à Jean Burle, clerc, 27 avril, (f° 175 v°) ; — la secondairerie et la chapelle de Ste-Catherine de Jalasse, résignées par Michel Bermond, à Gaspar Marquis, prêtre du diocèse de Sisteron, 2 mai (f° 175 v°) ; — le prieuré de Serres, de l'ordre de Cluny, vacant par cession de Jacques Bérard, à François Coulaud, clerc du diocèse de Grenoble, 23 mai (f° 177 v°) ; — le prieuré d'Éourres à Barthélemy Rousseau, acolyte du diocèse de Carpentras, 10 juin (f° 202) ; — le prieuré de Volone, de l'ordre des chanoines réguliers de St-Augustin, résigné par Jean-Louis de Gaffarel, à Gilles de Gaffarel, prêtre, bachelier ès droits, chanoine prébende en la cathédrale de Beauvais, 28 juin (f° 204) ; — le prieuré de Lagrand, à Philippe Giraud, prêtre du diocèse de Grenoble, 9 août (f° 207 v°) ; — la cure de Saléon, résignée par Claude Amiel, à Gaspar Amiel, clerc, de Valernes, 7 déc. (f° 217 v°).

1691. — Collations : la cure de La Bâtie-Vieille, vacante par mort du sr Santon, à Jean Féréoud, prêtre, 2 janv. (f° 219 v°) ; — les chapelles de N.-D. de Pitié et de Miséricorde, fondées en l'église cathédrale de Gap, et de Ste-Croix de Fouillouse, vacantes par décès de Mathieu Berthelot, à Reynaud du Serre, coseigneur de Thèze, clerc, 12 févr. (f° 222) ; — la cure du Caire, vacante par mort du sr Monier, à Jean de Motte, 24 mars (f° 226) ; — le prieuré de Séderon, résigné par Claude Garcinel, à Joseph Julien, clerc, 8 avril (f° 228) ; — la cure d'Eygalayes, vacante par décès de François Valentin, à Louis Arnaud. Présent, Claude Amiel, prieur de St-Mens, 7 mai (f° 231 v°) ; — la cure de Furmeyer, vacante par décès de Raynaud Émery, à André David, 1er juil. (f° 234 v°) ; — le prieuré du St-Sépulcre, ordre de St-Benoit, d'Aspres-sur-Buëch, résigné par André David, à Claude Bruyer, prêtre du diocèse de Châlons, 6 juil. (f° 236) ; — la cure de Pelleautier, à Antoine Arnaud, 13 juil. (f° 237 v°) ; — le prieuré de Lagrand, à Barthélemy Giraud, clerc, du diocèse de Lyon, 14 juil. (f° 238 v°) ; — la chapelle de St Joseph de Ribiers, résignée par Joseph Jean et sur présentation de Jean Bonnet, habitant de Marseille, à Pierre Arnaud, prêtre du diocèse de Sisteron, 15 juil. (f° 239) ; — la cure de Gap, résignée par Georges Charles et sur présentation de François Brutinel, sacriste de la cathédrale, à Antoine Giraud, 17 juil. (f° 239 v°) ; — la cure de La Saulce, résignée par André David, à Henri-François de l'Isle, bachelier ès droits, prêtre du diocèse de Valence, 17 juil. (f° 240 v°) ; — la cure du Poët, vacante par mort du sr Pellisier, à Benoît Dalmas, prêtre du diocèse de Digne, 23 juil. (f° 241 v°) ; — la cure d'Orpierre, résignée par Antoine Giraud, à Jean-Baptiste Métalier, 25 juil. (f° 242) ; — la cure de Chabottonnes, à Jean-Joseph Nal, 23 août (f° 246) ; — la sacristie du prieuré de St-André de Rosans, à Jean-Baptiste Coriol, clerc, du diocèse de Sisteron, 17 sept. (f° 247 v°), etc.

G. 800. (Registre.) — Grand in-4°, 152 feuillets, papier. Coté EE.

1691-1696.—Actes du secrétariat de l'évêché de Gap sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé, « nommé à l'évêché de Gap ». — Collations : la cure de La Bâtie-Neuve, sous le titre de N.-D. de Consolation, à Arnoux Reymond, qui renonce aux propositions de Jansénius, 30 oct. 1691 (f° 4) ; — la cure de La Piarre, à Arnoux Jourdan, qui renonce aux « cinq propositions de *Jenseignicus* », 12 nov. (f° 6) ; — id. de St-Pierre d'Argenson, vacante par décès du sr Maurel, à Claude Martel, 13 nov. (f° 6 v°).

1692. — Dimissoires pour Barthélemy de Sauret, clerc, de Volone, 20 févr. (f° 19). — Collation du prieuré de St-Pierre et St-Martin de Jarjayes, vacant par décès de Louis Azémar, à Joseph d'Hugues, chanoine prébendé d'Embrun et recteur de la chapelle de St-Joseph en l'église des Trinitaires de La Motte-du-Caire, 27 avril (f° 24 v°). — Copie d'une lettre de cachet, qui ordonne à sœur Louise de Gruel, religieuse du couvent de Ste-Claire de Sisteron,

de sortir du couvent de Brienne et de se rendre à Gap, où l'évêque lui assignera un autre couvent pour y résider. Versailles, 17 janv. (f° 28). — Ordonnance du vicaire général de l'évêque de Gap, qui fixe à lad° sœur de Gruel le couvent des Ursulines de Gap pour résidence, 18 juin (f° 28 v°). — Collations : la cure de Montbrun, à Denis Bérenger, prêtre du diocèse de Carpentras, 24 juin (f° 29) ; — la chapelle de Ste-Marie-Madeleine de Reillanette, à Augustin Trophème, curé de Sorbiers, 9 juil. (f° 33) ; — la cure de Laye, résignée par Jacques Masse, à Joseph Barban, 21 juil. (f° 34) ; — la cure de Ribiers, vacante par décès de Jean Gontin, à François d'Ambrun, sous-diacre, du diocèse de Sisteron. Présent : Pierre Tourniaire, curé de St-Julien en Bochaine. Chartreuse de Durbon, 18 août (f° 36 v°) ; — la cure de St-Marcellin de Veynes, vacante par décès de Martin Anglès et sur présentation de l'abbé de St-Antoine de Viennois, à dom François Mongelas, chanoine régulier de St-Antoine. Présent : François de Morges, chevalier, comte de Ventavon, lieutenant du Roi en Dauphiné. Ville Plat, près Valence, 7 oct. (f° 37). — Dispense de bans : pour noble Alexandre de Rastel, seigneur de Vitrolles, et Angélique de Lombard, dame de Savournon et du Plan-du-Bourg. Gap, 11 oct. (f° 37 v°); — pour noble Alexandre de Gras, fils de Pierre, de la paroisse de St-Jacques-en-Valgaudemar, et Dlle Douce de Bernard, de Corps, 16 oct. (f° 37 v°).—Collations: la cure de St-Marcellin de Veynes, vacante par décès de Martin Anglès, à Jean Anglès, secondaire de Serres. Présents : Claude Amiel, chanoine de Gap, et Charles Clément-Santon, curé de Veynes, 13 oct. (f° 39) ;— la cure d'Ambel, à Jean-Joseph Nal, 31 oct. (f° 39); — le prieuré de Séderon, résigné par Augustin Boulliers, à Joseph Julien, clerc du diocèse de Gap et prieur du prieuré de St-Philibert, diocèse de Sens, 27 nov. (f° 44) ; — la chapelle de « Ste-Catherine, appellée Jalasse, de Ribiers », vacante par décès d'Étienne Jourdan, à Pierre Pélegrin, prêtre, de Ribiers, 12 déc. (f° 45 v°).

1693. — Collations : la chapelle des Onze mille Vierges fondée en l'église cathédrale de Gap, vacante par décès de Henri de Cadecombe, sur présentation du baron de Reillanette, juspatron, à François Cauvet, prêtre de Brignoles, 5 févr. (f° 54 v°) ; — le prieuré de N.-D. de la Val-Sainte ou St-Sauveur de Chabestan, de la dépendance de Romette, vacant par décès de Jacques Charbonel, à Jacques de Martin, clerc du diocèse d'Apt, 25 févr. (f° 56 v°) ; — le prieuré de « N.-D. de Barret-de-Lioure », vacant par résignation de dom Charles-Jérôme Gautier, religieux bénédictin, à dom Joseph-Mathias de Marvesin, prêtre de l'ordre de St-Benoît, 5 avril (f° 59 v°) ; — la cure de St-Jacques, à Jean Guibert, prêtre, de St-Maurice en Valgaudemar, 27 mai (f° 63). — Dispense de bans pour noble Jean-François de Roux de Gaubert, fils de Jean, d'Aix-en-Provence, et Françoise Marchand, fille de feu François, de Gap, 7 juin (f° 64 v°).— Collations : la cure de Lagrand, vacante par décès de Claude Bermond, à Jean Richaud, 8 juil. (f° 65 v°); — la cure de La Baume-des-Arnauds, sous le titre de N.-D. « d'Oreille », résignée par Jean Richaud, à Jacques Bouchard (f° 66).— « Je, doyen de l'église cathédralle de Gap, condamne les cinq [pro-] positions de Jansénius dans le mesme sens que l'Église les condamne. Claude de Pina », (du 19 au 24) juil. (f° 67 v°). —Collations: la cure de Ste-Madeleine d'Authon, résignée par Claude Lagier, à François Borelli, curé de Montmorin. 4 août (f° 68) ; — la cure de Ste-Agathe du Noyer, résignée par Jean Joubert, à Alexandre Faure, 20 août (f° 68 v°) ; — la cure de La Fare, résignée par Alexandre Faure, à Pierre Amar, 31 août (f° 70) ; — la cure de Valserres, vacante par décès du sr Allard, à Jean Bonet, clerc, de Gap, 3 sept. (f° 71) ; — l'un des 12 bénéfices de la cathédrale de Gap, vacant par résignation de Gaspar Pascal, à Barthélemy de Sauret, acolyte, 18 sept. (f° 71 v°) ; — la cure de Thèze, vacante par décès du sr Boneaud, à Jean-Pierre de Loye, 29 oct. (f° 75 v°).

1694. — Collations : le prieuré de Manteyer, sous le titre de N.-D. *de Pomeriis*, résigné par Antoine Allivons, chanoine régulier de St-Augustin, à Jacques Galland, 6 févr. (f° 80) ;—la cure de « St-Michel en Champsaur », vacante par décès de Pierre Roux, à Joseph Chaix, clerc, 22 févr. (f° 86 v°) ; — id. de Chabottonnes, résignée par Joseph Nal, à Jean Allec, acolyte, 26 févr. (f° 87) ; — la sacristie de Lagrand, résignée par Pierre Léotaud, moine de St-Benoît, à Antoine Salva, religieux de Cluny, 5 mars (f° 88). — Permission, par l'évêque de Gap, Charles-Bénigne Hervé, au sr de Montigny, « général des vivres », d'entreposer « des grains destinez pour l'armée de Sa Majesté en Italie, dans une des églises » de Gap, vu la difficulté qu'il y « avoit de trouver d'autres endroits surs et comodes pour la conservation desd. grains », 24 mars 1694 (f° 90). — Permission de donner des missions dans le diocèse de Gap, accordée à frère Trophime Couture, et à frère Hyacinthe Charlon, religieux Dominicains du couvent de Gap, et à Raymond Brutinel, prieur dudit couvent. Gap, 25 et 30 mars (f° 91).—Collation de la cure d'Esparron, près Vitrolles, résignée par Jean-Pierre de Loye, à Claude Heyrieis, 30 mars (f° 91). — Désaveu par le susdit Raymond Brutinel d'une proposition avancée par frère Louis Manche, suivant laquelle l'évêque « ne pouvoit révoquer le pouvoir de confesser, prêcher et catéchiser qui a été donné une fois aux religieux des ordres des frères prêcheurs et des frères mineurs », 24 mars

(f° 92). — Collations : la cure de Barret-le-Haut, résignée par Charles Jacob, à Jean-François Michel, clerc, du diocèse de Sisteron, 7 avril (f° 92 v°) ; — la cure de Laye, vacante par décès du curé Barban, à Jean Grimaud, 12 avril (f° 93) ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, vacante par la mort de Jacques Bouchard, à Louis Borelli du Telier, prêtre, 23 avril (f° 94) ; — la cure d'Abros, sous le titre de N.-D. de « Grauselles », résignée par Jean Masse, à Joseph Baylle, 21 juin (f° 99 v°) ; — la chapelle de St-Martin « de Monjouve », sise au territoire de La Motte, résignée par Jean-François des Andrez, à Claude Disdier, prêtre du diocèse de Die, 22 juin (f° 100) ; — les cures : de La Bâtie-Montsaléon, vacante par décès du s[r] Ayasse, à Jean Anglès, 27 juin (f° 100 v°) ; — du Château-d'Ancelle, vacante par décès du s[r] Reboul, à Benoît Dalmas. Présents: Jean Faure, prieur du Monêtier-Allemont, et Benoît Vallon, notaire, 20 juil. (f° 102 v°) ; — du Poët, à Jacques Arnaud, 20 juil. (f° 103) ;—de Pommerol, vacante par décès de Joseph Pérocel, à Jacques Jouve, prêtre, de Cornillac, 25 juil. (f° 104) ; — de Lazer, résignée par Paul Magaud, à Jean Blayer, 13 août (f° 106) ; — des Baux, résignée par Joseph Marcellin, à Sauveur Clément, curé de Rabou. Charance, 1[er] sept. (f° 107) ; — de Rabou, à Joseph Marcellin, id. (ib.) ; — de Ste-Colombe, résignée par Antoine Richaud, à Claude Bernard, 7 sept. (f° 109 v°) ; — d'Eyguians, résignée par Jean Blayer, à Antoine Richaud, 7 sept. (f° 110). — Lettres de vicaire général, données par l'évêque Hervé à Claude de Pina, prêtre, docteur en théologie, doyen du chapitre de Gap. Gap, 22 sept. (f° 112) ; — Collations : le prieuré de St-Laurent de Beaumont, de l'ordre des chanoines de St-Augustin, vacant par décès de Mathieu Ferrand, à Blaise de Marnais, diacre, du diocèse de Grenoble, chanoine de l'église métropolitaine de Vienne, 30 nov. (f° 115 v°).

1695.— Collations : le prieuré-cure de Manteyer, vacant par mort du s[r] Allivons, et sur présentation de Victor Méliand, évêque d'Aleth, prieur commendataire de N.-D. de Chardavon, près de Sisteron, à frère Gabriel de St-Agoulin, du diocèse de Clermont, religieux profès de la congrégation de St-Ruf, 21 janv. (f° 117);—la cure d'Izon, vacante par décès du s[r] Mathieu, à Louis Charras, diacre, 26 janv. (f° 118 v°) ; — la chapelle de St-Claude du Noyer, résignée par André Risoul, à Charles Lombard, curé de Poligny, 28 janv. (f° 119 v°) ; — la cure de Montmorin, résignée par François Borelly, à Claude Eyriez, curé d'Esparron, 21 févr. (f° 124 v°) ; — la cure de Mantéyer à Jean « de Roux d'*Alaric* » (de La Ric), du diocèse de Digne, 12 mars (f° 129) ; — la cure de Montjai, vacante par mort de Jean Massot, à Pierre Second, curé de Charbillac, 3 avril (f° 130 v°) ; — la cure d'Esparron de Vitrolles, résignée par Claude Eyriez, à Anselme Laugier (f° 131 v°) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Pierre Tourniaire, à Claude Maximin, 20 avril (f° 132) ; — la cure de Manteyer, à « Gabriel de Blot de Chauvini de St-Agoulin », prêtre du diocèse de Clermont, chanoine régulier de St-Ruf, ordre de St-Augustin, 23 avril (f° 132 v°) ;—la cure de Charbillac, à Jacques Galland, 29 avril (f° 135). — Requête présentée à l'évêque de Gap par le s[r] Antoine, curé de La Motte-du-Caire, contre les religieux Trinitaires dud. lieu, au sujet des fonctions paroissiales qu'ils s'attribuaient dans leur église, 16 mai (f° 138). — Collations : la cure de Barret-de-Lioure, résignée par Pierre Raynaud, à Nicolas Baruol, curé de Montauban, 18 mai (f° 138 v°) ; — la cure du Saix, résignée par Louis Bozonier, à Noël Favier, curé de La Roche-sur-Buis. *Datum Almungi* (Le Monêtier-Allemont?), 24 juin (f° 142 v°); — l'un des douze bénéfices (*beneficiaturam*) de la cathédrale de Gap, vacant par profession religieuse de Jean Bernard chez les Chartreux, à Jean Jullien, acolyte, du diocèse de Sisteron. Présents : George Rochas, chanoine de St-André de Grenoble, 8 juil. (f° 143 v°); — un autre desd. 12 bénéfices, résigné par le s[r] Thomé, à Jacques Pauchon, 11 nov. (f° 147). — Condamnation, par François Masseron, chanoine de Gap, des propositions de Jansénius, 12 nov. (f° 148). — Collation de la chapelle de St-Nicolas, de Mison, à Georges Richier, clerc, 5 déc. (f° 149 v°) ;

1696. — Collation de la cure de Venterol, vacante par décès d'Arnoux Combe, à Claude Maxime, curé de St-Julien-en-Bochaine, 5 janv. (f° 151), etc.

G. 801. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier. Coté GG.

1694-1697. — « Registre intercalaire » du secrétariat de l'évêché de Gap, « qui comprend plusieurs provisions données par M. Hervé en cours de visite, à Charence et même à Gap, depuis le 24 sept. 1694 jusqu'au 7[e] oct. 1697 ».

1694. — Dispense de bans pour Alexandre Drome, de Guillestre, et Lucrèce Pinchinat, de Vitrolles, 24 sept. (f° 2). — Autorisation donnée à l'archiprêtre de Séderon de bénir la chapelle de Gresse, hameau de Mévouillon. Lachau, 11 oct. 1694 (f° 3). — Provisions : la cure de l'Escale, vacante par démission de Jean Grimaud, à Jacques Arnaud, curé du Poët ; présents : Jacques Flour, prêtre, et Jacques Gontard. Savournon, 16 oct. (f° 4) ; — la cure du Poët, à Joseph Bessière, prêtre de Cadenet, diocèse d'Aix. Gap, 1[er] déc. (f° 6 v°) ; — l'archidiaconat de l'église cathédrale de Gap, vacant par résignation de Pierre Gaillard, à Joseph Espié, du diocèse de Grenoble, professeur de théologie. Gap, 16 déc. (f° 7 v°). — Colla-

tion de la tonsure à Charles et François Paparin, fils de noble Joseph et de dame Élizabeth Chaix, de La Baume-lès-Sisteron. Ribiers, 3 nov. 1694 (fº 9).

1695. — Dispenses de mariage : pour Esprit de La Font, procureur, fils de feu Jacques, de Gap, et Marianne de Nantes, veuve de Paul de Rochas, fille de Jean, de Grenoble, habitant à Gap. Gap, 16 juin (fº 10 vº). — Provision de la cure de Reillanette, vacante par démission de Georges Armand, à Noël Favier, curé de la Roche-sur-le-Buis. Gap, 16 juin (fº 11). — Autorisation de fonder une chapelle, avec cimetière, aux Cortilles, hameau de Chanousse, donnée aux habitants dud. hameau. Charance, 15 juil. (fº 13 vº).—Dispense de bans accordée, à la requête de Jean Roux, de La Ric, curé de Manteyer, pour Laurent Lautier et Dominique Léautier, 14 août (fº 15 vº). — Condamnation des propositions de Jansénius : par Jean-Baptiste Jouve, prêtre du diocèse d'Embrun, nommé à la cure de La Motte-du-Caire, 17 août (fº 16) ; — par Louis Charras, diacre, pourvu de la cure de Reillanette, 18 août (fº 17). — Provisions : la cure de Montauban, résignée par Pierre Reynaud, au sʳ d'Albert de Lauzon, prêtre. Champoléon, 21 sept. (fº 20) ; — les chapellenies de Ste-Madeleine, de Ste-Ursule et de N.-D., fondées en la cathédrale de Gap, vacantes par démission de Laurent de Lange, chanoine prébendé de l'église métropolitaine d'Embrun, à Jean-Baptiste Nas-Planlardier, docteur en théologie, lequel condamne les cinq propositions de Jansénius. Château de Charance, 22 nov. (fº 25) ; — la chapelle de N.-D. d'Espinasse, fondée en l'église cathédrale de Gap, à Joseph Caponi, sacristain de ladᵉ église, 22 nov. (fº 25 vº). — Décision épiscopale qui fixe à 150 l. la rétribution que Philippe Giraud, « prebtre, docteur en sainte théologie, prieur et seigneur de Lagrand et St-Cirice », devra payer à Claude Reynier, secondaire d'Orpierre, commis pour faire le service paroissial de Ste-Colombe (fº 29). — Provision, sur requête, de « la chapelle Ste-Catherine de Jalasse, fondée dans l'église de Ribiers », vacante par la démission de Pierre Pellegrin, curé de Pomet, en faveur de François Masseron, chanoine de Gap, 9 févr. 1696 (fº 60 vº). — Condamnation des propositions de Jansénius par François-Augustin de Gombert, prêtre, 14 juin (fº 62). — Provisions de la cure de Châtillon-le-Désert, vacante par démission de Henri Bourcier, en faveur de Joseph Pons. Présents : Joseph « de Caponi », sacristain de l'église cathédrale de Gap, et Joseph Balthasar de Flotte, seigneur de la Roche-des-Arnauds. Château de Charance, 29 août 1697 (fº 31 vº) ; — de la « secondairie » de Thèze en faveur du sʳ Pellisier. Gap, 6 oct. (fº 37). — Nomination d'Antoine Dalmas, prêtre, pour faire le service religieux de « l'Aub-Jubéo ». Charance, 7 oct. (ib.), etc.

G. 802. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier. Coté FF.

1696-1698. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé, « depuis le 10 janv. 1696 jusqu'au 16 févr. 1698 ».

1696. — Provisions : la cure de Montauban, résignée par François d'Albert de Lauson, à Louis Charras, curé de Reillanette. Gap, 24 janv. ; — l'église paroissiale de St-Marcellin-lès-Veynes (*parrochialem ecclesiam Sancti Marcellini... mandamenti prioratus Sancti Salvatoris de Veyne*), vacante par décès de Martin Anglès, à François Mongellaz, prêtre et chanoine régulier de l'ordre de St-Antoine de Viennois, 3 févr. 1696 (fº 4) ; — la chapelle de Ste-Catherine, dite de Jalasse, fondée en l'église de Ribiers par Claude Bonhomme, vacante par démission de Pierre Pellegrin, curé de Pomet, à Pons Imbert, prêtre, originaire de Noyers, diocèse de Sisteron, 22 fév. (fº 6 vº). — Nomination de François Bernard, « pour servir de secondaire » à Upaix, de l'agrément d'Antoine du Four de La Répara, prieur d'Upaix, 6 avril (fº 11 vº). — Provisions : la cure de Montmaur, vacante par décès du sʳ Girard, à Jacques Pauchon, 6 mai (fº 12) ; — le prieuré de Bruis et son annexe Montmorin, à François Bouréli, prêtre, curé d'Authon, 15 mai (fº 13) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Claude Maximin, à Laurent de Rives, 20 mai (fº 13 vº) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, fondée en la cathédrale de Gap, à François Cauvet, prêtre du diocèse d'Aix, 21 mai (fº 14). — Permission donnée à Barthélemy Chaix, « fils de défunt Michel, de la paroisse de Chantemerle, dans le Briançonnais, diocèze d'Ambrun, âgé de 34 ans,... faisant le mestier de marchand grossier, particulièrement dans le Piedmont », « d'embrasser l'état d'hermite et de passer une année en forme de noviciat dans l'hermitage de Charance, sous l'habit, règle et conduite qui luy sera donnée par notre dit grand vicaire », 16 juin (fº 16). — Provisions par Claude de Pina, doyen du chapitre de Gap et vicaire général : la cure « d'Esparron de Reynier », vacante par décès de Jean Fortoul, à Alexandre Maurel, prêtre de Clamensane, 20 juin 1696 (fº 17) ; — la cure de St-Marcel de La Baume-lès-Sisteron, résignée par Jean Raymond, à Louis Borelly, 23 août (fº 20 vº) ; — celle de St-Bonnet-en-Champsaur, vacante par mort du sʳ Mauduëch, à Jean Roux, 27 août (fº 21) ; — celle de La Baume-des-Arnauds, résignée par Louis Borelly, à Jean Raymond, 30 août (fº 22) ; — le prieuré de St-Pierre de Pelleautier, *alias* de N.-D. de Beauvois, de l'ordre de Cluny, à Jean Auprince, prêtre du diocèse de Bourges, prieur de St-Mens, près de Gap, et de N.-D. d'Eyguières de Plaisians, recteur des chapellenies de N.-D. de Pitié et de Ste-Catherine du

Monêtier-Allemont, de N.-D. du Clocher et de St-Antoine de « Lissieux », fondées en la cathédrale de Gap, 30 sept. 1696 (f° 25) ; — le prieuré de N.-D. de Bruis et annexe de Montmorin, à Alexandre Bucelle, clerc du diocèse de Sisteron, 9 nov. (f° 28 v°) ; — la cure de Vaumeilh, à Gaspar Touche, conformément aux instructions envoyées par l'évêque de Gap, actuellement à Paris pour les affaires de son diocèse, 21 déc. (f° 34).

1697. — Collations : les prieurés de St-Pierre de Véras et de St-Bonnet, à Jacques Pauchon, 9 févr. (f° 36) ; — les chapellenies des SS. Étienne, Pierre et Sauveur d'Upaix, vacantes par décès de Laurent Ripert, à Pierre Martel, clerc de Reynier, 1er févr. (f° 38) ; — la chapellenie de N.-D. de La Rochette, à Jacques Paviot, chanoine théologal de la cathédrale de Gap, 8 févr. (f° 39) ;—la cure de L'Épine, résignée par Martin Julien, à François Bernard, 27 févr. (f° 44 v°) ; — celle de St-Géraud d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Alexandre Richaud, à Jean Gérard. Ventavon, 5 mars (f° 45 v°) ; — celle de Montbrand, vacante par décès de Balthasar Poitevin, à Jean Lesbros. Gap, 24 mars (f° 46) ; — la chapellenie de St-Joseph de Ribiers, résignée par Jean Roux, prêtre de St-Bonnet, à Jean-Antoine Tronquet, prêtre du diocèse de Sisteron, 20 mai (f° 48 v°) ; — la cure de Ventavon, vacante par décès d'Antoine Bernard, à Jean-Baptiste Nas de Planlardier, docteur en théologie. Présents : Jacques Paviot, théologal de la cathédrale, et Antoine Giraudy, curé de Gap, 27 mai (f° 50 v°) ; — la cure du Monêtier-Allemond, vacante par décès du curé Torcier, à Jean-François Roux. Présents : Henri François de l'Isle, prieur-curé de La Saulce, et Claude Amieilh, chanoine de Gap, 14 juin (f° 52) ; — la cure de Montmaur, résignée par Jacques Pauchon, à Jean Gérard, 5 août (f° 55). — Dispense de bans, donnée par l'évêque Hervé, pour Jean Achard, de la paroisse de St-Jean-des-Vertus, diocèse de Gap, et Anne Chemin, de St-Bonnet, 11 sept. 1697 (f° 58). — Collation, par le même, de la chapelle St-Claude du Noyer, résignée par François de l'Isle, prieur-curé de La Saulce, en faveur du sr Faure, curé dudit Noyer, 11 sept. (f° 59). — Nominations : Pierre Maximin, secondaire de Sigoyer-sur-Tallard, 12 oct. ; Alexis Petit, id. d'Aspres-sur-Buëch, 12 oct. ; Louis Richard, prêtre du diocèse de Fréjus, id. de Lachau, 17 oct., etc. (f° 62 v°). — Collations : les cures : de Vallavoire, résignée par Jacques Feuraud, en faveur de Joseph Castor, prêtre du diocèse de Digne, 21 nov. (f° 65 v°) ; — de St-Martin d'Argenson, résignée par Antoine Lambert, en faveur de Jean Faure, acolyte, 14 déc. (f° 69) ; — de St-Jean-des-Vertus, résignée par Jean Lagier, en faveur d'Alexandre Bernou, ancien sacristain du prieuré de St-Laurent de Beaumont, dépendant de la prévôté d'Oulx, 26 déc. (f° 70 v°); — de Chabestan, résignée par Pierre Bardel, en faveur de Louis Seilhas, 2 janv. 1698 (f° 71 v°) — Copie de l'acte de fondation, par Marguerite de Roux, veuve de Simon Deiglun, bourgeois de Salignac, d'une chapellenie sous le titre de Ste-Marguerite, en l'église dudit Salignac, moyennant 600 livres. Sisteron, 6 déc. 1697 (f° 73). — Provisions de la sacristie du prieuré de « St-Andiol d'Upaix », en faveur de Jean Tréneuc, acolyte du diocèse de Sisteron, 25 janv. 1698 (f° 76 v°), etc.

G. 803. (Registre.) — In-f°, 52 feuillets, papier. Coté HH.

1698-1699. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé.

1698. — Acte d'abjuration du calvinisme par Antoine Chevallier-Dupin, « fils de feu Me Gaspar, avocat au parlement, et de Susanne Feraud ». Gap, chapelle du palais épiscopal, 12 févr. 1698 (f° 1). — Provisions : la cure de Mison, vacante par décès d'Étienne Mauduëch, au sr Motte, curé du Caire, 14 févr. (f° 2) ; — le prieuré d'Arzeliers, vacant par décès de Jacques Meynier, à Jean Auprince, prêtre du diocèse de Bourges, secrétaire épiscopal, 28 mars (f° 4); — la cure d'Ambel, vacante par décès de Jean-Joseph Nal, à Pierre Gueydan, curé de Beaufin, 14 avril (f° 8 v°). — Confirmation des pouvoirs donnés à Claude de Pina, docteur en théologie, prévôt du chapitre de Gap, 14 avril (f° 9 v°). — Dispenses de mariage et de bans accordées par le vicaire général de Pina : pour Jacques Escallier-Roux et Catherine Bernard, de St-Jean de Montorsier, 31 mai (f° 15); — pour Jean Picot et Anne Rambaud, de St-Julien-en-Champsaur, 7 juil. (f° 18 v°). — Provisions : la cure de Valserres, sous le titre de N.-D. de Puy-Cervier, à Jean Benoît, qui condamne les propositions de Jansénius, 12 juil. (f° 19); — la cure de Rosans, résignée par le sr Ricaud, prêtre du diocèse de Sisteron, à Sébastien Maffren, prêtre du même diocèse, 28 août (f° 22 v°);—la cure de Moydans, vacante par décès de Louis Chabasse, à Antoine d'Agut, prêtre du diocèse de Rodez, 22 oct. (f° 25 v°); — les prieurés de Lachau et d'Antonaves, de l'ordre de Cluny, à Claude Bouchu, diacre du diocèse de Paris; présents : Pierre d'Astrevignes, acolyte, et Claude de Beaujeu, clerc, 10 déc. (f° 35). — Copie de l'acte de fondation d'un « service annuel et perpétuel de quatre messes pour chascune semaine de l'année » en l'église et chapelle des pénitents de La Motte-du-Caire, par Joseph Hodoul, « prieur d'Entraix, docteur en sainte théologie », 14 mai 1698 (f° 40 v°).

1699. — Collations : la cure de Vitrolles, au sr Clément 7 mai (f° 49);—le prieuré de Bruis, à Jacques Gilly, prêtre

du diocèse d'Embrun, 14 mai 1699 (f° 50 v°); — le prieuré de Vilhosc, à Joseph Bougerel, 3 juin (f° 51 v°), etc.

G. 804. (Registre.) — In-f°, 50 feuillets, papier. Coté I I.

1699-1700. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé.

1699. — Provisions : la chapelle des pénitents de Volone, à Jean Maurel, prêtre, 11 juin (f° 4 v°); — le prieuré séculier de St-Àrey-lès-Gap, à François Masseron, 30 juin (f° 6) ; — la chapellenie de N.-D. « de Sauveterre en Corrie », mandement de La Roche-des-Arnauds, à Ignace Céas, bénéficier de la cathédrale de Gap, 30 juin (f° 6 v°); — la chapelle de « Meyros » en Beaumont, abandonnée par Claude Aribert, à Claude Clément, prêtre, de Vitrolles; présents : Charles Combourcier, dud. Méyarots, et Jean Blayer, de Ventavon. Gap, 25 sept. 1699 (f° 12).

1700. — Dispenses de bans : pour noble Jean-Baptiste de Vallavoire, fils de feu Blaise, de Sisteron, et Dlle Philippe de Pontis, fille de feu François, de Curbans, 19 janv. (f° 21) ; — pour Pierre Dominique « de Chabestan de Lauson », seigneur de Ribeyret, fils de feu noble François Ignace, et Anne de Fournier, fille de feu Lambert, de Valréas, diocèse de Vaison, 21 janv. (f° 21 v°). — Provisions : le prieuré du Castellar, avec annexes de Mélan et d'Auribeau, de l'ordre de St-Augustin, vacant par décès de Louis Biart, à Louis Bernard, chanoine régulier de N.-D. de Chardavon, 28 févr. (f° 28 v°); — la cure de Jarjayes, vacante par décès de Jacques de Gérard, à Louis Tourniaire, 22 mai (f° 34 v°). — Lettres de promoteur en la « manche de Provence », en faveur d'Antoine Aguillenq, prêtre du diocèse de Sisteron, 18 juin (f° 36 v°). — Provisions de la cure de Montjai, résignée par Pierre Segond, à Guillaume Guibert, docteur en théologie, 21 juil. (f° 39 v°). — Fondation d'un service religieux à St-Martin de Thoard, à la requête de « messire Elséas Alivons, prêtre, chanoine régulièr et sacristain de la prévosté de N.-D. de Chardavon, procureur général d'Ill^me^ et R^me^ messire Victor Mellian, évêque d'Allet et prévôt de Chardavon » ; il est dit que « par la difficulté des chemins, les grangers de St-Martin de Thoard, diocèse de Gap, sont obligés de se rendre à la paroisse de Thoard, diocèse de Digne », et de traverser « un grand torrent,... impraticable en tems de pluye et lors du débordement des eaux », 3 sept. 1700 (f° 43). — Provisions : la cure de Lettret, sous le titre de N.-D. de Rives, résignée par Honoré Burle, à Jean Burle, bachelier ès droits, 3 sept. (f° 44) ; — la cure de St-Julien-en-Champsaur, résignée par François Léautaud, à Claude Andrieu, acolyte, 7 sept. (f° 44 v°). — Lettres de grand vicaire en faveur d'André Risoul, bachelier en théologie et en droits, 8 sept. (f° 45 v°). — Provisions : le prieuré d'Arzeliers, à Jean Puget, prêtre du diocèse de Sisteron ; présents : Joseph de Caponi, sacristain et chanoine de l'église de Gap, et Dominique Silve, de Bréziers, 20 sept. (f° 48) ; — la cure du Saix, résignée par Alexandre Toulouse, à Antoine Astier, 27 sept. (f° 49) ; — la même cure de Saix, à Pierre Bardel, prêtre du diocèse de Carpentras, 2 oct. (f° 50), etc.

G. 805. (Registre.) — In-f°, 49 feuillets, papier. Coté KK.

1700-1702. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé.

1700. — Provisions : la chapellenie de Ste-Catherine, *alias* de Jalasse, à Ribiers, vacante par décès de Pons Imbert, à Alexandre du Virail, docteur ès droits, prêtre du diocèse de Sisteron. Gap, 11 nov. (f° 1 v°) ; — le prieuré de N.-D. du Vilar en Bochaine, de l'ordre de St-Benoît, vacant par décès d'Étienne Genevés, à Esprit Geors, prêtre du diocèse d'Embrun, 19 déc. (f° 7 v°) ; — la chapellenie de N.-D. de Savournon, vacante par décès d'Alexandre Toulouse et sur présentation de dame Catherine de Grégoire de la Gache, à Jacques Gontaud, prieur-curé de Montclus, 11 janv. 1701 (f° 8 v°) ; — la « seconderie de Mison », vacante par décès de Louis Tardieu, à Pierre Meynier, prêtre du diocèse d'Orange, 26 janv. (f° 10) ; — la cure de St-Didier-en-Dévoluy, vacante par décès de Pierre Chaillol, et sur présentation du recteur du collège des Jésuites d'Embrun, à Joseph Sauveur, 17 mars (f° 14 v°) ; — la chapelle de N.-D. de Consolation à Lazer, vacante par décès de Gaspar de Beauvois, à Claude Amat, clerc, 1er avril (f° 15) ; — le prieuré-cure de Chanousse, résigné par Arnoux Raymond, à Guillaume Guibert, 6 mai (f° 21) ; — la cure de Montjai, résignée par Guillaume Guibert, à Jean Grimaud, 14 mai (f° 22 v°) ; — la cure de Laye, résignée par Jean Grimaud, à Jean Jacob, curé des Infournas, 30 juil. (f° 30) ; — les chapelles du St-Esprit à Montmaur, vacantes par décès de Jacques Oddoul, à Jean Gérard, prêtre, dudit Montmaur, 20 août (f° 31); — le prieuré de Séderon, à Jean Julien, clerc, 14 oct. (f° 33); — la seconderie de La Roche-des-Arnauds, à Antoine Richaud, 2 nov. (f° 34) ; — la chapelle de St-Joseph, à Ribiers, à Joseph Palli, prêtre du diocèse d'Aix, 24 nov. (f° 39) ; — la seconderie d'Orcières, à Joseph Blanc 12 janv. 1702 (f° 45) ; — la cure de St-Martin-d'Argenson, résignée par Jean Faure, à Jean Pellegrin, acolyte, 19 janv. (f° 45 v°) ; — la cure d'Aspres-lès-Corps, vacante par décès de Claude Garnier, à Antoine Richaud, 1er févr. 1702 (f° 47), etc.

G. 806. (Registre.) — In-f°, 50 feuillets, papier. Coté L L.

1702-1703. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé.

1702. — Collations : le prieuré de Pelleautier, sous le titre de St-Pierre, *alias* N.-D. de Beauvoir, de l'ordre de Cluny, à Jean Auprince, prêtre du diocèse de Bourges, 1er févr. 1702 (f° 2) ; — le prieuré-cure de « la Val-Ste-Marie », résigné par Louis Lieutaud, à André Glaize, prêtre du diocèse de Vaison, 29 mars (f° 4 v°) ; — la sacristie de « St-Andéol d'Upaix », à Isidore Bazin, prêtre de Verdun, de l'ordre de St-Benoît, 26 avril (f° 7) ; — la cure de Buissard, vacante par décès du sr Favier, à Claude Meynier, acolyte du diocèse d'Orange, 27 mai (f° 11 v°) ; — les chapelles de N.-D. de Ventavon, vacantes par décès d'Antoine Le Jeune, sur présentation de François de Morges de Moustiers, seigneur dud. Ventavon, à Jean de Loye, prêtre, 21 juin (f° 14) ; — la cure de Ventavon, résignée par Jean-Baptiste Nas de Planlardier, à Anselme Laugier, curé d'Esparron, près de Vitrolles, 28 juin (f° 15) ; — la cure de St-Nicolas de Montorsier, résignée par François Vachier, actuellement curé de N.-D. d'Allois, diocèse de Grenoble, à Claude Bellon, 17 juil. (f° 17) ; — la chapelle St-Blaise à Ventavon, vacante par décès d'Antoine Le Jeune, à Pierre de Renard, *alias* » de Vaugaudemar », clerc, 22 juil. (f° 18 v°) ; — le prieuré de Volone, à Denis de Gaffarel, sous-diacre du diocèse de Sisteron, 31 août (f° 21 v°) ; — la cure de La Roche-des-Arnauds, à Jacques Oddoul, diacre, examiné par Véran Pascal, curé de Gap et vicaire général, Louis Tourniaire, recteur du séminaire, Jean-Baptiste de Vallouise, gardien du couvent des Capucins de Gap, et autres, 11 oct. (f° 25) ; — le prieuré de St-Michel de Vitrolles, de l'ordre de St-Benoît, à Jean-Augustin de Joannis, *alias* le chevallier de La Brillane, de l'ordre de Malte, clerc du diocèse d'Aix, 7 nov. (f° 27 v°) ; — la cure d'Oze, vacante par décès de Pierre Arnaud, à Dominique Mazan, 9 déc. (f° 32). — Dispense du temps prohibé pour Joseph Lagier, maire de Valdrôme, diocèse de Die, et Olympe Hugues de Bénivent, fille de Hugues de Bénivent, de Lagrand, avocat, juge de Serres, « tous deux nouveaux convertis », 15 déc. 1702 (f° 33 v°).

1703. — « Enregistrement du devis, *parte in quâ*, des ouvrages à faire pour réparer l'église cathédrale de la ville de Gap ». Le « sr Dialemant, ingénieur ordinaire du Roy », a dressé le devis des travaux ; le sr Escurssant, d'Aix en Provence, est entrepreneur de ces travaux, suivant acte passé, le 14 déc. dernier, par le sr Basset, « premier président au Bureau des finances, comis par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres, en l'absence de Mgr Bouchu, intandant en la province de Dauphiné ». Le vicaire général Risoul s'oppose à ce qu'on entreprenne le transport des débris de l'ancien cimetière, tant qu'on n'aura pas choisi un local convenable pour y déposer ces débris, 11 janv. 1703 (f° 36). — Autorisation de transférer la terre provenant dudit cimetière dans « un endroit qui avoit esté béni autrefois, au quartier de Bartalaïs[1]), appartenant à la communauté », près des remparts de la ville. Quant aux ossements qui seront tirés dud. cimetière ils seront déposés « dans un grand creux qui sera fait dans la chapelle du St-Sacrement, contiguë à l'église cathédrale, et affin d'éviter l'infection que pouroit causer lesdits corps dans la ville, en les tirant dud. cimetière, ils seront couverts de chaux vive », 26 janv. (f° 39). — Collations : le prieuré de St-Arey de Mévouillon, de l'ordre de St-Ruf, résigné par Edmond de Camus, à Alexandre de Camus, chanoine de St-Ruf, prieur d'Annonay, 3 mars (f° 46 v°) ; — la cure de Valernes, à Jean Ferriol, 23 mars 1703 (f° 48), etc.

G. 807. (Registre.) — Grand in-f°, 35 feuillets, papier. Coté MM.

1678-1704. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé.

1703. — Collations : la chapelle de N.-D. de Consolation de St-Martin d'Ancelle, résignée par Jean Chaix, à Joseph Chaix, curé de St-Michel-de-Chaillol, 2 mai (f° 1) ; — le prieuré de St-Auban, sous le titre de « St-Pierre de Chais », ordre de St-Benoît, à Louis Charras, curé de Montauban, 14 mai (f° 3). — Fondation d'une chapelle, sous le titre de N.-D. de Gonfalon, à La Saulce, par André Isnard, bourgeois dudit lieu, moyennant la somme de 900 liv., 26 févr. 1703 (f° 4). — Collations : le prieuré de Ribiers, sous le titre de N.-D. du Serre, ordre de St-Benoît, vacant par démission de Pierre Reynaud, à François Fauque, prêtre du diocèse d'Apt, 26 juil. (f° 12 v°) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, sous le titre de St-Michel, ordre de St-Benoît, résigné par François Fauque, à André Reynaud, 26 juil. (f° 13 v°) ; — la chapelle de N.-D. du Gonfalon, à La Saulce, à Antoine Guérin, et sur présentation d'Antoine Gautier, 23 août 1703 (f° 15 v°). — Copie de l'acte de fondation d'une chapelle à Beaurepaire, hameau d'Aubessagne, par Jacques Martin, fermier du « duc de Lesdiguières en la duché de Champsaur », et autres habitants, 27 avril 1678 (f° 16 v°). — Collations : la cure de St-Marcellin-lès-Veynes, à Jean Gesse, religieux de l'ordre de St-Antoine en Viennois, 22 oct. 1703 (f° 23) ; — la cure d'Aspremont, vacante par décès de Jean Amiel, à François Gros, 29 nov. 1703 (f° 26) ; — la sacristie de Lagrand, à Jean-Louis Poussin, prêtre du diocèse de Sisteron, camérier de N.-D. de Ganagobie, 13 janv. 1704 (f° 30 v°), etc.

[1]) Aujourd'hui Boulevard de la Liberté.

G. 808. (Registre.) — In-f°, 50 feuillets, papier. Coté NN.

1704-1705. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé.

1704. — Collations : le prieuré de St-Jacques d'Upaix, ordre de St-Augustin, à Bruno d'Armand de Mison, clerc, du diocèse de Marseille, 26 févr. (f° 3) ; — le prieuré de Séderon, à Joseph Julien, clerc, 9 avril (f° 8) ; — la cure de Mantéyer, sur présentation faite par Elzéar Allivons, chanoine de N-D. de Chardavon, vicaire général de Victor de Mellian, évêque d'Alet, prévôt de Chardavon, à Pierre André, chanoine régulier de Chardavon, 9 mai (f° 10 v°) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, vacant par décès de Pierre André, à Jean-Georges Garcin, prêtre du diocèse de Carpentras, bachelier en théologie, archiprêtre de l'église paroissiale et collégiale de Ste-Marie-Madeleine d'Avignon, 26 mai (f° 13); — la cure de Lachau, à Léonard-Hyacinthe Bernard, prêtre du diocèse de Carpentras, 1er juin (f° 14) ; — les prieurés de Montauban et St-Auban, résignés par Esprit Lyons, à André du Mont, prêtre du diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux, docteur en théologie, 8 août (f° 20 v°) ; — la « chapelle de N.-D. des Paris, dans la paroisse de St-Jacques-en-Gaudemar », vacante par décès de Joseph Capony, à Dominique Roux, clerc, de Gap, 31 oct. (f° 27 v°) ; — le prieuré de Sigottier, sous le titre de « N.-D. de Mans », à Joseph Buisson, clerc, 12 nov. (f° 28 v°) ; — le prieuré-cure de Ste-Euphémie, vacant par décès de Louis Marin, à Claude Crespin, prêtre du diocèse de Viviers, 24 nov. (f° 33) ; — la cure de Mévouillon, à Alexis Petit, 30 déc. 1704 (f° 38 v°) ; — la cure de St-Eusèbe, vacante par décès de François Faudon, à Jacques Roux, prêtre, de L'Étoile, 18 janv. 1705 (f° 41 v°), etc.

G. 809. (Registre.) — In-f°, 50 feuillets, papier. Coté OO.

1705-1706. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé.

1705. — Collation de la cure de Pommerol, résignée par Jacques Jouve, en faveur d'Antoine Mathieu, clerc, du diocèse d'Embrun, 26 mars (f° 3). — Provisions de l'officialité du diocèse de Gap, par André Rizoul, « vicaire général, en l'absence notoire » de l'évêque, et « attendu l'âge avancé de plus de quatre-vingts ans du sr Pierre Galliard, prestre, chanoine prébandé en l'église cathédrale de Gap, cy-devant archidiacre et official général », en faveur de Louis Dupuy, « prestre de ce diocèze de Gap, docteur en sainte théologie, ainsi qu'il nous a apparu par les lettres à luy accordées en l'université de Valence, le 19 du mois d'avril 1683 », actuellement curé de Serres. Gap, 9 mai 1705 (f° 6 v°). — « Procédure pour l'exécution d'un bref portant dispense du deuxième degré de consanguinité » entre Pierre Pauchon, de Veynes, et Marie Cornant, 15 mai (f° 9). — Collations : la cure de Ribeyret, à Gaspar Amieilh, curé de Saléon, 16 juin (f° 15 v°) ; — le prieuré-cure de Saléon, à Jean Benoît, 22 juin (f° 16 v°) ; — les chapellenies de St-Étienne, St-Pierre et St-Sauveur d'Upaix, sur présentation de noble Étienne d'Aiguebelle, seigneur de Montgardin, à Joseph d'Abon d'Antraïs, clerc, 20 août (f° 24) ; — la cure de Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de François Paret, à de Loye. Lesdiguières, 2 nov. 1705 (f° 29) ; — la cure du Monêtier-d'Ambel, vacante par décès du sr Long, à Augustin Claude Boisseau, bachelier en théologie, prêtre de Paris. Gap, 6 nov. (f° 30) ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, résignée par Jean Reymond, à Melchior Ailhaud, prêtre, de Champtercier, diocèse de Digne, 8 nov. (f° 30 v°) ; — la cure de La Bâtie-Vieille, résignée par Jean Féréoud, à Pierre Davin, 24 nov. 1705 (f° 34 v°). — Dispenses de mariage et de bans : pour Pierre Barbe et Catherine Boys, de Corps, 29 janv. 1706 (f° 41 v°) ; — pour François Rochas et Marie Sambain, de La Chapelle-en-Valgaudemar, 8 fév. (f° 43) ; — pour Jean Jouglar, de Romette, et Madeleine Blanc, de St-Pierre-de-Chaillol, 21 févr. 1706 (f° 46), etc.

G. 810. (Registre). — In-f°, 50 feuillets, papier. Coté PP.

1703-1707. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Charles-Bénigne Hervé.

1706. — Dispenses de mariage accordées par Claude de Pina, docteur en théologie, doyen du chapitre, vicaire général et official : pour Jean Pra et Claudie Bontoux, de La Salette, 17 mai (f° 2 v°) ; — pour Isaac Arnaud et Antoinette Magnan, de La Charce, 2 juin (f° 6). — « Extrait des registres du greffe de l'officialité de l'archevêché d'Aix, dans le destroit du Dauphiné establi à Curel », au sujet de la succursale de St-André de La-Freissinouse, située partie sur la paroisse de Pelleautier et partie sur celle de Gap. Une église « sera construit au lieu où paroissent encore les mazures de l'antiène, désignés par le procès-verbal du 15 juin 1681 ». En attendant, le service sera continué « dans la chapelle Nostre-Dame-la-Fraisinouze ». Curel, 23 nov. 1703 (f° 7). — Ordonnance de l'official de Gap qui règle le détail du service religieux de St-André de La-Freissinouse. Gap, 10 juin 1706 (f° 12). — Collations : par Véran Pascal, vicaire général, du prieuré de Valserres, vacant par décès de Jean du Faure, en faveur de Jean-Joseph de Flotte de La Roche, clerc, 17 juil. (f° 15) ; — par André Rizoul, vicaire général, du prieuré de la Roche-des-Arnauds, ordre de St-Benoît, vacant par

décès de Gaspar du Bois, en faveur de Claude Pilleron, prêtre du diocèse de Vienne, 10 août (f° 15 v°) ; — par Claude de Pina, vicaire général, du prieuré d'Aspres-sur-Buëch, en faveur de Guillaume de Revillasc, clerc, 15 sept. (f° 17 v°); — du prieuré de Romette, en faveur de Louis de Polligny, prêtre, docteur en théologie, chanoine de St-André de Grenoble, official du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, 15 sept. (f° 18 v°) ; — de la cure de Châteauneuf-d'Oze, vacante par décès de Michel Dupuy, en faveur de Jean Pauchon, 5 oct. (f° 20 v°); — par Véran Pascal, vicaire général, du prieuré conventuel de Romette, vacant par décès de Guillaume de Revillasc, en faveur de Claude de Pina, doyen du chapitre de Gap, 30 nov. (f° 24 v°) ; — de la cure de Lagrand, résignée par Jean Richaud, en faveur de François Baudouin, diacre de Ventavon, 31 déc. 1706 (f° 27) ; — de la cure de Montbrand, abandonnée par Louis Tabart, prêtre du diocèse de Rodez, en faveur de Joseph Arthaud, 3 janv. 1707 (f° 27 v°) ; — du prieuré de N.-D. de la Brune de Mison, en faveur de Georges Richier, prêtre, 21 févr. (f° 33), etc.

G. 811. (Registre.) — In-f°, 396 feuillets, papier.

1710-1725. — Acte du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François Berger de Malissoles.

1713. — Provisions : la chapelle fondée en la cathédrale de Gap par Baudon Chassagnes, vacante par décès de Gaspar de Beauvois, à Jean-André La Combe, prêtre de Gap. Gap, 17 oct. 1713 (f° 1); — la cure de Claret, résignée par Étienne Condolet, sur la présentation de Jean-Baptiste de Gombert de St-Genis, chevalier de Malte, à Louis Tourniaire, curé de Jarjayes, 28 oct. (f° 2).— Copies *parte in qua* : du testament de Honoré Bougerel, originaire de St-Geniès en Provence, bourgeois d'Orange, qui fonde à St-Geniès « un carême à perpétuité, qui sera annuellement prêché par un habile prédicateur », à la nomination du seigneur de St-Geniès et de Joseph Bougerel, curé de Chardavon, et ce, moyennant le capital de 1.800 l. produisant 90 l. Orange, 26 nov. 1712 (f° 5);— de l'acte par lequel Louis Bernard, « maître chirurgien dud. lieu de St-Geniez », fonde une mission, moyennant le capital de 400 l.; présents : Jean-François Giraud, curé, Joseph Laurens, « prêtre, régent de l'école dud. lieu », etc., 3 déc. 1713 (f° 8).

1714. — Requête présentée à l'évêque de Gap par François de Leydet, de Sigoyer, clerc tonsuré, dit l'abbé de Sigoyer, afin d'être maintenu en possession du prieuré de L'Escalle sous « le titre de N.-D. de Mandonoïs, ordre de St-Benoît, dépendant de l'abaye St-Victor-lès-Marseille, non conventuel », 21 mars 1714 (f° 13 v°). — Copie des lettres du ministre Voysin, du 14 mars 1714, à d'Angervilliers, intendant du Dauphiné, et de ce dernier à l'évêque de Gap, pour demander l'autorisation de faire faire gras aux troupes de passage dans le diocèse, 22 mars (f° 15). — Procès-verbaux de l'assemblée synodale des archiprêtres du diocèse de Gap, réunis dans « la salle des évêques saints de ce diocèze » : publication de la constitution *Unigenitus*, du 8 sept. 1713; défense de lire le livre intitulé : « *Nouveau Testament en françois avec des réflexions morales sur chaque verset*, etc., à Paris, 1699 »; injonction aux membres du clergé de chaque archipêtré d'assister aux conférences ecclésiastiques qui ont lieu chaque mois et auxquelles l'évêque se propose d'assister le plus souvent qu'il lui sera possible, 18 avril 1714 (f° 17). — Provisions : la cure de Chabottes, vacante par décès de Jean Allec, à Jean Berard, prêtre du diocèse d'Embrun, 12 mai (f° 20) ; — le prieuré de Volone, à Jean-Joseph de Gastinel, acolyte du diocèse de Sisteron, 12 juil. (f° 26) ; — les prieurés de Ventavon et de L'Épine, à Louis Mosac, chanoine de l'église du Puy (*Aniciensis*), 3 sept. (f° 29 v°).

1715. — Provisions de la cure de Lazer, vacante par décès de Joseph Bois, au s^r Bernard, 7 janv. 1715 (f° 37). — Notes relatives à « la fondation des missions de Tallard et de Ventavon », le 8 déc. 1673 (f° 40 v°). — Copie de l'acte de fondation d'une rente de 30 l. pour le luminaire de l'église de Laragne par François de Villeneuve, « seigneur, marquis d'Arzeliers, Montéglin, Aiguians, St-Maurice » et autres places, 26 nov. 1714 (f° 44 v°). — Procès-verbal du synode diocèsain de 1715. Sont présents les archiprêtres de Gap, Tallard, Corps, Aspres-sur-Buëch, Ancelle, St-Bonnet-en-Champsaur, Le Poët, Le Caire, Salignac, L'Épine, Trescléoux, St-André-de-Rosans, Volone, Serres et Veynes, « ceux de La Rochette-sur-St-Auban, de Séderon et de Lardier ne s'y estant pas trouvez». Le 8 mai, le clergé assiste à la messe pontificale, « les archiprêtres estant distinguez par une étole ». Défense de porter le St-Sacrement «aux incendies et lieux en péril que conformément à ce qui a est statué dans le corps de nos ordonnances», 9 mai (f° 51). — Interdiction de dire la messe, portée contre le chanoine Amielh, à cause de la faiblesse de sa vue, 5 juil. (f° 51 v°). — Requête relative à la chapelle de N.-D. de Chamcroze, pour la fondation de laquelle Claude de Gruel, le 14 nov. 1631, avait légué une somme de 900 l., 20 août 1715 (f° 66). — «Lettres d'official forain en la partie de Provence», en faveur du s^r Castagni, chanoine théologal de Sisteron, 21 oct. 1715 (f° 72).

1716. — Provisions : le prieuré de Barras, vacant par la mort de Louis de Berre, et sur la présentation de Jean-François de Sigouin, chanoine de Sisteron, à Sébastien Chaix, sacristain de N.-D. de Chardavon, 11 mars (f° 85

v°); — la cure de St-Eusèbe, résignée par Jacques Roux, à Étienne Vollaire, curé d'Eyguians, 18 mars (f° 87). — Acte d'abjuration du calvinisme par Marguerite du Villard, veuve de Balthasar Faravel, marchand à Orange. Veynes, 29 mars (f° 88 v°). — Provisions de la cure de Rosans, résignée par Sébastien Maffren, en faveur de Louis Arnaud, curé de Montmorin, 15 avril (f° 89 v°). — Certificat de bonne vie et mœurs en faveur de noble François-Augustin de Gombert de St-Geniès de Dromon, prêtre, prieur-curé de Reynier, 24 avril (f° 91 v°). — Lettres de promoteur en faveur d'Esprit Guieu, curé de Châteauvieux-sur-Tallard, 7 juil. (f° 96 v°). — Mandement épiscopal pour la visite du mois de sept. 1716 (f° 99). — Autorisation à Claude Toinon, chanoine régulier de Chardavon, de se rendre à Aix, pour poursuivre un procès, 23 oct. 1716 (f° 104 v°).

1717. — Demande d'un congé de deux mois par Jean Benoît, docteur en théologie, curé de Valserres, qui présente, pour le remplacer, dom Albrand, prieur de St-Maurice, grand vicaire de l'abbé de Boscodon, approuvé par l'archevêque d'Embrun pour les cas réservés, 24 avril 1717 (f° 122 v°). — Ordonnance relative à la restauration de la maison curiale de Gap, rendue sur requête présentée par Antoine Giraudy et Jean-André La Combe, tous deux curés de Gap, 10 oct. 1710; enregistrée le 28 oct. 1717 (f° 134).

1718. — Provisions de la cure de Clausone, vacante par décès de Claude Martel, en faveur de Dominique Reynaud, acolyte, 29 mars (f° 148). — Permission de prêcher, confesser et faire la quête, donnée aux Récollets de Nions, 6 avril (f° 149). — Provisions du prieuré de Tallard, vacant par décès de Raynaud du Serre de Thèze, chevalier de St-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel, à Antoine-François Le Camus-Peypin, prêtre du diocèse d'Aix, docteur en théologie et vicaire général de l'archevêque d'Aix, 11 mai (f° 152 v°), — Mandement pour la visite épiscopale de sept. 1718 (f° 159 v°). — Dimissoires pour Gaspar d'Hugues d'Astoin, acolyte, 24 août (f° 161 v°). — Provisions : la cure de St-Geniès, sous le vocable de N.-D. de Groseilles, vacante par décès de Jean-François Giraud, à Augustin de Gombert de Dromon, curé de Reynier, 27 sept. (f° 164 v°) ; — la cure de St-Pierre de Chaillol, résignée par Joseph Martin, à Arnoux Jourdan, 1er déc. 1718 (f° 173).

1719. — Ordonnance contre le frère François Aubin, hermite de N.-D. des Alabres, paroisse de Rambaud, avec défense de se rendre si fréquemment à N.-D. du Laus, 21 févr. (f° 183). — Provisions : la cure de St-Genis « la Dégoula », vacante par décès de Jacques Flour, à Mathieu Bernard, 10 mars (f° 184 v°) ; — la cure de Peyre ou La Piarre, resignée par ledit Mathieu Bernard, à Joseph Buisson, 21 mars (f° 185 v°) ; — le canonicat de Gap vacant par démission de Claude Amiel, à Jean-Mathieu Nas de Romane, 28 mars (f° 187 v°) ; — la cure de St-Julien en Bochaine, vacante par décès de Laurent de Rives, et sur présentation de dom Benoît Rivoire, prieur de Durbon, à Antoine Donneaud, 25 avril (f° 191 v°) ; — la cure de St-Laurent-du-Cros, résignée par le sieur Martin, à Jean Roux, 30 août 1719 (f° 207).

1720. — Provisions de la cure de Ste-Marie de Vars, diocèse d'Embrun, vacante par décès d'Antoine Domeine, en faveur d'Honoré Cougordan, prêtre dudit diocèse d'Embrun, et ce, en vertu d'une commission émanant de la cour pontificale, 14 mars 1720 (f° 230). — Formule de profession de foi (imprimée), signée par frère Pierre Blanc, religieux de la congrégation de St-Maur, le 16 avril (f° 232). — Provisions : la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Arnoux Raymond, à Louis Isnard, curé de La Bâtie-Vieille, 9 sept. (f° 249 v°) ; — la cure de Neffes, vacante par décès de Jean Masse, à François du Pont, curé de St-Firmin, 15 déc. (f° 258).

1721. — Provisions de la cure de Montrond, en faveur de Claude Charras, acolyte, 5 mars 1721 (f° 268). — Permission de manger « des œufs, du fromage et du laitage » pendant le carême, « à cause de la disette où l'on se trouve par l'interruption du commerce », 26 fév. 1721 (f° 268 v°). — Permission donnée au P. Martelly, prieur des Dominicains de Gap, de bénir la chapelle, nouvellement reconstruite, à Rourebeau, hameau d'Upaix, 13 mars (f° 269). — Provisions : le prieuré d'Antonaves, résigné par noble Claude Bouchu, à Pierre Charpentier, clerc du diocèse de Paris, pourvu par Jean d'Yse de Saléon, docteur en théologie, vicaire général d'Aix et de Gap. Grenoble, 12 mars 1721 (f° 271). — Ordonnance épiscopale qui réduit 67 grands anniversaires ou « obits de la cathédrale » de Gap en autant de messes basses, et ce, à cause de « tous les changements arrivés, l'année dernière, aux billets de banque », qui ont fait diminuer les revenus de lade cathédrale « de près de trois cinquièmes », de façon que « la rétribution de chaque messe basse, se trouveroit réduite à deux sols, et celle de chaque grand anniversaire à 7 à 8 sols de rétribution, à partager à tous les assistants », 9 avril 1721 (f° 273 v°). — Autorisation donnée à la requête : de François d'Embrun, curé de Ribiers, de convertir un oratoire de St-Roch en chapelle « pour la préservation du mal contagieux », 14 mai (f° 279) ; — de Jean Anglès, prieur de Trescléoux, de faire d'un bâtiment abandonné une maison prieurale, 21 oct. (f° 293). — Acte d'abjuration du luthéranisme par Jean-Christophe Kemy, originaire de Saxe, 8 déc. 1721 (f° 300).

1722. — Lettres de vicaire général pour l'évêque d'Apt, afin qu'il puisse gérer les affaires de la partie du diocèse de Gap située dans la légation d'Avignon, et en particulier pourvoir François Ollier, chanoine d'Apt, du prieuré de Barret, ce qui ne peut se faire à Gap, à cause de la contagion, 2 juin 1722 (f° 310). — Autorisation donnée à frère Pierre Bayet, « hermitte de l'ordre de St-François, natif du lieu de Sehune, diocèse de Sisteron », d'habiter l'hermitage de N.-D. des Faisses, paroisse de Ribiers, et de faire la quête à quatre lieues à la ronde, 18 oct. (f° 317 v°). — Profession religieuse, dans « la congrégation des filles de St-Joseph », à qui la direction de l'hôpital de Gap est confiée, par sœur Thérèse de Jésus, fille de « Charles Le Blanc, avocat en la Cour, et de dame Magdeleine du Roux de Champfleury », native de Gap, âgée de 35 ans, après deux ans et demi de noviciat dans ledit hôpital ; présents : Sixte Le Blanc, son frère, et Jean Puget, aumônier de l'évêque de Gap. Gap, dans la chapelle épiscopale, 26 nov. 1722 (f° 323).

1723. — Commission donnée au s^r Bondilh, curé de Gap et « archiprêtre de notre diocèse », de réorganiser la confrérie du St-Sacrement de Gap, 1er janvier (f° 327 v°). — Défense de se servir de cierges faits avec de la graisse et de la cire pour le service religieux, 23 avril (f° 335 v°). — Acte d'abjuration du calvinisme par six soldats du régiment de Jansac-Infanterie, 19 avril (f° 336 v°).— Levée de l'interdit mis sur la chapelle de Fouillouse, 19 juin (f° 341 v°). — Mandement ordonnant des prières pour obtenir la pluie : attendu « l'extrême sécheresse de la terre et la disette des denrées », pendant huit jours, des prières seront dites à la cathédrale ; puis, par les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins, les religieuses, la confrérie des pénitents blancs et la Congrégation. Gap, 20 sept. 1723 (f° 345 v°).

1724. — Provisions : la cure de Romette, vacante par décès de Dominique Rolland, à Claude Bernou, 7 janv. (f° 353 v°) ; — la cure de La Saulce, résignée par Henri-François de l'Isle, à Hugues Borel de La Rochette, prêtre du diocèse de Die, 19 févr. (f° 358) ; — la sacristie de Véras, ordre de St- Benoît, vacante par décès du sieur Paviot, à Jean Boyer de Beaumanoir, docteur en théologie de la faculté de Paris, religieux de St-Benoît, 24 avril (f° 362 v°) ; — la sacristie de St-Bonnet, résignée par led. de Beaumanoir, à Étienne Blanc, clerc du diocèse de Gap, 8 juil. (f° 368 v°). — Acte d'abjuration du calvinisme, par Jacques de Revillasc, fils de noble Charles, originaire d'Aspres, âgé de 50 ans, 19 juil. (f° 369 v°). — Provisions : la cure de Lazer, résignée par Denis Richaud, à Jean Rollin, 4 déc. 1724 (f° 381) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, résigné par Jean-Joseph d'Aubert, à Joseph-François Garcin, prêtre de St-Martin-d'Argenson, 30 janv. 1725 (f° 384) ; — la cure de St-Maurice, résignée par Jacques Barban, en faveur de Claude Bellon, 30 juin 1725 (f° 396), etc.

G. 812. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1725-1733. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, durant l'épiscopat de François Berger de Malissoles.

1725. — Provisions : la cure d'Esparron, résignée par Joseph Marinon, à Pierre de Bernard, 5 nov. ; — la cure de St-André-de-Rosans, aud. Marinon, même date; — la cure de La Roche-des-Arnauds, résignée par François Abel, à Henri Meynier, curé de Laborel, 4 déc. (f° 9 v°);

1726. — Provisions : le prieuré de Romette, vacant par décès de Louis de Poligny, à Félix de Chevalier, prêtre du diocèse de Grenoble, 20 janv. ;— la cure de Lazer, résignée par Jean Rollin, à Joseph Buisson, 12 fév. (f° 16) ; — la cure de Veynes, résignée par le s^r Aillaud, à Jean Bernard, 19 févr. — Abjuration du calvinisme par Charles Morandière, de Nieulleviron, en Saintonge, soldat dans le régiment de Languedoc, compagnie des grenadiers, et par Jéan-Philippe Bury, de Richevelle, en Alsace, soldat du même régiment, compagnie de Rocherey. Gap, église des Capucins, 7 avril 1726 (f° 20 v°). — Provisions : le prieuré-cure de Manteyer, à Jean Amat Laplane, prêtre du diocèse de Sisteron, 1er juil. (f° 26) ; — le prieuré de Tallard, résigné par Antoine-François Le Camus, à Jean Baptiste Le Camus, clerc, du diocèse de Sisteron, 23 déc. 1726 (f° 34 v°).

1727. — Lettres de promoteur accordées à Antoine Le Jeune, prêtre du diocèse de Sisteron, 2 janv. (f° 35 v°). — Provisions : le prieuré de Montmaur, de l'ordre de St-Augustin, résigné par Joseph de Seguin, à Alexandre d'Armand de Châteauvieux, clerc du diocèse d'Orange, 29 janv. (f° 39 v°) ; — la cure de La Bâtie-Vieille, résignée par Jean Bernard, à Jean Anglès, 19 fév. (f° 44) ; — la cure de Barcillonnette, résignée par Jean Pauchon, à Jean Rollin, 2 mai (f° 49 v°). — Extraits de la procédure relative à la création de la vicairie de St-Julien-en-Bochaine : « Lad^e parroise contient en tout 144 familles, lesquelles font le nombre de 732 personnes, desquelles il y en a 543 qui communient et 189 qui ne communient pas », 17 mai 1727 (f° 51 v°). — Provisions : la cure de Tallard, vacante par décès de Louis Alibert, à Jean Puget, prêtre du diocèse de Riez, bachelier en théologie, 30 juin (f° 59); — la cure du Saix, résignée par Pierre Bardel, à Dominique Reynaud, 9 juil. ; — la cure d'Orcière, résignée par Honoré Lagier, à Antoine Chevalier, 15 juil. ; — la cure de La Chapelle-en-Valgaudemar, résignée par Jacques Payan, à Grégoire Rostain, 7 août (f° 63). — Homologa-

tion d'un legs de 3.000 l. fait en faveur des pénitents blancs de Barcillonnette, le 21 mars 1721, par Joseph Vollaire, dudit Barcillonnette, 9 août 1727 (f° 64). — Présentation, par « dame Françoise de Giraud, veuve et héritière de messire Dalmas, chevallier, seigneur de La Vilette, Montorsier et autres lieux, thrésorier de France en la généralité de Grenoble, y demeurante », de « messire Estienne Dalmas, prêtre, bachelier en théologie, curé de la paroisse Ste-Cécille, dans la ville d'Ambrun, et chanoine honoraire dans la métropolle de la même ville », pour recteur des « chapelles fondées en l'église paroissiale de Rambaud, diocèse de Gap, l'une sous le vocable de St-Nicolas et l'autre sous le vocable de St-Germain, et d'autre chapelle fondée dans l'église cathédrale de Gap, sous le vocable de Notre-Dame », lesquelles étaient vacantes par décès de Louis Chaboud, 24 nov. 1727 (f° 77).

1728. — Provisions : le prieuré de Mévouillon, sous le titre de St-Arey, résigné par Alexandre de Camus, à Pompone de Rivière d'Eschalas, chanoine de St-Ruf, 3 févr. (f° 84 v°) ; — la cure de La Salette, résignée par François Tourniaire, à André Viguier, 20 fév. ; — la chapelle de N.-D. de La Gardette, fondée en l'église cathédrale de Gap et résignée par Charles de Flotte, à François Amat, clerc de Gap, 24 mars (f° 86 v°) ; — la cure de St-Laurent d'Oze, résignée par Dominique Mazan, à Ollivier Boullier, 3 avril (f° 87) ; — le prieuré de Serres, de la congrégation de Cluny, résigné par François Coulaud, à Joseph Bérard, curé de St-Joseph *extra muros*, de Grenoble, 4 avril (f° 87 v°). — Formule de lettres d'archiprêtre, sans date (f° 88 v°). — Provision du prieuré de Manteyer, résigné par Jean Amat Laplane, en faveur de Pierre Laplane, acolyte, de Sisteron, 14 avril. — Sentence d'interdit de l'église paroissiale de St-André-lès-Gap, « qui ressemble plustost à une mazure qu'à une église, où en temps de pluye ou de nège, le prêtre ne peut rester à l'autel ; d'ailleurs, si petite qu'elle ne peut contenir qu'une partie des paroissiens », 26 juin (f° 95 v°). — Provisions : la cure d'Aubessagne, vacante par décès du curé Garnier, à François-Noë Paret, 22 juil. 1728 (f° 98) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, ordre de St-Benoît, résigné par Claude Pilleron, à Pierre Thève, sous-diacre, de Lyon, 13 août (f° 99). — Ordonnances épiscopales relatives aux conférences de l'archiprêtré de Gap. L'archiprêtre de Gap, ainsi que les autres archiprêtres, pourra « tenir des conférences ambulatoires », suivant le § 7 des *Ordonnances synodales* etc.[1]), 19 août (f° 99 v°). — Procédure et acte d'échange de terres, sises à Chauvac, entre Barthélemy Charras, curé de cette paroisse, et Isidore-Jacques-Étienne d'Achard de Ferrus, marquis de Ste-Colombe, seigneur de Chauvac, 26 août (f° 100 v°). — Provisions : le « capiscolat » du prieuré de St-Pierre de Romette, ordre de St Benoît, à Barthélemy Guimet, clerc de Grenoble, 18 sept. 1728 (f° 104 v°).

1729. — Acte de la fondation d'une succursale et d'une école à Ste-Marguerite, paroisse de Gap. A cet effet, François Amouriq, fils de David, originaire de Ste-Marguerite, « terroir du lieu de Montalquier », maître chapelier à Marseille, fait don d'un capital de 6.850 l. dont l'intérêt de 205 l. servira à l'entretien d'un prêtre et aux frais du culte, etc., 10 janv. 1729 (f° 113). — Provisions de la chapelle de Ste-Marguerite, à François Barberoux, 11 janv. (f° 116). — Copie de l'acte de fondation, par Pierre de l'Ollivier de Bonne, seigneur marquis de la vallée de Vitrolles, d'une pension de 150 l., moyennant 3.000 l. de capital, en faveur de la chapelle des pénitents blancs de Barcillonnette (24 sept. 1727). Ordonnance de l'évêque de Gap, qui promet de commettre un prêtre pour le service de cette chapelle, 3 févr. 1729 (f° 117). — Requête présentée à l'évêque de Gap par Jean Auprince, « sacristain de l'église de Gap », pourvu du prieuré de St-Mens, depuis environ 35 ans, au sujet des messes à célébrer et du service qu'il convient de « faire dans la chapelle du prieuré ». L'évêque ordonne de dire 16 ou 17 messes par an, à l'intention des fondateurs, 17 mai (f° 126). — Commission donnée à Jean-Joseph Aurouze, prêtre, pour faire le « service de l'église succursale de N.-D. de Sauveterre, par *biscantat* », 30 mai (f° 127). — Provisions : la cure d'Aubessagne, résignée par Claude de Marnays, doyen du chapitre de l'église cathédrale de Grenoble et prieur de Beaumont, à Antoine Méyer, 7 juil. (f° 131 v°) ; — le prieuré de St-Pierre de Montmaur, résigné par Alexandre d'Armand de Châteauvieux, à Pierre-Nicolas de Restaurant, clerc du Pont-St-Esprit, diocèse d'Uzès, 3 sept. (f° 134) ; — la sacristie de St-Bonnet, résignée par Jacques Pauchon, à autre Jacques Pauchon, clerc, 25 sept. — Extrait des registres de la chancellerie de l'ambassade de France à Constantinople, suivant lequel Georges Massot, « boulanger français, demeurant à Péra-lez-Constantinople », lègue « mille piastre à la chapelle du château de Peyre (La Piarre), en Dauphiné, lieu de sa naissance », pour y entretenir un prêtre (23 mars 1729), et institue son neveu Jean Rezeau, son héritier, en particulier d'une maison, située à Péra, « vis-à-vis le palais de Hollande, dont le *budget* ou contrat d'acquisition est turc », 13 oct. 1729 (f° 137 v°). — Provisions de la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Louis Isnard, en faveur de Jean Anglès, 15 déc. 1729 (f° 149 v°).

[1]) Grenoble, Alex. Giroud (1712, in-12, de 300-263 pages), 1re partie, p. 126.

1730. — Provisions : la cure du Poët en Percy ou Poéton, vacante par décès du curé Renard, à Joseph Clément, 29 janv. (f° 158 v°) ; — la cure du Glaisil, vacante par décès d'Honoré Eyraud, à Joseph Martin, 17 fév. ; — le prieuré de Monteiglin, sous le titre de Ste-Marguerite, vacant par décès de Gaspar Arnaud, à Antoine Armand, curé de Lazer, 22 févr. (f° 165). — Extrait du testament de Charles de Flotte, chanoine de Gap. Il donne tous les biens qu'il possède « au terroir de St-Jean-l'Hoste et Montorcier », à la « chapelle de N.-D. des Paris en Valgodemar », pour l'entretien d'un chapelain (12 août 1729, Vallon, not. à Gap) ; provisions de lad^e^ chapellenie en faveur d'Antoine de Garcin, prêtre de Serres, « recteur de N.-D. de Somane aud. Serres », 16 mars 1730 (f° 167 v°). — Permission donnée à la sœur Bernard, ursuline de Gap, malade, de se rendre à L'Épine, chez « son frère, archiprêtre dud. lieu », pendant trois mois, pour y soigner sa santé, 5 avril (f° 170 v°). — Provisions de la cure de St-Jean-de-Montorsier, vacante par décès de Pierre Pellegrin, en faveur d'Antoine Millon, 28 avril (f° 172). — Testament d'Arnoux Faure, de St-Michel, paroisse de Buissard, par lequel il lègue 445 l. pour la construction d'une chapelle au lieu des *Michaux*, paroisse dud. Buissard, 22 mars 1730. — Provisions : le prieuré-cure de St-Eusèbe-en-Champsaur, résigné par Étienne Vollaire, à Claude Bernou, 11 juil. (f° 180) ; — le prieuré de St-Arey de Valernes, ordre de St-Benoît, vacant *per injustam et indebitam detentionem Josephi d'Aigremont, monachi supradicti ordinis*, à Antoine *de Regina*, clerc d'Aix, 28 nov. (f° 189 v°);— la cure de Rosans, résignée par Joseph-Étienne Castel, à Mathieu Vincent, 29 nov. — Règlement relatif au service de la chapelle des SS. Côme et Damien, paroisse de Vers, où se rend annuellement « une grande foule de peuple », 12 déc. (f° 190 v°). — Provisions de la cure d'Agnières-en-Dévoluy, résignée entre les mains du père Nicolas-Louis Boudret, recteur du collège d'Embrun, de la société de Jésus, par Urbain Melquiond, en faveur d'Urbain Laurent, curé de St-Julien-en-Bochaine, 19 déc. 1730 (f° 191 v°).

1731. — Autorisation donnée à « frère Paul Martin, hermite de la congrégation de St-Jean-Baptiste, du lieu de Champoléon,... d'habiter l'hermitage de N.D. des Alabres, paroisse de Rambaud », 19 janv. (f° 196 v°). — Permission d'établir à Romette une confrérie de pénitents, 13 févr. (f° 200). — Collation de la « rectorie de l'hôpital de La Bâtie-Neuve », vacante par la mort de dom Sébastien Bernard, à dom Jean Miollan, prêtre, religieux de l'abbaye de Boscodon, par le chapitre de ladite abbaye. Présents : Jacques Sylvestre, grand prieur, supérieur claustral et prieur de St-Maurice, Jean Barthélemy Alphand, sacristain, Antoine Sylvestre, chantre, François-Joseph Sylvestre, camérier et vicaire général de l'Abbé, Joseph Sylvestre, recteur de La Couche et docteur ès droits, Claude Goudet, prieur de Ste-Croix, Pierre Saint, prêtres, Bernard Roux, clerc tonsuré, prieur de St-Marc. Boscodon, « dans la chapelle de St-Germain, destinée pour les assemblées capitulaires, » 22 janv. 1731 (f° 200 v°). — Provisions : le prieuré d'Antonaves, résigné par Pierre Charpentier, à Félicien Bocon de La Merlière, clerc du diocèse de Vienne, 24 févr. ; — les prieurés de St-Pierre de Corps et de St-Pierre du Monêtier-d'Ambel, résignés par Félicien de Boffin de La Sonne, à Paul-Antoine de Baroncellis de Javon, clerc d'Avignon, 4 avril (f° 205 v°) ; — la cure de Montmaur, vacante par décès de Jean Gérard, à Gaspar Reynier (10 avril); puis, à François-Noël Paret, 28 avril. — Lettres de promoteur général données à Jean Anglès, curé de La Bâtie-Neuve, 20 mai (f° 210 v°). — Autorisation de quêter donnée à frère Barthélemy Bourgarié, religieux trinitaire, 27 mai (f° 241). — Provisions : la cure de La Fare, vacante par la mort de Dominique Tourniaire, à Jean Benoît, 8 juil. (f° 214 v°) ; — la chapelle fondée en l'église cathédrale de Gap par Baudouin de Chassagne, résignée par Jean-André La Combe, à François La Combe, prêtre bénéficier en lad^e^ cathédrale, 6 août (f° 216) ; — le prieuré-cure de N.-D. de Bellevue de Trescléoux, à Jean Anglès, 3 sept. — Autorisation de construire une chapelle au lieu du Cros, paroisse de Quet en Beaumont, 28 août (f° 220). — Nomination de Joseph Brutinel, clerc du diocèse de Gap, à la place vacante du collège de St-Nicolas des Savoyards à Avignon[1]), 22 août (f° 225). — Provisions : le prieuré de Montbrant, résigné par Étienne du Perron, à Jean-Baptiste du Perron de Vergeron, chanoine de St-André de Grenoble, 9 nov. ; — la cure du Glaisil, résignée par Joseph Martin du Lozier, à Jean-Baptiste Roman, prêtre du diocèse d'Embrun, 13 nov. 1731.

1732. — Lettres d'archiprêtre, pour Louis Charras, curé de Montauban, 1er févr. (f° 237 v°).— Provisions de la cure de Montjai, vacante par décès d'André Gleize, à Antoine Barou, curé de La Charce, 5 févr. — Lettre de l'évêque de Gap au sujet du petit séminaire de Tallard, où il n'y a plus qu'un « petit nombre de pensionnaires ». La pension est de 12 f. 10 s. par mois (f° 242). — Permission à la sœur Martin, dite Thérèse de Jésus, de la congrégation de St-Joseph, d'aller faire son noviciat à Grenoble, sous la direction de la mère Burdier, 6 mars. — Dimissoires pour Jean-Henri de Gombert de St-Geniès, clerc, 10 mars

[1]) Fondé par le cardinal Jean de Brogny, le 24 janvier 1424 (cf. Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, t. II, p. 278).

(f° 243). — Provisions du prieuré de St-André-de-Rosans, résigné par Claude Didier, en faveur de Claude Bourget, religieux de St-Benoît, 3 avril (f° 245).— Lettres d'official pour M. Valoris, docteur en théologie, prieur de Faucon, diocèse de Vaison, 15 avril (f° 247). — Provisions : la cure de Méreuil, vacante par la mort de Charles Gontin, à Jean-Jacques Maurel, 7 mai (f° 251) ; — l'une des deux cures (*concurts*) de Gap, résignée par Joseph-François-Auguste Bondilh, à Jean Puget, curé de Tallard, 27 mai (f° 253) ;— la cure de Tallard, à Jean Pausin, curé de Méyarots, bachelier en théologie, 27 mai ; — le prieuré de Montauban, résigné par Jean-Gaspar Salva, à Jean-Baptiste Rochon, 6 juin ; — la cure de Méyarots, à Jean Aubert, 6 juin (f° 256). — *Exeat* pour Henri-Laurent de Renard, prêtre, dit « l'abbé de Valgaudemar », 26 juin (f° 258). — Provisions de la cure du Noyer, vacante par décès d'Alexandre Faure, en faveur de Jean Chauvet, 10 sept. (f° 264). — Lettres de promoteur, pour François La Combe, bénéficier en la cathédrale de Gap, 24 sept. — Certificat attestant que Scipion d'Audiffred de Beauchamp a été tonsuré et qu'il a reçu en outre, à cette occasion, le nom d'Elzéar, 13 oct. (f° 268). — Provisions de la cure de Jarjayes, vacante par décès de Louis Tourniaire, en faveur de François Gaspar Gillis, 25 oct. — Lettre originale de J.-Louis Floyrac, prieur de St-André de Villeneuve-lès-Avignon, à l'évêque de Gap, par laquelle il offre 150 l. par an, payables par ses fermiers, pour le secondaire de Barret-le-Bas, 9 juin (f° 271). — Ordonnance qui règle l'honoraire des messes de fondation de l'église d'Upaix à 7 sols, et celles de N.-D. des Épinettes, à 15 s., attendu l'éloignement de ladite chapelle, 16 nov. (f° 274). — Provisions : la cure d'Esparron, résignée par Pierre de Bernard, à Étienne Vollaire, curé de St-Eusèbe, 24 nov. (f° 277) ; — le prieuré du Bersac, vacant par décès de Jean-Antoine Astier, à Joseph Artaud, curé de Savournon, 12 déc. (f° 279); — la cure de Savournon, à Dominique Truchet, 18 déc. 1732.

1733. — Provisions de la cure de Trescléoux, résignée par Jean Anglès, à Charles-Joseph Anglès, 3 févr. (f° 283). — Certificat en faveur de MM. de La Versane d'Aiguebelle, frères, gentilshommes du bourg de Veynes, « si pauvres qu'il ne leur reste que de quoy subsister très frugalement » : l'aîné est honoré de la croix de St-Louis, et tous deux sont capitaines d'infanterie; ils avaient deux autres frères, aussi capitaines d'infanterie, dont l'un est « mort au service de Sa Majesté et l'autre, étant allé [se] jetter à la Trappe, après y avoir vécu plusieurs années en saint religieux, y est décédé depuis peu ». Ils sont, tous deux, très âgés, sans enfants et presque sans biens. « Une modique pension à chacun d'eux soulageroit beaucoup deux vieux officiers, les restes d'une maison valeureuse, qui s'est toute sacrifiée au service de S. M.», 14 févr. 1733 (f° 284). — Provisions : la chapelle de N.-D. de Sauveterre, résignée par Charles Brunon, à François Pascal, 17 févr. ; — la cure de La Charce, résignée par Marc-Antoine Barou, à Pierre Reverdin, 19 fév. (f° 289 v°). — Nomination de Charles-Bruno Céas à une place vacante du collège de St-Nicolas-des-Savoyards à Avignon, 27 févr. (f° 290). — Dimissoires : pour l'abbé Joseph Berger de Moydieu, diacre, 2 mars (f° 290 v°) ; — pour Antoine Ravel, acolyte, 28 mars (f° 292). — Provisions : la cure de Valserres, sous le vocable de N.-D. du Puy-Servier, résignée par Jean Benoît, à Jean-Joseph Saunier, 29 mars (f° 293 v°) ; — le prieuré de Châtillon, vacant par décès de Joseph Pons, à François Ripert, 30 mars (f° 294) ; — les chapelles unies de la Miséricorde et de Champsaur, fondées en l'église de Tallard, résignées par Jean Chauvet, à Antoine Clément, 9 avril (f° 295 v°) ; — la cure de Sigottier, vacante par décès de Jean Payan, à Pierre Pouillard, 5 mai 1733 (f° 297 v°), etc.

G. 813. (Registre.) — In-f°, 395 feuillets, papier.

1729-1742. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François Berger de Malissoles et de Claude de Cabanes, et pendant les vacances du siège.

1733. — Résignation du prieuré de St-Martin-d'Argenson par Pierre Pouillard, curé de Sigottier, 7 mai 1733 (f° 1). — Déclaration à l'évêque de Gap, par le chapitre de l'église cathédrale de Gap : dans l'arrêt conventionnel, du 21 avril 1733, entre lui et les bénéficiers de ladite église, il n'entend pas déroger à la sentence arbitrale du 16 mars 1604, ni à l'arrêt conventionnel du 19 juillet 1673. Gap, chapitre général de l'Ascension, 15 mars 1733 (f° 3). — Érection d'une confrérie du St-Sacrement à Ste-Marguerite-de-Montalquier, près Gap, 30 mai (f° 4). — Provisions : la cure de Valernes, vacante par décès de Jean Ferréol, à Honoré Odoul, bachelier en théologie, 30 mai (f° 5) ; — le canonicat de l'église de Gap résigné par Esprit de Bertrand de Montauzier, à François Pascal, prêtre du diocèse de Vienne, docteur en théologie, 1er août (f° 7 v°). — Commission de « maître d'école » de Gap, donnée au sieur Céas, 19 août 1730 (f° 9). — Bénédiction de la chapelle de N.-D. des Épinettes, fondée à Upaix par feu le chanoine de Flotte, 27 juil. 1733 (f° 9 v°). — Autorisation donnée à « frère Antoine Vigne, hermite, originaire de Bréziers, diocèze d'Embrun », d'habiter « l'hermitage de St-Étienne, paroisse de Polligny », et « de faire la quête à trois lieues à la ronde de son hermitage », 20 sept (f° 11 v°). — Provisions : la cure de Montrond, vacante par

décès de Dominique Moulet, à Joseph Guibert, 1er oct. (fo 12). — Collation de l'hermitage de N.-D. «des Alabres, cy-devant possédé par le cher frère Aubin », à Jacques Odoul, diacre, sous l'obligation « d'y acquitter les messes et charges énoncées dans l'acte de vente de Jean Guérin en faveur du susdit frère François Aubin», du 1er juil. 1722. Gap, 5 oct. 1733 (fo 13); — Permission d'aller à Grenoble, donnée à la sœur Thérèze Musy, « religieuse hospitalière de la congrégation de St-Joseph », que sa piété et « le zèle pour le service des pauvres rendent très recommandable », 16 nov. (fo 18 vo). — Nomination de Jean-Baptiste Brun, clerc du diocèse de Gap, à une place du collège de St-Nicolas-des-Savoyards à Avignon, 21 nov. (fo 22). — Érection de la confrérie du St-Sacrement au Monêtier-Allemont, 24 nov. (fo 23).

1734. — Copie d'une lettre du Roi du 22 déc. 1733 et mandement de l'évêque de Gap pour faire chanter un *Te Deum*, au sujet des victoires récentes, 7 janv. 1734 (fo 27). — Collations : la cure de St-Laurent-du-Cros, vacante par le décès de Jean Motte, à Jean Claude Sarrazin; présents: Jean-Mathieu de Romane et Antoine Bondilh, chanoines, 22 janv. (fo 30) ; — le prieuré de Lachau, résigné par Jean Gassaud, moine de Cluny, à Jean-Victor *de Corio*, moine du même ordre, 3 fév. (fo 31 vo). — Lettres d'archiprêtre pour Honoré Odouls, curé de Valernes, 31 janv. 1734 (fo 35). — Dimissoires pour noble Jean-François de Bonne, sous-diacre, 22 févr. (fo 35 vo). — Collations : la cure de Ste-Colombe, vacante par décès de Charles Reynaud, à Étienne Couton, 21 juin (fo 47 vo) ; — celle d'Agnières, vacante par décès de Claude Bernard, à Louis Serre, 9 juil. (fo 49).— Lettre du curé de Pelleautier au sujet de la chapelle de N.-D. et de l'église de St-André de La Freyssinouse, 23 juil. (fo 50).— Ordonnance relative au cimetière de Gap, 14 août (fo 52). — Collations : la précentorie ou capiscolat de l'église cathédrale de Gap, vacant par décès de Raymond Bozonier, à Grégoire Rochas, 8 sept. 1734 (fo 64) ; — la cure de Furméyer, vacante par décès de Jean Anglès, à Jean Faure, 5 oct. (fo 56). — Copie d'une lettre du Roi, du 19 sept., et mandement de l'évêque de Gap, au sujet de la victoire de Guastalla, 20 oct. (fo 57). — Autorisation de se rendre à l'hôpital de la Providence de Grenoble, donnée à sœur Marie de la Présentation de Ricou, à condition « qu'elle reviendra faire icy sa profession, dans la maison de Charité, où elle a été reçue », 1er nov. (fo 58). — Collations : la cure de Ste-Catherine d'Ancelles, vacante par décès de Joseph Chaix, à Pierre André, curé de St-Nicolas, 8 déc. (fo 70 vo) ; — la chapelle St-Martin d'Ancelles, à Jean-André Vincent, 8 déc. (fo 71) ; — la chapelle de St-Félix de Faudon, paroisse d'Ancelle, à Charles-Bruno Céas, 13 déc. (fo 71 vo).

1735. — Collations : la chapellenie fondée au château de La Piarre par Georges Massot, par son testament du 29 mars 1729, et mort à Péra-lès-Constantinople, à Antoine Baréty, 17 févr. (fo 77 vo) ; — la cure d'Ancelle, vacante par décès de Pierre André, à Jean Preire, 27 fév. (fo 79) ; — la cure de Chabottes, résignée par François Philibert, à Jean Baptiste Allard, curé de St-Jean-des-Vertus, 12 mars (fo 79 vo). — Lettres d'archiprêtre données à Jean Maurel, curé de St-Laurent-en-Beaumont, 16 mars (fo 80).—Copie *parte in qua* du testament de Jean-Pierre Artaud de Montauban, fils de feu Jean, du 21 mars 1734, portant fondation d'une chapelle à La Roche-sur-Buis (fo 82). — Ordonnance pour la construction d'une nouvelle église paroissiale à St-Nicolas, hameau des Arnoux, 20 févr. 1735 (fo 86). — Collations : la cure de Gap, résignée par Jean Puget, à Claude Thomé, curé d'Upaix, docteur en théologie, 23 avril (fo 86 vo) ; — la chapellenie de St-Martin d'Ancelle, à Henri-Laurent de Renard, prêtre, 28 avril (fo 86 vo) ; — la cure de La Motte-du-Caire, résignée par Charles Estournel, à autre Charles Estournel, 24 mai (fo 89 vo). — Fondation d'une chapelle au « Faïs, hameau d'Ancelles », par André Escallier, fils de feu Christophe, 3 juin (fo 92). — Collation de la chapelle de St-Antoine d'Upaix et des SS. Jean et Catherine de Savournon, en faveur d'Antoine Bondilh, prêtre de Sisteron, chanoine prébendé de Gap, 16 juil. (fo 96). — Copie de l'acte de mariage de Scipion de Renard, d'Aspres, fils de feu Charles, major commandant de Gap, et de Justine de Suau-de-La-Croix, d'une part, et de Madeleine de La Villette, fille de feu Antoine, seigneur de Veynes, et de Françoise de Meynier, veuve de Joseph-Balthasar de Flotte-Montauban, comte de La Roche, 6 août (fo 97 vo). — Fondation d'une mission à La Bâtie-Neuve, par Françoise Aucher, fiancée à « Jean Bonifat, maître ouvrier en draps de soye à Lyon ». Lyon, 29 nov. 1729 (fo 101). — Provisions: la cure d'Upaix, résignée par Claude Thomé, à Pierre-André Bernard, curé de Lazer, 15 déc. 1735 (fo 108) ; — l'archidiaconat de l'église cathédrale de Gap, à Jean-Baptiste Claude de La Gache, clerc du diocèse de Grenoble, 18 déc. (fo 108 vo).

1736. — Provisions : la chapelle des Onze mille Vierges de Gap, à Jean-André La Combe, archiprêtre dudit Gap, 3 juin (fo 125) ; — la cure de La Motte-en-Champsaur, résignée par Joseph Pascal, à Étienne Martin, 24 juin (fo 127) ; — la cure de L'Épine, sous le titre de N.-D. de Beaulieu, vacante par décès de François Bernard, à Jean-Joseph Aurouze, 10 août (fo 130). — Ordonnance qui fixe la résidence du secondaire de La Salette au hameau de L'Église, 24 nov. (fo 139).— « Lettres d'official forain pour la partie du Comptat [Venaissin], en faveur de M. l'abbé

de Cromessières », docteur en théologie, prieur de Mollans, diocèse de Vaison, 12 déc. (fº 143).

1737. — Collations : la cure de St-Bonnet-en-Champsaur, résignée par Dominique-Gabriel Rosty, à Claude Bernou, curé de Romette, 13 mars (fº 153) ; — la cure de Tallard, vacante par décès de Jean Pausin, à Pierre-André Bernard, curé d'Upaix, 15 mai (fº 157). — Autorisation donnée à M. Moynier, curé de La Baume-des-Arnauds, pour bénir la chapelle bâtie à La Faurie, hameau de St-André-en-Bochaine, 3 août (fº 165). — Copie de la permission donnée par le général des Capucins au père Michel-Ange, de pouvoir être gardien du couvent de Gap « après ses trois ans de gardianat », 11 juil. 1737 (fº 170). — Collations : la cure de La Motte-du-Caire, vacante par décès de Charles Estournel, à autre Charles Estournel, 23 sept. (fº 172) ; — le prieuré-cure de Chanousse, vacant par décès de Guillaume Guibert, à Henri Meynier, curé de La Roche-des-Arnauds, 9 oct. (fº 177), — la cure d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Joseph Touche, à Joseph Pouillard, 21 janv. 1738 (fº 190) ; — la cure de Vitrolles, résignée par François Évesque, à Jean Achard, curé de Bénévent, 12 févr. (fº 193); — le prieuré de Montmaur, résigné par noble Pierre-Nicolas de Restaurand, à Henri-Joseph de Seguin de Piégon, 31 mai (fº 204) ; — la cure de Lagrand, vacante par décès de Jean Ricou, à Balthasar Coriol, 29 juil. (fº 208) ; — la chapelle dite de Lioncel, en la cathédrale de Gap, résignée par Jean-François Tardieu, à Jean Lafont, clerc de Gap, 1er août 1738 (fº 209 vº), etc.

« *Registre du secrétariat pendant la vacance du siège* » (fº 234). — Collations : la cure de Chardavon, à Simon Allègre, prêtre du diocèse de Sisteron, 6 nov. 1738 (fº 236) ; — la cure de Curbans, vacante par décès de Guillaume Arnaud, à Louis Martin, 16 déc. (fº 241 vº) ; — la cure d'Arzeliers, résignée par André Puget, à Joseph-François-Auguste Bondilh, curé de Malijai, 27 févr. 1739 (fº 246 vº) ; — le prieuré de Corps, résigné par Joseph Paul-Antoine de Baroncelis de Javon, à Antoine-Dominique-Ignace de Baroncelis de Javon, son frère, clerc, 28 mai (fº 252 vº) ; — la cure de Ribeyret, vacante par décès de Jean-Pierre de Loye, à David Magnet, 14 juin (fº 254) ; — la cure de St-Laurent-du-Cros, vacante par décès de Jean Roux, à Antoine Brochier, 16 juil. (fº 256 vº) ; le prieuré du St-Sépulcre d'Aspres, à Jean-François Tardieu, chanoine de Gap, 16 sept. (fº 259), etc.

Registre du secrétariat sous l'épiscopat de Claude de Cabanes (fº 284). — Lettres : de grand vicaire, pour Claude de Pina, docteur en théologie, doyen du chapitre de Gap, 10 déc. 1739 (fº 284) ; — d'official, pour le même, 12 déc. (fº 285 vº) ; — de promoteur, pour François La Combe, bénéficier en la cathédrale de Gap, 13 déc. (fº 286); — de greffier de l'officialité, pour Jean Collomb, notaire de Gap, 13 déc. (ib.) ; — de grand vicaire, pour Philippe de Cabanes, docteur en théologie, vicaire général d'Aix, 14 déc. (fº 287) ; — de concierge aux prisons de l'officialité de Gap, pour Martin Dargent, habitant de Gap, 16 déc. (fº 288). — Collations : la cure de Vaumeilh, vacante par décès d'Antoine Dornezan, à Jean-Baptiste Maffrin, 8 fév. 1740 (fº 294 vº). — Lettres d'official forain de Provence, pour Jean Ami, docteur en théologie, chanoine de Sisteron, 23 févr. (fº 298) ; — de promoteur forain, pour Jean-Antoine Le Jeune, prêtre de Sisteron, 23 fév. (fº 298 vº) ; — de greffier de lade officialité, pour Jean-Louis Bernard, notaire de Sisteron (fº 299) ; — de grand vicaire, pour François-Xavier Duranty de La Calade, prêtre du diocèse d'Aix, docteur en théologie, et Charles-Melchior Daumet de Brinon, sous-pénitencier de l'église métropolitaine de Paris, 3 mai (fº 300 vº) ; — d'official dans la partie du diocèse de Gap située dans le Comtat-Venaissin, pour Joseph de Salvador, supérieur général des missionnaires de Ste-Garde [1]), 4 mars (fº 301). — Liste des jeunes gens ordonnés le 12 mars 1740 (fº 303). — Collations : la cure de La Chapelle-en-Valgaudemar, vacante par décès de Grégoire Rostain, à Jean Faure, 22 mars (fº 304 vº); — la cure de Montbrun, au sr Charras, 23 mai (fº 311) ; — la cure de Monêtier-Allemont, vacante par décès de Jean-François Roux, à Joseph-François de Bonne, 11 juin (fº 313 vº) ; — la cure de St-Bonnet, vacante par décès de Claude Bernou, à François Martin, curé de Laye, 14 juil. (fº 317) ; — la cure de Bruis, vacante par décès de Sébastien Maffren, à Pierre Reverdin, curé de La Charce, 31 oct. (fº 325). — Nomination de Jean-Joseph Boyer, prêtre du diocèse de Senez, en qualité de secrétaire de l'évêché de Gap, à la place de Jean-François Tardieu, chanoine, démissionnaire, 22 nov. 1740 (fº 328 vº).

1741. — Collations : la chapelle de St-Joseph, fondée en l'église de La Motte-du-Caire, résignée par Guillaume d'Hugues, nommé à l'évêché de Nevers, à Pierre de Roux de Bellafaire, sous-diacre du diocèse d'Embrun, 21 janv. (fº 333) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, résigné par Joseph Bourget, à Paul Amat, clerc du diocèse de Gap, 26 janv. (fº 333 vº) ; — la cure de Laye, résignée par François Martin, à Claude Pellegrin, 7 fév. (fº 337 vº) ; —

[1]) Voir la *Vie de Messire Joseph-François de Salvador, seconp supérieur de la congrégation des prêtres de Notre-Dame de Sainte-Garde, fondateur du séminaire d'Avignon* (Avignon, Louis Chambeau, 1761, in-12 de XII-347 pages). Cf. aussi l'*Abrégé de la vie de Mr Laurent-Dominique Bertet, fondateur et premier supérieur de la congrégation*, etc. (ibid., 1758, in-12 de XII-456 pages). Dans ces deux volumes on trouve de précieux détails sur le pèlerinage de N.-D. du Laus, près Gap.

la cure de St-Genis *lou Découla*, vacante par décès de Mathieu Bernard, à Jean-Baptiste Eysseric, 26 févr. (f° 339 v°) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, résigné par Jean-Joseph d'Aubert, clerc du diocèse d'Avignon, à Joseph-Antoine Garcin, clerc du diocèse de Carpentras, 20 mars (f° 341) ; — la chapelle de N.-D. des Paris en Valgaudemar, vacante par décès de Jean Guibert, à Augustin du Mazel, curé de St-Jacques ; présents : Joseph Gérard, archiprêtre de Serres, et Jean-Jacques Maurel, curé de Lazer. Serres, 21 avril 1741 (f° 343 v°) ;— la cure de La Pérusse, à Jean Serre, présents : Jean-Pierre Bonnefoy, archiprêtre de Montmorin, Jean-Jacques Maurel, curé de Lazer. Montjai, 17 mai (f° 344) ; — la cure de Volone, résignée par Jacques Sarlin, à Louis Serre. Gap, 10 juin (f° 346) ; — le prieuré de St-Mens-lès-Gap, résigné par Jean Auprince, à Gaspar Combassive, clerc, 10 juin (ib.) ; — la cure de St-Pierre-de-Chaillol, vacante par décès de Réginald Heyriès, à Mathieu Marchon, 8 août (f° 350). — Dispense d'affinité pour Étienne Roman, de La Cluze-en-Dévoluy et Jeanne Girard, du même lieu, 28 août 1741 (f° 351).

«*Registre du secrétariat,... le siège vacant*». Dispenses de mariage accordées par Jean Auprince, Claude Berger de Moydieu, et Claude de Pina, vicaires capitulaires : à Joseph-Arey Jouglard, fils de Jacques et d'Anne du Serre, de St-Pierre-de-Chaillol, 16 sept. 1741 (f° 352) ;— à Jean Escalle, de St-Bonnet, 21 sept. (f° 352 v°), etc.— Collations : la cure de Mison, résignée par Martin Jullien, à Joseph Ricoux, prêtre du diocèse de Riez, 27 sept. (f° 353) ; — la cure de Sigoyer, résignée par Jacques Amat, à Étienne Martin, curé de La Motte-en-Champsaur: présents : Pierre Petit, bénéficier de la cathédrale de Gap, et Pierre Le Clerc de Labastie, curé de Romette, 3 oct. (f° 355) ; — le prieuré de Lagrand, résigné par Philippe Bance, à Jacques-François Mercier, clerc du diocèse de Paris, 10 oct. (f° 355 v°); — la cure de La Motte-en-Champsaur, résignée par Étienne Martin, à Jean Aubert, 23 nov. (f° 361). — Nominations : de François Froment, sous-diacre, à une des places du séminaire, fondées par feu Jean de Ricou, sacriste de l'église de Gap, 25 nov. (f° 362 v°) ; — d'André Bégou, acolyte, 28 nov. (f° 363 v°) ; — d'Antoine Voisinier, clec, 3 déc. (f° 364).— Collations : La cure de Buissard, vacante par décès de Mathieu Amayon, à Claude Pellegrin, 5 déc. (f° 365). — Requête présentée au vicaire capitulaire Auprince par le père Ange-Joseph Juronier, recteur du séminaire des pères de la Doctrine chrétienne, afin d'obtenir la réduction des places fondées par M. de Ricou. Ce dernier, par son testament du 29 avril 1713, institua le séminaire son héritier universel, à charge d'entretenir deux professeurs et six élèves. Il institua usufruitière, sa belle-sœur Anne Le Camus, décédée le 19 juillet 1740. En réalité les revenus de cet héritage sont seulement de 831 l. 17 s. Or, il faut au moins 300 l. pour l'entretien de chaque professeur, et 200 l. pour chaque élève. Décision du vicaire capitulaire qui réduit à un professeur de théologie et à trois élèves le nombre des places fondées par M. de Ricou, 24 nov. 1741 (f° 369). — Collations : la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, résignée par Claude Bellon, à Jean Bellon, clerc, 27 févr. 1742 (f° 379 v°) ;— le prieuré de Mirabeau, vacant par décès de Michel Chauvet, à Michel Ripert, prêtre du diocèse de Digne, 28 févr. (f° 380 v°) ; — la cure de La Piarre, vacante par décès d'Antoine Baréty, à Jean-Baptiste Aulagnier, prêtre du diocèse de Sisteron, 4 avril 1742 (f° 283 v°), etc.

G. 814. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier; 4 pièces, papier, 5 sceaux plaqués.

1755-1759. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, pendant la vacance du siège et sous l'épiscopat de Pierre-Annet de Pérouse (1755-63).

1755. — Provisions, par Jean-Baptiste-Claude de La Gache, archidiacre, Grégoire Rochas, sacristain, et François Pascal, chanoines et vicaires généraux *sede vacante*: la cure de La Charce, résignée par Pierre Reverdin, à Nicolas Ripert, curé de Pommerol, 20 avril ; — la sacristie de Lachau, résignée par Louis Boin, à Jean Bizot, prêtre du diocèse de Sisteron, 2 août.

1756.—Collations, par Pierre-Annet (*Annœus*) de Pérouse, évêque de Gap, sous la signature de son vicaire général « de Hareng de la Condamine » : la cure de Quet, résignée par Joseph Pellenc, à Jean Long, curé de La Charce, 3 mars 1756 ; — la cure de Mézien, à Louis Bozonnier, 5 mars ; — par Pierre-Annet de Pérouse lui-même : le prieuré-cure de N.-D. de Pommiers (*de Pomariis*) à Manteyer, résigné par Pierre Laplane, chanoine régulier de St-Augustin, à Jean-Nicolas Banc, prêtre du diocèse de Sisteron. Conflans, près Paris, 22 mars 1756 (sceau anépigraphe en cire rouge aux armes du prélat : *d'or au lion de sable*) ; — par le vicaire général de La Condamine : la cure d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Joseph Pouillard, à Sylvestre Payan, 31 mai ; — la cure de St-Julien-en-Champsaur, résignée par Claude Andrieu, à Jean-François Gordes, curé de St-Jean-des-Vertus, 13 août. — Autorisation, donnée à la confrérie de Barcillonnette, de placer sur la communauté de Vitrolles une somme de 3.000 l., provenant d'une fondation faite par Joseph Vollaire, suivant son testament du 20 mars 1721. Gap, 23 nov. — Mandement de Pierre-Annet de Pérouse pour annoncer son arrivée dans le diocèse de Gap, et

faire connaitre les règles de sa conduite. Gap, 12 nov. 1756 (f° 10).

1757. — Collations : la cure de La Fare, vacante par décès de Joseph Preire, à Claude Cougourdan, 5 fév.; — la cure d'Éourres, résignée par Joseph Astier, à Jean-François Gordes, 17 mars. — Ordonnance portant établissement des sœurs de St-Joseph à Mison, en suite du testament « de dame Marguerite d'Armand de Mison, veuve de Messire Léon d'Armand, marquis de Mison, » du 10 oct. 1651, Quinquet, not. du Châtelet de Paris, par lequel elle légait 2.000 l. « annuellement, pendant 60 ans, pour l'entretien de deux sœurs grises ou autres... pour prendre soin des malades de ses terres de Mizon, de Châteauneuf et de Ribiers ». Gap, 24 mars 1757 (f° 15). — Collations : la cure Laric (Chabestan), vacante par décès de Joseph Jeanselme, à Claude Faure, 29 avril.— Copie de la délibération de la communautés de Ribiers au sujet de l'établissement des sœurs grises au dit lieu (1er mai 1757); requête des consuls de Ribiers, et ordonnance épiscopale portant établissement à Ribiers des « sœurs de St-Joseph de la maison de Charité de Gap », 19 mai (f° 19).— Ordonnance relative à l'hôpital fondé à Clamensane, à la suite des legs faits, le 17 fév. 1743, par Antoine Burle, curé de Tarascon, 26 juin (f° 23).— Lettres de grand vicaire en faveur de Charles-Félix-Jean de Galéan de Gadagne, prêtre du diocèse d'Avignon, licencié en droit canon de la faculté de Paris, 4 juil. (f° 24).— Collations : les prieurés de Ventavon et de L'Épine, à Antoine Mosac, chanoine de la cathédrale du Puy, 20 juil.; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Louis de Bernard, à Claude Mialle, 25 juil.; — la cure de Châteauvieux-sur-Tallard, sous le titre de Ste-Foi, résignée par François Faure, à Jean-Joseph Faure, prêtre du diocèse d'Embrun, 13 août ; — Érection de la succursale des Béguës, hameau de Ste-Colombe, 18 août (f° 27 v°), — Provisions de la cure de St-Bonnet, vacante par décès de François Martin, à Gaspar Bernard, curé de Lazer, 21 sept 1757.

1758.— Provisions : le prieuré de Ribiers, sous le titre de N.-D. du Serre, vulgairement St-Jean, à Charles Poncet religieux de St-Benoit, 25 avril 1758 (f° 33) ; — la chapelle de N.-D. de La Gardette, à Upaix, vacante par décès de François Amat, à Joseph-François Chabert, 2 juil.; — la cure des Baux, vacante par décès dudit François Amat, à Dominique Chaix, 11 juil. (f° 36). — Autorisation aux habitants d'Éourres de transporter derrière l'église le cimetière actuel, qui « est fort éloigné de l'église et du village, situé sur un coteau très élevé et d'un difficile accès », 28 août. — Collations : la cure de Ribiers, résignée par Honoré Hodoul, à Jean-Jacques Maurel, curé d'Ancelle, 20 sept.; — la cure de St-Bonnet, résignée par Gaspar Bernard, à Jean Abonel, curé de La Bâtie-Neuve, 27 sept. 1758.

1759.— Collations : la cure d'Antonaves, résignée par Jean-Baptiste Laval, à Jean-Martin Julien, 23 fév. 1759 (f° 45) ; — la cure de Montmaur, vacante par la mort de Henri-Joseph de Seguin de Piégon, à noble Louis-Charles de Seguin d'Aubignan, diocèse d'Orange, 3 mars ; — la sacristie d'Upaix, à Jean-Nicolas Banc, prêtre du diocèse de Sisteron, 8 mars (avec le certificat original délivré par l'archevêché de Paris, le 14 février précédent, constatant que le dit Banc à condamné les propositions de Jansénius). — Au registre sont jointes, en original, les lettres de vicaire général : pour Joseph-Marie de Harenc de La Condamine, prêtre du diocèse de Vienne, licencié en théologie de la faculté de Paris ; présents : Olivier-François Urvoy, chanoine et chantre de N.-D. de Paris. Paris, 16 juil. 1755 ; — pour Charles Piolle, prêtre du diocèse d'Embrun, licencié ès decrets, même date. — Lettres de juge de la ville de Gap, en faveur de Jacques Labastie, « avocat du Roy, au baillage de Gap ». Paris, 16 juil. (quatre sceaux anépigraphes, plaqués, en cire rouge, aux armes du prélat).

G. 815. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1745-1761. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Pierre-Annet de Pérouse.

1759. — Provisions : la cure de Manteyer, résignée par Jean-Nicolas Banc, à Joseph François Mévouillon, prêtre du diocèse de Sisteron, 8 mars ; — le prieuré de Montmaur, vacant par décès de Henri Joseph de Seguin de Piégon, à Jean-François Martinel, clerc du diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux, 10 mars ; — le prieuré de St-André en Bochaine, résigné par François Pascal, prêtre du diocèse de Vienne, à Jacques Pauchon, clerc, du diocèse de Gap, 22 avril. — Autorisation de construire une chapelle à Baumugne, hameau de St-Julien-en-Bochaine, 7 mai. — Lettres : d'official, pour Joseph Labastie, chanoine de Gap, licencié en droits, 7 juin ; — de promoteur, pour Mathieu Cazeneuve, chanoine de Gap, 10 juin. — Collations de la cure de St-Martin d'Ancelle, résignée par Jean Maurel, à Jean-Baptiste Guirand, curé d'Aspres-lès-Corps, 7 août. — Permission donnée à Joseph Marchon, apothicaire de Gap, de reconstruire une chapelle à La Maladrerie, près Gap, sous le vocable de St-Roch, 10 août 1759. — Collations : la cure de Rosans, sous le vocable de N.-D. de la Blanche, résignée par Mathieu Vincent, à François Bellon, prêtre du diocèse d'Embrun, 23 août ; — la cure de St-Genis *le Décolé*, résignée par Antoine Amat, à Jean-Louis Reboul, curé de Villebois,

29 oct. — Mandement épiscopal relatif à la réorganisation des archiprêtrés de la partie du diocèse située « au-delà de la Durance ». Il y en est établi six : « les archiprêtrés de Thèze, du Caire, de St-Geniez ou de Dromont, de Salignac, de Volonne et de St-Martin de Thoard », 19 nov. 1759. — Lettres d'archiprêtre pour : Ollivier Bouilhet, curé de Melve ; Charles Estornel, le vieux, curé de La Motte-du-Caire ; Jacques Dalmas, curé de St-Geniés de Dromon ; Antoine Barras, curé de Barras, et Jean-François Boisset, curé de Ste-Marie (pour l'archiprêtre de L'Épine), 20 nov. — Mandement épiscopal relatif à la visite générale du diocèse. Elle commencera, le 2 sept. par Tallard: « Disposez davance, est-il dit aux curés, vos paroissiens à recevoir le sacrement de confirmation ; que vos registres de batêmes, de mariages et de sépultures soient en état de nous être présentés, ainsi que les ornements et vases sacrés des églises paroissiales et succursales » 23 juil. 1759.

1760. — Collations : la cure de Laye, résignée par Joseph Augier, à Denis Vincent, ancien curé de Charbillac, 22 janv. — la chapelle de St-Éloi de Tallard, à Jean-François Abrachy, 23 janv. — Copie du testament de dame Louise de Cipières, « veuve de noble Joseph de Beaù, écuyer », de Marseille, du 13 mai 1645, par lequel elle donne 550 l. pour la fondation d'une mission à Orpierre. — Permission aux habitants des Infournas de faire construire une chapelle dans leur village, 22 mars 1760. — Collations du prieuré de St-Mens-lès-Gap, résigné par Gaspar Combassive, en faveur de François Robert, prêtre, 11 avril. — Autorisation donnée à « noble-Paul François de Durand, seigneur de Pontaujard », de placer un banc dans l'église d'Antonaves, 22 avril. — Collations : la cure de Jarjayes, vacante par décès de François-Gaspar Gilli, à Pierre Masse, curé de Rambaud, 15 mai ; — la cure du Bersac, vacante par décès de Dominique Truchet, à Antoine de Rastel de Rocheblave, prêtre, 5 sept. ; — la sacristie de La Baume-lès-Sisteron, résignée par Claude Thoinon, à Jean-André Poncet, prêtre du diocèse de Sisteron, 5 sept. — Lettres de vicaire général, pour noble Claude-Joseph de La Gache, docteur en théologie, doyen du chapitre de Gap, et pour Joseph de Labastie, licencié en droits, chanoine de Gap, 19 sept. — Provisions : la cure de Barret-le-Haut, à André Viguier, curé de La Salette, 24 nov. ; — les chapelles de la miséricorde et de N.-D. de Champsaur, fondées en l'église de Tallard, à Jean-François Céas, 11 déc. 1760.

1761. — Collation de la cure de Mévouillon, vacante par décès d'Alexis Petit, en faveur de François Ricou, curé d'Izon, 10 janv. 1761. — Lettres de vicaire général pour noble Alexis-François de Bouvard, docteur en théologie, chanoine de St-Pierre-lès-Vienne. Vienne, 1er févr. 1761, etc.

G. 816. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1761-1762. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Pierre-Annet de Pérouse.

1761. — Provisions : la cure de Beaudument, vacante par décès de Jean-Pierre Mieule, à Antoine Pascal, 8 mars 1761. — La chapelle de N.-D. de Consolation fondée en l'église de Savournon, vacante par décès de Dominique Truchet, à Antoine de Rastel de Rocheblave, curé du Bersac, 8 mars ; — une des deux cures de la cathédrale de Gap, résignée par Pompone Gautier, à Jacques Brochier, bachelier ès droits, 4 mai. — Lettres de lieutenant de juge de la ville de Gap, pour Gaspar-Laurent-Joseph-Arnoux Masseron, avocat, 6 mai. — Collation du prieuré de Corps, vacant par décès de noble Louis-Augustin-Casimir de Seytre de Caumont, prêtre et comte de Lyon, en faveur de noble Joseph-Paul-Antoine de Baroncelli de Javon, clerc du diocèse d'Avignon, chevalier de Malte, 2 juin. — Ordonnance relature aux sépultures de la paroisse de Venterol. Le curé ira « faire la levée des corps des défunts dans la maison où ils sont décédez depuis Pâques jusqu'à Toussaint, excepté dans le temps des pluyes abondantes ». Les honoraires et droits curiaux seront perçus d'après l'ordonnance du 2 avril 1744 : grand' messe de l'enterrement, 14 sols ; chaque messe basse de neuvaine, 7 s. etc., 24 juil. 1761. — Incorporation d' « Étienne de Ravel des Crottes, clerc tonsuré du diocèse d'Aix », au diocèse de Gap, 5 août. — Présentation, par « maître Michel Delorme, chanoine régulier et supérieur de la maison de St-Antoine de Veinès, procureur de l'abbaïe de St-Antoine », d'André Gabriel pour la cure de Veynes, vacante par décès de Jean Bernard, 20 août — Collations : la chapelle de Ste-Catherine fondée en l'église d'Upaix, vacante par décès de Gabriel Amat, à Jacques-Marie Flour de St-Genis, chanoine de Gap, 10 sept. ; — la cure de St-Michel de Beaumont, résignée par Louis Bozonnier, à Laurent Aubert, curé de Barret-le-Bas, 18 sept. ; — la cure de La Salette, résignée par André Viguier, à Jean-Louis Viguier, curé de St-Pierre-Avez, 12 déc. 1761.

1762. — Collation de la cure de Rambaud, résignée par André Pourroy, à Jean-Baptiste Allard, curé de Chabottes, 12 mars 1762. — Mandement épiscopal portant « réglement des honoraires, rétributions et droits casuels pour les fonctions des curés, secondaires et autres prêtres du diocèse de Gap » : chaque messe basse, 7 s. ; chaque « grande messe, » 14 s., et « dans la ville de Gap,

suivant l'usage », 30 s. ; « pour les trois publications des mariages », 36 s. etc., 10 mai 1762 (f° 30 v°). — Collations : le prieuré de St-Pierre de Dousard, de Vitrolles, ordre de St-Benoît, abandonné par Joseph Gombert, à Jean-François Donnet, du Puy, prêtre et moine de St-Benoît, sacristie de Thèze, 16 sept. ; — la cure de St-Léger en Champsaur, vacante par décès d'Antoine Meyer, à Barthélemy Ruinat de Gournier, curé de La Salette, 18 oct. — Note originale de l'évêque constatant que led. Antoine Méyer n'est pas mort.— Comparution de Jacques Gresse, prêtre, par-devant l'évêque de Gap, « assisté de messire Joseph de Labastie, chanoine,... vicaire général ; de s[r] Claude Thomé, curé archiprêtre de Gap ; du P. Corneille, doctrinaire, recteur de notre séminaire, et du P. Tournel, aussi doctrinaire, professeur de théologie en notre dit séminaire, examinateurs ». A la suite de l'examen qu'il subit, la cure de Tallard, qu'il postulait, lui est refusée. 19 oct. et 2 nov. — Collation de la cure de Laye, résignée par Denis Vincent, à Pierre Martin, curé du Bruis, 25 nov. 1762, etc.

G. 817. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1762-1764. — Actes de secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopal de Pierre-Annet de Pérouse et pendant la vacance du siège (1763-64).

1762. — Collations : la cure d'Auribeau, résignée par Jean Avril, à Jean-Joseph Tyrand, prêtre du diocèse de Sisteron, 25 nov. ; — la chapelle de Ste-Catherine d'Aspremont, vacante par décès de Joseph-Martin du Lauzier à noble Charles-Alexandre-Hippolyte de Revilliasc, clerc du diocèse de Gap, 2 déc. ; — la cure de Sigoyer-sur-Tallard, résignée par Jean-Baptiste Gérard, à Jean Guichard, prêtre du diocèse de Vienne, et à la suite d'un examen, 21 déc. — Lettres de greffier en l' « officialité foraine de Provence », pour Bernard Mieule, greffier de l'officialité de Sisteron, 26 déc.

1763. — Collations : la chapelle de St-Joseph, fondée en l'église des Trinitaires de La Motte-du-Caire, vacante par décès de noble Louis de Roux de Bellafaire, et sur la présentation de noble-François-Armand-Éléonor d'Hugues, marquis de Vaumeilh, baron et seigneur de La Motte, à noble Charles-Hippolyte-Alexandre de Revilliasc clerc, 24 janv. ; — la cure de Montjai, résignée par François Gaude, à Joseph Guibert, curé d'Oze, 28 janv. ; — la chapelle « de Done Bertrande », fondée en l'église cathédrale de Gap et vacante par décès de François La Combe, chanoine, à Étienne-Félix Bonnard, chanoine, 15 mars. — Lettres de « greffier de la ville de Gap, son terroir, et terres de Rambaud, La Bâtie-Vieille et Lettret, dépendantes » de l'évêché de Gap, en faveur de François Thomé, 27 mars. — Collations : la cure de Rosans, résignée par François Bellon, à Étienne Rambaud, 15 avril ; — la chapelle de N.-D. de Savournon, vacante par décès de noble Antoine de Rastel de Rocheblave, à Jean-Baptiste Brunet, curé du Bersac, 23 mai 1763.

Collations, faites par les vicaires généraux capitulaires Labastie et Puget, *sede vacante* : la cure de Lazer, résignée par Gaspar Bernard, à Pierre Truphème, 18 août 1763. — Approbation de la constitution d'une rente de 100 l., moyennant le capital de 2000 l., et pour servir de « titre clérical », en faveur de « s[r] Ignace de Cazeneuve », fils d'Étienne, bourgeois de Gap et de défunte Jeanne Blanchard [1]), ledit Ignace, « clerc tonsuré,... estant de présent au noviciat de la maison de la Doctrine chrétienne à Avignon », 24 oct. 1763.

1764. — Collations : l'église de Valernes, vacante par décès de Michel-Joseph Donnet, à Jacques Dalmas, 13 avril ; — le prieuré de Lemps, vacant par décès du s[r] Masse, à Jean-Baptiste des Achards, de La Baume-lès-Sisteron, licencié en droits, 1[er] mai ; — la cure de Pelleautier, vacante par décès de Jean Amat, à Joseph Amat, 6 mai 1764 [2]).

G. 818. (Registre.) — In-f°, 38 feuillets, papier.

1764-1767. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François de Narbonne-Lara (1764-73).

1764. — Collations : la cure du Bersac, vacante par décès de noble Antoine de Rastel de Rocheblave, à Jacques Gresse, 20 mai ; — celle de St-Étienne-en-Dévoluy, vacante par décès d'Urbain Laurens, à Pierre Bonniot, curé de St-Didier-en-Dévoluy, 27 mai ; — une des deux cures de N.-D. de Gap, résignée par Jacques Brochier, à Joseph de Labastie, chanoine et docteur en droits, 11 juin ; — la cure de St-Geniès de Dromon, résignée par Jacques Dalmas, à autre Jacques Dalmas, curé de Valernes, 2 juil. — Lettres : de secrétaire épiscopal pour Joseph Brutinel, prêtre, 24 juil. ; — de grand vicaire pour Charles-Bruno Céas, doyen du chapitre, Jean Puget, chanoine et docteur en théologie, Joseph de Labastie, chanoine et licencié en droits, Jacques-Guillaume Blondel,

1) Plus tard, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes (cf. Th. Lemas, *Ignace de Cazeneuve, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, membre de la Convention*. Paris Gaston Née, 1890, in-8, 39 p. Extraits de la *Révolution Française*, des 14 avril et 14 mai 1890.

2) Suivent trois collations faites en 1778, *sede vacante* : de la cure de Barret-le-Haut, en faveur du s[r] Reguis, 7 mai ; — de la cure de Balons, en faveur de Jacques Jaussaud, 12 mai ; — de la cure d'Éourres, en faveur d'Antoine Raspail, prêtre du diocèse de Carpentras, 24 mai.

abbé de Pontron, diocèse d'Angers, docteur en théologie, Laurent-Joseph de Gombert, docteur en théologie, chanoine de St-Victor de Marseille et prévôt de Chardavon, et Guillaume-Pompée de La Villette, prêtre, licencié ès droits, 28 juil. ; — d'official, pour Joseph de Labastie, 28 juil.; — d'official forain, pour Jean Hodoul, chanoine de Sisteron, docteur en théologie, 28 juil. — Provisions : la cure de Gap, résignée par Joseph de Labastie, à Gaspar Reynier, curé de La Bâtie-Neuve, 27 août ; — le prieuré d'Upaix, sous le titre de St-Andéol, vacant par décès de Jean-Pierre Joubert, chanoine de St-André de Grenoble et sur la présentation de Me Gaspar de Pingon, chanoine et comte de Lyon, en qualité de procureur et vicaire général de l'Éme cardinal de Cavalchini, abbé de St-Michel de La Cluse, ordre de St-Benoît, à dom Henri de Meffray de Césarge, chanoine de la collégiale de St-Pierre de Vienne, 26 août. — Lettres de promoteur pour Mathieu Cazeneuve, chanoine de Gap, 17 sept.

1765.— Ordonnances sur requête, relatives aux honoraires des messes fondées par Jean Garcin, d'Antonaves, à la chapelle de St-Eutrope dud. lieu, le 10 mai 1680 (Tourniaire, notaire), et par « noble Jean de Bardonnanche, sr de Souville », le 17 mai 1704 (Bon, notaire de Sisteron) : 50 messes seront célébrées sous la rétribution de 7 sols chacune, 30 sept.— Lettres : de vice-gérant ou lieutenant de l'officialité foraine de Provence, en faveur de Jean-Joseph Mittre de Laidet, chanoine de Sisteron, 27 janv. 1765 ; — d'official diocésain, en faveur de Pomponne de Lafont, chanoine de Gap, licencié ès droits, 29 janv.; — *de comitatu* ou pour veiller sur la discipline ecclésiastique et la juridiction contentieuse, avec dispense de l'assistance au chœur, en faveur dud. chanoine de Lafont, 2 fév.; — de grand vicaire, en faveur de Jacques-François de Lubersac, prêtre du diocèse de Périgueux (*Petrocorensis*), licencié ès droits de l'université de Paris, 1er mars. — Collations : la cure de St-Julien-en-Bochaine, vacante par décès de Marc Blanc, et sur présentation de dom Jean-Pierre Rey, prieur de la chartreuse de Durbon, à François-Joseph Chabert, curé de Plan-du-Bourg, 22 avril ; — la cure de *Peyre* ou de La Piarre, sous le titre de N.-D. de Beaulieu, vacante par décès de Bernard Levet, à Jean-Baptiste Gérard, curé de Trescléoux, 23 avril ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, ordre de Cluny, résignée par Joseph de Sigoin de Châteauneuf, religieux profès dud. ordre, à Joseph Autran, prêtre du diocèse de Gap, 17 mai ; — une des deux cures de Gap, résignée par Gaspar Reynier, curé de La Bâtie-Neuve, et sur présentation d'Antoine Bondilh, sacriste de l'église de Gap, à Jean-Pierre Reynaud, curé de La Roche-des-Arnauds, 20 mai ; — la cure de La Baume-lès-Sisteron, sous le titre de St-Marcel, résignée par Mathieu Estachy, à Alexandre Civet, prêtre du diocèse de Sisteron, 12 juin ; — le prieuré de Tallard, vacant par décès d'Étienne de L'Isle, à noble Gaspar de Pingon, chanoine et comte de Lyon, abbé de St-Sauveur de Blaye, vicaire général du diocèse de Vienne, 23 juin ; — le prieuré de St-Michel-de-Vitrolles et de N.-D. de Barcillonnette, de l'ordre de Cluny, vacant par décès de Louis-Raymond Saurin de Murat, à Jean-Baptiste Sallier, prêtre du diocèse d'Apt, 28 août ; — le même prieuré, à Jacques-Constantin Demine, clerc dud. diocèse d'Apt, 21 nov. 1764.

1765. — Érection d'une chapelle de secours aux hameaux du Forest-St-Julien et de Manse, paroisse de St-Julien-en-Champsaur, avec autorisation d'y établir un cimetière, 2 janv. — Collations : le prieuré de Venterol, à Étienne Maximin, et la cure de La Piarre, résignée par Laurent Barruol, à Pierre Martin, curé de Laye, 12 sept. ; — le prieuré de La Roche, résigné par Jacques-Emmanuel Reymondet, à Louis-François Reymondet, prêtre du diocèse de St-Claude, 23 nov. ; — la cure de Montrond, résignée par Jean-Jacques Rampon, à Pierre Sarlin, curé de Rabou, 8 avril 1767 ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, résignée par Joseph Autrand, religieux de Cluny, à Antoine Amat, curé de Montguers, 13 avril ; — les prieurés séculiers unis ensemble de St-Pierre-de-Véras et de N.-D. *alias* de St-Bonnet-en-Champsaur, résignés par Jacques Pauchon, à Charles-Grégoire Anglès, clerc du diocèse de Gap, 25 avril 1767, etc.

G. 819. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1767-1770. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François de Narbonne-Lara (1763-73).

1767. — Provisions : la cure de Montmorin, résignée par Antoine Accarias, à Étienne Boyer, 10 juil. 1767 ; — la cure de St-André-lès-Gap, vacante par décès de Gaspar Paul, à Gaspar Reynier, curé de La Bâtie-Neuve, 18 août ; — la vicairie de la cathédrale de Gap, vacante par décès d'Étienne Clément, à Dominique Chaix, curé des Baux[1]), 17 sept. ; — le prieuré de St-Martin de Ventavon, et celui de N.-D. de Beaulieu de l'Épine, vacants par décès d'Antoine Mozac, à Bertrand Duchamp, chanoine théologal du Puy, 27 oct. ; — les chapelles de St-Jean et de Ste-Croix de Tallard, sur la présentation de Marie-Françoise-Camille de Sassenage, comtesse de Tallard, à Jean-Baptiste Roubaud, 20 déc. ; — la cure de Buissard,

[1]) Botaniste bien connu, né en 1739, mort le 22 juil. 1799 (Cf. Gaillaud, *Ephémérides....des Hautes-Alpes*, 1874, p. 359-61).

vacante par décès de Jean-Joseph Corréard, à Claude Calandre, 31 déc. ; — la cure de Vers, vacante par décès de Claude Charras, à Barthélemy Chaine, 25 janv. 1768.

1768. — Lettres de grand vicaire pour Pompone Gautier et Benoît-Pompone de Lafont, chanoines de Gap, licenciés ès droits, 14 févr. — Collations : la cure de Champoléon, résignée par Augustin Millon, au sieur Barthélemy, 23 mars ; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont résignée par Claude Méalhe, à Jean-Antoine Candi, 18 mai ; — la cure d'Ambel, vacante par décès de Jean Martel,à Jean-Joseph Burle, 16 août ; — le prieuré N.-D. de Bellevue de Pelleautier, vacant par décès de Pierre Coudreau, à noble Claude-Marie de Roux, des comtes de La Ric, sous-diacre, 27 sept. ; — le prieuré de St-Pierre de Pelleautier, vacant par décès dudit Coudreau, à noble Joseph de Leyssin, archidiacre de la cathédrale de Castro (*Castrensis*), royaume de Naples,et vicaire général du diocèse d'Embrun, 1er otc.; — la cure de Melve, vacante par décès d'Olivier-François Bouilhet, à Joseph Brutinel, secrétaire épiscopal, 3 déc. ; — les chapellenies de St-Martin d'Arthaud, d'Ancelle, et de N.-D. du Clocher et de St-Antoine de Lizieux, fondées en l'église cathédrale de Gap, vacantes par décès de Claude Thomé, curé de Gap, à Pompone Gautier, chanoine et vicaire général, 17 déc. 1768.

1769. — Collation de la cure de Romette, résignée par Jean-Louis Gleise, en faveur de Jean Gaillard, curé de Rabou, 29 janv. ; — id., après examen, à François Marchon, bénéficier en l'église cathédrale de Gap, 16 mai ; — la chapelle de N.-D. de Consolation de Savournon, à Mathieu de Cazeneuve, chanoine et promoteur, 11 sept. — Lettres de vicaire général pour Claude-Marie de Roux, des comtes de La Ric, licencié ès droits, du diocèse de Grenoble, 28 sept. — Collations : la cure de Neffes, vacante par décès d'Antoine Rancon, à Jean-Baptiste Marie Charron, du diocèse de Paris, acolyte, 29 sept. ; — le prieuré de N.-D. de Bellevue de Trescléoux, résigné par Jean Anglès, à Charles-Grégoire Anglès, clerc, 11 nov. ; — la cure de Poligny, vacante par décès d'Antoine Gentillon, à Jean-Gaspar Gautier, 22 nov.; — la précentorie de la cathédrale de Gap, résignée par led. Gautier, à Jean-Bruno Tournu, chanoine, 28 déc. 1769 ; — la chapellenie de St-Germain de l'église de Gap, à noble Jacques-François de Lubersac, du diocèse de Périgueux, vicaire général de Gap, 2 janv. 1770, etc.

G. 820. (Registre.)— In-folio, 38 feuillets, papier.

1770-1773. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François de Narbonne-Lara.

1770.— Collations : le prieuré de N.-D. de Valavoire, résigné par Pierre Civet, à Alexandre Civet, prêtre du diocèse de Sisteron, 27 mars ; — le prieuré de St-Pierre-de-Corps, résigné par Joseph-Antoine de Bardonenche, à Jean-Jacques-Louis-Alexis Le Marchand de Vauvale, prêtre du diocèse de Rouen, 6 juil. — Nominations, en qualité de syndics et députés des curés du diocèse auprès des bureaux diocésains, de Balthasar Amyer, prieur-curé de Valserres, et de Jean Achard, curé d'Orpierre et archiprêtre de Trescléoux. Sont présents : « Mr Amyer, prieur-curé de Valserres, député de l'archiprêtre de Tallard, Maurel, prieur-curé de Châtillon, député de celui de Veynes ; Achard, curé-archiprêtre de Serres..., Gérard, curé de Valavoire, député de celui de La Motte ; Millon, prieur-curé de St-Jean, archiprêtre d'Ancelle...; Méuilhe, curé de St-Laurent-en-Beaumont...; Bertrand, curé de St-Laurent-du-Cros, député de celui de St-Bonnet ; Rollin, curé de La Beaume-des-Arnauds, député de celui d'Aspres; Blayer, curé de Montmorin, député de celui de L'Épine ; Réguis, curé de Barret-le-Bas, député de celui de Ribiers ; Candy, curé d'Aubessagne, député de celui de Corps ; Dalmas, curé de St-Geniès...; Imbard, curé de Mézien, député de celui de La Baume ou Salignac ; Richaud, curé de Thèze ; Abel, curé de Laborel, député de celui de Trescléoux ; Arnoux, curé de Moydans, archiprêtre, député de celui de Rozans ; Gabriel, curé de Montbrun, député de celui de Séderon ; Barras, curé de Barras, archiprêtre, député de St-Martin-de-Thoart ; Avril, curé de L'Escale, député de celui de Volonne ; Mévouillon, prieur curé de Manteyer, député de celui de Gap ; Aullagnier, prieur-curé d'Arzelliers, député de celui du Poët ; Sie, curé de Vitrolles, député de celui de Lardier, et Ferrier, curé de St-Auban, député de celui de La Rochette ». Gap, 26 sept. 1770. — Collations : la cure de Bénévent, vacante par décès de Joseph Reynier, à Joseph Motte, 5 oct.; — les chapellenies de N.-D. de Saumane, Ste-Madeleine et autres, de Serres, vacantes par décès d'Antoine de Garcin, curé de Méreuil, à Étienne-Félix Bonnard, chanoine de Gap, 17 déc. 1770.

1771.— Collation du prieuré de Clamensane, autrefois de la dépendance de l'Ile-Barbe, à Bruno de Céas, chanoine de Gap, 7 fév. 1771. — Lettres d'archiprêtre du canton de L'Épine, en faveur de Pierre Gabriel, curé de Cornillac, 14 mai. — Collations : la sacristie du « prieuré conventuel de St-André-de-Rozans », résignée par Bernard Robaud, religieux de N.-D. de Ganagobie, à Joseph-Pierre-Antoine d'Autane, clerc du diocèse de Sisteron, novice de Ganagobie, 26 mai ; — le canonicat de la cathédrale de Gap résigné par Mathieu de Cazeneuve, à Ignace de Cazeneuve, clerc agrégé à la congrégation des prêtres séculiers de la Doctrine chrétienne, 7 juin ; — le doyenné

de l'église de Gap, résigné par Claude-François Parmentier, prêtre du diocèse de Paris, à François Pascal, chanoine de Gap, 22 juin ; — le prieuré de Séderon, résigné par Jean Hodoul, vicaire général du diocèse de Sisteron, à Jean-François-Arnoux-Marie Blanc, clerc, 11 août ; — le prieuré de N.-D. du Villar en Bochaine, résigné par François Pascal, à Claude-François Parmentier, 13 oct. 1771.

1772.— Collations : la chapelle de N.-D. de Gap, résignée par Jean-François-Joseph-Amable Castel, prêtre du diocèse de Digne, à Joseph-Bruno-Alexandre-Martin de La Pierre, clerc, 24 mars ; — la précentorie et un canonicat de l'église de Gap, résignés par François Pascal, à Jean Busco, prêtre, 14 avril ; — le prieuré de St-Pierre et St-Martin de Jarjayes, résigné par Guillaume d'Hugues, archevêque de Venne, à noble Charles-Hippolyte-Alexandre de Revillasc, sous-diacre, 4 juin. — Nomination de « M. l'abbé de Bagneu, chanoine, archidiacre de l'église de Gap, prieur de Montjay, pour député des prieurs de Dauphiné, pour assister au bureau diocésain l'espace de trois ans », en remplacement de « M. l'abbé Bardonnanche, prieur de Romette », nommé à l'évêché de Vence [1]). Sont présents : « M[rs] l'abbé de La Villette, prieur d'Aspremont ; Chabert, prieur de Sigottier ; Vial, principal du collège d'Embrun, prieur de St-André-lez-Gap ; l'abbé de St-Genis, procureur fondé de M[rs] les prieurs d'Aspres, d'Upaix et de Lachau ; Bonnard, procureur fondé de M. le prieur de Séderon ; Brutinel, procureur fondé de M[rs] les prieurs de Romette, d'Antonaves, de Ribiers, de St-Bonnet et de Véras, et Borel, procureur fondé de M. le prieur de St-Jacques d'Upaix », 30 juil. 1772. — Collations : le prieuré de St-André-de-Rosans, résigné par Jean-Antoine Amat, à Étienne-Ignace Amat, clerc du diocèse de Marseille, 31 juil. ; — la cure d'Upaix, résignée par Jean-Pierre Arnaud, à Jacques Callandre, curé de Ste-Marie, 31 juil. ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, vacante par décès de Pierre Bonniot, à Jean-François Donnette, prêtre du diocèse d'Embrun, professeur de philosophie dans le collège de cette ville, et sur la présentation de Jean-Baptiste Dioque, Antoine Tholozan de La Madeleine, Joseph Ardoin, consuls ; Pierre Rous de La Mazelière, juge des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais ; Balthasar Blanc, notaire, et Michel Vial, principal du collège d'Embrun, prieur de St-André-lès-Gap, 6 oct. ; — la chapelle de N.-D. de Montbrand, fondée en l'église de Tallard, résignée par Pierre Gontier, à Étienne Maximin, prieur de Venterol, 18 déc. 1772 ; — la cure de Montjai, à Jean-Joseph Jean, 29 janv. 1773 ; — la cure de Laragne, vacante par décès de Pierre-André Bernard, à Jean-Louis Gleise, curé de Neffes, 15 fév., etc.

[1]) Antoine-René de Bardonenche, consacré le 15 mars 1772, mort le 6 oct. 1783.

G. 821. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1773-1775. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François de Narbonne-Lara (1763-73) et de François-Gaspar de Jouffroy-Gonssans (1773-77).

1773. — Collations : la cure de Neffes, résignée par Jean-Louis Gleise, à Étienne Martin, curé de Veynes, 17 févr. ; — la cure de Montmaur, résignée par Joseph Pouillard, à Claude Calandre, curé de Buissard, 1[er] mars. — Mandement épiscopal, portant création à Gap et réglement, en 30 articles, d'un grenier d'abondance ou Mont-de-piété. « Une somme d'environ 3.000 l. a été ramassée et déposée entre nos mains ; nous en consacrons une pareille à la même œuvre », 2 mars 1773. — Nomination des s[rs] Maurel, curé archiprêtre de Ribiers, et Davin, curé de Beaufin, pour députés au bureau des décimes, 28 avril. — Collations : la cure de La Charce, vacante par décès d'Étienne Robert, à Pierre-Joseph Garcin, 3 sept. ; — la cure d'Arzeliers, vacante par décès de Jean-Baptiste Aulagnier, à Gaspar-Jérôme Roux, curé de Villebois, 2 nov. ; — le prieuré de N.-D. de L'Aup-Jubéo, résignée par Jacques-François Barlet, à Melchior Barlet, du diocèse de Sisteron, 23 déc. 1773.

1774. — Collations : « la théologale de Gap », vacante par décès de Jean Puget, à Louis-Thomas Reymond, prêtre du diocèse d'Embrun, docteur en théologie, 9 mai ; — la chapelle dite « des Paris », paroisse de St-Jacques, vacante par décès d'Augustin du Masel, à Joseph Blanc, curé de St-Jacques, 15 juin ; — la cure de Veynes, vacante par décès de Joseph Itier, à Jean-Joseph Astréoud, 17 juil. ; — la cure d'Orpierre, résignée par Jean Achard, à Balthasar Martin, curé de Chauvac, 27 sept. — Lettres d'archiprêtre, en faveur : d'Urbain Rougier, curé de St-Laurent-en-Beaumont, 30 nov. 1774 ; — de Balthasar Martin, curé d'Orpierre, 27 janv. 1775 ; — du s[r] Rambaud, curé de Rosans, 27 janv. — Ordonnance épiscopale relative au chant dans les églises, et défendant « l'usage de tous autres livres de chant que ceux qui ont été imprimés conformément au *Bréviaire* [1]), à la demande et pour l'usage du diocèse ». Gap, 6 févr. 1775. — Lettre d'official, en faveur de Jean-Joseph Mittre de Laydet, chanoine et vicaire général de Sisteron, 30 mars. — Pro-

[1]) *Breviarium Vapincensis ecclesiæ*, Illmi et Rmi in Christo patris D.D. Francisci de Narbone...jussu... editum. Parisiis, Bibliopolæ usu um Parisiensium et Vapincensium, 1764, in-4°, 4 vol. – Autre édit., ibid., in-8°, 4 vol.

visions de la cure d'Upaix, résignée par Jacques Calandre, en faveur de Joseph Garcin, curé de La Charce, 27 juin, etc.

G. 822. (Registre.)— In-folio, 50 feuillets, papier.

1775-1779. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap sous l'épiscopat de François-Gaspar de Jouffroy-Gonssans (1773-77) et de Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry (1777-84).

1775.—Lettres: de promoteur, en faveur de Gaspar Reynier, curé de St-André-lès-Gap, bachelier en droits, 1er sept.; — de commissaire pour procéder à une enquête de *commodo et incommodo* au sujet du projet d'union du prieuré d'Eygalayes à l'église cathédrale de Gap, et du prieuré de Mévouillon au séminaire diocésain, en faveur de Guillaume-Pompée de La Villette, abbé commendataire de Clausone et vicaire général, 1er sept. — Collations: la cure de La Saulse, résignée par Jacques Anglès de Ste-Guitte, à Gaspar Bernard, curé de Tallard, 25 sept.; — la cure de Ventavon, résignée par François Évesque, à François Tournu de St-Germain, 12 oct.

1776.— Collations: une des cures de la cathédrale de Gap, résignée par François-Joseph Chabert, à Augustin-Bernard-Hyacinthe Escallier, bachelier en droits, 23 janv.; — le prieuré de Valserres, résigné par Jean-Gabriel de Reynard, à Charles-Grégoire Anglès, chanoine de l'église cathédrale de Gap, clerc du diocèse de Gap, 25 juin. — Lettres de dispense de l'assistance au chœur, en faveur de Michel Bonnet, chanoine, secrétaire épiscopal, 16 sept. — Élection de « Mr Testanière de Malcor, curé archiprêtre de Volonne, et M. Bontoux, curé archiprêtre de Gap, pour députés au bureau des décimes » du diocèse. Sont présents: « Gleize, curé de Laragne, archiprêtre du Poët, député de son archiprêtré et de l'archiprêtré de Thèze; Mathieu, curé de Buissard, député de l'archiprêtré de St-Bonnet; Léautier, curé du Gleizil, député de l'archiprêtré de Corps; Martin, curé de Neffes, député de l'archiprêtré de Tallard; Fie, curé de Vitrolles, député de l'archiprêtré de Lardier; Dalmas, curé archiprêtre de St-Geniez, député de son archiprêtré; Bontoux, curé archiprêtre de Gap, député de son archiprêtré; Rollin, curé de La Baume-des-Arnauds, député de l'archiprêtré d'Aspres lès-Veynes; M. l'abbé Gautier, ayant procuration de Mrs les curés des archiprêtrés de Séderon, de Montbrun, de Serres; ceux de l'archiprêtré de La Motte-du-Caire n'ayant point envoyé de député, nous ont écrit qu'ils s'en rapportoient à tout ce que l'Assemblée feroit », 2 oct. — Collations: le prieuré de St-Julien d'Orpierre, vacant par décès de Pierre Blanc, moine de St-Benoît, à Guillaume Delpech, prêtre et moine du même ordre, 22 oct.; — la cure de Ste-Marie, résignée par Dominique-Antoine Raspail, à Pierre Cazeneuve, 29 oct. 1776.

1777.— Collation du prieuré d'Aups, dans la paroisse de Sigoyer, résigné par Laurent Brochier, à Jean-Baptiste Bellanger, curé de St-Projet, diocèse de Paris, 22 janv. — Lettres de vicaire général, avec mission spéciale de visiter le couvent des Ursulines de Gap, en faveur du père Corneille, professeur de théologie au grand séminaire, 13 avril. — Requête des habitants de Prapic, à l'effet d'obtenir un prêtre. Ils sont au nombre de 30 familles, soit 240 personnes. Le 16 févr. précédent, onze personnes ont péri dans une fondrière, et toute la communauté « y a travaillé 45 jours pour pouvoir découvrir leurs cadavres ». Ordonnance qui érige Prapic en église succursale d'Orcière. Besançon, 2 juin. — Collation de la cure de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Paul Jouve, sur présentation d'Étienne-Ignace Amat, prieur du lieu, à Joseph Autrand, 10 sept. 1777.

1778. — Collations: la chapellenie des Cinq plaies, de Volone, à Gaspar de Miraval, prêtre du diocèse d'Apt, 7 janv. 1778[1]); — la cure de St-Pierre-de-Chaillol, résignée par François Davignon, à André Sambain, 29 sept.; — Lettres: de vicaires généraux données par Jean-Baptiste-Marie de Maillé de la Tour-Landry, à Jacques-Marie Flour de St-Genis et Joseph Labastie, chanoines de Gap, licenciés en droits, 30 sept.; — de secrétaires, à Joseph Brutinel et Augustin-Pierre-Joseph du Puy de Saudray, chanoines de Gap, 1er oct. — Collations: les prieurés de N.-D. de Rourebeau et de St-Martin de Montjai, vacants par décès de Joseph-François Pérouse de Bagneux, à Jean-François-Arnoux-Marie Blanc, curé de St-Jacques-en-Valgaudemar, 13 mars 1779; — le prieuré de St-Martin de Ventavon, résigné par Bertrand Duchamp, prêtre, à Jacques Bertrand, prêtre du diocèse du Puy, 19 juil. 1779, etc.

G. 823. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1779-1781. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry (1777-84). — Collations de la cure d'Éourres, vacante par décès du sr Raspail, à Pontien Brun, curé de Savournon, 18 sept. 1779.

1780. — Lettres de vicaire général pour Joseph Brutinel, chanoine de Gap, licencié en droits, 8 janv. 1780. — Collation de la cure de Romette, résignée par François Marchon, à Urbain Rougier, curé de St-Laurent en Beaumont, 18 févr. — Provisions de « l'office de courrier de

[1]) Voir, ci-dessus G. 817, la note relative à trois collations faites *sede vacante*.

la ville » de Gap, en faveur de Pompone Gautier, négociant de Gap, 10 mai. — Collations : la cure du Monêtier-Allemont, résignée par Joseph-François de Bonne, à Gaspar-Barthélemy Blanc, 9 juin ; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Urbain Rougier, à Jean-Pierre Farel, 12 juin. — Démission de la cure d'Étoile par Antoine Chauvet; présents : l'évêque de Gap, François-René et Étienne de Taxis (dont un « lieutenant des légions de St-Domingue »). Orpierre, 18 juin. — « Lettres d'archiprêtre pour le Beaumont », en faveur de Barthélemy Chaine, curé de La Salle, 7 sept. — Enregistrement du décret d'union de la chapelle des Onze mille Vierges, fondée en l'église cathédrale de Gap, au séminaire de cette ville (22 juil. 1780). — Nomination, pour trois ans, des sieurs Abel, curé de Laborel, et Martin, curé de La Bâtie-Vieille, « pour députés à la Chambre ecclésiastique ». Sont présents : l'évêque de Gap, « Escallier, curé de Gap, député de l'archiprêtré de Gap ; Bontoux, curé de Gap, député de l'archiprêtré de Montbrun ; Candy, curé d'Aubessagne, député des archiprêtés de Corp et de St-Firmin ; Gassend, curé de Barras, député de celui de St-Martin-de-Thoart ; Pellenq, curé de St-André-en-Beauchêne, député de l'archiprêtré d'Aspres-les-Veynes ; Charras, curé de Lachau, député de celui de Séderon; Avon, curé de Charbillac, député de l'archiprêtré de St-Bonnet; Estournel, curé de La Motte-du-Caire, député de celui du Caire; Maximin, curé de Malijay, député de l'archiprêtré de Volonne, Cardlhian, curé d'Orcière, député de l'archiprêtré d'Ancelle; Rampon, curé de Vaumeilh, député de l'archiprêtré de Thèze; Blayer, curé de Montmorin, député de l'archiprêtré de Cornillac ; Chauvet, curé de Venterol, député de l'archiprêtré de Tallard ; Abel, curé de Laborel, député de l'archiprêtré d'Orpierre ; Ambert, curé de Montauban, député de l'archiprêtré de La Rochette-sur-le-Buis, Mauduëch, curé de Ribeiret, député de l'archiprêtré de St-André-de-Rozans ; Pellet, curé de l'Épine, député de l'archiprêtré de Serres ; Monseigneur l'évêque ayant la procnration des archiprêtrés de Laragne et de Salignac ; les députés des archiprêtrés de Veyne, de St-Laurents-en-Beaumont, Lardier, St-Geniès-de-Dromont et Ribiers n'ayant point comparu », 4 oct. 1780. — Collations : de la cure de Lazer, vacante par décès de Jean-Pierre Truphème, à Antoine Briançon, vicaire de Volone, 8 nov. ; — de la cure de Vallavoire, résignée par Hyacinthe Gérard, à Jean-Louis Fabre, prêtre du diocèse de Sisteron, 3 déc. — « Lettres de vice-gérent d'official pour la manche de Provence », à noble Alexandre-Honoré de Burle d'Aujarde, prêtre du diocèse de Sisteron, docteur en théologie, 23 déc. 1780.

1781. — Collation de la cure de Laye, résignée par Augustin Millon, à Claude Gueydan, vicaire de Manteyer, 1er mai.—Refus motivé de donner un vicaire au curé de St-Laurent-du-Cros. L'évêque s'est rendu « dans la paparoisse de St-Laurent, pour voir par nous-mêmes la situation... Ayant mêmement examiné et considéré devant Dieu les raisons particulières des suppliants, suivant la vue générale d'un bon gouvernement et relativement à la position où nous nous trouvons, qui deviendra toujours plus ambarrassante dans les suites, soit par la disette des prêtres, qui nous manquent déjà pour remplir les postes établis et des plus nécessaires ;... ne pouvant par nous promettre de voir augmenter le nombre des ministres qui nous sont nécessaires dans les différentes paroisses de notre diocèse, dont un tiers se trouve actuellement dépourvu de vicaires, à moins que d'admettre sans distinction et sans discernement au saint sacerdoce des sujets incapables pour la conduite des âmes, pour n'avoir pas eu le temps ni les moyens de s'y préparer », etc., 13 mai 1781. — Collations : la cure d'Izon, résignée par Mathieu Maffren, à Jean-François Motte, curé d'Aspres-lès-Veynes, 28 mai ; — la cure de La Rochette-sur-St-Auban, vacante par décès de Claude de Beauchamps, à Étienne Meffre, curé de Bruis, 28 mai ; — la cure de St-Marcellin, mandement de Veynes, résignée par Michel Delorme, ancien chanoine régulier de St-Antoine de Viennois, à François Cholez, prêtre du diocèse de Tulle, 12 juil. 1781, etc.

G. 824. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1781-1783. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry.

1781. — Collations : la cure de Brantes, sur la présentation de François-Xavier-Joseph Morénas, prêtre de l'ordre de Malte, sacriste de la commanderie de St-Jean de Rhodes d'Avignon et prieur de Brantes, à Joseph-François Vilhon, prêtre, originaire de Modène, diocèse de Carpentras. Gap, 14 août ; — la chapelle de N.-D. des Rives, paroisse de Lettret, vacante par décès de Gaspar Reynier, à Jacques-Marie Flour de St-Genis, chanoine et vicaire général de Gap, 27 oct.; — la cure St-André-lès-Gap, vacante par décès dud. Reynier, et sur présentation des administrateurs du collège d'Embrun, auquel le prieuré de St-André est uni, à Louis-Aimé Faure, bénéficier de N.-D. d'Embrun, 29 oct. — « Établissement d'un deuxième secondaire dans la paroisse de Sigoyer-sur-Tallard, qui desservira... la chapelle d'Aups, située dans lad. paroisse » (9 mars 1781). — Lettres d'archiprêtre du district de l'Épine, en faveur d'André Gabriel, curé de Cornillac, 29 déc.

1782. — Collations : la cure de Buissard, résignée par Jean-Baptiste Matheron, à Mathieu Estachy, 5 mars 1782 ; — la cure de Sigottier, vacante par décès de Pierre Pouillard, à Barthélemy Marcellin, 13 mars. — Lettres de grand vicaire pour Jean-Baptiste Hébray, prêtre du diocèse de Cahors, bachelier en théologie de la faculté de Paris, 22 avril. — Collations : la cure de La Bâtie-Montsaléon, résignée par Jean Rollin, à André Rollin, son frère, curé de La Baume-des-Arnauds, 24 avril ; — le prieuré d'Eyguières, paroisse de Plaisians, vacant par décès de Charles-Toussaint Mauroy, chapelain de la Reine, à Jacques-Marie Flour de St-Genis, chanoine et vicaire général de Gap, 10 mai ; — le « gros prieuré de St-Michel de Vitrolles », résigné par Jean-Baptiste de Solliers, à Auguste-Didier de Solliers, son frère, prêtre du diocèse d'Apt, agrégé à la congrégation de la Doctrine chrétienne, 27 août ; — la chapelle de St-Jean-de-Chassagnes, fondée en la cathédrale de Gap, résignée par Antoine Tardieu, prieur d'Ongles, à François-Antoine Tardieu, prêtre du diocèse de Sisteron, bachelier en droit canon, 1er sept. ; — la cure de Laragne, résignée par Jean-Louis Gleize, à Jean-Baptiste Gérard, prêtre du diocèse de Senez, curé de Trescléoux, 16 nov. — Lettres de greffier de l'officialité « foraine de Provence », en faveur de Pierre-Antoine-César Banne, greffier de l'officialité de Sisteron, 26 nov. — Provisions : la cure de Trescléoux, résignée par Jean-Baptiste Gérard, en faveur d'Ignace de Cazeneuve, chanoine de Gap, 4 déc. ; — « la prévôté de l'église cathédrale », résignée par Charles-Bruno Céas, en faveur d'Ignace Céas, prêtre de Gap, agrégé à la congrégation de la Doctrine chrétienne, 12 déc. ; — la chapellenie du St-Esprit à Montmaur, vacante par décès de noble Henri de Renard, d'Aspres, chanoine de Rodez, conseiller en la cour de Toulouse, en faveur de noble Guillaume-Pompée de La Villette, vicaire général, 12 déc. ; — le prieuré de St-Arey de Serres et de Méreuil, résigné par Antoine-René de Bardonnenche évêque de Vence, en faveur de Joseph-Jean Jacques, curé de Valserres, 23 déc. — Procédure relative au testament et codicille de Thérèse Margallian, d'Aspres-lès-Corps, des 27 sept. et 9 nov. 1770 (Eymar, not. à Corps), par lesquels elle donne 3.000 l. pour l'entretien d'un prêtre à Aspres, 28 déc. 1782.

1783. — Lettres d'archiprêtre : pour le canton de Corps, en faveur de Joseph Blanc, curé de Corps ; pour le canton de Montbrun, en faveur d'Étienne Aubert, ancien curé de Reillanette ; pour le canton du Poët, en faveur de Jacques Anglès de Ste-Guitte, curé d'Arzeliers, et pour le canton de Thèze, en faveur d'André-Antoine Laugier, curé de Valernes, 11 janv. — Collations : la cure de Laragne, résignée par Jean-Baptiste Gérard, à Pierre-Joseph Garcin, curé d'Upaix, 23 janv. ; — la cure de La Baume-lès-Sisteron, résignée par Alexandre Civet, à Félix Grimaud, prêtre de Sisteron, bachelier en théologie, 19 févr. ; — la cure de St-Didier-en-Dévoluy, résignée par Mathieu Estachy, à Urbain Laurens, curé d'Agnières-en-Dévoluy, 8 mars ; — « la cure de La Ric ou Chabestan », vacante par décès de Michel Marcellin, en faveur d'Ignace de Cazeneuve, chanoine de l'église cathédrale de Gap, 26 avril 1783, etc.

G. 825. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1772-1784. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry.

1783. — Lettres d'archiprêtre pour le canton du Poët, en faveur de Joseph Ricoux, curé de Mison, et pour le canton de Salignac, en faveur du sr Imbard, curé de Mézien, 26 avril 1783. — Collations : la cure de Neffes, vacante par décès d'Étienne Martin, à Pierre-François Robert, curé d'Urtis, 15 mai ; — la cure de La Ric ou Chabestan, vacante par décès de Michel Martin, à Jean-Daniel Chevandier, 17 juin ; — la chapellenie de St-Jean-Baptiste de Mison, résignée par Louis-Bertrand Bermond de Vaulx, à François Bicaix, prêtre du diocèse de Sisteron et chanoine de la cocathédrale (*concathedralis*) de Forcalquier, 21 juin ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, résignée par André Rollin, à Jacques Guieu, prêtre de la paroisse de « Chancella », diocèse d'Embrun, 3 juil. ; — la cure du Bersac, résignée par Jean-Baptiste Brun, à Gabriel Brun, de Serres, vicaire de Ventavon, 15 juil. ; — le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, vacant par décès de Jean-Baptiste de Gruel du Says, prêtre, prieur commendataire, à François Pauchon, diacre du diocèse de Lyon, 18 juil. — Nomination des srs Candy, curé d'Aubessagne, et Astréoud, curé de Veynes, pour syndics ou députés des curés, afin « d'assister à la chambre ecclésiastique diocésaine pour la répartition des décimes et autres affaires », 3 sept. — Collations : la cure de Chanousse, vacante par décès de Mathieu Levet, à Ignace de Cazeneuve, chanoine de Gap, 3 sept. — Démission de lade cure de Chanousse par Ignace de Cazeneuve, 20 sept. — Documents relatifs à l'érection d'une succursale à La Plaine, paroisse de Chabottes : délibération de la communauté de Chabottes (26 juil. 1772) ; décret, sur requête, rendu par l'évêque de Gap (9 nov. 1782) ; délibération du bureau du collège d'Embrun (13 mai 1783) ; ordonnance d'érection de la succursale (8 juin 1783). — Collations : le prieuré de N.-D. de Beauvoir de Trescléoux, vacant par décès d'Antoine-René de Bardonenche, évêque de Vence, à Jacques-Marie Flour de St-Genis, chanoine et vicaire

général de Gap, 9 oct. 1783; — le prieuré de St-Laurent-de-Beaumont, vacant par décès de noble Jean-Baptiste du Says de Gruel, chanoine de l'église de Grenoble, à Jean Telmon, prêtre de l'Oratoire et du diocèse d'Embrun, licencié en droits, 4 nov.; — les prieurés de N.-D. « de la Val-Seinte » de Chabestan et de St-Sauveur du Saix, ordre de St-Benoît, vacants par décès de Maximin Callot, à Paul Agathange Batalier, prêtre du diocèse de Carpentras, 29 nov. 1783.

1784.— Collations : la cure de La Motte-en-Champsaur, résignée par Jean-Joseph Davin, à Joseph Borely, 17 fév. 1784; — la cure de Montrond, vacante par décès de Pierre Sarlin, à Hyacinthe-François Bastier, 2 mars; — le canonicat de l'église de Gap résigné par Antoine-Humbert Merlier, à Jacques-Nicolas Franche, clerc du diocèse de Paris, 15 mars; — le prieuré de N.-D. de Beauvoir de Trescléoux, vacant par décès d'Antoine-René de Bardonenche, évêque de Vence, à noble César-Pierre-Alexandre de Bardonenche, clerc du diocèse de Grenoble; présent : Jean-François Pellenq, clerc de La Saulce, professeur au collège de Gap, 31 mars. — Lettres d'archiprêtre pour le canton du Caire, en faveur de Louis Bozonnier, curé du Caire, 9 mai. — Collations des chapelles de St-Joseph et de Ste-Catherine de Jalasse de Ribiers, à François Villar, 25 sept. 1784, etc.

G. 826. (Registre.)— In-folio, 48 feuillets, papier.

1783-1786. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François-Henri de la Broüe de Vareilles (1784-91).

1784.— Collation du prieuré d'Aulan et de la chapellenie de N.-D. de Barbantane de Mévouillon, sur la présentation des religieux de l'abbaye de St-André-lès-Avignon, à Dominique Cassan, curé de Moydans, 4 oct. — Lettres : « d'official forain pour la manche de Provence », en faveur de Jean-Joseph Mittre, prévôt de l'église de Sisteron, 2 nov.; — de promoteur forain pour lad^{e} « manche », en faveur de Toussaint Barlatier, bénéficier en l'église de Sisteron, 2 nov. — Copie de la bulle de Pie VI relative à la béatification de Laurent de Brindes, capucin (23 mai 1783). — Collation de la cure de Volone, vacante par décès de Jean-Joseph Testanière de Malcor, à noble Guillaume-Pompée de La Villette, vicaire général du diocèse, 10 déc. 1784. — « Nomination de noble François-Marie de Marillac, clerc tonsuré de la paroisse de Crémieu, diocèse de Vienne, incorporé en ce diocèse, à une place du séminaire de St-Nicolas-d'Avignon », 14 déc.

1785. — Collation de la cure de Volone, résignée par l'abbé de La Villette, à Isidore-François Robin, prêtre de Paris, licencié en droits, *nec non in senatu patrono*, 16 mars. — Lettres d'archiprêtre pour le canton de Volone, en faveur d'André Garnier, prêtre du diocèse d'Embrun, curé de l'Escalle[1]), 17 mars. — Collations: la cure de Volone, vacante par décès de M. de Malcor, à Jean-André Pontet, prêtre de Forcalquier, chanoine et sacriste de la prévôté de Chardavon, 9 avril; — les chapelles de N.-D. de Miséricorde et de N.-D. de Ventavon, vacantes par décès de Jean-Antoine Tournu, à Claude-Antoine Tournu, prêtre, 11 avril. — Lettres d'archiprêtre pour le canton de Lardier, en faveur de François-Joseph Chabert, curé de La Saulce, 18 avril. — Collations: la cure de La Charce, à Jean-Baptiste *Dherbesy*, de Barcelonnette, diocèse d'Embrun, vicaire de Montmorin, 22 avril; — la cure de Savournon, vacante par décès d'Étienne Blayer, à Barthélemy Jouve, prêtre du diocèse d'Embrun, incorporé au diocèse de Gap, curé de Pelonne, 8 mai. — Lettres d'archiprêtre pour le canton de Rosans, en faveur d'Antoine Amat, transféré de la cure de Lazer à celle de St-André-de-Rosans, 17 mai. — Collations: la cure de Rosans, vacante par décès d'Étienne Rambaud, à Louis-Aimé Faure, prêtre du diocèse d'Embrun, curé de St-André-de-Rosans, 5 juin; — la même cure, résignée par led. Faure, à Jean-Baptiste Roux, de St-Clément, diocèse d'Embrun, vicaire de Claret, 11 juin; — le prieuré de St-Géraud de Montgardin, diocèse de Gap, vacant par décès de Barthélemy Joubert, prêtre de la congrégation de St-Sulpice de Paris, sur présentation de dom Antoine de Revillasc, prieur spirituel et temporel de St-Géraud d'Aspres-lès-Veynes, à Charles-Hippolyte-Alexandre de Revillasc, prêtre du diocèse de Gap, prieur de « St-Pierre d'Alcin en Provence », diocèse d'Aix, et de St-Pierre de Jarjayes, chanoine, archidiacre de Soissons; présent: François Michel, *intestini operis artifice*, 22 juin; — la cure de Pelonne, résignée par Barthélemy Jouve, à Chaffrey Arnoux, prêtre, de Ceillac, diocèse d'Embrun, vicaire de Vaucluse, succursale de Montjai, 29 juin. — Nomination de M. Blanc, « chanoine, archidiacre, prieur de Séderon,... en qualité de conseiller député aux assemblées diocésaines qui se tiendront pour la répartition des décimes », par « les bénéficiers simples de la partie de ce diocèse qui s'étend dans la Provence, imposés dans le rôle des décimes pour la somme de 50 liv. ». Présents : « Céas, chanoine, prévôt, député du chapitre de Gap, prieur d'Aigalaïes; Brutinel, chanoine, prieur de Barras et Clémensane et procureur fondé du chapitre de St-Victor de Marseille, prieur de l'Escalle; Robin, prêtre de Paris, procureur fondé des

[1]) Plus tard (1799-1802), évêque constitutionnel des Hautes-Alpes (cf. Lemas, *Notice sur André Garnier*, dans *Bull. Soc. d'Étud. des Htes-Alpes*, 1890, p. 233-42).

prieurs de Mizon, Thèze et Vitrolles ; Mévolhon, prieur curé de Manteyer, procureur des prieurs de Chardavon et Valerne ; dom Jean-François Favre, religieux, syndic député du prieuré de Bonnefosse; M. Blanc, chanoine, archiprêtre, prieur de Séderon... N'ont point comparu... les prieurs du Pin, Salignac et Douzarde », 30 août. — Lettres d'archiprêtre : pour le canton du Poët, en faveur de Sébastien Amayon, curé dud. lieu; pour le canton de Ribiers, en faveur de Jean Martin, curé du même lieu ; pour le canton de La Rochette-sur-St-Auban, en faveur de Henri Escallier, curé de Ste-Euphémie, 9 sept. — Collations : la cure de Montauban, résignée par Jacques-Mathieu Aubert, à Jacques-Mathieu Charras, vicaire dud. Montauban, 23 sept.; — la cure de Volone, vacante par décès de M. Testanière de Malcor, à Jean-Baptiste-Alexandre Briançon, prêtre du diocèse de Sisteron, bachelier en droits, 8 nov. 1785.

1786.— Collation du prieuré de St-Géraud de Montgardin, vacant par décès de Barthélemy Joubert, à Louis-Thomas Reymond, prêtre d'Embrun, chanoine théologal de Gap, 4 fév. — Nomination des srs Escallier, « curé décimant de Ste-Euphémie », et Charras, « curé congruiste de Lachau », pour assister, pendant trois ans, à l'assemblée diocésaine pour l'imposition des décimes, 27 avril. — Commission, donnée par l'évêque de Gap, à Étienne-François-Ignace de Gruel, prêtre du diocèse de Gap, licencié ès lois, chanoine trésorier et vicaire général du diocèse de Lisieux (*Lexoviensis*), afin de procéder à la sécularisation de Jean-Mathurin de Cazes, *alias* Amable de Cazes, prêtre de l'ordre des hermites de St-Augustin de Paris. Grenoble, 21 mai. — Collations: le prieuré de Vilhosc, résigné par Pierre Laplane, chanoine régulier de St-Augustin, à Claude Laplane, prêtre du diocèse de Sisteron, bachelier en théologie, 29 mai ; — la cure d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Sylvestre-Christophe Payan, à Mathieu Martin, originaire de St-Eusèbe, dud. Aspres, 11 sept. et 2 oct.; — la cure de La Bâtie-Vieille, vacante par décès de Joseph Martin, en faveur de François Villar, chapelain de Ribiers, 6 oct. 1786, etc.

G. 827. (Registre.)— In-folio, 42 feuillets, papier.

1786-1788. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François-Henri de La Broüe de Vareilles (1784-91).

1786.— « Tarif des droits qui se perçoivent au secrétariat de l'évêché de Gap »: dispense de publication d'un ban, 1 liv.; id. de deux bans, 3 l. ; id. d'affinité spirituelle ou du temps prohibé, 6 l. ; « *forma dignum*, *visa* ou provisions des prieurés simples du revenu de 300 liv. », 12 l. ; id. du revenu au-dessous de 300 l., 10 l.; id. des cures à portion congrue, 6 l. ; lettres d'ordre, 1 l. ; incorporations ou excorporations, 3 l. ; rénovation de permission, 12 sols ; légalisation d'extraits ou de certificats, 10 s., etc. Paris, « où nous sommes retenus pour affaires de notre diocèse », 10 août 1786. — Collation du prieuré d'Aspres-sur-Buëch, résigné par Antoine de Revillasc, conseiller à la cour de Grenoble, à Charles-Hippolyte-Alexandre de Revillasc, prêtre du diocèse de Gap, vicaire général de Soissons, prévôt de la cathédrale de St-Gervais de Soissons, 25 oct.

1787. Collations : la cure de Barret-le-Bas, vacante par décès du sr Reguis, sur présentation de l'abbaye de St-André-lès-Avignon, à Jean-Baptiste Augier, prêtre du diocèse de Carpentras, 17 févr. ; — la cure de Sigoyer-sur-Tallard, sur présentation de Jean-François-Arnoux-Marie Blanc, archidiacre de Gap, procureur de Gabriel de Menon, chevalier de Malte, prieur de St-Laurent de Sigoyer, à François Bontoux, prêtre du diocèse de Gap, bachelier en droit canon, curé de Nyons, au diocèse de Vaison, 12 mars. — Lettres d'archiprêtre : pour le canton d'Aspres-sur-Buëch, en faveur d'André Burle, originaire de Pelleautier, curé d'Aspremont, et pour le canton de L'Épine, en faveur de Henri Rambaud, originaire de Chabottes, curé de Montmorin, 29 mars.— Collations : la cure d'Oze, résignée par François Gaude, à Jean-Michel Rolland, de Gap, vicaire de La Motte-du-Caire[1]), 22 mai ; — la cure de St-Jean-des-Vertus, vacante par décès de Pierre Meffre, à Honoré Nicolas, originaire de « Fauçon-lès-Quattre-Châteaux », diocèse d'Embrun, vicaire de Ribiers, 21 juil. ;— la chapelle de la Madeleine de Gras-Villar, paroisse de St-Didier-en-Dévoluy, vacante par décès dud. Meffre, à Étienne-Félix Bonnard, chanoine de Gap, 8 août ; — la cure de Jarjayes, résignée par Pierre Masse, à François Rapellin, curé de Barret-le-Haut ; présent : Jean-François de Flotte du Villar, prêtre, de St-André en Bochaine, habitant de Gap, 5 sept. ; — la cure de Lardier, résignée par Pierre Martel, à Jean-Joseph Nas, de La Saulce, agrégé à la congrégation de la Doctrine chrétienne, 29 nov. ; — la chapellenie de St-Joseph de Ribiers, à Joseph Pellegrin, prêtre dud. lieu[2]), 31 déc.

1788. — Lettres : de vice-gérent de l'officialité « dans la manche de Provence », en faveur d'Honoré Ricaudy, docteur en théologie, théologal de l'église de Sisteron, 11 févr.; — de dispense de l'office du chœur, en faveur d'Étienne-Félix Bonnard, chanoine de Gap, 8 mars. — Collations :

[1]) Plus tard député aux États généraux et à l'Assemblée constituante, né le 13 févr. 1745, mort le 29 avril 1810 (cf. Gaillaud, *Ephémérides*, 1874, p. 187-8).

[2]) Sur ce personnage, né le 3 oct. 1763, mort le 29 oct. 1843, voir A. Mourre (*Bull. Soc. d'Etud. Htes-Alpes*, 1890, p. 91-2).

la chapelle des Cinq plaies de Volone, vacante par décès de Jean-Michel Maurel, à Augustin-Pierre-Joseph du Puy de Saudrais, chanoine et vicaire général de Gap, 9 mars ; — la « secondairie de Ribiers », à Joseph Pellegrin, chapelain dud. lieu, 25 mars. — Lettres de vice-promoteur, en faveur d'Isidore-François Robin, prêtre de Paris, licencié en droits ; présents : Louis-Thomas de Reymond, chanoine théologal, et Gaspar Bontoux, curé-archiprêtre de Gap, 31 mars. — Collation de la cure du Caire, vacante par décès de Louis Bozonnier, audit Robin, prieur « d'Aups de Sigoyer-sur-Tallard », 5 avril 1788, etc.

G. 828. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1788-1789. — Actes du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de François-Henri de La Broüe de Vareilles.

1788. — Collations : la cure du Caire, résignée par Isidore-François Robin, à Jean-Michel Rolland, curé d'Oze, 17 avril ; — la cure de Rosans, résignée par Jean-Baptiste Roux, de St-Clément, à Jean-Antoine Bonnardel-Argenty, d'Eygliers, vicaire de Ventavon, 17 avril. — Lettres d'archiprêtre du canton du Caire, en faveur de Jean-Michel Rolland, curé du même lieu, 17 avril. — Collation de la cure d'Oze, résignée par led. Rolland, à Joseph Colombet, de Ceillac, vicaire de Veynes, 18 avril. — Nomination : des s^rs Abonnel, curé de St-Bonnet, et Aubert, curé de Plaisians, pour « députés des curés à la chambre eclésiastique diocésaine », pendant trois ans, 14 mai. — Collations : le prieuré de Lagrand, vacant par décès du s^r « Le Mercier » à « noble Casimir-Victor-Amédée-Félicien du Fos de Méry, tonsuré du diocèse de Beauvais », 21 mai ; — la cure de St-Eusèbe, vacante par décès de Louis de Bernard, à Pompone Gautier, chanoine et vicaire général de Gap, 14 juin ; — la cure de La Motte-du-Caire, résignée par Auguste Estornel, à Charles Estornel, prêtre, du même lieu, 3 juil. — Nomination de Pierre-Annibal-Charles de La Villette, clerc, de Veynes, fils de noble Charles-Antoine de La Villette, seigneur de Furmeyer et en partie de Veynes, et de Marguerite-Thérése-Élisabeth de Guilhermy, à une place vacante du collège de St-Nicolas [des Savoyards] d'Avignon, 21 août. — Lettres d'archiprêtre : pour le canton de Séderon, en faveur de Laurent Ricou, curé de Mévouillon, 13 sept. ; — pour le canton de Veynes, en faveur de Joseph Astréoud, de Gap, curé dud. Veynes, 25 nov.

1789. — Collation de la chapelle St-Claude du Noyer, vacante par décès de Joseph-Bruno Tournu, chanoine sacriste de Gap, à Joseph Pellegrin, vicaire de Ribiers, 1er janv. — Lettres d'archiprêtre pour le canton de Ribiers en faveur d'Honoré Nicollas, de Faucon, diocèse d'Embrun, curé dud. Ribiers, 28 avril. — Collations : la cure de Lachau, résignée par Jacques Jaussaud, à Jacques Méyer, de St-Laurent-du-Cros, vicaire de La Bâtie-Neuve, 6 mai ; — la chapelle de N.-D. de Miséricorde de Ventavon, vacante par décès de Claude-François Tournu, sur la présentation de Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon, de Lazer, de Jarjayes et autres lieux, à Jacques-Louis Clément, prêtre, de La Saulce, de la congrégation des Missionnaires, résidant à Sisteron, 20 juin. — Lettres de grand vicaire en faveur d'Étienne-François-Ignace de Gruel, licencié ès droits, 19 août. — Collations : la cure d'Aubessagne, vacante par décès de Jean-Antoine Candy, à Augustin-Pierre-Joseph des Puy du Saudrais, chanoine et vicaire général de Gap, 7 sept. ; — le bénéfice de la cathédrale de Gap résigné par François Joseph, à Ange, Comte, clerc du diocèse de Gap, 9 sept. 1789, etc.

G. 829. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1745-1755.— État sommaire des actes journaliers du secrétariat de l'évêché de Gap, sous l'épiscopat de Jacques-Marie de Caritat de Condorcet (1741-54) et Pierre-Annet de Pérouse (1754-63).

1745, 10 févr. Réduction de messes, à la requête du s^r Jean, chapelain de Ribiers.

1746, 15 janv. Permission à Jacques Aubert, de Romette, de construire à Gap « un four de boulanger, à la charge qu'il payera les droits accoutumés et qu'il n'y faira cuire le pain d'aucun particulier ».— 2 mai. Permission au s^r Maximin, avocat, juge de Venterol, d'avoir un banc distinct à l'église. — 17 mai. Pendant la visite pastorale de Châteaufort, autorisation d'entretenir deux maîtres d'école, « à Abros et à Laforest, sous la rétribution de 30 l. chacun ».— 20 sept. Autorisation de reconstruire la chapelle de Ste-Anne, à La Motte-du-Caire.

1747 : 20 janv. Permissions de prêcher le carême, de Serres, à Pouillard, curé de Sigottier ; de Tallard, au P. Silvestre de Briançon, capucin ; de Veynes, au P. Joseph de Châteauroux, capucin ; d'Orpierre, à Bertrand, curé d'Upaix ; de Ribiers, à Testanière, curé de Séderon ; de St-Bonnet, à Évesque, curé-archiprêtre de Ventavon. — 15 fév. Approbation des « PP. Michel-Ange de La Roche, Augustin d'Embrun, Joseph d'Abriès, Benoît et Marcellin d'Embrun, capucins de Sisteron, pour confesser et prêcher dans le diocèse ». — 29 juin. « Commission de garde-chasse en faveur de Dominique Bertrand, habitant de La Bâtie-Vieille ». — 10 août. Permission « de bénir la chapelle de Cipières, hameau de St-Étienne-en-Dévoluy, et d'y dire la messe le jour de St-Roch ». — 6 oct. « Per-

mission à Claude Ricaud, originaire de Peyruis, et à Marie Nicolas, son épouse, de tenir les écoles de Serres ». — 25 oct. Commission en faveur d'Isnard, curé de La Bâtie-Vieille, pour faire acquitter les messes fondées en la chapelle de N.-D. des Alabres. — 19 nov. Permission au prêtre Baile, chapelain de Champoléon, « de prendre la perruque », à cause de la rigueur du climat. — 29 nov. « Commission pour l'hermitage des Alabres, en faveur de s^r Jacques Audemar, du diocèse de Digne, hermitte sous la règle de St-Antoine ». — 4 déc. « Lettres de garde bois, chasse et pêche pour les terres dépendantes de l'évêché, sçavoir : Gap, Rambaud, La Bâtie-Vieille et Lettret, en faveur d'André Roux, de St-Agnez, paroisse du diocèse de Grenoble ». — 28 déc. « Commission d'*échantilleur* (vérificateur) des mesures des grains et sel [à Gap,] en faveur d'Antoine Girard, de cette ville ».

1748, 5 fév. Achat, pour 63 l., d'une cloche pour la chapelle des Ranguis, hameau de St-Nicolas. — 22 fév. Nomination du P. Augustin Blanchard, dominicain, pour prêcher le carême à St-Bonnet. — 9 juin. Permission « à la sœur Marie Caire, ditte sœur de St-André, novice de la congrégation de St-Joseph, d'aller à la Providence à Grenoble, apprendre la composition des remèdes, à la charge de venir faire ses vœux dans la maison de charité de cette ville ». — 10 juin. Réglement pour l'hôpital de Clamensane. — 1er juil. Lettres d'archiprêtre pour Henri-Joseph Testanière, curé de Séderon. — 23 sept., « en cours de visite, permission à M. de Revilliasc de faire placer un banc », à l'église d'Aspres-sur-Buëch, « entre le confessionnal et l'autel du Rosaire ». — 27 sept. « Permission accordée à Pierre-Paul Jouve, de faire construire un caveau dans la chapelle de St-Sébastien, à condition qu'il rétablira le pavé et donnera une charge de blé qui sera distribué aux pauvres de la paroisse par les s^rs curé et consuls ». — 18 oct. « Commission de maître d'école pour tout le diocèse, en faveur de François Truchet, originaire d'Orpierre ».

1749, 30 avril. « Permission de prendre l'habit d'hermite et de faire les fonctions de clerc dans la paroisse de Séderon, en faveur du nommé Suffrein Berdel ». — 22 juin. Permission au s^r Amat de construire un tombeau dans l'église de Lazer, à condition de donner 24 l. à lad^e église. — 1er sept. Autorisation au curé d'Orcière de bénir la chapelle de St-Michel du hameau des Ratiers, fondée par Jean-Bertrand Faure (2 mai 1749, Blanc, not. de Gap). — 14 sept. Défense d'enterrer dans l'église de Valernes, sauf à « ceux qui ont titre » ou qui, « faisant réparer le pavé de l'église, dérangé par la fosse, donneront 3 l. à la fabrique de lad^e église ». — 21 nov. Ordonnance relative à la construction d'une chapelle et à l'établissement d'un prêtre à « Tuoux », hameau d'Aspremont.

1750, 15 janv. Nomination de Jean Burle, prêtre, pour procuré d'Aspres-sur-Buëch. — 19 janv. Commission de « courrier de Gap », en faveur de Jean-Baptiste Eustachy, — 7 fév. « Commission pour les écoles des Baux, en faveur de Jacques Chevalier, pour trois ans, et sous la rétribution de 12 écus par an ». — 16 fév. « Translation des reliques des SS. Maxime, Aimé, Fortuné et Défendant, martirs, avec permission de les exposer à la vénération des fidelles, le 20 avril, dans la paroisse de Vaumeilh, sans fête, sans office et sans messe ». — 17 fév. Permissions diverses au curé d'Ancelle, au sujet de la dévotion aux cœurs de Jésus et de Marie. — 22 fév. Permission, pour trois ans, de tenir les écoles, accordée à Jean Aimé, de Molines-en-Queyras. — 10 nov. Prorogation des lettres d'archiprêtre en faveur d'Alexandre Achard, curé de Serres.

1751, 1er avril. Réglement d'une fondation faite à l'autel du Rosaire de St-Martin-d'Argenson. — 1er mai. « Défense, sous peine de suspense encourue par le seul fait, faite à MM. de Ste-Guitte, curé de La Saulce, du Gontail, curé de Valença, et Collombon, curé de Lardier, de rendre à l'avenir à MM. les visiteurs de l'ordre de Malthe, les honneurs qu'ils exigeroient dans le cours de leurs visites, sçavoir : d'aller les recevoir à la porte de l'église en cérémonie et avec la croix processionelle, de leur présenter l'eau bénite et l'encens et de donner ensuite la bénédiction du Très-St-Sacrement ». — 17 mai. « Permission à M. Guibert de faire placer un banc au bas de la nef de l'église de Ventavon, et à l'endroit où étaient les archives, à la charge qu'il payera 24 l. ». — 16 juin. Commission au prieur de Barras, « pour installer le s^r André Ardouin, originaire du Val-des-Prés, diocèse d'Embrun, et Jean-François Provensal, originaire d'Ancelle, dans l'hermitage de St-Joseph de La Pérusse ». — 16 oct. « Commission pour la mission de St-Léger, en faveur des PP. Donat d'Embrun, Chrisostome de Châteauroux, et Bonnaventure de Seyne, capucins de Gap ». — 21 oct. « Approbation pour prêcher et confesser dans les paroisses du diocèze, en faveur des PP. Laurent de Toulouze, gardien, Jean-Joseph de La Garde, vicaire, Antoine de Draguignan, Michel-Ange de Sisteron, Joseph de Marseille, tous de famille de Sisteron ». — 29 nov. « Permission au frère Joseph Caire, hermitte de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel, de résider à Montmaur, et faire la quête à 4 ou 5 lieues à la ronde ». — 4 déc. Approbation de Jean Éme, de Molines-en-Queyras, pour les écoles de Gap. — 11 déc. Approbation du s^r Barthélemy, de St-Véran, pour les écoles de Corps. — 21 déc. Permission au s^r Ripert, curé de Pommerol, de garder une servante âgée de 45 ans.

1752, 10 juin. Représentations « au sujet des abus qui se commettoient à l'occasion de la porte de commu-

nication de la chapelle des pénitens à l'église paroissiale de Neffes ». — 11 juil. « Permission à la sœur Allemand, de la congrégation de St-Joseph, d'aller prendre les eaux de La Motte ». — 23 août. Permission de tenir les écoles de Mison, donnée à Joseph Bellon, du même lieu.

1753, 3 janv. Approbation de Pierre-Paul Boyer, ecclésiastique de Digne, pour tenir les écoles de St-Geniès. — 26 avril. Permission à la sœur de Maison-Rouge, dite sœur du St-Esprit, d'aller rétablir sa santé à Grenoble. — Juin. Autorisation au s^r^ Pascal, de Peipin, d'occuper l'ermitage de St-Geniès de Dromon. — 26 juin. Prorogation des pouvoirs du s^r^ Martel, vicaire de La Salette. — 8 nov. Commission à Balthasar Reguis, de Barret-le-Bas, pour tenir les écoles de Pomet.

1754, 26 févr. Permissions diverses données au Frères Prêcheurs de Gap : « d'exposer le St-Sacrement dans leur église, les jours des fêtes de St Dominique et de St Thomas d'Aquin, depuis les 9 heures du matin jusqu'à la dernière messe »; d'afficher un « tableau d'indulgence plénière ou de sept ans », etc. — Autres permissions semblables : aux Frères mineurs conventuels de Gap, pour « les jours des fêtes de St François, de St Antoine de Padoue, de N.-D. des Anges et du Scapulaire »; — aux Pénitents Blancs, pour les jours de la Pentecôte et le dimanche dans l'octave du St-Sacrement; — aux confrères de l'Immaculée Conception et aux sœurs de Ste-Claire. — 10 juin. Autorisation donnée à « noble Philippe Vial de La Coste, vibailly de la duché de Lesdiguières en Champsaur », de placer « dans la nef de l'église parroissiale de St-Bonnet, à main gauche, le long du mur de la porte latérale de lad^e^ église, un banc à deux places, à condition que led. banc ne pourra être vendu, cédé ou transporté à d'autres ». — 12 juin. Autorisation d'établir à Lettret une confrérie du St-Sacrement. — 28 sept. « Commission donnée au s^r^ Esprit Pellegrin, pour dessérvir la chapelle de Ste-Marguerite de Montalquier ». — 1er nov. Permission donnée à Joseph-Scipion de Gombert, de St-Geniès, et à Jean-Baptiste de Gombert, son frère, de construire à St-Geniès une chapelle domestique.

1755, 8 févr. Autorisation au père Étienne d'Embrun, capucin, de confesser dans tout le diocèse de Gap. — 20 mai. « Permission à quatre habitans d'Authon, qui ont été incendiés, de faire la quête dans tout le diocèse ». — 23 juin. « Lettres d'archiprêtre pour la conférence de Salignac, en faveur de M. Esclangon, curé de La Baume-lès-Sisteron ». — 24 juil. « Commission en faveur du père Athanase des Plans, de la réforme des hermites de St-Augustin, pour prêcher et confesser à Brantes, et pour y tenir les écoles », etc.

G. 830. (Registre.) — In-f^o^, 50 feuillets, papier.

1755-1777. — État sommaire des actes journaliers du secrétariat de l'évêché de Gap, sous Pierre-Annet de Pérouse (1754-63), François de Narbonne-Lara (1763-73) et François-Gaspar de Jouffroy-Gonssans (1773-77).

1755, 11 nov. Autorisation à Mathieu Nury de tenir « les petites écoles dans la paroisse du Castellard, pendant deux ans ».

1756, 21 févr. Permission « à la sœur Barret de St-Bruno », d'aller dans sa famille pour y rétablir sa santé. — 11 nov. Lettres d'archiprêtre de Beaumont à Joseph Maurel, curé de Méyarots. — 18 déc. « Permission à David-François Fine, du diocèse d'Embrun, d'enseigner les rudiments de la latinité, et d'apprendre à lire et écrire dans la paroisse de St-Geniez de Dromon ».

1757, 8 janv. « Permission à s^r^ Jean Chabert, prêtre bénéficier de l'église cathédrale de cette ville (Gap), de porter la perruque ». — 1er oct. « Prorogation en faveur du père Fantin, cordelier, pour faire les fonctions de procuré de St-André-lès-Gap, dans la chapelle de Chauvet ».

1758, 1er janv. Permission, aux pénitents blancs de Montbrand, de construire « une chapelle attenante à l'église paroissiale ». — 13 juin. « Permission à la sœur de St-Bernard, religieuse ursuline de cette ville (Gap), d'aller passer six semaines chez ses parents, pour y prendre les eaux minérales de St-Pierre-d'Argenson»[1]). — 25 août. Indulgences à la confrérie du Sacré-Cœur de Laragne. — 7 nov. Permission à Jean Faure, curé de Furmeyer, de porter la perruque.

1759. 26 janv. Provisions d'archiprêtre, en faveur de Jean Abbonel, curé de St-Bonnet. — 17 mai. Autorisation à la sœur de La Villette, ursuline, d'aller passer quatre mois chez ses parents pour rétablir sa santé. — 30 août. « Permision à la sœur Armand, religieuse de St-Joseph à la Charité de Gap, d'aller passer quelques jours chez ses parents ». — 5 nov. « Obédience en faveur de la sœur Rochas, religieuse de St-Joseph, pour se porter à Mizon, pour y vaquer aux œuvres de charité des établissements dud. lieu et y vivre sous l'obéissance de la sœur Ravix ». — 11 nov. Permission au s^r^ Fabre, curé de Mirabeau, de bénir la chapelle du château de Fontanelle.

1760, 8 janv. Permission à Charles-Joseph Anglès, prêtre, de sortir du diocèse. — 23 janv. Autorisation à la sœur de Prunières, ursuline, d'aller passer trois mois « auprès de Madame sa mère ». — 28 janv. Id. à la sœur de Claret et à la sœur d'Abon. — 2 juin. Permission à Jeanne-Marie Torquet « de tenir les petites écoles » à Gap. —

[1]) Cf. le *Bull. de la Soc. d'Études des Htes-Alpes*, 1883, p. 413 et suiv.

9 août. Autorisation à Balthasar Pouillard, secondaire de Montjai, de dire la messe par *biscantat*, les dimanches et fêtes » dans la chapelle du château de Chanousse, pendant tout le temps et toutes les fois que le comte d'Agoût viendra demeurer dans sond. château ».— 19 nov. « Permission au s[r] Martin, curé du Château-d'Ancelle, pour bénir la chapelle sous le titre de St-Jacques du Collet d'Ancelle, et pour y administrer le St-Viatique aux malades ». — 20 nov. « Mandement en faveur du P. Augustin Blanchard, prieur des Dominicains de Gap, pour la mission de St-Michel-en-Beaumont ».

1761, 7 janv. « Permission au s[r] Jean-Baptiste Nas, curé de Reynier, de porter la perruque ». — 19 févr. « Mandement en faveur des RR. PP. Le Gay, recteur du collège d'Embrun, Bély, Lami, et Genêt, prêtres de la compagnie de Jésus, pour la mission de Corps ». — 17 mars. Commission en faveur de M[res] Jean-Baptiste-Joseph du Barroux, supérieur des prêtres de Ste-Garde, Jean-Antoine Arnaud, Joseph Chabaud et Jean-Baptiste La Val, prêtres de la maison du Laux, pour la mission de Ste-Catherine d'Ancelle ».— 4 mai. « Commission en faveur du s[r] Pompone de La Font, prêtre bénéficier de l'église cathédrale, pour faire le service d'une des concures de Gap ». — 13 juil. « Lettres d'archiprêtre en faveur du s[r] Jean-Baptiste Maffren, curé de Vaumeilh, pour le district de Thèze ». — 2 sept. « Obédience en faveur des sœurs Marie Vacher de St-Étienne, et Marie-Magdeleine Gleizette de St-Elzéard, religieuses de la congrégation de St-Joseph, pour se rendre à Ribiers et y vaquer aux œuvres de charité, conformément au pieux établissement qui y a été fait ». — 17 sept. « Lettres d'archiprêtre en faveur de Jean Faure, curé de Furmeyer, pour l'archiprêtré de Veines ». —28 oct. « Prorogation, en faveur de s[r] André Grand, pour la secondairie de La Salette ».

1762, 16 mars. « Lettres d'archiprêtré en faveur de s[r] Jean-Joseph Testanière de Malcor, curé de Volonne ». — 14 août. Permission au s[r] Manuel, curé archiprêtre de Ribiers, de bénir la chapelle de « Roniouse ». — 8 nov. « Prorogation en faveur du s[r] Jacques Dalmas, pour Valernes et pour le service de la chapelle rurale de St-Marcellin ». — 18 déc. « Prorogation en faveur du P. Dom de Massilian, vicaire de la chartreuse de Durbon, pour confesser ».

1763, 12 avril. « Mandement en faveur des RR. PP. Félix d'Embrun, vicaire, Jean-Baptiste de Vallouise et Fidèle d'Eygliers, capucins, pour les missions des Costes et de Chaudun ». — 9 juil. « Prorogation en faveur du s[r] Henry Escallier, pour la chapellenie de Ste-Marguerite et pour biner dans la chapelle de la Tourronde ».

1764, 10 juin. « Permission à s[rs] Puget, théologal, Pascal, chanoine, Brochier, curé de Gap, Bernard, curé de Laragne, au P. Bravet, prieur des Jacobins, au P. Joseph, gardien des Capucins, et au P. Jacques, capucin, pour confesser les religieuses de Ste-Ursule, aux quatre temps de l'année ». — 23 oct. « Commission en faveur de P. Sébastien Hugues, ministre du couvent de la Trinité de La Motte-du-Caire, pour desservir la chapelle de l'hameau du col des Blaus, dans la paroisse de Curban ». — 13 nov. « Mandement en faveur des s[rs] Gaspar Reinier, curé de La Bâtie-Neuve, Jean-Baptiste Gérard, curé de Trescléoux, et Joseph Martin, curé du Château-d'Ancelles, pour la mission de La Salette ».

1765, 16 janv. « Permission aux Récollets de Nions, de faire la quête dans le diocèse ». —23 févr. « Mandement en faveur du P. Joseph, gardien des Capucins, de Gap, pour le carême de Gap ».—12 mai. Nomination de Jean-Pierre Farel, « à la secondairie de Mizon ».

1766. 29 juin. « *Exeat* en faveur de M. l'abbé de Gruel, pour aller dans le diocèse de Paris ». — 30 déc. « Commission de procuré en faveur de Jean Davin, pour la paroisse d'Annières, sous la rétribution de 150 l. et les émoluments casuels ». — 1767, 15 déc. Lettres d'archiprêtre en faveur du s[r] Civet, curé de La Baume, pour l'archiprêtré de Salignac. — 1768, 7 fév. « Mandement en faveur de s[r] Louis Puget, pour la secondairie de Rozans, et pour desservir par *biscantat* la succursale de Montferrand ».

1771, 3 févr. Désignation du P. Augustin du Villard, vicaire du couvent des Capucins de Gap, pour prêcher le carême à Veynes; du P. Hilaire de Névache, capucin du couvent de Gap, pour le carême d'Upaix ; du P. Étienne d'Embrun, capucin de Gap, pour le carême de St-Bonnet; du P. François de Châteauroux, capucin de Gap, pour le carême de Ribiers.

1774, 17 nov. Nomination des pères Benoît, Laurent et Fidèle, capucins de Gap, pour la mission de St-Maurice.— 1775, 18 juin. Le s[r] Bontoux est nommé « vicaire de La Salette en Beaumont ». — 1776, 9 juin. Permission à Mme de St-Genis, ursuline, de sortir du couvent pour rétablir sa santé. — 23 sept. « Approbation de MM. du séminaire et du collège d'Embrun, au nombre de 4, pour faire la mission d'Orcière ». — 1777, 29 mars. « Approbation de M. Pontet, chanoine, pour tout le temps de l'épiscopat de M. de Jouffroy, pour confesser dans la paroisse de La Baume-lès-Sisteron », etc.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

G. 831.(Registre) — In-4°, couvert d'un parchemin[1]), 328 feuillets, papier. Coté L.

1527-1538. — Insinuations des bénéfices du diocèse de Gap, sous l'évêque Gabriel de Clermont (1526-69). — Formules : de dispense de mariage *pro deffectu etatis* par le vicaire général de l'évêque de Gap (f° 1) ; — d'absolution de mariage clandestin (f° 2); — de dispense de bans et de temps prohibé (f° 2 v°); — d'absolution de serment (f° 3) ; — de permission de dire la première messe *extra locum sacrum* (f° 3 v°).

1527. — Collations : la chapelle de N.-D., fondée dans la cathédrale de N.-D. ou St-Arnoux de Gap (*in ecclesia cathedrali beate Marie sive sancti Arnulphi Vapinc.*), résignée par Gaspar Audéoud, clerc de St-Laurent-du-Cros, à Claude Martin, clerc de Gap, par Jacques *Tibaudi*, chanoine, vicaire général de Gabriel de Clermont. Gap, 3 mai 1527 (f° 4) ; — la cure de N.-D. de Sorbiers, résignée par Claude Rousset, de Chabeuil (*Cabeoli*) diocèse de Valence, à Sigefroid Le Riche (*Sifrido Divitis*) du Buis, diocèse de Vaison, par Gabriel de Clermont. Sans date (f° 5). — Permission de quêter par Jacques Tibaud, vicaire général, aux Antonins. Gap, 30 juin 1527 (f° 7). — Lettres de greffier aux cours de Gap, par Gabriel de Clermont, à la suite du décès de Gabriel de Sclaffanatis, à Louis Armand, notaire. Témoins : André Gobaud, licencié en droits, juge de Gap, François Cesmat, bénéficier de Gap. Château de Charance (*castro nostro Cheransie supra Vapincum*), 12 août (f° 9 v°). — Quittance de 800 écus d'or au soleil, par Jacques *de Ruynis*, docteur en droits, originaire des Fabriques (*Fabricarum*) diocèse de Belley, habitant de Gap, fermier des droits et émoluments de l'évêché de Gap, et recevant au nom de l'évêque de Gap, à Antoine de Clermont, chevalier, vicomte de Tallard, 8 août (f° 12), — Permission de quêter donnée par le vicaire général J. Tibaud au procureur de l'hôpital St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, par amour pour les pauvres *inibi langentibus* (sic). Gap, 23 août (f° 13 v°). — Collation de la chapelle St-Michel, al. N.-D., fondée en l'église de St-Laurent-du-Cros par Claude André, tanneur (*pelliparium*) de Gap, à Claude Martin, chapelain à Gap, par l'évêque de Clermont, 4 août (f° 15). — Bail à ferme de tous les droits et revenus de l'évêché de Gap, par l'évêque de Clermont, à Jacques *de Ruynis*, docteur en droits, pour trois ans, moyennant 2.700 écus d'or sol par an, soit en tout 8.100 écus, et à la réserve de la juridiction spirituelle et temporelle, etc. Témoins : André Gobaud, juge de Gap, Antoine *Olphi*[1]), Jacques de Tanc, et Pierre Draqui, notaires, Claude Bonardel, prêtre de Tallard. Château de Tallard, 8 août 1527 (f° 16). — Quittance de 2.025 écus d'or sol, par l'évêque de Clermont, aud. Jacques *de Ruynis*, fermier de l'évêché, id. (f° 23). — Décision épiscopale suivant laquelle les gages d'André Gobaud, juge de Gap, sont fixés à 100 florins par an, payables à la Chandeleur (*in omni festo Calendarum*) sans date (f° 27).

1528. — Présentation, au vicaire général J. Tibaud, par Claude *de Fabro*, de Pierre *de Fabro*, son fils, pour recteur de la chapelle Ste-Madeleine de Corps, en remplacement de Pierre Vachier, démissionnaire, suivant acte remis à Michel François (*Francisci*), docteur ès décrets, prévôt de Gap, vicaire général, le 14 juin 1490. Gap, 22 déc. 1528 (f° 27 v°). — Autorisation, par le vicaire général J. Tibaud, à Antoine *Palmieri*, docteur en droits; conseiller royal, doyen de Gap et prieur commendataire de Trescléoux, de pouvoir faire réparer l'église de N.-D. de Beauvoir dud. Trescléoux, à la suite d'une inondation qui l'avait remplie de terre et de pierres. Gap, 9 nov. 1528 (f° 28 v°). — Collations : la chapelle St-Jacques de Veynes, vacante par décès de Pierre Robert, à Jean Bellon, chapelain de Gap, 10 oct. (f° 29) ; — la chapelle Ste-Madeleine de Corps, vacante par décès de Martin de *Platea*, à Lantelme Gras, clerc des Herbeys (*Herbesiis*), diocèse de Gap, 10 oct. (f° 30); — la chapelle St-Blaise d'Upaix, résignée par Esprit de Capris, clerc de Brignoles (*de Brinonia*), diocèse d'Aix, à Pierre de Capris, fils de Louis, dud. Brignoles, 8 oct. 1528 (f° 31). — Lettres d'absolution, par le vicaire général J. Tibaud, de l'excommunication encourue par Jean Clément, chanoine créé, qui avait frappé le prêtre Sixte Bonneti, *etiam in loco sacro*, ... *suadente dyabolo*. Gap, 24 déc. 1527 (f° 33 v°). — Collations : la cure de St-Geniès et d'Authon, vacante par décès de Barthélemy *Esmini*, du diocèse de Digne, à Théodore Jean, de Clermont, professeur en droits, clerc du diocèse de Gap, par l'évêque Gabriel de Clermont. Témoins : Gaspar de Montauban, seigneur et baron de Montmaur, diocèse de Gap, et d'Aix (*de Aysio*), diocèse de Die, Claude Olier, docteur en droits, vibailli de Gap, Gaspar Finète, chanoine créé et bénéficier de Gap. Tallard, en l'église, dans la chapelle de la Ste-Trinité, 6 oct. 1527

[1]) Vidimus de l'acte de vente, par Jamone, veuve de Nicolas Vernilles, à Arnaud Philippe, serrurier de Gap, d'une maison, sise à Gap, vers porte Lignole (*Linhollam*), près de la maison des hoirs de noble Guion de Fontanelle, moyennant 260 florins. Gap, 28 févr. 1492, à Noël ; vidimé le 9 avril 1502.

[1]) L'un des ancêtres de M. Léon Olphe-Galliard, d'Hendaye (Basses-Pyrénées), savant ornithologiste, qui a légué, en mourant, toutes ses collections scientifiques au département des Hautes-Alpes (*Procès-verbaux du Conseil général des Htes-Alpes*, avril 1893, p. 28 et 171).

(f° 34) ; — le prieuré rural de St-Domnin de Barras, vacant par décès dud. Barthélemy *Esmini*, à François *Trimundi*, clerc de Digne, ib. (f° 35) ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, vacante par décès de Jean Lombard, à Jacques des Herbeys (*de Herbesio*), clerc du diocèse de Gap, par Gabriel de Clermont. Château de Tallard, 25 oct. (f° 36) ; — la chapelle Ste-Catherine du Poët, vacante par décès de Jean Lombard, à Antoine d'Aiguebelle, clerc d'Upaix, présenté par Pierre d'Aiguebelle, procureur de Sigefroid ou Soffrey de Rame, seigneur du Poët et de Montjai (*de Monte Jayo*), patron, ib. 30 oct. (f° 37); — la chapelle Ste-Madeleine, fondée au lieu dit *dau Gras Vallon*, paroisse de St-Disdier, vacante par décès de Claude Fabri, à autre Claude Fabri, al. Grise, prêtre dud. St-Disdier, présenté par Jacques Fabri, fils d'Étienne, d'Agnières, patron. Château de Tallard, 9 nov. (f° 39). — Sauf-conduit de six jours pour aller à Grenoble, accordé par Gabriel de Clermont, docteur en droits, élu évêque de Gap, à maître Gaspar Fabri, citoyen de Gap, et à la recommandation d'Antoine Bernard, secrétaire apostolique d'Avignon, ib., 16 nov. (f° 40). — Collation de la cure de Chanousse, vacante par décès de Mathieu Brun, à Claude Berri, prêtre de Serres, ib., 20 nov. (f° 41). — Autorisation de reconstruire l'église paroissiale de Céas, à Sigoyer-sur-Tallard, *cujus parrochialis ecclesie in dicto loco de Ceassio, olim propter vetustatem temporis et habitantium desertionem ruinate et in ruynam funditus verse*, ib., 26 nov. (f° 42 v°). — Dispense de serment par Jacques Tibaud : à Antoine du Pont (*de Ponte*), marchand de Serres, à cause de son jeune âge. Gap, 13 déc. (f° 44) ; — à Durand Lambert, de St-Michel de L'Alp en Beaumont, endetté *terre infertilitate, talhiarum indictione et transitu armigerorum continuo, et aliis diversis casibus*, id., 20 déc. (f° 45).— Dimissoires : à Jacques de Lafont, fils de Michel, de Neffes, 14 oct. 1527 ; — à Pierre *Baculi*, fils de Pierre, du Monêtier-Allemont, 21 sept. 1528 (f° 45 v°). — Permis de quêter dans le diocèse de Gap, accordé : à Barthélemy Romain, recteur de la chapelle de N.-D. des Grâces, paroisse St-Jacques à l'entrée du Valgaudemar, afin de réparer cette chapelle rurale : *Cum... capella ruralis beate Marie, virginis, vulgariter nuncupata de Gracia,... perrochie Sancti Jacobi introitus Valis Gaudemaris, multis prefulgeat miraculis et magnis indigeat reparationibus.* Gap, sans date (f° 46) ; — pour l'hôpital du St-Esprit, près le Rhône, diocèze d'Uzès. Gap, 10 sept. 1527 (f° 47) ; — pour l'hôpital de N.-D. du Puy (*hospitale beate Marie Anicensis seu de Podio*), sans date (f° 47 v°) ; — pour restaurer l'église presque en ruines de St-Hippolyte d'Aspres : *ecclesia fere derupta... Sti Ypoliti in territorio loci de Asperis*, et pour l'hôpital de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, id. (f° 48 v°). — Formules de dispense de bans de mariage, de lettres dimissoriales (f° 49 v°).

1528. — Collations : la cure d'Agnières, vacante par décès de Thomas *de Sclaphenatis*, à Claude Bonardel, par Gabriel de Clermont, élu évêque de Gap et administrateur du diocèse. Château de Tallard, 19 janv. 1528, à Noël (f° 50) ; — le prieuré de N.-D. de Mison, vacant par décès de Vincent *de Sclaffanatis*, à Pierre de Moustier, clerc de Ventavon (*Ventahoni*).Présents : Théodore Jean, protonotaire apostolique, de Clermont, prieur de St-Jean en Royans ; Guillaume Boyer, licencié en droits, official de Gap, et Pierre Suau (*Suavis*), chapelain de Tallard ; Jean *Maynerii*, not. Château de Tallard, *in salela*, 23 janv. (f° 51) ; — la chapelle N.-D. des Grâces d'Orpierre, résignée par Pierre Boneti, prêtre d'Orpierre, à Jean Reynaud, présenté par les syndics et le recteur de l'hôpital dud. Orpierre; Jean Bon, fils, notaire. Gap, 2 févr. (f° 52). — Copie de la collation de lad^e chapelle N.-D. des Grâces d'Orpierre, vacante par décès de Pons *Peyra Freyda*, à Pierre Boneti, curé dud. lieu, présenté par les syndics d'Orpierre et nommé par Bertrand Chaix (*Chayssii*), bachelier en droits, vicaire général et official de Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, *ad presens in partibus remotis degente*. Présents : Elzéar Artaud, juge de Gap, et Jacques Bastier, citoyen de Gap, 15 oct. 1466 ; mis en possession par Bertrand *Morenassii*, curé d'Étoile et Villebois. Présents: François Garelli, sacristain de Lagrand, Gérard *de Sancto*, prieur de Saléon, Gordin de *Burgis*, moine de Lagrand, Antoine Gérard, vice-châtelain d'Orpierre, Étienne Beraud et Bernard Clavel, syndics, Hugues *Berti*, hospitalier, Antoine Dalmas, *operarius ipsius ecclesie* ; Étienne *Daus*, al. *Lo Fagou*, Antoine Barreti, Michel *Faulconeti*, 19 oct. 1466 (f° 53). — Collations : la chapelle de St-Martin d'Orpierre, fondée par noble Lambert *Moligni*, résignée par Pierre Boneti, à Roland Davin, prêtre d'Orpierre, présenté par Arey du Four, notaire de Gap, procureur de noble Pierre Davin, d'Orpierre, patron, 29 janv. 1528 (f° 54) ; — la chapelle N.-D. du Palais, fondée dans l'église St-Michel de Bruis (*de Broxio*), vacante par mariage de François *Draqui*, clerc de St-Disdier, diocèse de Die, à Claude Motte, prêtre bénéficier de N.-D. de Gap, présenté par Jean Rivière, seigneur de Bruis. Témoins : Jacques *de Ruynis*, docteur en droits, Pierre de Poligny (*de Polignaco*),habitant à Upaix, Pierre de La Piarre (*Petre*), notaire. Gap, *ante magnam portam episcopatus, sive auditorium curie ejusdem*, 4 févr. (f° 56) ; — les chapelles St-Pierre et Ste-Catherine d'Orpierre, résignées par Pierre Boneti, à Balthasar de La Piarre (*de Petra*), prêtre de Sigottier,

présenté de la part de Martin Leydet, prieur de La Bâtie-de-Verdun, et François Achard, seigneur de Montaud, patrons de la 2me chapelle, et de la part de Georges *Meati* (?), coseigneur de Montmorin (*Montis Maurini*), patron de la 1re. Témoins: Guillaume Boyer, official de Gap, frère Geoffroy Arnoux, de l'ordre du St-Esprit *in Saxia* de Rome, Jean Raynaud, prêtre d'Orpierre. Gap, 4 févr. (fo 57). — Permis de quêter, pour l'hôpital du St-Esprit *in Saxia* de Rome, 4 févr. (fo 61). — Collations : la cure de St-Géraud d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Jean d'Agoût, clerc de La Baume-des-Arnauds (*castri de Balma Arnaudorum*), à Jean de Revillasc, clerc d'Aspres, présenté par Antoine de Revillasc, prieur et seigneur d'Aspres. Gap, 24 févr. (fo 62) ; — la cure de St-Martin-d'Argenson, vacante par décès de Jean *Symeondi*, à Jean d'Agoût, id. (fo 63). — Indulgence de 40 jours en faveur des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu (*domus Dei*) et de l'hôpital des Quinze-vingts de Paris (*et quindecim viginti cecorum pauperorum* (sic) *civitatis Parisiensis*), 1er mars (fo 64 vo). — Collations : la chapelle St-Michel de St-Julien-en-Champsaur (*de Buyssardo*), fondée par Jean Vachier, chapelain de Gap, son premier recteur, à François Vachier, par Gabriel de Clermont. Témoins : Louis de Gombert, official de La Baume-lès-Sisteron, et André de *Massar*. Château de Tallard, 3 avril 1528 (fo 65 vo) ; — la chapelle N.-D., fondée en l'église de Gap par Rodulphe de Montbonod, ancien doyen de Gap[1]), vacante par décès de Pierre Vachier, à Pierre *Moroni*, prêtre bénéficier, id. (fo 67 vo) ; — la chapelle St-Jacques de Veynes, vacante par décès de Pierre Robert, de Gap, à Balthasar Grégoire, de Gap. Château de Tallard, 27 avril (fo 68 vo). — Intimation par Guillaume Boyer, official de Gap, au chapitre d'une lettre, non reproduite, de l'archevêque d'Aix, du 14 avril. Présents : Jacques Tibaud, Étienne Fogasse, François Burgaud, Antoine Léautier, Jacques Martin, Albert de Rousset, Antoine de Rousset, Claude de St-Marcel, sacriste, Pierre Putod, 23 avril (fo 70). — Invitation au clergé du diocèse de Gap, par moyen de Georges Albert, archiprêtre du Gapençais, Nicolas *Malserii*, curé de Séderon, archiprêtre du Rosanais, Pierre Rame, archiprêtre de Provence, de nommer des députés au concile provincial, sans date (fo 71). — Collations : la chapelle de St-Michel de La Baume-des-Arnauds, résignée par Raymond Allier (pourvu par Gabriel de Sclaffanatis, 2 mai 1498), à Louis Allier (*Allerii*), clerc dud. lieu, sans date (fo 72) ; — la cure de St-Marcellin-lès-Veynes, vacante par décès de Jean Rome, à Jacques de La Villette, par Gabriel de Clermont. Château de Tallard, 8 mai 1528 (fo 74 vo). — Indulgence de 40 jours, par led. Gabriel de Clermont, aux fidèles qui visitent la chapelle Ste-Croix de Fouillouse, miraculeuse surtout en temps d'orage, et en vertu des mérites des saints Démètre, Arey, Constantin et Arnoux, évêques de Gap : *sanctorum Demetri, Arigii, Constantini et Arnulphi, alme ecclesie Vapincensis presulum, meritis*, sans date (fo 75). — Collations par Gabriel de Clermont : la chapelle St-Martin à Ancelle, vacante par décès d'Antoine Philibert, prêtre, à Antoine d'Orcière (*de Orseria*), clerc d'Ancelle, présenté par Claude de St-Marcel, sacristain de Gap, procureur de noble Marie Philoche, fille de noble Gillet, veuve de Claude d'Orcière. Témoins : Jacques de St-Germain, de Gap, et Claude du Bois, prieur de Pin. Gap, 13 juin (fo 76) ; — la chapelle Ste-Madeleine, à Corps, vacante par décès de Martin *de Platea*, à Pierre du Faure (*de Fabro*), fils de Claude, de Corps. Gap, au pré de Camargues (*Camargiarum*), 24 juin (fo 77) ; — la chapelle fondée par Pierre Martin, à l'autel de St-Éloi en l'église de St-Marcel ou N.-D. de Chardavon, à La Baume-lès-Sisteron, vacante par décès de François Brunet, à Antoine Amalric, clerc, jurisconsulte de Sisteron. Témoins : Jacques Tibaud, vicaire général, Pierre Moreni, curé du Caire, noble Jean d'Abon, seigneur de Reynier. Gap, 26 juin (fo 78 vo) ; — la cure de St-Michel de La Salette, vacante par décès de Félix *Gondini*, à Antoine *de Yva*, prêtre de la collégiale de St-André de Grenoble. Gap, 29 juil. (fo 90 vo) ; — la cure du Monêtier-d'Ambel, vacante par décès d'Eusèbe Christophe, à Claude Barbe, prêtre de Gap, 28 juil. (fo 101). — Autorisation de la chapellenie fondée en l'église de Barcillonnette par Nicolas Textoris, chapelain dud. lieu, en son dernier testament, 27 août (fo 102). — Collations : la chapelle St-Nicolas, fondée par led. N. Textoris en l'église de N.-D. de Val-Sainte à Barcillonnette, vacante par décès de Pierre Roland, à Honoré Acarier, chapelain de Lettret, id. (fo 102 vo) ; — la chapelle de St-Eldrade, à Ambel[1]), vacante par décès de Martin *de Platea*, à Charles Roux (*Ruffi*), prêtre de Corps, présenté par Guillaume Boyer, official de Gap, procureur de Guillaume de Bonne, coseigneur d'Ambel, patron, comme héritier de Jacqueline de Molines, son aïeule, 29 août (fo 103) ; — la rectorie de l'hôpital St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, résignée par Antoine de Rousset, prévôt de Gap, à Charles Galhard, chapelain à Gigors, diocèse d'Embrun, familier de l'évêque de Gap (*familiari et domestico nostro*). Témoins: Antoine de Clermont, chevalier, vicomte de Tallard, Étienne de

[1]) Au moins depuis le 20 juin 1251 jusqu'en 1274.

[1]) Malgré l'opinion généralement admise qui fait naître St Eldrade, abbé de la Novalaise (816-845), à Lambesc (Bouches du Rhône), j'ai de bonnes raisons de penser qu'il est originaire d'Ambel (voir *Recherches historiques sur les Htes-Alpes*, 1881, p. 74-76).

Montorsier, seigneur de Sigoyer. Château de Tallard, *in saleta castri*, 18 sept. (f° 104 v°); — la chapelle Ste-Catherine de Balons, fondée par noble Giraud d'Éourres (*de Elris*), résignée par Pierre Mayoli, à Claude Bonfils, de Serre, ib. (f° 105 v°); — la chapelle fondée à Corps, par Jean *de Platea*, vacante par décès de Martin *de Platea*, à Jean Christophe, ib., 11 sept. (f° 106 v°). — Approbation, par Gabriel de Clermont : de la confrérie de St-Roch, St-Sébastien et St-Claude, martyr, d'Aspres-sur-Buëch. Lad° confrérie sera régie par deux prieurs ou procureurs, dont un renouvelable chaque année, le jour de St-Roch. Tous les membres assisteront à la sépulture de leurs confrères défunts. Ils payeront en entrant dans la confrérie 1 sol chacun, pour le luminaire, sans date (f° 108); — de la fondation, par Antoine Thomot, prêtre, chapelain de Jarjayes, de la chapellenie de la Ste-Trinité, en l'église St-Thomas dud. Jarjayes. Mention (f° 110). — Collations : la cure St-Pierre, al. N.-D. de Beauvoir, de Pelleautier, vacante par décès de « Thézard Queyrel », à Sébastien des Herbeys (*de Herbesio*), chapelain de Ribiers. Tallard, 22 nov. (f° 112); — la chapelle dite des Graniers ou des Escoffiers d'Upaix, vacante par décès de Pierre Romieu (*Romei*), à Jean Reynaud, prêtre, 19 déc. (f° 114); — la chapelle Ste-Catherine de Lazer, vacante par décès dud. Pierre Romieu, chapelain d'Arzeliers, à Jean Reynaud, d'Orpierre, id. (f° 115); — la cure de Montmaur, vacante par décès de Reynaud Truchet, à Guigues Anglès, présenté par François Anglès, procureur de Pierre Anglès, prieur de Montmaur. Témoin : François *de Arzago*, domestique de l'évêque. Château de Tallard, 18 déc. (f° 116); — la cure de St-Martin-d'Argenson, résignée par Jean d'Agoût, à Michel de Revillasc, moine, ib. 19 déc. 1528 (f° 117); — la cure d'Agnielles, sous le titre de St-Jacques « seu *Jams* », vacante par décès de Guillaume *Johanis*, à Jean d'Agoût, de La Baume-des-Arnauds, id. (f° 118).

1529. — Collations : la cure de St-Grégoire de Tallard, résignée par Bernardin du Plessis, professeur en droits, moine de l'ordre de St-Augustin, à Jean *Platelli*. Témoins: Jean Boneti, notaire, et Bertrand Champsaur (*Campissauri*), de Tallard. Château de Tallard, 29 janv. (f° 119 v°) ; — la chapelle St-Éloy de Tallard, fondée par Pierre Motte, résignée par Jean des Vignes (*de Vineis*), procureur de Bertrand des Vignes, son fils, à Antoine des Vignes, clerc de Tallard, ib., 3 janv. (f° 121 v°) ; — la chapelle de N.-D. de Consolation, à Gap, vacante par décès de Jacques *Sustelli*, à Pierre *Colini*, prêtre, ib., 8 janv. (f° 122 v°) ; — la chapelle Ste-Madeleine, de Serres, vacante par décès de Pierre Sarrobert, à Jean Jacques, de Champoléon, clerc. Témoins : Théodore Jean, protonotaire apostolique, de Clermont, noble R. Gandellin, viguier de Tallard, et Claude Grossoti, ib, 16 janv. (f° 123 v°) ; — l'archidiaconat de Gap, à Pierre Moroni, chapelain de Gap, id. (f° 124 v°) ; — la chapelle N.-D. de Consolation, fondée à Gap par Guillaume *Rodulphi*, résignée par Jean Bollon (7 janv.), à Jacques *Olphi*, *al. Galhardi*, clerc de Gap, présenté par Bernardin Bastier, prêtre de Gap, fils et héritier de noble Jacques Bastier, patron, ib., 21 janv. (f° 126); — la cure de Savournon et Plan-du-Bourg, résignée par Guillaume Boyer, licencié en droits, à Jean Lagier, curé de Barcillonnette, et *vice versa*, ib., 6 févr. (f° 129) ; — la chapelle de Manteyer vacante par décès de Thézard Queyrel, à Jacques Galine, fils de Baudouin, de Manteyer, ib., 5 févr. (f° 131 v°). — Reconnaissance et hommage à l'évêque de Gap, pour le château de Redortiers, diocèse de Sisteron, par noble Pierre Targue, *junior*, fils de feu noble Jacques, seigneur de Mirabeau, diocèse d'Aix, et dud. Redortiers, avec confirmation de privilèges. Château de Tallard, 23 mars 1529 (f°s 133 et 143). — Acte d'arrentement, par Gabriel de Clermont, élu évêque de Gap, à noble Claude Garreti, al. Catin, de Sisteron, des droits et revenus de l'évêché : cens, services, lods, pulvérage, fournage, dimes, prés, terres et vignes, grand et petit sceau, droits synodaux et autres, de La Bâtie-Vieille, Rambaud, Montreviol, La Fare, Poligny, Le Noyer, Villeneuve, Le Glaisil, Lazer, Curbans, Sigoyer-Malpoil, Melve, Mison, La Maure, La Baume-lès-Sisteron, etc., pour trois ans, moyennant 2.800 écus d'or sol par an, soit 8.400 écus, et diverses réserves. Château de Tallard, 2 avril 1529 (f° 133 v°). — Collations : la cure de Manteyer, vacante par décès de Thézard *Queyrelli*, à Jacques Galline, clerc dud. Manteyer, ib., 9 avril (f° 141); — la cure d'Aspres-lès-Corps, vacante par décès d'Antoine Bonard, à Louis Martin, chapelain de Corps, ib., 16 avril (f° 141). — Décision épiscopale, suivant laquelle est suspendue la sentence de la cour spirituelle de Gap, qui condamne Sauveur Rappelin et Jean Léautard, prêtres d'Orpierre, pour crimes et excès justifiés, à 200 l. t. et aux galères royales, l'un pendant deux ans et l'autre, trois ans, attendu que lesd. prêtres *intendunt abinde bene presbiteraliter et honeste vivere, ac eorum vitas et mores in melius commutare*, *Deoque deservire*. Témoins : Claude Bonardel et Jean Bellon, prêtre de Tallard, Raymonet (*Raymonetus*) Gandellin, viguier dud. lieu. Château de Tallard, 16 avril (f° 142). — Production par François Anglès, prieur de Montmaur, de documents établissant que le droit de présentation à la cure de Montmaur lui appartient : collation de lad° cure, par Gaucher de Forcalquier, à Perrin Meynard, présenté par Albert Anglès, prieur (4 juin 1479); par Bertrand *Chaysti*,

vicaire général de Gap, à Jean Sanson (Gap, 5 avril 1467); par Guillaume [Stephani], évêque de Gap, dont les lettres (du 22 mai 1325), *propter eorum prolixitatem obmittuntur*, etc. Château de Tallard, *infra magnam galleriam*, 16 janv. 1529 (fº 145). — Dispense de parenté au 4ᵉ degré d'affinité : pour Michel et *Guillerma* Castelli, de Ste-Colombe. Gap, 29 avril (fº 146); — pour Jean Soubra (*Sobrati*) et Antoinette Rostaing (*Rostangne*), de Neffes. Avignon, 5 mars 1528/9 (fº 148). — Lettres testimoniales pour Rome (*ad Urbem*), en faveur du prieur de Corps, qui est sous la sauvegarde du parlement de Dauphiné, données à la requête de Jacques Chambrier, le jeune, clerc de Grenoble. Présents: Albert de Rousset, chanoine, Michel *Olphi*, prêtre, Jacques *Ragonelli*, bénéficier (*paneterio*), et Jean Clément, chanoine créé, de Gap, 4 mai (fº 150). — Collations de la chapelle St-Georges, du Bersac (*de Barsano*), résignée par Georges Albert, à Gaspar Albert, clerc, de Serres. Tallard, 8 mai (fº 151 vº). — Certificat par Jean Tibaud, en faveur de Jacques Chambrier, le vieux, prieur de Corps, et de Jacques Chambrier, le jeune, son frère, à la requête d'Antoine Bonard, moine, pitancier de Corps. Gap, 20 mai (fº 153). — Collation, par Gabriel de Clermont, de la chapelle N.-D. fondée à Ancelle par Raymond Philoche, résignée par Antoine Olphi, notaire de Gap, procureur de Michel Olphi, prêtre (27 oct. 1527), à Jacques Olphi, clerc dud. Gap. Témoins : Jacques Tibaud, Raoul Armand, licencié en droits, juge des appels de Gap, Gaspar Finette. Gap, *in camera nova domus nostre episcopalis*, 12 mai 1529 (fº 153 vº). — Lettres de grâce, par led. évêque, à cause de sa bonne conduite, à Jean Léautier, prêtre d'Orpierre, condamné à deux ans de galères et au bannissement. Tallard, 15 mai (fº 156). — Collations : la chapelle Ste-Foy, fondée à Châteauvieux par Jean Maffren, notaire, résignée par Honoré Acarier, à Jean Bellon, prêtre, familier et domestique de l'évêque de Gap, 22 mai (fº 158); — la chapelle de N.-D. fondée par Jean Casseti-Raton, de La Roche-des-Arnauds, vacante par décès de Jacques Ragonelli, à Jacques Bichet, fils de Claude, de Gap, présenté par Michel Olphi, prêtre, précenteur de l'église de Gap. Témoins : Antoine Olphi et Pierre Draqui, notaires, et Gabriel Olphi. Gap, 28 mai (fº 160) ; — les chapelles de N.-D., fondées à Gap par Honoré *Odulphi* et par Isabelle *Chappelière*, vacantes par décès de Jacques Ragonelli, à André *Olphi*, clerc de Gap, présenté par led. Michel Olphi, précenteur de Gap, patron desd. chapelles, 28 mai (fº 161). — Quittance de 171 écus d'or sol, par Gabriel de Clermont, à Jacques *de Ruynis*, fermier de l'évêché de Gap. Témoins : Antoine Olphi, procureur fiscal, et François Cesmat, bénéficier. Gap, *in camera nova domus episcopalis*, 19 mai 1529 (fº 162). — Procès-verbal d'une plantation de limites à Curbans, pour séparer les terres dépendantes de la dîmerie de l'évêque de Gap, de celles qui appartenaient au prieur du Pin et au curé de Curbans. Suivant une procédure du 5 avril 1514, sous Gabriel de Sclaffanatis, il y avait alors des litiges au sujet des dîmes *in monte de Podio Grosso, continente aream de Auiarde, des Costes des Giraus, et areas des bans de Silvestre, et de La Alabastriera, nec non areis de Mal Fachet, usque ad aream de Guilhen Morgue, et... rivo Nostre Domine de Lausano et aliis locis*. Des limites sont plantées aux lieux dits : *la Labastiero, Mal Fachet, le Vergeyret, lo Collet de Alhaud, lo Pra de Lunel, Terre rosso et Puy gros, l'Yero de Guilhem Morgue, Terram mattam*, etc. Présents : Claude du Bois (*de Bosco*), religieux de l'ordre de St-Jérôme, prieur de N.-D. du Pin[1]), Guillaume Boyer, official de Gap, François Cesmat, clerc de Gap, Jacques Juguet, curé de Curbans, Pierre Claret, chapelain de Curbans, habitant à Manosque; Pierre Baron et Gaspar d'Astoin, notaires de Claret. Curban, 10 juil. 1528 (fº 163). — Hommage à l'évêque de Gap, seigneur majeur de Sigoyer-Malpoil, par noble Antoine Roux (*Ruffi*), dud. lieu. Présents : Guillaume Boyer, official, Pierre Isnard, Esprit et Jean Garcin, notaires de Sisteron, et Antoine Olphi, procureur fiscal. Sigoyer-Malpoil, 18 juil. 1529 (fº 168 vº). — Collations : la chapelle N.-D. de Tournefort, vacante par décès d'Étienne Eyraud, à François Cesmat, clerc, familier de Gabriel de Clermont. Château de La Bâtie-Neuve, 27 juil. (fº 173); — la cure de Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de Pierre Rame, à Folquet de St-Germain. Témoins : Jean Boneti, notaire greffier, et noble Bertrand Champsaur, de Tallard. Tallard, 1ᵉʳ août (fº 176 vº) ; — la chapelle St-Honoré, *in ecclesia Beate Marie de Salis de Volona*, vacante par décès de Jacques Castelli, à Bertrand Trichaud, dud. Volone, ib. (fº 177 vº). — Signification au chapitre de Gap par J. Tibaud, vicaire général, des lettres royales de François 1ᵉʳ du 11 sept. 1529, relatives à l'exaction d'un don gratuit. Présents: Claude de St-Marcel, sacriste, Antoine de Rousset, prévôt, Antoine Léautier, François Burgaud, Jacques Martin, Albert de Rousset et Pierre Putod, chanoines. Témoins: Bernard de Caseneuve (*de Casanova*), docteur ès arts et en médecine, Nicolas Rivière (*Riperie*), baile du chapitre, et François Vachier, bénéficier. Gap, *infra ecclesiam cathedralem... ante et prope altare Sancte Barbare*, sans date (fº 178 vº). — Nominations : par André Gobaud, juge de Gap, de Guil-

1) Suivant un mémoire manuscrit du XVIIᵉ siècle, qui sera analysé ci-après, le prieuré de N.-D. du Pin était le seul, en France, de l'ordre de St-Jérôme.

laume Lagier, pour sergent de lad^e ville. Témoins : Jean Audemar, lieutenant, et Antoine Olphi, id. (f° 179 v°) ; — par J. Tibaud, vicaire général, de Gabriel Cesmat, bénéficier de Gap, pour son lieutenant, id. (f° 180 v°).

1530.— Collations, par Gabriel de Clermont : la cure de Barcillonnette résignée par Pierre Moroni, à Claude de St-Marcel, chanoine de Gap et d'Embrun, Château de Tallard, 1er janv. (f° 181) ; — la cure de Ste-Marie de La Charce (*de Carcere*), vacante par décès d'Antoine Albert, prieur du Luc (*de Luco*), à Hector de Monteynard, protonotaire apostolique, ib. 7 janv. (f° 182). — Dispense de parenté spirituelle entre Jean Grilhi et Madeleine, sa femme, des Diguières (*loci de Dugeriis*), paroisse du Glaisil (*Gleysilii*), 4 févr. (f° 186). — Collation de la chapelle de Ste-Catherine, de Lachau, et trois messes fondées par Raynaud Antoine, prêtre, à l'autel de N.-D. de Pitié à Aspremont, résignées par Jean Marcelhie, à Georges Marcelhie, clerc de Serres. Témoins : Théodore Jean, protonotaire apostolique, de Clermont, et Antoine Olphi, procureur fiscal. Tallard, 17 mars (f° 188 v°). — Indulgence de 40 jours, par le vicaire général Tibaud, aux bienfaiteurs des Frères Prêcheurs de Gap, 24 mars (f° 190). — Suppression desd. indulgences, 5 avril (f° 191 v°). — Collations : la cure de N.-D. et St-Jean d'Auriac, du lieu de La Rochette, résignée par Jean Olier, à Antoine Faure (*Fabri*), chapelain de Gap. Tallard, 10 avril (f° 191 v°) ; — la chapelle fondée à Gap par Béatrix Avellane, résignée par Nicolas *Regie*, à Jean Olier, ib. (f° 192 v°); — la cure de St-André de Gap, vacante par décès de Jean de La Piarre (*de Petra*), à Raymond Coletti, chapelain dud. St-André. Gap, 9 mai (f° 194 v°). — Approbation de la fondation de la chapelle de St-Bernard, à Cornillon, par les habitants, 25 mai (f° 196) ; et collation de lad^e chapelle à Mathieu Boyer (*Boverii*), prêtre de Cornillon, présenté par les consuls dud. lieu, id. (f° 197). — Collations de la cure de Rosans, vacante par décès de Claude Lyoneti, à Ennemond Artaud, prêtre de Bellegarde, diocèse de Die. Gap, 25 juin (f° 198). — Lettres de tonsure par Antoine Pascal, évêque de Rosée (*Rosensis*), avec l'autorisation de Jacques Tibaud et de Guillaume Boyer, à François et Benoît *de Flandria*, fils de Jean-André, docteur ès arts et en médecine. Gap, dans la chapelle de Ste-Madeleine, fondée par Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, 19 août 1530 (f° 199). — Autorisation, par Gabriel de Clermont, de la fondation de messes par Guilaume Magnan, chapelain de Ribiers, par testament du 1er avril 1528, et par Guillelma, veuve de Pons Chalancon, dud. lieu, le 20 juin 1530. Tallard, 21 août (f° 199 v°). — Nomination de Jean Bonfils, notaire, pour greffier des cours temporelle et d'appel de Gap. Témoins : Thomas Bovat, notaire, Gratien et Antoine de Faudon, frères, pharmaciens (*aromatoriis*), Jean Reybert, al. Rometon, marchand, de Gap, ib., 18 sept. (f° 200 v°). — Collations : la cure de Barcillonnette, résignée par Claude de St-Marcel, à Charles Galhard, prêtre du diocèse d'Embrun, ib. 5 déc. (f° 202 v°). — Procuration pour gérer ses affaires, par l'évêque Gabriel de Clermont, à François et *Acursius de Scalis*, frères, et à Jean de Pontis, 18 déc. 1539 (f° 203 v°).

1531. — Collations par Gabriel de Clermont : la cure d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Claude de Revillasc, à Pierre de Revillasc. Château de La Bâtie-Neuve, 23 mai 1531 (f° 205) ; — la chapelle N.-D., fondée à Gap par Pierre Morelli, prêtre, à Jacques d'Orsière (*de Orseria*), ib., 6 juin (f° 206) ; — la sacristie de Gap, vacante par décès de Claude de St-Marcel, à François de St-Marcel, chanoine de Gap. Présents : Thésar *Hugonis*, curé de Gap, et Antoine de Clermont, chevalier, vicomte de Tallard, ib., 16 juin (f° 207) ; — la chapelle N.-D. fondée à Gap par Jacques Chabestan et desservie par deux chapelains, vacante par mariage de l'un d'eux, Arnoux Chabestan, et par démission de l'autre, Arnoux *Chalhe*, à Michel Chalvin-Chamonix, et à Jacques *Calhe*, clercs de Gap, ib. 18 et 20 juin (f° 208). — Nomination de Jean Mutonis, notaire de Gap, pour greffier aux cours de Gap, ib., 3 sept. (f° 210). — Dimissoires pour la tonsure, par Gabriel de Clermont, élu évêque de Gap, à Antoine et Albert Rambaud, d'Ancelle. Gap, 20 sept. (f° 211 v°). — Collations : la cure de Charbillac, vacante par décès d'Aymar, al. Dauphin, à Étienne Fogasse, chanoine de Gap. La Bâtie-Neuve, 4 oct. (f° 213 v°) ; — la cure d'Étoile et Villebois, résignée par Henriot Marvaise, à Pierre Gerscon, prêtre, moine de Cluny, ib., 27 oct. (f° 215). — Indulgences de 40 jours par J. Tibaud, en faveur des bienfaiteurs de l'hôpital de St-Sauveur, à St-Jean de Latran de Rome. Gap, 13 nov. (f° 216). — Collations des chapelles Ste-Catherine de Gap et St-Jean-Baptiste d'Aspremont, résignées par Antoine de Rousset, à Soffrey de Montbrand (*Monbrandi*), prêtre, chapelains d'Aspres. La Bâtie-Neuve, 19 nov. (f° 217). — Nomination de juge des appels de Gap, pour Bertrand Martinelli, licencié en droits, ib., 21 nov. 1531 (f° 218).

1532. — Collations par J. Tibaud, vicaire général : la chapelle de St-Étienne de La Motte-du-Caire, fondée par Isnard Germain, al. *Chassello*, vacante par décès d'Isnard de La Motte, à Antoine *de Novo*, prêtre dud. lieu. Gap, 17 janv. 1532 (f° 219);—la chapelle de Ste-Catherine d'Upaix, résignée par François Corbelli, à Antoine Tardieu (*Tardiui*), clerc d'Upaix, recteur de la chapelle St-Arey de Sigoyer-Malpoil, présenté par Pierre de Capris, et *vice versa*, ib., 1er mars (f° 221). — Indulgences de 40 jours par J. Tibaud, en faveur des bienfaiteurs de la fabrique de

St-Pierre de Rome, 8 mars (f° 224). — Nomination de Grégoire Luz (?), pour baile de La Bâtie-Neuve, à cause de la mort de Pons Borrel, id., (f° 225). — Procuration par Balthasar Hugonis, sacriste de St-Cyrice (*Sti-Cerisii*) et vicaire général de Charles de Tournon, élu évêque de Viviers[1]), prieur commendataire du prieuré conventuel de Lagrand, à François du Plessis, Jean Bonet, et Pierre Moren, prêtre du diocèse de Gap. Témoins : Guillaume Daude, moine, Jean Georges, chapelain ; Antoine Bonet, notaire. Lagrand, 23 oct. 1531 (f° 226). — Approbation de la fondation d'une messe par semaine, à l'autel de St-Clément de Salignac (*de Salhinaco*), par Laurent Girard, dud. lieu, en son testament du 6 août 1524 ; François Mercadier, notaire de Volone. Gap, maison de feu Antoine de St-Germain, 24 avril 1532 (f° 227) ; et collation de lad^e^ chapellenie, par Gabriel de Clermont, à Jean Peyrot, de Salignac, Gap, *in domo episcopali et in camera cubiculari bone memorie Gabrielis de Sclaphenatis*. Témoins : Guillaume Boyer, official, et Bertrand Martinelli, juge, 10 mai (f° 228).— Collations par led. de Clermont : la chapelle N.-D., fondée à Melve par noble Guillaume de Turriers, de Vaumeilh, vacante par décès d'Isnard de La Motte (de *Mota*), à Elzéar Lagier, sacriste de l'église de Digne. Tallard, 11 mai (f° 229). — Confirmation, par Gabriel de Clermont, de la nomination faite par le chapitre, de Gaspar Finette, chanoine créé, pour remplir l'office d'organiste en la cathédrale de Gap, aux gages de 120 florins par an : ... *ad regendum, concordandum, gubernandum et administrandum organa et illa seu cum illis psallendo, ad laudem et honorem divini cultus, et decorationem ejusdem nostre cathedralis ecclesie, ac devotionem Christi fidelium in eadem ecclesia affluentium. Ipsas institutionem, provisionem et officii organiste creationem,... tanquam laudabiliter factas,... approbamus... Et, insuper, quia omnis labor premium consequi debet, eidem Gaspardo, organiste,... quamdiu vixerit, stipendia annua sex scutorum auri solis, valoris viginti florenorum, monete currentis,... constituimus*. Château de La Bâtie-Neuve, nov. 1531, Olier, not. (f° 230). — Confirmation, par le même, de la fondation de messes par Jean Michel (*Michaelis*), fils de Maurice, de Ribiers. Château de Tallard, 15 juin 1532 (f° 230 v°). — Lettres de vicaire général de Gap, à Pierre *Morelli*, chanoine et précenteur de Valence et de Romans, et à Olivier *Textoris*, docteur en droits. Témoins : noble Claude *Moreni*, courrier de Gap, noble Jean de Capris, capitaine d'Upaix, Gaspar de Suau, procureur fiscal de la communauté de Tallard, et Guigues Olive, baile de La Bâtie-Neuve, ib., *in camera Regis*, 12 juil. (f° 231 v°).— Nomination de Bertrand Martinelli, licencié en droit, pour juge de Gap et des terres de l'église de Gap, ib., *in camera Regis*, id. (f° 232). — Approbation, par Olivier Textor, vicaire général et official de Gap, à Claude de Patras, prêtre, chapelain d'Agnières, de la fondation de la chapelle St-Sébastien par noble Gaspar de Patras, dud. Agnières, Gap, 7 août (f° 232 v°). — Collations, par Gabriel de Clermont : la chapelle fondée à Salignac, à l'autel de Ste-Barbe, par Antoinette Sigonce, veuve de Bertrand Bermond, à Georges Bermond, son fils. Château de Tallard, *in camera de retro camere magnifice domine Anne de Tonnaire, vicontisse Talardi*, 13 août (f° 233) ; — par Olivier Textor, la chapelle fondée à Orcière, par Jean du Serre-Bresson (*de Serro Besso*), fils d'Antoine, à Claude Armand, prêtre dud. Orcière. Gap, 3 sept. (f° 234). — Approbation, par Olivier Textor, de la chapelle de St-Sépulcre, dite du Mont-Calvaire, fondée par noble Gratien de Faudon, citoyen de Gap, vers le pont de la Madeleine, au confluent de la Luye (*juxta riperiam Allodie*) et le torrent Grimaud (*juxta rivum Grimaudi*), pont que l'on trouve en sortant de Gap par porte Jossaude: *exeundo a presenti civitate Vapinci a porta Jaussauda eundo versus pontem Magdalenes usque ad locum dicti sepulcri sive Montis Calvarie* , sans date (f° 236).

1533.— Collations de la chapelle St-Martin, fondée à La Bâtie-Neuve par Pierre et Guillaume Claret, résignée par Étienne Espagne, à Antoine Armand, clerc de Rambaud. Témoins : Claude Moreni, courrier de Gap. Pierre Moreni, prêtre, noble Alexandre de Plastro, maître d'hôtel du vicomte de Tallard, 13 juin 1533 (f° 238). — Dimissoires, par Ol. Textor : à Giraud Boneti, fils de Jean, de Manteyer ; B. de Vars (*de Varsio*), prosecrétaire. Gap, 12 août (f° 239) ; — à Raymond Giraud, fils de Jean, de Ribiers, sans date (f° 239 v°). — Indulgences de 40 jours, en faveur des chevaliers Teutons, de Prusse : *nuper procurator et nuncius domus de Alrags, Venetensis diocesis, ab inclito monasterio sacre religionis et millicie sacratissime virginis Marie Teutonicorum in Prucia, in partibus Ungarie existen[tis], ad luitionem et deffensionem totius Kristiane religionis et fidey catolice fundate,... et cujus religionis millites contra infideles Turcas guerras et bella, ac strages quamplurimas a longo tempore et citra substinuerent dietim substinent, cum ingenti bonorum et rerum suorum dispendio, et qui ultra, nec ulterius, sine piis Kristi fidelium helemosinis, dicta onera supportare non valent*. Gap, 16 août 1533 (f° 240). — Présentation à Gabriel de Clermont, élu évêque de Gap, par Jacques Rey (*Regis*), héritier de Bernardin Bastier, juspatron, d'Armand Rey, son fils, pour

[1]) Mort en 1552.

recteur des chapelles N.-D. de Pitié, fondées à Gap, l'une par noble Raymond de Laye et l'autre, par Pierre Céas. Témoins : Pierre Morelli, docteur en droit, vicaire général et official de Gap,et François du Plessis,viguier de Tallard. Château de Tallard, 27 août (f° 241). — Collations, par le même : lesd. chapelles N.-D. de Pitié, à Arnaud Rey,ib., 29 août (f° 242); — la cure Montrond, sous le titre de N.-D. *de Murnasio*, vacante par décès de Jacques Rey, à Étienne Pupin, clerc du diocèse d'Aix. Témoins: noble Melchior Grégoire, châtelain de Montmaur, Balthasar de Bonne, d'Upaix. Lazer, dans la maison de noble Charles Fauchet, châtelain dud. Lazer, 26 août 1533, *de mane, hora quinta* (f° 243); — par Olivier Textor, vicaire général: la chapelle St-Antoine, fondée à Gap par noble Raymond de Laye, vacante par décès de Bernardin Bastier, à Étienne Servelli, clerc, présenté par noble Jean Poncet, fils de Bernardin. Témoin: Jacques Parat, chapelain, Gaspar Queyrel, notaire, et Elzéar Romieu (*Romey*), apothicaire. Gap, 20 sept. (f° 245). — Lettre du vicaire général de Gap au prieur et recteur de l'hôpital du Pont-St-Esprit, sur le Rhône, pour lui demander d'admettre dans led. hôpital, auquel le diocèse de Gap fait la charité chaque année, Jeanne, fille illégitime de Catherine Merle, de La Bâtie-Neuve, très pauvre, *paupercula*. Gap, 25 mai 1531 (f° 245 v°). — Nouvelle collation, par Gabriel de Clermont, élu évêque de Gap, à Guillaume Boyer, licencié en droit, des cures unies de St-Jacques de Savournon et St-Pierre de Plan-du-Bourg. vacantes par décès de Barthélemy Barban. Témoins : Théodore de Clermont, abbé de St-Gilles, Antoine Bernard, baile de Rambaud, Pierre Boysson, al. Cappellan, marchand, Jean Bellon, chaudronnier (*peyrolerio*). Gap, *in itinere publico, prope pontem riperie de Bona, secus conventum Fratrum Minorum, hora tercia post meridiem*, 4 déc. 1533 (f° 246). — Collation, par Olivier Textor : la chapelle de N.-D. fondée à Gap par Béatrix Avellane, résignée par François Cesmat, à Pons Girard, de La Motte-du-Caire. Témoins: Joachim de *Vuliaco*, docteur en théologie et inquisiteur de la foi, d'Aspres, Jacques Boysson, al. Cappellan, prêtre, Jean de Varey, seigneur de Fontfroide, de Manteyer, Claude Moreni, courrier, Antoine Bovat, Mathieu Vallet et Pierre Lieuthier, notaires. Gap, 15 déc. (f° 247) ; — par Gabriel de Clermont, aud. Pons Girard, la chapelle St-Étienne de La Motte-du-Caire, fondée par *Eyglina*, veuve de Jacques Faucher, résignée par Pierre Blanc, nommé chapelain de St-Nicolas de Rambaud. Témoins: Claude Bonardel, chapelain, et noble Alexandre *de Plastro*, écuyer de Tallard. Château de Tallard, 22 déc. (f° 243 v°). — Mise en possession de Pons Girard, recteur de la chapellenie de St-Nicolas de Rambaud, par Bertrand Pellegrin, curé dud. Rambaud, id. (f° 250 v°). — Autorisation donnée de la part de Gabriel de Clermont, évêque de Gap, à Lucas Ricardi, des Frères Mineurs, savant docteur en théologie, pour prêcher et évangéliser soit à Gap,soit dans le diocèse *ad extirpationem herezum*, sans date (f° 253).

1534.— Commission, par Pierre Morelli,vicaire général et official de Gap, à Joachim *de Vulyaco*,moine d'Aspres, docteur en théologie et inquisiteur de la foi, pour faire exécuter, dans le diocèse de Gap, les lettres apostoliques par lesquelles le pape Clément VII, dans le *vidimus* donné à Lyon, le 3 déc. 1533, par Guillaume [du Prat], évêque de Clermont, et qui lui a été transmis par un courrier du roi de France, condamne les doctrines hérétiques et les partisans de Luther, et accorde à ces derniers deux mois pour se rétracter. Invitation aux consuls et administrateurs du diocèse de Gap de seconder Joachim de *Vulyaco* et de lui fournir la nourriture nécessaire. Gap, 9 janv. 1534 (f° 253 v°). — Intimation de la collation de la cure de Neffes, résignée par Jacques de Meyrones (*de Meyronis*), à Claude de Faucon (*de Falcono*), par le pape, à Rome, le 10 juin 1530 [1]) ; et de la mise en possession par Louis Garnaud, notaire de Gap, le 22 janv. 1531. Présents : Jean Vial, curé de Romette, Étienne Hugonis, cocuré de Gap ; Bertrand de Vars (*de Varsio*), notaire. Gap, 22 avril 1534 (f° 255). — Collations : par Olivier Textor, vicaire général, la cure de Rabou (*de Rabono*), sous le titre de N.-D. et de St-Gervais, vacante par décès d'Arey Castagni, à Pierre Putod, chanoine de Gap, présenté par Antoine de Rousset, Antoine *de Richeriis*, Chérubin d'Orsière, Albert de Rousset et Benoît Burgaud, chanoines. Témoins : Étienne Hugonis, cocuré de Gap, et Pierre Prade, de Nîmes, habitant de Gap, 6 avril (f° 256 v°) ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, vacante par décès de Raymond Maugier, à Pierre *Ylhi*, chapelain de Gap, présenté de la part de dom Claude, prieur de La Baume. Témoins : Jean Clément, prieur de Mantéyer, Pierre Rochas, bénéficier de Gap, et Jean Fortune, recteur de St-Jean-de-Chassagnes, 26 mai (f° 258 v°) ; — la chapelle de Bonafous (*Bonafozii*), à Gap, résignée par Nicolas Rivière, à Étienne Casse, chapelain. Témoins : Antoine Olphi et Jean Bonfils, notaires, 20 juin (f° 259 v°) ; — la chapelle de N.-D. à Gap, fondée par Giraud Vitalis, résignée par Étienne Hugonis, à Pierre Chalon, prêtre, id. (f° 260) ; — la chapelle St-Martin du Mélézet (*de Melesano*), fondée dans l'église d'Orsière, résignée par Antoine Lieutier, chanoine de Gap, aud. Pierre Chalon, 23 juin (f° 260 et 269 v°) ; — la chapelle de St-Sébastien, fondée par Honoré Rosset (*Rosseti*), dans l'église de N.-D. de *Salis* à Volone, vacante

[1]) Le texte porte 1534, an 7e du pape : ce qui correspond à 1530, non à 1534.

par décès de Claude Moret, à Michel Morenchon, de Volone, 27 juil. (fº 262 vº). — Lettres de châtelain de Lazer, par l'évêque Gabriel de Clermont, à noble Jean Fauchet, dud. Lazer. Tallard, 1534 (fº 263).— Collations : par G. de Clermont : la cure de Ste-Luce, vacante par décès de Jacques Boysson, à Arnaud Bardel. Château de Tallard, 3 oct. 1534 (fº 264) ; — par Olivier Textor, la chapelle de N.-D. et St-Christophe, fondée à St-Bonnet, lieu dit *au Roure*, par feu Pierre *Lovani*, procureur royal et delphinal au bailliage de Gap, à Antoine *de Clausa*, prêtre du diocèse de Vienne, 10 sept. (fº 265) ; — la cure de St-Michel de Châtillon, à Jean Faure (*Fabri*), présenté par Nicolas Robin, prieur de Véras, 26 sept. (fº 266) ; — la cure de Reynier, vacante par décès de Jacques Baudet, à Claude Rochè (*Ruppis*), familier de l'évêque de Gap. Témoins : Jean-André de Flandria, docteur en médecine et Baudon Rostagne, licencié en droits, 7 sept. (fº 266 vº) ; — la chapelle Ste-Madeleine du lieu dit : « *dau Gras Valon* », paroisse de St-Didier-en-Dévoluy, fondée par Étienne *Fabri-Griso*, prêtre, résignée par Claude *Fabri-Grise*, à Pierre de Patras, prêtre, 13 nov. (fº 268) ; — par Gaspar Finète, jurisconsulte, chanoine créé de Gap, vice-vicaire général de Gap : la chapelle St-Christophe et Ste-Claire, fondée en l'hôpital de Gap, par feu Pierre *Lovani*, notaire, procureur royal et delphinal au bailliage de Gap, à Olivier Textoris, docteur en droits. Témoins : Étienne Hugonis, et Louis Fortune, chapelains, 7 sept. 1534 (fº 268 vº).

1535. — Collations, par Gabriel de Clermont : la chapelle N.-D. à Vaumeilh (*de Vaumelio sive in prioratu de Channoa*, al. *Chanoa*), fondée par Charles de Beaufort, vacante par décès d'Étienne Espagne, à Arnoux Risoul, chapelain de Gap. Témoins : Claude *Beylleti*, chapelain de Tallard, nobles Alexandre de *Plaustro* et Claude Roche, familiers de l'évêque. Château de Tallard, 17 janv. 1535, à Noël (fº 270 vº) ; — la chapelle Ste-Anne et St-Sébastien de Volone, résignée par Bertrand Trichard, à Pierre Nicolay (*Nicholay*), dud. Volone, ib., 1er mars (fº 272) ; — les chapelles des Graniers ou Escoffiers (*Graneriorum seu Scofferiorum*, à Upaix), et de Ste-Catherine, à Lazer, résignées par Jean Reynaud, archiprêtre du Rosanais, à noble Arnoux Fauchet, de Lazer, ib., 4 mars (fº 273) ; — la chapelle de N.-D. de Consolation, récemment fondée près du château (*castrum seu fortalitium*), de Lazer, près de sa maison forte, par noble Charles Fauchet, aud. Arnoux Fauchet, ib., 25 mai (fº 273 vº) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, vacante par décès de frère Pierre Arnoux, al. Martin, religieux Antonin, à Claude Jean, prêtre de Gap, présenté par Pierre *Rabanini*, sacristain du prieuré de Veynes, id. (fº 275) ; — la chapelle de St-Honoré à Volone, vacante par décès de Bertrand Trichard, à Jean Meyer, clerc de Volone, ib., 15 avril (fº 275 vº) ; — la cure de St-Martin-d'Ancelle, vacante par décès de Jean Jévaudan, à Hugues de St-Marcel, chanoine de Gap, présenté par Nicolas Robin, prieur de Véras, vicaire du prieur de Romette, id. (fº 276 vº) ; — la chapelle Ste-Catherine, fondée à Sigottier par Reynaud Reymond, et Nantelme de La Piarre, vacante par décès de Guillaume Fortune, à Marin *Salveti*, prêtre de La Baume-des-Arnauds, ib. mai (fº 277 vº) ; — la chapelle St-Jean du mas *de Cicula* [1], paroisse de St-André-en-Bochaine, vacante par décès d'Antoine Jean, al. *Brinac*, à François *Riboli*, clerc du diocèse du Mans (*Cenomannensis*), id. (fº 278 vº). — Indulgences de 40 jours, par Charles, évêque de Carron (*Carronensis*), coadjuteur (*suffraganeus*) de Gap, en cours de visite générale, en faveur des bienfaiteurs : de l'hôpital des lépreux de Gap, et à la requête desd. pauvres lépreux (*generalem visitationem diocesis continuando, suplicationibus pauperum leprosorum prope et extra muros civitatis Vapinci*), auxquels il accorde d'avoir un cimetière distinct à côté de la chapelle de la léproserie. Gap, 19 mai 1535 (fº 279) ; — de la chapelle de St-Jacques et St-Jean « *de las Vertus* », fondée au territoire des Costes, près Corps, qui menace ruyne. Gap, 21 mai (fº 279 vº) ; — de la luminaire de N.-D. de Consolation de Neffes, incomplet (fº 280).— Nomination de Gabriel Olphi, de Gap, par Gabriel de Clermont, pour lieutenant de courrier de Gap. Château de Tallard, 24 mai (fº 280 vº). — Légitimation, par Charles, évêque *Carronolensis*, de Jean *de Becea*, fils de Jean, de Gap. Gap, 22 mai (fº 281). — Collations par Gabriel de Clermont : la cure de Vitrolles, vacante par démérite et incapacité d'Antoine Nicolaï-Juston, à Claude Roche, clerc du diocèse de Lyon, présenté par Lantelme de Bonne, prieur dud. Vitrolles, ordre de Cluny. Château de Tallard, 3 juin (fº 281 vº) ; — la chapellenie de N.-D. et celle des Onze mille Vierges de la cathédrale de Gap, vacantes par incapacité d'Antoine Nicolaï-Juston, aud. Claude Roche, ib., 2 et 5 juin (fº 282); — la chapelle St-Jean de *Barrabina* à Mirabeau, vacante par décès de Jean des Grains (*de Granis*), à Pierre Moreni, ib., 18 juin (fº 283 vº). — Lettres : de sergent, par Olivier Textor, vicaire général, à la requête d'Antoine Olphi, procureur patrimonial et fiscal de l'évêché de Gap, pour Benoît Arnaud, fils de Barthélemy, originaire de Prunières, habitant depuis 20 ans à Gap. Gap, 19 juin (fº 282) ; — de vicaire général, en l'absence d'Olivier

[1]) Aujourd'hui *Seille*, comᵉ de La Faurie, cant. d'Aspres-sur-Buëch. — On pourrait peut-être rapprocher le nom de ce mas avec *Ciconiola* du testament d'Abbon de l'an 726 (*Cartul. de St-Hugues de Grenoble*, 1869, p. 45).

Textor, par Gabriel de Clermont, pour Gaspar Finète. Témoins : noble Étienne de Montorsier, seigneur de Sigoyer, Bertrand Martinelli, licencié en droits, Antoine Olphi, notaire et procureur fiscal. Château de Tallard, 26 août (f° 285).— Collations, par Gabriel de Clermont, de la chapelle de St-Martin, fondée à Gap par Michel Auriple, vacante par décès de Nicolas Rivière, à Sixte de Tanc, clerc de Gap, id. (f° 285 v°). — Procuration (en blanc), par led. évêque, pour consentir au don gracieux exigé du diocèse de Gap, id. (f° 286). — Collations, par Gaspar Finète : la chapelle de la cathédrale de Gap appelée *Bonafosse*, vacante par décès de Nicolas Rivière, à Gaspar Olphi, clerc de Gap. Témoins : Guillaume Reymond, docteur en droit, juge de Gap, Thézard Grégoire, prêtre. Gap, 4 sept. 1535 (f° 287) ; — la chapelle de N.-D. fondée à Gap par Pierre *Crassi*, résignée par Arnaud Rey-Goayre, à André Rey, fils de Jacques, de Gap, 5 sept. (f° 287 v°) ; — la chapelle fondée à Gap par Reymond de Laye, résignée par led. Arnaud Rey-Goayre, à André Rey, 7 sept. (f° 288) ; — la chapelle de St-Georges, de Montbrand, fondée par Claude Borrel, prêtre dud. lieu, vacante par décès de Louis Laurent, à Jean *Cariassi*, curé de Montbrand. Témoins : Charles de Faudon, curé de Lazer, Guillaume Blache, prêtre de St-André-en-Bochaine. Gap, 11 sept. (f° 290). — Collations, par Gabriel de Clermont, de la chapelle St-Martin de La Bâtie-Vieille, fondée par Pierre et Guillaume Oliveti, résignée par Antoine Bernard, à Antoine Espagne (*Yspanie*), de Rambaud. Témoins : Gaspar Finète, chanoine créé, et François Cesmat, domestique de l'évêque. Gap, maison épiscopale, 12 nov. (f° 290 v°). — Lettres d'archiprêtre de Gapençais, par Gabriel de Clermont, à Jacques Augier, curé de La Rochette-en-Bochaine[1]), après résignation de Georges Albert. Château de Tallard, 23 nov. (f° 291). — Collations par Gabriel de Clermont : la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Guillaume Truchet, à François Argoud, clerc de N.-D. de Grenoble, présenté par dom Henri Potin, procureur et économe de Durbon, ib. 6 déc. 1535 (f° 291 v°).

1536.— Collations, par led. de Clermont : la chapelle des Cinq plaies, fondée à Veynes par Valentin *Rabagnini*, vacante par décès de Pierre Chaix, à Jean Rabagnini, clerc de Veynes. Témoins : Claude Roche (*Ruppis*), curé de Vitrolles, noble Pierre Bachasson, et Jean Olivier. Château de Tallard, 24 janv. 1536 (f° 292 v°). — Autorisation, par Gabriel de Clermont, à frère Luc Richard, des Frères Mineurs, docteur en théologie, prédicateur apostolique, de prêcher dans tout son diocèse, afin de combattre l'hérésie, ib., 31 mai 1535 (f° 293 v°). — Approbation, par Olivier Textor, vicaire général, de la fondation faite par Étienne Pellegrin, fils d'Antoine, du Bois (*de Bosco*), al. de La Plaine, paroisse de Chabottes, d'une chapelle N.-D., dont Claude Eyraud est par lui désigné recteur. Gap, 15 mars (f° 295). — Avis relatif à l'absolution des laïques excommuniés, conformément à l'édit royal sur ce sujet. Gap, 12 avril (f° 296 v°). — Lettres de greffier de la cour spirituelle, vacante par résignation de Richard Cotin, notaire, à Achille Cotin, notaire, son fils, par Jacques Tibaud, jurisconsulte, chanoine, vicaire général. Gap, 23 oct. (f° 297). — Bail à ferme par J. Tibaud, à la requête d'Antoine Olphi, procureur fiscal, à Jean et Claude Chevalier, fils de Jean, de La Garde, territoire de Gap, d'une terre sise à La Garde, près du torrent du Rozier, moyennant le service annuel d'un gros, payable à Noël, 24 oct. (f° 298). — Collations par J. Tibaud : la chapelle St-Pierre et St-Michel, fondée à Claret par Louis Brochier, vacante par décès de Vincent Motet, à Gabriel Revelli, clerc, 15 nov. 1536 (f° 298 v°).

1537. — Collations, par J. Tibaud : la cure de N.-D. du Villar-en-Bochaine, résignée par Jean *Cariessi*, curé de Montbrand, procureur de Claude Blache, à Guillaume Blache, prêtre. Témoins : Benoît Burgaud, chanoine, et Jean Olier, bénéficier. Gap, 10 janv. 1537 (f° 299) ; — la chapelle St-Claude, fondée à St-Bonnet par Jean Robert, chapelain, et Baudon André, al. *Gipbo*, vacante par décès de Claude Olivier, à Claude Faure, fils de Mondon, clerc de St-Julien-en-Champsaur, id. (f° 300) ; — la chapelle de N.-D. et de St-Claude, de Malemort, paroisse de St-Didier-en-Dévoluy (*in castro Malemortis perrochie Sti Desiderii in Devolodio*), vacante par décès de Gabriel Audebert, à Blaise Reynier, dud. St-Didier, 30 janv. (f° 301) ; — la cure de Ventavon, vacante par décès d'Étienne de Laup (*de Alpo*), à Elzéar du Puy (*de Podio*), prêtre. Témoins : Roland Davin, prieur d'Eyguians, Pierre *Draqui*, notaire, et Jean Blanc, tisserand de Gap, 15 mars (f° 301 v°) ; — la cure de La Salle-en-Beaumont, vacante par décès de Melchior Eymeri (*Eymerici*), à Étienne Bardel. Témoins : Jean de St-Germain, prieur de Ventavon, et Bernard de Caseneuve, docteur ès arts et en médecine, 16 mars (f° 302 v°) ; — la cure de Ste-Luce, résignée par Arnaud Bardel, à Claude *Bicaysii-Blanco*, prêtre d'Aubessagne (*de Albasangna*), présenté par Étienne des Herbeys (*de Herbesio*), prieur de St-Laurent-en-Beaumont, patron. Témoins : Étienne de Montorsier, seigneur de Sigoyer, Louis Armand et Étienne Benoît, notaires, 23 mars (f° 303) ; — la cure de La Salle-en-Beaumont, vacante par décès de Melchior Eymeri, à Arnaud Bardel, id. (f° 304) ; — la chapelle St-Michel de Montbrand, fondée par Antoine Achard, prêtre, vacante par décès dud. Eymeri, à

[1]) La cure de La Rochette-en-Bochaine a dû disparaître vers la fin du XVIe siècle, durant les guerres de religion.

Balthasar de La Fosse (*de Fossa*), prêtre de Veynes, 6 avril (f° 304 v°) ; — la cure d'Antonaves, vacante par décès de Georges Giraud, à Antoine *Mentaudi*, clerc, jurisconsulte de Gap, présenté par Étienne des Herbeys (*de Herbesto*), prieur d'Antonaves, patron, 28 avril (f° 305) ; — la chapelle fondée dans l'église de St-Martin d'Ancelles par Arnoux Laurent, vacante par décès de Raymond Charles, à Jean Escallier (*Scallerii*), prêtre d'Ancelle, 30 avril 1537 (f° 306) ; — la chapelle Ste-Catherine d'Agnières-en-Dévoluy, vacante par décès de Claude *Ourose*, à Antoine Olier, clerc de Gap, 9 sept. 1538 f° 306); — la chapelle St-Jean fondée en l'église paroissiale de St-Pierre de Dousard (*in ecclesia perrochiali sti-Petri de Dousardo*), par nobles Jacques et Tyburge de La Roche (*de Rocha*), résignée par Pierre d'Esparron (*de Sparrono*), prêtre de Vitrolles, à Bertrand Rous (*Ruffi*), curé de Céas (*de Ceassio*), au diocèse de Gap, présenté par Pierre d'Esparron, patron, 24 juil. 1537 (f° 307) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, à Gap, résignée par Jacques Fulconis, clerc, à Arnoux Fulconis. Témoins : Claude Isnard, apothicaire, et Guillaume *Thomelli-Provensal*, 18 août (f° 308) ; — la cure de Curbans, vacante par décès de Jacques *Jaqueti*, à Gaspar Finète, chanoine créé de Gap, 28 oct. (f° 309) ; — la chapelle fondée à Gap par Lagier Faure, vacante par décès dud. J. Jaqueti, à François de Flandria, clerc de Gap, présenté par Raoul Arnaud, licencié en droits, noble Jacques *Reyvelini* et Baud *Villaris*, syndics de Gap, sans date (f° 309 v°) ; — les chapelles fondées à Gap par Marguerite *Burguignoni*, fille de Jean, d'Embrun, veuve de Jacques Martin, al. *Froche*, de Romette, et par Arnoux *Sochierony*, vacante par décès d'Antoine Bosse (*Bossie*), aud. François de Flandria. Témoins : Humbert Chaix, sous-sacriste de Gap, Antoine *Villaris*, noble Antoine de Faudon, marchand de parfums (*aromatorii*) de Gap, 7 nov. (f° 310) ; — les chapelles N.-D., fondée à Gap par Jacques Audéoud (*Oudeudi*), notaire de St-Laurent-du-Cros, et St-Michel, ou N.-D., fondée à St-Laurent-du-Cros, par Claude Audéoud, tanneur (*pelliparium*) de Gap, vacantes par décès de Claude Martin, à Gaspar Martin, prêtre de St-Laurent-du-Cros, présenté par Jean Audéoud (*Audeoudi*), 20 déc. 1537 ; mis en possession en présence d'Étienne Hugonis, cocuré de Gap, de Dominique Gros et d'Humbert Chaix, prêtres ; Bertrand de Vars (*de Varsio*), notaire, id. (f° 311) ; — la chapelle de St-Jean, fondée en l'église paroissiale de Dousard, vacante par décès de Pierre d'Esparron, prêtre de Vitrolles, à Gaspar Gautier, clerc de Gap, 27 nov. (f° 312 v°) ; — la chapelle de St-Michel, à St-Julien-en-Champsaur (*de Buyssardo*), fondée par Marguerite ou Catherine Magalon, vacante par décès de Claude Martin, à Jean Vial, prêtre de Romette, présenté par Antoine et Jean Magalon, fils de Jean, André Magalon, fils de Guillaume, et Claude Magalon, fils d'Antoine Magalon, de Romette. Gap, 25 décembre 1538, l'année prise à Noël, soit 1537 (f° 303 v°) ; — lad° chapelle de St-Michel, à François Cesmat, chapelain à Gap, présenté par Lagier et François Magalon. Gap, 25 déc. 1538/7 (f° 314 v°) ; — la chapelle St-Michel ou N.-D. fondée à St-Laurent-du-Cros, vacante par décès de Claude Martin, à Jacques Buset, de Sigoyer. Gap, 31 déc. 1538/7 (f° 315 v°) ; — la chapellenie Ste-Catherine, fondée au grand autel de l'église de St-Julien-en-Champsaur par Jacques Magalon, vacante par décès dud. Claude Martin, aud. Jacques Buset, id. (f° 316 v°) ; — la chapelle de N.-D., à Gap, fondée par Jacques Audéoud, notaire, aud. J. Buset, id. (f° 317 v°).

1538. — Collations, par J. Tibaud : la chapelle St-Jean-Baptiste, à Rosans, fondée par Beatrix, dame dud. Rosans, vacante par décès de Guillaume de Cosse, à Mathieu Laget, prêtre, présenté par Jean de Morges. Gap, 2 févr. 1538 (f° 318 v°) ; — la cure de Ribeyret, vacante par décès de Guillaume *des Cosse*, à Maurice de Villeneuve, du diocèse d'Autun, présenté par Antoine Vachier, sacriste de St-André-de-Rosans, 5 févr. (f° 319 v°). — Lettre d'envoi au prieur de l'hôpital du Pont-St-Esprit, sur le Rhône, par Olivier Textor, docteur en droits, official de Gap, d'une fille exposée dans la rue de la Bâtie-Neuve et appelée Marie, fille que Jean *Gyrelli* est chargé de lui porter. Gap, 21 mai 1538 (f° 321). — Autorisation de la chapelle fondée au Collet, hameau de St-Cyrice, par Claude Corréard, prêtre, le 8 oct. 1537. Gap, 26 févr. 1538 (f° 321 v°). — Collations : la chapelle St-Antoine, à St-André-lès-Gap, vacante par décès de Jean de Beauvois, chanoine de Gap, à Jean Doussan, clerc, 7 mars (f° 322) ; — la cure de La Saulce, sous le titre des SS. Jean et Marcellin, et trois chapelles de Gap : SS. Paul et Géraud, fondée par l'évêque Dragonet de Montauban, la chapelle fondée par l'évêque Bertrand de Léoncel, et N.-D., vacantes par décès de Guigues Peyrolier, à Achile Cotin, clerc, de Gap, 14 mars (f° 822 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine fondée à Tallard par noble *Ayeta*, résignée par Jean *Morrelli* à Jean *Volueire*, clerc dud. Tallard, 26 mars (f° 323 v°) ; — la chapelle St-Clément à Salignac, vacante par décès de Blaise Olivier, à Jacques Pinchinat, chanoine de Sisteron, 18 avril (f° 324) ; — la chapelle N.-D. à Curbans, résignée par Pierre Jaquet, clerc du diocèse de Besançon, à Nicolas Olphi, clerc de Gap, 28 mai (f° 325) ; — la chapelle St-Barthélemy de Veynes, résignée par Gabriel Olphi, procureur de Michel Olphi, prêtre et précenteur de l'église de Gap, son frère, aud. Pierre Jaquet. Témoins : Antoine Olphi, notaire et pro-

cureur fiscal aux cours de Gap, Louis Raymond, de Piégut, et Antoine Villaris, 28 avril (f° 325 v°) ; — la cure de La Saulce et trois chapelles de Gap, résignées par Achille Cotin, à Pierre Cotin, chapelain de Gap, 21 mai (f° 326 v°) ; — la chapelle de St-Jean du mas *de Cicula* (Seille), paroisse de St-Jean-en-Bochaine *(sic)*, résignée par Guigues Anglès, curé de Montmaur, procureur de François Ribot, à François Anglès, prieur de Montmaur, présenté par Blanche d'Aix (*de Ais*), veuve de Louis d'Agoût, « dict Montauban », seigneur de St-André-en-Bochaine et de Sault, ayant l'administration des biens et des enfants dud. Louis d'Agoût. Gap, juin 1538 (f° 327), etc.

G. 832. (Liasse.)— Registre, in-4°, oblong, 45 feuillets, papier; 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1552-1555. — Insinuations des bénéfices du diocèse de Gap, etc. — Codet ou notes brèves des collations par Jean Mutonis, secrétaire épiscopal.

1552. — Collations par J. Tibaudi, al. Tybaudi, vicaire général: la chapelle St-Sébastien de La Motte-du-Caire, résignée par Pierre Tourniaire (*Tornatoris*), de Bellaffaire, diocèse d'Embrun, à autre Pierre Tourniaire, son neveu, présenté par Gratien Ébrard, de Gap, procureur des héritiers de Nicolas Martin et d'Antoine Arnaud, de La Motte-du-Caire, patrons. Gap, 10 mars 1552 (f° 1) ; — la cure de Corps (*de Corvo*), résignée par Isnard Manuel, à Antoine Manuel, son neveu, présenté par Jacques Chambrier, prieur de Corps, 8 juil. (f° 1 v°) ; — la chapelle St-Jacques et St-Philippe, fondée à Ribeyret (*Rippeyretis*) par Jacques Grimaud, résignée par Dalmas Ruffi, à Pons Ruffi, son neveu, présenté par Louis d'Alauson, seigneur de Ribeyret, et par les trois consuls dud. lieu, patrons. Témoins : Olivier Textor, official ; Aynard Gautier, juge de Gap ; Simon Davin, juge des appels, et Antoine Olphi, procureur fiscal, 9 juil. (f° 2 v°); — la chapelle N.-D. de Pitié, fondée à Gap par Jacques *Chabespagniè* (*sic*), résignée par Jean Olier, clerc de Gap, à André *Reys*, clerc de Gap. Témoins: Philibert de Montorsier, 15 juil. (f° 3 v°) ; — la cure de N.-D. et St-Jean d'Auriac de La Rochette (*parrochialis ecclesie Nostre Domine et Sancti Joannis de Auriaco de Rochela*), résignée par Antoine Faure (*Fabri*), à Antoine Olier, chapelain de St-Jacques à Veynes, présenté par Jean-François Malvés, prieur de Romette, et *vice versa*, 27 août (f° 4) ; — la chapelle Ste-Catherine, à Tallard, vacante par décès de François Cesmat, à Louis *Moreni*, fils de noble Claude, courrier épiscopal, 28 août (f° 4 v°); — la chapelle Ste-Catherine, à Upaix, vacante par décès d'Esprit Bernard, à Jean Armand, présenté par Jean de Capris, fils de feu François, 22 nov. 1552 (f° 5 v°).

1553.— Collations: la chapelle St-Blaise, à Upaix, résignée par Pierre de Capris, à Jean du Pont, al. *Soche*, fils d'Antoine, 7 janv. 1553 (f° 6); — la chapelle Ste-Catherine, à Upaix, vacante par décès d'Esprit Bernard, à Barthélemy Bontoux, présenté par Antoine de Capris et noble Raynaud de Comboursier, patrons, 1er janv. (f° 6 v°); — la cure de La Motte-du-Caire, vacante par décès d'Isnard Provençal, à Gabriel Cesmat, de Gap, présenté par Georges Giraud, fermier des droits du doyenné de Pierre de Chapponay, doyen de Gap, 27 mars (f° 7); — lade cure de La Motte-du-Caire, à Antoine Marin-Tabouret, prêtre de Gap, id. (f° 7 v°); — la chapelle Ste-Catherine, fondée à St-Bonnet par Guillaume Escallon vacante par décès de Pierre Escallon, à Guillaume Escallon, 29 mars (f° 8 v°) ; — la cure de Barcillonnette, vacante par décès d'Étienne Jean, à Antoine Augier, prêtre dud. lieu, présenté par noble Antoine de Baratier, procureur de Melchior Tourniaire, prieur de Dousard (*de Auzardo*), 13 avril (f° 9 v°) ; — la cure de Trescléoux, vacante par décès de Jean Boneti, à Jean Gueydan, présenté par Antoine Marin-Tabouret, procureur de Pierre de Chapponay, doyen de Gap, prieur de Trescléoux, 2 mai (f° 10 v°). — État des jeunes gens tonsurés, le 9 juil. 1553, par l'évêque Gabriel de Clermont, à Gap, dans la cathédrale, et dans la chapelle de la Madeleine, fondée par Gaucher, de Forcalquier : noble Pierre Patras, fils de Richard, d'Agnières-en-Dévoluy ; Jean Rochas, fils de Guillaume, cordonnier, de Gap; Jacques Risoul, al. Barret, fils de Gabriel, de Gap ; Balthasar Calhe, fils de Damien, notaire ; Hugues et Ennemond Davin, fils de Jean, barbier; Pierre Faure, fils d'Antoine, avocat; Bernardin Oddoy, al. Pascallon, fils de Claude, notaire, de Gap ; Claude Arnaud, fils d'Antoine, laboureur, de La Bâtie-Neuve ; Albert Rambaud, fils de Chérubin, notaire, de Gap ; Blaise Chaillol, fils de Jean ; Arnoux Gautier, fils d'Honoré, cordonnier de Gap ; Georges Garnaud, fils de Louis, notaire et avocat ; Guillaume Alphand, fils d'Arnoux ; Jacques Servel, fils de Gaspar, notaire et avocat ; Philibert Gontard, fils de Jean ; Jacques Brunet, fils de Jean, de Chauvet (*de Chalvelo*), paroisse de Gap ; François Bertrand, fils de Guillaume, de La Bâtie-Neuve; Arnoux Ruffi, fils de Gaspar, cardeur; Guillaume Martel, fils de Jean, cordier; Gaspar Rambaud fils de Claude ; Gratien et Pons Ballet, fils de feu Mathieu, notaire ; Benoît Balb, fils d'Arnoux ; Jacques Boqui, fils d'Arnaud, fournier ; Pierre Gondoin, fils de Jean, de Gap (f° 12). — Au f° 30 : *Mutatur annus 1554 in annum 1555 a Nativitate*. Suit la collation de la chapelle N.-D. de La Merci, à Rosans, fondée par Pons Botin et résignée par Antoine Botin, à Étienne Moranesi, 27 déc. 1555/4 (f° 30), et autres actes analysés ci-après (G. 833).

Pièces détachées.— Notes relatives aux collations précédentes. — Lettres de tonsure à Jacques Servelli, 19 juil. 1553, etc.

G. 833 (Registre.) — In-4°, couvert d'un parchemin [1]), 58 feuillets, papier; 13 pièces, papier.

1553-1555.— Insinuations des bénéfices du diocèse de Gap, par Jean Mutonis, secrétaire épiscopal.

1553. — Collations par Jacques *Tibaudi*, chanoine de Gap, vicaire général de Gabriel de Clermont, évêque de Gap, comte de Charance: la cure d'Esparron en la vallée de Vitrolles, résignée par Antoine *Fleur*, religieux de St-Antoine, à Jean Merlier, le vieux, aussi religieux, présenté par Jacques Tozelli, commandeur de Gap, patron. Gap, 8 juin 1553 (f° 1); — la chapelle de Tous les Saints, fondée à Veynes par Jean Arnaud, vacante par décès de Melchior de Lafont (*de Fonte*), à Georges Garnaud, clerc, par l'évêque de Clermont. Témoins : Aynard Gautier, juge de Gap ; Gaspar Finète, chanoine créé ; Pierre Moréni, courrier épiscopal. Château de La Bâtie-Neuve, 22 août (f° 2); — trois messes fondées à Serres, par acte du 15 août 1526, Antoine Bovati, notaire, à Pierre Brunelli, prêtre, fondateur desd. messes. Gap, 12 sept.1553 (f° 3 v°); — la chapellenie fondée à Serres par Catherine Brunelli, sœur dud. Pierre et femme d'Antoine du Cros (*de Croso*), suivant son testament du 13 nov. 1528, vacante par décès de Henri Bernard, aud. Pierre Brunelli, id. (f° 5); — la cure de St-Julien-en-Champsaur (*de Buyssardo*), vacante par décès d'Antoine Humbert, à Pierre Challoin, 15 sept. (f° 7).— Dimissoires, par le vicaire général Jacques Tibaud: à Esprit Tourniaire (*Tornatoris*), de La Roche-sur-Buis, 7 oct.; — à Jean Marrelly, fils de feu François, d'Antonaves, 8 nov.; — à Louis Martin, fils de Maximin, de Corps, 13 nov.; — à Antoine Martin, fils de noble Georges, coseigneur de Champoléon, 20 nov.; — à Georges Magdaleni, fils de Guillaume, de Barret-de-Chabre [2]), 21 nov.1553 (f° 8 v°). — Collation de la cure et la chapelle St-Georges de Reynier, vacantes par incapacité de Pierre Baudet, à Martin Bremond, par Gabriel de Clermont. Témoins : Jean Lagier, al. Gangailhe, et Gaspar Finète. Gap, maison épiscopale, dans la chambre à coucher qui est au-dessus de la cour des écuries (*supra curtim stabullorum*), 29 nov.(f° 10).— Dimissoires, par J.Tibaud: à Isnard d'Astoin (*de Stoyno*), fils d'Antoine, coseigneur de La Motte-du-Caire, 22 déc.; — à François de Bonne (*de Bona*), seigneur de Lesdiguières (*domino de Diguertis*), fils de feu noble Jean de Bonne, de St-Bonnet-en-Champsaur [1]). 28 déc. 1554 à Noël (c'est-à-dire 1553).

1554. — Collations: la cure de St-Firmin, résignée par Ennemond Reboud, à Jacques Claquini, prêtre de N.-D. de Grenoble. Témoins: Gabriel Doussan et Arey de Tanc, Gap, 5 avril 1554 (f° 12); — la chapelle de St-Nicolas, de Barcillonnette (*Barcellonete vallis Vitrolle*), fondée par Nicolas Textoris, à Jean Vollaire (*Volatoris*), clerc de Vitrolles. Témoins: père Jean Merlier, le jeune, Antonin, et Jean Fortune, prêtre, 6 avril (f° 13); — la chapelle N.-D. fondée à Gap par Jacques Audéoud (*Audeudi*), vacante par décès de Jacques Buset, à Benoit Martin, fils de Claude, clerc de St-Laurent-du-Cros. Témoins: Jean Martin, notaire de St-Laurent-du-Cros, et Nicolas Charlot (*Carloti*), barbier. Gap, 20 avril (f° 14); — la chapelle St-Jean-Baptiste de La Chapelle-en-Valgaudemar, fondée par Jean Rixend, al. Rambaud, vacante par décès d'Étienne Rambaud, à François *de Flandria*, docteur en droits, clerc de Gap. Gap, dans la boutique de Jean Mutonis, secrétaire épiscopal, 11 avril (f° 15). — Dimissoires, par Jacques Tibaud: à Pierre Mandaroux (*Mandarosi*), fils de feu Balthasar, de Sigoyer-sur-Tallard, 23 avril (f° 16); — à Pierre Cesmat, chanoine de Gap, fils d'Antoine, de St-Julien-en-Champsaur (*de Buyssardo*), 9 mai; — à Jean Pascal, fils de Claude, de St-Pierre-d'Argenson, id.; — à Gaspar Pascal, fils de Zacharie, dud. St-Pierre-d'Argenson, id. (f° 16 v°). — Collations: la cure de Montbrand, vacante par décès de Jean Carier, à Georges Albanelli, de Montbrand. Témoins: Benoît Burgaud, chanoine, et Jean Gueydan, bénéficier, 26 mai (f° 17 v°); — la cocure d'Aspres-sur-Buëch, résignée par led. G. Albanelli, à Étienne Tronelli, clerc de Tallard, présenté par Giraud de Revillasc, procureur d'Antoine de Revillasc, docteur en droits, prieur et seigneur d'Aspres. Témoins: Louis Fortune, Arnoux Hulhet, prêtre habitué, et Guillaume de Laup (*de Alpo*), clerc de Chérubin Rambaud, notaire, 26 mai (f° 19); — la cure de St-Sauveur de Saléon (*de Salleone*) et la chapelle de Ste-Catherine, de cette église, résignées par Jacques Lagier, archiprêtre de Gap, procureur de Michel de Bonne, nommé chanoine d'Embrun et prébendé aux Orres, à noble François Gruel. Témoins : Barthélemy Peyse, cocuré de Gap, et Jacques Garnier, prêtre, de St-Léger, 17 juil. (f° 20). — Dimissoires: à Jacques Pascal, fils de Pierre, de Sigoyer-sur-Tallard, 11 août; — à Julien de Montrond, fils de feu Pierre, de Chabestan (*de Chabestagno*), 25 août (f° 21 v°). — Colla-

[1]) Il contient un acte de vente par Jean *Lavernia*, al. *Vernichon*, Jacques, son fils, et Guillelma, sa sœur, veuve de Guillaume *Payssii*, de Gap, à Arnoux *Alibrandi*, chapelain, de Gap, d'une vigne, sise à Montalquier, lieu dit *in Calina*, près de la terre de Jean Galabrun, moyennant 14 florins, Pons *Quinque Stephani*, de Gap, notaire. Gap, 30 juin 1398.

[2]) Aujourd'hui Barret-le-Bas.

[1]) Mort connétable de France à Valence, le 2 sept. 1626.

tions, par le vicaire général J. Tibaud : la chapelle St-Georges, à Montbrand, fondée par Claude Borrel, al. Garron, prêtre, vacante par décès de Jean Acarier, à Étienne Laurent, de Montbrand, 21 sept. (f° 22); — la chapelle St-Sébastien, fondée à Montbrand, par Raynaud et Jean Cariassi, frères, vacante par décès de Jean Cariassi, à Étienne Nal, de Montbrand, 26 sept. (f° 23); — la chapelle St-Martin-du-Mélézet (*de Meleseno*), fondée en l'église d'Orsière, résignée par Pierre Chalon, à Jean Peyron, fils de maître Guigues, d'Orsière, 28 sept. (f° 24 v°); — la chapelle Ste-Madeleine, à Serres, résignée par Firmin Rochas, à Jean Dente, clerc de Serres, 13 oct. (f° 25 v°). — Dimissoires : à Jean Bon (*Bonis*), fils de Pierre, de La Motte-en-Champsaur, 23 oct. (f° 27). — Collations : la cure de St-Léger-en-Champsaur, vacante par décès d'Étienne Casse, à Antoine Cordonnier (*Cordonerii*), fils de Pons, de La Cluse-en-Dévoluy. Témoins : Barthélemy Peyse, cocuré de Gap ; Jean Meyer, journalier (*affanatore*), et Sébastien *de Massye*, de Gap, 30 nov. (f° 27) ; — lad° cure de St-Léger, à Claude Avond, prêtre, d'Orsière, présenté par François *de Olliva*, cocuré de Gap, procureur de Bertrand et Jean Boucenaulx, prieurs de St-André-lès-Gap, patrons, id. (f° 28 v°) ; — la chapelle N.-D. de la Merci (*de Mercede*), fondée *in territorio et extra portalle pedis ville de Rosans..., in quadam platea que fuit Petri Botini*, par feu Pons Botin, résignée par Antoine Botin, à Antoine *Moranesii*, clerc de L'Épine. Gap, *in focanea seu camera bassa domus nostre*, 27 déc. 1555 à Noël (soit 1554) (f° 30).

1555. — Collations : la chapelle St-Martin du Mélézet à Orsière, vacante par décès d'Étienne Casse, à Jacques Léautier (*Lheuterii*), fils de Gaspar, de Chabottonnes. Témoins : Étienne Hugonis, prêtre de Gap, curé de Montgardin et d'Avançon, et Claude Blanc, prêtre habitué de Gap, 4 janv. 1555 (f° 31) ; — la chapelle dite St-Martin *de Crossio*, à Salignac, résignée par Raymond Chaix, à Étienne Richaud, clerc de Vilhosc, id. (f° 31) ; — la chapelle du St-Esprit, de Montmaur, résignée par noble Antoine de Patras, à Marc du Cros (*de Croso*), clerc de Veynes, présenté par Antoine Olphi, al. Galhard, de Gap, procureur de Jean Flotte, seigneur baron de La Roche, père de Jean Flotte, dit de Montauban, seigneur de Montmaur, patron de lad° chapelle, 8 févr. (f° 32). — Dimissoires, par Jacques Tibaud : à Jean Roman, fils de Jacques, de St-Firmin, 18 févr. ; — à Pons Rous, fils d'Antoine, de Ribeyret, id. ; — à André Mollet, fils de Pierre, de Pomet, 19 févr. ; — à noble Gaspar Gruel, archidiacre de Gap, prieur de Beaurières (*de Beureriis*), diocèse de Valence, clerc tonsuré, 20 févr. ; — à Pierre *Rocelli*, de St-Laurent-du-Cros, 22 févr. ; — à Antoine Robert, fils de Robert et de Jeanne Davin, de Laye, 23 févr. ; — à Michel Sanneti, fils de Perceval, de St-Marcellin-lès-Veynes, 27 févr. ; — à Georges Rolland, des Fareaux (*de Farellis*), paroisse de Laye, 2 mars ; — à Jean Arey, de Reynier, 5 mars ; — à Gaspar Gillier, de Serres, 25 mars (f° 33 v°). — Collations : la chapelle St-Jacques, de Veynes, abandonnée par Antoine Faure (*Fabri*), à André Rey (*Regis*), al. *Goatre*, clerc de Gap. Témoins : Gaspar Gautier, juge particulier du bailliage de Gap, et Benoît de Flandria, docteur en médecine, 29 avril (f° 37). — Dimissoires : à Barthélemy Marin, fils de Thézard, de Ribeyret, 1er mai ; — à Claude de Laup (*de Alpo*), de Lazer, id. (f° 38). — Collation de la chapelle Ste-Catherine de Beaumont (*in castro Bellimontis*), vacante par décès d'Antoine Charverot, à Pierre *Persone*, clerc de St-Laurent-en-Beaumont. Témoins : Jean Reynaud, prêtre, archiprêtre du Rosanais ; Benoît de Flandria, docteur en médecine, et Arnoux Vachier, clerc de Gap, 2 mai (f° 38 v°). — Dimissoires : à Jean Magallon, fils d'André, de Romette, 2 mai ; — à Guillaume Bonfils, fils d'André et de Catherine du Cros (*de Croso*), de Serres, 8 mai (f° 39 v°). — Collations : la cure de La Cluse-en-Dévoluy, résignée par Raymond Juvénis, notaire de Gap, procureur d'Antoine Cordonnier, à Antoine Cordonnier, fils de feu Pons, dud. lieu, présenté par Guigues Anglès, procureur de Pierre et François Anglès, usufruitier et propriétaire du prieuré de Montmaur, 11 mai (f° 40) ; — la cure de St-Léger, résignée par Antoine Cordonnier, à Blaise Reynier, de St-Didier-en-Dévoluy, présenté par Olivier Sarrazin (*Sarraceni*), procureur de Claude *de Buchinot*, prieur de St-André-de-Gap, id. (f° 41) ; — la chapelle St-Barthélemy, de Veynes, résignée par Pierre Jacquet, à Étienne Chaillol, bénéficier de Gap, présenté par noble Gaspar Faure (*Fabri*), coseigneur de Veynes, patron. Témoins : Simon Davin, docteur en droits, juge des appels de Gap ; Gaspar Boysson, docteur en droits, et noble Sixte de Tanc, 12 mai (f° 42). — Dimissoires : à Barthélemy Second, fils de Jean, de Volone, 24 mai ; — à Pierre d'Astoin (*de Stoyno*), fils de Vincent, de La Motte-du-Caire, 29 mai ; — à Antoine Blain (*Blayni*), fils de Thézard, de La Faurie (*de Fabricis*), 31 mai ; — à Antoine Borel, fils de Guillaume, de St-Laurent-du-Cros, 1er juin ; — à Michel Benoît, fils de Pierre, de La Cluse-en-Dévoluy, 3 juin (f° 43). — Collations : la chapelle de St-Martin-de-Montjouet, diocèse de Gap, paroisse de La Motte-Chalancon, diocèse de Die, vacante par décès de Valentin du Bois (*de Bosco*), à Antoine Albert, clerc, de Die. Témoins : Pierre Davin, docteur en droits, chanoine, et Guillaume Artemale, laboureur, 22 juil. (f° 45). — Dimissoires : à François Die, fils de feu Giraud, d'Orsière, tonsuré, 7 sept. ; — à Michel Benoît, fils de Pierre, de La Cluse-en-Dévoluy,

15 sept. (f° 46). — Collations: la cure de Neffes, résignée par Louis Guiramand, prieur de Saléon, procureur d'Antoine Gérard, prêtre du diocèse d'Embrun, à Dominique Beraud, clerc de Gap. Témoins : Jean Vachier, notaire de Gap, Georges Eyraud, clerc de La Plaine-en-Champsaur, (*de Plana*), 17 sept. (f° 46 v°); — la cure de Rosans, vacante par décès de Pierre Gay, à Jean Bonety, prêtre de Die. Témoins: Hugues Lantelme, médecin, et Claude Millon, dit Martegat, 30 sept. (f° 48); — la chapelle Ste-Anne, fondée à Volone par Jean *Maurengui*, vacante par mariage de Henri Maurengui, à Joachim Charvas, clerc de Sisteron, 4 oct. (f° 49). — Dimissoires pour la tonsure, à Pierre Cotolenq, fils de Jean, de Veynes, 12 oct. (f° 50). — Collations: la chapelle du Gras-Villar (*de Grasso-Villario*), paroisse de St-Didier-en-Dévoluy, résignée par Claude Grése, al. Fabri, prêtre d'Agnières, à Marin Brun, clerc d'Aspremont, 18 janv. 1555 (f° 50 v°); — la cure de N.-D. de Consolation et la rectorie de l'hôpital St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, vacantes par décès de Nicolas *Gerente*, évêque de Vence[1]), à Barthélemy Guyni, al. Mellani, prêtre du diocèse d'Embrun, 21 oct. 1555 (f° 52); — la cure de La Bâtie-Montsaléon (*Bastide Montis Silay*), vacante par décès de Pons Chaillol, à Jacques Rambaud, chanoine de Gap, présenté par Hugues de St-Marcel, sacristain de Gap, Pierre Putod, Antoine Galhard et Pierre Rochas, chanoines. Gap, dans la cathédrale, *ante cappellaniam... fundatum per bone memorie R. Gaucherii de Forcalquerio*, 29 oct. (f° 52 v°); — la chapelle de St-Michel, à St-Julien-en-Champsaur (*de Buyssardo*), vacante par mariage de Pierre Magallon, de Romette, à Jean Didier, clerc d'Embrun, 17 nov. (f° 54); —la chapelle de St-Maime (*Sti Maximi seu Mayme*), du Villar, mas de La Baume-des-Arnauds, résignée par Claude Armand, à Marcien (*Marchiano*) Armand, quoique non présenté par Gaspar et Melchior de La Piarre, père et fils, seigneurs de La Piarre et coseigneurs de Sigottier, patrons. Témoins: Lantelme Gros, sacriste du Valbonnais, diocèse de Grenoble; Antoine Mandaroux, de Sigoyer, et Louis Serre, clerc de Die, 23 nov. (f° 55); — la chapelle ancienne (*antiqua*) de Ste-Madeleine, en la cathédrale de Gap, vacante par décès de Guillaume Boyer, à Humbert Chaix clerc de Gap, 26 nov. 1555 (f° 58), etc.

Pièces détachées. — Collation de la cure de Reynier, vacante par incapacité de Pierre Baudet, à Humbert Chaix, clerc, par Jacques Tibaud, vicaire général, Gap, 2 déc. 1553.— Attestation par le chanoine Benoît Burgaud, de la part de Pierre de Revillasc, prieur de Montbrand, d'après laquelle la cure de Montbrand, le 17 nov. 1517, fut conférée, par Pierre Bonet, vicaire général de Gap, à Jean Cariési, sur présentation d'André Clément, alors prieur dud. Montbrand, 29 août 1554. — Dimissoires, par Jacques Tibaud: à Barthélemy Martin, fils de Guillaume; à François Imbert, fils de feu Antoine, et à Marin Faucon, tous de Volone, 24 janv. 1555; — à Jacques Giraud, fils de Jacques, de Ribiers, 11 mars. — Nomination de curateurs, sur requête, par Olivier Textor, official de Gap, à Albert Flotte, clerc de Jarjayes, fils mineur de noble Jean Flotte, coseigneur majeur de Jarjayes, absent; ce sont: Claude Ferrand, chanoine de Grenoble; Marcel Garnier, prêtre de Montbrun; Jean du Serre, dud. Montbrun; Gabriel Doussan, bénéficier, et Gaspar Queyrel, notaire de Gap. Gap, 20 avril 1555. — Titre clérical de François Dye, par Jean Dye, fils de Giraud, d'Orsière, 7 sept. — Collations, par J. Tibaud : la cure de Rosans, vacante par décès de Pierre Gay, à Jean Boneti, prêtre de Die, 30 sept. — Résignation de la cure de Reynier, par Pierre Baudet, en faveur de Martin Bremond, dud. Reynier, 10 oct. — Mise en possession d'Humbert Chaix, pourvu de la chapelle de Ste-Madeleine de l'église de Gap, vulgairement appelée « la chappelle dez Cotins », vacante par décès de Guillaume Boyer, 2 déc. 1555, etc.

[1]) Nicolas de Jarente, nommé en 1541, mort le 12 oct. 1555.

G. 834. (Registre.) — In-4°, couvert d'un parchemin [1]), 82 feuillets papier, coté *X*; 8 pièces, papier.

1555-1558. — Insinuations des bénéfices du diocèse de Gap, par Jean Mutonis: *Liber collationum beneficiorum civitatis et diocesis Vapincensis*.

1555. — Collations par Jacques Tibaud, vicaire général : la chapelle St-Maxime « seu Mayme », fondée au Villar, hameau de La Baume-des-Arnauds, vacante par mariage de Claude Armand, à Melchior Armand. Gap, 29 nov. 1555 (f° 1); — la chapelle St-Jacques de Veynes, résignée par André Rey, al. *Goayre*, à Gaspar Bouffier, 20 déc. (f° 2).

1556. — Dimissoires, pour noble Gaspar de Montorsier, fils de Pierre, seigneur dud. lieu, et de Gabrielle Bérenger, 4 janv. 1556 (f° 3). — Collations : la chapelle fondée par Pierre Isnard, al. Chaix, prêtre de Veynes, vacante par décès de Jean Millon, à Jean Bouffier, prêtre des Prés de Valdrôme, diocèse de Die, 8 janv. (f° 3 v°). — Dimissoires pour Barthélemy Meyssonier, fils d'Antoine et de Jamone Clément, de La Bâtie Vieille, 14 janv. (f° 4

[1]) Pièce d'une procédure faite, par-devant Étienne *de Avenis*, lieutenant du courrier de Gap, par Pierre Putodi et Benoît Burgaud, de Gap, au sujet de terres sises à Bramefan, territoire de Sigoyer-sur-Tallard, de la dépendance de la chapelle Ste-Madelaine, fondée en l'église dud. Sigoyer par noble Claude *Moreni*, dont le fils Claude était recteur de lad° chapelle. Gap, 29 août 1552.

v°). — Collations : lad^e chapelle de Pierre Isnard, à Veynes, à Michel Mongier, de Veynes, 17 janv. (f° 5) ; — la cure de St-Maxime d'Urtis, vacante par incapacité de Jean Tourniaire, à Bernardin de Pontis, clerc d'Urtis. Témoins : Claude du Mazel *(de Macello)*, notaire, Michel Arnaud et Michel Platel, de Tallard, 1er févr. (f° 6 v°). — Dimissoires pour : Étienne Peyrot, de Salignac, 7 févr. ; — Guigues Blain, d'Aspres-sur-Buëch, 8 févr. ; — Jean Bontoux, de Laragne (*de Aranea*) ou de Montéglin, id. ; Pons Croset, du Poët, id. ; — Barthélemy Grimaud, de Bonnes-Fontaines (*mansi de Bonis Fontibus, parrochie Sancti Pauli vallis Vitrolle*), 9 févr. ; — Pierre Masse, de St-Geniès de Dromon, 13 févr. ; — Arnaud Escalon, de La Fare, 20 févr. ; — Pierre Martel, de Neffes, 21 févr. ; — Jacques Rome, de St-André-en-Bochaine, 22 févr. ; — Sixte Constans, fils de Claude, de Gap, id., — François Clavière, de Serres, 23 févr. ; — Pierre de Barras, de Mirabeau, 7 mars (f° 7 v°).— Collation de la cure de Sigottier, vacante par décès de Michel Aillaud (*Aliodi*), à Etienne Fogasse, présenté par André Ruelle, fermier de Henri Marelli, conseiller delphinal, prieur de Sigottier. Témoins : François *de Oliva*, cocuré de Gap, Sébastien Armand et Jean *Barsoloti*, dit Millaud, portier de bailliage, 15 mars (f° 11). — Dimissoires pour : Antoine Blanc, de La Motte-du-Caire, 27 mars ; — Jean Arnaud, de la paroisse du Plan-du-Bourg, 10 avril (f° 12). — Collations : la chapelle St-Honorat, de Curbans, résignée par Jean Gueydan, à Pierre Tourniaire, de Bellafaire. Témoins : Martin « de La Mellano, al. Montgardin », et Antoine Arnaud, al. Moyne, 2 mai 1556 (f° 12 v°) ; — les chapelles St-Pierre de Ribeyret *(de Ripperiis in Rosanesio)* et St-Pierre de Sigoyer, résignées par Claude Armand, à Jean Armand, fils de François, procureur royal au bailliage de Gap. Témoins : noble Jacques Rambaud, chanoine, et Louis Armand, notaire de La Baume-des-Arnauds, 20 nov. 1555 (f° 13 v°) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Tallard, résignée par Michel Rispaud, notaire de Chorges, procureur de Jacques Champsaur, à Martin Isoard, prêtre de Chorges, 6 juin (f° 15) ; — la chapelle St-Martin *de Monte-Jovento*, territoire de La Motte-Chalancon, résignée par Antoine Aubert, à Louis Claude, de La Motte-Chalancon, 8 juil. (f° 16) ; — la chapelle Ste-Anne à Barret-de-Chabre, résignée par André Jullien, à Jean Guigonis, 18 sept. (f° 17) ; — la chapelle N.-D., fondée à Gap par Jacques Audéoud, vacante par décès de Jacques Buset, à Claude Allard, de St-Laurent-du-Cros, 28 sept. (f° 18) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, à Gap, vacante par décès de Melchior de La Piarre, à François Jaubert, prêtre de St-Genis, 15 oct. (f° 19) ; — la chapelle du St-Esprit, à Montmaur, résignée par Antoine de Lafont, à André de Lafont, son frère, présenté par Jean Flotte, chevalier, baron et seigneur de La Roche-des-Arnauds, 16 déc. 1556 (f° 20).

1557. — Collations : la chapelle St-Martin, à La Bâtie-Vieille, vacante par décès de Jacques Vallier, du diocèse de Grenoble, à Gaspar Finète, chanoine créé de Gap, 23 févr. 1557 (f° 21) ; — la cure de Montjai, sous le titre de St-Martin *de Guimeta* et N.-D. de *Rourebel*, vacante par décès de Jean Jean, à Métellin Bertet, du diocèse de Lyon, présenté par Pierre Ripert, procureur de François de Bourges, prieur commendataire de St-André-de-Rosans, (*in Rosanesio*), 19 nov. 1556 (f° 22) ; — la chapelle Ste-Catherine, à Arzeliers (*de Arselleriis*), vacante par décès de Pierre Chabert, à Barthélemy Bontoux, clerc d'Upaix, présenté par Arnoux Bontoux, procureur de François de Mévouillon, dit de Bressieu, seigneur de Ribiers, patron, 13 avril 1557 (f° 23) ; — la cure d'Aspres-sur-Buëch, résignée par François Malvés, prieur de Romette, procureur de Jacques Chambrier, à Guillaume Symiand, moine de Romette, présenté par Pierre de Revillasc, prieur d'Aspres, 10 mai (f° 24) ; — le prieuré-cure de Rioms (*de Ryonis*), résigné par Guillaume Nicolay, à Jacques Nicolay, clerc de Ste-Euphémie, 26 mai (f° 25) ; — les chapelles St-Jacques, St-Claude et St-Antoine, à St-Auban, résignées par Jacques Nicolay, chanoine de Villeneuve-lès-Avignon, procureur de Guillaume Nicolay, à Jean Nicolay, docteur en droits, chanoine de N.-D. des Doms d'Avignon. Témoins : Jacques Vernilles, chanoine, Claude Blanc, chanoine créé, 26 mai (f° 26) ; — la chapelle du St-Esprit, à Montmaur, résignée par Marc du Cros (*de Crozo*), de Veynes, à Raymond Grégoire, clerc de Montmaur, présenté par Jean Flotte, baron de La Roche-des-Arnauds, id. (f° 28) ; — les chapelles St-Nicolas de Barcillonnette et Onze mille Vierges de Gap, résignées par Bernardin Arnoux, à Jean Vollaire (*Volatoris*), prêtre de Barcillonnette, 13 juil. (f° 29 v°) ; — la cure de St-Léger-en-Champsaur, résignée par Jean Fortune, à Claude Avond, prêtre d'Orsière, présenté par Olivier Sarrazin, moine de St-André-de-Gap, 17 juil. (f° 31) ; — la chapelle St-Christophe et Ste-Claire, fondée à l'hôpital de Gap par Pierre *Lovani*, procureur royal au bailliage de Gap, vacante par décès d'Olivier Textor, chanoine et official de Gap, à Antoine Marin, al. Taboret, prêtre, présenté par Pierre *Draqui*, notaire de Gap, administrateur des biens de ses enfants Claude, Antoine, Mathieu et Guillaume Draqui, nés de défunte Alix *Lovani*, sa femme, etc., 11 juil. (f° 32) ; — la chapelle de Manteyer, résignée par Jean Clément, prieur de Manteyer à François Gallice, clerc dud. lieu, 18 août (f° 33) ; — la cure de La Bâtie-Vieille, vacante par décès de Jacques Vallier, à Antoine

Marin, al. Taboret, 25 sept. (f° 34) ; — la chapelle St-Georges du Bersac (*de Barsano*), résignée par Michel Bresson, al. Cartier, à Isnard Bresson, al. Cartier, 17 oct. (f° 35) ; — la chapelle St-Martin, fondée à l'autel des Cotins, à N.-D. de Gap, résignée par Bernardin Boyer, à Jean Boyer, son frère, 23 oct. (f° 35 v°) ; — la cure de St-Sauveur de Saléon (*de Salleone*), résignée par François Gruel, à Martin Genoy, de Valdrôme, diocèse de Die, 20 nov. (f° 37) ; — la chapelle N.-D. à Orsière, vacante par décès de Jean Blanc, à Nicolas Bernard, clerc d'Orsière, présenté par Étienne Barthélemy, al. Blanc, journalier (*affanatore*), de Gap. Témoins : Gaspar Boysson, docteur en droits, et noble Pierre Garreti, al. Catin, capitaine de Sisteron, 23 nov. (f° 38). — Collations, par l'évêque Gabriel de Clermont : la cure d'Izon, vacante par décès d'Antoine Martin, à Dominique Blanc, prêtre du diocèse de Vaison, présenté par Robert Chomard, prieur de Mévouillon, patron. Témoins : Jean Flotte, baron et seigneur de La Roche-des-Arnauds, Jacques Tibaud, vicaire général, Antoine Galhard, Jacques Rambaud, chanoine, et Gaspar Finète, chanoine créé. Gap, maison épiscopale, dans la chambre appelée : « la Sallete », 2 déc. (f° 40) ; — la cure d'Arzeliers, résignée par noble Jacques Gruel, à Bernardin Félix, prêtre de Saléon, présenté par Gaspar Gruel, archidiacre de Gap, patron. Gap, *in galleriis viridarii nostri*, 4 déc. (f° 41) ; — la cure de Curbans, résignée par Jean Patras, à Pierre Olphi, al. Galhard, clerc de Gap, 16 déc. (f° 42).

1558. — Collations, par J. Tibaud, vicaire général : la chapelle St-Jean-Baptiste, fondée à Tallard par Antoine Perrin, vacante par décès de Jean « Alamand », prêtre de Chaillol, à Michel Allemand, clerc de Tallard. Gap, 6 janv. 1558 (f° 43) ; — la cure de Montéglin, résignée par noble Jacques Gruel, à Honoré Bastard, prêtre de Veynes, 14 janv. (f° 44) ; — la chapelle St-Pierre et St-Paul, à Agnières-en-Dévoluy, résignée par Claude Faure, al. Grise, à Jacques Juillet, clerc de La Roche-des-Arnauds, présenté par Jean Flotte, baron de La Roche, patron, 17 janv. (f° 45) ; — la chapelle Ste-Madeleine, fondée en l'église de Gap par Jean Chassagne, résignée par Jean de Caseneuve, clerc de Gap, à Gaspar Bellon, présenté par Bernard de Caseneuve, docteur en médecine de Gap, comme mari de noble Thomassia, sa femme, 9 avril (f° 46) ; — la chapelle N.-D. de Consolation, à Valernes, vacante par décès d'Étienne Castagni, à Antoine Galhard, chanoine de Gap, 12 févr. (f° 47). — Dimissoires pour : Antoine Chabrand, d'Oze, 15 févr. ; — Jean Clément, de St-André-de-Rosans, 16 févr. ; — Honoré Martin, d'Esparron de Vitrolles, 17 févr. 1558 (f° 47 v°). — Collations, par J. Tibaud : la cure de St-Léger, vacante par décès d'Étienne Casse, à Jean Fortune, prêtre de Gap. Témoins : Barthélemy Peyse, cocuré de Gap, et Simon Davin, docteur en droits, juge des appels. Gap, 30 nov. 1555 (f° 48 v°) ; — la cure de St-Michel-de-Chaillol, vacante par incapacité d'Antoine Lheutier, condamné par arrêt du parlement de Grenoble *ad triremes seu galleras, prout accepimus*, à Étienne Bret, prêtre de Grenoble, présenté par Hugues de St-Marcel, « dit d'Avanson », sacriste de Gap, prévôt d'Embrun, procureur de François de St-Marcel, conseiller delphinal, doyen de N.-D. et prévôt de St-André de Grenoble, prieur commendataire de N.-D. de Chabottes, 17 févr. 1558 (f° 49) ; — la cure de Chabottonnes, vacante par incapacité dud. A. Lheutier, à Antoine Grimaud (*Grimodonti*), prêtre de La Motte-en-Champsaur, id. (f° 50) ; — la chapelle St-Martin-du-Mélézet, à Orsière, vacante par incapacité de Pierre Chalon, condamné par le parlement aux galères, à Giraud Peyron, clerc d'Orsière, présenté par noble Philibert de Montorsier, de Gap, et Jean Perdrix, son neveu, coseigneurs d'Orsière, patrons, 18 févr. (f° 51) ; — la cure des Infournas, résignée par Gaspar Finète, à Jacques Lagier, archiprêtre du Gapençais présenté par Jacques d'Orsière, chanoine de Gap, procureur de François de St-Marcel, conseiller delphinal, prieur de St-Bonnet. Témoins : Benoit Burgaud et Pierre Rochas, chanoines, 19 févr. (f° 52) ; — la chapelle de N.-D. de Bethléem, à Nibles, vacante par décès d'Étienne Castagni, à Sauveur Garin, chanoine de Sisteron, 21 févr. (f° 53). — Dimissoires pour Pierre Christiani, de Jarjayes, 21 févr. (f° 54). — Collations de la chapellenie Ste-Catherine « de Montault », paroisse du Laux (*de Lausio*), résignée par noble Pierre Achard, à Louis Saixe, prêtre de Balons, 24 févr. (f° 54 v°). — Dimissoires pour : Gabriel Armand, al. Lauson, de La Baume-des-Arnauds, 26 févr. ; — Jacques Vial, de Montbrand, id. ; — Gérard Miralhet, d'Aspes-sur-Buëch, 28 févr. ; — Jean Faure, d'Orsière. 2 mars (f° 55). — Collations de la chapelle St-Michel de La Baume-des-Arnauds, vacante par décès d'Aymar Perdrix, chanoine de Die, à noble Jean Perdrix, clerc de La Baume, 15 mars (f° 57). — Dimissoires pour : Jacques Barthélemy, al. Blanc, d'Orsière, 28 mars ; — Jean Boujarel, fils de Claude, de La Motte-du-Caire, 1er avril (f° 58). — Collations : la cure de Sigoyer-sur-Tallard, litigieuse entre Jacques Vernilhes et Pierre Olphi, al. Galhard, précenteur de Gap, à Jacques Pellet, clerc de La Mure, diocèse de Gap. Témoins : Gaspar Olphi, al. Galhard, docteur et avocat, François de Laydet, dit « Le Basto », menuisier de Gap, 2 févr. (f° 58 v°) ; — la chapelle Ste-Madeleine de Valernes, vacante par décès d'Étienne Castagni, à Jean Bojarel, clerc de La Motte-du-Caire, présenté par Marc de Beaufort, vicomte de Valernes, 2 mai (f° 59 v°) ; — la chapelle

de St-Jean-Baptiste, fondée à Orsière, le 18 nov. 1557, par Jean Barthélemy, al. Blanc, prêtre dud. lieu, à Jacques Veyhier, Guillaume Novelli, Jean Reymond, Georges et Jacques Blanc, prêtres, et Jacques Peyron et Jean Bertrand Faure, clercs dud. Orsière, 25 juin (f° 62) ; — les deux chapelles de N.-D., fondées au Monêtier-Allemont par noble Marguerite, veuve de noble Pierre Esmin (*Esmini*), et à Ventavon, par noble Louis de Moustiers, vacantes par décès de Sébastien Gérard, à Philibert de Laup (*de Alpo*), prêtre de Ventavon, présenté par Charles de Moustiers, seigneur de Ventavon, patron, 5 juil. (f° 64) ; — la chapelle N.-D. de Pitié, fondée à Ventavon par Louis de Moustiers, vacante par décès de Guillaume Gargas, à Guillaume Olphi, al. Galhard, clerc de Gap, id. (f° 65) ; — la chapelle de N.-D. de Rives (*de Rippis Durentie*), paroisse de Lettret (*de Strictis*), vacante par décès de Pierre Gandellin, à Louis Platel, clerc de Tallard, présenté par noble Esprit Gandellin, procureur d'Antoine Gandellin, seigneur des Pilles et de Châteauvieux-sur-Tallard, son père. Témoins : Benoît de Flandria, docteur en médecine, Claude Blanc, chanoine créé, et Claude Doussan, cordier de Gap, 20 juil. (f° 66) ; — la chapelle St-Michel de Ribeyret, résignée par Jean Armand, à François Jaubert, prêtre de St-Genis, 27 juil. (f° 67) ; — la cure de N.-D. d'Espinasses, à St-Auban, vacante par décès de Claude Boyer, à Guillaume Meysenq, prêtre d'Eyguians, 11 août (f° 68) ; — la chapelle des Onzemille Vierges, à Gap, résignée par François Jaubert, à Jean Armand, clerc, fils de François, procureur du roi au bailliage de Gap, présenté par Achille de La Piarre, seigneur de Théus, patron, 4 août (f° 69) ; — la chapelle St-Nicolas de Barcillonnette, résignée par Bernardin Arnoux, à Jean Vollaire, clerc d'Esparron de Vitrolles, 5 févr. 1558 (f° 69 v°) ; — la cure de St-Michel de Bénévent, résignée par Aubert Rambaud, à Michel Jean, prêtre de Châteauneuf-d'Oze (*Castrinovi Chastilhonis*), présenté par Jacques d'Orsière, chanoine de Gap, procureur de François de St-Marcel, conseiller delphinal, prieur de St-Bonnet, patron, 18 août (f° 70 v°) ; — la cure de St-Martin d'Ancelle, résignée par noble Aubert Rambaud, cocuré (*conrector seu concuratus*), à Jacques Bonardel, prêtre de Furmeyer. Témoins : Jean Gueydan, bénéficier, Arnoux Risoul, prêtre habitué, et Jean Martin, le jeune, notaire de St-Laurent-du-Cros. Gap, dans la cathédrale, *prope parvam portam ipsius ecclesie*, 19 août (f° 71 v°) ; — la chapelle Ste-Madeleine de Corps, vacante par décès de Pierre du Faure (*de Fabro*), à Philibert Barde, prêtre de la paroisse de La Salette (*Sallete*), présenté par Martin et Guillaume du Faure, et Jeannette de La Place (*de Platea*), 21 août (f° 73) ; — la cure des Infournas, résignée par Jacques Lagier, à Antoine Marin, al. Taboret, prêtre habitué de Gap, présenté par François de St-Marcel, « dit d'Avanson », prieur de St-Bonnet, 29 août (f° 73 v°) ; — la cure de La Roche-des-Arnauds, résignée par Jacques Lagier, à François Lagier, présenté par Pierre de Revillasc, prieur de La Roche, 30 août (f° 74 v°) ; — la chapelle de N.-D. « de Belveser » à Melve, vacante par décès de Sauveur Gervais (*Gervasii*), à Guillaume Allard, prêtre de La Motte-du-Caire, présenté par noble Jean de Turriers, de Thoard, patron, 31 août (f° 76) ; — la cure de Lazer et la chapelle N.-D. à Gap, vacantes par décès de Charles Faudon, à Gaspar Buysson, docteur en droits, official de Gap, 12 oct. (f° 77) ; — la cure de St-Auban, vacante par décès de Claude Boyer, à Jean Cordier, prêtre de Rioms, 11 août (f° 79) ; — la chapelle de St-Sébastien à Châteaufort, vacante par décès de Sauveur Gervais, à Jean Amayon (*Ameyondi*), 21 nov. (f° 81) ; — la chapelle de N.-D. fondée à Gap par l'évêque Bertrand de Laincel [1]), vacante par décès de Pierre Cotin, à Pierre Rochas, chanoine de Gap. Témoins : Jacques Rambaud, chanoine, et Benoit Blanc, neveu de J. Tibaud, vicaire général, 29 nov. 1558 (f° 82).

Pièces détachées. — Collation des trois chapelles de N.-D. fondées à Gap par Isabelle Chapellier, Henri *Odulphi* et Jean Cosset, al. Raton, de La Roche-des-Arnauds, résignées par Jacques Olphi, al. Galhard, clerc de Gap, fils de Gabriel Olphi, à Claude Bernard, clerc de Gap, présenté par Pierre Olphi, précenteur, patron, 11 janv. 1556, à Noël. — Procuration par Étienne Fogasse, chanoine de Gap, récemment nommé curé de Sigottier, à Jean Barsalot, dit Millaud, huissier à Gap, pour prendre possession de lad^e église, 12 mars 1556, « à Noël ». — Collation de la cure de St-Julien-en-Champsaur, résignée par Étienne Fogasse, à Jacques Vernilhes, de Gap, présenté par François Malvés, prieur de Romette, patron, 11 mars 1557, à Noël. — Extraits du « Livre des collations des bénéfices du diocèse de Gap », par « Jean Moton, secrétaire épiscopal de Gap », en faveur de « Jean Paul, curé de La Rochète », 5 juin 1557. — Injonction de la part d'Abel de Buffevent, vibailli du Graisivaudan, et d'Aynard Gautier, docteur en droits, juge ordinaire de Gap, à tous officiers requis, d'extraire les actes relatifs au prieuré d'Ambel, pour servir au différend existant entre Michel Achard, prieur du Monêtier-d'Ambel, et Guillaume Eyméoud, opposant, 2 mai 1558, etc.

[1]) Bertrand *de Launcel* ou Laincel, d'abord prévôt du chapitre (1307-16), puis évêque de Gap (1316-18).

G. 835. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier. Coté A.

1524-1559. — Insinuations des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Gap.

1559. — Notification par « don Aymar de Lers, archiprêtre de *Verchoyran*, diocèse de Die, religieux du prieuré de St-Marcel », à « Pierre de Rovilhasc, seigneur et prieur » d'Aspres-sur-Buëch, de sa nomination, par le vice-légat d'Avignon, au prieuré de N.-D. d'Aspremont et de Suane (Tuoux). Présents : Giraud d'Agoût, de La Baume-des-Arnauds; Pierre Blain, religieux d'Aspres, et Claude Giraud, barbier de Veynes; Raymond Chitron, not. « au lieu d'Aspres, et dans le château du seigneur dud. lieu, et chambre prochaine du portal de l'entrée dud. chasteau », 10 juin 1559 (f° 2).— Collation de la cure de Sigoyer-sur-Tallard, sous le titre de St-Pierre, résignée par Jacques Polleti, prêtre du diocèse de Grenoble, à Antoine Augier, prêtre de Barcillonnette, par Jacques Tibaud, chanoine de Gap, vicaire général de l'évêque Gabriel de Clermont. Gap, 16 avril (f° 3 v°). — Mise en possession dud. Augier, par Jacques Gravière, prêtre de Sigoyer; Guillaume *de Domo*, not. dud. lieu, 20 avril (f° 5 v°).— « Lettres de cléricat, pour noble Eymar de Lers », par Jacques de Tournon, évêque de Die et Valence. Saillans, 30 juil. 1544 (f° 9). — Provisions, par le vicaire général Jacques Tibaud: la cure de Montmaur, à Pierre Humbert, 14 juil. 1559 (f° 9 v°) ; — par Jean Giraud, doyen de N.-D. de Die et vicaire général de dom Jean de Claveyson, prieur commendataire de St-Marcel de Die: la camérerie dud. prieuré, à Georges Parret, al. Perret, prieur de Tréminis (*de Tribusmenitis*) et de La Piarre (*de Petra*). Die, 3 juin 1549 (f° 15). — Mise en possession: de « Mre Anthoyne Buysson, chanoine créé de l'église N.-D. de Gap », pourvu de la chapelle des Eyrauds, fondée en lad^e^ église sous le titre de N.-D., 25 juil. 1559 (f° 19 v°); avec « lettres de clergie » pour led. Buysson, données par François [de Guiramand], évêque de Digne, à Romette (*in ecclesia de Rometa*), le 6 août 1525 (f° 22 v°) ; — d'André Bermond, pourvu de la cure de N.-D. du Villar-en-Bochaine, par Jacques-Marie Salla, évêque de Viviers, vicaire du cardinal légat d'Avignon, 24 août 1559 (f° 24), et tonsuré par Gabriel de Clermont, à La Faurie (*Fabrice*), le 4 juil. 1551 (f° 26); — de Reynaud Barnoin, pourvu par le vice-légat de la cure de La Rochette-sur-St-Auban, 15 sept. 1559 (f° 26 v°), et tonsuré par Guillaume Pellissier, évêque d'Orange, aud. Orange, le 21 mai 1524 (f° 27); — de Jacques Parat, pourvu de la cure de Lardier et de la chapelle unie de « St-Lazer », 6 oct. 1559 (f° 34) ; — de Claude de Bourges, clerc du diocèse de Lyon, pourvu en commende à Rome du prieuré de St-André-de-Rosans, de l'ordre de Cluny, 11 oct. 1559 (f° 41 v°) ; — de Jean Fauchier, pourvu de la cure de Valença, 12 oct. (f° 47 v°), et tonsuré par Antoine Pascal, évêque de Rosée (*Rosensis*), coadjuteur de Louis de Joyeuse (*de Gaudioso*), évêque de St-Flour, à St-Flour le 27 déc. 1527 (f° 57); — de Philippe Reynaud et Jean Berguier, pourvus, en cour de Rome, du prieuré de Lagrand, 31 oct. et 8 nov. 1559 (f° 68); — de Martin Tomel, pourvu de la cure de Lardier « desous La Saulse, viconté de Tallard », 9 nov. (f° 70 v°); — de Jacques Rambaud, chanoine de Gap, pourvu de la sacristie de Veynes « par le vicaire général du chapitre du monastère de St-Anthoine de Veynes, de l'ordre de St-Augustin », 15 nov. (f° 75 v°). — Lettres de tonsure pour Philippe Reynaud, fils de Denis, et d'Ennemonde Éme, de Tournay (*de Turiniaco*), diocèse de Sens, par Louis de Bourbon, cardinal, archevêque de Sens. Sens, 9 déc. 1535 (f° 80). — Provisions: la cure de Barcillonnette, en la vallée de Vitrolles, à Antoine Augier, 12 déc. 1559 (f° 80 v°), etc.

G. 836. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier. Coté B.

1503-1560.— Insinuations des bénéfices ecclésiastiques. — « Tiers registre des collations, présentations et aultres provisions des béneffices, offices et dignités ecclésiastiques insinnuées au greffe, pour ce érigé pour la ville et diocèse de Gap, ainsy que cy-après sont registrés, suyvant l'édict du Roy, nostre sire, donné à Fonténebleau, au moys de mars 1553, publié à Grenoble le 10e juing 1557, à Gap, au balhage le 7 décembre aud. an ; commencé par moy Anthoyne Galhard, commis et substitue de Me Blais du Faure, greffier dud. greffe, ce 1er janv. 1560 ».

1560. — 1er janv. Notification, par « noble Philibert de Montorsier », d'une convention passée entre « noble Pierre Perdrix et Françoys Agoud, seigneur de La Baulme-d'Arjançon, sur la présentation de la chapelle St-Georges, fondée en l'église dud. La Baulme ». Cette chapelle avait été fondée par noble Isnard d'Agoût et était vacante, en 1503, par décès d'Antoine Blain (*Blayni*). Led. François d'Agoût présente à l'acceptation dud. Perdrix, le recteur de la susdite chapelle ; Pierre Roman (*Romani*), not. Gap, 24 nov. 1503 (f° 2). — Collation de lad^e^ chapelle de St-Georges, par Gabriel de Sclaffanatis, évêque de Gap, comte de Charance, à Jean d'Agoût, clerc de La Baume-des-Arnauds, après décès du titulaire Antoine Blain. Témoins: Guillaume *Nogeyrolli*, official ; Pierre Roman, notaire, et François *Seymati*, clerc, serviteurs dud. évêque. Gap, palais épiscopal, *in camera rubea de novo picta*, 24 nov. 1503 (f° 7 v°). — « Lettre de clergie de noble Jehan de Perdris », de La Baume-des-Arnauds, par Gabriel de Clermont, évêque de Gap. La

Baume-des-Arnauds, 14 juil. 1551 (f° 9 v°).— 25 janv. 1560. Présentation : par « noble Pierre de Bérenger », des provisions du prieuré de « Lens », données à Balthasar de Campo par le vice-légat d'Avignon, le 14 janv. 1559, pris à l'incarnation, 1re année du pape Pie IV (1560); — des « lettres de clergie » dud. de Campo, par Jacques de Tournon, évêque de Die et Valence. Crest (*in ecclesia Criste Arnaudorum*), 8 juin 1544 (f° 17).— Collations : le prieuré de St-Domnin de Thoard, à Gaspar Cappucy, clerc d'Aix, par Jean Malvés (*Malvetius*), docteur en droits, prieur et seigneur de Romette, vicaire général de l'abbé commendataire de St-Victor de Marseille, 8 janv. 1560, pris à Noël (f° 19) ; — la cure de « Valcloze », al. « Versclause », à Jérôme Françoys, moine de Ste-Marie de Léoncel, par le vice-légat. Avignon, 19 déc. 1559 (f° 23 v°) ; — la chapelle de St-Grégoire de Tallard, à « noble Jehan-Loys Morein, chanoyne de St-Gilles, au diocèse de Nysmes », et « clerc dud. lieu de Tallard », par Jacques Tibaud, vicaire général de Gabriel de Clermont, 20 déc. 1559 (f° 33) ; — la cure de « St-Bereyme », al. St-Bénigne, mandement de Corps, à Antoine Grilli, al. Grilh et Gril, par le vice-légat. Avignon, 29 févr. 1559/60 (f° 42) ; — la cure de Champoléon, vacante par décès de Pierre Davin, à Baudon Garcin, par le vicaire général Tibaud. Gap, 2 mars 1560 (f° 45 v°) ; — la cure de St-Eusèbe-en-Champsaur, résignée par François de Flandria, à Gaspar de Vitrole, par le vice-légat. Avignon, 18 mars 1559/60 (f° 49 v°) ; — les prieurés de Pommerol et de « Trescousseures en Provence », résignés par Jean Pellegrat, al. Barrier, à Jean des Orgues, prêtre de Pertuis, 24 févr. 1560 (f° 54).— « Lettres de clergie », pour Antoine Gril, par Gabriel de Clermont. Le Glaisil (*Gleisilii*), 30 juil. 1531 (f° 63 v°).— Collations : la cure de « Barret-de-Chabre », al. « Barret-le-Bas de Chabre », résignée par Étienne de Pontis (*Pontitii*), à Isnard Armand, par le vice-légat. Avignon, 25 avril 1560 (f° 64) ; — la cure de Vitrolles, résignée par Jean du Saix et Jacques Tibaud, chanoine de Gap, à Guillaume Garnier. Avignon, 23 avril (f° 70) ; — la cure de St-Vincent de Champoléon, vacante par décès de Pierre Davin, chanoine de Gap, à Baudon Garcin, prêtre de Neffes, chanoine dud. Gap. Avignon, 1er mars 1559/60 (f° 78). — Collations : le prieuré de St-Grégoire de Tallard, uni à la camérerie de St-Michel de La Cluse, à Mathieu Bonnet, clerc dud. Tallard, par le vice-légat. Avignon, 28 mars 1560 (f° 83 v°) ; — le prieuré de Lagrand, vacant par incapacité de Jean-Baptiste *Regnaule* suspect d'hérésie, à Jean Vincent, moine de Cluny, par le cardinal François de Lorraine, abbé de Cluny. Monastère de St-Denis, près Paris, 1er juin 1559 (f° 89 v°). — Lettres de tonsure : aud. Jean Vincent, novice de Cluny, par Barthélemy *de Luco*, professeur de théologie, évêque de Troia, (*Trojanensis*), avec permission de l'abbé de Cluny. Cluny, 18 mai 1535 (f° 93) ; — à Mathieu Bonnet, fils de Jean, notaire de Tallard, par Gabriel de Clermont, en cours de visite épiscopale. Tallard, *in castro dicti loci Talardi et magna aula seu galeria ejusdem*, dimanche, 31 mai 1551 (f° 97 v°).— Collations : le prieuré de La Roche-sur-Buis, vacant par décès de François Denis, à Antoine de Castellane, fils de noble Hélion, seigneur de Claret, et de Françoise de Demandes, par François de Castellane, professeur de droit canon, abbé de St-André-lès-Avignon. Avignon, 27 avril 1560 (f° 100) ; — le canonicat de l'église de Gap résigné par Louis de Rousset, à Jean Escallier, 23 avril 1560 (f° 106) ; — la chapelle de Ste-Madeleine de Reillanette, fondée par Jean *Goyroni*, prêtre, vacante par décès d'Auger Chevrier, à Reynaud Magnan, prêtre « d'Orel, al. Aurel, diocèse de Carpentras ». Gap, 19 mai (f° 113) ; — le prieuré du Châtellar, sous le titre de N.-D. de La Villette, de l'ordre de St-Augustin, vacant par démission de Pierre Laugier, clerc, à Bernard Constance, clerc du diocèse de Riez. Rome, 13 janv. 1560 (f° 118) ; — le prieuré de St-Christophe de La Roche-sur-Buis, à Esprit Vital, clerc du diocèse de Carpentras. Avignon, 26 avril 1560 (f° 134) ; — la chapellenie du St-Esprit de Montmaur, résignée par Marc *de Crozo*, à Nicolas Bernard, clerc. Gap, 24 juin (f° 151) ; — « la cure N.-D. du Villar en Beauchane sur les Fauries », résignée par André Bremond, à Guillaume Maurel, de St-André-en-Bochaine. Gap, 6 juil. (f° 154) ; tonsuré par l'évêque Gabriel de Clermont, aud. Gap, le 19 déc. 1557 (f° 159) ; — « la cure *sive* vicarie de l'églize parrochielle N.-D. de Montéglin », résignée par Honoré Bastard, de Veynes, à Jacques Fornier, de La Roche-sur-Grane, diocèse de Valence. Gap, 15 juil. 1560 (f° 165) ; — la cure de « St-Marcellin d'Arcelliers », résignée par Bernardin Félix, à Antoine de Ville, prêtre de « *Berneavo* » (Barnave), diocèse de Die. Gap, 26 juil. (f° 179). — Procuration, par « Gaspard Gruel, archidiacre de la grand églize de Gap et patron de la cure de St-Marcellin d'Arzelliers », à Pierre Rochas, chanoine. Présents : Antoine Chassaing, camérier de N.-D. de Ganagobie, et Gaspar Blain, chanoine de Forcalquier. Les Prés, 25 juil. 1560 (f° 187). — Collations : « la cure de La Mote-du-Cayre », vacante par décès de Jean Provençal (*Provincialis*), à Sixte Constans, prêtre. Gap, 11 août (f° 189) ; tonsuré par Albertin, évêque de Syra (*Siranensis*), avec l'autorisation de l'évêque de Gap, à Gap, dans la cathédrale, en la chapelle de Ste-Madeleine, le 28 avril 1539 (f° 191 v°) ; — la cure de St-Firmin, résignée par Jacques *Claquini*, à Jean Feutrier, clerc, dud. St-Firmin. Gap, 2 août 1560 (f° 193) ; tonsuré par « Belthezar Jarente », archevêque d'Embrun, dans la chapelle du palais archiépiscopal dud. Embrun,

le 21 déc. 1549 (f° 196); — le prieuré de St-Michel de Vitrolles, résigné par François Bollioud, clerc du diocèse de Paris, à Jacques Gruel, pourvu par le vice-légat. Avignon, 7 juil. 1560 (f° 198); — la cure d'Antonaves, sous le titre de St-Pierre, vacante par décès de Louis Rochas, à Gabriel Cesmat, bénéficier de l'église de Gap. Témoins : Hugues de St-Marcel d'Avanson, sacristain; Benoît Burgaud, chanoine, et Chérubin Rambaud, notaire. Gap, 26 sept. 1560 (f° 205 v°); — la cure de Lazer, résignée par Gaspar Buysson, official de Gap, à Jean Carle. Gap, 4 nov. 1560 (f° 214); — les cures unies « de St-Jacques de Savournon et de St-Pierre de Plan-du-Bourg », résignées par Jacques « de Léra », à Jean de Montroux, « chanoyne en l'église de St-Martin de l'Isle-Barbe, diocèze de Lion », pourvu par le Pape. Rome, 17 mai 1560 (f° 219); — le prieuré de N.-D. de Lachau, vacant par incapacité de Jacques Robaud, *quia in comune* (ou *crimine*) *heresi incidit* [1]), à Jean Buyssière, religieux de St-Marcel-lès-Die, par Jean Mathieu, vicaire général de Philippe « Reyneau », prieur perpétuel de N.-D. de Lagrand. Témoins : Claude *Hugonis*, religieux dud. Lagrand, et Jean de Fontbonne, notaire d'Orpierre *(Auripetre)*. Lagrand, 28 oct. 1560 (f° 224); — le « prieuré de Romète-lès-Gap », vacant par démission de Jean Malvés *(Malvesius)*, clerc de Brescia, qui le possédait en commende, à noble Jean-Paul Malvés, son neveu, clerc, de Brescia *(Brixcensis)*, prieur de St-Zacharie, au diocèse de Marseille. Rome, 14 juil. 1560 (f° 228).— Mise en possession dud. Jean-Paul « Malvais », al. « Malvés », par procureur. Présents : Jean Sauret, précenteur et vicaire du prieuré de Romette; Jean Vachier, sacristain; Nicolas Robin, pitancier; Étienne Sébastien, Jacques Brutinel, et Pierre Charnier, prêtres, et Jacques Jousserand, novice, « tous religieux dud. prieuré, tenans et faisans led. chapitre »; « Me Pierre Ollivier, docteur ez droictz, official dud. Gap », agissant au nom de l'évêque, et une « grande quantité des gens et peuple de Romète ». Témoins : Jean Vial, curé de Romette; Jean Magallon, consul, André Magallon; Barthélemy Vial, prêtre; Raymond Juvénis, notaire de Gap. Romette, « dans l'église du prieuré conventuel,... et au cueur de lade église », 22 nov. 1560 (f° 230 v°).— Procuration donnée par led. « Jehan-Paul Malvais, protonotère appostolicque, prieur moderne du prieuré conventuel et colatif de St-Pierre de Romète », qui dépend du « monastère St-Victor-lès-Marseille », à « noble Pierre d'Ollon », habitant d'Auriol, et à Jean Chamoys, marchant de Gap, afin de prendre possession dud. prieuré en son nom. Auriol, 29 oct. (f° 232 v°).— Collations : la cure de « Montmaurin », résignée par Jacques Chabal, à Pierre Chabal. Avignon, 11 nov. 1560 (f° 239); — la sacristie de Corps, résignée par Jean de La Tour *(de Turre)*, à François Faure, al. Jacques, clerc de Valbonnais, diocèse de Grenoble. Avignon, 9 juil. (f° 244), etc.

[1]) Le Pouiller de 1708 (f° 44) le dit « compagnon de Mr de Montbrun ».

G. 837. (Cahier.) — In 4°, 45 feuillets, papier.

1558-1561. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Gap.

1558.— Collations par Jacques Tibaudi, vicaire général : les chapellenies ou chapelles de Gap, savoir : St-Honoré, dans le palais épiscopal; St-Paul et St-Giraud, fondée par Dragonet de Montauban, évêque de Gap [1]); la 3e fondée par Lantelme de La Roche (*de Rocca*), et les deux autres, sous le titre de N.-D., fondées par Guigues Bienfait (*Benefacti*), chaudronnier, et autres, vacantes par décès de Pierre Cottin, à Jacques Ra[mbaud], chanoine de Gap, 29 nov. 1558 (f° 1); — la chapelle Ste-Catherine de Beaumont (*infra castrum loci Bellimontis*), résignée par Mathieu Amat, clerc, procureur de Louis de Valserres, à Pierre d'Ambel, prêtre, présenté par noble Guillaume de Valserres, patron, 14 déc. 1558 (f° 2).

1559. — Collations : la cure de Lettret (*vicaria Beate Marie de ripa Durencie de Strictis*), vacante par décès de Bertrand *de Vinenc*, et la chapelle St-Jean en l'église paroissiale de Dousard, vallée de Barcellonnette (*parrochialem ecclesiam Sti Petri Dausardi, territorii vallis Vitrolle*), résignée par Gaspar Gautier, à Antoine *Draqui*, clerc, avocat de Gap, 5 janv. 1559, à Noël (f° 3); — la chapelle des Eyrauds, à Gap, résignée par Gaspar Buysson, docteur en droits, official de Gap, à Antoine Buysson, chanoine créé, présenté par Louis de Roux (*de Ruffo*), dit *du Pillon*, coseigneur de Sigottier et seigneur de « Vaulvent », 1er avril (f° 4); — la cure et la chapelle St-Pierre de Sigoyer, unies ensemble, résignées par Gaspar Galhard, docteur en droits, procureur de Jacques Pellet, curé de La Mure, diocèse de Grenoble, à Antoine Augier, prêtre de Barcillonnette, présenté par Jacques de Moustier, protonotaire apostolique, prieur de Sigoyer, 16 avril (f° 5); — la chapelle St-Georges, à La Baume-des-Arnauds, résignée par Georges d'Agoût, à Jean Perdrix (*Perdicis*) coseigneur de La Baume, 26 avril (f° 6 v°); — la chapelle de La Saulce résignée par Jean Fortune, à Mathieu Lagier, prêtre de Chorges, diocèse d'Embrun, présenté par Pierre de St-Germain et Antoine de Barras, seigneur de Pennes (*Pena*), coseigneur de Jarjayes, 22 févr. (f° 7); — la cure du Glaisil, vacante par décès d'Antoine *Guini*, à Jacques

[1]) Depuis le 31 août 1328 jusqu'en 1348.

Olphi, al. Galhard, clerc, fils de Gabriel, de Gap, 22 mai (f° 8); — la chapelle St-Martin *in monte Jovento*, à La Motte-Chalancon, résignée par Louis Claude (*Claudii*), à Étienne Claude, clerc dud. La Motte-Chalançon, présenté par Antoine *Magnonie*, procureur des consuls dud. lieu, patrons, 5 juin (f° 9); — la chapelle Ste-Madeleine, fondée en l'église de Gap par Lantelme de La Roche (*de Roca*), vacante par décès de Pierre Cottin, à Jean Armand, fils de François, procureur du Roi au bailliage de Gap, présenté par Jean Philibert, notaire, procureur de Jean Flotte, chevalier, seigneur et baron de La Roche-des-Arnauds, 8 janv. (f° 9 v°); — la cure de Montmaur, résignée par François Anglès, à Pierre Imbert (*Ymberti*), clerc de Montmaur, présenté par François Anglès, prieur propriétaire (*proprietarii*) et par Guigues Anglès, prieur usufruitier (*fructuarii*) dud. Montmaur, 15 juil. (f° 10 v°); — la cure St-Pierre et la chapelle St-Lazare de Lardier, vacantes par décès de Jean *Tronelli*, à Jacques Parat, prêtre de Gap. Témoins : Claude du Gay, de Gap, et Martin Tronelli, de Lardier, notaires, 20 sept. (f° 11 v°); — lesd. cure et chapelle de Lardier, résignées par Jacques Parat, à Martin Tronelli, de Lardier, 7 oct. (f° 12); — la cure de Sigoyer et la chapelle N.-D. de Consolation dud. lieu, résignées par Claude Blanc, de Gap, curé de Barcillonnette, à Antoine Augier, prêtre de Vitrolles, et *vice versa*, sur présentation de Melchior Durand, prieur de Dousard et patron de Barcillonnette, 27 oct. (f° 13 v°); — la cure de La Fare, résignée par Gaspar Buysson, official de Gap, à Jean Carles (*Caroli*), 4 nov. (f° 15 v°); — une des trois rectories de la chapelle du St-Esprit à Montmaur, tenue par trois recteurs, vacante par décès de Pierre Anglès, à Claud Ruffi, clerc de Montmaur, présenté par Jean Flotte, baron de La Roche-des-Arnauds, père de Georges de Montauban, dit Flotte, seigneur de Montmaur, patron, 28 nov. (f° 16 v°); — la chapelle de Tallard, vacante par décès de Pierre *Moreni*, à Jean Millon, clerc de St-Pierre-de-Chaillol, présenté par Pierre de St-Germain, patron, 20 déc. 1559 (f° 17 v°).

1560. — Collations : la chapelle St-Étienne de La Motte-du-Caire, résignée par Antoine *de Novo*, à Pierre d'Astoin (*de Stoyno*), prêtre de La Motte-du-Caire présenté par Antoine Nicolay, notaire dud. lieu, patron, 23 janv. 1560 (f° 19 v°); — la chapelle N.-D., fondée à Gap par Rambaud André, et la chapelle de St-Germain, résignée par François de Flandria, clerc, docteur en droits, à Humbert Chaix, chanoine créé, présenté par Nicolas *Raphaelis*, docteur en droits, juge du Champsaur, procureur de Gilles de St-Germain, coseigneur de Jarjayes et de La Villette, et par Jean Vachier, curateur de Pierre de St-Germain, frère dud. Gilles. Témoins : Louis Garnaud et Anthoine *Magnonie*, notaires et avocats de Gap, 1er févr. (f° 20 v°); — la chapelle « St-Mayme » du Villar, à La Baume-des-Arnauds, résignée par Marcon Armand, à Artus Bernardy, chanoine d'Embrun, 18 fév. (f° 21); — la chapelle des Vials (*de Vialibus*), fondée à Gap par Jean Rambaud, vacante par décès de Pierre Davin, à Michel Davin, fils de Jean, clerc, 22 mars (f° 21 v°); — la cure de Champoléon, vacante par décès dud. Pierre Davin, à Baudon Garcin, prêtre de Neffes, présenté par le chanoine Jacques d'Orsière, procureur de François de St-Marcel, conseiller delphinal, prieur de Chabottes, patron, 22 mars (f° 22 v°); — la chapelle Ste-Madeleine et St-Hippolyte, fondée à Reillanette par Jean Peyron, prêtre, à Reymond Magnan, prêtre du diocèse de Carpentras, 19 mai (f° 23); — la chapelle de St-Jean et St-Étienne de La Motte-du-Caire, résignée par Antoine *de Novo*, à Poncet *de Novo*, clerc de La Motte-du-Caire, 4 juin (f° 24); — les chapelles Ste-Catherine de Gap et St-Jean d'Aspremont, résignées par noble Jacques Rambaud, chanoine, procureur de Soffrey de Montbrand, prêtre, à Louis de La Villette, clerc de Veynes, présenté par nobles Claude Sauret, coseigneur de Théus, et Jean Sauret, seigneur d'Aspremont, frères, patrons. Témoins : Arnoux Hulhet, prêtre, Claude Gay, notaire, et Antoine Sol, domestique (*famulo*) du chanoine d'Avançon, sacristain, 5 juin (f° 24 v°); — la chapelle du St-Esprit de Montmaur, résignée par Marc du Cros (*de Croso*), à Nicolas Bernard, clerc de Gap, présenté par Jean Flotte, baron de La Roche-des-Arnauds, père et tuteur de Jean-Georges Flotte, dit de Montauban, baron de Montmaur et de Luc, par le moyen de Gaspar de Montauban, son aïeul maternel, patron, 24 juin (f° 25 v°); — la cure de N.-D. du Villar de St-André-en-Bochaine, résignée par André Bremond, à Guillaume Maurel, clerc dud. St-André, présenté par Geoffroy Armand, prieur de N.-D. du Villar, 6 juil. (f° 26 v°); — la chapelle St-Jean à Orpierre, résignée par Pierre Achard, à Barthélemy Achard, clerc d'Avignon, 30 oct. (f° 32); — la chapelle St-Jacques de Reillanette, vacante par décès de Jean *Cassani*, à Pierre Julien, prêtre, 11 nov. (f° 32 v°); — la cure de Sigoyer-sur-Tallard, vacante par incapacité du curé actuel, à François Bérengier, prêtre de la collégiale de St-André de Grenoble, 15 nov. (f° 33 v°); — la cure de Valernes, sous le titre de St-Honoré, vacante par décès de Jacques Chabal, à Pierre Chabal, son neveu, 20 nov. (f° 34); — la cure de Mison, vacante par décès de *Cariolanus de Sclafanatis*, à Gabriel Garret, clerc de Sisteron, 25 déc. 1561/60.

1561. — Collations, par Gabriel de Clermont, évêque de Gap, comte de Charance : la chapelle de Ste-Catherine, fondée à Balons par noble Giraud d'Éourres (*de Helris*), résignée par Alexandre Arnoux, clerc de Serres, procu-

reur de Claude Bonfils, recteur, à Alexis Mathieu (*Mathei*), protonotaire apostolique, clerc de Sisteron, présenté par Jean et Jérôme de Capris, frères, fils de feu Claude, de Mison, patrons. Témoins : Gaspar Buysson, docteur en droits, juge ordinaire de Tallard, et Jean Chalvin, al. *Chamoys*, citoyen de Gap. Gap, « *in palatio nostro episcopalli, et camera nostra cubiculari, que est justa cameram appellatam* : *La Petite Salète* », 6 janv. 1561 (f° 36) ; — par J. Tibaud, vicaire général : lade chapelle Ste-Catherine de Balons, au même, 7 janv. (f° 37) ; — par Gabriel de Clermont : la cure de St-Jean de Quet, en Beaumont, résignée par Antoine Achard, à Philibert « *Bardonis*, sive *Bardo* », prêtre de La Salette, mandement de Corps, présenté par Chérubin Rambaud, procureur d'Étienne *de Arbeyn*, prieur de St-Laurent-de-Beaumont, patron. Témoins : noble Claude *Moreny*, courrier épiscopal, Esprit Girard, procureur fiscal, et Claude Chevalier, notaire de Gap. Gap, 8 janv. 1561 (f° 38) ; — la chapelle de St-Giraud et St-Paul, fondée par l'évêque Dragonet de Montauban, et celle de Ste-Croix, fondée à l'autel de N.-D. de Valgaudemar par Raymond Savine et *Audeheria*, sa femme, résignées par Michel Riqueti, à Gilles Riqueti, clerc de Marseille, présenté par Jean Flotte, au nom de Jean-Georges de Montauban, al. Flotte, son fils, et par Antoine Farel (*Farelli*), en son nom et comme procureur de Claude et Jacques Farel, son oncle et son neveu (*tanquam procuratorem Claudii et Jacobi Farelli, patrui et nepotis, aliorum cumpatronorum cum ipso ipsius cappellanie Sancte Crucis*). Témoins : Jean Gueydan, bénéficier, Gaspar Finette, chanoine créé, Pierre Ollivier, official, et Simon Davin, juge des appels. Gap, 1er janv. (f° 39 v°) ; — le bénéfice vacant à Gap par décès de Louis Rochas, à Jean Bellon, clerc, id., 29 janv. (f° 40 v°) ; — la chapelle Ste-Madeleine, fondée à Reillanette par Jean Queyron, prêtre, vacante par décès de Raymond Magnan, à noble Giraud Vincent, *pitancerio Cheraissii et de Causanis*, présenté par Jean de Glandèves, seigneur de Montfort et de Reillanette, et par les consuls de ce dernier lieu, id., 5 févr. (f° 41) ; — par Jacques Tibaud : la chapelle Ste-Madeleine de Serres, vacante par incapacité de Jean *Denti*, à André *Abelly*, prêtre d'Orpierre, présenté par Barthélemy Denti, marchand de Serres, patron. Témoins : Jean-Jacques de Chappan (*de Chappanis*), de Gap, et Jean Aloys, marchand, 11 févr. (f° 41 v°) ; — la cure de La Fare, résignée par Jean Carles (*Caroli*), à Jacques Granier, prêtre de Sigoyer, 8 mars (f° 42 v°) ; — la cure des Infournas, résignée par Antoine Marin, al. Tabouret, à Balthasar Gueydan, prêtre de La Bâtie-Neuve, présenté par Jacques d'Orsière, chanoine de Gap, procureur de François de St-Marcel d'Avanson, conseiller delphinal, prieur de St-Bonnet. Gap, prieuré de St-Arey, *in camera intermedia ipsius prioratus, in qua residet prefatus dominus de Orseria, prior ipsius*, 17 avril (f° 43 v°) ; — la chapelle fondée à Serres par Mabille Chabert, vacante par décès de Claude Bonfils, à François Clavière, de Serres, curé de Lemps (*de Lemptio*), présenté par noble Juvénal Vachier, coseigneur de Sigottier, patron. Témoins : Gaspar Bovat, prêtre de Serres, Antoine Gellin, prêtre de Vitrolles, vicaire du Saix, 23 avril (f° 44 v°) ; — la chapelle N.-D. de Consolation, fondée à Savournon par Guillaume Allier, vacante par mariage de Huguet Allier, à Giraud Arnaud, prêtre de Savournon, présenté par Jacques Allier, patron. Témoins : Pierre Olivier, docteur en droits, official de Gap, Jean Payan, dit *dou Pastre*, de Gap, et Esprit Leydet, de St-Apollinaire (*de Sto Pollenardo*), 26 avril 1561 (f° 45), etc. (Cf. G. 838 et 839).

G. 838. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier, incomplet. Coté C.

1496-1562. — Insinuations, par Antoine Galhard.

1560. — Provisions : le prieuré de « Barret-de-Chabre, Ault et Bas », résigné par Paul Sadolet, évêque de Carpentras, au moyen de Hercule *Cercaroli*, clerc, du diocèse de Modène, son procureur, à Camille Sadolet, clerc de Modène (*Mutinensis*). Rome, 21 mai 1560 (f° 1) ; — la cure de « Monmory », illégalement occupée par Pierre Chevalier, se disant clerc, à Pierre Fabri, al. Fabre, par le vice-légat. Avignon, 21 déc. 1560 (f° 7 v°) ; — la cure de La Motte-du-Caire, sous le titre de St-Étienne, résignée par Jean Provençal, à Jean Gervais. Avignon, 3 août 1560 (f° 15 v°) ; led. Gervais, tonsuré par Charles, évêque de Carron (*Caironotensis*), coadjuteur de l'évêque de Gap (*suffraganeus Vapincensis*), à La Motte-du-Caire, le 4 avril 1535 (f° 21) ; — le prieuré de N.-D. La Brune de Mison, vacant par décès de « *Cariolanus de Sclaffanatis* », à Gabriel Garret, clerc, de Sisteron, par Jacques Tibaud, vicaire général de Gabriel de Clermont. Gap, 25 déc. 1560 (f° 23).

1561. — Collations : le bénéfice ou panaterie (*beneffíciatura, panateria nuncipata*) de la cathédrale de Gap, vacante par décès de Louis Rochas, à Jean Bellon, clerc de Gap, par Gabriel de Clermont. Témoins : Gaspar Finéte, chanoine créé, et Jean Finéte, apothicaire. Gap, palais épiscopal, 29 janv. 1561, pris à Noël (f° 32) ; led. Bellon, tonsuré par Gabriel de Clermont. Gap, 19 déc. 1557 (f° 33) ; — le prieuré de N.-D. La Brune de Mison, vacant par décès de « *Cerolanus* » al. « *Cerolain* » de Sclaffanatis, à Balthasar Gombert, bénéficier de l'église de Marseille, par le vice-légat. Avignon, 25 déc. 1560 (f° 35 v°) ; led. Gombert tonsuré par Barthélemy Portalenqui, évêque de Troia

(*Troianus*), agissant au nom de Jean-Baptiste Cibo, évêque de Marseille, le 15 oct. 1538 (f° 44) ; — la chapelle de St-Michel de Reillanette, vacante par décès de Jean Cassain, à Pierre Julien, « de Mévolhon, et curé de Molans en Daulphiné, » par Gabriel de Clermont. Présent : Michel Chervas, sacristain de Sisteron, et Gaspar Finéte, chanoine créé de Gap. Gap, 11 nov. 1560 (f° 50) ; — la chapelle de St-Giraud et St-Paul, fondée en l'église de Gap par l'évêque Dragonet de Montauban, et la chapelle de Ste-Croix fondée « en l'aultel de N.-D. de Vaulgaudemar,... par Me Raymond Sabine, docteur ez droits, et Françoise Audhérie, conjoinctz », résignées par Michel Riqueti, al. Riquet, par le moyen de Jean Doussain, curé de Gap, son procureur, à Gilles Riqueti, clerc du diocèse de Marseille. Gap, 1er janv. 1561 (pris à la Noël). Suivant cet acte, noble Jean de Flotte, chevalier, baron de La Roche-des-Arnauds, était patron de la 1re chapelle, comme père et administrateur des biens de Jean-Georges de Montauban, al. Flotte, seigneur et baron de Montmaur, et Antoine Farel, citoyen de Gap, était copatron de la 2e chapelle, tant en son nom que au nom de Claude et Jacques Farel : *et Anthonium Farelli, civem Vapinc., compatronum alterius cappellanie predicte Sancte Crucis, nomine suo proprio et etiam tanquam procuratorem Glaudi et Jacobi Farelli, patrui et nepotis, aliorum compatronorum* (f° 65). — Le « vicquariat » du prieuré de Romette, à Guillaume *Symeandy*, al. *Suméand*, moine et prieur d'Ambel, par Jean-Paul Malvés, prieur de Romette. Auriol, diocèse de Marseille, 29 janv. 1561, pris à Noël (f° 69). — « Acte de substitution dud. vicariat du prieuré de Romette », à Jean Vial, curé dud. lieu, par led. Guillaume Suméand. Présents : « Me Eynard Gaultier, docteur ès droitz, juge ordinaire de Gap », Jean Abonel, clerc, et Nicolas Moynier, du « Molin Larra ». Gap, 9 avril 1561 (f° 71). — Procuration par Jacques « de Léra », curé des paroisses de Savournon et Plan-du-Bourg, à Reynaud Le Chandelier, pour résigner lesd. paroisses à Jean de Montoux, moine et chanoine de l'Ile-Barbe. Lyon, 27 mai 1560 (f° 72). — Collations : le prieuré de Véras, vacant par le décès, au monastère de Romette, de frère Nicolas Robin, à frère Guillaume *Symeandi*, al. Suméand, clerc dud. monastère, par led. Jean Vial, curé et vicaire substitué dud. prieuré de Romette. Présents : Simon Davin et Eynard Gautier, docteur en lois, Claude Villaris, docteur en médecine, Claude *de Chappanis*, apothicaire, de Gap. Romette, *in camera pidanserie*, 10 avril 1561 (f° 73) ; — l'office de la pitancerie dud. prieuré de Romette, vacant par décès de Nicolas Robin, à frère Jacques Brutinel, clerc dud. monastère, par le même, 10 avril (f° 77). — Profession religieuse dud. Brutinel, sous la règle de St-Benoit, dans le monastère de Romette, avec la formule de lade profession. Présents : Guillaume Syméand, prieur d'Ambel, procureur du prieur Jean Malvés ; Nicolas Robin, prieur de Véras, Jean Sauret, précenteur, Jean Vachier, sacriste, Étienne Sébastien, Georges Allemand, Pierre Charnier et Jacques Jausserand, moines dud. prieuré. Témoins : Jean Vial, curé, Barthélemy Vial, prêtre, Barthélemy Magallon ; François Vial, notaire. Romette, église de St-Pierre, devant l'autel, 3 déc. 1559 (f° 78 v°). — Collations : la chapellenie fondée à l'autel de N.-D. du Clocher, en la cathédrale de Gap, sous le titre de *Sochurerii et Frocherii*, résignée par François de Flandria, à Jacques Sissoigne, clerc d'Avignon, par Jacques Tibaud, vicaire général. Gap, 5 mai 1561 (f° 80) ; — le prieuré de Véras, vacant par décès de Nicolas Robin, à Jean Sauret, professeur d'écriture sainte (*sacre pagine*), par Guillaume Suméand, vicaire général de Romette, 10 avril 1561 (f° 86) ; — la cure de Lazer, résignée par Jean Carles, à Jacques *Gravery*, al. Gravière, prêtre, de Sigoyer-sur-Tallard. Gap, 8 mars 1561, pris à Noël (f° 90 v°) ; — la chapelle de N.-D. et de St-Étienne, « fondée dans le château et fort de Valerne », à « Claude de Rive, licentié ez loix », clerc de Sisteron. Rome, 3 mars 1561 (f° 96) ; — le prieuré de Feissal, résigné par Lazarin d'Ollières (*de Olleriis*), moine de St-Victor de Marseille, à Louis *Goffredi*, moine dud. monastère. Rome, 21 déc. 1560 (f° 98 v°) ; — le prieuré-cure de Cornillon et Cornillac, résigné par Melchior de La Rivière, clerc d'Avignon, à François *de Freno*, dit Bon, al. « de La Rovel », clerc de lade ville. Rome, 5 févr. 1561 (f° 108 v°) ; — la chapelle St-Germain, de la cathédrale de Gap, vacante par mariage de François de Flandria, à Melchior Arnaud, al. Armand, prêtre habitué de Gap, 9 juin 1561 (f° 114 v°) ; — le prieuré de « Barret-de-Chabre, Ault et Bas », résigné par Melchior de Brunel (*de Brunellis*), doyen de St-André-lès-Avignon, à « Allan de Brunel, clerc de Carpentras ». Rome, 30 avril 1561 (f° 117) ; led. Allan de Brunel, fils de noble Esprit, tonsuré par Paul Sadolet, évêque de Carpentras, le 9 juin 1558 (f° 124 v°), et ayant fait sa profession monastique, devant l'autel du St-Esprit de l'église de N.-D. de Villeneuve-lès-Avignon, le 21 oct. 1560 (f° 125) ; — la cure de Melve, vacante par démission d'Étienne de Vachères, à Jean « *Sguilhaudi* », clerc du diocèse de Sisteron. Témoins : Claude Blanc (*Albi*), chanoine créé de Gap, Me Antoine *Olphi*, al. Galhard, le vieux, citoyen de Gap, Antoine Tartres, le vieux, libraire (*bibliopola*), et Jean Payan, laboureur (*affanatore*). Gap, 12 juil. 1561 (f° 128 v°) ; led. Jean « *Sguilharii* », fils de Jacques, du Revest-des-Broussés (*de Revesto Brossie*), tonsuré par Barthélemy *Portalenqui*, docteur ès droits, évêque de Troia (*Troyanensis*), au nom de l'évêque de Sisteron, aud.

Revest, le 27 mai 1547 (f° 131 v°). — Procuration, par led. Étienne de Vachères, prieur de N.-D. de Beauvoir de Melve, à Antoine de Vachères, coseigneur du Revest-des-Brosses, son frère, pour résigner led. prieuré. Le Revest, 7 juil. 1561 (f° 132 v°). — Provisions : le prieuré de Melve, à André de Vachères. Avignon, 9 juil. (f° 134) ; led. André de Vachères, fils d'Antoine, tonsuré par Pierre *de Bisquertis*, évêque de Nicopolis, à Avignon, dans le couvent des Frères Mineurs, le 26 févr. 1551/2 (f° 146 v°) ; — la chapelle St-Germain, fondée en l'église de Gap, résignée par François de Flandria, à Humbert Chaix (*Chayssi*), chanoine créé de Gap, de l'agrément de Nicolas *Raphaellis*, docteur en droits, juge ordinaire du Champsaur, procureur de noble Gilles de St-Germain, coseigneur de Jarjayes et de La Villette, et de Jean Vachier, curateur de noble Pierre de St-Germain, frère de Gilles, copatrons de lad° chapelle. Témoins : Louis Garnaud et Antoine Magnonne, notaires et avocats de Gap. Gap, 1er févr. 1560, à Noël (f° 147 v°) ; led. Chaix, ordonné prêtre par Étienne Maignan *(Maignani)*, évêque de Troia *(Troyannensis)*, à Avignon, dans la chapelle de Ste-Anne *supper Ruppem*, le 20 sept. 1522 (f° 151) ; — le canonicat vacant par décès d'Étienne Fogasse, dont le chapitre avait pourvu Jacques *Juilhati*, incapable, à Gaspar Finette, clerc de Gap. Gap, 4 sept. 1561 (f° 152) ; — le prieuré de St-Jean de Mirabeau, résigné par Jacques *Cornilha*, à Perrinet de Revillasc, d'Avignon, conseiller du Roi, notaire pontifical, par le pape Paul III. Rome, 16 janv. 1536 (f° 155) ; led. de Revillasc, tonsuré par Étienne Maignan, évêque de Troia, le 11 juin 1519 (f° 162 v°) ; — le canonicat résigné par Barthélemy *Guyes*, al. *Melani*, à Balthasar Gailhard, chanoine, par le vice-légat. Avignon, 16 sept. 1561 (f° 164) ; led. Gailhard, fils de noble Albert, de Bellafaire, au diocèse d'Embrun, tonsuré par Paul Sadolet, évêque de Carpentras, le 29 mars 1560 (f° 168 v°). — Lettres de tonsure à Gaspar Finette, fils de Sébastien, apothicaire de Gap, par Gabriel de *Sclaffanatis*, évêque de Gap. Gap, 22 mai 1496.

1562. — Provisions : le prieuré de St-Arey-lès-Gap, de l'ordre de St-Augustin, résigné par Jacques d'Orsière, bénéficier en l'église de Gap, à Claude Vial, chanoine de Gap, par le Pape. Rome, 5 juil. 1561 (f° 178) ; lequel Vial prend possession, « l'an à Noël 1562, et le dimanche 12e jour du moys d'avril ». Il se rend « au-devant de la grand' porte de l'église du prieuré St-Arey, hors et lès la ville de Gap », puis, à « la petite porte » de lade église, au jardin, et à la maison du prieuré. Témoins : Julien Honorat, « notaire, clerc de la paroisse de St-Jullien-de-Buyssard », Jean Guigou, dit Grandin, et Sébastien Marin-Tabouret, « travailleur de Gap » ; Jean « Moton », al. Mutonis, notaire (f° 187). — Autre prise de possession par led. Vial, de « la chapelle ou autel de N.-D. de Pitié ou de St-Anthoyne de Padue, qu'est tenant en la chapelle de St-Germain », en la cathédrale de Gap, fondée *per quondam Petrum Morelli, alias Maurelli,... ad altare beate Marie* », résignée par Jacques d'Orsière, et dont il avait été pourvu par le Pape. Témoins : Humbert Chaix, chanoine créé, Jacques « Solleil », prêtre habitué, et Jean « Mouton », al. Mutonis, notaire, 11 avril, « l'an à Noël 1562 » (f° 188 v°). — « Changes et permutations » de terres, sises à Upaix, lieux-dits « Mardaric » et « Chatarusse », près du chemin qui va d'Upaix à « la font de Chautarusse, *syve* à Laragne », « faictes entre noble François de Capris, docteur ez droictz, du lieu d'Upa[y]s, habitant à présent à la ville de Gap, d'une part, et Jehan du Pont, recteur moderne de la chapelle de St-Blayse, fondée en l'église perrochielle dud. Upays, et au nom d'icelle, d'aultre », et de l'autorisation du vicaire général de Gap. Témoins : « noble Barthélemy Bonthoux, dud. Upays », et Arnoux du Pont, notaire. Upaix, « dans la mayson d'habitation de Jehanne *de Miratoribus* », 20 févr. 1561, etc.

G. 839. (Registre.) — In-4° oblong, 43 feuillets, papier.

1560-1563. — Insinuations. — Codet ou notes brèves des collations des bénéfices du diocèse de Gap, par Jean Mutonis, secrétaire épiscopal.

1560. — Dimissoires, par Jacques Tibaud, vicaire général, à Gratien Bressy, fils de feu Olivier et de Marguerite Gardian, de St-Bonnet, 24 oct. 1460 (f° 1°). — Collations : la chapelle St-Jean, à Orpierre, résignée par Pierre Achard, à Barthélemy Achard, clerc d'Avignon, son frère, précenteur de Gap, et *vice versa*. Gap, palais épiscopal, 30 oct. (f° 1 v°) ; — la chapelle St-Jacques, à Reillanette, vacante par décès de Jean Cassani, à Pierre Julien (*Julliani*), prêtre, présenté par les consuls dud. lieu, id., 11 nov. (f° 2). — Dimissoires, par Gabriel de Clermont, évêque de Gap : à Guillaume Allan (*Allaneo*), fils de Martin, de Curban. Gap, 28 déc. 1561, à Noël, soit 1560 (f° 4) ; — à Guillaume Maurel, clerc, curé de St-André-en-Bochaine, fils d'Isnard, pour les ordres mineurs, 29 déc. 1561/60 (f° 4° v°).

État des jeunes gens tonsurés par Gabriel de Clermont, à Gap, *juxta Ecclesie formam, de mane, ante magnam missam*, le 29 déc. 1561/60 : Jean Reynaud, fils de Pierre, notaire de Veynes ; Martin Chabal, fils de Jean, notaire de Veynes ; Pierre Arnaud, fils de Michel, de Tallard ; Claude Garin, fils d'Étienne, du Désert ; Esprit Augier, fils d'Étienne, de « Barsillonéte » ; Pierre Rolland, fils de Jean, id. ; Pierre Marin-Tabouret, fils de Léger, de Rabou ; Jean Janselme-Cothon, de Gap ; Pierre Janselme, fils de Jean, id. ; Étienne Chaix, fils de

Pierre, « de Sainct-Pol, vallée de Vitrolle » ; Jean Vollaire, fils de Pierre, id. ; Jean-Antoine de Sarges, « filz de noble Jehan de Sarges, cappitaine, cytoyen de Turin, *debile dimissus* » ; Jean-Guillaume Burgaud, fils de Jean, de Gap ; Étienne Calhe, fils d'Arnoux, id. ; Antoine Faucon, natif de Gap, fils de Pierre Faucon, d'Avançon ; Pierre et Gaspar Davin, fils de Simon, avocat de Gap ; André Girard, fils de Jean, procureur de Gap ; Gaspar Grégoire, fils de Melchior, de Montmaur ; Alban Sauret, fils de Pierre, d'Aspremont ; Antoine Julien, fils de Pierre, de Lagrand ; Guillaume Garcin, fils de Laurent, de Ventavon ; Olivier Buysson, fils d'André, marchand, et de Marguerite de Faudon ; Antoine Chapan, fils de Jacques, de Gap ; Jean Peyse, fils de Jean et de Marie de Bréziers, de Gap ; Louis Platel, fils d'Esprit, de Tallard ; Arey Calhe, fils de Damien, notaire, de Gap ; Jacques de La Mellane, fils de Martin, de Gap ; Marcellin Champsaur, fils d'Antoine, de Tallard ; Pierre Saurin, fils de Jean, de Gap ; Raynaud Armand, fils de Louis, notaire, de La Baume ; Jacques Ollivier, fils d'Arnoux, « des Forestz de St-Julien » ; Guillaume Baudon, fils de Gaspar, de « Serre » ; Gaspar de Montauban, fils de feu Simon de Montauban, s^r^ du Villar ; Antoine Guigues, fils de Jean, de Gap ; Arnoux Dupont, fils d'Antoine, de Gap ; Claude Janselme, fils de Jean, id. (f° 5). — *Dicta die, sumpto prandio, ubi supra tonsurati* : Jean Bermond, fils de Claude, de St-André-en-Bochaine ; Antoine et Arnoux Girard, fils d'Antoine, de Gap ; Claude et Jean de Bénévent, fils de Gaspar de Bénévent, dit Baille, de Gap ; Jacques Vignon, fils de Jean, le jeune, de Gap ; Christophe Bovat, fils de Gaspar, id. ; Jean Pelissier, fils de feu Étienne et de Catherine « Farelle », de La Fare ; Jean Gally, fils d'Arey, de Gap ; Jacques Martin-Basset, fils de Jean, de Gap ; Jacques de La Maison, fils de Robert, Jacques Alix, fils de feu Julien, Pierre Vincent, fils de feu Jacques, Jean Martin, fils de feu Antoine, Pierre Chevalier, fils de Claude, de Gap ; Guillaume et Guigues, fils de feu Claude, de La Garde, hameau de Gap ; Antoine Jausselme, fils de feu Pierre, Gaspar et Mathieu Martin-Pastron, fils de Pierre, de Tallard ; Benoît Blanc, fils de Jean, quincallier, Philibert et Jean Barban, fils de Guillaume, le vieux, Jacques Bosse, fils de Jean, Jean Farel, fils de feu Pierre, de Gap ; Claude et Louis Aplagnat, fils d'Antoine, Antoine Blanc, fils d'Honoré, Claude Magallon, fils de Claude, Antoine Martin, fils de feu Guillaume, de Gap ; Jacques Richier, fils de feu Simon, de Ventavon ; Gaspar Guiramand, fils de François, Michel Caresme, fils de Jean, François Armand, fils de Claude, Pierre Chalhol, fils de Jean, de Gap ; Claude Eyraud, fils de Bonnet, de Tallard ; Nicolas-Julien Baille, fils de Léger, de Champoléon ; André du Puy (*de Podio*), fils de Dominique, de Gap ; Antoine Albin, fils de Jacques, de La Bâtie-Neuve ; Jean Lagier-Gangalhe, fils de feu Jean, Jean Arnaud, fils de Jacques, Antoine et Claude Meyer, fils d'Antoine, Jérôme Sallazard, fils de Jean, Simon et Pierre Ferréoud, fils de Jean, Jean Allec, fils de Pierre, Pierre Fiquet, fils de Jacques, Claude Gondoin, fils de Jean, chapelier, Jean-Richard Boysson, fils de Jacques, de Gap ; Jean Armand-Lauson, fils de Julien, de La Saulce ; Guillaume Laffré, fils de Henri, Jean Julhien, fils de Jacques, Guillaume Rogier, fils de François, Claude Michel, fils de Jean, Jean Lheutier, fils de Claude, Jean Bouinard, fils de feu Jean, de Gap ; frère Jacques Pellegrin, fils de feu François, de « St-Julhien de Buyssard » ; Jean Brutinel, fils de Michel, de Gap ; Aymar Accarier, fils de feu Nicolas, de Lettret ; Antoine Arnaud-Tison, fils de Jean, Georges Hugues, fils de Mathieu, et Sébastien Julhien, fils de Léger, de Gap (f° 6 v°).

1561. — Collations : les deux chapelles St-Giraud et St-Paul, et Ste-Croix, résignées par Michel Riqueti, à Gilles Riqueti, présenté par Jean Flotte et Antoine Farel, 1er janv. 1561 (f° 9) ; — la cure du Brusquet, diocèse de Digne, vacante par décès de Nicolas Robin, à Jacques Ricardi, chanoine de Digne, par le s^r^ *de Lerne*, chanoine d'Aix, vicaire général de Digne. Témoins : François *Le Vuf*, serviteur de noble Philibert de Montorsier ; Jean *de Veteribus*, seigneur de Brion, et François Armand, procureur du Roi au bailliage de Gap. Gap, maison dud. Ph. de Montorsier, *et in camera superiori de retro super viridarium respiciente*, 10 avril (f° 14). — Dimissoires, pour le sous-diaconat, par J. Tibaud, à Jean Frachier, de La Motte-du-Caire, 3 mai (f° 16). — Collations : la chapelle fondée à Gap, *sub vocabulis Sochurerii et Fruchoni*, résignée par Benoît de Flandria, docteur en médecine, procureur de François de Flandria, à Jacques *Sissoignie*, clerc d'Avignon, 5 mai (f° 16 v°) ; — la chapelle de St-Germain, vacante par mariage dud. François de Flandria, à Antoine de St-Germain, présenté par Jean de St-Germain, son père, 16 mai (f° 17) ; — la cure de La Roche-sur-Buis, résignée par Firmin Rochas, procureur de Symphorien Armand, du diocèse de Viviers, à Esprit Blégier, chanoine d'Avignon, 19 mai (f° 17 v°). — Dimissoires par J. Tibaud à Étienne Rambaud, clerc, prieur de Pelleautier, 20 mai (f° 18). — Collation de la cure de Brantes (*de Brantulis*), vacante par décès de frère Guigues Bayet, à Guillaume Richaud, prêtre du diocèse de Sisteron, religieux de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, présenté par Balthasar de Rollans, commandeur d'Avignon, 18 juin (f° 19). — Dimissoires, à Étienne Regis, al. Reys, clerc, fils de Jean, de Sigoyer-sur-Tallard, 21 juin (f° 20). — Collation de la cure de Melve, vacante par décès d'Étienne de Vachères, à

Jean *Squilhandi*, clerc du diocèse de Sisteron, 12 juil. (f° 20 v°). — Dimissoires à Gaspar *Vitalis*, fils de noble Jean et de Catherine de L'Homme (*de Homine*), de Gap, 6 sept. (f° 23). — Collations : la cure du Monêtier-Allemont' résignée par Jean-Benoît Mutonis, clerc, à Olivier Olphi, al. Galhardi, présenté par Louis Hugonis, prieur usufruitier (*fructuarius*), et François Hugonis, son frère, prieur propriétaire du Monêtier-Allemont, 8 oct. 1561 (f° 23 v°).

1562. — Collations : la chapelle N.-D. de La Bâtie-Neuve, résignée par Pierre Plat, prêtre de Sigoyer-sur-Tallard, à Balthasar Gueydan, prêtre de La Bâtie-Neuve, 9 avril 1562 (f° 24) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, vacante par décès de Henri Rixent, à Melchior Armand, prêtre de Gap, présenté par Jean Escallier, chanoine de Gap, procureur du prieur de Durbon, 8 mai (f° 25 v°) ; — lad[e] cure de St-Julien, à Arnaud Dromenq, id. (f° 26). — Dimissoires, à Antoine et à François Blain, fils de Gaspar et de Louise Astier, de La Faurie (*de Fabricis*), 4 nov. (f° 26 v°). — Collations : la cure du Bersac, vacante par incapacité de Juvénal du Pont, à Sixte Constans, 24 nov. (f° 28 v°) ; — la chapelle N.-D. de Lazer, vacante par décès du s[r] Fauchet, dit La Gardette, à Antoine Buysson, 27 déc. 1563 à Noël, soit 1562 (f° 31).

1563. — Collations : la cure du Bersac, résignée par Sixte Constans, à Jean Espié (*Spye*), prêtre de Gap, 1[er] janv. (f° 32) ; — la cure de Furméyer, résignée par Percelval Brun, à Claude Gosaud, prêtre du Touvet (*de Thoueto*), diocèse de Grenoble, 16 janv. (f° 34) ; — la cure d'Arzeliers, vacante par décès d'Antoine de Ville, à Barthélemy Mellanc, al. Guyni, présenté par Gaspar Gruel, archidiacre de Gap, 19 janv. (f° 37) ; — la cure d'Agnières-en-Dévoluy, vacante par décès de noble Claude *Passeati*, à noble Pierre Chevalier. Témoins : Aynard Gautier, juge de Gap, et noble Sixte de Tanc, 29 juil. 1563 (f° 42 v°), etc. (Cf. G. 842).

G. 840. (Registre.) — In-4°, 214 feuillets, papier. Coté D.

1526-1564. — Insinuations. — « Regest des insignuations spirituelles du diocèze de Gapençois, des années 1563 et 64 », reçues par Antoine Galhard, commis.

1563. — Collations : la sacristie de Romette, vacante par décès de Jean Vachier, à Noël Giraud, par Jean Vial, curé dud. Romette et vicaire général du prieur. Témoins : Nicolas Raphaël, docteur en droits, juge du Champsaur, Olivier Fabre ou Faure (*Fabri*), coseigneur de Veynes ; Raymond Gril, notaire. Romette, 13 mars 1563, à Noël (f° 1) ; — la cure de Pelleautier, résignée par François Queyrel, à Giraud Aleysan, prêtre, de Valserres (*de Valles Serris*), par Jacques Tibaud, vicaire général de l'évêque Gabriel de Clermont. Gap, 10 déc. 1562 (f° 3) ; led. Aleysan tonsuré par Simon du Puy, évêque de Damas (*Damassenus*), à Vaison, le 10 avril 1554 (f° 6) ; — la cure d'Arzeliers, vacante par décès de Barthélemy Martin, à Esprit Bosse, clerc de La Bréole (*de Bredula*), diocèse d'Embrun. Gap, 7 sept. 1563 (f° 9) ; — le prieuré de St-Grégoire de Tallard, uni à la camérerie de l'abbaye de La Cluse, en Piémont, vacant par décès de Cristophe de *Feis* al. *Fens*, *ex comitibus Plozachi* (al. *Piosachi*) *et domini Publicianie*, camérier de La Cluse, à frère Jean-Louis *Cabureti*, *de Montecaberio*, par Antoine Piozachi, vicaire général de Gui Ferreri, évêque de Vercelli, abbé commendataire dud. monastère *nullius* de La Cluse (à Giaveno, le 10 janv. 1563), et confirmé par led. évêque, le 18 août suivant (f° 13) ; — le prieuré de « Lens », vacant par incapacité du dernier possesseur, à Gabriel « de Condollo », al. « Codollenc », par le vice-légat. Avignon, 1[er] oct. 1562 (f° 15) ; ledit Gabriel « Condolle », fils de Barthélemy, marchand d'Avignon, tonsuré par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis, à Avignon, le 6 fév. 1554/5 (f° 20 v°) ; — la sacristie de St-Antoine de Gap, résignée par frère Antoine Borrelli, chanoine de St-Antoine en Viennois, à frère Jean de Serve, religieux dud. monastère, par Charles Aguisonis, commandeur (*perceptor*) général de la commanderie de St-Antoine de Gap. Gap, 16 nov. 1563 (f° 23) ; — « le prieuré St-Géraud de Mongardin », vacant par décès de Claude Vitalis, à Jacques André, prêtre de Ventavon. Témoins : Henri Silvi, avocat, Jacques Olphi, al. Galhard, capitaine, Jacques Blanc, de Gap, et Jean Eyraud, de La Plaine (*castri de Plana*). Gap, 16 nov. 1563 (f° 26) ; — la cure du Désert, sous le titre de N.-D. *de Misere*, résignée par Jean Vollaire (*Volateris*), de la vallée de Vitrolles, à Jacques Pascal, prêtre de Sigoyer-sur-Tallard. Gap, 16 octobre 1563 (f° 29) ; — la cure « de la Val de Vitrolle », al. « N.-D. de Val-Sainte de Barcilonnette », résignée par Jean Pellous (*Pillosi*), à Antoine Augier, prêtre dud. lieu, sur présentation de Melchior Durand, prieur de St-Pierre de Dousard. Témoins : Arnoux d'Orsière, coseigneur d'Orsière, Jean Barban, coseigneur de Champoléon, et Étienne Barban, notaire de Gap. Gap, 12 août 1563 (f° 43) ; — la cure de Valernes, résignée par Antoine Carboni, à Balthasar Carle. Avignon, 30 nov. 1563 (f° 35) ; — la cure de Thèze, résignée par Barthélemy Bontous, d'Upaix, à Soffed Chaud, prêtre de Sigoyer-Malpoil. Gap, 2 déc. 1563 (f° 43) ; led. Chaud, fils de Jean, tonsuré par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis, à Sigoyer-Malpoil, dans la maison d'Antoine Ruffi ou Roux, en cours de visite, 29 oct. 1526 (f° 47) ; — la cure d'Eygalayes, al. prieuré de St-Jacques « de Sareyres et de Gaudichar *loci* d'Egallaie, al. de Gaudissart *seu*

d'Egallaye », vacant par décès de Bertrand Mathieu, à Honoré Abelhe, prêtre du diocèse de Fréjus. Rome, 8 janv. 1559/60 (f° 48) ; — le prieuré de N.-D. de « Belvezer », au lieu de Melve, résigné par André de Vachères, à Vincent Goudon, al Gaudon. Avignon, 30 déc. 1563 (f° 52).

1564. — Collations : la cure de St-Jacques en Valgaudemar, résignée par Jean Roman, à Georges Périer, prêtre dud. lieu. Témoins : noble Jacques Rambaud, chanoine et prévôt de Gap, Claude Blanc, chanoine créé, et Claude Amar, d'Aubessagne. Gap, 15 janv. 1564, à Noël (f° 58) ; — la précentorie de la cathédrale de Gap, résignée par Pierre Olphi, clerc de Gap, à Sixte Constans, chanoine créé, par Hugues de St-Marcel, sacristain de lad° cathédrale. Témoins : Jean *Solis*, prêtre d'Avançon. Avançon, dans « la chambre vielle » du château, 19 déc. 1563 (f° 62) ; — la cure de « St-André-lez-Gap », résignée par Arnoux Lagier, clerc, à Gaspar Goubaud, par Jacques Tibaud, vicaire général. Témoins : noble Sixte de Tanc, de Gap, et Guillaume Armand, notaire de Mison. Gap, 8 févr. 1564, à Noël (f° 65) ; — le prieuré de Vilhosc, résigné par Jean Nicolay, à Roch de *Rivo Bello*, al. « d'Ayguebelle », sacristie du prieuré de St-Andéol d'Upaix. Avignon, 26 nov. 1563 (f° 67) ; led. d'Aiguebelle, fils de Pierre, d'Upaix, tonsuré par Charles, évêque de Carron *(Carronotensis,* coadjuteur de Gabriel de Clermont, évêque de Gap à Upaix, en cours de visite, le 3 mars 1534, à Noël (f° 74) ; — le prieuré séculier de N.-D. de « Broix », al. « Bruys », avec Montmorin, son annexe, à Jacques de L'Hére, al. L'Aire, aumônier de l'église collégiale de St-Martin de l'Ile-Barbe, par le vicaire général de l'abbé de l'Ile-Barbe. Lyon, 17 janv. 1563/4, l'année prise à Pâques, *more Gallicano* (f° 76) ; — la cure du Caire, vacante par décès de Pierre Fourrès (*Foresii*), à Guillaume Allard, clerc de Gap. Rome, 1564 (f° 79) ; — le prieuré de St-Pierre-d'Argenson, vacant par décès de noble Claude *Passiati*, al. de Passiac, du Monêtier-de-Percy, à Giraud de La Tour, « professeur ez droitz, du lieu de Clèles ». Rome, 20 juil. 1563 (f° 82) ; — la cure d'Agnières-en-Dévoluy, résignée par Claude de Passiac, à Charles de Passiac, son neveu. Rome, même date (f° 86) ; — la cure de La Fare, résignée par Antoine Marin-Tabouret et Martin Escallone, qui se la disputaient, à Christophe Allard, clerc de La Fare. Gap, 13 mai 1564 (f° 115) ; led. Allard, fils de Barthélémy, tonsuré par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, à Embrun, le 29 avril 1564 (f° 116) ; — la cure de St-Martin des Infournas et la chapelle de Ste-Catherine fondée en l'église de La Bâtie-Neuve, vacante par décès de Balthasar Gueydan, à Gaspar Finéte. Gap, 24 juin 1563 (f° 120) ; — la sacristie du prieuré de Véras, vacante par décès de frère Pierre *Quotolencqut*, à Antoine Giraud, prêtre et religieux de Romette, par Jean-Paul Malvés, prieur dud. Romette. Témoins : Jean Borrelly-Sallasard et Jean Juvénis. Gap, dans la maison dud. Borrelly, 11 mai 1564 *(f°* 125) ; — la cure de La Rochette et St-Jean d'Auriac (*de Oriasco*), à Antoine Buysson, permutant, avec Jacques Paul, al. *Rodesti*. Gap, 16 mars 1564 (f° 128) ; — le prieuré de St-Pierre du Monêtier-d'Ambel, dépendant de celui de Romette, résigné par Michel Achard, à frère Antoine Barthélemy, al. Maron, par Jean-Paul Malvés, prieur de Romette. Gap, 10 juin 1564 (f° 133 v°) ; led. Maron, fils de Jean et de Jeanne Chamous, tonsuré par Laurent Allemand, évêque et prince de Grenoble, à Grenoble, le 22 nov. 1547 (f° 134 v°) ; — la cure de St-Jean et St-Étienne-en-Dévoluy, vacante par décès de Jean *Rouchivol*, à Bertrand *de Rousseval*, al. *de Rouchivol*, présenté par Étienne *de Cuysse*, prieur de St-André-lès-Gap. Témoins : Pierre de Chapponay, doyen de Gap, Gaspar Finéte, chanoine, et Gaspar Gobaud, prêtre habitué. Gap, 3 juin 1564 (f° 138) ; — la chapellenie de St-Martin d'Ancelle, résignée par Jean Clément, à Antoine Marin-Tabouret, prêtre bénéficier de Gap. Témoins : Benoît de Flandria, docteur en médecine ; Bernardin Finéte, apothicaire, et Hugues Davin, chirurgien. Gap, 10 oct. 1564 *(*f° 141) ; — la cure de N.-D. des Vergers (*de Pomeriis*) de Mantéyer, résignée par Jean Clément, à Antoine Marin-Tabouret. Témoins : Claude Blanc, chanoine créé, Michel Didier, notaire, et Gaspar « Ruffi, dict de La Gueynière, cardayre », de Gap. Gap, 20 oct. 1564 (f° 148 v°) ; — la cure de Laux *(de Lausio)*, résignée par Jean Raynaud, à Pierre Ripert, prêtre, de St-André-de-Rosans. Témoins : Jacques *Solis*, chanoine de Gap, et Antoine Surron, de Romette. Gap, 20 avril 1563 (f° 156) ; — la cure de N.-D. « des Pommiers » al. *de Pomeriis*, de Manteyer, vacante par décès de Jean Clément, à Gaspar *Galloti*, al. Gallot, prêtre de Serres. Témoins : Ollivier Abonel et Gaspar Buysson, docteurs ès droits, Claude Blanc, chanoine créé, et Jean Philibert, notaire. Gap, 12 oct. 1564 (f° 170) ; led. Gallot ordonné prêtre par Simon du Puy *(de Podio)*, évêque de Damas *(Damassencis)*, à Vaison, le 22 sept. 1543 (f° 173) ; — la chapellenie de St-Étienne, fondée en l'église de La Motte-du-Caire, résignée par Antoine de *Novo*, al. « de Von », prieur d'Antraïs, à Urbain Blanc, prêtre de La Motte-du-Caire. Témoins : Jean Payan, « dict *dou Pastre* », et Jacques Espitalier, d'Ancelle *(de Ansela)*, laboureurs. Gap, 4 sept. 1564 (f° 174) ; — la chapelle St-Giraud et St-Paul, fondée en l'église de Gap, résignée par Guillaume Ripert, clerc, à Pierre Davin de Gap. Gap, 4 nov. 1564 (f° 177) ; led. Davin, fils de Simon, docteur en droits, juge des appellations de Gap, et d'Anne Gaultier, tonsuré par Gabriel de Clermont, à Gap, le 29 déc. 1561/60 (f° 179) ; — la chapellenie St-Martin d'Ancelle,

vacante par décès de Jean Clément, à noble Jacques Rambaud, prévôt de Gap, par Antoine Givaudan *(Javoudani)*, cocuré d'Ancelle, collateur de lad^e^ chapellenie. Témoins: Nicolas Raphaël, juge du Champsaur et d'Avançon, Antoine Escallier, Jean Ébrard, d'Ancelle ; Jacques Brun, notaire dud. lieu. Ancelle, 18 oct. 1564 (f° 180) ; —le bénéfice ou « panaterie », fondée en l'église de Gap, résignée par Gaspar Bellon, à Jacques Thomé, curé de Rabou, par le pape Pie IV. Rome, 6 des cal. de février (27 janv.) 1563/4, 5e année de son pontificat (f° 183) ; led. Thomé, fils de Baudon Thomé, de Rabou, tonsuré par Gabriel de Clermont, à La Roche-des-Arnauds, le 22 juil. 1551 (f° 186 v°) ; avec approbation du chapitre de Gap. Présents : Hugues de St-Marcel, sacriste, Pierre Rochas, Jacques Vuilhet, Jacques Juliati, Baudon Garcin, Marcon Armand et Jacques Solis, chanoines. Témoins: Jean Buysson, bénéficier, Jacques Parat, prêtres ; Jean Mouton, al. Mutonis, notaire, secrétaire du chapitre. Gap, dans la sacristie, 10 nov. 1564 (f° 187) ; — « la chappelle des Unze mille Vierges, fondée à l'autel de la chappelle des Sept dolleurs », résignée par Jean *Valatoris* (Vollaire), de la vallée de Vitrolles, à Pierre Rochas, chanoine de Gap, 9 nov. 1564 (f°189); — le prieuré de N.-D. de Laup-Jubéo et St-Léger *(de L'Aup Montis Jubie et Sti Lagerii)*, résigné par Olivier Guillaume, à Boniface Matheron, par le vice-légat. Avignon, 28 juil. 1563 (f° 195) ; — la chapelle Ste-Croix de la cathédrale de Gap, résignée par Guillaume Ricqueti, clerc d'Aubagne, diocèse dé Marseille, à Pierre Himbert, clerc de Montmaur. Témoins : Raymond Juvénis, notaire, et Pierre Clément, clerc de Jarjayes. Gap, 1er déc. 1564 (f° 201), etc.

Répertoire alphabétique, par prénoms des titulaires des bénéfices (f° 211 et suiv.).

G. 841. (Registre.) — In-4° oblong, 57 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1563-1564. — Insinuations, etc. — « Brevet des collations et provisions des bénéfices du diocèse de Gap », en 1563-64, par Jean Mutonis.

1563. — Collations, par J. Tibaud, vicaire général : les deux chapelles St-Nicolas, fondées par Pierre Savine à l'autel de N.-D. du Valgaudemar, et par noble Françoise, veuve de Raymond Savine, jurisconsulte, à l'autel Ste-Croix, vacantes par décès de Jean-Jacques Farel, à Étienne Chaillol. Gap, 11 août 1563 (f° 1) ; mise en possession dud. Chaillol : de la chapelle Ste-Croix, *per visionem crucis que est supra porta seu tribunal introitus chori, ubi erat altare quod fuit diruptum per illos nove religionis nominatos* et de la chapelle St-Nicolas, *per obsculum lapidis altaris cappellanie domini Petri Putodi, que erat cappellania Nostre Domine Vallis Gaudemaris, quod altare fuit etiam diruptum*[1]) *et nondum est reparatum*, id. (f° 1 v°) ; — la chapelle de Gap, dite de Pierre Maurel, résignée par Pierre Vial, à Pierre Chaillol, recteur de l'hôpital de Mirabeau, et *vice versa*, 13 août (f° 3); — la chapelle St-Jean de Veynes, résignée par noble Balthasar de La Piarre, à Louis Fortune, présenté par Marguerite de Veynes, au nom de Gaspar de Bonne, coseigneur de Veynes, fils et héritier de Jean de Bonne, celui-ci fils de lad^e^ Marguerite, 20 août (f° 6) ; — la chapelle N.-D. *de Ortis, in ecclesia Ste Columbe in platea Sancti Stephani Vapinci*, et celle d'Auberoux (*de Alboruffo*), fondée en la cathédrale de Gap, vacantes par décès de Grégoire Miralhet, à Louis Miralhet, clerc d'Aspres, 1er oct. 1563 (f° 10 v°).

1564. — Dimissoires: pour noble Gabriel Rambaud, fils de Guélis, seigneur de Furmeyer, 1er févr. 1564 (f° 22) ; — Christophe Allard, fils de Barthélemy, de La Fare, terre d'Église (*terre Ecclesie, Vapincensis diocesis*), 27 avril (f° 28 v°). — Collation de la chapelle St-Claude, fondée au Noyer par Jean Prel, résignée par Claude Prel, à André Prel, de Gap, 5 déc. 1564 (f° 56 v°), etc. (cf. G. 842).

Pièces détachées. — Notes suivant lesquelles : noble Marius-Claude Flotte, seigneur de La Bâtie-Montsaléon, tuteur de nobles Jeanne et Louise de Varey (*de Varyo*), dames de Manteyer et patronnes de la chapelle vacante par décès de Hugues *Magnonie*, a présenté pour nouveau recteur Marin Brun, clerc d'Aspremont, le 3 janv. 1564 ; — la chapelle fondée par Jacques-Pierre Risoul en la cathédrale de Gap, sous le titre des Onze mille Vierges possède trois terres ou vignes *au Bas Palluel*, en *Costes Mellozes* et *en Piémoron*, sans date, etc.

G. 842. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier [2]) ; 6 pièces, papier.

1561-1567. — Insinuations, par Jean Mutonis, al. Moton, pro-secrétaire épiscopal.

1561. — Collations, par Jacques Tibaud, vicaire général de Gabriel de Clermont : les chapelles de N.-D. de Souchier (*Socharerii*), à Gap, résignées par Benoît de Flandria, docteur en médecine, procureur de François de Flandria, recteur, à Jacques *Syssoigne*, clerc d'Avi-

[1]) Les Huguenots du Champsaur et du Gapençais, parmi lesquels Lesdiguières, sous la conduite d'Antoine Rambaud, dit le capitaine Furméyer († 1566), s'emparèrent de Gap, du 1er au 2 mai 1562, et en restèrent les maîtres jusqu'au commencement du mois de septembre de la même année. Ils « abatirent les images, ruinèrent » les couvents, etc. (Voir *Mémoyres pour l'advenir*, dans *Bull. soc. d'étud.*, 1886, p. 54-58).

[2]) Ce registre est recouvert d'un double feuillet, en parchemin, in f°, contenant un fragment de commentaire sur les droits et devoirs des abbés, avec gloses marginales, des XIIIe-XVe siècles.

gnon. Gap, 5 mai 1561 (f° 1) ; — la chapelle de l'église de Gap, dite de St-Germain, vacante par mariage de François de Flandria, à noble Antoine de St-Germain, clerc de Gap, 6 mai (f° 1 v°) ; — la cure de La Roche-sur-Buis, résignée par Symphorien Arnaud, à Esprit Blégier, chanoine d'Avignon, 19 mai (f° 2 v°) ; — la chapelle de St-Germain, vacante par mariage de François de Flandria, à Marcon Armand, prêtre habitué, 9 juin (f° 3 v°) ; — la cure de Brantes (*de Brantulis*), vacante par décès de dom Guigues Bayet, à Guillaume Richaud, prêtre du diocèse de Sisteron, présenté par Balthasar de Colans, chevalier de Malte, commandeur d'Avignon, patron, 18 juin (f° 5) ; — la cure de Melve, vacante par décès d'Étienne de Vachères, à Jean Sguilland, clerc du diocèse de Sisteron, 12 juil. (f° 6) ; — la chapelle des Cinq Plaies, fondée à Orsière, par Jean Barthélemy, al. Blanc, prêtre, vacante par décès de Guillaume Novelli, à Jacques Peyron, 7 août (f° 6 v°) ; — les chapelles N.-D. du Clocher (*in pede pinaculi*), à Gap, et de N.-D. de Valernes, résignées par Jacques Parat, à Arnoux Hulhet, prêtre de Gap, 12 août (f° 7 v°) ; — le canonicat vacant par décès d'Étienne Fogasse, à Gaspar Finéte, 4 sept. (f° 8 v°) ; — la cure du Monêtier-Allemont, résignée par Jean-Benoît Mutonis, à Olivier Olphi, al. Galhard, clerc de Gap, 8 oct. (f° 9 v°) ; — les chapelles fondées : par Isnard Nal, de Corps, chanoine de Gap, à l'autel de Ste-Colombe et de St-Étienne *de Inter hortos*, à St-Étienne de Gap, et par noble Pierre Rostain (*Rostagni*), à St-Grégoire de Tallard, et celle de N.-D. de Tournefort, hors de La Bâtie-Neuve, vacantes par décès de Gabriel Cesmat, à Arnaud Dromenq, clerc d'Ancelle, 12 nov. (f° 10) ; — la cure d'Antonaves, vacante par décès dud. Gabriel Cesmat, à Gaspar Gobaud, prêtre habitué de Gap, présenté par Pierre Rochas, chanoine, procureur du prieur d'Antonaves, 12 nov. (f° 11) ; — le prieuré-cure de N.-D. de Puy-Servier (*Podii Serverii*), à Valserres, vacante par décès de François Farel (*Farelli*), à André Évesque, bénéficier de l'église de Sisteron, 13 nov. (f° 12) ; — la cure de N.-D. de Rives (*de Rippa Durencie*) à Lettret, résignée par Antoine Draqui, à Guillaume Ruffi, prêtre de Gap, 28 nov. (f° 12 v°) ; — la chapelle N.-D. fondée à Gap par Giraud Vitalis, dite la chapelle *de Vitalibus*, unie à la chapelle fondée par Jean Rambaud, al. Artaud, chapelain du Noyer, résignées par Michel Davin, à Gaspar Davin, clerc, fils de Simon, docteur en droits, juge des appels. Témoins : Benoît Blanc et Jean Payan, al. *dau Pastre*, 30 nov. (f° 13 v°) ; — la chapelle N.-D., dite de Pierre Maurel, à Gap, vacante par décès de Jacques d'Orsière, à Claude Girard. Témoins : Mathieu Amat, notaire, et Charles Nicolay, al. Dalmas, de Chabestan, 7 déc. 1561 (f° 14 v°).

1562. — Collations : la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Henri Rixent, non pacifique, à Jacques Rambaud, chanoine de Gap, présenté par Jean Espié, procureur des religieux de Durbon et des religeuses de Bertaud, patrons, 7 mars 1562 (f° 15 v°) : — la cure et l'hôpital de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, résignés par Jean de Navaisse, seigneur du Puy, procureur de Barthélemy Gieu (*Guyut*), al. Mellan, à noble Michel de Bonne, chanoine d'Embrun. Témoins : noble Jacques Rambaud, prévôt de Gap, Claude Blanc, chanoine créé, et Julien Honoré, al. Motte, clerc de St-Julien-en-Champsaur (*de Buyssardo*), 12 mars (f° 16 v°) ; — la chapelle St-Michel, de St-Julien-en-Champsaur, résignée par noble François de Boulogne (*de Bononia*), procureur de Vincent de Barcelonnette (*de Barcellonia*), à Antoine Eyraud, al. *Foasson*, prêtre dud. St-Julien, 15 mars (f° 17 v°) ; — la cure du Noyer, résignée par Jean Pellegrin, à autre Jean Pellegrin, de La Fare, 8 avril (f° 18 v°) ; — la cure de Rosans, résignée par François Armand, procureur du Roi au bailliage de Gap, procureur de Jean Boneti, à Georges de La Piarre (*de Petra*), prêtre de Valdrôme, diocèse de Die, présenté par Étienne Gay, sacriste de St-Marcel-lès-Die, prieur de Rosans, patron, 23 avril (f° 19 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine de La Bâtie-Neuve, résignée par Pierre Plat, à Balthasar Gueydan, prêtre de La Bâtie-Neuve, 9 avril (f° 20 v°) ; — la cure de Montéglin, vacante par incapacité de Jacques Fornier, prêtre du diocèse de Valence, à Michel Salvat, prêtre de St-Marcellin-lès-Veynes. Témoins : noble Balthasar Chervas, de Sisteron, Antoine Taix (*Taisii*), de Neffes, Pierre Pellous (*Pillosii*), clerc, de Neffes, et Gaspar Vitrolle, prêtre de Rabou, 13 nov. (f° 21 v°) ; — la cure de St-Jean de Montorsier (*Montis Orserii*), vacante par décès de Jean Martin, à Jacques Sol, prêtre habitué de Gap, 14 nov. (f° 22 v°) ; — la cure du Noyer, vacante par décès de Jean Pellissier, à Antoine Prel (*Prelli*), fils de Pierre, du Noyer, 9 nov. (f° 23 v°) ; — la chapelle St-Blaise d'Upaix, vacante par décès de Jean du Pont (*de Ponte*), d'Upaix, à Henri Anselme, clerc dud. lieu, 25 nov. (f° 24) ; — la cure de Charbillac, vacante par décès de Jean Eymar, al. Dauphin, à Jean Bon (*Bonis*), prêtre du Collet, paroisse de La Motte-en-Champsaur, 16 déc. (f° 25) ; — la cure d'Arzeliers, vacante par décès d'Antoine de Ville, à Barthélemy Mellanc, al. Guieu (*Guyui*), de Prunières, diocèse d'Embrun. Témoins: Honoré Armand et Mathieu Amat, notaires, 18 oct. (f° 25 v°) ; — la chapelle N.-D. de Pitié, fondée à « Bones-Fons ». (*de Bonis Fontibus*), paroisse St-Paul, en la vallée de Vitrolles, vacante par décès de Jacques Vollaire, prêtre de Bonnes-Fonts (*de Bonis-Fontibus*), à Bertrand Grimaud, dud. lieu, présenté par Jean Merlier, le jeune, religieux

de St-Antoine, procureur d'Antoine Ruffi, fils de Claude, d'Agnielles, patron, 16 déc. (f° 26 v°) ; — la cure de St-Pierre de Pelleautier, résignée par François Queyrel, à Giraud Alleysan, prêtre de Valserres, 17 déc. (f° 27) ; — les trois chapelles St-Pierre, St-Martin et Ste-Catherine d'Orpierre (*Auripetre*), vacantes par incapacité de Pierre Boneti, à Pierre Reynaud, clerc dud. lieu, 16 août (f° 28); — la cure de N.-D. de Pelleautier, résignée par François Queyrel, à Jean Reynier, prêtre dud. lieu, présenté par Étienne Rambaud, prieur dud. lieu. Témoins : Jean Bompar, avocat, et Jean Queyrel, fils de Mathieu, notaire, 23 déc. 1562 (f° 29).

1563. — Collations, par J. Tibaud, vicaire général de l'évêque Gabriel de Clermont : la cure de St-Jacques-en-Valgaudemar, résignée par Jean Roman, à autre Jean Roman, prêtre de St-Firmin, fils de Jacques. Témoins : Pierre Rochas, chanoine, Firmin Rochas, son frère, docteur en droits, Benoît et Jacques Blanc, frères. Gap, 3 janv. 1563, à Noël (f° 30) ; — lad° cure de St-Jacques, vacante par décès de Jean Roman, à Jean Rochas, clerc de St-Firmin, 4 janv. (f° 30 v°); — le prieuré de St-Grégoire de Tallard, vacant par décès de Christophe *de Feys*, à Guillaume Gentil, clerc de Tallard, 16 janv. (f° 31 v°) ; — la cure de La Bâtie-Vieille, résignée par Gaspar Finette, à Martin Clément-Santon, prêtre, 21 janv. (f° 32) ; — la chapelle St-Jean d'Orpierre, vacante *per incapacitatem et hereticam pravitatem et apposlasiam* de Pierre Achard, clerc de Saléon. Témoins : Pierre Buysson, notaire de Saléon, et Louis Fortune, prêtre, 6 févr. (f° 33) ; — une chapellenie, à Orpierre, vacante *per incapacitatem, apposlasim et hereticam pravitatem* de Georges Barnoin, prêtre de Mison, à Pons Allemand, prêtre d'Orpierre, présenté par Jean Gueydan, prêtre, procureur des consuls d'Orpierre, patrons, 12 févr. (f° 33 v°) ; — la cure de Montéglin, vacante par décès de Michel *Salveti*, à Jean Leutier, prêtre de Lachau. Témoins : Claude Vial, chanoine de Gap, et Benoît de Flandria, docteur en médecine, 25 févr. (f° 34) ; — la chapellenie fondée à Orpierre par Blaise Audéyer, vacante par décès de Georges Barnoin, à Pons Allemand, prêtre d'Orpierre, 16 jnin (f° 34 v°) ; — la cure d'Agnières-en-Dévoluy, résignée par Nicolas Garnaud, clerc, procureur de la cour spirituelle de Gap, au nom de Claude *Passeati*, curé, à Claude Passeat, clerc du diocèse de Die, curé de St-Lambert de Roynac, diocèse de Valence, et *vice versa*. Témoins : Michel de Revillasc et Pierre Tourniaire, de Bellafaire, 19 juin (f° 35 v°) ; — la cure des Infournas, résignée par Balthasar Gueydan, à Pierre Abrard, prêtre de La Bâtie-Neuve, présenté par François de St-Marcel, prieur de St-Bonnet et de Chabottes, 23 juin (f° 36 v°) ; — lad° cure des Infournas, et la chapelle Ste-Catherine de La Bâtie-Neuve, vacantes par décès de Balthasar Gueydan, à Gaspar Finette, 25 juin (f° 37 v°) ; — le prieuré-cure de « N.-D. *de Misere* » du Désert, vacant par décès de Jean *Musoti*, prêtre de Sigoyer-sur-Tallard, à Jean Vollaire, prêtre de Bonnes-Fonts (*de Bonis Fontibus*), vallée de Vitrolles. Témoins : Bertrand Grimaud, prêtre de Bonnes-Fonts, curé de Ventavon, Antoine *Magnonie*, notaire et avocat, et Jean Payan, dit *dau Pastre*, travailleur (*affanatore*), 28 juin (f° 38) ; — la cure de La Fare, vacante par décès de Bonnet Allard, à Martin Escallon, clerc de La Fare, 7 juil. (f° 39) ; — la cure de Montéglin, vacante par décès de Jacques Fornier, à Jean Leutier, prêtre de Lachau. Témoins : Balthasar Lombard, châtelain de Lagrand, et Arnoux Odon, dit *d'Eygoare*, laboureur de Gap, 3 juil. (f° 39 v°) ; — les cures de Savournon et Plan-du-Bourg, vacantes par décès de Jean de Montroux (*de Monte Ruffo*), à Giraud Vernier (*Vernerii*), clerc, présenté par Gaspar Gruel, archidiacre, Benoît Burgaud, Pierre Rochas, Baudon Garcin, Claude Vial, Melchior Armand et Gaspar Finette, chanoines de Gap, patrons, 17 juil. (f° 40 v°) ; — la cure de La Fare, vacante par décès de Bonnet Allard, à Antoine Marin, al. Tabouret, habitué de l'église cathédrale de Gap, 25 juil. (f° 41 v°) ; — la cure d'Arzeliers, résignée par Antoine *de Villa*, à Barthélemy Martin, prêtre du diocèse d'Embrun. Témoins : Arnoux d'Orsière, coseigneur d'Orsière, Arnoux Hulhet et Jean Espié, prêtres, 6 août (f° 42) ; — la cure de Barcillonnette (*Barcelonette*) et la chapelle St-Étienne dud. lieu, résignées par Jean Pellous, prêtre de la vallée de Vitrolles, à Antoine Augier, prêtre de lad° vallée, présenté par noble Antoine Durandi, procureur de Melchior Durandi, prieur de St-Pierre de Dousard, patron. Témoins : nobles Arnoux d'Orsière, coseigneur d'Orsière, Jean Barban, coseigneur de Champoléon (*Campollini*), et Étienne Barban, notaire, 12 août (f° 43) ; — la chapelle dite de Pierre Maurel, à Gap, et l'hôpital de Mirabeau, résignés par Étienne Chaillol, à Claude Vial. Témoins : Jacques Sol, chanoine, Jacques Guigues, clerc, Antoine *de Domo*, dit Brunet, et Jean Payan, 13 août (f° 44) ; — la cure du Caire, vacante par décès de Pierre Fourrès (*Foresii*), à Antoine Blanc, clerc de La Motte du-Caire, présenté par le chanoine Pierre Rochas, prieur du Caire, 19 août (f° 45) ; — la chapelle St-Nicolas de Rambaud, résignée par Jean Blanc, à Jean Boyer, clerc de Gap, présenté par Marcon Armand, chanoine, procureur de noble Jacques de St-Germain, patron. Témoins : Gaspar Gruel, archidiacre, et Esprit Espié, procureur fiscal, 24 août (f° 45 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine de Laux (*de Lausio*), mandement de Montaut (*Montis Alti*), vacante par décès de Pierre Achard,

à Imbert Fallavel, prêtre de Mont-Ferrand en Rosanais *(de Monte Ferrando in Rosanesio)*, présenté par Rostain Manent, seigneur de Montaut, au nom de Marguerite Achard, sa femme, patronne. Témoins : Antoine *de Fonte Bona, panitonsor*, et Jean Payan, dit *dau Pastre*. 1er sept. (fo 46) ; — la cure d'Arzeliers, vacante par décès de Barthélemy Martin, à Esprit Bosse (*Bossie*), clerc de La Bréole, diocèse d'Embrun, 7 sept. (fo 46 vo) ; — la cure du Noyer, résignée par Mathieu de La Piarre (*de Petra*), prêtre de Tallard, à Antoine Eyraud, al. *Foasson*. Témoins : Jacques Vernilhes et Baudon Garcin, chanoines, 9 sept. (fo 47 vo) ; — la chapelle N.-D. *de Ortis in ecclesia Ste Colombe in platea Sti Stephani Vapinci*, dans noble Louis de Roux (*de Ruffo*), coseigneur de Sigottier, est patron, et celle d'Auberoux (*de Alboruffo*), fondée en la cathédrale de Gap, et dont noble Antoine d'Autane, seigneur de Bonnevaux (*de Bonis Valibus*), diocèse de Die, est patron, vacantes par décès de Grégoire Miralhet, à Louis Miralhet, clerc d'Aspres-sur-Buëch, 1er oct. (fo 48 vo) ; — la chapelle St-Sauveur à Veynes, résignée par Balthasar de La Piarre, à Louis Fortune, présenté par noble Marguerite de Veynes, et Gaspar de Bonne, fils de feu Jean de Bonne, ce dernier fils de lade Marguerite. Témoins : Laurent Thomé *la Thomo* et Arnoux Meyer, 20 août (fo 49 vo) ; — le prieuré-cure de N.-D. *de Misere* du Désert, résignée par Jean Vollaire, à Jacques Pascal, prêtre de Sigoyer-sur-Tallard. Témoins : Bertrand Grimaud, prêtre *de Bonis Fontibus*, en la vallée de Vitrolles, et Antoine Pochon, al. *Queyron*, cordier, 16 oct. (fo 50 vo) ; — la cure de Chanousse, sous le titre de N.-D. du Serre, résignée par Pierre *Draqui*, notaire et avocat, procureur de Jean Nicolay, docteur en droits, à Charles Girard, prêtre d'Orpierre, présenté par Pierre Ripert, vicaire général ou procureur de François *de Borges*, prieur de St-André-de-Rosans, patron, 6 nov. (fo 51) ; — le prieuré de St-Géraud de Montgardin, vacant par décès de Claude Vitalis, à Jacques André, prêtre de Ventavon. Témoins : Henri Sylvi, avocat, capitaine Jacques Olphi, al. Galhard, Jacques Blanc, de Gap, et Jean Eyraud-Caton, de La Plaine, 16 nov. (fo 52) ; — la sacristie de St-Antoine de Gap, résignée par Claude Lagier, prêtre de Valgaudemar, habitant de Gap, procureur de frère Antoine Borrel, chanoine de St-Antoine en Viennois, à frère Jean *de Serna*, profès dud. St-Antoine, pourvu par Charles Anisson (*Agnissonis*), *operarius* du monastère de St-Antoine et commandeur de Gap. Témoins : Gratien Ébrard, marchand, et Jacques Guigues, clerc. Gap, 16 nov. (fo 52 vo) ; — la cure de N.-D. de Beauvoir (*de Bellovidere*) de Thèze, résignée par noble Barthélemy Bontous, clerc d'Upaix, à Soffrey Chaud, prêtre de Sigoyer-Malpoil, présenté par Jean *de Bretons*, protonotaire apostolique, prieur de Thèze, 2 déc. (fo 53) ; — la chapelle N.-D. de Miséricorde de Tallard, résignée par Jean Champsaur, à Marcellin Champsaur, clerc de Tallard, son frère, présenté par Antoine Champsaur, leur père, et Michel Champsaur, patrons, 4 déc. (fo 54) ; — la chapelle de St-Christophe, fondée à Arzeliers par Jean de Laup (*de Alpo*), prêtre dud. lieu, vacante par mariage de Jacques Roger, à Bernardin de Briançon (*de Briansono*), clerc de Sélonnet (*de Salloneto*), vallée de Seyne, diocèse d'Embrun. Témoins : Jacques Lagier, al. *Gangailhe*, cordonnier, Jean Gautier, fils de Jean, de Tallard, et Pons Disdier, cardeur de laine, 17 déc. 1563 (fo 54 vo).

1564. — Collations, par led. J. Tibaud : la cure de St-Jacques-en-Valgaudemar, résignée par Jean Roman, fils de Jacques, à Georges Perrier, prêtre dud. St-Jacques. Témoins : noble Jacques Rambaud, prévôt de Gap, Claude Blanc, chanoine créé, et Claude Amar, d'Aubessagne, 5 janv. 1564 (fo 55 vo) ; — les chapelles N.-D. près du Clocher et Ste-Catherine, fondées à St-Bonnet par Guillaume et Jacques Escallon, vacantes par décès de Guillaume Escallon, à Arnaud Escallon, prêtre de La Fare, 18 janv. (fo 56) ; — la cure de Chanousse, vacante par décès de Charles Girard, à Jean Reymond, prêtre d'Orpierre, 25 janv. (fo 57) ; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Chérubin Rambaud, notaire, procureur de Guillaume Mollaris, à Durand Civaty, prêtre du mandement de Beaumont, présenté par Pierre d'Ambel, procureur de François Fléard, prieur dud. St-Laurent, 7 févr. (fo 57 vo) ; — la cure de St-André de Gap, résignée par Arnoux Lagier, à Gaspar Gobaud, présenté par Olivier Sarrasin, moine dud. St-André, procureur du prieur dud. lieu. Témoins : noble Sixte de Tanc et Guillaume Armand, de Mison, notaire, 8 févr. (fo 58) ; — les chapelles St-Clément et St-Sébastien de Salignac, vacantes par décès de Jean Garcin et Balthasar David, à Georges Rostagni, prêtre dud. lieu, 18 févr. (fo 59) ; — la chapelle St-Claude de Ribiers, vacante par décès de Jacques Jean, à François Arnaud, prêtre dud. lieu, 25 févr. (fo 59 vo) ; — la cure de Rabou, vacante par décès de Pierre Putod, à Jean Reymond, prêtre d'Orsière, présenté par Jacques Sol et Jacques Vernilhes, chanoines de Gap, 27 févr. (fo 60) ; — la chapelle des Graniers ou des Escoffiers à Upaix, résignée par noble Sixte Fauchet, à Henri Vimani, clerc du Lazer, 1er mars (fo 60 vo) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, fondée à Gap par Jacques-Pierre Risoul, vacante par décès de Hugues Magnonie, à Marin Brun, clerc d'Aspremont. Témoins : Jacques de St-Germain, coseigneur de Jarjayes et de La Villette, et Pierre Queyrel, notaire de Gap, 3 janv. (fo 61) ; — la cure de La

Motte-en-Champsaur, résignée par Antoine Buysson, à Jacques Paul, al. Rodesi, recteur de N.-D. de La Rochette et de St-Jean d'Auriac, présenté par François de St-Marcel d'Avanson, évêque et prince de Grenoble, doyen de Savoie, abbé de St-Martin de Miséré (*de Miseriaco*), prieur de St-Bonnet, patron de la cure de La Motte, et *vice versa*, 16 mars (f° 61 v°) ; — la cure de La Fare, résignée par Jacques *Granelie*, à Pierre Blache, prêtre d'Aubessagne, 13 mars (f° 63), — la cure du Laux (*de Lausio*), résignée par Pierre Bessard, puis par Jean Reynaud, à Pierre Cappelli, prêtre de St-André-de-Rosans. Témoins : Jacques Sol, chanoine, et Jean Signoret, curé de Chauvac, 20 avril (f° 63 v°) ; — la cure de St-Martin d'Ancelle, résignée par Balthasar Bouffier, notaire de Veynes, procureur de Jacques Bonardel, à Jean Sébastien, prêtre d'Ancelle, curé de St-Florent de Savines, et *vice versa*, 21 avril (f° 64) ; — la cure de Lardier, vacante par décès de Jacques Tronelli, à Jacques Granier, prêtre de Sigoyer-sur-Tallard, 2 mai (f° 65) ; — la cure d'Arzeliers, résignée par Barthélemy Bontous, à Léon Bontous, clerc d'Upaix, présenté par Aymar-François de Mévouillon, baron de Bressieu, de Ribiers et d'Arzeliers, patron, 18 janv. (f° 65 v°) ; — la cure de Sallérans, vacante par décès de Gonin Bremond, à Jean Guigues, prêtre de Barret-de-Chabre (Barret-le-Bas), 18 mai (f° 66) ; — la cure de Rosans, vacante par décès de Georges de La Piarre (*de Petra*), à Sébastien Rolland, prêtre de Rosans, présenté par Étienne Gay, prieur de Rosans, 24 mai (f° 66 v°) ; — le prieuré de St-Bonnet-en-Champsaur, résigné par le chanoine Jacques Sol, procureur d'Antoine Draqui, à Hugues de St-Marcel d'Avanson, par Jean-Paul Malvés, prieur de Romette. Témoins : Guillaume Seymaud, al. Villaris, moine de Romette, Raymond Juvénis, notaire de Gap, et Jean Saujon, de Valbonnais, serviteur dud. Hugues de St-Marcel. Gap, *in hospicio intersigni Delphini Johannis Borrelli Salezard et camera que est in vicum inherente mentis civitatis*, 5 mai (f° 67) ; — l'église de La Fare, litigieuse entre Antoine Marin-Tabouret et Martin Escallon, fils de Jean, à Christophe Allard, clerc de La Fare, terre de l'église de Gap. Témoins : Jean Allard, baile de La Fare, Jean Alloys, al. Filhou, revendeur (*revenderio*), et Étienne de Fontbonne, couturier, 13 mai (f° 67 v°) ; — la cure de St-Jean et St-Étienne-en-Dévoluy, vacante par décès de Jean Rouchivol, à noble Bertrand Rouchivol, présenté par Étienne *de Cuysse*, prieur de St-André de Gap, patron, 3 janv. (f° 68) ; — la cure de Saléon, résignée par Martin *Javoyni*, prêtre de Valdrôme, diocèse de Die, à Pons Gondrin, prêtre de Veynes, 15 et 25 juin (f° 68 v°) ; — la chapelle Ste-Anne du mas de Villeneuve, paroisse de Poligny (*de Polligniaco*), fondée par Jacques Fulconis, al. Tomassin, résignée par Pierre Didier, clerc de Poligny, à Claude Girard, prêtre de St-Étienne-en-Dévoluy, présenté par Jean Didier, fils de feu Guillaume, dud. Villeneuve, patron. Témoins : Jean Gueydan, bénéficier, et Sixte de Tanc, écuyer, 30 juin (f° 70) ; — la cure de St-Genis, résignée par noble Balthasar de La Piarre, à François Jaubert, prêtre de St-Genis. Témoins : Gaspard Finette, chanoine, Mathurin *Puoti*, notaire de Serres, et Jean Félix, prêtre de Sigottier, 11 juil. (f° 71) ; — la cure de La Piarre, résignée par Jacques Franconis, curé de Serres, procureur de noble Balthasar de La Piarre, à Jean Félix, prêtre de Sigottier, id. (f° 71 v°) ; — la chapelle fondée à l'autel St-Sébastien d'Agnières-en-Dévoluy, par noble Gaspar de Patras, le 23 nov. 1529, par testament, (Benoit *de Bonis*, notaire de Grenoble), vacante par décès de Henri Bernard, al. Marcelhe, à Jean *Bués*, prêtre d'Agnielles, présenté par Pierre de Patras, patron, 28 juil. (f° 72 v°) ; — la cure de Montauban, résignée par Paul Chauvet, à Pierre Soler (*Solerii*), de St-Julien de Porchères, *in Regno*, diocèse de Viviers. Témoins : Jean Vachier, notaire de St-Julien-en-Champsaur, et Pierre Clary, clerc de St-Firmin, 13 juil. (f° 73) ; — la chapelle de St-Étienne de La Motte-du-Caire, résignée par Antoine Fourés (*Foresii*), à Urbain Blanc, prêtre dud. lieu, présenté par Antoine Blanc, fils de Pierre, Sauveur Blanc, fils de Balthasar, et autres, 4 sept. (f° 74) ; — la cure de L'Épine, vacante par décès de Florent Roman, à Humbert Roman, prêtre de Moydans. Témoins : Claude de Bourges, seigneur de Momelen en Trièves, et Pierre Bresson, al. Cartier, 6 sept. (f° 74 v°) ; — la cure de La Roche-des-Arnauds, résignée par Jacques Lagier, à Jacques de Lafont (*de Fonte*), prêtre de Neffes, habitant à La Roche-des-Arnauds, présenté par Aubert de Lafont, grand prieur de l'abbaye de Boscodon, procureur de Pierre de Revillasc, prieur de La Roche-des-Arnauds, patron, 30 sept. (f° 75) ; — la chapelle St-Martin de La Bâtie-Vieille, vacante par décès de Michel Espagne, à Louis Espagne, clerc de Rambaud, présenté par Martin Clément, curé de La Bâtie-Vieille, patron, 5 oct. (f° 76) ; — la cure de Rabou (*de Rabono*), résignée par Jean Raymond, à Jean Gueydan, bénéficier de Gap, présenté par Jacques Rambaud, prévôt, Benoît Burgaud, Pierre Rochas, Marcon Armand et Jacques Sol, chanoines de Gap. Témoins : Gaspar Vitrolle, curé de St-Eusèbe, habitant à Gap, et Aubert Arnaud, clerc habitué, 6 oct. (f° 76 v°) ; — la chapelle St-Martin à Ancelle, résignée par Jean Clément, à Antoine Marin-Tabouret, prêtre habitué de Gap. Témoins : Benoît de Flandria, docteur en médecine, Bernardin Finéte, apothicaire, et Hugues Davin, chirurgien, 10 oct. (f° 77 v°) ; — la cure de

Mantéyer, résignée par Jean Clément, aud. Antoine Marin. Témoins : Michel Didier, notaire, et Gaspar Ruffi, dit *La Gueynière*, cardeur, 11 oct. (f° 78) ; — lad° cure de Manteyer, vacante par décès de Jean Clément, à Gaspar Galloti, prêtre de Serres. Témoins : Claude Blanc, chanoine créé, et Jean Philibert, notaire de Gap, 12 oct. (f° 79) ; — la chapelle St-Martin à Ancelle, vacante par décès dud. J. Clément, à Jean Gueydan, bénéficier à Gap, id. (f° 79 v°) ; — la cure de Ribiers, résignée par Jacques Olphi, al. Galhard, fils de Gabriel, procureur de Gaspar de Rame, à François Arnaud, prêtre de Ribiers, 9 nov. (f° 80 v°) ; — la chapelle St-Giraud et St-Paul à Gap, résignée par Jacques Parat, prêtre de Gap, procureur de Guillaume Riqueti, à Pierre Davin, fils de Simon, juge des appels, présenté par Jean Flote, seigneur et baron de Montmaur et de La Roche-des-Arnauds, père de Balthasar de Montauban, al. Flotte, patron. Témoins : Antoine *de Tartres*, le vieux, libraire de Gap (*bibliopola Vapinci*), et Jean Avond-Franjet, 4 nov. (f° 81 v°) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, fondée à Gap à l'autel de N.-D. des Sept Douleurs, résignée par Firmin Rochas, docteur en droits, procureur de Jean Vollaire, de la vallée de Vitrolles, à Pierre Rochas, chanoine de Gap, 9 nov. (f° 82) ; — la cure d'Aubessagne, résignée par Gaspar Finéte, à Pierre Blache, curé de La Fare, présenté par Hugues de St-Marcel, sacriste de Gap, prieur de St-Bonnet, patron et *vice versa*, 24 nov. (f° 83) ; — la chapelle Ste-Croix de Gap, résignée par Guillaume Riqueti, clerc d'Aubagne, diocèse de Marseille, à Pierre Humbert, clerc de Montmaur. Témoins : Antoine Marin-Tabouret, prêtre de Gap, Raymond Juvénis, notaire, et Pierre Clément, fils de Gaspar, clerc de Jarjayes, 1er déc. (f° 84 v°) ; — la chapelle fondée par Jean Prel, prêtre du Noyer, sous le titre de St-Claude, résignée par Claude Prel, fils de Guillaume, à André Prel, du Noyer, 5 nov. 1564 (f° 85 v°).

1566 [1]. — Collations par J. Tibaud : la cure de Pelleautier, résignée par Jean Reynier et par Giraud Alleysan, nommé curé de Remollon, à Jean Gautier, prêtre de Neffes, présenté par Étienne Rambaud, prieur de Pelleautier. Gap, 2 mai 1566 (f° 86) ; — la cure de St-Laurent d'Oze, résignée par Hugues Thomassi, prêtre de Névache, diocèse d'Embrun, à Jacques Rabanini, prêtre d'Oze, présenté par Jacques Gruel, protonotaire apostolique, prieur de Véras, 1er mai (f° 87) ; — la cure de La Roche-des-Arnauds, vacante par décès de Jacques, dit Foulon, à Jean Maurel, prêtre du diocèse de Die, habitant à Aspres-sur-Buëch, présenté par Pierre de Revillasc, prieur dud. lieu. Témoins : Benoit *Balbi*, clerc au bailliage de Gap, et Jean Alloys, dit Fellon, 5 juin (f° 87 v°) ; — la chapelle fondée à l'autel St-Sébastien d'Orsière par Jean Barthélemy, al. Blanc, vacante par mariage clandestin de Jean Bertrand, al. Faure, avec Marguerite Barthélemy, al. Blanc, à Jacques Veyer, prêtre d'Orsière. Témoins : Simon Davin, juge des appels, Jean Gueydan, bénéficier, et Esprit Girard, docteur en droits, procureur fiscal et avocat, 5 juin (f° 88 v°) ; — la cure de St-André-de-Rosans, résignée par François Bernard, à Laurent Hugonis, présenté par Pierre Ripert, procureur de François de Bourges, prieur dud. St-André, patron. Témoins : Claude Blanc, dit Camargues, chanoine créé, noble Rostain Manent, seigneur de Montaud, et Antoine Sarrobert, dud. St-André-de-Rosans, 18 juil. (f° 89 v°) ; — la cure du Noyer, résignée par noble Pierre de Poligny, clerc, à Arnaud Escallon, prêtre de La Fare, 22 mai (f° 90 v°) ; — la chapelle St-Claude du Noyer, vacante par décès d'André Prel, à Antoine Marin, clerc habitué de Gap. Témoins : Antoine Meyer, fils de Jean, et Arnoux Clavel, de Tréchâtel (*de Restro Castello*), paroisse de Gap, 5 août (f° 91 v°) ; — la cure de Ventavon, résignée par Bertrand Grimaud, à Claude de Laup (*de Alpo*), prêtre de Lazer, présenté par Michel André, prieur de Ventavon, 26 août (f° 92) ; — la cure d'Aspremont, résignée par Jean Sarret, à Claude Roulph (*Rodulphi*), prêtre de St-Pierre d'Argenson, présenté par Louis de La Villette, prieur de N.-D. de Thuoux (*Suana*), patron. Témoins : Jean Alloys, du Valgaudemar, et Jean Meysel, fils d'Étienne, de La Bâtie-Neuve, 16 sept. (f° 92 v°) ; — la cure de St-Martin d'Argenson, vacante par décès de François Argoud, à Jean Bonnafous, al. Arnaudi, prêtre de Montbrand, présenté par Pierre de Revillasc, prieur d'Aspres-sur-Buëch, patron. Témoins : Sixte Constans, précenteur, et François de Olliva, cocuré de Gap, 2 oct. (f° 93 v°) ; — la cure de St-Léger, résignée par Claude Avond, prêtre d'Orsière, à Antoine Michel, prêtre de Montgardin, diocèse d'Embrun, curé dud. Orsière, présenté par Baudon Garcin, chanoine de Gap, procureur de dom Étienne de Cuysses, prieur de St-André-de-Gap, et *vice versa*. Témoins : noble Jacques Rambaud, seigneur de Furméyer, dit *La Bruyère*, et Claude Blanc, dit Camargues, de Gap, Pierre Giraud, notaire d'Orsière, et Jean Payan, dit *dau Pastre*, 7 oct. (f° 94 v°) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste fondée en l'église de St-Pierre de Dousard, vallée de Vitrolles, résignée par Antoine Draqui, à Baudon Garcin, chanoine de Gap, 12 oct. 1566 (f° 95 v°) ; — la chapelle fondée à Aspres par Giraud Roux (*Ruffi*), vacante par décès de Sébastien de Maffé, à Melchior Garcin, clerc d'Aspres-sur-Buëch, présenté par Guillaume et François Roux, ses frères, patrons.

[1] Les insinuations de l'année 1565 et d'une partie de l'année 1566 manquent complètement.

Témoins : Benoit Blanc, neveu dud. J. Tibaud, et François Burle, al. *Scappo*, tisserand, 18 janv. 1558, à Noël (fº 96 vº) ; — la chapelle St-Nicolas à Mison, fondée par Monet François et Pétronille, sa femme, résignée par Jérôme Armand, à Étienne Chambon, prêtre de Roussieu (*de Rossoni*), 4 déc. 1566 (fº 97) ; — la cure de Montmorin (*Sancti Arnulphi loci Montismaurini*), vacante par décès de Guillaume *Baup*, à Antoine *Orandi*, prêtre de Glandage, diocèse de Die, présenté par Jacques *de Chers*, prieur de N.-D. de Montmorin et de Bruis (*Brossii*), 22 déc. (fº 89).

1567. — Collations : les deux chapelles de N.-D. fondées Gap à par Arnoux Socheron et par Marguerite Bourguignon, d'Embrun, fille de Jean, et femme de Jacques Martin, al. Froche, de Romette, vacantes par décès de Jacques *Sysonis*, clerc d'Avignonet, à Humbert Chaix, chanoine créé de Gap, 4 févr. 1567 (fº 99) ; — la cure de Quet, résignée par Pierre Astier, al. *Sagne*, à Pierre d'Ambel (*de Ambello*), prêtre du Beaumont, présenté par François Fléard, prieur de St-Laurent-en-Beaumont, patron, 24 févr. (fº 100) ; — la chapelle fondée à l'autel de Ste-Catherine de Ribiers par Guillaume Magnan, vacante par décès de Christophe Chabrand, à Jean Tholosan, prêtre du diocèse de Marseille. Témoin : Boniface Passard, chirurgien de Ribiers, 7 avril (fº 101) ; — la cure de St-Jean d'Auriac de La Rochette (*perrochiallis ecclesie... Sti Joannis de Auriaco de Rochella*), résignée par Antoine Buysson, à Hugues Buysson, clerc, son frère, présenté par frère Jacques Brutinel, vicaire général de Jean-Paul Malvés, prieur de Romette, patron. Témoins : Antoine Doussan, prêtre, bénéficier, Martin *de La Mellano*, dit Montgardin, et Jean Meysel, de La Bâtie-Neuve, 4 mai (fº 102) ; — la cure de Lardier, résignée par Paul Rolland, de Lardiers, à Jacques *Jallini*, al. *Gellini*, prêtre de Vitrolles. Témoins : Antoine *Roure*, marchand de Gap, et Jean Audéoud-Dray, de St-Laurent-du-Cros, 28 mai (fº 103) ; — la chapelle fondée par noble Raymond de Patras à Agnières-en-Dévoluy, vacante par décès de Jacques Truchet, al. *de Serro*, à Pierre de Patras, clerc de Théus, diocèse d'Embrun. Témoins : Melchior Armand, chanoine, Antoine Doussan et Arnoux Hulhet, prêtres habitués. Gap, 19 juin 1567 (fº 104), etc.

Pièces détachées : Dimissoires par J. Tibaud : à Jacques Peyron, fils de Hugues, clerc d'Orsière, recteur des chapelles de St-Martin du Mélézin et de St-Jean-Baptiste dud. Orsière, 15 nov. 1561 ; — à Antoine Dromenq, clerc d'Ancelle, bénéficier à Gap, 30 mai 1566. — Résignation de la cure d'Agnières-en-Dévoluy par Nicolas Garnaud, clerc de Gap, 6 juil. 1563. — Notes relatives : à la nomination d'Antoine *de Novo*, prieur d'Antraïs (*de Inter aquis*), pour archiprêtre de Provence, à cause de l'absence de Poncet Girard, archiprêtre (30 avril 1564) ; au bail à ferme des biens dud. prieuré d'Antraïs aux neveux du prieur (1er mai) ; au décès de Martin *Tornel*, curé de Lardier, et à la demande de sa cure par Honoré Martin, curé d'Esparron (3 mai) ; à l'achat, par le sr Merlier, ancien fermier de la commanderie de St Antoine de Gap, de terres sises aux *Mollins Lara* (id.), etc.

G. 843. (Registre.) — In-4º, 146 feuillets, papier. Coté E.

1529-1570. — Insinuations, sous Étienne Étienne, évêque élu de Gap (1568-70), reçues par « Anthoine Galhard, substitue de M. Me Blais du Faure, secrétaire du greffe des insinuations spirituelles de Gap, et son diocèze ».

1569 — Collations : la chapellenie de St-Honorat de Valernes, vacante à cause de l'hérésie de Pierre Chabal, à Pons Gondre, prêtre de Veynes, par Étienne Étienne (*Stephani*), docteur en droits, chanoine de l'église métropolitaine d'Aix, élu évêque de Gap. Gap, jardin de l'évêché, 4 févr. 1569 (fº 2) ; — la cure des Costes-en-Champsaur, vacante par décès de Jean Arnaud, à Rostain Clari, prêtre de St-Firmin, par led. Étienne, 29 sept. 1569 (fº 5) ; led. Clari ordonné prêtre par Louis Pellissier, évêque d'Orange (*Auraisensis*). Orange, 28 sept. 1529 (fº 5 vº) ; — la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, résignée par Jean Arnaud, à Claude Arnaud, clerc de St-Maurice. Témoins : Firmin Rochas, docteur ès lois, et Antoine Garnier, prêtre de Gap, 28 sept. (fº 8 vº) ; led. Cl. Arnaud, fils d'Antoine, confirmé par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, à Embrun, le 24 sept. 1569 (fº 9 vº); — le vicariat du prieuré de St-André-lès-Gap, au chanoine Baudon Garcin, par « Estienne de Coysse, vicaire général de Sauxillange, grand cellérier de Saugny, procureur » de son « nepveu, frère Claude de Coysse, prieur du prieuré de St-André-lez-Gap,... pour raison de son estude, qu'il exerce à présant en l'université de Paris » ; Antoine Granet, not. « Au château de Coysse », al. « de Cuysse », 11 févr. 1569 (fº 12). — Lettres : de tonsure à Jacques Brutinel, fils de Philippe, de Gap, par Pierre de Forli (*de Forlivio*), évêque d'Apt. Gap, *in aula domus episcopalis*, 16 déc. 1545 (fº 13 vº); — de vicaire général, à Sixte Constans, précenteur de l'église de Gap, par led. « Estienne Estienne, à ung chascung droict docteur, chanoyne en l'esglise métropolitaine d'Aix-en-Prouvence, évesque esleu en l'évesché du Gappençois » ; présents : « Jehan-Pol « Malvez », al. Maulvays, « prieur et seigneur de Rométe, frère Jacques Brutinel, pitancier de Rométe ». Gap, « dans la maison épiscopalle, et en la chambre du Poet », 4 oct. 1569 (fº 14); — de « cléricat, en faveur de frère Firmin Blache, prieur

du prieuré St-Pierre d'Ambel » ; led. Blache, fils de Jean, d'Aubessagne, tonsuré par Pierre de Forli, évêque d'Apt, à Apt, dans la cathédrale, le 1er avril 1552 (f° 15). — Collations : la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, vacante par décès de Jean Arnaud, à Claude Varce, al. Varcie, de St-Jacques, par Étienne Stephani. Témoins : Michel Chervas, sacristain de Sisteron, Gaspar Finéte, chanoine créé, et Balthasar de Bonne (*de Bona*), écuyer, de Lazer. Gap, maison épiscopale, *in aula Poeli*, 6 oct. 1569 (f° 18 v°) ; — la cure des Costes, à noble Jacques Gras, fils de noble Michel, seigneur de La Tour *(de Turre)*, de St-Firmin. Gap, 8 oct. (f° 22 v°) ; led. J. Gras tonsuré par Gabriel de Clermont, à St-Jacques en Valgaudemar, en cours de visite, le 29 juil. 1551 (f° 26 v°) ; — la chapellenie de St-Sébastien de Thèze, à Soffred Chaud, par Michel Chervas, vicaire général d'Étienne Stephani. Sisteron, 11 oct. 1569 (f° 28). — Lettres de tonsure à Claude Varcie, fils de Jéan, de St-Jacques, par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis. St-Firmin, 14 sept. 1526 (f° 31 v°). — Collations : la chapelle N.-D. du Clocher *(Pinaculi)*, dite vulgairement *Jarriollis seu Jarionis*, la chapelle fondée par noble Catherine, veuve de Guillaume Vallentin, et la chapelle fondée par Bertrand Servelli à l'autel de St-Martin, dite de Vallentin, toutes trois en la cathédrale de Gap, unies ensemble et vacantes par décès de Barthélemy Tourniaire *(Tornatoris)*, à Claude Bernard, clerc de Bellafaire, au diocèse d'Embrun, bénéficier de N.-D. des Doms à Avignon, par Jacques Tibaud, vicaire général de Gabriel de Clermont. Gap, 10 déc. 1563 (f° 31). — Mise en possession dud. Claude Bernard, par procureur, « dans la présente cité de Gap et dans les murailles de l'esglise cathédrale Nostre-Dame de Gap, ruynée par les scismatiques, hérétiques et rebelles du Roy, nostre sire » [1]). Témoins : « noble Françoys Abon, escuyer, et Jehan Doussan, cordonnier, de Gap». Gap « et au lieu que dessus », 10 oct. 1569 (f° 32 v°). — Collations : la chapellenie de St-Martin de La Bâtie-Vieille, à Jean Constans, clerc de Gap, par Sixte Constans, vicaire général. Gap, 12 nov. 1569 (f° 33 v°) ; led. Jean Constans tonsuré par Gabriel de Clermont, à Gap le 20 mai 1551 (f° 33) ; — la même chapellenie, à Hugues de St-Marcel d'Avanson, sacristain de Gap, par le même. Gap, maison épiscopale *in aula magna*, 18 nov. 1569 (f° 37) ; — la chapellenie de St-Jérôme, du Buis, fondée par Jacques Illy, vacante par décès d'Armand Livron, prêtre, à Raymond Sigaud, prêtre du Buis, par Antoine *Bonamic*, professeur en droits, coseigneur de St-Romain, au Comtat-Venaissin, et vicaire général de l'évêque de Vaison. Vaison, 15 févr. 1569, à Noël (f° 40) ; — le prieuré de Balons, à Antoine Ysartet, 8 déc. 1569 (f° 47 v°). — Lettres de tonsure à Jean Frizet, fils d'Étienne, de St-André, diocèse d'Embrun, par Barthémy *de Luco*, évêque de Troia *(Trajanensis)*, vicaire général de l'archevêque d'Embrun [1]). St-André, dans l'église paroissiale, le 20 janv. 1543, à Noël (f° 53). — Collations : « le prieuré rural de N.-D. de Suane » (Thuoux), vacant par décès de François d'Agoût, clerc, à Claude Roulx, al. Ravoulz, curé d'Aspremont, par le vice-légat. Avignon, 10 déc. 1569 (f° 55) ; — le prieuré de N.-D. de Baret-de-Lioure (*de Libra*), résigné par Camille Sadolet, clerc de Modène, à « Gisard », al. Gaspar de Roca, prêtre de Carpentras, par le même. Avignon, 12 nov. 1569 (f° 60 v°); led. de Roca, fils d'Antoine de Roca, al. *de Fontanilis*, tonsuré par Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, au territoire de Carpentras, *in domo orti molendini prioratus Nostre* [*Domine*] *de Gueyo*, 27 août 1526 (f° 64 v°). Lettres de tonsure : à « Me Marchon (Melchior) Armand, prebtre, chanoyne de Gap », par Charles, évêque de Carron *(Carronotensis)*, coadjuteur (*suffraganeus*) de l'évêque de Gap. Gap, le 20 févr. 1535 (f° 67 v°) ; — à Claude « Ravoulx », al. Rodulphi, fils d'Étienne, de St-Pierre-d'Argenson, par Simon du Puy (*de Podio*), évêque de Damas (*Damascensis*), à Vence, *actum Vencie, in palatio episcopali*, 26 mai 1548 (f° 68).

1570. — Collations : le canonicat vacant par décès de Guillaume Putod, à Marchon, al. Melchior Armand. Rome, 15 des calendes d'août (18 juil.) 1569 (f° 68 v°) ; avec mise en possession par le chanoine Arnoux Hulhet, 9 fév. 1570 (f° 70 v°) ; — le prieuré de St-Pierre de Chais (*de Chaissio)*, au territoire de St-Auban, ordre de St-Benoît, résigné par Gabriel de Rémusat *(de Remusaco)*, à Jean de Rémusat, clerc de Sisteron. Avignon, 6 mars 1569/70, à l'incarnation (f° 77 v°) ; — la chapellenie de N.-D. de Miséricorde de la cathédrale de Gap, résignée par Michel Albert, docteur ès lois, à Ennemond Albert, clerc, de Tallard, par Gaspar Finéte, chanoine de Gap, vicaire général. Gap, 19 févr. 1570 (f° 85); led. Ennemond Albert, fils d'Antoine, tonsuré par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, en cours de visite épiscopale, à Remollon, le 20 nov. 1569 (f° 86) ; — le canonicat résigné par Jacques Tibaud, à Claude Blanc *(Albi)*. Avignon, 7 avril 1570 (f° 88) ; led. Blanc, fils de Jean, tonsuré par Pierre de Forli *(de Forlivio)*, évêque d'Apt, à Gap, *in aula domus episcopallis*, 16 déc. 1545 (f° 92) ; — la cure de Verclause, vacante par décès de Laurent Rives, à Rolet *Cordali*. Avignon, 21 mars

[1]) « L'esglise cathédrale de Gap et aultres furent ruynéies [en] 1567 » (*Mémoyres pour l'advenir*, dans *Bul. soc. d'étud.*, 1886, p. 59).

[1]) Nouveau nom à ajouter à la *Liste des vicaires généraux d'Embrun* (Fornier. *Hist. des Alpes*, t. III, p. 26).

1569/70, à l'incarnation (fº 95) ; — le prieuré-cure de N.-D. *de Morena* de Montrond, vacant par décès de Martin *Geronimy*, à Jean *Mathi*, prêtre du Castelet, du diocèse de Glandèves, par Sixte Constans, vicaire général. Gap, 3 mai 1570 (fº 99) ; — la cure de Tallard, résignée par Antoine Rome, clerc d'Embrun, à Antoine *Boqui*, prêtre de Tallard, par Gaspar Finéte, vicaire général. Présents : Michel Albert, docteur ès lois, et Antoine Albert, de Tallard. Gap, 29 mars 1570 (fº 102) ; led. Boqui tonsuré par Barthélemy *Portalenqui*, docteur en droits, évêque de Troia *(Troianensis)*, à Sisteron, dans l'église cathédrale, le 1er mai 1547 (fº 103). — Mise en possession dud. Boqui, « hors et près le lieu de Tallard,... dans le simentière et au-devant la grand porte de l'église pérochielle St-Grégoire dud. lieu, estant à présent dérupte et ruynée », 5 mai 1570 (fº 103 vº). — Collation de la chapellenie de la Madeleine, fondée en l'église de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, vacante par incapacité de Jean Arnaud, à Jean Rochas, chanoine de Gap, par Sixte Constans, vicaire général. Témoins : Melchior Armand, chanoine, Jacques Parat, prêtre habitué. Gap, dans la cour de la maison d'Arnoux Hulhet, bénéficier, 22 mai 1570 (fº 105 vº). — Lettres de tonsure à noble Bertrand Olier, fils de Benoît Olier, docteur en droits, conseiller du Roi, vibailli et juge présidial royal des Montagnes au bailliage du Gapençais, et d'Anne de Marolle, par *Emericus de Rochechou[a]rd*, évêque de Sisteron, dans son abbaye de St-Martin du Cros *(de Crossio)*, 26 avril 1566 (fº 107 vº). — Nomination, par « Stiène Stephani, chanoyne de l'église métropollitaine d'Aix, évesque et seigneur de Gap, conte de Charance, *utriusque juris doctor* », de « Mres Gaspar Finéte, chanoyne créé, et Jehan Spié, prebtre bénefficié en l'église cathédralle N.-D. de Gap », pour ses vicaires généraux, pendant son absence du diocèse. Témoins : Clément Giraud, protonotaire apostolique, prieur et seigneur d'Antonaves ; Esprit Giraud, docteur en droits, avocat et procureur patrimonial dud. évêque ; Chérubin Rambaud, notaire. Gap, « dans la maison épiscopalle et salle de résidence dud. seigneur », 22 févr. 1569 (fº 111). — Collations : la cure de La Bâtie-Neuve, vacante par décès de Michel de Bonne (*de Bona*), à Louis Fortune, prêtre de Gap, par Gaspar Finéte, vicaire général. Gap, 19 août 1570 (fº 112 vº) ; — le prieuré de Valavoire, vacant par incapacité de Pierre Gautier et Jean Gabriel, à Mathieu Pistour, « chanoyne de la ville de Venise ». Avignon, 29 mai 1570 (fº 115 vº) ; — la cure des Costes-en-Champsaur, sous le titre de St-Viateur, vacante par décès de Jacques Gras, à Antoine Dromenq, prêtre de Gap, par Sixte Constans, vicaire général. Gap, 14 août 1570 (fº 121) ; — la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, vacante par décès de Claude Armand, à Jean Roman, prêtre de St-Firmin, par Gaspar Finéte, vicaire général. Témoins : François *de Oliva*, cocuré de Gap, et Sébastien Chalhol, avocat. Gap, 17 sept. 1570 (fº 125 vº) ; — la cure de Lazer, résignée par Gaspar Finéte, chanoine créé, à Marc *Grilhi*, al. Gril, fils de Pierre, clerc de Gap. Gap, 28 sept. (fº 129) ; — la cure de St-Arnoux de Montguers, résignée par Antoine Adam, à Pierre Arnoux, dud. Montguers. Rome, 14 févr. 1570 (fº 132) ; led. Pierre Arnoux tonsuré par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis, à Avignon, 21 janv. 1563/4 (fº 133) ; — la cure des Costes-en-Champsaur, vacante par décès de Jacques Gras, à Gaubert *de Arents*, prêtre du diocèse de Grenoble, par Sixte Constans, vicaire général d'Étienne Stephani. Grenoble, 25 août 1570 (fº 135). — Mise en possession de la prébende de Reynier, en faveur de « Me Marchon Armand, chanoyne de Gap », 28 oct. 1570 (fº 138). — Provisions : la cure de Balons, résignée par Antoine *Eysarteti*, al. *Eysartelli*, religieux de Cluny, à Pierre Couchet, clerc d'Avignon. Rome, 29 sept. 1570 ; led. Couchet, tonsuré par Félicien *Capitoni*, archevêque d'Avignon, 30 nov. 1566 (fº 140 vº) ; — le prieuré du Monêtier-d'Ambel, vacant par décès de Firmin Blache, à frère Jacques Baile, sacristain de Romette, par Jacques Brutinel, vicaire de Jean-Paul Malvés (*Malvesii*), prieur dud. Romette. Gap, 14 août 1570 (fº 143 vº) ; — la chapelle St-Sébastien de Montbrand, vacante par décès de Jean Nal, prêtre, à Bertrand Jean, prêtre de Montmaur, par Sixte Constans. Gap, 13 nov. 1570 (fº 145 vº), etc.

G. **844**. (Registre.) — In-4º, 130 feuillets, papier. Coté F.

1539-1571. — Insinuations du diocèse de Gap.

1571. — Mise en possession du prieuré de Tallard en faveur de François Émé de St-Julien, « abbé de Josapha », 14 janv. 1571 (fº 3). — Provisions : la chapelle N.-D. et St-Christophe, dite la chapelle du Roure, vacante par décès de Michel de Bonne, à Antoine Marin-Tabouret, prêtre de Gap, 20 août 1570 (fº 4) ; — le prieuré rural de St-Martin-d'Aups (*de Auxio*), mandement de Sigoyer, à Ennemond Albert, clerc de Tallard. Rome, 11 mai 1570 (fº 7) ; — le prieuré de « St-Pierre-de-Dausard », résigné par Melchior Durand, à Antoine Isnard, clerc du diocèse de Gap. Avignon, 12 févr. 1570/1 (fº 9) ; — « le prieuré St-Giraud de La Rovière, au terroir de Montgardin », résigné par Jacques André, prêtre de Ventavon, à frère Roch d'Aiguebelle (*de Aygabella*), moine d'Upaix, pourvu par Gui de Revillasc, prieur et seigneur d'Aspres-sur-Büech. Témoins : Antoine Garcin et Antoine Moti, châtelain d'Aspres. Montbrand, « *in castro nostro et camera Sti Georgii* », 26 juin 1570 (fº 15) : — le prieuré-cure de St-

Michel-de-Molans, diocèse de Vaison, vacant par décès d'Étienne Bouvier (*Boverii*),à Antoine Bessard, du diocèse de Die, son chapelain, par Jacques Cortèse, patriarche d'Alexandrie et évêque de Vaison. Château de Crestet, « *in castro nostro episcopali Cresteti et in aula prope portam dictam de Larnaudo* », 12 juin 1570 (f° 19); led. Bessard, tonsuré par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis (*Nicopolensis*), vicaire général capitulaire d'Arles (*Arelat.*), le siège vacant. Beaucaire, église des Frères Mineurs, 22 mars 1561, à Noël (f° 23).

Répertoire (f° 25 v°).

Collations : la prébende de Neffes, résignée par Balthasar Gaillard, chanoine, à Jean Buysson, chanoine. Avignon, 5 janv. 1570/1 (f° 36); — le bénéfice ou panaterie de la messe du matin (*misse matutinalis*) de l'église de Gap,résigné par Jean Buysson, à Humbert Chaix (*Chaissi*). Avignon, id. (f° 41); — le prieuré de Pelleautier, sous le titre de N.-D. de Beauvoir (*B. M. de Bellovideri*), de l'ordre de Cluny, résigné par Étienne Rambaud,à Albert Rambaud, bénéficier de Gap. Avignon, 9 avril 1571 (f° 46 v°); — le monastère ou abbaye de Clausonne, de l'ordre de St-Augustin, vacant par décès de Marc-Antoine de Canazzat, clerc, à Giraud Brouet, clerc. Rome, 23 avril 1566 (f° 51); — le prieuré de « N.-D. de Suane » (Thuoux), au territoire d'Aspremont,résigné par François d'Agoût, clerc, à Raynaud Allier (*Allerii*), prêtre de La Baume-des-Arnauds, par Pierre de Revillasc, prieur et seigneur d'Aspres-sur-Buëch. Témoins : Georges Reynaud, de Montbrand,et Antoine Bertrand, de La Rochette, mandement de St-Julien-en-Bochaine. Château de Montbrand, 27 avril 1571 (f° 53). — Lettres de vicaire général, par Gui de Revillasc, prieur de St-Géraud-d'Aspres, de la dépendance de l'abbaye d'Aurillac (*ville Orlhaci*), diocèse de St-Flour, à noble Jean-Claude de Révillasc, prieur d'Upaix. Témoins : Pons Moynard, moine du Monêtier, Pierre Blain, moine d'Aspres ; Jacques Garcin, notaire d'Aspres. Château de Montbrand, 26 juin 1570 (f° 55 v°).— Collations : la chapellenie de Ste-Lucie,fondée en l'église de St-Sauveur de Veynes, litigieuse entre noble Gaspar de Lafont (*de Fonte*), clerc de Veynes, Étienne Challiol, bénéficier de Gap, procureur de Jean Félix, curé de La Piarre et autres, à Imbert Fauchet, chanoine de Die, par Sixte Constans, précenteur de Gap et vicaire général d'Étienne *Stephani*, chanoine d'Aix et évêque de Gap. Gap, maison d'Arnoux Hulhet, prêtre, 3 juil. 1571 (f° 57); — le prieuré de N.-D. de Ribiers, de l'ordre de Cluny, litigieux entre Étienne Taxin, Pierre du Puy et Michel Vaulterin, à Elzéar Rastelly, clerc de Cavaillon ; mis en possession le 6 juil. 1571 (f° 60 v°); — la chapelle Ste-Catherine, de St-Julien-en-Champsaur (*de Buyssardo in Campisauro*), sur la présentation d'André Magallon, de Romette, à Jacques Brutinel, « religieux et pitancier au prieuré de Romette-lez-Gap », par Sixte Constans, vicaire général. Témoins : Jacques Baile, moine de Romette, Jean Magallon et Guillaume Barban, le jeune, marchand de Gap. Gap, maison épiscopale, *in camera picta aspiciente ad curtum (sic) putey, ex Oriente*, 2 août 1571 (f° 65 v°); — deux chapelles, l'une à St-Julien-en-Champsaur, sous le titre de Ste-Catherine, et l'autre à Gap, dans la cathédrale, sous le titre de N.-D.-du-Rosaire (*de Chapelleto*) ou des Cinq-Plaies, résignées par Antoine Eyraud, dit *Fouasson*, prêtre de St-Julien, à Jean Buysson, chanoine. Gap, *in primo introitu domus episcopalis,... prope plateam dicte ecclesie cathedralis*, 28 juil. 1571 (f° 67); led. Buysson, fils de Pierre, tonsuré par Albertin, évêque de Syra (*Cirenensis*), à Gap dans la chapelle de Ste-Madeleine de l'église Cathédrale, le 28 avril 1539 (f° 68); mis en possession au moyen de Hugues Buysson, son frère, 31 août 1571 (f° 69); — la chapelle Ste-Catherine de Lazer, vacante par décès de Pierre Clary, à Aubert Rambaud, prieur de Pelleautier. Gap, 7 août 1571 (f° 71); — la cure du Monêtier-Allemont, vacante par décès de Jacques Selhati, de Lardier, à Jean Vollaire (*Volatoris*), curé de St-Pierre et St-Paul d'Esparron, en la vallée de Vitrolles. Témoins : Jean Merlier, religieux de St-Antoine, et Jacques Brutinel, religieux de Romette. Gap, *in aula seu camera exteriori domus episcopalis*, 11 mars 1571, v. st. (f° 73); — le prieuré de Lachau (*de Calma*), ordre de Cluny, vacant par décès de Jacques Robaud, à Gaspar Robaud, clerc, fils de Jean et de Jeanne Vachier, de Séderon. Rome, 30 déc. 1570 (f° 76); led. Gaspar Robaud, tonsuré par Christophe Scotti, docteur en droits, évêque de Cavaillon (*Cavall.*), en cours de visite épiscopale, à *Appene* (Penne), le 5 sept. 1570 (f° 89 v°); — le bénéfice ou panaterie de la messe du matin en l'église de Gap,résigné par Humbert Chaix à Georges Garnaud. Avignon, 21 sept. 1571 (f° 90); led. Garnaud, fils de Louis, notaire et avocat à Gap, tonsuré par Gabriel de Clermont, dans la chapelle Ste-Madeleine de la cathédrale de Gap, le 29 juil., fête de Ste-Marthe, 1553 (f° 97); — la chapelle Ste-Croix, de la cathédrale de Gap, vacante par décès de Michel Riquetti, à Pierre Davin, licencié en droit. Avignon, 3 août 1571 (f° 98 v°); — les chapelles des Onze mille Vierges et Lioncelle, en la cathédrale de Gap, résignées par Jean Rochas, à Pierre Rochas, clerc de Gap. Gap, dans la chapelle de St-Germain de lad° cathédrale, 14 octobre 1571 (f° 104); led. Pierre Rochas, tonsuré par Guillaume d'Avanson, archevêque et prince d'Embrun, à Embrun, dans la chapelle St-Michel du palais archiépiscopal, le 28 sept. 1571

(fº 106) ; — la chapelle N.-D. en l'église de St-Michel de Vitrolles, vacante par décès de Melchior Garcin, dit Rousset, à Michel André, prêtre de Ventavon. Gap, 11 oct. 1571 (fº 107 vº). — Résignations : du prieuré de St-Grégoire de Tallard, par François Émé de St-Julien, sous réserve de la moitié des fruits et revenus. Avignon, 26 juil. 1571 (fº 111 vº) ; — d'une prébende à Reynier, par Antoine Espagne, chanoine de Gap, prêtre de Jarjayes. Avignon, 12 oct. 1571 (fº 115). — Collation aud. Espagne de la prébende résignée par Jacques Julliat, chanoine, id. (fº 116 vº). — Mise en possessien dud. Espagne. Présents : Melchior Armand, chanoine, Antoine Doussan et Albert Rambaud, prêtres, bénéficiers ; Antoine Burle, de La Roche-des-Arnauds ; Jean-Benoît Mutonis, not. Gap, 18 oct. 1571 (fº 121). — Collations : le prieuré du Monêtier-d'Ambel, résigné par Jacques *Bajuly* ou Baile, sacriste de Romette, à Pierre Scallon, moine dud. Romette, par Jean-Paul Malvés (*Malvetius*), prieur de Romette. Aix, *in aula domus notre solite habitationis*, 31 oct. 1571 (fº 125 vº) ; — le prieuré de Chabestan, à Mᵉ Jacques Gravière. Rome, 12 des cal. de mai (20 avril) 1571 ; mise en possession dud. Gravière par « noble Gaspard Gruel, scuyer, archediacre de la grand'église cathédrale de Gap ». Témoins : Sébastien Arnaud, de « Crévoulx, diocèse d'Ambrun », et « Francès Bertrand, de Serre » ; Jacques Eyraud, notaire du Saix, 9 mai 1571 (fº 128), etc.

G. 845. (Registre.) — In-4º, 140 feuillets, papier. Coté G.

1526-1572. — Insinuations du diocèse de Gap. 1572. — Mise en possession de Melchior Armand, nommé chanoine de Gap, prébendé à Rabou, à la suite du décès de Jacques Vernilles. Présents : Aubert Rambaud, bénéficier de Gap ; Gaspar Vitrolle, curé de Rabou ; Étienne Marcellin, consul. Rabou, devant la petite porte de l'église, 2 janv. 1572 (fº 1). — Collation de la cure de St-Pierre de Lardier et des chapelles du St-Esprit et St-Lazare, résignées par Paul Roland, à Jean Palons, prêtre de Vitrolles, par Sixte Constans, vicaire général. Présents: Arnoux Hulhet, chanoine créé, et Claude Amar, marchand. Gap, 22 janv. (fº 2). — Lettres de tonsure, par Gabriel de Clermont, à Pierre Chalhiol, fils de Jean et de Marguerite Balme, de Gap. Gap, 10 déc. 1557 (fº 4 vº). — Collations : une des prébendes de Montalquier, résignée par Jean Sébastien, à Jean Gueydan, chanoine. Avignon, 1ᵉʳ janv. 1571/2 (fº 5) ; led. Gueydan mis en possession le 4 janv. (fº 7) ; — la chapelle de Baudon Chassagne, fondée en l'église de Gap, résignée par Pierre « *Olphi*, al. Galhard », seigneur de Châteauvieux-sur-Tallard (*dominus Castri Veteris prope Tallardum*), procureur d'Antoine Olphe-Galliard, fils de feu Jacques, son neveu, et sur présentation de maître Antoine Olphe-Galliard, fils de feu Antoine, juspatron, à Gaspar Vitrolle, prêtre habitué de Gap. Témoins : Melchior Arnaud, chanoine, et Gaspar Gobaud, prêtre. Gap, 31 janv. 1572 (fº 10 vº) ; — « l'office de moyne claustral » du prieuré de St-André-lès-Gap, vacant par décès de Nicolas Villar, aud. Gaspar Vitrolle, par « Baudon Garcin, chanoyne prébandé... de Gap, vicaire général, et spirituel et temporel, de noble et relligieuse personne Claude de Coysse, docteur en théologie, prieur du prieuré St-André-lès-Gap, au pays de Daulphiné, et Gaspard Rigoudon, secrétaire et procureur fondé dud. sgr prieur », 5 sept. 1571 (fº 12 vº) ; led. « noble Gaspard de Vitrolle », fils de François et de Catherine, de La Roche-des-Arnauds, mis en possession dud. office, par Sixte Constans, précenteur et habitué de la cathédrale de Gap, qui le conduit « devant le grand autel » de St-André, quoiqu'il « soyt ruyné », le 12 mars 1571/2 (fº 14) ; il avait été tonsuré par Pierre (*de Bisqueriis*), évêque de Nicopolis, en cours de visite épiscopale, à La Roche-des-Arnauds, le 20 nov. 1526, et ordonné diacre par Louis Pélissier, évêque d'Orange, (*Aurayce, in capella nova claustralli ecclesie nostre cathedrallis*), le 24 févr. 1536/7 (fº 15) ; — la cure de Lardier, à Jean Pellous (3 fév. 1572), tonsuré par Barthélemy *Portalenqui*, docteur en théologie, évêque de Troia (*Troyanus*), coadjuteur de Fréjus, 13 avril 1546 (fº 17) ; — le prieuré de Ribiers, résigné par Jean de Gondy, prieur commendataire, à Guillaume Fabri, clerc. Rome, août 1571 (fº 19) ; led. Fabri, mis en possession le 4 janv. 1572, à Noël (fº 21). — Lettres : de vicaire et procureur pour nommer le prieur de Veynes et autres, données à frère Jean Merlier, le jeune, religieux de St-Antoine et « curé de St-Pol », par le chapitre de St-Antoine de Viennois : « Gratien de Gondy, grand prieur », Marc Truchon, commandeur de Ste-Croix, Antoine de Ribeyrolles, sous-prieur, et autres réunis « dans le grand hospital des mallades dud. St-Anthoyne, lieu, par le démollissement des esglizes pour cauze de troubles derniers aud. St-Anthoine, acoustumé de présent tenir le chappitre », 4 févr. 1572 (fº 22) ; — de procureur, à « Mʳᵉˢ Pierre Parati, André Clary et Jean Philibert, procureurs et pratissiens en la ville » de Gap, par Jean Pellous, prieur de Véras. « Sigouyer, dans le chasteau de noble Claude de Montorssier, escuyer, seigneur dud. lieu », 29 mars 1572 (fº 24). — Collations : le prieuré de Véras, résigné par Antoine Isnard, clerc, à Jean Pellous prêtre de Vitrolles. Rome, 4 avril 1571 (fº 25) ; led. Pellous mis en possession par Jacques Rabany, curé d'Oze, le 19 févr. 1572 (fº 26) ; — la cure des Infournas, sous le titre de St-Martin, résignée par Pierre Ébrard, prêtre de La Bâtie-Neuve, à

Claude Maurel, prêtre des Infournas. Gap, 1er févr. 1572 (fo 27) ; — la chapelle N.-D. de Consolation de Valernes, appelée « vulgairement N.-D. des Rezins », à Jacques Borton, prêtre « du lieu de Robert, paroisse de Montregard, évesché du Puy », à cause de l'incapacité de Jean Bougerel, « vivant comme soldat, pourtant armes publicquement et faisant plusieurs maléfices,... condamné par le séneyschal de Forcalquier », et sur « nomination de Marc de Beaufort, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, conte d'Allés, marcquis de Cavilhatz, visconte de Vallerne, seigneur et baron de Bagnolz », etc. « Châteauneuf-du-Drac en Auvernhe », 24 févr. 1571, v. st. (fo 30) ; — la prébende de Montalquier, résignée par Claude Blanc, à Jean Espié, chanoine de Gap. Avignon, 16 déc. 1571 (fo 36) ; led. « Spié » mis en possession, présents : Hugues de St-Marcel d'Avanson, sacriste, Baudon Garcin, Melchior Armand, Jacques *Solis*, Jean Rochas et Jean Buysson, chanoines, 21 déc. 1571 (fo 40) ; — la chapellenie de Tous les Saints, fondée en l'église de St-Sauveur de Veynes, vacante par décès de « Melchior *seu* André *de Fonte* », à Humbert Fauchet, chanoine de Die. Gap, place de la cathédrale, *prope parvam portam ejusdem*, 9 mars 1572 (fo 45) ; — la chapellenie de N.-D. de Pitié ou des Cinq-Plaies, de Gap, résignée par Antoine Eyraud, al. Foasson, prêtre, à Jean Constans, clerc, par Sixte Constans, vicaire général. Gap, 7 août 1571 (fo 47 vo) ; — la « cure d'Éaures au-dessus de Gap », al. *de Elris* (Éourres), sous le titre de St-Étienne, résignée par Michel Chervas, à Étienne Richaud, vicaire de lade cure. Avignon, 8 fév. 1571/2 (fo 50) ; led. Richaud, fils de Claude, de Sisteron, tonsuré par Antoine de Narbonne, évêque de Sisteron, dans la cathédrale dud. lieu, le 4 févr. 1539 (fo 53) ; — la cure du Poët, résignée par Claude-Bernard Serveria, à Arnoux Pons, prêtre de Piégut. Avignon, 29 avril 1572 (fo 57) ; — le prieuré de St-Pierre de Jarjayes, ordre de St-Benoît, résigné par Jean Martin, à Arnaud Escallon, prêtre. Acte incomplet (fo 61) ; — la cure de St-Martin d'Ancelle, résignée par Jean *Sebastiani*, à Jacques Bonardel, prêtre de Furmeyer, par Étienne Perret, licencié en droits, vicaire général de Gabriel de Clermont, évêque de Gap. Gap, maison épiscopale, 16 oct. 1572 (fo 63). — Lettres de tonsure pour Claude Davin, fils de Bonaventure et de Marguerite Olier *(Olerie)*, de Gap, par Gabriel de Clermont. Gap, 19 déc. 1557 (fo 65). — Collation de la prébende d'Amparie *(de Amparia)*, vacante par décès de Jacques *Solis*, chanoine, aud. Davin, fils de feu Bonaventure, et eu égard à son talent et à son jeune âge, *ex quibus verissimilliter conspicitur quod, succedentibus annis, in virum debeas evadere studiosum*, par le chapitre. Présents : Benoît Burgaud, Baudon Garcin, Melchior Armand et Jean Espié, chanoines. Témoins : Jean Bignon, travailleur *(affanatore)*, et Demètre *(Demectrio)* Barthélemy, dit « Chaudier ». Gap, maison des chanoines, *in camera altiori*, 26 oct. 1572 (fo 65). — Mise en possession dud. Davin, qui est conduit *ad sedem ultimam venerabilium dominorum canonicorum dicte ecclesie, que est a parte dextra introitus chori*. Témoins : Jean Arnaud, gendarme (*armigero)*, et Marc Grille, parfumeur (*aromatorio*) ; Claude Sochon, notaire, 28 oct. 1572 (fo 66). — Collations : le prieuré de Véras, vacant par incapacité de Jean Pellous, à Antoine Gras, écuyer des « Herbés ». Rome, 1er août 1572 (fo 67 vo) ; — la précentorie et prébende de Montalquier, résignées par Sixte Constans, à Arnoux Hulhet. Avignon, 16 oct. 1572 (fo 72) ; — le prieuré de « St-Laurent de Sigoyer, près Tallar », résigné par Jean « Blays », clerc, à Bertrand Grimaud, prêtre de « *Bonnefonds*, vallée de Vitrolle, diocèze de Gap ». Avignon, 21 sept. 1572 (fo 78 vo) ; — le prieuré de « St-Ariey de Vallerne », dépendant de St-Victor de Marseille, vacant par décès de Guillaume de La Val *(de Vals)*, à Claude Bernard, le jeune. Avignon, 10 oct. 1572 (fo 83) ; led. Bernard, fils de Guillaume, de Bellafaire, mis en possession ; présents : « noble Balthazard de Moustiers, sr de Gargas, chevalier de l'ordre du Roy » ; Michel André, prieur de Ventavon ; Pierre Chastillon, prêtre de Vaumeilh, vicaire de Valernes ; Jacques Giraud, not. Valernes, 13 nov. (fo 87) ; tonsuré par Barthélemy *de Luco*, évêque de Troia (*Trojanensis*), vicaire général de l'archevêque d'Embrun, en cours de visite, à Bellafaire (21 nov. 1542), et ordonné prêtre par Pierre de Forli, évêque et prince d'Apt, à Apt, le Samedi-Saint 1553 (fo 90 vo) ; — deux chapelles sous le titre de N.-D., fondées en l'église de Gap par Marguerite Bourguignon, fille de Jean, d'Embrun, femme de Jacques Martin, al. Froche, de Romette, et par Arnoux Socheron ; vacantes par décès d'Humbert Chaix *(Chaissii)*, chanoine créé, à Claude Chevallier, clerc de Romette, par Étienne Perret, vicaire général de Gabriel de Clermont. Témoins : Antoine Guibaud, prêtre, et Claude Girard, baile. La Bâtie-Neuve, dans la salle du Château, appelée du Seigneur *(aula domini)*, 26 nov. 1572 (fo 91 vo) ; mise en possession dud. Chevallier, par Barthélemy Peyse, cocuré de Gap. Témoins : Claude Combassive, pâtissier, et Guillaume Arthemalle-Bellon, 30 nov. 1572 (fo 92). — *Répertoire* (fo 93 vo).

Collations : le « prieuré du St-Sépulcre des Baumettes », al. « *de Balmeta in territorio de Asperis, prope Veynetum, ordinis Sti Benedicti* », de la dépendance de Romette, vacant à cause de l'incapacité de Gérard Miralhet, tombé dans l'hérésie, à Guillaume Bernard, prêtre, moine

claustral du prieuré d'Aspres-sur-Buëch. Avignon, 6 déc. 1572 (f° 95); — le prieuré de St-Jacques des Donnes, sous Upaix (*Sti Jacobi domus dominarum subtus Upayssium*), résigné par Honoré Laborel, clerc, à Étienne Richaud, clerc de Sisteron. Avignon, 9 nov. 1572 (f° 104 v°); — le prieuré de N.-D. de Beaulieu de Valavoire, vacant par incapacité d'Antoine Guibaud, prêtre de La Bâtie-Neuve, à Étienne Perret, prêtre de St-Jean de Bonnefontaine, diocèse de Lyon, par Pierre Paparin, docteur ès droits, évêque de Gap. Gap, maison de feu Hugues de St-Marcel, chanoine, 3 déc. 1572 (f° 114); — le prieuré de St-Martin d'Upaix, vacant par décès de Pierre Taxil (*Taccillis*), à Claude Davin, clerc de Gap, par l'évêque Paparin. ib., 28 déc. 1572 (f° 120). — « Bailh en arrière-fiefz et enfitéoze perpétuelle, de la place, terre et seigneurie de Sygoyer de Malpoil, pour noble home Martin Bernard, de la ville de Sault en Provence », par « Me Estienne Perret, fils à feu Estienne, de St-Jean de Bonafons, au peys de Forès, vicaire général et procureur de Rme sgr Gabriel de Clermont, évesque de Gap et ses déppendances,... par acte pris et reçu par Mes Louys Birron et Gabriel Martin, notaires royaulx de Selles en Berry, du 11e nov. 1571,... et au nom de Rme père en Dieu Monsr Piarre de Paparin, doyen de Montbrison, esleu de nouveau à lade évesché de Gap », moyennant la somme de 24 florins de rente par an, plus 200 écus une fois payés. Led. Sigoyer est limité par les « lieux de Melve et de La Motte-du-Caire,... de Vaumeil et de Vallerne,... de Chane et de la rivière de la Durance,... de Thèze et aultres ses tènementz ». Témoins: noble Pierre de Poligny, Claude Girard, baile de La Bâtie-Neuve, Arnoux Lagier-Gangailhe, marchand de Gap, Joachim Chervas, chanoine de Sisteron, Jean-Benoît Moton, notaire. Château de La Bâtie-Neuve, 10 juin 1572 (f° 120 v°). — Ratification dud. bail par Pierre Paparin, évêque élu de Gap, id. (f° 132), et par le vice-légat. Avignon, 21 août 1572 (f° 135 v°), etc.

G. **846**. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier. Coté H [1].

1505-1575. — Insinuations reçues par Gaspar Mathieu, notaire de Gap, greffier.

1575. — Requête à l'évêque de Gap par Joachim Chervas, chanoine de Sisteron, afin d'obtenir le délai d'un mois, pour faire apparoir de son droit de juspatronat sur la chapelle St-Sébastien, fondée « en l'église pérochielle de La Balme et prévouslé de Chardavon,... causant la perte des papiers qui sont obvenus aud. Sistaron en ses troubles de guerre », 11 janv. 1575 (f° 4). — Procuration par Sixte Constans, chanoine de Gap, à Antoine Marin-Tabouret, bénéficier, afin de résigner la vicairie de St-Étienne-en-Dévoluy sous le titre de St-Jean, et les chapellenies de St-Martin, de La Bâtie-Vieille, et de N.-D. fondée en la cathédrale de Gap. Témoins : Jean Buysson, Antoine Espagne, Jean Espié et Arnoux Hulhet, chanoines. Gap, 4 sept. 1574 (f° 6). — Collations : la chapellenie de N.-D. de Consolation, en l'église de Gap, dite de Pierre Maurel, résignée par Claude Girard, à Jean Girard, clerc dud. Gap. Rome, 13 janv. 1574 (f° 8); led. Girard mis en possession le 14 sept. (f° 9); — la vicairie de La Bâtie-Neuve, vacante par décès de Jean Achard, prêtre, à Jean Baud, fils d'Arnoux et de Jeanne Chabert, de Gap, par Pierre Paparin, évêque de Gap. Gap, maison de feu Philibert de Montorsier (12 sept. 1574); led. Baud tonsuré par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, à Gap, dans le palais épiscopal, le 3 mai 1573, suivant lettres dimissoriales données par Étienne Perret, vicaire général de Gap, prieur de Valavoire, le 2 mai 1573 (f° 10 v°). — Certificat pour Georges de St-Gilles, fils de Jean, de la paroisse de St-Pierre *de Carvilla, juxta Rotomagensem* [*civitatem*], par le vicaire général du card. Georges d'Amboise (*de Ambassia*), attestant que led. de St-Gilles a été tonsuré par Jean, évêque d'Hippone (*Yponen.*), à Rouen, le 19 sept. 1548, et ordonné prêtre, par le même, le 21 sept. 1549 (f° 12). — Collations : le prieuré d'Antonaves, vacant par décès de Clément Giraud, aud. Georges de St-Gilles. Avignon, 1er sept. 1574 (f° 14); — le même prieuré, à Martin de Villeneuve, religieux de Montmajour, par Claude *Avisdilus*, vicaire général de Jean-François *Purpurati*, abbé commendataire de Montmajour. Montmajour, 7 sept. 1574 (f° 22 v°); — la chapellenie de N.-D. de Miséricorde, de Tallard, vacante par décès de Pierre Richaud, prêtre, à Claude Richaud, également prêtre dud. Tallard, par Pierre Paparin de Chaumont. Gap, maison de Gaspar de St-Germain, 26 oct. 1574 (f° 24); — la chapellenie de St-Sébastien de La Baume-lès-Sisteron, résignée par Pierre Gayde, de Sisteron, à André Gayde, chanoine dud. Sisteron. Témoins : Pierre *de Sollassio*, docteur en droits, de Montpellier, et Jean Maliard, du Forez, habitants de Gap. Gap, 29 nov. 1574 (f° 37); led. André Gayde, fils d'Antoine, tonsuré par Émeri de Rochechouard, évêque de Sisteron, à Sisteron, le 15 avril 1505 (f° 38); — le prieuré de St-Arey de Valernes, vacant par décès de Claude Bernard, le jeune, à Esprit Giraud, clerc de Sisteron. Avignon, 29 oct. 1574 (f° 40); — la chapelle St-Sébastien de La Baume-lès-Sisteron, résignée par Pierre Gayde, à Joachim Chervas, chanoine et sacristain de l'église de Sisteron. Témoin : Hugues Davin, chirurgien. Gap, 22 déc. 1574 (f° 48 v°); —

[1]) Registre incomplet, commençant par le f° 515 et allant jusqu'au f° 746; gravement altéré par l'humidité.

la cure de St-Eusèbe-en-Champsaur, vacante par décès de Gaspar Vitrolle, à Claude Feutrier, clerc de St-Firmin. Témoins : Firmin Rochas, docteur en droits, et Arnoux Hulhet, chanoines. Gap, 18 déc. 1574 (f° 52); — les chapelles N.-D. du Clocher et St-Martin, de l'église de Gap, vacantes par décès de Claude Bernard, prieur de Valernes, à Hugues Reynaud, fils d'Étienne et de Jeanne Amar, de Gap. Témoins : Étienne de Bonne, seigneur d'Auriac (*de Oriaco*), François Philibert, dit Caresme. Gap, *in magna aula anteriori domus balivatus*, 9 déc. 1574 (f° 55) ; led. Reynaud, tonsuré par Paparin de Chaumont, dans la chapelle Ste-Madeleine de la cathédrale de Gap, le 21 avril 1574 (ib.) ; — la cure de Lazer, vacante par décès de Martin Grilhi, à Louis Philibert, clerc en l'église de Gap. Château de La Bâtie-Neuve, *in camera nostra cubiculari*, 7 juin 1574 (f° 58 v°).

1575. — Collations : la cure de St-Martin d'Ancelle, vacante par décès d'Antoine Givaudan, à Jean Espié (*Spie*), chanoine de Gap. Témoin : François *Symundi*, sacriste de Lagrand. Gap, 3 févr. 1575 (f° 63). — Lettres de tonsure, par Guillaume Pellissier, évêque d'Orange (*Auraicensis*), pour Martin de Villeneuve, fils de noble Gonet, de Montélimar (*de Montillis*), diocèse de Carpentras. Orange, 10 juin 1525 (f° 67). — Collations : le prieuré d'Antonaves, vacant par décès dud. Martin de Villeneuve, à Honoré Scaffin, al. Scaphin, religieux de Montmajour. Avignon, 11 déc. 1574 (f° 69) ; led. Scaphin tonsuré par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis, coadjuteur (*suffraganeus*) de Jacques *du Brolat*, archevêque d'Arles, dans l'église de *Malhane*, diocèse d'Arles, le 8 juin 1555 (ib.) ; — la chapelle St-Sauveur, fondée en l'église de Veynes, résignée par Louis Fortune, prêtre, à noble Jean de Bonne, clerc, de Veynes. Gap, 27 janv. 1575 (f° 79) ; led. de Bonne, fils de feu Jean et de Jeanne de Theys, de Veynes, tonsuré par Pierre Paparin, à Gap, dans la maison de Gaspar de St-Germain, le 20 janv. (ib.). — Procuration à Claude de Perrissol, par Esprit Giraud, prieur de St-Arey de Valernes. Sisteron, 9 mars 1575 (f° 83). — « Pour Me Lanthelme Gril, [fils de Guillaume,] prebtre, curé pourveu de la parochielle église de Veyne ». Lettres : « de cléricat », par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis, à Gap, dans la cathédrale, *in capella bone memorie R. D. Gaucherii de Forqualquerio, Vapinc. episcopi, ibidem visitationem dioc. Vapinc. continuando de licentia D. vicarii generallis totius episcopatus Vapinc.*, 12 sept. 1526 ; — « dimissoires », par Jacques *Tibaudi*, vicaire général, pour tous les ordres. Gap, 16 fév. 1557, à Noël ; — de minoré, par led. Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis. Avignon, couvent des Frères Mineurs, 13 mars 1556/7 ; — de sous-diaconat, id., ib. — de diaconat, id., 3 avril 1857 ; — de prêtrise, id., 12 juin 1557 (f° 84). — Procuration par « frère Jehan Merlier, comandeur de Deulle, religieux de l'ordre de St-Anthoyne, procureur et vicaire général des frères religieux de St-Anthoyne de Vienoys, prieurs de St-Salveur au lieu de Veynes », à Jacques Vellin et Benoît Baud, procureurs à Gap. Témoins : « nobles Claude de Bona, de Lazer, et Laurent Belle, sr d'Espinasse, de Upays » ; Louis Flour, notaire. Ventavon, « dans la maison de Sperit et François Imbardz, frères », 7 mars 1575 (f° 86). — Collations : lade cure de Veynes, vacante par décès de Jean Villar (*Villaris*), al. *Marcri*, du Noyer, aud. Lantelme Gril, présenté par les religieux Antonins. Gap, 19 mars 1575 (f° 87 v°) ; — le prieuré de St-Pierre de Corps, dépendant de celui de Romette, vacant par incapacité de Pierre Chabrier (*Chabrerii*), à frère Pierre Escallon, religieux de Romette, par Jacques Brutinel, pitancier dud. Romette, vicaire général de Jean-Paul Malvés, prieur. Témoin : Jacques Baile (*Bajulli*), sacriste de Romette. Gap, 8 avril 1575 (f° 93). — Lettres : de tonsure, par François de St-Marcel d'Avanson, évêque de Grenoble, pour Charles Gleyrod, fils de feu Claude, de Chambéry. Chambéry, 16 août 1569 (f° 99 v°) ; — de vicaire général « en l'archipresbitérat de Provence », par Pierre Paparin, évêque de Gap, à Joachim Chervas, protonotaire apostolique, sacristain de la cathédrale de Sisteron. Témoins : noble Guillaume d'Avrilli et Me Hugues Davin, chirurgien-médecin, de Gap. Gap, 4 avril 1575 (f° 100) ; — de vicaire du prévôt de N.-D. de « Chardavon-lès-Sisteron », par Louis de Birague, prévôt commendataire de Chardavon, à Galéas Codur, sacriste de lade prévôté. Témoins : François *Martina* et Jean *Bernardino*, notaires de Saluces. Saluces, 11 avril 1575 (f° 103) ; led. Codur, fils de Pons, tonsuré par Nicolas Jarente, évêque de Vence, à Digne, *in aula hospitii Trium Falconorum*, 11 oct. 1546 (f° 106). — Collations : la chapelle Ste-Anne de Valernes, résignée par noble Gaspar Davin, écuyer, « dict *La Magdaleyne* », de Gap, procureur de Jean Augier, recteur, à Barthélemy *Alheti*, fils de Pierre, clerc *Errearum*, al. « d'Yères », diocèse de Toulon (*Thollonensis*), par Joachim Chervas, protonotaire apostolique, prieur de N.-D. du Villar-en-Bochaine, archidiacre et chanoine de la cathédrale N.-D. des Vergers (*de Pomeriis*) de Sisteron, vicaire général de l'évêque de Gap en l'archiprêtré de Provence. La Baume-lès-Sisteron, 7 mai 1575 (f° 107) ; — la cure de Pelleautier, résignée par Jean Gautier, prêtre, de Neffes, à Jean Queyrel, clerc, de Pelleautier. Témoins : Dominique Beraud, curé, Antoine Ubaud et Jacques Boneti, prêtre, de Neffes. Gap, 17 mai 1565 (f° 112) ; led. Queyrel, fils de Pascal, laboureur, et de Madeleine Si-

mon, tonsuré par Pierre Paparin, à Gap, *infra aulam pallatii nostri episcopalis*, 6 août 1574 (ib.); — le prieuré de N.-D. de Suane (Thuoux), résigné par Arnaud Allier (*Allerii*), prêtre de La Baume-des-Arnauds, à Jean de La Villette, clerc de Veynes, par Pierre de Revillasc, seigneur de Montbrand, prieur et seigneur d'Aspres. Témoins : André Corréard, de St-André-en-Bochaine, Vincent Morel, curé de St-Pierre-d'Argenson, Giraud *Lhotardi*, curé d'Aspres. Château de Montbrand, 20 avril 1575 (f° 114 v°); — la chapelle Ste-Catherine du Monétier-Allemont, vacante par décès de noble Jean Hugonis, de Gap, à François de Péacieu, clerc du diocèse de Lyon. Gap, 13 juil. 1575 (f° 118); — la cure de St-Julien-en-Champsaur (*de Buissardo*), vacante par incapacité de Pierre Cesmat, hérétique, et par décès de noble Jean Hugonis, à Jean Comte, prêtre dud. St-Julien. Gap, 20 juil. (f° 119 v°); — trois chapellenies, dont une fondée en l'église d'Ancelle et deux dans celle de Gap, vacantes par décès de Gaspar Vitrolle, à Sixte Constans, chanoine de Gap, 18 déc. 1575 (f° 122). — Lettres de tonsure, par Gabriel de Clermont, pour Jean Comte, fils de François, à St-Julien-de-Buissard, 3 août 1551 (f° 127). — Collations : la cure de Chabottonnes, vacante par décès de Jacques Gondoin, à Antoine Droumenc, prêtre habitué de Gap, 18 sept. 1575 (f° 129 v°); — la cure de Reynier, résignée par Jacques Pontet, à Guillaume Fornier, bénéficier de l'église de St-Mari de Forcalquier, par Joachim Chervas. La Baume-lès-Sisteron, 5 sept. 1575 (f° 132 v°); — la cure de Sigoyer-sur-Tallard et la chapelle N.-D. de Consolation, vacantes par décès de Jacques Gravier, à Jacques Pascal, dud. lieu. Gap, 29 sept. 1575 (f° 140 v°); led. Pascal tonsuré par Pierre de Forli, évêque d'Apt, à Gap, *in aula domus episcopalis*, le 10 déc. 1545 (ib.), et ordonné prêtre par Pierre de Bisqueriis, coadjuteur de Jacques de Brollac, archevêque d'Arles, à Maillane, le 13 avril 1555 (f° 142); — la cure du Désert, sous le titre de N.-D. *de Misere*, résignée par Jacques Pascal, à Antoine Martin, du « Cros, en la vallée de Vitrolle ». Gap, 2 oct. 1575 (f° 146); led. Martin, fils de Jacques, d'Esparron, tonsuré par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, dans la chapelle de St-Michel dud. Embrun, le 13 mai 1572 (ib.); — la prébende de Reynier, vacante par décès d'Antoine Espagne, chanoine, à noble Gaspar Gruel, archidiacre et chanoine de Gap. Présents : Guillaume Baile de La Tour, prévôt, Benoît Burgaud, Jean Buysson, Jean Espié, Sixte Constans et Arnoux Hulhet, chanoines. Gap, 13 oct. 1575 (f° 151 v°); — la prébende de La Rochette, résignée par Baudon Garcin, à Claude Davin, chanoine. Gap, 7 sept. 1575 (f° 157); led. Davin, fils de feu Simon et de noble Anne Gautier, tonsuré par Guillaume d'Avanson, à Gap, dans le palais épiscopal, le 16 mai 1573 (ib.); — le prieuré de N.-D. de La Val-Sainte de Chabestan, dépendant de Romette, vacant par décès de Jacques Gravier, à fr. François Simon, moine bénédictin, par Jacques Brutinel, vicaire de Jean-Paul Malvés, prieur de Romette. Gap, 20 sept. 1575 (f° 160); — la chapelle St-Jacques de Sigoyer, vacante par décès de Balthasar Lagier, à Claude Buret. Témoin : Pierre Magnan, prieur de St-Bonnet. Gap, 18 oct. 1575 (f° 163); — une des deux cures de Gap, résignée par Barthélemy Peyse, à Jean Boyer, prêtre du Noyer, bachelier en droit canon: Gap, 22 août 1575 (f° 173 v°); — le prieuré de St-André-de-Rosans, à Michel d'Aiguebelle, fils de Charles et de Marguerite *de Richertis*, de Montgardin, habitant à Upaix, tonsuré par Paparin de Chaumont et pourvu en août (?) 1575 (f° 180 v°), etc.

Répertoire (f° 192).

G. 847. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier. Coté K [1].

1533-1580. — « Registre des insinuations tenues par... Pierre Nivoul, notaire, garde et achepteur d'icelles ».

1576. — Collations : la cure de Champoléon, résignée par Baudon Garcin, chanoine de Gap, à Jean Escallier, par Pierre Paparin, évêque de Gap. Gap, 3 sept. 1576 ; led. Escallier, fils d'Antoine, de Champoléon, tonsuré par led. Paparin, à Gap, dans la maison de Gaspar de St-Germain, *ob nostri indispositionem notoriam* [2]), 2 avril 1575 (f° 8); — la chapelle des Agreniers ou des Escoffiers, à Upaix, vacante par décès de Henri Vivian, prêtre de Lazer, à Jean Roman, prêtre de St-Firmin, par Guillaume Baile de La Tour, vicaire général. Gap, 29 déc. 1576 (f° 10 v°); — la chapelle de Ste-Anne des Escoffiers, à Upaix, vacante par décès de Henri Vivian (*Vivyani*), prêtre de Lazer, à Gaspar Eyssautier, clerc de Sisteron. Gap, 28 déc. 1576 (f° 15 v°).

1577. — Collations : la cure de Montmorin, vacante par décès de Pons Rous (*Ruffi*), à Paulet Cartier, prêtre de *Charoncio*, diocèse de Die, par Pierre Magnan, prieur de St-Bonnet-en-Champsaur, vicaire général subdélégué de l'évêque de Gap. Témoin, Jean Nal, de Vars, diocèse d'Embrun. Gap, 4 févr. 1577 (f° 18 v°); — la chapelle St-Nicolas de Rambaud, vacante par décès de Jean Blanc, curé dud. lieu, à Pierre Barban, religieux dominicain du couvent de Gap. Gap, 11 févr. 1577 ; led. Barban, tonsuré par Albertin, évêque de Syra, à Gap, le 28 avril 1539 (f° 22 v°); —

[1]) Registre mal relié, et avec des lacunes. — Cf. G. 849.

[2]) Le prélat, le 25 octobre 1574, avait reçu un coup de pistolet au genou (Cf. Charronnet, *Les guerres de religion... dans les Htes-Alpes*, 1861, p. 93).

le prieuré de St-Bonnet, résigné par Pierre Magnan, à Pierre Charnier, religieux de Romette, par Jacques Brutinel, prieur de Vitrolles, vicaire du prieur de Romette Jean-Paul Malvés. Gap, 18 févr. 1577 ; led. Charnier tonsuré par Pierre *de Bisqueriis,* évêque de Nicopolis, dans l'église des Frères Mineurs de Beaucaire, le 23 déc. 1559 ; ordonné prêtre par le même à Maillane, diocèse d'Arles, le 13 avril 1560; profès à Romette, le 25 janv. 1562, à Noël. Présents : led. Jacques Brutinel, pitancier et vicaire général de Jean Malvés, prieur ; Guillaume *Symeaudy,* prieur de Vitrolles, Jacques Baile, sacriste, et Pierre Magnan, moines (f° 26) ; — la chapelle de St-Germain de la cathédrale de Gap, résignée par Melchior Armand, chanoine, à Jacques de Bosse, clerc de Gap, par Sixte Constans, précenteur, vicaire général d'Étienne *Stephani* évêque élu de Gap. Gap, 20 avril 1571 ; led. de Bosse, fils de Jean, de Gap, tonsuré par Gabriel de Clermont, à Gap le 29 déc. 1561, à Noël (1560) ; mis en possession le 21 avril 1571 (f° 33 v°) ; — le prieuré de Saléon, résigné par Bernardin Alexis, à Valentin Mense, prêtre du diocèse de Cavaillon. Gap, 1er avril 1577 (f° 36 v°) ; — les cures unies d'Étoile et Villebois, résignées par Henri Bontous, à Laurent Vachier. Avignon, 21 janv. 1576/7 ; led. Vachier, fils de Hugues, des Crottes, tonsuré par Guillaume d'Avanson, à Embrun, le 28 janv. 1563 (f° 39 v°) ; — la chapelle N.-D. de Consolation de la cathédrale de Gap, vacante par décès de Jean Girard, à Pierre Girard, fils d'Esprit Girard, juge du Champsaur. Gap, 30 avril 1577 (f° 45). *Lacune.*

1578. — Collations : la chapelle de l'hôpital de St-Michel, *seu* de St-Mens, al. St-Mamet-lès-Gap, résignée par Jean Hugonis, à Étienne Chaillol. Avignon, 8 août 1578 (f° 48) ; — la sacristie du prieuré de St-André-de-Rosans, résignée par Jacques Giraud, à Hugues Fratel, du diocèse de Grenoble, religieux de Cluny, par Roch d'Aiguebelle, vicaire général de Michel d'Aiguebelle, prieur de St-André-de-Rosans. Grenoble, 30 août 1578 (f° 49 v°) ; — le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, résigné par Jacques de Beaumont, à Philippe Mazet, prêtre du diocèse de Grenoble. Rome, 15 mai 1578 ; led. Mazet, de la paroisse de N.-D. du Désert, diocèse de Grenoble, ordonné prêtre par Pierre Meynard, évêque d'Ébron, coadjuteur de Tarentaise, à Moustiers, le 22 déc. 1548 (f° 50 v°) ; — le prieuré de St-Sauveur de Veynes, vacant par décès de Gratien Millon, à Artaud Blanc, religieux de St-Antoine de Viennois, par Gratien des Goys, grand prieur dud. St-Antoine, 18 nov. 1578 (f° 64 v°) ; — le prieuré de Chabottes, résigné par Martin Eyraud, à Jean Escallier. Avignon, 9 déc. 1578 ; led. Eyraud, fils d'Antoine, de Champoléon, tonsuré par Pierre Paparin, à Sisteron, dans l'église Ste-Claire, le 21 déc. 1577 (f° 68 v°) ; — le bénéfice de la cathédrale de Gap vacant par décès de Claude Blanc, à Jean Blanc, son neveu, par Benoît Burgaud, Sixte Constans et Arnoux Hulhet, chanoines de Gap. Tallard, 4 mars 1579 (f° 78 v°);— la chapelle Ste-Catherine de Rosans, résignée par Antoine du Prat; à Pierre Escallier, religieux de Romette. Gap, 28 janv. 1579 (f° 82) ; — le prieuré de St-Géraud d'Aspres, résigné par Pierre de Revillasc, à Jean-Claude de Revillasc. Avignon, 17 mars 1578/9, à l'incarnation (f° 85) ; — la cure de St-Genis, vacante par décès de François Joubert, à Paulet Cartier, prêtre de Charance. Gap, 20 juin 1579 (f° 90) ; — le prieuré de Montbrand, vacant par décès de Pierre de Revillasc, à François Simon, prêtre, par Jean-Claude de Revillasc, prieur de St-Géraud d'Aspres. Sisteron, 8 juil. 1579 (f° 92) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, résigné par Guillaume Bernard, à Jean-Claude de Revillasc, 1579 (f° 96). *Lacune.*

1576. — Collations : la cure de St-André-de-Rosans, à François Sarrobert. Gap, 3 mai 1576 (f° 97) ; — la cure d'Aubessagne, vacante par décès de Pierre Blache, à Antoine Ubaud, par Pierre Paparin. Gap, *in deambullatorio magni orti seu viridarii nostri episcopalis*, 31 avril 1574 (f° 101);— la cure de La Bâtie-Vieille, à Jean Ubaud, clerc de Gap, 4 juil. 1576 (f° 104 v°) ; — la chapelle dite de *Chaber*, fondée dans l'église de St-Géraud d'Aspres, vacante par décès de Giraud Mirallet, à Humbert Fauchet, chanoine de Die. Gap, 6 mai 1576 (f° 105 v°);— la cure de Chauvac, vacante par décès de Jean Ségnoret, à Pons Roux, prêtre de Ribeyret. Gap, 3 mai 1576 (f° 108 v°) ; — la cure de Chanousse, vacante par décès de Jean Reynaud, à Henri Anselme, prêtre d'Upaix, 9 mai 1576 (f° 113). — Lettres de vicaire général en l'archiprêtré de Provence, à Joachim Chervas, protonotaire apostolique, prieur de N.-D. du Villar-en-Bochaine, par Pierre Paparin. Sisteron, maison du capitaine Chervas, 2 juil. 1576 (f° 118). — Collations : la chapelle St-Michel de La Baume-des-Arnauds, vacante par décès de Melchior Armand, chanoine de Gap, à Raynaud Allier, prêtre dud. La Baume. Témoins : Pierre *de Sollatio*, docteur en droits, de Montpellier, et Claude Roux, prêtre, de St-Pierre-d'Argenson. Gap, 24 juin 1574 (f° 120 v°) ; led. Allier (*Allierii*), fils de Claude, de La Baume-des-Arnauds, tonsuré par Charles, évêque de Caron (*Coronoten.*), coadjuteur *(suffraganeus)* de Gap, à La Baume-des-Arnauds, dans la maison de Jean Arnaud, le 19 mai 1535 (f° 120 v°) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste de Ventavon, vacante par décès de Jacques André, à Humbert *Ryvelins,* prêtre dud. Ventavon. Gap, 17 janv. 1576 (f° 125). — Lettres de vicaire général subdélégué, à Achille Martin, chanoine de Chardavon, par Jean-François de Purpérat, abbé de Montmajour-lès-Arles. Montmajour, 11 févr. 1576 (f° 128 v°). — Collations:

du prieuré de St-Christophe de La Roche-sur-Buis, vacant par incapacité de Pierre *Frassinia,* religieux dominicain, à Antoine Margalhet, religieux de St-André-de-Villeneuve-lès-Avignon, par César Brancaccio, abbé dud. monastère de St-André, 8 avril 1576 (fº 129 vº). — Pièces relatives à la collation de la cure de Montclar, « au diocèze d'Embrun », par l'évêque de Gap, en faveur d'Antoine Allard, prêtre dud. Montclar, 1575-76 (fº 136 vº). — Collations : le prieuré d'Eygalayes, résigné par Gaspar Malet, prêtre de Sisteron, à Antoine Lachier, clerc de Sisteron. Gap, 15 juil. 1576 (fº 139). *Lacune.*

1579. — Mise en possession de noble Benoît de Tanc, prévôt et chanoine de Gap, de la prébende vacante par décès de Guillaume Baile de La Tour, par Pierre Astier, curé de Châteauvieux. Châteauvieux-sur-Tallard, *in monticulo vulgo dicto* « Le Serre de Buysson », 26 déc. 1579 (fº 142). — Collations de la prébende de Montreviol, La Rochette et la Bâtie-Neuve, résignée par Guillaume Baile de La Tour, à Albert Martin, prévôt et chanoine de Gap. Avignon, 19 déc. 1579 ; led. Martin, fils d'Esprit, de Rousset, tonsuré aud. lieu, dans l'église, par Balthasar de Jarente, archevêque d'Embrun, le 8 août 1549 ; ordonné prêtre par Pierre *de Bisquertis,* évêque de Nicopolis, à Avignon, dans le couvent des Frères Mineurs, le 9 avril 1558 (fº 144). *Visa* de la collation susdite, par Pierre Paparin. Sisteron, dans la maison de Pierre Garret, seigneur de Noyers, 3 janv. 1580 (fº 150 vº). Serment de fidélité par Albert Martin (fº 153). Sa mise en possession. Gap, *prope et ante magnam januam (ecclesie cathedralis),* 6 janv. 1580 (fº 154). — Collations : le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par François *Hugonis* (Tallard, 14 déc. 1579), à Antoine de Glandèves, écuyer et clerc. Avignon, 22 déc. 1579 ; led. Antoine, fils d'Antoine de Glandèves, seigneur de Peipin *(de Podio Pino),* diocèse de Sisteron, tonsuré par Émeric de Rochechouart, évêque de Sisteron, le 14 avril 1555 (fº 156 vº) ; mis en possession par Claude de Laup, curé de Ventavon, le 29 déc. 1579 (fº 163) ; — la sacristie du prieuré de Romette, vacante par décès de Jacques Baile, à frère Pierre Escallon, religieux de Romette. Avignon, 1er mars 1579/80 ; mis en possession le 14 mars 1580 (fº 166 vº) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, dépendant de la pitancerie de l'abbaye de St-Michel de La Cluse, en Piémont, vacant par décès d'Antoine Roubaud, à Antoine de La Piarre *(de Petra),* prêtre de Tallard, « pitancier de l'abbaye St-Michel de La Cluse », par Henri Ferreri, prévôt de Verceil, vicaire général de l'abbé de La Cluse. Château de Giaveno *(Javenni),* le 23 mars 1580 ; led. Antoine de Petra, fils de feu Guillaume, tonsuré par Pierre Meynard, évêque d'Ébron, *(Ebrunensis),* coadjuteur de Gap, à Tallard, dans la chapelle St-Jean, du Château ; présents : Étienne de Montorsier, seigneur de Sigoyer, Gaspar de Suau, Raymond Gandellin, et Jean Moret, chapelain, le 4 sept. 1533 ; minoré par Antoine de Narbone, évêque de Sisteron, le 1er mars 1539 ; ordonné sous-diacre par Louis, évêque d'Orange, le 22 mars 1538/9 ; diacre, par le même, dans l'église de St-Martin d'Orange, le 4 avril 1539 ; prêtre, par Barthélemy *Portalenqui,* évêque de Troia *(Troyanensis),* à Apt, le 30 mai 1539 ; profès de St-Michel de La Cluse, à Giaveno, 23 mai 1572 ; mis en possession, par l'intermédiaire de Martin Anglès, prieur de Montmaur, son procureur, par Pierre Serre, prêtre de La Roche, 3 mars 1580. Insinuation, au moyen de « noble Jean Flotte, sr de La Frédière », 25 avril 1580 (fº 172 vº) ; — la cure de Furmeyer, résignée par Perseval Brun (2 mai 1580), à Antoine Doussan, chapelain de la cathédrale de Gap, par Joachim Chervas, archidiacre de Sisteron, vicaire général de l'évêque de Gap. Sisteron, 7 mai. Insinuation, au moyen de « noble Jacques de Rambaud », al. « Furmeyer » (fº 183). — Pouvoir donné par « Jehan-Paul Malvez », al. « Malvés », seigneur et prieur de Romette, à Pierre Mégnan, « religieux et capiscol du monastère » de Romette, pour passer tous actes d'achat, vente et autres. Témoins : Jacques Brutinel, pitancier de Romette, et Barthélemy Peyre. Aix, « maison d'habitation » dud. prieur, 24 mai 1580 (fº 187 vº). — Collation de la cure de La Saulce *(de Salça),* près Tallard, vacante par décès d'Antoine Ollier, à Étienne Richaud, chanoine de la cathédrale de Sisteron. Acte incomplet (fº 189), etc.

G. **848**. (Registre.) — In-4º, 566 feuillets, papier, relié en basane. Coté L.

1535-1583. — Insinuations du diocèse de Gap.

1580. — Collations : la cure du Monêtier-Allemont, vacante par décès de Jean *Vallorts,* à Humbert Reynaud, prêtre, de Gap, par l'évêque Pierre Paparin de Chaumont *(de Calido Monte).* Sisteron, maison de noble Pierre Garret, seigneur de Noyers, 16 juin 1580 (fº 2) ; — le prieuré d'Antonaves, vacant par simonie de Charles « Gleysots, al. Gleyrot », à Pierre Varce, al. Varcie, clerc habitué de l'église cathédrale de Gap. Rome, 5 des nones de mars, an 8e (3 mars 1580) ; mis en possession par Arnoux du Pont, notaire d'Upaix, n'ayant « peu avoir aulcung prebtre ou clerc pour fère les actes de mise en possession dud. prieuré », et n'ayant pas pu sonner la cloche, « n'en y ayant trouvé aulcune, pour lade malice du temps de guerres civilles, à raison desquelles lade église a estée ruynée notoirement », 14 juin 1580 (fº 7 vº) ; — le prieuré de Lagrand, vacant *certo modo,* par occupation

indue de Philippe Reynaud, Antoine Dromenc, prêtre du diocèse de Gap. Rome, 21 fév. 1580 ; mis en possession par Guillaume Eyme, notaire de Montorsier, « attendu que, par la misère du temps et troubles qui règnent de présent,... n'a peu avoir aulcung prebtre ne clerc pour faire les actes de mise en possession,.. au clocher d'icelle église ne se sont trouvé aucunes cloches pour icelles sonner, et moingz aulcune porte à icelle église, ayant esté ruynée, causant lesd. troubles », 24 juin 1580 (f° 10 v°) ; — la chapelle N.-D. d'Espinasses et St-Jacques, fondée à Veynes par noble Richaud de *L'Eyscherena*, coseigneur de Veynes, vacante par décès de Jacques de La Villette, aud. Antoine Dromenc. Sisteron, 6 sept. (f° 15) ; — la sacristie de la cathédrale de Gap, résignée par Antoine du Pressoir, à Noël Hugues, chanoine. Rome, 27 mai 1580 ; mis en possession le 25 nov.; tonsuré par Guillame d'Avanson, à Embrun, le 27 fév. 1576 (f° 18) ; — le prieuré de Lachau, vacant par décès de Gaspar Roubaud, à Philippe Reynaud, clerc de Séderon, religieux de Lagrand, par François Simon, sacriste de Lagrand, vicaire général de Philippe Reynaud, prieur dud. Lagrand. Ribiers, sur les confins de la Provence et du Dauphiné, 17 nov. 1580 (f° 23) ; — led. prieuré de Lachau, à Jean Verchières, religieux de Cluny, par Claude Laurent, vicaire général de l'abbé de Cluny, 5 nov. 1580 (f° 31 v°) ; — le prieuré de St-Bonnet, résigné par Pierre Charnier (Gap, 26 oct.), à Pierre Magnan, religieux de Romette, mis en possesion le 17 déc. 1580; led. Magnan, fils de Grégoire et d'Annette Froment, de Gap, tonsuré par Gabriel de Clermont, à Gap, le 24 août 1551 ; minoré par Guillaume d'Avanson, à Gap, le 3 mai 1573 ; ordonné sous-diacre par Pierre Paparin, le 2 avril 1574 (f° 38).

1581. — Collations : la cure d'Orsière, vacante par décès de Claude Avond, à Pierre Véyer, dit Marie, prêtre d'Orsière, par Georges Garnaud, bénéficier à Gap, vicaire général de Claude de Coysse (*Cuisse*), prieur de St-André-lès-Gap. Embrun, 6 mars 1581 (f° 47 v°) ; — la cure d'Aspremont et la chapelle Ste-Catherine dud. lieu, vacante par décès de Claude *Ruffi*, à Pierre Tortel, prêtre de Savournon, par l'évêque Paparin. La Baume, 8 mars 1581 (f° 51 v°) ; —le prieuré de Romette, résigné par Jean-Paul Malvés (*Malvetius*), à Jérôme Malvés, clerc de Brescia (*Brixiensis*). Frascati (*Tusculum*), 9 sept. 1580 ; led. Jérôme Malvés, fils de noble Jean-Paul et de Marthe Soradello, pourvu de dimissoires par Dominique Bollani, évêque de Brescia, le 10 nov. 1578 ; tonsuré par le cardinal Laurent Strozzi, archevêque d'Aix, 16 mai 1569 ; minoré par Jean Delphin (*Delphinus*), évêque de Brescia, 15 fév. 1581 ; ordonné sous-diacre par le même à Brescia, 18 fév. 1581 ; mis en possession, au moyen de Jacques Bas, son procureur, « par frère Piarre Magnan, relligieux et gabiscol ou présanteur dud. prieuré » de Romette ; qui conduit led. procureur « en l'église d'icelluy, à présent démollie par la occasion des guerres civiles et diversité de relligion [1]), et en la chapelle où souloyt estre le rétable de N.-D.,... pour la entière ruyne d'icelle (église) que du pinacle..., la maison dud. prieuré la plus grande partie ruynée », 28 avril 1581 (f° 64). — Procuration par « Jehan-Paul Malvés, vicaire général de Mgr le R^{me} évesque (*sic*) d'Aix et de l'abaye de St-Victor-lès-Marseilhe », à Jacques Bas, de *Rege*, en Lombardie, pour percevoir, en son nom, la moitié des revenus du prieuré de Romette, à lui réservés par le Pape (Tivoli, 9 sept. 1580). Brignoles, 18 avril 1580/1 ; vu par Pons de Montz, juge royal dud. Brignoles, le 25 avril 1581 (f° 84). — Collations : le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, par Philippe Mazet, prêtre (16 janvier 1581), à Louis Martin, curé de « Genevreys », diocèse de Grenoble. Rome, 17 mai 1581 ; led. Martin, fils de Maximin, de Corps, tonsuré par Laurent Allemand, évêque de Grenoble, dans le couvent des Frères Mineurs de La Plaine, le 10 avril 1547 ; mis en possession au moyen de « noble Denis (?) de Biragne, s^r de L'Eysalhon, demeurant à Vif », le 20 mai 1581 (f° 88) ; — le prieuré de Véras, résigné par Lantelme Gruel, à Antoine Chabrand, prêtre du diocèse de Gap, par le cardinal Georges d'Armagnac, archevêque de Toulouse, vicaire général du cardinal de Bourbon. Pont de Sorgues, dans le couvent des Célestins, 11 fév. 1580/1 (f° 108) ; — la chapelle St-Sébastien de Sigoyer, près Tallard, résignée par Pierre Robert, à Antoine Chabrand, curé d'Oze. La Baume, 10 fév. 1581 (f° 115 v°) ; — la chapelle « Ste-Catherine, en l'église perochialle de St-Anthoine des Banes », au lieu de L'Hôpital [2]), aud. Antoine Chabrand ; mis en possession au moyen de « Thelme Lagier, du lieu d'Entrepeyres», diocèse de Gap, son procureur, 7 mai 1581 (f° 118 v°) ; — les chapelles St-Sébastien de Sigoyer et Ste-Catherine de Bannes, à Isnard Armand, prêtre, de Barret-le-Bas. La Baume, 28 avril 1581 (f° 120) ; — la cure de Verclause, vacante par incapacité de Pierre Odde, de Sorbiers, à Jacques Vincent, prêtre du Valgaudemar, id., 20 juin (f° 125 v°) ; — le prieuré de Bruis, résigné par Jacques de L'Hère, à Claude de Chabestan. Rome, 4 mai 1581 (f° 129) ; — la chapelle St-Anne de Gap, *extra muros*, de la dépendance de Chardavon, depuis longtemps vacante, à Jean Tholozan, chanoine régulier de Chardavon. La Baume, 7 sept. 1581 ; led. Tholozan, mis en pos-

[1]) La prise de Romette par les protestants avait eu lieu le 11 mars 1563 (cf. *Mémoyres pour l'advenir*, dans *Bull. Soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1886, p. 58).

[2]) Com^e de Chauffayer, cant. de St-Firmin, arr. de Gap.

session de lad^e^ chapelle, « du tout ruynée », le 23 sept. (f° 132); — le prieuré de Romette, vacant par décès de Jérôme Malvés, à Antoine Robaud, prêtre du diocèse de Marseille, par le cardinal d'Armagnac. Bourges, 21 août 1581; led. Robaud mis en possession, au moyen de Pierre Brutinel, fils de Louis, clerc de Gap, son procureur, le 3 oct. (f° 139 v°); — le prieuré de St-Pierre de Corps, vacant par incapacité de Jacques Chambrier, à frère Pierre Escallon, religieux de Romette. Bourges, 6 sept. 1581; led. Escallon mis en possession par Michel Achard, prêtre de Beaufin, le 24 sept. (f° 147 v°); — le doyenné de la cathédrale de Gap, résigné par Pierre de Chaponay, à Antoine de Cervient, al. Servient. Rome, 1er juin 1581; led. Servient, fils de feu noble Gérard Servient, conseiller royal, et de Guigone Fléard, de Grenoble, tonsuré par Jean Ferron, évêque d'Ebron (*Ebronensis*), à Grenoble, le 9 mars 1566; reçu docteur en droit, à Padoue, le 4 nov. 1578; prieur de « Ste-Marie de Trescloux, diocèse de Gap » (4 nov. 1581); mis en possession le 10 nov. 1581 (f° 155); — la chapelle St-Claude du Noyer, vacante par décès d'Antoine Marin, à Antoine Prel. La Baume, 15 nov. 1581; led. Prel, fils de Jacques et de Laurence *Cloteronna*, du Noyer, tonsuré par l'évêque Paparin, à La Baume, le 4 nov. 1581 (f° 176 v°); — le prieuré de St-Geniès, Dromon et Authon, vacant par incapacité de Jérôme Barrière, d'Avignon, à Antoine Richaud, clerc de Sisteron. La Baume, 6 déc. 1581 (f° 180). — Lettres de vicaire général à Clément Marchant, docteur en théologie, chanoine et théologal de Sisteron, par l'évêque Paparin. Témoins : Galéas Codur, vicaire général de la prévôté de Chardavon, Antoine du Véyer, dominicain de La Baume, ib., 4 déc. 1581 (f° 183 v°). — Collation de la cure de St-Eusèbe, résignée par Claude Feutrier, à Michel Achard, prêtre de Beaufin, déc. 1581 (f° 185).

1582. — Collations : « la chapellanie de St-Jehan de Scillie, au mandement de Beauchanne », résignée par François Anglès, à Jean Anglès, fils de Guigues, de Montmaur. Sisteron, 7 fév. 1579; mis en possession par Martin Anglès, prieur de Montmaur, 26 mai 1579. Insinuation du 22 janv. 1582 (f° 187 v°); — le prieuré de Montmaur, résigné par Martin Anglès, à Jean Anglès. Rome, 31 mars 1581; led. Jean Anglès, fils de Guigues, châtelain de Montmaur, et de Jamone Mareschal, de Corps, tonsuré par Étienne *Derder* (Déodat ?), évêque de Grasse, à la requête du vicaire général de Jean *de Jullio*, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, absent [1]), à La Garde-Adhémar, le 16 juin 1576 (f° 191); mis en possession par Jacques Bonardel, curé de Furmeyer, 20 juin 1581 (f° 194); — le doyenné de Gap, résigné par Antoine de Servient (Grenoble, 18 déc. 1581), à Sixte Constans, chanoine et bachelier en droit civil, par le chapitre de Gap. Gap, 2 janv. 1582; led. Constans reçu bachelier à Valence, le 22 déc. 1581; mis en possession par Antoine Hulhet, chanoine et précenteur de l'église cathédrale de Gap, qui le conduit *infra dictam ecclesiam, nunc injuria bellorum civilium, que a certis annis in hujusmodi patria hactenus notorie existerunt, diruptam et dissipatam,.. et, hoc facto, domum decanie, que in hac civitate scita est* [1]), *adeundo*, le 2 janv. 1582 (f° 193 v°); — le canonicat résigné par Sixte Constans, à « Paul de Beauvoys ». Avignon, 7 déc, 1581; led. de Beauvois tonsuré par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, à Gap, le 3 mai 1573; mis en possession de la prébende de Montalquier par Antoine Doussan, chanoine créé, prieur de Pelleautier, official et juge au spirituel du diocèse de Gap, le 2 janv. 1582 (f° 202); — le prieuré de St-Arey de Mévouillon, résigné par Guillaume Amazan, à Joachim d'Arzan, al. d'Arzac, religieux de St-Ruf de Valence. Bourges, 3 août 1581; led. d'Arzac, fils d'Ennemond et de Florence Payenne, de St-Marcellin, tonsuré par Vespasien Gribaldi, archevêque de Vienne, *in capella nova de Viriaco nuncupata ambitus ecclesie majoris*, le 22 déc. 1571; mis en possession par Jean Grimaud, curé de Mévouillon. Témoins: Gaspar Davin, « s^r^ de La Madeleine, gouverneur commandant pour le service du Roy dans lad^e^ ville de Méullion »; capitaine Charles Blanc, « commandant dans le chasteau et forteresse dud. lieu en absence de Mgr de Méullion »; frère Pierre du Fresne, prêtre, dominicain du couvent du Buis; Barthélemy Bonnafoux, notaire, 30 août 1581 (f° 210); — la chapelle St-Martin de La Bâtie-Vieille, résignée par Arnoux Constans, à Arnoux Hulhet, chanoine de Gap. Avignon, 2 nov. 1581 (f° 220 v°); — « la chapelle fundée dans la maison de l'Hostel-Dieu de la ville de Gap, soulz le titre de la Vierge Marye et Ste-Cleire », vacante par décès d'Antoine Tabouret, prêtre de Gap, à Antoine *de Petra*, prêtre de Tallard. La Baume-lès-Sisteron, 1er août 1581 (f° 226); — la cure de Montéglin, vacante, soit par mariage d'Henri Contini avec Madeleine Arnaud, soit par décès de Pierre Solier, à Antoine Pupier, du diocèse de Lyon. La Baume, 15 janv. 1582; led. Pupier, fils de feu Lantelme, notaire de Chevrières, et de Pernette Lescot, tonsuré en vertu des dimissoires données par Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon (le 28 oct. 1575), par Pierre Paparin, à La Baume-lès-Sisteron,

[1]) D'après Gams, Jean *de Joly* fut évêque de St-Paul dès 1539; il mourut en nov. 1578

[1]) Le Doyenné était situé entre les rues actuelles de Notre-Dame et de l'Évêché. Le chapitre y tenait fréquemment ses réunions (Voir, ci-après, Assemblées capitulaires du 7 mai 1621, 11 fév. 1622, etc.).

le 20 déc. 1581 (f° 229 v°) ; — la chapelle St-Nicolas de Rambaud, résignée par Pierre Barban, à Isnard Bresson, dit Quartier, prêtre. La Baume, 23 déc. 1581 (f° 231 v°) ; — la cure de Montéglin, vacante par décès de Pierre Solier (*Solerii*), à Jean Martin. Avignon, 24 janv. 1581/2 ; led. Martin, de Lagrand, ordonné prêtre par Pierre de Forli, évêque d'Apt, le 18 sep. 1557 ; mis en possession le 2 fév. 1582 (f° 234) ; — la cure St-Sébastien d'Esparron, près Reynier, résignée par Louis Villar, à Esprit Leydet. La Baume, 15 mars 1582 (f° 239 v°) ; — la cure de St-Julien-en-Champsaur, vacante par décès de Jean Comte, sur présentation de Jérôme Malvés, prieur de Romette, à Antoine Nicolas, clerc, bénéficier de la cathédrale de Gap, par Clément Mercator, vicaire général. Gap, 30 mars 1582 (f° 245 v°) ; — la même cure, à noble Hugues Baile, prêtre, « natif de Ste-Egrefve, de la diocèse de Grenoble », par l'évêque Paparin. La Baume, 28 fév. 1582 (f° 247 v°) ; — le prieuré St-Arey de Mévouillon, vacant par décès de Guillaume « Armazan », à Jean de Changy, chanoine régulier de St-Ruf, par Gaspar Rolland, docteur ès droits, doyen de Die et abbé de St-Ruf. Valence, 25 févr. 1582 ; led. de Changy, fils de noble Louis, écuyer, du diocèse d'Autun, tonsuré par Jacques, évêque d'Autun, dans l'église de St-Jean *in Crota*, de lad° ville, le 4 avril 1554 ; profès de St-Ruf, *prope et extra muros civitatis Valencie*, le 24 avril 1539 ; mis en possession le 20 mars 1582 (f° 250 v°). — Lettres : de diacre à Jérôme Malvés, prieur de Romette, par l'évêque de Gap, suivant dimissoires de Jean Delphin, évêque de Brescia (15 déc. 1581). La Baume-lès-Sisteron, 10 mars 1582 ; — de prêtre, au même par le même, ib., 31 mars 1582 (f° 255).

Collations : la cure de St-Barthélemy de Buissard, résignée par Jean Barban, à Jean Boisset, prêtre d'Ancelle, par Pierre Magnan, religieux de Romette, vicaire général subdélégué de Guillaume Baile de La Tour, absent. Gap, 3 juil. 1577 (f° 256 v°) ; — la cure de St-Michel de Chaillol, résignée par Antoine Léautier, prêtre, à Arnaud Pellegrin, par Étienne Perret, vicaire général. Château de La Bâtie-Neuve, 15 août 1572 ; led. Pellegrin tonsuré par l'évêque Paparin, à Gap, le 7 août 1574 ; mis en possession par Claude Richaud, prêtre de Tallard, 20 mars 1582 (f° 259) ; — le prieuré « de N.-D. d'Espinouze et de St-Martin du lieu de Clamensane », vacant par décès de Claude Guiraud, à Jacques Millan, clerc du diocèse de Carpentras. Monastère des Célestins, près le Pont-de-Sorgues, 6 juil. 1581 ; led. Millan, fils de Michel, de Mandens, diocèse de Carpentras, tonsuré par Jacques, évêque de Carpentras, le 19 déc. 1575 (f° 262) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, vacante par décès de Gabriel [Verdureau], à Jacques Chabasson, prêtre de Marseille. Gap, 2 mai 1582 (f° 269 v°) ; — la cure d'Orsière, vacante par décès de Claude Avond, à Arnoux Peyron, prêtre, dud. Orsière. La Baume, 16 fév. 1582 (f° 273) ; — la cure des Infournas, vacante par décès de Claude Morel, à Jacques Motte, des Infournas. Gap, 30 avril 1582 (f° 277) ; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, vacante par décès de Durand Siva, à Jean Bouvier, prêtre. Gap, 2 mai 1582 ; led. Bouvier, en vertu de dimissoires données par Étienne *Stephani*, évêque élu de Gap (Gap, 27 avril 1569), tonsuré par Guillaume d'Avanson, à Embrun, le 21 sept. 1569 ; ordonné diacre par Antoine de La Chambre (*a Camera*), évêque de Belley, 23 déc. 1570 (f° 280) ; — la cure de La Salle-en-Beaumont, vacante par décès de Jean Pascal, de Laffrey, à Jean Albert. Sisteron, 20 déc. 1577 ; mis en possession le 5 mai 1582 (f° 285). — Procuration par Benoît Garnier, religieux du prieuré de Mirabeau, pourvu du prieuré de N.-D. de Lagrand, à noble Hippolyte Arnaud de Bardonnêche, pour prendre possession, en son nom, du prieuré de Lagrand. Mirabeau, 20 janv. 1581 (f° 289) ; — la rectorie de l'hôpital de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, résignée par Floret Sossède, à François Boyron, chanoine de la collégiale de St-Just de Lyon. La Baume, 11 juin 1582 ; led. Boyron, fils de Benoît, tonsuré par Jean Honorat, évêque de Damas, du consentement d'Antoine d'Albon, archevêque de Lyon. Lyon, le 5 oct. 1566 (f° 291) ; — le prieuré de Thèze, résigné par Artus Bernard, au moyen d'Ardouin Bernard, seigneur de Feissal, son frère, à Robert Bernard, clerc d'Embrun. Avignon, 13 juin 1572 (f° 296, cf. f° 317) ; — la cure du Caire, résignée par Gaspar Reybaud, prêtre de La Motte-du-Caire (21 juin 1582), à Jean Chabaud. La Baume, 22 juin 1582 ; led. Chabaud, fils de Jean, du Caire, tonsuré par Charles, évêque *Caccortensis* (*Caironolensis* ?), coadjuteur de l'évêque de Gap, à La Motte-du-Caire, le 3 avril 1535 ; minoré par Pierre de Forli, évêque d'Apt, à Avignon, le 8 mars 1543 ; ordonné sous-diacre par Simon du Puy, évêque de Damas, à Vaison, le 29 mars 1544 ; prêtre, par Barthélemy *Portalenqui*, évêque de Troia (*Troianus*), à Marseille, le 7 juin 1544 ; mis en possession le 23 juin 1582 (f° 310). — Lettres de tonsure, par Guillaume d'Avanson, à Robert Bernard, fils de noble Ardouin, seigneur de Feissal, de Seyne. Embrun, 18 oct. 1573 ; lettres qui n'avaient pas pu être délivrées par « Nicolas Bruno, docteur ès droictz, secrétaire archiépiscopal et greffier des insinuations du diocèse d'Ambrun », à cause de son absence, « ayant demeuré en la ville de Grenoble, comme premier consul de ceste ville d'Embrun, depuis le 1er may jusques au 22e du présent moys de juilhet » 1582 (f° 317). — Lettres de prêtrise de Pierre Magnan, précenteur du prieuré de Romette, ordonné par Pierre Paparin, à La

Baume-lès-Sisteron, le 10 mars 1582; profès de Romette le 14 sept.1576 (f° 318 v°).—Collations: le prieuré de N.-D. de Trescléoux, résigné par Antoine de Servient, à Sixte Constans, de Gap. Rome, 21 janv. 1582 (f° 321); — la commanderie de St-Antoine de Bannes, *antiquitus fundata in honorem dive Marie Magdallenes*, « au lieu de l'Hospital, parroisse d'Aubassaignie », vacante par décès de frère Étienne *de Bertholmalies*, à Jean *de Petra*, chanoine régulier de St-Antoine de Viennois, 2 sept. 1582 (f° 325); — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Louis Fortune (2 août 1582), à Pierre Barban, dominicain. La Baume, 7 août 1582; led. Barban, ordonné sous-diacre par Pierre de Forli, évêque d'Apt, le 20 déc. 1550; diacre, par le même, le 4 mars 1551; prêtre, par Barthélemy Portalenqui, évêque de Troia, à Marseille, le 19 sept. 1551 (f° 331); — le « prieuré rural de St-Martin des Hortz, au lieu d'Upaix », résigné par Gaspar Olier de Montjeu, à Benoît Olier de Montjeu. La Baume, 10 août 1582 (f° 337); — la chapelle Ste-Catherine de La Bâtie-Neuve, résignée par Pierre Ébrard, à Gaspar Pontis. La Baume, 12 sept. 1582 (f° 340); — la cure de Montéglin, vacante par décès de Jean Martin, à Rollet Martin, prêtre de St-Martin de Castillon, en Provence, diocèse d'Apt, 9 sept. (f° 344 v°); — la prébende vacante par décès de Gaspar Olier de Montjeu, à Benoît Olier, son frère, fils de Benoît. Gap, 17 oct. (f° 348 v°); — le prieuré de St-Pierre de Chaix (*de Chaissio*), territoire de St-Auban, résigné par Jean de Rémusat, à Georges Astier, prêtre de Verdière, diocèse d'Aix. Avignon, 28 août 1582 (f° 350; — le prieuré de N.-D. de Rourebeau et St-Martin de Montjai, résigné par Nicolas Vianés, à Pons Athénoux, chanoine de l'église de Cavaillon. Avignon, 4 oct. 1582 (f° 359); — le prieuré rural de St-Domnin de Barras, vacant par décès de Pierre Trimond, prêtre du diocèse de Digne, à Antoine Richaud, clerc de Sisteron. La Baume, 13 oct.(f° 365); — le prieuré de « St-Martin-des-Ortz au lieu d'Upaix », à Benoît Olier de Montjeu, chanoine de Gap, mis en possession au moyen de « noble Daniel de Comborsier, seigneur de Royson », son procureur, par François Pieuchin, curé d'Upaix, le 18 oct. 1582 (f° 369); — la chapelle de St-Honoré, St-Antoine et Ste-Catherine de Curbans, vacante par décès de Guillaume Bernard, à Antoine Richaud, clerc de Sisteron. La Baume, 9 nov. (f° 372 v°); — la chapelle de « St-Aymé », al. « St-Mayme », à La Roche-des-Arnands, vacante par décès d'Artus Bernard, à Jean-Albert Mathieu, clerc de Gap, 14 juin (f° 375 v°); — le prieuré de Romette, résigné par Jean-Paul Malvés, à Jérôme Malvés, prêtre de Brescia. Rome, 13 août 1582 (f° 379); led. Jérôme Malvés mis en possession au moyen de Jacques Bas, son procureur, par Jacques Brutinel, pitancier de Romette, « le mécredy 12e jour du moys de décembre, cellon le qualandrier ancien »[1], 1582 (f° 383 v°); — la prébende de Rabou, résignée par Gaspar Olier de Montjeu, malade, à Benoît Olier. Avignon, 12 août 1582 (f° 386 v°).

1583. — Collations: le prieuré de Romette, vacant par incapacité de Jérôme Malvés, à Antoine Robaud, prêtre de Marseille. Avignon, « *secundum novum kalendarium Gregorianum 28a, secundum vero vetus kalendarium 18a novembris 1582* » (f° 392); led. Robaud mis en possession au moyen de Pierre Brutinel, clerc de Gap, son procureur, par Pierre Magnan, précenteur de Romette, le 27 déc. 1582 (f° 398); — la diaconie de l'église de Chardavon, vacante « despuis les troubles », à « ung joyne enfent, nommé Loys Maiffren, clerc, filz de sire Étienne Maiffren, de Sallignac », tonsuré par Pierre Paparin, le 22 nov. 1582; « receu en novisse et diacre,... devant le grand autel,... vestu d'une roube blanche, avec les aultres habitz desseantz, sellon l'ordre St-Augustin », 28 nov. (f° 401 v°); — le prieuré de Lagrand, vacant par décès de Philippe Reneau, à Isnard Bresson, al. Cartier, par le vice-légat. Monastère des Célestins, près le Pont-de-Sorgues, 8 juin 1581; led. Bresson, recteur de l'église de Valença (*Valensani*), au diocèse de Gap, minoré par Félicien Capiton, archevêque d'Avignon, 15 mars 1566/7 (à l'Incarnation); ordonné sous-diacre, par Paul Sadolet, évêque de Carpentras, le 29 mars 1567 (à Noël); diacre, par Hugolin Martelli, évêque de Glandèves, dans la métropole d'Aix, le 17 déc. 1569[2]; prêtre, par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, à Gap, *in palatio episcopali*, 16 mai 1573; « religieux de l'ordre de Cluny », 25 fév. 1583 (f° 405). — Procuration par « Roumain Brun, prebtre de Guilhestre et curé de nouveau proveu à la cure de Méruelh », à Benoît Baud, procureur de Gap. Le Saix, 27 juil. 1582 (f° 410 v°). — Collations: la chapelle de St-Martin de La Motte-Chalancon, vacante par décès d'Antoine Albert, à Isnard Reymond, prêtre de Vallouise, diocèse d'Embrun, par Pierre Paparin. La Baume, 10 fév. 1583; led. Reymond ordonné prêtre le 4 avril 1557 (f° 405); — la commanderie de Bannes, résignée par Jean *de Petra*, à Antoine Anisson, al. Agnisson, religieux (*operarii*) de St-Antoine de Viennois; et union de lade commanderie à l'office claustral ou œuvre de St-Antoine de Viennois, à cause des guerres civiles qui ont désolé le

[1]) C'est-à-dire le 22 déc., d'après le *Calendrier Grégorien*. On sait, que Grégoire XIII, par sa bulle du 14 févr. 1582, ordonna de retrancher, en 1582, dix jours au mois d'octobre. On devait compter pour le 15 le 5 octobre, et ainsi de suite.

[2]) D'après le *Gallia* (III, 1246, E), Hugolin Martelli aurait été mis sur le siège de Glandèves le 18 juil. 1572. Cette date est évidemment inexacte.

Dauphiné et la Provence, *et domus supradicte preceptorie ab hereticis, Hugonotis nuncupatis, destructe et inhabitabiles reddite*. Rome, 1er déc. 1582 ; led. Agnisson, fils de Guigues et de Catherine Falque, de St-Antoine-en-Viennois, tonsuré par Pierre Palmier, archevêque de Vienne, à St-Antoine, le 2 mai 1550 ; profès et chanoine de St-Antoine, 30 juil. 1554 ; mis en possession de Bannes, par Pierre Escallon, prieur du Monêtier-d'Ambel, 30 avril 1583 (fo 417 vo) ; — « la chapellanie et aulmousnerie de Ste-Anne de Gap,... lade chapelle pausée près de Gap, au-desous de La Garde, vacante par décès de Joseph *Stephani*, clerc de Marseille, à Pierre Michel de Beauregard, clerc de Gap[1]). La Baume, 2 janv. 1583 ; led. Pierre Michel de Beauregard, fils de Me Esprit, notaire et greffier épiscopal, et d'Alix Martin, tonsuré par Pierre Paparin, à Gap, le 20 janv. 1575 (fo 424) ; — le prieuré de St-Laurent de Sigoyer, près Tallard, résigné par Bertrand Grimaud, à « noble Henry de Moustiers ». Avignon, 17 mars 1582/3 ; led. de Moustier, fils de Charles, seigneur de Ventavon, et de Madeleine de Glandèves, tonsuré par Pierre Paparin, à La Baume, le 14 mars 1583 (fo 427) ; mis en possession par ordre de Jean Figuet, docteur ès droits, juge et official de Gap (7 mai 1583), par Antoine Combe, prêtre, vicaire dud. prieuré, 8 mai (fo 431) ; — la cure de St-Julien-en-Champsaur, résignée par Honoré Arnaud, prêtre d'Aix, à Jacques Brutinel, moine de Romette, présenté par Jérôme Malvés, prieur de Romette, juspatron, et pourvu par Pierre Paparin. Gap, maison de feu Simon Davin, juge des appellations de Gap, 2 mai 1583 (fo 445).

Lettres de vicaire général, par Philippe « Reyneau », prieur commendataire de Lagrand, à François Simon, sacristain dud. prieuré, attendu la récente apostasie d'Antoine Mathieu, moine, vicaire et procureur de Lagrand. Lyon, maison de Jean-Baptiste du Four, secrétaire archiépiscopal, 12 mai 1565 (fo 447 vo). — Collations : le bénéfice de l'église de Gap vacant par décès d'Antoine Doussan, prêtre, à noble Louis Gautier, clerc de Gap, par le chapitre ; présents : Sixte Constans, doyen, Benoît Burgaud, Jean Buysson, Jean Espié, Arnoux Hulhet, et Paul de Beauvois. Gap, 5 juin 1583 ; led. Louis Gautier, ainsi que Jacques Gautier, son frère, fils de feu Aynard, docteur ès droits, juge de Gap, et de Claudie Olier, tonsurés par Pierre Paparin, à Gap, le 15 mai 1582 (fo 449) ; — la cure de Furmeyer, vacante par décès d'Antoine Doussan, à Esprit Lombard, prêtre d'Ancelle, par Paparin. La Baume, 6 juin 1583 (fo 453) ; — le prieuré de Pelleautier, sous le titre de St-Pierre et N.-D. de Beauvoir (*de Bello Videri*), vacant par décès dud. Antoine Doussan, à Antoine Simeaudi, prêtre. Avignon, 6 juin 1583 ; led. Simeaudi, fils de Claude, de La Roche-des-Arnauds, tonsuré par Charles, évêque *Carronotensis*, coadjuteur de Gap, à Sigoyer, maison de Jacques Buset, 23 mars 1533 (à Noël) ; minoré par Barthélemy *Portalenqui*, évêque de Troia (*Troyanensis*), à Pertuis, diocèse d'Aix, 5 mars 1547 (à Noël) ; ordonné sous-diacre, par le même, à Trets (*Tritis*), diocèse d'Aix, 27 mars 1547 ; diacre, par Simon du Puy, évêque de Damas, à Vaison, 9 avril 1547 (fo 547) ; — le même prieuré, à Jean Peyron, religieux de St-André-lès-Gap, par Claude de Coysse, prieur dud. St-André. « Arleuc », 29 mars 1579 ; led. Peyron pourvu du bénéfice monacal vacant par décès de Gaspar de Vitrolles, moine de St-André, par Baudon Garcin, chanoine de Gap, vicaire général dud. Claude de Coysse, al. de Cuysses. Gap, 23 déc. 1574 (fo 466) ; — le même prieuré, aud. Peyron, par Georges Garnaud, bénéficier de Gap, vicaire général du prieur de St-André. Gap, 5 juin 1583 (fo 468) ; — la sacristie de N.-D. de Gap, vacante par décès d'Antoine du Pressoir, à Noël Hugues, 24 avril 1582 (fo 471) ; — le prieuré de Pelleautier, vacant par décès d'Antoine Doussan, à Antoine Nicolas, prêtre, bénéficier de l'église de Gap, par Georges Garnaud, vicaire général de Claude de Coysse, prieur de St-André-lès-Gap, 5 juin 1583 (fo 475) ; — « les prieurés de N.-D. de Grosel, de Malleossène, St-Ginyeis de Dromon, Auton et ses dépendances », résignés par Périnet de Revillasc, clerc, docteur ès droits, (à Avignon, 2 mai 1583), et par Jérôme Barrière, clerc (30 avril 1583), à Guillaume Castelan. Avignon, 4 mai 1583 ; led. Castelan, al. Cathalan, fils de Pierre, de St-Jacques de Noves, diocèse de Viviers, en vertu de dimissoires données par Simon *de Maille* (sic), évêque de Viviers, à Viviers, le 31 août 1554, tonsuré, minoré et ordonné sous-diacre par Christophe *de Alzonio*, évêque de Troia (*Troyanensis*), chanoine du Puy (*Aniciensis*), coadjuteur de François *de Sercus*, évêque du Puy, 8 mars 1554/5 ; diacre, par le même, le 21 sept. 1555 ; prêtre, le 21 déc. 1555, en vertu des démissoires données par Simon *de Maille*, évêque de Viviers, le 7 mai 1555 [1]) (fo 480) ; — le prieuré de St-Grégoire de Tallard, vacant par décès de Louis *de Cavoreto*, à Bernardin Montagne, moine de l'abbaye de St-Michel de La Cluse, par Gui Ferrerio, dit le cardinal de Verceil, abbé de St-Michel. Ravenne, 6 févr. 1582 (à Noël) ; led. Montagne mis en possession par « Antoine de Piarre, prebtre, moyne dud. ordre », 11 mars 1582 (fo 493) ; — la

[1]) Peut-être l'auteur des précieux *Mémoires pour l'advenir* (1562-1604), publiés dans les *Bulletins de la Société d'études des Htes-Alpes*, en 1886, (pp. 52-82).

[1]) Gams prétend, mais à tort (p. 656), qu'il aurait été transféré à Tours, en juin 1554.

chapelle St-Germain, en la cathédrale de Gap, vacante par incapacité de Jacques Bosse, hérétique, à Jacques de St-Germain, clerc de Gap, fils de Gaspar, seigneur de La Villette et coseigneur de Jarjayes. Gap, 20 avril 1583 (fº 499, cf. 508) ; — la chapelle Ste-Madeleine, de Serres, vacante par décès d'André Abel, d'Orpierre, à François *Dentis* ou Dent, fils de Barthélemy *Dentis* et de Marguerite Abel, de Serres. Sisteron, 20 juin 1579 (fº 502) ; — le prieuré de Lagrand, litigieux entre Isnard Bresson et Benoît Garnier, tous deux irréguliers, à Jean Fabri, fils de Guillaume, du Valbonnais, religieux de Cluny. Avignon, 31 août 1583 ; led. Fabri tonsuré par Jean Peyron, évêque d'Ébron (*Ebronensis*), à Grenoble, 8 mars 1566 (à Noël) ; pourvu du prieuré de St-Pierre de Valbonnais par Jean Cotignon, vicaire général de Cluny, le 23 nov. 1566 (fº 510 vº) ; mis en possession le 20 sept. 1583 (fº 524). — Lettres de tonsure de Bernardin Montagne, fils de Jean, de Turin, (prieur de Tallard, en 1583,) par le cardinal Cibo, administrateur du diocèse de Turin, 20 mars 1546, ind. 4º (fº 527). — Provisions : la chapellenie Ste-Madeleine de La Bâtie-Neuve, résignée par Jean Tholozan, chanoine de Chardavon, à Guillaume Michel, clerc de Gap, 2 oct. 1583 (fº 528) ; — le prieuré de St-Gervais de Vilhosc, résigné par Étienne Richaud, à Bernard Chervas, chanoine de Sisteron. Avignon, 2 oct. 1583 ; led. Chervas, fils de feu Poncet et de Jeanne de Revillasc, tonsuré par Pierre Paparin, dans l'église de Ste-Claire de Sisteron, le 11 déc. 1575 (fº 531 vº) ; — le prieuré de N.-D. du Villar-en-Bochaine, résigné par Joachim Chervas, à Guigues Blain. Avignon, 3 oct. 1583 ; led. Blain, prêtre d'Aspres, mis en possession le 4 oct. (fº 541 vº) ; — les paroisses unies de Cornillac et Cornillon, vacantes par décès de Pierre Feraud, à Pierre Savini, al. Savi, de Baron, diocèse d'Apt. La Baume, 19 oct. 1583 (fº 550) ; led. Savi, fils de feu Antoine, tonsuré par Pierre de Forli, évêque d'Apt, le 16 déc. 1552 (fº 550) ; — la prébende résignée par le chanoine Gaspar Gruel, à Gaspar Berluc. Avignon, 30 oct. 1583 ; led. Berluc, fils de noble Gaspar et de Françoise de Vachères, de Forcalquier, tonsuré par Paparin, sur dimissoires délivrées par Jean *Ayminius*, docteur en théologie, prieur de N.-D. de Roméyer (*de Romigeriis*) de Manosque, vicaire général d'Antoine de Cuppis, évêque de Sisteron, absent. La Baume, 3 oct. 1583 [1]) (fº 556), etc.

[1]) D'après Columbi, Antoine de Cuppis avait été nommé à l'évêché de Sisteron en 1580. C'est à tort que l'on fixe cette nomination à 1584 (cf. *Gallia*, I, 504, a).

G. 849. (Registre.) — In-4º, 345 feuillets, papier. Coté I [1]).

1537-1586. — Insinuations du diocèse de Gap.

1576. — Collations : la cure de Chauvac (*de Chalvaco seu de Chervissio*), vacante par décès de Jean Signoret, à Jacques Achard, clerc d'Avignon, par Guillaume Baile de La Tour, prévôt, vicaire général de Pierre Paparin. Gap, 23 juil. 1576 (fº 1) ; — la sacristie du prieuré de Lachau, vacante par décès de Pierre Armand, moine, à Jean Peyron, religieux de St-André-lès-Gap, par l'évêque Paparin. Témoins : Jean Boyer, cocuré de Gap, et François Simon, sacriste de Lagrand. Gap, 30 sept. 1575 (fº 4 vº) ; led. Peyron, religieux du couvent des Frères Mineurs de Gap, tonsuré par Simon du Puy (*de Podio*), évêque de Damas, coadjuteur d'Avignon, le 26 mai 1537 (ib.) ; — la chapellenie de N.-D. « de Résins » de Valernes, vacante par décès de Jacques Brotoin, *de Sto Joanne Pallete in Vellassio, parrochie Nostre Domine de Podio in eodem Vellassio*, à Louis Tourniaire (*Tornatoris*), clerc de Bellafaire, diocèse d'Embrun. Gap, 28 juil. 1576 (fº 7) ; led. Tourniaire, fils de Barthélemy, tonsuré par l'archevêque Guillaume d'Avanson, le 26 mars 1564, à Noël (ib.) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, sous le titre de N.-D. de Pied d'Oreille (*Pedis Auricule*), résigné par Jean Martin, à François Simon, sacristain du prieuré de Lagrand. Avignon, 4 août 1575 (fº 11) ; — la cure de Saléon et la chapelle Ste-Catherine dud. lieu, vacantes par décès de Jacques Allemand, à Bernardin Félix, par l'évêque Paparin. Gap, 30 sept. 1575 (fº 20 vº) ; — la cure de St-Julien d'Orpierre, vacante par décès de Jean Reynaud, à Antoine Albrand, clerc des Crottes, diocèse d'Embrun. Gap, 17 juil. 1576 (fº 23) ; — le prieuré de St-Avond d'Orpierre *in Rosanesio*, sous le titre de N.-D., les chapelles St-Pierre, St-Martin, Ste-Catherine et N.-D. des Grâces, fondées en l'église de St-Julien dud. Orpierre, résignés par Pierre Reynaud, clerc dud. lieu, à Sébastien Farel, clerc de Gap. Témoins : François Simond, vicaire du prieur de Lagrand, Henri Gontard, de Lachau, et Gaspar Bertrand, de St-Marcellin près Veynes. Gap, 16 avril 1576 (fº 119) ; led. Farel, fils d'Antoine Farel, apothicaire et citoyen de Gap, tonsuré par Gabriel de Clermont, en cours de visite générale, à Gap, *in aula domus nostre episcopalis*, le 27 mai 1551 (ib.) ; — la prévôté de N.-D. de Chardavon, résignée par Louis de Birague, clerc du diocèse d'Ivrée (*Iporigensis*), au moyen de Pompée de Birague, abbé de St-Vincent, diocèse de Milan, à noble Camille de Birague. Rome, 23 janv. 1575 (fº 32) ; led. Camille de Birague, fils de Charles, d'*Alanaxi*, au

[1]) Registre mal classé. La première partie complète l'article G. 847.

diocèse d'Ivrée, tonsuré par Jean-Marie Taparelli, évêque de Saluces, à Saluces, dans l'église de St-Sébastien, le 6 déc. 1573 ; ordonné sous-diacre, par le même, le 6 juin 1576 (ib.) ; mis en possession de lad[e] prévôté, par procureur, le 27 juil. 1576 (f° 53), et de « Chardavons-la-Montagne », le 29 juil. (f° 57). — Le prieuré « d'Ayguères et Gaudichart,.. au lieu d'Ayguelaye », résigné par Alexis de Mathei, du Revest, protonotaire apostolique (Forcalquier, 7 août 1573), à François Spinel, 15 août 1576 (f° 59 v°) ; — le prieuré de Chabottes-en-Champsaur, résigné par Pierre *Albi*, al. Blanc, à Martin Eyraud. Rome, 24 mai 1576 (f° 61) ; led. Eyraud, fils de Guillaume, de La Plaine (*de Plana in Campisauro*), tonsuré par Guillaume d'Avanson, à Embrun, dans la chapelle de St-Michel du palais archiépiscopal, le 19 mai 1570 (ib.) ; — la cure du Poët, sous le titre de St-Pierre, résignée par Arnoux Pons, *de Podiooculo* (Le Poëton), à Henri Bontous, prêtre, du Poët, par Guillaume Baile de La Tour. Gap, *in magna aula palatii episcopallis*, 22 août 1576 (f° 66) ; — la prébende de N.-D. de Chardavon vacante par décès de Jacques Carles *(Caroli)*, à Esprit Girard, de Sisteron, par Louis de Birague, prévôt. Saluces, 28 nov. 1575 (f° 68 v°) ; led. Girard, tonsuré par Émeric de Rochechouart, évêque de Sisteron, le 13 avril 1555, à Noël (ib.) ; — le prieuré de St-Arey de Valernes, résigné par Esprit Girard, à Michel Brun, prévôt de St-Sauveur d'Aix. Avignon, 15 sept. 1576 (f° 72) ; — quatre chapelles : St-Jean de La Motte-du-Caire, une à Reynier, Ste-Colombe *inter ortos* de Gap, et N.-D. de la cathédrale de Gap, résignées par Hugues Davin, chirurgien, agissant au nom d'Isnard Davin, docteur en droits, lieutenant particulier du bailliage de Gap, à Benoît Davin, par l'évêque Paparin. Gap, 22 juil. 1575 (f° 80) ; led. Benoît Davin tonsuré par Paparin, à Gap, *in aula media anteriori domus nobilis Gasparis de Sto Germano, domini de Villeta, infra missa pontifficalli per nos illic, ob nostri indispositionem notoriam, cellebrate* [1]), 2 avril 1575 (ib.) ; — le prieuré de St-Laurent-de-Beaumont, résigné par François Fléard, à Jacques de Beaumont. Rome, 3 oct. 1575 (f° 87) ; led. Jacques de Beaumont, al. *de Sto Quintino*, fils de Laurent, de St-Quentin, diocèse de Grenoble, tonsuré par Louis, évêque d'Orange [2]), le 26 mai 1537 ; ordonné diacre par le même, à Orange, le 23 sept. 1537 (ib.). — Lettres de vicaire général du prieuré de St-André-de-Rosans, par le prieur Michel d'Aiguebelle, à « Roc d'Eyguebelle, bachillier ez droitz, prieur commendataire perpétuel du prieuré de Vilhosc ». Témoins : noble Barthélemy Bonthoux, d'Upaix, s[r] de La Sallette, et Jean Tréphye, de St-André. Upaix, « maison des hoirs de feu noble Léon Bonthoux », 11 oct. 1576 (f° 95 v°).

Collations : la chapelle de Ste-Catherine de Lazer, vacante par décès d'Albert Rambaud, à Jean Vellin, clerc de Gap, par Guillaume Baile, vicaire général. Gap, 10 juil. 1576 (f° 98 v°) ; led. Vellin, fils de Jacques, notaire, et de Cyprienne Jurant, tonsuré par Guillaume d'Avanson, à Gap, *infra palatium episcopale*, le 3 mai 1573, avec l'autorisation d'Étienne Perret, prieur de Valavoire, vicaire général (f° 101) ; — la chapelle Ste-Catherine d'Upaix, vacante par incapacité d'Honoré Bernard, *ex matrimonio*, à Jean Fabre, prêtre d'Upaix. Témoins : François *de Oliva*, cocuré et official, et Antoine Dromenc, prêtre. Gap, 11 oct. 1576 (f° 101 v°) ; — la cure de N.-D. du Serre de Chanousse, vacante par décès de Jean Reynaud, d'Orpierre, à Jacques de Ville. Avignon, 20 nov. 1573 ; led. de Ville, fils de Pierre et de Claudie Bothe, de la paroisse *Adextrorum* [1]), diocèse de Grenoble, tonsuré par Laurent Alamand, évêque de Grenoble, dans le couvent des Frères Mineurs de La Plaine (*de Plane Si tidi*), le 10 avril, 1546; ordonné sous-diacre, par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis, avec permission de l'évêque de Nîmes, à Nîmes, dans la chapelle St-Paul du palais épiscopal, le 19 sept. 1551 ; prêtre, par Pierre Meynard, évêque d'Ebron (*Ebronensis*), coadjuteur de Tarentaise (*Tharen.*), dans le palais archiépiscopal de Moustiers (*Musterii*), le 12 mars 1552 (f° 106 v°) ; — le « prieuré de Castellar, Mellar (Melan) et Auribel », sous le titre de Ste-Madeleine de La Villette du Castellar, de la dépendence de Chardavon, résigné par Bernard *Constantii*, prêtre du diocèse de Riez (Aix, 18 déc. 1575), à Balthasar Giraud, d'Aix, docteur ès droits. Avignon, 21 janv. 1575/6 ; led. Giraud, fils de Jean, conseiller au parlement de Provence, tonsuré par Jean de St-Chamond, archevêque, dans le palais archiépiscopal d'Aix, le 6 mars 1558 (f° 114). — Requête au parlement d'Aix, par led. Giraud, afin d'obtenir un délai de deux mois, pour faire insinuer à Gap ses provisions, attendu « que les rebelles contre le Roy, de la P. R. R., détiennent et occupent les lieux et villages circonvoysins dud. Gap, et, comme est le bruit commun, ont assiégé lad[e] ville de Gap » [2]) ; ce qui est accordé, 17 mars 1576 ; insinuation à Gap, le 3 nov. 1576 (f° 127).

Collation de la cure de La Bâtie-Vieille, vacante par incapacité de Jean Baud, *in non parendo monitionibus*, à Esprit Achard, prêtre, par l'évêque Paparin. Gap, dans la maison de noble Bernardin Boyer, *pro serenissimo*

[1]) Voir, ci-dessus, la note 2 de la p. 151.

[2]) Louis Pelissier, 31 mars 1527, mort le 25 nov. 1542.

[1]) Les Adrets, cant. de Goncelin, arr. de Grenoble.

[2]) La ville de Gap ne fut cependant prise par Lesdiguières que le jeudi 3 janv. 1577 (*Mémoyres pour l'advenir*, l. c., p. 60).

nostro rege ducis et castellani Campisauri, Vapinci et Montis Alquerii, 2 sept. 1576 ; led. Achard, al. Chariton, fils de Gillet et de Catherine Long, de La Bâtie-Vieille, tonsuré par Hugolin Martelli, évêque de Glandèves, dans la chapelle de la Résurrection de St-Sauveur d'Aix, le 25 mars 1570 ; minoré, par le même, dans la chapelle du palais archiépiscopal d'Aix, le 14 avril 1571 ; ordonné diacre, par le même, avec permission de Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, dans l'église des religieuses de *Seri*, à Marseille, le 28 mai 1575; sous-diacre par Frédéric *Raguanèu*, évêque de Marseille, *in cappela Disciplinatorum*, 18 sept. 1574 ; prêtre, par Pierre Paparin, évêque de Gap, à Aix, dans la chapelle de la Résurrection de St-Sauveur, le 17 mars 1576 (f° 130). — Lettres de vicaire général, par Camille de Birague, prévôt commendataire de N.-D. de Chardavon à La Baume-lès-Sisteron, à Galéas Codur, sacristain de lad^e^ prévôté. Saluces, 12 nov. 1576 (f° 135). — Collations : la cure de St-Pierre d'Izon, résignée par Antoine Maron, chanoine d'Apt (Apt, 6 sept. 1576), à noble Gaspar Albertas, prêtre dud. Apt. Avignon, 20 nov. 1576 ; led. Albertas, fils de noble Colin, d'Apt, tonsuré par Jean Nicolaus, évêque et prince d'Apt [1]), *in ecclesia domus nostre episcopalis*, le 20 avril 1553 (f° 137 v°), ayant fait « profession de religion » catholique entre les mains de François de Simiane, évêque d'Apt, le 28 nov. 1576 (f° 143), est mis en possession par procureur le 4 déc. (f° 148) : le tout insinué le 11 déc. (f° 151) ; — la chapelle « de St-Martin du Melzé », paroisse d'Orsière, résignée par Vincent *Lhaulier*, al. Faure, clerc de Chabottonnes, à Lantelme *Lheaulier*, al. *Leulerii*, al. *Fabri*, fils de Gaspar, dud lieu, par Benoît Burgaud, chanoine, vicaire général subdélégué, en l'absence de Guillaume Baile de La Tour. Gap, 15 févr. 1576, à Noël (f° 152); mis en possession, le 26 nov. 1576 (f° 154 v°) ; — le « prieuré des Baumettes, terroir d'Aspres », al. « St-Sépulchre des Baulmettes » [2]), vacant par décès de Gérard Miralhet, clerc, à Humbert *Chalonis*, al. Chalon et Challon, « prebtre de St-Marcel, près Saulzet, diocèse de Vallense », présenté par le prieur de Romette. Avignon, 7 mai 1576 ; lequel Chalon ne peut faire insinuer ses provisions, « causant les troubles de guerre, et despuis l'éédict de paccification que seroyt esté publié le 29e de juing dernier, et peu de temps après observé, non toutes foys en playne assurance ;... que mesme encore on voyoit marchar à grand nombre de ceulx de la P. R. parmy les quartiers de Gap et environs, et beaucoup de gens de guerre, dont l'on craignoit d'estre offencé » (Grenoble, 27 oct. 1576). Il est mis en possession par Pierre Blay, religieux de St-Géraud d'Aspres, « entrant et sortant par la porte de lad^e^ église, estant ouverte, sans point de portes,... autour de l'autel dérupt de lad^e^ église ». Antoine Reynaud, notaire d'Aspres, 21 déc. 1576 ; insinué le 22 déc. (f° 156). — Protestation, par « noble Gaspard de Lafont, procureur, et au nom du prieur de La Baulméte, contre la mise en possession dud. prieuré », faicte par frère Claude André, religieux de l'ordre de St-Benoît, « soy disant prieur du prieuré St-Sépulcre des Baulmétes », 4 août 1576 (f° 162 v°).

[1]) Ce prélat n'est pas inscrit dans les listes de Gams (p. 492).
[2]) Cf. *Chartes de Durbon*, Paris, Picard, 1893, p. 585.

1584. — « *Actes d'insinuation* ». — Collations : le prieuré de « St-Pierre de Douzard, vallée de Vitrolle », vacant par décès d'Antoine Isnard, à Mathieu Sube, al. Sabe, Sabo, Sabou, prêtre, religieux et « reffecturier du Convent N.-D. du Puy-lès-Ganagobie », par Jean Gombert, prêtre, prieur commendaire de N.-D. de Ganagobie, diocèse de Sisteron, ordre de Cluny. Témoins : Georges de Candole, écuyer, de Marseille, et Claude Botarel, de Toulon. Château de Sigonce, 22 nov. 1583 ; led. Sube, fils de Guillaume, de Sigonce, tonsuré par Émeric de Rochechouard, évêque de Sisteron, dans la concathédrale de St-Mari de Forcalquier, le 9 avril 1555 ; mis en possession, par le moyen de Joseph Angremont, notaire de Sisteron, son procureur, le 26 nov. 1583 ; avec des lettres de sauvegarde en sa faveur, données par « Gaspard, conte de Carces, grand séneschal en Provence », à Forcalquier, le 29 nov. 1583 : le tout insinué par Gaspar Mathieu, greffier des insinuations du diocèse de Gap, à Gap, le 3 janv. 1584 (f° 169) ; — le même prieuré de Dousard, à Étienne Bayet, religieux de Romette, par Clément Marchant (*Mercator*), vicaire général de Gap. Témoins : Benoît Baud, procuré, et Olivier Bompar, clerc. Gap, *in simínterio B. Marie*, 20 janv. 15[8]4 ; led. Bayet, fils de Georges, de Sisteron, tonsuré par Pierre Paparin, dans l'église de Ste-Claire de Sisteron, le 9 déc. 1575 (f° 178) ; mis en possession par Jean Pellous, curé de Lardier, qui le fait « entrer et sourtir dans lad^e^ esglize, quy a esté desmollie par l'injure et mallice des troubles passés, estant sans portes, ne cloches », 9 févr. 1584 (f° 180 v°) ; — le prieuré de St-Arey de Mévouillon, résigné par Guillaume Amazan, en faveur de Joachim d'Arzac (*de Arzago*), chanoine de St-Ruf. St-Vallier, *in domo dicti dom^i^ Amazani*, 18 août 1581 (f° 182) ; puis, par Jean *de Changies*, al *Changy*, chanoine régulier et sacristain de St-Ruf de Valence et prieur de Mévouillon (Valence, 9 mai 1583) ; led. Joachim d'Arzac mis en possession par Claude Feraud, curé de Mévouillon. Témoins: « Bertrand Bouyer, dit le capitaine La Fonteyne », commandant pour le service du Roi au Château de Mévouillon, et Jean Grimaud, curé de Montbrun 9 nov. 1583 (f° 188 v°) ; — le prieuré de Dousard, vacant

par décès d'Antoine Isnard, à Claude Isnard, son neveu. Avignon, 24 nov. 1583 ; led. Claude Isnard, fils de Melchior, de Barcillonnette, tonsuré par Guillaume d'Avanson, à Embrun, le 30 mai 1572 ; mis en possession le 3 déc. 1583 : le tout insinué le 13 mars 1584 (fº 192) ; — la cure de Neffes, résignée par Dominique Beraud, à Antoine Ubaud. Avignon, 11 févr. 1583/4 ; led. Ubaud, fils de feu Étienne, de Neffes, tonsuré par Émeric de Rochechouart, évêque de Sisteron, le 5 mars 1559, à Noël ; mis en possession par Antoine Combe, curé de Sigoyer, le 16 févr. 1584 (fº 202) ; — « la chapelle, *sive* hôpital de St-Michel ou St-Mens près Gap.... al. *Sti Mametis* »[1], résignée par Étienne Chaillol, à Dominique Ubaud, prêtre. Avignon, 11 févr. 1583/4 ; mis en possession par Jean Buysson, chanoine de Gap, sur l'ordre de Jean Figuet, docteur en droits, official, en entrant dans ladᵉ chapelle, « qu'est ruynée presque du tout », le 16 févr. 1584, et suivant publication faite par Jean Boyer, cocuré de l'église cathédrale de Gap, « en la chapelle de St-Martin, au prosne de la messe perrochielle », le 19 févr. (fº 212 vº). — Lettres de vicaire général, par Claude de Coysse, prieur de St-André-lès-Gap, à Georges Granaul, al. Garnault, bénéficier de la cathédrale de Gap. « Arleuq », 4 mars 1584 (fº 216).

Collations : le prieuré de Lagrand, vacant par décès de Philippe Renéou, al. Reneau, à Isnard Bresson, prêtre et moine de Cluny. Avignon, 11 avril 1584 ; et suivant sentence rendue par Guillaume d'Avanson, commissaire en cette partie. Pontcharra, 22 avril (fº 219) ; — le prieuré de Lachau, résigné par Hugues et Jean Verchière, moines, et Antoine Daurelle, clerc, à Émeric du Bousquet. Avignon, 31 mars 1584 ; led. du Bousquet, fils de noble Esprit, de Sigonce, diocèse de Sisteron, tonsuré par Pierre Paparin, à La Baume-lès-Sisteron, dans l'église des Dominicains, le 19 déc. 1579 ; minoré, par le même, à La Baume, le 23 déc. 1581 ; ordonné sous-diacre, par le même, aud. lieu, le 10 mars 1582 ; mis en possession par « messire Guigou Blain, prebtre, natif du lieu d'Aspres, curé du lieu d'Éurres et ung des archiprestres de ladᵉ diocèse de Gap », le 29 avril 1584 (fº 223 vº) ; — le prieuré de St-Grégoire de Tallard, à « François-Bernardin Montaigne, natif de Turin en Piedmont », nommé par Charles IX, « au Plessis-lez-Tours, ou mois de octobre » 1569 ; confirmé par Henri III, à Paris, le 1ᵉʳ août 1578 ; maintenu par arrêt du parlement de Grenoble, le 1ᵉʳ mars 1581 : le tout insinué le 14 mai 1584 (fº 235) ; — la chapelle Ste-Marguerite de La Bâtie-Neuve, fondée par « Marguerite *Erigée* sive *Argenti* », résignée par Claude Noguier, clerc de Gap, à Guillaume Bonhomme, bénéficier de la cathédrale de Gap, pourvu par Clément Mercator, vicaire général. Gap, févr. 1584 ; led. Bonhomme, al. « Bonhome », fils de Jean et de Jeanne Thomé, tonsuré par l'archevêque d'Embrun, à Gap, le 3 mai 1573, suivant autorisation donnée par Étienne Perret, vicaire général de Gap, le 2 mai 1573 ; mis en possession par « Paul Beauvoys, prebtre et chanoyne » de Gap, le 12 mars 1584 (fº 241 vº) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, vacante par décès de Gabriel Verdureau, à Antoine Blain, prêtre de St-André-en-Bochaine, par Clément Mercator. Gap, 25 avril 1584. — Extrait des minutes de Jean Moton, notaire : « Le 13ᵉ de juilhet 1551, au lieu de St-Pierre d'Argenson,.. ont esté faictz clercz tonsurés par Mgr Gabriel de Clermont, évesque de Gap... : Gabriel Maurel, filz de Giraud Maurel, dud. lieu de St-Pierre d'Argenson ; Glaude Gautier, filz de Pierre Gaultier, dud. lieu ; Gaspar Pascal, filz de Asacaria Pascal, dud. St-Pierre ; Jehan Pascal, filz de Claude Pascal, dud. lieu. Au lieu de La Baulme sont estés aussy faictz clercz, par led. seigneur, le 14ᵉ dud. mois 1551... : noble Jehan Perdris, filz de Jean Perdris, conseigneur de La Baulme ; noble Françoys de Goût (d'Agoût), filz de Barthélemy de Gout, escuyer dud. lieu ; Blay Martin, filz de Laurens,... Estienne Monard, filz de Isnard... Au lieu de Montbrand,... l'an et jour que dessus... : Jehan Bonefoux, filz de Thelme,... George Aubanel, filz de Anthoyne,... Estienne Laurens, filz de Anthoyne,... Estienne Ivan, filz de Guillaume Ivan, dud. lieu ; Anthoyne Corréard, filz de Reynaud Corréard, de La Baulme-des-Arnauds. Les an et jour que dernier, au lieu de St-Jullien-en-Beauchane : Jean Vachon, filz de Anthoyne, dud. lieu ; Guigues Vachon, filz dud. Anthoyne,... Ambroise Mourgan, fils de Claude... Au lieu des Fauries-en-Beauchanne, le 16 juilhiet 1551 : Suffré Blache, filz de feu Vincent Blache, de N.-D. du Villar-en-Beauchanne ; Mathieu Astier, filz de Pierre Astier, de St-André-en-Beauchane ; André Corréard, filz de Auban, dud. lieu ;... Anthoyne Blain, filz de Thézard Blain, de la perroyse de N.-D. du Villar ; Guilheaume Maurel, filz de Ysnard, de St-André-en-Beauchanne ; André Bermond, filz de feu Michel Bermond, des Faures, perroisse de N.-D. du Villar-en-Beauchanne... Moy Pierre d'Arènes, comme subztitué de mond. Jehan Moton, secrétaire de mond. seigneur de Gap, recevant » (fº 245 vº). — Collations : le prieuré de Pelleautier, à Jean Peyron, religieux de St-André-lès-Gap ; ordonné diacre, tandis qu'il était frère mineur du couvent de Gap, par Simon du Puy, évêque de Damas, coadjuteur d'Avignon, à Avignon, le 22 sept. 1538 ; pourvu par Jacques Brutinel, subrogé par Étienne de Coisse, grand célérier de l'abbaye de Savigny et vicaire général de l'abbé de Cluny (château de Coysse, 13 juil. 1571), etc. (fº 251 vº) ; — le prieuré de

[1] Cf. *Bull. Soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1883, p. 403-18.

St-Pierre de Lemps (*de Lentio*), résigné par Jean Nicolas, à Barthélemy Germain, prêtre. Rome, 5 nov. 1583 ; avec le *visa* de Pierre Paparin. Grenoble, *in aula inferiori domine de Celis, in qua hospitamur*, 24 avril 1584 (f° 254 v°). *Lacune*.

Insinuations par Gaspar Mathieu, greffier.—Collations : les chapelles St-Antoine et St-Claude d'Upaix, à François Piochon, prêtre, 14 nov. 1584 (f° 258) ; — le prieuré « St-Giraud, au terroir de Montgardin », vacant par décès de Roch d'Aiguebelle, à « noble Charles d'Aiguebelle », par Jean-Claude de Revillasc, prieur de St-Géraud d'Aspres. Témoins : Guillaume Bernard, prêtre, religieux d'Aspres, Jean du Pont et Balthasar Barle, d'Upaix. Upaix, *in domo prioris dicti loci*, 10 nov. 1584 ; led. Charles d'Aiguebelle, fils de noble Charles et de Catherine de Richier, du lieu d'Upaix, tonsuré par Pierre Paparin, dans l'église Ste-Claire de Sisteron, le 9 févr. 1575 ; mis en possession par Étienne Vivian, curé de Montgardin, qui le conduit à « la chapelle de St-Giraud, au terroir de Montgardin, et près la rivière ;... et à prins troys piarres dans ladᵉ chapelle et les a gitté dehors et plusieurs aultres actes possessoriaulx faisant », 18 nov. 1584 (f° 259 v°) ; — le prieuré de Sigottier, près Serres, à Benoît Olier de Montjeu, pourvu par le Pape, mis en possession par Joseph Gilloux, prêtre de Forcalquier, curé de Serres, le 17 nov. 1584 (f° 262) ; — la chapellenie de St-Clément, de Sallignac, vacante par décès de Boniface de Matheron, à François de Matheron, clerc d'Aix, son frère. La Baume-lès-Sisteron, 28 août 1584 (f° 266). Insinuation du 19 déc. 1584 (f° 268 v°).

1585. — Lettres de tonsure, par Pierre Paparin, à Antoine, François et Sauveur de Gombert, frères, fils de François, seigneur de Verdaches, et de Catherine *de Sclafanatis*, de Sisteron. La Baume-lès-Sisteron, 28 août 1584 (f° 269). — Dimissoires par Jean-François *de Ricomercato*, abbé commendaire de St-Just de Suse (*de Secusia*), pour Bernardin Montaigne, religieux de son monastère. Suse, 1ᵉʳ mars 1558. Ordonnance par « François de Bourbon, duc de Montpensier, prince dauphin d'Auvergnie, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy » en Dauphiné, en faveur dud. Bernardin Montaigne religieux de St-Michel de La Cluse, pourvu, le 16 févr. 1582, du prieuré de St-Grégoire de Tallard, vacant par décès de Jean-Louis Tabarret, par le cardinal de Verceil, abbé de La Cluse. Grenoble, 11 févr. 1584 (f° 270 v°). — Collations : « la chapelle de St-Jehan de Chassagnies », al. St-Jean-Baptiste *in parrochia loci de Chassagniis*, résignée par Louis Fortune, à Antoine Girard clerc et étudiant en droit (*legum studioso*), de Gap, par Claude de Coysses, docteur en théologie, prieur de St-André-lès-Gap. Gap, 25 août 1584 ; led. Girard mis en possession par Antoine Nicolas, bénéficier de la cathédrale de Gap, le 29 oct. (f° 273) ; — le prieuré de N.-D. de Ribiers, de l'ordre de Cluny, résigné par Jacques de L'Hère, à Jean Jouguet, clerc du diocèse de Die, par Charles *Marsilla*, chanoine de Die, official et vicaire général de Charles de Léberon, évêque de Valence, délégué par l'évêque de Gap. Grenoble, 17 déc. 1584 ; led. Jouguet, fils de Claude et d'Antoinette Archier (*Archerie*), de « Tarènes », diocèse de Die, tonsuré par Guillaume de St-Marcel d'Avanson, archevêque d'Embrun, doyen de la cathédrale N.-D. de Grenoble, *nunc Granopoli residens*, dans la chapelle St-Maurice de ladᵉ cathédrale, le 14 avril 1582 ; mis en possession, au moyen de « noble Claude Odou de Boniot, escuier de la ville de Grenoble », son procureur, par Jacques Griffet, curé de Ribiers, le 19 janv. 1585 (f° 275 v°) ; — la chapelle St-Honorat, de Vallernes, vacante par mariage d'André Chabal, à François Laborel, 23 janv. 1585 (f° 285) ; — le prieuré d'Antonaves, résigné par Charles Gleyrot, clerc, à Jean Lhéautier. Avignon, 6 févr. 1584/5 ; led. Lhéautier, d'Aix, tonsuré par Hugolin Martelli, évêque de Glandèves, à Aix, le 11 mars 1570 (f° 289) ; — la cure de Thèze, sous le titre de N.-D. de Beauregard, vacante par décès de Siffred Chaud, à Raymond Martin, par Raymond Gastinel, chanoine de la prévôté de N.-D. de Chardavon, official et vice-vicaire de l'évêque de Gap, 2 mars 1585 (f° 297 v°) ; — la prébende résignée par Claude Olier de Montjeu (27 janv. 1584), à Jacques Thomé, prêtre de Gap. Rome, 22 sept. 1584 (f° 303).

« Rémission de juspatronat du prieuré de St-Arey de Gap, en faveur de noble Arnoulx d'Orsière, conseigneur du mandement de Montorsier, à luy passé par messieurs du chapitre de la prévosté d'Oulx », attendu qu'il « a esté surtout ruyné l'année des troubles derniers advenus pour le faict de la relligion [1]), tellement qu'il n'y est rien ou bien peu demuré d'édiffices, et que le prieur qui y est à présent n'a comodicté le rédiffier, pour ce qu'il est chargé de tailhe et décimes, et est de peu de revenu ». Présents : Augustin Pascalon, cellérier et lieutenant de Raymond Rostolan, docteur ès droits et vicaire du monastère, Hippolyte Peythieu, Michel de Latour, le vieux, sacristain et prieur, Nicolas Aymar, Claude Vason, drapier, Claude Faure, panetier et procureur du chapitre, tous chanoines résidents ; Jean Berthieu et Claude Jordan, notaires. Oulx, 13 sept. 1566 (f° 307). — Réception, en qualité de chanoine d'Oulx, de Georges Giraud, capitaine, d'Orsière.

[1]) Le prieuré de St-Arey, situé au couchant de Gap, sur la rive droite du Turelet, existait déjà en 1148. Il fut ruiné par les protestants en 1562 (*Mémoyres pour l'advenir*, l. c., p. 58).

Oulx, 8 août 1569 (f° 308 v°). — Collations : le prieuré de St-Arey-lès-Gap, résigné par Antoine Baile de La Tour, sacristain d'Oulx et prieur dud. St-Arey-lès-Gap, à Georges Giraud, prêtre, du lieu d'Orsière, présenté par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, « contuteur de noble Alexandre d'Orsière, sieur dud. lieu, fils de feu noble Arnoulx d'Orsière, patron du prieuré St-Arey hors les murailles de la ville de Gap » (Embrun, 6 août 1569), par le chapitre de St-Laurent d'Oulx, réuni dans la chapelle Ste-Madeleine. *ubi nunc capitulum est teneri solitum propter incendium dicti monasterii*, 9 août 1569 (f° 311) ; — les chapelles de N.-D. de Gap dont Gaspar de St-Germain est patron, résignées par Claude-Benoît de Flandria, à Jean-André de Flandria, par Clément Mercator, vicaire général. Gap, 14 avril 1584 (f° 318 v°).

1586. — Collations : la prébende do Montreviol, de La Rochette et des Neuf-Barrons (*de Monte Roverio, Rochele et Novem Barrorum*, al. *Barronorum*), résignée par Albert Martin, chanoine, à noble Gaspar de Bonne, aussi chanoine de Gap. Avignon, 18 janv. 1585 ; led. Gaspar de Bonne, fils de Charles de Bonne, seigneur de La Rochette, et de Jeanne de Varey, tonsuré par Pierre Paparin, à Gap, dans la chapelle Ste-Madeleine de la cathédrale, le 19 avril 1574 ; mis en possession le 1er févr. 1585. Présents : Benoît Burgaud, Jean Buysson, Jean Espié, Arnoux Hulhet, Paul de Beauvois (*de Bellovisu*), Clément Mercator, docteur en théologie, chanoines. Insinuation du 21 févr. 1586 (f° 321) ; — la commanderie de Déoule, résignée par frère Pierre Auberoux, agissant au nom de frère Jacques Cristin, commandeur de Déoule, à frère Jean Merlier, chanoine de St-Antoine de Viennois, curé de St-Pierre et St-Paul d'Esparron, en la vallée de Vitrolles, paroisse à laquelle lade commanderie est alors unie, par Gratien *des Goys*, grand prieur de St-Antoine. St-Antoine, en chapitre général, 14 août 1584 ; led. Jean Merlier, fils de feu Claude, tonsuré par Jean *Bothiani*, évêque de Damas, coadjuteur du cardinal François de Tournon. Lyon, 22 mars 1549 [1], l'année prise à Pâques, *a Pascate sumpto* (f° 328) ; — la chapelle de Ste-Catherine de Claret, vacante par décès de Grégoire Imbert, prêtre, à Chaffrey Lantelme, curé dud. Claret. Gap, 23 janv. 1585 (f° 333) ; — l'archidiaconat de la cathédrale de Gap, vacant par décès de noble Gaspar Gruel, à Gaspar de Bonne, chanoine. Gap, 6 nov. 1585 (f° 340 v°) ; — le prieuré de St-Pierre, al. de N.-D. de Beauvoir, de Pelleautier, résigné par Jean Peyron, religieux de St-André-lès-Gap, à Jacques Brutinel, religieux pitancier de Romette, par Georges Garnaud, bénéficier de Gap, vicaire général de Claude de Coysse, docteur en droits, prieur de St-André-lès-Gap. Gap, 10 nov. 1585 (f° 343 v°), etc.

[1]) On voit par là que le card. de Tournon fut nommé à l'archevêché de Lyon avant l'année 1551, date généralement adoptée (Gams, p. 571; L. Lalanne, p. 1877, p. 1728, etc.). — Sur ce célèbre personnage, voir Fornier, *Hist. génér. des Alpes Maritimes*, t. II, p. 495-509.

G. 850. (Registre.) — In-4°, 239 feuillets, papier. Coté L bis.

1570-1599. — « Registre des insinuations ecclésiastiques de l'évesché de Gap au lieu de La Baulme-lès-Sisteron, comansé en la présente année 1594 », par Jean-Louis Castagni, prêtre, notaire et greffier.

1594. — Collations : la cure de Vilhosc, créée par l'évêque Paparin le 3 mars 1594, à Jean-Antoine Donat, prêtre, 12 mars 1594 ; led. Donat, fils de feu Barthélemy, des Aups (*de Alpibus*), diocèse de Fréjus, tonsuré par Audin Garidel, évêque de Vence, à St-Paul, diocèse de Vence, le 16 avril 1588 (f° 1) ; — le prieuré de N.-D. de Tournefort à Barras, litigieux entre Louis Maffredi et Antoine Clerici, à Raymond Gastinel. Rome, 21 juin 1593 ; led. Gastinel, fils de feu Jean et de Brigitte Raynaud, de Sisteron, chanoine de Chardavon, tonsuré et minoré par Guillaume d'Avanson, à Embrun le 9 juin 1571 ; ordonné sous-diacre par François de Simiane, évêque d'Apt, le 20 déc. 1572 ; diacre par Hugolin Marcelli, évêque de Glandèves, à Aix, dans l'église de St-Sauveur, le 14 févr. 1573 ; prêtre, par Pierre Paparin, également dans l'église de St-Sauveur d'Aix, le 17 mars 1576 (f° 12) ; — la chapelle de N.-D. des Raisins de Valernes, vacante par décès de Jean Tourniaire (*Tornatoris*), à Antoine Motet, chanoine de Sisteron, nov. 1594 ; led. Motet, de Peipin, tonsuré par Jean Clausse, évêque de Senez, le 11 avril 1570 ; ordonné prêtre par François de Simiane, le 19 sept. 1593 (f° 24 v°) ; — les prieurés de « N.-D. de Grausel, au lieu de Malaucène, diocèze de Vazon, et de St-Genieis de Dromon et autres, diocèze de Gap », vacants par incapacité de Guillaume Castellane, à Claude Silvestre. Avignon, 4 déc. 1593 (f° 32 v°) ; — le prieuré d'Eygalayes, al. St-Jacques de Gaudissart, résigné par Claude Bermond, à Jean Bermond, al. de Bermond. Rome, 10 juin 1595 ; led. de Bermond, fils de Guillaume, seigneur de Malcor, du lieu de Limans, diocèse de Sisteron, tonsuré par Pierre Paparin, à La Baume, le 21 déc. 1591 (f° 40).

1596. — Collations : le prieuré de Ste-Madeleine de Feissal, vacant par décès de Jean Peis (*Paesti*), à Bertrand Guigues, religieux de St-Victor de Marseille. Marseille, 1er avril, 1596 (f° 47) ; — le prieuré du Castellar, résigné par François Pellissier, à Jean-Paul Peyronety de Croze (*Croza*). Rome, 1er avril 1596 ; led. de Croze, fils de noble François et de Jeanne Giraud, d'Aix, tonsuré par Elzéar *de Rastelis*, évêque de Riez, avec la permission

d'Alexandre *Canisani*, archevêque d'Aix, à Aix, *in domo nostræ solitæ residentiæ*, le 29 janv. 1591 (f° 53) ; — la commanderie de Déoule, vallée de Vitrolles, résignée par Jean *Merliterii*, à Jean *de Botis*, al. *de Boutis* et *Botre*, chanoine de St-Antoine de Viennois, par Antoine Anisson, commandeur général de St-Antoine de Gap et de La Baume-lès-Sisteron, 31 mai 1596 ; led de Botis, mis en possession au moyen de Daniel Berluc, prieur de Vitrolles, son procureur, par Antoine Lagier, curé dud. Vitrolles, le 27 juil. (f° 58 v°) ; — la cure d'Esparron, vallée de Vitrolles, à Jean du Mans, religieux Antonin. Sisteron, 22 juil. 1596 ; lu led. du Mans, fils de Claude, de *Barroduce*, diocèse de Tulle, tonsuré par Jean *Buxetus, episcopus Chronopolitanus*, vicaire général de l'évêché de Tulle (*Tullensis*), dans la chapelle du collège de *Barroduce*, le 14 nov. 1580 (f° 67) ; — la cure de Reynier, résignée par Jean Gras, prêtre de Reillane, à Guillaume Espié, mis en possession le 29 juil. 1596 ; led. Espié, de St-André La Freyssinouse, tonsuré par Pierre Paparin, à La Baume, dans l'église des Dominicains, le 10 mars 1582 ; ordonné prêtre par le même, aud. lieu, le 14 avril même année (f° 76) ; — le prieuré du Castellar, résigné par Jean-Paul Peyronety de Croze, à Raymond *Cotta*, bénéficier de la cathédrale de Marseille. Rome, 11 déc. 1596 ; mis en possession le 1er janv. 1597 ; led. Cotta, fils d'Antoine, de *Piro*, diocèze de Riez, tonsuré par Elzéar de Rastelis, évêque de Riez, en cours de visite, le 13 nov. 1582 ; ordonné prêtre par le même, dans la chapelle St-Jacques de Montagnac, le 17 déc. 1583 (f° 82 v°) ; — le même prieuré, à Antoine Jollian, prêtre de Marseille. Rome, 11 déc. 1596 (f° 94) ; — la chapelle de « N.-D. d'Espavant », fondée en l'église de Sigoyer-Malpoil, résignée par Gaspar Donnet, prêtre de Melve, à noble Jean Roux, fils de feu Antoine, clerc dud. Sigoyer, 10 févr. 1596 ; led. Roux, tonsuré par Pierre Paparin, dans la chapelle Ste-Croix du palais épiscopal de La Baume, le 17 déc. 1580 (f° 100).

1597. — Collations : la commanderie de Déoule, résignée par Jean *de Botis*, al. *Boti*, à Jean du Mans, chanoine régulier de St-Antoine de Viennois, par Antoine Anisson, vicaire général dud. St-Antoine, 16 mai 1597 ; mis en possession le 4 juil. (f° 106) ; — le prieuré de Valavoire, résigné par Antoine Richaud (15 oct. 1596), à Joseph Brunet, prêtre de Peyruis (*de Petrosio*), diocèse de Sisteron, par l'évêque Paparin. La Baume, 19 juil. 1597 ; led. Brunet, fils de Me Barthélemy, tonsuré par Antoine *de Cuppis*, évêque de Sisteron, au château de Lure, dans la chapelle de St-Jean l'Évangéliste, le 19 déc. 1580 [1]) ; minoré par Pierre Paparin, à La Baume, dans l'église de N.-D. de Chardavon, le 19 sept. 1592 ; ordonné par le même sous-diacre et diacre le même jour ; prêtre, le 13 mars 1593 (f° 115) ; — la cure de La Saulce, vacante par décès de Jean Bonnet, à Louis Eyssautier, prêtre de Gigors, diocèse d'Embrun. La Baume, 19 déc. 1597 ; led. Eyssautier, fils de feu Boniface, tonsuré et minoré par Silvius de Ste-Croix, archevêque d'Arles, le 22 déc. 1590 ; ordonné par le même, sous-diacre, led. jour ; diacre, le 9 mars 1591 ; prêtre, le 13 mars suivant (f° 124 v°).

1598. — Collations : le prieuré de St-Quentin de Montauban, résigné par Jean Valaury, à Raymond Valaury, clerc du Buis, diocèse de Vaison. Avignon, 4 févr. 1597/8 ; led. Raymond Valauris, fils de Laurent, tonsuré par Jean-François Bordini, évêque de Cavaillon, à Avignon le 21 déc. 1596 (f° 131) ; — les prieurés St-Blaise, de Thèze, et N.-D. de Beauvoir, de Sigoyer, vacants par simonie, à Jean du Mazel, clerc de Grillon, diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux. Avignon, 29 mars 1598 ; led. du Mazel, fils de Jean, tonsuré par Antoine [1]), évêque de St-Paul, dans la chapelle N.-D. de Beaulieu, *extra muros Grignani* (Grignan), diocèse de Die, le 8 oct. 1594 ; minoré par le même, aud. lieu, le 18 févr. 1595 (f° 146). — Insinuation, « attendu la notoriété du mal contagieux qui est à la ville de Gap » [2]), des lettres données à Étienne Ripert, prêtre de Beaujeu, par Pierre Paparin, pour la tonsure et les ordres mineurs, à La Baume, le 25 févr. 1589 ; le sous-diaconat, le 23 sept. ; le diaconat, le 23 déc. ; la prêtrise, le 17 mars 1590 (f° 156). — Collations : le prieuré de N.-D. de Séderon, vacant par incapacité de Geoffroy Audibert, à « Mre Anibal Magnan, bénéficié en l'église St-Mari de Forcalquier ». Rome, févr. 1597 ; led. Magnan, tonsuré par Antoine de Cuppis, évêque de Sisteron, au château de Lure, le 12 mars 1588, minoré par Pierre Paparin, le 2 juin 1593 ; ordonné prêtre par le même, le 4 juin 1594 (f° 160) ; — la cure de Pomet, à Michel Tourniaire, 22 sept. 1598 ; led. Tourniaire, fils de Jean et d'Isabelle Briansone, de Sisteron, en vertu des démissoires données par André Gayde, archidiacre de Sisteron, prieur de Mison et vicaire général de Sisteron, tonsuré par Pierre Paparin, le 1er déc. 1591 ; ordonné prêtre le 9 sept. 1592 (f° 169 v°). — Lettres de noviciat en la prévôté de Chardavon, pour Antoine Chazal, fils de Pierre, du Poët (28 sept. 1598), tonsuré le 16 mai 1598 (f° 176). — Collations : le prieuré de Lagrand, résigné par Étienne Lèbre (*Leporis*), professeur de droit, à Esprit Hugues, religieux de Cluny. Avignon, 7 avril 1598 ; led. Hugues, fils de François, de

[1]) Gams (p. 632), prétend, à tort, que cet évêque n'aurait été nommé qu'en 1584.

[1]) Antoine *Gaume* (1585-98), suivant Gams.

[2]) Cette peste survint à Gap vers la « fin du mois de may 1598 » (*Mémoyres pour l'advenir*, l. c., p. 74, n° 62).

Lagrand, tonsuré par Pierre Paparin, dans l'église Ste-Claire de Sisteron, le 21 déc. 1577 (f° 180); — la cure de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Michel d'Aiguebelle, à Jean Chaix, prêtre. Avignon, 8 août 1598 (f° 192 v°); — le prieuré de « Sainctz Baudilly et Pierre du Queysset », à Séderon, vacant par incapacité de Geoffroy Audibert, à Adam Geoffroy, prêtre, chanoine d'Apt. Avignon, 1er févr. 1597/8; mis en possession le 20 févr. 1598; led. Adam Geoffroy *(Gaufredi)*, fils de noble Roland, de St-Saturnin, tonsuré par François de Simiane, évêque d'Apt, dans l'église de St-Martin-de-Châtillon, en cours de visite, le 13 oct. 1578 (f° 204); — la cure de Savournon, résignée par Pierre Abert (31 oct. 1598), à Laurent Abert, mis en possession le 10 déc.; led. Laurent Abert, tonsuré par Paparin, le 21 déc. 1591 (f° 213); — la cure de « St-Genyés près de Montrond », à Antoine Didier, prêtre, 10 oct. 1590 (f° 216 v°).

1599. — Collations : les prieurés-cures « de St-Pierre de Chauvac et de St-George de Laus », à Jacques Agier, mis en possession le 13 janv. 1599; led. Agier, de Berzès, diocèse de Turin, tonsuré par Jean de Tulles (*de Tullia*), évêque d'Orange (*Auroicensis*), à Caderousse, le 20 déc. 1591; minoré par le même, le 21 déc.; ordonné sous-diacre par le même, le 22 févr. 1592, à Noël; diacre, par Guillaume Geyssolm (*Cheyselmus*), évêque de Vaison [1]), dans la chapelle St-Pierre de l'église paroissiale de Vaison, le 28 mars 1592; prêtre, par Jean de Tulles, évêque d'Orange, à Caderousse, le 23 mai 1593 (f° 219); — le prieuré-cure de Sallérans, à Jean Aubert, mis en possession le 12 janv. 1599; led. Aubert, d'Éourres, tonsuré par Paparin, à La Baume, le 20 déc. 1596; ordonné prêtre le 20 sept. 1597 (f° 225 v°); — la cure de Montéglin, résignée par Laurent Reynaud, religieux dominicain de La Baume-lès-Sisteron, à Pierre Donnet, prêtre. La Baume, 27 janv. 1599 (f° 232 v°); — le « prieuré de St-Baudille et St-Pierre ou N.-D. de Séderon », vacant par incapacité de Geoffroy Audibert, à Adam Geoffroy, « chanoine de Digne ». Insinuations du 16 avril 1599 (f° 237 v°), etc.

G. **851**. (Registre.) — In-4°, 356 feuillets, papier. Coté M [2]).

1559-1603. — Insinuations du diocèse de Gap.

1599. — Collations : le prieuré de Venterol, à Jean Tholozan. Insinuation faite à Gap, le 29 oct. 1599 (f° 309); — la chapelle « St-Marc et St-Mayme » du Villar, paroisse de La Baume-des-Arnauds, vacante par décès de Jean Aubert, clerc de Gap, à Antoine Ricoul, par Jean Buysson, vicaire général de l'évêque Pierre Paparin. Gap, 13 nov. 1599; led. Ricoul, fils de Giraud, d'Aspres-sur-Buëch, tonsuré le 31 mai précédent (f° 309 v°); — « la chapelle fondée en l'église cathédrale de Gap par donne Bertrande, soulz le tiltre de N.-D., en la chapelle du Cluchier », vacante par mariage d'Antoine Michel, à Nicolas Pons, prêtre, bénéficier de lade cathédrale, 23 nov. 1599 (f° 313); — le prieuré de St-André-lès-Gap, résigné par Jean Didier, à frère Silvestre Seignoret. Avignon, 14 déc. 1599 (f° 315 v°); — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, uni à la pitancerie de St-Michel de La Cluse, en Piémont, à noble Claude de Reynier. Rome, 22 mai 1599 (f° 323); — les prieurés du Monêtier-d'Ambel et de Trescléoux, vacants par décès de Pierre Gautier, à Honoré Meffren, clerc habitué de St-André de Grenoble. Rome, 29 mai 1599 (f° 329); — le prieuré de St-Arey de Serres, vacant par décès d'Antoine Blain, aud. Meffren, id. (f° 341 v°); — le prieuré de Corps, résigné par Antoine Nicolas, aud. Meffren, 1er sept. 1599 (f° 346); — le prieuré de Lagrand et dépendances, résignés par fr. Esprit Hugues, à noble Jean de Morges, par Melchior Laurens, prieur de St-Martin des Aups (*de Alpibus*), diocèse de Viviers, vicaire général de l'abbé de Cluny. St-Marcel du Sauzet, 30 avril 1600; led. de Morges, fils de feu Jean, seigneur de L'Épine, et de Claire de Pelissier, tonsuré par Pierre Paparin, à La Baume, le 6 nov. 1599 (f° 352 v°); — le prieuré de Plaisians, résigné par Toussaint Carverle, à Marin Andignoux, al. Indignous. Avignon, 10 fév. 1588/9 (f° 354 v°); mis en possession le 14 mai (f° 260 v°).

1600. — Collations : le prieuré de N.-D. de Barret-de-Lioure, résigné par Simon *de Comprelauso*, clerc du diocèse de Viviers, à Claude Benoît, prêtre. Avignon, 27 mars 1600; led. Benoît, fils de feu Benoit et de Laurence Cot, d'Embrun, tonsuré par Alexandre *Canigiani*, archevêque d'Aix. Aix, palais archiépiscopal, 17 déc. 1587 (f° 262 v°). — Lettres : de tonsure, par Guillaume *Cheysolmi*, évêque *Damblaniensis* et administrateur du diocèse de Vaison (*Vasiensis*), pour Marin, al. Marius Indignoux, al. Endignos, fils de Pierre et d'Hippolyte Christiane, de Villebois (*Ville Buxi*). Vaison, 23 oct. 1583; — des ordres mineurs, par le même, évêque de Vaison, 17 déc. 1588; — de sous-diaconat, id., 9 mars 1591; — de diaconat, id., 8 juin 1591; — de prêtrise, 21 déc. 1591 (f° 270 v°). — Collations : deux chapelles, l'une sous le titre de « N.-D. des Ortz, *in ecclesia Se Columbe in platea Sti Stephani civitatis Vapinci erecta, nunc autem diructa* » [1]), l'autre,

[1]) Mort le 13 déc. 1629 (Gams, p. 648).

[2]) Registre formé, à l'origine, de 9 cahiers, dont le 1er manque et les autres sont transposés et mal reliés : le dernier est mis en tête, puis viennent les cahiers 8, 7, 5, 4, 3 et 2. En faisant l'analyse, je rétablis l'ordre naturel.

[1]) L'église de Ste-Colombe en la place St-Étienne de Gap, de même que « l'église cathédrale de Gap et aultres », fut ruinée en 1567. (*Mémoyres pour l'advenir*, dans *Bull. Soc. d'études*, 1886, p. 59.)

de Alboruffo, al. *d'Auberuffe*, en l'église cathédrale de Gap, résignées par Pierre Finette, clerc, à Guillaume « Bonhome », prêtre. Gap, 11 juin 1600 (f° 273 v°) ; — le prieuré de Chaix, territoire de St-Auban, et la chapelle démolie de St-Roman, depuis longtemps vacants, à Pierre Arnoux, prêtre. Rome, 7 déc. 1599 ; led. Arnoux, « curé du Buis, docteur en théologie », mis en possession le 19 févr. 1600 (f° 275 v°) ; — les chapelles de « St-Estienne et Ste-Colombe des Ortz », al. *extra orlos*, de Gap, vacantes par mariage d'Arnoux Davin, à François Davin, clerc de Gap, par Pierre Paparin. Gap, 12 mai 1600 ; led. François Davin, fils de Claude, chirurgien, tonsuré, dans la cathédrale de Gap, par Paparin, le 8 janv. 1595 (f° 280) ; — le prieuré de St-Bonnet, vacant par décès de Guillaume d'Avanson [1], à Antoine de Lambert, archidiacre d'Embrun [2]. Avignon, 13 juin 1600 ; mis en possession par Claude Humbert, sacristain de St-Bonnet, le 28 juin (f° 282 v°) ; — la chapelle de N.-D., fondée en la cathédrale de Gap par Philippe Maurel, vacante par décès de Claude de St-Marcel, à Nicolas Pons, prêtre, bénéficier. Gap. 6 juil. 1600 (f° 291) ; — le « prieuré du St-Sépulcre des Baulmettes, près Aspres », *in mandamento Ose*, de la dépendance du prieuré de Romette, sans titulaire depuis environ 12 ans, à François Bérard, clerc d'Upaix, par Pierre Magnan, vicaire de Jérôme Malvés, prieur de Romette. Gap, 9 mai 1600 ; mis en possession « de la maison dirupte et de l'esglise dirupte », le 16 mai (f° 292 v°) ; — le prieuré de Lagrand, résigné par Imbert Challon, prêtre de St-Marcel-lès-Sauzet, procureur d'Esprit Hugues, prieur, à Jean de Morges, par le vicaire de Cluny, Melchior Laurens. St-Marcel-lès-Sauzet, 3 août 1600 (f° 296 v°) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, résigné par Claude de Revillasc, à Raynaud de Revillasc, docteur en droits, prieur de St-Laurent de Grenoble. Rome, 7 mai 1600 (f° 298). — Lettres de tonsure, par Paparin, pour Jacques Sauret, fils de Richard, marchand, et de Marthe Galle (*Gallee* [3]), de Gap. Gap, 31 mai 1600 (f° 302). — Collation de la cure de Méreuil, abandonnée par Antoine Gautier, prêtre de Sisteron, à Pierre Didier, prêtre des Mées, diocèse de Riez. Gap, 9 oct. 1600 (f° 306).

[1]) Guillaume de St-Marcel d'Avanson, archevêque d'Embrun dès 1560, mort en 1600, le *5 juin*, et non en *juillet*, ainsi que l'affirment le père Fornier (*Hist. génér. des Alpes*, II, 604), le *Gallia* (III, 1096, a) et autres. C'est, d'ailleurs, ce que confirme notre document lui-même : *per obitum dicti Guilhermi, extra Romanam curiam de presenti mense junii defuncti* (f° 284 v°). Cf. Fornier, III, p. 3*.

[2]) Antoine de Lambert fut archidiacre d'Embrun au moins depuis 1588 jusqu'à 1640 (Fornier, *op. cit.*, II, p. 564, n. 2).

[3]) Ce nom est à rapprocher de celui de l'architecte de la belle église de Guillestre, maître Galléas ou Galle : *cujusdam magistri appellati Gallee*. (V. *Bull. soc. d'étud.*, 1884, p. 164 et 177.)

Lettres d'archiprêtre du Gapençais, à François de Puysac, al. de Pouysac, prieur de Chabestan, « et ce, principallement pour vellier sur les éclésiastiques et pasteurs servantz les églizes dud. archipresbitérat, sur leur doctrine, bonne vye, mœurs et conversation, sur le pouvoir qu'ilz ont d'y administrer les saintz sacrementz, veoir leurs tiltres et provisions légitimes, mesmes leurs lettres de prestrize et aultres sur la réception des saintz et sacrés ordres ; prendre garde que les mariages y soyent faictz ainsi que s'appartient, les sollempnités gardées sellon les saintz décretz et ordonnances du sainct concile de Trente ; tenir la main à ce que les réparations et ordonnances par nous faictes en notre dernière visitte [1]) soyent exéqutées ainsi qu'est porté par icelles, et que aulcuns prebtres ne servent sans licence, et aultrement fère, ainsi que porte la charge d'archiprebtre, et du tout nous en fère bon et loyal rapport ou à nostre viquaire ; et ce, aux mesmes honneurs, prérogatives, préhéminences et sallaires acostumés ». La Baume-lès-Sisteron, 8 juil. 1600 (f° 209). — Collations : l'archidiaconat de la cathédrale de Gap, résigné par François d'Abon, à Jacques Salvaty. Avignon, 1er nov. 1600 (f° 211) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, résigné par Esprit Hugues, à Claude Peyron, religieux de Boscodon. Rome, 5 juil. 1600 (f° 217 v°) ; — la chapellenie de Pierre Maurel, en la cathédrale de Gap, résignée par Pierre Gérard, à Jacques Sauret, par le chanoine Jean Buysson vicaire général de Pierre Paparin de Chaumont [2]). Gap, 3 oct. 1600 (f° 222 v°).

1601. — Collations : la sacristie de Romette, résignée par Claude Peyron, à Pierre Magnan, religieux de Romette. Rome, 6 déc. 1600 (f° 224) ; — le prieuré de Venterol et Piégut, vacant par mort de Christophe *Capuci*, chanoine de Chardavon, à Jean Tholozan, chanoine dud. lieu, par Camille de Birague, prévôt dud. Chardavon. La Baume-lès-Sisteron, 2 avril 1601 (f° 226 v°) ; — le prieuré de Lemps, vacant par incapacité de François Turinel, à Claude Chabrier, prêtre du diocèse de Vaison. Rome, 15 juil. 1600 (f° 230) ; — le prieuré de Venterol et Piégut, vacant par décès de Christophe Capuci, clerc d'Aix, à Antoine Albert, clerc de Marseille. Avignon, 14 mars 1600 (f° 235) ; — la chapelle St-Nicolas, fondée en l'église de Mison, résignée par Jean Blanquine, clerc de Sisteron, à Honoré Ballif (*Ballivo*), chanoine de Sisteron, par Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap [3]). Gap, 7 juil.

[1]) En 1599. Voir, ci-dessus, G. 779.

[2]) Ce prélat était mort dès le 1er août 1600 (Cf. *Bull. Soc. d'étud.*, 1886, p. 74)

[3]) Charles-Salomon du Serre, fils d'Antoine du Serre, seigneur de St-Léger-en-Champsaur, et de Marguerite de Bonne, sœur d'Étienne de

1601 ; led. Ballif minoré par Antoine de Cuppis, à Manosque, dans l'église de St-Sauveur, le 19 déc. 1598 (f° 247 v°) ; — la cure de St-André-lès-Gap, résignée par Pierre Barban, à Claude Vincent, dominicain du couvent de Gap. Gap, 24 juil. 1601 (f° 249 v°) ; — le prieuré-cure de Montguers, abandonné par Mathelin Joubert, à Nicolas Solhet, al. Solier, prêtre du Buis, diocèse de Vaison. Gap, 28 avril 1601 ; led. Solier tonsuré par Guillaume *Cheysolmi*, évêque de Vaison, le 18 févr. 1595 (à Noël), ordonné prêtre, par le même, dans la chapelle St-Pierre de la cathédrale de Vaison, le 23 sept. 1600 (f° 252) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, sous le titre de N.-D. de Pied-d'Oreille, litigieux entre Salomon du Serre et Esprit Hugues, après le décès de François Simon, à fr. Jean Lésus, al. Lessus, religieux du monastère de St-Pierre et St-Saturnin du Pont-St-Esprit. Avignon, 9 août 1601 (f° 257) ; mis en possession le 15 août (f° 162 v°). — Lettres de vicaire général par Charles-Salomon du Serre, à Jean Buysson, vicaire général, de Pierre Paparin de Chaumont, son prédécesseur, et du chapitre, pendant la vacance du siège. Avignon, 4 avril 1601 (f° 164). — Collations : la chapelle St-Martin de La Motte-Chalancon, à Artus Buysson, bénéficier de la cathédrale de Gap, par led. évêque du Serre, à Gap, dans la maison de Daniel du Serre, son frère, le 27 juil. 1601 (f° 165) ; — la chapelle des Onze mille Vierges de la cathédrale de Gap, vacante par décès de Dominique-Pierre Barban, dominicain de Gap, au chanoine Guillaume Blanc, par l'évêque du Serre. Gap, *in orto nostro episcopalli*, 29 juil. 1601 (f° 168) ; — la cure de Chauvac, dépourvue de curé, à Laurent Giboin, prêtre de Lazer. Gap, 14 août (f° 169) ; — le prieuré de Thuoux, résigné par Michel Motte, d'Aspres, à Martin Bernard, clerc de Sigottier, par Jean-Claude de Revillasc, prieur d'Aspres. Upaix, 22 juil. 1601 (f° 170 v°) ; — le prieuré de St-Vincent d'Orpierre et la chapellenie de St-Jean-Baptiste dud. lieu, sans titulaire depuis plusieurs années, à Louis Gautier, chanoine de Gap, 28 oct. (f° 172 v°) ; — le prieuré de Monêtier-Allemont, depuis longtemps vacant, à Charles Arnaud, chanoine de Gap. Rome, 31 mai 1601 (f° 174) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, résigné par Jean-Claude de Revillasc, à Nicolas Bremond. Rome, 22 avril 1601 (f° 177 v°) ; — la cure de Ventavon, sans titulaire, à Jean Blanc, clerc dud. Ventavon. Gap, 3 déc. 1601 (f° 182). — Confirmation du prieuré de La Baume-des-Arnauds par le Pape, *motu proprio*, à Charles-Salomon du Serre, évêque élu de Gap [1]. Rome, 30 août 1600 (f° 183 v°) ; — la chapelle St-Martin de La Bâtie-Vieille, résignée par le chanoine Arnoux Hulhet, à Jacques Brunet, bénéficier de la cathédrale de Gap, 8 déc. 1601 (f° 185).

Bonne, seigneur d'Auriac, fut nommé par le roi évêque de Gap, le 22 août 1600, et pourvu par le pape, le 30 août suivant, du prieuré de La Baume-des-Arnauds (ainsi qu'on le verra ci-après). Il fit son entrée solennelle à Gap, le 1er juillet 1601 et non 1602, ainsi que je l'ai dit, à tort, d'après M. Gaillaud (*Bull. Soc. d'étud.*, 1886, p. 74). C'est l'auteur des *Mémoyres pour l'advenir* qui est dans le vrai. (Cf., ci-après, le *Registre des assemblées capitulaires*, année 1601).

1602. — Collations : trois chapelles de la cathédrale de Gap : la chapelle des Onze mille Vierges, fondée par Jacques Chabestan, la chapelle de Pierre Maurel unie à la chapelle de N.-D. fondée par noble Rambaud André, et la chapelle fondée par Guillaume Arnaud, vacantes par décès de Jean de Beauvois, chanoine, de Thomas Clari et de Jean Pauchon, à Paul de Beauvois, chanoine. Gap, 13 fév. 1602 (f° 188) ; — le bénéfice de l'église de Gap résigné par Antoine Meyer, à André Léotier, clerc de lade église, par le chapitre. Présents : l'évêque du Serre, comme chanoine, Jean Buisson, Arnoux Hulhet, Paul de Beauvois, Louis Gautier, Guillaume Burgaud, Pierre Astier, Charles Arnaud et Gabriel Robert, chanoines. Gap, 5 fév. 1602 ; led. Léotier tonsuré par l'évêque Paparin, à Gap, dans la cathédrale, le 17 déc. 1594 (f° 190) ; — l'aumônerie ou chapelle Ste-Anne, fondée à Gap, *extra muros*, résignée par Antoine Meyère, à autre Antoine Meyère, son cousin. Gap, 13 févr. 1602 ; ce dernier, fils d'Antoine et de Louise Martin, tonsuré par l'évêque du Serre, à Gap, le 10 févr. (f° 193) ; — la chapelle « St-Martin de Montjoet, au terroir de La Motte-Chalancon », résignée par Artus Buysson, bénéficier de la cathédrale de Gap, à Jean-Luc Eyraud, clerc. Gap, 8 févr. 1602 ; led. Eyraud, fils de Georges, chirurgien, et d'Anne Buysson, tonsuré par l'évêque Paparin, à Gap, le 8 janv. 1595 (f° 195 v°) ; — le prieuré St-Arey-lès-Gap, *prope et extra muros*, depuis longtemps vacant, à Jean Reynaud, clerc de Gap, 14 mars 1602 ; led. Reynaud, fils de Pierre et de Benoîte Farel, tonsuré par l'évêque Paparin, à Gap, *in aula domus Claudi Albi, dicti Camargues*, le 20 déc. 1594 (f° 200) ; — la chapelle St-Nicolas de Rambaud, résignée par André Verdolin, clerc, à Jean Brunet, clerc de Gap, 31 août 1601 (f° 202) ; — la chapelle de St-Martin du Mélézin (*de Meleseno*), fondée en l'église d'Orsière (*in ecclesia perrochiali loci d'Orserie*), résignée par Lantelme Léautier, al. Faber, clerc de Chabottes, à Jean Boissarenqui, al. Boissarenc, clerc du « Mélézen, terre et perroisse de Champolion », 10 avril 1602 ; led. Boissarenc, fils de Jean, de Champoléon, tonsuré par l'évêque Paparin, au Rival (*Rivalio*), paroisse de St-Nicolas de Montorsier, le 13 juil. 1599 (f° 203 v°) ; — la cure d'Aspremont, et les chapellenies de Ste-Catherine et Ste-Jeanne, depuis longtemps

[1] Voir la note précédente.

vacantes, à François Bosquet ,prêtre de Douai en Picardie (*Doacen. in Picardia*), 17 avril 1602 (f° 206) ; — le prieuré de Barret-de-Lioure, résigné par Claude Benoît, à Cannat Bègue, al Bégou. Rome, 6 mars 1602 ; led. Bégou, fils de feu Étienne, de St-Cannat de Sauzet, diocèse de Marseille, tonsuré par Elzéar Rastelly, évêque de Riez, à Aix, dans le palais archiépiscopal, le 12 fév. 1590 ; ordonné prêtre par Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, *in capela disciplinatorum ecclesie nostre cathedralis*, le 18 déc. 1599 (f°s 208 et 109).

Collations : le prieuré de N.-D. de Manteyer, résigné par Guillaume Flotte, clerc, à Claude Domsel, al. Donsel. Avignon, 1er août 1601 ; led. Donsel, fils de Jean, de *Mercuriaci*, au diocèse de Tarentaise, tonsuré et minoré par Joseph Parpalia, archevêque de Tarentaise, à Moustiers, le 26 mai 1584 ; ordonné, par le même, sous-diacre le 20 sept. 1586 ; diacre, le 23 mai 1587 ; prêtre, le 11 juin 1588 (f° 112 v°) ; — le prieuré de Romette, vacant par prétendue irrégularité de Jérôme Malvés, à Jean de Laurens, archidiacre d'Avignon, aumônier du Roi, docteur ès décrets. Avignon, 6 avril 1602 ; led. de Laurens, fils de feu noble Bernardin, écuyer, d'Avignon, tonsuré par Claude d'Oraison, évêque de Castres (*Castrensis*), à Villemur (*in loco de Vetermuero*), diocèse de Castres, le 24 sept. 1579 [1] ; mis en possession, au moyen de Louis de Laurens, citoyen d'Avignon [2], par Antoine Brunet,prêtre, bénéficier de la cathédrale de Gap, mais avec opposition de Balthasar Fulcon, pitancier de Romette, agissant au nom de Jérôme Malvés, le 1er juin 1602 (f° 126) ; — le prieuré d'Antonaves et ses dépendances, vacants par décès de Benoît Thomé, à Jean de Viguier. Avignon, 18 mai 1602 ; led. Viguier, fils de noble Jacques, de Salons, tonsuré par Jean de Tulles, évêque d'Orange [3] et coadjuteur (*suffraganeus*) d'Arles, à Salons, le 21 avril 1573 ; ordonné prêtre par Silvius de Ste-Croix, archevêque d'Arles, dans la confrérie de Ste-Croix qui est dans le couvent des Frères Mineurs, le 17 mars 1585 (f° 140 v°) ; — le prieuré-cure de Saléon, vacant par décès de Louis Gaudran, à Claude Matheron. Gap, 15 mai 1602 (f° 151 v°) ; — le même prieuré, à Jacques de Blieux, prêtre, de Clumanc. Avignon, 11 mai 1602 (f° 153 v°).

Collations : la chapelle de St-Nicolas, de Rambaud, vacante par incapacité d'André Verdillon, hérétique, à André de Buchet, chanoine de N.-D. de Grenoble. Gap, dans la maison d'Étienne de Bonne, seigneur d'Auriac, vicomte de Tallard, 14 janv. 1602 (f° 62 v°) ; — la chapelle de N.-D. fondée à Gap par Bertrand de Laincel (*de Leoncello*), résignée par Pierre Feutrier, fils de Jean, de Bruis (*de Bros*), à Firmin Rochas, prêtre de Gap, 11 juil. 1602 (f° 65) ; — le prieuré-cure de St-Jean-Baptiste de Barrabine, à Mirabeau, résigné par Gaspar Bouchet, prêtre de Volone, à Baptiste Martin, prêtre de Mousteiret (*de Mousteyreto*), diocèse de Digne, 23 août 1602 (f° 67) ; — le prieuré-cure de Saléon, vacant par décès de Louis Gaudran, à Vincent Allemand, prêtre d'Orpierre. Avignon, 11 mai 1602 ; led. Allemand, fils de feu Pierre et de Domenge Roman, tonsuré par l'évêque Paparin, à La Baume, le 19 mai 1595 ; minoré et ordonné sous-diacre, par le même, le 20 mai 1595 ; diacre, le 20 sept. 1597 ; prêtre, le 16 mai 1598 (f° 69) ; — le prieuré de La Roche-sur-Buis, tenu par Antoine Chalan, *Bovillensis*, irrégulier, à Toussaint *Mavillii*, religieux de St-André-lès-Avignon, par Jean Sicard, abbé dud. St-André [1], 10 juin 1602 ; led. Mavilli, fils de François, d'Aix, tonsuré par François Tarusi, archevêque d'Avignon [2], le 24 sept. 1594, ordonné prêtre, par Louis de Vigne, évêque d'Uzès, à Uzès, le 26 févr. 1600 ; profès à St-André le 12 sept. 1594 (f° 78) ; — le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, depuis longtemps vacant, à François du Gà, 27 sept. 1602 (f° 84 v°) ; — l'église d'Aspremont et les chapelles de Ste-Catherine et de St-Jean dud. lieu, sans titulaire, à François Bosquet, prêtre de Douai en Picardie, 17 avril 1602 (f° 85 v°) ; — la chapelle de La Madeleine, de Sigoyer, résignée par Bernard Montagne, prieur de Tallard, à Antoine « de Moren », al. « de Moyrenc », fils de noble Antoine, de Tallard, 6 nov. 1602 (f° 86) ; — le prieuré de Lagrand, irrégulièrement occupé par Jean de Morges, à Pons Allemand, d'Orpierre. Avignon, 6 sept. 1602 (f° 90) ; — led. prieuré de Lagrand, résigné par Pons Allemand, à Jean de Morges, par Antoine Rousset, docteur ès décrets, prieur de St-André-de-Rosans, recteur du collège St-Martial d'Avignon et vicaire général de l'abbé de Cluny. Avignon, 7 nov. 1602 (f° 98 v°) ; led. de Morges mis en possession par Vincent Allemand, sacristain de Lagrand, le 11 nov. (f° 100) ; — la chapelle de La Madeleine en l'église de Sigoyer, à Pancrace Combe, clerc dud. Sigoyer, 28 oct. 1602 (f° 101) ; — le prieuré de Ste-Euphémie, vacant par décès de François Nicolas, à Pierre Nicolas, son frère. St-Léger-en-Champsaur, 13

[1] Gams (p. 521) donne simplement la date du décès (1583) de Claude d'*Auraison* ou mieux d'*Oraison*, ainsi que porte notre texte.

[2] Sur le famille de Laurens, cf. Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, II, 604-25.

[3] Jean de Tulles (*de Tullia*), élu évêque d'Orange le 16 juin 1572, mort en 1608.

[1] Ce personnage remarquable était clerc du diocèse d'Embrun. Il fut nommé abbé de St-André-lès-Avignon par le pape Clément VIII, le 13 déc. 1599. Sa mort arriva le 1er mars 1634 (*Gallia christ.*, I, 873-5).

[2] François-Marie *Tarusi* fut archevêque d'Avignon de 1593 à 1597 Gams (p. 505) l'appelle, à tort, *Taruji*. (Cf. *Gallia christ.*, I, 835).

sept. 1602 ; ce dernier fils d'Étienne et de Marie Amat, de Ste-Euphémie, tonsuré par Guillaume Cheysolm, évêque de Vaison, le 8 sept. 1602 (f° 104) ; — la cure de St-Michel de Chaillol, sans titulaire, à Guillaume de Gril, 3 déc. 1602 (f°s 107 v° et 14).

Collations : le prieuré de Lagrand, vacant par décès de Pons Allemand, à frère Jean de Morges, par Antoine Rosset, vicaire général de l'abbé de Cluny. Avignon, 22 déc. 1602 (f° 15 v°) ; — la chapelle de N.-D. de Saumane, fondée en l'église de Serres, à Benoît Olier de Montjeu, chanoine de Gap, 2 août 1602 (f° 18) ; — la prébende de Montalquier, résignée par Jean Buysson, chanoine, à Honoré Buysson. Rome, 13 juin 1602 (f° 19) ; — le prieuré de St-Martin de Ventavon, vacant par décès de Michel André, à Galéas Codur, chanoine de Chardavon. La Baume, 6 mars 1603 ; led. Codur, minoré par Émeric de Rochechouart, évêque de Sisteron, le 25 mars 1559 (f°s 27 et 51) ; — le même prieuré, résigné par Michel André, à Étienne Lèbre (*Leporis*). Avignon, 22 mars 1602/3 (f° 36 v°) ; — la cure d'Aspremont, vacante par décès de François Bosquet, prêtre de Douai, à Jean Tavernier, prêtre d'Aspremont, 16 avril 1603 (f° 48) ; — le prieuré de St-Géraud d'Aspres, résigné par Jean-Claude de Revillasc, à Claude Marrou, prêtre de Ventavon. Avignon, 31 mai 1603 ; led. Marrou, fils de Michel, tonsuré par l'évêque Paparin, le 17 déc. 1594 ; ordonné prêtre, par le même, le 20 mai 1595 (f°s 56 et 2).

Collations : la chapelle de N.-D. des Jardins, fondée en l'église Ste-Colombe de la place St-Étienne de Gap (*N.-D. de Ortis in ecclesia Ste Collumbe, in platea Sti Stephani predicte civitatis Vapincensis*), actuellement démolie, et la chapelle d'Auberuffe ou d'Auberoux (*de Alboruffo*), fondée en la cathédrale de Gap, résignées par Guillaume Bonhome, prêtre bénéficier de lad° cathédrale, à Gaspar Philibert, clerc de Gap, 5 déc. 1603 ; led. Philibert, fils d'Antoine et de Suzanne de Capris, de Gap, tonsuré par l'évêque du Serre, à Gap, le 6 janv. 1602 (f° 8 v°).

« *Repportoire du présant prothocolle* », relatif aux 387 premiers feuillets du registre (f°s 12-13).

G. 852. (Registre.) — In-4°, 543 feuillets, papier. Coté N [1]).

1550-1611. — Insinuations du diocèse de Gap.

1604. — Collations : la chapelle St-Jean-Baptiste de Ventavon, résignée par Gabriel Bernard (La Baume-lès-Sisteron, dans la maison de « noble Claude Paparin de Chaulmont, sr de Chasteau-Galliard », 4 févr. 1604), à Me Honoré Aloys, fils de François, de St-Auban, par Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap. La Baume, 4 févr. (f° 1er) ; — les prieurés de Serres et de Corps, résignés, ainsi que les prieurés du Monêtier-d'Ambel et de Trescléoux, par Honoré Maffrey, al. Meffrey, à Balthasar Marcel, clerc du diocèse de Grenoble, 6 mars 1604 (f° 7, cf. 47 v°) ; — le prieuré de Volone, résigné par Joseph Dalmas, chanoine de Fréjus, en litige avec Antoine et Jean Tartone, à Jacques de Guin, clerc de Marseille, licencié ès décrets, aumônier du Roi. Rome, 19 déc. 1603 ; led. de Guin, fils de noble Jacques, d'Aubagne *(de villa Albane)*, diocèse de Marseille, tonsuré par Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, dans la chapelle du *Corpus Christi*, le 20 mars 1578/9 (à l'incarnation) ; minoré par le même, à Aubagne, le 18 déc. 1593 (f° 12 v°) ; — la cure de Montmorin, résignée par Mathieu Mauzan, à Claude Pompar, al. Pompier et Pompi, prêtre de Bollène *(ville Abolene)*, diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux. Gap, 9 mars 1604 ; led. Pompi ordonné prêtre par Jean *de Tullia*, évêque d'Orange, à Caderousse, le 19 déc. 1587 (f° 19 v°) ; — la cure de « Barret-de-Chièvre » ou Barret-le-Bas, résignée par Jean Vernazobre, à Michel Tourniaire, prêtre de St-Vincent, diocèse de Sisteron. Gap, 31 mars 1604 (f° 28) ; — les chapelles de St-Antoine et de « N.-D. de Lisieu, *sive* du Cluchier », vacantes par décès de Pierre Marin-Tabouret, bénéficier de l'église de Gap, au chanoine Paul de Beauvois, 27 mai (f° 31) ; — le prieuré de St-Pierre de Dousard, vallée de Vitrolles, résigné par Claude d'Aigremont, à Antoine Lachier, chanoine de Sisteron. Rome, 13 mars 1604 ; led. Lachier, fils de feu Pierre et de Catherine *Agulhenqui*, de Sisteron, sur dimissoires donnés par Pierre Gaide, chanoine, vicaire général d'Émeric de Rochechouart *(Ermericus de Rupe Canardo)*, évêque de Sisteron (3 août 1568), tonsuré par Pierre Ghinucii *(de Ghinutiis)*, évêque de Cavaillon, le 11 août 1568 ; ordonné prêtre par Pierre Paparin, à Sisteron, le 9 mars 1578 (f° 33) ; — le prieuré de La Roche-sur-Buis, résigné par Grégoire Aubert, religieux de St-André-lès-Avignon, à dom Jean Chanuel *(Chanuellus)*. Avignon, 1er juin 1604 ; led. Chanuel, fils de Claude, docteur en médecine d'Avignon, tonsuré par Jean François Bordini, archevêque d'Avignon, le 6 avril 1602 (f° 41 v° et 52) ; — l'aumônerie de Ste-Anne-lès-Gap, résignée par Benoît Olier de Montjeu, chanoine de Gap, procureur d'Antoine Meyère, à Étienne Érier, clerc de Pernes, au Comtat-Venaissin, habitant à Gap. Gap, hors la porte St-Arey, 3 juil. 1604 (f° 50) ; — le prieuré de Mévouillon, résigné par Pierre Argoud *(Argodus)*, à Charles Gay. Avignon, 10 juil. 1604 (f° 57) ; — le prieuré d'Eyguians, résigné par Jean-Baptiste de l'Espine, al. d'Espine, religieux de Cluny, à autre Jean-Baptiste de l'Espine, religieux, non profès, de Boscodon, diocèse d'Embrun. Avignon, 10 oct.

[1]) Avec lacunes allant du f° 99 au f° 190 et du f° 447 à 501.

1604 ; ce dernier fils de feu Charles de l'Espine et d'Antoinette d'Arson, de St-Chef, diocèse de Vienne, tonsuré par Pierre Paparin, à La Baume-lès-Sisteron, le 30 mai 1597 (fº 60) ; — la cure de St-Marcellin d'Arzeliers, résignée par Laurent Albert, prêtre de Savournon, à Pierre Borrel, prêtre des Crottes, 8 oct. 1604 (fº 68 vº) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, vacant par décès d'Esprit Achard, à Étienne Ériey, al. Érier, clerc de Pernes, diocèse de Carpentras (fº 70 vº) ; — led. prieuré du Monêtier-Allemont, à Pierre Fenouillet (*Fenollieto*), prêtre, docteur en théologie, chanoine et théologal de Gap, 30 déc. 1604 (fº 73 vº) ; — les cures de Méreuil et de Trescléoux, sans titulaire, à Esprit Hugues, prêtre, sacristain de Lagrand, 30 nov. 1604 (fº 76 vº).

1605. — Collation de la chapelle St-Nicolas, de Rambaud, résignée par Jean Brunet-Blocard, clerc, à Antoine Pascal, « clerc bény », 8 mars 1605 (fº 79 vº). — Lettres de tonsure, par Pierre Paparin, à Pierre et Jérôme Bernard, fils d'Antoine, dit *Le Molin*, de Gap. Gap, église cathédrale, 17 déc. 1594 (fº 81). — Collations : le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Esprit Achard, à Laurent Aréod, doyen du chapitre de Gap. Avignon, 31 déc. 1604 (fº 82) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, résignée par Pierre Fenouillet, théologal de Gap, à Jacques Salvaty, archidiacre de Gap, 27 déc. 1604 (fº 88 vº) ; — la chapelle St-Michel, fondée en l'église St-Géraud d'Aspres-sur-Buëch, vacante par décès de Jacques Blain, d'Éourres, à Jean Bernard, clerc, de Barret-le-Bas. Avignon, 11 oct. 1604 (fº 91 vº). — Profession monastique de dom Jean Chanuel, d'Avignon, prieur de La Roche-sur-Buis, entre les mains de dom Antoine Rousset, docteur en droit canon, prieur de St-André-de-Rosans, recteur du collège de St-Martial d'Avignon, 12 janv. 1605 (fº 95 vº). — Collations : le prieuré de Lagrand, irrégulièrement occupé par le sʳ de Morges, à Pierre Bernard, clerc de Gap. Rome, 10 avril 1606 (fº 98 vº) ; — le prieuré de St-Arey de Mévouillon, à Antoine Martin, religieux et pitancier dud. prieuré. Avignon, 20 oct. 1605 (fº 190) ; — la chapelle de St-Christophe et Ste-Claire de l'hôpital de Gap, fondée par Mᵉ Pierre Louvain (*Louvanum*), procureur du Roi au bailliage de Gap, sans titulaire, à Mᵉ Julien de Portes, al. *de Porta*, prêtre, maître de musique et instituteur des enfants habitués de la cathédrale de Gap (*magistro cantus musices et institutori puerorum habituatorum predicte Vapincensis ecclesie*), par Jean Buysson, vicaire général. Gap, 28 déc. 1605 ; ladᵉ chapelle située « à l'entrée » dud. hôpital (fº 192 vº) ; — les chapelles des Onze mille Vierges et de St-Martin de la cathédrale de Gap, fondées par l'évêque de Gap Olivier de Laye, vacantes par décès d'Arnoux Huilhet, à Antoine Brunet, bénéficier, 6 déc. 1605 (fº 194 vº).

1606. — Collations : lesdᵉ chapelles St-Christophe et Ste-Claire de l'hôpital de Gap, vacantes par décès de Laurent Vellin, clerc de Gap, à Artus Buysson, prêtre, bénéficier de la cathédrale de Gap, 9 janv. 1606 ; led. Buysson, fils de feu François et d'Honorade Bernard, de Gap, ordonné sous-diacre par François Fléard, évêque de Grenoble, dans l'église de St-Laurent de Tullins, le 17 mars 1601 ; diacre par l'évêque du Serre, à Gap, le 2 mars 1602 ; prêtre, par le même, dans l'église de N.-D. de Chardavon, à La Baume-lès-Sisteron, le 1ᵉʳ juin 1602 (fº 198) ; — la prébende d'Amparie (*de Amparia*), résignée par le chanoine Guillaume Blanc, à Jacques-David Arnaud, clerc de Gap. Avignon, 9 févr. 1605/6 ; led. Arnaud, fils de feu Guillaume et d'Anne Gay, tonsuré par Antoine de Cuppis, évêque de Sisteron, au château de Lure, le 2 févr. 1606 ; mis en possession, le 19 févr., par le chapitre. Présents : Jean Buysson, vicaire général, Paul de Beauvois, Benoît Olier de Montjeu, Louis de Gaultier, Pierre Astier, Charles Arnaud et Gabriel Robert, chanoines (fº 202 vº) ; — le bénéfice de la cathédrale de Gap, appelé la messe du matin (*misse matutinalis*), vacant par décès de Claude Burgaud, à noble Guillaume de Gril, clerc habitué de ladᵉ cathédrale, 10 févr. 1606 (fº 210) ; — la pitancerie de St-Michel de La Cluse et le prieuré de La Roche-des-Arnauds, résignés par Jean de Verdonnay, à « noble frère Pierre du Bourc de Genevray, grand prieur du monastère St-André-le-Bas de Vienne ». Rome 13 oct. 1605 (fº 212 vº) ; — les prieurés de Corps et de Serres, résignés par Balthasar Marcel, à Esprit Sauret. Rome, 12 déc. 1605 (fº 216) ; — les prieurés de Trescléoux et du Monêtier-d'Ambel, résignés par Esprit Sauret, à Balthasar Marcel, de Grenoble. Rome, 12 déc. 1605 (fº 221 vº). — Lettres de vicaire du prieuré de Romette, données par Raynaud de Revillasc, prieur, à Antoine Draquy, chanoine de St-André de Grenoble. Grenoble, 10 mai 1606 (fº 226). — Collations : la prébende d'Amparie, résignée par Jacques-David Arnaud, chanoine de Gap, à Jean Arnaud, clerc. Avignon, 26 mai 1606 ; ce dernier fils de Guillaume et d'Anne Gay, de Gap, tonsuré par Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, le 24 mai (fº 226 vº) ; — le prieuré de Véras, résigné par Étienne Isnard, à Jean Verchière, moine de Cluny. Rome, 15 mars 1606 ; led. Verchière, tonsuré par le cardinal Charles de Lorraine, à Cluny, le 12 avril 1606 (fº 237 vº) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, résigné par Raynaud de Revillasc, à Antoine Vernin, chanoine de St-André de Grenoble. Rome, 5 avril 1606 (fº 239 vº) ; — le prieuré de N.-D. de Mandanoïs, de L'Escalle, résigné par Guillaume Tournier (*Tornerius*), à Jacques de Guin. Rome, 19 mai 1605 (fº 245) ; led. de Guin, « licencié en droit canon, prêtre du lieu d'Aubagne,

vicaire général de l'abaye St-Victor-lès-Marcelhe et hosmônier du Roy », mis en possession le 22 juil. 1606 (f° 248); — le prieuré de Ribeyret, vacant par décès du s[r] Mathieu, à Germain Flotte, bachelier en théologie. Gap, 10 août 1606 ; led. Flotte, fils de Germain, licencié ès droits, de Castelnaudary, tonsuré par Alexandre Bardi, évêque de St-Papoul, à Castelnaudary (*Castronovodarrio*), le 17 sept. 1588 ; ordonné prêtre, avec autorisation de Jean Bonorme, vicaire capitulaire de St-Papoul, par Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, à Albi, le 5 mars 1605 (f° 250 v°) ; — la « chappelle des Quatre perroisses de Dévolluy, fondée dans l'église du lieu d'Agnière, soulz le tiltre de St-Pierre et St-Paul », à noble Claude Flotte, clerc de La Roche-des-Arnauds. Gap, 28 sept. 1606 ; led. Flotte, fils de Jean et de Françoise Gonette, tonsuré par Pierre Paparin, à La Roche, le 18 mai 1599 (f° 253 v°). — Lettres de vicaire général, par Pierre de Châtillon, abbé doyen de la collégiale de l'Ile-Barbe, en faveur d'Antoine de Bollogne, évêque de Digne. Lyon, 20 sept. 1606 (f° 256 v°). — Collations : la cure de Montéglin, vacante par décès de Pierre Donnet, à Jean-Baptiste Girard, 2 nov. 1606 ; led. Girard, fils de Bernard, notaire de Mison, tonsuré par Pierre Paparin, à La Baume-lès-Sisteron, le 23 déc. 1592 (f° 258) ; — la chapelle Ste-Madeleine, à St-Pierre-d'Argenson, et le prieuré de N.-D. du Villar, résignés par Pierre Leydet, à Arnaud Peyron. Rome, 25 avril 1599 ; mis en possession le 20 août 1599 (f° 259 v°) ; — le prieuré d'Upaix, résigné par Antoine Vernin, à Antoine Pupin. Rome, 15 sept. 1606 ; led. Pupin, fils d'Étienne, tonsuré par Pierre-André de Léberon, évêque de Die et de Valence, à Die le 9 sept. 1604 (f° 261) ; — le prieuré de St-Jacques de Serrières ou de Gaudissard, à Eygalayes, résigné par Jean Bremond, à Pierre Bremond. Rome, 19 juil. 1606 ; led. Pierre Bremond, fils de feu noble Guillaume, coseigneur de Malcor, et de Marguerite Fauchericque, de Limans, tonsuré par Antoine de Cuppis, évêque de Sisteron, au château de Lure, le 20 déc. 1597 ; ordonné sous-diacre par Jacques Martin, évêque de Senez, dans la chapelle St-Jean-Baptiste du château de Senez, le 20 mai 1606 (f° 264 v°) ; — les cures unies de Ste-Colombe et St-Cyrice, vacantes par décès de Vincent Allemand, à Barnabé Sarrazin. Gap, 30 déc. 1606 (f° 272) ; — le prieuré de Mévouillon, vacant par décès d'Antoine Martin, à Jacques Charpinel, al. Charpin, Avignon, 28 déc. 1606 ; led. Charpin, fils de Jean et de Philippine Dalmas, de Rousset, diocèse de Die, tonsuré par Guillaume Cheysolm, évêque de Vaison, le 18 déc. 1599 (f° 273).

1607. — Collations : la chapelle des Agreniers (*Aggranariorum*) ou des Escoffiers, sous le titre de Ste-Anne, fondée en l'église d'Upaix, depuis longtemps vacante, à Jacques Amat, clerc d'Upaix, 19 févr. 1607 (f° 281 v°) ; — le prieuré de Mévouillon, à Pierre Argoud, moine de St-Ruf, par le vicaire général de l'abbé de St-Ruf. Valence, 25 déc. 1606 (f° 283 v°) ; — la chapelle de Tous les Saints de Veynes, vacante par décès d'Antoine Ollivier, à Nicolas Pons, prêtre bénéficier de la cathédrale de Gap, 9 juin 1607 (f° 289 v°) ; — la chapelle et aumônerie de Ste-Anne, située à La Garde, territoire de Gap, résignée par Étienne Érier, clerc de Pernes, diocèse de Carpentras, à Bernard Girard, clerc de la cathédrale de Gap, 11 juin 1607 (f° 292 v°) ; — la chapelle St-Jacques, à Sigoyer, résignée par François de Poyssac, prêtre, à Noël Nicollet, clerc de Sigoyer, 21 mai 1607 ; led. Nicollet, fils de Claude et de défunte Antoinette Combe, tonsuré par l'évêque du Serre, à Gap, le 2 mai (f° 294 v°) ; — le bénéfice de la cathédrale de Gap résigné par Guillaume Bonhome, à Jacques Martel, clerc habitué de lad[e] cathédrale. Avignon, 30 juin 1607 (f° 293 v°) ; — la chapelle de St-Étienne et Ste-Colombe *extra hortos*, à Gap, sans titulaire, à Germain Flotte, prêtre, aumônier de l'évêque du Serre. Gap, 9 juil. 1607 (f° 306) ; — la prébende vacante par décès du chanoine Pierre Astier, à noble Balthasar Périssol, du Poët, chanoine. Gap, 14 juil. 1607 ; led. Périssol, fils de noble Claude, seigneur du Poët, et de Claire Gautier, tonsuré par l'évêque du Serre, à Gap, le 21 sept. 1602 (f° 308) ; — le prieuré de Montéglin, vacant par simonie de Jean-Baptiste Giraudy, à Jean Maurel, prêtre. Rome, 27 mai 1607 (f° 310 v°) ; — la prébende de Montreviol et La Rochette, vacante par décès du chanoine Pierre Astier, à Guillaume « Bonhome », chanoine. Avignon, 17 juil. 1607 (f° 313). — Extrait des ordonnances faites au « chapitre général du jour de St-Arnoulx, en l'année 1592 », 22 sept., à Gap, « dans la maison du douien ». Présents : Sixte Constans, doyen, Jean Buysson, Arnoux Huilhet, Paul de Beauvois, Jacques Thomé, Louis de Gaultier et Guillaume Burgaud, chanoines. Cet extrait est relatif au bénéfice accordé aud. Guillaume Bonhome pour 4 ans (f° 321).

Lettres de vicaire général de Maurice de Savoie, abbé commendataire de St-Michel de La Cluse, pour Lagier de La Barge, bachelier ès droits. Turin, 6 nov. 1604 (f° 322 v°). — Collations : « la vicairie des églises des lieux d'Estoille et Villeboys, soubz le titre de la Marie-Magdeleine », vacante par incapacité de Michel Cotteau, à Pierre Borrel, prêtre. Avignon, 22 août 1607 (f° 328) ; — le prieuré de N.-D. de Chabottes, résigné par Jean Escallier, à Antoine Richaud, protonotaire apostolique. Rome, 15 juil. 1607 (f° 330 v°) ; — le prieuré de « St-Jacques de Serrières et Gaudissard, du lieu d'Ayguelaye », vacant par incapacité de Pierre Bermond, à Annibal Magnan. Rome, 9 juil. 1607 (f° 334) ; — la cure d'Étoile et Villebois, vacante

par incapacité de Michel Cotel, à Étienne Tholozan, prêtre, de Graveson, diocèse d'Arles. Rome, 21 août 1607 (f° 338); — les chapelles de N.-D. des Chaberts à La Baumette, de Ste-Madeleine et autres, vacantes par décès d'André Corréard, curé de Montbrand, à noble Gabriel de Revillasc, clerc d'Aspres, par Claude Marrou, prieur de St-Géraud d'Aspres. Aspres-sur-Buëch, 27 oct. 1607 ; led. Gabriel de Revillasc, fils de Gui, coseigneur de Chabestan, et de Laurence Rigne, tonsuré par l'évêque du Serre, à Gap, le 17 oct. 1606 (f° 342) ; — le prieuré de Mévouillon, litigieux entre Pierre d'Argoud et Jacques Charpin, *si neutri*, à frère Charles Gay. Avignon, 8 nov. 1607 (f° 343) ; — la chapelle Ste-Colombe « en la place St-Estienne de Gap », al. la chapelle de St-Étienne et Ste-Colombe *extra ortos*, résignée par Germain Flotte, aumônier de l'évêque du Serre, à noble Guillaume de Gril, bénéficier de l'église de Gap. Gap, *circa portam Sti Arigii*, 31 déc. 1607 (f° 348 v°); — « la cure de N.-D. de Rourebel et St-Martin, au lieu de Montjay », vacante par incapacité d'Antoine-René d'Agout, à Benoît Garcin, prêtre, de Salignac en Provence, 12 nov. 1606 ; led. Garcin, fils de Balthasar, tonsuré par l'évêque Paparin, à La Baume, le 22 déc. 1590 (f° 350 v°).

1608. — Collations : la cure de Curbans, vacante par décès de Marcellin Champsaur, à Esprit Amar, clerc de la cathédrale de Gap, 8 mars 1608 (f° 354 v°) ;— la prébende de Montalquier et du Caire, résignée par Jean Buysson, à Honoré Buysson, son neveu, sacristain du chapitre de Gap, mis en possession le 26 mars 1608 (f° 356 v°) ; — les cures de Méreuil et de Trescléoux, à François Chabanes, prêtre, mis en possession le 23 févr. 1608 (f° 358);— le bénéfice de la cathédrale de Gap, dit de l'Épître, vacant par décès d'Artus Buysson, à Barnabé Giraud, clerc habitué, 6 mai 1608 (f° 360 v°) ; — la chapelle de St-Christophe et Ste-Claire de l'hôpital de Gap, vacante par décès dud. Artus Buysson, à Antoine Brunet, prêtre de Gap, 6 mai (f° 362 v°) ; — la chapelle « St-Meyme » d'Aspres, vacante par incapacité d'Antoine Ricou, à Étienne Meige, curé de La Baume-des-Arnauds, 22 avril (f° 365). — Lettres de tonsure par Louis de Vigne (*Lavinea*), évêque d'Uzès [1], à Antoine Lacurial, du diocèse de Gap, Uzès (*Utecia*), 6 mars 1599 (f° 366 v°). — Résignation du prieuré d'Aulan, par Esprit Aubert, moyennant une pension. Rome, 23 févr. 1607 (f° 367). — Collations : la cure de Lettret, près Tallard, vacante par décès de Pancrace de St-Martin, prêtre, à Louis Carro, clerc, de Tallard, 19 juil. 1608 (f° 369) ; — la chapelle de St-Jean-Baptiste de « Chassagnies, terroyr de Montalquier », à Nicolas Pons, prêtre, 23 sept. 1608 (f° 371) ; — le prieuré-cure de Ribeyret, résigné par Germain Flotte, à Étienne Ariet (*Arietum*), recteur de l'église de Sorbiers. Rome, 21 mai 1608 (f° 373); — les chapelles de St-Pierre, St-Martin, Ste-Catherine et N.-D. d'Orpierre, occupées à tort par Jean Reynaud, à noble Pierre Paparin de Chaumont, clerc de La Baume-lès-Sisteron. Gap, 25 nov. 1608 ; led. Paparin, fils de Claude et de Suzanne du Serre, tonsuré, avec son frère, Jacques Paparin, par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, à Sisteron le 22 avril 1608 (f° 376 v°) ; — la chapelle Ste-Anne des Escoffiers ou des Agreniers, à Upaix, vacante par incapacité de César Eyssautier, à Paul Sossy, 28 nov. 1608 ; led. Sossy, fils de Pierre, conseiller du Roi, de Digne, tonsuré par Antoine de Bologne, évêque de Digne, le 4 mars 1608 (f° 380 v°) ; — la chapelle N.-D. de Consolation de Lazer, fondée par noble Charles Fauchet, vacante par décès dud. Fauchet, à Honoré Buysson, chanoine et sacristain de Gap, 29 nov. 1608 (f° 383 v°) ; — la cure de Ste-Lucie de Sorbiers, résignée par Étienne Ariet, prêtre de Caromb, diocèse de Carpentras, à Claude de Motte, prêtre de Carpentras. Gap, 12 sept. 1608 (f° 386) ; — la cure d'Orpierre, vacante par incapacité de Jean Reynaud, à Guillaume Michel, prêtre du Revest, 26 nov. (f° 388 v°) ; — le prieuré de Lagrand, injustement occupé par Jean de Morges et Jérôme Bernard, à Claude Roux, prêtre de Caderousse. Avignon, 23 oct. 1608 (f° 390 v°) ; led. Roux, fils de Jacques, tonsuré par Jean de Tulles, évêque d'Orange, à Caderousse le 12 mars 1581 ; ordonné prêtre par Antoine *de Gaumo*, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, le 10 déc. 1594 (f° 397).

1609. — Collations : le prieuré de St-Arey de Gap, résigné par Jean Reynaud, à Balthasar Espié. Gap, 2 févr. 1609 ; led. Espié, fils de Georges et d'Anne Reynaud, de Gap, tonsuré par l'évêque du Serre, le 9 avril 1605 (f° 402); — le prieuré de N.-D. d'Antonaves, occupé à tort par Jean Bernard, à Paul Florens, clerc du diocèse de Carpentras. Rome, 15 janv. 1609 ; led. Florens, fils de noble Lelius, tonsuré par Guillaume Cheysolm, évêque de Vaison, le 7 oct. 1605 (f° 404) ; — le prieuré « St-Avond » d'Orpierre, résigné par Jean Reynaud-Briche, à Paul Gautier, prêtre, bénéficier de N.-D. de Gap. Rome, 5 janv. 1609 (f° 409) ; — la cure de Pelleautier, résignée par Esprit Marentier, prêtre, de Réalon, à Adam Milhard, prêtre de Marseille, Gap, 13 juin (f° 415) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, vacante par décès de Barthélemy du Pin (*de Pino*), à Étienne Olier, 29 juil. 1609 ; led. Olier, fils d'Étienne, du Sablet, diocèse de Vaison, tonsuré par l'évêque Guillaume Cheysolm, administrateur du diocèse de Vaison, le 19 nov. 1583 (f° 417 v°) ; — le prieuré de La Rochette, al. La Roche-sur-le-Buis, sans titulaire, à Guillaume Chanuel, docteur en droits, de Carpentras. Avignon, 7 sept. 1609 ;

[1]) Cf. Gams, *Series*, p. 646.

led. Chanuel, fils de Claude, médecin, tonsuré par Jacques *Sacratus*, évêque de Carpentras, le 11 juin 1582 (f° 421) ; — le prieuré d'Antonaves, vacant par décès de Jean Viguier, aud. Paul Florens. Rome, 3 sept. 1609 (f° 430) ; — le prieuré de Lagrand, vacant par simonie de Jean de Morges, à Louis de Simiane de La Coste, clerc de Grenoble. Rome. 23 janv. 1609 ; led. de Simiane, fils de noble Jean-Baptiste, conseiller au parlement de Grenoble, et de Marie de Portes, tonsuré par Guillaume de St-Marcel d'Avanson, archevêque d'Embrun, dans l'église de N.-D. de Grenoble, le 31 août 1598 (f° 431 v°) ; — la chapelle St-Michel de l'église St-Géraud d'Aspres, résignée par Jean Bernard, à Jean Marcel. Rome, 22 avril 1609 (f° 437 v°) ; — le prieuré de Bruis et Montmorin, vacant par incapacité de Claude Pompier, à Martin Bernard, prêtre de Sigottier. Avignon, 17 oct. 1609 (f° 440 v°) ; — le prieuré de Lagrand, mal pourvu *(a mala promotione)*, à Claude Roux, prêtre de Caderousse. Avignon, 24 oct. 1608 (f° 502) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, quoique résigné par Jean-Claude de Revillasc à Reynaud de Revillasc, ce dernier n'étant pas clerc et led. Jean-Claude étant mort, à Antoine Pupin. Rome, 7 mai 1609 (f° 506).

1610. — Lettres : de tonsure, par l'évêque Paparin, à Esprit Amar, fils de Barthélemy et de Marthe Astier, de Montalquier, paroisse de Gap. Gap, 8 août 1596 (f° 510 v°), et de prêtrise, au même, par l'évêque du Serre. Tallard, 6 mars 1610 (ib.). — Lettres de tonsure par l'évêque du Serre, à « noble Claude Olier de Montjeu », fils de Claude, vibailli de Gap. Gap, 18 déc. 1610 (f° 511). — Arrêt du Conseil au sujet du litige entre Jean de Morges et Louis de Simiane, prétendus prieurs de Lagrand. Paris, 29 oct. 1610 (f° 512). — Collations: le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, résigné par Jacques *Gallarinus*, clerc, à Claude Vignon, prêtre. Rome, 11 oct. 1610 ; mis en possession le 12 janv. 1611 (f° 513). Lettres de tonsure par Jean, archevêque d'Arles [1], à Michel Archimbaud, fils d'Étienne de Maillane. Maillane, 18 avril 1550 ; — de prêtrise par Pierre *de Bisqueriis*, évêque de Nicopolis vicaire général d'Arles, au même. Beaucaire, 31 mai 1561, (f° 516). — Procuration par Claude Roux, de Caderousse, pour résigner le prieuré de Lagrand. Caderousse, 4 nov. 1609 (f° 519). — Collations : le prieuré de La Roche-des-Arnauds, résigné par Pierre du Bourg, docteur en droits, grand prieur de St-André-le-Bas de Vienne (5 oct. 1610), à noble Annibal de Flotte, moine de St-André de Vienne, Rome, 16 déc. 1611 ; led. de Flotte, fils de Jean, seigneur de La Frédière, tonsuré par Henri de Villars, archevêque de Vienne, le 15 juin 1605 (f° 520 v°) ; — la prébende de Montalquier, vacante par décès de Jean Buysson, chanoine et vicaire général de Gap, à Antoine Buysson, chanoine, 18 mars 1611 ; ce dernier, fils de noble Antoine et de Catherine de L'Ange, de Gap, tonsuré par l'évêque du Serre, le 4 juin 1610 (f° 127) ; — la chapelle de N.-D. de Bellevue de Melve, à Jacques Moynier, prêtre de Valernes, 21 mars 1611 (f° 531 v°) ; — la cure de La Motte-du-Caire, à frère Pons Cadenet, prêtre de Marseille, professeur de théologie, de l'ordre des Trinitaires, 10 janv. 1611 (f° 533 v°) ; — le prieuré de Manteyer, tenu par Claude Donsel, vacant *per confidentiam*, à Jacques Michel, prêtre de Grasse. Rome, 12 févr. 1611 ; led. Michel tonsuré par François-Marie *Tarusi*, archevêque d'Avignon, le 20 mai 1595 ; ordonné prêtre par Pompée Perilli, de Sessa (*Suessanus*), docteur en théologie, évêque d'Apt, le 30 mai 1597 (f° 535) ; — la prébende de Montalquier, vacante par décès de Jean Buysson, à Antoine Buysson. Avignon, 18 mars 1610 (f° 539 v°), etc.

[1] Jean Ferrier (1521-50).

G. 853. (Registre.) — In-4°, recouvert d'un parchemin [1]), 50 feuillets, papier.

1607-1612. — Insinuations du diocèse de Gap.

1607. — Collations, par Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap : la cure de La Fare, vacante par décès de Christophe Allard, à Claude de Laup *(de Alpo)*. Château de Rambaud, près Gap, 7 nov. 1607 ; — la cure de N.-D. de Rourebeau et St-Martin de Montjai, vacante par incapacité d'Antoine-René d'Agoult, clerc, à Benoît Garcin, prêtre de Salignac. Gap, maison de noble Daniel du Serre, frère dud. évêque, 12 nov. ; — la chapelle de Rémusat *(de Remusaco)*, à Gap, résignée par Charles Arnaud, chanoine, à Laurent Aréod, doyen de Gap, ib., 5 déc. ; — les trois chapellenies d'Aspres-sur-Buëch, l'une fondée par Giraud Guichard, au grand autel de l'église paroissiale, et les autres appelées des Sagnières *(de Sagnèria)*, et de Guigues Franc, vacantes par décès d'Antoine Blain, de La Faurie, et de Laurent *de Prado*, prêtre, à Pierre Jacquelinet, clerc de St-Julien-en-Bochaine, présenté par dom Jacques Denis, prieur du monastère de Durbon, 12 déc. ; — la chapelle St-Claude, fondée au Noyer, par Jean Prel, prêtre dud. lieu, résignée par Antoine Prel, clerc, à Jean Beraud, clerc de Barcelonnette *(de Barcilona in Terra Nova, Hæbredunensis diocesis)*, présenté par Claude Prel, 19 déc. ; — la cure d'Authon, depuis

[1]) Il renferme une promesse de 12 florins, par Antoine Magnan, de la paroisse de St-Maurice-en-Valgaudemar, habitant à Montalquier, près Gap, à noble Raymond *Varalhi*, de Gap. Témoins : Raymond et Mathieu Pellous (*Pillosii*), cousins, de Neffes ; Guigues *de Rivo*, curé de Bénévent-en-Champsaur ; Jean *Regalis*, not. Gap, 30 nov. 1454.

longtemps sans titulaire, à Jean Murin, prêtre, de Lambert, diocèse de Digne, 29 déc.; — la chapelle St-Étienne et Ste-Colombe *extra ortos*, à Gap, vacante par décès de noble Germain Flotte, aumônier dud. évêque, à noble Guillaume de Gril, bénéficier de l'église de Gap, 31 déc. 1607.

1608. — Collations, par Jean Buysson, chanoine et vicaire général de Gap : la cure de Curbans, vacante par décès de Marcellin Champsaur, à Esprit Amar, clerc habitué de l'église cathédrale de Gap. Gap, *in platea predicte cathedralis, circa cappellaniam Beate Marie Magdallenes*, 8 mars 1608 ; — par l'évêque du Serre, la cure de St-Pierre d'Argenson, à Antoine Verdier, prêtre du diocèse de Vaison, 25 avril ; — la cure de Clamensane, résignée par Antoine Richard, protonotaire apostolique, à Antoine Bernier, prêtre de Manosque, 19 mai ; — la cure de Lettret, vacante par décès de Pancrace de St-Martin, à Louis *Carro*, diacre de Tallard, 19 juil.; — le prieuré de N.-D. du Pin *(de Pino)*, de l'ordre de St-Jérôme, à frère Pierre d'Astoin *(de Stoino)*, religieux dud. ordre, 17 sept.; — la cure d'Orpierre et les quatre chapelles St-Pierre, St-Martin, Ste-Catherine et N.-D. des Grâces, vacantes *per indebitam illarum detentionem et occupationem seu usurpationem* de Jean Reynaud, à Guillaume Michel, prêtre du Revest, 24 nov.; — les susd. quatre chapelles d'Orpierre, à noble Pierre Paparin de Chaumont, clerc de La Baume-lès-Sisteron, 25 nov.; — la chapelle St-Anne des Escofiers ou des Agreniers, vacante par incapacité de César Eyssautier, à Paul *Sossi*, fils de Pierre, de Digne. Gap, jardin de l'Évêché *(in horto seu viridario nostro episcopali)* ; — la cure d'Authon, résignée par Jean Murin, prêtre de Lambert, à Elzéar Rostain, prêtre de Corbon, diocèse de Digne, 9 déc. — Ordonnance épiscopale, suivant laquelle le prieuré de N.-D. du Pin, ordre de St-Jérôme, résigné par frère Pierre d'Astoin, est affecté, ainsi que ses revenus, à l'œuvre du séminaire diocésain, *pro seminario ad institutionem juventutis, juxta decreta et sacrosancte synodi et concilii Tridentini instituta, ad deserviendum in divinis, infra civitatem et diocesim nostras Vapincenses, ut religiose videbitur instituendum.* Deux supérieurs ou administrateurs, parmi lesquels led. Pierre d'Astoin, en qualité de prieur, et un clerc novice, dirigeront six clercs ou séminaristes et les nourriront avec les revenus du prieuré. Gap, 12 déc. 1608.

1609. — Collations : trois chapellenies sous le titre de N.-D. fondées à St-Maurice de Valgaudemar, dont une par Barthélemy Gras, et les deux autres tenues naguère illégitimement par Jean Galland, à Étienne Érier *(Erierio)*, clerc de Pernes, diocèse de Carpentras, 6 janv.; — le prieuré de St-Martin d'Aups *(de Auxio)*, à Sigoyer-sur-Tallard, résigné par noble Pierre Davin, à Simond Davin, son neveu, clerc de Gap, 15 janv.; — le prieuré de St-Arey, près Gap, résigné par Jean Reynaud, à Balthasar Espié *(Spie)*, clerc de Gap, 2 fév.; — la cure de St-Julien-en-Champsaur *(de Buissardo)*, vacante depuis plusieurs années, à Esprit Marentier *(Marenthio)*, al. Aubert, de Réalon, diocèse d'Embrun, 2 juin ; — le prieuré de N.-D. de Beaulieu de L'Épine, vacant par incapacité de Louis Chambaud, à Germain Flotte *(Flotano)*, aumônier de l'évêque, 6 juin ; — la cure de N.-D. de Beauvoir de Pelleautier, résignée par Esprit Marentier, de Réalon, à Adam Miliard, prêtre de Marseille, 13 juin ; — la cure d'Authon, résignée par Germain Flotte, à Jean Murin, de Lambert, diocèse de Digne, 21 juil.; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, vacante par décès de Barthélemy du Pin *(de Pinu)* à Étienne Olier, prêtre de Sablet, diocèse de Vaison, présenté par *Emundus* Martin, prieur du monastère de Durbon, 29 juil.; — la cure de St-Jean-de-Montorsier en Champsaur, vacante depuis plusieurs années, à Étienne Bonardel, prêtre de Pontis, diocèse d'Embrun, 16 sept. 1609.

1610. — Collations, par l'évêque du Serre : la sacristie du prieuré de Mévouillon, depuis longtemps sans titulaire, à Georges Bolle, prêtre, de Viens, diocèse d'Apt, 17 mai ; — la chapelle Ste-Catherine, à Montmaur, à noble Claude Flotte, clerc de La Roche-des-Arnauds, 6 oct.

1611. — Lettres « de l'ung des greffiers civil et criminel en la juridiction temporelle et ordinère de l'évesché de Gap », par l'évêque du Serre, en faveur de « Jean Céas, praticien de la ville de Gap », fils de Guillaume, marchand. Gap, 30 janv. 1611 ; — « de courrier en l'évesché de Gap », pour « noble David de Bosse, sieur du Goutailh », 9 mars. — Collations, par Jacques Salvaty *(Salvatus)*, archidiacre, vicaire général : la chapelle St-Nicolas, à Rambaud, vacante par décès d'André Brochier, à noble Louis de St-Germain, clerc du diocèse de Grenoble, présenté par Jacques de St-Germain, son père, patron, 4 sept.; — la cure d'Orpierre, résignée par Antoine « Veteris, *sive* Vieux », d'Orpierre, procureur de Guillaume Michel, du Revest, diocèse de Sisteron, à Jean « de Murin », al. « Murin », prêtre de Lambert, diocèse de Digne, 11 sept.; — les quatre chapelles St-Pierre, St-Martin, Ste-Catherine et N.-D. de Grâces, à Orpierre, résignées par led. G. Michel, à Pierre Paparin de Chaumont, clerc, de La Baume-lès-Sisteron, 20 sept. 1611, etc.

1612. — Collations de la cure de La Roche-des-Arnauds, depuis plusieurs années sans titulaire, à Jacques Tourniaire *(Tornatoris)*, prêtre de La Brillanne *(de Breliana)*, diocèse de Sisteron, 5 janv. 1612. — Lettres de vicaire

général de Gap, en faveur de Claude Girardot, maître ès arts, docteur en théologie, habitant à Gap, et d'Honoré Buysson, sacristain de l'église de Gap, 6 janv. — Collations du prieuré-cure de Montmaur, résigné par Claude Pompier, prêtre du St-Esprit, à Jacques Chaulier, diacre de Chorges *(de Caturissis)*, diocèse d'Embrun, 28 fév. — Lettres : « de substitue du procureur d'office et patrimonial de Mgr le Rme évesque, comte et seigneur de Gap, pour messire Jean Brunet-Blocard, notaire royal et procureur aux cours de Gap », 16 juin ; — de vicaire général de Gap, en faveur de Claude Girardot et de Paul de Beauvois, chanoine, juge spirituel et official, 25 juin — Collations, par Paul de Beauvois : le prieuré rural de St-Domnin de Barras et la chapelle Ste-Catherine de Valernes, résignés par Antoine Richaud, protonotaire apostolique, à Jean Richaud, clerc du diocèse de Sisteron. Gap, maison de noble Françoise Mutonis, veuve de noble Claude *de Chappains*, seigneur de Châtillon, où habite led. Antoine Richaud, qui y est malade, 29 juin ; — les cures de Châteauneuf-d'Oze et de Châtillon, depuis longtemps vacantes, à Jean *Chastrosi*, prêtre de Marignane, en Provence, 5 juil.; — les chapelles N.-D. du Clocher et St-Martin, à Gap, résignées par Laurent Vellin, clerc de Gap, à Antoine Boyer, habitué de lade église. Gap, *in orto seu viridario domus canoniæ*, *quam habitamus*, 29 juil. 1612, etc.

G. **854**. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

1611-1613. — Insinuations du diocèse de Gap.

Collations : quatre chapelles d'Orpierre, résignées par Guillaume Michel, à noble Pierre Paparin de Chaumont, clerc, 20 sep. 1611. — Dimissoires pour la prêtrise, par l'évêque du Serre, à Antoine Marcellin, diacre, 22 sept. — Lettres de tonsure par le même : à Jean Faure *(Fabro)*, de Vallouise, fils de François et de Françoise Constans, 17 déc.; — à Sauveur Feutrier, fils de Guillaume et de Madeleine Paret, de Vaumeilh, id.

1612. — Collations : la cure de La Roche-des-Arnauds, à Jacques Tourniaire, prêtre de La Brillanne, 5 janv. — Dimissoires pour la prêtrise, par Claude Girardot, maître ès arts, docteur en théologie, vicaire général de Gap, à Antoine Bonafoux, de Châteauvieux-sur-Tallard, 28 févr.; — par Honoré Buysson, sacristain de Gap, vicaire général, à Balthasar Amayon, de Châteaufort, 2 mars. — *Forma dignum*, par Paul de Beauvois, chanoine, official et vicaire général de Gap, en faveur de Pascal Sigoin, pourvu par le vice-légat d'Avignon, le 14 août précédent, du prieuré de N.-D. du Pin, près Curbans, ordre de St-Jérôme. Gap, *in bardato domus canoniæ quam habitamus*, 20 août 1612.

1613. — *Forma dignum*, par led. Paul de Beauvois, en faveur de Jean Jacob, prêtre du diocèse d'Embrun, pourvu en cour de Rome, le 25 oct. précédent, de la cure de Théus, diocèse d'Embrun. Gap, 2 janv. 1613, etc.

G. **855**. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier. Coté O [1].

1582-1624. — Insinuations du diocèse de Gap.

1620. — Collations : la cure de Rambaud, vacante par décès de Guillaume Olier, à Jérôme Noguier, prêtre habitué de N.-D. de Gap, par l'évêque Charles-Salomon du Serre. Gap, 15 nov. 1620 (fo 1 vo) ; — le prieuré de Mévouillon, à Christophe de Barras (Rome, 11 déc. 1620), mis en possession le 19 déc. 1620 (fo 4) ; — la cure de Moydans, sans titulaire depuis plusieurs années, à Gaspar Subé. Gap, 25 nov. 1620 ; led. Subé, fils de Pierre, des Mées, diocèse de Riez, ordonné prêtre par Jacques Martin, évêque de Senez, le 8 mai 1616 (fo 5 vo) ; — la chapelle Ste-Catherine d'Aspremont, vacante par décès d'Antoine Martin, prêtre dud. lieu, à noble Charles Grégoire, clerc de Montmaur, par Georges Jacques, prieur de N.-D. de Thuoux. Aspres-sur-Buëch, 3 sept. 1620 (fo 9) ; — la cure de Sigoyer, résignée par Pierre Arnaud, prêtre, à Arnoux Roux, clerc, par Jean Arnaud, docteur en théologie, chanoine de Gap, vicaire général de l'évêque du Serre. Gap, 20 déc. 1620 (fo 11).

1621. — Collations : la cure d'Agnielles, résignée par Bernard Magnan, à Antoine Tapoul, prêtre de Castellane, 4 janv. 1621 ; led. Tapoul, fils de feu Claude, tonsuré par Jacques Martin, évêque de Senez, le 14 mars 1609 (fo 13 vo) ; — la chapelle N.-D. des Eyrauds, de l'église de Gap, à Guillaume Buysson, le 11 mars 1621 ; led. Buysson, fils de Jean-François, de Digne, tonsuré par l'évêque Antoine de Bologne, le 18 avril 1609 (fo 17 vo) ; — la cure de St-Nicolas de Montorsier, à Honoré Barberoux, 16 janv. 1621 ; led. Barberoux, de Senez, ordonné prêtre par Jacques Martin, évêque de Senez, le 30 mars 1609 (fo 20) ; — la cure de Méreuil, résignée par Pancrace Méolans, à François Subé, prêtre de Thor *(de Thoro)*, diocèse de Cavaillon, 23 avril 1621 ; led. Subé, sur dimissoires de Jean-François Bordini, évêque de Cavaillon, du 22 oct. 1594, tonsuré par Claude Coquellet, évêque de Digne, le 9 mars 1596, minoré par Jacques Martin, évêque de Senez, le 18 déc. 1604 ; ordonné prêtre par le même, le 17 sept. 1605 (fo 22 vo) ; — la cure de Lettret, à Antoine Boyer, prêtre habitué de l'église de Gap, 23 avril 1621 (fo 27) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Antoine Bois, à Jean Lyaine, prêtre du diocèse de Sisteron, 10 mai 1621

1) Ce registre était d'abord folioté de 1 à 383. Les 94 premiers feuillets manquent.

(fº 29) ; — la cure de Veynes, vacante par décès de Barthélemy Seignoret, à Louis Flour, 29 avril 1621 ; led. Flour, fils de Pons, notaire à Upaix, tonsuré par l'évêque Paparin, à La Baume-lès-Sisteron, le 7 avril 1599 ; minoré par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 21 déc. 1619; ordonné prêtre par l'évêque du Serre, à Gap, le 18 avril 1620 (fº 32) ; — la cure de Ribiers, vacante par décès de Jacques Griffet, à Barthélemy Martin, prêtre, professeur de théologie, bénéficier en la cathédrale de Sisteron, 17 juin 1621 ; led. Martin, fils de feu Michel, de Seyne, minoré par l'évêque Paparin, à La Baume, le 14 avril 1582 ; ordonné diacre par Guillaume d'Avanson, à Embrun le 26 mai 1584, et prêtre par le même, le 22 sept. 1584 (fº 37 vº) ; — les chapelles de St-Étienne, St-Pierre et St-Sauveur d'Upaix, résignées par noble César d'Aiguebelle, à noble Benoît de Bontoux, clerc d'Upaix, 17 juin 1621 (fº 44 vº) ; — la chapelle de St-Jean-Baptiste de Seille, mandement de St-André-en-Bochaine, à Jean Reynaud, de Sisteron, mis en possession par Louis Flour, curé de Veynes, 22 sept. 1621 (fº 49 vº).

1622. — Collations : le prieuré de St-Arey, de Gap, résigné par Jacques Pauchon, à Paul Allemand, clerc, 8 fév. 1622 (fº 52 vº) ; — « le béneffice de l'Évangille » en l'église de Gap, résigné par Jacques Pauchon, à Jean Arnaud, 18 fév. 1622 ; led. Arnaud tonsuré par l'évêque du Serre, le 14 avril 1618 (fº 55) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, résignée par led. Pauchon, à Guillaume Sauret, prêtre habitué de l'église de Gap, 18 fév. 1622 (fº 58) ; — la cure de Mévouillon, vacante par décès de Georges de Bolo, à Pierre Balleguier, prêtre, bachelier en théologie, chanoine régulier de St-Ruf ; led. Balleguier, ordonné prêtre par Pierre-André, évêque de Valence et de Die [1]), le 1er avril 1600 (fº 60) ; — les chapelles N.-D. des Miracles et St-Barthélemy de Veynes, résignées par Antoine Arnuet, à Pierre Nicolas, prêtre de Gap, 18 fév. 1622 (fº 63) ; — le prieuré de Ribiers, résigné par Jean Chervas, à Gaspar Chervas. Avignon, 14 mars 1621 ; ce dernier fils de noble Gaspar et de Marguerite Civeta, de Sisteron, tonsuré par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 9 juin 1607 (fº 65 vº) ; — le prieuré d'Antonaves, résigné par Alexandre Tourniaire, à Clément Tourniaire. Avignon, 5 fév. 1621 ; ce dernier, fils de Jacques, de Sisteron, tonsuré par Antoine de Cuppis, évêque de Sisteron, le 28 janv. 1601 ; ordonné prêtre par l'évêque du Serre, à Gap, le 18 déc. 1610 (fº 73) ; — la cure de Ribiers, sous le titre de N.-D. du Serre, résignée par Barthélemy Martin, à Jean Martin. Gap, 13 avril 1622 ; ce dernier, fils d'Honoré, de Sisteron, tonsuré par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 9 juin 1607 ; minoré par Jean Pellissier, évêque d'Apt, 18 déc. 1621 ; ordonné prêtre par led. Toussaint de Glandèves, à Sisteron, le 22 mars 1622 (fº 80). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à noble François de Philibert, fils d'Alexandre, vibailli de Gap, et d'Isabelle de Montauban-Rambaud. Témoins : Jean Arnaud, docteur en théologie, vicaire général, et Guillaume Burgaud. Gap, 2 avril 1622 (fº 84 vº) ; — le prieuré de Jarjayes, vacant par incapacité d'Étienne Bonardel, à Jean Massal, prêtre, protonotaire apostolique. Rome, 26 fév. 1622 ; led. Massal, fils de Gabriel, de St-André, diocèse de Lodève, tonsuré par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, le 6 fév. 1615 (fº 85 vº). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à François de Gril, fils de Jacques, seigneur de St-Michel-en-Champsaur, 18 avril 1622 (fº 92). — Collations : le prieuré de Jarjayes, résigné par Étienne Bonardel, à Augustin Albert. Avignon, 6 mai 1622 (fº 95) ; — la cure de Montjai, vacante par décès de Claude Richaud, à Guillaume Latil. Gap, 22 mai 1622 (fº 100 vº) ; — lad. cure de Montjai, à Jean de Mévouillon, 22 mai 1622 ; led. Mévouillon, tonsuré par Pompée Perilli, évêque d'Apt, le 27 oct. 1599 ; ordonné prêtre par Jean Pelissier, aussi évêque d'Apt, le 7 déc. 1620 (fº 103 vº) ; — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Victor Marcelhe, à Antoine Marcellin, 23 avril 1622 (fº 107 vº) ; — le prieuré de Chabottes, résigné par Jacques Guibé, à André Guibé, frère dud. Jacques. Rome, 26 janv. 1621 (fº 109 vº). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à Jean-Baptiste de Gaultier, fils de Jacques, docteur en droits, lieutenant particulier au bailliage de Gap, et de Louise de Revillasc, 22 avril 1622 (fº 114). — Collations : la cure de Charbillac, sans titulaire depuis longtemps, à Guillaume Sauret, bénéficier de l'église de Gap, 23 juin (fº 117 vº) ; — la chapelle N.-D. de Consolation, de Sigoyer, résignée par Honoré Richard, prêtre de Manosque, à noble François de Philibert, clerc de Gap, 18 juil. (fº 120 vº) ; — la chapelle Ste-Madeleine de Sigoyer, à Jean Gastaud, de Gap, 18 juil. (fº 124 vº) ; — la chapelle St-Michel de Ribeyret, vacante par décès d'Antoine Inguibert, prêtre de Caron, à Guillaume Latil, bénéficier de la cathédrale de Gap, 19 juil. (fº 128) ; — la chapelle N.-D. de Pitié de Ventavon, à Jacques Martel bénéficier de Gap, 7 août (fº 129 vº) ; — la chapelle Ste-Catherine de St-Julien-en-Champsaur, fondée par Jean Vachier, à Daniel de Vitalis, chanoine de Gap, 6 août (fº 134 vº) ; — les chapelles St-Jean-Baptiste et St-Antoine d'Orsière, à Guillaume de Gril, prêtre, 31 août 1622 (fº 140) ; — la sacristie du prieuré de Romette, résignée par Pierre Magnan, à Gaspar Jausselme, moine, par Ray-

[1]) Pierre-André de Gelas de Léberon, mort en 1621 (cf. Gams, p. 649).

naud de Revillasc, conseiller au Parlement de Grenoble, prieur de Romette. Grenoble, 28 août 1622 (f° 142 v°); — la sacristie de St-Pierre de Véras, résignée par Gaspar Jausselme, à fr. Balthasar Fulcon, prêtre et moine de Véras, par Pierre Latil, vicaire général de Raynaud de Revillasc, prieur de Romette, 7 sept. 1622 (f° 148). — Lettres de tonsure, par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, à Antoine Ripert, fils de Joseph, de Manosque, dans l'église des Capucins de Manosque, le 22 févr. 1615 (f° 150) ; à Jean Ripert, frère dud. Antoine, dans le couvent des Frères Mineurs de Forcalquier, 18 avril 1620 (f° 150 v°). — Collations : la cure de Pelleautier, résignée par Adam Villar, à André Romieu, 4 sept. 1622 (f° 152); — la cure de Trescléoux, depuis longtemps vacante, à Gaspar Subé, prêtre des Mées, diocèse de Riez, 14 sept. 1622; led. Subé, fils de Pierre, tonsuré par Charles de St-Sixte, évêque de Riez, aux Mées, le 27 mai 1604; ordonné diacre par Jacques Martin, évêque de Senez, le 19 mars 1616 (f° 153 v°); — la chapelle St-Jean-Baptiste de Ventavon, vacante par décès de Raynaud de Lombard de La Loubière, à Claude Ricoul, clerc de Veynes. St-Léger, *in castro nostro*, 9 oct. 1622 (f° 156 v°); — la cure de Moydans, résignée par Gaspar Subé, à François Gréollen, du diocèse d'Aix, 4 oct. (f° 159 v°); — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par le chanoine Jean Albert, à Jean Ruelle-Clément, prêtre du diocèse de Grenoble. Rome, 26 août 1622; led. Ruelle-Clément, fils d'Antoine et de Catherine Ponset, de La Vallette, mandement de Ratier *(Raterii)*, diocèse de Grenoble, tonsuré par Pierre Paparin, évêque de Gap, à Beaumont, en cours de visite, le 21 juil. 1599; ordonné prêtre par l'évêque du Serre, à Gap, le 25 mars 1607 (f° 161 v°); — le prieuré de St-Pierre de Jarjayes, avec les chapelles St-Gervais d'Avanson et autres, à Jean Massal, prêtre de Lodève. Gap, 8 nov. 1622 (f° 165); — le prieuré-cure de Montjai, vacant par incapacité de Jean de Mévouillon et de Guillaume Latil, à Antoine Feraud. Avignon, 6 août 1622; led. Feraud, fils d'Honoré, de L'Escale, tonsuré par l'évêque du Serre, le 23 déc. 1617; ordonné diacre par Jean Pellissier, évêque d'Apt, le 13 juin 1620 (f° 168); — la cure de Champoléon, vacante depuis deux ans, à Jean Giraud-Sauveur, prêtre d'Orsière, 18 juil. 1622 (f° 172 v°); — les chapelles St-Jean et Ste-Catherine de Rosans, à Jacques Paparin, prévôt de N.-D. de Gap. 10 déc. 1622 (f° 174 v°).

1623. — Collations : la chapelle de N.-D. de Pitié et des Cinq Plaies fondée en la cathédrale de Gap, vacante par décès de Jean Constans, à Jean-Antoine Arnoux. Gap, 4 janv. 1623 (f° 178 v°); — la cure de St-Michel de Bénévent, sans titulaire, à Claude Le Clerc, prêtre, 18 janv. (f° 180 v°); — la prébende vacante par décès de Jacques Salvat, à Joseph Eymeri. Avignon, 11 déc. 1622; led. Eymeri, fils d'Esprit, docteur en médecine, et de Claudie de Barthélemy, d'Avignon, tonsuré par Étienne Dolci *(Dulcis)*, archevêque d'Avignon, le 22 sept. 1612 (f° 184). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à Henri Villar de La Garde, fils d'Honoré-Charles et de Louise Céas, de Gap, 19 janv. 1623 (f° 190). — Collations : le prieuré St-Andéol d'Upaix, vacant *certo modo*, à Gabriel Martin, docteur en théologie, prêtre bénédictin [1]). Rome, 3 juin 1622 (f° 192); — le prieuré de Plaisians, résigné par Martin Indignoux, à Jacques Indignoux, al. Endignoux. Avignon, 24 nov. 1622 (f° 195 v°); — la chapelle Ste-Anne d'Upaix, résignée par Jacques Amat, à Claude Amat, clerc d'Upaix, 17 févr. 1623 (f° 201 v°); — la cure de Pomet, vacante par décès de Jean Griffet, à Boniface Aucquier, prêtre de St-Martin, diocèse de Riez, 17 févr. 1623; led. Aucquier, tonsuré par Charles de St-Sixte, évêque de Riez, le 21 sept. 1601; ordonné prêtre par Jacques Martin, évêque de Senez, le 12 juin 1604 (f° 204); — lad° cure de Pomet, à Jacques Martel, bénéficier de Gap, 16 févr. 1623 (f° 206 v°); — la prébende théologale, vacante par décès de Claude Gérardot, à Pierre Bonnet, docteur en droits. Présents : l'évêque du Serre, Félicien Bouier, docteur en droits et en théologie, doyen; Jacques Salvat, archidiacre, Honoré Buysson, sacristain, Paul de Beauvois, Guillaume Burgaud, Charles Arnaud, Gabriel Robert, Philippe Sagnières et Daniel de Vitalis, chanoines, 31 mars 1623; led. Bonnet, fils de Jean et de Marguerite Gautier, de Gap, tonsuré par l'évêque du Serre, le 23 sept. 1606 (f° 209). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre : à Benoît Brunet-Flocard, fils de Pierre, notaire et procureur, à Gap, et d'Esther de Vitalis, 6 janv. 1623 (f° 215 v°); — à Louis Ruynat, fils de Claude, notaire, et de Florine Sambain, de Corps, 22 avril 1623 (f° 216 v°). — Collations : la prébende résignée par Jacques Bonet, à Jacques Paparin de Chaumont, prévôt et chanoine, 31 mars 1623 (f° 218); — la chapelle St-Baudille de Séderon, à Joseph des Poix, curé dud. Séderon, 24 janv. 1623; led. des Poix, diacre de Bordeaux, ordonné prêtre par Claude de Gélas, évêque d'Agen, dans l'église métropolitaine de St-André de Bordeaux, le 9 juin 1618 (f° 222); — la cure de Barcillonnette, sous le titre de N.-D. de Valsainte, à Jean Meynier, prêtre, par Jacques Paparin, prévôt, vicaire général et official, 20 déc. 1622 (f° 225 v°); — la chapelle St-Claude d'Upaix, à Jacques Martel, prêtre, 25 avril 1623 (f° 227 v°); — la cure des Costes-en-Champ-

1) Plus tard abbé de Clausone (cf. Adol. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 125-6).

saur, à Antoine Bonafoux, prêtre de Châteauvieux, 28 avril (fº 229 vº); — la chapelle Ste-Marguerite de Beaufin, à Jacques Audibert, clerc du diocèse de Grasse, 5 mai (fº 232); — les cures de N.-D. de La Salle et de St-Jean de Quet, résignées par Claude Prat, à Louis Ruynat, clerc de Corps, 1er mai (fº 234); — la cure d'Antonaves, résignée par Clément Tourniaire, à Dominique Blond, prêtre du diocèse de Fréjus, 28 mai (fº 236); — les chapelles de Ste-Catherine et St-Jean de Rosans, résignées par Jacques Paparin, à noble Guillaume Silve, fils de Henri, clerc d'Orpierre, 31 mai 1633 (fº 238 vº); — la chapelle St-Antoine du Monêtier-d'Ambel, à Pierre Gaignaire, clerc dud. lieu, 10 juin (fº 242). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à Sébastien Guittard, fils de Pierre, procureur à Gap, et de Julie Vitalis, 10 juin (fº 244). — Collations : la cure de Pomet, résignée par Philippe Sagnières, à Pierre Clari, prêtre d'Upaix, 5 juil. (fº 244 vº); — la cure de St-Jean-de-Montorsier, résignée par François Lauris, à Honoré Barbaroux, prêtre du diocèse de Senez, 27 juil. (fº 246 vº); — le bénéfice de la cathédrale de Gap résigné par Jacques Vignon, à noble Daniel du Serre, clerc de Paris, 12 avril 1623 (fº 249). — Lettres d'absolution pour Barthélemy Seignoret, prêtre du diocèse d'Embrun, ordonné prêtre sans dimissoires par l'évêque de Senez. Avignon, 14 mars 1622 (fº 255). — Collations : la cure de Séderon, résignée par Joseph des Poix, à Antoine Lagier, docteur en théologie, 5 sept. 1623 (fº 260); — la cure de Châteauvieux, vacante par décès de Claude Garcin, à Balthasar Payan, prêtre de Tallard, 8 sept. (fº 263); — la cure de Furmeyer, vacante par décès de Ponsier *(Ponserius)*, à Pierre Nicolas, prêtre habitué de la cathédrale de Gap. Gap, 8 nov. 1623 (fº 265); — le prieuré de Montbrand, vacant par incapacité du titulaire, à André Blusset, par Claude Marrou, prieur de St-Géraud d'Aspres et seigneur dud. lieu. Témoins : Antoine Paviot, prieur de Véras, et Pierre Reverdel, châtelain d'Aspres. Aspres-sur-Buëch, 30 nov. 1623; led. Blusset, fils de Sauveur et d'Alix Brunet, de Veynes, tonsuré par l'évêque du Serre, à Gap, le 28 nov. 1623 (fº 268); — la sacristie de Ribiers, vacante par décès d'André Vachier, sur présentation du prieur Gaspar Chervas, à Pierre Alibert, prêtre de Sisteron, 17 déc. 1623 (fº 271). — Lettres de tonsure par Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, à Gaspar Gallien, fils d'Annibal, avocat au Parlement, et d'Hippolyte Bonnet, de Grenoble. Vienne, 29 avril 1620 (fº 274). — Collation de la cure de Lardier, résignée par Gaspar Maurin, à Joseph André, prêtre, 5 déc. 1623 (fº 274 vº). — Lettres de tonsure pour Pierre Gautier, fils d'Esprit, de Gap, 21 sept. 1613 (fº 277). — Dimissoires pour « Pierre de Buisson », chanoine de Gap, 13 déc. 1623; led. Buysson, minoré et ordonné sous-diacre par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, le 23 déc. (fº 278). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre : à noble Alexandre de Bonne, « baron d'Auriac », fils d'Étienne de Bonne, seigneur d'Auriac et comte de Tallard, et de feue Madeleine de Rousset. Gap, 28 déc. 1623 (fº 280); — à noble Gaspar de Philibert, fils d'Alexandre, bailli de Gap, et de Dlle de Montauban, 20 déc. 1623 (ib.).

1624. — Collations : l'archidiaconat de Gap, vacant par décès de Jacques Salvat, à « noble Alexandre de Bonne, baron d'Auriac », 2 janv. 1624 (fº 280 vº); — la panaterie ou bénéfice de la cathédrale de Gap vacant par décès de Jacques Martel, à Jérôme Noguier, al. Nouguier, prêtre, organiste de la cathédrale, 31 déc. 1631; led. Nouguier, tonsuré par l'évêque du Serre, dans l'église du couvent des Capucins de Gap, le 19 sept. 1620 (fº 283). — Lettres de tonsure pour Jacques Brunet, fils de François et d'Anne Buysson, de Gap. Gap, 22 avril 1623 (fº 285 vº). — Collation de la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, vacante par décès de Jacques Salvat, archidiacre de Gap, à Félicien Bouier *(Bouerio)*, docteur en théologie et en droits, prêtre et doyen de la cathédrale de Gap, 2 janv. 1624 (fº 286), etc.

G. **856**. (Registre.) — In-4º, 365 feuillets, papier. Sans cote.

1596-1630. — « Registre des insinuations bénéficiales du diocèse de Gap », tenu par Charles Villar, greffier, et Charles Nivoul, son substitut, commencé le 21 avril 1627. — Répertoire (fºs 2-3).

1627. — Collations : la chapelle de N.-D. de Pitié et de St-Antoine de « Méyeros », en Beaumont, vacante par décès de Jean Aubert, prêtre, à Jean Rulle, al. Ruelle-Clément, sacriste de St-Laurent-en-Beaumont, par Jean Arnaud, vicaire général de Gap, 16 avril 1627 (fº 4); — la cure de La Salette, depuis plusieurs années sans titulaire, à Louis de Romieu, 28 nov. 1626; led. de Romieu, fils d'Antoine et de Claudie de Gaultier, d'Avignon, tonsuré par Étienne Dolci (*Dulci*), archevêque d'Avignon, le 28 févr. 1616; ordonné prêtre par Jacques Martin, évêque de Senez, le 22 déc. 1618 (fº 6); — la cure d'Asprès-lès-Corps, sans titulaire, à André de Romieu, d'Avignon, 22 avril 1627 (fº 8 vº); — le prieuré-cure de Sallérans, résigné par Jean Aubert, à Jean Pierre Latil. Rome, 25 déc. 1626; led. Latil, de Noyers, ordonné prêtre par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, dans l'église des Frères Mineurs de Forcalquier, le 3 avril 1627 (fº 12); — la chapelle St-Georges du Bersac, à Guillaume Camus (*Camussio*), « curé perpétuel de Serre, professeur en théologie », du diocèse de Vence, 20 avril 1627; led.

Camus, tonsuré par Guillaume Blanc, évêque de Grasse, le 8 juin 1596 (f° 16 v°) ; — le prieuré de Montmaur, vacant par décès de Jean Reynaud, à Jean de La Salette, prêtre de Vienne, chanoine de St-Ruf. Rome, 24 janv. 1627 (f° 19) ; — la cure de St-Jacques-en-Valgaudemar, résignée par Jérôme Noguier, à Georges Perier, 28 mars 1627 (f° 23) ; — la cure de Bénévent, à Laurent Barnéoud, prêtre du diocèse d'Embrun, 8 mai 1627 (f° 27) ; — la cure d'Étoile et Villebois, vacante par décès de Michel Cotel, à noble Charles de Périssol, prêtre, docteur en théologie, originaire d'Orpierre, 4 juin (f° 30) ; — le « prieuré de N.-D. de la Montaigne de l'Haut-Jubéo, soubs le titre St-Lagier », al. *de Alpo in monte Jubeo*, à Ennemond d'Arènes, prêtre, chanoine de St-André de Grenoble. Rome, 14 janv. 1627 (f° 32 v°); — la cure de Savournon, sous le titre de St-Pierre et St-Paul « du Coing du Bourc », à Jean-Antoine Abert, 23 juil. (f° 43) ; — le « prieuré de Gaudissard, au lieu d'Aiguelaye, soubz le tiltre St-Jacques de Sanières », résigné par Pierre Bermond, à Jean Bermond. Avignon, 9 juil. 1627 ; ce dernier, fils de noble Claude Bermond de Limans, tonsuré par Antoine de Cuppis, évêque de Sisteron, le 19 févr. 1606 ; ordonné prêtre par Toussaint de Glandèves, à Sisteron, dans l'église des Capucins, le 26 mars 1622 (f° 45 v°) ; — le prieuré de Montmaur, à « noble François de Flotte, sieur d'Aurouze ». Rome, 18 avril 1627 ; led. Flotte, fils de Balthasar, comte de La Roche et seigneur de Montmaur, et de Marthe d'Amboise, tonsuré par l'évêque de Gap, le 18 avril 1620 (f° 53 v°) ; — les prieurés de Trescléoux et de Montbrand, à Claude Ricou, licencié en théologie. Rome, 18 avril 1627 ; led. Ricou, fils de feu Jacques et de Marie Brochier, de Veynes, tonsuré à Gap, le 23 déc. 1617 (f° 59) ; — le prieuré de Serres, à Luc Ricou, id. (f° 65 v°, cf. 80) ; — le prieuré de La Roche-sur-Buis, vacant par décès de Guillaume Chanuel, à Jean Chanuel, clerc de St-Martial d'Avignon. Avignon, 9 août 1627 (f° 72 v°). — Lettres de tonsure, par Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, à Ennemond d'Arènes, fils de François, laboureur, dans le couvent de Ste-Claire de Grenoble, 28 mars 1587 ; ordonné prêtre par Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, le 22 sept. 1602 (f° 79 v°). — Collations : la sacristie de St-Bonnet, à Jean Mazet, par Raynaud de Revillasc, prieur de Romette. Grenoble, 5 sept. 1625 (f° 80 v°) ; — la cure de Montmorin, résignée par Pierre Nau, à Laurent Guion, prêtre de Salon, en Provence, 17 sept. 1627 (f° 85 v°) ; — la cure de Rosans, résignée par Étienne Gras, à Barthélemy Faucon, 1er oct. 1627 ; led. Faucon, de Valernes, ordonné diacre par Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, le 23 déc. 1606 (f° 87 v°); — la cure de « La Bastie de Mont-Salléon », résignée par Jean Roche, à Pierre Michel, du diocèse d'Apt, 6 nov. 1627 (f° 90).

1628. — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre : à Jean-Antoine Blanc, fils de feu Pierre, de St-Firmin. Gap, 1er janv. 1628 (f° 92); — à Pierre Olivier, fils de feu Pierre et de Marie de Bénévent, de St-Firmin, id. (f° 92 v°). — Collations : le prieuré de Reillanette, résigné par Michel Duret, moine de St-André-lès-Avignon, à Vincent Eyrous, de Simiane. Rome, 18 avril 1627 (f° 93) ; — les chapelles « de Furmeyer et Perrolier » d'Aspres-sur-Buëch, à « noble Raynaud de Revilhasc », fils de François et de Diane de Ponnat, d'Aspres, par Hugues de Ponnat, prieur dud. Aspres. Domène, 7 janv. 1628 (f° 97 v°) ; — le prieuré de Thuoux, sans titulaire, à Jean-Baptiste Gaultier, 12 janv. (f° 99 v°) ; — la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, vacante par décès de Jean Gaillard, à Rodolphe Le Mire, prêtre du diocèse de Rouen, 22 janv. (f° 104) ; — la chapelle Ste-Marguerite de Beaufin, à Gaspar-Arnaud de Bermond, fils de Simon et de Catherine Arnaud, de Sisteron, 7 fév. (f° 107) ; — la chapelle N.-D. *de Pictis*, de St-Maurice-en-Valgaudemar, à « messire Daniel du Serre de Tornefort », clerc de Paris, 18 févr. (f° 109 v°) ; — la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, résignée par Rodolphe Le Mire, à Jean Laurent Garins, 18 mars (f° 114 v°) ; — le bénéfice de la cathédrale de Gap résigné par Nicolas Pons, à Michel Meyer, clerc de Gap, 12 avril (f° 117) ; — le prieuré-cure de N.-D. d'Eyguières, à Guillaume Sauret, prêtre habitué de l'église de Gap, 28 mars (f° 123 v°) ; — les cures de St-Pierre et St-Martin d'Argenson, résignées par Jean Paviot, à « Mathieu de Piarre », fils de Michel et d'Isabelle Eyssautier, de Mison, 4 mai 1628 (f° 126) ; — la cure de Corps, à Antoine Didier, licencié en théologie, 27 août 1627 (f° 128) ; — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Antoine Marcellin, à Jacques Souchier, prêtre du diocèse d'Embrun, 28 avril 1628 (f° 129 v°) ; — la cure de Rabou, sur présentation du chanoine Daniel de Vitalis, à Pierre Philibert, fils de Louis, notaire, de Gap, 29 mai (f° 132 v°) ; — le prieuré de St-Laurent-de-Beaumont, résigné par Claude de Vignon, à noble Henri Ferrand, fils d'Octavien, conseiller au parlement, et d'Olympe de Verdun, de Grenoble. Avignon, 1er mars 1627 (f° 135 v°); — le prieuré de N.-D. de Beaulieu de L'Épine, résigné par Guillaume Rosset, prêtre, à « noble Jean de Morges de Moustiers, seigneur de Gargas ». Rome, 25 déc. 1627 (f° 143 v°) ; — le prieuré de Serres, résigné par Lucas Ricou, à « Claude Navizel, prêtre habitué en l'église collégiale et chapelle royalle St-André de Grenoble, aumosnier de Mme la conestable de Lesdiguières ». Rome, 15 mars 1628 ; avec certificat de mise en possession par « Guilheaume Camus, docteur en sainte théologie, curé

perpétuel en l'église perrochielle de la ville de Serres, pénitentiel de Sa Sainteté et archiprêtre en Rozanois et ses baronnies, au diocèse de Gap », 25 juil. 1628 (f° 154) ; — la prévôté de l'église cathédrale de Gap, résignée par Jacques Paparin de Chaumont, à « noble Hugues de Ponnat ». Rome, 15 mars 1628; mis en possession le 2 juil. (f° 162) ; — le « prieuré de Chabestain, soubz le titre de N.-D. de la Val-Sainte », vacant par décès de François de Poissac, à noble Alexandre de Gruel, clerc, âgé de 11 ans. Rome, 1er mars 1628 (f° 168) ; — la chapelle Ste-Madeleine du lieu d'Argenson, résignée par Guillaume Latil, procureur d'Étienne Genevès, clerc de Gap, à Mathieu de Pierre, sr du Mas, curé de St-Pierre et St-Martin d'Argenson, 4 sept. 1628 (f° 174 v°) ; — le prieuré de Tallard, résigné par Alexandre de Bonne, baron d'Auriac, à Louis Carre, prêtre. Avignon, 2 août 1628 (f° 176 v°) ; — le prieuré de St-Martin de Ventavon, résigné par Barnabé Sarrasin, à Jean de Morges, sr de Gargas. Rome, 19 mai 1628 (f° 184) ; — les chapelles de N.-D. d'Espinasses et des « Trois-Chasteaux », de Veynes, vacantes par décès d'Antoine Dromenc, à Pierre Nicolas, prêtre, curé de Furmeyer, 20 sept. 1628 (f° 189) ; — la cure de Sigoyer-sur-Tallard, vacante par décès de noble Antoine de Moirenc, à noble Charles du Serre, chanoine de Gap, prieur de St-Martin *de Ortis*, à Upaix, 12 oct. (f° 192) ; — le prieuré de Trescléoux, vacant par décès de Barthélemy Vernies, à Pierre de La Gourie, prêtre de Toulouse, docteur en théologie. Rome, 10 juil. (f° 195) ; — l'archidiaconat de l'église de Gap, résigné par Alexandre de Bonne, comte de Tallard et baron d'Auriac, à noble Charles de Gruel, 25 nov. (f° 200). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à Ennemond de Gruel, seigneur de Villebois, fils de Claude de Gruel, seigneur du Saix et Sigoyer, et de Julie de Bonne. Gap, 9 nov. 1624 (f° 203 v°). — Collations : la cure de Tallard, résignée par Louis Carre, à Étienne Bocquin, prêtre, licencié en théologie, 12 nov. 1628 (f° 204) ; — la chapelle Ste-Catherine du Monêtier-d'Ambel, à Gaspar Boffin, prieur de Corps et dud. Monêtier, 27 oct. (f° 206) ; — le prieuré de St-Arey de Gap, résigné par Paul Allemand, clerc, à Jean Arnaud. Rome, 13 oct. 1628 (f° 207) ; — la cure de Ste-Luce-en-Beaumont, sans titulaire, à Bernard du Four, prêtre de Genève (*Gebenensis*), 31 mai 1628 (f° 210) ; — le bénéfice de l'église de Gap résigné par Jean Arnaud, à Paul Allemand. Rome, 13 oct. 1628 (f° 212).

1629. — Autorisation d'établir à Gap un couvent d'Ursulines, donnée par l'évêque de Gap, sur requête des religieuses Ursulines de Grenoble : Catherine de Jésus, supérieure, François de la Mère de Dieu, François du Sauveur et François de l'Incarnation (Gap, 29 janv. 1629) ; et par les consuls de cette ville, à condition de payer les tailles des biens qu'elles pourraient acquérir (Gap, 7 janv. 1629). Mandement pour faire cet établissement, par Artus de Lionne, chanoine de Grenoble, directeur et supérieur des Ursulines de cette ville [1], aux sœurs Françoise Bardet de Ste-Ursule, du couvent de Lyon, en résidence à celui de Grenoble, Anne Franque de La Croix, Élisabeth Pourroy de St-Jacques, Philippe de Vardonnay de St-Esprit, Marie Rolland de l'Incarnation, professes, et Madeleine de Barsellot de St-Bernard, Marguerite du Serre de Jésus et Marie de Savines de Jésus, novices. Ces religieuses, appelées à Gap par les consuls et par plusieurs autres personnes, sont surtout vouées « à l'instruction des filhes » (Grenoble, 5 févr. 1629). Vu, par Félicien Bouier, al. Boyer, « conseiller, aumosnier du Roy, doyen de Gap, vicaire général » de Grenoble. Autre mandement par Artus de Lionne à mère Catherine Pognat (Ponnat) de Jésus, supérieure des Ursulines de Grenoble, afin de se rendre à Gap pour faire la fondation susdite ; elle reviendra à Grenoble vers la fin du mois de mai, et alors seulement la sœur Bardet, son assistante, nommée supérieure de Gap, ira dans cette dernière ville, avec la sœur « Barolet », 6 févr. 1629. Insinuation du 18 févr. (f° 216 v°). — Collations: la sacristie de Lagrand, vacante par décès de Pierre Jalinastre, à Jacques de Méans, prieur d'Eyguians, par Louis de Simiane, prieur de Lagrand. Grenoble, 28 févr. 1629 (f° 221) ; — l'archidiaconat de Gap, vacant par incapacité d'Alexandre de Bonne, à Balthasar du Fau, al. du Faur, sr de Varey, clerc de Gap. Avignon, 17 nov. 1628 (f° 223) ; mis en possession par Rodolphe Le Mire, curé de Manteyer, le 4 mars 1629 (f° 230) ; — les chapelles de Montbrand et de Champsaur, à Tallard, vacantes par décès de Jacques Bernous, à noble Honoré du Serre, clerc, 18 févr. 1629 (f° 232 v°) ; — la cure de La Cluse-en-Dévoluy, vacante par décès de Gaspar Florens, à Claude Brochier, prêtre habitué de l'église de Gap, 15 avril (f° 235) ; — le bénéfice de lad. église, dit de la messe du matin, résigné par Barnabé Girard, à Antoine Blanc-Camargues, clerc de Gap, 7 avril (f° 237) ; — la cure de La Motte-en-Champsaur, vacante par décès de Jacques Saurel, à Étienne Lambert, 22 avril (f° 240 v°) ; — la cure d'Orsière, sans titulaire, à Laurent Jartoux, prêtre du diocèse d'Embrun, 15 mars (f° 242 v°) ; — le prieuré de St-Andéol, résigné par Gabriel Martin, à Gabriel Brunel, clerc du diocèse de Vaison, son neveu. Rome, 17 oct. 1628 (f° 245) ; — la cure des Costes-en-Champsaur, à Rodolphe Le Mire, prêtre du

[1] Le père du ministre d'État Hugues de Lionne (1611-71), pourvu de l'évêché de Gap le 11 avril 1639, démissionnaire le 19 avril 1661, mort à Paris le 21 mai 1663.

diocèse de Rouen, 7 mai 1629 (f° 253 v°) ; — les chapelles de N.-D. de Tournefort, à La Bâtie-Neuve, de St Jean-Baptiste, en l'église de St-Maurice-en-Valgaudemar, et autres, vacantes par décès de Daniel du Serre, à Honoré du Serre, 7 avril (f° 256 v°) ; — le « prieuré de St-Martin d'Aux, mandement de Sigoyer », vacant par incapacité de Louis Davin, à Barthélemy Bernard, prêtre de Tallard. Rome, 22 mars 1629 (f° 263) ; — la prébende et le doyenné de Gap, vacants par incapacité de Félicien Boyer, à Gaspar du Serre, clerc de Gap. Avignon, 29 mars 1629 (f° 266) ; — la sacristie de Lagrand, à Jacques de Méans, moine. Avignon, 10 mai 1629 (f° 278 v°). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à « noble Louis du Serre, filz de noble Gaspard du Serre, s[r] de La Grange », et de Suzanne Roux, de Gap, 26 mai 1624 (f° 283). — Collations : la cure de St-Martin d'Arzeliers, vacante par décès de Pierre Borrelly et occupée par Guillaume Arthemalle, mais ayant un autre bénéfice, *per incompatibilitatem*, à Honoré Burle, fils d'Antoine, notaire, de Manosque. Castel Gandolfo, diocèse d'Albano, 23 mai 1629 (f° 284) ; — le prieuré-cure de Saléon, résigné par Pierre Hugues, à Jean-Pierre Jourdan, fils d'Antoine et de Diane Tourniaire, de Sisteron. Ib. 18 mai (f° 287 v°) ; — la chapelle Ste-Madeleine, de Serres, vacante par décès de Gaspar Piot, à Jean-Antoine Nivoul, clerc habitué en la cathédrale de Gap, 19 sept. 1629 (f° 290 v°) ; — la chapelle St-Michel au prieuré d'Aspres-sur-Buëch, vacante, *propter non insinuatas provisiones tibi à D° Claudio Marrou, dicti prioratus priore*, à Michel de Mont, clerc, fils de feu Jean et de Suzanne Nebon, d'Aspres, par Hugues de Ponnat, prieur d'Aspres, 4 oct. 1629 (f° 293) ; — la chapelle dite de Chabert, dud. Aspres, à Georges Jame, prieur de Thuoux, prêtre d'Aspres, par le même, 13 oct. 1629 (f° 295 v°) ; — la cure de Romette, sans titulaire, à Esprit Martin, prêtre de Risoul, en Embrunais, présenté par Raynaud de Revillasc, prieur de Romette. Romette, 20 août 1629 (f° 296 v°) ; — le prieuré de St-Martin d'Upaix et la prébende « du Moulin de St-Laurens, al. du Moulin du Cros », vacants par incapacité de Charles du Serre, à Pierre de Romigny, prêtre, curé de N.-D. de Cognin *(de Cognino)*, diocèse de Grenoble. Rome, 19 août 1629 ; led. de Romigny, de Paris, tonsuré par Henri de Gondy, évêque de Paris, le 26 mars 1604 ; minoré par le cardinal Henri de Retz, le 14 mars 1620 ; ordonné prêtre à Paris, par Pierre, évêque de Grenoble [1]), le 20 juin 1621 (f° 298 v°) ; — la cure de La Salette, résignée par Louis de Romieu, prêtre d'Avignon, à Barthélemy Seignoret, prêtre de Veynes, présenté par Gaspar Boffin, prieur de Corps et d'Ambel, 12 nov. 1629 (f° 309) ; — la chapelle St-Jacques et St-Philippe de Ribeyret, sans titulaire, à Claude Curnier, curé de Ribeyret, 24 oct. (f° 311 v°) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, résignée par Félicien Boyer *(Bouter)*, doyen de Gap, à Honoré Métallier, clerc de Gap. Rome, 19 août 1629 (f° 313 v°) ; avec opposition à la prise de possession par « Jacques Sclapon, résident à Gap », au nom de « R. P. Pierre Jorna, procureur de la compagnie de Jésus au collège d'Embrun, prieur du prieuré de St-André-lès-Gap, juspatron de lad[e] cure » (f° 318).

1630. — Collations : la cure de Bénévent, résignée par François Barnéoud, à Jean Garcin, prêtre du Puy-Sagnières, diocèse d'Embrun, 10 janv. 1630 (f° 319) ; — le prieuré de Trescléoux, résigné par Jean de Paulis, à Jean Vergnes, al. Venches, clerc du diocèse de Toulouse. Monte Rotondo, diocèse de Sabine, 25 oct. 1629 (f° 321 v°) ; — la cure de Roussieu, résignée par Charles L'Hoste, à Michel Héroux, prêtre du diocèse d'Arles, 26 mai 1620 (f° 331) ; — la cure d'Aspres-lès-Corps, résignée par André de Romieu, à André Gras, de Bourgoin, diocèse de Grenoble, 9 févr. 1629 (f° 333) ; — le prieuré-cure de Ste-Euphémie, vacant par décès de Pierre Nicolas, à Jean Arnaud, prieur de St-Arey-lès-Gap, 7 janv. 1630 (f° 335) ; — la cure de Chanousse, vacante par décès de Pierre Garcin, à Jean-André Séali, al. Siard, prêtre de Sisteron, 29 janv. (f° 337 v°) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, détenue à tort par Honoré Métallier, à Jean Toursier, prêtre du diocèse d'Embrun. Pont-de-Sorgues, 1[er] févr. 1629/30 ; led. Toursier ordonné prêtre par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, dans la chapelle St-André de la cathédrale dud. Embrun, le 20 sept. 1614 (f° 339) ; mis en possession le 6 mars 1630 (f° 342 v°) ; — deux chapelles de Tallard, sous le titre de N.-D. de Miséricorde, vacantes par décès de Jacques Verne, à Mathieu Bernou, prêtre de Tallard. Castel Gandolfo, 18 mai 1629 (f° 345) ; — la cure de La Motte-en-Champsaur, à Claude Constans, prêtre du diocèse d'Embrun. Gap, 13 avril 1630 (f° 349) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, vacante par incapacité de Jean Métallier et de Jean Toursier, à Antoine Pons, prêtre de St-Martin-de-Queyrières, diocèse d'Embrun. Pont-de-Sorgues, 23 avril 1630 (f° 352) ; — le prieuré-cure d'Eygaliers, sans titulaire, à Charles Galand, de Malaucène, ordonné prêtre par Guillaume Cheysolm, évêque de Vaison, le 25 sept. 1622, pourvu le 1[er] mai 1630, mis en possession le 3 mai (f° 357 v°) ; — la chapelle N.-D. des Eyrauds, en la cathédrale de Gap, à Jean-Antoine Nivoul, habitué de lad[e] église, présenté par Antoine de Roux de Montauban, seigneur de La Rochette et seigneur majeur de Sigottier, 2 juin 1630 (f° 359 v°). —

[1]) Pierre Scarron, consacré le 27 mars 1621, mort le 8 févr. 1668.

Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à Claude de Flotte, fils de feu Gaspar, seigneur de La Gardette, et de Laurence de Revillasc, 6 juin 1630 (fº 362 vº). — Collations : la cure de St-Michel-en-Beaumont, abandonnée, à Blaise Pons, du diocèse d'Embrun. Gap, 31 mai 1628 (fº 363), etc.

G. **857**. (Registre.) — In-4º, 270 feuillets, papier. Coté P.

1616-1633. — « Registre des insignuations des provisions bénéficialles du diocèse de Gap », tenu par Benoit Dye, commencé le 22 août 1630, sous l'évêque Charles-Salomon du Serre.

1630.—Collations : les chapelles des Onze mille Vierges, fondée par Guillaume d'Esparron, et de St-Martin, fondée par Olivier de Laye, vacantes par décès d'Antoine Brunet, à Jean-Barthélemy Gautier, clerc de Gap. Château de St-Léger, 6 août 1630 (fº 1) ; — la chapelle Ste-Anne « des Barretz », vacante par décès de Barnabas Gérard, à noble Jean-Antoine de Ferrus, d'Oulx, clerc du diocèse de Gap, prieur de Manteyer. Ib., 31 août (fº 6) ; — les cures de Rambaud et de La Bâtie-Vieille, vacantes par décès de François Turriès, à Dominique *Clerissi*, dominicain du couvent de Gap. Ib., 10 août (fº 8 vº) ; — la chapelle de La Madeleine, à Serres, vacante par décès de Michel Meyer, à Jacques Paparin, fils d'Antoine et de Madeleine Eyraud, de La Plaine. Ib., 17 août (fº 11) ; — la cure de St-Marcellin d'Arzeliers, à Laurent Giboin, prêtre de Lazer. Rome, 30 juil. 1630 (fº 14) ; — le bénéfice de la cathédrale de Gap, vacant par décès de Barnabas Gérard, à Philippe Sagnières, chanoine et précenteur, par le chapitre. Présents : Félicien Boyer, doyen, Philippe Sagnières et Pierre de Buisson, chanoines. Gap, dans le petit chapitre, fermé depuis 4 mois, à cause de la peste : *Deo gratiis, qui dignos excitavit vos, et fecit recitare, et aperire portas hujus sue domus, jam a quatuor mensibus clausas et illius chorum mutum et desolatum* [1]), 1er nov. 1630 (fº 17 vº) ; — le bénéfice de ladᵉ église vacant par décès de Michel Meyer, à Pierre Velin, 1er nov. (fº 19 vº) ; — le bénéfice de ladᵉ église, vacant par déces d'Antoine Brunet, à noble Pierre Servel, fils de Marc et de Louise de Beauvois, de Gap (tonsuré le 11 sept. 1613), par le chapitre. Présents : Honoré Buysson, sacristain, Paul de Beauvois, Gabriel Robert, Daniel de Vitalis et Pierre Bonnet, chanoines. Rabou, *in oppido de Rabou, jurisdictionali et de domanio dicti capituli, ubi plures nostrum semotos adesse contingit, ob nefariam pestem que modo sævit in dicta civitate et toto fere territorio Vapincensi...; in domo Jacobi Pouchon, nuncupata* « Au mas de La Rivière », 6 août 1630(fº 22) ; et mise en possession, « par la vision distincte de ladᵉ église » de Gap. Fait « au-dessus la chapelle de St-Arey, proche de ladᵉ ville de Gap, d'où se voit distinctement le dehors de ladᵉ église, » 9 août (fº 23) ; — un des douze bénéfices de la cathédrale de Gap, vacant par décès de Barnabas Gérard, à Gabriel André-Robert, fils de Pierre et de Jeanne Gautier (tonsuré le 18 avril 1620). Rabou, lieu dit *Au Serre dou Fau*, 10 août 1630 ; avec mise en possession, « par la veue distincte de la susdᵉ église cathédrale ». Territoire de Gap, « dans une terre appartenant à noble Claude Olier, sʳ de Montjeu, proche de son forestaige », 12 août (fº 25) ; — la cure de La Cluse-en-Dévoluy, vacante par décès de Claude Brochier, à Louis de Romieu, prêtre d'Avignon. Château de St-Léger, 5 oct. (fº 30) ; — la cure de St-André de Gap, résignée par Dominique Clerissi, à Pierre Jouglar, dominicain du couvent de Gap ; ib., 13 déc. (fº 33 vº) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, vacante par décès d'Antoine Brunet, et dont Antoinette de Peyre, fille de Gaspar de Peyre, seigneur de Théus, est juspatronne, à François Philibert, fils d'Antoine, pharmacien de Gap, et de noble Suzanne de Capris (tonsuré le 10 sept. 1620). Avignon, 8 oct. 1630 (fº 36) ; — la chapelle de St-Jean-Baptiste « de Sellie », paroisse de St-André « des Fauries », en Bochaine, à Jean Arnaud, prieur de Ste-Euphémie. Château de St-Léger, 10 nov. 1630 (fº 51 vº) ; — la cure de La Cluse-en-Dévoluy, résignée par Louis de Romieu, à Alexandre Brunet. Château de St-Léger, 14 déc. 1630 ; led. Brunet, fils d'Isnard de Châteaufort, tonsuré le 28 mai 1611 (fº 57) ; — un des trois bénéfices du « grand autel » de la cathédrale de Gap, vacant par décès d'Antoine Brunet, à Pierre Latil. Avignon, 30 déc. 1630 (fº 65) ; — la cure d'Antonaves, vacante par décès de Jacques Pons, à Antoine « Tourneayre », prêtre de Balons. St-Léger, 18 déc. 1630 (fº 74).

1631, 20 janv. « Je Charles Villar, soubzsigné, greffier des insignuations, confesse avoir retiré ma part de toutes les insignuations faictes et signées par Mᵉ Dye, comme mon substitut, jusques à ce jour ». — Mémoire suivant lequel, « judy, environ midy, 22ᵉ d'août 1630, Mgr de Gap, estant dans l'alée du chasteau d'Auriac », commit led. Dye au « greffe des insignuations,... à charge de partager l'émolument avec sergeant Charles Villar, sa vie durant, en présance de Mᵉ Jean Arnaud, vicayre de mond. seigneur, Mʳᵉ Guillaume Latil, curé de Gap, cappᵉ Mazet Gourragnon, de La Pleyne, noble N., sʳ de Baratier, Jacques Abonel et son père, Jean Paparin et Gabriel. De quoy mond. seigneur les a requis estre mémoratifz, parce qu'il

[1]) La peste avait été constatée à Gap le 3 juillet 1630 (Gaillaud, *Ephémérides*, 1874, p. 301).

n'estoit en lieu comode pour m'en faire dresser et signer lad^e commission, attandu le soubçon du mal contagieux » (f° 76). — Collations : la cure de Cornillon et Cornillac, vacante par décès de Jacques Gailhard, à Michel des Andrés, minoré. Gap, 30 juin 1630 (f° 76 v°) ; — la cure de Mévouillon, vacante depuis longtemps, à Gaspar Subé, curé de Trescléoux, prêtre du diocèse de Riez, 26 juin 1630 (f° 82) ; — la cure de La Motte-en-Champsaur, résignée par Claude Constans, prêtre de « la Ville de Vallouise, au bailliage de Briançon », à Guillaume de Gril, curé de St-Michel-de-Chaillol. Avignon, 28 sept. 1630 (f° 85) ; — la cure de Corps, sans titulaire depuis longtemps, à Rodolphe Le Mire, présenté par Gaspar Boffin, prieur de Corps et d'Ambel. Château de St-Léger, 26 fév. 1631 (f° 94 v°) ; — deux chapelles, « la Furméyère et la Perrolière », à Aspres, résignées par Raynaud de Revillasc, à « Mathieu de Piarre, s^r du Mas », présenté par Hugues de Ponnat, prieur d'Aspres et de Domène, mis en possession le 7 avril 1631 (f° 97) ; — les cures de St-Pierre et St-Martin d'Argenson, résignées par Jean Gastaud, à Georges Jame. Gap, 21 mars 1631 (f° 104 v°) ; — le prieuré de Reillanette, résigné par Vincent Eyroux, à Paul Garcin. Avignon, 16 fév. 1630 (f° 109 v°) ; — les prieurés de Lachau et de Balons, à « Sébastien de Lyonne,.. clerc et escollier estudiant au collège des pères Jésuistes de la ville de Tournon, filz... de noble Hugues de Lyonne, seigneur de Leyssins, conseiller du Roy en la Cour du parlement de ce païs de Dauphiné ». Rome, 7 juil. 1626 ; mis en possession par Antoine Briogne, al. Breugne, curé de Lachau, le 18 déc. 1626 (f° 112 v°) ; — le prieuré d'Antonaves, résigné par Alexandre Tourniaire, prêtre de Sisteron, prieur de Salerans, moyennant une pension de 25 écus, à Sébastien de Lionne, mis en possession le 23 déc. 1626 (f° 115) ; — la cure des Baux, résignée par Jacques Bignon, al. Vignon, à Gaspar Philibert, 24 avril 1631 (f° 131 v°) ; — la sacristie de Lachau, à Sébastien Barillon, prêtre et moine de Cluny, par Sébastien de Lionne, prieur de Lachau. « A Teing », 30 déc. 1630 (f° 135 v°) ; — le prieuré de Plaisians, vacant par décès de Jacques Indignoux, à Georges d'Auvergne, curé d'Aulan. Avignon, 8 mars 1630 (f° 137 v°) ; — la cure de Mévouillon, à Étienne Vion, chanoine de St-Ruf. Gap, 6 juin 1628 (f° 143 v°) — la « cure du Col de Barret », al. Barret-le-Haut, délaissée par Honoré Boyer, à Gaspar Chanousse, prêtre de « La Bastie de Jourdan », diocèse d'Aix, 29 avril 1631 (f° 146) ; — le prieuré de Ribeyret, résigné par Jean Marcel, à Jean Bernus, de Sault, diocèse de Carpentras. Avignon, 21 nov. 1630 ; led. Bernus ordonné prêtre par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, le 19 avril 1631 (f° 148) ; — le prieuré de Thuoux, résigné par Georges Jame, à noble Jacques de Gregoriis, al. Grégoire, de Montmaur, par Hugues de Ponnat, prieur d'Aspres. Domène, 28 mars 1631 ; led. Grégoire, fils de Pierre et d'Anne de Baille, tonsuré par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, dans la chapelle St-Michel de son palais épiscopal, le 1er avril 1623 (f° 155) ; — les chapelles Ste-Croix de Fouillouse et N.-D. de Miséricorde de Gap, résignées par Jean Roland, à Pierre Roland, fils d'Antoine et de Madeleine Suau, de Claret, 3 mai 1631 (f° 160 v°) ; — la cure de St-Laurent d'Orsière, à Claude Perrin, du diocèse de Besançon, présenté par Raymond Sauvian, recteur du collège d'Embrun, prieur de St-André de Gap, 5 juin 1631 ; led. Claude, al. Poncet Perrin, ordonné prêtre par Jean-François de Sales, évêque de Calcédoine, coadjuteur de l'évêque de Genève, à Annecy, dans l'église de Ste-Claire, le 5 juin 1621 (f° 163) ; — la cure de Montjai, depuis longtemps abandonnée par Michel Thumin, à Denis Albert, 7 mai 1631 ; led. Albert, de Reillanette, ordonné prêtre par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, le 21 déc. 1631 (f° 166) ; — la cure du Monêtier-d'Ambel, à Jean-François du Soleil, 9 juin 1631 ; led. du Soleil ordonné prêtre par Pierre de Villars, archevêque de Vienne, dans l'église de St-Maurice, le 2 avril 1627 (f° 169 v°) ; — le prieuré de Plaisians, vacant par décès de Jacques Indignoux, à Édouard Pontaix. Avignon, 10 mars 1630 ; led. Pontaix, du diocèse de Vaison, ordonné prêtre par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, le 21 déc. 1630 (f° 172 v°) ; — la cure des Costes-en-Champsaur, depuis longtemps sans titulaire, à Antoine Périer, fils de Jacques, du Séchier, paroisse de St-Jacques, présenté par Octavien Ferrand, conseiller au parlement de Grenoble, au nom de son fils, Henri Ferrand, « absent de ceste ville à cause de ses estudes, comme prieur de St-Laurens-en-Beaumont », 11 avril 1631 (f° 177 v°) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, vacante par décès de Félicien « Bouvier », doyen de Gap, à noble Jean-Antoine de Ferus, prieur de Manteyer. Gap, 3 nov. 1631 (f° 180 v°) ; — la chapelle de N.-D. de Barbentane, à Mévouillon, résignée par Georges d'Auvergne, prieur de Plaisians, à Jean Arnaud, docteur en droits, avocat, 27 oct. (f° 186) ; — le prieuré-cure de Chabottes et le doyenné de Gap, résignés par Félicien de Bouvier, à Antoine de Bouvier, clerc de Grenoble. Avignon, 2 nov. 1631 ; ce dernier, fils de feu noble Jean et de Marguerite d'Ariot, de Grenoble, tonsuré par l'évêque du Serre, à Gap, dans la chapelle des Pénitents, le 2 mars 1624, avec autorisation de Pierre Scarron, évêque de Grenoble. Château des Herbeys, 30 oct. 1631, et dispensé pour avoir porté les armes. Avignon, 2 nov. ; bachelier en droit, canon de l'Université de Valence, 1er déc. ; mis en possession du prieuré de Chabottes, le 8 déc. (f° 191 v°). — *Forma dignum*, par l'évêque de Gap, à « noble Gaspard

du Serre, doyen de Gap ». Gap, 25 nov. 1631 (fº 209 vº); — « à noble Charles du Serre, doyen de Gap et prieur de Chabottes », 25 nov. 1631 (fº 210 vº); led. Charles du Serre pourvu à cause de l'incapacité de Félicien Bouvier. Rome, 20 avril 1630; mis en possession le 11 août 1630 (fº 211 vº).

1632. — Collations : le doyenné de Gap, vacant par décès de Félicien Bouvier, aud. Charles du Serre, sʳ de « La Magdelleyne », par le chapitre de Gap. Présents : l'évêque du Serre, Paul de Beauvois, Charles Arnaud, Gabriel Robert, Philippe Sagnières, Jean Arnaud et Pierre Bonnet, chanoines. Gap, 4 nov. 1631 (fº 212 vº); led. du Serre, non paisible possesseur, mis en possession du doyenné le 6 janv. 1632 (fº 221), et du prieuré de Chabottes, le 7 janv. (fº 227); — le prieuré de Chabottes, à Hugues Ferrières, prêtre, moine de Cluny, sacriste de Vizille, par Louis de Simiane, prieur de St-Firmin et de St-Michel de Connexe. Grenoble, 3 nov. 1631 (fº 228); — le prieuré de Trescléoux, vacant par incapacité de Pierre de La Gorrée, à Pierre d'Arliac, du diocèse d'Uzès, résidant depuis 12 ans à Avignon. Avignon, 20 nov. 1631 ; led. d'Arliac, al. d'Arlhac, fils de Pierre, de Valabrègue *(de Vallabrica)*, tonsuré par Louis *de Vinea*, évêque d'Uzès, le 27 sept. 1609 (fº 230 vº) ; — les cures de St-Laurent-[du-Cros] et de Laye, depuis longtemps vacantes, à Louis de Romieu, prêtre d'Avignon. Témoins : Jérôme-Bernard du Moulin, avocat au Parlement, et Jean Paparin. Gap, 10 janv. 1632 (fº 238 vº) ; — le « prieuré de L'Aup en la montaigne de Jubéo », résigné par noble Jacques Basset, à Pierre Arnaud, docteur en théologie, chanoine de Gap. Castel Gandolfo, 15 oct. 1631 ; led. Arnaud, fils de feu Raymond et de Blaise Davin, de Colmars, diocèse de Senez, tonsuré par Pierre de Villars, archevêque de Vienne, le 18 déc. 1627 (fº 242). — Lettres de tonsure, par Guillaume Cheisolm, évêque de Vaison, à Édouard Pontaix, fils de Foulquet et d'Antoinette Bontoux, de Malaucène ; ib., 5 avril 1616 (fº 246). — Collations : le prieuré de St-Sauveur ou N.-D. de Val-Sainte de Chabestan, depuis longtemps vacant, à Charles Roux, docteur en droit, avocat en la Cour, clerc de Grenoble. Rome, 12 nov. 1631; refus du *forma dignum*, par l'évêque de Gap et par l'archevèque d'Embrun (attendu que noble Alexandre de Gruel est pourvu), led. *forma dignum* donné par Jean-Louis d'Arnaud, vicaire général de Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 27 avril 1632 ; mise en possession du 29 avril (fº 246 vº) ; — le prieuré de Trescléoux, résigné, avec d'autres des diocèses d'Albi et d'Auch, par Pierre de La Gorrée, à Jean-Baptiste de La Gorée, docteur en droits, clerc de Toulouse. Rome, 2 juil. 1631 (fº 254) ; — la cure d'Upaix, résignée par Claude Roche, à Jean Eyrieis, prêtre de Chardavon, 14 mai 1632; led. Eyrieis, tonsuré par l'évêque Ch. du Serre, à La Baume-lès-Sisteron, le 28 févr. 1620 ; ordonné prêtre par Louis du Chaine, évêque de Senez, le 23 sept. 1628 (fº 257 vº) ; — la cure du « Plan-du-Bourg, à Savournon », sous le titre de St-Pierre, résignée par Guillaume Latil, cocuré de la cathédrale de Gap, procureur de Jean-Antoine Abert, à Gaspar Chanousse, prêtre de La Bastide-des-Jourdans *(Bastida Jordanorum)*, diocèse d'Aix. Gap, 8 juin 1632 (fº 260); — la cure de Champoléon, résignée par Jean Audéoud, curé de Crévoux, à Esprit Bosc, du Puy, diocèse d'Embrun, 9 août 1632 (fº 262 vº) ; — le prieuré-cure de Montéglin, résigné par noble Jean-Antoine de Ferrus, procureur de Jean Morel, à Pierre Nau, prêtre du Buis, diocèse de Vaison. Gap, 2 janv. 1633 (fº 266) ; — le prieuré-cure de Plaisians, résigné par Édouard Pontaix, du diocèse de Vaison, à Georges Auvergne. Rome, 21 juil. 1632 (fº 268 vº), etc.

G. 858. (Registre.)— In-4º, 213 feuillets, papier. Coté Q.

1590-1634. — Registre des insinuations du diocèse de Gap, tenu par « Benoît Dye, greffier épiscopal dud. Gap, en qualité de substitue de Mᵉ Charles Villar, greffier desd. insignuations », commencé le 30 août 1632.

1632. — Collations : le bénéfice, dit de l'Évangile, fondé en l'église de Gap, résigné par Antoine Blanc, à Vital Blanc, son frère. Rome, 26 mars 1632 ; led. Vital, de Gap, dont le « père [Claude] est mort [de] la peste dernière », mis en possession le 27 août ; il avait été tonsuré à Gap le 8 avril 1628 (fº 1) ; — la cure du Poët, résignée par Honoré Pellissier, licencié en théologie, à cause de ses infirmités, à Antoine Fache, professeur en théologie, secondaire de ladᵉ église. Gap, 10 nov. 1632 (fº 12) ; — l'archidiaconat de l'église de Gap, résigné par Balthasar du Faure, à noble Henri de Bernard, fils d'Honoré et de Madeleine Guers, de Tallard. Avignon, 8 nov. 1632 ; led. Balthasar tonsuré à Gap le 27 sept. 1627 ; absous d'avoir porté les armes et versé le sang *pro servicio kristianissimi Francorum regis*, 8 nov. 1632 ; mis en possession, le 26 nov. (fº 17 vº); — les chapelles de St-Étienne de Savournon et de N.-D. de Rives de Lettret, résignées par l'avocat Jean-Baptiste N. *(en blanc)*, à Claude Gautier, clerc de Gap, 8 déc. 1632 (fº 32 vº) ; — le prieuré de Trescléoux, résigné par Jean-Baptiste de La Gorée, clerc de Toulouse, à son frère utérin Jean-Baptiste de Papus, fils de feu Jacques, et de Suzanne du Cros, de Toulouse. Castel Gandolfo, 15 mai 1632; ce dernier tonsuré par Bernard Daffis, évêque de Lombès, vicaire général de

l'archevêque de Toulouse [1]), le 2 mai 1616 (f° 38 v°) ; — la cure de St-Pierre et St-Martin d'Argenson, abandonnée, à Antoine Barnier, al. Bernier, de Manosque, 18 déc. 1632 ; led. Bernier tonsuré par Silvius de Ste-Croix, archevêque d'Arles, le 23 mai 1592 (f° 50 v°) ; — les chapelles de La Madeleine, à Argenson, et de St-Jean de Seille, résignées par Jean Arnaud, prieur de St-Arey, à autre Jean Arnaud, chanoine et vicaire général de Gap, 3 déc. 1632 (f° 55).

1633. — Collations : la chapelle Ste-Catherine d'Aspremont, vacante par décès de Louis Flour, prêtre, à Jean Paparin. Gap, 17 janv. 1633 ; led Paparin, fils de feu Barthélemy, de La Plaine, et de Madeleine Brochier, tonsuré le 24 mai 1632 (f° 58) ; — les cures de St-Pierre et de St-Martin d'Argenson, résignées par Georges Jame, à Jean-Antoine Paret, prêtre de Thèze. Avignon, 11 août 1632 (f° 62) ; — la prébende occupée irrégulièrement par Pierre Buysson, à Antoine de Ferrus, seigneur de Robion, clerc du diocèse de Turin. Avignon, 27 janv. 1632 ; led. de Ferrus, fils de Laurent, d'Oulx, tonsuré par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, le 1er sept. 1619 (f°75 v°); — la cure de Vitrolles, vacante par décès de Gaspar Lagier, à Antoine Paul, prêtre de Sigoyer-sur-Tallard, 14 janv. 1633 (f° 82); — la cure de La Roche-des-Arnauds, vacante par décès de Louis Flour, à Rambaud Pierrou, prêtre de La Roche, 7 janv. (f° 83) ; — la cure de St-Michel-de-Chaillol, résignée par Guillaume de Gril, à Gaspar de Baratier, prêtre de Vaumeilh, 16 mars 1633 (f° 87) ; — la cure des Baux, résignée moyennant 60 l. de pension par Gaspar Philibert, à Jean Gueydan. Rome, 17 déc. 1632 ; led. Gueydan, fils de Jacques et de Marie Gérard, de Gap, tonsuré le 1er juil. 1610 ; ordonné sous-diacre par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, le 18 déc. 1632 ; diacre, par Louis Dony d'Attichy, évêque de Riez, le 19 févr. 1633 ; prêtre, par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, le 26 mars (f° 89 v°);— la cure de St-Firmin, vacante par décès d'Alexandre Nobus, à Jean Laurans-Garnier, curé de St-Maurice, présenté par Louis de Simiane de La Coste, prieur de St-Firmin, 10 juin 1633 (f° 97 v°) ; — le prieuré-cure de Montéglin, vacant par incapacité de Jeannet Maurel et de Pierre Nau, à Jean-Pierre Latil, prêtre du diocèse de Sisteron. Avignon, 15 juin (f° 101) ; — la cure d'Eygaliers, résignée par Nicolas Vial, prieur de Savouillan, procureur de Charles Galand, à Bonaventure Rode, diacre du diocèse de Vaison, 23 juin (f° 106) ; — la cure de La Bâtie-Montsaléon, résignée par Jean Roche, à Gaspar Jou, al. Joun, dud. lieu, 28 juin (f° 109 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine d'Aspremont, vacante par décès de Louis Flour, à Jacques de Grégoire, prieur de Thuoux, présenté par Jacques Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, 26 mai (f° 115) ; — le prieuré de Romette, vacant par décès de Reynaud de Revillasc, à noble Hugues de Ponnat, prêtre de Grenoble. Avignon, 30 juil. 1633 (f° 117 v°) ; — la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, résignée par Jean-Laurent Garnier, à Charles Garnier, de Ventavon, clerc minoré, étudiant à Embrun, au collège des Jésuites, 2 août 1633 (f° 128 v°);— le prieuré de Romette résigné par feu Raynaud de Revillasc, conseiller du Roi au parlement de Grenoble, à autre Raynaud (*Reginaldus*) de Revillasc, fils de François, seigneur d'Aspres et de Montbrand. Rome, 12 juil. 1633 (f° 131 v°) ; — le prieuré-cure de La Roche-des-Arnauds, vacant par décès de Louis Flour, à Étienne Rambaud, 3 janv. 1633 (f° 139 v°) ; — le doyenné de Gap, résigné par Gaspar du Serre, à Honoré Barberoux, curé de St-Jean de Montorsier. Rome, 10 mai 1633 ; mis en possession le 30 sept. (f° 141 v°) ; — le prieuré-cure de Roussieux, résigné par Charles Héroux, à Gaspar Civet, sous-diacre de Valernes, 1er oct. 1633 ; led. Civet, ordonné sous-diacre par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 10 avril 1632 (f° 144). — Signification au chapitre de Gap, par Pierre du Faure, docteur en droits, de Gap, des lettres par lesquelles le roi Henri IV, « ayant esgard aux bons et agréables services que Jean-Louis Aymon, secrétaire du sr de Lesdiguières, luy a faict et continue encores de fère, chascung jour », lui « faict don des premières chanoynies que vacqueront aux esglises de N.-D. d'Embrun et de Gap » (au « Camp du Pont-St-Pierre », 31 oct. 1590). Présents : Sixte Constans, doyen, Jean Buysson, Arnoux Huilhet, Paul de Beauvois, Jacques Thomé, Louis Gautier et Guillaume Burgaud, chanoines. Gap, 13 juil. 1591 (f° 143). — Autres signification aud. chapitre, par « noble Jean-Louis Aymon, conseiller du Roy, trésorier et receveur général du Roy en ce païs de Dauphiné, et encor noble Pol Aymon, aussy conseiller du Roy, trésorier provincial de l'Extraordinaire des guerres en ced. païs de Dauphiné», qui, en vertu des lettres d'Henri IV susdites, présentent pour une prébende de l'église de Gap François Guillis, fils de noble Scipion, secrétaire en la Chambre des comptes de Dauphiné, 26 sept. 1628 (f° 144) ; led. François Guillis tonsuré par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, le 23 sept. 1622 (f° 151).— Collations : le prieuré d'Eygaliers, résigné par Charles Galand, à Bonaventure Rode, sous-diacre. Rome, 2 août 1633 (f° 152) ; — la prébende d'Amparie, « que tenoit Me Pierre Buisson, vaccant *certo modo* », à Jean-Antoine de Ferrus, sr de Robion, prieur de Manteyer. Rome, 30 mars 1633 (f° 157) ; — le prieuré de N.-D. « de Beauchane », occupé illégalement par François Philibert, à noble Louis de Roux, clerc, absous d'avoir porté les armes

[1]) Louis de Nogaret (1614-27), mort le 28 sept. 1639.

contre les protestants. Avignon, 10 oct. 1638 (f° 160) ; — la cure de Neffes, résignée par Pascal Philippe, à Jean Roche, prêtre de La Bâtie-Montsaléon, 12 août 1633 (f° 170) ; — le prieuré de Manteyer, de nouveau à Jean-Antoine de Ferrus. Avignon, 3 déc. 1633 (f° 172) ; — le prieuré de N.-D. du Villar en Bochaine, résigné par François de Philibert, à Jean-Baptiste du Bois, Rome, 30 nov. 1633 ; led. du Bois fils de Jean et de défunte Marie Louis, de St-Paul, paroisse de Lyon, tonsuré par Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, cardinal archevêque de Lyon, le 10 août 1631 (f° 177). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à noble Honoré Métalier, fils de feu Jean et d'Isabeau de Goiean, 29 avril 1626 (f° 181 v°).

1634. — Collations : la prébende de St-Laurent-du-Cros, résignée par Charles du Serre, à noble Honoré du Serre, clerc, son frère. Avignon, 22 févr. 1633/4 ; mis en possession, le 5 avril 1635 (f° 182 v°) ; — le prieuré de N.-D. de Chabottes, vacant par décès de Félicien Bouvier, et incapacité de Charles du Serre et d'Antoine Bouvier, à Honoré Barberoux, prêtre et curé de St-Jean de Montorsier. Rome, 24 févr. 1634 (f° 191 v°) ; — la cure de St-Bonnet-en-Champsaur, vacante par décès d'Artus Jourcin, à Jacques Raymond, licencié en théologie, prêtre du diocèse d'Embrun, présenté par Antoine de Lambert, archidiacre d'Embrun, prieur de St-Bonnet, 25 mars 1634 (f° 195 v°) ; — le prieuré de Montrond et la chapelle St-Georges du Bersac, résignés par Dominique *Clerici*, à Gaspar Subé, curé dud. Montrond, 29 avril (f° 198). — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à Pierre et Étienne Pauchon, fils de Jacques et de Marguerite Pauchon, de Rabou. Gap, 8 mars (f° 200 v°). — Collations : le prieuré de Véras, donné en 1614 à Antoine Paviot, alors prêtre séculier, actuellement moine, de nouveau aud. Paviot. Avignon, 20 avril 1634 ; mis en possession au moyen de Pierre Paviot, curé de Châteauneuf-d'Oze, son frère, le 3 mai (f° 202) ; — la cure de Vitrolles, résignée par Antoine Paul, à Joseph de Berluc *(a Berluc)*, minoré de Forcalquier, 29 août 1633 (f° 208); — la chapelle de la Madeleine, fondée dans l'église d'Aspres, résignée par Claude Gautier, à « noble Mathieu de Piarre, s^r du Mas », prieur de Ste-Euphémie et recteur de la chapelle dite « la Perrolière et la Furmerière », par Hugues de Ponnat, docteur en droits, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Domène et d'Aspres. Grenoble, 9 avril 1634 (f° 210) ; — la cure du Désert, résignée par Jean-Antoine de Ferrus, à Antoine Paul, prêtre, de Vitrolles, 14 juil. 1633 (f° 312), etc.

G. 859. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier. Coté R.

1602-1637. — « Registre des insignuations des provisions bénéficiales du diocèse de Gap ».

1635. — Lettres de tonsure, par Charles Salomon du Serre, évêque de Gap, à noble Louis du Serre, fils de Daniel et d'Anne de Poligny, 10 avril 1632 (f° 1). — Collations : la cure de La Cluse-en-Dévoluy, résignée par Pierre Mandaroux, à Gaspar Thomé, prêtre de Gap, 25 mai 1635 (f° 2) ; — celle d'Aubessagne, vacante par mort de Jean Vial, à Antoine Accarias, 21 mars (f° 4) ; — celle de St-Firmin, vacante par décès de Jean-Laurent Garnier, à Charles Garnier, curé de St-Maurice-en-Valgaudemar, 14 mai (f° 6) ; — la cure d'Aulan et la chapelle de N.-D. de Barbentane, sans titulaire, à Esprit Rivarol, prêtre de Banon, diocèse d'Apt, 24 juin (f° 8) ; — le « prioré de l'Aup en la montagne de Jubéo », résigné par Pierre Arnaud, clerc, à Charles Beaudun, clerc de Digne. Castel Gandolfo, 14 juin 1635 ; led. Beaudun, fils de Jacques et de Jeanne Chaud, tonsuré par Raphaël de Bologne, évêque de Digne, dans l'église de St-Jérôme, le 18 sept. 1632 (f° 10) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, résignée par Jean Torcier, à Benoît Blanc, prêtre de Gap. Rome, 19 avril 1635 (f° 14 v°) ; — les « chapelles N.-D. du Pinacle et St-Martin », vacantes par décès d'Antoine Boyer, à noble Daniel Arnaud, clerc, de Montorsier, 21 août 1635 (f° 17 v°) ; — les chapelles St-Jacques et St-Grégoire, de Tallard, vacantes par décès de Barthélemy Bernard, à Étienne Bouquin, docteur en théologie, curé *(curionus)* de Tallard, 13 sept. (f° 19) ; — les mêmes chapelles, à Bernard Bouquin, clerc dud. Tallard, 23 sept. (f° 20 v°). — Lettres de tonsure pour Charles et Isaac de Suau, fils de Philippe, seigneur de La Croix, et de Claudie de Gardin. Château dud. de Suau, près Tallard, 4 nov. 1635 (f° 22 v°). — Collations : la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, résignée par Charles Garnier, à Georges Périer, prêtre et curé de St Jacques, 6 oct. (f° 24) ; — la cure d'Aulan et la chapelle de N.-D. de Barbentane, de Mévouillon, vacante par décès d'Esprit Rivarol, à Paul Garcin, prieur de Reillanette, 29 sept. (f° 26) ; — le prieuré-cure de Manteyer, résigné par Auguste Albert, à César Touche, prieur de Bayons, diocèse d'Embrun, 16 oct. 1635 ; led. Touche, ordonné prêtre par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, le 20 sept. 1631 (f° 28 v°) ; — le prieuré de Bruis, résigné par Gaspar Reynaud, à Alexis Reboul, prêtre du diocèse d'Embrun. Avignon, 2 déc. 1635 (f° 35) ; — les chapelles St-Jean et Ste-Catherine de Rosans, résignées par Guillaume Silve, clerc, à Jean-Pierre Jourdan, prieur de Salerans. Rome, 16 sept. 1635 (f° 43 v°). — Lettres : de diacre, par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, à Charles du Serre, du diocèse de Gap.

Grenoble, 19 févr. 1633 (f° 46 v°) ; — de bachelier en droit canon, au même. Valence, 5 oct. 1535 (ib.). — Collations : la prébende résignée par Honoré du Serre, à Louis du Serre, son frère. Rome, 23 nov. 1535 (f° 47 v°) ; — la cure de La Roche-des-Arnauds, résignée par Étienne Piron (*Pirum*), à Gaspar Arnaud, prêtre de Tallard, 2 juil. 1634 (f° 50 v°).

1636. — Collations : le prieuré de Plaisians, vacant par décès de Gaspar Milhiaud, à Jacques Indignoux. Rome, 25 avril 1636 ; led. Indignoux, fils de Louis, de Plaisians, tonsuré par Gaspar de Laurens, archevêque d'Arles, 9 juin 1629 (f° 52) ; — la cure d'Eyguians, résignée par Honoré Peyrache, au moyen de Laurent Albert, curé de St-Genis, son procureur, à Jean Cardeliac, prêtre de « Castel-Meyrans», diocèse de Montauban, 9 avril 1636 (f° 55) ; — la prébende du moulin de St-Laurent, résignée par Charles du Serre, doyen de Gap, à Jean-Baptiste Eyraud, clerc du diocèse de Grenoble. Présents : Honoré Buysson, sacristain, Paul de Beauvois, Charles Arnaud, Gabriel Robert, Daniel de Vitalis, Pierre Buysson, Pierre Bonnet, et Gaspar Philibert, chanoines. Gap, dans la chambre haute de la maison d'habitation de l'évêque, *ob ejus indispositionem*, 3 avril 1636 (f° 57) ; — la cure de St-Michel-en-Beaumont, depuis longtemps vacante, à Pierre Barruel, prêtre de « Villar-Reymond, mandement, du Bourg-d'Oisans », diocèse de Grenoble, 15 mai (f° 59 v°) ; — les chapelles de N.-D. de Montbrand et des Champsaurs, de Tallard, résignées par Honoré du Serre, à Jean-Baptiste Eyraud, chanoine, 17 mai (f° 61 v°) ; — la cure de Serres, résignée par Guillaume Camus, à Gaspar Subé, curé de Montrond, 11 mai (f° 65) ; — la cure d'Orsière, résignée par Claude Perrin, au moyen de dom Giraud Peyron, camérier de Boscodon, son procureur, à François Peyron, minoré dud. Orcière, 24 mai (f° 66 v°) ; — la cure de Trescléoux, sous le titre de Ste-Agathe, depuis longtemps vacante, à Rolin Coppie, prêtre de St-Michel, diocèse de Sisteron, 9 avril 1636 (f° 69 v°) ; — la chapelle de St-Jean de Chassagnes, résignée par Pierre Latil, à Guillaume Latil. Rome, 25 avril 1636 (f° 71 v°) ; — le prieuré de St-Pierre et St-Martin de Jarjayes, vacant par décès de Jean Massal, protonotaire apostolique, à Jean d'Hugues, seigneur de La Motte, chanoine d'Embrun. Gap, 13 sept. 1636 ; led. d'Hugues, neveu de l'archevêque d'Embrun, originaire d'Aniane, diocèse de Montpellier, résidant à Embrun depuis 5 ans, tonsuré dans la chapelle de St-André, en la cathédrale d'Embrun, par son oncle, le 3 avril 1627 (f° 79 v°) ; — la cure de Montéglin, résignée par Jean Maurel, à Jean Isnard, de Ventavon. Rome, 22 août 1636 (f° 82) ; — led. prieuré de Jarjayes, à Louis d'Hugues, prêtre, docteur en droits, chantre d'Embrun [1]). Avignon, 14 sept. ; led. d'Hugues, fils de Louis et d'Anne de Coustols, de Pouzols (*Posolis*), diocèse de Béziers, tonsuré par Thomas de Bonzi, avec permission de Jean de Bonzi, tous deux évêques de Béziers, le 2 mars 1602 ; ordonné prêtre par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, son oncle, à Embrun, le 22 sept. 1618 (f° 86) ; — la cure de Trescléoux, vacante par incapacité du s^r^ Coppie, à Jacques Grégoire, prieur de Thuoux. Rome, 18 juil. 1636 ; led. Grégoire, d'Aspremont, ordonné prêtre par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 10 avril 1622 (f° 95) ; — les chapelles Ste-Croix à Fouillouse, et N.-D. de Miséricorde à Gap, vacantes par irrégularité de Pierre Rolland, à Antoine Paul, prêtre de Sigoyer. Avignon, 11 sept. 1636 (f° 98 v°) ; — la prébende de l'église de Gap, dite de l'Évangile, résignée par Gabriel André, à Jean Bonhome. Rome, 16 mai 1636 (f° 106) ; — la chapelle St-Jean à Ventavon, résignée par Claude Ricou, à Pierre Paviot, curé de Châteauneuf, 11 nov. 1636 ; led. Paviot, fils de Jean, de Veynes, tonsuré par Jacques Martin, évêque de Senez, le 24 sept. 1616 (f° 109 v°) ; — le prieuré de La Roche-sur-Buis, vacant par décès de Jean Charvel, à Antoine Genti, religieux, par Jean-Baptiste du Roure, abbé de St André-lès-Avignon. Le Bousquet, au diocèse d'Uzès, 19 oct. 1636 (f° 112) ; — led. prieuré de La Roche, à Eymar Manent, du Buis. Avignon, 19 oct. (f° 114) ; — le prieuré-cure de Montéglin, vacant par incapacité de Jean Isnard, à Guillaume de Gril, bénéficier de la cathédrale de Gap, 10 déc. (f° 120). — Lettres de vicaire général, par Reynaud de Revillasc, prieur de Romette, à dom Gaspar Jausselme, moine dud. lieu. Aspres-sur-Buëch, 1er mai 1636 (f° 121 v°).

1637. — Collation de la cure de Verclause, sur requête de Jacques de Paparin de Chaumont, seigneur et prieur de Lemps, à Jules Laugier, mis en possession le 13 mars 1637 (f° 123). — Diplôme de bachelier en droit, en faveur de Jean-Baptiste Eyraud, chanoine de Gap. Valence, 18 avril 1637 (f° 126). — Collations : le prieuré de N.-D. de Valsainte, à Chabestan, vacant par incapacité d'Alexandre de Gruel, à Arnoux Rey, prêtre de Sigoyer. Rome, 10 sept. 1627 et 28 déc. 1636 ; mis en possession par Antoine Paviot, prieur de Véras, le 7 mai 1637 (f° 127). — Lettres de vicaire général du diocèse de Gap, *sede vacante*, à Jean Arnaud, prévôt, par le chapitre. Présents : Charles du Serre, doyen, Honoré Buysson, sacristain, Paul de Beauvois, Gabriel Robert, Philippe Sagnières, Daniel de Vitalis, Pierre Bonnet et Gaspar Philibert, chanoines. Gap, chapelle de N.-D. en la cathédrale, 16 mai 1637 (f° 132). —

[1]) Cf. Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, t.. III. p. 14*.

Collations : le prieuré d'Eyguières, au lieu de Plaisians, vacant par incapacité de Guillaume Sauret, à Nicolas Viallis, prêtre. Rome, 29 janv. 1637 (f° 133 v°) ; — le prieuré du St-Sépulcre au territoire d'Oze, et la sacristie de Véras, dépendants du prieuré de Romette et vacants par décès de Balthasar Fulconis, prêtre et pitancier de Romette, à noble Pierre de Garcin, *de Prato Ligno*, diocèse de Die, novice, par Gaspar Jausselme, vicaire de Reynaud (*Reginaldi*) de Revillasc, prieur de Romette Témoins : Esprit Martin, curé de Romette, et Jean Sarrazin, dud. lieu. Romette, 12 avril 1637 (f° 137), etc.

G. **860**. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier. Coté S.

1620-1640. — Registre des insinuations.

1637. — Collations : la cure de Tallard, vacante par incapacité de Roland de Claret, à Jean-Louis Astier. Rome, janv. 1637 (f° 1) ; — le prieuré de St-Auban, résigné par Jean-Louis de Guichard, à Jean de Thomé. Avignon, 21 mai 1637 ; led. Thomé, fils de Mathieu et d'Anne de Guichard, du Buis, tonsuré par Guillaume Cheysolm, évêque de Vaison, le 19 déc. 1620 (f° 2 v°) ; — la cure de St-Eusèbe, abandonnée depuis 16 mois par Jean Allard, à Pierre Mati, prêtre de Colmars, 29 avril 1637 ; led. Mati tonsuré par Jacques Martin, évêque de Senez, le 25 oct. 1615 ; présenté par Louis de Simiane, docteur ès droits, prieur de Lagrand, de St-Michel de Connexe et de St-Firmin, chanoine de N.-D. de Grenoble, 24 avril 1637, avec *visa* par Jean Arnaud, vicaire général, à Gap, *in synodo diocœsena*, 29 avril (f° 10) ; — la cure de La Cluse, résignée par Gaspar Thomé, à Dominique Collet, prêtre du diocèse d'Aix, 5 juil. 1639 (f° 12) ; — la cure de Barret-le-Haut, vacante par décès de Charles Héroux, à Jacques Gralhe, de Châteauneuf, diocèse de Glandèves, 7 juil. 1637 ; led. Gralhe ordonné prêtre par Octave Isnard, évêque de Glandèves, dans l'église de *Gilleta*, le 21 sept. 1624 (f° 21) ; — les chapelles N.-D. de Consolation, St-Pierre, N.-D. de Céas et St-Sébastien, fondées en l'église de Sigoyer-sur-Tallard, à Pierre Latil, cocuré de Gap, présenté par Charles Gruel, baron du Saix, gouverneur de Gap, 6 août 1637 (f° 23); — la cure de St-Pierre-de-Chaillol, résignée par Dominique Collet, à Gaspar Thomé, prêtre de Gap, 4 juil 1637 (f° 25) ; — le prieuré de La Roche-sur-Buis, vacant par incapacité d'Aymar Manent, à Antoine Pontet, prêtre, religieux et prieur de Montfroc. Castel Gandolfo, 24 mai 1637 (f° 27). — Lettres de tonsure par l'évêque du Serre à Jean-Louis Astier, fils de Sauveur et d'Isabelle Rostaing, de Tallard, 2 avril 1616 ; de prêtrise, au même, par Pierre de Villars, archevêque de Vienne, à Ste-Colombe, près Vienne, le 5 juin 1622 (f° 31). — Collations: le prieuré de N.-D. de Tournefort, à La Bâtie-Neuve, vacant par incapacité d'Honoré du Serre, à Louis du Serre. Rome, 20 août 1637 (f° 33) ; — le prieuré de N.-D. d'Eyguières, résigné par Nicolas Vial, à Claude des Rollands, de Réanille, al. de Reillanette. Rome, 29 août 1637 ; led. des Rollands, fils de Pierre, seigneur de Reillanette et d'Antoinette de Peyre, tonsuré par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, à Aurel, diocèse de Carpentras, le 27 avril 1637 (f° 36 v°) ; — la chapelle St-Étienne et Ste-Colombe, *extra ortos*, fondée d'abord en l'église de la place St-Étienne [1]), puis transférée en l'église cathédrale de Gap, résignée par Guillaume de Gril, à Gaspar Philibert, chanoine, 20 nov. 1637 (f° 41 v°) ; — le prieuré-cure des Baux, résigné par Jean Gueydan, à Guillaume de Gril, 1er nov. (f° 42 v°) ; — le bénéfice de la cathédrale de Gap, résigné par Guillaume de Gril, aud. Jean Gueydan, 6 nov. (f° 43 v°) ; — la cure de Montclus, vacante par décès d'Antoine Finat, à Antoine Allier, prêtre du diocèse d'Embrun, résidant à La Bâtie-Montsaléon, 19 oct. (f° 48 v°) ; — le prieuré de Reillanette, résigné par Paul Garcin, moine, à Aymar Courtois. Rome, 22 févr. 1637; led. Courtois, fils de Jean, avocat, lieutenant au siège du comté de Sault, de « St-Christoly », diocèse d'Apt, tonsuré par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, le 29 nov. 1636 (f° 50) ; — le prieuré-cure de Ribeyret, résigné par Jean Bernus, à Pierre Sigaud. Castel Gandolfo, 24 oct. 1647 ; led. Sigaud fils de Barthélemy, des Aups, diocèse de Fréjus, pourvu de dimissoires par le vicaire capitulaire, archidiacre de Fréjus, le 13 mai 1593 (f° 57) ; tonsuré par l'évêque Paparin, à La Baume-lès-Sisteron, le 12 juin suivant (f° 61) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Pierre Arnaud, à Antoine Gervais, prêtre de Vaumeilh, 16 déc. 1637 (f° 62) ; — le prieuré du « St-Sépulcre à La Baumette », dont l'église est démolie, résigné par Pierre de Garcin, à Gui Richard, prêtre, curé de Bruis. Rome, 20 août 1637 (f° 64 v°).

1638. — Collations : la cure de Vaumeilh, vacante par décès de Louis Chauvet, à Gaspar de Baratier, prêtre, curé de St-Michel-en-Champsaur, 19 févr. 1638 (f° 69 v°) ; — les chapelles St-Étienne, St-Sébastien, St-Denis et Ste-Catherine de Savournon, résignées par Benoît Dye, greffier épiscopal, à Mathieu de Piarre, sr du Mas, prêtre, curé de Ste-Euphémie, 26 févr. 1638 (f° 72). — Dimissoires pour

[1]) Le 27 déc. 1893, en creusant un aqueduc à travers la place St-Étienne, derrière la fontaine Jean Marcellin, depuis la rue de France jusqu'à la rue du Mazel, les ouvriers ont mis à jour des substructions qui appartiennent probablement à cette église. Elles sont entre la fontaine susdite et le débouché de la rue du Mazel. Aux environs, on a trouvé des tombeaux en dalles ou pierres plates et quelques uns, en tuiles à rebord, avec de nombreux ossements humains, la plupart en place.

Charles du Serre, doyen de Gap, acolyte, prieur de St-Martin d'Upaix et chanoine ; il est ordonné sous-diacre par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 6 avril 1624 (f° 74 v°).—Collations: le prieuré d'Aulan et la chapelle de N.-D. de Barbentane, vacantes par décès de Vincent Héroux, à Jacques de Paparin de Chaumont, seigneur de Lemps et de Verclause. Gap, 23 mars 1638 (f° 75 v°) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Tallard, sans titulaire depuis plusieurs années, à François Diénard, prêtre de Gap, 23 févr. 1638 (f° 78) ; — le prieuré d'Aulan à Pierre de Piolenc, par l'abbé de St-André-lès-Avignon, 20 mars 1638; led. de Piolenc, fils de Thomas, d'Uzès, tonsuré par Paul-Antoine de Fay de Péraud, évêque d'Uzès, le 10 juin 1623 (f° 80) ; — la prébende de l'église de Gap et les chapelles de Montbrand et de Champsaur de Tallard, résignées par Jean-Baptiste Eyraud, à René Armand. Rome, 2 juin 1638; led. Armand, fils de François et de Madeleine Flotte, de La Baume-des-Arnauds, tonsuré par l'évêque du Serre, le 10 mai 1627 (f° 82) ; — la sacristie de Serres, à César Alméras, moine bénédictin. Rome, 16 sept. 1638 (f° 89); — le prieuré de N.-D. de Puy-Cervier, de Valserres, résigné par Honoré Buysson, moyennant une pension de 100 l. à François-Cler Labastie, de Beaucroissant, diocèse de Grenoble. Rome, 18 juin 1638 ; led. Labastie, fils de noble feu Claude et de Jeanne Buysson, tonsuré par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, le 17 déc. 1627 (f° 93) ; — la cure du Saix, à Jean Meynier, prêtre, de Curbans, curé de Barcillonnette, 12 nov. 1638 (f° 98) ; — la cure du Noyer, résignée par Arnoux Champsaur, à Barthélemy Faucon, curé de Rosans, 12 nov. 1638 (f° 100); la cure de Rosans aud. Champsaur, id. (f° 101 v°) ; — la cure de Montbrand à Simon du Faure, prêtre, de Chabestan, 23 nov. (f° 103 v°). — Lettres de tonsure : à François Rolland, 18 nov. 1634 (f° 106 v°) ; — à Guillaume Céas, fils d'Antoine et de Suzanne André, 28 déc. 1638 (f° 107). — Collation du prieuré d'Aulan et N.-D. de Barbentane de Mévouillon, résignés par Pierre de Piolenc, moine de St-André-lès-Avignon, à Paul Garcin, religieux du même monastère. Rome, 17 juin 1638 (f° 107 v°).

1639.—Collations: la chapelle Ste-Catherine de Sigottier, à Pons Girard, curé dud. lieu, 4 juil. 1639 (f° 114) ; — le prieuré de Valserres, de nouveau à François-Cler Labastie. Rome, 21 janv. 1639 (f° 116);— la chapelle St-Jean-Baptiste d'Orsière, vacante par décès de Giraud Peyron, à André Arnaud, clerc, prieur de St-Arey-lès-Gap, 3 oct. 1639 (f° 119 v°) ; — le prieuré de N.-D. du Villar en Bochaine, résigné par Hugues Pierre, à Jean Jeune, clerc du diocèse de Grenoble. Rome, 21 juil. (f° 121) ; — les chapelles Ste-Anne, al. de N.-D. du Clocher et de St-Martin, de l'église de Gap, résignées par Daniel Arnaud, à Étienne Pauchon, clerc, 17 nov. (f° 127); — la chapelle St-Antoine d'Orsière, fondée par Honoré Dye, prêtre, vacante par décès de Giraud Peyron, acolyte, à François Peyron, prêtre, présenté par Simon Peyron, notaire, juspatron, 23 sept. (f° 129) ; — la cure de Vitrolles, sans titulaire depuis quelques mois, à Jean Cardaillac, al. Cardaliac, natif de Castel-Meyran, en Gascogne, curé de Châteauvieux-sur-Tallard, 25 nov. 1639 ; mis en possession par Daniel Berluc, prieur de Vitrolles et Barcillonnette, 11 déc. (f° 132) ; — la cure de Pomet, résignée par Pierre Clari, prêtre d'Upaix, à Guillaume Rostaing, prêtre de Sault, diocèse de Cavaillon, 11 juin 1639, mis en possession par Antoine Tourniaire, curé d'Antonaves, le 14 juin (f° 141).

1640. — Collations : la cure d'Izon, résignée par André Brutinel, procureur de Mathieu Fabre, à Alexandre Gilli, d'Éourres (*Éaures*, al. *Éouries)*, sous-diacre, 4 janv. 1640 ; led. Gilli tonsuré par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 15 avril 1634 ; ordonné sous-diacre par Modeste des Arcs, évêque et prince d'Apt, le 19 mars 1639 (f° 143 v°) ; — les chapelles de « Ste-Croix de Foulhiouse, terroir de Lardier, et de N.-D. de Pitié et de Miséricorde, fondées en l'église cathédrale de Gap », vacantes par décès de Pierre Rolland, à noble Isaac de Suau, présenté par Philippe de Suau, s^r de La Croix, « juspatron en qualité de successeur de ses ayeulx », 23 déc. 1639 (f° 149) ; — le prieuré de St-Bonnet, *in ducato Campisauri*, sous le titre de N.-D., à Antoine Paviot, prieur de Véras, par Raynaud de Revillasc, prieur de Romette. Aspres-sur-Buëch, 23 mars 1640 ; mis en possession par Jacques Reymond, curé de St-Bonnet, le 25 mars (f° 151 v°) ; — led. prieuré de St-Bonnet, vacant par décès d'Antoine de Lambert, à Étienne Pauchon, religieux non profès, par Gaspar Jausselme, sacriste et plus ancien religieux de Romette, vicaire général dud. Raynaud de Revillasc. Romette, 23 mars 1640 ; led. Pauchon, de Rabou, reçu dans l'ordre par led. Jausselme, le 22 mars ; mis en possession le 24 (f° 194 v°), etc.

G. 861. (Registre.) — In-f°, 136 feuillets, papier. Coté S'.

1628-1642. — Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Gap.

1640. — Collations : le prieuré de St-Bonnet, vacant par décès d'Antoine de Lambert, à Humbert de Lionne, clerc de Grenoble. Avignon, 24 mars 1639/40 (17e année du pape Urbain VIII) ; led. de Lionne, fils de Hugues, conseiller du Roi au parlement de Grenoble, et de Laurence « de Clavéson », tonsuré par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, le 17 mars 1628 ; mis en possession, le 30 mars 1640 (f° 1) ; — le prieuré de Lachau, résigné par Alexis

de Lionne, aud. Humbert de Lionne. Rome, 13 mars 1640 ; avec le *visa* donné par Artus de Lionne, évêque de Gap, à Gap le 5 juin (f° 7) ; — les prieurés de Balons et d'Antonaves, résignés par le même, au même, id. (f° 12) ; — la cure de Lachau, résignée par Jean Taxil, à Guillaume Rostain, curé de Pomet, 21 juin (f° 19) ; — la cure de Pomet, aud. Jean Taxil, id. (f° 19 v°) ; — les chapelles de St-Jean et St-Étienne de La Motte-du-Caire, vacantes par décès de Jacques Moynier, à Mathieu Bruni, prêtre, 26 juil. (f° 22) ; — la cure de Rosans, vacante par décès du curé Champsaur, à Bernard Dufour, du diocèse de Genève, 5 août (f° 23 v°) ; — la chapelle de St-Jean de Chassagnes, résignée par Guillaume Latil, cocuré de Gap, à Pierre Latil, son neveu, par Jean Feraud, recteur du collège d'Embrun et en cette qualité prieur de St-André-lès-Gap, juspatron. Embrun, 30 sept. 1640 (f° 25) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, résigné par Jean-Antoine de Flotte, clerc, à autre Jean-Antoine de Flotte. Rome, 25 juin 1640 ; ce dernier, fils de Balthasar, s[r] de La Frédière, et de Claudie de Castellane, du diocèse de Vienne, tonsuré par Pierre de Villars, archevêque de Vienne, 31 août 1639 (f° 35) ; — le prieuré de N.-D. de Chabottes, résigné par Antoine Bouvier, à Claude Amat, prêtre. Rome, 28 juin 1640 (f° 38) ; — la cure de Corps, à Pierre Verdier, prêtre du diocèse de Clermont, 11 déc. (f° 42 v°).

1641. — Collations : une des trois prébendes de Montalquier, résignée par Gabriel Robert, à Paul André, de Gap. Avignon, 15 avril 1641 (f° 48) ; — le prieuré de St-Jean « du Fau » ou de St-Georges de Montbrand, vacant par décès de noble Gaspar-Béatrix Robert, à Gilles Pellous (*Pellusio*), docteur en droits, chanoine de N.-D. de Grenoble, par Hugues de Ponnat, prieur d'Aspres-sur-Buëch, de Domène et de St-Jean d'Hérans. Grenoble, 17 avril (f° 56). — Lettres de vicaire général de l'abbaye de La Cluse en Piémont, par le Roi de France, à noble François de Rébé, chantre et chanoine de Lyon. Paris, 30 juin 1640 (f° 57 v°). — Collations : la cure d'Auribeau, à Pierre Roche, de Forcalquier. Authon, en cours de visite, 17 mai 1641 (f° 60 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine du Monêtier-Allemont, résignée par le chanoine Daniel de Vitalis, à Pierre Latil, cocuré de Gap, 29 avril ; mis en possession au moyen de Guillaume Latil, son oncle, « aussi concuré de lad[e] ville de Gap », le 3 mai (f° 62) ; — la sacristie de St-André de Rosans, vacante par décès de Laurent *Billioti*, à dom François Berthoin, docteur en droit, par Antoine Rousset, docteur ès décrets, prieur dud. St-André-de-Rosans, recteur du collège de St-Martial et vicaire général du cardinal duc de Richelieu, abbé de Cluny. Avignon, 9 août 1641 (f° 68) ; — la cure d'Antonaves, vacante par décès d'Antoine Tourniaire, à Pierre Aulagnier, curé d'Eyguians, 3 août (f° 70) ; — les prieurés unis de Venterol et de St-Colomban de Piégut, résignés par Antoine Aubert, à Henri Artusel, prêtre du diocèse de Marseille. Rome, 21 févr. 1641 (f° 71) ; — la cure de La Rochette, depuis longtemps vacante, à Claude Brunel, prêtre du diocèse de Cavaillon, 13 sept. (f° 72 v°) ; — la cure de Venterol, résignée par Gabriel Léautier, prêtre de Sisteron, à François Revest, prêtre du diocèse de Marseille, 21 sept. (f° 73 v°) ; la cure des Baux, résignée par Guillaume de Gril, à Gaspar Thomé, curé de St-Pierre de Chaillot, 30 oct. (f° 74). — Révocation des lettres de vicaire général données à Gaspar Jauselme, par Raynaud de Revillasc, prieur de Romette, le 1[er] mai 1636, pour quatre ans. Aspres-sur-Buëch, 22 févr. 1640 (f° 75 v°). — Collations : le prieuré de Malijai, sous le titre de « N.-D. de Rourebel », résigné par Jean du Serre, à François du Serre, prêtre. Avignon, 13 sept. 1641 (f° 77). — Lettres de tonsure par Artus de Lionne à Guillaume Davin, fils de feu Jean et de Blanche Catelan, de Gap, 21 déc. 1641 (f° 82 v°).

1642. — Collations : le prieuré de St-Martin d'Aups (*de Auxio*), de Sigoyer, résigné par Antoine Rochas, conseiller du Roi en l'élection des Montagnes, procureur de Louis Davin, à Gaspar Astier, de Tallard, 1[er] janv. 1642 ; led. Astier, fils d'Antoine, tonsuré par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, le 3 avril 1638 (f° 83) ; — les chapelles St-Jacques et Ste-Luce de Veynes, à Jacques Salva, fils de Marcellin, avocat, et de Marguerite Davin, 29 déc. 1641 (f° 84 v°). — la chapelle Ste-Marguerite de « Bellijay », paroisse d'Ambel et Beaufin, à André Arnaud, prieur de St-Arey, 16 nov. 1641 (f° 87) ; — l'abbaye de Clausone, résignée par Gabriel Martin[1]), à « noble Jacques d'Amat », clerc. Rome, 12 oct. 1641 ; led. Amat, fils d'André et de Madeleine Flour, d'Upaix, tonsuré par l'évêque du Serre, le 29 mars 1637 ; mis en possession, au moyen de « noble Claude Amat, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy, prévost de la prévosté de N.-D. de Chardavon », son procureur, le 11 janv. 1642 (f° 91) ; — la cure de St-Pierre-Avez, à Nicolas Curnier, prêtre du diocèse de Sisteron, 12 mars 1642 ; led. Curnier ordonné prêtre par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, le 18 juin 1639 (f° 105) ; — le prieuré de St-Bonnet, de nouveau à Antoine Paviot, prêtre et moine. Rome, 27 févr. 1642 (f° 108) ; — la cure de Mévouillon, résignée par César Milli, à Alexandre Gilli, curé d'Izon, 20 juil. (f° 111) ; — le prieuré-cure de Montrond, sous le titre de « N.-D. de Morenas », résignée par Jean Maurel, à Balthasar Faure, prêtre de Ventavon. Château de Charance, 24 juil. 1642 ; led. Faure tonsuré et minoré par Fabricius [de La Bourdaisière], évêque de Cavaillon, le 22

[1]) V. la note de G. 855, page 178.

sept. 1640 (fº 112 vº) ; — la cure de St-Bonnet, résignée par Barthélemy Fauque, à Antoine Masse, ib., 2 août 1642 ; led. Masse, de St-Genis, tonsuré par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 10 avril 1632 (fº 115) ; — le prieuré de Véras, vacant par incapacité d'Antoine Paviot, à Charles de Lionne, clerc de Grenoble. Rome, 1er nov. 1642 ; led. de Lionne fils de feu Hugues et de Laurence de Claveyson, pourvu de dimissoires par Hugues Le Brun, chanoine et vicaire général de Grenoble, le 10 juin 1632 (fº 117 vº) ; — led. prieuré de Véras, de nouveau à Antoine Paviot, par Raynaud de Revillasc, prieur de Romette. Aspres-sur-Buëch, 1er nov. 1642 (fº 123 vº) ; — les prieurés de Véras et de St-Bonnet, à dom Pons Murald, moine, de l'abbaye d'Ainay de Lyon, par led. Raynaud de Revillasc. Aspres, 2 nov. (fº 128) ; — les chapelles de Champsaur et de Montbrand, de Tallard, résignées par René Armand, chanoine de Gap, à Paul-André Robert, aussi chanoine, 13 nov. (fº 132 vº). — Lettres de minoré par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, aud. René Armand, de Gap, 19 déc. 1637 ; de prêtrise, par le même, au même, 9 avril 1639 (fº 134 vº), etc.

G. 862. (Registre.) — In-4º, 175 feuillets, papier. Coté S''.

1633-1649. — Insinuations ecclésiastiques reçues par Jacques Bouquin, greffier.

1646. — Collations : la chapelle St-Nicolas de Mison, vacante par décès d'Honoré Ballif, chanoine de Sisteron, à Lazare Plaindoux, clerc. Gap, 20 févr. 1646 ; led. Plaindoux, de Mison, tonsuré par Artus de Lionne, évêque de Gap, à Mison, le 17 mai 1643 ; mis en possession au moyen de Jean Plaindoux, écuyer, son frère, présent Pierre Tardieu (*Tardivi*), secondaire de Mison, le 27 févr. 1646 (fº 1) ; — la cure de St-Eusèbe, résignée par Pierre Boyer, à Antoine Magnan-Moynier, prêtre de Champoléon, 15 avril 1644 (fº 4) ; — la chapelle de N.-D. de Rives (*de Ripis*), de Lettret, résignée par René Armand, official général du diocèse de Gap, à Jean Brutinel, clerc, de Gap, 17 juin 1646 (fº 5). — Lettres de vicaire général par Raynaud de Revillasc, prieur commendataire de Romette, à dom Pierre Garcin, religieux dud. Romette. Gap, 20 juil. 1646 (fº 6 vº). — Collations : les prieurés de Véras et de St-Bonnet, vacants par décès d'Antoine Paviot, et par incapacité de Pierre Paviot, à Étienne Pauchon, religieux bénédictin. Avignon, 25 juil. 1646 (fº 9) ; — la cure de Quet, résignée par Jacques Pellissier, à Mathieu Pellissier, 30 juil. 1646 (fº 16) ; — la cure de La Roche-sur-Buis, résignée par Germain Bonamy, à Pierre Roman, prêtre de Molans, diocèse de Vaison, 3 août (fº 18 vº) ; — la cure de Savournon, vacante par décès d'Antoine Albert, à Mathieu de Platel, prêtre ; présenté par Gaspar Philibert, chanoine, économe du chapitre de Gap, 22 août (fº 20 vº). — Lettres de tonsure : par l'évêque du Serre, à Pierre Latil, fils de Claude et de Julie Gay, de Gap, 18 avril 1620 (fº 21 vº) ; — par Artus de Lionne, à Jean-Mathieu Bertrand, fils de Pompone, président en l'élection de Gap, et de Marie du Serre, 22 sept. 1646 (fº 22) ; — par le même, à Antoine Gérard de Montjoly, fils d'Antoine, président en l'élection de Gap, et de Marguerite de Grimaud, 21 déc. 1461 (ib.). — Collations : la prébende du moulin de St-Laurent, résignée par Pierre Latil, cocuré de Gap, à Claude Gautier, sous-diacre, de Gap. Présents : l'évêque Artus de Lionne, Charles du Serre, doyen, Jean Arnaud, prévôt, Honoré Buysson, sacriste, Philippe Sagnières, Daniel de Vitalis, Pierre de Buisson, Pierre Bonnet, Gaspar Philibert, Gaspar de Beauvois et Paul-André Robert, chanoines. Gap, 22 sept. 1646 (fº 22 vº) ; — la cure de St-André de Gap, résignée par Hyacinthe Garin, dominicain, à Hyacinthe Dolon, aussi dominicain, 15 oct. 1646 (fº 26 vº) ; — la chapelle Ste-Madeleine de Corps, à Gaspar Boffin, prieur de Corps, 30 déc. 1645 (fº 28) ; — le canonicat vacant par décès de Claude de Gaultier, à René Armand, official de Gap, 25 nov. 1646 (fº 29 vº).

1647. — Collations : le prieuré des Baux, résigné par Gaspar Thomé, à Mathieu Brun, prieur de Ste-Euphémie, 13 févr. 1647 (fº 33) ; — le prieuré-cure de « Ste-Euphémi, Rions et La Clavelière », aud. Gaspar Thomé, id. (fº 34 vº) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, résigné par Étienne Périer, à Daniel Rampallie, de Sisteron. Rome, 3 mars 1647 (fº 36) ; — led. prieuré de St-Andéol, à Alexandre de Périnet, religieux bénédictin. Rome, 11 avril 1647 (fº 39 vº) ; — le prieuré de Montbrand, résigné par Gilles Pelloux, à Charles Reboul, chanoine de Grenoble, docteur en droits, chanoine de N.-D. de Grenoble. Avignon, 12 avril (fº 44 vº) ; — les prieurés de Lachau, Balons et Antonaves, résignés par Humbert de Lionne, à Charles de Lionne, clerc du diocèse de Grenoble. Rome, 7 juin 1646 (fº 49 vº) ; — les prieurés de Véras et de St-Bonnet, résignés par Pierre Paviot, à Étienne Pauchon, prêtre, moyennant une pension de 150 l. Rome, 26 avril 1646 (fº 56) ; — le prieuré de Venterol, vacant par incapacité de Henri Artuffel, à Marc Cotheron, al. Couteron, prêtre du diocèse d'Avignon. Rome, 24 mai 1647 (fº 58) ; — le prieuré de Salérans, vacant par décès d'Alexandre Tourniaire, à Jean-Pierre Jourdan, de Sisteron, curé de Barret-le-Bas, 1er août (fº 60 vº) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, résigné par dom Armand du Couroy Philibert, à Abraham de Girard, clerc de Chalon-sur-Saône, par Armand de Bourbon, prince de Conty, abbé de Cluny. Paris, 23 févr. 1647 (fº 62) ; — la cure de La Saulce, « au conté de Tallard », vacante par décès de Pierre Eyssautier, à Paul

Allemand, bénéficier en la cathédrale de Gap, 4 sept. 1647 ; led. Allemand ordonné prêtre par Guillaume d'Hugues, à Embrun, le 22 sept. 1625 (f° 64). — Lettres de tonsure, par Artus de Lionne : à Honoré Allemand, fils de Jean, procureur, de Gap, 22 sept. 1646 (f° 65 v°) ; — à Jean Pauchon, de Rabou, 10 juin 1645 (f° 66). — Collations : la chapelle St-Jean-Baptiste de Ventavon, à François Ricou, 31 juil. 1647 (f° 66 v°) ; — la sacristie ou vicairie de Ribiers, fondée par Claude Bonhome, sous le titre de N.-D. de Jalasse, résignée par Pierre Allibert, curé de Ribiers, à Gabriel Surlin, clerc de Balons, 13 août (f° 69) ; — la prébende de La Rochette et le prieuré du Monêtier-Allemont, de la dépendance de l'Ile-Barbe, vacants par incapacité de Charles Arnaud, à Lagier Pauchon, clerc de Rabou. Rome, 26 avril 1647 (f° 75) ; — la cure de Méreuil, vacante par décès de François Subé, à Jean Champsaur, prêtre du diocèse d'Embrun, 8 sept. (f° 81) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Charles Arnaud, à Alexandre de Gruel. Avignon, 14 sept. (f° 85). — Lettres : de tonsure, par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, à Marc Cotteron, fils de B. et d'Anne de Pontevès, de Cabannes, diocèse d'Avignon, 23 sept. 1633 (f° 91) ; — de prêtrise, par Louis, archevêque d'Aix, à Gaspar Arnaud, de Tallard, 12 mars 1633 (f° 92). — Collations : la cure de Chanousse, vacante depuis plusieurs années, à Benoît de Trognon, prêtre de Thoard, diocèse de Digne, 9 oct. 1647 (f° 93) ; — la cure de La Bâtie-Montsaléon (*Bastidœ Montis Salei*), résignée par Antoine Thélène, à Martin Bernard prêtre, curé de La Piarre, 16 sept. (f° 94) ; — la cure de La Piarre aud. Thélène, id. (f° 95 v°) ; — la cure de Saléon, résignée par Jean-Pierre Jourdan, à Alexandre Tourniaire, prêtre du diocèse de Sisteron. Avignon, 29 sept. (f° 99 v°) ; — le prieuré de « St-Marc de Bruis et Montmourin », vacant par incapacité d'Alexis Reboul, à Jean d'Urre, de Paris, clerc du diocèse de Die. Avignon, 1er nov. (f° 107 v°).

1648. — Collations : la sacristie de Lachau, à Sébastien Bourillon, moine de Cluny. Avignon, 1er févr. 1647 (f° 119) ; — les chapelles de N.-D. des Eyrauds en la cathédrale de Gap et de St-Michel de La Baume-des-Arnauds, résignées par Honoré Buysson, sacristain de la cathédrale de Gap, à François Clerc, de Valserres, 23 févr. 1648 (f° 122 v°) ; — la sacristie de N.-D. de Gap, résignée par Honoré Buysson, à Pierre Buysson, chanoine, 2 mars (f° 124 v°) ; — le canonicat vacant par décès dud. Honoré Buysson, à Pierre Gautier, bénéficier de la cathédrale de Gap, 3 mars (f° 127 v°) ; — la chapelle de N.-D. de Consolation de Sigoyer, jadis occupée par Jean Aurouse, à Arnoux Rey, curé dud. Sigoyer, 13 févr. (f° 129 v°) ; — le prieuré de Salérans, vacant par décès d'Alexandre Tourniaire, à Jean Dorlac, religieux. Rome, 26 oct. 1647 (f° 131) ; — les chapelles St-Jacques et Ste-Lucie de Veynes, résignées par le chanoine Pierre Gautier, à Jacques Salva, bénéficier de la cathédrale de Gap, 4 mars 1648 (f° 136 v°) ; — les chapelles St-Jacques et St-Claude de St-Auban, résignées par André Arnaud, à Paul Allemand, curé de La Saulce, 10 mars (f° 137 v°) ; — la cure de Moydans, vacante par décès de Denis Autran, à Gaspar Sarrobert, sous-diacre, de St-André-de-Rosans, 5 mai (f° 139) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, vacant par décès de Charles Arnaud, à Guillaume Latil, cocuré de Gap, par Pierre Latil, aussi curé de Gap, vicaire général de Camille de Villeneuve, abbé commendataire de l'Ile-Barbe, 19 mars (f° 141) ; — la chapelle de N.-D. de Rémusat, de la cathédrale de Gap, vacante par décès de Charles Arnaud, à Pierre Velin, bénéficier de ladᵉ cathédrale, 19 mars (f° 142 v°) ; — le canonicat dud. Charles Arnaud, à « Claude Eyraud, docteur ez droitz advocat en la cour de parlement », 23 mars (f° 144) ; — la cure de Montjai, à Pierre Beauchamp, 29 avril (f° 148 v°) ; — les chapelles N.-D. de la cathédrale de Gap et St-Nicolas de Rambaud, résignées par Gabriel de St-Germain, clerc de la ville de Grenoble, à Pierre Velin, bénéficier de l'église de Gap. Grenoble, 5 févr. 1640 ; mis en possession le 8 (f° 149 v°) ; — la cure de Chabestan, à Jean Duplot, prêtre de Grenoble, 1er mai 1648 (f° 151 v°) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Alexandre de Gruel, à Gaspar Arnaud, curé de La Roche-des-Arnauds. Rome, 9 nov. 1647 (f° 153) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, résigné par Daniel Rampallie, à Alexandre de Perrinet, moine de Cluny. Rome, 21 mars 1648 (f° 157 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine de Sigottier, vacante par décès de Pons Gérard, à André Bégou, fils de Jean et de Louise du Cros, de La Piarre, 3 sept. (f° 161 v°) ; — la cure de Sigottier, vacante par décès dud. Gérard, à Jacques Aliey, sous-diacre du diocèse d'Embrun, 29 août (f° 164) ; — la commanderie de St-Antoine de Gap et ses dépendances, à Charles-Augustin Lodi, religieux et procureur général des Antonins, mis en possession par Jean Arnaud, prévôt de la cathédrale de Gap, le 6 oct. 1648 (f° 166) ; — la cure de La Motte-en-Champsaur, résignée par Antoine Masse, à René Armand, chanoine de Gap, 8 oct. (f° 168) ; — le prieuré de Montauban, sous le titre de St-Quentin, résigné par Balthasar Barbier, clerc, à Dominique Barbier, du Buis. Rome, 21 mars 1648 ; ce dernier tonsuré par Joseph-Marie de Suarès, évêque de Vaison, au Buis, le 17 mai 1643 (f° 170) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Guillaume Latil, cocuré de Gap, à Jacques Doussan, clerc de Gap, par Pierre Latil, vicaire général de l'abbé de L'Ile-Barbe, 23 nov. 1648 (f° 172 v°). — Résignation de la cure de La Motte-en-Champsaur, par René Arnaud, chanoine de Gap, 6 janv. (f° 175 v°), etc.

G. 863. (Registre.) — In-f°, 212 feuillets, papier.

1662-1667. — Insinuations du diocèse de Gap.

1662. — Collations : le bénéfice de l'église de Gap, dit de l'Épître, résigné par André Arnaud, à Pierre Astier. Rome, 1er sept. 1662 (f° 1) ; — les chapelles de St-Martin d'Ancelle, de La Madeleine de St-Pierre d'Argenson et autres résignées par Sébastien Latil, à André Arnaud, diacre. Rome, 4 sept. (f° 4); — la cure de St-André de Gap, vacante par incapacité, à André Rizoul, bachelier en théologie, prêtre. Rome, 4 févr. 1662 (f° 11).

1663. — Collations : les chapelles de N.-D., fondée par Pierre Morel, et des Onze mille Vierges, de l'église de Gap, résignées par Jacques Marchon, de Gap, à Jean-Jacques Sauret, dud. Gap, 2 avril 1663; ce dernier mis en possession par Jacques Sarrazin, curé de Gap, le 3 avril (f° 21) ; — la cure de St-Martin d'Argenson, résignée par Jean-Gui Bohat, clerc du diocèse de Grenoble, à Pierre-Jacques Meyniel, prêtre de Châteauneuf-de-Chabre, 9 avril (f° 23) ; — le prieuré de « St-Martin d'Aux », vacant par décès de Jean Borel, clerc de Sigoyer, à Henri de Bernard de St-Barthélemy, bachelier, archidiacre de Gap, 18 mai (f° 25); — le canonicat résigné par Paul-André Robert, à François-André Robert, 13 juin (f° 27) ; — le prieuré de Chabottes, résigné par Balthasar Berluc, moine, à Joseph de Méans, moine de Cluny. Rome, 26 avril 1662 (f° 31). — Lettres : d'official de l'évêché, par Pierre Marion, évêque de Gap, à Achille Le Vasseux, prêtre du diocèse de Chartres, docteur en théologie et bachelier ès droits. Gap, 17 sept. 1663 (f° 36) ; — d'official pour l'archiprêtré de Provence, à Gaspar de Chervas, chanoine de Sisteron, 20 oct. (f° 37). — Confirmation par led. Marion à l'avocat Étienne Rolland des lettres de juge de Gap et son ressort, 10 oct. (f° 38). — Collations : la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Claude Poncet, à Salomon de Rochas, chanoine régulier de St-Augustin. Rome, 4 avril 1663 (f° 39) ; — le prieuré de Savouillans, dans le Comtat-Venaissin, litigieux entre Jacques de Vincent et Jean Pseaulme, à Antoine André, prêtre du diocèse de Sisteron, 20 déc. (f° 40) ; — la cure de Rosans, résignée par Jean-Jacques Poncet, à Pierre. Arnaud, 5 déc. (f° 41) ; — le canonicat de Pierre de Buysson, mort en ce jour, à Charles de Flotte, clerc, d'Aspremont, 24 juin 1663 (f° 43) ; — le prieuré de Mendanoïs, de L'Escalle, à Joseph de Leydet, clerc du diocèse de Sisteron. Castel Gandolfo, 25 oct. (f° 44) ; — la chapelle de N.-D. de Consolation, de Valernes, résignée par Jean de Pille, à Mathieu Touche, vicaire de Valernes, 18 déc. (f° 45).

1664.— Collations : la cure de Chabottonnes, abandonnée par Pierre Nevière, curé de Feissal, à Jean Allec, diacre, 6 janv. 1664 (f° 46);— la cure de St-Marcellin, près Veynes, vacante par décès de Pierre Gautier, à Charles Clément, 10 déc. 1663 (ib.) ; — la cure de St-André-de-Rosans, à Pierre Arnaud, « de Villeneufve, vallée d'Entraulnes, diocèse de Glandèves » ; mis en possession par Jacques Graille, curé d'Izon, le 11 déc. 1663 (f° 47) ; — lade cure de St-André-de-Rosans, à Gaspar Sarrobert, curé de Moydans, 15 nov. ; mis en possession par dom Jean Bergier, sacristain dud. St-André, 17 nov. (f° 48) ; — la cure de Barret-de-Lioure, vacante par décès de François de Savone, à Achille Le Vasseux, official de Gap, 1er févr. 1664 (f° 50).— Lettres de vicaire général, par Pierre Marion, aud. Achille Le Vasseux. Gap, 21 fév. (f° 52). — Collations : le bénéfice de l'église de Gap, résigné par André Rivet, à Pierre Viroud, clerc du diocèse de Grenoble, 18 févr. 1664 (f° 55); — le bénéfice de lade église, dit de l'Épître, à Louis Astraud, prêtre du diocèse de Toulon, « maistre de musique de la cathédrale de Gap ». Rome, 16 déc. 1663 ; led. Astraud, fils de François et de Catherine Vidal, tonsuré par Étienne Puget, évêque de Marseille, le 8 févr. 1654 (f° 56) ; — la chapelle de N.-D. des Eyrauds, de La Baume-des-Arnauds, résignée par Joseph « Le Clerc de La Bastie », à Jean François « Le Clerc de La Bastie », 26 mars 1664 (f° 61) ; — l'abbaye de Clausone, résignée par Antoine Amat, à Sauveur *de Grimaldis*, licencié en théologie, prieur de St-Jacques de Valaugre, recteur de la chapelle de N.-D. du Rosaire de Remoules. Paris, 21 août 1663 (f° 72). — Dispense *super defectu natalium*, pour Pierre Escoffier, de Volone. Avignon, 24 avril 1663 (f° 73). — Collations : le prieuré d'Eyguians, résigné par Balthazar Berluc, à Jean Garcin, moine de Cluny. Rome, 11 févr. 1664 (f° 77); — le prieuré-cure de St-Marcellin d'Arzeliers, résigné par Dominique Garcin, à Honoré Berluc, curé de Barcillonnette, id. (f° 78 v°) ; — les chapelles de N.-D. des Eyrauds de l'église de Gap et de St-Michel de La Baume-des-Arnauds, résignées par Joseph Le Clerc de La Bastie, à Jean-François Le Clerc de La Bastie, de Gap, 20 mars 1664 (f° 80) ; — la cure de Rosans, résignée par Jean-Jacques Girard, à Pierre Arnaud, prêtre du diocèse de Glandèves, moyennant une pension de 30 l. aud. Girard. Castel Gandolfo, 13 oct. 1663 (f° 82) ; — la cure de St-Marcellin, près Veynes, vacante par décès de Pierre Gautier, à Charles Clément, 10 déc. 1663 (f° 82 v°) ; — les chapelles N.-D., des Onze mille Vierges et La Madeleine, de la cathédrale de Gap, résignées par Jean-Jacques Sauret, à Jacques Nas, fils de François et de Marguerite de Comboursier, de La Saulce, 7 juin 1664 ; led. Nas tonsuré par Pierre Marion, à Gap, le 22 déc. 1663 (f° 83 v°) ; — le prieuré de « St-Martin d'Aux », à Sigoyer, vacant par

incapacité de Henri de Bernard de St-Barthélemy et de Pierre Velin, à Honoré Burle, prêtre de Clamensane. Rome, 2 mars 1664 (f° 85) ; — la cure de Reillanette, résignée par Pierre Courtois, à Georges Armand, prêtre d'Eygaliers. Rome, 2 avril 1663 (f° 86 v°) ; — la cure d'Arzeliers, vacante par incapacité d'Honoré Berluc, à Guillaume Paret, prêtre de Vaumeilh. Rome, 14 mars 1663 (f° 89); — la chapelle St-Jacques de Sigoyer, résignée par Pierre Gaillard, à Guillaume Dorne, clerc. Rome, 2 mai 1664 (f° 91 v°) ; — la cure d'Éourres, résignée par François Gilly, à Alexandre Gilly, moyennant une pension en blé égale au tiers du revenu. Rome, 6 août 1664 (f° 96); — le prieuré « rural de N.-D. de St-Léger à la montagne de L'Aup-Jubéo », résigné par Charles de Berre, profès dans l'ordre des Chartreux, à Balthasar de Berre, clerc de Thoard, diocèse de Digne. Castel Gandolfo, 16 mai 1664 ; ce dernier, fils de Jean-François et de Madeleine de Volant, tonsuré par Raphaël de Bologne, évêque de Digne, à Thoard, le 10 juil. 1656 (f° 98) ; — l'hôpital et la rectorie de La Bâtie-Neuve, résignés par Antoine Jame, moine, à Luc Silvestre, grand prieur de l'abbaye de Boscodon. Rome, 6 nov. 1664 (f° 101) ; — le prieuré de Lagrand, vacant par décès de Louis de Simiane, à Antoine Loubat, religieux bénédictin, par Charles-Maurice Le Tellier, abbé commendataire de St-Bénigne de Dijon, vicaire général du cardinal Raynald d'Este, abbé de Cluny, Paris, 5 nov. 1664 ; led. Loubat, prieur claustral de St-Martin d'Ainay, diocèse de Lyon, et de St-Victor, de Meaux, mis en possession le 13 déc. (f° 102 v°) ; — le prieuré-cure de St-Jacques-en-Valgaudemar, résigné par Louis Céas, à Dominique Clari, 26 nov. 1664 (f° 104 v°) ; — la sacristie de St-André-lès-Gap, à Antoine Sarrazin. Rome, 28 août 1664 (f° 105 v°) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, résigné par Antoine Amat, à Louis de Revol, prêtre du diocèse de Vienne, chanoine de Dol. Rome, 24 mars 1664 ; led. de Revol, ordonné prêtre par Hector Douvrier, évêque de Dol, le 22 déc. 1640 (f° 107 v°).

1665. — Collations : le prieuré rural de « St-Jacques-lès-Upaix », al. *domus Dominarum subtus Upassium*, de l'ordre de St-Augustin, vacant par décès de Guillaume Chasal et de Claude Amat, aumônier du Roi, à Honoré Jullien, chanoine de Chardavon, par le chapitre dud. Chardavon. Présents : Gervais Astier, Elzéar Allivons, sacriste, Jean-Étienne Donnat et Melchior Bougerel, docteur en théologie, prieur de Vilhosc, chanoines. La Baume-lès-Sisteron, 18 mars 1665 ; led. Jullien, fils de Claude et de Jeanne St-Donnat, de Limans, tonsuré par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 7 avril 1640 (f° 109 v°) ; — les chapelles N.-D. de Consolation et Ste-Catherine, de Lazer, et Ste-Anne des Agreniers, d'Upaix, résignées par Claude Amat, prévôt de Chardavon, à Claude Amat, clerc, de Chabestan, 19 févr. 1665 ; ce dernier fils de noble Benoît, seigneur de Sigoyer, et de défunte Marie « Isac », tonsuré le 13 mai 1655 (f° 110 v°) ; — la sacristie de Lagrand, résignée par Balthasar Berluc, à Antoine Salva. Rome, 28 févr. 1665 ; led. Salva, fils de Mathieu et de Suzanne Daudet, tonsuré par Pierre Marion, à Thèze, le 31 mai 1664 (f° 112 v°) ; — les chapelles de St-Pierre aux Liens de Montmaur, résignées par André Risoul, curé de St-André, à Jacques Odoul, curé de Montmaur, 20 avril 1665 (f° 114 v°) ; — la cure du Monêtier-Allemont, résignée par Balthasar Faure, à Antoine Bernard, prieur de N.-D. de Mendanoïs de L'Escalle, 20 mars (f° 115) ; — la cure de Mévouillon, résignée par Alexandre Gilly, à Valère Gilly, de Vers, secondaire dud. lieu. Rome, 2 janv. 1665 (f° 116) ; — la sacristie de St-Andéol d'Upaix, résignée par Noël Rougier, qui la possèdait depuis 12 ans, à Jacques Biolles, prêtre du diocèse d'Avignon, moyennant 75 l. de pension. Rome, 4 août 1662 (f° 117 v°) ; — la chapelle N.-D. de Consolation de Lazer, fondée par Charles de Fauchet et vacante par son décès, à Joseph de Bontous. Avignon, 30 mars 1665 ; led. Bontous, fils de noble César et de Jeanne Layris, d'Upaix, tonsuré par Pierre Marion, à Mison, le 20 juin 1664 (f° 119 v°) ; — la cure de Quet-en-Beaumont, résignée par Claude Bonafoux, diacre du diocèse d'Embrun, à Charles Michel, prêtre du diocèse de Grenoble, 6 mai 1665 (f° 122) ; — la cure de Ventavon, résignée par Antoine Albert, à Honoré Arnaud, de Curbans, bachelier en théologie, 21 mai (f° 123) ; — le prieuré de Barret-de-Lioure, litigieux entre Jean Tricaud et Florent Lamourous, à la suite du décès de François de Savone, à Achille Le Vazeux, vicaire et official général, 4 juil. (f° 124) ; — le prieuré-cure de Saléon, résigné par Antoine Grimaud, docteur en théologie, de Ventavon, à Jean-Baptiste Castelli, protonotaire apostolique, du diocèse de Nice, 16 avril 1665 ; led. Castelli ordonné prêtre par René Le Clerc, évêque de Glandèves, à Entrevaux, le 4 avril 1664 (f° 124 v°) ; — le bénéfice de l'église de Gap résigné par Melchior « de Beauvoys », clerc, à Arnoux Brutinel. Rome, 18 juin 1665 ; led. Brutinel fils de Jean et d'Anne de Beauvoys, de Gap, tonsuré par Artus de Lionne, le 8 juin 1659 (f° 126) ; — la cure de Moydans, résignée par Gaspar Sarrobert, à Jean-Antoine Brunet. Rome, 4 avril 1665 (f° 127 v°) ; — le prieuré-cure de Ribeyret, sous le titre de « N.-D. de Cortines et SS. Pierre et Paul », vacant par décès de Gaspar Thomé, à Jean Benet, al. Benoit, 10 sept. (f° 129) ; — le prieuré de St-Jacques d'Upaix, dépendant de Chardavon, vacant par incapacité de Claude Amat, à Joseph Le Camus, clerc du diocèse de Sisteron. Rome, 3 sept. 1665 (f° 130) ; — les

chapelles de N.-D. de Miséricorde et de Montbrand, à Tallard, résignées par Louis Eyraud, à Honoré Burle; prieur de St-Martin d'Aups. Castel Gandolfo, 28 mai 1665, led. Burle ordonné prêtre par Artus de Lionne, dans la chapelle des Ursulines de Gap, le 7 juin 1659 (f° 132) ; — la chapelle N.-D. de Pitié de Vitrolles, sans recteur, à Achille Le Vazeux, vicaire général du diocèse, 13 nov. 1665 (f° 134 v°) ; — la cure d'Orsière, résignée par Pancrace Bucelle, à Claude Gérard, 12 nov. ; led. Gérard ordonné prêtre le 30 mai 1665 (f° 135).— Lettres de vicaire général par Pierre Marion à Gaspar « de Beauvoys », chanoine de Gap, prieur de St-Mens. Gap, 11 févr. 1664 (f° 136).

1666. — Collations : le prieuré-cure de St-Jean de Montorsier, vacant par décès d'Honoré Barberoux, à Achille Le Vazeux, vicaire général, 6 janv. 1666 (f° 137) ; — la chapelle N.-D. de Consolation de Savournon, à André Giraud, clerc de Sourribes. Castel Gandolfo, 9 oct. 1665 (f° 138 v°) ; — la cure de « St-Sauveur de Prunières, diocèze d'Embrun, ensuite du décret de la cour du parlement de Dauphiné », du 25 févr. 1666, vacante par décès d'Antoine Borrel, à Pierre Farnaud, présenté par dom Luc Silvestre, prieur claustral de Boscodon, 9 mars (f° 140) ; — la cure du Saix, vacante par décès de Gaspar Chanousse, à Jean-Antoine Bellon, prêtre « de Bignosc » (Aubignosc), diocèse de Sisteron, 26 févr. 1666 ; led. Bellon ordonné prêtre par Artus de Lionne, dans la chapelle des Ursulines à Gap, le 18 déc. 1566 (f° 140 v°) ; - la chapelle Ste-Catherine du Poët, résignée par Antoine Fache, à Jean Pellissier, bachelier en théologie et curé de « St-Germain de Laxis », diocèse de Sens, 21 janv. 1666 (f° 141 v°) ; — le prieuré de Thuoux, vacant par décès de Jacques de Grégoire, à Charles de La Villette, 10 mai ; led. de La Villette, fils de noble Albert et de défunte Marie de Piarre, tonsuré par Artus de Lionne à Gap le 3 mars 1664 (f° 142 v°) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste « des Auboures », de la paroisse de Lagrand et Nossage, vacante par décès de Gaspar Chanousse, curé du Saix, à Henri de Céas, curé de Savournon, 25 févr. 1666 (f° 144 v°) ; — le prieuré d'Eyguians, résigné par Jean Garcin, à Joseph de Méans, moine, prieur de Chabottes, Rome, 28 janv. 1666 (f° 145 v°) ; — la cure de Charbillac, résignée par Pierre Borrel, curé de La Fare, procureur de Michel Borrel, à Jean-François Faudon, prêtre du diocèse de Gap, curé de Lambert, diocèse de Digne, 26 mars (f° 147) ; — le prieuré de Thuoux, à Charles de Flotte, fils de Pierre, s[r] de La Gardette, d'Aspremont, par Raynaud de Revillasc, prieur de Romette et d'Aspres. Gap, 10 mai ; led. Flotte mis en possession par Guillaume Paret, curé d'Aspres, le 12 mai (f° 148) ; — la prébende de Gap résignée par Louis Eyraud, chanoine de St-André de Grenoble, à Charles de Flotte. Présents : Charles du Serre, doyen, Gaspar de Beauvois, Pierre Gautier, Pierre Gaillard, Étienne Richaud de Servoules et François Brutinel, chanoines, « en l'absance de Mes[e] Jean Lagay, chanoine et sacristain, pour estre au lieu de Chorges, et Mes[e] Pierre Velin, chanoine, à la ville de Grenoble », 27 mai (f° 149) ; — la « chapelle Ste-Anne, autrefois l'Ausmonerie », de N.-D. de Gap, vacante par décès de Lagier Pauchon, à Gaspar de Beauvois, chanoine, prieur de St-Mens, 23 juin (f° 151) ; — le prieuré de St-Maurice de Valserres, diocèse de Gap, dépendant de l'abbaye de Boscodon, vacant par décès de Jacques Imbert, à Étienne Brunenc, tous deux religieux de Boscodon, par le chapitre de lad[e] abbaye. Présents : Luc Silvestre, grand prieur, recteur de l'hôpital de La Bâtie-Neuve, Pascal Albrand, chantre, Gaspard Rispaud, Laurent Gendre, Joseph Fortune et Sébastien Bernard, religieux, 19 mai (f° 153) ; — la chapelle ou aumônerie Ste-Anne, fondée à Gap, *extra muros*, et de la dépendance de Chardavon, à Pierre de Ricou, clerc de Gap, par Honoré Bouche, docteur en théologie, prévôt commendataire de Chardavon [1]). Aix-en-Provence, 28 juin 1666 (f° 155). — Lettres de tonsure, par Artus de Lionne, à Raynaud du Serre, fils de Charles, seigneur de Thèze, Chaillol et autres lieux, et d'Anne de St-Jurs, 30 mars 1659 (f° 156). — Collations : la cure de Chabottes, résignée par Antoine Vallet, à Jean Allec. Rome, 1[er] avril 1666 (f° 156 v°) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, vacant par décès de Lagier Pauchon, à Gabriel de La Chaize, d'Aix, clerc de Lyon, par Gabriel Camaret, vicaire général de l'abbé de l'Ile-Barbe, 26 juin 1666 (f° 157 v°) ; — le prieuré-cure d'Aspremont, résigné par Charles de La Villette, à Charles de Baquis, prêtre du diocèse de Digne, 23 mai (f° 161) ; — la prébende résignée par Louis Eyraud, à Charles de Flotte, chanoine, 3 juin (f° 162 v°) ; — le prieuré de St-Léger de L'Aup-Jubéo, vacant par décès de Balthasar de Berre, de Thoard, à Benoit du Tillot, al. Tillon, clerc du diocèse de Lyon. Avignon, 25 juil. 1666 (f° 164) ; — le même prieuré à Gaspar de Beauvois, chanoine. Gap, 23 juil. (f° 168 v°) ; — la chapelle N.-D. des Raisins, de Valernes, vacante par décès de Mathieu Touche, aud. chanoine Gaspar de Beauvois, 21 juil. (f° 170 v°). — Lettres de tonsure, par Artus de Lionne, à Joseph d'Abon, fils de Melchior, seigneur d'Antraïs et de Reynier, et de Julie d'Abon. Gap, 17 mars 1657 (f° 172). — Constitution d'une rente de 18 l. par an, par Pierre Rispaud, curé d'Esparron en la vallée de Vitrolles, au profit de la chapelle N.-D de

[1]) L'historien de la Provence, né en 1598 à Aix, où il mourut le 25 mars 1671.

Pitié dud. Esparron, 20 sept. 1666 (f° 173). — Collations : les prieurés d'Antonaves et de Lachau, résignés par Charles de Lionne, à Jean Arnaud, al. de Courtois, diacre, chanoine de Toulouse. Rome, 18 déc. 1665 (f° 174) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont et la prébende de Gap, résignés par Léger Pauchon, à Pierre Pauchon. Rome, 8 juil. 1666 (f° 177) ; — la cure de Barret-le-Bas, vacante par décès d'Antoine Aubert, à Jean Aubert, d'Éourres, 10 nov. (f° 180);— la cure d'Upaix, résignée par Jean Eyrieis, à Jean-Antoine Lachier, prêtre dud. Upaix, Rome, 4 juin 1666 (f° 181);—la cure de La Baume-des-Arnauds, résignée par Louis Céas, à Jacques Gérard, curé de Champoléon, 13 nov. (f° 183).

1667. — Collations : la cure de Chabottonnes, résignée par Barthélemy Tardieu (*Tardiu*), à Antoine Baille, prêtre de Volone, 10 janv. 1667 (f° 183 v°) ; — la cure de St-Jean de Montorsier, vacante par décès d'Honoré Barbaroux, à Achille Le Vazeux, vicaire général. Rome, 22 janv. 1666 (f° 184) ; — le prieuré St-Léger de Laup-Jubéo, résigné par Benoit du Tillot, à Jean-Baptiste Vert, prêtre de Sisteron. Rome, 14 janv. 1667 (f° 187). — Autorisations données, par Pierre Marion : à Pierre Abonnel, d'Aspres-lès-Corps, d'établir un ermitage à N.-D. des Allabres [1]), paroisse de Rambaud. Gap, 5 avril 1667 (f° 189 v°) ; — aux « sergentz roiaulx et huissiers », de fonder des messes en la cathédrale de Gap, sous le titre de St-Louis, leur patron, 12 mai (f° 190 v°). — Collations : la cure de Châteauneuf-d'Oze, vacante par décès de Barthélemy Bernard, à Michel du Puy, 20 mars (f° 191) ; — la cure des Baux, résignée par Mathieu Brun, à Jean Gueydan, curé de La Saulce, 11 mai (f° 192 v°); — la cure de St-Julien-en-Champsaur, vacante par décès d'Étienne Bœuf, à François Léautaud, prêtre de Digne, 14 mai; led. Léautaud ordonné prêtre par Étienne de Puget, évêque de Marseille, 29 mars 1653 (f° 193 v°) ; — la cure de La Saulce, résignée par Jean Gueydan, à Mathieu Brun, curé des Baux, 11 mai 1667 (f° 195) ; — la chapelle de N.-D. de Sauveterre à Corréo, « autrement à la Croix des Barrets » ou de Barret, à André Risoul, curé de St-André de Gap, 29 mars (f° 196) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, résigné par Pierre-Vincent Eynaud, à Balthasar Eynond, al. Eynaud, clerc de Vienne, 22 avril (f° 197) ; le prieuré de Corps, vacant par décès de dom [Gaspar] Boffin de Croisil, à Louis Aulanier, du Poët, moine, par Raynaud de Revillasc, prieur de Romette, 2 août (f° 198 v°) ; — les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, résignés par Gaspar de Boffin, chanoine honoraire de N.-D. de Grenoble, à Charles Brun, chanoine de Grenoble. Avignon, 2 août 1667 (f° 200) ; — le prieuré de Laup-Jubéo, résigné par Gaspar de Beauvois, à Achille Le Vazeux, moyennant une pension de 40 l., 10 nov. 1666 (f° 209) ; — la chapelle de La Madeleine de Corps, vacante par décès de Gaspar de Boffin, à Jacques Salva, bénéficier de Gap, 3 août 1667 (f° 210 v°). — Autorisation, par l'évêque de Gap, à Gaspar de Beauvois, chanoine, prieur de St-Mens, « de faire construire et bastir une chapelle dans lad° église [de Gap], à la nef Ste-Catherine, tout au-devant la tombe du suppliant, pour l'amour de nostre Sauveur agonizant sur la croix au Calvaire », et d'y établir la confrérie de St-Joseph « pour les agonisants ». Gap, 24 juin 1667 (f° 212 v°), etc.

[1]) Cet ermitage est fréquemment mentionné dans l'histoire du pèlerinage de N.-D. du Laus.

G. **864**. (Registre.) — In-4°, 470 feuillets, papier. Coté V.

1629-1673. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Gap [1]).

1667. — Collations : le prieuré de Montmaur, résigné par Pierre Gaillard, à Henri de Bernard de St-Barthélemy, clerc du diocèse de Gap, avec établissement d'une pension de 600 l. sur l'archidiaconat de Gap, au profit dud. de Bernard. Rome, 11 mars 1667 (f° 1) ; — la chapelle et aumônerie de St-Anne, sise à Gap, *extra muros*, vacante par incapacité de Pierre de Ricou et de Gaspar de Beauvois, à Mathieu de Ricou. Rome, 26 févr. 1667 ; led. Ricou, fils de Jean, procureur du Roi en l'élection de Gap, et de Marie de Paviot, tonsuré par Artus de Lionne, le 11 sept. 1660 (f° 7) ; — la cure de Chabestan, résignée par Jean du Plot, à Noël Rougier, prêtre de St-Symphorien, diocèse de Gap, 4 sept. 1667 (f° 11) ; — les chapelles Ste-Marguerite de Beaufin et Ste-Catherine du Monêtier-d'Ambel, vacantes par décès de Gaspar de Boffin du Croisil, à Achille Le Vazeux, 2 août (f° 12 v°) ; — le prieuré de St-Laurent-de-Beaumont, à Jean Ravix, clerc du diocèse de Grenoble. Rome, 15 sept. 1667 (f° 13) ; — la cure de Tallard, vacante par décès de Jean-Louis Astier, à Nicolas Barban, de Gap, 17 déc.; led. Barban ordonné prêtre par Antoine d'Arbaud, évêque de Sisteron, le 27 mars 1660 (f° 15 v°) ; — la cure de Montbrand, résignée par Guillaume Rostan, à Jean Giraud, docteur en théologie, 23 nov. 1667 ; led. Giraud, de Reillanette, ordonné prêtre par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, le 12 avril 1653 (f° 17) ; — la cure de Pelleautier, résignée par Sauveur, « *vulgo* Sauvaire Clément », à Jean Grimaud. Rome, 6 oct. 1667 ; mis en possession par Véran Pascal, curé de Gap, le 7 déc. (f° 20 v°) ; — les chapelles de N.-D. de Pitié de la cathédrale de Gap et de « la Ste-

[1]) Voir, dans G. 869, f°s 20-22, un répertoire des actes d'insinuations des années 1667-73.

Croix de La Foulilouse au-dessus de La Saulce », vacantes par décès de Jean-Louis Astier, curé de Tallard, à noble Antoine de Suau, s^r de La Croix, 18 déc. 1667; led. de Suau, fils d'Isaac et de Marguerite Beraud, tonsuré à Gap, le 20 juin 1666 (f° 23 v°); — le prieuré de Corps, vacant par décès de Gaspar de Boffin, à noble Étienne *de Burtio*, fils de feu Annibal, s^r de La Tour, et de défunte Isabelle d'Aragon, tonsuré par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, le 19 sep. 1643; ordonné prêtre par Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, le 20 mars 1666, pourvu à Rome, le 8 août 1667 (f° 27); — le prieuré de N.-D. du Serre de Ribiers, résigné par Gaspar de Chervas, à Pierre-André Reynaud, bénéficier de Sisteron. Rome, 2 juil. 1666 (f° 36).

1668. — Collations: les chapelles St-Étienne, St-Pierre et St-Sauveur d'Upaix, vacantes par incapacité d'André de Reynier, à Laurent Ripert, prêtre dud. lieu, présenté par « François d'Aiguebelle, s^r de Richière, seigneur de Montgardin ». Gap, 14 mars 1668 (f° 40); — la chapelle St-Blaise d'Upaix, résignée par André de Reynier, à Angélic Nicolet, prêtre, prieur de St-Géraud, 7 févr. (f° 41 v°); — la chapelle N.-D. de Rives à Lettret, résignée par Nicolas Barban, à Gaspar de Beauvois, chanoine de Gap. Rome, 27 janv. 1668 (f° 43 v°); — la cure de Montmorin, à Marc Signoret, prêtre du diocèse de Vaison. Rome, 25 sept. 1697 (f° 46); — les chapelles St-Jean, Ste-Croix et N.-D. de Pitié de Tallard et Fouillouse, vacantes par décès de Jean-Louis Astier, à Benoît de Masse, « prieur et seigneur de St-Martin de Truye », demeurant à Lyon, présenté par « Mre Rougier d'Austun, marquis de La Baume et comte de Tallard ». 4 avril 1668 (f° 49); — la prébende résignée par Benoît de Vitalis, chanoine de Gap, à Louis Bérard, fils de Louis et de Dominique Davin, de Chorges (tonsuré le 12 avril 1661). Rome, 9 janv. 1665; mis en possession le 12 avril 1668 (f° 52 v°); — la chapelle St-Jean d'Auriac, paroisse de La Rochette, résignée par Étienne Brutinel, procureur de Pierre Philibert, prêtre de La Rochette, à Louis Astraud, prêtre, « l'un des douze bénéficiers en l'église cathédrale de Gap », 2 mai 1668 (f° 59 v°); — le bénéfice dud. Astraud, à Pierre Philibert, par le chapitre de Gap. Présents: l'évêque Pierre Marion, Charles du Serre, doyen, Pierre Gaillard, archidiacre, Jean Le Gay, sacristain, Gaspar de Beauvois, Pierre Gautier, Étienne Richaud de Servoules, théologal, Pierre Velin et François Brutinel, chanoines, 2 mai (f° 61); — les chapelles Ste-Catherine et St-Michel, paroisse de St-Julien-de-Buissard, vacantes par décès de Daniel de Vitalis, chanoine, à Pomponne Bonnet, clerc de Gap, 26 avril (f° 63 v°); — le prieuré de St-Martin et St-Pierre de Jarjayes, résigné par Joseph Azémar, à Louis Azémar, fils de Guillaume et d'Antonia d'Hugues, de Gignac *(Gignaci)*, diocèse de Béziers. Rome, 17 déc. 1666; led. Louis Azémar tonsuré par Jean de Mallevaud, évêque d'Auton *(Autonensis)*, vicaire général de Pierre de Bonzy, évêque de Béziers, 12 févr. 1665 (f° 67 v°); — la maladrerie ou chapelle St-Lazare de Gap, *extra muros*, sans titulaire depuis longtemps, à Scipion Meyssonier, prêtre habitué de la cathédrale de Gap. Rome, 6 avril 1668 (f° 69); — le prieuré de Ribiers, résigné par Gaspar de Chervas, à Pierre-André Reynaudy, moyennant 1.200 l. de pension. Rome, 12 avril (f° 70 v° et 82); — la cure de Veynes, vacante par décès de Jean Bonhomme, à Jean Blayet, 28 juin (f° 73 v°). — Lettres de vicaire général, par Pierre Marion, à Jean Brette, « docteur en l'un et l'autre droit ». Gap, 28 janv. 1668 (f° 75). — Collations: « la chapelle de St-Martin de Malezan, en la paroisse d'Orsière », résignée par Jacques Pauchon, à Joseph Marcellin, fils de Jean et de Marie Pauchon, 25 août (f° 76); — la cure de La Rochette, résignée par Pierre Philibert, à Jean Simian. Rome, 5 juil. (f° 79): — les chapelles St-Claude, Ste-Catherine, St-Jean et N.-D. de Saumane, de Serres, à Louis Garcin, fils d'Antoine et de Françoise Flotte, de Serres, 11 oct. (f° 84); — le prieuré de Pelleautier, résigné par Jean Grimaud, à François Grimaud, fils de feu Jacques, clerc de Gap. Rome, 24 juil. (f° 86); — le prieuré de St-Jacques d'Upaix, résigné par Honoré Julien, chanoine de Chardavon, à Joseph Le Camus, moyennant 300 l. de pension. Rome, 3 sept. (f° 90); — la chapelle de La Madeleine de Serres, résignée par Jean Jouvent, prieur du Bersac, à Marius Isnard, de Serres, 26 oct. (f° 91); — la cure de Sigoyer et la chapelle de N.-D. de Consolation « aud. lieu de Sigoyer, au bourc de Ste-Claire », résignées par Arnoux Rey, à François Amat, prêtre de Sigoyer, 7 nov. 1668 (f° 95).

1669. — Règlement, sur requête présentée à l'évêque Marion par le chanoine Gaspar de Beauvois, d'après lequel le service de la chapelle de N.-D. des Rives à Lettret se fera « deux fois le mois, aux jours de samedy,... de quinse en quinse jours, et la feste de l'Assomption, Notre-Dame et Nativité d'icelle, par le s^r curé de L'Estraict, et dans son église », à raison de « cinq sols pour messe ». Gap, 20 juin 1669 (f° 97 v°). — Collations: le prieuré de Balons, résigné par Charles de Lionne de Leyssins, prêtre, à Charles Mathias, prêtre de Condrieux, diocèse de Vienne. Rome, 17 août 1668 (f° 99 v°). — Transaction entre « les prieurs d'Eyguières et de Pleysian,... pour raison de novalles », 15 juin 1669 (f° 102 v°). — Confirmation de la réduction de la pension imposée sur l'archidiaconat de Gap, de 600 l. à 463 l. Rome, 6 juin (f° 104 v°). — Collations: le prieuré de N.-D. de Barben-

tane de Mévouillon et d'Aulan, résigné par Paul Garcin, religieux de St-André-lès-Avignon, à Charles Beauchamp, prêtre de Barret-de-Lioure. Rome, 3 mai (f° 105 v°). — Extrait de l'arrêt du Conseil d'État, au sujet des contestations survenues, dans le diocèse d'Agen, entre les religieux et les prêtres séculiers, relativement à la prédication et à la confession. Paris, 4 mars 1669 (f° 110 v°). — Collations : le prieuré de St-Jacques d'Upaix, résigné par Claude Amat, à Alphonse de Valbelle, moyennant une pension de 250 l. Rome, 16 août 1668 (f° 146 v°) ; — le prieuré de St-Auban, « au quartier appelé St-Pierre-de-Chaix », vacant par décès de Jean de Lhome, à Jacques Bertrand, prêtre du Buis, bachelier en théologie. Avignon, 8 févr. 1668/9 ; mis en possession le 21 févr. 1669 (f° 150 v°) ; — les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, à la suite d'un accord intervenu entre « nobles Jean-Baptiste Boffin, Jean de Flotte et messire Louis Olagnier », à noble Hugues-Humbert de Servient, « camérier d'honneur de Sa Sainteté, cler tonsuré », de Grenoble. Rome, 16 févr. ; mis en possession le 28 sept. 1669 (f° 154) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, résignée par Benoît Blanc, à Augustin Gérard, diacre. Avignon, 28 juil. (f° 165 v°) ; — lad° cure de St-Étienne, résignée par A. Gérard, à Jacques Odoul, moyennant 120 l. de pension. Rome, 28 août (f° 167) ; — la cure de St-Léger-en-Champsaur, résignée par Esprit Amayon, à Louis Noat, diacre du diocèse d'Aix. Rome, 3 mai (f° 170 v°). — Lettres de notaire apostolique en faveur de Jean Martineau, clerc du diocèse de Poitiers. Rome, 10 oct. 1667 (f° 173 v°). — Collations : la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Bernard-Marie Tournet, prêtre du diocèse d'Avignon, à Jean Simian, curé de La Rochette, 22 oct. 1669 (f° 175) ; — la cure du Poët, résignée par Antoine Fache, à Jean Pelissier, prêtre dud. lieu. Rome, 24 mai 1668 (f° 177) ; — les prieurés de L'Épine, Sigoyer et Ventavon, vacants par incapacité de Jean de Morges de Moustiers, sieur de Gargas, à François de Barras, prêtre de Thoard, diocèse de Digne. Rome, 25 oct. 1669 ; led. de Barras ordonné prêtre par Antoine d'Arbaud, évêque de Sisteron, le 7 juin 1659 (f° 179 v°) ; — la chapelle St-Nicolas de Mison, résignée par Jean-Baptiste Plaindoux, à Jean Salva, fils de Jacques et de Catherine de Roux, de Mison. Rome, 12 oct. 1669 (f° 183 v°) ; — le prieuré-cure de St-Auban, vacant par décès de Jacques Bertrand, à Joseph Moreau, prêtre du Buis, bachelier en théologie, vicaire de Bésignan. Avignon, 6 oct. (f° 186 v°) ; — la cure de La Bâtie-Neuve, vacante *certo modo*, à Jean Genebrier, bachelier en théologie, prêtre de Paris. Rome, 5 avril 1669 (f° 189).

1670. — Collations : la cure de St-Firmin, vacante par décès d'Arnoux de Vaux, à Antoine Gentillon, 4 janv. 1670 (f° 193) ; — les chapelles St-Étienne, St-Pierre et St-Sauveur d'Upaix, à Laurent Ripert, présenté par François d'Aiguebelle, seigneur de Montgardin, 7 janv. (f° 194 v°) ; — les prieurés de Ventavon, L'Épine et Sigoyer, à « noble Melchior d'Agoult, s^r de Sorbiers, clerc de Chanousse ». Rome, 18 oct. 1669 ; led. d'Agout, fils d'Antoine et de Claire de Moroues, tonsuré à Avignon, le 12 avril 1643 (f° 196) ; — la cure de Montbrand, vacante par décès de Georges Jame, à Jacques Paviot, docteur en théologie, natif de Veynes, demeurant à Montellier, 10 mars 1670 ; led. Paviot, mis en possession au moyen de Jean Paviot, son frère, curé de St-Laurent d'Oze, 22 mars (f° 200 v°). — Lettres de tonsure, par Pierre Marion, à Léger de Beauvois, fils d'Honoré et de Dominique Pauchon. Gap, 25 janv. (f° 203). — Collations : le prieuré d'Antonaves, vacant par décès, à Charles de Lionne de Leyssin, chanoine de St-Barnard de Romans, « agent général du clergé de France, résidant à Paris ». Rome, 5 mai 1670 (f° 204) ; — le prieuré-cure de Saléons, résigné par Jean-Baptiste Reynaud, à Albert Reynaud, prêtre de Grenoble. Rome, 15 mai 1670 (f° 206) ; — le prieuré-cure de Savoillans, résigné par Antoine André, prêtre de Sisteron, à Pierre Aubery, prêtre du diocèse de Vaison. Avignon, 5 juin (f° 209 v°) ; — le prieuré de Lachau, résigné par François Long, à Artus de Lionne, clerc de Paris. Paris, 9 sept. 1670 (f° 214) ; — les prieurés d'Eyguians et de Chabottes, vacants par décès de Joseph de Méans, à Jean Garcin, clerc de Gap. Avignon, 25 août 1670 (f° 216) ; — la sacristie de la cathédrale de Gap, résignée par Jean Le Gay, à Claude Gérard, licencié en théologie. Rome, 21 mai (f° 221) ; — la cure de La Motte, sous le titre de Ste-Catherine, résignée par Bernardin « de Jaques », à Antoine de Valavoire, 27 août 1670 ; ce dernier ordonné prêtre, par Artus de Lionne, le 26 mai 1646 (f° 223). — Requête à l'évêque de Gap, par François d'Abon de Reynier, afin d'être admis aux ordres : depuis qu'il s'est « retiré des estudes », il a été très assidu aux offices. Gap, 19 déc. 1670 (f° 224 v°). — Collations : la cure de Bénévent, vacante par décès de Jean Blache, à Simon Truphème, 2 juin 1670 (f° 225) ; — le prieuré-cure de Montrond, résigné par Gaspar Sigoin, à Pierre Blachier, prêtre de Sisteron. Rome, 17 juil. 1670 (f° 226 v°).

1671. — Injonction, sur requête, par l'évêque de Gap, à Louis Astraud, « prêtre, protonotaire apostolique, bénéficier et maistre de musique dans la Sainte-Chapelle de Savoye à Chambéry, en quallité de recteur de la chapelle de St-Jean d'Oriacq, située au terroir de La Rochette », près Gap, de faire dire trois messes par an à lad° chapelle. Gap, 10 févr. 1671 (f° 229 v°). — Collations : la cure de Pelleautier, vacante par décès de Jean Gri-

maud, à Pierre Pellegrin, fils de Jean et de Suzanne Boisserenc, de Gap, sous-diacre, 10 févr (fº 230 vº); — le vicariat de Tallard, à Alexandre Toulouse, 6 févr. (fº 231 vº); — la prévôté de N.-D. de Gap, résignée par Louis du Serre, sr de Melve, prieur de Valbonnais et de Tallard, pour cause de maladie, à Gaspar de Beauvois, et en échange du prieuré de « St-Michel, vulgairement appelé St-Mens ou St-Mametis », la chapelle de l'Aumônerie ou Ste-Anne et celle de N.-D. de Rives à Lettret, 31 mars 1671 (fº 232); — le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Gaspar Arnaud, à Mathieu de Platel, curé de Lettret. Rome, 27 oct. 1670 (fº 235); — le prieuré-cure de Montguers, résigné par Louis Julien, à Henri Chauvet, vicaire de Gargas en Provence. Rome, 11 mai (fº 238 vº); — la cure de Montbrand, résignée par Jacques Paviot, à Dominique Rolland, 19 mars 1671 (fº 240); — la chapelle N.-D. de Pitié et Ste-Catherine du Monêtier-Allemont, résignée par Henri de Bernard, sr de St-Barthélemy, prieur de Montmaur, à Claude Amiel, prieur de Thèze, 2 avril (fº 241); — le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Gaspar Arnaud, curé de La Roche-des-Arnauds, à Mathieu de Platel, curé de Lettret, 29 sept. 1670 (fº 243); — « la cure de St-Jean-Baptiste de Chassagnes, » à Montalquier, à Jean Thomé, de Gap. Rome, 20 janv. 1671 (fº 244); — les chapelles Ste-Catherine de Lazer et Ste-Anne des Agreniers d'Upaix, à Claude Gérard, sacristain de Gap, 8 mai (fº 247); — le prieuré de « St-Martin d'Aux », vacant par décès de Henri de Bernard, à Gaspar de Beauvois, prévôt de Gap, 6 juin (fº 249). — Lettres de tonsure, par Pierre Marion, à Honoré de Bernard de St-Barthélemy, fils d'Ennemond et d'Anne de Cruzet, de Tallard, 21 mars 1665 (fº 250 vº). — Collations : le prieuré de Tallard et les chapelles St-Jean de Gap et N.-D. des Rives de Lettret, résignés par Gaspar de Beauvois, chanoine, à Louis du Serre, prieur de St-Grégoire de Tallard, 31 mars (fº 258 vº); — le prieuré d'Eyguians, vacant par décès de Joseph de Méans, à Pierre Léotard, moine de Cluny. Rome, 12 juin 1671; led. Léotard, de Valensole, tonsuré par Louis d'Attichy, évêque de Riez, le 21 déc. 1647 (fº 263 vº); — la chapelle N.-D. de Consolation de Lazer, à Claude Gérard, docteur en théologie, sacristain de l'église de Gap, 8 mai 1671 (fº 270 vº); — les prieurés de Thèze et de Sigoyer, résignés par Claude Amiel, à Louis du Serre de Melve, mis en possession le 11 sept. 1671 (fº 272); — la prébende du moulin de St-Laurent, résignée par Pierre Velin, à Esprit Bertrand, sr de Montorsier, 18 sept. (fº 275); — la cure de Valserres, résignée par Louis Tanc, à Jean Guion, clerc de Seyne, diocèse d'Embrun, 18 juil. (fº 277 vº); — le prieuré d'Agnières-en-Dévoluy à Ennemond Baccard, mis en possession par Guillaume Odoul, curé de La Cluse, 6 nov. (fº 282); — la cure de La Roche-des-Arnauds, vacante par décès de Gaspar Arnaud, à Pierre-François Brette, clerc d'Orange, 26 sept. 1671 (fº 282 vº); — le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Gaspar Arnaud, à Achille Le Vazeux, docteur en théologie. Rome, 8 oct. 1672 (fº 284, cf. 293); — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Pierre Ricard, à Mathieu Joly, curé des Infournas. Rome, 23 juil. 1671 (fº 290); — le prieuré de Montmaur, vacant par décès de Henri de Bernard, à Jean-Louis de Vert, clerc du diocèse de Paris. Rome, 19 juin 1672 (fº 297 vº). — Lettres : de tonsure, par Pierre Marion, à Jacques Barban, de St-Martin en Valgaudemar *(Sti Martini Gaudemarensis* [1]*)*, le 12 avril 1664; — de diaconat, par Jean de Belin, évêque de Belley *(Bellicensis)*, au même, le 19 sept. 1671 (fº 304); — de tonsure, à Achille Le Vazeux, fils de Jean et de Jeanne Constantin, de Montmirail, diocèse de Chartres, par Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, 21 sept. 1629 (fº 306). — Collations : la cure de La Bâtie-Montsaléon, résignée par Jean-Baptiste Barban, à Jacques Barban. Rome, 29 sept. 1671 (fº 308 vº); — le prieuré de Chanousse, vacant par décès de Louis Arnaud, à Jean Brette, prêtre d'Orange, vicaire général de Gap. Gap, 17 janv. 1672; led. Brette, fils d'Hercule et d'Honorade Loberber, des Baumes, diocèse d'Orange, tonsuré par Jean-Vincent de Tulles *(de Tullia)*, évêque d'Orange, le 21 oct. 1641 (fº 316). — Commission donnée par l'évêque de Gap à Simon Truphémus, curé de Bénévent, pour bénir la chapelle construite près de la maison curiale, afin d'y faire le service divin les jours de semaine et « les festes et dimanches », en cas « d'empêchement des neiges », 15 déc. 1671 (fº 319). — Collations : la cure de St-Marcellin, près Veynes, résignée par Charles Clément-Santon, à Martin Anglès. Rome, 7 nov. 1671; led. Anglès, fils de Jean, avocat, et de Madeleine Pellegrin, de Veynes, tonsuré par Artus de Lionne, le 14 juin 1643 (fº 319 vº); — la cure de Veynes, résignée par Joseph Brenier, aud. Charles Clément-Santon, id.; ce dernier, fils de Mathieu et de Madeleine Lhoste, de La Bâtie-Vieille, tonsuré par Artus de Lionne, le 19 déc. 1658 (fº 322 vº).

1672. — Collations : la chapelle St-Joseph de St-Didier en-Dévoluy, à Pierre Chaillol, curé dud. lieu, présenté par « dame Françoise de Lyonne, vefve de noble Oronce Le Bout-St-Disdier, seigneur dud. lieu, Les Ores, Fressinières, conseiller du Roy en ses conseils,... en qualité de mère administresse de noble Jean-Oronce Le Bout-St-Disdier, filz et héritier dud. seigneur, conseigneur de

[1]) Très probablement il s'agit ici de St-Maurice en Valgaudemar.

St-Disdier », 4 janv. 1664 ; avec extrait de l'assemblée consulaire des habitants de St-Didier, qui attribue à lad^{e} chapelle la part des biens de « feu Henry Vincent, en quoy qu'elle consiste », et état desd. biens, 12 janv. 1672 (f°s 326 et 339) ; — la cure d'Agnielles, résignée par Martin Anglès, à Joseph Brenier. Rome, 7 nov. 1671 ; led. Brenier, fils de Gaspar, avocat au Parlement, et de Lucie de La Combe, de St-Marcellin, diocèse de Vienne, tonsuré par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, au château des Herbeys, le 7 juin 1665 (f° 333 v°) ; — le prieuré de N.-D. des Infournas, résigné par Mathieu Joly, curé de La Bâtie-Neuve, à Étienne Brunet, 14 nov. 1671 ; led. Brunet, du Glaisil, tonsuré le 24 avril 1666 (f° 336 v°) ; — la cure de St-André de La Freyssinouse, à Claude Garnier. Rome, 29 juin 1672 (f° 339 v°). — Lettres de tonsure, par l'évêque Marion, à Jean-Louis de Vert de Guisy, fils de Pascal et de Henriette-Catherine Marion, de Paris. Gap, 14 août 1670 (f° 343) ; — à Gabriel Chaix, fils de Pierre et de Marguerite de Beauvois, de Gap, 5 mars 1667 (f° 344). — Collation du prieuré-cure de Chanousse, vacant par décès de Louis Arnaud, à Pierre Julien, 14 mars 1672, led. Julien ordonné prêtre par le cardinal Henri Grimaldi, archevêque d'Aix, le 10 avril 1666 (f° 347). — Permission de quêter dans le diocèse de Gap, par l'évêque Marion, aux « capucins establis en ceste ville », qui « s'appliquent continuellement à l'édification des peuples qui vivent soubz nostre conduitte, non seullement par l'exemple de leur bonne vie, mais aussi par leur prédications et exortations familières, et administrations du sacrement de pénitence, tant en l'église de leur couvent qu'en autres où ilz exercent lesd. fonctions, avec notre permission », 8 mai 1672 (f° 349). — Collations : la cure de Trescléoux, vacante par décès d'Étienne Gaillard, à Jean Simian, de Gap, 3 avril 1672 ; led. Simian, curé de La Rochette, près Gap, ordonné prêtre le 6 avril 1669 (f° 350) ; — la cure de St-Léger-en-Champsaur, résignée par Louis Noal, à Pierre Roure, curé de St-Michel-de-Chaillol. Rome, 18 déc. 1671 (f° 353) ; — le prieuré de Chabottes, vacant par décès de Joseph de Méans, à Jean Latil, sacristain de Romette. Avignon, 15 mai 1672 (f° 357) : — la cure du Caire, vacante par décès de Sébastien Rolland, à Pierre Moynier, 9 juin ; led. Moynier, de Valernes, fils de feu Jean et de Françoise Bougerel, tonsuré par l'évêque Artus de Lionne, le 21 sept. 1647 (f° 362). — Actes de fondation : au lieu de « Méolian », hameau de Champoléon, d'une chapelle sous le titre N.-D. des Neiges, par les habitants dud. lieu, « attandeu qu'ils sont esloignés de la parroisse et dans un lieu fort rabotteux et pierreux, mesme qu'il y a du danger pour pouvoir aller à l'esglise parroissialle, dud. lieu de Méollian ». Lesd. habitants s'obligent à faire dire 12 messes, moyennant 7 s. par messe, 10 juil. 1672 (f° 364) ; — au lieu des Ranguis, paroisse de St-Nicolas de Montorsier, d'une chapelle sous le titre de St-Jean, par les habitants des Ranguis, 26 juin 1672 (f° 366). — Collations : le canonicat de l'église de Gap, résigné par Louis Bérard, à Claude Bérard. Rome, 20 févr. 1672 (f° 368) ; — la cure de Bruis, résignée par Laurent Palléry, à Étienne Samson, 16 août (f° 370) ; — la cure de Lazer, résignée par N. Magaud, à Paul Magaud, 4 oct. (f° 372) ; — le prieuré de St-Laurent de Sigoyer, litigieux entre Jean de Morges, Melchior d'Agout et François de Barras, à Aimé-Jean de Boffin, de Grenoble. Rome, 16 octobre 1672 ; led. de Boffin, fils de Félicien de Boffin d'Argenson, seigneur de La Sône, conseiller du Roi au parlement de Dijon, et de « Jacoba de Catherine », tonsuré par Henri Villars, archevêque de Vienne, à Grenoble, le 19 juil. 1671 (f° 373) ; — le bénéfice de Gap, résigné par Véran Pascal, curé, au nom de Paul Allemand, et la chapelle St-Jean d'Auriac de La Rochette, à Louis Astraud, maître de musique, 4 juin 1672 (f° 376 v°). — Pièces diverses relatives à « l'union de la sacristie du prieuré St-André-lès-Gap » au collège des Jésuites d'Embrun : concordat à ce sujet entre Antoine Sarrazin, pourvu de lad^{e} sacristie, à Rome, en 1664, et Jean Possel, procureur général du collège d'Embrun, suivant procuration spéciale des pères Henri-Ignace Régis, recteur dud. collège (Grenoble, 26 mai 1672) ; autorisation du vice-légat d'Avignon (3 juin) ; consentement par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Nazianze, coadjuteur de Reims et vicaire général du cardinal d'Este, abbé commendataire de Cluny (Paris, 14 mars 1671) ; sentence d'union par l'archevêque d'Embrun Charles Brûlart de Genlis. Embrun, 12 sept. 1672, etc. (f° 379). — Établissement d'une pension de 500 l. sur les prieurés de Ventavon et de L'Épine, en faveur de Jean de Morges de Gargas. Rome, 2 juin 1672 (f° 390). — Collations : le prieuré de St-Laurent de Sigoyer, à Melchior d'Agout, clerc, moyennant une pension de 600 l. payable à Jean de Morges de Gargas et à François de Barras, qui le revendiquaient. Rome, 30 mai 1672 ; led. d'Agout, s^{r} de Sorbiers, fils de feu Antoine-René et de défunte Claire de Morges, de Chanousse, tonsuré par l'évêque Marion, à Gap, le 29 avril 1672 (f° 391 v°) ; — le canonicat, résigné par François Robert, à Jacques Sarrazin, curé de Gap, 6 nov. (f° 402) ; — les prieurés de Ventavon et de L'Épine, résignés par Jean de Morges, à « Louis-Annet de Clermont de Chasse » (Chatte), clerc du diocèse de Valence. Rome, 8 juin 1672 ; led. de Clermont, fils d'Alphonse et de Diane de Morges, tonsuré par Daniel de Cosnac, le 31 mars 1668 (f° 403 v°). — Établissement d'une pension de 600 l.

sur le prieuré de Sigoyer, en faveur de François de Barras. Rome, 27 mai 1672 (f° 412 v°). — Collations : le prieuré rural de St-Vincent d'Orpierre, résigné par François-Armand de Châteauvieux, moine de Cluny, à Joseph-Armand de Châteauvieux, clerc. Rome, 8 juil. 1672 (f° 413 v°) ; — la cure de St-André de La Freyssinouse, résignée par Claude Garnier, à Sauveur Clément, prêtre de N.-D. de Sauveterre, 11 nov. 1672 (f° 419). — Autorisation aud. Clément, par l'évêque de Gap : de bâtir une nouvelle « chapelle soubz le nom de N.-D. de Sauveterre, au terroir de Gap », à cause de la petitesse de la chapelle construite l'année précédente, et du concours de « peuples qui y viennent en dévotion », 8 févr. 1668 ; de bénir lad^e chapelle, 9 nov. 1668 (f° 421 v°). — Collations : le canonicat résigné par François-André Robert, à Jacques Sarrazin, curé de la paroisse St-Arnoux de Gap. Rome, 24 sept. 1672 ; led. Sarrazin, de Gap, fils de Jean et d'Anne Avond, tonsuré par Artus de Lionne, le 13 mars 1644 (f° 423) ; — le prieuré de Montmaur, résigné par Honoré « de Bernardy de St-Barthélemy », à « Joseph de Seguin, s^r de Pomereau, clerc tonsuré du lieu de Tulète ». Rome, 7 oct. 1672 (f° 427 v°).

1673. — Collations de la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, vacante par décès de Georges Taxil, à Jean Blayer, présenté par Jean Rasse, abbé de St-Antoine-en-Viennois, juspatron, 9 févr. 1673 (f° 432). — « Abjuration d'hérésie de Calvin, faite par Pierre Ravel, du lieu de Rovesel » al. « Rovezel, au lieu de Vitrolle, vallée d'Oze », entre les mains de Claude Clément La Buyssière, curé de Vitrolles, 26 avril 1673 (f° 433 v°). — Collations : « une des douze bénéficiatures de l'église cathédrale de Gap », résignée par Arnoux Paul, à Jean Thomé. Avignon, 23 avril (f° 435) ; — la cure de St-Léger, résignée par Pierre Roux, à Esprit Burle. Rome, 14 avril (f° 437) ; — les chapelles St-Jean-Baptiste et St-Antoine d'Orsière, résignées par Jean Peyron, à autre Jean Peyron, 5 mai (f° 439 v°) ; — la chapelle de La Madeleine de La Bâtie-Neuve, résignée par Jean-Baptiste Gervais, à Étienne Richaud de Servoules, théologal de Gap. Rome, 30 mai (f° 441) ; — la chapelle des Onze mille Vierges de la cathédrale de Gap, vacante par décès d'Antoine Télène, à Jean Salva, recteur de la chapelle St-Nicolas de Mison, 26 sept. (f° 444). — Établissement du séminaire de Gap à « N.-D. de Corie », al. N.-D. de Sauveterre, paroisse des Baux, mandement de La Roche-des-Arnauds, à la suite des dispositions testamentaires de Marguerite Baud, dame de La Villette, de Gap, du 1er juin 1671, et de Charles Ferroul, prêtre bénéficier de la cathédrale de Gap. Led. séminaire est mis sous la direction de Jean Brette, docteur en théologie, vicaire général, André Risoul, bachelier ès droits et en théologie, curé de St-André-lès-Gap, substitut de l'official, et Sauveur Clément, prêtre de N.-D. de Sauveterre, promoteur. Présents : Charles de Gruel, baron du Saix, gouverneur de Gap, François de Gril, seigneur de St-Michel et de Montorsier, Georges Bonnivard (al. Bonnard-Mazet), élu de Gap, consuls de lad^e ville. Gap, 3 mars 1673 (f° 446). — Collations : le prieuré de Plaisians, résigné par François Siffrier, à Louis-François Siffrier, son neveu, 18 sept. 1673 (f° 448 v°) ; — le prieuré d'Ambel, à Dominique d'Arve, prêtre du diocèse de St-Jean de Maurienne, par Jean Brette, vicaire général de Gap. Grenoble, 20 juil. 1672 (f° 450), etc,

G. **865**. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier. Coté X.

1670-1675. — Insinuations ecclésiastiques, sous Pierre Marion, évêque de Gap, par J. Salva, son secrétaire [1]).

1670. — Collations : la cure de St-Nicolas de Montorsier, dans le Haut-Champsaur (*in superiori Camposauro*), vacante par décès d'Alexandre Richard, à Pierre Amar, curé d'Ambel, 1er juil. 1670; — le prieuré-cure de Saléons, résigné par Jean-Baptiste Reynaud, à Albert Reynaud, prêtre du diocèse de Grenoble, 27 juil. ; — la cure de La Motte-du-Caire, résignée par Bernardin de Jacques, à Antoine de Valavoire, recteur des deux chapelles unies de St-Martin d'Embrun, 27 août ; — la cure de St-Martin de Pinsot, diocèse de Grenoble, résignée par Claude Guirimand, à Claude Izouard, prêtre dud. diocèse, 17 sept. (f° 3); — la cure d'Ambel, résignée par Pierre Amar, à Honoré Jullien, prêtre du diocèse de Senez, 12 oct.; — le prieuré-cure de Montrond, résigné par Gaspar Sigoin, à Pierre Blachier, prêtre du diocèse de Sisteron, 16 oct.; — les prieurés d'Eyguians et de Chabottes, vacants par décès de Joseph de Méans, à Jean Garcin, clerc, 17 oct.; — la chapelle St-Dominique, des Forests, hameau d'Orsière, présentement fondée par Dominique Roussin-Bouchard et François Roussin-Sartre, à Joseph Giraud-Sauveur, prêtre, 12 nov. ; — la cure de Montguers, résignée par Louis Jullien, à Henri Chauvet, prêtre du diocèse d'Apt, 27 nov.; — la cure de St-Laurent-du-Cognet, diocèse de Grenoble, à Jacques Trollion, prêtre dud. diocèse, 21 déc. 1670.

1671. — Lettres d'official forain de Provence en faveur de Pierre-André Reynaudy, docteur ès lois, prieur de Ribiers. Gap, 8 janv. 1671. — Provisions : le prieuré de Bruis, résigné par Jean-Pierre Serre, à François Allard,

[1]) Ce registre, classé depuis longtemps parmi les Insinuations, aurait dû se trouver avec les Actes du secrétariat, avant le registre coté AA. (Voir, ci-dessus, G. 796.)

prêtre du diocèse d'Embrun, 5 févr. ; — l'église de Pelleautier, vacante par décès de Jean Grimaud, à Pierre Pellegrin, sous-diacre, 10 févr.;— le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Gaspar Arnaud, à Mathieu de Platel, curé de Lettret, 28 févr. ; — la cure de Montbrand, résignée par Jacques Paviot, à Dominique Rolland, 19 mars ; — la chapelle N.-D. de Pitié et Ste-Catherine, du Monêtier-Allemont, résignée par Henri de Bernard, sr de St-Barthélemy, prieur de Montmaur, à Claude Amielh, prêtre de Thèze, 2 avril ; — la vicairie de La Roche-des-Arnauds, à Étienne Samson, 16 avril ; — la cure de Mirabeau, résignée par François du Serre, à Louis du Serre, 5 mai ; — la « cure de St-Jean-Baptiste de Chassagne de Montalquier », à Jean Thomé, 8 mai ; — le prieuré de «St-Martin d'Aux », vacant par décès de Henri de Bernard, sr de St-Barthélemy, à Gaspar de Beauvois, prévôt de Gap, 6 juin ; — le prieuré de Montmaur, pour même motif, à Louis de Vert, clerc de Paris, 6 juin ; — le même prieuré, à Honoré de Bernard de St-Barthélemy, 19 juin ; — la cure de « St-Jean-Baptiste de Quaix », diocèse de Grenoble, résignée par Pierre Puissant, à François Blain, dud. diocèse, 5 juil. ; — la cure de Sigoyer-Malpoil, résignée par Louis Fabri, à Gaspar Gastaud, 26 juil ; — la cure de La Bâtie-Montsaléon, résignée par Noël Rostolan, à Jean Rostolan, son frère, du diocèse d'Embrun, 1er août ; — les prieurés d'Eyguians et de Chabottes, vacants par décès de Joseph de Méans, à Pierre Léotard, moine de Cluny, 9 août; — la chapelle N.-D. de Consolation de Savournon, à Henri de Céas, curé dud. lieu, 31 août ; — la chapelle de N.-D. de Rives à Lettret, et le prieuré de St-Mens de Gap, résignés par Louis du Serre, seigneur de Melve, à Claude Amielh, 6 sept. ; — les prieurés de Thèze et de Sigoyer, résignés par led. Amielh, à Louis du Serre, 10 sept.; — la cure de Valserres, résignée par Louis Tanc, à J. Guyon, clerc du diocèse d'Embrun, 6 sept.;— le prieuré de Montmaur, vacant par décès de Henri de Bernard, à Jean-Louis de Vert, clerc de Paris, 19 oct. ; — le prieuré d'Agnières-en-Dévoluy, résigné par Reynaud de Roux, clerc, à Ennemond Bauard, prêtre du diocèse de Grenoble, 5 nov. ; — la cure de La Freyssinouse, à Claude Garnier, 7 nov. ; — la cure de Montmaur, vacante par incapacité de Henri de St-Barthélemy et Balthasar Bouche, à Guillaume Bouche, prêtre du diocèse de Riez, 10 nov. ; — les chapelles St-Jean-Baptiste et Ste-Catherine de Tallard, résignées par Claude Gérard, à Ennemond Carré, clerc, 19 nov. ; — la cure de Veynes, à Charles Clément-Santon, 29 déc. ; — celle d'Agnielles, à Joseph Brénier, 29 déc.; — celle de St-Marcellin, près Veynes, à Martin Anglès, 29 déc. 1671.

1672. — Collations : la chapelle St-Joseph de St-Didier-en-Dévoluy, vacante par incapacité de Cornélius Janson, à Pierre Chaillol, curé dud. lieu, 15 janv. 1672; — la cure de La Bâtie-Montsaléon, résignée par Jean Rostolan, à Jacques Barban, 17 janv. ; — la cure de Chanousse, vacante par décès de Louis Arnaud, à Jean Brette, prêtre du diocèse d'Orange, 17 janv. ; — les chapelles de Montbrand et de Champsaur à Tallard, à Honoré Burle, 11 févr. ; — la chapelle N.-D. des Raisins de Valernes, résignée par Denis Touche, à Joseph Touche, 23 févr.; — la cure de Champoléon, vacante par décès de Paul-Antoine Chouvière, à Gabriel Chaix, diacre, 3 mars ; — la cure de Chanousse, à Pierre Julien, du diocèse de Digne, 14 mars ; — la cure de St-Léger-en-Champsaur, résignée par Louis Noal, à Pierre Touré, curé de Chaillol, 6 avril ; — la chapelle St-Honoré de Valernes, vacante par décès de Raymond Touche, à Gaspar de Beauvois, prévôt de Gap, 31 mars ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, résignée par Pierre Borrelly, à Jacques Gérard, curé de La Fare, et *vice versa*, 5 mai ; — la cure de La Rochette, résignée par Jean Simian, à Paul Allemand, 7 juin ; — la chapelle St-Jean d'Auriac, résignée par Achille Le Vazeux, à Paul Allemand, 7 juin. — Opposition par Mathieu Joly, curé de La Bâtie-Neuve, à la collation de la chapelle de La Madeleine faite en cour de Rome à Étienne de Servoules, théologal de Gap, 9 juin. — Collations : la chapelle St-Honorat de Valernes, résignée par Raymond Touche, à Joseph Touche, 10 juin ; — les chapelles de N.-D. des Onze mille Vierges et de La Madeleine, de la cathédrale de Gap, résignées par Jacques Nas, diacre, à Laurent Gontier de L'Ange, chanoine d'Embrun, 10 juin ; — la cure de St-Nicolas de Montorsier, résignée par Jean-Pierre Amar, à Honoré Julien, du diocèse de Senez, 22 juil. ; — la chapelle de La Madeleine de L'Escalle, résignée par André Romain, à Joseph Romain, du diocèse de Digne, 7 août;— la cure de Bruis, résignée par Laurent Palléry, à Étienne Samson, 16 août ; — la prébende de la cathédrale de Gap vacante par incapacité de Louis et Claude Bérard, clercs, à Claude Gérard, sacriste de lade cathédrale, 16 août ; — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, vacante par décès d'Alexandre Martin, à Jacques Calignon, curé dud. lieu, 21 août ; — la cure de St-Nicolas de Montorsier, résignée par Honoré Julien, à Claude Garnier, 20 sept. ; — la cure de Serres, résignée par Gaspar Subé, à Jacques Bonnet, curé de St-Jean-des-Vertus, des Costes de Corps, 1er oct. ; — la cure de Lazer, résignée par Paul Magaut, à autre Paul Magaut, 5 oct. ; — le prieuré de St-Laurent de Sigoyer, résigné par Jean de Morges de Gargas, clerc, et François de Barras, prêtre du diocèse de Digne, à Melchior d'Agout, clerc, 10 oct. ; — le même prieuré, à Aimé-Jean Boffin,

clerc du diocèse de Grenoble, 20 oct.; — la sacristie de N.-D. de Chabottes, à Antoine Philip, du diocèse d'Embrun, 26 oct.; — les prieurés de St-Martin de Ventavon et de N.-D. de L'Épine, résignés par Jean de Morges et François de Barras, à Louis-Annet de Clermont de Chasse, clerc du diocèse de Valence, prieur de St-Michel de Châteaudouble, 4 nov.; — le prieuré de St-Vincent d'Orpierre, résigné par François Armand de Châteauvieux, moine de Cluny, à Joseph Armand de Châteauvieux, clerc, 10 nov.; — la cure de St-André de La Freyssinouse, résignée par Claude Garnier, à Sauveur Clément, recteur de N.-D. de Sauveterre, 11 nov.; — la cure de St-Jean de Châteauvieux-sur-Veynes, à Scipion-Pierre Bougerel, 12 déc.; — le canonicat de Gap résigné par François-André Robert, clerc, à Jacques Sarrazin, prêtre, bachelier en théologie, cocuré de Gap, 23 déc.; — la cure de St-Pierre de Châteauvieux, résignée par Georges Taxil, à Scipion-Pierre Bougerel, 31 déc. 1672.

1673. — Collations : le prieuré de Montmaur, résigné par Honoré de Bernard de St-Barthélemy, clerc, à Joseph de Seguin de Pommerol, clerc du diocèse de Vaison, 2 févr. 1673; — la cure de St-Jean de Châteauvieux-sur-Veynes, vacante par décès de Georges Taxil, à Jean Blayer, 9 févr.; — la chapelle St-Honorat de Valernes, à Joseph Touche, 19 avril; — le bénéfice de l'autel majeur de la cathédrale de Gap, résigné par Antoine Paul, à Jean Thomé, 28 avril; — les chapelles St-Jean-Baptiste et St-Antoine d'Orsière, résignées par Jean Peyron, clerc, à autre Jean Peyron, fils de Guigues, 5 mai; — la cure de St-Léger-en-Champsaur, résignée par Pierre Roure, à Esprit Burle, 5 juin; — la cure Ste-Catherine d'Ancelle, résignée par Charles Lombard, à Claude Garnier, curé de de St-Nicolas de Montorsier, 10 juin; — la cure de St-Nicolas aud. Lombard, 10 juin; — une des deux cures de Gap, vacante par incapacité d'Antoine Sarrazin, à Jean-Baptiste Meyssonier, prêtre du diocèse de Cavaillon, docteur en théologie, 14 juil.; — la chapelle de La Madeleine, de La Bâtie-Neuve, résignée par Jean-Baptiste Gervasi, à Étienne Richaud de Servoules, théologal de Gap, 15 août; — le prieuré de Lemps, al. Lens, avec les annexes de N.-D. de Verclause, Ste-Apollonie de Pelonne, N.-D. de Montferrand et St-Pierre de Montjual, résignés par Jacques de Paparin, à François de Paparin de Chaumont, son neveu, 15 août; — le prieuré-cure d'Agnielles-en-Bochaine, résigné par Joseph Brenier, à J.-B. Meyssonier, cocuré de Gap, 24 août; — la sacristie de Serres, résignée par Martin de Belleval, prêtre, à Jean-Gui « Ramu seu Ramieu », clerc du diocèse de Grenoble, 7 sept.; — la cure de Plaisians, résignée par Me Seffrier, à Louis-François Seffrier, son neveu, 14 sept.; — la cure d'Authon, résignée par Jacques Pellotier, à Pierre Pellotier, 16 sept.; — la cure de Montclus, vacante par décès d'Antoine Télène, à Pierre-François Brette, curé de La Roche-des-Arnauds, frère du vicaire général de Gap, 23 sept.; — la chapelle des Onze mille Vierges de Gap, vacante par décès d'Antoine Télène, à Jean Salva, recteur de la chapelle St-Nicolas de Mison, présenté par François-Lantelme des Rollands, seigneur de Reillanette, coseigneur de Veynes, juspatron, 26 sept. — « Cessé d'inscrire cy-apprès aux feuillets en blanc, ac cause de l'arrest du Roy touchant le papier timbré ». — Collations : les chapelles N.-D. de Consolation et St-Martin d'Ancelle, à Jean Chaix, curé de St-Martin d'Ancelle, 22 oct. 1673; — les chapelles St-Antoine et St-Jean-Baptiste d'Orsière, vacantes par incapacité de Jean Peyron, à Claude Gérard, sacriste de la cathédrale de Gap, 23 oct.; — le prieuré-cure de Montclus, résigné par Pierre-François Brette, à Jean Brette, vicaire général de Gap, 23 nov.; — la cure de Neffes, vacante par décès de Pierre Paret, à Jacques Salva, bénéficier de Gap, 17 déc.; — la chapelle de St-Joseph en l'église des Trinitaires de La Motte-du-Caire, résignée par Charles d'Hugues, à Joseph d'Hugues, 18 déc. 1673.

1674. — Collations : la cure de Furmeyer, résignée par Pierre Robert, à Jean-Baptiste Meyssonier, docteur en théologie, curé d'Agnielles, et *vice versa*, 8 févr. et 3 mars; — la cure de La Salle, vacante par décès d'Alexandre Pra, à Bernard Barret, 29 mars; — l'une des cures de Gap, résignée par Jacques Sarrazin, à Jean Brette, vicaire général de Gap, 4 avril; — la cure de Romette, résignée par Laurent Maurenchon, à Antoine Sarrazin, 4 avril; — le prieuré-cure de Montclus, résigné par Jean Brette, aud. Maurenchon, 4 avril; — le prieuré de Chabestan, résigné par Alexandre de Gruel de Chamcrose, à François d'Escudier, docteur en théologie, vicaire général de Gap, 11 avril; — la cure de La Bâtie-Neuve, vacante par décès de Mathieu Joly, à Jean Gautier, 13 avril; — la cure de Piégut, vacante par décès d'Antoine Gervais, au prêtre Giry, du diocèse de Cavaillon, 1er août; — la cure de Montmaur, résignée par Honoré Bouche, à Jean-Baptiste Arnoux, docteur en droit, du diocèse d'Aix, 13 août; — la cure d'Orsière, résignée par Louis Céas, à Jean Izeran, prêtre du diocèse de Fréjus, 21 août; — la chapelle N.-D. de Consolation de Savournon, à Jacques Bonnet, curé de Serres, 23 août; — la chapelle N.-D. de Ventavon, vacante par décès de Gaspar Pardessus, à Jacques Salva, id.; — le prieuré de Serres, résigné par led. Pardessus, à Jacques Bérard, clerc de Grenoble, 25 août; — le prieuré-cure d'Ambel, résigné par Durne, à François Millon, 18 sept.; — la cure

de Piégut, résignée par Giry, à Jean Richaud, prêtre du diocèse de Sisteron, 7 oct. ; — le prieuré d'Eygaliers, résigné par Jacques Drivet, à Mathieu Roux, prêtre du diocèse de Vaison, 13 nov.; — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Jean Gautier, à Jean Clément-Santon, curé de La Bâtie-Vieille, 19 nov. ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, résignée par Jacques Meyniel, à Pierre-Jacques Meyniel, 22 nov. ; — la cure de St-Martin-d'Argenson, résignée par Pierre-Jacques Meyniel, à Jacques Meyniel, id. ; — la cure de Neffes, résignée par Jacques Salva, à Jean Heirieis, id. ; — la chapelle Ste-Catherine de Valernes, résignée par led. Heirieis, à Jacques Salva, id. ; — les chapelles St-Jean et Ste-Catherine de Savournon et St-Antoine d'Upaix, résignées par Jean Jouvent, à autre Jean Jouvent, son neveu, 23 nov. ; — la chapelle St-Jean-Baptiste de Ventavon, résignée par Pierre de Ricou, à Jean de Ricou, 28 nov. ; — la cure de Savournon, résignée par Henri de Céas, à Sauveur Gautier, curé d'Eyguians, et *vice versa,* 15 déc. ; — la chapelle « N.-D. d'Espavant », de Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de Louis Fabri, à Jean Pons, précenteur de l'église de Sisteron, docteur en théologie, 28 déc. ; — la chapelle Ste-Catherine d'Upaix, vacante par décès d'Antoine de Bontous, à Joseph de Bontous, présenté par César de Bontous, seigneur de Salles, 28 déc. 1674.

1675. — Acte de fondation, à Ribiers, de la chapelle St-Joseph, par Jean Bonnet, de Ribiers, résidant à Marseille, moyennant 2,715 l. t., 25 janv. 1675. — Collations: la chapelle St-Joseph de Ribiers, à Balthasar Clérissy, prêtre du diocèse de Séez, 26 janv. ; — le prieuré du St-Sépulcre d'Aspres, résigné par Gui Ricard, à André David, 12 févr. ; — le prieuré-cure du Bersac, résigné par Jean Jouvent, à autre Jean Jouvent, son neveu, 5 mars ; — la chapelle St-Jacques de Sigoyer, résignée par Guillaume *de Domo*, à Sébastien Latil, bénéficier de Gap, 18 mars ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, résignée par Pierre-Jacques Meyniel, à Jacques Meyniel, curé de St-Martin-d'Argenson, 20 mars; — lad. cure de St-Martin-d'Argenson, à Pierre-Jacques Meyniel, id. ; — la cure de Buissard, résignée par Gaspar Carnal, à Pierre Roux, curé de St-Michel-de-Chaillol, 30 mars ; — lad[e] cure de St-Michel-de-Chaillol, à Alexandre Toulouse, 31 mars ; — la cure de La Val-Ste-Marie, vacante par décès de Joachim d'Autane, à Jean d'Autane, curé de St-André de Jonchères, diocèse de Die, 1[er] avril ; — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Jean Santon, à Pierre Eyssautier, prêtre du diocèse d'Embrun, 8 avril; — la cure de Moydans, résignée par Jean-Antoine Brunel, à Louis Chabas, curé de Cornillon, 8 mai ; — la cure de Cornillon, aud. J.-A. Brunel, id. ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, résignée par Pierre-Jacques Meyniel, à Pierre Borrelli, curé de La Baume-des-Arnauds, 11 mai; — lad[e] cure de La Baume, à P.-J. Meyniel, id. ; — la cure de Clamensane, résignée par Étiennne Mévolion, à Honoré Gontin, id. ; — la chapelle St-Jean-Baptiste de l'église N.-D. la Brune de Mison, résignée par Jacques Castagni, archidiacre de Sisteron, à André Castagni, clerc, 14 mai ; — la cure d'Orsière, résignée par Louis Céas, à Jean Pizan, prêtre du diocèse de Fréjus, 29 mai ; — la cure de Sigottier, résignée par Jean Jouvent, à Philippe Arnaud, prêtre du diocèse de Sisteron, 17 juil. ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, résignée par Pierre Borrelli, à Jacques Meyniel, 22 août ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, résignée par Pierre-Jacques Meyniel, à Pierre Borrelli, id. ; — la cure de St-Martin-d'Argenson, résignée par Jacques Meyniel, à P.-J. Meyniel, pourvu par l'évêque Pierre Marion, 22 août 1675. — « Fin dud. registre des collations, ac cause de la mort dud. Mgr Ill[me] et R[me] évesque, comte et seigneur dud. Gap, messire Pierre Marion, décédé le 25[e] aoust 1675, environ les six heures du matin. J. SALVA, son secrétaire ».

G. 866. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier. Coté Y.

1667-1689. — Insinuations du diocèse de Gap.

1687. — Absolution donnée à Joseph du Serre, clerc, d'Orsière, qui, étant sergent, avait frappé un individu d'un coup de poing. Avignon, 28 août 1687 (f° 1). — Constitution d'une pension de 100 l. en faveur de Joseph Sauveur, curé de Champoléon, par Pierre Mathieu, son successeur. Rome. 10 juil. (f° 4 v°). — Provisions du prieuré de Tallard, à Reynaud du Serre, de Thèze, religieux non profès du Mont-Carmel et de St-Lazare. Rome, 1[er] oct. (f° 6). — Brevet de doyen du chapitre de Gap, vacant par décès de Louis du Serre, à Alexandre « Le Velaine du Ronseray », prêtre du diocèse d'Évreux. Versailles, 15 août 1687 ; led. du Ronseray, reçu bachelier en droit, à Orléans, le 12 juil. précédent ; ce brevet est signifié au chapitre de Gap par Georges Charles, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Gap, le 11 nov. Présents : Pierre Gaillard, archidiacre, François Brutinel, sacristain, Louis Le Gay, Étienne Richaud de Servoules, théologal, Pierre d'Abon et Jean de Ricou, chanoines ; avec réserve, toutefois, que M[e] Antoine Morel, conseiller au parlement de Dauphiné, a été pourvu dud. doyenné par le chapitre de Gap, après le décès de Joseph d'Arbaud de La Pérusse, « dernier doyen ». Prise de possession par procureur, le 15 nov., et réception en personne, le 14 déc. 1687 (f° 8). — Collations de la sacristie de St-Bonnet, résignée par Jean Mazet, moine, à François Eyraud,

prieur de Chabottes, prêtre du diocèse de Gap, Rome, 9 févr. 1684 (f° 15 v°).

1688. — Collations : le prieuré de Sigoyer, résigné par Melchior d'Agout, de Sorbiers (13 févr. 1688), à Mathieu d'Agout, prêtre. Avignon, 17 févr. (f° 20) ; — led. prieuré de Sigoyer, résigné par Mathieu d'Agout, à Thomas d'Agout (Avignon, 24 mai 1687); ce dernier fils de François et de Marguerite de Virieu, tonsuré par François Le Tellier, à Digne, le 22 avril 1688 (f° 27) ; — les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, résignés par « Joseph de La Sône, chevalier et seigneur d'Eydoche, Eyguebelle et autres places, conseiller du Roy en ses conseils, second président en la chambre des comtes et cour des finances de Dauphiné, en qualité de Me Hugues-Humbert de Servient, abbé d'Esp[e]nal et de Lioncel, prieur de St-Pierre de Corps et St-Pierre du Monêtier-d'Ambel », (24 fév. 1688), à Félicien de Boffin, clerc de Grenoble. Rome, 1er avril; led. de Boffin, fils de Félicien, seigneur d'Argenson, et de Jacqueline de Catherine, « présenté aux cérémonies de l'église », à l'âge de 3 ans 1/2, dans l'église de St-Hugues de Grenoble. Parrain : Félicien de Boffin, chanoine de St-André de Grenoble ; marraine, Suzanne de Boffin, 19 mars 1662 ; tonsuré par l'archevêque de Vienne à Grenoble, le 19 juil. 1671 ; mis en possession le 8 juil 1688 (f° 34 v°) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, résigné par Henri de Fortias, de Montréal, à Jean-Louis de Fortias, clerc tonsuré d'Avignon, 15 déc. 1686 ; mis en possession le 12 janv. 1687 (f° 42) ; — le prieuré de Romette, résigné par Raynaud de Revillasc, à Guillaume de Revillasc de Combefère, prieur d'Aspres, son frère. Rome, 31 janv. 1687 ; mis en possession, le 5 juil. (f° 43) ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Jean Allamand, à Gaspar Corriol, clerc, par Blaise Rochette, diacre du diocèse de Clermont, bachelier en théologie de la faculté de Paris, prieur commendataire dud. St-André-de-Rosans. Paris, rue de Bièvre, paroisse St-Eustache, 27 juil. 1688 ; led Corriol, fils d'Esprit et d'Élisabeth Chaix, de Sisteron, tonsuré par Guillaume de Méchatin La Faye, évêque de Gap, le 4 juin (f° 47) ; — la chapelle N.-D. de Consolation de Lazer, fondée par Charles de Fauchet, à Gaspar de Beauvois, chanoine, recteur de N.-D. de Sauveterre, mis en possession le 13 oct. 1685 (f° 48 v°). — Acte de cession à la communauté de Montmaur, représentée par Alexandre de St-Michel, consul, savoir : par François Flotte de Montauban, seigneur d'Aurouze, de la somme de 100 l., et par Joseph de Seguin, prieur de Montmaur, de celle de 35 l. à exiger du monastère de Durbon, « pour éviter les poursuites qui sont sur le point estre faites par les consuls et communauté,... ensuite du décret par icelle obtenu de M. l'assesseur au baillage de Gap du 26 may dernier, pour ornements et autres choses portées par iceluy ». La Roche-des-Arnauds, 19 août 1688 (f° 49 v°). — Collations : la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par Jean Blayer, à Jean-Pierre Amiel, mis en possession par Charles Clément-Santon, curé de Veynes, 15 juil. 1688 (f° 50) ; — le prieuré de St-Martin d'Upaix, vacant par décès d'Ambroise Aubin, à Louis Toscan. Avignon, 11 mars 1687/8 (an 12 du pape Innocent XI), led. Toscan, fils de Jean et de Marguerite Roux, de Ventavon, tonsuré par François Le Tellier, évêque de Digne, le 20 sept. 1687 ; mis en possession par Antoine Bernard, curé de Ventavon, 14 juin 1688 (f° 51) ; — la chapelle de La Madeleine de Bramafan, « au Villar-Sigoyer », al. au « terroir de Sigoyer, cartier du Vilar », vacante par décès d'Ambroise Aubin, aud. Louis Toscan. Avignon, 11 mars 1687/8 (f° 55) ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Jean Allemand, moine de Cluny, à Pierre Allemand, chapelain de N.-D. de Nazareth, de Valréas, diocèse de Vaison. Avignon, 19 juil. 1688 ; led. Pierre Allemand, fils de Pierre et de Bonne Chabal, de St-André-de-Rosans, tonsuré par Louis-Alphonse de Suarès, évêque de Vaison, le 11 oct. 1679 (f° 59); — le prieuré de N.-D. de Chabestan, dépendant de Romette, vacant par décès de Jacques Carbonel, prêtre, à Jacques de Martin, clerc de Sisteron, par Guillaume de Revillasc, prieur de Romette. Gap, 20 sept. 1688 (f° 63). — Réduction de la pension que led. Guillaume de Revillasc faisait à Raynaud Revillasc, sur le prieuré de Romette, de 2.000 à 1.200 l. Rome, 18 sept. 1688 (f° 64). — Collations : le prieuré de Lagrand, vacant par mariage de François Carles-Loubat, clerc non *in sacris*, à Jean d'Yze. Rome, 1er et 22 avril 1688 ; led. d'Yze, fils de Jacques, seigneur de Saléon, conseiller au parlement et chambre de l'Édit de Dauphiné, et de Louise de Perrachon, baptisé « par M. Vigne, ministre en céte église [de Grenoble], le 18 sept. 1673, et est né le 11 dud. mois ». Parrain : noble Jean de Parrachon, seigneur du Colet ; marraine, Isabeau d'Yze, fille d'Alexandre, coseigneur de Seyssins ; tonsuré par le cardinal Étienne Le Camus, évêque de Grenoble, le 20 sept. 1687 (f° 65); — le « prieuré de N.-D. de Bethléem d'Antraïs », près La Motte-du-Caire, résigné par Joseph Odoul, à Honoré Odoul, clerc de Sisteron. Rome, 12 août 1688 (f° 69) ; — le prieuré de St-Martin d'Upaix et la chapelle Ste-Marie de Bramafan à Sigoyer, vacants par décès d'Ambroise Aubin, à Humbert Baudet de Beauregard, prêtre du diocèse de Grenoble. Versailles, 17 avril 1788 (f° 71 v°).

1689. — Collations : le prieuré de Lagrand, résigné par François Loubat-Carles, à Barthélemy Loubat-Carles, clerc du diocèse de Lyon. Rome, 19 sept. 1688; ce dernier,

fils de Pierre Loubat, chevalier, trésorier général de Dauphiné, et de Virginie de Gaillon, baptisé le 20 août 1687 ; tonsuré par Camille de Neufville, archevêque de Lyon, le 22 sept 1674 ; mis en possession le 26 mars 1689 (f° 73). — Commission donnée par l'évêque Hervé à Pierre Gaillard, archidiacre, d'instruire et juger le procès intenté au chanoine Louis Bérard, 12 mai 1689 (f° 76 v°). — Assemblée de « la communauté de La Broue », d'après laquelle les habitants de La Broue ont réédifié la chapelle de la Ste-Trinité, « presque entièrement démolie », et demandent à la faire bénir, 28 sept. 1687 (f° 77). — Lettres de promoteur pour la Provence, par l'évêque Hervé, à Pierre Blachier, curé de La Baume. Gap, 12 juil. 1689 (f° 78). — Assemblée de la communauté de Ribiers, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'avoir Pierre Tartonne, de Ribiers, pour ermite de N.-D. des Faisses, 31 juil. 1689 (f° 78). — Acte de mariage de Joseph de Millaret, seigneur de Maliand, demeurant à Belley, fils de Claude, âgé de 45 ans, avec Isabeau de Montauban, veuve de Pierre du Clot, âgée de 55 ans, dame de Châtillon et du Désert et en partie de Veynes. Présents : Alexandre Le Velaine, abbé du Ronseray, doyen de Gap, André Risoul, official substitué, Henri-François de L'Ile, prêtre de Chabuel, Joseph Capponi, prêtre d'Embrun, 18 sept. 1689 (f° 79). — Collation de la chapelle de St-Jean de Montalquier, résignée par Sébastien Latil, à Jean Gautier, prêtre de Gap. Rome, 29 avril 1689 (f° 80), etc.

G. 867. (Registre.) — In-f°, 195 pages, papier. Coté Z.

1659-1692. — « Livre des insinuations du diocèse de Gap, commencé le 18 avril 1685 ».

1685. — Collations : le prieuré de La Roche-sur-le-Buis, vacant par décès de Maurice Tournade, prêtre de la congrégation de St-Maur, à Jacques-Aimar Seguin, sous-diacre, religieux de St-André-lès-Avignon. Avignon, 6 mars 1684 ; led. Seguin, profès au monastère de N.-D. de La Daurade, diocèse de Toulouse, le 6 mai 1682 (p. 1) ; — la cure de Gap, vacante par décès de Jean Brette, à Georges Charles, docteur en théologie, prêtre de Paris. Gap, 20 janv. 1685 (p. 16) ; — la cure de St-Antoine de St-Auban, résignée par Pierre Bertrand, à Gaspar Reguis, bachelier en théologie. Rome, 8 mars 1685 (p. 21) ; — le prieuré de St-Vincent d'Orpierre, résigné par Joseph d'Armand de Châteauvieux, moine de Cluny, à Jean Bertier, sous-diacre, religieux de N.-D. de La Daurade, diocèse de Toulouse, congrégation de St-Maur. Rome, 6 avril 1685 (p. 31). — Cession des dîmes d'Ambel à Michel Perrin, curé dud. lieu, par Hugues Humbert de Servient, abbé de Cruas et prieur de Corps et du Monêtier-d'Ambel, afin de terminer les différents et procès qui existaient entre eux. Grenoble, 11 juin 1683 (p. 43). — Collations : la cure de Chauvac, vacante par décès de Jean-Antoine Carderil, à Jean Coste. Présents : Jacques Carbonel, prieur de Chabestan, et Pierre Rostan, pitancier de Romette, résidant à l'ermitage de Charance. Château de Charance, 26 août 1685 (p. 46) ; — le prieuré-cure d'Éourres, résigné par Alexandre Gilly, à Charles de St-Joyre, natif de Ribiers, curé de St-Bereyme, al. St-Bénigne, au diocèse de Gap. Rome, 28 févr. 1685 ; led. de St-Joyre, al. Joire, fils de Jacques et de Catherine Gorde, de Ribiers, tonsuré par Pierre Marion, à Gap le 13 sept. 1667 (p. 50) ; — la cure de La Rochette-sur-St-Auban, résignée par Louis Plaindoux, à Laurent Beauchamp, bachelier en théologie, prêtre, de Barret-de-Lioure, 4 nov. 1686 ; mis en possession par Louis Marin, prieur de Ste-Euphémie, Rioms et La Clavelière, le 30 déc. 1686 (p. 58).

1687. — Collations : le prieuré de Tallard, résigné par Louis du Serre, seigneur de Melve, doyen de Gap, à Raynaud du Serre, s[r] de Thèze. Avignon, 10 avril 1687 ; ce dernier fils de Charles, seigneur de Thèze, de Chaillol et autres lieux, et d'Anne de St-Jurs, tonsuré par Artus de Lionne, le 30 mars 1659 (p. 61) ; — le doyenné de Gap, résigné par Louis du Serre, seigneur de Melve, « malade et alité de maladie corporelle », à Joseph de Roux d'Arbaud, clerc tonsuré du diocèse de Gap, bénéficier en l'église d'Embrun, pourvu par le chapitre. Présents : Pierre Gaillard, archidiacre, Gaspar de Beauvois, prévôt, François Brutinel, sacristain, Jean Le Gay, Étienne Richaud de Servoules, théologal, Pierre d'Abon et Antoine Sarrazin, chanoines. Gap, 10 avril 1687 ; led. Roux d'Arbaud, fils de François, conseiller au parlement d'Aix, seigneur de St-Genêt et de La Pérusse, mis en possession le 12 avril (p. 74). — Acte de fondation, en la chapelle des pénitents blancs de Volone, d'une chapellenie sous le titre des Cinq plaies de N.-S., par Françoise Roux, veuve de Balthasar Nicolas, François Maurel, notaire, son gendre, Jean Maurel et Antoine Mercadier, marchands dud. Volone, moyennant la pension annuelle de 123 l. 11 s., 18 oct. 1686 (p. 86). — Collations : les chapelles Ste-Croix de Fouillouse, paroisse de Lardiers, et N.-D. de Pitié de Gap, vacantes par décès de Louis du Serre, s[r] de Melve, à Mathieu Berthelot, prêtre du diocèse d'Embrun, présenté par Isaac de Suau, s[r] de La Croix, 9 août 1687 ; mis en possession les 11 et 12 août (p. 96). — Acte de fondation de la chapelle de L'Aulagnier, paroisse de St-Bonnet-en-Champsaur, sous le titre de St-Roch, par les habitants dud. lieu, au moyen du don de diverses terres, sises aux Crosses, aux Fauries, aux Laus. Présent : Claude Mauduëch, curé de St-Bonnet, 20 août 1687 (p. 100). — Indult

accordé à Raynaud du Serre, seigneur de Thèze, « chevalier de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem », afin de pouvoir posséder le prieuré bénédictin de Tallard. Rome, 13 juil. 1687 (p. 103).

1690. — Collations : le prieuré de Lagrand, résigné par Antoine Loubat, moine, à François Loubat-Carles, clerc, et, ensuite, par ce dernier, à Philippe Giraud, prêtre du diocèse de Grenoble, docteur en théologie. Rome, 18 févr. 1689 (p. 131) ; — le prieuré-cure d'Éourres, sous le titre de St-Étienne, à Barthélemy Rousseau, acolyte de Carpentras, 10 juin 1690 ; mis en possession le 16 juin (p. 135) ; — le prieuré de Reillanette, résigné par Aymar Courtois, à Jean Courtois, clerc, fils de Louis, de Sault, diocèse de Carpentras. Rome, 19 nov. 1687 (p. 136) ; — la chapelle N.-D. de Rives à Lettret, résignée par Joseph Julien, à Jean-Augustin de Bourlières, prêtre du diocèse d'Aix, par brevet royal. Versailles, 1er nov. 1690 ; mis en possession le 16 janv. 1691 (p. 141) ; — le prieuré de Reillanette, résigné par Jean Courtois, à Louis-Ange Courtois. Avignon, 14 mars 1690/1 *(incarnationis... sede apostolica vacante)* ; led. L.-A. Courtois, fils de Louis et de Louise Bertrand, de Sault, tonsuré par Jean Gaillard, évêque d'Apt, le 27 avril 1682 ; mis en possession le 13 avril 1691 (p. 144) ; — le prieuré de Séderon, sous le titre de St-Baudille, N.-D. de Pitié et St-Pierre de « Gueisset », résigné par Claude Gastinel, à Jean Julien. Avignon, 2 févr. 1690/1 (année 2e du pape Alexandre VIII [1]) ; mis en possession le 12 avril (p. 151) ; — la cure de La Roche-des-Arnauds, vacante par décès du curé Moret, à Guillaume Odoul, de Montmaur. Gap, 6 févr. 1691 ; led. Odoul ordonné prêtre par François Le Tellier, évêque de Digne, le 21 déc. 1680 ; mis en possession le 5 mai 1691 (p. 155), — Lettres de promoteur, pour Antoine Giraudy, docteur en théologie, curé de Gap, 28 août 1691 (p. 157). — Collations : le prieuré de Lagrand, vacant *certo modo* par confidence de Barthélemy Loubat-Carles, à Barthélemy Giraud, clerc, du diocèse de Lyon. Rome, 9 juil. 1691 ; mis en possession le 16 juil. (p. 158) ; led. Giraud, fils de Georges et d'Anne de Vessière, de la paroisse St-Nizier, de Lyon, tonsuré par Camille de Neufville, archevêque de Lyon, le 10 déc. 1671 (p. 163) ; — led. prieuré de Lagrand, vacant par incapacité de Barthélemy Loubat-Carles, à Jean d'Yze de Saléon, clerc du diocèse de Grenoble, né de parents calvinistes (le 11 sept. 1670), et élevé dans le catholicisme par les Jésuites, puis, dans le séminaire des Oratoriens à St-Magloire, à Paris. Rome, 16 août 1691 ; absous de toutes irrégularités et censures par le cardinal Étienne Le Camus. Grenoble, 15 oct. 1691 ; mis en possession par Claude Bremont, curé de Lagrand, 27 oct. (p. 164). — Autorisation de bâtir une chapelle de secours, sur la paroisse de St-André-lès-Gap, au lieu des Brunets, à la requête d'André Risoul, curé dud. St-André. Gap, 27 juil. 1691 (p. 175). — Collations : les prieurés de Ventavon et L'Épine, résignés par François de Clermont de Chaste, prêtre, à Pierre Mozac, prêtre, chanoine du Puy. Rome, 15 juil. 1691 (p.180) ; — la chapelle de Ste-Baudille de Séderon, résignée par Jean André, à Charles Reynaud, clerc de Séderon. Gap, 12 déc. 1691 (p. 188).

1692. — Lettres de prêtrise à Philippe Giraud, diacre habitué en l'église de St-André de Grenoble, par Pierre Marion, évêque de Gap, 11 juil. 1666 ; led. Giraud pourvu du prieuré de Lagrand, suivant certificat de Charles Rey, expéditionnaire en cour de Rome, en date du 2 oct. 1689 ; mis en possession à Paris, « en la chapelle de St-Roch et St-Sébastien, en la nef de lade église de Paris... par prise d'eau bénite », le 3 oct. 1689. Insinuation du 4 juil. 1692 (p. 190). — Collation de la cure de Lazer, résignée par Jacques Masse, à Joseph Barban, moyennant une pension de 63 l. Rome, 2 mai 1692 (p. 193), etc.

[1]) Le pape, en réalité, mourut le 1er févr. 1691 (De Mas-Latrie, *Trésor*, p. 1146). Mais on l'ignorait encore à Avignon, le jour suivant.

G. 868. (Liasse.) — 3 pièces, papier, imprimées.

1691-1692. — Insinuations ecclésiastiques. — Édit portant création de greffiers des insinuations ecclésiastiques, donné à Versailles au mois de décembre 1691 : « Les fraudes et les abus qui se commettent dans les actes concernant l'estat des personnes ecclésiastiques et les titres des bénéfices » sont « d'une dangereuse conséquence dans la police de l'Église... Le désordre provenoit principalement de la facilité qu'il y avoit d'antidater plusieurs expéditions bénéficiales, de la clandestinité des résignations qui demeuroient secrettes jusqu'à l'extrémité de la vie des résignans, du peu de soin que les abbés commandataires, les patrons et collateurs particuliers avoient de tenir registre des présentations et collations qu'ils expédioient, et de ce qu'après leur mort les minutes de leurs présentations et collations estoient le plus souvent perdues ». En mars 1553, Henri II fit un édit « portant création d'un ou plusieurs greffes des insinuations ecclésiastiques en chaque diocèse du Royaume ». En juin 1595, Henri IV érigea par édit ces greffes en « offices royaux séculiers et domaniaux ». En 1615, le clergé obtint de Louis XIII « la permission de rembourser ceux qui les avoient acquis ». Un édit de 1637 créa des contrôleurs « de procurations pour résigner, et des autres actes concernant les bénéfices ». L'édit de déc. 1691, en XXIII articles, prescrit à chaque commis, laïque et âgé

de 25 ans, de n'avoir « qu'un seul registre en même temps », où seront insinuées « les lettres de tonsure, celles des quatre mineurs, de soudiaconat, de diaconat et de prêtrise, ensemble les dimissoires,... les indults pour estre promu aux ordres avant l'âge ou hors les quatre-temps » ; les « procurations pour résigner » les bénéfices, les « provisions. de cour de Rome, de la légation [d'Avignon] ou de l'Ordinaire ;... les procurations pour prendre possession, les prises de possession, les publications d'icelles ;... les présentations des patrons ecclésiastiques et laïques » ; les provisions par brevet royal ; « les bulles de cour de Rome contenant provisions d'archevêchez, d'éveschez, d'abbayes, de prieurez conventuels, des premières dignitez des églises cathédrales et collégiales ou d'autres bénéfices » ; les dispences de bans et de parenté, etc. (Paris, Étienne Michallet, premier imprimeur du Roi, 1692, in-4°, 12 p.). — « Déclaration du Roy, concernant les greffiers des insinuations ecclésiastiques, en interprétation de l'édit du mois de décembre 1691 », surtout en ce qui concerne l'insinuation des dispenses de mariage et des publications des bans. Versailles, 16 févr. 1692 (Ibid., 4 p.). — Arrêt du Conseil d'État, « qui ordonne que les greffiers des insinuations ecclésiastiques pourront prendre communication des registres sur lesquels les secrétaires des archevêques et évêques enregistrent les actes qu'ils délivrent, sujets à l'insinuation ». Versailles, 12 sept. 1692 (s. l. n. d., 4 p.).

G. **869.** (Registre.) — In-f°, 92 feuillets, papier [1]). Coté N.

1535-1693. — Insinuations du diocèse de Gap.

1692. — Collations : la cure de Ribiers, vacante par décès de Jean Gontin, à François d'Ambrun, du diocèse de Sisteron, sous-diacre, par Alexandre Le Velaine, abbé du Ronseray, vicaire général de Gap. Durbon, 18 août 1692 ; led. d'Ambrun, fils de Pierre et de Marguerite Laugier, de Château-Arnoux, tonsuré par Jacques Potier de Novion, évêque de Sisteron, à Lurs, le 24 sept. 1679 (f° 1) ; — la cure de Montbrun, vacante par décès de Jean Giraud, à Denis Bérengier. Avignon, 1er avril 1692 ; led. Bérengier, d'Aurel, diocèse de Carpentras, fils d'Antoine et de Marie Bernard, tonsuré par Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die, le 22 déc. 1674 ; ordonné prêtre par Louis-Alphonse de Suarès, évêque de Vaison, le 23 mai 1692 (f° 2). — Extrait du testament de noble Charles Fauchet, de Lazer, suivant lequel il fonde une chapelle sous le titre N.-D. de Consolation, dont il veut que son fils noble Arnoux Fauchet soit le recteur, 10 mars 1535, à Noël. Requête à l'évêque, sur ce sujet, par Pierre de Jeaufroy, capiscol de Sisteron, afin que l'intention du fondateur soit exécutée, d'autant que lad° chapelle, bâtie par « Xiste Fauchet, » au quartier de La Gardette, est abandonnée depuis que led. Sixte a vendu son château à Roland de Bonne, protestant, 3 nov. 1692 (f° 5 v°). — Bulles pour Charles-Bénigne Hervé, évêque élu de Gap [1]). Rome, 15 oct. 1692 (f° 5 v°). — Brevet royal qui accorde la sacristie de Gap, vacante par décès de François Brutinel et résignation de Jean Auprince, clerc du diocèse de Bourges, à Joseph Capponi, prêtre du diocèse d'Embrun, chanoine de Gap. Versailles, 15 août 1692 (f° 7) ; — le prieuré de Séderon, résigné par Jean-Bouliers, à Joseph Julien. Rome, 10 avril 1692 (f° 8) ; — la cure de St-Marcellin, près Veynes, vacante par décès de Martin Anglès, à Jean Anglès, vicaire de Serres. Avignon, 8 sept. 1692 ; mis en possession le 31 oct. (f° 10) ; — la cure d'Agnielles-en-Bochaine, vacante par décès du dernier titulaire, non désigné, à Charles Eyrieis, prêtre d'Auribeau, secondaire du Poët, 4 nov. (f° 13 v°).

1693. Collations : le prieuré de N.-D. d'Eyguières, vacant par décès de Henri de Cadecombe, à Vincent Armenier, chanoine de la collégiale de St-Geniès d'Avignon, 26 janv. 1693 ; mis en possession le 18 févr. (f° 14 et 17) ; — la précentorie de l'église de Gap, vacante par décès de François-André Bozonier, à Raymond Bozonier, par François Brutinel, sacristain de lad° église, 10 mars 1691 ; mis en possession le 11 mars (f° 15) ; — « la chapelle N.-D. d'Alberuffe », de l'église de Gap, vacante par décès dud. François-André Bozonier, au susd. Raymond Bozonier, par brevet royal. Versailles, 18 nov. 1691 (f° 16) ; — la prébende de Gap vacante par décès de François Brutinel, et sur résignation de Jean Auprince, clerc de Bourges, à Claude Amiel, prêtre, par brevet royal. Paris, 29 avril 1692 (f° 18 v°).

Répertoire, très sommaire, des insinuations des années 1667-1675 (f°s 20 22). Cf., ci-dessus, G. 864.

1609. — Collations : le prieuré de Lagrand, résigné par Esprit Hugues (*Hugo*), de nouveau à Jean de Morges, profès de l'ordre de Cluny, qui, 10 ans auparavant, avait cédé par simonie à Jérôme Bernard, se disant prieur de Lagrand, une chapellenie, avec dîmes, *in territorio de Forcault vel Sancti Genesii vel Mormorières, aut de Mouron, vel de Barsan, ejusdem Vapincensis diocesis*. Avignon, 26 sept. 1609 ; mis en possession le 26 nov. suivant (f° 23) ; profès entre les mains de Claude de Laurens, docteur ès décrets, grand prieur de Cluny,

[1]) Ce registre, mal relié, se rapporte à plusieurs années du XVII° siècle.

[1]) Publiées dans la *Gallia christ. noviss.*, par M. l'abbé Albanès, t. I (en cours d'impression).

recteur du collège St-Martial d'Avignon et vicaire général de Claude de Guise, abbé de Cluny, le 23 mars 1600 (fº 39); autorisé par le même, après un an de séjour aud. collège de St-Martial, à se retirer dans sa famille, 22 mars (fº 41 vº); led. Jean de Morges, fils de Jean, seigneur de L'Épine, et de Claire de Pellissier, tonsuré par Pierre Paparin de Chaumont, à La Baume-lès-Sisteron, 6 nov. 1599; minoré par Pompée Perrilli, de Sessa, prédicateur ordinaire du Roi, évêque d'Apt, le 18 mars 1601; ordonné: sous-diacre, par Claude de Coquelet, évêque de Digne, le 22 déc. suivant; diacre, par Louis de Vigne (*de Vinea*), évêque d'Uzès, 2 mars 1602; prêtre, par le même, le 14 mars 1609 (fº 43).

1628. — Collation de « la seconderie de L'Escalle », à Jean Avril (*Aprillis*), présenté par Alexandre de Guin, religieux de St-Victor de Marseille, prieur de L'Escale; pourvu par Pierre Paparin de Chaumont, vicaire et official de l'évêque de Gap. La Baume-lès-Sisteron, 29 déc. 1628; led. Avril, fils de Mathieu et de Catherine Aubert, tonsuré par Charles-Salomon du Serre, à Gap, le 28 mai 1611; minoré par Jacques Martin, évêque de Senez, le 21 sept. 1619; ordonné prêtre par le même, à Senez, le 19 sept. 1620 (fº 46).

1603. — Collation du prieuré de St-Martin de Ventavon, vacant par décès de Michel André, à Galéas Codur, sacristain de N.-D. de Chardavon, par Jean Chervas, chanoine de Sisteron, vicaire et official à La Baume-lès-Sisteron, 9 mai 1603 (fº 58 vº). — Lettres de tonsure par l'évêque du Serre à Gaspar Sauret, fils de feu Jean, de L'Escale, 20 sept. (fº 60). — Collations : les cures unies d'Étoile et Villebois, vacantes par incapacité du s[r] Elzéar ...., de Pierrevert, à Michel Cotet, prêtre d'Éourres (*de Elris*). Gap, 13 oct. 1603 (fº 60 vº); — la cure d'Agnielles-en-Dévoluy, résignée par Antoine Brunet, à Firmin Rochas, prêtre de St-Firmin, 14 oct. (fº 63 vº). — Bénédiction de l'église paroissiale de St-Martin de Thoard, par Bernard Chervas. Présents : Barthélemy Martin, professeur de théologie, Benoît Vincent, sous-sacristain de l'église de La Baume-lès-Sisteron, et Jean-Louis Castagni, notaire, 9 nov. 1603 (fº 65 vº).

1605. — Collations : la chapelle St-Jean-Baptiste de Ventavon, résignée par Gabriel Bermond, à Honoré Aloys, de St-Auban, par l'évêque du Serre. La Baume-lès-Sisteron, 14 févr. 1604; — la cure de Barret-de-Chabre, al. Barret-le-Bas, résignée par Jean Vernazobres, prêtre de Lodèves, en Languedoc, à Michel Tourniaire (*Tornatori*), prêtre de St-Vincent, diocèse de Sisteron, par le même. Gap, 31 mars 1604 (fº 74); — la cure de Clamensane, sans titulaire, à Jacques Richaud, prêtre d'Entrepierres, par Jean Buysson, chanoine et vicaire général, Gap, 1[er] avril 1605 (fº 79 vº); — la chapelle « N.-D. d'Espavant », de Sigoyer-Malpoil, résignée par André Sialy, chanoine de l'église de Sisteron, à André Sialy, chanoine de la même église, par le même, 3 sept. 1605 (fº 81).

1606. — Lettres de tonsure, par l'évêque du Serre, à Jacques Moynier, fils de Jean, de Valernes, 26 juin 1606 (fº 85). — Collations : le prieuré-cure de Melve, résigné par Antoine Richaud, clerc, aud. Jacques Moynier, 27 juin 1606 (fº 85 vº); — la chapellenie fondée en l'église de Salignac, à Claude Pellisier, 10 nov. 1606 (fº 87 vº); — la cure de Mison, sous le titre N.-D. la Brune, résignée par Jean Maurel, à Gaspar Augier, des Frères Mineurs, présenté par André Gaide, archidiacre de Sisteron, prieur de Mison, 20 avril 1604 (fº 89 vº); — la cure de Séderon, résignée par Sauveur Brunel, prêtre d'Apt, à Étienne Baïet, prêtre de Sisteron, sans date (fº 92); — la « seconderie » de Mison, vacante par décès de Jean Maurel, à Pierre Tardieu (*Tardiui*), prêtre de Mison, id. (fº 92 vº), etc.

G. **870**. (Registre.) — In-4º, relié en basane, 300 feuillets, papier. Coté AAA.

1687-1699. — « Premier registre du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Gap, créé par édit du mois de décembre 1691,... par moy Pierre Gautier, commis à l'exercice dud. greffe,... ensuite de ma réception du 22 févr. 1693. J'ay, depuis ce que dessus, acquis l'office en titre,... et presté le serment au baillage,... ce 8[e] d'oct. 1693 ».

1693. — Collation du prieuré de Lagrand, vacant par incapacité du s[r] Loubat-Carles, à Philippe Giraud, prêtre du diocèse de Grenoble. Rome, 15 juil. 1691; led. Giraud autorisé à se faire ordonner prêtre *ante tempus*. Rome, 5 juin 1666 (fº 1). — Dispenses de mariage pour Antoine Gautier et Anne Nas, de La Saulce. Avignon, 12 mars 1692 (fº 5). — Collations : la chapelle des Onze mille Vierges, de Gap, vacante par décès de Henri de Cadecombe, à François Cannet, prêtre de Brignolles, présenté par Joseph Cantelme, baron de Reillanette, juspatron, 5 févr. 1693 (fº 6); — le prieuré de Barret-de-Lioure, résigné par Charles-Jérôme Vautier, à Joseph-Mathias de Mervesin, tous deux moines de St-Benoit. Rome, 30 janv. 1693 (fº 8); — la cure de St-Marcellin, près Veynes, vacante par décès de Martin Anglès, à François Mongelas, chanoine de St-Antoine de Viennois, 7 oct. 1692 (fº 10 vº); — la cure de St-Jacques en Valgaudemar, vacante par décès de Jean Clari, à Jean Guibert-Ricou, de Villar-Loubière, curé de St-Maurice, 27 mai 1693 (fº 14 vº); — la cure de Lagrand, vacante par décès de Claude Bermont, à Jean Richaud, 8 juil. (fº 16); — la cure d'Authon,

résignée par Pierre Pelotier, à Claude Lagier. Rome, 16 mai 1692 (f° 19 v°); — la même cure, résignée par Cl. Lagier, à François Bourrelli, curé de Montmorin. Rome, 12 juin 1693 (f° 20). — Dispense de mariage pour Jean Bérard, de La Saulse, et Marguerite-Françoise Berthelot, d'Abriès-en-Queyras, qui s'est réfugiée à Gap, avec sa mère, à cause de la guerre : *propter bella et tumultus et bonorum devastationem et malicia[m], que ipsam locum originis deserere et ad civitatem Vapinci, ubi cum matre domiciliata existit, se transferre coegerunt* [1]). Avignon, 31 août 1693 (f° 22 v°). — Collations : la cure de N.-D. du Puy-Servier de Valserres, vacante par décès du curé Allard, à Jean Bonet, clerc de Gap, présenté par Jean Faure, prieur de N.-D. du Puy-Servier (Paris, 9 sept.). Gap. 6 sept. 1693 (f° 24); — la cure de Salignac, résignée par Laurent Bermont, à Jean Corriol. Avignon, 15 sept. (f° 26); — un des douze bénéfices de l'église de Gap, résigné par Gaspar Pascal, à Raymond Bozonnier, capiscol en lad° église, 18 sept. 1693 (f° 29); — la cure de St-Marcellin, près Veynes, vacante par décès de Martin Anglès, à Jean Anglès. Avignon, 18 sept. 1692 (f° 30 v°). — Lettres de tonsure : par François Le Tellier, évêque de Digne, à Jean Auprince, fils d'Antoine et de Jeanne d'Aussigny, du diocèse de Bourges. Digne, 17 oct. 1687; — par Charles-Bénigne Hervé, à Charles Estournel, fils d'André, et à Jean d'Hugues, fils de François et de Françoise de Castellane, 3 nov. 1693 (f° 34 v°). — Collations : le prieuré de St-Mens et les chapelles N.-D. de Pitié et Ste-Catherine, de l'église de Gap, résignés par Claude Amiel, à Jean Auprince, par brevet royal. Versailles, 15 août 1692 (f° 35 v°); — le prieuré d'Eyguières, paroisse de Plaisians, vacant par décès du s^r de Cadecombe, aud. Auprince, 24 déc. 1692 (f° 36); — la cure de N.-D. d'Oreille de La Baume-des-Arnauds, résignée par Jean Richaud, à Jacques Bouchard, 8 juil. 1693 (f° 39); — la cure de Thèze, vacante par décès du curé Donet, à Jean-Pierre de Loye, 29 oct. (f° 39 v°); — le doyenné de l'église de Gap, vacant par décès d'Alexandre Le Velaine du Ronseray, à Claude de Pina, prêtre du diocèse de Grenoble, chanoine de St-Chef, diocèse de Vienne. Versailles, 21 mars 1693; mis en possession le 18 juil. (f° 42). — Lettres de vicaire général par Georges Fantin, prévôt d'Oulx, au s^r Moret de Bourchenu, prévôt de la collégiale de St-André de Grenoble. Grenoble, 20 déc. (f° 44 v°). — Collations : le prieuré N.-D. des Pommiers de Manteyer, résigné par Antoine Allivons, chanoine de Chardavon, à Jacques Galand. Avignon, 28 janv. 1693 (f° 48 v°); — le prieuré de Balons, résigné par Benoît Baron, à Joseph de St-Martin, prêtre du diocèse de Lyon. Rome, 8 juil. 1693 (f° 57); — le prieuré d'Eyguians, résigné par Pierre Lieutaud, à Antoine Salva, moine. Rome, 13 nov. 1693 (f° 59).

1694. — Collations : la cure de St-Martin-d'Argenson, vacante par décès, à Mathieu Bernard, clerc d'Upaix, 4 mars 1694 (f° 60 v°); — la cure de Pomet, résignée par Claude Moulin, à Pierre Pellegrin, de Ribiers, 20 mars (f° 61); — la cure de Beaufin, abandonnée par le s^r Gauthier, à Pierre Gueydan, 29 avril (f° 64); — la cure de Barret-le-Haut, résignée par Charles Jacob, à Jean-François Michel, prêtre du diocèse de Sisteron, 7 avril (f° 64 v°); — la cure d'Esparron, près Vitrolles, résignée par Jean-Pierre de Loye, à Claude Heiriey, présenté par dom Joseph Trévaunay la Montaigne, prieur de Veynes, vicaire de l'abbé de St-Antoine-en-Viennois, juspatron, 30 mars (f° 65); — la cure de La Baume-des-Arnauds, vacante par décès de Jacques Bouchard, à Louis Borelly du Tellier, prêtre, résidant à Sisteron, 23 avril (f° 66); — la cure de St-Michel, en Champsaur, vacante par décès de Pierre Roure, à Joseph Chaix, clerc, 2 févr. 1694 (f° 67); — la chapellenie sous « le vocable de Ste-Marie-Madeleine sur le pont de Jarrie, au diocèse de Grenoble », résignée par Pierre Gaillard, archidiacre de Gap, à Joseph Espié, clerc dud. diocèse de Grenoble, 7 juin (f° 68); — la cure de St-Pierre d'Argenson, à Jacques Fort, « de Miallies », mis en possession le 7 juin (f° 69 v°); — la chapelle N.-D. de la Victoire de Valernes, vacante par décès de Claude Bremond, curé de Lagrand, à François Masseron, par brevet royal. Versailles, 8 sept. 1693 (f° 70); — la cure de Chabottonnes, à Jean Alliez, acolyte de St-Bonnet, mis en possession le 5 mai 1694 (f° 70 v°); — la chapelle Ste-Catherine de Jalasse, à Pierre Pellegrin, mis en possession par Melchior Laugier, prieur de Château-Arnoux, « servant à présent la cure dud. Ribiers », 15 déc. 1692 (f° 71); — la cure de La Bâtie-Montsaléon, vacante par décès du curé Ayasse, à Jean Anglès, prêtre de Veynes, 27 juin 1694 (f° 72); — la cure du Poët, résignée par Benoît Dalmas, à Jacques Arnaud, prêtre de Ribiers, 20 juil. (f° 72 v°); — la cure du Château-d'Ancelle, vacante par décès du curé Reboul, à Benoît Dalmas, id. (f° 73 v°); — la cure des Baux, résignée par Joseph Marcellin, à Sauveur Clément, curé de Rabou, et *vice versa*, 1er sept. (f° 74 v°); — la prébende, dite théologale, vacante par décès d'Étienne Richaud de Servoules, théologal, arrivé en ce jour dans le palais épiscopal, à Jacques Paviot, curé de Sassenage, docteur en théologie. Présents : l'évêque Hervé, Claude de Pina, doyen, Pierre Gaillard, archidiacre, Gaspar de Beauvois, prévôt, Jean Le Gay, Pierre d'Abon, Antoine Sarrazin,

[1]) Cf. Ad. de Rochas d'Aiglun, *La Campagne de 1692 dans le Haut-Dauphiné*. Grenoble, 1874, *passim*.

Jean de Ricou et Claude Amiel, 2 sept. 1694 (fº 76); — la cure d'Abros, résignée par Jean Masse, à Joseph Baille, 21 juin (fº 77); — la cure de Lazer, résignée par Paul Magaud, à Jean Blayer, 30 août (fº 78); — la cure de Ste-Colomb, à Claude Bernard, curé de Barret-le-Haut, mis en possession le 15 sept. (fº 78 vº). — Lettres de vicaire général, par l'évêque Hervé, à Claude de Pina, 22 sept. (fº 79). — Collations : la chapelle Ste-Catherine d'Aspremont, résignée par le sr Masse, à « noble Charles de Bousquet, sieur de Montlaur », présenté par Balthasar de Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, 13 août (fº 79 vº); — le prieuré de Manteyer, résigné par Jacques Galand, à « Jean de Roux d'Aleric [de La Ric], prestre, originaire de la ville de Digne », nommé par Elzéar Allivons, sacristain de Chardavon, vicaire général du prévôt dud. Chardavon, 23 sept. (fº 80); — la cure de L'Escàle, résignée par Jean Grimaud, à Jacques Arnaud, curé du Poët, par l'évêque Hervé. Savournon, 16 oct. (fº 80 vº); — les chapelles Ste-Colombe, de l'église de Gap, et Ste-Madeleine, de La Bâtie-Neuve, résignées par Henri-François de L'Isle, curé de La Saulce, à Jacques Arnaud, prêtre de Ribiers, curé du Poët, id. (fº 81 vº); — le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, vacant par décès de Mathieu de Ferrand, à Blaise de Marnais, diacre de Grenoble, chanoine de Vienne. Avignon, 23 oct. (fº 85); — la cure du Poët, résignée par Jacques Arnaud, à Joseph Bessière, de Cadenet, diocèse d'Aix, Gap, 1er déc. (fº 90); — l'archidiaconat de Gap, résigné par Pierre Gaillard, à Joseph Espié, clerc de Grenoble, moyennant une pension de 400 l. Rome, 25 mai 1694 (fº 95).

1695. — Collations : la cure de Manteyer, résignée par Jacques Galland à dom Gabriel Chauvini de Blot de St-Agoulin, prêtre de Clermont, religieux de St-Ruf, curé de St-Marcel des Pilles, diocèse de Sisteron, présenté par « Victor Méliand », évêque d'Alet, prévôt de Chardavon (Alet, 6 nov. 1694). Gap, 21 janv. 1695 (fº 98 vº); — la chapelle de St-Philippe et St-Jacques de Ribeyret, résignée par Jean Benoît, curé de Ribeyret, à autre Jean Benoît, clerc, 30 août 1694 (fº 99 vº); — la cure d'Izon, vacante par décès du curé Mathieu, à Louis Chervas, diacre, 26 janv. 1695 (fº 101); — le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, vacante par décès de Mathieu de Ferrand, à Blaise de Marnais. Avignon, 8 fév. 1694 (fº 102). — Lettres de vicaire général par Philippe Giraud, docteur en théologie, prieur de Lagrand, à Georges de Rochas, chanoine de St-André de Grenoble, prieur de Vaunaveys. Paris, 21 févr. 1695 (fº 103). — Provisions : le prieuré de « N.-D. de Pomier » de Manteyer, de nouveau à Jean de Roux de La Ric. Avignon, 26 sept. 1694 (fº 104); led. de Roux, fils de Claude et d'Anne Maurel, de Digne, tonsuré par Toussaint de Forbin de Janson, évêque de Digne, le 22 mai 1668 ; ordonné prêtre par François Le Tellier, le 20 sept. 1681 (fº 108); — la cure d'Aspremont, vacante par décès du curé Masse, à noble Charles de Bousquet, clerc, « abbé de Montlaur », 6 févr. 1695 (fº 107 vº); — la cure de Montmorin, résignée par François Borelly, curé d'Authon, à Claude Eyriès, curé d'Esparron, 21 févr. (fº 109 vº). — Autorisation à Pierre-François-Marie de St-Agoulin, prêtre, religieux du couvent des Capucins de Crest, à cause de sa santé, d'entrer dans un autre ordre, dont la règle serait moins rigide. Avignon, 25 juil. 1691 (fº 110 vº); et de faire profession dans « l'abbaye de St-Tiers de Saon », 11 août 1691 (fº 112). — Collations : la cure de Manteyer, à Gabriel de St-Agoulin, prêtre du diocèse de Clermont, chanoine de St-Ruf. Gap, 23 avril 1695 (fº 112 vº); — la cure de St-Martin d'Argenson, à Jean-François Roux, prêtre, 27 avril (fº 113); — la cure de Montjai, vacante par décès de Jean Massot, à Pierre Segond, curé de Charbillac, 13 avril (fº 116 vº); — la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Pierre Tourniaire, à Claude Maximin, Rome, 13 mars (fº 117 vº); — la cure de Charbillac, à Jacques Galland, 29 avril (fº 119); — la cure d'Esparron, près Vitrolles, résignée par Claude Eyriès, à Anselme Laugier, 19 avril (fº 119 vº); — la cure d'Abros, résignée par Joseph Baille, à Antoine Maurel, prêtre de St Symphorien, 12 juin (fº 121); — la cure de Montauban, résignée par Nicolas Barriol, à Pierre Reynaud, curé de Barret-de-Lioure, et *vice versa*, 18 mai (fº 121 vº). — Lettres de promoteur général, à Jean Roux, prêtre, 27 juin (fº 123 vº). — Collations : le bénéfice de l'église de Gap, vacant par profession monastique de Jean Bernard chez les Chartreux, à Jean Jullien, acolyte. Avignon, 2 mai (fº 124 vº); — la cure du Saix, résignée par Louis Bozonnier, à Noël Favier, curé de La Roche-sur-Buis, 24 juin (fº 128); — la cure de La Roche-sur-Buis, à Georges Armand, curé de Reillanette, 16 juin (fº 129); — la cure d'Izon, résignée par Louis Charras, à Louis Bozonnier, 18 août (fº 131); — la cure de Reillanette, résignée par Noël Favier, à Louis Charras, diacre, 18 août (fº 132); — le canonicat de Chardavon résigné par dom Jean Esclangon, à Joseph Baille, de St-Symphorien, curé d'Abros, 8 avril (fº 104 vº); — la cure de Montauban, résignée par Pierre Reynaud, à « François d'Albert, escuyer, sr de Lauzon, prêtre habitué de Poyols », 1er sept. 1695 (fº 136); — la cure de Pommerol, vacante par décès de Joseph Pecoul, à Jacques Jouve, curé de Cornillac, 25 juil. 1694 (fº 137). — Prorogation de temps à Philippe Giraud, prêtre du diocèse de Grenoble, prieur de Lagrand, pour prendre l'habit de St-Benoît. Rome, 4

juil. 1695 (f° 138). — Collation de la chapellenie de N.-D. de Rives à Lettret (de L'Estrech), résignée par Jean-Augustin de Bouliers (« Saignon en Provence », 14 juil.), à André Blanc, clerc du diocèse d'Apt. Château de Charance, 17 nov. (f° 141). — Lettres de greffier substitué en l'officialité du diocèse de Gap, à Antoine Queyrel, de Gap, ib. 18 nov. (f° 142). — Collations : la prébende, vacante par décès du chanoine Louis Bérard, arrivé ce jour « dans une des chambres de la maison d'honneste Antoinette Dye, veuve de s[r] Charles Tourniaire », de Gap, à François Masseron, clerc, fils de Jean, « maire et juge de lad[e] ville », 11 nov. (f° 145); — la chapelle « N.-D. de Pinacle » ou du Clocher, à « Joseph de Caponi, sacristain », 22 nov. (f° 147) ; — les chapelles de La Madeleine et Ste-Ursule, résignées par le chanoine Laurent de L'Ange, à Jean-Baptiste Nas de Planlardier, de La Saulce, théologal, 22 nov. (f° 148) ; — les chapelles St-Jean et St-Étienne, de La Motte-du-Caire, résignées par Joseph Clément, à Jean-Baptiste Jouve, sous-diacre du diocèse d'Embrun. Rome, 12 juin (f° 149) ; — la cure N.-D. la Brune de Mison, résignée par Jean Salva, clerc, à Georges Richier. Rome, 15 oct. (f° 151).

1696. — Collations : la chapelle Ste-Catherine de Jalasse de Ribiers, résignée par Pierre Pellegrin, curé de Pomet, à Pons Imbert, prêtre, de Noyers, 15 janv. 1696 (f° 152) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste de St-Maurice-en-Valgaudemar, à Jacques Barban, curé de La Chapelle, 12 sept. 1695 (f° 152 v°) ; — la cure de Venterol, vacante par décès d'Arnoux Combe, à Claude Maximin, curé de St-Julien-en-Bochaine, 4 janv. 1696 (f° 153 v°). — Lettres de vicaire général et official, à André Risoul, prieur de Laup-Jubéo, en remplacement de Gaspar de Beauvois, malade et très âgé, 9 mars (f° 158 v°). — Collations : la cure de Montauban, résignée par François d'Albert de Lauzon, à Louis Charras, dud. Montauban, prieur de St-Roman, 24 janv. 1696 (f° 158 v°) ; — le prieuré de Thèze et de N.-D. de Sigoyer, résigné par Joseph du Serre d'Orsière, moine de Cluny, à Raynaud du Serre, baron de Thèze, son frère. Avignon, 8 janv. 1695 (f° 160 v°) ; — la cure de St-Marcellin-lès-Veynes, résignée par Jean-Anglès, à François Mongelaz, antonin. Rome, 4 sept. 1695 (f° 163). — Cession, par « Gabriel de Chauvini de Blot de St-Agoulin », moine de St-Ruf et prieur de St-Marcel des Pilles diocèse de Sisteron, en Comtat-Venaissin », à Jean de Roux de La Ric, « prieur-curé de N.-D. de Pomiers de Mantéyer, novice des chanoines réguliers de St-Augustin », de tous les droits qu'il pouvait avoir sur led. prieuré de Manteyer, par suite de leur concordat du 9 mai 1695. Arpavon, 8 mars 1696 (f° 167). — Collations : le prieuré de Reillanette, de nouveau à Louis-Ange Courtois, moine de St-Benoît. Rome, 7 oct. 1695 (f° 168) ; — le bénéfice de l'église de Gap, dit de la messe du matin, résigné par François Tournay, à Pierre Reynaud, prêtre, 30 janv. 1696 (f° 171 v°) ; — la cure du Glaisil, résignée par Claude Gautier, à Honoré Heyraud, 6 avril (f° 173 v°) ; — la cure de Montmaur, résignée par le curé Girard, à Jacques Pauchon, 6 mai (f° 175 v°). — Lettres d'official pour la Provence, à André Risoul, bachelier ès droits, à la place du s[r] Gastinel, 22 mai (f° 176) ; — de promoteur « dans la manche de Provence », au s[r] Maximin, curé de La Baume-lès-Sisteron, 24 mai (f° 177 v°). — Collation de la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Claude Maximin, à Laurent de Rives, prêtre de Valernes. Rome, 3 févr. (f° 178 v°). — Lettres : d'official forain pour la Provence au s[r] Coste, docteur, sacriste de Sisteron, 12 juin (f° 180) ; — de greffier en lad[e] officialité, à Jean-Louis Isnard, praticien de Sisteron, 12 juin (f° 180 v°). — Profession monastique chez les Trinitaires de La Motte-du-Caire, de frère François Vachier, fils de feu Denis et d'Esprite Bernard, « des Crottes en Dauphiné ». Présents : Barnabé Royer, ministre, André Plan, Joseph Reyne, pères, et frère Louis, religieux Trinitaires, 5 avril (f° 180 v°). — Lettres de vicaire général, par Philippe Giraud, prieur de Lagrand, à Gaspar Magnon, chanoine de N.-D. de Grenoble. Grenoble, 22 mai (f° 181). — Collations du prieuré de N.-D. de Bruis, vacant *certo modo* par incapacité de Jacques Gilly, à François Borelli. Rome, 6 janv. (f° 181 v°). — Lettres de tonsure, par l'évêque Hervé, à Sixte Le Blanc, fils de Charles et de Madeleine de Roux, de Gap, 16 juin (f° 181). — Collations : la cure de St-Martin-d'Argenson, résignée par Jean-François Roux, à Antoine Lambert, clerc, d'Auribeau. Charance, 17 mai (f° 184 v°) ; — la chapelle St-Sébastien de Thèze, résignée par Louis Chabas, à Honoré Autran, curé de La Motte-du-Caire. Avignon, 23 mai (f° 185); — la cure « d'Esparron La Bastide », vacante par décès de Jean Fortoul, à Alexandre Manuel, curé de Clamensane, 20 juin (f° 187 v°) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, vacante par mariage du s[r] Salva, de Mison, à François Calvet, prêtre de Brignoles, diocèse d'Aix, présenté par Joseph Cantelme de Rosans, baron de Reillanette, juspatron. Rome, 30 mars (f° 190). — Mise en possession de Benoît Constans, religieux de Durbon, au nom de son couvent, de deux « fosses de mine », où il y a espoir de trouver du fer, l'une à la Grand'Coste et Adroit de Rioufroid, l'autre au-dessus de « l'escluse de la fontaine... allant de Durbons à Recours »[1]), 21 juil. 1696 (f° 191 v°). — Collations : la cure de St-Bonnet-en-Champsaur, vacante

[1]) Cf. *Fabriques de fer de Durbon*, dans *Bull. soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1886, p. 491-7.

par décès de Claude Mauduëch, à Jean Roux, 27 août (fº 192); — le prieuré de St-Pierre de Pelleautier, vacant par décès de Pierre Grimaud, à François Tournay, clerc de Gap, présenté par Antoine Jouve, recteur du collège d'Embrun, prieur de St-André-lès-Gap, juspatron, 30 août (fº 194); — le même prieuré, à Jean Auprince. Avignon, 1er sept. (fº 196); — la cure N.-D. d'Oreille, de La Baume-des-Arnauds, résignée par Louis Bourely Le Tellier, à Jean Raymond, curé de St-Marcel de La Baume-lès-Sisteron, et *vice versa*. Rome, 2 mars (fº 199 vº), — la cure de Chanousse, vacante par décès de Pierre Julien, à Martin Julien, 21 oct. (fº 205 vº); — le prieuré de Bruis et Montmorin, litigieux entre Jacques Gilly et François Borrely, à Alexandre Bucelle, clerc de Sisteron. Rome, 31 août (fº 207); — la chapelle St-Georges, de St-Pierre d'Argenson, résignée par Jean-François des Andrés, prieur de Jonchères, à Pierre Boisserenc, des Garcins, clerc, 29 oct. (fº 208 vº); — la cure de Vaumeilh, résignée par Joseph d'Aigremont, malade, à Gaspar Touche. Rome, 7 avril (fº 209 vº); — la cure de Quet, vacante par décès de Charles Michel, à Jacques Galland. Présent : Joseph Espié, archidiacre, 29 déc. 1696 (fº 211).

1697. — Collations : le prieuré de St-Bonnet, résigné par Étienne Pauchon, moine bénédictin, à Jacques Pauchon. Rome, 1er juin 1696 (fº 213 vº); — le prieuré de Pelleautier, vacant par décès de Pierre Grimaud, à Jean Auprince, prieur de St-Mens et d'Eyguians. Rome, 24 déc. 1696 (fº 221); — la cure de L'Épine, résignée par Martin Julien, à François Bernard, sacristain d'Upaix, 27 févr. 1697 (fº 224); — la chapellenie de N.-D. de La Rochette, résignée par Antoine Giraudy, à Jacques Paviot, théologal de la cathédrale dn Gap, 8 févr. (fº 228); — la cure de Montbrand, vacante par décès de Balthasar Poitevin, à Jean Lesbros, curé de Cornillon, diocèse de Die, 24 mars (fº 230); — la cure de Ventavon, vacante par décès d'Antoine Bernard, à Jean-Baptiste Nas de Planlardier, docteur en théologie, 27 mai (fº 231); — la cure du Monêtier-Allemont, vacante par décès du curé Tourcier, à Jean-François Roux, 14 juin (fº 231 vº). — Lettres de vicaire général données par Léon de Gésures, abbé commendataire d'Aurillac, à Jean-Scipion du Pilhon, chanoine de Die. Paris, 8 juil. 1693 (fº 234). — Collations : la chapelle St-Joseph de Ribiers, résignée par Jean Roux, curé de St-Bonnet, à Jean-Antoine Tronquet, prêtre du diocèse de Sisteron, 20 mai 1697 (fº 235); — la cure de Montmaur, à Jean Giraud, prêtre de Valernes, mis en possession par Jacques Pauchon, prieur de Véras, 16 août (fº 236 vº); — la cure des Infournas, résignée par le sr Second, à Jean-Jacques Fortune, acolyte, 29 oct. (fº 237 vº); — la cure de Valavoire, résignée par Jacques Ferrand, à Joseph Castor, prêtre du diocèse de Digne, 20 nov. (fº 239); — la cure de Martin-d'Argenson, résignée par Antoine Lambert, à Jean Faure, acolyte, de St-Firmin, 14 déc. (fº 239 vº); — la sacristie de St-Andéol d'Upaix, résignée par François Bernard, à Jean Venenc, clerc de Sisteron. Rome, 11 oct. 1697 (fº 240 vº).

1698. — Collations : la cure de Bénévent en Champsaur, abandonnée depuis deux ans par le curé Janvier, à Mathieu Martin, 3 janv. 1698 (fº 243); — la chapellenie récemment fondée à Salignac sous le titre de Ste-Marguerite, à Michel Deiglun, présenté par Marguerite de Roux, sa mère, 20 janv. (fº 245 vº); — la cure de St-Jean-des-Vertus, résignée par Jean Lagier, à Alexandre Bernou, sacristain de Beaumont, 26 déc. 1697 (fº 248); — la cure de Mison, résignée par le sr Motte, à Jacques Arnaud, curé de L'Escale, 21 mars 1698 (fº 248 vº); — la cure d'Ambel, vacante par décès de Jean-Joseph Nal, à Pierre Gueydan, curé de Beaufin, 14 avril (fº 249 vº); — la cure de Vers, résignée par Pierre Second, à Charles Gilly, prêtre du Lauzet, diocèse d'Embrun, 10 déc. 1696 (fº 250); — la cure de Chabestan, résignée par Pierre Bardel, à Louis Seillas, prêtre, de Rourebeau, mandement d'Upaix, mis en possession par Noël Favier, curé du Saix, 5 janv. 1698 (fº 250 vº); — le prieuré de Mison, résigné par Raymond Autheman, à Joseph Autheman. Avignon, 19 avril ; led. Joseph Autheman, fils de Jean-Antoine, de St-Sauveur d'Aix, tonsuré par Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, le 28 déc. 1697 (fº 251 vº); — la cure de Beaufin, à Mathieu Bernard, acolyte, 8 mai 1698 (fº 256); — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Alexandre Bernou, à Georges de Gudefin, prêtre du diocèse de Lyon. Rome, 8 mars (fº 256 vº); — le prieuré-cure d'Arzeliers, vacant par décès de Jacques Moynier, à Jean Auprince, 28 mars (fº 258); — le bénéfice de l'église de Gap, dit de l'Épitre, résigné par Arnoux Brutinel, à Ignace Céas, 17 juil. (fº 262); — la cure de Valsérres, résignée par Jean Bonet, à Jean Benoît. Rome, 23 mai (fº 263 vº); — la cure de La Salle en Beaumont, vacante par décès d'Antoine Boyer, à Jean Guibert, curé de St-Jacques en Valgaudemar, présenté par Claude de Marnaisde La Roussilière, doyen de N.-D. de Grenoble, procureur de Blaise de Marnais, son neveu, chanoine de St-Maurice de Vienne, prieur de St-Laurent-en-Beaumont, 9 oct. (fº 269 vº); — la cure de Moydans, vacante par décès de Louis Chabasse, à « Antoine d'Agut », prêtre du diocèse de Rodez, mis en possession par François Bernard, curé de L'Épine « archiprêtre du diocèse de Gap, bachelier en théologie », le 20 oct. (fº 273); — le prieuré de Lachau, résigné par « Charles de Lionne de Leissens, prêtre, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et Privé et de ses finances, sy-devant ageant du clergé de France, sei-

gneur de... Genicieux et St-Paul, abbé de l'abaye royalle de St-Calaix, seigneur spirituel et temporel et prieur d'Antonaves, chanoine sacristain de l'insigne église collégialle St-Bernard de la ville de Romans, conseigneur avec Sa Majesté de lad^{e} ville et prieur commandataire des prieurés de St-Marcel-lès-Sauset, de N.-D. de Beaumont, de St-Roman de Graveure, et de N.-D. de Lachaup, demeurant en lad^{e} ville de Romans », à Claude Bouchu, « diacre du diocèse de Paris, licensié en théologie et abbé commandataire de l'abaye de N.-D. d'Anbornay, ordre de St-Benoit, diocèse de Lyon ». Rome, 18 juin 1698 (f° 275); led. Bouchu, fils de Claude, conseiller du Roi et maitre des requêtes, et de Louise de Guérin, de Paris, tonsuré par Ardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, le 13 juin 1669 (f° 280).

1699. — Collations : la chapelle Ste-Marguerite de Salignac, résignée par Michel Deiglun, à Henri Aubert, 29 janv. 1699 (f° 283) ; — la cure de Rosans, résignée par Pierre Blachier, à Sébastien Maffren, prêtre de Sisteron, 28 août 1698 (f° 284). — Dispense de bans pour Pierre-Louis-Isaac de Pontis, seigneur d'Urtis, fils de François, de Curbans, et Marthe d'Astres, fille de Scipion de Saléon, 22 févr. 1699 (f° 285 v°). — Procuration par Gaspar de Beauvois, prévôt de Gap, pour résigner sa prébende, la prévôté, le prieuré de St-Arey, la chapelle N.-D. de Sauveterre « *en Corriou*, mandement de La Roche », 24 mars (f° 287). — Lettres de vicaire général, par Philippe Giraud, prieur de Lagrand, à Nicolas Robin, prêtre du diocèse de Vienne. Paris, 4 oct. 1698 (f° 287 v°). — Collations : la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Georges Gudefin en faveur d'Alexandre Bernou, à Claude Bonnet, clerc du diocèse de Grenoble. Avignon, 10 mars 1698 (f° 288) ; — la cure d'Eygaliers, à Jean-Louis Taxil, prêtre de Faucon, diocèse de Vaison, secondaire de Plaisians, 12 févr. 1699 (f° 289) ; accord entre les habitants d'Eygaliers et led. Taxil, suivant lequel lesd. habitants, antérieurement, avaient convenu avec le s^{r} Roux, leur prieur-curé, de lui payer les dimes « de toute sorte de grains, légumes, vandanges, agniaux, cheuvraux et chanvre », à la cote 17e, moyennant quoi led. Roux s'était obligé à faire toutes les fonctions curiales d'Eygaliers : ce qui fut exécuté par lui et par Joseph Pecoul, son neveu. « Et d'autant que, du depuis, le territoire dud. Eigalliers s'est beaucoup dettérioré par le moyen des rapidités des eaux ou autrement, lesd. habitants ne pouvoyent trouver aucun prêtre pour faire le service aud. lieu, pour n'y avoir des revenus suffisants pour l'entretenir, led. habittants... font offre [aud. Taxil] de luy payer, au lieu et place de la 17e,... la seizième partie desd. chozes », ce qui est accepté, 29 mars 1699 (f° 289 v°). — Collations : la cure de Vitrolles, résignée par Claude Clément, à autre Claude Clément, curé de « Méyarot », 17 mai (f° 292 ; — la cure de Vilhosc, résignée par Melchior Bougerel, à Joseph Bougerel. Avignon, 16 mai 1699 (f° 294), — la chapelle des pénitents de Volone (à laquelle Anne Bernard avait donnée un capital de 3.000 l.), à Jean Maurel, prêtre, 6 juil. 1694 (f° 296) ; — le prieuré de Bruis et Montmorin, à Jacques Gilly, recteur de la chapelle de la Purification de Guillestre. Rome, 22 févr. 1697 ; mis en possession par Claude Eyriès, curé de Montmorin, le 17 mai 1699 (f° 298). — Led. registre parafé par Gaspar de Beauvois, prévôt, grand vicaire et official, Joseph de Capponi, sacristain, Grégoire Céas, lieutenant particulier au bailliage, Pierre Thomé, son greffier, le 26 févr. 1693 (f° 300 v°).

G. 871. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier. Coté BBB.

1692-1704. — « Registre du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Gap, commancé en 1699 », parafé par Raymond Juvenis, « conseiller et procureur du Roy au baillage de Gapençois, exerçant la justice dud. siège à l'absence du s^{r} vibally, lieutenant général », le 29 juin 1699.

1699. — Collations : la prévôté de Gap et le prieuré de St-Arey, résignés par Gaspar de Beauvois, à François Masseron, recteur de la chapelle de N.-D. de la Victoire de Valernes. Avignon, 26 mars 1699 (f° 1 v°) ; — la prébende et la chapelle de N.-D. de Sauveterre, « en Corrie », mandement de La Roche-des-Arnauds, résignées par led. Gaspar de Beauvois, à Ignace Céas, clerc, id. (f° 4 v°) ; led. Céas, fils d'Antoine et de défunte Marie Jouve, de Gap, tonsuré par François Le Tellier, évêque de Digne, le 24 sept. 1699 (f° 13 v°). — Lettres de tonsure par led. évêque de Digne à François Masseron, fils de Jean et de Jeanne Simian, à Digne le 31 mai 1692 (f° 14). — Collations : la sacristie de Romette, vacante par décès d'André Valantin, à Pierre de Rostan, moine, par Guillaume de Revillasc, prieur de Romette. Gap, 9 août 1699 (id.) ; — la cure d'Étoile et Villebois, vacante par décès de Jacques Rispaud, à Claude Bernard, curé de Ste-Colombe, 10 août 1699 ; led. Bernard, de Barret-le-Bas, fils de Paul et d'Élisabeth Tourniaire, minoré par François Le Tellier, évêque de Digne, le 19 mars 1691 (f° 15 v°) ; — le prieuré d'Antonaves, résigné par Charles de Lionne de Leyssin, à Claude Bouchu. Rome, 25 mai 1699 (f° 16) ; — le prieuré de Vilhosc, résigné par Melchior Bougerel, à Joseph Bougerel, son neveu, prêtre, de St-Geniès de Dromon (16 mai) ; autorisé à prendre l'habit des chanoines de Chardavon, 3 sept. (f° 17 v°) ; — le bénéfice de l'Épître de la cathédrale de Gap, résigné par Ignace Céas, à Grégoire de Rochas, 28 oct. (f° 21 v°) ; — la cure de Montbrand, résigni-

gnée par Jean Lesbros, à Louis Jabart, prêtre du diocèse d'Autun, 20 juil. 1697 (f° 22 v°) ; — celle d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Alexandre Richaud, à Joseph Touche, 18 août 1697 ; led. Touche, prêtre de Valernes, mis en possession le 9 janv. 1698 (ib.) ; — la pitancerie de Romette, résignée par Pierre Rostan, sacriste, à Sixte Le Blanc, clerc, par Guillaume de Revillasc, prieur de Romette, Gap, 30 déc. 1699 (f° 24) ; — la sacristie de St-Marcel, de Die, résignée par Pierre de Marc, moine de St-Benoît, à Pierre Blachier, prêtre de Sisteron, curé de Rosans. Rome, 15 juil. 1694 (f° 26 v°) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste, fondée dans l'église N.-D. la Brune de Mison, résignée par André Castagni, à Antoine Valansan, curé de Montlaur, diocèse de Sisteron. Gap, 1er nov. 1699 (f° 30 v°).

1700. — Collations : la cure du Castellar, avec les annexes de Mélan et d'Auribeau, sous le titre de N.-D. de La Villette, vacante par décès de Louis Biard, à Jean-Louis Bernard, chanoine de Chardavon, présenté par Elzéar Alivons, sacriste de Chardavon, vicaire général de Victor Méliand, ancien évêque de Gap, prévôt commendataire dud. Chardavon. Gap, 28 févr. 1700 (f° 33, cf. 39); — la cure de La Salle-en-Beaumont, résignée par Jean Guibert, à Pierre Maximin, 2 mars (f° 37 v°) ; — la cure de Ste-Colombe, résignée par Claude Bernard, à Étienne Bonefoy, 27 mai (f° 45 v°). — Lettres : d'appariteur dans tout le diocèse, à Dominique Clément, de Gap, âgé de 26 ans, par l'évêque Hervé, 15 juin (f° 46 v°) ; — de promoteur général, à Antoine Aguilhenqui, prêtre du diocèse de Sisteron, 18 juin 1700 (f° 47) ; — de diacre, à Guillaume Guibert, par Guillaume Bochard de Champigny, évêque de Valence, 29 mars 1698 (f° 49 v°) ; — de docteur en théologie aud. Guibert. Valence, 18 août 1698 (f° 50). — Collation de la cure de Montjay, résignée par Pierre Segond, aud. Guibert, 21 juil. 1700 (f° 50 v°). — Lettres de vicaire général, avec les pouvoirs accordés à Claude de Pina, à André Risoul, bachelier en théologie et ès droits, 8 sept. 1700 (f° 53 v°). — Collations : la cure de St-Julien-en-Champsaur, résignée par François Liotaud, *metu mortis*, à Claude Andrieu, acolyte, 11 sept. (f° 55) ; — la cure de N.-D. de Rives (de Lettret), résignée par Honoré Burle, à Jean Burle, clerc, bachelier ès droits, 11 sept. (f° 55 v°). — Profession religieuse de Joseph Bougerel, prieur de Vilhosc, chanoine de la prévôté de Sisteron, 7 sept. (f° 56 v°). — Collations : la cure de Savournon, résignée par Alexandre Toulouse, à Antoine Astier, 27 sept. (f° 57) ; — la cure de St-Marcellin d'Arzeliers, résignée par Jean Auprince, à Jean Puget, prêtre du diocèse de Sisteron, 21 sept. (f° 62) ; — la cure de La Bâtie-Monsaléon, à Pierre Bardel, prêtre de Sault (2 oct.) ; mis en possession le 6 oct. (f° 63) ; — le prieuré de N.-D. du Villar en Bochaine, vacant par décès d'Étienne Genevois, à Esprit Geors, prêtre du diocèse d'Embrun, 22 nov. (f° 67 v°) ; — l'abbaye de Clausone, vacante par décès de Jean-Balthasar de Viens, évêque de Vence (9 mai 1697), à Guillaume de Moynet de St-Amand, prêtre du diocèse de Toulouse, conseiller et aumônier du Roi, nommé par brevet du Roi ; led. St-Amand « demeurant à Paris, à l'hôtel d'Ambrun, rue de St-Cléry, paroisse St-Heustache », mis en possession par procureur le 3 août 1698 (f° 70).

1701. — Collations : la chapelle N.-D. de Savournon, vacante par décès d'Alexandre Toulouse, à Jacques Gontard, curé de Montclus, présenté par Catherine de Grégoire de La Gache, femme d'Antoine de Sabatier, de Valréas, et fille de Balthasar de Grégoire de La Gache, seigneur de Savournon, fondateur de ladᵉ chapelle (Alméras, not. de Savournon, 8 mars 1672). Gap, 11 janv. 1700 (f° 72) ; — la chapelle Ste-Catherine, dite de Jalasse, de Ribiers, fondée par Claude Bonhomme, vacante par décès de Pons Imbert, à Alexandre du Virail, prêtre, docteur ès droits, de Sisteron, 11 nov. 1700 (f° 76) ; — la cure de St-Didier-en-Dévoluy, résignée par Pierre Chaillol, à Joseph Sauveur. Avignon, 31 oct. 1700 (f° 77) ; — la cure N.-D. la Brune de Mison, vacante par décès de Louis Tardieu, (*Tardiu*), à Pierre Meynier, prêtre d'Orange, 26 janv. 1701 (f° 79 v°) ; — la cure St-Jean-Baptiste de Barabine de Mirabeau, résignée par Louis du Serre, à Michel Alphand, son neveu, prêtre des Mées, diocèse de Riez. Avignon, 4 avril 1701 ; led. Alphand, bachelier ès droits de la faculté d'Avignon, du 6 mai 1692 (f° 81 v°) ; — la chapelle N.-D. de Consolation de Lazer, vacante par décès du chanoine Gaspar de Beauvois, à Claude Amat, clerc tonsuré d'Upaix, présenté par Jean Amat, fils de feu Jean, de Lazer, 1er avril 1701 (f° 88) ; — la cure de Mézien, résignée par Claude Sauvan, à Antoine Borel, fils de Jacques, prêtre d'Authon. Avignon, 16 avril (f° 90) ; — la cure de St-Didier-en-Dévoluy, vacante par décès de Pierre Chaillol, à Joseph Sauveur, présenté par le recteur du collège des Jésuites d'Embrun, prieur de St-André-lès-Gap, 17 mars (f° 95) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, résignée par Jacques Odoul, à Guillaume Odoul, al. Oddou, curé de La Roche-des-Arnauds. Avignon, 6 juin 1701 (f° 97) ; — ladᵉ cure de St-Étienne, vacante par décès de Jacques « Hodou », à Joseph Sauveur, curé de St-Didier. Gap, 9 juin (f° 103) ; — la cure de Chanousse, résignée par Arnoux Raymond, à Guillaume Guibert, curé de Montjai, 12 mai (f° 104 v°) ; — la cure de Montjai, à Jean Grimaud, curé de Laye, 14 mai (f° 105 v°) ; — la cure de Laye, à Jean-Jacques Fortune, curé des Infournas, 30 juil. 1701 (f° 107) ; — le prieuré de St-Baudille de Séderon, résigné

par Joseph Julien, à Jean Julien. Rome, 8 déc. 1700 (f° 111); — la cure de Mélan, sans titulaire, à Pierre Julien, prêtre du diocèse de Digne, 10 mai 1701 (f° 112 v°); — la cure des Infournas, résignée par J.-J. Fortune, à Jean Faure, 25 nov. (f° 115 v°); — la cure du Désert, vacante par décès de Henri Bouvier, à Joseph Marinon, clerc, 5 déc. (f° 118 v°); — le prieuré de St-Vincent d'Orpierre, résigné par Jean Bertier, moine, à Pierre-Paul de Fleyres, moine de la congrégation de St-Maur. Rome, 2 déc. 1701 (f° 121).

1702. — Collations : la cure d'Aspres-lès-Corps, vacante par décès de Claude Garnier, à Antoine Richaud, 1er févr. 1702 (f° 122 v°); — la cure de Séderon, résignée par Philippe Arnaud, à Charles Reynaud. Rome, 18 nov. 1701 (f° 124 v°); — la cure d'Auribeau, résignée par Antoine Lambert, à Claude Chastoul, 11 févr. 1702 (f° 127 v°); — la sacristie de St-Andéol d'Upaix, « dépandant de l'abbaye de St-Michel de la Cluze », résignée par Pierre Aillaud, à Isidore Bazin, moines de St-Benoît. Rome, 2 janv. 1702 (f° 129 v°); — les chapelles N.-D. de Pitié et de la Ste-Vierge de Ventavon, vacantes par décès d'Antoine Jeune, à Jean de Loye, prêtre de Ventavon, présenté par François de Morges de Moustiers, chevalier, seigneur dud. Ventavon, du Monêtier-Allemont, de Lazer, de St-Genis, de L'Épine, de Bouvières et autres places, « lieutenant de Roy au gouvernement de cette province », patron, 21 juin (f° 133); — la cure de St-Nicolas-de-Montorsier, résignée par François Vachier, à Claude Bellon, 17 juil. (f° 135 v°); — le prieuré de N.-D. du Monêtier-de-Briançon, diocèse d'Embrun, vacant par décès de Pierre de Rostan, à Sixte Le Blanc, pitancier de Romette, par Guillaume de Revillasc, prieur dud. Romette. Romette, 1er août (f° 137 v°); — la cure de Ventavon, résignée par J.-B. Nas de Planlardier, à Anselme Laugier, curé d'Esparron de Vitrolles, 28 juin (f° 138); — le prieuré-cure de Volone, résigné par Gilles de Gaffarel, à Denis de Gaffarel, sous-diacre de Sisteron. Avignon, 23 août (f° 140); — le prieuré de St-Auban, sous le titre de St-Pierre de Chaix, à Louis Charras, curé de Montauban, par le vicaire général de l'abbé de St-Victor de Marseille, 25 sept. (f° 144); — le prieuré de St-Michel de Vitrolles, résigné par Charles de Joannis, à Jean-Augustin-Lucien de Joannis, clerc d'Aix. Rome, 2 août (f° 150 v°); — la cure de La Roche-des-Arnauds, résignée par Guillaume Oddou, à Jacques Oddou, diacre. Avignon, 24 sept. (f° 152 v°); — la chapellenie de Ste-Catherine de Jalasse, à Ribiers, résignée par Alexandre du Virail, à Jean Meygret, fils de Jacques, marchand de Ribiers, 15 nov. (f° 156); — les chapelles de la Madeleine et des Onze mille Vierges, de la cathédrale de Gap, résignées par J.-B. Nas de Planlardier, à Étienne-Paul Tourrès, clerc, 11 déc. 1702 (f° 157 v°).

1703. — Collations : la cure d'Esparron, en la vallée de Vitrolles, résignée par Anselme Laugier, à Esprit Guieu, 28 août 1702 (f° 164); — le prieuré de Mévouillon, résigné par Edmond Le Camus, à Alexandre Le Camus, chanoine de St-Ruf. Rome, 15 nov. 1702 (f° 165); — le prieuré de Pelleautier, al. N.-D. de Beauvois, ordre de Cluny, résignée par François Tournay, à Jean Auprince, prêtre du diocèse de Bourges. Gap, 21 févr. 1703 (f° 168); — la cure d'Oze, vacante par décès de Pierre Arnaud, à Dominique Mazan, 9 déc. 1702 (f° 171 v°); — la cure de Valernes, résignée par Balthasar Jean, à Jean Ferriol. Avignon, 28 févr. 1702/3; led. Ferriol ordonné diacre par Joseph-Ignace de Foresta, évêque d'Apt, le 21 déc. 1697 (f° 172 v°); — le prieuré de St-Martin d'Aups, de Sigoyer, résigné par François Tournay, à Joseph Benoît, 23 juin 1703 (f° 177); — le prieuré de Ribiers, résigné par Pierre-André Reynaud, à François Fauque. Rome, 15 juin (f° 189); — le prieuré de St-Michel de La Baume-des-Arnauds, résigné par François Fauque, professeur de théologie, aud. Pierre-André Reynaud, id. (f° 191); — la chapelle de N.-D. du Gonfalon, de La Saulce, à Antoine Guérin, présenté par Antoine Gautier, 23 août (f° 195 v°); — la cure de St-Marcellin-lès-Veynes, résignée par François de Mongelas, à Jean Jessé, chanoines de St-Antoine de Viennois, Rome, 6 févr. 1703 (f° 196 v°); — la cure d'Aspremont, vacante par décès de Jean Amiel, à François Gros, prêtre de Rosans, 29 nov. (f° 201 v°); — la sacristie de Lagrand, résignée par Antoine Salva, à Jean-Louis Poussin, camérier de N.-D. de Ganagobie, et *vice versa*. Rome, 24 août (f°s 206 et 212); — la cure de Valernes, résignée par Balthasar Jean, à Jean Ferriol, 16 août 1703 (f° 208 v°).

1704. — Collations : la prébende vacante par décès de Pierre d'Abon, à Grégoire Rochas, clerc. Présents : Claude de Pina, doyen, François Masseron, prévôt, Joseph Caponi, sacristain, Jean Le Gay, Pierre Gaillard, Antoine Sarrazin, Claude Amiel, Jacques Paviot, théologal, et Ignace Céas, 6 févr. 1704 (f° 213 v°); — la cure de Nibles, résignée par André Peirotte, à Jacques Corriol, prêtre de Volone, 9 janv. (f° 217); — le prieuré de St-Jacques-sous-Upaix, ordre de St-Augustin, résigné par Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de St-Omer *(Audomarensis*[1]*)*, à Bruno d'Armand, clerc de Marseille, son neveu. Rome, 8 déc. 1703 (f° 218 v°); — la cure d'Izon, résignée

[1]) Après la mort de Nicolas Pavillon, il fut nommé à l'évêché d'Alet (25 déc. 1677); puis (1684), à celui de St-Omer; mais il n'obtint ses bulles qu'en 1693. Il mourut le 29 oct. 1708.

par Louis Bozonnier, à Claude Gondran, prêtre du diocèse de Sisteron, 10 janv. 1704 (f° 221) ; — le prieuré de Séderon, résigné par Jean Julien, à Joseph Julien. Avignon, 22 mars 1703/4 (an 4e de Clément XI). — « *Nota* que, par édit du mois d'octobre 1703, publié au baillage de Gap, au présent mois d'avril 1704, le Roy a créé des offices de contrôleurs des insinuations ecclésiastiques. Sr Pierre Blanc a esté receu le 7 du présent, pour l'exercer par commission, en attendant la vente » (f° 227 v°). — Collations : la chapelle St-Sébastien de Reynier, vacante par décès de Pierre d'Abon, à Ignace Tourniaire, clerc de Gap, 7 févr. 1704 (f° 228) ; — le prieuré de Manteyer, vacant par décès du sr « de Roux d'Aleric » [La Ric], à Pierre André, bachelier en théologie, chanoine de Chardavon, présenté par Elzéar Allivons, vicaire général de Chardavon, 9 mai (f° 230) ; — la cure de Lachau, à Léonard-Hyacinthe Bernard, prêtre de Carpentras, 1er juin 1704 (f° 234). — Lettres de vicaire général, par Charles-Bénigne Hervé, évêque de Gap, à Véran Pascal, prêtre, bachelier en théologie et ès droits. Condom, 5 juil. 1702 (f° 234). — Collations : la cure de Lachau, à Hyacinthe Bernard, d'Aurel, diocèse de Carpentras (Avignon, 9 août) ; mis en possession par Pierre Bardel, curé du Saix, 16 août 1704 (f° 236 v°) ; — le prieuré-cure de « N.-D. du Pomier », de Manteyer, à Pierre André, chanoine de Chardavon, mis en possession le 10 mai (f° 237) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, vacante par décès du sr Reynaud, à Jean-Georges Garcin, prêtre de Carpentras, bachelier ès droits, archiprêtre de Ste-Madeleine d'Avignon. Avignon, 11 mai (f° 237 v°) ; — la cure de La Saulce, résignée par Pierre Pons, à Joseph Bontoux, prêtre du diocèse d'Embrun, par Véran Pascal, vicaire général de Gap, 4 juil. (f° 243) ; — le prieuré de Montauban, résigné par Esprit Lions, prêtre du diocèse de Vaison, à André de Moute. Avignon, 19 juil. (f° 245 v°) ; — la chapelle St-Joseph de Ribiers, résignée par Me Paly, prêtre d'Aix, à Louis Bozonnier, curé de Sigottier, 10 janv. 1704 (f° 251 v°) ; — la cure de Plaisians, vacante par décès de Louis-François « Séfrié », à Jean-Pierre Vial, prêtre de Mollans, diocèse de Vaison. Avignon, 21 sept. (f° 254) ; — la cure de Lachau, vacante par décès de Léonard-Hyacinthe Bérard, à Jean-Louis Mégi, 2 sept. ; led. Mégi tonsuré par Joseph-Ignace de Foresta de Colongue, évêque d'Apt, le 6 avril 1697 ; ordonné prêtre par Louis Aube de Roquemartine, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, le 3 mars 1703 (f° 263) ; — le prieuré de La Baume, vacant par décès, à Jean Girardin, seigneur des Préaux, clerc du diocèse de Paris, par le cardinal de Bourbon, doyen du Sacré-Collège, abbé de Cluny, 30 août (f° 265) ; — le canonicat de Gap vacant par décès de Jean Le Gay, à Pierre de Renard, clerc, 12 oct. (f° 266 v°) ; — le canonicat de Gap vacant par décès de Joseph Capony, à François-Antoine Le Camus-Pupin, clerc du diocèse d'Aix, 4 sept. (f° 369) ; — la chapelle N.-D. des Paris, en la paroisse de St-Jacques en Valgaudemar, à Dominique Roux, clerc de Gap, 31 oct. ; mis en possession par Jacques Payan, curé de La Chapelle en Valgaudemar, le 15 nov. (f° 270 v°) ; — le prieuré de St-Blaise et N.-D. de Villeneuve de Plaisians, vacant par décès de Louis-François « Séfrier », à Joseph-François Séfrier, prêtre du diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux. Avignon, 16 sept. (f° 274) ; — la cure de Mévouillon, résignée par Valère Gilly, à Alexis Petit. Avignon, 25 nov. (f° 280) ; — le prieuré de « N.-D. de Mans », de Sigottier, ordre de St-Benoît, résigné par Louis Bozonnier, à Joseph Buysson. Rome, 6 juin 1704 (f° 281 v°). — « Fin du présent registre, à cause du remboursement que Mrs du clergé du diocèse de Gap ont fait de l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques, suivant le jugement rendu par Mgr Bouchu, intendant » (f° 287), etc.

G. 872. (Registre.) — In-4°, relié en basane, 482 feuillets, papier. Coté CCC.

1704-1712. — Insinuations du diocèse de Gap.

1704. — Collations : la cure de Mévouillon, résignée par Valère Gilly, à Alexis Petit, prêtre, de Savouillans, au Comtat-Venaissin, secondaire dud. Mévouillon depuis 6 ans, 7 nov. 1704 (f° 6) ; — la cure de Ste-Euphémie, vacante par décès de Louis Marin, à Antoine Roux. Avignon, 13 déc. (f° 9) ; — la cure de Barcillonnette, vacante par décès de Claude Mayol, à Claude Clément, curé de Vitrolles, 3 déc. 1704 (f° 22).

1705. — Collation de la cure de St-Eusèbe en Champsaur, vacante par décès de Jean-François Faudon, à Jacques Roux, curé d'Étoile, 18 janv. 1705 (f° 23 v°). — Lettres d'official substitué du diocèse de Gap, par André Risoul, vicaire général, à Louis du Puy, prêtre, à cause des infirmités de Pierre Gaillard, archidiacre et official, âgé de plus de 80 ans. Insinuation du 9 mai 1705 (f° 30). — Collations : la cure des Baux, résignée par Sauveur Clément, à Jean Féréoud, curé de La Bâtie-Vieille, 11 mai (f° 32) ; — la cure de Ste-Euphémie et de Rioms, vacante par décès de Louis Marin, à Claude Crespin, prêtre du diocèse de Viviers, « attendu qu'à présent nous n'avons pas des prestres libres, à cause de la disète qu'il y a dans ce diocèse », 24 nov. 1704 (f° 33) ; — la cure de St-Pierre-d'Argenson, résignée par Jacques Fort, à Balthasar Richaud, sous-diacre de Ribiers, 5 mai 1705 (f° 37 v°) ; — le prieuré d'Eyguians, résigné par Antoine Salva, à Pompée Rafin, docteur en théologie, moine de Cluny, par Phi-

lippe Giraud, prieur de Lagrand, 27 avril (f° 43 v°) ; — les chapelles de N.-D. et de N.-D. de Pitié, de Ventavon, résignées par Jacques Chaix, à Jean Ricou, prêtre de Montfuron, diocèse de Sisteron, présenté par François de Morges de Moustiers, seigneur de Ventavon, 2 juil. (f° 47 v°) ; — la cure de Laborel, résignée par Vincent Cothelenc, à Henri Meynier, prêtre du Buis, diocèse de Vaison, 11 oct. (f° 53); — la cure de La Baume-des-Arnauds, résignée par Jean Reymond, à Melchior Aillaud, prêtre de Champtercier, diocèse de Digne, 8 nov. (f° 55) ; — la cure de St-Martin de Thoard, à Antoine Dou, prêtre du diocèse d'Embrun. Rome, 21 juil. (f° 56) ; — le prieuré de Vitrolles, vacant par décès de Jean-Augustin de Joannis, à Charles Portal, prêtre de l'Oratoire, par le grand vicaire du prieur de Lagrand, 24 août (f° 59) ; — le prieuré-cure des Baux, à Jean Féréoud, curé de La Bâtie-Vieille, 27 oct. (f° 63). — Lettres de vicaire général : par Philippe Giraud, prieur de Lagrand, à Elzéar de Grimaldis, prêtre licencié en théologie, nommé par le Roi, abbé de Clausone. Paris, 18 sept. 1705 (f° 64 v°) ; — par Charles-Bénigne Hervé, évêque de Gap, au même. « St-Nobilin », diocèse de Poitiers, 10 nov. 1705 (f° 65) ; — par François-Antoine Le Camus, maître ès arts, sacristain de Gap, à Jean de Ricou, chanoine, docteur en théologie, 3 nov. (ib.). — Collations : la chapelle N.-D. de Pitié et Ste-Catherine, du Monêtier-Allemont, résignée par Jean Auprince, à Pierre Gaillard, archidiacre de Gap, 11 sept. (f° 66 v°) ; — la cure de Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de François Paret, à Jean de Loye, prêtre de Ventavon, par Claude de Pina, vicaire général. Les Diguières, 2 nov. 1705 (f° 67) ; — la cure de La Roche-sur-Buis, résignée par Georges Armand, à Joseph Olivier, prêtre du diocèse de Vaison, 24 déc. 1705 (f° 68).

1706. — Collations : la sacristie de Lachau, à Michel Lantois, clerc de Sisteron (f° 69 v°) ; — la cure de Feissal, résignée par Joseph Eyriès, à Joseph Bois, acolyte de Ribiers, 20 mars (f° 74) ; — la cure de Barret-le-Bas, vacante par décès de Joseph Jean, à François Tourniaire, 23 févr. (f° 94 v°) ; — la cure de Buissard, à Mathieu Amayon, de Nibles, mis en possession par Claude Andrieu, docteur en théologie, curé de St-Julien-en-Champsaur, 4 mars (f° 76). — Lettres de vicaire général par Philippe Giraud, prieur de Lagrand, à Jean de Gassaud, docteur en théologie, prieur de Ganagobie. Paris, 8 avril (f° 78 v°). — Résignations : de la cure de Rosans, par Gaspar Sarrobert, en faveur de Jacques Roux, d'Étoile, curé de St-Eusèbe, 8 juil. (f° 82) ; — de la sacristie de Corps, par Esprit Meyer, moine de St-Benoît, en faveur de Jean de Lafont, curé de Corps, 30 juil. (f° 83). — Collations : le prieuré de La Roche-des-Arnauds, vacant par décès de Gaspar du Bois, à Claude Pillieron, prêtre du diocèse de Vienne. Avignon, 4 juin (f° 84) ; — le prieuré de Valserres, vacant par décès de Jean du Tanc, à Joseph-Jean de Flotte de La Roche, 17 juil. (f° 86 v°) ; — la cure de Montjay, résignée par Jean Grimaud, à André Greise, prêtre du diocèse de Vaison, curé de Ste-Marie, 10 juil. (f° 90) ; — la cure de Sorbiers, résignée par Auguste Truphème, à Jean Grimaud, id. (f° 90 v°) ; — le prieuré de St-Géraud d'Aspres, résigné, pour cause de maladie, par Guillaume de Revillasc, à autre Guillaume de Revillasc, fils de Jean et de Lucrèce de Revillasc, tonsuré à Die, le 18 janv. 1704 (Aspres, maison de noble Joseph de Revillasc, seigneur dud. Aspres, 5 sept.). Avignon, 8 sept. 1706 (f° 91 v°) ; — le prieuré de Romette, résigné par led. Guillaume de Revillasc (Aspres, 6 sept.), à Louis de Poligny, prêtre du diocèse de Gap, docteur en théologie, chanoine de St-André de Grenoble, official du cardinal Le Camus. Avignon, id. (f° 96) ; — led. prieuré de Romette, vacant par décès du prieur de Revillasc, à Claude de Pina, doyen de Gap, par Jean-Jacques Le Vaillant, vicaire général du prince Philippe de Vendôme, grand prieur de France, abbé de St-Victor de Marseille. Gap, 30 nov. (f° 105) ; — la cure de Châteauneuf-d'Oze, vacante par décès de Michel du Puy, à Jean Pauchon, nommé par Jacques Pauchon, prieur de Véras, 5 oct. (f° 109).

1707. — Collations : la cure de Lazer, résignée par Claude Amat, à Gabriel Amat, 15 janv. 1707 ; ce dernier fils de Benoît et d'Anne Flour, d'Upaix, tonsuré par Joseph-Ignace de Colongue, évêque d'Apt, 18 déc. 1706 (f° 110 v°) ; — le prieuré de Valserres, vacant par décès du s^r^ Faure, à Claude de Pina, grand vicaire de Gap, par brevet royal. Versailles, 15 août 1706 (f° 114) ; — le prieuré d'Aspres-sur-Buëch, résigné par Guillaume de Revillasc, à autre Guillaume de Revillasc. Rome, 16 oct. 1706 (f° 116 v°) ; — la chapelle St-Martin d'Ancelle, résignée par Jean Chaix, à Joseph Chaix, prêtre, curé de St-Michel de Chaillol. Avignon, 4 avril 1703 ; mis en possession par led. Jean Chaix, curé d'Ancelle et « archiprêtre du Haut-Champsaur », 20 août 1703 (f° 119 v°) ; — le prieuré de Mison, vacant par décès de Joseph Auteman, à Joseph-Marie de Grimaldi d'Antibes, de Cagnes, diocèse de Vence, par l'évêque Hervé. La Baume-lès-Sisteron, 8 févr. 1707 ; led. de Grimaldi, tonsuré par François de Crillon, à Vence, le 29 janv. 1702 (f° 124) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, vacant par décès de Gaspar du Bois, à Louis Bouillan, chanoine de St-Maurice de Vienne, 22 janv. (f° 126) ; — le prieuré de Mison, vacant par décès de Joseph Auteman, à Georges Richier, recteur de la chapelle St-Nicolas dud. Mison, par André Risoul, vicaire général de l'évêque Hervé, 21 févr. (f° 128) ; — la cure de Montbrand,

abandonnée par Louis Tabort, prêtre du diocèse de Rodez, à Joseph Artaud, prêtre de Valserres, par Claude de Pina, vicaire général dud. évêque Hervé, 3 janv. (f° 133). — Lettres de prêtrise par François de Malissoles, évêque de Gap, au s[r] Berger de Moydieu, doyen de Die. Gap, 18 juin 1707 (f° 137). — Collations : le prieuré de Lagrand, de nouveau à Philippe Giraud. Rome, 24 août 1702 (f° 138 v°, cf. 150) ; — le prieuré de Bruis et Montmorin, vacant par décès de Jacques Gilly, à François Bernard, curé de L'Épine, 10 août 1707 (f° 143 v°).— Procès verbal d'expertise de l'état des bâtiments du prieuré de Lagrand, par Gaspar Bontoux, maître maçon de Laragne, et Adam Rabasse, maître charpentier d'Orpierre ; ils sont en fort mauvais état et presque en ruines, 8 juil.-3 août 1707 (f° 151). — Profession de foi, par David-Hugues de Bénévent. avocat au parlement, au nom de Philippe Giraud, prieur de Lagrand, 8 août (f° 158). — Procédure relative à la valeur des revenus du prieuré de Lagrand, qui permettaient autrefois d'entretenir 7 ou 8 religieux, « au lieu, qu'à présent à peine le prieur et le sacristain peuvent y trouver de quoy s'entretenir », id. (f° 163). — Collation du prieuré de Bruis, par Antoine de Thélis de Valorge, abbé-doyen de l'Ile-Barbe, à Joseph de Chavagnac, camérier de l'Ile-Barbe. Lyon, 10 août 1707 (f° 168 v°). — Résignations : de la cure de Châteauneuf-de-Chabre, par Jean-Antoine Bellon, âgé de 80 ans, en faveur de Claude Gaudran, curé d'Izon, 14 sept. (f° 169 v°) ; — du prieuré de N.-D. de Bellevue de Trescléoux, par Jean-Antoine de La Gorrée, prieur, en faveur de Jean Anglès, curé dud. Trescléoux, 18 août (f° 170). — Collations : le prieuré de Bruis, vacant par décès de Jacques Gilly, à Félix-Marie de Vincens de Savoillans, licencié ès droits, coadjuteur en l'église cathédrale de Carpentras, par l'évêque de Malissoles. Gap, 28 sept. 1707 ; led. de Vincens, fils de François et de d'Élisabeth de La Charce, tonsuré par Louis-Alphonse de Suarès, à Vaison, le 24 sept. 1678 (f° 170 v°) ; — le prieuré de Romette, vacant par incapacité de Guillaume de Revillasc, à Jacques de Martin de La Garde, prêtre du diocèse d'Apt, prieur de Chabestan. Rome, 27 nov. 1707 ; mis en possession le 23 nov. (f° 175) ; — la cure de Lachau, résignée par Jean-Louis Mégi, à Jean-Baptiste Blanc, prêtre de Sisteron, 22 nov. (f° 177 v°). — Lettres : de diaconat, à Louis des Ambrois de Rochemolles, du diocèse de Turin ; de prêtrise, à Nicolas Voyron, à Jean Melquiond et à Joseph Gérard, du diocèse d'Embrun, à Antoine Clément, de Plaisians. Gap, 17 déc. 1707 (f° 179). — Collations : le prieuré St-Martin d'Upaix et la chapelle Ste-Marie de Bramafan de Sigoyer, résignées par Humbert Baudet de Beauregard, à Jean-Baptiste Baudet de Bauregard, clerc du diocèse de Grenoble, 6 nov. 1707 (f° 180).

1708. — Collations : la cure de Lazer, vacante par décès de Joseph Blayer, à Joseph Bois, 10 janv. 1708 (f° 189) ; — la cure de Sourribes, vacante par décès de Marc Eyriès, à Alexandre Meiffren, prêtre du diocèse de Sisteron, 21 janv. (f° 190) ; — la chapelle St-Jean d'Auriac, résignée par Paul Allemand, curé de La Rochette, à Arnoux Reymond, curé de La Bâtie-Neuve, 18 janv. (f° 190 v°) ; — le prieuré de Mison, vacant par décès de Joseph Auteman, à Georges Richier, prêtre de Mison, 24 janv. (f° 193 v°) ; — le prieuré-cure de Ribeyret, résignée par Jean Benoît, à Gaspar Amiel, 8 mai (f° 195) ; — le prieuré de Romette, résigné par Guillaume de Revillasc, à Louis de Poligny. Avignon, 10 mars 1707/8 (f° 196) ; — le prieuré de Trescléoux, résigné par Jean-Antoine de La Gorrée, à Jean Anglès, Rome, 29 oct. 1707 (f° 201 v°) ; — les prieurés de Thèze et de Sigoyer, résignés par Joseph du Serre, moine de Cluny, à Reynaud du Serre, seigneur de Thèze, son frère, moyennant une pension de 400 l. Avignon, 26 janv. 1707/8 (f° 204 v°) ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, résignée par Antoine Bellon, à Claude Gaudran, curé d'Izon, 19 oct. 1707 (f° 209) ; — le bénéfice de l'église de Gap vacant par décès de Jean-Pierre Reynaud, à Jean-François Tardieu, diacre du diocèse de Sisteron. Présents: l'évêque de Gap, Esprit de Bertrand de Montosier, Jean de Ricou, Jacques Paviot, théologal, et Jean Auprince, chanoines, 22 mars 1708 ; led. Tardieu, fils d'André et de Sibylle Fauchier, de St-Étienne, tonsuré par Louis de Thomassin, à Lurs, 15 juil. 1691 ; ordonné diacre, par le même, à Forcalquier, 10 avril 1700 (f° 214 v°). — Lettres : de vicaire général au diocèse de Gap, par l'archevêque de Bourges, abbé de St-Géraud d'Aurillac, à Claude Berger de Moydieu, docteur en théologie, doyen de Die. Paris, 21 févr. 1708 (f° 217) ; — de tonsure, par l'évêque de Gap, à Jean de Paparin de Château-Gaillard, et de prêtrise, à Dominique Tourniaire et à Gaspar Pascal, 2 juin (ib.) ; — de vicaire général au diocèse de Gap, par Antoine de Thélis de Vallorge, abbé de l'Ile-Barbe, à François Bernard, bachelier en théologie et en droit canon, curé de L'Épine et prieur de Bruis. Lyon, 13 mai (f° 217 v°). — Collations : le prieuré de Mison, résigné par Jean-François Coinart, à Philippe Giraud, prêtre de Grenoble. Rome, 29 oct. 1707 (f° 218 v°) ; — le prieuré de Vitrolles, résigné par Jean-Charles Portail, prêtre de l'Oratoire, à dom Marius Mitre de Villeneufve, moine de St-Benoît, par led. Philippe Giraud, prieur de Lagrand. Paris, « rue de l'Hyrondelle, paroisse St-André les Arts », 10 juin 1708 (f° 220 v°) ; — led. prieuré de Lagrand, vacant par incapacité de Philippe Giraud, à dom Louis Nauclerc, religieux de Cluny,

Rome, 22 mai 1708 (f° 223) ; — la cure de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Gaspar Sarrobert, à Antonin Montellier, acolyte du diocèse de Carpentras. Avignon, 25 avril 1708 (f° 231) ; — la précentorie de l'église de Gap, vacante par décès de Charles Ferrouil, à Étienne Levens, acolyte et musicien de Marseille, 11 août (f° 235) ; — le prieuré de L'Aup-Jubéo, vacant par décès d'André Risoul, à René de La Geneste, du diocèse d'Autun, 8 août (f° 236); — les chapelles Ste-Catherine du Monêtier d'Ambel et Ste-Catherine de Beaufin, vacantes par décès dud. Risoul, à Paul-Étienne Tourrès, présenté par Joachim Le Bout de St-Didier, seigneur de Pellafol, du Monêtier d'Ambel, etc., 6 déc., (f° 240 v°). — Sentence rendue au nom de la légation d'Avignon par Guibert, prieur de Chanousse, et le chanoine Auprince, à la requête de Reynaud du Serre, seigneur de Thèze, chevalier du Mont-Carmel, « portant confirmation de création de pension sur le prieuré de Thèze », 5 déc. (f° 242 v°). — Collations de la cure de La Motte-en-Champsaur, vacante par décès d'Esprit Amat, à Gaspar Pascal. Présents: Paul-Claude Boët, chanoine d'Oulx *(canonico Ulciensi* [1]*)*, et Étienne Levens. Gap, 19 nov. 1708 (f° 247).

1709. — Collations : la sacristie de Lagrand, résignée par Jean-Louis Poussin, religieux à Cluny, à Denis Bon, religieux de l'abbaye de Lure. Présents : Joseph Bessière, curé du Poët, et Antoine Carle, d'Upaix. Le Poët, « dans la maison du sr Benoît Amat la Plaine, conseiller du Roy, receveur des Fermes unies du Roy », 5 janv. 1705 ; led. Bon profès à Pertuis, le 25 nov. 1707 ; ordonné prêtre par Louis Aube de Roquemartine, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, à Aouste, le 21 déc. 1686 (f° 247 v°); — la cure de Barret-de-Lioure, résignée par Nicolas Barruol, à Laurent Barruol, prêtre du diocèse de Sisteron. Avignon, 21 nov. 1708 (f° 249 v°) ; — la cure d'Izon, résignée par Claude Gaudran, curé de Châteauneuf-de-Chabre, à Antoine Gaudran, clerc du diocèse d'Aix, 25 janv. 1709 (f° 254 v°); — la cure du Plan-du-Bourg, vacante par décès de Sauveur Gautier, à Joseph Janselme, diacre, 5 janv. (f° 256 v°) ; — la chapelle St-Joseph de Ribiers, vacante par décès de Louis Bozonier, à Jean-Antoine Marquis, Trinitaire, 17 févr. 1709 (f° 257 v°) ; — la cure de Barret-le-Bas, résignée par Jean Maigret et François Tourniaire, à Joseph Pally, al. Pallier, de Simiane, prêtre, du diocèse d'Aix, 14 déc. 1708 (f° 258) ; — le prieuré de Bruis et Montmorin, résigné par François Bernard, à Félix-Marie de Vincent, de Savoillans, prêtre du diocèse de Vaison, coadjuteur de la cathédrale de Carpentras, moyennant 60 l. de pension. Rome, 26 oct. 1708 (f° 259 v°) ; — le prieuré de N.-D. de Belthléem d'Antraïs, résigné par Honoré Odoul, à Joseph Odoul, prêtre de Sisteron. Rome, 18 sept. (f° 263) ; — la cure de Plaisians, vacante par décès de Louis-François Séfrier, à Joseph-François Séfrier, 4 déc. (f° 266). — Lettres : de prêtrise, à Étienne Gautier, Pierre Allard, André Falque, Joseph Faure, Jean Agnel, Jacques Durafour, Étienne Dalmas; de diaconat, à Jacques Carinet, Jacques Morand, Laurent Turin, Pierre Chapen, Balthasar Maritan, Jean Richard et Thomas Brunet, dominicain ; de sous-diaconat, à Jean Melquion, Laurent Hermitte, Jacques de Salle, Pierre Lambert, Jacques Silvestre et François Mollie, jésuite, tous du diocèse d'Embrun, 16 mars 1709 (f° 267). — Collations : la chapelle St-Bernard de Cornillon, vacante par décès de Balthasar Blanc, à Jean-François Tardieu, diacre du diocèse de Sisteron ; témoin : Boët, chanoine d'Oulx, 21 juil. 1708 (f° 267 v°) ; — la cure de St-Pierre-Avez, vacante par décès du sr Chaix, à Pierre Davin, curé de La Bâtie-Vieille, 15 avril 1709 (f° 270) ; — le prieuré-cure de Malijai, résigné par André Rochebrun, à Pierre Rochebrun, prêtre du diocèse de Digne. Avignon, 17 mars 1709 (f° 271) ; — la prévôté de Chardavon de La Baume-lès-Sisteron, résignée par François-Paul Renaut, procureur de Victor de Mélian, ancien évêque d'Alet, à Jean de Cresones de Burgniac, « prêtre du diocèse de Limoges, licencié de la faculté de Paris », pourvu par brevet royal du 23 mai 1706. Rome, 11 août 1707 (f° 276) ; — la chapelle N.-D. de Pitié et Ste-Catherine du Monêtier-Allemont, résignée par Pierre Gaillard, à J.-B. « Nas de Valserre », clerc. Rome, 28 sept. 1708 (f° 280) ; — la cure des Costes, vacante par décès d'Esprit Gentillon, à Jean-Pierre Amiel, de Mélan, 19 nov. 1709 (f° 283) ; — le prieuré de N.-D. de Villeneuve de Plaisians, vacant par décès de Joseph-François Séfrier, à Antoine Clément prieur de Pommerol. Avignon, 29 mai 1709 (f° 285) ; — la chapelle Ste-Marguerite de Salignac, résignée par Pierre Aubert, à Louis Deiglun, de Curbans, 30 juin (f° 289 v°); — le prieuré-cure de Malijai, résignée par André Rochebrun, à Pierre Rochebrun. Avignon, 17 mars 1708/9 (f° 290 v°) ; — la cure de Plaisians, vacante par décès de J.-F. Séfrier, à Joseph Vienot, prêtre d'Avignon. Avignon, 29 mai 1709 (f° 294 v°) ; — les chapelles St-Jean et Ste-Catherine de Savournon, résignées par Jean Jouvent, à François Roux, curé de Poyols, diocèse de Die. Rome, 26 avril 1709 (f° 298 v°) ; — le prieuré de Venterol et Piégut, résigné par Jacques Maximin, à Pierre Maximin, curé de La Salle en Beaumont. Rome, 15 févr. 1709 (f° 300) ; — la cure de La Rochette, vacante par décès de Paul Allemand, à Louis Chai-

[1]) Cet « habile archiviste », ainsi que le qualifiait, en 1708, l'évêque de Malissoles (*Hist. génér. des Alpes* par Fornier, t. III, 1892, p. 502-3, note), est donné, en 1694-1695, comme « Trinitaire ». (Voir, tome Ier de la série G. 650, p. 418.)

ne, 16 juil. (f° 303 v°) ; — la cure de Beaudument, à Antoine Moréty, de Volone, 5 juin (f° 305) ; — le bénéfice de l'église de Gap résigné par Antoine Giraudy, curé de Gap, à Thomas-Jérôme Giraudy, clerc de Villedieu, diocèse de Vaison, 14 août (f° 306 v°) ; — le prieuré de Mison, résigné par Georges Richier, à Bruno d'Armand, « abbé de la maison de Mison », clerc de Marseille. Rome, 28 mai 1709 (f° 308). — Lettres d'official pour l'archiprêtré de Provence, à Gaspar Gastinel, docteur en théologie, chanoine de Sisteron, 19 nov. 1709 (f° 312). — Collations : le prieuré de Trescléoux, résigné par Jean-Antoine « de La Gorrée », à Jean Anglès. Rome, 5 sept. (f° 314) ; — la cure de Valserres, par Jean Benoît, docteur en théologie, au s^{r} Rostan, licencié en théologie, bénéficier en l'église de St-Pierre d'Avignon, 25 nov. (f° 314) ; — la sacristie de Lagrand, résignée par Jean-Louis Poussin, à Denis Bon, moine de Cluny. Rome, 26 avril (f° 317 v°) ; — la cure de St-André-de-Gap, résignée par Jean Benoît, à Jean Gautier, 14 déc. (f° 319 v°) ; — le prieuré de St-Jacques-sous-Upaix, résigné par Bruno d'Armand, à Georges Richier. Rome, 29 mai (f° 320) ; — la cure du « Poëton », al. « Le Poët d'Empercip », érigée le 12 oct., en cours de visite épiscopale, à Jean-François Reynaud, prêtre du diocèse de Carpentras, 12 nov. 1709 (f° 326 v°) ; — les chapelles N.-D. de Consolation de Gap et St-Jean de Vitrolles, résignées par Louis Astraud, à Jean-Baptiste Nas, 5 déc. (f° 327) ; — la chapelle Ste-Madeleine de St-Pierre d'Argenson, résignée par Claude Martel, à Esprit Bertrand de Montosier, sous-diacre et chanoine de Gap, 24 nov. 1709 (f° 330).

1710. — Collations : l'une des cures de Gap, vacante par décès de Véran Pascal, à Jean-André Lacombe, docteur en théologie, curé de St-Étienne, diocèse de Sisteron, par Claude de Moydieu, vicaire général de Gap, 26 févr. 1710 (f° 332) ; — la cure de Melve, résignée par Jacques Gérard, à Antoine Gérard, son neveu. Avignon, 17 févr. 1709/10 (f° 334 v°) ; — le prieuré de Vitrolles, de nouveau à Marius Mitre de Villeneuve, moine de St-Benoît. Rome, 1er mai 1709 (f° 337 v°) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste « des Aubres », à Lagrand, vacante par décès de Henri de Céas, à François Bernard, archiprêtre et curé de L'Épine, 10 févr. 1710 (f° 338) ; — le prieuré de Verclause, résigné par Henri de Céas, à Joseph Laurens curé d'Eygaliers, 2 févr. (f° 340) ; — la cure de Veynes, résignée par Charles Clément-Santon, à Melchior Aillaud, curé de La Baume-des-Arnauds, moyennant une pension de 100 l. Rome, 29 nov. 1709 (f° 341) ; — la cure de La Salette, vacante par décès d'André Paret, à François Tourniaire, prêtre de Salérans, 8 févr. 1710 (f° 343 v°) ; — la cure de Salignac, vacante par décès de Jean Corriol, à Pierre André, bachelier en théologie, de Sisteron, 28 mars (f° 344 v°) ; — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, à Charles Telmont, chanoine d'Oulx, par Jean-Hyacinthe Fantin, docteur en théologie, prieur de Ste-Marie de Suse, sacristain et vicaire général d'Oulx. Témoins : Charles-Ignace Fantin, inspecteur général des Gabelles du Dauphiné, et Antoine Aulagnier, procureur de la ville de Briançon à Grenoble. Grenoble, 23 janv. 1710 (f° 345 v°) ; — la cure de Méarots, résignée par le s^{r} Reynier, à Pierre Maximin, prieur de Venterol et Piégut, 12 nov. 1709 (f° 346 v°) ; — la cure de Melve, à Antoine Gérard, mis en possession le 12 avril 1710 (f° 348) ; — la cure de Feissal, à Michel Jean, prêtre du diocèse de Digne, 20 mai (f° 349 v°) ; — la sacristie de Mévouillon, à Claude du Vernon, chanoine de St-Ruf. Rome, 19 oct. 1709 (f° 351) ; — la cure de Pelonne, à André Aulagne, prêtre de Taulignan, diocèse de Die, 16 juin (f° 354) ; — la cure de Barret-le-Haut, vacante par décès de François Michel, à Balthasar Richaud, de Ribiers, curé de St-Pierre d'Argenson, 20 mai (f° 355) ; — la cure de Lagrand, résignée par François Baudouin, à Jean Ricou, du diocèse de Sisteron, chapelain de Ventavon, 27 mai (f° 356) ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, résignée par Melchior Aillaud, curé de Veynes, à Louis Julien, bachelier en théologie, du diocèse de Digne, 13 juin (f° 358) ; — la cure de St-Pierre-d'Argenson, résignée par Balthasar Richaud, à Thomas Dieuleveut, prêtre du diocèse de Quimper-Corentin *(Corisopitensis)*, 1er juil. (f° 359) ; — la cure de Tallard, vacante par décès de Jean-François Clerc de Labastie, à Guillaume Guibert, docteur en théologie, prieur de Chanousse, 11 juil. 1710 (f° 360 v°) ; — la cure de Chauvac, résignée par Jean Coste, à Jean-Claude Allard, curé de Barret-de-Lioure, 16 févr. 1709 (f° 361) ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, à Louis Julien, mis en possession le 13 juin 1710 (f° 362) ; — la cure de Champoléon, vacante par décès de Pierre Mathieu, à Joseph Blanc, présenté par Antoine Commiers, recteur du collège d'Embrun, 21 août (f° 363 v°) ; — la cure de St-André-lès-Gap, résignée par Jean Gautier, à Gabriel Disdier, prêtre du diocèse d'Embrun, présenté par led. Commiers, 22 août (f° 364). — Résignation du prieuré de La Baume-des-Arnauds, par Jean-Georges de Garcin, bachelier en droits, archiprêtre de la collégiale St-Étienne, al. Ste-Madeleine d'Avignon, en faveur de Jean-Georges d'Aubert, fils de Joachim, docteur ès droits, et d'Elzéarde de Garcin, clerc, âgé de 9 ans 4 mois 1/2. Avignon, 2 nov. 1709 (f° 364 v°). — Collations : le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, résigné par Blaise de Marnais, diacre de Grenoble, malade, à son neveu Claude de Marnais, prêtre, doyen de la cathédrale de N.-D. de Grenoble. Avignon, 26 août 1710 (f° 366) ; — la cure de La Salle-en-Beaumont, résignée par Claude Mar-

tin, à Jean-Antoine Blanquy, prêtre du diocèse d'Embrun, 1er sept. (fo 372) ; — le prieuré-cure du Bersac, vacant par décès de Jean Jouvent, à Antoine Astier, de Tallard, curé de Savournon, 20 sept. (fo 373) ; — la cure de St-Laurent-du-Cros, à Esprit Amayon, de Sisteron, 26 sept. (fo 373 vo) ; — la cure de Méarots, résignée par Pierre Maximin, à Jean Reymond, curé de Rabou, 10 oct. (fo 374 vo) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, résigné par Jean-Georges de Garcin, à Jean Georges-Joachim d'Aubert, clerc d'Avignon. Rome, 29 nov. 1709 (fo 375) ; — la cure de Châteauneuf-d'Oze, résignée par Jean Pauchon, à Antoine Richaud, du diocèse de Digne, 6 oct. 1710 (fo 378 vo); — la cure d'Aspremont, vacante par décès de François Gros, à René Lautard, prêtre du diocèse de Glandèves, curé de Barcillonnette, 6 oct. (fo 381 vo) ; — la cure de Montbrand, résignée par Joseph Artaud, à Gaspar Sauvan, prêtre du diocèse de Glandèves, 9 oct. 1710 (fo 382 vo) ; — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Charles Telmont, à Étienne Fantin de La Combe, chanoine d'Oulx, par Jean Fantin, docteur ès droits, chanoine de St-Louis de Grenoble, vicaire général de Georges Fantin, prévôt d'Oulx. Grenoble, 24 nov. 1710 (fo 386 vo).

1711. — Procuration par Bruno d'Armand, « abbé de Mison », malade, pour résigner le prieuré dud. Mison, 3 janv. 1711 (fo 387 vo). — Mise en possession de la cure de Barcillonnette par René Lautard, curé d'Aspremont, en faveur de Jean Pauchon, de Lardiers, curé de Châteauneuf-d'Oze, 14 oct. 1710 (fo 388 vo). — Collations : la cure de Savournon, résignée par Jean-Antoine Astier, à Joseph Artaud, curé de Montbrand, 6 oct. 1710 (fo 389 vo) ; — la cure de St-Laurent-du-Cros, résignée par Esprit Amayon, à Claude Martin, de Venterol, 2 déc. (fo 392) ; — le prieuré de St-Pierre et St-Martin de Jarjayes, résigné par Joseph d'Hugues, sous-diacre, chanoine d'Embrun (30 janv. 1711), à Guillaume d'Hugues, clerc dud. diocèse d'Embrun [1]. Avignon, 1er févr. 1710/1 ; ce dernier fils de François et de Françoise de Castellane, baptisé à La Motte-du-Caire, le 11 août 1687 ; tonsuré par Louis Aube de Roquemartine, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, le 11 sept. 1700 ; élève au séminaire de St-Sulpice à Paris, le 19 févr. 1711 ; minoré à Gap le 10 mai (fo 395) ; — la chapelle N.-D. de Bethléem de Nibles, vacante par décès de Gaspar Gastaudy, à René de Barême de Manville, clerc d'Arles, présenté par Joseph d'Aguillenquy, seigneur de Châteaufort et de St-Véran, juspatron, 25 nov. 1710 (fo 400 vo) ; — la sacristie de la cathédrale de Gap, résignée par François Le Camus, clerc d'Aix, à François de La Boulie, Rome, 2 janv. 1711 (fo 402 vo) ; — la cure de Mélan, résignée par Pierre Julien, à Jean Gilly, de Digne, 20 mars (fo 405). — Résignations : de la cure de St-Bonnet, par Jean Roux, en faveur de Dominique-Gabriel Rosty, prêtre de Villeron, au Comtat-Venaissin, diocèse de Carpentras, 6 mai (fo 408) ; — du prieuré de Balons, par Joseph de St-Martin, à Quintien de Noblet, vicaire de St-Paul de Lyon, 29 avril 1711 (fo 409). — Collations : la chapelle de St-Joseph, des Trinitaires de La Motte-du-Caire, vacante par décès de Joseph d'Hugues, à Gaspar d'Hugues, présenté par son père François d'Hugues, seigneur de La Motte, Turriers, Vaumeilh et autres places, 11 mai (fo 416) ; — la cure de St-Auban, vacante par décès de Gaspar Reguis, à Denis Julien, prêtre de Séderon, 27 avril (fo 418) ; — la cure de Ste-Marie, vacante par décès d'Augustin Truphème, à Nicolas Ripert, de Laragne, 3 mai (fo 420) ; — la cure de Villebois, à Pierre Reboul, diacre du diocèse de Senez, 23 août (fo 421 vo) ; — le prieuré de Balons, à Scipion Gassaud, sacristain de Ganagobie, par Jean Gassaud, prieur dud. Ganagobie, ordre de Cluny, 24 mai (fo 424) ; — le prieuré de Rosans, vacant par décès du sr Blachier, à Nicolas Amé, religieux Prémontré, sous-prieur de St-Martin, diocèse de Cambray. Avignon, 8 juil. 1711 ; led. Amé, fils de Jean et de Jaqueline Hachette, tonsuré à Reims le 4 août 1688 ; ordonné prêtre par Jacques-Théodore de Brias, archevêque de Cambrai, le 7 mars 1690 (fo 427 vo) ; — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Joseph Fantin de La Combe, à Jean Chalier, prêtre, de Béolard, par Joseph Menel, docteur en théologie, prieur claustral d'Oulx, 11 sept. (fo 436 vo) ; — la cure de Chardavon, résignée par André Matheron, au sr Bougerel, prêtre de Volone, curé de Mézien, 1er déc. (fo 440) ; — la chapelle de St-Sébastien de Reynier, résignée par Ignace Tourniaire, clerc, à Louis Borelly, de Reynier, prêtre du diocèse de Die. Avignon, 10 nov. (fo 442) ; — les chapelles du St-Esprit de Cornillon et de St-Martin de Cornillac, vacantes par décès du sr Poitevin, à Jean-Baptiste Bernard, curé de Cornillac, 20 oct. (fo 444 vo).

1712. — Collations : la théologale de N.-D. de Gap, résignée par Jacques Paviot, à Louis Dupuy, curé de Serres, 9 janv. 1712 (fo 446). — « Mémoire important pour prouver que la terre de Montbrand dépend du prieuré d'Aspres », d'après la « copie d'une transaction de 1501, insérée dans un grand terrier... de 1547 », et les transactions de 1561 et de 1592 (fo 448 vo). — Résignation du prieuré de Lemps et dépendances, par François de Paparin, à Jean de Paparin, 24 févr. 1712 (fo 450). — Provisions : la sacristie de Thèze, vacante par décès de Joseph Paret, à Jean Autran, acolyte, de Thèze, par Joseph du Serre d'Orsière, prieur de Thèze et de Sigoyer. Thèze, 23

[1] Décédé archevêque de Vienne, à Grenoble le 7 janv. 1774, à l'âge de 84 ans.

févr. (f° 451) ; — la cure de St-André-en-Bochaine, vacante par décès de Louis Tourniaire, à Joseph Janselme, curé du Plan-du-Bourg, 27 janv. (f° 452 v°) ; — le prieuré de Lemps, vacant par décès de noble François de Paparin de Château-Gaillard, à Jean François Bernard, de Volone, 9 mars (f° 453) ; — la cure du Plan-du-Bourg, résignée par Jos. Janselme, à Jacques Collombon, de Mison, 12 mars (f° 459) ; — la cure d'Aulan, vacante par décès de Charles Beauchamp, à Hilarion Bertet, Avignon, 21 mars 1711/2 (f° 461) ; — la cure de Laup-Jubéo, érigée en cours de visite le 28 février, à Esprit Aillaud, prêtre du diocèse de Digne, 8 mars 1712 (f° 466 v°) ; — la chapelle N.-D. de Savournon, vacante par décès de Jacques Gontard, à Joseph Artaud, curé de Savournon, 6 avril (f° 469) ; — le prieuré-cure de Salérans, résigné par Hilarion Bertet, à Claude Bernard, curé d'Étoile, 11 avril (f° 470) ; — la cure de Poligny, résignée par Charles Lombard, à Claude Belon, curé de St-Nicolas de Montorsier, 7 avril (f° 473 v°) ; — la cure de Chardavon, résignée par André Matheron, à Joseph Bougerel. Rome, 29 janv. (f° 476) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, illégalement détenu par Jean-Georges-Joachim Chabert, à Melchior Aillaud, curé de Veynes. Rome, 1er janv. (f° 477 v°) ; — le prieuré de Lemps, vacant par décès de François de Paparin de Château-Gaillard, à Jean de Paparin, clerc, Avignon, 9 mars 1711/2 (f° 479 v°), etc.

G. 873. (Registre.) — In-4°, relié en basane, 542 feuillets, papier. Coté DDD.

1712-1723. — Insinuations du diocèse de Gap.

1712. — Collation du prieuré de Lemps, vacant par décès de François de Paparin de Château-Gaillard, à Jean de Paparin, de La Baume-lès-Sisteron, clerc. Gap, 21 juin 1712 ; mis en possession par Charles-Ennemond Barjavel, curé de Lemps, 24 juin (f° 1 v°). — Lettres de vicaire général, par Jean « de Creuzeunet de Burgniac », prévôt de Chardavon, à Jean-François de Sigoin, docteur en théologie, prêtre de Sisteron. Limoges, 22 mai (f° 3).— Collations : le prieuré de St-Andéol d'Upaix, vacant par décès d'Antoine du Four de La Répara (5 juil.), à Pierre Joubert des Isles, clerc de Grenoble. Avignon, 21 juil. 1712; led. Joubert, fils de Claude, avocat, et de Marguerite de Michel, né le 17 sept. 1694, tonsuré le 8 sept. 1709 ; mis en possession par Balthasar Roubeau, curé d'Upaix, le 9 août 1712 (f° 3 v°) ; — la cure de La Piarre, résignée par Arnoux Jourdan, à Mathieu Bernard, d'Upaix, curé d'Agnielles, 30 avril (f° 10) ; — le prieuré de St-Jacques d'Upaix, résigné par Georges Richier, à Bruno d'Armand, « abbé de Mizon », clerc de Marseille. Rome, 8 avril (f° 12 v°) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, vacant par décès du sr de La Répara, à « Modeste de Nantes, sr de Vaugelas », clerc du diocèse de Vienne. Avignon, 12 juil. 1712 ; mis en possession le 21 août (f° 14 v°). — Lettres d'official, par l'évêque de Malissoles, à Claude de Pina, doyen de Gap, 25 août (f° 19). — Collations : la sacristie de Lachau, à Jean Pausin, de Vers. Rome, 18 févr. (f° 20) ; — le prieuré de Laup-Jubéo, résigné par René de La Geneste, à François de Castellane, « prestre du diocèse de Gap, habitué à l'hôpital royal des Quinze-Vingts ». Rome, 24 mai 1712 (f° 22) ; — la cure de La Bâtie-Montsaléon, résignée par Jean Anglès, à Antoine d'Ornesan, prêtre de Vaumeilh, 1er sept. (f° 24 v°); — la cure de La Roche-sur-Buis, résignée par Joseph Ollivier, docteur en théologie, à Hyacinthe Robin, prêtre du diocèse de Vaison. Avignon, 26 août (f° 25) ; — la cure de Furmeyer, vacante par décès d'André David, à Jean Anglès, curé de La Bâtie-Montsaléon, 18 août (f° 29 v°) ; — la cure de Gap, vacante par décès d'Antoine Giraudy, à Claude de Pina, doyen du chapitre, présenté par François de La Boulie, sous-diacre, sacristain de l'église de Gap, « demeurant de présent à Paris au séminaire de St-Sulpice » (6 août), et refus de lade cure par Claude de Pina, 24 août (f° 30 v°) ; — lade cure de Gap, à François-Joseph-Auguste Bondilh, prêtre du diocèse de Sisteron. Témoins : François Tardieu, bénéficier, Jean-André Lacombe, docteur en théologie, cocuré de Gap, 24 août (f° 31 v°) ; — la cure de Vers, résignée par Charles Gilly, à Étienne Reynaud, curé de La Laupie, diocèse de Valence. Rome, 18 sept. (f° 33).

1713. — Collations : le prieuré de Ribiers, vacant par décès de François Fauque, à Jean-François Tardieu, bénéficier de l'église de Gap, 10 janv. 1713 ; mis en possession par François d'Ambrun, curé de Ribiers, le 13 janv. (f° 35) ; — led. prieuré de Ribiers, résigné par François Fauque, à Joseph Fauque, prêtre d'Apt. Avignon, 31 déc. 1712; mis en possession, le 18 janv. 1713; minoré par Louis Aube de Roquemartine, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, le 18 sept. 1694 ; ordonné sous-diacre par le même, le 2 avril 1695, et prêtre par Louis de Thomassin, à Lure, le 24 mai 1698 (f° 43). — Résignations : la cure de Serres, par Louis Dupuy, chanoine théologal de Gap, 31 déc. 1712 (f° 45 v°) ; — son canonicat et la chapelle Ste-Madeleine de St-Pierre-d'Argenson, par Esprit de Bertrand, chanoine, malade, 31 janv. 1713 (f° 46) ; — un des trois bénéfices de l'Épitre de l'église de Gap, par Louis Astraud, 7 févr. (f° 47). — Collations : la chapelle Ste-Catherine de Lemps, vacante par décès de François de Paparin de Chaumont, à Jean-Antoine Jeune, prêtre de Sisteron, 6 déc. 1712 (f° 48 v°) ; — le prieuré de Ribiers, vacant par

décès de François Fauque, à Sébastien Prieur, religieux de Cluny, par Jean Marin, vicaire général de l'abbé de Cluny. Paris, 17 janv. 1713 (fº 49 vº) ; — led. prieuré de Ribiers, à André-Antoine de Bouillet de Beauchamp, de Paris, par Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, grand prieur de Cluny, Paris, 21 janv. (ib.) ; — la cure de Chabestan, résignée par Michel Lantois, à Joseph Janselme, de Tallard, 3 févr.; mis en possession à Chabestan, «dans la chapelle du château, qui sert pour y faire les fonctions curiales, et, de suite, dans la masure soubs le titre de St-Cassian, aud. lieu »[1]), le 8 févr. (fº 50) ; — le prieuré de Ribiers, à Amand d'Augier, prêtre d'Avignon. Avignon, 5 janv. 1712/3 ; baptisé le 8 sept. 1664 ; mis en possession le 29 mars 1713 (fº 51) ; — la cure de St-Firmin, vacante par décès d'Antoine Gentillon, à Claude Bellon, curé de Poligny, par « Antoine Allemand de Champier » (*sic*), chanoine de N.-D. de Grenoble, prieur de Voreppe et grand vicaire de Grenoble, procureur d'Auguste de « La Tour de Tamarlait », chanoine de Riez, prieur « de St-Michel de Connexe, dans le diocèse de Grenoble, et de St-Firmin son annexe, dans le diocèse de Gap». Grenoble, 14 mars 1713 (fº 58). — Lettres de docteur en théologie pour Grégoire Rochas, prêtre et chanoine de Gap. Avignon, 18 mars (fº 59). — Collation de la cure de St-Firmin, à Dominique Tourniaire, curé de La Fare, par l'évêque de Gap, 13 mars (fº 60 vº). — Lettres de vice-gérant de l'officialité de Gap, à Jean-André Lacombe, docteur en théologie, curé de Gap, 25 avril (fº 61 vº). — Résignation de sa prébende par « Esprit de Bertrand, sr de Montosier, recteur de la chapelle de St-Pierre d'Argençon, soubs le titre de Ste Magdelaine et chanoine ». Gap, 26 avril (ib.). — Collations : la cure de Bruis, vacante par décès d'Étienne Sanson, à Jean-Pierre Bonnefoy, de Séderon, 13 mars (fº 62 vº);—la cure de « St-André-en-Bochaine »[2]), à Esprit Vespier, prêtre du diocèse d'Aix, 20 mars ; mis en possession par Claude Gaudran, curé de Châteauneuf-de-Chabre, 30 mars (fº 63 vº) ; — le bénéfice de l'église de Gap résigné par Louis Astraud, prêtre, à François Philibert, clerc. Rome, 11 mars (fº 64) ; — les chapelles Ste-Catherine du Monêtier-d'Ambel et Ste-Marguerite de Beaufin, résignées par René de La Geneste, prêtre du diocèse de Lyon, à François de Castellane, prêtre, prieur de Laup-Jubéo. Paris, 27 janv. (fº 65 vº) ; — le prieuré de Ribiers, à Amand d'Augier, chanoine d'Avignon, ordonné prêtre par Louis Aube de Roquemartine, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, à Aouste (*Augustae Tricastinorum*), le 14 sept. 1689 (fº 68 vº) ; — la chapelle de « Ste-Magdelaine La Fermière[1]) ou La Pérolière » d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Louis de Poligny, prieur et seigneur de Romette, à Claude Girard, vicaire d'Aspres, par Guillaume de Revillasc, prieur d'Aspres, 27 mai 1713 ; mis en possession par Joseph Touche, archiprêtre, curé d'Aspres, 3 juin (fº 70 vº). — Lettres de tonsure, par l'évêque de Gap : à François Barberoux, fils de François et de Marie Masse, de Gap, 26 juin (fº 71 vº) ; — à Antoine de Belle, fils de Balthasar, sr d'Aspremont, et de Louise du Bousquet, 29 juin (fº 72) ; — à Jacques Dalmas, fils d'Esprit et d'Élisabeth Masse, de Roynier, 31 juin (fº 72 vº). — Collations : la cure de St-Auban-d'Oze, à Arnoux Jourdan, 22 juil. 1713 ; mis en possession par Antoine Richaud ; curé de Châteauneuf-d'Oze, 30 juil. (fº 73) ; — le prieuré de Ribiers, vacant par décès de François Fauque, à Joseph Fauque, « prêtre, docteur en théologie, prieur du prieuré de Roussillon ». Avignon, 2 janv. 1712/3 (fº 74) ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, résignée par J.-B. Corriol, à Nicolas Amé, du diocèse de Reims, religieux de Cluny. Avignon, 26 juil. 1713 (fº 82) ; — la cure de La Forest, à Claude Heyriès, prêtre de Salignac, 9 juil. (fº 87); — la chapelle N.-D. de Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de Joseph Reynaud, à Joseph de Leydet de Villeneuve, clerc, fils de Pierre, seigneur dud. Sigoyer et d'Aubignosc, 23 sept. 1713 (fº 93) ; — le prieuré de Feissal, à Joseph Colomb, religieux de St-Victor de Marseille, 9 sept. (fº 95 vº); — la prébende de Gap, résignée par Esprit de Bertrand de Montosier, à Étienne-Paul Tourrès de St-Florent, sous-diacre du diocèse de Gap. Avignon, 19 mai (fºs 96 vº et 100) ; — la cure de Claret, résignée par Étienne Condollet, à Louis Tourniaire, prêtre de Jarjayes, nommé par « Jean-Baptiste de Gombert de St-Geniès, chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, commendeur de la commenderie de Gap, et de ses membres ». St-Geniès 28 sept. (fº 98); — la cure de St-Firmin, vacante par décès d'Antoine Gentillon, à Claude Bellon, curé de Poligny, 8 juin (fº 104 vº), et opposition par Dominique Tourniaire, curé de La Fare, 5 août (fº 107).

1714. — Résignation de sa prébende, par Pierre Gaillard, à Jean-Baptiste Nas, prêtre habitué de Gap, recteur des chapelles de N.-D. de Pitié et Ste-Catherine du Monêtier-Allemont, de N.-D. et St-Jean de Vitrolles, 2 janv. 1714 (fº 109 vº). — Collations : les chapelles Ste-Catherine et St-Jean de Rosans, vacantes par décès de Jean-Mathieu Bontoux, théologal de Sisteron, à François de Garcin, chanoine de St-André de Grenoble, présenté par Jacques d'Yze, seigneur de Rosans, juspatron, 23 nov. 1713 (fº 110 vº); — « le prieuré d'Aux et chapelles de St-Jacques

[1]) Cf. *Chartes de Durbon*, 1893, nos 638 et 646.

[2]) Telle doit être, à mon avis, la véritable forme du nom de la vallée du Buëch (cf, ci-dessus, G. 779, p. 4).

[1]) *Lisez :* Furméyère.

et Christophle de St-Auban, de Ste-Anne d'Upaix, de St-Jean-Baptiste de St-André-en-Beauchaine, de St-Girard et St-Paul de Rambaud », résignés par Joseph Benoit, à Étienne Lagier, clerc de Grenoble. Avignon, 9 déc. 1713 (f° 112) ; — la cure de « Raboud », résignée par François Dupont, à « Michel de Vaudragon, fils de noble Michel, cy-devant chanoine en l'église de Valence », prêtre du diocèse de Belley, 4 janv. 1714 (f° 120). — Résignation de la cure de St-Marcellin près Veynes, par « Jean Gesse, chanoine régulier de St-Augustin, ordre de St-Antoine ». St-Antoine, 20 sept. 1713 (f° 121 v°). — Collations : le prieuré de L'Escale, résigné par « Joseph de Laydet de Beaulieu », à « Joseph de Leydet de Sigoyer », clerc de Sisteron. Avignon, 22 déc. 1713; ce dernier, fils de « Pierre de Laydet de Villeneufve », seigneur d'Aubignosc, et d'Anne de Laydet de Villeneuve de Sigoyer, baptisé le 25 août 1697 (f° 122 v°) ; — le canonicat résigné par François de La Boulie, élève de St-Sulpice à Paris, au moyen de Joseph-François-Auguste Bondilh, curé de Gap, à Jean-François Tardieu, 18 févr. 1714 (f° 128) ; — un des trois bénéfices de l'Évangile, de l'église de Gap, résigné par led. J.-F. Tardieu, à Jean-Antoine Prudhomme, diacre de Lyon, 22 févr. (f° 129 v°). — Lettres de sous-diacre, par l'évêque de Gap, à Thomas-Jérôme Giraudi, acolyte du diocèse de Vaison, sept. 1710 ; id. de diacre, 24 sept. 1712 (f° 130 v°). — Collations : la sacristie de Corps, vacante par décès d'Esprit Meyer, à Jean Sias, prêtre, moine de Boscodon, par Jean-Baptiste Billon, grand prieur de St-Victor de Marseille et prieur de N.-D. de La Garde. Présents : Georges Émeri, camérier, Louis-Marcellin d'Audiffret, archiviste *(armarius)*, Jean de Lieutaud, prieur de St-Genis, Blaise Bremont, sous-prieur, Joseph d'Aigremont, drapier, Thomas Le Fournier, Jean-François Rogue, Étienne Fabre et Barthélemy « Mélodtique », religieux. Marseille, 3 nov. 1713 (f° 131 v°) ; — la cure de St-Marcellin-lès-Veynes, résignée par Jean Gesse, à J.-B. Gonon, chanoine de St-Antoine, curé de Châteauvieux-sur-Veynes. Rome, 8 nov. 1713 (f° 134). — « Érection de la cure du Plan de Vitrolles », par l'évêque de Malissoles. Il y a 27 « habitants, outre le château », et en tout, 130 communiants et plus de 200 âmes. Gap, 22 mars 1714 (f° 136). — Collations : la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par J.-B. Gonon, à Étienne Vollaire, 22 févr. (f° 137 v°); — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Jean Hatier, à Claude Rondet, clerc régulier du diocèse de Vienne, par Gabriel Viala, prévôt d'Oulx, 26 févr. (f° 140); — la cure de Sigoyer, résignée par François Amat, à Jacques Amat, curé du Désert. Avignon, 14 mars 1713/4 (f° 140 v°) ; — la sacristie de Gap, vacante par décès de François de La Boulie, au chanoine Jean de Ricou, 12 mai (f° 144) ; — la chapelle fondée à Gap, « par Baudoin de Chassagnies », vacante par décès de Gaspar de Beauvois, prévôt, au chanoine Jean-François Tardieu, 17 oct. 1713 (f° 146 v°) ; — la chapelle « N.-D. d'Espavant » de Sigoyer-Malpoil, résignée par Joseph de Laydet, à François de Sigoin, docteur en théologie, chanoine de Sisteron, 12 juin 1714 (f° 147) ; — le prieuré de Volone, résigné par Denis de Gaffarel, à Jean-Joseph de Gaffarel, acolyte du diocèse de Sisteron. Avignon, 5 juil. (f° 149) ; — les prieurés de L'Épine et de Ventavon, résignés par Pierre Mosac, chanoine du Puy, à Louis-Annet de Mosac, aussi chanoine du Puy. Rome, 6 juin (f° 156 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine d'Aspremont, résignée par Charles du Bousquet de Montlaur, à Antoine de Belle de Sauret, 12 oct. (f° 165) ; — la chapelle St-Sébastien de Thèze, résignée par Honoré Autran, à Jean Autran. Avignon, 24 nov. (f° 166) ; — la cure de Lazer, résignée par Joseph Bois, à Denis Richaud, prêtre du diocèse de Sisteron. Avignon, 21 déc. (f° 170 v°) ; — la cure de Pelonne, résignée par Claude Ricard, à Jacques Sarlin, curé de Barret-le-Bas, 6 août 1714 (f° 174 v°).

1715. — Collations : la cure de Lazer, vacante par décès de Joseph Bois, au s^r Bernard, 7 janv. 1715 (f° 176 v°) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par Étienne Vollaire, à Antoine Richaud, du diocèse de Sisteron, curé d'Eyguians, 30 nov. 1714 (f° 177 v°) ; — la cure de Pommerol, résignée par Claude Ricard, au s^r Ripert, 29 janv. 1715 (f° 180 v°) ; — la sacristie de Mévouillon, à Joseph-Félix Roux, religieux de St-Ruf, 13 mars (f° 190) ; — le bénéfice de l'Évangile, de l'église de Gap, résigné par Jean-Antoine Prudhomme, à Jean-François Lacombe, de Sisteron. Rome, 7 févr. (f° 191 v°) ; led. Lacombe, fils de Jean-Joseph et de Marie Bonnefoy, baptisé le 6 juil. 1693 (f° 193) ; — la cure de Thèze, résignée par Jean-Pierre de Loye, à Antoine Monteiller, curé de St-André-de-Rosans, 14 juin 1715 (f° 200) ; — la sacristie de Corps, à Humbert Bailly, clerc du diocèse de Besançon, 8 juil. (f° 201) ; — le prieuré-cure de Ribeyret, résigné par Gaspar Amiel, à Jean-Pierre de Loye, 18 juil. (f° 203 v°) ; — la chapelle de St-Maime, du Villar-La-Baume, à Louis Julien, curé de La Baume-des-Arnauds, 11 juil. (f° 205) ; — la cure de La Rochette, résignée par Edmond La Baume, à Antoine Brun, 31 août (f° 207 v°) ; — la cure de Plan-du-Bourg, vacante par décès de Joseph Grand, à Esprit Amayon, prêtre du diocèse de Sisteron, 20 août (f° 208); — la cure de Sigoyer-Malpoil, résignée par Jean de Loye, à Gaspar Amiel, 18 juil. (f° 208 v°) ; — la sacristie de Lachau, à François Grégoire, religieux de Cluny. Rome, 19 avril (f° 213). — Lettres de promoteur au s^r Meynier, chanoine de Sisteron, 18 nov. (f° 215). — Collations : le prieuré de

Sigoyer-sur-Tallard, résigné par Thomas d'Agout, à Pie de Fassion de St-Jay, clerc. Rome, 12 juin 1715 ; led. de St-Jay, fils de Jean-Baptiste et de Madeleine d'Agout de Chanousse, baptisé à Vérassieu, le 7 avril 1703 ; tonsuré par Ennemond Allemand, évêque de Grenoble, le 28 janv. 1714 (f° 216) ; — le prieuré de St-Jacques d'Upaix, résigné par Bruno d'Armand de Mison, à Jean Bon, prêtre. Avignon, 6 avril (f° 222) ; — le prieuré du St-Sépulcre d'Aspres, vacant par décès du s[r] Bruyère, à Jean Rollin, de La Baume-des-Arnauds, par Louis de Poligny, prieur de Romette. Grenoble, 16 oct. (f° 224 v°) ; — le canonicat de Gap résigné par « Pierre de Renard de St-Julien-de-Volgodemar », clerc, à Dominique Hodoul, al. Oddoul. Avignon, 31 déc. (f° 325 v°). — Testament de Louis Nal, prieur d'Urtis, portant fondation de messes et d'un « maistre d'escolle », 26 déc. 1715 (f° 231).

1716. — Mise en possession de Gaspar d'Hugues, clerc du diocèse de Gap, « à présant au grand seminaire de St-Sulpice à Paris, estudiant en sainte Sorbonne », au moyen de Charles Estournel, secondaire de La Motte-du-Caire, son procureur, des chapelles St-Étienne et Ste-Catherine, dud. lieu de La Motte, 19 févr. 1716 (f° 234). — Collations : le prieuré de Barras, vacant par décès de Louis de Berre, à Sébastien Chaix, sacristain de Chardavon, 7 mars (f° 236) ; — la cure d'Urtis, vacante par décès de Louis Nal, à Jean Reynaud, curé de « Méyaros », 17 janv. (f° 239 v°) ; — le prieuré de Ribiers, résigné par Joseph Fauque, à Joseph-Balthasar Ricard, clerc, d'Aix. Rome, 1[er] déc. 1715 (f° 240 v°) ; — la cure de St-Eusèbe, résignée par Jacques Roux, à Étienne Vollaire, curé d'Eyguians. 18 mars (f° 255 v°). — Lettres : de tonsure, par l'évêque de Gap, à Antoine Voiron, fils de Raymond, de Briançon, 29 juin (f° 258 v°) ; — de promoteur, à Esprit Guieu, curé de Châteauvieux-sur-Tallard, 20 juil. (f° 259). — Collations : la chapelle Ste-Catherine d'Upaix, vacante par décès de Jean-Antoine Lachier, à Gabriel Amat, clerc, présenté par « noble Jacques de Bontoux, sieur de La Salette, du lieu d'Upaix », juspatron, 1[er] juil. (f° 259 v°) ; — le prieuré de Valavoire, résigné par Alexandre Bucelle, à Pierre Civet, clerc de Sisteron. Rome, 15 mai (f° 261 v°) ; — la cure de Claret, à Étienne Condolet, présenté par Jean-Baptiste de Gombert de St-Géniès, chevalier de Malte, 8 août (f° 264 v°). — Mémoire relatif aux contestations « à naître » entre l'évêque de Gap et Claude de Marnais, doyen de la cathédrale de Grenoble, prieur de Beaumont, « ausujet des cures dépendantes dud. prieuré de Beaumond, situées dans le diocèze de Gap », auxquelles led. prieur prétendait avoir droit de présentation, 27 oct. 1716 (f° 267). — Lettres de « joyeux avènement pour le s[r] [François-Auguste] de Gombert de St-Geniez », al. « l'abbé de St-Geniez », qui devra être pourvu de la première prébende qui viendrait à vacquer à Gap. Paris, 1[er] avril 1716 (f° 269). — Prise de possession : par Sébastien Maffren, curé de Montmorin, de la cure de Bruis, 28 sept. (f° 271 v°) ; — par Pierre Bonnefoy, curé de Bruis, de la cure de Montmorin, 30 sept. (f° 272). — Collations : la cure de St-André-de-Rosans, résignée par Antoine Monteiller, à Pierre de Bernard. Rome, 29 juil. (f° 274) ; — la sacristie de la cathédrale de Gap, vacante par simonie de Jean de Ricou, à Joseph Astier de Monessargues, clerc du diocèse de Sisteron. Rome, 30 sept. (f° 276) ; — la cure du Poët, résignée par Joseph Bessière, à Jean, al. Léon Labori. Rome, 30 oct. 1716 (f° 282).

1717. — Collations : la sacristie de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Nicolas Amé, à Michel Nardieu, al. Nardiu, moine de Cluny, par « Blaise de Rochette de Maloza, prêtre du diocèze de Clermond, docteur de Sorbonne, prieur comendataire du prieuré de St-André-en-Rosans ». St-André, 3 fév. 1717 (f° 283 v°) ; — la sacristie de Lagrand, vacante par incapacité de Denis Bon, à Joseph Puget, clerc du diocèse de Sisteron, étudiant en philosophie à Avignon. Avignon, 18 janv. 1716/7 (année 17[e] du pape Clément XI) ; mis en possession en présence de Jean Puget, prieur d'Arzeliers, par Jean Ricou, curé de Lagrand, le 19 févr. 1717 (f° 286) ; — le prieuré de Barras, résigné par Sébastien Chaix, chanoine de Chardavon, à Jean-Louis Bernard, prêtre du diocèse de Sisteron. Avignon, 28 févr. 1716/7 (f° 289 v°) ; — le prieuré d'Aups à Sigoyer, résigné par Joseph Benoît, à Jean Amat, du diocèse de Gap. Avignon, 17 avril 1717 (f° 297). — Union à l'église de Lettret de la chapelle N.-D. de Rives, résignée par André Blanc, prêtre au diocèse d'Apt, 24 mai (f° 301 v°). — Collations : la prévôté de Gap, résignée par François Masseron, prévôt et prieur de St-Arey, au chanoine Ignace Céas, sous-diacre, 12 juin 1717 (f° 301 v°) ; — la chapelle N.-D., de l'église de Gap, résignée par Jacques Marchon, à François Philibert, prêtre habitué, 17 juin (f° 303 v°) ; — la chapelle de « St-Jean-de-Ceilie », au mandement de St-André-en-Bochaine, à Jean Amat, clerc, 17 avril (f° 305 v°) ; — la cure d'Urtis, vacante par décès de Jean Raymond, à Esprit Roux, 30 juin (f° 306 v°) ; — le prieuré de St-Andéol d'Upaix, revendiqué, le 27 janv. 1713, par Modeste de Nantes, à Pierre Joubert des Isles, clerc du diocèse de Grenoble. Rome, 16 juin 1717 (f° 307) ; — la cure de Sigottier, résignée par Philippe Arnaud, à Jean Payan, prêtre dud. lieu, 24 déc. 1716 (f° 309 v°) ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Nicolas Amé, à François Amé, prieur de Thèze et de Sigoyer-Malpoil. Gap, 31 juil. (f° 310) ; — la chapelle Ste-Catherine d'Aspremont, résignée par Antoine de Belle de

Sauret, à Étienne Paul Tourrès, prêtre de Gap, 2 oct. (fº 314); — la chapelle Ste-Marguerite de Salignac, fondée par Marguerite de Roux, résignée par Louis Deiglun, à Joseph Marin, prêtre des Mées, diocèse de Riez, 5 juil. (fº 316 vº); — la pitancerie de Romette, à Jean Bouhier, docteur en théologie de la faculté de Paris, religieux de Citeaux, par Louis de Poligny, prêtre, conseiller au parlement de Grenoble, prieur dud. Romette. Gap, 24 oct. 1717 (fº 318 vº); — la sacristie de Corps, résignée par Humbert Bailly, moine de Cluny, à Étienne Léonard de Grandmaison, moine dud. Cluny. Rome, 30 sept. (fº 322).

1718.— Collations : les chapelles de St-Antoine de Lisieux et N.-D. du Clocher, résignées par Jean Auprince, à Jacques Chaix, prêtre de Gap, 7 janv. 1718 (fº 324); — le prieuré de Ribiers, litigieux entre Joseph Fauque, prêtre du diocèse d'Apt, et Joseph-Balthasar Ricard, clerc d'Aix, à Amand d'Augier, prêtre d'Avignon, licencié en théologie, moyennant une pension de 400 l. Rome, 1er oct. 1717 (fº 327 vº). — Lettres d'ordination « pour 28 sujets » : Honoré Reynier, de Seyne, Étienne Honoré, de Méolans, François Jouve et Claude Albert, de Vallouise, Joseph Gally, d'Oulx, Joseph André, du Mélézet, diocèse de Turin, tonsurés; Jean-Baptiste Bertin, Jean Barnéoud, Antoine Roberty, Jean Morand, Thomas Lagier, Jean Arnaud, minorés ; François-Ignace Jouvent, André Hermitte, Augustin Arnaud, sous-diacres ; Joseph Tronc, Joseph Derbez, Barthélemy Nicolas, Joseph Philip, Joseph Pascalis, Michel Tholozan, diacres ; Honoré Cocordan, Honoré-Antoine Bonardel, Pierre Léautier, Mathieu Bertrand, Honoré Roux, prêtres ; tous du diocèse d'Embrun. Gap, 2 avril 1718 (fº 331). — Collations : la sacristie de Mévouillon, résignée par Joseph-Félix Roux, à Jean-Louis de Valette, chanoine de St-Ruf, 9 févr. (fº 332 vº) ;— le prieuré de Tallard, vacant par décès de Raynaud du Serre de Thèze, à Antoine-François Le Camus, docteur en théologie, prêtre du diocèse d'Aix, « grand vicaire du diocèse d'Arles », 11 mai 1718 ; led. Le Camus, fils de Joseph, seigneur de Peipin, et de Madeleine de Bonfils de Chevalier, d'Aix, tonsuré par Charles-Gaspar Guillaume de Vintimille, évêque de Marseille, le 8 mars 1699 (fº335). — Conventions entre Claude Bouchu, abbé d'Ambournay et prieur de Lachau, et dom François Grégoire, sacristain dud. Lachau, qui reçoit une pension de 300 l. Tournus, 29 mai 1718 (fº 338). — Collations : la chapelle St-Jean, « fondée dans le château de Tallard », vacante par décès de Raynaud du Serre, seigneur de Thèze, à Jean Burle, curé de Lettret, présenté par « Camille, duc d'Hostun, comte de Tallard, maréchal de France, gouverneur pour le Roy du comté de Bourgogne, lieutenant général du Dauphiné, chevalier des ordres du Roy et conseiller au Conseil de Régence, demurant à Paris, en son hôtel, rue Royale, parroisse St-Roch ». Paris, 6 mai 1718 (fº 338) ; — la chapelle « Ste-Croix de Fouillouse en la comté de Tallard » id., id. (fº 340 vº) ; — la sacristie de Lagrand, à Joseph Puget, clerc du diocèse de Sisteron, étudiant en philosophie à Avignon, fils de Charles et de Suzanne Nicolas, tonsuré par François-Maurice *de Gontertis*, archevêque d'Avignon, le 17 janv. 1716 ; neveu de Jean Puget, prieur d'Arzeliers, 12 févr. 1717 (fº 343) ; — la chapelle N.-D. de Pitié, de l'église de Gap, vacante par décès de Raynaud du Serre, à Grégoire Rochas, chanoine de Gap, présenté par François du Suau, sr de La Croix, juspatron, 31 mai 1718 (fº 344 vº); — la chapelle St-Nicolas de Mison, résignée par Georges Richier, à François Baudoin, 12 mai (fº 345 vº). — Lettres d'ordination : à Claude Ollivier, d'Eygliers, tonsuré ; à Jean Arnaud, Thomas Lagier, minorés ; à Barthélemy Nicolas, Jean Meffre, Jean Pascalis, Joseph Philippe et Michel Tholozan, prêtres, sept. 1718 (fº 349 vº).— Collations: la cure de St-Geniès de Dromon, résignée par Jean-François Giraud, à Jacques Dalmas, 17 oct. 1718 (fº 353) ; — la cure de Rosans, résignée par Jean-Louis Arnaud, à Joseph-Étienne Castel, prêtre du diocèse de Riez, 12 oct. (fº 359) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, à Michel Fournier, chanoine de l'Ile-Barbe. Lyon, 27 oct. (fº 360);— le prieuré du Pin, à Claude Gautier, clerc du diocèse de Paris. Lyon, 2 déc. (fº 360 vº) ; — le prieuré de Pommerol, à Elzéar de Fétan, clerc du diocèse de Lyon. Lyon, 3 déc. 1718 (fº 362).

1719. — Collation de la cure de Rabou, résignée par Michel de Vaudragon, à François Ripert, 9 févr. 1719 (fº 366 vº). — Lettres d'ordination pour 8 sous-diacres, 4 diacres et 3 prêtres, 25 mars 1719 (fº 369). — Collations : le prieuré de Montjai, résigné par Louis Massot, à Dominique Guibert. Rome, 1er déc. 1718 (369 vº) ; — les chapelles Ste-Madeleine de La Bâtie-Neuve, Ste-Colombe et St-Étienne de Gap, résignées par Jacques Arnaud, à Antoine Pellegrin, diacre. Avignon, 14 mars 1719 (fº 372); — la cure de L'Escale, résignée par Jacques Arnaud, à Michel Crudy, prêtre de Volone, 14 mars (fº 375) ; — le prieuré d'Arzeliers, résigné par Jacques Bonnet, à Jean Bon, prieur de « St-Jacques-sous-Upaix ». Avignon, 16 mars 1719 (fº 379) ; — la chapelle N.-D. de Consolation, fondée à Savournon par Guillaume Allier, curé dud. lieu (par testament de 1549), vacante par décès de Jacques Bonnet, à Joseph Artaud, curé dud. Savournon, 28 mars (fº 381) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, vacante par décès de Laurent de Rives, à Antoine Donneaud, prêtre de Larche, diocèse d'Embrun, 25 avril (fº 386) ; — le canonicat résigné par Claude Amiel, à Jean-Mathieu Nas

de Romane, docteur en théologie (1713). Avignon, 16 mars 1718/9 ; led Nas, fils de Jean-Mathieu, de La Saulce, tonsuré par Jacques Brulart de Genlis, archevêque d'Embrun, le 22 avril 1703, ordonné prêtre à Gap en 1715 (f° 388) ; — les chapelles St-Pierre et St-Paul d'Agnières et Ste-Madeleine de St-Didier-en-Dévoluy, résignées par Jean Puget, à François Meyer, docteur en théologie, vicaire de La Roche-des-Arnauds, 16 mai 1718 (f° 393) ; — le prieuré de N.-D. du Villar-en-Bochaine, résigné par Esprit Geors, à Jacques Albin, prêtre du diocèse de Grenoble. Avignon, 17 juin 1719 (f° 396) ; — la cure de St-Genis « vulgo *la Dégoula* », vacante par décès de Jacques Flour, à Mathieu Bernard, curé de La Piarre, 10 mars (f° 399); — la cure de Mézien, vacante par décès d'Antoine Barrety, à Paul de Gréoux, prêtre de Sisteron. Avignon, 14 mai (f° 400) ; — la cure de St-André-lès-Gap, vacante par décès de Gabriel Disdier, à Gaspar Paul, prêtre de Valensa, présenté par « Ferdinand Baulard, recteur du collège d'Embrun », 20 juil. (f° 403 v°) ; — la cure de La Motte-du-Caire, vacante par décès d'Honoré Autran, à Charles Estournel, 5 sept. (f° 406). — Lettres d'ordination pour 31 tonsurés, et 46 « autres des ordres majeurs », parmi lesquels : Alexis Bonnefoy, Pierre Laplane, Louis de Réal, Jean Gastinel, Balthasar Bois, de Ribiers, Antoine Millon, de Chaillol, Honoré Sias, de Sisteron, tonsurés ; Jean-François de Roux d'Arbaud, Joseph-Balthasar de Ricard, du diocèse d'Aix, Renaud de Sigoin, sous-diacres; Gaspard d'Hugues, diacre ; Jean Amé, Jean Brunel, Louis Baile, Thomas Lagier, Mathieu Ollivier, Jean Arnaud, Antoine Roberty, André Hermitte, Augustin Arnaud, du diocèse d'Embrun, prêtres, sept. 1719 (f° 407). — Résignation de la cure de St-Étienne-d'Avanson, diocèse d'Embrun, par Jean Magnin, curé depuis 1693, à Paul-André Boissieu, prêtre du diocèse d'Avignon, 9 sept. (f° 408). — Collations: la cure de Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de Gaspar Amiel, à Antoine d'Ornesan, prêtre de Vaumeilh, curé de La Bâtie-Montsaléon, 20 nov. (f° 413) ; — le bénéfice de l'église de Gap résigné par Antoine Borel, à Marc-Antoine Chabert, de Gap, 22 oct. (f° 414) ; — la cure de Valensa, résignée par Gaspar Paul, à Pompone Lurion du Goutail, prêtre du diocèse de Gap, 6 déc. (f° 415 v°); — la chapelle St-Clément de Salignac, vacante par décès d'Étienne Périer, à Félix Toinon, acolyte, 15 nov. (f° 416 v°), — Lettres : de tonsure, à Joseph Œuf et Honoré Maurel, de Sisteron, Jean Garambois et autre Jean Garambois, du diocèse de Turin, etc., 23 déc. (ib.). — Collations : la cure de Ste-Colombe, résignée par Jean Roux, à Charles Reynaud, prieur d'Eygaliers, 2 oct. 1719 (f° 421) ; — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, abandonnée par Claude Rondet, à André Martin de Châteauneuf, de Beaumont, chanoine d'Oulx, par Joseph Menel, docteur en théologie, prieur claustral et vicaire général d'Oulx. Oulx, 22 nov. 1718 (f° 421 v°).

1720. — Lettres : de tonsure, à François de Gréoulx et François du Virail ; de prêtrise, à Augustin Pascal et Jean-Pierre Mieule, 24 févr. 1720 (f° 422 v°); — de tonsure, à Claude Telmon, André Donneaud, Jean-Antoine Brunet, Pierre-Jacques Derbesi, et Pierre Manuel, du diocèse d'Embrun ; de prêtrise, à Joseph Gastinel et Pierre Livet, du diocèse de Sisteron, Sébastien-Jean-François Jeayme, Claude Albert et Étienne Honoré, du diocèse d'Embrun. Samedi avant le dimanche de la Passion (16 mars) (f° 423). — Collations: la chapelle de N.-D. de La Rochette-lès-Gap, abandonnée par Antoine Borrel, acolyte, à François Barberoux, clerc, 22 oct. 1718 (f° 423 v°) ; — le prieuré de Lachau, résigné par Claude Bouchu, abbé d'Ambournay, à Jean Gassaud, prieur de Ganagobie. Rome, 18 sept. 1719 (f° 424 v°) ; — le prieuré de St-Vincent d'Orpierre, vacant par décès de dom Jacques Hugon, à dom Pierre Blanc, religieux de la congrégation de St-Maur. Avignon, 25 mars 1720 (f° 428); — la pitancerie de Romette, à Jean Bouhier, docteur en théologie de la faculté de Paris, 24 oct. 1717 (f° 429 v°). — Procurations : par Jean Sias, sacristain de Thèze, pour résigner le prieuré de N.-D. de La Blache à Chorges, 18 avril 1720 (f° 432); — par Joseph d'Aigremont, religieux de St-Victor de Marseille, pour résigner le prieuré de Valernes, en faveur d'autre Étienne d'Aigremont, 18 avril (f° 434). — Collations : les chapelles de Montbrand et de Champsaur, de Tallard, résignées par Honoré Burle, à Jean Burle, 3 mai 1720 (f° 437) ; — la cure de Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de Gaspar Amiel, à Antoine Pellegrin, 15 févr. (f° 439); — la cure de Salignac, vacante par décès de Pierre André, à Alexandre Jourdan, prêtre de Sisteron, chapelain de « St- Tyrse », 2 juin (f° 441) ; — lad° cure de Salignac, à Jean-Pierre Bosse, prêtre de Sisteron, bachelier en théologie. 1er juil. (f° 443 v°); — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, résignée par Guillaume Oddoul, à Antoine Gontard. Avignon, 22 juin (f° 448); — la sacristie de Mévouillon, résignée par Jean-Louis de Valette, moine de St-Ruf, à Guillaume Jourdan, du même ordre. Rome, 12 avril (f° 451 v°). — Lettres de vicaire général, par « Antoine de Télis de Valorge, abbé doyen de de l'abbaye séculière de St-Martin de l'Isle-Barbe », à Jean Amé, docteur en théologie, chanoine et vice-gérent de l'officialité de Sisteron. Lyon, 2 juil. (f° 452). — Collations : la chapelle de St-Jean de Chassagnes, résignée par Jean Gautier, à François Barberoux, acolyte, 7 août (f° 453 v°) ; — la chapelle N.-D. de Miséricorde de Tallard, résignée par Honoré Burle, à Jean Chauvet, acolyte, 6 août (f° 455). — Lettres de tonsure : à Jean-Ange Sicard,

Jean-Jacques Derbézy, Jean-Pierre Borrel, Antoine Gilly, Jean-Jacques Aubert, du diocèse d'Embrun, etc., sept. 1720 (f° 456). — Collations : la cure de Rambaud, vacante par décès de Jean Faure, à Arnoux Raymond, de Piégut, curé de La Bâtie-Neuve, 4 sept. (f° 451) ; — le prieuré de Montauban, résigné par Antoine Salva, à Jean-Gaspar Salva, moine de Cluny. Rome, 12 juin (f° 458) ; — la cure de St-Firmin, résignée par François du Pont, puis curé de Neffes, à Gaspar Pascal, curé de La Motte, présenté par « Augustin de La Tour de Tamarlet », chanoine de Riez, prieur de St-Michel de Connexe et de St-Firmin, « conseiller clerc au parlement de Provence, demeurant ordinairement à Aix », 8 nov. (f° 464 v°).

1721. — Collations : la cure de Chabottes, vacante par décès du s[r] Bérard, à François Philibert, de Gap, 8 janv. 1721 (f° 467) ; — le prieuré d'Antonaves, résigné par Claude Bouchu, à Pierre Charpentier, clerc de Paris (Rome, 9 janv. 1721) ; avec « *forma dignum* » donné par Jean d'Yze de Saléon, docteur en théologie, vicaire général d'Aix. Grenoble, 12 mars 1721 (f° 469) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, résigné par Jean-Georges-Joachim d'Aubert, à Pierre-Jean-Joseph d'Aubert, d'Avignon, fils de noble Joachim, docteur ès droits et avocat aux cours d'Avignon, et de « dame Elzéaze de Garcin ». Rome, 26 déc. 1720 (f° 476) ; — le canonicat de N.-D. de Gap vacant par décès de Claude Amiel, à « l'abbé de St-Geniez » al. « François-Augustin de Gombert de St-Geniez de Dromon, prieur-curé de Reynier » (dès le 8 nov. 1717), par le chapitre. Présents : l'évêque de Malissoles, Claude de Pina, doyen, Claude Ricou, sacristain, Grégoire Rochas, Jean Auprince, Louis Dupuy, théologal, Jean-François Tardieu et Jean-Baptiste Nas, chanoines, 5 juin 1720 (f° 479) ; led. de St-Geniès, fils de Scipion de Gombert et de Madeleine de Coriolis, tonsuré par Nicolas de Valavoire, évêque de Riez, le 16 mars 1680 (f° 481) ; — le canonicat vacant par décès de Jean de Ricou, à Jean-Mathieu Nas-Romane, chanoine, docteur en théologie. Présents : Claude de Pina, Ignace Céas, Esprit de Bernard de Montozier, Jean Auprince, Louis Dupuy, J.-F. Tardieu, Dominique Oddoul, 26 oct. 1721 (f° 482) ; — le prieuré de Clamensane, vacant par décès de Claude de Bérard, à Anne-François de l'Étouf de Pradine, clerc du diocèse de Lyon, « estudiant au collège royal de Dombes, à Thoyssy », par Jean Amé, chanoine de Sisteron, vicaire général de l'abbé de l'Ile-Barbe, 19 nov. 1721 (f° 484); — le canonicat résigné par J.-M. Nas-Romane, à Étienne-Paul Tourrès, prêtre, chapelain de N.-D. de Gap, demeurant à Paris, 15 nov. (f° 479 v°). — Lettres de tonsure, à Jacques Donneaud, Pierre Garnier, Pierre Villan, du diocèse d'Embrun, 20 déc. (f° 486 v°). — Procuration par l'abbé de St-Geniès à Joseph-François-Auguste Bondilh, curé de Gap, afin de postuler pour lui le canonicat du chanoine de Ricou, décédé, « attendu que les chemins luy sont fermés par les barrières, à cause de la contagion qui a été en Provence, et qu'il ne peut se rendre à Gap ». Reynier, 12 déc. 1721 (f° 487). — Collations : la chapelle « Ste-Croix de la paroisse de Tallard, au lieu dit de Fouillouse, vacante » par décès d'Honoré Burle, à Antoine Clément, présenté par Camille d'Hostun, comte de Tallard, maréchal de France. Paris, 21 nov. 1721 (f° 489).

1722. — Collations : la cure de Nibles, vacante par décès de Jacques Corriol, à Félix Toinon, prêtre de Sisteron, 31 janv. 1722 (f° 491 v°) ; — la cure d'Abros, vacante par décès d'Antoine Morel, à Joseph Chastoul, 29 mars (f° 493 v°) ; — le prieuré de Barret-de-Liourre, vacant par décès de Joseph-Mathieu Mervezin, religieux bénédictin, à François Ollier, chanoine d'Apt. Avignon, 11 mars 1721/2 (f° 497) ; — le prieuré de Vilhosc, résigné par Joseph Bougerel, chanoine de Chardavon, à Alexandre Jourdan, de Sisteron, curé de Salignac. Avignon, 25 juil. (f° 502) ; — la cure de La Roche-sur-Buis, résignée par Hyacinthe Robin, à Alexis Billon, prêtre de Mazan, diocèse de Carpentras, 19 nov. (f° 509) ; — la cure de Vers, résignée par Étienne Reynaud, à Claude Charras, de Montauban, 17 janv. 1720 (f° 512 v°).

1723. — Collations : la cure de Salignac, résignée par Alex. Jourdan, à Joseph Sias. Avignon, 12 janv. 1722/3 (f° 514) ; — la chapelle de N.-D. de Rives de Lettret, résignée par J.-B. Gautier, à Joseph Janselme, curé de Chabestan, 21 janv. (f° 516) ; — le prieuré de Chabottes, vacant par décès de François Eyraud, à Sixte Le Blanc, religieux bénédictin, sacristain de Romette, 19 janv. (f° 517 v°) ; — le prieuré de Bruis, résigné par Félix-Marie de Vincens de Savoilhan, à Dominique de Vincens de Savoilhan, fils de César. Avignon, 17 déc. 1722 (f° 519 v°) ; — le prieuré de Barret-de-Lioure, résigné par François Ollier, à Elzéar Ollier, fils d'Antoine et d'Ursule Cavalier, d'Apt. Rome, 8 oct. 1722 (f° 521) ; — le canonicat de Gap résigné par François-Auguste de Gombert, à Antoine Bondilh, clerc de Sisteron. Rome, 15 oct. 1722 (f° 523); — la sacristie de St-Bonnet, vacante par décès de François Eyraud, à Jean Bouhier de Beaumanoir, docteur en théologie de la faculté de Paris, pitancier de Romette, prieur de N.-D. de La Blache de Chorges, 16 janv. 1723 (f° 525) ; — la chapelle Ste-Anne de Gap, résignée par Gaspar Amiel, à Grégoire Rochas, chanoine, docteur en théologie, 21 nov. 1718 (f° 527 v°); — la cure de Vaumeilh, vacante par décès de Gaspar Touche, à Antoine d'Ornezan, curé de Sigoyer-Malpoil, 5 juin (f° 529 v°); — le prieuré de Vitrolles, vacant par décès de Marius de Villeneuve, à

Jean-Antoine [de] Savine, prêtre d'Aix, tous deux religieux de St-Victor de Marseille, 13 sept. (f° 532); — le même prieuré à Scipion Gassaud, moine de Ganagobie. Avignon, 7 juin (f° 534 v°). — Approbation du « concordat portant création d'une pension [de 75 l.] en faveur du sr Masseron, chanoine de l'église de Gap, sur la prévôté de lade église », possédée par Ignace Céas. Rome, 18 août 1723 (f° 539). — Nombreuses dispenses de bans, de parenté, etc.

G. 874. (Registre.) — In-4°, relié en basane, 246 feuillets, papier. Coté EEE.

1723-1731. — Insinuations du diocèse de Gap.

1723. — Collations : la cure de L'Escale, résignée par Michel Crudy, à Joseph Deiglun, sous-diacre, 30 déc. 1723 ; led. Deiglun, fils de Louis, apothicaire de Salignac, baptisé le 6 juin 1700; tonsuré à Digne le 20 sept. 1721 (f° 1) ; — lade cure de L'Escale, vacante par décès dud. Crudy, à Jean de Loye, 17 déc. 1723 (f° 5 v°) ; — la cure de Châteaufort, résignée par Joseph Pellissier, à Jacques Pellissier. Rome, 3 nov. 1723 (f° 8 v°) ; — le prieuré de Chabottes, vacant par décès de François Eyraud, à Sixte Le Blanc, sacristain de Romette, 22 mars 1724 (f° 10 v°).

1724.— Lettres d'ordination « pour 35 ecclésiastiques du diocèse d'Embrun » : Joseph Joubert, Jacques Donneaud, Antoine Garnier, Michel Armand, prêtres, 1er avril (f° 12 v°). — Collations : le prieuré de La Saulce, résigné, à à cause de ses infirmités, par Henri-François de l'Isle, à Hugues Borel de La Rochette, prêtre du diocèse de Die. Rome, 1er avril 1724 (f° 13 v°) ; — la cure de Romette, vacante par décès de Dominique Rolland, à Claude Bernou, 11 janv. (f° 14 v°) ; — la sacristie de Véras, vacante par décès du sr Paviot, à Jean Bouhier de Beaumanoir, pitancier de Romette. Rome, 3 nov. 1723 (f° 17) ; — le prieuré de Lagrand, vacant par décès de Philippe Giraud, à Philippe Bance, prêtre du diocèse d'Évreux, licencié ès lois de la faculté de Paris, par Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, abbé de Cluny. Paris, 15 mai 1724 (f° 18 v°) ; — la sacristie de Véras, résignée par le sr de Beaumanoir, à Jean Sias, prieur de Thèze, par Louis Tourniaire, curé de Jarjayes, vicaire général du prieur de Romette, 30 mai (f° 20 v°) ; — le prieuré de La Baume, à Pierre-Jean-Joseph Aubert, clerc d'Avignon, 18 août (f° 23) ; — la sacristie de St-Bonnet, résignée par Jean Bouhier de Beaumanoir, à Étienne Blanc, clerc. Rome, 3 nov. 1723 (f° 24 v°). — « Les droits provenants des offices de controlleur et des insinuations,... depuis le 27e oct. 1723 jusques aux 29e oct., présente année » montent à la somme de 1.498 l. 10 s., dont le « sr Tournu, commis à la recette des décimes du diocèse », fait charge. Gap, 30 oct. 1724. Signature de l'évêque François Berger de Malissoles (f° 28).— Collations : la sacristie de St-André de Rosans, résignée par François Amé, à Joseph de Sigoin de Châteauneuf, moine. Rome, 26 sept. 1724 (f° 30 v°) ; — la cure de Lazer, résignée par Denis Richaud, à Jean Rollin, prêtre de La Baume-des-Arnauds, 4 déc. (f° 33) ; — la cure de Montguers, résignée par Pons Gontard de Gontin, à Henri Julien, diacre, de Mévouillon, 14 déc. (f° 35) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap vacant par décès de Jacques Philibert, à François Pascal, acolyte, 29 déc. (f° 36 v°).

1725. — Collations : le prieuré de Mison, vacant par décès de Philippe Giraud, à Jean-Baptiste Baudet de Beauregard, prêtre de Grenoble. Avignon, 30 mars 1724/5 (f° 39) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, résigné par Jean-Joseph d'Aubert, à François-Joseph Garcin, curé de St-Martin d'Argenson, 13 janv. 1725 (f° 44) ; — la chapelle N.-D. de Pitié, de Ventavon, résignée par François Baudouin, à Jean Autran, prêtre, 21 févr. (f° 46) ; — le bénéfice résigné par Thomé-Jérôme Giraud, à Jacques Le Blanc, clerc de Gap, 12 mars (f° 48) ; — la cure de St-Maurice en Valgaudemar, résignée par Jacques Barban, à Claude Bellon. Rome, 1er nov. 1724 (f° 53 v°) ; — la sacristie de Véras, résignée par Jean Sias, à Gaspar-Vincent d'Astier de Monessargues. Rome 24 févr. 1725 (f° 55) ; — la chapelle St-Bernard, de Cornillon, et St-Georges, de La Baume-des-Arnauds, à André Tardieu, clerc de Sisteron. Rome, 13 mai (f° 56). — Lettres de grand vicaire, par le prince Eugène de Savoie, abbé de St-Michel de La Cluse, à noble Frédéric de Lallemand de Vaitte, abbé de St-Claude. Vienne, 1er janv. 1724 (f° 59). — Collations : la cure d'Aspremont, résignée par René Leautard, à Claude-Joseph Brunier, curé de Boulc, diocèse de Die, 26 oct. 1725 (f° 62 v°) ; — la cure de Poligny, résignée par Claude Bellon, à Antoine Gentillon. Avignon, 1er sept. 1725 (f° 65) ; — le prieuré de Romette, vacant par décès de Louis de Poligny, à Félix de Chevalier des Oches, al. des Hoches, prêtre de Grenoble. Avignon, 22 déc. 1725 (f° 67 v° 80 et 96) ; — led. prieuré de Romette, à Charles-Gaspar-Guillaume de Raffelis de Soissans, prêtre, fils de Dominique, capitaine des galères royales, et de Geneviève-Charlotte d'Arnoul, de Marseille, moine de St-Victor de Marseille, 22 déc. 1725 (fos 68 v°, 79 et 84) ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, vacante par décès de Claude Gaudran, à Gabriel Amat, 7 déc. 1725 (f° 78).

1726. — Collations : la cure de Lazer, résignée par Jean Rolin, à Joseph Buysson, 12 févr. 1726 (f° 81 v°).— Lettres de grand vicaire de Romette, par Charles-Gaspar-Guillaume de Raffelis de Soissans, prieur dud. Romette, à Jean Puget, prêtre, 2 mai (f° 85) ; — la cure de Balons, résignée par Michel Deiglun, à Louis Deiglun, 4 juin (f° 87 v°) ; — le

prieuré de Manteyer, résigné par Pierre André, chanoine de Chardavon, à cause de son grand âge, à Jean-Amat Laplane, prêtre de Sisteron. Avignon, 15 juin (f° 89) ; — la pitancerie de Romette, résignée par Jean Bouhier de Beaumanoir, à Jean-Baptiste Gavet, de Grenoble, moine de St-Benoît, 22 juin (f° 94) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste de Mison, vacante par décès d'Antoine Valansan, à Jean-François de Bermond, fils de Joseph, s[r] de Vaux, de Sisteron, clerc, 14 sept. (f° 99) ; — la cure d'Upaix, vacante par décès de Balthasar Roubaud, à Claude Thomé, présenté par Pierre Jaubert, chanoine de St-André de Grenoble, prieur dud. Upaix, 27 sept. (f° 101) ; — la cure de Beaudument, résignée par Antoine Morély, à Jean-Pierre Mieulle, 21 nov. (f° 104) ; — le prieuré de Tallard, résigné par Antoine-François Le Camus, à Jean-Baptiste Le Camus, clerc de Sisteron, 23 déc. (f° 105) ; — les chapelles de N.-D. de Saumane, St-Claude, Ste-Catherine et Ste-Madeleine de Serres, résignées par Charles de Flotte, à Antoine Garcin, 26 déc. 1726 (f° 106).

1727. — Collations : le prieuré de Montmaur, résigné par Joseph de Seguin, à Alexandre d'Armand de Châteauvieux, clerc du diocèse d'Orange. Avignon, 9 janv. 1726/7 (f° 114 v°) ; — la cure de La Bâtie-Vieille, résignée par Jean Bernard, curé de Veynes, à Jean Anglès, vicaire de Veynes, fils d'Antoine, 19 févr. 1727 (f° 122) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste des Gondoins, à Champoléon, à Jacques Nicolet, de Sigoyer, 17 mars (f° 124) ; — la cure d'Esparron en Provence, vacante par décès de Jacques Fort, à Jean Tirant, curé d'Entrepierres, 15 avril (f° 124 v°) ; — la cure de Barcillonnette, résignée par Jean Pauchon, à Jean Rollin, de La Baume-des-Arnauds, 2 mai (f° 125 v°) ; — la cure de Mézien, vacante par décès de Paul de Gréoux, à Jean Amat, de Lazer, présenté par Jean-François de Sigoin, chanoine de Sisteron, vicaire général de Jean de Cresonnes, prévôt de Chardavon, 9 mai (f° 126) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste de Mison, vacante par décès d'Antoine Valansan, à Jean Motte, de La Motte, 22 avril (f° 128) ; — la chapelle du Rosaire, fondée à Vilhosc par Catherine Réal, fille de Jean-Louis et épouse d'Antoine Sigoin, de Sisteron (6 janv. 1713), à François Ripert, 17 mai 1727 (f° 130) ; — la cure de Tallard, vacante par décès de Louis Allibert, à Jean Puget, prêtre du diocèse de Riez, bachelier en théologie, 13 juin (f° 137) ; — la cure du Saix, résignée par Pierre Bardel, à Dominique Reynaud. Avignon, 7 juil. (f° 139 v°) ; — la cure d'Orsière, résignée par Honoré Lagier, à Antoine Chevalier. Rome, 25 févr. (f° 140 v°) ; — la cure de La Chapelle-en-Valgaudemar, résignée par Jacques Payan, à Grégoire Rostain, curé d'Ambel, 7 août (f° 143) ; — la cure de Melve, vacante par décès d'Antoine Gérard, à Antoine Bruny, de La Rochette, 7 juil. (f° 143 v°) ; — la cure de Corps, résignée par Jean-Guigues de Lafont, à François Tourniaire, curé de La Salette, 22 août (f° 144) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, vacant par décès de Blaise de La Rochette, à Claude Disdier, archidiacre de l'église primatiale et vicaire général de Vienne, par Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, abbé de Cluny, Paris, 1[er] sept. 1727 (f° 146). — Profession de foi par Gaspar Vincens, sacristain de Véras, 31 mars (f° 147 v°). — Collations : le prieuré-cure de Manteyer, résigné par Jean-Aimé Laplane, prêtre de Sisteron, à Pierre Laplane, acolyte, 6 nov. (f° 149) ; — la cure d'Ambel, résignée par Grégoire Rostain, à François Ricou, de Vers, 4 déc. (f° 153) ; — le prieuré de Venterol et Piégut, résignée par Pierre Maximin, bénéficier de Sisteron, à Étienne Maximin, 7 déc. 1727 (f° 153 v°).

1728. — Collations : le prieuré de La Roche-sur-Buis, vacant par décès de Jacques de Girin, à Jean Moret, religieux de la congrégation de St-Maur, 21 janv. 1728 (f° 155 v°) ; — la cure de La Forest, à Jean Chaix, 26 nov. 1727 (f° 156 v°) ; — les chapelles de St-Germain de Rambaud et de N.-D. en l'église de Gap, vacantes par décès de Louis Chabaud, à Étienne Dalmas, curé de Ste-Cécile à Embrun, présenté par « Françoise de Giraud, veuve et héritière de M[e] Esprit Dalmas, chevalier, seigneur de La Villette, Montorcier et autres lieux, trésorier de France en la généralité de Grenoble », 3 févr. 1728 (f° 157 v°) ; — le prieuré de Mévouillon, résigné par Alexandre Le Camus, à Pompone de Rivière d'Eschalas, curé de La Platrière de Lyon, 13 févr. (f° 160) ; — la cure de La Salette, résignée par François Tourniaire, à André Viguier, secondaire dud. lieu de La Salette, 25 févr. (f° 162) ; — la chapelle St-Nicolas de Mison, résignée par François Baudoin, à Joseph Izoard, acolyte de Sisteron, 7 févr. (f° 162 v°) ; — les chapelles la Furméyère et Peyrolière, d'Aspres-sur-Buëch, vacantes par décès de Claude Girard, secondaire d'Aspres, à Joseph d'Abon, prieur de St-Géraud de Montgardin, 25 févr. (f° 164) ; — la chapelle Ste-Madeleine de Corps, vacante par décès de Jean Lafont, à Antoine Richaud, curé d'Aspres-lès-Corps, 9 févr. (f° 164 v°) ; — la cure d'Oze, résignée par Dominique Mazan, à Ollivier Bouillet, de Ribiers, prieur de La Freyssinouse, 3 avril (f° 165 v°) ; — le prieuré de Serres, résigné par François Coulaud, à Joseph Bérard, curé de St-Joseph *extra muros* de Grenoble, 4 avril 1728 (f° 166) ; — le prieuré de Manteyer, résigné par Jean-Aimé Laplane, à Pierre Laplane, acolyte de Sisteron. Avignon, 15 sept. 1727 (f° 171) ; — la chapelle « N.-D. de La Gardette des Épinettes », de la cathédrale de Gap, à François Amat, clerc, présenté par le chanoine Charles de Flotte, 24 mars 1728 (f° 173 v°) ; — la

sacristie de St-Bonnet, résignée par le s[r] de Meyère, à Jacques Pauchon, prieur de St-Bonnet et de Véras, 23 mars (f° 174 v°); — la cure d'Aubessagne, vacante par décès du s[r] Garnier, à François-Noël Paret, présenté par le s[r] de Marnais, doyen de la cathédrale de Grenoble, prieur de Beaumont, 22 juil. (f° 177 v°) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, résigné par Claude Pilleron, à Pierre Thève, sous-diacre de N.-D. de Fourvières de Lyon. Rome, 28 juin (f° 179) ; — la précentorie de Romette, à Barthélemy Guimet, clerc de Grenoble. Avignon, 19 août (f° 181 v°) ; — la cure de Châteauneuf-d'Oze, résignée par Antoine Richaud, à Jean-Baptiste Richaud, du diocèse de Digne, 21 sept. (f° 184 v°) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, de nouveau à Claude Didier, grand archidiacre de Vienne. Rome, 1[er] avril (f° 188).

1729. — Collations : le prieuré de La Combe, au diocèse de St-Brieux, résigné par « François de Cosse de Boissi de Beaumanoir, clerc tonsuré et minoré, chevalier de St-Jean de Jérusalem, du diocèse de St-Brieux, demeurant dans son château d'Assigne en Bretagne », à Antoine Faure, prêtre de Valernes, diocèse de Gap. Barcillonnette de Vitrolles, 14 janv. 1729 (f° 190) ; — la cure de Vitrolles, vacante par décès de Claude Clément, à François Évesque, 21 févr. (f° 194) ; — la cure d'Éourres, résignée par Barthélemy Rousseau, à Barthélemy Charras, de Montauban, diocèse de Gap, 31 mars (f° 194 v°) ; — le prieuré de Montmaur, résigné par Alexandre d'Armand de Châteauvieux, à Pierre-Nicolas Grandpra de Restaurand, clerc du St-Esprit, diocèse d'Uzès. Avignon, 12 août (f° 201 v°) ; — la cure d'Aubessagne, résignée par Martin-Noël Paret, à Antoine Meyer, 7 juil. (f° 206) ; — le prieuré de Thuoux, à Aspremont, vacant par décès de Charles de Flotte, à Antoine Revillasc, clerc, par Guillaume de Revillasc, prieur d'Aspres. Gap, maison d'Angélique de Poligny, dame dud. lieu et de Tréminis, 27 nov. (f° 211 v°); —le canonicat vacant par décès de Charles de Flotte, à Jean-Baptiste Silvestre, bénéficier de N.-D. de Gap. Présents : l'évêque de Malissoles, Jean Auprince, sacristain, Grégoire Rochas, Louis Dupuy, théologal, Jean-François Tardieu, Jean-Baptiste Nas, Dominique Oddoul, Jean-Mathieu Nas-Romane, Antoine Bondilh, chanoines, 28 nov. 1729 (f° 212) ; — la cure de Reynier, résignée par Auguste de Gombert de St-Geniès, à Michel Jean, prêtre. Avignon, 19 oct. 1729 (f° 214 v°).

1730. — Collations : la cure de Mélan, vacante par décès de Jean Gilly, à Jean-Baptiste de Coylongue, prêtre du diocèse de Digne, 10 janv. 1730 (f° 217 v°) ; — la cure d'Izon, résignée par Antoine Gaudran, à Jean-François Gaudran, curé d'Antonaves, et *vice versa*, 17 janv. (f° 218) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap résigné par Jean-Baptiste Silvestre, à Jean-Baptiste Nas, 12 déc. 1729 (f° 221 v°) ; — la cure de Montéglin, vacante par décès de Gaspar Arnaud, à Jean-Antoine Arnaud, curé de Lazer, 29 févr. 1730 (f° 222 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine de St-Martin-d'Ancelles, vacante par décès d'Honoré Eyraud, à Jean-André Vincent, 17 févr. (f° 223) ; — la cure de Lazer, résignée par Jean-Antoine Arnaud, à Pierre-André Bernard, 2 mars (f° 224) ; — la cure de Chauvac, résignée par Barthélemy Charras, à Joseph-Étienne Castel, curé de Rosans, 7 mars (f° 225) ; — la cure de Feyssal, résignée par Michel-Jean Illivon, à Antoine Besaudun, 18 janv. (f° 227 v°) ; — la cure de St-Jean de Montorsier, vacante par décès de Pierre Pellegrin, à Antoine Millon, vicaire de St-Bonnet, 28 avril (f° 230 v°).

1730. — Collations : le prieuré d'Eyguières, résigné par Jean Auprince, chanoine de Gap, à Pierre Coudrau, clerc, du diocèse de Besançon, 17 juin 1730 (f° 233) ; — la cure de La Bâtie-Vieille, résignée par Jean-Anglès, à Louis Isnard, 16 déc. 1729 (f° 234 v°) ; — la sacristie de Lachau, vacante par décès de François Grégoire, à Louis Boin, de Lurs en Provence, religieux de Cluny. Présents : Joseph Chaudon, sacristain de Ganagobie, Balthasar Burle, infirmier. Ganagobie, 17 sept. 1730 (f° 236) ; — la sacristie de Thèze, vacante par décès par Jean Sias, à Jean-François Donnet, clerc du diocèse d'Aix, 28 sept. (f° 236 v°) ; — la cure de St-André-en-Bochaine, résignée par Esprit Espier, à Pascal Tourniaire, prêtre, de Tarascon, diocèse d'Avignon, 29 sept. (f° 238 v°) ; — le prieuré de Malijai, « sous le titre de N.-D. *de Stradis* ou de *Rose Bello* », à Melchior de Croze, religieux de St-Victor de Marseille, par le chapitre de cette abbaye, 28 oct. (f° 241) ; — le prieuré de Valernes, illégalement détenu par Joseph d'Aigremont, à Antoine *de Regina*, clerc du diocèse d'Aix, 28 nov. (f° 241 v°), etc. — Nombreuses dispenses de bans, de parenté, etc.

G. 875. (Registre.) — In-f°, relié en basane, 350 feuillets, papier. Coté FFF.

1722-1742. — Insinuations du diocèse de Gap. — Collations : la cure de Rosans, résignée par Étienne Castel, à Mathieu Vincent, procuré dud. lieu. Gap, 29 nov. 1730 (f° 1 v°) ; — le prieuré de Malijai, vacant par décès du s[r] de Rochebrune, à Melchior de Croze, religieux de St-Victor de Marseille, 28 oct. 1730 (f° 4).

1731. — Collations : le prieuré d'Antonaves, résigné par Pierre Charpentier, à Félicien Bocon de La Merlière, du diocèse de Vienne. Avignon, 28 janv. 1730/1 (f° 10) ; — le prieuré de St-Firmin, résigné par Auguste de Tamarlet-Charleval, prieur de Connexe, à Daniel-Joseph de Cosnac,

« prêtre du diocèse de Limoges, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye de St-Jean d'Orbestier, doyen de l'esglise royalle, collégiale et paroissialle de St-Germain l'Auxeroy,... prévost de l'esglise métropolitaine de St-Sauveur d'Aix, chapelain de la chapelle de St-Louis en l'esglise de Paris, vicaire général de Mgr l'archevesque de Paris »[1]), en échange de la prévôté d'Aix et moyennant une pension de 1.800 l. Paris, 9 juin 1730 (f° 14) ; — les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, résignés par « Félicien de Boffin de La Sonne » (12 juil. 1728), à Joseph-Paul-Antoine de Baroncelli de Javon, clerc d'Avignon. Rome, 26 juil. 1728 et 17 juil. 1730 ; led. de Javon, fils de Joseph et de Louise-Victoire d'Anselme, né le 11 juin 1718, tonsuré le 11 juillet 1728 (f° 20) ; — la chapelle du St-Esprit à Montmaur, vacante par décès de Jean Gérard, à Henri de Renard de Valgaudemar, al. « l'abbé de Renard », sous-diacre, présenté par Madeleine de La Villette, veuve de Joseph-Balthasar de Flotte de Montauban, comte de La Roche, 18 avril 1731 (f° 24 v°); — le prieuré-cure d'Arzeliers, vacant par décès de Jean Puget, à André Puget, bénéficier de N.-D. de Gap, 16 nov. 1730 (f° 25 v°) ; — la cure de Montmaur, vacante par décès de Jean Girard, à Gaspar Reynier, secondaire de Veynes, 12 avril 1731 (f° 63). — Achat pour « l'hermitage des Alabres », par « frère François Aubin, hermite de N.-D. lez Arable », de Jean Guérin, l'aîné, des Guérins, hameau de La Bâtie-Vieille, d'une « pièce de terre et bois,... aud. lieu des Guérins, quartier de Jour et Font du Faure », moyennant 700 l., données par « une personne pieuse et dévote », pour l'entretien « d'un hermite, prêtre séculier ou régulier, qui faira actuellement sa résidence aud. hermitage et y dira la messe », à la nomination de l'évêque de Gap. En cas de destruction dud. ermitage, le susd. fonds appartiendra à l'hôpital de Gap. Gap, 1er juil. 1722 (f° 26 v°). — Diplôme de bachelier en théologie pour François Lacombe, bénéficier de Gap. Avignon, 30 sept. 1728 (f° 27). — Résignation du prieuré-cure de Trescléoux, par Jean Anglès, très âgé et malade, en faveur d'autre Jean Anglès, fils d'Antoine, notaire à Veynes, son neveu, 23 mai 1731 (f° 28). — Collations : la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Louis Jonard, à Jean Anglès, 15 déc. 1729 (f° 28 v°) ;— la cure de Montmaur, résignée par Jean Gérard, à François-Noël Paret, 28 avril 1731 (ib.);— la cure d'Ambel, résignée par François Ricou, à Jean Martel, de Lardiers, vicaire de Corps, 12 juin 1731 (f° 31);— le bénéfice « du grand autel » de N.-D. de Gap résigné par André Puget, à François Barberoux, chapelain de St-Jean-de-Chassagnes, 4 juil. (f° 31 v°) ; — la cure d'Izon, résignée par Jean Pausin, à François Ricou, curé d'Ambel, 12 juin (f° 32 v°) ; — la cure de La Fare, vacante par décès de Dominique Tourniaire, à Jean Benoît, vicaire de St-Bonnet, 8 juil. (f° 33);— la chapelle fondée par « Baudoin, de Chassagne », résignée par Jean-André Lacombe, à François Lacombe, bénéficier de N.-D. de Gap, 6 août (f° 35) ; — la chapelle N.-D. de Sauveterre, à Corréo, mandement de La Roche-des-Arnauds, résignée par Ignace Céas, à Charles-Bruno Céas. Rome, 1er juin (f° 36) ; — le prieuré de Trescléoux, résigné par Jean Anglès, à autre Jean Anglès, son neveu. Rome, 29 juin (f° 37) ; — la chapelle des pénitents blancs de Volone, à Étienne Baile, minoré dud. lieu, 8 oct. (f° 39 v°); — le prieuré de Montbrand, résigné par Étienne du Perron, à Jean-Basptiste du Perron de Vergeron, chanoine de St-André de Grenoble, 9 nov. 1731 ; ce dernier, fils de « noble Joachim de Revel du Perron, lieutenant-colonel du régiment de Flèche-Cavalerie », et d'Élisabeth d'Angelin, né le 22 oct. 1712 ; tonsuré par Jean du Dousset, évêque de Belley, le 14 mars 1728 (f° 40);— la cure de Glaisil, résignée par Joseph Martin de Lauzier, à Jean-Baptiste Roman, de Ceillac, diocèse d'Embrun, 13 nov. 1731; mis en possession par led. de Lauzier, présent Jean Brunet, notaire des Diguières, 15 nov. 1731 (f° 43) ; — le prieuré de Malijai, résigné par Jean Aubert, à Joseph-François-Auguste Bondilh, prêtre du diocèse de Sisteron, curé de Gap, 18 nov. 1731 (f° 43 v°).

1732. — Collations : la cure de Montjai, vacante par décès d'André Glaize, à Antoine Barou, curé de La Charce, 27 fév. 1732 (f° 49 v°);— le prieuré de St-André-de-Rosans, résigné par Claude Didier, à Joseph Bourget, moine de St-Benoît, du monastère de St-Pierre de Rompon. Rome, 19 janv. 1732 (f° 51 v°) ; — la cure de Gap, résignée par le curé Bondilh, à Jean Puget, curé de Tallard, 23 mai (f° 54 v°) ; — le prieuré de Montauban, résigné par dom Jean-Gaspar Salva, sacristain de St-Marcel-lès-Die, à Jean-Baptiste Rochon, sacristain de Rompon, diocèse de Viviers et prieur de St-Michel de La Croix de La Pigne, diocèse de Die. Rome, 6 févr. (f° 56);— la cure d'Eygalaye, résignée par Louis Arnaud, à Tobie Plauche, bachelier en théologie, du diocèse de Sisteron, 28 mai (f° 58 v°) ; — la cure de Tallard, résignée par Jean Puget, à Jean Pausin, curé de Méarots, 27 mai (f° 60 v°). — « Lettres de vice-gérent de grand vicaire » au sr Bondilh, curé de Malijai, 9 juil. (f° 61). — Collations : la cure de Méreuil, résignée par Jean-Jacques Maurel, à Antoine Garcin, al. de Garcin, 7 juil. (f° 61 v°) ; — la chapelle St-Étienne de La Motte-du-Caire, vacante par décès de Gaspar d'Hugues, à Joseph Brunet, bachelier en théologie, 18 août (f° 62 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine dud. La Motte-du-Caire, vacante

[1]) Daniel-Joseph de Cosnac fut nommé évêque de Die, le 23 avril 1734 ; il mourut à Vienne le 10 sept. 1741.

pour même motif, à Honoré Hodoul, bachelier en théologie, 18 août (fº 63 vº);— la chapelle St-Joseph, id., à Guillaume d'Hugues, prévôt d'Embrun, 23 août (fº 64 vº) ; — la cure du Noyer, vacante par décès d'Alexandre Faure, à Jean Chauvet, chapelain de Tallard, 10 sept. (fº 65 vº). — Lettres de promoteur à François Lacombe, bachelier en théologie, bénéficier de N.-D. de Gap, 24 sept. (fº 66). — Mise en possession de ladᵉ chapelle St-Joseph de La Motte-du-Caire, par le père Joseph d'Hugues, « ministre et supérieur du couvent » des Trinitaires, de Guilaume d'Hugues, prévôt d'Embrun; ladᵉ chapelle fondée par « Mᵉ Charles d'Hugues, chevalier, marquis de Vaumeil, seigneur dud. La Motte, Turriers, Astoin et autres places», frère dud. Guillaume, 6 oct. (fº 67). — Collations : la chapelle St-Claude du Noyer, vacante par décès d'Alexandre Faure, à Jean Chauvet, curé du Noyer, 27 sept. (fº 68 vº) ; — la cure de Jarjayes, vacante par décès de Louis Tourniaire, à François-Gaspar Gilly, prêtre de Jarjayes, 25 oct. 1732 ; mis en possession par « Mᵉ Jean Benoit, prêtre, vicaire de Valserres, docteur en thélogie et ez droits, avocat au parlement de Paris, archivaire de la maison de ville de Lyon » ; Arnoux Thomé, notaire de Gap, 28 oct. (fº 69 vº); — la chapelle St-Nicolas de Mison, résignée par Joseph Isoard, à Jean Escoffier, vicaire perpétuel de Montfort, diocèse de Sisteron. Rome, 18 août (fº 70) ; — la cure de St-Eusèbe, résignée par Étienne Vollaire, à Pierre de Bernard, curé d'Esparron, 24 nov. (fº 72) ; — la sacristie de Mévouillon, vacante par décès de Guillaume Jourdan, à Claude de Nantes, chanoine de St-Ruf, 7 déc. (fº 72 vº) ; — la cure du Bersac, vacante par décès de Jean-Antoine Astier, à Joseph Artaud, curé de Savournon, 12 déc. (fº 73 vº) ; — la cure de Savournon, à Dominique Truchet, de Pomet, 18 déc. 1732 (fº 74).

1733. — Collations : la cure de Trescléoux, résignée par Jean Anglès, à Charles-Joseph Anglès, prêtre de Veynes, 3 févr. 1733 (fº 76 vº) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap vacant par décès de François Pascal, à Charles-Bruno Céas, 14 févr. (fº 77) ; — le prieuré-cure de La Charce, résigné par Marc-Antoine Barou, à Pierre Reverdin, 19 févr. (fº 77 vº);— la chapelle N.-D. de Sauveterre, résignée par C.-B. Céas, à François Pascal, 7 fév. 1733 (fº 78) ; — le prieuré de N.-D. de Puy-Servier de Valserres, résigné par Jean Benoit, à Jean-Joseph Saunier. Rome, 11 déc. 1732 (fº 79) ; — la cure du Désert et Châtillon, vacante par décès de Joseph Pons, à François Ripert, 30 mars 1733 (fº 80 vº) ; — la cure de Lemps, vacante par décès d'Ennemond Barjavel, à Antoine Gérard de Montjoly, 19 mars (fº 81) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap résigné par Jean-Baptiste Nas, à Mathieu de Cazeneuve, prêtre de Gap, 14 avril (fº 81 vº);— la chapelle N.-D. de Miséricorde de Tallard, résignée par Jean Chauvet, à Antoine Clément, dud. lieu, 9 avril (fº 82) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste de Champoléon, vacante par décès de Jacques Nicolet, à Jacques Baile, dud. lieu, 8 avril (fº 82 vº) ; — la cure de Claret, résignée par Étienne Condolet, à Joseph Martin, diacre, 24 mars (fº 83) ; — le doyenné de Die, résigné par « Claude Berger de Moydieu, prêtre du diocèse de Vienne, bachelier en sainte théologie, abbé et seigneur de l'abbaye royale St-Pierre de Nants, diocèse de Vabres », à « Joseph Berger de Moydieu de Malissoles, son neveu, prêtre du diocèse de Vienne », bachelier en théologie et sacristain de Die, recteur de la chapelle St-Blaise de St-Martin-de-Villette, diocèse de Lyon, 18 mars (fº 84 vº) ; — la cure de Sigottier, vacante par décès de Joannin Payan, à Pierre Pouillard, curé de St-Martin-d'Argenson, 5 mai (fº 85) ; — la chapelle des pénitents de Salignac, vacante par décès de Joseph Turin, à Hyacinthe Girard, prêtre de Sisteron, 20 mai (fº 86) ; — la cure de Valernes, vacante par décès de Jean Ferriol, à Honoré Hodoul, bachelier en théologie, 30 mai 1733 (fº 87) ; — la cure de St-Jacques-en-Valgaupemar, résignée par Jean Guibert, à Augustin du Mazel, 20 juil. 1730 (fº 87 vº) ; — le canonicat de Gap, résigné par Esprit de Bertrand de Montosier, à François Pascal, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Vienne. Avignon, 9 juil. 1733 (fº 89 vº). — Lettres de sous-diacre à Jean-Libéral de Gruel du Saix. Gap, 19 sept. 1733 ; ce dernier, fils de Jacques, gouverneur de Gap, et d'Anne de Marnays, né le 15 juil. 1700 (fº 93). — Collations : la cure de Ste-Luce-en-Beaumont, résignée par Pierre Julien, à Joseph Reynier, 12 oct. 1733 (fº 95); — la cure de Nibles, résignée par Félix Thoinon, à Vincent Thoinon, de Sisteron. Rome, 5 août (fº 97);— la cure de La Salle-en-Beaumont, résignée par Jean-Antoine Blanquy, à Pierre Julien, 9 oct. 1733 (fº 99).

1734. — Collations : la cure du Caire, vacante par décès de Jean Motte, à Jean-Claude Sarrazin, de Thèze, 22 janv. 1734 (fº 103) ; — la vicairie de Ribiers, vacante par décès de Noël Maurel, à Balthasar Bois, de Ribiers, présenté par Joseph-Balthasar de Ricard, prieur dud. Ribiers, 12 janv. 1734 (fº 103 vº) ; — le prieuré de St-Auban, résigné par Louis Charras, son frère, Rome 18 nov. 1733 (fº 107) ; — la cure de St-Martin d'Argenson, résignée par Pierre Pouillard, à François Pouillard acolyte, 5 mars 1734 (fº 109); — la cure de Valavoire, résignée par Jean-François Fabre, à Hyacinthe Girard, prêtre du diocèse de Sisteron, 29 mars (fº 109 vº) ; — la chapelle St-Jean et St-Étienne de La Motte-du-Caire, vacante par décès de Jean Jouve, à Jean-André Vincent, 5 avril (fº 111 vº) ; — le prieuré de Lachau, résigné par Jean Gassaud, à Jean-Victor *de Corto*, camérier de Ganagobie. Rome, 11 nov. 1733 (fº 112 vº) ; —

la cure d'Agnières-en-Dévoluy, vacante par décès de Claude Bernard, à Louis Serre, présenté par Jean-Antoine Rastègne, recteur du collège des jésuites d'Embrun, 9 juil. 1734 (f° 117) ; — le bénéfice de Gap vacant par décès de Raymond Bozonier, à Pierre Petit, sous-diacre du diocèse d'Embrun, 21 août (f° 118) ; — la précentorie ou capiscolat de l'église de Gap, vacant pour même motif, à Pierre Coudreau, 21 août (f° 120), — lad[e] précentorie, vacante par décès dud. Raymond Bozonier, à Grégoire Rochas, prêtre de Gap. Avignon, 26 août (f° 121) ; — la cure de Ste-Colombe, vacante par décès de Charles Reynaud, à Étienne Couton, prêtre, de Laborel, 22 juin (f° 124) ; — le prieuré de St-Firmin, résigné par Daniel-Joseph de Cosnac, évêque élu de Die, à François Wamberker, vicaire général et official de Die. Avignon, 14 août (f° 124 v°) ; — le prieuré-cure de Furmeyer, vacant par décès de Jean Anglès, à Jean Faure, 5 oct. (f° 128) ; — la chapelle du Rosaire de Vilhosc, résignée par François Ripert, à Joseph Heyriés, de Châteaufort, desservant de Vilhosc, 5 mai (f° 131 v°) ; — la chapelle des pénitents de Salignac, résignée par Hyacinthe Girard, à Jean-François Deiglun, vicaire de L'Escale, 16 nov. (f° 133); — la chapelle « St-Martin au Collet d'Ancelle », vacante par décès de Joseph Vincent, à Jean-André Vincent, de Tallard, 8 déc. 1734 (f° 133 v°).

1735. — Collations : la théologale de Gap, vacante par décès du chanoine Louis Dupuy, à Jean Puget, docteur en théologie, cocuré de Gap, 6 févr. 1735 (f° 136) ; — la cure du Château-d'Ancelle, vacante par décès de Pierre André, à Jean Preyre, 27 févr. (f° 137) ; — la cure d'Upaix, résignée par Claude Thomé, docteur en théologie, curé d'Upaix, à Pierre-André Bernard, curé de Lazer, 25 avril (f° 138) ; — la cure de Gap, résignée par Jean Puget, à Claude Thomé, curé d'Upaix, 23 avril (f° 138) ; — les chapelles N.-D. de Consolation et St-Martin d'Ancelles et autres, vacantes par décès de Jean Saunier, à Henri Laurent de Renard, 28 avril (f° 139) ; — le prieuré de Pelleautier, résigné par Jean Auprince, sacristain de Gap, à Pierre Coudreau, prieur de N.-D. d'Eyguières, précenteur de Gap, son neveu, 10 mai (f° 142); — la cure de La Motte-du-Caire, résignée par Charles Estournel, à autre Charles Estournel, 25 mai (f° 143 v°) ; — la chapelle N.-D. de l'Assomption, St-Jean et St-Pierre de La Roche-sur-Buis, fondée par feu Jean-Pierre Artaud de Montauban, seigneur de La Roche-sur-Buis et d'Alauson, par testament du 21 mars 1734, moyennant 800 l., à Alexis Bilhion, de Mazan, curé dud. La Roche-sur-Buis, 19 avril 1735 (f° 146) ; — la cure de St-Jean-des-Vertus, résignée par Jean-Baptiste Allard, à François Philibert, 21 mars (f° 148 v°) ; — le prieuré de Pelleautier, résigné par Jean Auprince, à Pierre Coudreau. Rome, 6 juin (f° 149) ; — les chapelles St-Antoine d'Upaix, St-Jean et Ste-Catherine de Savournon, vacantes par décès de François Roux, à Antoine Bondilh, chanoine de Gap, 16 juil. (f° 151) ; — l'archidiaconat de l'église de Gap, vacant par décès de Joseph Espié, à Jean-Baptiste-Claude de La Gache, chanoine honoraire de Gap, 8 nov. 1735 ; led. de La Gache, fils de François, s[r] de Rossière, et de Françoise de Berger, né le 3 nov. 1712 ; tonsuré par Jean de Caulet, évêque de Grenoble, le 7 sept. 1732 (f° 154) ; — la cure d'Aulan, vacante par décès du s[r] Bertet, à Joseph Clément, du Poët. Avignon, 29 déc. 1735 (f° 164 v°).

1736. — Collations : la cure du « Poët d'Empercy », à Emmanuel Morénas, prêtre, de Vers, 18 janv. 1736 (f° 167); — la cure d'Upaix, à Pierre-André Bernard, curé de Lazer, 10 juin 1735 ; mis en possession le 26 janv. 1736 (f° 176 v°); — « la rectorie de l'hôpital de La Bâtie-Neuve », vacante par décès de dom Jean Miolan, à dom Pierre Saint, moine de Boscodon. Présents : Jean-Barthélemy Alphand, sacristain, recteur de La Couche, Antoine Silvestre, chantre, Louis-François Davin, célérier, Joseph-François Silvestre, camérier, grand vicaire de l'abbé de Boscodon et ancien prieur de Ste-Croix, Bernard Roux, prieur de St-Marc, et Antoine Silvestre, tonsuré, moines de Boscodon, 25 janv. (f° 168) ; — la cure de Châtillon-le-Désert, résignée par François Ripert, à Joseph Morel, diacre, 10 mars (f° 168 v°) ; — la cure de Salérans, résignée par Claude Bernard, à Jean Bernard, 28 avril (f° 172 v°) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, de Gap, vacante par décès de François Cauvet, à Jean-André Lacombe, curé de Gap, 3 juin (f° 175); — la chapelle de St-Martin d'Ancelle, vacante par décès de Joseph Chaix, à Henri Laurent de Renard, prêtre, recteur de la chapelle du St-Esprit de Montmaur, présenté par « Joseph d'Estienne de St-Jean, seigneur de Prunières, Valgodemar, La Baume et autres places », au nom de « François d'Estienne de St-Jean de Rousset », juspatron, 2 avril (f° 175 v°) ; — la cure de L'Épine, vacante par décès de François Bernard, à Jean-Joseph Aurouse, 10 août (f° 178 v°) ; — le prieuré de Chabestan, résigné par Jacques de Martin, prieur du Saix, à Maximin Callot, prêtre du diocèse de Carpentras, 10 sept. (f° 179) ; — le prieuré de St-Laurent-en-Beaumont, résigné par Claude de Marnais, à Jean-Libéral de Gruel de Laborel du Saix, sous-diacre, son neveu. Avignon, 14 sept. (f° 183 v°) ; — la cure de Melve, vacante par décès d'Antoine Bruny, à Honoré Hodoul, de La Motte-du-Caire, bachelier en théologie, archiprêtre, curé de Volone, 2 déc. (f° 188) ; — le prieuré de Vitrolles, résigné par Jean-Antoine de Saurin, à Louis-Pierre de Raymond de Saurin, son neveu. Rome, 2 oct. (f° 190) ; — la prévôté de Chardavon,

vacante par décès de Jean de Creseunet de Burniac, à François de Castellane. Rome, 1er mai 1736 (f° 194).

1737. — Collations : la cure de La Baume-des-Arnauds, résignée par Louis Julien, à Jean Meynier, du diocèse de Digne, 19 févr. 1737 (f° 197); — la cure de St-Bonnet, résignée par Dominique-Gabriel Rosty, à Claude Bernou, curé de Romette, 13 mars (f° 198) ; — la cure des Costes, vacante par décès de Jean-Pierre Amiel, à Honoré Maurel, de St-Vincent, diocèse de Sisteron, 12 avril (f° 199 v°) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Jean Faure, à Jean-Joseph Faure, tonsuré, de Tallard, son petit-neveu, 1er juil. (f° 201); — la cure de Tallard, résignée par Pierre-André Bernard, à François Meyère, docteur en théologie, curé de Châteauvieux-sur-Veynes, 9 juin 1737 (f° 201 v°) ; — la cure d'Aulan, vacante par décès de Charles Beauchamp et par incapacité de Joseph Clément, à Étienne Aubert, secondaire de Montbrun. Rome, 25 déc. 1736 (f° 204) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par F. Meyère, à André Gabriel, 24 juil. (f° 205 v°) ; — la cure de St-André-en-Bochaine, résignée par Pascal Tourniaire, à Jean-Joseph Beraud, prêtre du diocèse de Vaison. Avignon. 3 juil. (f° 206 v°) ; — la chapelle de N.-D. du Gonfalon de La Saulce, résignée par Jean Anglès, à Antoine Faure, de Valserres, 8 août (f° 209) ; — la cure d'Étoile, vacante par décès d'Étienne Bonnefoy, à François Roux, de Villebois, 16 août (f° 209 v°) ; — la cure de Moydans, vacante par décès d'Antoine d'Agut, à Jean-Baptiste Eysseric, secondaire de Mévouillon, 3 août (f° 210); — la cure de La Motte-du-Caire, vacante par décès de Charles Estournel, à autre Charles Estournel, 23 sept. (f° 211) ; — le prieuré du Monêtier Allemont, résigné par Jean Faure, à Jean-Joseph Faure. Rome, 21 juil. (f° 211 v°); — la cure de Bénévent, vacante par décès de Mathieu Martin, à Jean Achard, 16 août (f° 212 v°) ; — la cure de Romette, résignée par Claude Bernou, à Pierre Cler de Labastie, curé de Rabou, 11 nov. (f° 214) ; led. Labastie, fils de Joseph, greffier de l'élection de Gap, et de Louise Allix, né le 23 sept. 1696 (f° 216) ; — la cure de Chanousse, résignée par Henri Meynier, curé de La Roche-des-Arnauds, à Mathieu Levet, de Château-Dauphin, 18 oct. 1737 (f° 214 v°).

1738. — Collations : la cure d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Joseph Touche, archiprêtre, malade, à Joseph Pouillard, 21 janv. 1738 (f° 217 v°) ; — la chapelle des pénitents blancs de Salignac, résignée Jean-François Deiglun, de Volone, à Jean Arnaud, de L'Escale, 12 janv. (f° 218) ; — la cure de Rabou, résignée par Pierre Cler de Labastie, à François Amat, 17 mars (f° 220); — le prieuré de Sigottier, et la cure de La Piarre, résignés par Joseph Buysson, à Antoine Barèty, 3 fév. (f° 221) ; — la cure de St-Didier, vacante par décès d'Honoré Sauveur, à Pierre Bonniot, présenté par Jean-François Chapal, recteur du collège des Jésuites d'Embrun, 12 avril (f° 223) ; — la cure de Vitrolles, résignée par François Évêque, à Jean Achard, curé de Bénévent, 12 févr. (f° 224) ; — la cure de La Baume-lès-Sisteron, vacante par décès de Louis Borelly, à François Esclangon, de Sisteron, 12 mai (f° 225) ; — la cure de Bénévent, résignée par Jean Achard, à Joseph Reynier, 4 mars (ib.) ; — le prieuré de Montmaur, résigné par Nicolas de Restaurand de Châteauvieux, à Henri-Joseph de Seguin de Piégon, prêtre du diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux. Avignon, 5 mai 1738 (f° 227) ; — la cure de L'Épine, résignée par Jean-Joseph Aurouse, à François Gérard, 29 août 1737 (f° 228) ; — les prieurés de Véras et St-Bonnet, résignés par Jacques Pauchon (19 mai), à autre Jacques Pauchon. Avignon, 25 mai 1738 (f° 229) ; — la cure d'Agnielles-en-Bochaine, vacante par décès de Jacques Pascalis, à Hyacinthe Guiraud, du diocèse de Senez, 9 mai (f° 230 v°) ; — le prieuré de St-Géraud de Montgardin, vacant par décès de Joseph d'Abon, à Antoine de Revillasc, par Guillaume de Revillasc, prieur d'Aspres. Gap, 17 juin (f° 231) ; — la chapelle St-Sébastien de Reynier, à Marc-Antoine Chabert, chanoine honoraire de Gap, 2 mai (f° 231 v°) ; — la même chapelle St-Sébastien, à Jean-Baptiste Borrély, 8 août (f° 234). — Accord entre Charles-Gaspar-Guillaume de Rafélis de Soissans, religieux de St-Victor de Marseille, prieur de St-Martin de La Canourgue, diocèse de Mende, pourvu du prieuré de Romette, le 22 déc. 1725, après le décès du prieur Louis de Poligny, et Félix de Chevalier, également pourvu par le vice-légat d'Avignon le 22 déc. 1725. Il est convenu que led. de Chevalier payera au sr de Soissans « six années complètes des fruits et revenus dud. prieuré de Romette », estimés valoir 17.000 l. Grenoble, 3 fév. 1738. Approbation dud. accord. Rome, 26 févr. (f° 236). — Collations : la cure de Montguers, résignée par Henri Julien, à Jean-François Salva, de Lachau, 7 sept. (f° 238 v°). — Lettres de grand vicaire, le siège vacant par décès de François Berger de Malissoles, évêque de Gap, à Claude de Pina, doyen du chapitre. Présents : Ignace Céas, prévôt, Jean Auprince, sacristain, Grégoire Roche, Jean-François Tardieu, Jean-Baptiste Nas, Dominique Odoul, Jean-Baptiste Sylvestre et Jean Puget, théologal, chanoines. Gap, 22 sept. 1738 (f° 239 v°). — Collations : la cure de La Baume-lès-Sisteron, vacante par décès du sr Bourrély-Reynier, à Jacques Burle, bachelier en théologie, par François de Castellane, prévôt de Chardavon, 18 oct. (f° 242 v°) ; — la cure de Chardavon, résignée par Joseph Bougerel, à Simon Alègre, de Sisteron, né le 15 mars 1689, pourvu à Avignon le 25 oct. 1738 (f° 243) ; — la cure de Curbans,

vacante par décès de Guillaume Armand, à Jean-Louis Martin, de Venterol, 16 déc. (f° 245). Titre patrimonial de 100 l. de pension, pour Joseph Tournu, fils de Jean-Mathieu, juge de Gap, et d'Élisabeth Paul, 18 sept. 1738 (f° 245 v°).

1739. — Collations : la cure de Beaufin, vacante par décès du s[r] Colomb, à Jean-Gaspar Viguier, de Ribiers, 6 janv. 1739 (f° 247 v°) ; — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, vacante par décès d'André Martin, religieux d'Oulx, à Antoine d'Astrevigne, tonsuré du diocèse de Grenoble, par Jean-Baptiste de Castelany, « écuyer, prêtre, religieux profex de l'ordre de Cluny, prieur de Voguë, sacristain titulaire du prieuré de St-Laurent de Grenoble et vicaire général » de la prévôté d'Oulx. Grenoble, 1[er] mars (f° 248 v°) ; — le prieuré de Corps, résigné par Joseph-Paul-Antoine de Baroncelli de Javon, à Antoine-Dominique-Ignace de Baroncelli de Javon, clerc d'Avignon, âgé de 11 ans, moyennant une pension de 300 l. Rome, 6 janv. (f° 251) ; — la cure de Ribeyret, vacante par décès de Jean-Pierre de Loye, à David Magnès, prêtre de Montauban, 27 juin (f° 253 v°) ; — la cure de Barras, résignée par Louis Bernard, à Joseph Sias, curé de Château-Arnoux, diocèse de Sisteron, 3 juil. (f° 254) ; — la même cure, à Jean-Baptiste de Colongue, curé de Mélan, 21 juin (f° 256) ; — la cure de St-Laurent-du-Cros, vacante par décès de Jean Roux, à Antoine Brochier, 16 juil. (f° 257 v°) ; — les chapelles St-Jacques et St-Sébastien de Sigoyer-sur-Tallard, vacantes par décès de Pierre de Dome, à Noël-François Paret, 15 août ; mis en possession par le chanoine Jean-François Tardieu, 17 août (f° 258 v°) ; — le prieuré de Dousard, résigné par Michel de Gombert, moine de Cluny, à Joseph de Gombert, clerc du diocèse de Sisteron. Rome, 14 juin ; ce dernier, fils de Joseph-Barthélemy et de Julie Boyer, baptisé en l'église de St-Sauveur de Manosque le 8 mai 1718 ; tonsuré par Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron, à Lure *(Lurii)*, le 5 sept. 1728 (f° 259) ; — le prieuré de Malijai, résigné par Joseph-François-Auguste Bondilh, à André Puget, prêtre de Sisteron. Avignon, 10 mars 1738/9 (f° 261) ; — la cure de Reillanette, vacante par décès de Louis Angeli, à Étienne Aubert. Avignon, 31 juil. (f° 263) ; — le prieuré de Balons, résigné par Quintien de Nibles, à Jacques Chancey, prêtre de Lyon. Avignon, 4 sept. (f° 265) ; — la cure de Barras, vacante par décès de Jean-Louis Bernard, chanoine de Chardavon, à Joseph Lebraud, chanoine dud. lieu, 22 oct. (f° 267 v°). — Lettres de grand vicaire et d'official, par Claude « de Cabanes », évêque de Gap, à Claude de Pina, doyen de Gap. Gap, 10 déc. 1739 (f° 270 v°) ; — de greffier en l'officialité, par le même, au s[r] Colomb, 13 déc. (f° 271) ; — de grand vicaire, à Philippe de Cabanes, docteur en théologie, vicaire général du diocèse d'Aix, 14 déc. (ib.). — Collations : la cure de Ribeyret, vacante par décès de J.-P. de Loye, à David Maguet, 14 juin 1739 (f° 271 v°) ; — la sacristie de Corps, résignée par Étienne-Léonard de Grandmaison, demeurant à Paris, rue de l'Éperon, paroisse de St-André-des-Arts, à François Bonnet, prieur de St-Martin de Grenouillon, diocèse d'Agde, demeurant aussi à Paris, « rue des Massons, paroisse St-Séverin », 25 sept. 1737 ; ce dernier tonsuré par René de Beauveau, évêque de Tournay, le 16 déc. 1708 (f° 272) ; — la sacristie de St-Bonnet, résignée par Jacques Pauchon, à Charles Thomé, 12 déc. 1739 (f° 273) ; — la chapelle Ste-Catherine de Valernes, vacantes par décès de Jean Pellegrin, à Charles-Bruno Céas, bénéficier de l'église de Gap, 15 juil. (f° 274 v°) ; — le prieuré de Mirabeau, résigné par Michel Alphand, à Michel Cauvet, du diocèse de Digne, bachelier ès droits, son neveu, recteur de N.-D. des Suffrages en l'église Ste-Madeleine d'Aix, moyennant une pension de 200 l., 12 déc. 1739 (f° 275 v°) ; — les chapelles St-Jean-Baptiste et St-Antoine d'Orsière, résignées par Joseph Blanc, curé de Champoléon, à Antoine Chevalier, curé d'Orsière, présenté par François Peyron, d'Orsière, « hameau de l'Église », 1[er] déc. 1736 (f° 276 v°).

1740. — Lettres : « de grand vicaire du prieuré de Lagrand, par « Philippe Bense », chanoine de la Ste-Chapelle à Paris et prieur de Lagrand, au s[r] Puget, chanoine de Gap, 15 janv. 1740 (f° 278) ; — d'official pour la Provence, par l'évêque de Gap, à Jean Amé, chanoine de Sisteron, 23 févr. (f° 278 v°) ; — de promoteur, à Jean-Antoine Le Jeune, prêtre de Sisteron, id. (ib.). — Collation de la cure de Vaumeilh, vacante par décès d'Antoine d'Ornezan, à Jean-Baptiste Maffren, 8 févr. (f° 279). — Lettres de grand vicaire, par Claude de Cabanes, à François-Xavier Duranty de La Calade, prêtre du diocèse d'Aix, docteur en théologie, et à Charles-Melchior Baume de Brinon, prêtre, sous-pénitentier de N.-D. de Paris. Gap, 3 mars (f° 279 v°). — Collation de la chapelle N.-D. de Consolation de Valernes, vacante par décès de Joseph Touche, ancien curé d'Aspres, à Henri de Bernardy, de Valernes, tonsuré, 6 févr. (f° 280). — Ordination générale du 12 mars 1740 : Étienne Gautier, J.-B. Barbeyer, Antoine Albert, fils de Claude et de Catherine Chaix, Jacques Olagnier, Pierre Derbez, Jean-Louis Garcin, Antoine Ollivier, François-Pierre Réalon, Antoine Peyras-Bourcier, du diocèse d'Embrun, tonsurés ; Pierre Colignon, Antoine Voiron et Honoré Charbonnel, prêtres, id. (f° 281). — Collation de la cure de La Chapelle-en-Valgaudemar, vacante par décès de Grégoire Rostain, à Jean Faure, vicaire de St-Firmin, 22 mars (f° 282). — « Lettres de

vice-gérant en l'officialité » de Gap, à Jean-André Lacombe, curé de Gap, 15 juin (f° 285). — Collations : la cure de Barret-le-Bas, vacante par décès de Joseph Pally, à François Charras, 29 mai (f° 285 v°); — la cure du Monêtier-Allemont, vacante par décès de Jean-François Roux, à Joseph-François de Bonne, 11 juin (f° 286 v°). — Procuration par Jacques Pauchon, « clerc tonsuré de Veyne,... prieur de Véras et St-Bonnet », actuellement au séminaire de St-Sulpice à Paris, à Claude Thomé, curé de Gap, « pour nommer à des bénéfices », 26 juin (f° 287). — collations : la cure de Reynier, vacante par décès de Michel Jean, à Jean-Baptiste Nas, curé de St-André-en-Bochaine, 30 juin (f° 287 v°) ; — le prieuré de Clamensane, résigné par Anne-François de l'Étouffe de Pradine, clerc du diocèse de Lyon, à Claude-Marie Gaudin, clerc de Lyon, par Jean Jean, chanoine de St-Marcel de Paris, procureur d'Antoine de Thélis de Valorge, abbé de l'Ile-Barbe. Paris, 16 juil. (f° 289) ; — la cure de Barret-de-Lioure, résignée par Laurent Barruel, à Sauveur Barruel, prêtre de Sisteron, 26 juil. (f° 290 v°) ; — la cure de St-Bonnet, résignée par Claude Bernou, à François Martin, curé de Laye, 14 juil. (f° 293) ; — la cure de La Cluse, vacante par décès d'Étienne Faure, à Étienne Roman, secondaire de Manteyer, 20 août (f° 293) ; — les chapelles St-Bernard à Cornillon et Ste-Claire à Gap, résignées par Jean-François Tardieu, à Antoine Tardieu, clerc de Sisteron, 7 juil. (f° 294) ; — la cure de Montbrun, résignée par Denis Bérenger, à André Gabriel, bachelier en théologie, curé de Châteauvieux-sur-Veynes, 22 sept. 1740 (f° 294 v°) ; — la cure de Beauvezer, depuis longtemps vacante, à Louis Arnaud, de L'Escale, 11 oct. (f° 298) ; — la cure de Barras, vacante par décès de Louis Bernard, à Joseph Sias, prêtre de Sisteron. Avignon, 8 août 1739 (f° 301 v°) ; — la cure de Bruis, vacante par décès de Sébastien Maffren, à Pierre Reverdin, de Ribeyret, 30 oct. (f° 304) ; — le prieuré de Balons, résigné par Claude Chancey, à Pierre d'Ally de St-Vidal de Rochefort, clerc du diocèse de Clermont. Rome, 21 août (f° 304 v°) ; — la cure de Reillanette à Étienne Aubert, bachelier, de Savouillan. Rome, 20 sept. (f° 306).

1741. — Collations : la chapelle St-Joseph, en l'église de la Trinité de La Motte-du-Caire, résignée par Guillaume d'Hugues, nommé évêque de Nevers, à Pierre de Roux de Bellafaire, sous-diacre du diocèse d'Embrun, 21 janv. 1741 (f° 309) ; — le prieuré-cure de Mirabeau, résigné par Michel Alphand, à Michel Cauvet, bachelier en droits, du diocèse de Digne, 19 janv. (f° 310) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, résigné par Joseph Bourget, à Paul Amat, clerc. Rome, 4 oct. 1740 (f° 312 v°) ; — la cure de Laye, résignée par François Martin, à Claude Pellegrin, vicaire de St-Julien, 7 févr. 1741 (f° 314) ; — « la cure de St-André-en-Beauchêne ou La Faurie », résignée par Jean-Joseph Beraud, à Nicolas Ithier, prêtre du diocèse de Vienne. Rome, 21 août 1740 (f° 314 v°) ; — la cure de Barras, vacante par décès de Joseph Sias, à Joseph Galicy, d'Oraison. Avignon, 9 févr. 1740/1 (f° 316); — le prieuré de St-Mens, près Gap, résigné par Jean Auprince, sacristain de Gap, à Gaspar Combassive, clerc, habitué en la cathédrale de Gap, 18 mars 1741 (f° 317 v°) ; — le bénéfice de lad[e] cathédrale vacant par décès de Jean Pélegrin, à Raymond Bertrand, prêtre, 13 janv. 1741 (f° 318 v°) ; — le prieuré de La Baume-des-Arnauds, résigné par Jean-Joseph d'Aubert, à Joseph-Antoine de Garcin, clerc de Carpentras. Rome, 7 nov. 1740 (f° 319) ; — la cure de « St-Geniez le Décolé », al. « *lou Dégoula* », vacante par décès de Mathieu Bernard, à Jean-Baptiste Eysseric, 26 févr. (f° 320 v°) ; — les chapelles « N.-D. du Clocher et St-Antoine de Lizieux », de N.-D. de Gap, vacantes par décès de Jacques Chaix, à Claude Thomé, docteur en théologie, archiprêtre et curé de Gap, 9 mars (f° 321 v°) ; — la cure de St-Symphorien, vacante par décès de Claude Reynaud, à François Jourdan, de Sisteron, 3 avril (f° 322 v°) ; — la chapelle N.-D. des Paris, paroisse de St-Jacques-en-Valgaudemar, vacante par décès de Jean Guibert, à Augustin du Mazel, curé dud. St-Jacques, 21 avril (f° 323) ; — la cure de La Pérusse, vacante depuis plusieurs années, à Jean Serre, prêtre de Mirabeau, 17 mai (f° 323 v°) ; — la chapelle Ste-Madeleine « sur le pont Jarrier », al. « de Jarri », diocèse de Grenoble, dépendant de la paroisse de St-Pierre de Champ, résignée par Jean Auprince, à Étienne Levens, prêtre de Marseille, bénéficier en l'église de Gap, 17 mai (f° 324 v°) ; — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, vacante par incapacité d'Antoine Vigne, clerc, à Joseph Ithier, prêtre du diocèse de Vienne, 12 mai (f° 325 v°) ; — la cure de Mison, résignée par Martin Julien, archiprêtre, en faveur de Joseph Ricou, secondaire d'Upaix, 18 juin (f° 326 v°) ; — la cure de « Jarjayes, diocèse de Sisteron », résignée par Laurent Barruol, à Sauveur Barruol, curé de Barret-de-Lioure et recteur de la chapelle Ste-Madeleine dud. Jarjayes, son neveu, 17 juin (f° 327) ; — la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, vacante par décès d'André Martin, à Antoine d'Astrevigne, clerc de Grenoble. Rome, 2 févr. (f° 329) ; — la cure de St-Pierre-de-Chaillol, vacante par décès de Réginald Heyriés, à Mathieu Marchon, prêtre de Gap, 8 août (f° 330 v°). — Lettres de grand vicaire, le siège vacant par décès de Claude de Cabanes, évêque de Gap : à Jean Auprince, docteur en théologie, et à « l'abbé de Moydiou », al. Claude Berger de Moydieu, bachelier en théologie, par le chapitre. Présents : Ignace Céas, prévôt,

Grégoire Rochas, Jean-François Tardieu, J.-B. Nas, Dominique Odoul, Jean-Mathieu Nas-de-Romane, J.-B. Sylvestre et François Pascal. Gap, 13 sept. (f° 331 v°) ; — à « l'abbé de Pina », doyen du chapitre, 17 sept. (f° 332).— Lettres : de vice-gérant en l'officialité, à Grégoire Rochas, théologal, 18 sept. (f° 333) ; — de promoteur, à François Lacombe, bachelier en théologie, id. (ib.) ; — d'official forain, à Jean Amé, chanoine de Sisteron, 22 sept. (f° 333 v°). — Collations : la cure de Bruis, résignée par Pierre Reverdin, à Claude Tourrès, acolyte, 6 oct. (f° 336) ; — la cure de Mison, résignée par Martin Julien, à Joseph Ricoux. Rome, 9 juil. (f° 336 v°);— le prieuré de Lagrand, résigné par Philippe Bence, à Jacques-François Mercier, clerc du diocèse de Paris, chanoine de la Ste-Chapelle. Rome, 23 avril (f° 338 v°) ; — la cure de Sigoyer-sur-Tallard, résignée par Jacques Amat, à Étienne Martin, curé de La Motte-en-Champsaur, son neveu. Rome, 25 nov. 1738 (f° 340 v°) ; mis en possession par Claude Thomé, curé de Gap, le 5 oct. 1741 (f° 341 v°) ; — la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, résignée par Claude Bellon, à Georges Bellon, clerc, 13 nov. (f° 342) ; — la cure de « Méyaros », résignée par Jean Aubert, à Antoine Tardieu, de Sisteron. 4 déc. (f° 344) ; — la cure de Laye, résignée par Claude Pélegrin, à François-Clément Richaud, curé d'Entrepierres, 5 déc. (f° 345) ; — la cure de La Motte-en-Champsaur, résignée par Étienne Martin, à Jean Aubert, curé de « Méyaros », 23 nov. (f° 346) ; — la cure de Buissard, vacante par décès de Mathieu Amayon, à Claude Pélegrin, de St-Julien, ancien curé de Laye, 5 déc. (f° 347) ; — le prieuré de St-Géraud de Montgardin et la chapelle St-Pélade fondée en l'église dud. Montgardin, résignés par Antoine de Revillasc, tonsuré du diocèse de Gap, à Gaspar Alexis de Plan des Augiers, prêtre du diocèse de Digne, docteur en Sorbonne, chanoine d'Embrun, élu évêque de Die [1]), et *vice versa*, avec l'agrément de Guillaume de Revillasc, prieur de St-Géraud d'Aspres et de Bernardin-François Foucquet, archevêque d'Embrun, 7-29 déc. 1741 (f° 348 v°). — Dispenses de bans, de parenté, etc.

G. 876. (Registre.) — In-f°, relié en basane, 300 feuillets, papier. Coté GGG.

1438-1748. — Insinuations du diocèse de Gap.

1741.— Collations : la cure de Roussieux, résignée par Jacques Jouve, à Marius Blanc, secondaire de Lemps, par Jean Auprince, sacristain et vicaire général, *sede vacante*, 12 déc. 1741 (f° 2) ; — la cure de Mirabeau, vacante par décès de Michel Couvet, à Michel Ripert, prêtre du diocèse de Digne. Avignon, 6 mars 1740/1 (f° 4) ; — la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, résignée par Claude Bellon, à Georges Bellon, acolyte, par Claude de Moydieu, abbé de St-Pierre de Nants, vicaire général, *sede vacante*, 12 févr. 1742 (f° 6 v°).

1742. — Lettres : de vicaire général et d'official par Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Gap, à Claude de Pina, doyen de Gap. Rodez, 26 janv. 1742 (f° 8 v°) ; — de vice-gérant, par le même, à Jean-André Lacombe, curé de Gap. Paris, 30 mars (f° 9) ; — de promoteur, à François Lacombe, bénéficier de Gap. Rodez, 26 janv. (f° 9 v°) ; — d'official forain en l'archiprêtré de Provence, au s^r^ Amé, chanoine de Sisteron. Présent, Antoine Gaspar de Cabrières, archidiacre de Rodez, id. (f° 10) ; — de grand vicaire, à André Lacombe, curé de Gap. Paris, au séminaire des Missions étrangères, 30 mars (f° 11) ; — de promoteur pour la Provence, à Augustin Peyrote, bénéficier de l'église de Sisteron. Rodez, 21 févr. (f° 12 v°) ; — de greffier pour l'officialité de Provence, à Jean-Louis Bernard, de Sisteron, id. (ib.). — Collations : le prieuré de Sigottier, sous le titre de « N.-D. du Mans », vacant par décès d'Antoine Baréty, à Marc-Antoine Chabert, bénéficier de l'église de Gap, par Guillaume de Revillasc, prieur d'Aspres. Gap, 7 mai (f° 15) ; — la cure de La Piarre, vacante par décès d'Antoine Barély, à Jean-Baptiste Olagnier, du diocèse de Sisteron, 14 avril (f° 16 v°) ; — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Jean Anglès, à Jean Preyre, curé du Château-d'Ancelle, 7 juin (f° 19 v°) ; — le prieuré du St-Sépulcre d'Aspres-sur-Buëch et les chapelles St-Jacques et Ste-Luce de Veynes, résignés par le chanoine Jean-François Tardieu, à Antoine Tardieu, diacre, curé de Méarots, 19 juil. (f° 20) ; — le prieuré-cure de Montclus, résigné par François Blanc, à J.-B. Teyssier, docteur en théologie, prêtre de Sisteron, 3 juil. (f° 20 v°) ; — la cure d'Entrepierres, résignée par Charles Chastel, à Joseph Fabre, d'Antraïs, id. (f° 21 v°) ; — les chapelles Ste-Catherine du Monêtier-d'Ambel et Ste-Marguerite de Beaufin, résignées par Joseph Fabre, à Paul-Ignace Roubaud, clerc habitué de l'église de Gap, 4 juil. (f° 22) ; — la sacristie de Gap, vacante par décès de Jean Auprince, au chanoine Jean-Mathieu Nas de Romane, 17 août (f° 23 v°) : — la prébende de St-Laurent-du-Cros, vacante par décès de J. Auprince, à Jean-Joseph Boyer, prêtre du diocèse de Senez, 17 août (f° 24). — Lettres de grand vicaire, par l'évêque de Gap, à Étienne de l'Isle, prêtre du diocèse de Rodez, docteur en théologie. Gap, 23 sept. (f° 26). — Collations : le prieuré de Sigottier, vacant par décès d'Antoine Barély, à « messire Salvy Fontaines, prêtre du dio-

[1]) Ce prélat, dernier évêque de Die, était neveu de l'archevêque de Vienne, Guillaume d'Hugues. Il naquit à Digne le 10 juil. 1709 et fut consacré évêque de Die le 20 janv. 1742.

cèse d'Albi », par le cardinal Léon de Gesvres, abbé de St-Géraud d'Aurillac. Paris, 6 sept. (f° 26 v°) ; — la chapelle Ste-Marguerite de Salignac, résignée par Simon Allègre, curé de Chardavon, à Jean Arnaud, de L'Escale, 26 sept. (f° 27 v°) ; — la cure de Château-d'Ancelle, résignée par Jean Preyre, à Mathieu Robert, de Mison, 20 oct. (f° 29) ; — la chapelle St-Baudille de Séderon, vacante par décès de Charles Reynaud, à Paul Jouve, de Séderon, vicaire de Vaumeilh, présenté par Mathieu Gautier, consul. 1er nov. (f° 31) ; — la chapelle Ste-Catherine de Lemps, résignée par Jean-Antoine Le Jeune, à Pierre Castagny, clerc de Sisteron, 9 nov. (f° 31 v°). — « Lettres d'official subrogé », en faveur de Joseph-Bruno Tournu, licencié ès droits, de Gap, 17 déc. (ib.). — Collations : la cure de Séderon, vacante par décès de Charles Reynaud, à Henri-Joseph Testanière, prêtre de Simiane, diocèse d'Apt, 17 déc. (f° 33) ; — le prieuré de Sigottier, vacant par décès d'A. Baréty, à Jean Guibert, de St-Dizier, diocèse de Die. Avignon, 18 avril 1742 (f° 40 v°).

1743. — Collations : la cure de Villebois, vacante par décès de Pierre Reboul, à Louis Reboul, du diocèse de Senez, 22 janv. 1743 (f° 44 v°); — le prieuré de N.-D. du Villar, mandement de St-André-en-Bochaine, résigné par Jacques Albin, de Bousson, à Mathieu Meyer, du diocèse de Turin. Avignon, 17 févr. 1742/3 (f° 46); — le prieuré de Montclus, résigné par François Blanc, à Jean-Baptiste Teissier, de Sisteron. Rome, 26 août 1742 (f° 49 v°) ; — led. prieuré du Villar en Bochaine, au chanoine François Pascal, par Guillaume de Revillasc, prieur d'Aspres. Gap, 22 mars 1743 (f° 51 v°). — Titres divers pour établir que le prieuré de Sigottier dépend de celui d'Aspres-sur-Buëch, produits par Marc-Antoine Chabert, prieur de Sigottier : Sentence rendue par Pierre de St-Agnian, abbé de Boscodon [1], commissaire apostolique (Ferrare, 4 déc. 1438), entre François de Revillasc, religieux, et Reynier, prieur d'Aspres, au sujet dud. prieuré de Sigottier. Boscodon, 10 nov. 1439 (f° 52 v°). — Échange, par François de Revillasc, du prieuré d'Aspres, pour le prieuré de Sigottier, possédé par Gérard de Revillasc, 2 sept. 1482 (f° 52 v°). — Bulle de sécularisation de l'abbaye d'Aurillac. Rome, 13 mai 1561 (f° 59 v°). — Accord au sujet du prieuré de N.-D. du Villar en Bochaine, entre Mathieu Meyer, prêtre du diocèse de Turin, curé de Livet, diocèse de Grenoble, pourvu à la suite du décès de Jacques Albin, son oncle, et François Pascal, chanoine de Gap, prieur dud. prieuré et recteur de N.-D. de Sauveterre. Gap, 8 juin 1743 (f° 69). — Collations de la cure de Ribiers, vacante par décès de François d'Ambrun, à Honoré Hodoul, prêtre, de La Motte, présenté par Joseph-Balthasar Ricard, « prêtre, missionnaire de N.-D. de Ste-Garde, prieur dud. Ribiers », 15 févr. 1743 (f° 71 v°). — Profession religieuse, en la prévôté d'Oulx, de Pierre Ithier, prêtre, de Charmes, diocèse de Vienne, prieur de St-Donat. Présents : Joseph Menel, docteur en théologie, prévôt, Charles Telmon, aumônier, Esprit Gally, pitantier, François Marquet, prieur de St-Étienne de Vallouise, Joseph Fantin, chantre, Joseph-Antoine de Roux, sacristain et prieur de St-Romain, Louis des Ambrois de Valfreyde, bachelier et courrier, Valentin Allemand, cellérier, Dominique Raymond, infirmier, Jean Agnès des Geneys, Antoine Juget, bachelier ès droits, Antoine Chacun, docteur en théologie et bachelier ès droits, Jean Chalmas, et Joseph-Antoine-Mathieu Bonnardel, chanoines d'Oulx. Témoins : Barthélemy André, curé de Savoulx, et Claude Gros, curé du Sauze-d'Oulx, 12 juil. 1740 (f° 73). — Collations : la cure de St-André-en-Bochaine, résignée par Nicolas Ithier, à Pierre Ithier, chanoine d'Oulx. Rome, 5 mars 1743 (f° 73 v°) ; — la chapelle du St-Esprit de La Villette, à St-Pierre de Chaillol, à Mathieu Marchon, curé dud. St-Pierre-de-Chaillol, 19 août (f° 75) ; — la cure de Trescléoux, résignée par Charles-Joseph Anglès, à André Rollin, id. (ib.). — Lettres de prêtrise à François d'Estienne de Prunières, chanoine de Rodez. Gap, 21 sept. (f° 76). — Collations : la cure de Melve, résignée par Honoré Hodoul, à Olivier-François Bouillet, curé d'Oze, 14 oct. (f° 76 v°) ; — la cure d'Aspres-lès-Corps, résignée par Joseph Augier, à François-Clément Richaud, curé de Laye, 28 sept. (f° 77 v°) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, résignée par Paul Amat, à Jean-Antoine Amat, moyennant une pension de 150 l. à Joseph Bourget, moine de Cluny. Avignon, 9 oct. (f°s 78 et 80 v°) ; — la cure de Laye, résignée par F.-C. Richaud, à Joseph Audier, curé d'Aspres-lès-Corps, 26 sept. (f° 80) ; — la cure de St-Martin de Thoard, vacante par décès de Joseph Laurent, à Jacques Burle, chapelain de Clamensane, 4 nov. (f° 84) ; — la cure de St-Martin d'Ancelle, résignée par Joseph Le Dou, à Jean-Jacques Maurel, curé de Lazer, 27 sept. ; mis en possession par Marc-Antoine Chabert, chanoine de Gap, 20 oct. 1743 (f° 84 v°) ; — le « prieuré de St-Jean de Chassagnes », vacant par décès du sr Barberoux, à Jacques-Étienne Dalmas, moine de Boscodon, par Jérôme-Ignace Duranti, recteur du collège des Jésuites d'Embrun. Témoins : Augustin Allard, chanoine, Joseph Allard, avocat, Jacques Melquiond, de L'Argentière, et Nicolas Sandre, de Chantemerle. Embrun, 25 nov. (f° 85) ; — le prieuré de St-Auban, vacant par décès de Noël-Jean Chassin, à Étienne de L'Isle, du diocèse de Rodez, 15 nov. (f° 86) ; — la cure d'Oze, résignée par Olivier-François Bouillet, à

[1] Depuis 1427 jusqu'en 1456. Cf. Fornier, *Hist. des Alpes*, t. II, p. 347.

Joseph Guibert, prieur de Montrond, mis en possession par Dominique Guibert, prieur de Montjai et de Sorbiers, 20 nov. (f° 86 v°) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap, vacant par décès de François Barberoux, à Paul-Ignace Roubaud, clerc de Gap, 25 nov. (f° 87) ; — le prieuré de St-Auban, vacant par décès de Jean-Noël Charras, à Étienne Aubert, curé de Reillanette. Avignon, 10 nov. 1743 (f° 88 v°).

1744. — Collations : la chapelle de St-Jean de Chassagnes, vacante par décès de François Barberoux, à Antoine Tardieu, de Sisteron. Rome, 7 janv. 1744 (f° 96) ; — la même chapelle, résignée par Pierre Girard, à Paul Gautier, clerc de Gap, par Grégoire Garnaud, procureur de Jean, prieur de Boscodon, 15 oct. 1594 (f° 96) ; — la cure de Pomet, vacante par décès de Pierre Pellegrin, à François Reguis, de Barret-le-Bas, 9 mars 1744 (f° 99 v°) ; — la cure de St-Martin d'Ancelle, résignée par Joseph Dou, à Jean-Jacques Maurel, présenté par Félix de Chevalier, prieur de Romette, 22 mars (f° 101) ; — le prieuré de N.-D. du Villar en Bochaine, résigné par Mathieu Meyer, à François Pascal, prêtre du diocèse de Vienne, moyennant 450 l. de pension. Rome, 17 août 1743 (f° 101 v°) ; — la cure du Noyer, vacante par décès de Jean Chauvet, à Mathieu de Cazeneuve, bénéficier de Gap, 9 avril 1744 (f° 103) ; — la cure de Venterol, vacante par décès de Jean-Jacques Fortune, à Jean Benoît, curé de La Fare, présenté par Étienne Maximin, « prieur-curé primitif » de Venterol et Piégut, 19 avril (f° 103 v°) ; — la cure de Lazer, résignée par Jean-Jacques Maurel, à Jean-Pierre Armand, al. Arnaud, 8 avril (f° 104) ; — le prieuré de St-André-de-Rosans, de nouveau à Jean-Antoine Amat, prêtre du diocèse de Gap. Avignon, 19 avril 1744 (f° 105 v°) ; — la cure d'Orpierre, résignée par Claude Reynier, à Étienne Reynier. Avignon, 18 nov. 1743 (f° 108) ; — la cure de St-Firmin, vacante par décès de Gaspar Pascal, à Jean-Gaspar Viguier, curé de Beaufin, présenté par François Wanderker, prieur de St-Firmin, résidant à Grenoble, 31 mai (f° 109 v°) ; — lad^{e} cure de St-Firmin, à Barthélemy Baruol, curé de Villesèche, diocèse de Sisteron, 16 mai (f° 110 v°) ; — la cure de Mézien, résignée par Jean Amat, à Mathieu Eyriès, 6 mai (f° 110 v°) ; — la chapelle St-Jean-de-Chassagnes, vacante par décès de François Barberoux, à Joseph-Bruno Tournu, 23 mai (f° 111) ; — la cure de Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de Jean de Loye, à Mathieu Robert, curé du Château-d'Ancelle, 28 mai (f° 111 v°) ; puis, à Jean-François Pellegrin, prêtre du diocèse de Sisteron, par François Amé, moine de Cluny, prieur de Thèze et dud. Sigoyer. Grenoble, 29 mai 1744 (f°s 112 et 115 v°) ; — la cure de Nibles, résignée par Vincent Thoinon, à Félix Thoinon, prêtre du diocèse de Sisteron. Rome, 31 déc. 1743 (f° 112 v°) ; — la cure de Charbillac, résignée par Mathieu Eyriés, à Jean Amat, 6 mai 1744 (f° 113 v°) ; — la cure de La Fare, résignée par Jean Benoît, à Joseph Preyre, 3 juil. (f° 114) ; — la cure d'Aspres-lès-Corps, vacante par décès de Clément Richaud et résignée par Joseph Preyre, à Michel-Joseph Donnet, bachelier en théologie, 3 juin ; mis en possession par Jean-Baptiste Francou, vicaire de Corps, 9 juil. (f° 114) ; — le prieuré-cure de Mirabeau, résigné par Michel Alphand, à Bernard Beraud, prêtre du diocèse de Riez. Avignon. 28 juin 1744 ; ce dernier, fils d'Antoine et d'Élisabeth Deiglun, de St-Julien-d'Asse, baptisé le 25 déc. 1714 ; tonsuré par Louis-Balthasar Phelipeaux, évêque de Riez, le 9 sept. 1731 (f° 116) : — la cure du Noyer, résignée par Jean-Baptiste Allard, à Mathieu Marchon, curé de St-Pierre-de-Chaillol, 31 juil. 1744 (f° 119 v°) ; — la cure de St-Firmin, résignée par Barthélemy Barruol, à Jean-Baptiste Chabrier, 12 août (f° 121) ; opposition à la prise de possession de lad^{e} cure, par Jean-Gaspar Viguier, curé de Beaufin, 7 sept. (f° 122) ; — la chapelle St-Sauveur et N.-D., de La Rochette, près Gap, résignée par Jean-Joseph Boyer, à Étienne de L'Isle, vicaire général de Gap, 28 sept. (f° 123) ; — la cure de Verclause, résignée par Joseph Laurens, à Alexis Brochier, du diocèse de Sisteron. Avignon, 25 sept. (f° 124) ; — la cure de Cornillac, résignée par Jean-Baptiste Bernard, à Pierre Gabriel, son cousin, 23 oct. (f° 126) ; — la cure du Castellar, résignée par Jean-Louis Bernard, chanoine de Chardavon, à Jean-Baptiste de Colongue, prêtre du diocèse de Digne, curé de Mélan. Avignon, 2 sept. 1744 (f° 127) ; — le prieuré de St-Auban, vacant par décès de Jean-Noël Charras, à Gaspar Reynier. Avignon, 19 nov. 1743 (f° 128 v°) ; — la cure de St-Pierre-de-Chaillol, résignée par Mathieu Marchon, à Jean-Joseph Davin, 22 nov. 1744 (f° 131 v°) ; — le prieuré de Tallard, vacant par décès de Jean-Baptiste Le Camus, du diocèse de Sisteron, à Étienne de L'Isle, vicaire général, 24 nov. (f° 132) ; — les chapelles St-Martin d'Ancelle, Ste-Catherine et St-Jean de La Motte-du-Caire, vacantes par décès de Jean-André Vincent, à Claude Thomé, archiprêtre, curé de Gap, 6 déc. (ib.) ; — le prieuré du Castellar, résigné par Jean-Louis Bernard, à Jean-Baptiste de Colongue, 12 déc. (f° 132 v°) ; — le prieuré de Tallard, vacant par décès de J.-B. Le Camus, à Jean-François de Sigoin de Châteauneuf, acolyte. Avignon, 25 nov. 1744 ; ce dernier, fils de Jean-Pierre, avocat, et de Lucrèce de Burle, de Curbans, né à Sisteron le 21 mars 1723 ; tonsuré par Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron, le 1er juin 1736 (f° 133). — « Lettres de grand vicaire de l'abbaye de La Cluse, pour l'abbé de Montmorillon », al. Antoine de Montmorillon, prêtre du diocèse d'Autun, abbé de Feniers en Auvergne, sacriste et comte de St-Jean de Lyon, par Jean-Jacques

Millo, abbé de La Cluse. Rome, 30 mars 1742 (f° 134 v°). — Collations : le prieuré de Barras, résigné par J.-B. de Colongue, à Joseph Gallicy, prêtre du diocèse de Riez. Rome, 7 sept. (f° 136 v°) ; — la cure de « La Rochette sur Gap », vacante par décès de François Donneaud, à J.-B. Chabrier, 22 déc. 1744 (f° 138).

1745. — Collations : la cure de St-Firmin, résignée par Jean Chabrier, à Jean-Gaspar Viguier, curé de Beaufin, 22 janv. 1745 (ib.) ; — le prieuré de Sigottier, vacant par décès de Marc-Antoine Chabert, à Joseph-Martin du Lauzier, chanoine de la collégiale d'Annonay, par Guillaume de Revillasc, prieur de St-Géraud d'Aspres. Aspres-sur-Buëch, 1er févr. (f° 141 v°) ; — la chapelle N.-D. de Pitié de Cornillac, résignée par J.-B. Bernard, à J.-B. Faure, clerc, 2 févr. (f° 142) ; — le prieuré d'Eyguians, dépendant de Lagrand, vacant par décès de dom Pompée Raffin, à dom Joseph Puget, religieux de Cluny, par Jean Puget, théologal de Gap, grand vicaire de « Jacques-François Mercier, abbé commendataire de Provin, chanoine de la Ste-Chapelle », prieur de Lagrand. Gap, 31 janv. (f° 143) ; — la chapelle Ste-Catherine de Tallard, vacante par décès de Marc-Antoine Chabert, à Claude Calandre, clerc, 2 févr. (f° 143 v°) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap et la chapelle « N.-D. des Abres », de Lagrand, résignés par M.-A. Chabert, à Étienne Miaille, clerc. Avignon, 25 janv. 1744/5 (f° 144 v°). — Lettres de prêtrise par l'évêque de Malissoles à Charles-Joseph Anglès, fils d'Antoine et de Madeleine Dupuy, de Veynes. Gap, 13 févr. 1745 (f° 147). — Collations : le prieuré de Sigottier et les chapelles St-Jean et Ste-Catherine de Tallard, résignés par M.-A. Chabert, à Jean Chabert, clerc de Gap. Avignon, 25 janv. 1744/5 (f° 148 v°) ; — le prieuré de Tallard, vacant par décès de « l'abbé Le Camus », à Bernard de Montmorillon, « prêtre du diocèse d'Autun, docteur de l'université d'Angers,... comte de Lyon », par Antoine de Montmorillon, vicaire général de l'abbé de La Cluse. Lyon, 23 févr. (f° 154 v°) ; — la cure de Cornillac, résignée par J.-B. Bernard, à Pierre Gabriel, 22 févr. (f° 156 v°) ; — la cure d'Orpierre, résignée par François d'Ambrun, prêtre du diocèse de Sisteron, à Jean Achard, curé de Vitrolles, 1er mars (f° 157) ; — la cure de Beaufin, résignée par Jacques de Ste-Guitte, à Pierre-André Davin, curé du Laux, 1er mars (ib.). — Ordinations : Ambroise de Rigaud, capucin, Louis Bozonnier, fils de Louis, tonsurés ; Joseph Albert et Louis Ézèque, du diocèse d'Embrun, minorés ; Jacques Comte, J.-B. Peyron, Jacques Pons, id., sous-diacres ; Étienne Eymar, Antoine Charbonel, Joseph Trouche, Louis Tholozan, François Blanc, Pierre Giraud, Pierre Ollivier, Alexandre Rémusat, Jacques Aubert, Jean-Joseph Mottet et André Fortoul, id., diacres ; Étienne Astier, prêtre. Gap, 3 avril (f° 157). — Dimissoires, à Augustin-Alipius de Rastel de Rocheblave, fils de Jean-Joseph et de Françoise-Élisabeth-Diane de Dillon, 5 avril (f° 157 v°). — Collations : la cure de Ventavon, résignée par Anselme Laugier, à François Évêque, curé de Valernes, 8 avril (ib.) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, vacant par décès de Pierre Thève, « chanoine et chantre de l'église collégiale de Fourvière de Lyon », à Jacques-Emmanuel Raymondet, prêtre du diocèse de St-Claude, par Antoine de Montmorillon, vicaire général de l'abbé de La Cluse. Lyon, 1er avril (f° 157 v°) ; — le canonicat et la chapelle de N.-D. de Sauveterre résignés par François Pascal, chanoine et prieur de N.-D. du Villar-en-Bochaine ou de La Faurie, à Jean Puget, théologal, recteur des chapelles de St-Jean-Baptiste de Ventavon et St-Michel de Ribeyret, et *vice versa*, 27 avril (f° 160) ; — la cure de Chabottonnes, vacante par décès de Jean Allec, à Joseph-Bruno Tournu, 6 av. (f° 160 v°) ; — la cure de Ventavon, résignée par Anselme Laugier, à François Évêque, curé de Valernes, 8 avril (f° 161) ; — le prieuré-cure des Baux, résignée par Jean Féréoud, à François Amat, curé de Rabou, 9 juin (f° 162) ; — la cure de Barras, résignée par Joseph Galicy, à Antoine Barras. Avignon, 13 mai (f° 164 v°) ; — la cure de St-Marcellin, près Veynes, vacante par décès de Thomas Rouars, à Antoine Quincieux, Antonin, 2 mai (f° 167) ; — la cure de Ste-Luce en Beaumont, vacante par décès de Joseph Pascal, à J.-B. Francou, 7 juin (ib.) ; — le prieuré de Chabottes, vacant par décès du sr Le Blanc, à Joseph-Martin du Lauzier, chanoine de la collégiale d'Annonay, par Grégoire Rochas, chanoine de Gap, vicaire de Félix de Chevalier, prieur de Romette, 26 juin (f° 167 v°) ; — le prieuré de Tallard, de nouveau à « l'abbé de Montmorillon, comte de Lyon ». Rome, 6 mai (f° 168) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, de nouveau à Jacques-Emmanuel Raymondet, id. (f° 168 v°) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap vacant par décès d'Étienne Miaille, à Jean Busco, 30 juin (f° 169) ; — la chapelle « N.-D. des Obres », à Lagrand, vacante par décès dud. « Méailhe », à Claude Calandre, 24 juin (f° 169 v°). — Lettres d'official, par l'évêque de Gap, à Étienne de L'Isle, vicaire général, 25 juin (f° 170 v°). — Collations : la cure d'Eygaliers, résignée par Esprit Rogier, à François Endignoux, de Plaisians, 7 juil. (f° 171 v°) ; — le prieuré d'Eygalayes, résigné par François de Coriolis d'Espinouse, à Jean-Baptiste-Ubert de Coriolis d'Espinouse, du diocèse d'Aix, 11 juil. (ib.). — Lettres de grand vicaire de Lagrand, par Jacques-François Mercier, abbé de St-Jacques de Provins, diocèse de Sens, chanoine de la Ste-Chapelle, prieur de Lagrand, à Étienne de L'Isle, vicaire général de Gap. Paris, 11 août (f° 173). — Ordinations : Pierre de Chabons, du diocèse de Vienne,

François Marseille, Joseph Albert, Louis Ézèque, sous-diacres : Pierre de Castagny, de Sisteron, Jacques Comte, Jacques Esmenjaud, Jacques Trouche, Pierre Giraud, André Fortoul, J.-B. Payan, Antoine-Pierre-Joseph Albert [1], Jacques Aubert et Pierre Ollivier, du diocèse d'Embrun, prêtres, 18 sept. 1745 (f° 173 v°). — Collations: le prieuré de Malijay, résigné par André Puget, à Jean-François Deiglun, de Volone, bachelier ès droits, 28 sept. (f° 174) ; — la cure de Rabou, résignée par François, Amat, à André Rollin, curé de Trescléoux, 9 oct. (f° 176); — la cure de Valernes, résignée par François Évêque, curé de Ventavon, à Michel-Joseph Bonnet, bachelier en théologie, curé d'Aspres-lès-Corps, 10 nov. (f° 177) ; — la cure de Neffes, résignée par Jean-François Amat, prieur de St-André de Rosans, faisant son noviciat à Ganagobie, à Antoine Amat, vicaire de Melve. Avignon, 31 août (f° 177 v°); — la cure de Charbillac, résignée par Jean Amat, à Denis Vincent, 2 nov. (f° 180 v°) ; — le prieuré d'Antraïs, vacant par décès d'Honoré Hodoul, du diocèse de Sisteron, à Jean-Joseph de Renard, d'Aspres, 22 nov. (ib.); — la cure de Trescléoux, résignée par Jean Rollin, à Barthélemy Barruol, du diocèse de Sisteron, 18 nov. (f° 181 v°) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par Pierre Gabriel, à Jean Amat, prieur de Charbillac, présenté par Antoine Quincieux, « prieur de Veyne, curé de St-Marcellin sur Veyne », 23 nov. (f° 182) ; — le prieuré du Castellar, à Jean-Baptiste de Colongue. Rome, 24 août 1745 (f° 183).

1746. — Collations : la cure de Vitrolles, résignée par Jean Achard, à Alexandre Achard, 10 janv. 1746 (f° 184 v°) ; — la cure d'Orpierre, résignée par François d'Ambrun, à Jean Achard, 1er mars 1745 ; mis en possession par André Bernard, curé d'Upaix, 31 janv. 1746 (f° 186 v°); — la cure de Mélan, résignée par J.-B. de Colongue, à Jean-François Pellegrin, du diocèse de Sisteron, 4 févr. (f°s 187 v° et 197 v°); — la chapelle N.-D. de Bethléem à Nibles, vacante par décès de René de Barrème de Marville, clerc du diocèse d'Arles, à Olivier-Louis du Virail, curé de Solaize, diocèse de Lyon, 10 janv. (ib.) ; — la cure de Valernes, résignée par François Évêque, à Michel-Jacques Donnet. Rome, 9 déc. 1745 (f° 189 v°) ; — la cure de Pelleautier, vacante par décès de François Lagier, à Denis Vincent, curé de Charbillac, 26 mars (f° 191); — la cure d'Aspres-lès-Corps, résignée par Michel-Joseph Donnet, à François Faure, du diocèse d'Embrun, 31 mars (ib.) ; — la cure de Neffes, résignée par Jean-Antoine Amat, à Jean-Baptiste Eysseric, curé de « St-Genis le Découla », 31 mars ; mis en possession par François Davignon, clerc de Curbans, 21 avril (f° 192) ; — lade cure de Neffes, résignée par J.-B. Eysseric, à Antoine Amat, 23 avril ; mis en possession par Jean-Pierre Arnaud, curé de Lazer, 28 avril (f° 192 v°) ; — la cure du « Laux », abandonnée par Pierre-André Davin, à Joseph Amat, acolyte, 1er mai (f° 193); — la sacristie de St-Andéol d'Upaix, résignée par Jean Venenc, à Joseph-François Mévouillon, clerc de Sisteron, son neveu, fils de feu Gaspar. Rome, 11 mars (f°s 194 et 197 v°); — le prieuré de Barras, Tournefort et La Pérusse, de nouveau à Antoine Barras, prêtre du diocèse de Sisteron. Rome, 15 mars (f° 195 v°); — la cure de Malijai, résignée par André Puget, à Jean-François Deiglun, bachelier en théologie et en droits. Rome, 1er janv. 1746 (f° 198); — la cure de Pelleautier, résignée par Denis Vincent, à Jean Amat, curé de Chateauvieux-sur-Veynes, 13 juil. 1745 (f° 202 v°) ; — la cure d'Authon, résignée par François Borély, à Joseph Fabre, d'Antraïs. Témoins : Joseph-François de Bonne, curé du Monêtier-Allemont, et Olivier Bouillet, curé de Melve. Gap, 20 sept. 1746 (f° 204 v°) ; — la cure de La Saulce, résignée par Hugues Borel, de La Rochette, à Jacques Anglès de Ste-Guitte, secondaire dud. lieu de La Saulce, chapelain de Ste-Madeleine de St-Pierre-d'Argenson, 28 nov. (f° 209 v°) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap vacant par décès d'Étienne Levens, à Pierre Cler de Labastie, docteur en théologie, curé de Romette, 20 avril (f° 210) ; — la chapelle Ste-Claire de Gap, résignée par Antoine Tardieu, curé de Méarots, à Joseph Martin, acolyte, de Gap, 14 oct. (f° 211 v°) ; — la cure de St-Pierre-d'Argenson, résignée par Thomas Dieuleveut, à François Davin, recteur de la chapelle N.-D. de la Conception à Embrun, 29 déc. (f° 212) ; — le prieuré de Tallard, « vacant en régale », à Étienne de L'Isle, vicaire général de Gap, par brevet royal. « Au camp de Mélis, près Lipploo », 23 août 1745 ; mis en possession par François Meyère, curé de Tallard, docteur en théologie, le 30 déc. 1746 (f° 214 v°).

1747. — Collations : le prieuré d'Aspres, résigné par Guillaume de Revillasc, à Antoine de Revillasc, prêtre de Veynes, prieur de N.-D. de Thuoux, chanoine d'Embrun, 3 janv. 1747 (f° 215) ; — la cure de Trescléoux, résignée par Balthasar Corriol, à Étienne Robert, 13 janv. (f° 217); — le prieuré du St-Sépulcre, ordre de St-Benoît, et les chapelles de St-Bernard à Cornillon et de St-Jacques et Ste-Luce à Veynes, résignés par Antoine Tardieu, curé de Méarots, à Joseph Tyrany, curé d'Ongles, diocèse de Sisteron, « dépendant de l'abbaye de St-Gilles », et *vice versa*, 1er sept. 1746 (f°s 218 et 226 v°); — la cure du Château-d'Ancelle, résignée par Mathieu Robert, à François

1) Mort curé de Seyne (Basses-Alpes), le 16 août 1804, auteur de l'*Histoire du Diocèse d'Embrun*, imprimée en 1783-86, à Embrun, par Pierre-François Moyse (Cf. Fornier, *Hist. des Alpes*, t. III, p. 147, note 3).

Maximin, 28 janv. 1747 (f° 220); — la chapelle St-Georges à St-Pierre-d'Argenson, vacante par décès de Thomas Dieuleveut, à François Davin, curé de St-Pierre-d'Argenson, 18 févr. (f° 220 v°) ; — le prieuré de Bruis et Montmorin, résigné par « Dominique de Vincent, de Cavaillon, prêtre du diocèse de Gap, abbé commendataire du monastère de St-Martin des Airs, ordre de St-Augustin, au diocèse de Troye en Champagne », à César-Augustin Chastan, clerc du diocèse d'Apt, son neveu, moyennant une pension de 200 l. Villeneuve-lès-Avignon, 20 nov. 1746 (f°s 220 v° et 223 v°) ; — le benéfice de Gap résigné par Pierre de Labastie, à Joseph de Labastie, prêtre, 6 mars 1747 (f° 221) ; — la cure de La Saulce, résignée par Hugues Borel, de La Rochette, à Jacques Anglès de Ste-Guitte, secondaire de La Saulce. Rome, 23 janv. 1747 (f° 222 v°) ; — la chapelle St-Honoré de Valernes, vacante par décès de Joseph Masse, à Raymond Bertrand, bénéficier de la cathédrale de Gap, 2 mai (f° 228) ; — le prieuré-cure du Bersac, résigné par Joseph Artaud, à Dominique Truchet, curé de Savournon, moyennant une pension de 200 l., 25 juin (f° 229 v°).— Lettres de grand vicaire de Gap, à Jean-André Lacombe, prêtre du diocèse de Sisteron, docteur en théologie, archiprêtre et curé de Gap. Paris, séminaire des missions étrangères, 8 juil. 1747 (f° 230 v°). — Collations : la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par Jean Amat, à Paul Berne, par Antoine Quincieux, prieur de Veynes, 2 juil. (f° 231) ; — la cure de Méarots, résignée par Antoine Tardieu, à Joseph Astier. Avignon, 9 juil. (f° 231 v°) ; — la chapelle Ste-Madeleine d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Antoine de Revillasc, chanoine d'Embrun, prieur d'Aspres et recteur de St-Sauveur d'Upaix, à Pierre Roux de Bellafaire, chanoine d'Embrun, 20 août (f° 232 v°) ; — la chapelle des Cinq plaies à Volone, vacante par décès de Jean-Pierre Aillaud, à Benoit Fabre. 24 juil. (f° 233) ; — la cure de Feissal, vacante par décès de Jean-Antoine Bezaudun, à Antoine Pons, 29 juil. (f° 233 v°) ; — l'abbaye de Clausone, résignée par Antoine de Robion, à Étienne de L'Isle, vicaire général et official de Gap. Rome, 13 mai 1747 (f° 234) ; — la « seconderie » de Mison, vacante par décès de Jacques Collombon, à Joseph Collombon, présenté par J.-B. Baudet de Beauregard, prieur de Mison, 9 août (f° 235 v°). — Lettres de grand vicaire, par l'évêque de Gap, à Charles-Félix-Jean de Galéan de Gadagne, prêtre du diocèse d'Avignon, licencié de la faculté de Paris. Gap, 15 sept. (f° 236). — Collation de la chapelle St-Jean-Baptiste, fondée en l'église de St-Marcellin de Châteauroux, diocèse d'Embrun, résignée par André Antoine, à Jean Bérard de Gottefrey, clerc du diocèse de Grenoble, 29 sept. 1747 (f° 237). — Lettres de vicaire général, par J.-B. d'Orlié de St-Innocent, prévôt d'Oulx, à Joseph de Corbeau, chantre de Vienne, en remplacement de J.-B. de Castellane, sacriste de St-Laurent de Grenoble, du consentement de : Antoine Charcun, prieur claustral d'Oulx, Esprit Galli, pitancier, François Marquet, prieur de St-Étienne de Vallouise, Joseph Fantin de La Combe, chantre, Louis des Ambrois de Valfreyde, courrier, Dominique Raymond, infirmier, Pierre Ribella, Jean Agnès des Geneys, drapier, Jean Chalmas, Joseph-Antoine-Mathieu Bonardel, Joseph-Hyacinthe Martin, chanoines d'Oulx. Oulx, 17 août 1744 (f° 237 v°).— Collations : le prieuré-cure de Barras, résigné par Joseph Artaud, à Dominique Truchet, curé de Savournon. Rome, 16 juil. 1747 (f° 239) ; — la cure de Quet, vacante par décès d'Honoré Brun, à Louis Bozonier, 3 oct. (f° 240 v°). — Lettres de grand vicaire, par l'évêque de Gap, à Jean Achard, curé d'Orpierre, 5 nov. (f° 241). — Résignations : du prieuré de Nibles, par Félix Toinon, du diocèse de Sisteron, demeurant à Briançon, à Antoine Pons, prêtre du diocèse d'Embrun, 12 nov. (f° 241 v°) ; — de la cure de Champoléon, par Joseph Blanc, à Pierre Lombard, curé de St-Michel de Chaillol, 13 nov. (f° 242). — Collations : la cure de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Joseph Marinon, à Denis Vincent, curé de Charbillac, 12 oct. (f° 242 v°) ; — le prieuré de Séderon, vacant par décès de Jean Julien, à Étienne de L'Isle, vicaire général, 26 oct. (f° 243 v°) ; — la cure d'Eyguians, résignée par Jacques Roux, à Jean-Baptiste Laval, 28 nov. (f° 245) ; — la cure de Lettret, vacante par décès de Jean Burle, à Claude Martin, curé de Piégut, 15 nov. (f° 245 v°) ; — la cure de Serres, résignée par Jean-Jacques Maurel, à Alexandre Achard, curé de Vitrolles, 14 nov. (f° 246) ; — la cure de Laragne, vacante par décès de Jean Bon, à Pierre-André Bernard, curé d'Upaix, 17 nov. (f° 246 v°) ; — la cure du Noyer, vacante par décès de Mathieu Marchon, à Jean-Louis-Honoré Arnaud, secondaire de St-Bonnet, 28 nov. (f° 247); — le prieuré de Thuoux, résigné par Antoine de Revillasc, à Guillaume-Pompée de La Villette. Avignon, 3 déc. (f° 248) ; — la chapelle N.-D. d'Espinouse, fondée à Clamensane par Honoré Burle, prêtre, à Louis Julien, curé de Thoard, 7 déc. (f° 250) ; — la cure de Chardavon, vacante par décès de Simon Allègre, à Balthasar Corriol, curé de Lagrand, 15 déc. (f° 252) ; — le prieuré de St-Jacques-sous-Upaix, résigné par François Bon, à Jean Bon. Avignon, 11 nov. (f° 253). — « Acte de refus, après examen, du *visa* pour le prieuré de Séderon, au s^r [J.-B.] Blanc, curé de Lachaup », pourvu à Avignon, en remplacement de Jean Julien, 22 nov. 1747 (f° 256 v°).

1748.— Collations : la cure d'Upaix, résignée par Pierre-André Bernard, à Jean-Pierre Arnaud, curé de Lazer, 18

janv. 1748 (f° 258) ; — la cure de St-André-de-Rosans, vacante par décès de Joseph Marinon, à Joseph-Félix Vincent, 15 janv. (f° 258 v°) ; — la cure de Chardavon, vacante par décès de Simon Allègre, à Marin Isnard, 13 janv. (f° 259 v°) ; — la cure du Monêtier-d'Ambel, vacante par décès de Jean Vinay, à Étienne Robert, curé de Trescléoux, 18 janv. (f° 260 v°) ; — la chapelle du St-Esprit ou de La Villette, de St-Pierre-de-Chaillol, vacante par décès de Mathieu Marchon, à Mathieu Vincens, curé de Rosans, 10 janv. 1748 (f° 261) ; — la chapelle de La Madeleine à Aspres, résignée par Antoine de Revillasc, à Pierre de Roux de Bellafaire, du diocèse d'Embrun. Rome, 21 sept. 1747 (f° 263). — Actes d'opposition : par Jean-Antoine Amat, prieur de St-André-de-Rosans, aux provisions de la cure dud. lieu en faveur du s[r] Vincent, curé de Charbillac, 27 févr. 1748 (f° 264) ; — par Pierre Joubert, prieur de St-Andéol d'Upaix, aux provisions de lad[e] cure par l'évêque de Gap en faveur du s[r] Arnaud, curé de Lazer, 16 mars (f° 265). — Collations : la cure de Vitrolles, résignée par Alexandre Achard, à André Rollin, curé de Rabou, 1[e] mars (ib.) ; — la chapelle de St-Sauveur et N.-D. de La Rochette, résignée par Étienne de L'Isle, à l'abbé de Gadagne, vicaire général, 8 avril (f° 266) ; — la cure de Lettret, résignée par Claude Martin, à Jean Maurel, de La Baume-lès-Sisteron, 27 mars (f° 267) ; — la cure de Nibles, résignée par Félix Toinon, à Antoine Pons, curé de Feissal, 1[er] avril (f° 267 v°) ; — le prieuré de N.-D. du Serre de Ribiers, vacant par décès de Joseph-Balthasar Ricard, à dom Pierre Sol, vicaire général de Cluny, par le cardinal Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, abbé de Cluny. Rome, 5 mars (f° 268 v°) ; — la cure d'Antonaves, vacante par décès d'Antoine Gaudran, à Jean-François Pellegrin, curé de Mélan, 29 mars (f° 269). — Refus de *visa* par l'évêque de Gap : à J.-B. Teissier, du diocèse de Sisteron, nommé par le vice-légat d'Avignon, le 7 déc. 1747, prieur de Séderon, 6 févr. 1748 (f° 269 v°) ; — à Jean-François Bonnefoy, clerc de Séderon, nommé aud. prieuré par led. vice-légat, le 20 avril, « jusqu'à ce qu'il ayt rapporté des certificats et subi ensuite l'examen », 13 mai 1748 (f° 270). — Collations : la cure de St-André-en-Bochaine ou de La Faurie, résignée par Pierre Ithier, à Michel Carle, vicaire de Veynes, 9 mai (f° 270 v°) ; — la chapelle N.-D. d'Espinasses à Veynes, vacante par décès de « Louis de Beaucouse », à Guillaume-Pompée de La Villette, 20 mai (f° 273) ; — le prieuré de St-Domnin de Barras, résignée par « Louis de de Laugier de Beaucouse », à Jean-François de Laugier de Beaucouse, prêtre du diocèse d'Aix, chanoine sacristain de la collégiale de Tarascon, 11 mai 1748 (f° 274) ; — la cure de Champoléon, résignée par Joseph Blanc, à Pierre Lombard. Rome, 9 déc. 1747 (f° 276). — Acte d'examen, par l'évêque de Gap, du s[r] Bonnefoy, pourvu du prieuré de Séderon, et renvoi du *visa* à deux mois, « pour luy donner le tems d'aprendre son catéchisme », 28 mai 1748 (f° 279). — Collations : la cure d'Eyguians, résignée par Jacques Roux, à J.-B. Laval. Rome, 5 janv. 1748 (f° 280 v°) ; — la cure de Lachau, vacante par décès de J.-B. Blanc, à J.-B. Charras, de Montauban, 6 mai (f° 281 v°) ; — la cure de Rabou, résignée par André Rollin, à Paul Berne, curé de Châteauvieux-sur-Veynes, 24 mai (f° 282) ; — la cure d'Antonaves, vacante par décès d'Antoine Gaudran, à Jean-François Pellegrin, mis en possession le 27 mai (f° 282 v°) ; — le prieuré de Ribiers, à dom Pierre Sol, « visiteur et vicaire général » de Cluny, mis en possession le 17 juin (f° 283 v°) ; — la cure du Monêtier-d'Ambel, non acceptée par Étienne Robert, à Claude Vincent, de Tallard, 17 juin (f° 284 v°) ; — la chapelle St-Jean à Tallard, vacante par décès de Jean Burle, à Antoine Clément, prêtre dud. Tallard, présenté par « Marie-Joseph duc d'Hostun, pair de France, comte de Tallard [1]), seigneur du duché de Lesdiguières, chevalier des ordres de Sa Majesté, gouverneur... et lieutenant général du comté de Bourgogne, et gouverneur particulier des ville et citadelle de Besançon, demeurant à Paris, en son hôtel, rue du Grand-Chantier, paroisse St-Nicolas-des-Champs », patron de lad[e] chapelle, Paris, 19 avril 1748 (f° 285) ; — la cure de Lachau, vacante par décès de J.-B. Blanc, à Joseph Collombon. Avignon, 29 mai (f° 286) ; — le prieuré de Séderon, résigné par Jean Julien, à J.-B. Teissier, prêtre du diocèse de Sisteron. Avignon, 7 déc. 1747; mis en possession le 17 juin 1748 (f° 289) ; — led. prieuré de Séderon, à Jean-François Bonnefoy, mis en possession le 19 juin (f° 292) ; — la chapelle N.-D. de Consolation à Savournon, vacante par décès de Joseph Artaud, à Augustin-Alipius de Rastel de Rocheblave, clerc, 10 juil. (f° 292 v°) ; — la cure de Lazer, résignée par Jean-Pierre Arnaud, à Joseph Amat, de Lachau, secondaire du Poët, 11 juil. (f° 293 v°) ; — le prieuré de Romette, résigné par Félix de Chevalier des Oches, chanoine honoraire de St-André de Grenoble, à Joseph de Corbeau, prêtre du diocèse de Belley, conseiller au parlement de Grenoble, prébendé en la métropole de Vienne. Avignon, 1[er] mai 1748 (f° 295) ; — le prieuré de Séderon, vacant par décès de Jean Julien, à Jean-François Bonnefoy, clerc du diocèse de Gap, 6 juil. 1748 (f° 298). — Lettres de tonsure, dispenses de parenté, de bans, etc. *passim*.

[1]) Fils de Camille d'Hostun, maréchal de France (mort le 30 mars 1728).

G. 877. (Registre.) — In-f°, relié en basane, 250 feuillets, papier. Coté HHH.

1747-1753. — Insinuations du diocèse de Gap.

1748. — Collations : la cure de Lazer, résignée par Jean-Pierre-Arnaud, à Gaspar Bernard. Château de Charance, 13 août 1748 (f° 1); — le prieuré-cure de Mirabeau, résigné par Bernard Beraud, à Pierre Beraud, prêtre du diocèse de Riez. Avignon, 16 juin 1747 (f° 1 v°) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par Paul Berne, à Joseph Amat, 9 août 1748 (f° 4 v°) ; — la cure de Lachau, vacante par décès du s[r] Blanc, à Joseph Collombon, bachelier ès droits, secondaire de Mison, présenté par dom Jean *de Corio*, licencié ès droits, de l'ordre de Cluny, prieur de Ganagobie et de Lachau, 25 août (f° 6 v°) ; — le prieuré de Séderon, vacant par décès de J.-B. Blanc, à Étienne de L'Isle, prêtre du diocèse de Rodez, vicaire général de Gap, 21 sept. (f° 7) ; — la cure de Glaisil, vacante par décès de Joseph Garcin, à Étienne Robert, curé de Trescléoux. Serres, en cours de visite, 26 sept. (f° 7 v°) ; — le prieuré de Romette, à Antoine-René de Bardonnèche, chanoine de N.-D. de Grenoble [1]). Rome, 17 sept. (f° 8) ; — la cure de Savournon, résignée par Dominique Truchet, à Denis Saurin de Barras. Montmorin, 28 sept. (f° 10) ; — la cure de Trescléoux, résignée par Étienne Robert, à Laurent Aubert. Lagrand, 12 oct. (ib.) ; — la cure de La Roche-des-Arnauds, résignée par Henri Meynier, à Joseph-Hilaire Barou. Avignon, 20 août (f° 12); — la chapelle St-Blaise d'Upaix, résignée par Jean Venenc, sacristain d'Upaix, à Joseph-François Mévouillon, clerc de Sisteron. Avignon, 5 sept. (f° 13 v°). — Consentement par Joseph de Leydet, de Sigoyer, chanoine de la collégiale de St-Victor de Marseille, prieur de N.-D. de Mendanoïs de L'Escale, à l'union de son prieuré à lad. collégiale, 24 févr. 1746 (f° 14 v°). — Lettres de maître ès arts, à Jean-Baptiste Brun, de Ventavon, prêtre. Avignon, 26 sept. 1748 ; led. Brun, fils de Jacques, châtelain de Ventavon, et de Marie Guibert, baptisé le 8 août 1717 (f° 15).

1749. — Collations : la cure de La Roche-des-Arnauds, résignée par Henri Meynier, à Jean-Pierre Reynaud, vicaire de Gap, 20 janv. 1749 (f° 17) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap vacant par décès de Barthélemy Sarrasin, à François Avon, curé de St-Nicolas, 19 févr. (f° 20) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, résigné par Jean-Joseph Faure, à Jean-Mathieu Nas-Romane, sacristain de Gap. Avignon, 20 févr. 1748/9 (f° 20 v°) ; — la chapelle de la Ste-Vierge à Savournon, vacante par décès de Joseph Artaud, au s[r] Truchet, curé du Bersac, 16 févr. (f° 23 v°); — la sacristie de St-Andéol d'Upaix, vacante par décès de Jean Venenc, à Benoît-Pompone de Lafont, clerc. Rome, nov. 1748 (f° 24); — la cure de St-Martin de Thoard, résignée par Jacques Burle, à Louis Jullien, bachelier en théologie, de Thoard, 17 mars (f° 26) ; — la chapelle des Cinq plaies, de Volone, abandonnée par Étienne Baile, à Sébastien Amayon, 11 avril (f° 26 v°) ; — la cure de St-Auban, résignée par Denis Julien, à Raymond Fie, 20 avril (ib.) ; — « la chapelle La Furméyère », vacante par décès de Pierre Roux de Bellafaire, du diocèse d'Embrun, à François-Dominique Tyran, prêtre dud. diocèse, par Antoine de Revillasc, prieur de St-Géraud d'Aspres, 28 juil. (f° 30) ; — la chapelle des Onze mille Vierges, de Gap, vacante par décès de Jean-André Lacombe, à Raymond Giraud, présenté par Jean-Joseph-Félix-Xavier-Henri des Rollands de Cantelme, chevalier de St-Louis, citoyen d'Avignon, juspatron, 8 août 1749 ; led. Giraud, fils de François et de Susanne Selva, de Reillanette, tonsuré par l'évêque d'Inguimbert, à Carpentras, le 20 sept. 1737 (f° 30 v°) ; — la cure de Sorbiers, résignée par Dominique Guibert, prieur de Montjai, à Joseph Guibert, curé d'Oze, moyennant 50 l. de pension, 21 août (f° 33) ; — la cure de Gap, résignée par Jean Achard, curé d'Orpierre, à Denis Pausin, curé de Savournon, 1[er] juil. (f° 33 v°) ; — « la chapelle des frères pénitents blancs fondée sous le titre des Cinq playes de N.-S. J.-C. » à Volone, abandonnée par Étienne Bayle, à Joseph de Sauret; mis en possession par Joseph de Gaffarel, docteur en théologie, prieur de Volone, 22 août (f° 34) ; — la cure de Valserres, résignée par Jean-Joseph Saurel, à Balthasar Amyer, curé de Châteauvieux-sur-Tallard, moyennant 150 l. de pension, 3 oct. (f° 35) ; — la chapelle St-Joseph de La Motte-du-Caire, vacante par décès de Pierre Roux, à Louis de Roux, prévôt de Die, 4 oct. (f° 35 v°) ; — la cure de Piégut, résignée par Pierre Reverdin, à François Froment, de Gap, 21 oct. (f° 36); — la cure de Savournon, résignée par Denis Pausin, à Joseph-Félix Vincens, 25 oct. (f° 39 v°) ; — le prieuré-cure de Ste-Euphémie, résignée par Antoine Roux, de Montguers, à François Charras, son cousin germain, de Montauban, moyennant 65 l. de pension, 18 nov. (ib.) ; — le prieuré-cure de Montéglin, résigné par Jean-Antoine Armand, à Joseph Bois, moyennant 200 l. de pension. Rome, 29 sept. (f° 42). — Lettres de vicaire général, par Michel-François Prat, précenteur de la collégiale de N.-D. de Villeneuve-lès-Avignon et vicaire général de J.-B. de Bellon, abbé de St-André-lès-Avignon, à Jacques de Cruvellier, moine de la congrégation de St-Maur, 21 déc. 1749 (f° 44). — Collations : la cure de N.-D. de Puy-Servier à Valserres,

1) Né le 17 juin 1721, sacré évêque de Vence le 15 mars 1772, mort le 6 oct. 1783.

résignée par Jean-Joseph Saunier, à Jean-Balthasar Amier, curé de Châteauvieux-sur-Tallard. Rome, 28 oct. (f° 44 v°); — la cure de St-Nicolas de Montorsier, résignée par François Avon, à Pierre Lombard. 10 déc. (f° 46 v°) ; — la cure de La Bâtie-Neuve, vacante par décès de Jean Preyre, à Jean-Baptiste Chabrier, 24 déc. (f° 47 v°) ; — le prieuré de Bruis et Montmorin, vacant par nullité du titre de César-Auguste Chastan, à Jean-Mathieu Nas de Romane, sacristain de Gap, par brevet royal. Versailles, 7 sept. 1749 (f° 48).

1750. — Collations : le prieuré du Monêtier-Allemont, à Jean-François de Barrin, prêtre et chanoine de Grenoble, par brevet royal, 27 avril 1749 ; mis en possession le 9 janv. 1750 (f° 51) ; — la cure de « La Rochette-sur-Gap », résignée par J.-B. Chabrier, à Paul Bois, 28 janv. 1750 (f° 52 v°) ; — la cure de Champoléon, résignée par Pierre Lombard, à Claude Eymar, du diocèse d'Embrun, présenté par François Dalmas, recteur du collège des Jésuites d'Embrun, 21 déc. 1749 (f° 53 v°); — la cure de Savournon, non acceptée par Joseph-Félix Vincens, à J.-B. Brun, 9 janv. 1750 (f° 56 v°) ; — le prieuré de St-Jean de Ribiers, résigné par dom Pierre Sol, moine de Cluny, de l'ancienne observance, vicaire général de l'ordre, demeurant à Paris, au collège de Cluny, place de Sorbonne, à dom Charles-Louis de Crévent, moine du même ordre, prieur de « N.-D. du Pré-lez-Dousy », diocèse d'Auxerre. Paris, 10 sept. 1749 (f° 59 v°); — la cure d'Agnielles-en-Bochaine, résignée par Hyacinthe Guiraud, à Joseph Amat, curé de Châteauvieux-sur-Veynes, 18 févr. 1750 (f° 61 v°) ; — lad° cure de Châteauvieux-sur-Veynes, à Jean-Joseph Corréard, procuré de Montbrand, 25 févr. (f° 62 v°(; — le prieuré de Sorbiers, résigné par Dominique Guibert, à Joseph Guibert, son neveu, moyennant 120 l. de pension. Rome, 15 sept. 1749 (ib.) ; — la cure de Quet, résignée par Louis Bozonier, à Joseph Pelenc, 5 mars (f° 67) ; — la cure de St-André-de-Rosans, résignée par Étienne Robert, à Paul Jouve, de Séderon, 10 mars (f° 68) ; — le prieuré de Barret-de-Lioure, vacant par décès d'Elzéar Olier, à dom Christophe de Soubaigner, dit de Joannin, religieux de la congrégation de St-Maur, 21 déc. 1749 ; mis en possession le 2 avril 1750 (f° 69) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Tallard, résignée par Joseph-Balthasar Amier, à François Froment, curé de Piégut, 15 mars (f° 70) ; — le canonicat de Chardavon, à La Baume-lès-Sisteron, vacant par décès ou abandon de Nicolas Civet, à Jean-André Pontet, prêtre du diocèse de Sisteron. Avignon, 1er avril 1749 (f° 72) ; — le prieuré de Barret-de-Lioure, de nouveau à Christophe de Soubaigner, par Michel-François Prat, vicaire général de l'abbé de St-André-lès-Avignon, 3 mai (f° 75 v°) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Tallard, résignée par François Froment, à François Faure, curé d'Aspres-les-Corps, 11 mai (f° 77) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par Joseph Amat, à Jean-Joseph Corréard. Rome, 25 mars (f° 78 v°) ; — la cure d'Auribeau, résignée par Claude Chastoul, à Jean Avril, de L'Escale, 8 mai (f° 79 v°) ; — le prieuré de Laup-Jubéo, vacant par décès de François de Castellane, à Jean de Renard, 12 mai (f° 80) ; — le prieuré de Barret-de-Lioure, vacant par décès d'Elzéard Olier, à Jean La Tour, curé de St-Germain L'Hermite, du diocèse de Clermont en Auvergne. Gap, 23 juin (f° 80 v°) ; — la cure « d'Aspres-sur-Corp », résignée par François Faure, à J.-B. Guiraud, du diocèse de Senez, 19 juin (f° 83 v°) ; — le prieuré de Montbrand, vacant par décès du sr du Péron, chanoine de St-André de Grenoble, à Guillaume-Pompée de La Villette, clerc, prieur de Thuoux et chapelain de N.-D. d'Espinasses, à Veynes, par Antoine de Revillasc, prieur d'Aspres. Veynes, 2 juil. (f° 85 v°) ; — le prieuré de Barret-le-Bas, résigné par François Charras, à Laurent Aubert, curé de Trescléoux, 19 août (f° 87 v°) ; — le prieuré de Montbrand, à Joseph Flauvans, clerc du diocèse de Grenoble. Avignon, 24 août (f° 88) ; — la cure d'Auribeau, résignée par Claude Chastoul, à Jean Avril. Rome, 29 juin (f° 90 v°). — Procuration à Joseph de Corbeau, chantre de la primatiale de Vienne, par Jean-Baptiste d'Orlié de St-Innocent, évêque de Pignerol, prévôt d'Oulx, « pour nommer aux bénéfices dépendants d'Ouls ». Pignerol, 14 janv. 1750 (f° 92). — Collations : la prévôté de Chardavon, vacante par décès de François de Castellane, à Pierre de Lieutaud, d'Aix, grand vicaire d'Orange, par brevet royal. Versailles, 17 mai (f° 93) ; — la cure de St-Jean-des-Vertus, résignée par François Philibert, à Jean-François Gorde, du diocèse de Riez, 6 oct. (f° 96). — Procuration par Pompone de Rivière, prieur de Mévouillon, à Jean-Antoine Reynier, notaire d'Upaix, pour nommer aux bénéfices dépendants de son prieuré. Lyon, 29 déc. 1750 (f° 103 v°). — Collation de la cure de La Bâtie-Vieille, résignée par Louis Isnard, à Joseph Espié. Rome, 5 oct. (f° 104).

1751. — Collation de la chapelle de N.-D. de Consolation à Savournon, résignée par Augustin-Alix de Rastel, à Dominique Michel, curé du Bersac. 12 janv. 1751 (f° 107 v°). — « Lettres de vice-gérent à l'officialité » de Gap : à Joseph Colombon, docteur en théologie, 24 févr. (f°s 110 v° et 117) ; — à Jean-Mathieu Nas de Romane, sacristain de Gap, 7 mars (f° 111). — Procuration par Pierre de Lieutaud, vicaire général d'Orange, prévôt de Chardavon, à Étienne de L'Isle, vicaire général de Gap, pour nommer aux bénéfices dépendants de sa prévôté. Orange, 24 déc. 1750 (f° 111 v°). — Titre patrimonial, de 99 l. 10 s. de rente, par Dominique Abel, notaire de Châteauneuf-de-

Chabre, à Joseph Abel, son fils, étudiant au séminaire de Ste-Garde à Avignon, 13 mars 1751 (f° 112). — Collations: le bénéfice de Gap résigné par Raymond Bertrand, à Jean Chabert, sous-diacre de Gap, 25 mars (f° 112 v°) ; — la chapelle N.-D. de Bellevue à Melve, vacante par décès de J.-B. Chabrier, à Olivier Bouillet, curé de Melve, 14 juin (f° 118 v°) ; — la cure de Sorbiers, vacante à cause de la nullité du titre de Joseph Guibert, à Antoine Abert, 14 juin (f°s 119 et 124);— les chapelles N. D. d'Auberuffe et de Baudouin de Chassagnes, de Gap, résignées par Jean-François Lacombe, à Jean-François Tardieu, chanoine de Gap, 24 juin (f° 120) ; — le canonicat résigné par led. J.-F Tardieu, aud. J.-F. Lacombe, 25 juin (f° 120 v°) ; — la cure de La Bâtie-Neuve, vacante par décès de J.-B. Chabrier, à Pompone Gautier, 11 juin (f° 121 v°) ; — le prieuré de St-Pierre de Chaix, à St-Auban, vacant par décès de Jean-Noël Charras, à Louis-Hyacinthe Le Blanc, clerc d'Aix, par Louis-Sextius de Jarente La Bruyère, évêque de Digne, procureur du chapitre de St-Victor de Marseille. Paris, 1er août (f° 125) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Veynes, résignée par Jean-Joseph Corréard, à Claude Pellegrin, curé de Buissard, 14 août (f° 126). — Résignation d'un canonicat de Chardavon, à La Baume-lès-Sisteron, par Joseph Lebraud, à cause de ses infirmités, 21 août 1749 (f° 126). — Collations : le prieuré de Chabottes et la sacristie de St-Bonnet, vacants par décès de Sixte Le Blanc, à Abel-André de Bardonnèche, clerc du diocèse de Grenoble, par Antoine-René de Bardonnèche, chanoine de la cathédrale de Grenoble, prieur de Romette, 18 août (f° 127) ; — le prieuré de St-Pierre de Chaix à St-Auban, vacant par décès de Jean-Noël Charras, à Jean Baptiste-Polyxène-Elzéard Ripert de Montclar, sous-diacre du diocèse d'Aix. Avignon, 29 août (f° 128) ; — la cure de Buissard, résignée par Claude Pellegrin, à Jean-Joseph Corréard, curé de Châteauvieux-sur-Veynes, et *vice versa*, Château de Charance, 14 août (f° 129 v°). — Acte de fondation d'une mission à Lachau, par Marguerite Mathieu, dud. Lachau, habitant à Aurel, moyennant le capital de 400 l. Aurel, 17 juin 1751 (f° 131 v°).— Collations: les chapelles « N.-D. d'Alberuffe » de Gap et N.-D. du Palais de Bruis, résignées par Jean-François Tardieu, à Arnoux Subé-Blanc, clerc de Gap. Rome, 9 août (f° 133) ; — la cure de Rambaud, vacante par décès d'Arnoux Raymond, à Pierre Masse, 23 oct. (f° 137 v°);— la chapelle St-Jean d'Auriac, vacante par décès dud. A. Raymond, à Mathieu Vincent, curé de Rosans, 1er déc. (f° 138) ; — la cure de Nibles, résignée par Antoine Pons, du diocèse d'Embrun, à Michel Lantois, curé de Clamensane, du diocèse de Sisteron, et *vice versa*, 22 déc. (f° 138 v°) ; — la chapelle N.-D. à Chabottes, à Pierre Pacard, clerc du diocèse de Grenoble, présenté par Michel-Charles Le Clerc, chanoine de Grenoble, et par Pierre-Charles Le Clerc et Oronce de Galbert, conseillers au parlement, 5 déc. 1751 (f° 139).

1752. — Collations: la prévôté de Gap et la chapelle Ste-Catherine de Valernes, résignées par Ignace Céas, sous-diacre, malade, à Charles-Bruno Céas, prêtre bénéficier de N.-D. de Gap, 15 janv. 1752 (f° 140 v°) ; — le canonicat de Gap vacant par décès d'Ignace Céas, à Joseph-Bruno Tournu, prieur-curé de Chabottonnes, 17 févr. (f° 151 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine de Valernes, vacante pour même motif, au sr Brun, maître ès arts de l'université d'Avignon, 27 janv. (f° 152) ; — la même chapelle, à Gabriel de Renard, clerc de Grenoble, 29 janv. (ib.) ; — la cure de Gap résignée par Denis Pausin, à Pompone Gautier, curé de La Bâtie-Neuve, présenté par Jean-Mathieu Nas de Romane, sacristain de Gap, 26 févr. (f° 153) ; — la sacristie de Gap, vacante par décès de Jean-Mathieu Nas de Romane, à Grégoire Rochas, chanoine, 12 mars (f° 153 v°) ; — le canonicat vacant par décès dud. Nas de Romane, au prévôt Charles-Bruno Céas, 12 mars (f° 155) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap résigné par led. prévôt Céas, à Pompone-Benoît de Lafont, minoré, 8 avril (f° 156 v°) ; — le canonicat vacant par décès de François Masseron, à Mathieu de Cazeneuve, bénéficier, 7 avril (f° 157 v°) ; — le prieuré de Sigoyer, résigné par noble Pie de Fassion de Ste-Jay, à Joseph-Pie-Gabriel de Menon, clerc du diocèse de Vienne, chevalier de St-Jean de Jérusalem. Rome, 2 févr. 1752 (f° 158 v°) ; — le prieuré de St-Arey et le canonicat vacant par décès de François Masseron, à Antoine Mauduech, prêtre, chapelain de « Ste-Marguerite de Montalquier », maître ès arts, bachelier en théologie de l'université d'Avignon, 2 mai (f°s 160 et 166) ; — le bénéfice de Gap résigné par Jean-François Lacombe, à Joseph Astier, curé de Méarots, 3 avril (f° 161) ; — la chapelle N.-D. de Victoire de Valernes, vacante par décès de François Masseron, à Jean-Joseph Boyer, du diocèse de Senez, 8 avril (f° 161 v°) ; — le canonicat vacant par décès d'Ignace Céas, à J.-B. Brun, 15 mars (f° 162) ; — la cure de Ste-Luce, résignée par J.-B. Francou, à Raymond Bertrand, 21 avril (f° 163 v°) ; — le prieuré d'Antraïs, vacant par décès de Jean-Joseph de Renard d'Asprès, du diocèse de Grenoble, à Jean-Joseph Boyer, du diocèse de Senez, 20 avril (f° 164) ; — la cure d'Aspremont, vacante par décès de Claude-Joseph Brunier, à Joseph Burle, 25 avril (f°s 165 et 170) ; — les chapelles N.-D. à Gap et Sts-Germain et Nicolas à Rambaud, vacantes par décès d'Étienne Dalmas, à Antoine-Étienne-Nicolas Fantin, clerc du diocèse d'Embrun, 30 juin 1752 (f° 170 v°) ; — le prieuré de St-Arey, vacant par décès de

François Masseron, à François Pascal, chanoine de Gap, par Joseph de Corbeau, chantre de la primatiale de Vienne, vicaire général de J.-B. d'Orlié, évêque de Pignerol, prévôt d'Oulx. Grenoble, 14 juin 1752 (f° 172 v°) ; — la cure de St-Firmin, vacante par décès de Gaspar Viguier, à Pierre Sambain, par François Wamberkel, docteur en théologie, chanoine de Grenoble, prieur de St-Michel de Connexe, prieur et seigneur de St-Firmin. Grenoble, 3 août (f° 173) ; — le prieuré de Bruis et Montmorin, vacant par décès de Jean-Mathieu Nas de Romane, à Jean-Louis Chalvet de Maubec, grand vicaire de Grenoble, par brevet royal. Versailles, 16 avril 1752 (f° 174); — le canonicat résigné par Antoine Mauduech, à Jean-Baptiste-Claude de La Gache, du diocèse de Grenoble. Avignon, 26 août (f° 176 v°) ; — le prieuré de St-Arey, près Gap, vacant par décès de François Masseron, à Antoine Mauduech, 28 août (f°s 178 et 186 v°) ; — les chapelles St-Jean et Ste-Catherine de Bruis, vacantes par décès de Balthasar Poitevin, à Arnoux Subé-Blanc, 7 août (f° 179) ; — le canonicat vacant par décès de François Masseron, à Mathieu de Cazeneuve, 6 sept. (f° 181) ; — la cure de Thèze, vacante par décès d'Antoine Monteillet, à Jean-Antoine Richaud, du diocèse de Sisteron, 19 août (f° 181 v°). — Mises en possession : la chapelle St-Jean d'Auriac, paroisse de La Rochette, à Mathieu Vincent, 12 sept. (f° 182) ; — la chapelle Ste-Catherine de Valernes, à Jean-Gabriel de Renard, chanoine de Ste-Marthe de Tarascon, 20 août (f° 182 v°) ; — la chapelle N.-D. de la Victoire, de Valernes, à Jean-Joseph Boyer, 23 août (ib.) ; — le prieuré d'Antraïs, à Jean-Joseph Boyer, id. (f° 183) ; — le canonicat résigné par Antoine Mauduech, à J.-B.-Claude de La Gache, 14 sept. (f° 183 v°). — Collations : la cure de La Motte-en-Champsaur, vacante par décès de Jean Aubert, à Jean-Joseph Davin, curé de St-Pierre-de-Chaillol, 11 sept. (f° 184) ; — la cure de L'Épine vacante par décès de François Gérard, à Joseph-Félix Vincent, 4 nov. (f° 189 v°) ; — la cure de Salignac, résignée par Jean-Pierre Bosse, du diocèse de Sisteron, qui l'occupait depuis 32 ans, à Thomas Richaud, moyennant une pension viagère de 40 l., 13 sept. (f° 190 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine de Ribiers, vacante par décès de Jean Maigret, à Balthasar Bois, 21 oct. (f° 191) ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, vacante par décès de Jean Meynier, à J.-B. Eysseric, curé de Neffes, 25 oct. (f° 193) ; — la chapelle de la Madeleine de Corps, vacante par décès de François Tourniaire, à Barthélemy-Joachim Eymar, 7 nov. (f° 195 v°) ; — la cure de Corps, vacante par décès dud. F. Tourniaire, à Gaspar Reynier, curé de Montmaur, 7 nov. (f° 196) ; — le prieuré-cure de Ribeyret, vacant par décès de David « Magnet », à Antoine Mauduech, de Claret, 21 oct. (f° 196 v°) ; — la cure de Salignac, résignée par Jean-Jules Bosse, à Thomas Richaud, 6 déc. (ib.) ; — la cure de Cornillon, vacante par décès de Louis Chesler, à Jean-François Brachet, du diocèse de Sisteron, 13 oct. (f° 198) ; — la chapelle de « Beaudon Chassagne », de la cathédrale de Gap, vacante par décès de Jean-François Tardieu, à Jean-François Lacombe, 30 déc. (f° 199) ; — le prieuré-cure de Ribeyret, vacant par décès de David « Maniet », à Mathieu Vincent, curé de Rosans, 20 oct. (f° 199 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine de Jalasse à Ribiers, vacante par décès de Jean Maigret, à Gaspar Jean, chapelain de St-Joseph dud. Ribiers, 24 oct. (f° 200) ; — le bénéfice de N.-D. de Gap résigné par Joseph Astier, curé de Méarots, à Claude Roubaud, 13 déc. (f° 203) ; — la cure d'Urtis, résignée par Esprit Roux, à François Maximin. Rome, 9 oct. 1752 (f° 203 v°).

1753 — Procuration par Antoine-René de Bardonnèche, coseigneur de La Rochette, chanoine de Grenoble, vicaire général de Vienne et prieur de Romette, pour nommer aux bénéfices de la dépendance de Romette. Grenoble, 13 janv. 1753 (f° 205). — Titre clérical de Jean-François Provensal, « minoré, estudiant actuellement au séminaire de Ste-Garde à Avignon », par Pierre-Antoine Provensal, bourgeois d'Ancelle, son frère, 6 janv. (f° 205 v°). — Collations : le doyenné de Gap, à Étienne de L'Isle, docteur en théologie de la faculté de Toulouse, vicaire général et official de Gap. Présents : l'évêque de Condorcet, J.-B.-Claude de La Gache, archidiacre, Bruno Céas, prévôt, Grégoire Rochas, sacristain, J.-B. Nas, Dominique Oddoul, Antoine Bondilh, J.-B. Sylvestre, François Pascal, Jean Puget, Jean Boyer et François Lacombe, chanoines, 22 janv. (f° 206) ; — le prieuré de N.-D. de Puy-Servier de Valserres, vacant par décès de Claude Pina, à Jean-Joseph Boyer, prêtre du diocèse de Senez, 13 janv. (f° 208 v°) ; — le canonicat vacant par décès d'Ignace Céas, à Claude de La Gache, archidiacre, 24 janv. (f° 209 v°) ; — le prieuré de St-Arey, vacant par décès de François Masseron, à Antoine Mauduech, 24 janv. (f° 210) ; — le prieuré de Ribiers, vacant par décès de David Magnet, à Mathieu Vincent, curé de Rosans, 27 janv. (f° 214) ; — la cure de Lagrand, résignée par Balthasar Corriol, à Charles Long, curé de Saléon, 15 mars (f° 214 v°) ; — lad° cure de Saléon, à François Pellegrin, curé d'Antonaves, 22 mars (f° 215 v°) ; — la cure du Poët, vacante par décès de Louis Labory, à Jean-Jacques Maurel, curé d'Ancelle, 5 mars 1753 (f° 216). — Titre patrimonial : à Antoine Tourniaire, par Joseph Tourniaire, fils de Pierre, lieutenant de juge de Vaumeilh, son frère, 5 déc. 1750 (f° 216 v°) ; — à Marc Blanc, par Jacques Blanc, de Gap, son père, 5 janv. 1751 (f° 217). — « Concordat passé entre s^r

Jean-Joseph Boyer, chanoine, et J.-B. Brun, prêtre et gradué, au sujet du prieuré de Valserres. 4 avril 1753 (fº 217 vº). — Collations : le prieuré de Feissal, résigné par Joseph Colomp, à Pierre Colomp du Villar, clerc du diocèse de Digne. Rome, 13 févr. (fº 219). — Lettres de prêtrise à Esprit-Joseph Gras, de la Doctrine chrétienne, Charles Fourrat, Jean Donneaud, Barthélemy Jauffred, Antoine Balp, du diocèse d'Embrun. Gap, 7 avril (fº 220). — Autres lettres pour 2 diacres, 6 sous-diacres, 4 acolytes et 1 tonsuré, dud. diocèse, id. (ib.). — Collations : la cure d'Antonaves, résignée par Jean-François Pellegrin, à J.-B. Laval, 19 mars (fº 221 vº) ; — les chapelles St-Michel et Ste-Marie, à La Baume-des-Arnauds, résignées par Jean Meynier, à J.-B. Brun, curé de Savournon, 4 avril (fº 222) ; — la cure d'Eyguians, résignée par J.-B. Laval, à Paul Bois, curé de La Rochette, 20 mars (fº 222 vº) ; — la cure de La Baume-des-Arnauds, vacante par décès de J.-B. Eysseric, à André Rollin, curé de Vitrolles, 26 avril 1753 (fº 223 vº) ; — le prieuré de St-Arey, près Gap, vacant par décès de François Masseron, à François Pascal, chanoine. Avignon, 10 avril 1752 (fº 224) ; — la cure de Neffes, vacante par décès de J.-B. Eysseric, à Jean-Louis Gleize, du diocèse de Vaison, 5 avril 1753 (fº 226) ; — la cure de Vitrolles, résignée par André Rollin, à Raymond Fie (ib.) ; — le prieuré de Valserres, vacant par décès de Claude de Pina, à J.-B. Brun, curé de Savournon, 3 avril (fº 226 vº) ; — la cure de La Rochette, résignée par Paul Bois, à Étienne Astier, du diocèse d'Embrun, 5 avril (fº 227 vº) ; — le prieuré de Sigoyer, vacant par profession monastique de Pie de Fassion de St-Jay, chevalier de Malte, et nullité des titres de Joseph-Gabriel de Menon, à Jean Amat, curé de Pelleautier, 3 mai (ib.) ; — la cure du Château-d'Ancelle, résignée par François Maximin, à Joseph Martin, 10 avril (fº 229 vº) ; — la cure de Plan-du-Bourg, vacante par décès d'Esprit Amayon, à Jean Villar, 25 avril, (fº 230) ; — la cure de « St-Auban dans les Baronies », résignée par Raymond Fie, à Jean d'Alichoux, de Séderon, secondaire dud. lieu, 2 mai 1753 (fº 231 vº) ; — le prieuré de Sigoyer, résigné par Pie de Fassion de St-Jay, clerc du diocèse de Vienne, chevalier de Malte, à Joseph-Pie-Gabriel de Menon, chevalier, novice de Malte. Lyon, 28 janv. 1752 (fº 232 vº) ; — la sacristie de Véras, à Claude Léautier-Faure. Rome, 31 janv. 1753 (fº 234) ; — la cure de Trescléoux, résignée par Jean-Louis Gleize, à J.-B. Gérard, du diocèse de Senez, 12 avril (fº 235) ; — la cure de St-Pierre-de-Chaillol, résignée par Jean-Joseph Davin, à François Davignon, 13 mai (fº 235 vº) ; — la cure de Corps, vacante par décès de François Tourniaire, à Balthasar Corriol, de La Bâtie-Neuve, 20 juin (fº 236) ; — la cure du Poët, vacante par décès de Léon Labory et par démission de Jean-Jacques Maurel, à Joseph Astier, curé de Méarots, 16 juin (fº 236 vº). — Lettres de prêtrise à François-Xavier-Ignace Aubert, 17 avril 1753 (fº 238 vº). — Collations : la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Balthasar Corriol, à Jean Abonnel, procuré d'Aspres, 2 juil. (fº 240 vº) ; — la cure d'Arzeliers, résignée par Joseph-François-Augustin Bondilh, de Sigonce, diocèse de Sisteron, à Jean-Baptiste Aulagnier, prêtre dud. Sigonce, 23 juil. (fº 242) ; — la chapelle St-Nicolas de Mison, vacante par décès de Jean Escoffier, à François Bicais, de Volx, « supérieur du séminaire de Lurs », 15 juil. (fº 242 vº) ; — la chapelle St-Sébastien de Thèze, résignée par Jean Autran, à Sébastien Autran. Avignon, 10 août (fº 243) ; — le prieuré d'Antraïs, résignée par Jean-Joseph Boyer, à Jean-Baptiste Brun, curé de Savournon, 21 juil. (fº 244 vº) ; — le prieuré de Montbrand, à Guillaume Pompée de La Villette, 26 juil. 1750 ; mis en possession le 10 sept. 1753 (fº 248) ; — le prieuré d'Arzeliers, résigné par Joseph-Francois-Augustin Bondilh, à J.-B. Aulagnier. Rome, 23 août (fº 249) ; — les chapelles St-Jean de Vitrolles et N.-D. de Pitié du Monêtier-Allemont, résignées par J.-B. Nas, chanoine de Gap, à J.-B. Nas, curé de Reynier, 11 oct. 1753 (fº 250 vº). — Dispenses de bans, de parenté, etc., *passim*.

G. **878**. (Registre.) — In-fº, relié en basane, 200 feuillets, papier. Coté III.

1753-1759. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Gap.

1753. — Collation de la chapelle St-Nicolas de Mison, vacante par décès de Jean Escoffier, à Pierre-André Richaud, du diocèse de Sisteron. Avignon, 15 juin 1753 (fº 1 vº). — Titre clérical de 99 l. 19 s. constitué à Dominique Chaix, acolyte, de Chaudun [1], par Joseph Chaix, fils de Dominique « du lieu de Chaudun, demeurant au domaine de La Grangette, situé au terroir de La Roche-des-Arnauds » [2], son frère. Gap, 26 nov. (fº 6 vº). — Lettres de grand vicaire de Gap à Étienne de L'Isle, abbé de Clausone, 27 déc. 1753 (fº 7).

[1]) On pourra consulter sur Dominique Chaix, curé des Baux, botaniste renommé (1730-1799), la *Notice historique* écrite par le docteur VILLAR, du Noyer, son élève et son ami (1745-1814), *Notice* que nous avons publiée, en 1884, dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes* (p. 291-319).

[2]) Malgré l'affirmation contraire du *Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes* (1884, p. 76), la ferme de La Grangette n'appartient pas à la comᵉ de Rabou, mais à la comᵉ de La Roche-des-Arnauds. C'était autrefois une dépendance de la Chartreuse de Bertaud, puis (1601) de la Chartreuse de Durbon (Cf. *Chartes de N.-D. de Bertaud*, 1888, p. VIII, note 6, et p. XXXVII ; *Bul. Soc. d'Étud. des Htes-Alpes*, 1894, p. 31).

1754. — Lettres de vice-gérant de l'officialité, à Joseph-Bruno Tournu, chanoine, 17 janv. 1754 (f° 8 v°). — Collations : le prieuré de N.-D. de Puy-Servier de Valserres et un canonicat de Gap, résignés par Jean-Joseph Boyer, à Joseph Cler de Labastie, 28 janv. (f° 9 v°); — les chapelles St-Claude du Noyer et Ste-Catherine de Sigottier, résignées par Mathieu Cazeneuve, à Joseph-Bruno Tournu, 18 janv. (f° 12 v°). — Titre clérical : de François Bontoux, fils de Jean, élu en l'élection de Gap, 1er mars (f° 15 v°) ; — de Jacques Dalmas, acolyte, curé de St-Geniès-de-Dromon, fils de François Dalmas et d'Élisabeth Bucelle, 11 mai (f° 19) ; — de Joseph Chabert, fils d'Alexandre, marchand de Gap, 1er juin (f° 20). — Collations : la chapelle Ste-Catherine d'Aspremont, vacante par décès d'Étienne Tourrès, à « Joseph Martin du Lozier », chanoine de la collégiale d'Annonay, présenté par Antoine de Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, 17 juin (f° 22) ; — la cure de St-Laurent-de-Beaumont, à Joseph Maurel, du diocèse de Sisteron, 20 juin (ib.) ; — le prieuré de Chabottonnes, résigné par Mathieu de Cazeneuve, à François Avon, bénéficier de Gap, 19 juin (f° 22 v°) ; — la chapelle des Onze mille Vierges de la cathédrale de Gap, vacante par décès de Paul-Étienne Tourrès de La Valette, à Esprit-Claude Pellegrin, diacre, 22 juin (f° 23) ; — la cure de La Piarre, résignée par J.-B. Aulagnier, à Bernard Levet, du diocèse de Turin, 2 août (f° 23 v°) ; — la cure de Mélan, résignée par Joseph Barou, à J.-B. Giraud, 31 juillet (f° 28). — Dimissoires : à Dominique Chaix, pour la prêtrise, 24 août (f° 29 v°) ; — à Jacques-Jean Flour de St-Genis, fils de Jean-Antoine et de Jeanne-Claire Taxil, pour la tonsure, 26 août (f° 30). — Collations: le prieuré de Valserres, vacant par décès de Jean-Joseph Boyer, à Jean-Gabriel de Renard, prêtre du diocèse de Grenoble, 5 sept. (f° 30 v°) ; — le prieuré de Villosc, vacant par décès du sr Jourdan, à Pierre Le Blanc, chanoine de Chardavon, curé de Mantéyer, 28 oct. (f° 34). — Lettres : de vicaire général, par Jacques-François Mercier, prieur de Lagrand, à « dom Marc-Antoine de Baulx de Champelos, infirmier de Ganagobie », pour nommer aux bénéfices de la dépendance de Lagrand. Paris, 30 oct. 1754 (f° 40 v°).

1755. — Lettres : d'official, au chanoine Jean Puget, théologal, par le chapitre de Gap, le siège vacant par transfert de Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Gap, au siège d'Auxerre. Présents : Charles-Bruno Céas, prévôt, Grégoire Rochas, sacriste, J.-B. Nas, Dominique Oddoul, Antoine Bondilh, J.-B. Sylvestre, François Pascal, Jean Puget, François Lacombe, Joseph-Bruno Tournu et Joseph Labastie, chanoines, 16 janv. 1755 (f° 45); — de vice-gérant de l'officialité, au chanoine Tournu, id., 17 janv. (f° 45 v°) ; — de grand vicaire, au chanoine François Pascal ; à Grégoire Rochas, sacriste ; à l'abbé Étienne de L'Isle ; à J.-B. Claude de La Gache, archidiacre, 16-20 janv. (f° 46 v°) ; — de promoteur, au chanoine Joseph de Labastie, 20 janv. (f° 47). — Collations : le prieuré de Valserres, vacant en régale par décès du sr Boyer, à Jean-Gabriel de Renard, chanoine de Tarascon. Versailles, 1er oct. 1754 (f° 50) ; — le prieuré de Lachau résigné par dom Jean *de Corio*, licencié en droit, prieur de Mollans, diocèse de Vaison, à André-Mary Chapuy, acolyte de Sisteron, son petit-neveu, 26 nov. 1754 (f° 51 v°); — la cure de La Piarre, résignée par J.-B. Aulagnier, à Bernardin Levet, du diocèse de Turin. Rome, 16 mars 1755 (f° 55) ; — le canonicat vacant par décès de J.-B. Nas, à François-Joseph de Pérouse de Bagneu, clerc du diocèse de Vienne, 6 avril (f° 55 v°) ; — la vicairie de Mison, résignée par Joseph Collombon, à Antoine Bougerel, du diocèse de Sisteron, recteur de la chapelle St-Joseph du couvent des Ursulines (de Gap), 28 avril (f° 59 v°) ; — la cure de La Charce, résignée par Pierre Reverdin, à Nicolas Ripert, curé de Pommerol, et *vice versa*, 22 avril (f° 60) ; — lade cure de La Charce, vacante par décès de Nicolas Ripert, à Jean Long, vicaire du Poët, 2 juin (f° 65) ; — la sacristie de Lachau, résignée par dom Louis Boin, bachelier en théologie, prieur de Ganagobie et de Lourmarin, à Jean Bizot, de Cruis, diocèse de Sisteron, son neveu, 27 avril f° 67). — Lettres de grand vicaire, par Pierre-Annet de Pérouse, évêque de Gap, à Joseph-Marie de Harenc de La Condamine, prêtre du diocèse de Vienne, licencié en théologie de la faculté de Paris. Paris, 16 juil. 1755 (f° 68). — Prise de possession de l'évêché de Gap, au nom dud. évêque de Pérouse, par l'abbé de La Condamine. Présents: J.-B. Claude de La Gache, archidiacre, Pascal et Tournu, chanoines, Thomé et Gautier, curés de Gap, 9 août (f° 69 v°). — Collation du prieuré de St-Arey de Mévouillon, vacant par décès de Pompone de Rivoire d'Échalas, prieur de N.-D. de La Plâtrière de Lyon et de St-Michel de Châteaudouble, à Hyacinthe de Barnoux de Vignon, chanoine de St-Ruf, par Claude de Nantes, abbé de St-Ruf. Lyon, 7 août (f° 71). — Lettres de vicaire général et d'official, par l'évêque de Pérouse, à Charles Piolle, prêtre du diocèse d'Embrun, licencié ès décrets. Paris, 16 juil. (f° 74 v°). — Résignations : de la cure de Quet-en-Beaumont, par Joseph Pellenc, en faveur de Jean Long, vicaire de Gap, 17 nov. (f° 75 v°); — du prieuré-cure de Volone, par Jean-Joseph de Gaffarel, docteur en théologie, en faveur de Jean-Joseph Testanière de Malcor, bachelier en droit canon, de « Rédortiers en Dauphiné, diocèse de Sisteron », 8 déc. (f° 77 v° et 91). — « Bulles de cour d'Avignon qui dispensent du défaut d'irrégularité » Joseph

Anglès de St-Guitte, prêtre du diocèse de Gap, auquel avait été faite l'amputation de la jambe droite, par suite de la carie du tibia, et autorisation pour célébrer la messe. Avignon, 15 nov. 1755 (f° 78 v°).

1756. — Résignation de la chapelle de N.-D. de Rives de Lettret, par Joseph Janselme, « curé de St-Cassian de Chabestan », en faveur de Gaspar Reynier, curé de Montmaur, 7 mars 1756 (f° 85 v°). — Collations : la cure de Mézien, vacante par décès de Mathieu Eiriey, à Claude Imbard, curé depuis 8 ans d'Entrepierres, par Pierre de Liautaud, vicaire général et official d'Orange, prévôt de Chardavon, 6 mars (f° 87 v°) ; — le bénéfice de l'église de Gap résigné par Jean-François Avon, à Arnoux Subé-Blanc, diacre, par brevet royal. Versailles, 15 févr. (f° 88) ; — le bénéfice de lad[e] église résigné par Antoine Bonnet, à Joseph Bonnet, 7 mai 1756 (f° 89 v°); — le prieuré-cure de Manteyer, résigné par Pierre Laplane, chanoine de Chardavon, à Jean-Nicolas Blanc, prêtre de Sisteron, bachelier en théologie, 24 sept. 1755 (f° 94) ; — la cure d'Aspres-sur-Buëch, résignée par Joseph Pouillard, à Sylvestre Payan, 20 juin 1756 (f° 96 v°); — la cure de St-Eusèbe-en-Champsaur, résignée par Pierre de Bernard, à Louis de Bernard, curé de St-Laurent-en-Beaumont, 22 juin (f° 97) ; — la cure de Montmaur, résignée par Georges Reynier, à Joseph Pouillard, curé d'Aspres, 24 mai (f° 98 v°) ; – la cure du Glaisil résignée, par Étienne Robert, à Charles Léautier, curé de Ste-Luce, 1[er] juil. (f° 99) ; — la cure de Ste-Luce, à Claude Amat, 5 juil. (f° 101) ; — la chapelle « N.-D. d'Alberuf » en l'église de Gap, résignée par Arnoux Subé-Blanc, à François Avon, curé de Chabottonnes, 20 août (f° 102 et 104) ; — la cure de St-Julien-en Champsaur, résignée par Claude Andrieu, à Jean-François Gorde, curé de St-Jean-des-Vertus, 1[er] août (f° 102 v°) ; — les chapelles N.-D. de Rives de Lettret et St-Sébastien de Thèze, résignées par le s[r] Janselme, à Gaspar Reynier, d'Upaix, ancien curé de Montmaur, par brevet royal. Compiègne, 18 juil. (f° 103) ; — le prieuré de Bruis et Montmorin, vacant par décès du s[r] Chalvet de Maubec, à Louis Baratier, curé de St-Laurent de Grenoble, par brevet royal. Compiègne, 25 juil. (f° 107) ; — la cure de Bruis, résignée par Claude Tourrès, à Joseph Mathieu, du diocèse de Vaison, ancien curé de Bellegarde, diocèse de Die, 19 oct. (f° 110 v°) ; — le bénéfice de l'église de Gap résigné par Antoine Bonnet, à Joseph Bonnet, 23 déc. (f° 113) ; — la cure de Saléon, résignée par Jean-François Pellegrin, à Jean-Joseph Julien, vicaire de L'Épine, 2 déc. (f° 113 v°); — le prieuré de Vitrolles, résigné par dom Antoine de Saurin, à Raymond de Saurin de Murat. Rome, 2 déc. 1756 (f° 117 v°).

1757. — Collations : les prieurés de Ventavon et de L'Épine, résignés par Louis-Annet Mozac, ancien chanoine du Puy, à Antoine Mozac, son neveu. 14 févr. 1757 (f° 118 v°) ; — la cure de La Fare, vacante par décès de Joseph Preire, à Claude Coucourdan, 25 févr. (f° 119) ; — la sacristie de Gap, vacante par décès de Grégoire Rochas, au chanoine Antoine Bondilh, 14 mars (ib.) ; — le canonicat vacant par décès dud. G. Rochas, à Mathieu de Cazeneuve, bénéficier, 18 mars (f° 119 v°) ; — le bénéfice de Gap résigné par Pierre Roubaud, à J.-B. de Roubaud, 14 mars (ib.) ; — la cure d'Éourres, résignée par Joseph Astier, à Jean-François Gordes, curé de St-Jean-des-Vertus, 17 mars (f° 120) ; — la chapelle N.-D. de Pitié, de Tallard, vacante par décès de Grégoire Rochas, à Joseph Martin du Lozier, chanoine de la collégiale d'Annonay, 24 janv. 1757 (f° 120 v°) ; — la chapelle Ste-Anne, à Gap, vacante par décès dud. Rochas, à Pompone Gautier, curé de Gap. Versailles, 30 janv. (f° 123) ; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Louis de Bernard, à Claude Miraillet, desservant de St-André-La-Freyssinouse, 7 mai (f° 124 v°) ; — le bénéfice résigné par le chanoine Mathieu de Cazeneuve, à Louis Borel, clerc, 11 mai (f° 125 v°) ; — « la cure de Laric » ou St-Cassien de Chabestan, vacante par décès de Joseph Janselme, à Claude Faure, 29 avril (f° 126); — la sacristie de Mévouillon, résignée par Claude de Nantes, abbé de St-Ruf, à Louis Belin de La Réal, chanoine de St-Ruf. Rome, 22 mars (f° 126 v°) ; — la cure de Quet, résignée par Jean Long, à Charles Bonnafoux, « vicaire » de St-Julien-en-Champsaur, 11 mai (f° 127 v°) ; — la cure de St-Julien-en-Champsaur, résignée par Jean-François Gordes, à Louis Bozonier, curé de St-Michel-en-Beaumont, 19 avril. (f° 128) ; — la cure de St-Étienne en-Dévoluy, vacante par décès d'Antoine Gontard, à Urbain Laurent, d'Agnières, curé de St-Julien, présenté par J.-B. de Méry, recteur du collège d'Embrun, patron, 18 juin (f° 130 v°). — Lettres de vicaire général, par l'évêque de Gap, à Jean Galéan de Gadagne, d'Avignon, licencié en droit canon de la faculté de Paris. Gap, 4 juil. (f° 132 v°). — Collations : la cure de St-Jean-des-Vertus, résignée par Jean-François Gordes, à Jean Long, curé de Quet, 19 avril (f° 133 v°); — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Louis de Bernard, à Claude Méalhie, de St-Julien, procuré de St-André-la-Freyssinouse. Rome, 6 juin (f° 134 v°) ; — la cure de Chauvac, résignée par Joseph-Étienne Cartel, à Balthasar Martin, du diocèse de Senez, 28 juil. (f° 135 v°) ; — la cure de Châteauvieux-sur-Tallard, résignée par François Faure, à Joseph Faure, d'Embrun, 13 août (f° 137) ; — la cure de « St-Martin-lès-Thoard », résignée par Louis Julien, à Jean-Joseph Julien, 31 août (f° 137 v°) ; — la cure d'Aulan, vacante par décès de Joseph Clément, à François Endi-

gnoux, curé d'Eygaliers, 11 mai (f° 138). — Titre clérical : par « noble Pierre Odos de Bonniot, s[r] de La Joubartière, résidant au lieu de Combarden, hameau d'Aubessagne », à Pierre Odos de Bonniot, son fils. La Motte-en-Champsaur, 3 août (f° 138 v°); — par Honoré Escallier, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Gap, à Henri Escallier, son fils, 18 août (ib.). — Collations : la cure de Lemps, résignée par Antoine Gérard de Montjolly, à Pierre Martin, du diocèse de St-Flour, curé de Bésignan, diocèse de Sisteron, 18 août 1757 (f° 139) ; — la cure de Mézien, résignée par Louis Bozonier, à Jean-Joseph Tyran, du diocèse de Sisteron, 23 mai 1757 (f° 140 v°) ; — la cure de Quet, résignée par Jean Long, à Charles Bonnafoux. Rome, 20 juin (f° 141 v°) ; — la cure de St-Bonnet, vacante par décès de François Martin, à Gaspar Bernard, curé de Lazer, 21 sept. (f° 142) ; — la cure de Lagrand, résignée par André Gabriel, à Pierre Martel, 3 oct. (f° 143) ; — la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par Urbain Laurent, à Marc Blanc, de Gap, présenté par dom Jean-Pierre Rey, prieur de Durbon, 24 sept. (f° 144) ; — le prieuré de L'Épine, vacant par décès de Louis-Annet de Mosac, chanoine du Puy, à François-Joseph Pérouse de Bagneu, de Vienne, chanoine de Gap, par brevet royal. Fontainebleau, 8 sept. (f° 151) ; — le prieuré d'Aulan, vacant par décès du s[r] Clément, à dom Gabriel-Henri Dupré, moine de St-André-lès-Avignon, 1[er] déc. (f° 152 v°); — la chapelle de St-Honoré de Valernes, vacante par décès de Raymond Bertrand, à Joseph de Labastie, chanoine de Gap. Versailles, 6 nov. (f° 160). — Lettres de bachelier en droit canon à François Abel, de Châteauneuf-de-Chabre, chapelain de Laragne. Avignon, 23 avril 1754 (f° 162).

1758. — Collations : la cure de St-Pierre-Avez, vacante par décès de Pierre Davin, à Jean-Louis Martel, 24 mars 1758 (f° 163 v°) ; — la cure de « Laric », al. Chabestan, vacante par décès de Claude Faure, à Michel Marcellin, 15 mars (f° 164) ; — la cure de St-Julien-en-Champsaur, résignée par Louis Bozonier, à Esprit Pellegrin, 12 avril (f° 165 v°). — Lettres de bachelier en droit canon, à François Bontoux, diacre. Avignon, 28 juin 1756 (ib.). — Collations : le prieuré de Ribiers, résigné par Charles-Louis de Crévant d'Humières, religieux de St-Benoît, à Paul-Charles Poncet. Rome, 29 déc. 1757 (f° 168) ; — la cure d'Aulan, résignée par François Endignoux, à J.-B. Leydet, de Plaisians, 19 avril (f° 169) ; — la cure de Ribiers, résignée par Honoré Hodoul, archiprêtre, à Jean-Joseph Maurel, archiprêtre, curé d'Ancelle, 26 avril (f° 170 v°) ; — la chapelle N.-D. de La Gardette, al. de L'Épinette, à Upaix, vacante par décès de François Amat, à François Chabert, présenté par Louise-Françoise Fulcon, veuve de Jacques Baréty La Madeleine, d'Upaix, 1[er] mars (f° 170) ; — le prieuré de Ribiers, sous le vocable de N.-D. du Serre et vulgairement St-Jean, à Paul-Charles Poncet, religieux de St-Benoît, 25 avril (f° 170 v°) ; — le prieuré de L'Épine, résigné par Louis-Annet de Mozac, à Antoine Chauvet, par brevet royal. Versailles, 9 avril (f° 173 v°) ; — la cure de Valença, vacante par décès de Pompone du Goutail, à Étienne Vollaire, curé « d'Esparron de Vitrolles » 11 juin (f° 174 v°) ; — le prieuré de Montjai, vacant par décès du s[r] Guibert, à François-Joseph de Pérouse de Bagneu, chanoine de Gap, par brevet royal. Versailles, 19 févr. (f° 175 v°) ; — la cure d'Esparron de Vitrolles, résignée par Étienne Vollaire, à François-César Bois, présenté par Antoine Quincieux, prieur de Veynes, 27 juin (f° 176 v°) ; — la vicairie de Mison, résignée par Jean-Antoine Bougerel, à Nicolas-Barthélemy Rivet. Avignon, 11 juin (f° 177) ; — la cure des Baux, vacante par décès de François Amat, à Dominique Chaix. Avignon, 11 mai 1758 (f° 178 v°) ; — la chapelle « des Épinettes », à Upaix, vacante par décès dud. Amat, à Joseph-François Chabert, 2 juil. (f° 180 v°) ; — la sacristie de St-Andéol d'Upaix, « jadis ordre de St-Benoît, dépendant de l'abbaye St-Michel de La Cluse », résignée par Joseph-François Mévouillon, du diocèse de Sisteron, à Jean-Nicolas Banc, du diocèse de Sisteron, bachelier en droit, prieur-curé de Manteyer, et *vice versa*, 27 sept. (f° 183) ; — la cure de Laborel, vacante par décès de François Abel, à autre François Abel, bachelier en droit canon, de Châteauneuf-de-Chabre, 24 sept. (f° 184 v°) ; — la cure de St-Bonnet, résignée par Gaspar Bernard, à Jean Abonnel, curé de La Bâtie-Neuve, 27 nov. (f° 185 v°) ; — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par François Abonnel, à Gaspar Reynier, secondaire de Montmaur, 4 nov. (f° 186 v°) ; — la sacristie de Corps, à dom Jean-Claude Barbier, prieur de Cornillon. Avignon, 29 nov. (f° 189). — « Transaction passée entre les consuls et communauté de Reynier et M[re] Balthasar Jouval, prieur de Ste-Anne », au sujet du payement des lods réclamés par François d'Abon, coseigneur de Reynier, 30 sept. (f° 190 v°). — Collations : les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, vacants par décès du s[r] Baroncelli de Javon, à André-Abel de Bardonnèche, « prieur de Chabotte, diocèse de Gap, et du Monêtier-de-Briançon, diocèse d'Embrun, sacristain de St-Bonnet », par Antoine René de Bardonnèche, chanoine de N.-D. de Grenoble, vicaire général de Vienne, prieur et seigneur de Romette, coseigneur de La Rochette, son frère, 30 déc. 1758 (f° 193).

1759. — Collations : les chapelles N.-D. de Pitié et de la Ste-Vierge, de Ventavon, vacantes par décès de Jean Autran, arrivé le 25 nov. 1758, à Étienne Joubert, de Gap, secondaire de La Roche, présenté par Barthélemy Tournu,

« trésorier de France et Chambre du Domaine en la province de Dauphiné, seigneur de Ventavon, Lazer et autres places », 30 janv. 1759 (fº 196 vº) ; — la cure de Sourribes, vacante par décès d'Alexandre Meiffren, à Gaspar Corbon, curé de Feissal, 17 janv. (fº 197). — Dimissoires, lettres d'ordination, dispenses de bans et de parenté, etc., *passim*.

G. 879. (Registre.) — In-4º, relié en basane, 200 feuillets, papier. Coté KKK.

1759-1764. — Registre des insinuations du diocèse de Gap.

1759. — Collations : le prieuré de N.-D. du Villar en Bochaine, résigné par François Pascal, chanoine de Gap, prieur de St-Arey, près Gap, et recteur de N.-D. de Sauveterre, de La Roche-des-Arnauds, à Jacques Pauchon, prieur de Véras et de St-Bonnet, et *vice versa*, 21 févr. 1759 (fº 1) ; — la cure de Sourribes, vacante par décès d'Alexandre Meiffren, à Jean-Gaspar Fabre, de Sisteron, présenté par Jean-Antoine du Virail, écuyer de Sisteron, économe administrateur des biens « de l'abbaye royalle supprimée de Ste-Claire dud. Sisteron [1] », nommé, ensuite de l'arrêt du Conseil du 11 mars 1746, par l'évêque de Sisteron, 18 févr. 1759 (fº 2) ; — la cure de Feissal, résignée par Gaspar Corbon, à Louis Arnaud, 6 févr. (fº 3) ; — la cure d'Antonaves, résignée par Jean-Baptiste Laval, à Mre Jean-Martin Julien, 3 févr. (fº 4) ; — le prieuré-cure de Manteyer, résigné par Jean-Nicolas Blanc, à Jean-François Mévouillon, du diocèse de Sisteron, sacristain de St-Andéol d'Upaix. Rome, 14 déc. 1758 (fº 4 vº) ; — le prieuré de Montmaur, vacant par décès de Henri-Joseph de Seguin de Piégon, à Louis-Charles de Seguin d'Aubignan, chanoine de la Ste-Chapelle par brevet royal. Versailles, 14 janv. 1759 (fº 6) ; — led. prieuré de Montmaur, à Joseph-François Martinel, du diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux. Avignon, 28 nov. 1758 (fº 7). — Procuration par J.-B. d'Orlié de St-Innocent, évêque de Pignerol, prévôt d'Oulx, à Jean de Caulet, évêque de Grenoble, pour conférer les bénéfices dépendants de la prévôté d'Oulx. Pignerol, 16 févr. 1759 (fº 9 vº). — Ordinations : 8 prêtres, 8 diacres, 8 sous-diacres, 4 minorés et 1 tonsuré, tous du diocèse d'Embrun, 31 mars 1759 (fº 10 vº). — Lettres de tonsure de Louis-Charles de Seguin de Pazzis, fils de Louis, marquis d'Albignan et d'Auriol, et de Sybille-Victoire-Françoise de Fortia, 21 déc. 1726 ; né le 7 sept. 1713 (fº 11 vº). — Collations : la sacristie de St-Andéol d'Upaix, résignée par Joseph-François Mévouillon, à Jean-Nicolas Banc. Rome, 14 déc. 1758 (fº 12) ; — les prieurés de Véras et de St-Bonnet, résignés par Jacques Pauchon, à François Pascal, chanoine, en échange du prieuré de N.-D. du Villar-en-Bochaine. Rome, 12 mars 1759 (fº 13) ; — la cure de La Motte-du-Caire, résignée par Charles Estornel, qui la possédait depuis plus de 20 ans, à Auguste Estornel, 20 avril (fº 14) ; — la cure de Bruis, résignée par Joseph Mathieu, à Pierre Martin, curé de Lemps, et *vice versa*, 25 avril (fº 17 vº) ; — le bénéfice de Gap vacant par décès de Paul-Ignace Roubaud, à François-Guillaume Faure, 18 mai (fº 18). — Lettres d'official, au chanoine Joseph Labastie, licencié ès droits, 7 juin (fº 19). — Collation : les chapelles N.-D. de Pitié et de la Ste-Vierge, à Ventavon, vacantes par décès du sr Autran, à Gaëtan Joubert, par brevet royal. Versailles, 18 févr. 1759 (fº 19 vº). — Lettres de promoteur, au chanoine Mathieu de Cazeneuve, 12 juin (fº 20). — Collations : le doyenné, résigné par Étienne de L'Isle, à J.-B. Claude de La Gache, archidiacre, 18 mai (fº 20 vº) ; — le canonicat vacant par décès de J.-B. Silvestre, à Jacques-Marie Flour de St-Genis, clerc. Présents : J.-B. Claude de La Gache, doyen, Charles-Bruno Céas, prévôt, Antoine Bondilh, sacristain, Dominique Oddoul, François Pascal, Jean Puget, François Lacombe, Joseph-Bruno Tournu, Joseph Labastie et Mathieu de Cazeneuve, chanoines, 1er juil. (fº 23) ; — la chapelle des Eyrauds, vacante par décès de J.-B. Silvestre, à Ch.-Bruno Céas, non acceptant ; puis. à Joseph Brutinel, 1er août (fº 23 vº). — Lettres de vice-gérant en l'officialité de Provence, à Pierre Laugier, licencié ès droits, chanoine de Sisteron, 3 août (fº 24). — Bref du pape Clément XIII accordant à Henri Escallier, dispense de temps « pour prendre la messe ». Rome, 10 juil. 1759 (fº 24 vº). — Collations des chapelles Ste-Catherine du Monêtier-d'Ambel et « N.-D. de Belisay » de Beaufin, vacantes par décès du sr Roubaud, à J.-B. Roubaud, acolyte, par brevet royal. Versailles, 1er févr. (fº 25). — Titre clérical : d'Antoine Pellet, fils d'Esprit, de « N.-D. de La Fraissinouse, paroisse de Pelleautier », 10 mars (fº 26) ; — d'Urbain Rougier, fils de Pierre, marchand de St-Julien-en-Bochaine, 5 août (ib.). — Collations : la cure de St-Marcellin-lès-Veynes (*Venarum*), à Michel de Lorme, Antonin, présenté par Étienne Galland, abbé de St-Antoine en Viennois, 31 mai (fº 27) ; — les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, vacants par décès d'Antoine-Dominique-Ignace de Baroncelli de Javon, à Louis-Augustin-Casimir de Seytres de Caumont, prêtre d'Avignon, chanoine-comte de Lyon, vicaire général de Dijon. Avignon, 1er janv. 1758/9 (fº 27). — Lettres de vicaire général « limités », à J.-B. de La Gache, 1er sept.

[1] Le monastère de Ste-Claire de Sisteron avait été bâti en 1285 par Charles II d'Anjou. Gérarde de Sabran fut alors choisie pour le gouverner. (Cf. Teissier, *Hist. des papes d'Avignon*, 1774, p. 21).

(f° 30). — Collations : la chapelle de St-Jean-d'Auriac, résignée par Mathieu Vincent, à Jean-Pierre Tourniaire, bénéficier de Gap, 23 août (ib.) ; — la cure de Rosans, résignée par Mathieu Vincent, à François Bellon, vicaire d'Orpierre, « originaire de St-Paul, diocèse d'Embrun », 23 août (f° 31) ; — la cure de Montmorin, vacante par décès de Jean-Pierre Bonnefoy, à Antoine Accarias-Benevène, du diocèse de Die. Valavoire, en cours de visite, 19 sept. (f° 32) ; — la cure de La Motte-du-Caire, résignée par Charles Estornel, à Augustin Estornel. Rome, 9 mai (f° 32 v°). — Quittance de 2.180 l. 12 s. 6 d. donnée par le bureau ecclésiastique diocésain au s[r] Bondilh, commis des insinuations, pour le montant « des droits pour un an,... déduction faite des gratis », 23 oct. 1759 (f° 34). — Procuration donnée par « les chanoines de St-Victor de Marseille » à dom Laurent Joseph de Gombert, pour prendre possession des prieurés de L'Escale, de Gigors et de Belgencier, unis au chapitre de St-Victor, 20 oct. 1759 ; et extrait de la sentence de lad[e] union, par Balthasar Eymar, docteur en théologie, sacristain de Marseille, vicaire général et official dud. Marseille, commissaire apostolique, le 27 mars précédent (f° 34 v°). — Collations : les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, vacants par décès d'Ant.-Dominique-Ignace de Baroncelli de Javon, à Joseph-Paul-Antoine de Baroncelli de Javon, clerc d'Avignon. Avignon, 13 déc. 1758 (f° 39 v°) ; — la cure de « St-Genis-le-Décolé », résignée par Antoine Amat, à Jean-Louis Reboul, curé de Villebois, 29 oct. 1759 (f° 40 v°) ; — la cure de Villebois, à Gaspar-Jérôme Roux, 20 déc. 1759 (f° 43 v°).

1760. — Collations : la cure de Châteauvieux-sur-Tallard, vacante par décès de Jean-Joseph Faure, d'Embrun, à François Abrachy, de Neffes, secondaire de Tallard, 28 janv. 1760 (f° 44 v°) ; — la cure de Laye, résignée par Joseph Augier, à Denis Vincent, curé de Charbillac, 22 janv. (f° 47 v°) ; — la chapelle de Bon-Secours, à Mirabeau, vacante par décès de Guillaume Le Gay, à Jean Aubert, prêtre de Riez, 18 févr. (f° 48 v°) ; — le prieuré de Valernes, résignée par Antoine *de Regina*, à Marc-Antoine *de Regina*, acolyte d'Aix. Avignon, 2 mars 1759 (f° 51). — Lettres de grand vicaire du diocèse de Grenoble, par l'évêque Jean de Caulet, à Antoine-René de Bardonnèche, docteur en théologie, chanoine de Grenoble, 5 févr. (f° 60). — Collations : la chapelle de St-Mens, près Gap, résignée par Gaspar Combassive, à Pierre-François Robert. Avignon, 4 avril (f° 61) ; — la cure de Montauban, résignée par Louis Charras, à Joseph-Étienne Aubert, curé de Brantes, 14 mars (f° 63) ; — la chapelle « N.-D. d'Espavent », à Sigoyer-Malpoil, vacante par décès de François de Sigoin, chanoine de Sisteron, à Jean-André Giraud, prêtre du diocèse de Riez, 16 avril 1760 (f° 63 v°) ; — le canonicat de Chardavon vacant par décès de Joseph Lebraut, à Jean-Pierre Gérard, du diocèse d'Aix. Avignon, 24 janv. 1759/60, 2[e] année du pape Clément XIII (f° 64) ; — la cure de Charbillac, résignée par Denis Vincent, à Jacques Blanc, 22 janv. 1760 (f° 67) ; — le prieuré de Lemps, vacant par décès du s[r] Bernard, à Étienne Masse, « ancien vicaire général du diocèse de Toulon, official et vicaire général d'Aix ». Versailles, 3 févr. (f° 68) ; — le canonicat résigné par J.-B. de La Gache, à Pompone Gautier, curé de Gap, 5 mai (f° 70) ; — la cure de St-Martin d'Ancelle, résignée par J.-B. Gueyraud, à Pierre Pons, 23 janv. (f° 71) ; — le bénéfice de Gap vacant par décès de François Guillaume Faure, à Georges Blanc, fils de Christophe, de Gap, 22 mai (f° 72) ; — la cure de Rambaud, résignée par Pierre Masse, à André Peauroy, 15 mai (f° 72 v°) ; — la cure de Jarjayes, vacante par décès de François-Gaspar Gillis, aud. Pierre Masse, 15 mai (f° 73 v°) ; — l'archidiaconat, résigné par J.-B. Claude de La Gache, à François-Joseph de Pérouse de Bagneu, chanoine, 5 mai (f° 75) ; — la sacristie de Chardavon, résignée par Claude Toinon, à Jean-André Pontet, de Sisteron, chanoine de Chardavon. Avignon, 10 août (f° 77 v°) ; — le prieuré-cure du Bersac, vacant par décès de Dominique Truchet, à Antoine de Rastel de Rocheblave, 5 sept. (f° 81). — Lettres : de vicaire général de Gap, à Joseph de Labastie, licencié ès droits, 1[er] oct. (f° 82 v°) ; — de bachelier en droit canon, à Henri Escallier, acolyte. Avignon, 2 mai 1757 (f° 84). — Collations : la chapelle Ste-Croix, à Tallard, vacante par décès d'Antoine Clément, à Jean-Louis Borrel, 25 oct. (f° 85) ; — la cure de Montauban, résignée par Joseph-Étienne Aubert, à Jacques-Mathieu Aubert, 24 oct. (f° 86) ; — la cure de Barret-le-Haut, vacante par décès de Barthélemy Richaud, à André Viguier, curé de La Salette, 24 nov. (f° 88 v°) ; — les chapelles de N.-D. de Champsaur et de N.-D. de Miséricorde à Tallard, vacantes par décès d'Antoine Clément, le 10 oct., à Jean-François Céas, présenté par Antoine Marquis, avocat, lieutenant particulier en la judicature de Tallard, Jean-Pascal Faure, notaire, Pierre Faure, chirurgien, et Louis Richaud, bourgeois, avec assistance de François Meyère, docteur en théologie, curé, « archiprêtre du canton », Jean-François Abrachi, secondaire, Joseph Augier, curé de Châteauvieux, et Joseph Gontard, consul de Tallard, « en l'absence de M[re] Étienne de L'Isle, prieur dud. Tallard, vicaire général du diocèse d'Auxerre, et attendu que noble Augustin de Montbran, fondateur desd. chapelles, en a donné le juspatronage aux s[rs] prieur-curé et quatre personnes de probité dud. Tallard, par son testament de l'an 1343 », 9 déc. 1760 (f° 89) ;

— les chapelles St-Jean de Tallard et Ste-Croix de Lardiers, vacantes par décès d'Antoine Clément, à Jacques Blanc, bénéficier de Gap, présenté par « Marie-Françoise Camille de Sassenage, marquise du Pont-en-Royans et de Laragne, comtesse de Montellier et de Tallard, dame des duchés-pairies de Lesdiguières et Champsaur, du duché-pairie d'Hostun », etc., épouse séparée quant aux biens de « Charles-François, marquis de Sassenage, chevalier des ordres du Roy, chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, second baron, commis-né des États de La Picardie et Dauphiné », demeurant à Paris, rue du Bac, 18 déc. 1760 (f° 90 v°).

1761. — Collations : le canonicat vacant par décès de Dominique Oddoul, à Benoît-Pompone de Lafont, 21 janv. 1761 (f° 91 v°) ; — la cure de Mévouillon, vacante par décès d'Alexis Petit, à François Ricou, curé d'Izon, 10 janv. (f° 92) ; — la cure du Caire, résignée par Antoine Pellegrin, nommé à La Bâtie-Montsaléon, à Louis Bozonier, de Ribiers, 19 janv. (f° 93) ; — la cure de « St-Auban-sur-La-Rochette », résignée par Jean d'Élichoux, à Hilaire-Joseph Barou, de Thèze, 22 déc. 1760 (f° 93 v°) ; — les prieurés de Venterol et Piégut, résignés par Étienne Maximin, à Antoine Pellegrin, curé de La Bâtie-Montsaléon, et *vice versa*, 30 janv. 1761 (f° 95 v°) ; — la cure de Montjai, vacante par décès d'Antoine Barou, à François Gaude, de Montmaur, 12 janv. (f° 96) ; — le canonicat vacant par décès de Dominique Oddoul, à Étienne-Félix Bonnard, originaire de Mison, secondaire de Curbans, bachelier de l'université d'Avignon, 17 févr. (f° 97) ; — la curé de Beaudument, vacante par décès de Jean-Pierre Mieule, à Antoine Pascal, 8 mars (f° 100 v°) ; — la chapelle N.-D. de Consolation, à Savournon, vacante par décès de Dominique Truchet, à Antoine de Rastel de Rocheblave curé du Bersac, 16 mai (f° 104) ; — les chapelles Ste, Colombe et St-Étienne de Gap, et St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, résignées par Antoine Pellegrin, à Étienne Maximin, et *vice versa*. Rome, 23 févr. 1761 (f° 104 v°) ; — les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, vacants par décès de Louis-Augustin-Casimir de Seytre de Caumont, chanoine comte de Lyon, à Joseph-Paul-Antoine de Baroncelli de Javon, clerc d'Avignon. Avignon, 19 juin 1760 (f° 105 v°) ; — la prévôté de Chardavon, vacante par décès du s[r] Lieutaud, à Laurent-Joseph de Gombert, de Sisteron, chanoine de la collégiale de St-Victor de Marseille. Versailles, 1[er] mars 1761 (f° 107) ; — les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, vacants par décès du s[r] de Caumont, à Joseph-Paul-Antoine de Baroncelli de Javon. Avignon, 19 juin 1760 (f° 109 v°). — Lettres de grand vicaire de Gap, à Antoine-Alexis-François de Bouvard, docteur en théologie, chanoine de la collégiale de St-Pierre de Vienne. Vienne, *ubi nunc negotiorum causa degimus*, 1[er] févr. 1761 (f° 112 v°). — Lettres d'excorporation du diocèse d'Aix, par l'archevêque J.-B. Antoine de Brancas, à Étienne de Ravel des Crottes, fils de Lazare, de la paroisse Ste-Madeleine d'Aix. 26 juin (f° 113). — Collations : le prieuré de Feissal, résigné par Pierre Colomb du Villar, clerc, à Jean-Baptiste-Louis Colomb du Villar, son frère, du diocèse de Digne. Castel-Gandolfo, 1[er] juin (f° 114) ; — la cure du « Poët d'Ampercy » résignée par François-Emmanuel Morénas, à Antoine Amat, curé de « St-Genis le Décolé », 21 août (f° 115) ; — la cure d'Izon, résignée par François Ricou, à F.-E. Morénas, 18 août (f° 115 v°) ; — la cure de Châteauneuf-de-Chabre, vacante par décès de Gabriel Amat, à Jean-Joseph Jullien, curé de Saléon, 18 août (f° 116 v°) ; — la cure de Gap, résignée par Pompone Gautier, à Jacques Brochier, bachelier ès droits, 4 mai (f° 117) ; — la cure de Veynes, vacante par décès de Jean Bernard et refusée par André Gabriel, curé de Montbrun, à Étienne Martin, curé de Sigoyer-sur-Tallard, 11 sept. (f° 117 v°) ; — la cure de Saléon, résignée par Jean-Joseph Jullien, à César-François Bois, curé d'Esparron-sur-Vitrolles, 25 août (f° 118) ; — la chapelle Ste-Marguerite à Upaix, vacante par décès de Gabriel Amat, curé de Châteauneuf-de-Chabre, à Jacques-Marie Flour de St-Genis, chanoine de Gap, présenté par Claire de Bontoux, héritière d'Antoine de Bontoux, tous deux enfants de Jacques de Bontoux de La Salette, juspatron, 7 sept. (f° 118 v°) ; — la cure d'Esparron-sur-Vitrolles, résignée par François-César Bois, à Auguste Millon, de Chaillol, présenté par Michel de Lorme, chanoine régulier, procureur de l'abbaye de St-Antoine-en-Viennois, 25 août (f° 119 v°) ; — la chapelle N.-D. de Consolation de Lazer, vacante par décès de Gabriel Amat, à Jean-Joseph Jullien, curé de Châteauneuf-de-Chabre, présenté par Georges et Joseph Truphème, fils de Georges, patrons, 3 oct. (f° 120) ; — la chapelle St-Jacques de Pierrefeu, diocèse de Toulon, résignée par Jean-François Lacombe, du diocèse de Sisteron, chanoine de Gap, à autre Jean-François Lacombe, sous-diacre, recteur de la chapelle « de done Bertrande, ou de Baudon Chassagne », de Gap, son neveu, 5 oct. (f° 120 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine d'Upaix, vacante par décès de « Gabriel d'Amat de La Plaine », à Jean-Baptiste Royère, chanoine de Forcalquier, recteur de la chapelle Ste-Madeleine de Moustiers, diocèse de Riez, présenté par François-Auguste d'Amat, valier, marquis de Volx, fils et héritier de Louis-Balthasar d'Amat, juspatron, 25 sept. (f° 121 v°) ; — la cure de Barret-le-Bas, résignée par Laurent Aubert, à Louis Bozonier de Fontfroide, curé de St-Michel-en-Beaumont,

et *vice versa*, 18 sept. (f° 122 v°). — Titre patrimonial de Luc de Rastel de Rocheblave, par Jean-Joseph, son père, seigneur de Plan-du-Bourg, Le Bersac et autres places, 16 oct. (f° 124). — Résignation de la cure de Sigoyer-sur-Tallard, par Étienne Martin, en faveur de J.-B. Gérard, curé de de Trescléoux, 22 oct. (f° 125). — Collations : le prieuré de La Roche-sur-Buis, vacant par décès de dom Jean Mouret, à dom J.-B. Pezet, religieux de la congrégation de St-Maur, par François Michel Prat, ancien capiscol de la collégiale de Villeneuve-lès-Avignon, vicaire général de J.-B. du Belloy, évêque de Marseille, abbé commendataire de St-André-lès-Avignon, 28 juil. (f° 125 v°) ; — les chapelles St-Jean et Ste-Catherine de Savournon, résignées par Antoine Bondilh, sacristain de Gap, à Augustin-Hyacinthe-Bernard Escallier, diacre, 31 oct. (f° 127). — Procuration par Claude-Mathieu-Joseph de Barral, évêque de Troyes, abbé de St-Géraud d'Aurillac, à Joseph Brutinel, prêtre du diocèse de Gap, pour nommer aux bénéfices de la dépendance de son abbaye, 16 nov. (ib.).— Ordination : Guillaume Carlhian, minoré ; Louis Salva, sous-diacre ; Étienne-Nicolas Fantin des Odoards, prêtre, etc., 19 déc. 1761 (f° 127 v°).

1762. — Résignation de la cure de Clamensane par Michel Lantois, en faveur de Jean-Antoine Richaud, curé de Thèze, 1er mars 1762 (f° 130 v°). — Dispense de 13 mois pour la prêtrise, en faveur d'Étienne de Ravel, des Crottes. Rome, 28 nov. 1761 (ib). — Titre clérical de Jean Chabrand, par Catherine Gra, sa mère, veuve d'Antoine Chabrand, de Piégut, et par Joseph Chabrand, son frère. Tallard, 30 janv. 1762 (f° 131). — Procuration en blanc, par Laurent-Joseph de Gombert, docteur en théologie, chanoine de St-Victor de Marseille, prévôt de Chardavon, pour nommer aux bénéfices dépendants de sa prévôté. Sisteron, 22 févr. (f° 131 v°). — Collations : la cure de L'Escale, vacante par décès de Joseph Deiglun, à Sébastien Amayon, de Volone, recteur de la chapelle des Cinq plaies érigée dans la chapelle des pénitents blancs dud. Volone, 9 mars; mis en possession par « Jean-Joseph Testanier de Malcol, bachelier, prieur-curé » de Volone, 11 mars (f° 132) ; — lade cure de L'Escale, à Jean Avril, curé d'Auribeau, nommé par le chapitre de la collégiale de St-Victor de Marseille. Présents : Louis-Jérôme de Suffren-St-Tropez, prévôt, Barthélemy-Joseph de Villeneuve-Bargemont, chantre, Charles de Sade, Louis-Joseph de Laugier de Beaucouse, Jean-Joseph d'Albert-St-Hippolyte, administrateur, Antoine Gérard d'Albrand, Joseph de Glandèves et Jean-Antoine d'Hostages, chanoines ; Mrs de Jarente, trésorier, étant absent, Malaval, clerc, indisposé, et de Sabran de Blacas de Candolle, de Peissier, de Damian, de Villeneuve-Tourette, de Clapiers, de Pontevès et autres chanoines, absents. Marseille, 4 mars (f° 133) ; — la cure de Clamensane, vacante par décès de Michel Lantois, à J.-B. Maffren, curé de Vaumeilh, 14 mars (f° 134); — la cure de La Bâtie-Montsaléon, résignée par Antoine Pellegrin, à Jean Rollin, curé de Barcillonnette, 18 avril (f° 136) ; — la cure de Chabottes, résignée par J.-B. Allard, à André Peauroy, curé de Rambaud, 12 mars (f° 136 v°); — la cure de Barcillonnette, résignée par Jean Rollin, à Claude Faure, de La Saulce, 26 avril (f° 137) ; — la cure de « St-Michel de Buissard », résignée par Joseph Martin, à Antoine Milon. Avignon, 11 juil. (f° 136 v°) ; — la cure de La Salette, résignée par Jean Martel, curé d'Ambel, à Jacques-Bathélemy Ruinat de Gournier, 14 juil. (f° 141) ; — la cure de Sigoyer-sur-Tallard, résignée par J.-B. Gérard, à Joseph Abel, 6 juin (f° 142 v°) ; — le prieuré de Feissal, résigné par J.-B.-Louis Collomb du Villard, clerc de Digne, à Pierre Joseph, curé de « Marcous, diocèse de Digne », 2 sept. (f° 143 v°) ; — le prieuré de Dousard, à Vitrolles, vacant par abandon ou décès de dom Joseph Gombert, à Jean-François Donnet du Puy, moine de St-Benoît, sacristain de Thèze, 16 sept. 1762 (f° 144). — Lettres de diacre : à François-Joseph de Pérouse de Bagneu, du diocèse de Vienne, archidiacre de Gap. Gap, 21 mars 1761 (f° 144 v°). — Dimissoires pour le diaconat, à Luc de Rastel de Rocheblave, 12 oct. 1762 (f° 145 v°). — Collations : la cure de Montguers, vacante par décès de Jean-François Salva, à Antoine Amat, de Lazer, curé du « Poët d'Ampercy », 25 nov. (f° 146) ; — la cure de Tallard, vacante par décès de François Meyère, à Gaspar Bernard, curé de Lazer. Avignon, 6 oct. (f° 146 v°) ; — la chapelle St-Pierre et St-Paul d'Agnières-en-Dévoluy, vacante par décès de François Meyère, à Joseph-Bruno-Alexandre Martin de La Pierre, clerc, 10 oct. (f° 148). — Procuration en blanc par le chevalier Joseph-Gabriel de Menon, prieur de Sigoyer-sur-Tallard, pour nommer aux bénéfices dépendants de son prieuré, 6 oct. (f° 150). — Collations : la chapelle de N.-D. de Pitié à Tallard, vacante par décès de « Joseph Martin du Lozier », à Joseph-Bruno-Alexandre Martin de La Pierre, clerc, fils de Jacques, seigneur de Méreuil et de La Villette, coseigneur du mandement de Montorsier, résidant à Gap, présenté par Pierre Gautier, bourgeois de Neffes, procureur de Balthasar du Suau, sr de La Croix, « lieutenant dans le régiment de Royal-Picardie, autrefois Fumel-Cavalerie, major dud. Gap », patron, 18 nov. (f° 151); — la cure de Montrond, vacante par décès d'Antoine Allivons, à Jean-Jacques Rampon, de Bayons, vicaire d'Authon, 25 oct. (f° 152). — Lettres de tonsure à Charles-Hippolyte-Alexandre de Revillasc, fils de Charles, seigneur de Montgardin, et de Marie de

Roux de Bellafaire. Gap, 28 nov. (f° 152 v°). — Prise de possession de la cure de Lagrand, résignée par Pierre Martel, par Paul Bernard, pourvu le 16 nov. (f° 153 v°). — Collations : la cure de Sigoyer-sur-Tallard, résignée par J.-B. Gérard, à Jean Guichard, prêtre du diocèse de Vienne, présenté de la part de Joseph-Gabriel de Menon, chevalier de Malte, prieur de Sigoyer, 7 déc. (f° 154) ; — la cure de Laye, résignée par Denis Vincent, à Pierre Martin, curé de Bruis, 25 nov. (f° 155) ; — la chapelle St-Sébastien de Reynier, résignée par J.-B. de Reynier, à Honoré Ricaudy, prêtre, licencié de l'université de Paris, 26 déc. (ib.) ; — la cure d'Auribeau, résignée par Jean Avril, à Jean-Joseph Tiran, de Sisteron, « desservant la sucursalle du lieu de La Pérusse, dépendant de la paroisse de Barras », 25 nov. (f° 155 v°) ; — la chapelle Ste-Catherine d'Aspremont, vacante par décès de « Joseph Martin du Lozier », à Charles-Alexandre-Hippolyte de Revillasc, clerc, présenté par Antoine de Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, 7 déc. (f° 156).

1763. — Collations : la chapelle St-Joseph de La Motte-du-Caire, « fondée dans l'église des pères de la Trinité ou de la Rédemption des captifs », vacante par décès de Louis de Roux de Bellafaire, aud. Ch.-A.-H. de Revillasc, présenté par « François-Armand-Léonor d'Hugues, marquis de Vaumeil, baron de La Motte-du-Caire, seigneur de Turriers, Astoin, La Seine, Montfort et autres places, colonel du régiment de Bercy », patron, 24 janv. 1763 (f° 159) ; — le prieuré de Feissal, résigné par J.-B.-Louis Collomb du Villard, clerc, à Pierre Joseph, prêtre du diocèse de Digne. Rome, 20 sept. 1762 (f° 160) ; — la cure du Bersac, vacante par décès d'Antoine de Rastel de Rocheblave, à J.-B. Brun, curé de Savournon, 27 janv. 1763 (f° 161); — la cure de Montjai, résignée par François Gaude, à Joseph Guibert, curé d'Oze, 28 janv. 1763 (f° 161 v°). — Procuration par le cardinal Charles-Albert Guidoboni-Cavalchini, abbé de St-Michel de La Cluse, à Gaspar de Pingon, chanoine, comte de Lyon, vicaire général de Vienne, pour conférer les bénéfices dépendants de son abbaye. Rome, 5 mai 1761 (f° 162 v°). — Collations : la chapelle St-Pierre et St-Paul d'Agnières-en-Dévoluy, vacante par décès de François Meyère, à Jean-Joseph Flotte de Montauban, prêtre de l'Oratoire, présenté par son neveu Joseph-Arnaud Flotte de Montauban, seigneur et comte de La Roche-des-Arnauds, fils de Joseph-Balthasar, patron, 3 févr. 1763 (f° 164) ; — le bénéfice de Gap, résigné par Benoît-Pompone de Lafont, à Augustin Escallier, 15 mars (f° 164 v°); — le canonicat de Gap vacant par décès de François Lacombe, aud. B.-P. de Lafont, 13 mars (f° 165). — Ordination : Antoine Bertrand, François Touche, franciscain, prêtres ; Claude Audier, diacre ; Claude Frezet, Thomas-Laurent Guérin, Sébastien Michel, sous-diacres ; Laurent Blanc, Étienne Pons, tonsurés, etc., 2 avril (f° 166).— Collations : la cure de Verclause, résignée par Alexis Brochier, à François Bellon, curé de Rosans, 4 avril (f° 166 v°) ; — la chapelle de « done Bertrande » à Gap, vacante par décès de François Lacombe, à Étienne-Félix Bonnard, chanoine de Gap, 15 avril (f° 167) ; — les chapelles N.-D. de Montbrand et de Champsaur, à Tallard, vacantes par décès de Jean-François Céas, à Pierre Gontier, de Châteauneuf-de-Chabre, résidant à Gap, 8 avril (ib.). — Titre clérical d'Étienne-François-Ignace de Gruel, de la compagnie de Jésus, « acolyte du diocèse de Gap, étant actuellement au séminaire de St-Charles » d'Avignon, par Élisabeth de Gruel, sa grand'tante, veuve de Charles-René de Vesc, marquis de Comps, suivant son testament du 26 déc. 1741 (Bon, notaire à Sisteron), reproduit *parte in qua*, 15 avril 1763 (f° 168). — Collations : le doyenné de Gap, vacant par décès de Claude-J.-B. de La Gache, à Charles-Bruno Céas, prévôt de Gap, 18 avril 1763 (f° 168 v°) ; — la cure de Verclause, vacante par décès d'Alexis Brochier, à François Bellon, curé de Rosans, 5 avril (f° 169 v°) ; — la cure de Rosans, à Étienne Rambaud, 15 avril (f° 170).— Ordination : Jacques Rispaud d'Aiguebelle, religieux de Boscodon, et Pierre-Honoré Isnard, prêtres ; J.-B. Callier, Sébastien Michel, diacres ; Claude Frézet, Balthasar-Antoine Arduin, sous-diacres, etc., 28 mai (f° 171). — Collations : la cure de Rabou, vacante par décès de Paul Berne, à Pierre Sarlin, 25 avril. (ib.) ; — la chapelle N.-D. de Consolation à Savournon, vacante par décès d'Antoine de Rastel de Rocheblave, à Jean Villar, curé du Plan-du-Bourg, 27 mai (f° 171 v°) ; — la cure de Lazer, résignée par Gaspar Bernard, curé de Tallard, à Jean-Pierre Truphème, de Montéglin, secondaire de Lachau, 11 juin (f° 172) ; — la cure de Rosans, résignée par François Bellon, curé de Verclause, à Étienne Rambaud, 15 avril (f° 173).— Lettres de grand vicaire de Gap pendant la vacance du siège de Gap, par décès de Pierre Annet de Pérouse, à Charles-Bruno Céas, doyen du chapitre, à Jean Puget et à Joseph de Labastie, chanoines. Présents : Antoine Bondilh, sacristain, Jean Puget, Joseph-Bruno Tournu, Joseph de Labastie, Mathieu de Cazeneuve, Jacques-Marie de St-Genis, Pompone Gautier, Étienne-Félix Bonnard et Benoît Pompone de Lafont, chanoines, 25 juil. 1763 (f° 174) ; — d'official général, à Joseph-Bruno Tournu, chanoine, id. (ib.) ; — d'official forain pour la Provence, au chanoine Hoddoul, id. (f° 174 v°) ; — de promoteur général, à Étienne-Félix Bonnard, chanoine, id. (f° 175). — Collations : la cure de Lazer, résignée par Gaspar Bernard, à Jean-Pierre Truphème.

Rome, 4 juil. (f° 178 v°) ; — la cure de St-Léger, résignée par Antoine Meyer, à Antoine Tourniaire. Avignon, 5 sept. (f° 179 v°) ; — les prieurés de Corps et du Monêtier-d'Ambel, résignés par Joseph-Paul-Antoine de Baroncelli de Javon, clerc, chevalier de St-Jean de Jérusalem, à Abel-André de Bardonnèche de Montaigne, diacre du diocèse de Grenoble, moyennant une pension de 600 l. Rome, 31 oct. 1763 (f° 188 v°).

1764. — Collations : la cure de Valernes, vacante par décès de Michel-Joseph Donnet, à Jacques Dalmas, 13 avril 1764 (f° 193 v°); — lad° cure de Valernes, à Jean-Claude Leydet, présenté par Antoine *de Regina*, du diocèse d'Aix, licencié en droit canon, prieur de Valernes. Aix, 12 avril (f° 195 v°) ; — la cure de Lemps, dépendante de l'abbaye de l'Ile-Barbe, à J.-B. des Achards, abbé de La Baume, chanoine d'Avignon. Rome, 20 févr. 1764 (f° 196) ; — la chapelle St-Sébastien de Reynier, de nouveau à Honoré Ricaudy, grand vicaire de Sisteron, par brevet royal. Versailles, 27 nov. 1763 (f° 197) ; — la cure de St-Geniès de Dromon, résignée par Jacques Dalmas, à autre Jacques Dalmas, curé de Valernes, son neveu, 4 mai 1764 (f° 197 v°) ; — la chapelle St-Jacques et St-Christophe à St-Auban, vacante par décès de Jean Amat, prieur d'Aups, curé de Pelleautier, à Hilaire-Joseph Barrou, curé de St-Auban, 12 mai (f° 198 v°) : — la cure du Bersac, vacante par décès d'Antoine de Rastel de Rocheblave, à Jacques Gresse, bachelier en droit, 21 mai (f° 199 v°). — Dimissoires, ordinations, dispenses de parenté et de bans, etc., *passim*.

G. 880. (Registre.)—In-f°, rélié en basane, 300 feuillets, papier. Coté LLL.

1764-1771. — Registre des insinuations du diocèse de Gap.

1764. — Collations : le doyenné de Gap, vacant par décès du s^r de La Gache, à « Charles-Bruno de Céas », prévôt, par brevet royal. Versailles, 19 févr. 1764 (f° 1) ; — la cure de Plan-du-Bourg, résignée par Jean Villar, à François-Joseph Chabert, 20 mai (f° 1 v°) ; — le doyenné de Gap, à Claude-François Parmentier, de Paris, bachelier en théologie, curé de St-Ouen-l'Aumône, près Pontoise, pourvu par le grand archidiacre de Paris, en vertu d'indult. Paris, 2 sept. 1763 (f° 4 v°) ; — la cure de St-Étienne-en-Dévoluy, vacante par décès d'Urbain Laurent, à Pierre Bonniot, curé de St-Didier, 28 mai 1764 (f° 5 v°) ; — le prieuré d'Aups, à Sigoyer, vacant par décès du s^r Amat, à Jacques Brochier, curé de Gap, par brevet royal. Versailles, 31 mai (f° 6) ; — la cure de St-Geniès de Dromon, résignée par Jacques Dalmas, à autre Jacques Dalmas, son neveu. Rome, 13 mai (f° 7). — Lettres de vicaire général à Jean Puget, docteur en théologie, théologal, 28 juil. (f° 8) ; — à Guillaume-Pompée de La Villette, licencié ès droits, 29 juil. (f° 8 v°). — Collations : la cure de Valernes, vacante par décès de Michel-Joseph Donet, à Jean-Claude Leydet, de Valernes, bachelier en droits, 19 juin (ib.) ; — la chapelle de N.-D. de Miséricorde ou de Champsaur, à Tallard, vacante par décès de Jean-François de Céas, à Jean-François Estiévent, clerc de Paris, par brevet royal. Versailles, 20 mars (f° 9 v°). — Lettres de grand vicaire et official de Gap, à Joseph de Labastie, 28 juil. (f° 10). — Collations : le prieuré de St-Andéol d'Upaix, vacant par décès de Jean-Pierre Joubert, chanoine de St-André de Grenoble, à Henri de Meffray de Césarge, chanoine de la collégiale de St-Pierre de Vienne, par Gaspar de Pingon, chanoine de Lyon, abbé de St-Sauveur de Blaye, vicaire général de Vienne et de l'abbé de St-Michel de La Cluse. Lyon, 27 juil. (f° 11) ; — la cure de St-Symphorien, résignée par François Jourdan, à Joseph Chauvin, du diocèse de Sisteron, 18 sept. (f° 13 v°) ; — la cure de Pelleautier, vacante par décès de Jean Amat, à Joseph Amat, 18 sept. (f° 14). — Lettres de promoteur, à Mathieu de Cazeneuve, chanoine, 17 sept. (f° 14 v°). — Collations : la cure de Gap, résignée par Jacques Brochier, à Gaspar Reynier, curé de La Bâtie-Neuve, 15 août (f° 16) ; — la cure de St-Laurent-du-Cros, vacante par décès d'Antoine Brochier à Joseph Bertrand, curé des Infournas, 29 juil. (f° 16 v°) ; — la cure des Infournas, à Jean Arnoux, 12 sept. (f° 17 v°) ; — la cure de Valernes, résignée par Jacques Dalmas, à Jean-Claude Leydet, 13 nov. 1764 (f° 19 v°).

1765. — Collation du bénéfice de Gap vacant par décès d'Arnoux Subé-Blanc, à François Marchon, acolyte, 20 janv. 1765 (f° 26 v°). — Lettres : d'official, au chanoine Pompone de Lafont, 29 janv. (f° 28) ; — de grand vicaire, à Jacques-François de Lubersac, du diocèse de Périgueux, licencié ès droits, 1er mars (f° 30 v°). — Collations : la chapelle St-Jean-Baptiste à Champoléon, vacante par décès de Jacques-Julien Bayle, à Pierre Lombard, curé de St-Nicolas-de-Montorsier, 21 mars (f° 32 v°) ; — la cure de La Piarre, vacante par décès de Bernard Levet, à Joseph-Laurent Barruel, 29 avril (f° 34 v°); — la cure de St-Nicolas-de-Montorsier, résignée par Pierre Lombard, à Henri Escallier, de Gap, bachelier ès droits, 13 avril (ib.) ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, résignée par dom Joseph de Sigoin de Châteauneuf, à Joseph Autran, prêtre du diocèse de Gap. Avignon, 10 mai (f° 36) ; — la cure de Gap, résignée par Gaspar Reynier, à Jean-Pierre Reynaud, curé de La Roche-des-Arnauds, 20 mai (f° 40) ; — la cure de Plan-du-Bourg, résignée par

Jacques-Jean Rampon, à Joseph Abel, curé de Sigoyer-sur-Tallard, 20 mai (f° 40 v°) ; — le prieuré de Tallard, vacant par décès d'Étienne de L'Isle, à Gaspar de Pingon, chanoine, comte de Lyon, abbé de St-Sauveur de Blaye, vicaire général de Vienne, par Joseph Castanier, d'Alais, procureur du cardinal Cavalchini, abbé de La Cluse. Lyon, 27 avril (f° 41);— la cure de St-Julien-en-Bochaine, vacante par décès de Marc Blanc, à François-Joseph Chabert, curé de Plan-du-Bourg, 22 avril (f° 43) ; — la cure de La Baume-lès-Sisteron, résignée par Mathieu Eustachi, à Alexandre Civet, de Sisteron, 12 juin (f° 43 v°); — le prieuré de Séderon, vacant par décès d'Étienne de L'Isle, à Jean Oddoul, grand vicaire et official de Sisteron et de Gap, par brevet royal. Versailles, 26 mai (f° 44) ; — l'abbaye de Clausone, vacante par décès dud. de L'Isle, à Guillaume-Pompée de La Villette, vicaire général de Gap. Versailles, 19 mai (f° 45 v°) ; — le prieuré de Vitrolles, vacant par décès de dom Louis-Raymond Saurin de Murat, à Baptiste Sollier, prêtre du diocèse d'Apt. Avignon, 6 mai (f° 46 v°) ; — la cure de Barret-le-Bas, résignée par Louis Bozonier, à François-Léon Reguis, licencié en théologie [1]), 9 sept. (f° 48) ; — la chapelle St-Pierre et St-Paul d'Agnières-en-Dévoluy, vacante par décès de François Meyère, à « l'abbé de La Pierre », al. Joseph-Bruno-Alexandre Martin de La Pierre, clerc, présenté par Antoine-Joseph-Arnaud Flotte de Montauban, seigneur comte de La Roche-des-Arnauds, patron, 23 avril (f° 49) ; — le prieuré de Vitrolles, vacant par décès de dom Saurin, à Jacques-Constantin de Mine, du diocèse d'Apt. Rome, 5 sept. (f° 52 v°) ; — le prieuré-cure de Venterol, à Étienne Maximin, dud. lieu. Rome, 23 sept. (f° 59 v°) ; — le prieuré de Serres, vacant par décès de Joseph Bérard, à Antoine-René de Bardonnèche, chanoine et vicaire général de Grenoble. Avignon, 15 déc. (f° 62 v°).

1766. — Collations : la cure des Costes-en-Champsaur, vacante par décès d'Honoré Morel, à Louis Garnier, 13 févr. 1766 (f° 166 v°); — la chapelle N.-D. de Bon Secours, de Mirabeau, résignée par Jean-Claude Leydet, à Jean-Joseph Le Gay, 13 mars (f° 67 v°) ; — la chapelle de la Ste-Trinité de Salignac, résignée par Jean Arnaud, à Louis Maximin, 12 mars (f° 70 v°) ; — la chapelle St-Denis de Barras, vacante par décès du s[r] de Beaucouse, au s[r] Brutinel, 19 mai (f° 72 v°) ; — le prieuré de St-Domnin de Barras, vacant par décès de François de Laugier de Beaucouse, à Joseph-Marc-Antoine de Gaudemar, prêtre de Digne, 7 juil. (f° 73 v°) ; — la cure de La Piarre, résignée par Laurent Barruol, à Pierre Martin, curé de Laye, 12 sept. (f° 76) ; — la cure de Laye, à Augustin Millon, curé d'Esparron-sur-Vitrolles, 25 sept. (f° 78) ; — la cure de Balons, vacante par décès de Louis Deiglun, à Jean-Joseph Jean, curé de Ste-Colombe, présenté par Pierre de Rochefort d'Ailly-St-Vidal, chanoine d'Ainay de Lyon, prieur de Balons, 1[er] oct. (ib.) ; — lad[e] cure de Balons, à Laurent Barruol, par l'évêque de Gap, 30 août (f° 78 v°) ; — la cure de Montéglin, vacante par décès de Joseph Bois, à Jean-François Abrachy, curé de Vaumeilh, 26 sept. (f° 80 v°) ; — la chapelle St-Joseph de Ribiers, à Jean-Joseph Salva, id. (f° 81 v°) ; — le prieuré de La Roche-des-Arnauds, résigné par Jacques-Emmanuel Reymondet, à Louis-François Reymondet, du diocèse de St-Claude. Rome, 4 nov. (f° 82 v°) ; — la prévôté de Chardavon, résignée par Laurent-Joseph de Gombert, à Honoré Ricaudi, chanoine de Sisteron, vicaire général de Perpignan, chapelain de Madame la Dauphine. Rome, 4 nov. ; mis en possession le 28 nov. (f° 83).

1767. — Collations : le prieuré de Balons, vacant par décès de Louis Deiglun, à Jean-Joseph Jean, 4 févr. 1767 (f° 87) ; — le prieuré de Vitrolles, résigné par Jacques-Constantin de Mine, à Jean-Baptiste Sollier, moyennant 250 l. de pension, 14 janv. (f° 90 v°) ; — la cure de Vaumeilh, résignée par Mathieu Estachy, à Jean-Jacques Rampond, curé de Montrond, 1[er] avril (f° 97) ; — les prieurés de Véras et St-Bonnet, résignés par Jacques Pauchon, à Charles-Grégoire Anglès, fils de Jacques. Avignon, 22 avril (f° 98) ; — la cure de Rabou, résignée par Étienne Clément, à Jean Gaillard, 24 avril (f° 101 v°); — la cure de Montrond, résignée par Jean-Jacques Rampon, à Pierre Sarlin, ancien curé de Rabou, 11 avril (f° 101 v°) ; — la sacristie de St-André de Rosans, résignée par dom Joseph Autrand, à Antoine Amat. Rome, 20 avril (f° 105) ; — la cure de St-Auban, vacante par décès de Joseph-Hilaire Barou, à Jean-Laurent Ferrier, 21 juin (f° 110 v°) ; — la chapelle St-Jean-Baptiste des Gondoins, hameau de Champoléon, à Michel-Ange Millon, procuré de Méarots-en-Beaumont, 18 févr. (f° 111) ; — la cure de La Roche-sur-Buis, résignée par Alexis Billion, à Michel Billion. Rome, 4 mai (f° 111 v°); — la cure de Savournon, résignée par Jean-Baptiste Brun, à Pontien Brun. Rome, 22 juin (f° 114) ; — la cure de St-André de Gap, vacante par décès de Gaspar Paul, à Gaspar Reynier, curé de La Bâtie-Neuve, 18 août (f° 116) ; — la cure de Salérans, résignée par Jean-Louis Bernard, à J.-B. Bernard, son neveu, moyennant une pension de 300 l. Rome, 27 juil. (f° 116 v°) ; — la cure de La Bâtie-Neuve, résignée par Gaspar Reynier, à Jean-Henri Reymond, prêtre du diocèse d'Embrun, bachelier ès droits, 3 sept. (f° 117 v°) ; — le

[1]) Ce personnage qui mourut en 1787 (ci-dessus, G. 827, p. 104, *b*), était également curé dès 1773 de N.-D. du Hamel, au diocèse de Lisieux (aujourd'hui diocèse d'Évreux). Il est l'auteur d'un ouvrage assez recherché : *La voix du Pasteur* (1772, 2 vol, in-8°).

prieuré de Ventavon, vacant par décès du s[r] Mozac, à Pierre-Joseph-Elzéar-Marie Ricaudi, clerc du diocèse de Sisteron, par brevet royal. Compiègne, 2 août (f° 120); — la cure d'Aubessagne, vacante par décès du s[r] Meyer, à Étienne-François-Ignace de Gruel, prêtre par Jean-Baptiste de Gruel du Saix, chanoine de Grenoble, prieur de St-Laurent-en-Beaumont, 15 oct. (f° 121 v°) ; — la cure d'Esparron-sur-Vitrolles, résignée par Augustin Millon, à François Favier, de Sigoyer-sur-Tallard, 22 sept. (f° 122) ; — les prieurés de Ventavon et L'Épine, vacants par décès d'Antoine de Mozac, à Bertrand Duchamp, théologal de la cathédrale du Puy. Rome, 25 mai (f° 122 v°) ; — le bénéfice de Gap vacant par décès de Jacques Blanc, à Dominique Méalhie, 8 nov. (f° 126) ; — les prieurés de Véras et St-Bonnet, vacants par décès du s[r] Pauchon, à Joseph-Antoine de Bardonnèche, clerc de Grenoble, nommé par Antoine-René de Bardonnèche, chanoine et grand vicaire de Grenoble, prieur de Romette, 28 oct. (f° 127 v°). — Titre clérical à Jacques Autard de Bragard par Alexandre-François Autard de Bragard, résidant à Orpierre, son frère, 20 nov. (f° 129). — Collations : la cure de Gap, résignée par Dominique Chaix, à François-Joseph Chabert, curé de St-Julien-en-Bochaine, présenté par Antoine Bondilh, sacristain du chapitre de Gap, 4 nov. (f° 130) ; — la sacristie de Ribiers, vacante par décès d'Antoine Bois, à Claude Laplane, du diocèse de Sisteron, 28 nov. (f° 133); — le prieuré de L'Épine, vacant par décès du s[r] Mozac, à Joseph-Bruno Tournu, chanoine de Gap, par brevet royal. Versailles, 6 sept. (f° 133 v°) ; — la cure de Ste-Colombe, vacante par décès d'Étienne Couton, à Denis Pausin, 14 déc. (f° 134) ; — la « cure d'Esparron-La-Bâtie », résignée par Jean Tiran, à Alexandre Tiran. Rome, 31 août (f° 134 v°) ; — les chapelles St-Jean de Tallard et Ste-Croix de Fouillouse, vacantes par décès de Jacques Blanc, à J.-B. Roubaud, présenté par Marie-Françoise-Camille de Sassenage, baronne dud. lieu, marquise de Pont-en-Royans, comtesse de Monteiller et de Tallard dame des duchés-pairies d'Hostun, de Lesdiguières et du Champsaur. Paris, 5 nov. (f° 136 v°) ; — la cure de Mévouillon, résignée par François Ricou, à Laurent Ricou, son neveu. Rome, 20 oct. 1767 (f° 139).

1768. — Collation de la cure de St-Julien-en-Bochaine, résignée par François-Joseph Chabert, à Jacques Gras, de St-Firmin, vicaire de Rosans, 18 févr. 1768 (f° 142). — Lettres de grand vicaire de Gap, à Pompone Gautier et à Pompone de Lafont, chanoines de Gap, 14 févr. (f° 142 v°). — Collations : la cure de Buissard, vacante par décès de Jean-Joseph Corréard, à Claude Calandre, curé de Menée, diocèse de Die, 31 déc. 1768 (f° 143) ; — la cure de Méarots, résignée par Joseph Maurel, malade, à François Abonnel. Rome, 1[er] févr. 1767 (f° 143 v°) ; — les prieurés de Montbrand et de Thuoux, résignés par Guillaume Pompée de La Villette, à Charles-Hippolyte-Alexandre de Revillasc, clerc du diocèse de Gap, « résidant à Paris au grand séminaire de St-Sulpice », par Antoine de Revillasc, prieur et seigneur d'Aspres-sur-Buëch, 31 mars 1768 (f° 148 v°) ; — les chapelles « Ste-Magdeleine la Peyrolière » et « Ste-Catherine la Furméyère » à Aspres, aud. Ch.-H.-A. de Revillasc, par le même, 6 avril 1768 (f° 150) ; — le prieuré de N.-D. du Puy-Servier, à Valserres, vacant par décès d'Honoré Buisson, à Joseph-Balthasar Amier. Rome, 26 déc. 1767 (f° 150 v°) ; — la cure de Champoléon, résignée par Augustin Millon, à Barthélemy Chaine, 23 mars 1768 (f° 152); — les prieurés de Ventavon et de L'Épine, à Jean-Antoine Gendre, pénitencier de N.-D. du Puy en Velay. Rome, 18 mai 1767 ; mis en possession les 16 et 17 avril 1768, et moyennant une pension de 200 l. à l'abbé Duchamp, 18 avril (f° 153) ; — la cure d'Aubessagne, vacante par décès d'Antoine Meyer, à Claude Méalhie, curé de St-Laurent-en-Beaumont, présenté par J.-B. de Gruel du Saix, chanoine de Grenoble, prieur dud. St-Laurent-en-Beaumont, 12 avril 1768 (f° 159). — Ordination : Laurent Doyer, diacre ; Georges-Antoine Albert, Jean-Pierre Derbez et Joseph Gendre, prêtres, tous du diocèse d'Embrun, 28 mai (f° 160). — Collations : les chapelles N.-D. de Pitié et Ste-Catherine du Monêtier-Allemont, N.-D. de Pitié et St-Jean de Vitrolles, résignées par J.-B. Nas, à Joseph Borrelli, clerc, 24 mai (f° 161 v°) ; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par Claude Méalhie, à Jean-Antoine Candi, 28 mai (f° 162 v°) ; — la cure d'Aubessagne, résignée par Claude Méalhie, à J.-A. Candi, 28 juil. (f° 166) ; — la cure d'Ambel, vacante par décès de Jean Martel, à Jean-Joseph Burle, 16 août (f° 169 v°) ; — le prieuré d'Eyguières, vacant par décès de Pierre Coudrau, à Antoine Bondilh, chanoine et sacristain de Gap, 17 sept. (f° 173 v°) ; — la cure de St-Laurent-en-Beaumont, résignée par J.-A. Candi, à Claude Méalhie, curé d'Aubessagne, 27 juil. (f° 173 v°) ; — le prieuré de Pelleautier, dépendant de St-André de Gap, vacant par décès du s[r] Coudreau, à « Joseph de Leyssin, archidiacre de Castres, vicaire général du diocèse d'Embrun », par Pierre-Louis de Leyssin, archevêque d'Embrun, Antoine Tholozan de La Magdelaine, avocat, et Balthasar Blanc, notaire, échevins d'Embrun, Pierre Roux la Mazelière, juge archiépiscopal, et Michel Vial, principal du collège d'Embrun, « directeurs du bureau d'administration du collège » de cette ville, 27 sept. 1768 (f° 174 v°). — Acte d'option, par Joseph-Laurent Barriol, curé de Balons, de la portion congrue de 500 l. accordée aux curés par l'article 3 de l'édit de mai 1768, et à com-

mencer du 1er janv. 1769. Balons, 8 nov. 1768 (fº 175). — Option semblable par Emmanuel-François Morénas, curé d'Izon, 12 nov. (fº 175 vº). — Collations : le capiscolat de l'église de Gap, vacant par décès de Pierre Coudreau, à Gaspar Gautier, vicaire de La Roche-des-Arnauds, présenté par Antoine Bondilh, sacristain de lade église, 27 sept. (fº 177 vº) ; — la chapelle Ste-Marie-Madeleine de Reillanette, vacante par décès de Jules Denis, à Raymond Giraud, clerc, présenté par Jean-Joseph-Félix-Henri-Xavier des Rollands, « ancien mestre de camp de cavalerie, brigadier des armées du Roy et chevalier de St-Louis, cytoien de la ville d'Avignon », et par les consuls de Reillanette, patrons, 17 sept. (fº 178) ; — la cure de La Salle-en-Beaumont, vacante par décès de Pierre Julien, à Étienne Paret, 8 nov. (fº 181). — Option de la portion congrue de 500 l. par : Jean-Pierre Truphème, curé de Lazer, 11 déc. ; — Joseph Fabre, curé d'Authon ; Gaspar Corbon, curé de Sourribes, et Étienne Richaud, curé de Salignac, 14 déc. ; — Jacques Dalmas, curé de St-Geniès-de-Dromon, 15 déc. ; — Alexandre Achard, curé de Serres; Joseph Guibert, curé de Montjai ; Pierre Pouillard, curé de Sigottier, 20 déc. 1768, etc. (fº 184 vº).

1769. — Collations : la cure de Gap, vacante par décès de Claude Thomé, à Gaspar Bontoux, prêtre habitué, bachelier en théologie, 26 déc. 1768 ; mis en possession le 19 janv. 1769 (fº 193 vº) ; — le capiscolat de l'église de Gap, de nouveau à Jean-Gaspar Gautier, vicaire de La Roche-des-Arnauds, avec création en sa faveur d'un canonicat *ad effectum*. Rome, 24 oct. 1768 (fº 194). — Acte d'abandon par Abel-André de Bardonnèche de Montaigne, prieur de Corps, à Jean-Joseph Burle, curé d'Ambel, conformément à l'édit du mois de mai 1768, de la dîme qui se perçoit dans toute l'étendue de la paroisse d'Ambel et du titre de prieur de lade paroisse, « au moyen de quoy led. sr Burle ne peut, à la faveur dud. édit, se prévaloir de l'augmentation à la portion congrue portée par led. édit », 21 janv. 1769 (fº 199 vº). — Collations : la cure de Romette, résignée par Jean-Louis Gleize, curé de Neffes, à Jean Gaillard, curé de Rabou, 10 févr. (fº 202) ; — la cure de Bruis, vacante par décès de Denis Vincent, à Joseph Chauvin, curé de St-Symphorien, 31 janv. (fº 203). — Acte d'abandon par dom Joseph Puget, sacristain de Lagrand, à César-François Bois, curé de Saléon, des dîmes du quartier de la Tuillerie et des fonds dépendants de sa sacristie à Saléon, suivant l'édit de mai 1768, « au moyen de quoy led. Puget se trouve déchargé du payement à l'avenir de toute portion congrue », 31 déc. 1768 (fº 204 vº). — Collations : le prieuré de Chabottes, résigné par Abel-André de Bardonnèche de Montaigne, à David-Anselme de Bardonnèche, prêtre, supérieur de l'Oratoire d'Angers, par Antoine-René de Bardonnèche, prieur de Romette, 23 janv. 1769 (fº 206) ; — la cure d'Aspremont, vacante par décès de Jean Burle, à André Burle, de Pelleautier, 2 mars (fº 207 vº) ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, résignée par frère Antoine Amat, curé de Montguers et novice de Cluny, à dom Bernard Roubaud, religieux de Cluny, camérier de « Ganagobie, diocèse de Sisteron », par Jean-Antoine Amat, prieur et seigneur de St-André-de Rosans, 13 mars 1769 (fº 210 vº); — le prieuré de Pelleautier, vacant par décès de Pierre Coudreau, à Jean Busco, prêtre du diocèse de Vienne, bénéficier en l'église de Gap. Rome, 12 oct. 1768 (fº 211) ; — le prieuré du Monêtier-Allemont, vacant par décès du sr Barrier, à Jean-Joseph Robert, prêtre du diocèse de Grenoble. Rome, 12 janv. 1769 (fº 212) ; — le prieuré de Corps, résigné par Abel-André de Bardonnèche de Montaigne, à Joseph-Antoine de Bardonnèche, clerc du diocèse de Grenoble, par Antoine-René de Bardonnèche, chanoine et vicaire général de Grenoble, prieur du prieuré royal sécularisé de Romette, 23 janv. 1769 (fº 214) ; — les chapelles St-Martin d'Artaud, d'Ancelle, et St-Antoine de Lizieux, de Gap, vacantes par décès de Claude Thomé, curé de Gap, à Pompone Gautier, chanoine et vicaire général, 17 déc. 1768 (fº 215). — Résignation du doyenné de Gap, par « François de Murat de L'Estang, prêtre du diocèse de Grenoble, licencié en droit, de la faculté de Paris, doyen du chapitre... de Grenoble », en faveur de Claude-Marie de Roux de Laric, sous-diacre du diocèse de Grenoble, licencié en droit canon de la faculté de Valence, moyennant une pension viagère de 3.000 l. Présents : Benoît-Pompone de Lafont, chanoine, official et vicaire général de Gap, et Joseph Brutinel, secrétaire de l'évêché ; Moynier du Bourg, notaire. Gap, 5 mai 1769 (fº 215 vº). — Collations : les chapelles St-Jean et St-Étienne du Caire, St-Martin, St-Jacques et St-Philippe d'Ancelle, St-Géraud et St-Paul de Gap, vacantes par décès de Claude Thomé, à Benoît-Pompone de Lafont, vicaire général, 17 déc. 1768 (fº 216 vº) ; — la cure de Romette, résignée par Pierre Labastie, à François Marchon, 17 nov. 1768 (fº 220 vº). — Assemblée capitulaire portant opposition à la nomination, faite en cour de Rome, du chanoine Pascal, précenteur, après décès de Pierre Coudreau. Présents : Charles-Bruno Céas, doyen, Joseph-François de Bagneu, archidiacre, Antoine Bondilh, sacristain, François Pascal, Jean Puget, théologal, Joseph-Bruno Tournu, Joseph Labastie, Mathieu de Cazeneuve, Pompone Gautier, Bonnard, secrétaire, et Benoît-Pompone de Lafont, chanoines, 31 déc. 1768 (fº 222 vº). — Collations : la cure de St-Symphorien, résignée par Joseph Chauvin, à Pierre Richard. Rome, 4

juin 1769 (fº 225); — le prieuré de Bruis et Montmorin, dépendant de L'Isle-Barbe, vacant par décès du sr Baratier, à Joseph Faure, prêtre du diocèse de Vienne, par brevet royal. Versailles, 27 mars 1768 (fº 229 vº); — la chapelle N.-D. de Consolation de Savournon, fondée par Guillaume Allier, curé dud. Savournon, et par Jacques Allier, son neveu, en 1549, vacante par « mort civile » de Jean Villard, curé d'Agnières-en-Dévoluy, à Jean-Joseph Gontard, de Savournon, prêtre, par les consuls de Savournon, patron, 10 sept. 1769 (fº 232). — Résignation : la sacristie de Ribiers, par Claude Laplane, à Paul Bois, « desservant la succursale de Rougnouse, mandement d'Éourres », 26 sept. (fº 233); — la précentorie ou capiscolat de Gap, résigné par Jean-Gaspar Gautier, à Joseph-Bruno Tournu, chanoine, 18 oct. (ib.). — Lettres de grand vicaire de Gap, à Claude-Marie de Roux de Laric, licencié ès droits, prêtre du diocèse de Grenoble, 28 sept. (fº 234 vº). — Collations : le prieuré de Trescléoux, résigné par Jean Anglès, à Charles-Grégoire Anglès, prieur de Véras et de St-Bonnet, et *vice versa*, 31 août (fº 236); — la cure de Pommerol, vacante par décès de Pierre Reverdi, à Balthasar Pouillard, de Tallard, 27 oct. (fº 240); — la cure de Poligny, vacante par décès d'Antoine Gentillon, à Jean-Gaspar Gautier, 22 nov. (fº 241 vº); — le capiscolat de Gap, au chanoine François Pascal, 16 déc. (fº 242); puis, au chanoine Tournu. Rome, 14 nov. (fº 245); — la chapelle N.-D. à Gap, vacante par décès de François Philibert, au chanoine Mathieu de Cazeneuve, 26 oct. 1769 (fº 247).

1770. — Prises de possession : du prieuré de St-Michel de Connexe et de St-Firmin, son annexe, vacants par décès de François Wamberkel, chanoine de Grenoble, par Charles-Borromée de Laval, docteur de Sorbonne, chanoine, vicaire général et official du Puy en Velay, Corps, 2 févr. 1770 (fº 248 vº); — du prieuré de Valserres, vacant par décès de Jean-Joseph Boyer, par Jean-Gabriel de Renard, prêtre du diocèse de Grenoble. Gap, 6 sept. 1754 (fº 249 vº). — Collations : la cure d'Agnières-en-Dévoluy, vacante par incapacité de Jean Villar, à Urbain Laurens. Rome, 12 juin 1769 (fº 250); — la cure de Montjai, vacante par décès de Joseph Guibert, à Jean-Joseph Jean, de Barret-de-Lioure, 13 janv. 1770 (fº 252); — la cure de Champoléon, à Barthélemy Chaine, 23 mars 1768 (fº 253 vº); — le prieuré de Valavoire, résigné par Pierre Civet, à Alexandre Civet, bachelier en droits, son neveu. Rome, 30 janv. 1770 (fº 254 vº); — la sacristie de St-André de Rosans, à dom Bernard Robaud, prieur de « Ganagobie », 13 mars 1769 (fº 256); — la chapelle de « St-Martin de Mandagot », à Embrun, résignée par René-Laurent Picard du Moussel, chanoine d'Embrun, à Michel Lefort, prêtre du diocèse d'Évreux, résidant à Embrun[1]), 16 mai 1770 (fº 259); — la cure d'Urtis, vacante par décès de François Maximin, à François Robert, 21 mai (fº 260); — le prieuré de St-André-de-Rosans, résigné par Jean-Antoine Amat, à Étienne-Ignace Amat, son neveu, fils de Georges Amat, son frère, résidant à Marseille, 1er juin (fº 262 vº); — le prieuré de Corps, résigné par Joseph-Antoine de Bardonnèche, à Jean-Jacques-Louis-Alexis Le Marchant de Vauval, prêtre du diocèse de Rouen, moyennant une pension viagère de 1.428 l. 11 s. 3 d. Paris, 21 oct. 1769 (fº 263); opposition à cette nomination par led. J.-A. de Bardonnèche, 10 juil. 1770 (fº 265); — la chapelle St-Romain de Neffes, vacante par décès d'Antoine Raucon, à J.-B.-Marie Charron, acolyte du diocèse de Paris, « demeurant au collège de Laon, rue de Montagne Ste-Geneviève, paroisse St-Étienne-du-Mont », 29 sept. 1769 (fº 265 vº); — la chapelle de l'Assomption de La Roche, vacante par décès de Louis Prévôt, à « noble Paul-François Tramier de La Bousière, ecclésiastique du lieu de Crillon, diocèse de Carpentras », présenté par Louis d'Aillaud, des barons de Castelet, seigneur dud. La Roche, Entrechaux et autres places, 13 juin 1770 (fº 268); — les chapelles St-Claude, Ste-Madeleine, Ste-Catherine et St-Jean de Serres, et N.-D. les Paris de St-Jean-de-Montorsier, résignées par Antoine Garcin de Meissas, originaire de Serres, curé de Méreuil, à Jean-François Clavel, de Gap, résidant aud. Méreuil, moyennant 300 l. de pension, 31 oct. (fº 270 vº); — la cure de Bénévent, vacante par décès de Joseph Reynier, à Joseph Motte, vicaire de St-Bonnet, 5 oct. (fº 271); — le prieuré de Corps, résigné par Joseph-Antoine de Bardonnèche, à l'abbé de Vauval, 18 oct. (fº 272); — la cure de Méreuil, résignée par Ant. Garcin de Meissas, à J.-F. Clavel, 27 nov. (fº 273 vº); — le bénéfice de Gap, dit de l'Évangile, résigné par François Marchon, curé de Romette, à Joseph Borély, recteur de la chapelle Ste-Catherine du Monêtier-Allemont et St-Jean de Vitrolles, et *vice versa*. Rome, 1er oct. (fº 274 vº); — la cure de Méreuil, vacante par décès d'Antoine de Garcin, à André Rollin, curé de La Baume-des-Arnauds, 16 déc. 1770 (fº 277 vº).

1771. — Collations : la sacristie de St-André-de-Rosans, résignée par Bernard Robaud, prieur de Ganagobie, à Joseph-Pierre-Antoine d'Autane, clerc du diocèse de Sisteron, 23 janv. 1771 (fº 280 vº); — la cure de St-Maurice en Valgaudemar, vacante par décès de Georges Bellon, à

[1]) Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun (1295-1311), avait fondé deux chapellenies en l'honneur de St-Martin (Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, t. II, p. 109 et 118-9). La chapelle de St-Martin de N.-D. d'Embrun était spécialement reservée à la sépulture des archevêques (Id. p. 282, 351 et 452).

Jean Gaillard, curé de Rabou, 16 déc. 1770 (f° 282 v°) ; — les chapelles N.-D. de Pitié et de la Ste-Vierge, abandonnées par Étienne-Gaétan Joubert, de Gap, à Jean-Pierre Tournu, prêtre, présenté par noble Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et Lazer, 3 janv. 1771 (f° 284) ; — la sacristie de Gap, vacante par décès d'Antoine Bondilh, à Joseph-Bruno Tournu, chanoine, 6 févr. (f° 286) ; — le prieuré de Clamensane, dépendant de L'Ile-Barbe, vacant par décès du s^r Gaudin, à Bruno Céas, prévôt de Gap, par brevet royal. Versailles, 8 sept. 1770 (ib.) ; — le prieuré d'Eyguières, vacant par décès d'Antoine Bondilh, à Charles-Thomas Mauroy, prêtre du diocèse de Paris, bachelier en théologie, chapelain de Mme la Dauphine et de Mmes Victoire et Sophie de France. Versailles, 13 févr. 1771 (f° 288). — Titre clérical de 100 l. : à Étienne Davignon, fils de Jean et de Madeleine Maffren, de Curbans, 16 nov. 1762 (f° 289) ; — à Pierre-Antoine Burle, fils de Jean-François, de Clamensane, 12 sept. 1768 (ib.). — Résignation de son canonicat, par Mathieu [de] Cazeneuve, malade, en faveur d'Ignace [de] Cazeneuve, « clerc tonsuré de la Doctrine chrétienne, son neveu, originaire dud. Gap, professeur de rhétorique dans le collège de la ville de Mande, et fils de s^r Estienne Cazeneuve, bourgeois de la ville de Gap », 28 mars 1771 (f° 289 v°).

Collations : la chapelle de St-Jean, à St-Maurice-en-Valgaudemar, vacante par décès de Georges Bellon, à Jean Gaillard, curé dud. St-Maurice, 20 mars (f° 290) ; — les chapelles St-Germain et St-Nicolas, à Rambaud, résignées par Antoine-Étienne-Nicolas Fantin des Odoards, prêtre du diocèse d'Embrun, à Jean-François-Joseph-Amable Castel, prêtre du diocèse de Digne, 30 mars 1771 (f° 291 v°) ; — la sacristie de St-André-de-Rosans, résignée par Bernard Robaud, à Joseph-Pierre-Antoine d'Autane, clerc du diocèse de Sisteron. Rome, 25 févr. (f° 295 v°) ; — la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar, résignée par Jean Gaillard, à Pierre Ricard, curé de St-Symphorien, 25 avril (f° 297 v°) ; — la chapelle N.-D. de Saumane à Serres, vacante par décès d'Antoine de Garcin, curé de Méreuil, à Étienne-Félix Bonnard, chanoine de Gap, 17 déc. 1770 (f° 298 v°) ; — le canonicat, résigné par Mathieu de Cazeneuve, à Ignace de Cazeneuve, son neveu, clerc de la Doctrine chrétienne. Rome, 8 avril 1771 ; mis en possession le 7 juin (f° 299). — Ordinations, options de pension congrue, dispenses d'âge, de parenté, de bans, etc., *passim*.

CONTROLE DES INSINUATIONS.

G. 881. (Registre.) — In-4°, relié en basane, 100 feuillets, papier.

1704-1724. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Gap, parafé par le s^r Céas, lieutenant particulier au bailliage. Gap, 14 oct. 1704, vu et approuvé par l'évêque François Berger de Malissoles, le 8 nov. 1709 (f° 26) ; — le 4 nov. 1715 (f° 54) ; — le 4 nov. 1718 (f° 68 v°) ; — le 25 oct. 1723, « déduction faite de la somme de 44 l. 12 s. », qui sont rendus « à des parties pauvres » (f° 96). — 17 oct. 1704, dispense de deux bans pour Jacques Vial, de Rambaud, et Henriette de Flotte, de St-Pierre d'Argenson, 1 l. 30 s. ; — 9 nov. 1705, provisions de la cure de La Baume-des-Arnauds pour Melchior Aillaud, 2 l. ; — 12 juin 1707, dispense de parenté entre Jean et Jeanne Escallier, de Champoléon, 6 l. ; — 30 juin 1700, provisions d'une chapelle de Salignac, pour le s^r Deiglun, 2 l. ; — 27 mars 1711, dispense de temps prohibé, pour Barthélemy Mazan et Marie Rougier, de St-Julien-en-Bochaine, 1 l. 10 s. ; — 18 août 1712, *forma dignum* et mise en possession du « prieuré St-Jacques sous Upaix, pour M. l'abbé de Mizon », 2 l. 10 s. ; — 22 juil. 1713, lettres de tonsure pour le s^r de Belle d'Aspremont, 5 sols ; — 14 déc. 1715, lettre d'ordination, pour le s^r Bonnardel, du diocèse d'Embrun, 5 sols ; — 26 avril 1716, « présentation *ad resignandum* du prieuré de Vallavoire, en faveur du s^r Civety, de Sisteron », 15 sols ; — 28 mai 1718, « lettres de tonsure, suplique, bulles, *forma dignum* et mise de possession du prieuré de Tallard, pour M. l'abbé Le Camus », 4 l. 5 s., etc.

G. 882. (Registre.) — In-4°, relié en basane, 100 feuillets, papier.

1724-1737. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques, parafé par « Jean Mathieu Tournu, juge épiscopal de la ville de Gap », le 29 oct. 1732 (f° 49). — Les droits de contrôle et des insinuations, « déduction faite des *gratis* accordés aux pauvres », du 5 nov. 1734 au 3 nov. 1735, s'élèvent à la somme de 1.118 l. 10 s. (f° 77 v°) ; — du 4 nov. 1735 au 3 nov. 1736, à la somme de 1.198 l. 2 s. (f° 86) ; — du 5 nov. 1736 au 4 nov. 1737, à la somme de 1.212 l. 19 s. (f° 93). — 7 mai 1725, dispense de parenté, entre Jean-François Chaine et Anne Touche, de Vaumeilh, 6 l. ; — 21 janv. 1726, « provisions, mise en possession, grand vicariat du prieuré de Romette et lettres de prêtrise pour M. l'abbé de Soissans, religieux de St-Victor-les-Marseille », 8 l. 15 s. ; — 8 mai 1727, « provisions et mise en possession de la cure d'Esparron de la Durance, pour le s^r Tyran », 2 l. ; — 8 avril 1730, lettres de sous-diacre pour frère Antoine Fantin, cordelier, 5 sols, etc.

G. 883. (Registre.) — In-f°, relié en basane, 100 feuillets, papier.

1737-1749. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques. — Les droits de contrôle et des insinuations, « déduction faite des *gratis* » : du 4 nov. 1737 au 4 nov. 1738, sont de 1.220 l. 13 s. (f° 7) ; — du 7 nov. 1742 au 4 nov. 1743, de 1.843 l. 2 s. (f° 41) ; — du 27 oct. 1747 au 13 nov. 1748, de 2.558 l. (f° 90 v°), etc. — 8 janv. 1749, dispense de « deux bans entre noble Joseph de L'Olivier de Bonne, à feu noble Pierre et de dame Madeleine Le Camus, seigneur de Vitrolles, et Dlle Thérèze Laugier, à feu Antoine et Jeanne Taix, du lieu d'Éourres », 1 l. 10 s. (f° 92). — 1er mars 1749, « pension sur le prieuré de Romette », 4 l. (f° 93 v°); — 14 oct. 1749. Provisions de la chapelle St-Joseph « aux Trinitaires de La Motte-du-Caire, pour le sr du Roux », 2 l. 5 s. (f° 97). — 28 nov. 1749. Dispense de parenté entre Jean Farel, fils de feu Dominique, et Anne Vieux, 6 l. (f° 98 v°), etc.

G. 884. (Registre.) — In-f°, relié en parchemin, 100 feuillets, papier.

1750-1759. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques, parafé par le sr Roubaud, lieutenant au bailliage de Gap, le 15 déc. 1749. — Les droits de contrôle et des insinuations, « déduction faite des *gratis* » : du 7 nov. 1750 au 24 nov. 1751, sont de 1.595 l. (f° 17) ; — du 25 nov. 1751 au 9 nov. 1752, de 1.390 l. (f° 28) ; — du 11 nov. 1752 au 8 nov. 1753, de 1.941 l. 10 s. (f° 42) ; — du 8 nov. 1753 au 13 nov. 1754, de 1.617 l. 10 s. (f° 52) ; — du 13 nov. 1754 au 14 sept. 1756, de 3.473 l. 10 s. (f° 73) ; — du 18 sept. 1756 au 21 nov. 1757, de 1.968 l. 10 s. (f° 86) ; — du 21 nov. 1757 au 25 août 1758, de 1.756 l. 16 s. (f° 95). — 24 févr. 1750, dimissoires pour les 4 ordres mineurs à Pierre Sarlin, 5 sols ; — 29 juil., provisions du prieuré de Montbrand au sr de La Villette, 4 l. ; — 2 mars 1751, titre clérical du sr Tartonne, 3 l. ; — 8 avril 1752, dispense de parenté, 3e degré d'affinité, entre Dominique Chaix, fils de feu Jean et de Marie Pierrou, et Madeleine Chabre, de Chaudun, 6 l. ; — 2 déc., procuration par le prieur de Romette, pour nommer aux bénéfices de son prieuré, 2 l. 10 ; — 23 juil. 1753, notification de grade à l'évêque de Gap et au chapitre par le sr Aubert, 1 l. ; — 25 juil. 1754, lettres de tonsure par M. de Gruel du Saix, 5 sols ; — 15 mars 1755, « procuration *ad resignandum* le prieuré de Lachaux en faveur du sr Chapuys, signature de provision de Rome et de pension, viza et mise de possession », 6 l. 15 s. ; — 16 déc. 1756, « bref du pape de dispense du temps pour prendre la prêtrise, en faveur du sr Millon », 3 l. ; — 12 oct. 1757, « provision et prise de possession de la cure de Lagrand en faveur du sr Pierre Martel », 2 l. ; — 14 janv. 1758, dispense de deux bans « entre noble Odde de Bonniot de Rhulières, du lieu de Méreuil, et noble Élisabeth-Angélique de Rastel de Rocheblave, du lieu de Savournon », 1 l. 10 ; — 21 oct. 1750, « dispense de triple empêchement » de parenté entre Pierre Espitallier et Anne Espitallier, du château d'Ancelle, 6 l., etc.

G. 885. (Registre.) — In-f°, relié en parchemin, 49 feuillets, papier.

1759-1763. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques, parafé par le sr Roubaud, lieutenant au bailliage de Gap, le 9 janv. 1759. — Les droits de contrôle et des insinuations, déduction faite des *gratis* : du 3 oct. 1759 au 6 mai 1761, sont de 2.530 l. 10 s. (f° 25 v°) ; — du 12 mai 1761 au 28 oct. 1761, de 822 l. 15 s. (f° 30 v°) ; — du 28 oct. 1761 au 4 oct. 1762, de 1.374 l. 6 s. (f° 39) ; — du 11 oct. 1762 au 25 oct. 1763, de 1.817 l. 10 s. (f° 49 v°). — 9 août 1759, lettres de tonsure pour Jean Rambaud, 5 sols; — 8 janv. 1760, provisions et prise de possession de la cure de Villebois pour Gaspar Roux, 2 l. ; — 7 mars, titre clérical de Dominique Méalhie, 3 l. ; — 28 juin, dispense du 4e degré de consanguinité entre François Roubaud et Anne Ricard, de La Roche-des-Arnauds, 6 l., etc.

PATRIMOINES ECCLÉSIASTIQUES, ETC.

G. 886. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 3 cachets plaqués.

1657-1669. — Patrimoines ecclésiastiques, etc. — Certificat de publication de l'acte constitutif du patrimoine ecclésiastique de Melchior Ferrand, fils de Jean, procureur et notaire de Sisteron, et d'Élisabeth Deyglun, délivré par Esprit de Croze-Magnan, protonotaire apostolique, curé de Sourribes; led. Melchior a été baptisé par Melchior Serre, bénéficier de Sisteron, le 14 avril 1651 ; parrain, Melchior Tiffre, curé de Sourribes ; marraine, Jeanne Mégy, de « Volone » (fév. 1673). — Constitutions de patrimoines ecclésiastiques, en faveur : de Pierre Ailhaud, « escollier estudiant en réthorique au collège royal d'Aix », par Honorade Ollivier, veuve de Pierre Ailhaud, sa mère, de Volone, 27 févr. 1657 ; — de Michel Rostain, par Jean, son père, « vi-châtelain de St-Jacques-en-Valgaudemar » ; Bernou, not. Le Séchier, « au-devant la maison du seigneur de Prégentil », 26 juin 1661 ; — de Michel du Puy, par Marguerite Lagier, veuve de Louis du Puy, marchand de Veynes ; Jean Lagier, not., 12 avril 1664 ; — de Charles Lombard, « de Faye (Les Fays), parroisse d'Ancelle, au mandement de Faudon », par Louise Seinturier, sa mère, et Esprit Lombard, son frère,

4 juin 1664 ; — de Toussaint Maurel, de Volone, par Françoise Mégy, sa mère, 13 sept. 1664 ; — de Jacques Guers, par Louis Guers, de « la ville de Colmars », 23 oct. 1664 ; — de Claude Roche, par Georges Roche, de Savouillans, son frère ; présent, « Emanuel de Nicou, docteur ez droictz, de la présente cité de Carpentras, juge ordinaire du lieu de Savolhan ». Carpentras, 5 déc. 1664 ; — de Barthélemy Martin, par « capitaine Charles Martin, du Caire », son père, 23 janv. 1665 ; — de Grégoire Chevalier, par François Chevalier, de Manteyer, son père, 25 août 1665 ; — d'Honoré Reynaud, de Dauphin, par Jacques Reynaud, son père, et Monique Gautier, sa mère, 9 sept 1665 ; — de Barthélemy Girard, par Antoine Girard, notaire de La Bâtie-Vieille, son père, 16 mars 1666 ; — de Jean Arnaud, par Jeanne Baille, veuve de Vincent Arnaud, du Castellar, sa mère, 12 sept. 1666; — de Jean Villan, de St-Clément, « estudiant en la ville de Grenoble », par son père, Arnoux Villan, fils de feu Jean, 15 déc. 1666 ; — de Pierre Baille, de Sisteron, par Dominique Baille, son frère, maitre de musique en la cathédrale de Sisteron, 17 janv. 1667 ; — de Dominique Rolland, de Valença, par Marc Rolland,son père, 20 févr. 1667 ; — de Georges Belon, par Jacques Belon, son frère, fils de feu Claude, « du Vilar, paroisse de St-Maurice-en-Valgaudemar », 28 août 1667 ; — de François Giraud, par Mathieu Giraud, « de La Robine de Dromon », son père, 21 sept. 1667 ; — d'Alexandre Thoulouze, par Jeanne Ferrière, veuve de Noël Thoulouze, de Tallard, 17 mars 1668 ; — de Mathieu Berne, « escollier en sainte théologie, fils à feu André, vivant Me chirurgien du lieu de St-Jullien la Montagne », par « damoyselle Philipe Jauffrède, sa mère », 23 mars 1668; — de Jean-Antoine Sarret, « clerc tonsuré, habitué en l'esglize cathédrale N.-D. de Grenoble », par Pierre Cayol, bourgeois à Grenoble, son parent et ami, 8 janv. 1669; — de François Blain, acolyte, habitué en lade église de Grenoble, par Abel Lavórel son oncle, notaire dud. Grenoble, 18 févr. 1669. — Certificats de bonne vie et mœurs donnés : par Pierre Matty, curé de Colmars, diocèse de Senez, en faveur de Jacques Guers, fils de Louis et de Louise Belin, 1er avril 1665 ; — par J. Santon, curé de La Bâtie-Vieille, en faveur de Barthélemy Girard, « clerc, estudiant despuis plusieurs années en saincte théologie dans la ville de Grenoble, aggé d'environ 26 ans, fils de Me Anthoine Girard, notaire et secrétaire dud. lieu de La Bastie-Vieille », 3 févr. 1666 ; — par Louis Massot curé de Castelar, en faveur de Jean Arnaud, « escollier, du présent lieu », 6 oct. 1666 ; — par les consuls et Roux, curé de la ville de Sisteron, en faveur de Pierre Baille, dud. Sisteron, 18 janv. 1667 (sceau plaqué de la ville de Sisteron), etc.

G. 887. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1664-1673. — Patrimoines ecclésiastiques, etc. — Constitutions de patrimoines ecclésiastiques en faveur : de Claude Martel, par Elzéar Martel, son père, de Lardiers. 27 avril 1662 ; — de Claude Amielh, par Esprit Amielh, de Valernes, notaire, son père, 3 juin 1664 ; — de Claude Charbonnel, de Valernes, par Jean Charbonnel, son cousin, 25 févr. 1665 ; — de Jacques Paviot, fils de Jacques, marchand de Veynes, 4 mai 1665 (avec un certificat délivré aud. Paviot par François de St-Rigaud, préfet général des études au collège de la Ste-Trinité de Lyon, attestant qu'il avait étudié, pendant 4 ans, la théologie aud. collège, 26 mars 1664. Sceau plaqué) ; — de Claude Mayol, fils de Louis de Valernes, 26 mai 1665 ; — de Jean Lesbros, par Christophe Lesbros, son frère, de St-André en Bochaine, 21 nov. ; — de Jean-Baptiste Bougerel, fils de Mathieu, du Castellar, 27 déc. 1665 ; — de Charles Chastel, fils de Jean, de Séderon, 15 mars 1666 ; — de François Marchon, fils d'André, de Corps, habitant à La Mure, 2 août 1666 ; — de Dominique Rolland, fils de Marc, de Valença, 20 févr. 1667 ; — de François Vallentin, fils de feu Pierre et de Jeanne Brunet, 12 mai 1667 (avec un certificat des consuls de Gap, du 20 mai. Grand sceau plaqué de la ville de Gap [1]) ; — de Raymond Clément, de Vaumeilh, 20 nov. 1667 ; — de Jacques Simiand, de Lacou, paroisse du Noyer, 27 nov. 1667 ; — de Claude Teissier, de Château-Arnoux, diocèse de Sisteron, 28 janv. 1668 ; — d'Angelic Allard, de La Bâtie-Neuve, « estudiant à présant en la ville de Grenoble en sainte Théologie », 14 févr. 1668 ; — de Jean-François Giraud, de « La Forest de Dromon » ; Antoine Dalmas, curé, 10 mars 1668 ; — d'Antoine Constans, de Grenoble, 3 juil. 1668 ; — de Claude Lombard, fils de Balthasar, châtelain de Lagrand, 22 sept. ; — de Joseph Gontard-Gontin, de Ribiers, 15 déc. 1668 ; — de Claude Acarier, de St-Firmin, 13 sept. 1670 ; — de François Maurel, fils de Jean, lieutenant de juge de St-Symphorien, 15 avril 1672 ; — de Jean Maurel, fils d'Antoine, de Volone, 1er sept. 1673, etc.

G. 888. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 2 cachets plaqués.

1670-1685. — Patrimoines ecclésiastiques, etc. — Constitutions de patrimoines ecclésiastiques en faveur : d'Antoine Alivons, par Balthasar et Jean-Honoré Alivons, ses frères, de Mézien, 22 mars 1670 ; — d'Antoine Arnaud, de Valernes, « auditeur en sainte théologie », par « Marie

[1] Rond, de 48 millim. de diamètre, avec une légende en deux lignes : .... SIGILLVM.... VNIVERSITATIS.... etc., non mentionné dans la *Sigillographie du diocèse de Gap*, par M. J. Roman, p. 178.

Moinière, vefve à feu Me Anthoine Arnaud, et Jean-Pierre Arnaud, son fils », 14 nov. 1670 ; — de Charles Heyriès, fils de Guillaume et de feue Suzanne Masse, de Sourribes, par led. Guillaume, 24 févr. 1671 ; — de Gaspar Gontin, de Mévouillon, par Jean Gontin, bourgeois dud. lieu, son père, 29 août 1672 ; — de Melchior Ferrand, fils de Jean et d'Isabeau Deiglun, de Sourribes, par Jean, son père, 6 févr. 1673 ; — d'Antoine Boyer, par Henri Boyer, fils de feu Guillaume, « du Villar, perroisse de St-Maurice-en-Valgaudemar », 22 mai 1673 ; — de Jacques Amandric, par Honorade Moysson, sa mère, et Joseph Amandric, son frère, « de Mézel, habitans au lieu du Bignosc », 15 août 1673 ; — d'Elzéar Touche, par François Touche, son père, et Jean-Pierre Touche, son frère, de Bayons, 5 sept. 1673 ; de « Messire André David,... prieur du prieuré St-Sépulcre, diocèze de Gap », par Anne Ricard, sa mère, et Georges Robert, époux en 2e noces de lade Anne Ricard. Veynes, 6 mars 1680 ; — de Jacques Jouve, par Imbert Jouve, de Cornillac, son père, 17 avril 1682. — Certificats de bonnes vie et mœurs, de constitution de patrimoine, de publications des bans de promotion aux ordres sacrés, etc., délivrés : par les consuls de Mévouillon en faveur de Gaspar Gontin, 29 août 1672 ; — par le curé et les consuls de Nibles, en faveur de Gaspar Touche, étudiant en théologie, 7 mai 1679 ; — par les curé, juge, châtelain et consul de Veynes, en faveur d'André David, « prieur clerc du St-Sépulcre, aagé d'environ 24 ans », qui « a déjà estudié une année en théologie et passé quelques mois au séminaire de Gap », 13 avril 1680 ; — par Joseph d'Aigremont, curé, et F. Paret, secondaire de Vaumeilh, en faveur de Gaspar Touche, 1er déc. 1681. — Certificat délivré par Mottier, directeur du séminaire de Gap, en faveur d'Antoine Amayon, qui, durant six mois, est resté au séminaire et a été trouvé capable d'être élevé au sous-diaconat. Gap, 1er sept. 1684. — Extrait : des lettres de prêtrise délivrées à Jacques Arnaud, de Ribiers, diocèse de Gap, par Jean-Baptiste de Sade de Mazan, évêque de Cavaillon. Cavaillon, 7 avril 1685. — Déclaration faite par les consuls de la ville de St-Maximin, suivant laquelle led. Jacques Arnaud, prêtre, de Ribiers en Dauphiné, enseigne « au collège royal et séminaire de lade ville... les leçons des humanités, depuis deux ans et demy, et qu'il est engagé en l'exercice d'icelles pour une année et demy encore, ainsy qu'il résulte par délibération du mois d'avril 1684,... et qu'il ne peut point se retirer sans risquer la paine des dommages et intérêts que la communeauté exigeroit sur son absence ». St-Maximin, 16 avril 1685 (*Visa* et sceau du lieutenant au siège royal de St-Maximin), etc.

G. 889. (Liasse.) — 32 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 2 sceaux plaqués.

1657-1697. — Patrimoines ecclésiastiques, etc. — Constitution d'une pension de 120 l. par Marguerite Lagier, veuve de Louis Dupuy, de Veynes, au profit de Michel Dupuy, son fils, clerc, pour lui servir de titre patrimonial ; Me Jean Lagier, notaire. Veynes, 10 avril 1664 (sceau plaqué du bailliage de Gap). — Don de diverses terres sises à Malijai, « quartier de Gavot », par Mathieu du Serre, bourgeois de Malijai, à Louis du Serre, son fils, pour même motif, 3 juin 1664. — Autres constitutions de patrimoine en faveur : de Toussaint Maurel, fils de feu Pierre, de Volone, par Françoise Mégy, sa mère, 14 sept. 1664 ; — de Jean Gervazy, de La Motte, par Jean Gervazy, son père, bourgeois de La Motte, 6 oct. 1664 ; — d'Honoré Gontard de Gontin, par Paul Gontard, son père, et Marguerite Reynaud, sa mère. Présents : Jacques Toscan, curé de Ribiers, et Gabriel Sarlin, secondaire. Ribiers, 14 avril 1666 ; — de Joseph Giraud-Sauvour, par Pierre, son père, et Claudie-Françoise Giraud, sa mère. Orpierre, 6 oct. 1666 ; — d'Angelic Allard, docteur en théologie, au profit duquel Jacques Souchié, curé de La Bâtie-Neuve, avait résigné sa cure, par Arnoux Allard, notaire de La Bâtie-Neuve, son père, 16 févr. 1668 ; — de Mathieu Berne, de « St-Jullien Le Montagnier », par André Berne, chirurgien dud. lieu, 23 mars 1668 ; — de Jean Ayasse, de Curbans, par Paul Ayasse et Françoise Tourniaire, mariés. Présents : Pierre Matheron, lieutenant de juge de Curbans, Antoine Prève et Michel d'Avignon, consuls ; Jean Tourcier, curé, 27 mars 1668 ; — de François du Serre-Bresson, par Arnoux, son père, de La Plaine-en-Champsaur, 18 déc. 1668 ; — de François Peyron, par Jean, son père, « de L'Église, paroisse St-Laurens d'Orcière », 23 sept. 1669 ; — de Balthasar Ailhaud, fils de feu Martin, par Marguerite Civette, sa mère, de Volone, 18 nov. 1670 ; — de « noble François-Auguste de Gombert », par « noble Scipion de Gombert, seigneur de Dromon-Sainct-Genieis et sa vallée », son père, et Madeleine de Coriollis, sa mère. Présents : Louis Bernard, maître chirurgien, et Jean-Pierre Dalmas, bourgeois dud. St-Geniès. « St-Genieis, dans la salle du chasteau », 13 janv. 1685 : — de Claude Martel, de Lardier, par Mathieu-Nas, père, et Claude Martel, son oncle, curé de Valença, 10 oct. 1688 ; — de Joseph Simon, par Denis Simon, chirurgien de Valernes, son père. Présent, Joseph Gastinel, bourgeois de Sisteron, Valernes, 19 févr. 1689 ; — de Guillaume Blanc, de Chanousse, par Antoine, son père, et Jean, son frère, 22 août 1691. — Extrait de l'acte de baptême, le 7 févr. 1657, de « noble Balthasar de Belle de Sauret,

filz de noble Antoine de Belle, et Dlle Louise de Poncet », conféré par Jacques de Grégoire, prieur et curé d'Aspremont. Parrain : « noble Balthazar de Grégoire, sieur de La Gache » ; marraine « Dlle Honnorée du Roux ». Raynaud Fie, notaire et greffier d'Aspremont, 19 juin 1666. — Attestations de bonnes vie et mœurs, données : par Louis Janselme, docteur ès droits, avocat en la cour, « lieutenant particulier en la judicature du compté de Tallard », en faveur d'Arnoux Combe, fils d'Antoine et de Jeanne Tourniaire, 12 sept. 1666 ; — par frère Henri Desgorges, docteur et professeur au collège des Dominicains de Grenoble, en faveur d'Angélic Allard, Grenoble, 6 févr. 1678. — Certificat de publications des bans de promotion aux ordres sacrés : de Jean-François Giraud, de « La Fourest de Droumon », par les consuls dud. lieu, 27 mars 1668 ; — d'Honoré Gontard de Gontin, par Jacques Toscan, curé de Ribiers, Gabriel Sarlin, secondaire, Pierre Meyssonnier et Jean-Pierre Gautier, consuls, 28 mars 1668 ; — de Balthasar Ailhaud, par les consuls de Volone, 6 févr. 1671 ; — de Jean Astier, par Jean Bremond, curé de Pelleautier, et Jean-François Labastie, curé de Tallard, 6 mai 1697, etc.

G. 890. (Liasse.) — 93 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin ; 4 sceaux plaqués.

1684-1697. — Patrimoines ecclésiastiques, etc. — Constitutions de patrimoines ecclésiastiques, avec certificats, extraits de baptême, etc., en faveur : d'Antoine Chaix, fils de Jacques, et de Marguerite Gaubert, d'Auribeau ; « François de Michel, s^r de Champourcin, prestre, docteur ez droits, curé de l'église parroissiale du lieu d'Auribeau », 14 sept. 1684 ; — de Joseph Barban, fils de Pierre, de St-Maurice en Valgaudemar, 20 mai 1685 ; — de Louis Arnaud, fils de feu Perrin et de Jeanne Passard, de Ribiers ; Jean Gontin, curé de Ribiers (avec son sceau plaqué, en cire rouge), 29 mai 1685 ; — de Jean Lesbros, fils de feu Guillaume et de Claudie Corréard, « de Pusteaux, mandement de St-André en Bochaine » ; Tourniaire, « curé de St-André en Bochaine », 21 nov. 1685 ; — de Jean-François Roux, fils d'Honoré, du Castellar, 29 févr. 1686 ; — de Gaspar Arnaud, fils de François et de Françoise Pontis, de Ribiers, 26 mars 1686 ; — de Charles Thiers, fils de Gaspar, notaire et procureur à Veynes, résidant à la ville de Paris [1]), 13 janv. 1687 ; — de Pierre Amenc, fils de Gaspar, de La Pérusse, 19 avril 1687 ; — d'Henri Conil, fils de Jean, de Barret-de-Lioure, par « Anthoine Connil, prebtre et curé... du lieu de Sailly en Bourgogne », 9 avril 1687 (avec certificat délivré par Cousinet, vicaire général de Mâcon ; sceau plaqué aux armes de « Michel de Tilladet, évêque de Mâcon », 1er juin 1687) ; — de Jean Rougon, fils de Paul et de Marguerite Roudes, de Gap, 23 juin 1687 (certificat des consuls de Gap, avec cachet aux armes de la ville, 6 sept.) ; — de Joseph Simon, fils de Denis, M^e chirugien, de Valernes, 22 mars 1689 ; — de Jean-Baptiste Nas, fils de feu Balthasar, sieur de Planlardier (il avait testé le 24 juin 1684), et de Marie de L'Ange, 11 août 1689 ; — de Jean Féréoud, fils de Jean, de La Roche-des-Arnauds ; Morel, prieur curé, 22 févr. 1690 ; — de « Louis Bourely, sieur du Tallier », fils de feu Esprit, d'Authon, auquel « Joseph Bourély, s^r de Reynier et de La Sappie », son frère, avait donné une bastide aud. « lieu d'Auton,... cartier de Briançon », 1er avril 1690 ; — de Louis Ceilhas, fils de Jean, d'Upaix ; Balthasar Roubaud, curé ; Jean Rolland et François Olivier, consuls, 26 août 1690 ; — de Guillaume Blanc, de Chanousse, 10 août 1691 ; — de Jacques Galland, fils de Jean, « marchand de Cassey, parroisse de La Chapelle en Valgaudemard », avec certificat par « François Joubert, écuyer,... vibally du Viennois, lieutenant général, civil et criminel au siège royal présidial de Graisivodan, séant à Grenoble », 1er sept. 1691 ; — de Paul Bernard, fils de Claude, de Barret-le-Bas, 18 juil. 1691 ; — de Mathieu Amayon, fils de Jean, de Nibles ; André Peyrothe, curé, 11 sept. 1691 ; — de Mathieu Charras, fils de feu Gaspar, de Montauban, 23 mars 1694 ; — de Dominique Mazan, fils de feu Jean, et de « Honnorade Collombon », de Mison, 15 déc. 1694 ; — de Jean-Antoine Astier, fils de Jean-Louis Bourgeois, et de « Catherine de Berre de St-Julien », avec enquête faite, sur l'âge dud. Jean-Antoine, par « Jean-François Labastie », curé dud. Tallard, sur l'ordre de « l'abbé de Pina, doyen de l'église cathédrale et vicaire général du diocesze de Gap ». Me François Trone, procureur, âgé de 50 ans, et Charles de Motte, bourgeois, âgé de 55 ans, déposent que les « registres des baptêmes de la paroisse de Tallard », de l'an 1671, « ont esté, par ordre de la justice, transportés au parlement de la ville de Thoulouse, où ils sont encore », 13 sept. 1697 ; — d'Étienne de Bonnefoy, fils de « Dianne Bernard, demeurant à présent à St-Jullien, en la province de Beaujollais, veuve de s^r Jean de Bonnefoy, bourgeois de Séderon en Provence, diocèze de Gap », 4 juin 1697 (avec certificat par « Noël Mignot, escuyer, seigneur de Bussy et La Martizière, conseiller du Roy et de S. A. Monsieur, lieutenant général, civil et criminel, au bailliage de Beaujolois à Villefranche, maire perpétuel dud. lieu, prévost et juge de pollice », 21 nov. 1696) ; — de Guillaume Guibert, fils de Jacques, de Ventavon, 11 sept. 1697 ; Jean Delloye, châtelain dud. Ventavon ; Planlardier, curé, 30 sept. 1697. etc.

[1]) M. Thiers, président de la République, se disait « Gavot ». Cf. *Bull. Soc. d'Ét. des Htes-Alpes*, 1889, p. 186.

G. 891. (Liasse.) — 54 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 3 cachets plaqués.

1685-1698. — Patrimoines ecclésiastiques, etc. — Actes de constitution de patrimoines ecclésiastiques et pièces y relatives en faveur : de Jean-Baptiste Métallier, de Veynes, par Claude Métallier et Catherine Tourrès, ses père et mère, 17 sept. 1685 ; — de Joseph Jean, de Ribiers, fils de Pierre et de Madeleine Gontin, 10 juil. 1687 ; — de Guillaume Arnaud, de Curbans, par Jean-Louis Arnaud, son frère, 1er août 1687 ; — de Joseph Bougerel, clerc, fils d'Antoine, notaire à St-Geniès-de-Dromon, 22 janv. 1689 ; — de Joseph Crudy, acolyte, fils de feu Jacques et de Catherine Pellicier, de Volone, 15 mai 1691 ; — de Joseph Baille, fils de Claude et de Suzanne Masse, de St-Symphorien, 11 juil.-3 août 1693 ; — de Jacques Perrier, acolyte, « fesant son seminère à Gap », du Villar, paroisse de St-Maurice-en-Valgaudemar, 10 mars 1694 ; — de Claude Chastoul, fils de Jacques, de Valernes, 3 juil. 1695 ; — de Melchior Borrély, d'Authon, par Antoine Borrély, curé dud. lieu, 8 mai 1696 ; – de Joseph Heiriès, fils de Gaspar, marchand de Châteaufort, 4 mai 1697 ; — de Jean Ferriol, fils de Christophe, de Valerne, par Balthasar Jean, curé dud. lieu, 8 août 1697 ; — de Louis Tourniaire, fils d'Antoine, de « Claret en Provence », 17 oct. 1697 (avec certificat des consuls de Tallard, attestant que son patrimoine lui a été donné par feu Pierre Tourniaire, de Tallard, son oncle, 4 mars 1698 ; sceau plaqué) ; — de Joseph Grand, de Volone, dont le patrimoine est constitué par Jean Grand, son oncle, et Louise Grand, sa tante, 26 févr 1698 (sceau plaqué), etc. — État des biens patrimoniaux des ecclésiastiques de l'archiprêtré de Castelar, en 1695 ; le revenu varie de 20 à 120 l. ; ces ecclésiastiques sont au nombre de 27.

G. 892. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 6 cachets plaqués.

1710-1732. — Patrimoines ecclésiastiques, dimissoires, etc. — Extraits des actes de baptême : de Michel Martel, fils d'Honoré et d'Anne Vollaire, de la paroisse de Lardier, par Albin, curé dud. lieu, le 2 mars 1710. « Extrait tiré par nous Pomponne Lurion du Gouthail, prêtre, curé de Valença, bachelier en théologie, sur son original ». « Signé, Du Gouthail, prêtre » ; — d'Antoine Albert, fils de Thomas et d'Esprite Brune, de Montjai, par André Gleize, curé dud. lieu, 4 mars 1712. Marc-Antoine Baron, curé de Montjai (27 oct. 1732) ; — de Michel-Joseph Donnet, fils de Melchior et d'Anne Imbert, de Thèze, par Jean Autran, sacristain dud. lieu, 1er févr. 1714. Mouteille, curé de Thèze (25 sept. 1732) ; — de Charles Thomé, fils de Claude et de Marguerite Durand, de Veynes, par Ailhaud, curé, 20 juil. (sans millésime). Bernard, curé (28 juin 1732) ; — de Joseph Martin, fils d'Antoine et de Thérèse Condolet, de Claret, par E. Condolet, curé ; parrain, Joseph Bucelle, oncle de l'enfant (19 mars 1709). E. Condolet, curé (10 sept. 1724) ; — de Jean-Louis Martin, fils de Louis et de Rose Condolet, de Venterol, par Maximin, curé (1er avril 1709). Fortune, curé de Venterol (16 sept. 1732). — Dimissoires donnés par Fr. Séraphin de Carpentras, provincial des Capucins de la province de St-Louis, à Fr. Alexis de Briançon, alias Jacques Blanchard, pour la tonsure et les ordres mineurs. La Seyne-sur-Mer (*in conventu nostro Seinensi*), 10 juil. 1731 (cachet représentant St-Louis, archevêque de Toulouse à genoux). — Transaction entre Joseph Augier, clerc, tonsuré, fils de feu Joseph, de Tallard, et Madeleine Richaud, sa mère, agissant au nom de Thérèse, Marguerite, Marie et Madeleine, ses filles, par laquelle il est constitué aud. clerc une pension de 60 l. pour lui servir de patrimoine ecclésiastique. Tallard, 10 août 1731. — Constitution d'une pension viagère de 99 l., pour servir de titre patrimonial, par Antoine Allivons, marchand de Mézien, à Antoine Allivons, son fils, acolyte. Présents : Jean Amat, curé dud. lieu ; Mathieu Andrieu, lieutenant de juge, Michel Andrieu, consul. Mézien, 29 août 1732.— Dimissoires donnés par Fr. Jean Sicard, provincial des Dominicains de Provence, à Fr. Jean-Joseph Théas, acolyte, pour le sous-diaconat. La Seyne (*in conventu nostro Sedenensi*), 4 sept. 1732. — Constitutions : de patrimoine ecclésiastique en faveur de Claude Thomé, par Claude Thomé, son père, fils d'Esprit, marchand, de Veynes, 1er févr. 1721 ; — d'une pension viagère de 80 l. par Étienne Condolet, curé de Claret, et Antoine Martin, de Claret, à Joseph Martin, fils de ce dernier, pour lui servir de titre patrimonial. Présents : Antoine Bruni, prieur-curé de Melve ; Claude Martin, curé de Piégut. Claret, 14 sept. 1732. — Dimissoires donnés par l'abbé d'Hugues, vicaire général de Pierre Guérin de Tencin, archevêque d'Embrun, et abbé de Ste-Madeleine de Vézelay : à Jean-Antoine Broutier, chanoine de lade abbaye de Vézelay, pour la prêtrise. Embrun, 15 sept. 1732 (cachet en cire noire aux armes de l'archevêque) ; — à Jean Garcier, diacre du diocèse d'Embrun, id. 16 sept. (id.) ; — à Jean-Alexandre du Faur, acolyte, recteur de la chapellenie St-Claude, fondée en l'église de St-Donat d'Embrun, pour le sous-diaconat, 16 sept. 1732 (id.). — Autres dimissoires donnés par Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte, abbé de Séllières, vicaire général et official de Senez, à Jean-Louis Reboul, de Thorame-Basse, pour la tonsure. Castellane, 21 oct. 1732 (cachet en cire rouge aux armes dud. vicaire général). — Constitu-

tion d'une pension viagère de 100 l. par Antoine Barretty, « capitaine châtellain de Peyre », à Antoine Barretty, son fils, acolyte. Serres, 21 nov. 1732. — Extrait de l'acte de baptême dud. Antoine Barretty, fils d'Antoine et de Marie Bégou, de La Piarre, par Jourdan, curé, le 29 juil. 1710. Buysson, prieur de Sigottier, curé de La Piarre, 8 déc. 1732, etc.

G. 893. (Liasse). — 23 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1709-1734. — Patrimoines ecclésiastiques, actes de baptême, etc. — Extraits des actes de baptême : de Joseph Bayle, fils de Jean-Antoine et de Marguerite Prouvenc (9 juil. 1707) ; Reynaud, curé de St-Symphorien (1707-32) ; — de « noble Jean-Henric de Gombert, fils de noble Jean-Henric et de noble Françoise de Vesc, seigneur et dame de St-Genez » ; parrain, noble Jean-Pierre Sigoin, avocat à Sisteron ; marraine, « Marie-Magdeleine Roux d'Alaric », fille de noble Joseph, de St-Symphorien, (8 juil. 1708) ; Dalmas, curé de St-Geniès ; — d'Étienne Roman, fils de Pierre et de Marie Davin (19 févr. 1709), Anglès, prieur de La Bâtie-Neuve (28 févr. 1732) ; — de Jean-Baptiste Maffren, fils de Pierre et de Marguerite Tourniaire (13 juin 1709), A. Bruny, prieur de Melve (4 juil. 1732) ; — de François Endignoux, fils de Louis et de Françoise Vachon ; Clément, curé de Plaisians (17 oct. 1713 et 10 févr. 1734) ; — de Joseph-Hilaire Baron, fils d'Antoine et de Madeleine Reynier, de Thèze (6 sept. 1715) ; — d'Étienne Salva, fils de Jean et d'Élisabeth Laugier ; Dambrun, curé de Ribiers (4 mars 1716) ; — de Pierre Masse, fils de Rénaud et de Madeleine Gautier (18 juin 1716) ; Lacombe, curé de Gap (12 janv. 1734) ; — de François Froment, fils de Joseph et de Jeanne Vaisinier de Gap (24 nov. 1716) ; — de Joseph de Rolland, fils de Jean et de Françoise Tourniaire ; Condolet, curé (23 nov. 1717) ; J. Martin, curé de Claret (12 févr. 1734) ; — de Claude Benoît, fils de Joseph et de Madeleine Roubaud, de la paroisse de St-André de Gap (4 févr. 1718) ; — d'Étienne Robert, fils de Joseph et de Claire Rambaud ; Amat, curé (24 févr. 1718) ; F. Évesque, curé de Sigoyer (19 août 1733) ; — de Joseph-Louis Bertrand, fils de Joseph-Nicolas et de Marguerite Gontier ; Dambrun, curé de Ribiers (24 mars 1718 et 7 avril 1733) ; — de François Davignon, fils d'Étienne et de Anne Autran, de La Curnerie; Guillaume Arnaud, curé (4 avril 1718 et 13 mai 1733) ; — de Joseph Bois, fils de Jean et de Catherine Jean, de Ribiers (20 août 1718) ; — de Jacques Anglès, fils de Joseph de Ste-Guitte, juge, et de Suzanne Barbier ; Jacques Arnaudon, parrain, et Madeleine de Sigoin de Portarrieu, marraine ; Ailhaud, curé (20 avril 1718) ; Bernard, curé de Veynes (27 avril 1733) ; — de Joseph Maussang, fils de Michel et de Marie Jouve ; C. Heyriès, curé de Montmorin (28 sept. 1718) ; Bonnefoy, curé (9 déc. 1732) ; — de Claude Pellegrin-Ortolan, fils de Jean, et de Madeleine Mouren-Provensal (17 juil. 1719) ; Claude Andrieu, docteur en théologie, archiprêtre de St-Bonnet et de St-Julien-en-Champsaur (18 déc. 1732) ; — de Joseph Collombon, fils d'Antoine et de Marguerite Bon ; M. Julien, curé de Mison (5 août 1720); — de Joseph Colombon, fils de Jacques et de Suzanne Mourès, de Tallard (29 août 1720) : — de Jean-Antoine Paret, fils de Jean-Baptiste et de Marie Nicolas, 3 mars 1712 (Dornezan, curé de Vaumeilh, 30 janv. 1729) ; — de Jean-Joseph Bon, fils de Pierre et de Delphine Roman ; Bon, prieur de Mison (16 févr. 1721). — Testament de Me Firmin Faure, fils de Jacques, de St-Firmin, par lequel il donne 75 l. à son fils aîné, « comersant dans les païs estrangers », et institue pour son héritier universel son autre fils Jean Faure, 7 nov. 1725; avec le certificat des publications du patrimoine clérical dud. Jean Faure, par Pascal, curé de St-Firmin, 20 févr. 1733. — Dispenses d'âge pour être ordonné prêtre, en faveur : d'Antoine Barretty, du diocèse de Gap. Rome, 19 mai 1733, etc.

G. 894. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1732-1735. — Patrimoines ecclésiastiques, etc. — Constitutions de patrimoines ecclésiastiques, avec certificats, dispenses, etc., en faveur : de Mre Antoine Ravel, fils de Jean, de Valavoire, et de Marguerite Allibert, 14 nov. 1732 ; — d'Antoine Arnoux, fils de Dominique Charras, de Ribeyret, 8 janv. 1732 ; — de Jean-Joseph Baile, fils de Jean-Antoine, bourgeois, et de Marguerite Prouvenc, de St-Symphorien; Alexandre Reynaud, curé, 15 janv. 1733; — de Jean-Baptiste Maffren, fils de Pierre, notaire de Melve, 15 janv. 1733; — de Claude Pellegrin-Ortollan, fils de feu Jean et de Madeleine Mouren-Provensal ; C. Andrieu, curé de St-Julien-en-Champsaur, 17 janv. ; — de Jean-Louis Martin, fils de Louis, bourgeois de Venterol, 11 févr. ; — de Jean Rouit, fils de Jean-Baptiste, de Ventavon, 15 nov. 1733; — de Mathieu Marchon, fils de Jean, apothicaire de Gap, et de Thérèse Brunet, 20 févr. 1734 ; — de Georges Clément, fils de Joseph, avocat, et de Claire de Barban de Pragastaud, de Gap, 2 juin 1734 ; avec certificat de publications dud. patrimoine par Lacombe et Puget, curés de Gap, 17 juin 1734, etc.

G. 895. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 3 sceaux plaqués.

1766-1778. — Patrimoines ecclésiastiques. — Constitution de patrimoines ecclésiastiques, avec certificats, dispenses, etc., en faveur : de Pierre Meffre, fils de feu

Pierre et de défunte Catherine Audibert, natif de Ballons et habitant à Corps, 1er févr. 1766 ; — de Jean-Jacques Bernard, fils de feu Joseph et d'Élisabeth Payan, de St-Geniès de Dromon, 18 avril 1766 ; — de Joseph Brun, fils de Joseph, « conseiller du Roy, maire de Ventavon », 6 juil. 1770; — de Pierre-Paul Davignon, de Curbans, 16 nov. 1770 ; — de Marie-Joseph-Denis-Boniface Pausin, fils de feu Denis, notaire, et de défunte Marie Bourdel, de Vers, acolyte, « professeur de philosophie au séminaire de Viviers » ; Claude Charras, curé, 11 févr. et 11 mars 1771; — de François-Louis d'Agout, clerc tonsuré, « actuellement au séminaire de St-Irénée à Lyon », d'Upaix ; présent, « messire Étienne-Antoine d'Agoult, des comtes de Sault, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal, et militaire de St-Lazare, résidant ordinairement à Upayx », son frère. Grenoble, 4 sept. 1771 ; avec le *visa* de « François Savin, écuyer, conseiller du Roy, vibailly du Viennois, lieutenant général, civil et criminel, au siège royal présidial de Graisivodan, scéant à Grenoble » (5 sept.), et le certificat des publications de patrimoine délivré par Truphème, secondaire d'Upaix (29 nov.) ; — d'Antoine Robin du Villars, fils de feu « noble Daniel Robin du Villars », dont le testament avait été reçu par « Morgan du Clos, notaire à St-André-en-Beau-Chesne », et de « dame Marie-Catherine de Croly,... demeurante actuellement à Lyon, montée du Chemin-Neuf, parroisse de St-Just », 12 sept. 1772 ; avec le visa de « George-Antoine Gessé de Poizieux, escuyer, ancien conseiller d'honneur en la cour des Monnayes et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon » (12 sept., avec sceau plaqué), et le certificat des publications, par Carle, curé de « St-André-en-Beauchezne » (12 oct.) ; — de François-Marie-Aubert, fils de Jean-Louis, de Savouillan, 12 oct. 1777 ; avec le *visa* de « Pierre-Ubalde Eyssartel, viguier de la cour barronale du lieu de Brantes pour haut et puissant seigneur marquis dud. lieu » (13 oct., sceau plaqué), et le certificat des publications par « Jean-Joseph Pouillard, prieur-curé de Savollian, bachellier en sainte théologie » (1er nov. 1777) ; — d'Antoine Borel, fils de « Me Pierre Amieu, procureur au siège du comté de Tallard », et frère de Me Jean-Louis Borel, « prieur-curé de St-Genis-Notre-Dame » et de « Me Pierre-Étienne Borel, « notaire et procureur aud. Tallard ». St-Genis, 2 mars 1778 ; — de François Charras, fils de Blaise, de St-André, 23 nov. 1778, etc.

G. 896. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1745-1782. — Grades en droit, en théologie, etc.— Signification de grades à Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Gap : par « Pierre Clère de Labastie, prêtre, à présent curé de la parroisse de Romette », maître ès arts de l'université d'Avignon, 16 avril 1745 ; — par le même, « chapelain de l'église de Seine, diocèse d'Embrun », 22 avril 1747 ; — par Jean-Baptiste Brun, prêtre, demeurant à Aspres (25 mars 1749), fils de Jacques, châtelain de Ventavon, et de Marie Guibert, baptisé le 8 août 1718, Jean-Baptiste Toscan, parrain ; tonsuré dans le palais épiscopal de Gap, le 15 nov.; 1733 ; maître ès arts, à Avignon, le 5 mars 1748, etc. (23 sept 1749) ; — par Joseph-Bruno Tournu, prieur-curé de Chabottonnes, licencié en droit civil et canonique ; il demande la prébende vacante par décès d'Ignace Céas, mort le 25 janv. 1752, à 11 heures 1/2 du matin ; — par Antoine Mauduech, « desservant la chapelle amovible de Ste-Marguerite à Montalquier », maître ès arts et bachelier en théologie de l'université d'Avignon, qui demande le prieuré de St-Arey, vacant par décès de François Masseron, chanoine (avril 1752) ; présent : Étienne de L'Isle, vicaire général, 15 avril 1752 ; — par le même, qui postule le prieuré-cure de Ribeyret, sous le titre des SS. Pierre et Paul, vacant par le décès récent de David Maignet, 20 oct. 1752 ; — par le même, qui demande les deux chapelles de St-Michel et des SS. Marc et Maime, de La Baume-des-Arnauds, vacantes par le décès de Jean Meynier, curé de La Baume, 3 nov. 1752 ; — par « Claude-François Parmentier, bachelier en théologie de la faculté de Paris, prêtre, curé de la paroisse de St-Ouen-l'Aumosne, près Pontoise », qui signifie, par procureur, à l'évêque de Gap l'indult qu'il a obtenu du Pape le 18 avril 1752, 26 janv. 1753 ; — par Jean-Baptiste Brun, curé de Savournon, qui demande le prieuré de « N.-D. de Puy-Servier, scitué dans led. diocèze de Gap, comme ayant vacqué, dans le courant du mois de janvier dernier..., par le décès de Mre Claude de Pina », 3 avril 1753 ; — par Joseph Astier, curé de St-Pierre « des Mayarots en Beaumont », qui résigne en faveur de Joseph Morel, 24 févr. 1754 ; — par François-Xavier-Ignace Aubert, de Savollians, « bachelier en droit canon », tonsuré à Avignon, par Joseph de Guyon, archevêque d'Avignon, le 17 déc. 1746, ordonné prêtre à Gap, le 7 avril 1753, etc., 2 avril 1754 ; — par Henri Escallier, curé de St-Nicolas de Montorsier, qui demande le prieuré-cure de Ste-Euphémie, vacant par décès du prieur Charras ; présent, Jean Puget, chanoine théologal et vicaire général de Gap, 29 févr. 1772 ; — par Jean-Henri Raymond, bachelier ès droits, curé de La Bâtie-Neuve, baptisé en la paroisse de St-Pierre et St-Vincent d'Embrun le 22 déc. 1745, tonsuré par l'archevêque Bernardin-François Foucquet le 15 mars 1766, ordonné prêtre par Pierre-Louis de Leyssin, le 24 déc. 1768, qui ensuite avait étudié la théologie à Avignon, durant deux ans, et, durant un an

à Valence, où il avait reçu ses lettres de maître ès arts et de bachelier en théologie, le 12 juil. 1772, puis de docteur, le 25 juil. de la même année, etc., 28 sept. 1772; — par Antoine Mauduech, prieur-curé de Ribeyret, agissant au nom de Dominique Mauduech, son frère, de Claret, maître ès arts de l'université d'Avignon, actuellement à Paris, 13 mars 1773 et 23 mars 1774 ; — par Jean-Henri Raymond, curé de La Bâtie-Neuve, agissant au nom de son frère Louis-Thomas Raymond, « prêtre du diocèze d'Embrun, maître ès arts et docteur en théologie de l'université de Valence en Dauphiné, actuellement chapelain de l'églize royale des Quinze-Vingts à Paris », pourvu en cour de Rome de la prébende de Jean Puget, chanoine théologal de Gap, 22 mars 1774 ; — par Jean-Joseph Faraud, « prêtre du lieu de Beauvoisin, diocèse de Vaison, vicaire à Nions, bachelier en droit canon de l'université de d'Avignon », tonsuré par Charles-François de Pelissier de St-Ferréol, évêque de Vaison, le 6 août 1762, ordonné prêtre par François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon le 14 mars 1772, etc. Présent : François-Gaspar de Jouffroy-Gonssans, évêque de Gap, 30 mars 1776 ; — par Antoine Mauduech, prieur-curé de Ribeyret, agissant au nom de son frère Dominique, maître ès arts, actuellement à Paris, 5 avril 1775, 8 mars 1776, 20 mars et 12 juin 1777 ; — par Jean-Baptiste Mauduech, négociant de Claret, procureur de Dominique Mauduech, son frère, « recteur des chapelenies de Ste-Colombe et de Ste-Marie-Madeleine », actuellement à Paris, 18 mars 1780; — par « Joseph Blanc, prêtre du diocèze de Gap, fils de Me Joseph-Laurent Blanc, le cadet, procureur au baillage de cette ville, de présent secondaire au lieu de Volone,... maître ez arts en l'université de Valence » ; led. Joseph Blanc, fils dud. Joseph-Laurent et de « Margueritte Lurion du Goutaïl », baptisé le 9 oct. 1757 par Bontoux, curé-archiprêtre de Gap, reçut la tonsure des mains de Charles-Vincent Giovio, archevêque d'Avignon, 14 juin 1778 ; les ordres mineurs, de Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry, évêque de Gap, 19 sept. 1778 ; la prêtrise, de Fiacre-François de Grave, évêque de Valence, 22 déc. 1781. (1er oct. 1782), etc.

G. 897. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 27 sceaux ou cachets plaqués.

1784-1790. — Lettres d'*exeat*, etc. — Lettres d'*exeat* données, à l'effet d'être admis dans le diocèse de Gap : à Honoré Nicolas, prêtre, par Colaud de La Salcette, vicaire général de Pierre-Louis de Leyssin, archevêque d'Embrun, 23 juin 1784 ; — à Félix Magaud, secondaire de la paroisse de Champtercier, par « François de Mouchet de Villedieu, évêque et seigneur de Digne », 21 déc. 1784 ; — à Jean-Antoine Maurel, de Barcelonnette, prêtre, par de Beaumelle, vicaire général d'Embrun, 14 juillet 1785 ; — à Laurent Sibourd, puis vicaire de La Saulce, par l'archevêque d'Embrun, 1er août ; — à Jean Hellion, par le même, 28 mars ; — à André-Joseph Portail, de Pernes, au diocèse de Carpentras, par Bournareau, vicaire général de « Joseph de Beni », évêque de Carpentras, 31 déc. 1785 ; — à Jacques Groez, prêtre, par de Beaumelle, vicaire général d'Embrun, 29 mars 1786 ; — à Jean Pascalis de La Chaup, prêtre, bénéficier de la métropole d'Embrun, par l'archevêque d'Embrun, 9 sept. ; — à Jacques Guérin, de Ceillac, vicaire (puis « administrateur de la paroisse de Châteauneuf-d'Oze, 3 oct. 1787), par le même, 9 sept. 1786 ; — à Joseph Patras, naguère procuré et professeur de philosophie au collège d'Embrun, par le même, 22 oct. ; — à Jean-Pierre-Barthélemy Rousson, par des Granges, vicaire général de Marie-Joseph de Galard de Terraube, évêque du Puy (*Aniciensis*), 29 nov. 1786; — à Antoine Augier, prêtre, par l'archevêque d'Embrun, 18 mars 1787 ; nommé vicaire à Vaumeilh, 24 avril ; — à Jean-Antoine Barnéoud, de La Bréole, par « Rous La Mazelière », vicaire général d'Embrun, 15 mai (nommé vicaire à Melve, 16 mai) ; — à Antoine Gérard, de Ristolas, par le même, 11 juil. 1787 (avec une lettre adressée par le P. Monnoye, à « l'abbé du Puy des Saudrais, chanoine et vicaire général à Gap » : « Enfin le seul prêtre que nous pouvions vous envoyer arriva, hier au soir, du fond du Queyras... Ma veue et un tremblement m'ôtent la facilité d'écrire...» [1]). Led. Gérard est nommé vicaire de La Salette, le 12 juil. 1787 ; — à Alexis Allègre, de Bayons, par Rous La Mazelière, vicaire général d'Embrun, 1er sept. 1787 (nommé vicaire du hameau des Roches, succursale de Claret, 10 sept.) ; — à Alexis-Marcellin Rua, clerc de Châteauroux, par Bonnaud, vicaire général d'Embrun, 17 sept. 1787 (avec deux certificats : l'un, du 13 mai, par A. Bleinc, professeur de philosophie au séminaire d'Embrun en 1784 et 1785, et l'autre, du 3 nov., par Pons, supérieur dud. séminaire) ; — à Jacques Roux, par Bonnaud, vicaire général d'Embrun, 23 nov. (avec un certificat délivré par Pons, supérieur du séminaire d'Embrun ; cachet du séminaire. Led. Bonneau est nommé vicaire à Montmaur, le 22 déc. 1787) ; — à Gaspar-Joachim Banne, de Sisteron, acolyte, par l'abbé de Laidet, vicaire général de Louis-Jérôme de Suffren de St-Tropez, évêque de Sisteron, 9 juil. 1789 (avec un certificat délivré par Roube, supérieur du séminaire de Ma-

[1]) Au dos de cette lettre, cachet plaqué en cire rouge, ovale, de 10 sur 8 millim. représentant le buste d'un personnage tourné à droite, coiffé de bonnet carré, avec cette légende : SIG. SEMINARI. EBREDUNENSIS. Ce cachet est inédit.

nosque. Aix, 17 juil. 1789; et une lettre de l'abbé de Laidet. Sisteron, 24 juil.) ; — à Vincent Blainq, prêtre, de St-André-lès-Embrun, par le vicaire général Rous La Mazelière, 13 mars 1789 (nommé vicaire de Montmaur, 19 mars) ; — à François Peire, prêtre de Théus, par le même, 8 juin 1789 (nommé à Aulan, 18 juin) ; — à Jacques Salva, de St-André d'Embrun, vicaire depuis deux ans au diocèse d'Uzès, par le vicaire général de l'évêque Henri-Benoît-Jules de Béthisy. Uzès, 24 juin 1789 (nommé vicaire à St-Étienne-en-Dévoluy, le 9 sept.) ; — à Joseph Borel, de Châteauroux, par Rous La Mazelière, vicaire général d'Embrun, 20 avril 1790 (nommé vicaire de Prapic, 2 mai) ; — à André Grouès, de St-Paul-sur-Ubaye, diocèse d'Embrun, qui est resté quatre mois vicaire dans le diocèse de Nîmes, par Clémenceau, vicaire général de Pierre-Marie-Madeleine Courtois de Balore, évêque de Nîmes, 11 juil. 1790 (nommé administrateur de la paroisse d'Eygalayes, *ad reditum pastoris*, 10 août) ; — à Jean-Baptiste Ermengeaud, prêtre de St-Pons, par Bistos, vicaire général d'Embrun, 11 nov. (nommé vicaire de St-Étienne-en-Dévoluy, 12 nov.) ; — à Jean-Jacques-Louis Donnaud, prêtre de Barcelonnette, par le même, 29 déc. 1790 (nommé vicaire de Rosans, 30 déc.), etc.

ORDINATIONS, ETC.

G. **898**. (Registre.) — In-4°. 96 feuillets, papier.

1616-1647. — Registre des ordinations faites par les évêques de Gap Charles-Salomon du Serre (1601-37) et Artus de Lionne (1637-61), etc.

1616, 2 avril, dans la cathédrale de Gap, sont ordonnés prêtres : noble Félicien Boyer *(Boverius)*, docteur ès droits, doyen de Gap ; Bernard Gérard, bénéficier, et Gaspard Florans, habitué, de Gap ; Jean-Louis Astier, fils de Sauveur et d'Isabelle Rostaing, de Tallard ; tonsurés : noble Antoine de Barratier, fils de François et de Marguerite de Justas, de Vaumeilh ; Barthélemy Roche, fils d'Étienne, docteur en médecine, et de Marguerite Berlhie; Pierre Velin, fils de feu Jacques, procureur du Roi au bailliage de Gap, et de Marguerite Marcelhie ; André Davin, fils de Jean et de Catherine Vitallis ; Jacques Gellin, fils de Pierre et de Méraude de Grilh ; Pierre Martel, fils d'Arnoux ; nobles Gaspar et Antoine du Serre *(de Serro)*, fils de Gaspar et de Suzanne Roulx ; Pierre et Jean-Antoine Nivoul, fils de Charles et de Jeanne Meyère, de Gap ; Gaspar Rostaing, fils de Jacques, de Tallard ; Pierre Lambert, fils d'Antoine et d'Anne Justet, de Chorges ; Michel Meyer, fils de Louis ; Dominique Allis, fils de Jean ; Sébastien et Pascal Reynoard, fils de Me Georges, de Ribiers. — 6 avril, ib., tonsurés : Claude Davin, fils de Bonaventure, sr de Beaujeu, et d'Isabeau de Menze, originaire de Gap ; Louis Bosse, fils d'Anselme, lieutenant particulier en la judicature de la vicomté de Tallard, et Guillaume-Gaspar Lagier, fils de Jean, sergent de Tallard, de Mison. — 5 juil., au château de St-Léger. Abjuration du calvinisme par Jean Marcel, de Barret-de-Lioure, résidant à Avignon, né de parents protestants.

1617, 2 avril ; tonsurés : Antoine et Paul Rochas, fils de Georges, notaire et procureur de Gap, et d'Alix Drac ; Esprit Gautier, du Noyer ; Guillaume Cayre, fils de Pierre, docteur ès droits ; Jean Davin, fils de Guillaume ; Antoine Blanc, fils de Pierre, de Treschâtel ; Jean Escallier, fils de Claude, de L'Aulagnier, mandement de St-Bonnet ; diacre, Philippe Sagnières, chanoine de Gap ; prêtres : Jean Ruelle, de La Valette, mandement de Talloire (*Tallerii*), diocèse de Grenoble ; Jacques Martel, de Gap. — 23 déc., tonsurés : frère Jean Clément, fils d'Honoré ; fr. Adrien Farnaud, fils de Pierre, Cordeliers, de Gap ; Antoine Feraud, fils de Pierre, Jean Deyglun, de Gap ; François Maurel, du diocèse d'Embrun ; André Gérard, de Gap ; Jean Blanc, dit de Camargues, fils de Claude et d'Honorade Guion ; Dominique L'Hoste, fils de Charles et d'Isabelle Sauret ; Étienne Grueille *(Grualiæ)*, fils de Pierre et de Jeanne Bués ; Balthasar Rochas, fils de feu Étienne ; Antoine Jausselme, fils de Jacques, notaire, et d'Honorade Giraudenc, et Pierre Humbert, de Gap ; minoré : Jean Garcin, du diocèse d'Embrun ; prêtre, Gaspar Philibert, de Gap ; — id., dans le palais épiscopal, tonsuré : Claude Ricou, fils de Jacques et de Marie Brochier, de Veynes.

1618, 31 mars, dans la chapelle des Capucins de Gap, diacres : Guillaume Sauret, habitué de l'église de Gap, et frère Jovite de Montélimar, capucin ; — Samedi-Saint (14 avril), dans la cathédrale de Gap ; tonsurés : fr. Claude Chabert, de Veynes, de l'ordre de St-François de Paule ; Jean Arnaud, fils de Théophile et de Christine de La Piarre ; Paul Allemand, fils de Claude, greffier de la cour temporelle et procureur de Gap ; Jean Ranguis, fils d'Antoine, notaire et procureur de Gap, et de Julie de Bosse ; Jacques Farnaud, François Davin, François Borrel et Jacques Robert, de Gap ; diacres : fr. Jean *de Corcha*, Augustin, du diocèse de Grenade en Espagne ; François Gautier, du diocèse d'Embrun ; Pierre Paviot, de Gap ; prêtres : Raynaud de Verdun, chanoine d'Embrun ; Jean Garcin et Guillaume Faure, du diocèse d'Embrun ; Pascal Philippe, de Piégut ; Jovite de Montélimar, capucin du couvent de Gap.— Dimissoires par Étienne Dolci *(Dulcis)*, archevêque d'Avignon, à André et Louis de Romieu, clers d'Avignon, 14 avril (f° 15). — 4 nov., dans la maison de

noble Daniel du Serre, frère de l'évêque, tonsurés : François Richaud, fils de feu Jean et d'Isabelle de Poligny ; noble Ennemond Davin, fils de Bonaventure et d'Isabeau de Mense ; Michel Meyssonier, fils Jean, de Rambaud. — 13 déc., tonsurés : noble Guillaume Abon, fils de Jean, de Gap, seigneur de Reynier, et de Philippe de Faudon ; Esprit Boisserenc, fils d'Étienne du « Mellesenc à Montorsier ». — 22 déc., tonsurés : noble Balthasar du Faur, fils de Charles, seigneur de Manteyer, et de Madeleine de Poissieu, « filhe de M. du Passage » ; Jean Eyraud, fils d'Isaac, « courrier de Gap », et de Suzanne Gissollies ; Jean de Buysson, fils d'Antoine, docteur ès droits, juge ordinaire de Gap, et de « Catherine Gontier de Langel » ; André et Étienne Armand, fils de Firmin et de Catherine Flotte ; Jean et Pierre Queyrel, fils de feu André, notaire et procureur de Gap, et d'Antoinette Pascal ; Esprit Boisserenc, fils de Jean, de Montorsier.

1619. — Requête à l'évêque de Gap, par Guillaume Rosset, chanoine de Montélimar et prieur de N.-D. de Beaulieu de l'Épine, et par « noble Jean-François Flotte, seigneur de La Bastie-Montsaléon, Montclus et Terrus », afin d'être autorisés à faire homologuer la transaction conclue entre eux, le 15 nov. précédent (Me Poette, not.), au sujet des dîmes. Gap, 19 févr. 1619 (fo 22). — 27 févr., tonsurés : noble Honoré Paparin, fils de Claude et de Suzanne du Serre ; André Rochas, fils d'Étienne, et Jean-Pierre Filhol. — Dispense de parenté entre Jacques Boudon et Marie Martin, de Champoléon, Avignon, 11 mai (fo 24). — 11 sept., dans l'église de St-Léger-en-Champsaur, tonsuré, frère Henri de Briançon, capucin du couvent de Gap ; minoré, Jean Brunet, clerc de Gap.

1620. — *Forma dignum* par Jean Arnaud, docteur en théologie, chanoine et vicaire général de Gap, à Jacques Guers (*Guercii*), fils de feu Guillaume, de Tallard, pourvu par le vice-légat d'Avignon, le 23 déc. précédent, du prieuré de Chabottes. Gap, 7 janv. 1620 (fo 28). — Samedi-Saint (18 avril), tonsurés : noble François de Flotte de Montauban, fils de feu Balthasar, comte de La Roche-des-Arnauds, et de Madeleine d'Amboise ; Albert Dalmas, de St-Genis ; Antoine Millon, de Chaillol ; frère Dominique Clérici, dominicain du couvent de Gap ; Gabriel André ; Jean Arthemale, fils de Jean et de Jeanne Ébrard, François de Gril ; minoré : Jean Jouvent, d'Upaix, noble Gaspar de Baratier, de Vaumeilh (*de Valle Milhi*) ; diacres : Arnoux Rey, de Sigoyer-sur-Tallard ; fr. Vital Vernille, capucin du couvent de Gap ; prêtres : Louis Flour, d'Upaix ; Jacques Pauchon, prieur de St-Arey-lès-Gap ; Joseph André, de Thèze ; Alexandre Brunet, de Châteaufort. — 13 juin, tonsurés : Guillaume Faure, de La Freyssinouse ; Pierre Constans, des Vigneaux ; Claude de Méans, fils de Joseph, notaire d'Eyguians, et de Catherine de Laup. — 19 sept., tonsurés : Antoine Tourniaire, d'Antonaves ; Pierre Eyssautier, de La Saulce ; François Philibert, fils d'Antoine et de Suzanne de Capris ; prêtres : Philippe Sagnières, chanoine et précenteur de Gap ; Blaise Martin, de Mirabeau ; Jérôme Noguier, de Gap ; Arnoux Rey, Guillaume Sauret, Jean Brunet et Honoré Burle.

1622, 15 févr., à Gap, tonsurés : Marc-Antoine Bojarel, fils du capitaine Joseph et d'Isabeau Roulx, de La Motte-du-Caire ; Adrien Berlhie, fils d'Esprit ; Gaspar Thomé, fils de feu Jean, de Gap. — 22 avril, tonsurés : Jean-Baptiste de Gaultier, fils de Jacques, lieutenant particulier au bailliage de Gap, et un fils d'Alexandre de Philibert, conseiller aud. bailliage et juge royal.

1623, 6 janv., tonsurés : Benoît Bloccard, fils de Jean Brunet-Bloccard, notaire et procureur de Gap ; François de Renard, fils de Claude ; Louis et Floris Mandaroux, fils de Gaspar, notaire, secrétaire épiscopal et des cours de Gap. — 19 janv., tonsurés : François Villar, fils de Charles, et Antoine Marchon, fils de Jean et de Marguerite Arnaud, de Gap. — 22 avril, tonsurés : Jacques Davin, fils d'Arnoux et de noble Marguerite de Baratier, et Louis Ruynat, fils de Claude, notaire de Corps.

1624, 12 mars, dans la chapelle des pénitents de Gap, tonsurés : nobles Antoine Bovier, fils de feu Jean, de Grenoble ; Étienne de Poligny (*de Polligniaco*), fils de feu Pierre ; Joseph de Moustiers, fils de feu Pierre ; Henri de Philibert, fils d'Alexandre, vibailli de Gap ; maître Jean Barban, docteur en droits et avocat, fils de Guillaume ; Antoine Blanc, fils de Claude ; Jean Joubert, fils de feu Jean ; Honoré Pauchon, fils de feu Pierre, de Rabou ; Jacques Eyraud, fils de Paul ; Guillaume Gellin, fils de Pierre et de Méraude de Gril ; Louis L'Hoste, fils de Charles et d'Isabelle Sauret ; Jacques Boisserenc, fils de Jean ; Mathieu Platel, fils de feu Jean-Louis et de Madeleine Arnaud, de Tallard ; minorés : noble Charles du Serre, fils de Gaspar, seigneur de La Grange, et Daniel du Serre, clerc de Paris. — 25 mai, en la cathédrale de Gap, tonsurés : noble Louis du Serre, fils de Gaspar et de Suzanne Roulx ; Benoît Nas, fils de Jean-Antoine et de Marie Blanc, de La Saulce. — 28 mai, tonsurés : noble Balthasar d'Ornesan, fils de François et d'Anne de Perrisol, de Vaumeilh, et Bernardin Abrachi, fils de Jean et de Jeanne Nas, de La Saulce. — 1er juin, tonsurés : Gui Ricard, d'Aspres ; Jacques Carre, fils d'Étienne, notaire et procureur de Tallard ; François Grimaud, fils de feu Jean et de Claudie de Bardonenche. — 19 nov., tonsurés : Claude et Ennemond Gruel, fils de noble Claude et de Julie de Bonne ; Jean Filhiol, fils de feu Jacques et de Claudie

Nicolas, de Gap. — 24 déc., tonsurés : Jean Villar, fils du capitaine Antoine et de Marie Guion, de Gap ; Jacques Gautier, fils de Jacques, lieutenant particulier au bailliage de Gap, et de Dlle de Revillasc ; Michel Pellegrin, fils de feu Esprit, notaire et procureur de Gap.

1625, 16 avril, tonsurés : Jean-Pierre Serre, fils d'Honoré et de Jeannette Vial, de Serres ; Gaspar Girousse, dud. lieu, et Georges Perrier, fils de Jean, de Lachau ; — 12 juin, tonsurés : Maurice Rignon, fils de Lancellot, du Mont-Genèvre, et François Monnier, fils de Claude, de La Salle, diocèse d'Embrun.

1626, 6 mars, tonsurés : Guillaume Parandier, fils de feu Pierre et de Françoise de Verdun, d'Embrun, et Paul Mandaroux, fils du secrétaire épiscopal et de Marguerite Sauret. — 25 mars, tonsuré : Jean Audebert, fils de feu Claude et de Colombe Mouttet, de Vallouise. — 29 avril, tonsurés : noble Jacques d'Agout, fils de Gabriel, coseigneur de La Baume-des-Arnauds, et de Suzanne de Poncet ; Jacques Riousset, fils de feu Gaspar et de Catherine de Grégoire, d'Aspres ; Raynaud James, fils de Pierre et de Madeleine Jevaudan, dud. lieu ; Claude Chalvet, fils de Jacques et de Claudie André, de St-Pierre-d'Argenson ; Jacques de Gril, fils de Jacques et de Lucrèce de Baratier, de Gap ; noble Honoré Mitallier, fils de feu Jean et d'Isabeau de Goiran ; Gaspar Davin, fils de feu le capitaine Arnoux et de Marguerite de Baratier, de Gap. — 13 mai, tonsurés : nobles François, Jacques et Mathieu d'Agout, fils d'Antoine-René, seigneur de Montjai, et de Claire de Morges. — 26 mai, tonsuré : César-Jean Alméras, fils d'Isaac et de Jeanne Escuyer, de Serres. — 6 juin, tonsuré : Blaise Payan, fils de Jacques, « des Orres en Ambrunois ». — 15 juil., tonsuré : Simon Muri, fils de Jacques et de Marguerite Chaix, d'Auribeau. — 29 juil., tonsurés : Étienne Combe, fils de Guillaume, de « St-Chaffred en Briançonnois », et noble Honoré du Serre, fils de Daniel et d'Anne de Poligny. — 5 août, tonsurés : Simon Peyron, fils de Guigues, notaire de Serres, et Jean Robert, fils de Jacques et de Diane Blanc, de Gap. — 12 nov., tonsurés : noble Jacques du Serre, fils de Daniel et d'Anne de Poligny ; Antoine Thélène, fils de Noël et de Lucrèce de Pierre. — 18 déc., tonsuré : Jacques Rame, fils de Jean et de Jeanne Guigues, de St-Michel-en-Beaumont.

1627, 22 avril, tonsurés : François Buysson, fils d'André, de Mison ; Michel Gillibert, fils d'Antoine et de Marguerite Toscan, et Jean Michel, fils de Claude et d'Antoinette Gillibert, dud. Mison. — 10 mai, tonsurés : René Arnaud, fils de François et de noble Madeleine Flotte, de La Baume-des-Arnauds ; Esprit Payan, fils d'Étienne et de Marguerite Barban, de La Chapelle-en-Valgaudemar. — 31 juil., tonsurés : nobles Raynaud de Revillasc, fils de François et de Diane de Ponnat, d'Aspres, et Gabriel Flotte, fils de feu Gaspar, dit de La Gardette, et de Laurence de Revillasc, d'Aspremont. — 24 sept., tonsurés : Alexandre et Jean Mazet, fils de Jean et de Lucrèce Eyraud, de Chabottes. — 7 sept., tonsurés : Henri Bernard, fils d'Honoré et de Madeleine de Guérin, de Tallard ; noble Sixte du Tanc, fils de Gaspar et d'Éléonore Davin ; Jérôme Cesmat, fils de feu Gaspar, procureur de Gap, et de Suzanne Combassive.

1628, 1er janv., tonsurés : Jean-Antoine Blanc, fils de feu Jean et de Madeleine de Clot-Eyraud, de St-Firmin ; Pierre Ollivier, fils de feu Pierre, dud. lieu. — 4 févr., tonsuré : Guillaume Astier, fils de Louis et de Marguerite Meynier. — 8 avril, tonsurés : Charles Briolaud, fils de François et de Françoise de Leydet ; Paul Mandaroux, fils du secrétaire épiscopal et de Marguerite Sauret. — 3 juin, tonsurés : Hélie, alors nommé Jean, et François Abel, fils de Pierre Abel, d'Orpierre.

1629, janv., tonsurés : fr. Noël, capucin de Seyne, Guillaume et Jacques Barban ; Antoine Périer, fils de Jacques et de Jeanne Varsie, du Séchier, paroisse de St-Jacques-en-Valgaudemar ; Jean Bonhomme, fils de Claude et d'Espérite Gondre, de Bénévent ; Antoine Philibert, fils de feu Louis ; Jean Isnard, fils de Pierre et de Madeleine Blanc, de Ventavon[1]).

1640, 2 juin, tonsurés par Artus de Lionne, à Gap : Dominique Garcin, fils de Claude et d'Anne Pinet, de Lazer ; Grégoire Céas, fils de Jean, procureur, et d'Anne de Cazeneuve, de Gap ; Barthélemy Farnaud, fils de feu Jacques et d'Anne Thomé ; Balthasar Berlhie, de Vitroles ; Guillaume Odoul, de Montmaur ; Jacques Clément, de Sigoyer ; Louis Cotolin, de Laborel ; Guillaume Salva, Honoré Lautier, Grégoire Nas, Jean Davin, Jacques Gérard, de Gap ; Alexandre Richard, de St-Bonnet ; François Bonnet, François Martin, Jean Meyère, de Lardier ; Jean-Claude Clavier, d'Aspres ; Jean-Antoine Jaquemet, de Tallard ; Antoine Garcin, Antoine et François Lussiniol, de Tallard ; Jean Boujarel, de St-Genis ; Pierre Boisserenc, d'Orsière ; noble Jean de Moustiers, fils de feu Joseph et d'Hélène d'Abon ; minorés : Raynaud de Revillasc, prieur de Romette ; Gaspar de Beauvois, chanoine de Gap ; Mathieu Platel, Sébastien Latil et Étienne Pauchon, habitués de la cathédrale de Gap ; prêtres : Gaspar Leydet, de Valernes ; Louis Molaret, du diocèse de Grenoble. — 3 juin, tonsurés : Jean Bonet, de Gap ; Pierre Carre, de Tallard ; Marcellin Lagier, de Veynes ; Jean Robert, de Tallard ; Léger Pauchon, de Rabou, et Pierre Jean, de Valernes ; — 22 sept., tonsurés : Jacques Rochas, Jacques et Honoré Faure, Antoine Patac,

[1]) Il existe ici une lacune dans le manuscrit.

Jean Brutinel, fils d'André, procureur ; Jacques « Blanc-Camargues », fils de feu Claude et d'Honorade Guion ; diacres : Antoine Fulconis, Trinitaire, du diocèse de Nice, et Pierre de Buisson, chanoine de Gap ; prêtre : Jean Mévouillon, bénéficier de Sisteron. — 22 déc., à Gap, dans la cathédrale, tonsurés : Pierre Boisserenc, d'Agnières-en-Dévoluy ; Jean Reynaud, de Manteyer ; Jean-François Motte, de La Motte-du-Caire ; Antoine Moynier, de Champoléon, Auguste Garcin, de St-Symphorien ; Charles Valon, fils d'Antoine, de Gap ; Philippe Garcin, de Claret ; prêtre : frère Dominique Peyroard, du diocèse d'Avignon, Dominicain.

1641, 8 janv., tonsuré : Claude Flour, de Poligny, fils de feu Pierre et de Marie de Bataille. — 20 févr., tonsuré : Louis Chabas, de Sisteron. — 16 mars, tonsurés : Jacques Bacquin ; Jean-Baptiste Eyseric ; François Plat, Arnoux Sarrazin, Jean Pellissier ; sous-diacre : Pons Gascon, d'Éourres ; Pierre de Buysson, chanoine de Gap ; frères Félix de St-François, Augustin de Ste-Monique, Joseph de Notre-Dame, Bernardin de Ste-Madeleine, de l'ordre de St-Augustin, et Richard de Stapleton, du diocèse de Cashel (*Casselensis*) en Irlande, — 3 avril, dans la chapelle des Ursulines de Gap, tonsuré : Sébastien Donnet, de Thèze ; — 7 avril, dans celle des Dominicains, tonsuré : Arnoux Grimaud, fils de feu Claude, procureur et de Claudie de Bardonnèche, de Gap. — 18 avril, dans la chapelle des Ursulines, tonsurés : Blaise Bernard, et Louis Julien, de Barret-le-Haut ; Valère Gily, d'Éourres. — 7 mai, tonsurés : en cours de visite. La Baume-lès-Sisteron, Étienne Esclangon, de Salignac ; Jean Taxil, François Esclangon, et Claude Sauvan, de La Baume ; Noël Rougier, de St-Symphorien, et Jean du Puy, de Barret. — 7 mai, Valernes : Raymond Touche, fils de Luc, Jean-Antoine Touche, fils de Jacques, Esprit Gervais, Mathieu Gay et Jacques Robaud, dud. lieu. — 8 mai, Salignac : noble Pierre du Virail, fils de Palamède et de Marie de Bonfils, de Salignac ; Vincent Marquis, de Tallard, Simon et Alexandre Deiglun, Michel Turin, Pierre Pellissier, Louis Bremond, de Salignac. — 9 mai, Volone : noble César de Vallavoire, chevalier, fils de Melchior et de Suzanne de Poncet, Albert de Savournon, Barthélemy et Honoré Prouvenc, François Ailhaud, Jérôme Clavier, Claude Bernard, Louis et Gaspar Tartonne. — 10 mai, L'Escale : Antoine Meynier et Jean Bonnet, de L'Escale, Louis Richaud, de Volone. — 12 mai, Malijai : Esprit Rameau et Charles Pellissier. — 13 mai, Mirabeau : Jean Maurel, Melchior Guilheaumot, Joseph Abriva, Raphaël de Barras, fils d'Antoine. — 13 mai, Barras : Jean Claude et Pierre Aubert, dud. lieu, et Richard Maurel, de Volone. — 15 mai, Le Castellar : noble Louis de Barras, fils d'Hélion et de Blanche « de Bosieu », Charles Feraud, Pierre Boujarel, dud lieu ; Louis Gailhard, d'Authon ; Benoît Faudon et Pierre Reynier, de Mélan. — 17 mai, Authon : Pierre Raymond, du Castelar ; Jean Baudonart, d'Auribeau ; Melchior Belon, de Volone ; Joseph Bremond, d'Authon. — 19 mai, St-Geniès : Laurent Jarjaye et Melchior Boujarel, dud lieu ; Jean Tartonne, de Chardavon. — 20 mai, Entrepierres : Elzéar Allivons, dud lieu. — 22 mai, Clamensane : noble Antoine de Castelane, fils de François et de Louise de Morier, Pierre Grimaud, Honoré Jean, Claude et Antoine Burle, Balthasar Bouchet. — 24 mai, Melve : François Odoul, de La Motte-du-Caire ; Jean Maffren, de Melve ; Jean-Pierre Daniel, Claude Chabrier, Antoine Massot, Pierre Blanc, et Isnard Moynier, de La Motte-du-Caire. — 25 mai, Ribiers : Pierre Reynaud, de Sigoyer ; Jean et Vincent Pellegrin, Antoine Boys, Jean Arnaud, Jean-Pierre Revel, Joseph Artaud, Joseph Durand, Gaspar Pellegrin, Gaspar Michel, Charles Reguis, Pierre Pellegrin, Gaspar Durand et Antoine Pontis, de Ribiers ; sous-diacres : Gaspar de Beauvois, chanoine de Gap, et Sébastien Latil, habitué de Gap ; diacre, noble Charles de Valavoire. — 27 mai, Antonaves, tonsurés : Antoine Tardieu, fils de Sauveur et de Françoise Borme, de Mison. — 28 mai, ib., « Mathieu de Piarre, de Châteauneuf ». — 4 juin, Izon : Louis Bernard, d'Eygalayes. — 6 juin, Séderon : Jean Reynaud, Charles et Antoine Germain, Paul Barbolet. — 8 juin, Montbrun : Jean-Antoine Bochoni et Jacques Toscan. — 9 juin, « Relianette » : noble Jean-Baptiste de Rollandy, fils de Pierre et d'Antoinette de Peyre ; Pierre Giraud, de Montbrun, et Jean Giraud, de Reillanette. — 12 juin, Plaisians : Jean-Baptiste Indinious, Louis Marin, Marin Leydier et Jean Bégou, dud. lieu, Étienne Pascal, de Montauban. — 16 juin, St-Auban : Gaspar Robert, de St-André-de-Rosans. — 4 août, Gap, dans la chapelle des Ursulines : minoré, noble Henri Feraud, clerc du diocèse de Grenoble. — 10 août, sous-diacre, le même. — 11 août, diacre, le même. — 15 août, prêtre, le même. — 21 sept., sous-diacres : Paul Queyrel, Claude Bermond, Guillaume Céas, et Claude Cassi, habitué de St-André de Grenoble. — 13 oct., tonsuré : Sébastien Blanc, de Gap. — 12 nov., tonsuré : Grégoire Simeaud, de Ste-Luce. — 21 déc., Gap, chapelle des Ursulines, tonsurés : Antoine Alois, fils de Jean-François et d'Émérentienne Albert, d'Oulx, et Jacques Roux, fils de feu Jean et de Jeanne Fantin, de Briançon, chanoine d'Oulx ; Claude Audibert, de St-Eusèbe ; Jacques Doussan, Pierre Grimaud, Guillaume Davin, Étienne Ollivier, Paul Escallier, Georges Reynoard, Louis et Arnoux Eyraud, de Gap ; Adrien et Claude Bozonier, fils de feu Pierre, procureur au parlement de Grenoble, et de Madeleine Bonivard ; frère

Michel Ange, capucin ; minorés : fr. François Raymond, franciscain, Grégoire Simeaud, du Beaumont ; sous-diacres : Jean Boujarel et Antoine Masse, de St-Geniès ; diacres : Claude Bremond, de Valernes, Guillaume Céas, curé du Monêtier-Allemont, Antoine Médecin-Salvois, de Sésanne, diocèse de Turin, et Antoine Albrant, des Crottes; prêtre : Balthazar Faure.

1642, 15 mars, Gap, chapelle des Ursulines, sous-diacres : Jean-Baptiste Eysseric, de Montauban, Jean Belon, du diocèse de Saluces ; prêtres : noble Charles de Valavoire, prieur de Volone, et Claude Bremont, de Valernes ; Antoine Médecin-Salvois, de Sésanne. — 4 avril, minoré : Sébastien Jean, de Châteauroux ; prêtres : Antoine Masse et Jean Boujarel, de St-Geniès. — 19 avril, tonsuré, « noble de Bosse », de Tallard. — 20 sept., sous-diacres : Pierre Gimond, d'Embrun, et Jacques Mazan, de Mison ; diacres : François Thomas, du diocèse d'Embrun, et Gaspar de Beauvois, chanoine de Gap ; prêtres : Jacques Buysson, sacriste de la collégiale St-André de Grenoble ; Antoine Bulet, de St-Rambert, diocèse de Lyon ; Jérôme Cesmat, habitué de l'église de Gap. — 21 sept., tonsuré, Antoine Bonafous, de Vallouise. — 21 déc., prêtre : Antoine Aulanier ; tonsurés : Jean Paviot, fils de Jacques et de Marguerite Patras, de Veynes, et Nicolas Barban, fils de Jean, avocat, et d'Isabelle de Garcin.

1643, 27 févr., tonsurés : François Prim, de Césanne, et André Agnel, de Pignerol. — 28 févr., sous-diacres : Antoine Magnan-Moynier, de Champoléon, et Mathieu Platel, habitué de Gap. — 1er mars, diacre, Jean-Chaffrey Santena, de Pignerol. — 21 mars, tonsurés : Emmanuel Belue, de Poligny, Claude Gautier, du Glaisil, Guillaume Vieux, de La Rochette, et Antoine Blanc, de Gap ; prêtres : Antoine Thélène, de Mison, curé de La Bâtie-Montsaléon ; frère François Lagrevol de St-Baldomer, du diocèse de Lyon, des Frères Mineurs. — 25 mars, prêtre, Jean Guillaume, du diocèse de Turin. — 8 mai, Neffes en cours de visite épiscopale, tonsurés : Jean Bernou, de Tallard. — 9 mai, Pelleautier : Pierre Pellous et noble Bernard de Castellane, fils de Bernard et de Marguerite de Melun, dud. lieu. — [10 mai,] La Saulce : Sauveur et Louis Clément, Louis Martin, Jean Marrou, Antoine Ravalier, Pierre Arnaud, dud. lieu, et François Boyer, de Tallard. — 11 mai, Lardier : Ennemond Martel, de Tallard ; — 12 mai, ib., Esprit Pelous et Grégoire Tournel. — 14 mai, Ventavon, Gabriel Brunel, Pierre Giraud, Jacques Aloard, Jean Chaval, Jean Juliany, Simon Crinie, Jean Arnaud, Jacques Pastre et noble Hercule de Castellane, fils d'Antoine et de Jeanne Bernard, de Ventavon, et Claude Martel, de Lardiers. — 15 mai, Upaix : Jacques Masse, de St-Genis ; Jean du Cros, François Long, François Truphème, Claude Champsaur, André Pasquier, Nicolas Ripert, Jacques Flour, Mathieu Barnéoud, et noble André de Flotte, fils de Claude et d'Anne de Comboursier de St-Pierre, d'Upaix. — 16 mai, Le Poët : Jean Masan, fils d'Honoré et de Catherine d'Embrun, Claude Fournier, Pierre Bontoux, Étienne Pellissier et Jean Meysson. — 17 mai, Laragne : Marcellin Rapelin. — 19 mai, Mison : Lazare Esplandous, Louis Tardieu, fils de Sauveur, Balthasar Martinon, Jean Charonier, Jean Blanchard, Gabriel Colombon, David Marin, Pierre Boursier. — 20 mai, Lagrand : Joseph et Benoît de Méans, fils d'Antoine et de Marguerite Escoffier, et Isaac Lombard, d'Eyguians. — 20 mai, Trescléoux : Antoine Faure. — Chanousse, 21 mai : noble Jean d'Agout, fils de feu Antoine et de Claire de Morges. — 23 mai, Chauvac : Jean-Antoine Cardaric et noble Jacques Bontous, fils de Léon et de Sibille d'Achard-Ferrus. — 26 mai, Verclause : Jacques Armand, de Moydans. — 27 mai, Cornillac : André Gontard. — 30 mai, Montmorin : Pierre Liautaud, de Bruis. — 7 juin, La Bâtie-Montsaléon : Charles Amayon, « noble François Baile », fils de Jacques et d'Olympe de Perrinet. — id. St-Pierre-d'Argenson : nobles Jacques et Jean de Flotte, fils de Gabriel et d'Anne de Revillasc ; noble François de Bérangier, fils de feu Siméon et de défunte Catherine de Flotte. — 13 juin, Aspres-sur-Buëch : Georges Reynaud, François et Raymond Sanson, Pierre de Maffé, fils de feu Michel, Pierre Astier et Claude Aubanel. — 14 juin, Veynes : François Chabal, Martin et Balthasar Anglès, fils de Jean, avocat en la cour, François Patras, Jacques Burle, André David, Esprit Valantin, Jean Nicolas, et André André. — 2 juin, L'Épine : Antoine Serre. — 3 juin, Sigottier : Étienne Brette. — 4 juin, Serres : André Bégou et Jean Bonnet, de La Piarre, Théophile et Jean de La Marche, Gaspar Silvestre, Jacques Armand. — 16 juin, Agnières-en-Dévoluy : Antoine Audibert, de St-Étienne-en-Dévoluy. — 17 juin, St-Étienne-en-Dévoluy : Arnoux Bernard, François Albert, Jacques Baume, fils d'Alexandre. — 18 juin, Montmaur : noble François-Marie de Montauban, fils de Jean-Guillaume et d'Anne de Rouguery. — 15 août, Gap : Floridius Bonin. — 17 sept., dans la chapelle des Ursulines de Gap, tonsurés : Balthasar Nas, fils de François et de Marguerite de Comboursier, de La Saulce, Emmanuel Belue, de Poligny, Claude Gautier et Gaspar Garnaud, du Glaisil, Claude Martin, de St-Eusèbe, Dominique Guérin, de Sigoyer, Sébastien Gérard, de Gap ; sous-diacres : frère Michel-Ange, de Nice, et frère Mondon, de Condrieu, Abraham Tacon, de Grenoble, capucins, Simon *de Léris*, prieur d'Upaix ; diacres : André Peironel, et Joachim de Lair, du diocèse d'Annecy, chartreux ; Pierre du Port, de Grenoble ; prêtres : frère Basile, de

Rioms, frère Basile, de Grenoble, capucins, Antoine Faure, du diocèse de Grenoble, Mathieu Platel, habitué de la cathédrale de Gap, et André Frézet, de Cervières, diocèse d'Embrun. — 19 déc. Pierre Chaix, d'Alos, diocèse de Senez, Pierre Valon, de Gap ; Antoine Meyseric, de Veynes ; minorés : Antoine Colombon, de Mison, Albert Touche, de Bayons ; prêtres : Pierre Jean, de Valernes ; Antoine Magnan-Moynier, de Champoléon ; Claude Faure, de Briançon, Jacques Roux, chanoine d'Oulx, Lazare Chalvet, de Barcelonnette, diocèse d'Embrun, Martin Guilhe, de St-Martin-de-Queyrières, François Haye, de Bellaffaire.

1644, après les Cendres (20 févr.), sous-diacres : Pierre Chaix, d'Alos, diocèse de Senez, Jacques Orselet, des Arnauds, diocèse de Turin, Honoré Berluc, curé de Barcillonnette ; diacres : Jean du Bausset, du diocèse de Marseille ; Étienne Estienne, de Vallouise ; Jean Ripert, de Barcelonnette, diocèse d'Embrun, Guillanme Reboul, de St-Chaffrey, et Pierre Chaulier, des Crottes. — 12 mars, prêtres : Jean-Baptiste Pascal, bachelier en théologie, d'Alos ; Jean Ripert, Jean de Bausset. — 13 mars, tonsurés : Pierre Aymé, Michel Reynaud, Jacques Sarrazin, Jean Plauche, fils de Démètre, Jacques Juliany et noble Charles de La Villette, fils d'Albert, de Gap. — 21 mai, tonsurés : Antoine Faure et Claude Telmon, de Gap ; Henri Aubert, d'Éourres ; François Clerc, de Valserres ; Jacques et Claude Meissimin, Paul Abrachy et Louis Michel, de Venterol ; diacre : Paul-André Robert, chanoine de Gap ; prêtres : Mathieu Pellissier, de Grenoble ; Jean Laugier, d'Éourres ; Gaspar de Beauvois, chanoine de Gap, Sébastien Latil, de Gap. — 23 sept., tonsuré, François d'Oze, fils de Jean, notaire, de Barret-le-Bas. — 24 sept. tonsuré : Jean-André Meysenc ; prêtre : Alexandre Bonardel. — 17 déc., tonsurés : Claude Rey, de Sigoyer, et Jean Arnaud, de Gap ; prêtre : Vital Blanc-Camargues, bénéficier de Gap, et Honoré Berluc, curé de Barcillonnette.

1645, 5 févr., tonsuré : Guillaume de Revillasc, fils de François et de Diane de Ponnat. — 1er avril, tonsurés : Gabriel Surlin, de Balons, André Valentin, de Corps ; diacre : Alexandre Tourniaire, de Sisteron ; prêtre : Pierre d'Amalric, de Digne. — 10 juin, tonsuré : Esprit Amayon, de Châteaufort, Blaise Latil, de Gap, Mathieu Touche, de Valernes, Henri Valantin et Jean Chabre, de Gap, Jean Pauchon, de Rabou ; prêtres : Claude Poncet, de Grenoble, François Tiviot, du diocèse de Tulle, et Pierre Pauchon, du diocèse d'Embrun. — 23 sept., tonsurés : Laurent Blanc, de Milaures, diocèse de Turin ; Alexandre Bérard, de Gap ; prêtres : noble Pierre de Barras, chanoine de Digne ; frère Louis de Malaucène, capucin ; Jacques Masse, de St-Genis ; Claude Barnéoud, du diocèse d'Embrun, et Alexandre Armand, du diocèse de Gap. — 16 nov., tonsuré, Jean Clément, de Gap. — 23 déc., tonsurés : Antoine André, du diocèse de Turin ; Antoine de Valavoire, de Volone ; Esprit Gautier, François Ricou, Jean-Pierre Molin, Mathieu Gilbert, Louis Céas, de Gap ; prêtres : Antoine Malet, de Gap ; Laurent Fine, Étienne Baret et Vincent Estienne, du diocèse d'Embrun.

1646, 24 févr., diacres : Jean-Louis Castagny, chanoine de Sisteron, et Dominique Garcin, de Lazer ; prêtre : Alexandre Tourniaire, de Sisteron. — 17 mars, tonsurés : Jean de Dome, de Sigoyer ; Jean Blache, de St-Jacques-en-Valgaudemar ; sous-diacre ; frère Marcellin, du Monêtier-de-Briançon, capucin ; prêtre ; Dominique Garcin, de Lazer. — 26 mai, tonsurés : Marc Blanc, de Gap, Jacques Rostain, de La Roche-des-Arnauds, Antoine Bernard, de St-Genis ; prêtres : frère Porphyre-Marie, capucin ; Jean Champsaur, de Ribiers ; Valère Gily, d'Éourres ; Nicolas Boudereau, du diocèse d'Albi ; Henri Peyrol, du diocèse de Die ; Antoine de Valavoire. — 28 juin, La Bâtie-Neuve, tonsurés : Pierre Alard, Jean Blanc, et Pierre Reboul, dud. lieu ; Jean Aurant, de Jarjayes. — 1er juil., Orcières, tonsurés : Jacques et Isaac Bonabel. — 11 juil. Beaumont, tonsurés : David du Frayné, fils d'Antoine et de Marguerite de Chantarel ; Claude Pomier, fils de Claude et de Marguerite de Chantarel, et Pierre Laurent. — 22-29 juil., Gap, à Ste-Ursule, minoré, sous-diacre, diacre et prêtre, noble Mathieu « d'Agout de Courtilies ». — 27 sept., tonsurés : Jean-Mathieu Bertrand, fils de Pompone, président de l'élection de Gap, et de Marie du Serre, Gaspar Comte, Honoré Allemand, fils de Jean, procureur, noble Jacques d'Abon, fils de Melchior, seigneur de Reynier, et de Julie d'Abon ; noble Charles de Castellane, fils de Pierre et d'Olympe Brunet, de Gap ; Esprit Meyer, de Beaurepaire ; prêtres : Antoine Beraud, de Névache, Claude Estienne, François Giraud, et Pierre Chaud, de Vallouise ; Jean Robert, de Tallard ; Jean-Baptiste Toniet, du diocèse de Turin ; Louis Rabatel, du diocèse de Belley, chanoine de St-Augustin ; Pierre Sauvebois, du diocèse de Die ; Jacques Long, de Turriers.

1647, 15 juin, chapelle des Ursulines de Gap ; tonsurés : Gaspar et François Brutinel, de Gap ; Pierre Barban, de St-Maurice ; Jean Gontard de Gontin, et Pierre-André Reynaud, de Ribiers ; Pierre Michel, de Lachau, etc.

G. 899. (Registre.) — Grand in-4°, 134 feuillets, papier.

1663-1705. — Registre des ordinations faites par les évêques de Gap Pierre Marion (1661-75) et Charles-Bénigne Hervé (1684-1705).

1663, 23 déc. dans la chapelle du palais épiscopal de Gap : 27 tonsurés, parmi lesquels Jacques Nas, de La Saulce, Pierre d'Astrevigne, du Noyer, Claude Mourre, de Montjai, Georges Belon, de St-Maurice ; 6 minorés, 5 sous-diacres, 8 diacres et 2 prêtres (f° 1).

1664, 8 mars, 7 prêtres, parmi lesquels Barthélemy Agnel, du diocèse d'Embrun (f° 4) ; — 12 avril, dans la chapelle des pénitents du St-Esprit : 26 tonsurés, 13 minorés, 6 sous-diacres, 7 diacres, 9 prêtres ; parmi ces derniers : Jean Le Gay, chanoine prébendé et sacriste de la cathédrale de Gap ; Guillaume Roux, de St-Sauveur d'Embrun, François Carlian, de Vallouise, André Caton, de Briançon (f° 6) ; — 11 mai, à Volone, en cours de visite pastorale (f° 8 v°) ; — 19 mai, au Castelar (f° 9 v°) ; 20 mai, dans l'église St-Marcel, de La Baume-lès-Sisteron ; — 22 mai, dans l'église de N.-D. des *Groisielles*, de St-Genis de Dromon (f° 10 v°) ; — 27 mai, à Valserres (f° 10 v°) ; — 29 mai, à Vaumeil (f° 11) ; — 31 mai, à Thèze (f° 11 v°) ; — 7 juin, à Tallard, dans l'église de St-Grégoire : Bernard du Mazel, fils d'Étienne et de Françoise de Castelane, tonsuré ; 17 minorés, 19 sous-diacres, parmi lesquels, George de Rochas, chanoine de St-André de Grenoble et prieur de « Vaulnaveys » ; 6 diacres, 4 prêtres (f° 12); — 23 juin, à Ribiers, 11 tonsurés (f° 16) ; — 28 juin, Lachau (f° 17) ; — 4 juil., à Montbrun (f° 17 v°) ; — 11 juil., à Montauban (f° 18) ; — 3 août, *extra tempus*, à Gap, dans la chapelle épiscopale, noble Charles de Leyssin, du diocèse de Vienne, prieur d'Antonaves, diacre ; et, le 10 août, à Ancelles, église de St-Martin, le même est ordonné prêtre (f° 18 v°) ; — 2 sept., à St-Laurent-en-Beaumont, tonsuré, Laurent du Fresne, fils d'Antoine (f° 19) ; — 4 sept. à Corps (f° 19 v°) ; — 20 sept., à Gap, 6 sous-diacres, 13 diacres, 5 prêtres (f° 21) ; — 28 sept. à Gap, *extra tempus*, Louis du Serre, de Malijai, prêtre (f° 22) ; — 20 oct. à Montbrand, dans l'église de St-Jean du *Fau* et St-Georges (f° 22 v°) ; — 22, à St-Pierre-d'Argenson : Étienne Flotte, fils de Pierre et d'Honorade de La Tour, et Jacques et Henri-Louis Flotte, fils de Gaspar et d'Honorade de Chabestan, clercs (f° 23) ; — 23, à Aspremont : Mathieu de Flotte, fils de Pierre et d'Anne de *Rovillias* (f° 23) ; — 26, à Serres (ib.) ; — 6 nov., à Rosans, dans l'église de N.-D. de la Blanche (f° 23 v°) ; — 7, à St-André-de-Rosans, Honoré de L'Homme, fils de noble Antoine, seigneur de Montferrand, et de Catherine Gros, clerc (ib.) ; — 20, à Savournon, Balthasar d'Oze, clerc, (f° 24) ; — 20 déc., à Gap : Guillaume de Bosse, fils de noble Jean, et de Jeanne de Bontous, de La Bréole, tonsuré ; frère Étienne Brunenc, sacriste du monastère de Boscodon, diocèse d'Embrun, diacre (f° 24).

1665, 21 mars, à Gap : Honoré de St-Barhélemy, fils d'Ennemond et d'Anne de Creuset, de Tallard, tonsuré (f° 26 v°) ; — 4 avril, à Gap : noble George de Gaillard, fils de François et d'Élisabeth de Bonne, de Bellafaire, diocèse d'Embrun, clerc (f° 28) ; — 20 mai, dans la chapelle des pénitents blancs de Gap : 11 tonsurés, parmi lesquels François de Bardonnèche, de Vallouise, tonsuré ; 16 minorés ; 14 sous-diacres ; 21 diacres, parmi lesquels Georges Rochas, chanoine de St-André de Grenoble ; 26 prêtres (f° 29 v°) ; — 10 juil. Gap (f° 33).

1666, 20 mars, à Gap (f° 33 v°) ; — 10 avril, à Gap (f° 34 v°) ; — 24 avril, à Gap (f° 36) ; — 19 juin, à Gap : Joseph et Esprit Dalmas, fils d'Esprit et de Marguerite de Levésie, d'Embrun, tonsurés ; Barthélemy Ferrus, de Briançon, prêtre (f° 38 v°) ; — 20 juin : Balthasar de Sauret, seigneur d'Auteville, fils d'Antoine, seigneur d'Aspremont, et de Louise de Poncet, d'Aspremont ; Antoine du Suau, seigneur de La Croix, fils d'Isaac, et de Marguerite de Bérard, de Gap, tonsurés (f° 40) ; — 11 et 13 juil. ; 18 sept. à Gap (f° 41 v°) ; — 24 oct. 18 déc. id. (f° 44).

1667, 5 mars, à Gap : nobles Balthasar et Louis d'Abon, fils de Melchior, seigneur de Reynier et d'Antraïs, et de Juliette d'Abon, tonsurés (f° 45 v°) ; — 26 mars (f° 47 v°) ; — 9 avril (f° 48 v°) ; — 14 août, Louis de Vert, fils de Pascal, et d'Henriette-Catherine Marion, tonsurés (f° 50) ; — 24 sept. (f° 50 v°) ; — 17 déc., Claude Sochon, fils de Claude et de Thérèse de Riquet, de Gap ; Jean-Baptiste Doultre, d'Embrun, tonsurés (f° 52).

1668, 25 févr. : Marius d'Aiguebelle, chanoine prébendé du prieuré de N.-D. de Commiers, diocèse de Grenoble, minoré (f° 53 v°) ; — 24 avril, Pompone Bonnet, fils de Jean, docteur en médecine, et d'Anne Gérard de Montjoly, tonsuré (f° 56) ; — 26 mai, Jacques Blanc, fils de Jean, de Gap, tonsuré (f° 56 v°) ; — 22 sept., Marin d'Aiguebelle, de Roison, chanoine régulier de St-Augustin, du diocèse de Grenoble, *dispensatus a sede apostolica ob deffectu (sic) claudicationis*, prêtre (f° 59 v°) ; — 10 oct., Louis Garcin, fils d'Antoine et de Françoise de Flotte, tonsuré ; présents : Philippe Doubleau, docteur ès droits, official du diocèse de Gap, et André Risoul, curé de St-André-lès-Gap (f° 60) ; — 22 déc., ordination générale (f° 61 v°), etc.

1669, 13 janv. Jacques de Ricou, fils de François, juge au bailliage de Gap, et de Lucrèce Vial, et Joseph de Ricou, fils de noble Jean, procureur royal en l'élection de Gap, et de Marie Paviot, tonsurés (f° 63 v°) ; — 6 avril, Charles Le Blanc, fils de Jacques, juge, et de Marguerite de Michel, de Gap, tonsuré ; Jean Simian, curé de la Rochette, prêtre (f° 65) ; — 10 juin, François de Revillasc de Lachau, fils de Jean et de Marie Blain, d'Aspres ; Étienne

Queyrel, fils de Pierre, procureur, et de Lucrèce de Moustiers, de Gap, tonsurés (f° 68 v°).

1670, 25 janv. Léger de Beauvoys, fils d'Honoré et de Domenge Pauchon, de Gap, tonsuré ; présent, Jean Garnier, maître de musique (f° 70 v°) ; — 31 mai, Jean Tournu, fils de Barthélemy et de Louise Reynier, du diocèse de Grenoble ; Esprit de Belle de Baratier, fils d'André et de Marguerite Isoard, du diocèse d'Embrun, tonsurés ; Jean Ayasse, prêtre (f° 71 v°). — Ordonnance de l'évêque de Gap, sur requête présentée par le promoteur, conformément au règlement synodal du 29 janv. 1669, qui décide qu'aucun clerc du diocèse ne sera promu aux ordres sacrés, s'il n'a passé « six mois entiers dans le séminaire estably... par Mgr le cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, métropolitain de la province », ou assisté, pendant six mois, « à toutes les heures canonialles et offices divins qui se célèbrent journellement » en l'église cathédrale de Gap, 23 déc. 1670 (f° 77).

1671, 21 févr. Dom Bernard de Susan, chartreux de Durbon, diacre (f° 79) ; — 2 nov. Jacques-Joseph du Bousquet de Montlaur, fils de noble Étienne, baron de Montlaur, et de Marie du Faur, dame de Mantéyer, tonsuré (f° 79 v°).

1672, 29 avril. Melchior d'Agout, fils de noble Antoine-René et de Claire de Morges, de Chanousse, tonsuré *de novo, in quantum opus fuit, attento quod de concessione dictæ tonsuræ clericalis sibi factæ perfectam notitiam non habebamus, nec habuimus* (f° 80) ; — 22-28 mai, Dom Bénigne de Vert, du diocèse de Paris et de l'ordre de Cluny, minoré, sous-diacre, diacre et prêtre (f° 81).

1674, 5 août, Joseph Charonnier, fils de Jacques et d'Anne d'Agout, de Sisteron, tonsuré (f° 83 [1]).

1693, 9 juil. Gap: noble Jean-François-Gaspar de Flotte de Montauban, fils de François et de Jeanne de Faure, de Gap, tonsuré par Charles-Bénigne Hervé (f° 86) ; — 9 sept. Joseph Baille et Alexis-Étienne Rossignol, du diocèse d'Embrun, sous-diacres ; Étienne de Bardonnèche, diacre ; Claude de Pina, doyen du chapitre de l'église de Gap, prêtre (f° 88) ; — 3 nov. Joseph d'Hugues, fils de François et de Françoise de Castellane, tonsuré (f° 88 v°).

1694, 27 mars, Barthélemy de Sauret, de Volone, diacre (f° 89 v°) ; — 5 juin, François Bucelle, du diocèse d'Embrun, minoré (f° 90).

1695, 19 oct. Pierre de Reynier, tonsuré (f° 93 v°) ; — 1696, 1er avril, Michel « Deiglun », sous-diacre (f° 94) ; — 16 juin, Sixte Le Blanc, fils de Charles et de Madeleine de Roux, de Gap, tonsuré (f° 94 v°). — Copie des dimissoires donnés par l'évêque de Gap, à Paris, 29 nov. 1696, pour : Antoine Lambert, d'Auribeau, Louis et Jean-Antoine Astier, de Tallard, Jean-Louis Bernard, de Volone, chanoine régulier de Chardavon, Jacques Perrier, de St-Maurice en Valgaudemar, diacres ; Michel « d'Aiglun », de Salignac, sous-diacre (f° 95) ; — Antoine Borel, d'Authon. Paris, 9 mars 1697 (f° 97) ; — Joseph Chaix, sous-diacre, Gap, 19 sept. (f° 100) ; — Guillaume Guibert, de Ventavon, 5 oct. (f° 102) ; — Jean-Jacques Fortune, sous-diacre, 10 févr. 1698 (f° 103) ; — Guillaume d'Hugues, fils de François et de Françoise de Castelane, de La Motte-du-Caire. Gap, 7 sept. 1700 (f° 106) ; — Ignace Céas et Joseph Blanc. Paris, 11 mars 1701 (f° 108) ; — Jean de Laye, de Ventavon, acolyte. Paris, 28 avril (f° 108 v°) ; — Pierre Richaud, de Rosans, acolyte. Condom, 3 mai 1702 (f° 108 v°).

1698, 29 mars, Gap : Jean-Antoine Astier, de Tallard, ordonné prêtre par l'évêque Hervé (f° 120) ; — 13 avril, Gap, dans la chapelle des Ursulines, François-Augustin Amat, fils de feu Jacques et d'Angélique de Gras de *Pragenti*, tonsuré (f° 121).

1700, 4 juil. Gap : Pierre et Étienne de Renard, fils de noble Charles et de Justine « du Suau de la Croix », François de La Boulie, fils de maître Libéral et d'Anne Souchon, du diocèse de Gap, tonsurés (f° 123). — Dimissoires pour : Pierre Chastel, de Laborel. Paris, 8 oct. 1700 (f° 123 v°) ; Pierre Davin, de Volone, diacre. Paris, 4 déc. (f° 124) ; François Gros du Cros, de Rosans, clerc, Paris, 11 mars 1701 (ib.) ; Jean Tourniaire, de Vaumeilh, clerc, Paris, 1er sept. (f° 125) ; Jean de Loye, de Ventavon. Paris, 23 nov. (f° 125 v°) ; Jacques Oddoul, de Veynes, diacre. Condom, 20 août 1702 (f° 126) ; Jean Pélegrin, de Chaillol, diacre. Condom, 1er déc. (f° 126 v°) ; — Jean-Mathieu Nas de Romane, de La Saulce, clerc. *Datum Precibus, in provincia Britanniæ*, 19 mars 1703 (f° 127) ; — Antoine Moret, de Volone, diacre. *Datum Redoni in Britania, ubi, jussu regio, exules ab ecclesia nostra degimus*, 21 juil. (f° 127 v°) ; — Guillaume Le Gay, clerc, de Mirabeau. Rennes (*Redoni*), 1er sept. (ib.) ; — Joseph Guibert, de Ventavon. *Datum Rothodoni*, 8 sept. (f° 128) ; — Guillaume Le Gay, sous-diacre. *Datum apud Sanctum Michaelem in Eremo*, 29 janv. 1704 (f° 128 v°) ; — Noël Albin, de Tallard, diacre. *Apud Sanctum Michaelem in Eremo*, 18 avril (f° 129 v°) ; — Balthasar Richaud, de Ribiers, clerc. *Ibid.*, 25 août (f° 129 v°) ; — André Michel, « d'Éaurres » et autres. *Datum Lucioni* (Luçon) *ubi, ducentis a diœcesi nostrâ leucis distantes, exulesque, ab ovili separati lugemus*, 24 nov. 1704 (f° 129 v°) ; — Joseph « d'Abon d'Antrays », de Gap. *Datum apud Sanc-*

[1] La lacune qui suit s'explique en partie par ce fait que Charles-Bénigne Hervé, bien que nommé à l'évêché de Gap dès 1684, ne fut pourvu de ce siège que le 15 octobre 1692 (G. 869).

tum Nobiliacum, ubi exules, regio jussu, degimus, 15 mars 1705 (f° 130); — Paul Bologne, de Gap; François de la Colombe de Castellanne, clerc, de Clamensane; Balthasar Richaud, de Ribiers, sous-diacre, curé d'Esparron; Barthélemy Sarrazin, de Gap, bénéficier en l'église cathédrale de Gap. *Datum in loco Nobiliassensi, ubi, jussu regio, exules degimus,* 5 mai (f° 130 v°); — Emmanuel Chastel, de Séderon, sous-diacre. *Apud Sanctum Nobiliacum, ubi exules, regio jussu, degimus, sub signo, sigilloque nostris ac secretarii subscriptione... Carolus Benignus, episcopus comes Vapincensis...* Berthelot, secrétaire, 18 août 1705 (f° 131 [1]).

G. 900. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

1707-1730. — Lettres d'ordination pour la prêtrise, par Jean Soanen, évêque de Senez, en faveur de Louis Isnard, diacre du diocèse de Digne. Senez, 24 sept. 1707 (beau sceau, rond, de 55 millim. de diamètre). — Dimissoires par Châteauneuf et Truilhard, vicaires généraux de François Lafiteau, évêque de Sisteron : pour les ordres mineurs, en faveur de Jean Salettes, clerc de Sisteron. Sisteron, 9 mai 1722; — pour la prêtrise, en faveur de Joseph Sias, de Noyers. Sisteron, 16 mai 1722; — pour le diaconat, en faveur : de Jacques Pellissier, sous-diacre de Sisteron. Sisteron, 29 avril 1729 ; et de Jean-François Fabre, sous-diacre, de Sisteron, même date; — par « Gaspar d'Hugues d'Astoin », bachelier de la faculté de Paris, vicaire général de Jean-François-Gabriel de Hennin-Liétard, archevêque d'Embrun : pour le sous-diaconat, en faveur de Claude-Thomas Lombard, acolyte du diocèse de Grenoble, résidant à Embrun, et muni des dimissoires de son évêque. Embrun, 7 déc. 1723; — pour les ordres mineurs, en faveur de Jean Tiran, clerc du diocèse d'Embrun. Embrun, 9 déc. 1723; — pour le sous-diaconat, par frère Hyacinthe d'Avignon, provincial des Capucins, en faveur de Jacques de Châteauroux, clerc. Beaucaire, 10 mars 1730, etc.

G. 901. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1707-1740. — Registre des ordinations du diocèse de Gap sous l'évêque Berger de Malissoles (1706-38), etc.

[1]) Mgr Hervé gouvernait depuis vingt ans le diocèse de Gap, lorsque sa conduite fut « censurée, même dans sa ville épiscopale... Est-ce à tort ou à raison? La chronique ne le dit pas ; mais, pour couper court à tous les dires », en 1705, Charles-Bénigne se démit de son évêché entre les mains du Roi, et reçut, en compensation, l'abbaye d'Aubrac, au diocèse de Rodez, d'un revenu d'environ 25.000 livres. Il mourut à Paris, « dans les sentiments de la plus grande piété », le 27 juin 1722 (Gaillaud, *Éphémérides pour servir à l'histoire des Hautes-Alpes*, 1874, p. 484-5).

1707, 23 avril, François de Castellane la Colombe, sous-diacre ; François Baudoin, diacre. — 18 juin, Grégoire Rochas, minoré ; Claude de Moydieu, du diocèse de Gap, prêtre. — 17 déc., Esprit Bert[r]and de Montosier, chanoine de Gap, sous-diacre ; Arnoux-Alexandre de Gombert, de la Doctrine chrétienne, prêtre.

1708, 3 mars, François Tourniaire, du diocèse de Gap, et Louis des Ambrois *(de Ambrosio)*, de Rochemolle, diocèse de Turin, prêtres ; — 2 déc., Joseph Bougerel, frères Michel-Ange de Carpentras, Jean-Baptiste de Châteauroux et Joseph de La Roche, capucins, prêtres.

1709, 16 mars, Joseph Faure, André Falque, Pierre Allard, Étienne Gautier, Étienne Dalmas, Jean Agnel et Jacques Duraffour, tous du diocèse d'Embrun, prêtres.

1710, sept., Joseph Voiron, du diocèse d'Embrun, frères Jean Maure et Alexis Raby, dominicains, frères Augustin de St-Crépin et Humble de Barcelonnette, capucins, prêtres.

1711, 9 août, à Tallard, Honoré Davin de Baujeu et Augustin du Mazel, tonsurés.

1712, 21 mai, Jean-François Tardieu, secrétaire et commensal de l'évêque depuis trois ans (*a triennio et amplius familiaris noster*), prêtres.

1713, 11 mars, Esprit Roux et frère Joseph de Ventavon, capucin, prêtres. — Samedi Saint (15 avril), François Pascalis, Joseph Amat et François Gilbert, tous du diocèse d'Embrun, prêtres. — sept., Claude Thoynon, chanoine de Chardavon, François Méyère et Louis Cherler, prêtres ; — 23 déc., Joseph Buisson et Pierre Bernard, du diocèse de Gap ; Jean-Antoine Alliey, Pierre-Antoine Chalvet et Pierre-Antoine Vinatier, du diocèse d'Embrun, prêtres.

1714, 26 mai, Guillaume Humbert et Jacques Théus, prêtres ; — 22 déc., François Philibert, Jean Rignon et Joseph Sibaud, du diocèse de Gap, Jean-Baptiste Agnel, de celui d'Embrun, prêtres.

1715, 16 mars, Jean-Mathieu Nas de Romane, Étienne-Paul Tourrès, et frère Pierre Bonfils, dominicain, prêtres. — Samedi après la Pentecôte (12 juin), Jean-Joseph Gaffarel, du diocèse de Sisteron, prêtres. — 21 sept., Antoine Meyer, François Paret et Pierre Rambaud, du diocèse de Gap, Jean Puget, du diocèse de Riez, Jean-Joseph Aubert, du diocèse de Sisteron, prêtres.

1716, 7 mars, Grégoire Rostain et Louis Fourrat, dominicain, prêtres.

1717, samedi après la Pentecôte, Guillaume d'Hugues, Jean-Baptiste Nas et Henri Sylvi, dominicain, prêtres ; — 18 déc. Gabriel Amat, Jean-Bapt.-Alexandre Beauchamp et François Lagier, prêtres.

1718, 2 avril, Honoré Roux, Honoré Coucordan, Mathieu Bertrand, Pierre Léautier et Honoré-Antoine Bonnardel,

tous du diocèse d'Embrun, prêtres ; — 10 juin, Honoré Hodoul, de La Motte, Antoine Gontard, de St-Didier, et François Pourois, de La Mure, diocèse de Grenoble, prêtres; — 17 déc. Joseph Derbez, du diocèse d'Embrun, prêtre.

1719, 4 mars, Charles Long et Pompone du Goutail, prêtres ; — 24 mars, Antoine Gentillon et frère Jacques Dalmas, dominicain, prêtres ; — 23 sept., Thomas Lagier, Mathieu Olivier, Jean-Arnaud, Antoine Roberty, André Hermitte et Augustin Arnaud, du diocèse d'Embrun, Jean Amé et Jean Brunel, du diocèse de Sisteron, Louis Bayle, du diocèse de Digne, Dominique Guibert, François Abel et Antoine Garcin, du diocèse de Gap, prêtres.

1720, 16 mars, Joseph Gastinel, du diocèse de Sisteron; — 20 déc., Jean Amat, Jean-Antoine Amat, et Pierre-Cler Labastie, prêtres.

1721, 17 janv., Gaspar Le Blanc et Jean Chauvet, prêtres ; — 20 sept., Barthélemy Charras, du diocèse de Gap, et Claude Liotaud, de Bellegarde, du diocèse de Die, prêtres.

1722, 21 mars, Claude Charras, prêtre ; — 19 sept., Antoine Chevalier, Antoine Faure, Grégoire Collombon, Olivier Bouillet et Gaspar Jean, prêtres ; — 19 déc., François Ricou, du diocèse de Gap, et Claude-Joseph de Bérard, du diocèse de Sisteron, prêtres.

1723, 20 fév., Honoré Motte, prêtre ; — 27 mars, Jean Anglès, Pierre Julien, Antoine Moulet et Antoine Mourenas, prêtres ; — 18 déc., Pierre Villan, Jean Gastinel et Pierre Garnier, du diocèse d'Embrun, prêtres.

1724, 10 juin, Joseph Deiglun, Charles Stornel, Jean Francou, François Coquillat, Claude Bernard et Mathieu Eyriés, prêtres.

1725, 22 déc., Jean-François de Roux, du diocèse d'Aix, prêtre.

1726, 16 mars, Louis Deiglun, Urbain Laurent, Jean Chaix et frère Pierre Arnaud, dominicain, prêtres.

1727, 7 juin, Pierre-Antoine des Vignes, de la Doctrine chrétienne, prêtre.

1728, 22 févr., Augustin du Mazel ; — 22 mai, Charles-Joseph Anglès, Antoine Gérard de Montjoly, et Jacques Burle, prêtres ; — 18 sept., François-Gabriel de Roux d'Arbaud de La Pérusse, du diocèse d'Aix, sous-diacre.

1729, 16 avril, Antoine Bondilh, du diocèse de Sisteron, prêtre ; — 24 sept., François-Martin Roux et Pierre Fulcon-Saint, religieux de Boscodon, diocèse d'Embrun, prêtre.

1730, 4 mars, Marc Blanc, Mathieu Cazeneuve, Jean-Noël Charras et Jean Preyre, prêtres ; — 23 sept., Vincent Albertin, du diocèse d'Embrun, et Jean-Baptiste de Roux de Fontienne, du diocèse d'Apt, prêtres.

1731, 22 sept., Jean-Baptiste Colaud, du diocèse d'Embrun, prêtre.

1732, 8 mars, Henri-Laurent de Renard, prêtre ; — 20 sept., Dominique Truchet, Joseph Reynier, Jacques Bayle et Jean-Baptiste Allard, prêtres ; — 22 déc. Marc-Antoine Chabert et frère Georges-Xavier Veyreu de La Valette, dominicain, prêtres.

1733, 28 févr. Joseph Mauzan, Jean Faure et Louis de Châteauroux, capucin, prêtres; — 19 sept., Emmanuel-François Morenas, Antoine Baréty, Joseph et Étienne Bayle, du diocèse de Gap, Claude Aymar, Jean-Bapt. Fabre et André Bramany, du diocèse d'Embrun, Laurent-Joseph de Gombert et Joseph Mévouillon, du diocèse de Sisteron, Jacques Albertin, jésuite, prêtres ; — 19 déc., François Sylve, Antoine Albert, Joseph Faure, Jean-Pierre Gravier et Claude Forrat, tous du diocèse d'Embrun, prêtres.

1734, 19 juin., Joseph-François de Bonne et Antoine Ravel, prêtres ; — 17 sept., François de Bardonnèche, de Vallouise, diacre ; — 18 oct., Jean-François de Lafont, fils de Pompone et de Marie Eyraud, tonsuré ; — 18 déc., Bernard Roux, religieux de Boscodon, et Joseph-Marie de Montgardin, capucin, sous-diacre ; Albert du St-Sacrement, trinitaire du couvent de Seyne, prêtre.

1735, 12 nov., Pierre Amat, fils de Claude et d'Élisabeth Sigoin de La Loubière, de Lazer, tonsuré.

1736, 25 févr., Pierre Lépine, du diocèse de Grenoble, prêtre; — 31 mars, Jean-Baptiste Eysseric, prêtre.

1737, 16 mars, Antoine Doultre, de Savines, et Laurent de Calignon, d'Embrun, prêtres.

1738, 27 mai, noble Louis de Roux de Bellafaire, sous-diacre; Bernard Roux, religieux de Boscodon, prêtre, etc.

Procédure de vérification de plusieurs ordinations faites par François Berger de Malissoles en 1736-38. Ces ordinations, non signées sur le registre, suivant les attestations de Jean-François Tardieu, chanoine, âgé de 64 ans, Marc-Antoine Chabert, chanoine honoraire, âgé de 31 an, Jean-André Vincent, prêtre, de Tallard, secrétaire de l'évêque de Malissoles, âgé de 40 ans, sont déclarées valables, par Claude de Cabanes, évêque de Gap, 30 juin 1740 (f° 103 et suiv.).

G. 902. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1739-1740. — Registre des ordinations et dimissoires du diocèse de Gap, sous l'évêque Claude de Cabanes (1739-41), etc.

1739, 14 déc. Gap. Dimissoires pour Jean Dalichoux, clerc, de Séderon.

1740, 2 janv., Paul-Ignace Roubaud, fils de Noël, ton-

suré ; — 17 janv., Philippe-François de Rastel de Rocheblave, tonsuré ; — 12 mars, Antoine Albert, fils de Claude; Pierre Derbez, fils de Charles, du diocèse d'Embrun, tonsurés ; Joseph Tournu, sous-diacre ; Pierre Gabriel, Jean-Baptiste Chabrier, Antoine Albert, du diocèse de Gap, Pierre Calignon, Antoine Voiron et Honoré Charbonel, du diocèse d'Embrun, prêtres ; — 2 avril, Jacques Anglès de Ste-Guitte, minoré ; Alexandre Achard, sous-diacre ; — 11 juin, Antoine Silvestre, religieux de Boscodon, prêtre ; — 24 sept. à Séderon, Paul Bois, de Ribiers, Louis-François Abel, d'Orpierre, tonsurés ; Jean Cariot, Raymond Bertrand, Jean-Louis-Honoré Armand, François Indignoux et Jean-Joseph Davin, du diocèse de Gap, Antoine Pascal, du diocèse de Vaison, Jacques Jauffred, Sébastien Colombet et Jean-Bapt. Jurami, du diocèse d'Embrun, André Richaud, du diocèse de Sisteron, et frère Jean-Baptiste Sigoin la Loubière, de l'ordre des Frères Mineurs, prêtres ; — 13 oct. au Poët, Joseph-François-Isidore d'Achard de Ferrus, fils de noble Isidore Jacques-Étienne et d'Anne de Gruel, de Chauvac, tonsuré ; — 17 déc. à Gap, Pierre de Roux de Bellafaire, Antoine Albert, Antoine Peyras, Jacques Ollagnier, Étienne Gautier, Pierre Derbez, Antoine Olivier, tous du diocèse d'Embrun, sous-diacres ; Joseph Tournu, Étienne Reynier, Jean Baréty, prêtres.

1741, 25 févr., Étienne Robert, Pierre Laurens, Étienne Salva, Joseph Garcin et Étienne Pascal, du diocèse de Gap, François Pascal et Augustin Allard, du diocèse d'Embrun, prêtres ; — 1er avril, Jacques Anglès de Ste-Guitte, prêtre ; — 27 mai, Jean-Baptiste Charras, Hilaire-Joseph Barou, Pierre Garcin, Denis Vincent et Pierre Lombard, Joseph Escallier, dominicain, prêtres ; — 21 août, dimissoires pour Marin Isnard, acolyte, etc.

G. 903. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier; 1 sceau plaqué.

1742-1755. — Registre des ordinations de l'évêché de Gap sous l'évêque Marie de Caritat de Condorcet, (1742-54), etc.

1742, 2 sept., Pierre de Guillestre, capucin, minoré ; Daniel de Châteauroux, capucin, sous-diacre ; Paul Jouve, Jean-Baptiste Giraud, Claude Tourrès, Claude Vincent, Antoine Tardieu, du diocèse de Sisteron, prêtres.

1743, 26 mars, Antoine de Revillasc, du diocèse d'Embrun, chanoine, diacre ; — 23 avril, dimissoires pour la prêtrise en faveur de François d'Estienne de Prunières, du diocèse de Gap ; — 21 déc., Antoine de Revillasc, prêtre.

1744, 4 avril, Antoine Amat, du diocèse de Gap, et Hyacinthe Derbez, du diocèse d'Embrun, prêtres ; — 19 sept. Louis Tholozan, du diocèse d'Embrun, minoré ; Joseph Collombon, de Tallard, et autre Joseph Collombon, de Mison ; Sébastien Fournier et Jean-Antoine Daurelle, du diocèse d'Embrun, prêtres ; — 19 déc. : Pompone-Benoît de Lafont, tonsuré.

1745, 3 avril, Joseph Labastie, fils de Joseph et d'Henriette de Ricou, tonsuré ; — 2 juin, Jean-Antoine Champsaur, du diocèse d'Embrun, prêtre. — *Exeat* donné par Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron, au clerc Brochet, de Ste-Jalle. Lurs, 29 nov. 1745 (sceau en cire rouge aux armes du prélat).

1746, 21 févr., Jean-Joseph Corréard, diacre ; François Isnard, prêtre ; — 24 sept., Joseph Labastie, Jean-Baptiste Faure et Jean-Louis Suquet, du diocèse de Sisteron, prêtres.

1747, 23 sept., Claude Imbard, Jean Burle, Jean-Baptiste Laval et Jean Dalichoux, prêtres.

1748, 30 mars, Pierre Maurel ; — 20 sept., Alexandre Dalmas, Jean Abonel, Jean-François Brachet et Jean Avril, prêtres.

1749, 22 mars, André de Vars, fils de Joseph, et de Catherine Bellon, tonsuré ; — 31 mai, Mathieu Estachy et Jean-Louis Martel, prêtres ; — 20 déc., Louis de Bernard, Claude Amat et Claude Coucourdan, prêtres.

1750, 14 mars, Jean-Joseph Julien, Jean Chauvet, Silvestre Payan, Étienne Blayer, Laurent Ricou, prêtres.

1751, 27 mars, Paulin-Ignace Roubaud et Simond Raymond, prêtres ; — 4 juin, Pierre de Bonniot de la Gilbertière, fils de noble Pierre et de Brigitte Lagier, tonsuré.

1752, 23 sept., Alexandre-François Autard de Bragard, fils de Jacques, tonsuré.

1753, 7 avril, Jean-Joseph Le Gay, minoré ; Esprit-Joseph Gros, de la congrégation de la Doctrine chrétienne, prêtre ; — 28 mai, Gaspar Bontoux, tonsuré ; — 16 août, Luc de Rastel, fils de noble Jean-Joseph, seigneur de Savournon, et d'Élisabeth-Diane de Dillon, id. ; — 22 sept., Joseph Abel, François Provensal et Étienne Rambaud, prêtres ; — 22 déc., Pompone-Benoît de Lafont et Marc Blanc, prêtres.

1754, 30 mars, Dominique Chaix, diacre ; Jean Parat, Étienne Clément, Antonin Tourniaire et Jean Arnoux, prêtres. — Dimissoires : 9 sept. pour Arnoux Subé-Blanc. sous-diacre ; — 23 oct., pour Guillaume-Pompée de La Villette, tonsuré. — Autres dimissoires données par le vicaire général Galéan de Gadagne : 23 nov. 1754, pour Joseph Brutinel, acolyte ; — 1er janv. 1755, pour Claude Calandre ; — 17 sept. pour Jacques Gras, de St-Firmin, etc.

G. 904. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1755-1763. — Registre des ordinations faites sous l'évêque de Gap Pierre-Annet de Pérouse (1755-63).

1755, 5 sept. Dimissoires pour Barthélemy Chaîne, diacre de Vaumeilh.

1756, 30 mars. Dimissoires pour Arnoux Subé-Blanc, diacre. — 18 sept., Pierre d'Ayguebelle, fils de Charles et de Claire Anglès de Ste-Guitte, de Veynes, tonsuré ; Antoine de Vars, du diocèse d'Embrun, prêtre ; — 10 oct., Joseph Fantin, fils de Jacques Fantin des Odoards et d'Anne Laurent, du Pont-de-Beauvoisin, tonsuré ; — 18 déc., Jean-Pierre Cazeneuve, fils de Jean-François et de Jeanne Clément, de Tallard, tonsuré.

1757, 11 janv., noble de Roux de Gaubert de Laric, fils de Jean-François, conseiller en la cour de parlement de Dauphiné, tonsuré ; — 26 mai, Henri de Bernardy de Valernes, minoré ; — 4 juin, Ignace de Cazeneuve, fils d'Étienne et de Jeanne Blanchard, de Gap, tonsuré ; Pierre de Bonniot de la Gilbertière, d'Aubessagne, minoré.

1758, 23 sept., Jean-Étienne de Bardonnèche, du diocèse d'Embrun, diacre.

1759, 20 mai, Casimir-Balthasar-Hercule de Revillasc, fils de noble Charles et de Marie Roux de Bellafaire, tonsuré ; — 22 déc. Pierre Richard-Calve, en religion frère Stanislas d'Abriès, capucin, tonsuré.

1760. Copies d'actes constitutifs de titres patrimoniaux, en faveur : d'Augustin Escallier, fils de Henri, lieutenant en l'élection de Gap, 2 sept. ; — de Jean-Joseph Jean, fils d'Antoine, de Barret-de-Lioure, 26 oct., etc.

1761, 21 mars, Joseph-François de Pérouse de Bagneu, du diocèse de Vienne, chanoine et archidiacre de Gap, diacre ; — 16 mai, Guillaume-Pompée de La Villette, prieur de Montbrand, sous-diacre ; — 19 sept., noble Étienne de Ravel des Crottes, minoré et sous-diacre.

1762, 15 févr., le même, prêtre ; — 18 oct., Jacques Rispaud d'Aiguebelle, religieux de l'abbaye de Boscodon, diacre.

1763, 28 mars, Jean-Baptiste Guieu, fils de Jean-Pierre, d'Embrun, tonsuré ; Jean Blanc de La Nautte et Jean-Pierre Farel, minorés ; noble Jacques-Marie Flour de St-Genis, chanoine de Gap, sous-diacre ; Sébastien Michel, du diocèse d'Embrun, diacre, etc.

G. 905. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1764-1780. — Registre des ordinations faites par les évêques François de Narbonne (1764-73), François-Gaspar de Jouffroy-Gonsans (1774-77) et Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry (1777-84).

1764, 24 mai. Dimissoires pour Étienne-François-Ignace de Gruel, diacre ; — 23 mai, pour Jean-François Ducros, sous-diacre. — 16 juin, noble Guillaume Pompée de La Villette ordonné prêtre ; — 22 sept., Pierre-Antoine Burle, fils de Jean-François, de Clamensane, tonsuré ; — 22 déc., Charles-Grégoire Anglès, fils de Jacques et de Marguerite Allard, de Veynes, tonsuré ; François Reymond, religieux de Boscodon, et Pierre-Vincent Astoin, du diocèse d'Embrun, prêtres.

1765, 6 avril, François Marchon, de Gap, et Jacques-Raymond de Bardonnèche, du diocèse d'Embrun, sous-diacres ; — 1er juin, noble Arnoux-Louis de Michallon, chanoine de St-Chef, au diocèse de Vienne, diacre.

1766, 15 déc., Jacques-Louis Clément, fils de Louis et de Madeleine Nas-Planlardier, de La Saulce, tonsuré.

1767, 13 juin, François Rapellin, de Gap, tonsuré ; — 19 juin, Jean-Baptiste de Gruel du Saix, chanoine de la cathédrale de Grenoble, diacre ; — 30 juil., Joseph-Aymar de Manent de Montbrand, diacre ; — 2 août, Jean-François-Arnoux-Marie Blanc, fils de Charles-Arnoux, procureur de Gap, tonsuré.

1768, 2 avril, Jacques-Sébastien Sibourd, fils de Sébastien, de la paroisse de St-Vincent d'Embrun, dit frère Séverin, capucin, tonsuré ; — 28 mai, Georges-Antoine Albert, du diocèse d'Embrun, prêtre.

1769, 20 mars, noble François-Louis d'Agout, fils de César et de Jeanne-Élisabeth de Bonne, d'Upaix, tonsuré.

1770, 9 juil. Ordination à Gap, par l'évêque de Grasse [1]), assisté du vicaire général de Lafont : Jean-Antoine Alliey, tonsuré ; Jean-Étienne-François Jouve, diacre, tous deux du diocèse d'Embrun.

1771, 10 nov., par le même, Jean-Pierre Escallier, tonsuré.

1772, 21 mai, Maurice Falavel, de Corps, tonsuré ; — 13 juin, Ignace de Cazeneuve, chanoine de Gap, minoré et sous-diacre ; François-Louis d'Agout, diacre ; Pierre-Antoine Burle, prêtre ; — 19 sept., Joseph Roman, du diocèse d'Embrun, diacre ; — 19 déc., Grégoire-Antoine Dalmas, sous-diacre ; Louis-François d'Agout, prêtre.

1773, 16 mars, Mathieu-Jacques Pascalis, du diocèse d'Embrun, prêtre ; — 27 mars, Joseph Borély, diacre.

1774, 10 juil. Exeat pour noble Joseph-Elzéar-Bruno de Roux de La Ric, fils de François et de Marguerite Berthet de La Clue, de St-Symphorien, diocèse de Gap, admis dans le diocèse de Sisteron.

1775, 2 mai, id. pour Pierre-Félix Sibourd, diacre du

[1]) François d'Estienne de St-Jean-de-Prunières, consacré évêque de Grasse le 20 mai 1753, mort à Marseille le 12 mars 1799, dont le corps a été transporté à Grasse le 10 juil. 1823.

diocèse d'Embrun, reçu dans celui de Gap. — 5 déc. Dimisssoires pour noble Hippolyte-Charles-Alexandre de Revillasc, *prior Sorbonicus*, diacre.

1776, 25 mai, id. pour Charles d'Aiguebelle, diacre.

1777, 19 mai, id. pour Jacques-Florent Montlahuc, sous-diacre.

1778, 31 mai, pour Jean-François-Arnoux Blanc, clerc de la congrégation de l'Oratoire.— 19 sept. Ordinations : Jean-François Robin de Flotte du Villar, de St-André-en-Bochaine, tonsuré.

1780, 11 mars, Jean-Antoine Pascalis, du diocèse d'Embrun, minoré.— 15 mars. Dimissoires pour David-Sigismond de La Tour-du-Pin, fils de noble René-Louis-Henri de La Tour-du-Pin Montauban, marquis de Soyans, et de noble Françoise-Victoire d'Hugues, de La Motte-du-Caire, clerc, etc.

G. 906. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1780-1784. — Registre des ordinations faites par Jean-Baptiste-Marie de Maillé de la Tour-Landry (1777-84), etc.

1780, 15 avril. Incorporation d'Alexandre Honoré de Burle, clerc du diocèse de Sisteron, et lettres d'exeat données par Louis-Jérôme de Suffren de St-Tropez, évêque de Sisteron (Lure, 27 mars 1780). — 20 mai, Joseph Pellegrin, fils de Joseph et de Marie-Madeleine Labory, de Ribiers, tonsuré ; — 3 sept. Dimissoires pour la tonsure en faveur de noble Pompée-Louis-Auguste de Bardel, fils de Nicolas-Joseph et d'Angèle-Madeleine de Chiappe. — 2 nov. Constitution de patrimoine pour Joseph Blanc, minoré, fils de Joseph-Laurent Blanc, le cadet, procureur au bailliage de Gap, et de Marguerite Lurion du Goutail.

1781, 19 juin, Pierre-Annibal-Charles de La Villette, fils de noble Charles-Antoine, seigneur de Furméyer et en partie de Veynes, et de Marguerite-Thérèse-Élisabeth de Guilhermy, de Veynes, tonsuré ; — 6 nov., Joseph de Gruel, fils de noble Étienne de Gruel et de Jeanne-Philippe d'Astier, de Montferrand, paroisse de Lemps ; — 22 déc., Claude-Antoine Morand, de Ville-Vallouise, dit frère Donat, capucin, diacre.

1782, 25 mai, Jean-Antoine Bonardel-Argenty, du diocèse d'Embrun, prêtre ; — 12 oct. Jean-Charles-Frédéric d'Abon, fils de noble François, seigneur d'Antraïs et de Reynier, et de Lucrèce de Poncet, tonsuré ; — 21 déc. Ignace-Isidore Marchon, fils de Joseph-Auguste, avocat à Grenoble, et de Marie Baréty, de Gap ; Pierre-Léon-Augustin Blanc de La Nautte, fils de Joachim, de Corps ; Jean Richard-Calve, d'Abriès, tonsurés.

1783, 20 sept. Jean-François Villar, du Noyer, sous-diacre.

1784, 29 avril. Dimissoires pour la tonsure en faveur de Jules-Alphonse Flotte de Montauban de La Roche, fils de noble Charles-Raymond-Emmanuel Flotte de Montauban, comte de La Roche-des-Arnauds, et de Marie-Thérèse-Julie-Geneviève de Nibles ; — 6 juin, de Pierre-François-Victor Tournu de Ventavon, fils de noble Jean-Antoine, seigneur de Ventavon et de Lazer, et d'Anne-Marguerite Touche, etc.

G. 907. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1782-1788. — Registre des ordinations faites par les évêques de Maillé de La Tour-Landry (1777-84) et François-Henri de La Broue de Vareilles (1784-91), etc.

1784, 20 juin, Galéas-Michel-Amédée de Vaugrigneuse, natif de Crète en Orient, fils de Melchior, chevalier, consul de France en Crète, et d'Anne du Teil ; Charles-Pompone Gautier, de Pouliardenc, paroisse du Glaisil ; Jean-François-Adolphe d'Hugues, fils de François-Armand-Léonor d'Hugues, chevalier, marquis de Vaumeilh, seigneur de La Motte, Turriers et autres lieux, tonsurés. — 13 déc. Incorporation de François-Marie de Marillac, fils de noble Charles-François-Louis et de Françoise Borel, de Crémieu, diocèse de Vienne, avec l'*exeat* donné par l'archevêque Jean-Georges Le Franc de Pompignan (Vienne, 2 oct. 1782).

1785, 14 mai. Dimissoires pour les ordres mineurs en faveur de Jean-Joseph Comte, de St-Geniès de Dromon. — 20 mai. Ordinations : noble Guillaume Dalmas, du diocèse d'Embrun, diacre ; — 17 déc. Jean-François Robin de Flotte du Villar, de St-André en Bochaine, diacre.

1786, 14 avril. *Exeat* donné par Marie-Joseph de Galard de Terraube, évêque du Puy, à Jean-Jacques-Cyprien Mallet, clerc.

1787, 12 mai. Incorporation de Jean-Pierre-Barthélemy Rousson, de St-Pierre d'Issengeaux, diocèse du Puy. — 2 juin. Ordinations : Charles-Melchior-Michel Calignon, fils d'Antoine-Michel, avocat au bailliage d'Embrun, seigneur de Chaillolet, et d'Antoinette Curnier, tonsuré ; — 22 sept., Nicolas-Vincent de Boulogne et Jean-Francois de Ville, prêtres ; — 22 déc., Alexis-Marcellin Rua, fils d'Antoine, de Châteauroux, tonsuré.

1788, 16 janv. Dimissoires pour les ordres mineurs en faveur de Jean-Baptiste Froment, de Piégut, etc.

G. 908. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1788-1790. — Registre des ordinations faites par l'évêque François-Henri de La Broue de Vareilles (1784-91), etc.

1788, 5 mars. Dimissoires pour le sous-diaconat en faveur de Joseph-Laurent-Alexis-Martin Beauchamp, de Barret-de-Lioure. — 17 mai, Jacques-Cristophe Blanc, fils de Jacques et de Marie-Madeleine Farnaud, tonsuré. — 21 août. Dimissoires pour tous les ordres, en faveur de noble Pierre-Annibal-Charles de La Villette, de Veynes, étudiant à Avignon.

1789, 7 mars. Ordinations : Jean-Antoine Gassend, de la paroisse d'Authon, tonsuré. — 6 juin, André-Joseph de Beauchamp, de Barret-de-Lioure, tonsuré ; Claude-Joseph Alphand, du diocèse d'Embrun, diacre ; Alexis-Marcellin Rua, de Châteauroux, prêtre ; — 19 déc. Jean-Baptiste Amat, de Lachau, tonsuré ; Claude Richard, d'Abriès, Joseph Joubert, Louis Reyssent et Guillaume Argence, du diocèse d'Embrun, prêtres.

1790, 26 avril. Dimissoires pour les ordres mineurs en faveur de Jean-Charles-Frédéric d'Abon, de Gap. — 29 mai. Ordinations : Jean-François-Sulpice Eymar, de Gap, tonsuré ; Laurent Du Serre-Telmon, sous-diacre ; Jean-Baptiste Esmenjeaud, du diocèse d'Embrun, prêtre ; — 4 déc., Chaffrey Vasserot-Merle, d'Abriès, prêtre, etc.

ADMINISTRATION DIOCÉSAINE.

G. 909. (Cahier.) — In-4°, 44 pages, papier.

1251-1522. — Précentorie de l'église de Gap. — Publication faite par ordre de Rodulphe de La Fare, official de Gap, à la requête de Henri *Odulphi*, précenteur de l'église de Gap, par Guillaume Isnard, notaire, de divers documents relatifs à la précentorie (20 avril 1299) ; savoir : Sentence arbitrale rendue par O[thon], évêque élu de Gap, entre Odon, sacristain, et le chapitre, au sujet de la présentation du précenteur et des chapelains de l'église de Gap : le sacristain a le droit de donner, *in camera sua*, la précentorie à un clerc idoine, qui devra ensuite être confirmé par l'évêque ; il a, pareillement, le droit de choisir et de présenter les chapelains à l'évêque, qui les confirme. Présents : le doyen Rodulphe [de Montbonod], le prévôt Lantelme [de Montorsier], Hème de Grace, Raimbaud Marcel, Lantelme Goyrand, B. Eyraud, Bonfils de St-Marcel, chanoines ; Isnard, précenteur. Gap, évêché, *in camera nostra cum vase*, 1er sept. 1251. — Ordonnance capitulaire faite, dans le chapitre général de la St-Pierre, *ad sonum campane, in unum, ut moris est, congregati*, et suivant laquelle le précenteur est tenu de « faire la table journalière », c'est-à-dire d'écrire le nom de ceux qui doivent lire les leçons, chanter les répons et les antiennes, et faire les autres fonctions du chœur ; en compensation, il aura part aux distributions journalières et recevra autant que chaque chanoine. Présents : Pierre Reynier, doyen ; Lantelme de St-Marcel, sacristain; Pierre Gautier, prévôt ; G. de Beaumont, archidiacre ; R. de Auberuffe, Audibert d'Esclapon, Hugues de St-Marcel, et [Bertrand] Talard, chanoines ; Olivier de Caza [Laye?], notaire, nommé par vénérable prince (*sic*) Raymond, évêque de Gap. Gap, 30 juin 1286. — Collation de l'église de La Freyssinouse, par le chapitre, au précenteur Bonnefoy, bien méritant. Présents : Pierre Gautier, prévôt ; R[ostain] d'Auberuffe, sacriste ; Audibert d'Esclapon, Guillaume Petit, Bertrand Talard, Hugues de St-Marcel et Jean Amey, chanoines ; Henri *Audulphi*, notaire. Gap, *in generali capitulo eorum, quod sic annuatim, secundum antiquam consuludinem Vapincensis ecclesie, in festo apostolorum Petri et Pauli et quibusdam aliis diebus sequentibus* (*fenetur*)..., *in refectorio canonico*, 9 juil. 1289. — Présentation du susdit précenteur au prévôt Pierre [Gautier], vicaire de l'évêque de Gap, qui le reçoit pour recteur de l'église de La Freyssinouse. Témoins : Humbert *de Bannis*, G., chapelain de Lettret (*de Strictu*), même date. — Publication des documents susdits en présence de : Hugues *de Jugemis*, prieur *de Jarria*, seigneur dud. lieu, jurisconsulte, Durand *Ornundi*, chapelain de St-Laurent-du-Cros, Jean *Odulphi*, Hugues Richier, notaire de la curie ; Guillaume Isnard, notaire nommé par l'évêque Geoffroy. Gap, *in curia ubi jus redditur*, 29 avril 1299. — Collation par Rostain *de Albo* [*Ruffo*], sacristain de l'église de Gap, de la précentorie, vacante par décès du précenteur Bonnefoy, à Henri *Odulphi*, clerc de lade église, et ce, de l'agrément de : Geoffroy de Laincel, évêque de Gap ; Pierre Reynier, doyen ; Pierre Gautier, prévôt ; Bertrand *de Gervasio* (*Talardo ?*) et autres chanoines (non désignés). Témoins : Pierre Blanc, prêtre, Jacques *de Opere*, clerc, Arnoux de Montreviol, seigneur de Châtillon ; Guillaume de Laval, notaire. Gap, 26 déc. 1298. — Collation, par led. doyen et le chapitre, au même Henri *Odulphi*, de l'église de N.-D. de La Freyssinouse, près Pelleautier ; avec confirmation par l'évêque de Gap, qui unit à cette église les chapelles de St-Jean *de Rhabonnertis*, de St-Martin de Montalquier, de St-Genevès près Gap, lesquelles ne comportent pas charge d'âmes ; de plus, il accorde aud. Henri Odulphi une pension annuelle et personnelle de 10 setiers de blé, à prendre sur le fief épiscopal. Témoins : Bertrand de Laincel, chanoine, Guillaume de La Fare, juge de Gap ; Guillaume de Laval (*de Valle*), not. Gap, *in domo episcopali, in aula superiori, ante capellam sancti Petri, martiris*, 26 déc. 1298. — Procuration donnée par Claude de St-Marcel, sacristain, à Jean de Beauvois (*de Bello visu*), chanoine, pour le remplacer dans ses fonctions et sa charge de

sacristain ; Antoine Buzet, notaire. Gap, 29 juin 1509. — Substitution de lad[e] procuration, passée par Jean de Beauvois à Guillaume Pauchon, vicaire de Rabou ; Jean Chabot, notaire. Ancelle, 11 juil. 1521. — Collation, par Guillaume Pauchon, de la précentorie de N.-D. de Gap, vacante par décès de Pierre *Boneti*, chanoine, en faveur de Jean de Beauvois, chanoine. Témoins : Sébastien et Jean Farel, marchands de Gap ; Jean Chabot, not. Rabou, 15 juil. 1521. — Confirmation de lad[e] collation par le chapitre. Présents : Antoine de Rousset, prévôt, Jacques Tibaud, Gabriel Rambaud et Antoine *Blasii*, chanoines. Témoins : noble Guélis Rambaud, Jacques *Regonelli*, chapelain, et Antoine Villar, de Gap ; Jean Chabot, not. Ancelle, 15 juil. 1521. — Mise en possession, virtuelle, dud. Jean de Beauvois, nommé précenteur, par Antoine de Rousset. Montalquier, même date. — Mise en possession, réelle, dud. J. de Beauvois, qui, les mois passés, avait été mis en possession *per visum pinaculi... ecclesie Vapincensis, propter metum pestis, tunc in dicta civitate Vapinci vigentis*. Il est introduit dans le chœur de l'église, et on le fait asseoir dans la première stalle, après celles des chanoines, du côté gauche du chœur, *in qua sic in dicto officio precentoris, antecessores... sedere consueverant*. Témoins : Jean *Rocharossi*, docteur ès droits, Jean Clari, prêtre et panetier de l'église de Gap, 20 déc. 1521. — Lettres de vicaire général et d'official données par Gabriel de Sclaffanatis, évêque de Gap, à Guillaume Boyer (*Boerii*, *Boverii*), professeur de droit. Témoins : Pierre de Monesterol, licencié ès droits, Arnoux Charles, chapelain, Arey du Four, notaire de Gap ; Jean Benoit, notaire. Gap, *in domo episcopali, in galeria de novo constructa super gerlas*, 21 sept. 1515. — Collation, par led. Boyer, l'évêque étant pour lors absent de Gap, de la précentorie, vacante par démission d'Antoine Blanc (*Albi*), en faveur de Jean de Beauvois, chanoine. Témoins : Antoine *de Domo* et Jacques Vachier, notaires. Gap, maison de feu Pierre Boneti, chanoine, 22 oct. 1522. — Collation par le même de lad[e] précentorie, vacante par décès de Pierre Boneti, en faveur d'Antoine Blanc, curé de La Fare. Témoins : Rodulphe Arnaud, licencié ès droits, juge de Gap, Jean *Monochesii*, notaire, procureur fiscal des cours de Gap. La Bâtie-neuve, *ubi nos inesse contingit propter pestem vigentem in civitate Vapinci, in castro episcopali ejusdem episcopi, in aula superiori de Cisarista*, 14 juil. 1521. — Autorisation donnée par le légat Jules, cardinal du titre de St-Pierre aux liens, à Jean de Beauvois, de pouvoir recevoir, en même temps, divers bénéfices ecclésiastiques, 3 des nones de déc. (11 déc.) 1481.

G. 910. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1524-1562. — Documents divers. — Copie authentique des lettres de vicaire et d'official général données par Gabriel de Sclaffanatis, évêque et seigneur de Gap, à Jean Clément, clerc gapençais. Présents : Pierre *de' Médici*, prêtre ; Jean-François *de Burtiis* et Jean-Baptiste *Raynertis*, Jérôme *de Georgiis*, clerc de *Valestris*, et Antoine *de Bernazonibus*, notaires. Parme, dans la maison de sa résidence ordinaire, rue de St-François *de Prato*, 20 févr. 1524, indict. 12[e], 1[re] année du pape Clément VII. Extrait, sur l'original, par Chérubin Rambaud, notaire. Gap, 5 déc. 1541. — Minute de la transaction intervenue entre « Jehan-Gabriel de Sclaffanatis, filz... et hoir universel de feu Sixte de Sclaffanatis », et « François Richaud, comme père et légitime administrateur des personnes et biens de ses enfants et hoirs de feu Catherine de Sclaffanatis, sa femme ; Jehanne, Anne, Marguerite, « Thonie de Sclaffanatis, sœurs dud. Jehan-Gabriel et filles dud. feu Sixte », au sujet du partage des biens que ce dernier « possédoit hors du pays de Prouvence et ressort d'icelluy, pour ce qu'il étoit décédé sans testament ». En vertu d'un arrêt du parlement d'Aix en faveur de Jean-Gabriel de Sclaffanatis, confirmé par lettres royales, « M[e] Anthoine *Rollandi*, conseiller pour le Roy aud. parlement et commissaire en ceste partie député, se seroit transporté en la présente cité de Gap, aux fins de procéder à l'exécution dud. arrêt,... en sorte que lad[e] Marguerite de Sclaffanatis se seroit portée pour appelante au Roy et à son Conseil,... et, en après, se seroit retirée par-devant la court de parlement de Dauphiné,... néaultmoins demandoit estre maintenue en la moytié des biens et héritage dud. feu Sixte, son père, estant assis en la présente cité de Gap ». Led. Jean-Gabriel opposait à ces prétentions la dot de 600 écus donnée à sa sœur Marguerite et disait qu'il fallait avoir « esgard au nombre des enfans, que sont douzes, et faculté des biens ». Enfin led. Jean-Gabriel, âgé de plus de 14 ans et de moins de 25, du consentement de « Dlle Claude de Sainct-Germain, vefve dud. feu messire Sixte », sa mère, et de « M[e] Jehan Garcin, son curateur », et lad[e] Marguerite, de l'avis de « M[e] Ollivier Textor, docteur ès droictz, chanoine et official de Gap, son advocat, et de Jehan Bosse, son oncle maternel », conviennent que Jean-Gabriel sera tenu de payer à sa sœur Marguerite, pour les biens paternels « assis tant au pays de Prouvence, Dauphiné, Itallie que alheur », une pension annuelle et viagère de « 18 écus d'or sol, de 45 solz monoie courant pièce ». Témoins : « Gaspar Finète, chanoine créé de l'église de Gap ; M[e] Bernard de Casenove, docteur ès arts et médecine ; Jehan Borrel-Salezard,

hoste dud. Gap, et vén. Me Jehan Chastagny, prestre habitué de lade église de Gap » ; Jean Mutonis, notaire. Gap, 28 janv. 1548 « à la nativité Nostre Seigneur ». — Quittance de 18 écus d'or de pension, donnée par Marguerite de Sclaffanatis à « Dlle Claude de St-Germain, vefve de feu Messire Sixte de Sclaffanatis, père de lade Marguerite », représentée par Claude Masse, pelletier de Gap. Témoins : Pierre Rochas, chanoine, « Estienne Chalhot, prestre, panetier de l'église de Gap ». Gap, « en la maison du doyéné, en la chambre qui est dessus l'estable », 1er avril 1552. — Procès-verbal de la visite épiscopale faite, par Gabriel de Clermont, docteur en droit, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège apostolique évêque et seigneur de Gap, et comte de Charance, au lieu de Beaujeu (*loci Bellijoci*). Le seigneur du lieu, Rolland Menze, et les habitants, au nombre de trente, lui exposent que Beaujeu est éloigné de plus d'une lieue des paroisses circonvoisines, qu'il y existe depuis longtemps une chapelle, où l'on administre les sacrements et où il y a des fonts baptismaux non bénits, enfin qu'il y a un ancien cimetière. L'évêque écrivit au bas de la requête ces mots : « Est permis aux supplians de faire baptiser en la chapelle ou oratoire dud. sr de Beaujeu, mentionnée en la précédente requestre,et de reposer en icelle *corpus Domini*, pour estre après ministré aux supplians habitans dud. lieu, et de iceulx ensevellir dans l'antiq cimetière qu'est dans le terroir dud. Beaujeu ; commettant la bénédiction des fons et cimetière vieux à l'archiprebtre de Gappençois. Donné aud. Beaujeu, faisant nostre générale visite, et avons veu le lieu et receu information sommaire sur le contenu en la precedente requeste. Ordonnant ce que dessus par manière de provision et sans préjudice d'aulcun, ce 18e de juillet, l'an à la nativité Nostre Seigneur 1551. G., évesque de Gap ». — Présentation de Mathieu Lagier, prêtre de Chorges, en remplacement de Jean Fortune, prêtre de Gap, pour recteur de la chapellenie de Notre-Dame fondée en l'église de La Saulce, par « nobles Piarre de Sainct-Germain, conseigneur de La Villete, et Anthoine Barras, sieur de La Pène et conseigneur de Jarjayes », juspatrons de lade chapellenie. Témoins : frère Guillaume Tanc, dit Frusque, de Chorges, et Louis Platel, fils de feu François, de Tallard. Gap « en la maison et couvent St-Dominique de Gap et en la chambre de feu frère Guillaume », 30 janv. 1559, l'année prise à Noël. — Lettres de congreffier aux cours épiscopales de Gap par Gabriel de Clermont, évêque et seigneur de Gap, en faveur : de Claude Sochon, clerc dud. Gap. Témoins : Jean Gueydan, « bénéficier au grant autel de la cathédralle église de Gap et Gaspard Finette, chanoyne créé de lade église ». Gap, palais épiscopal, dans la chambre « cubiculaire tenant à la salette », 2 janv. « l'an à Noël 1562 » ; — de « Me Jehan Phillibert, notaire », de Gap. Gap, 15 janv. 1562.

G. 911. (Liasse.) — 211 pièces ou cahiers, papier ; 4 pièces, parchemin ; 2 cachets plaqués.

1545-1564. — Recueil de pièces diverses, formé par le notaire Jean-Benoît Mutonis, secrétaire de Gabriel de Clermont, évêque de Gap.

1545, 5 oct. Prestation de serment par Étienne *d'Aveynes*, « vicourrier » ou « lieutenant » du courrier, entre les mains du juge de Gap. Tém. Antoine Thomel, Honoré Brès, et Louis Chalon, de Gap. — 16 oct. Commission de garde « boys, deveys et garennes », à Antoine Mongin, fils du baile de La Bâtie-Neuve. Tém., noble Claude Morein et Claude Bonardel, prêtre. Tallard, « à la sortie du dongeon du Chasteau ». — 17 oct. Procuration par « Règne d'Escolliers, escuyer, sr de La Boullay », à Me Finète. Château de Tallard, « à la chambre du milhieu sur la porte ». — 27 oct. Château de Tallard. Commission par Gabriel de Clermont, évêque de Gap, à Jean Paul, de Gap, pour permettre de couper du bois, à la « garenne et deveys » de Charance, au « pris de 3 solz la *lya* ». — 8 nov. Ib. Commission par le même à Louis Chalon, de Gap, de garde « boys et gareynes de Charance, Rambaud et des Basties ». — 20 nov. Ib. Nomination d'Antoine Galhard, pour percevoir les amendes des juridictions épiscopales de Gap, et de Jacques Tibaud, vicaire général, pour recevoir « tous homages nobles » et reconnaissances. Révocation des commissions donnnées par l'évêque de Gap à « Mes Rostaing et Davin » [1]. — 6 déc. Ordre donné par « Mrs les officiers de Mgr de Gap », au fermier de l'évêque de remettre à François Cesmat 12 écus d'or sol, « pour faire les despens, pour advenir à Gap Mgr l'évesque d'Apt [2]), pour procéder à la dégradation de Me François Richaud, dict Gallichon, prestre, détenu ès prisons de Gap ». Signés : Textor, official ; Gaultier, juge ; Gaspar Finette ; A. Olphi, procureur ; J. Mutonis. — 24 déc. Mandat d'un écu tiré par « G. Finète » et A. Olphi, procureur, sur le fermier de l'évêché, en faveur d'un inconnu, « pour avoir tenu compaignie au prebtre Me Gallichon ». — Déc. Compte rendu par Jean Vitalis, fermier de l'évêque : « Par commandement de mond. seigneur et M. son official, en suyvant leurs letres missives, me suys transporté d'Apt en Avignon, ont ay demeuré

[1]) « Notiffié par Me Olphi, à Me Rostaing, le xxe mars 1546. Présens, au cimetière, Me Jaques d'Orsière, prieur de St-Arey, Me Anthoine Allemand, procureur d'office de Mgr de Tallard ».

[2]) Pierre de Forli, nommé le 1er déc. 1541, mort le 5 févr. 1559.

deux jours,et ung pour m'an retorner, que sont quatre, et leur aporté la supplication signée,... à deux chevaulx », 10 fl. ; au dataire, 11 gros ; aux serviteurs de l'évêque d'Apt, 11 gros ; à François Cesmat, 12 écus, soit 45 fl. ; à « Mr d'Apt », 20 écus ; à ses serviteurs, 20 gros ; à un homme de pied qui l'a accompagné, 25 ; le 14 déc. « M. d'Apt, acompaingné de M. Cesmat et troys serviteurs, sont arrivés à Gap et ont disné, ensemble M. l'official et le secrétaire », 18 ; au laquais de l'évêque d'Apt, pour son retour, 32 gr. ; le 15 déc. « M. d'Apt, le beau père, acompaingné d'ung aultre religieux, M. l'official, M. Cesmat et deux serviteurs dud. Mr. d'Apt, ont disné », 23 gr. ; les mêmes et le sr Chalon, pour souper, 18 gr. ; à Antoine Vellin *de Anna*, « pour la despense de 3 chevaulx et pour 2 jours », 42 gr. ; à M. Cesmat, « pour une perdris et une charge boys gros », 6 gr. ; à Chalon, « pour la garde de Me Galisson », 1 écu, etc. Total, 153 fl. 10 gros. « M. l'official a forni de une perdris et, à chascung repas, deux syviayres de vin. Semblablement M. le procureur Galhard et le secrétaire ».

1546, 5 janv. Conventions entre les officiers de l'évêque de Gap et frère Jean Cognet, syndic du couvent des Dominicains de La Baume-lès-Sisteron, d'après lesquelles l'évêque fera payer aud. syndic 80 l. t. pour dépens à lui adjugés par le Grand Conseil, « pour raison des décimes levés au diocèse de Gap ». Présents : Jacques Tibaud, vicaire, O. Textor, official, Aynard Gaultier, juge, Gaspar Finète, chanoine, et Ant. Galhard, procureur d'office dud. évêque.

1547, 5 nov. État de frais faits par l'évêque de Gap : appel contre François Marron, 10 sols ; « contre Les Deguières[1])... ez deux causes, assavoir : l'une sur les loudz et l'aultre sur la limitation des lieuz et terroirs », 4 s. ; « pour ung relief d'appel... obtenu pour led. sr (évêque) ou son procureur, contre les officiers royaulx, de l'entreprinse de jurisdiction qu'ilz faysoient à la ville de Gap », 21 s. ; « pour aultres semblables lettres de ce que le vibailly entreprint jurisdiction contre des subgectz dud. seigneur, les faisant prisoniers, trouvés à St-Arey », 21 s. ; contre Honoré Foasse, 10 s. ; « pour ung double de transaction passée entre le feu Roy-daulphin et led. sr évesque de Gap... contenant 23 feulhetz », 23 s. ; « pour deux doubles des faictz qu'ay faict en la cause dud. sr de Gap contre Les Diguières, pour communiquer à son procureur, contenant 8 feulhetz et demy », 8 s. 6 den. ; « pour le double de l'acte de la vente de réachept faict par led. sr dez Diguières de lade place, dont en est deu lez loudz, contenant 12 feulhetz », 12 s. ; « pour ung double des réponces que led. sr dez Diguières a faict aux faict dud. sr évesque, en lade cause, pour les envoyer par delà », 12 feuillets, 12 s. Inventaire des pièces du procès, par Mutonis et « soubz son dictamen », 16 s. etc.— 22 nov. Le blé fourni par Jean Chalvin-Chamoys, sous-fermier de l'évêché, « pour l'aulmône de l'année passée 1546 », d'accord avec « l'argentier de Mgr », est estimé valoir 3 fl. la charge.

[1]) C'est-à-dire Jean de Bonne, seigneur des Diguières (come du Glaisil), mort en 1548. Il avait épousé, en 1542, Françoise de Castelanne, de qui il eut le connétable de Lesdiguières (1543-1626).

1548, 18 mars, Gap. Nomination, par le vicaire J. Tibaud, de Jean Platel, de Tallard, pour « chastelain de Lestret et Chasteauviel ». — 21 juil. La Bâtie-[Neuve]. Pouvoir donné par l'évêque Gabriel de Clermont à Paul Sadolet, docteur ès droits, évêque de Carpentras, pour confirmer, tonsurer, etc., en la paroisse de Barret-de-Lioure. — 10 août, « chasteau de La Bastie-Neufve, en nostre chambre cubicullaire ». Nomination, par led. évêque, de Jacques Borrel, fils de Guillaume, du Glaisil, pour baile de Poligny, à la place de Jacques Jaubert, décédé. — Août, « chasteau de Tallard ». Lettres, par le même, à « Reymond Joyne, clerc » de Gap, de « ung de noz greffiers en nostre de ville de Gap et de son ressort ». — 15 août, château de Tallard. Pouvoir de confirmer, ordonner, etc., donné par Gabriel de Clermont à tout évêque canoniquement institué, car: *tenemur providere et saluti animarum consulere*. Tém. J. Tibaud, Olivier Textor, Aynard Gautier, juge, Simon Davin, juge des appels de Gap. Signature originale de l'évêque. — 15 août. « Au chasteaul de Tallard, en la chapelle appellée: la chambre du Roy ». Lettres de « procureur fiscal et patrimonial » de l'évêque de Gap, par Gabriel de Clermont, à Jean Davin, licencié ès lois, avocat de Gap. Tém. « Pierre Morain, prieur de Canes, nostre prebtre et domestique », Claude Bonardel, prêtre de Tallard, et Claude Morain, écuyer, « nostre maistre d'houstel et courrier épiscopal dud. Gap ». Led. Davin prend possession le 21 août. Tém. « Jaques Lagier-Gangailhe, archiprebtre de Veyne ; Jaques de Villeta, curé de St-Marcellin-lès-Veyne ». Le 22, il notifie sa nomination à l'official. Tém. Balthasar Baile, prêtre d'Upaix, et Claude Bruchet, clerc, neveu dud. official ; et le 25, au juge ordinaire de Gap. Tém. Raymond Juvenis et François Borrel-Polas, de Sigoyer. — 16 août, Tallard. « Mémoire de l'argent qu'il fault bailher sur la recepte des amendes de Gap », par l'évêque de Gap : « Pour la réparation de l'église et pour le plus nécessaire », à Mathieu Hugon, 25 l. 13 s. ; « fournir à la despence de la justice,... le payement des officiers ;... que l'official soit des premiers payés, en après les juges, lieutenant et procureur, et dire ausd. officiers qu'ilz travailhent en leurs offices, affin qu'ilz soyent bien

tous payés ». — 16 déc. 1548. Nomination par le vicaire général J. Tibaud, de Pierre Guillet, pour garde « boys, gareyne et deveys de la conté de Cherance ». Tém. Balthasar Bouffier, Pierre d'Areynes et Claude Bruchet, clercs.

1550, 6 oct. Délimitation du « boys de Cherance, du costé d'Estoyne, la Faveo, Chasteau-Villar, les Troys Dans et Grasse Vache », à la suite du différend existant entre Jean Davin, avocat, procureur fiscal et patrimonial de l'évêque de Gap, et Claude Morein, écuyer, courrier et et maître d'hôtel dud. évesque, d'une part, et Antoine Bernard, fils de feu Melchior, et Hugues Bernard, fils de feu Arnaud, son cousin, dits Guilhastrons, de Gap. « Thésard Chenilhe et Jean Riviers, communaulx » de Gap, et autres arbitres ordonnent « que la montaigne d'Estoyne et plane de lad^e montaigne d'Estoyne en tout demeure au boys et du boys et montaigne de mond. s^r de Gap [et] de Cherance, ainsi que porte lad^e montagne d'Estoyne, jusque au pied du clot d'Estoyne, descendant à ung rochas du béal appellé de Malle-Combe, eau pendant du cousté du levant, demeurant en tout aud. sgr de Gap, et aussi demeurant la planeure qu'est au-dessus du boys desd. Bernardz dud. Estoyne, demeurant aud. sgr de Gap... Lesd. Guilhastrons, à leurs despens, feront mettre, bornes, troys croches (crosses ?) : l'une, sur une grande pierre qu'est au pied de la planeure d'Estoyne, et au bout et fin des boys desd. seigneurs de Gap et Guilhastron ; et l'aultre croche,... au pied desd. boys et au rochas appellé le Rochas de Malle Combe ; et la 3e croche se mettra ung peu plus hault que cella-là dessus mentionnée qu'est au pied dud. roc, dessus le rieu de Malle Combe, respondant de l'une à l'aultre, en signe de perpétuelle limitation ». — 9 nov. Château de La Bâtie-Vieille. Lettre de vicaire général spirituel et temporel par Gabriel de Clermont à Gaspar Finète, chanoine créé de Gap, conjointement avec J. Tibaud. Tém. Jean Finète, apothicaire de Gap, Mathurin du Val, du diocèse de Chartres, « chambrier » dud. évêque, et Ant. Achard-Chariton, baile de La Bâtie-Vieille. — Id. Réduction de 12 à 8 fl. d'une cense due par Jean Gontard pour un pré. — 14 nov. Ib. ordre par l'évêque de Gap à Jean Conge, fermier du « four des Prêcheurs », de fournir ce qu'il faut pour réparer led. four.

1551, 29 mai, Gap. « Articles demandés à Mgr de Gap par les consulz et communaulté dud. Gap » : réduire la quote de la « cosse... des estrangiers apportans bledz à vendre » au « marché et consolat », du 12e au 24e ; donner pouvoir à « son régent, *sive* courrier, et ses lieutenans,... de cognoistre et juger des causes infimes et despuys 30 solz en bas, sans figure de procès et aulcun escript ». L'évêque accorde ce dernier point. — 29 mai. Lettres d'official, par Gabriel de Clermont, à Benoît Burgaud et à Pierre Rochas, chanoines, seulement pour juger la cause qu'Antoine *Tertulli*, prévôt d'Avignon, veut intenter à frère Nicolas Robin, prieur de Véras, par-devant l'official de Gap, ayant recusé Olivier Textor, official, parce qu'il avait été avocat dud. Robin, et ce, à la requête de Nicolas Tertulli, docteur ès droits, frère et procureur dud. Antoine. Tém. Pierre Morein, prieur de « Canes », chapelain de l'évêque de Gap, et Étienne d'Aveynes, lieutenant du courrier. Gap, « dans l'église cathédrale et chappelle de mond. s^r de Gap ». — 5 sept. Gap, « dans la salle de la maison épiscopale ». Provisions de « juge d'appeaulx à Gap », par Gabriel de Clermont, en faveur de Simon Davin, docteur ès droits, après démission de Pierre Davin, « proveu dernièrement », et avec augmentation de 30 l. sur ses gages ordinaires. Tém. « Marc de Casaulx, maistre d'hostel de mond. s^r de Gap, Me Jean Bonet, not. de Tallard, et Stièneu d'Aveynes, lieutenant de courrier » [1]). — 7 sept., ib. Résignation de l'office de greffier des cours épiscopales de Gap par Antoine Olphe-Galhard, et provisions dud. office en faveur de son fils, dit aussi Antoine. Tém. Jean Clément, prieur de Manteyer, Gaspar Finète et Claude Morein, maître d'hôtel. — 9 sept. La Bâtie-Neuve, « dans la salle-basse du Chasteau ». Institution de Me *Chabalis*, de Veynes, par l'évêque de Gap, « suyvant le rescript royal », pour « notaire dud. Veyne, pour recepvoir tous contraictz d'église au diocèse de Gap ». Tém. G. Finète et Jacques Lagier-Gangailhe, « archiprebtre de Gappençois ». — 27 sept. ib. Provisions de « juges d'appeaulx » en faveur d'Aynard Gautier, Roux Arnaud et Baudon Rostaing, à la requête de Philibert de Montorsier, lequel récuse le juge d'appel ordinaire, dans le procès qu'il a contre Gratien Faudon, apothicaire de Gap, à cause du procès qu'il a eu avec Nicolas Gaultier, son beau-père. (Signatures de Montorsier et de l'évêque.) — Id. Ordre, sur requête, aux habitants d'Antonaves de pourvoir d'une maison, dans un an, leur curé Louis Rochas ou son vicaire. — 28 sept. Aix. Lettre adressée par François *de Domo* au « procureur Galhardi, à Gap », au sujet d'un appel du curé de Malijai à l'archevêque d'Aix. — 20 oct. La Bâtie-Neuve. Rémission, par Gabriel de Clermont, de la moitié de l'amende de 100 sols, lui revenant, à laquelle Jean Thomel, fils d'Antoine, avait été condamné par le juge ordinaire de Gap, et ce, à la requête du procureur Magnonie, administrateur dud. Jean Thomel, al. Thomé. — 4 oct., ib. Nomination, par led. évêque, sur requête de Gaspar Gautier, lieutenant particulier au bailliage de Gap, de Mes Benoît Olier, vibailli de Gap,

1) Expédiées aud. Simon Davin, le 12 déc. 1566.

Aynard Gautier Guillaume Boyer et Roux Arnaud, de Gap, ou l'un deux, pour juger les différends existant entre Louise Artaud, veuve de Jean Gautier, marchand de Gap, et Nicolas Gautier, son fils, aussi marchand de Gap, « en matière de allimantz et restitution de son droit », réclamés par lad^e Louise à son fils; Simon Davin, « juge d'appeaulx », et autres s'étant refusés à le faire.— 10 oct., ib. Provisions de baile du Glaisil, par Gabriel de Clermont, en faveur de Guillaume Magnan, dud. lieu, à la place du s^r Borrel, fils de Guillaume, révoqué. — Attribution aux officiers épiscopaux et gardes bois de Charance, de la moitié des amendes auxquelles les délinquants seront condamnés. — 21 déc. Blois. Teneur de la lettre écrite par le roi Henri II à l'archevêque d'Aix, au sujet des deniers dus au roi pour « les francs-fiefz et nouveaulx acquestz faitz par le clergé ». Copie signée : *Stephani*.

1552, 1er janv. Aix. Lettre d'envoi, par le « vicaire d'Aix », de la lettre susd^e, avec invitation d'assister, le 15 janv., à l'assemblée convoquée à Aix, au sujet de la réponse à faire au Roi. — 10 janv. Décision prise par les officiers épiscopaux de Gap, de l'avis de Me Fulconis, substitut du procureur Galhard, qui est à Grenoble, de faire le guêt et de nommer deux aides au lieutenant du courrier, pour réprimer les « larrecins et fortzfaictz que notoirement se font dans Gap ». Présents : J. Tibaud, vicaire, O. Textor, official, Aynard Gautier, juge ordinaire, Simond Davin, juge d'appels, Étienne *Daveynes*, lieutenant du courrier. —5 juin. Lettres de lieutenant de courrier, par l'évêque de Gap, à Martin de La Mélane, habitant de Gap. — 21 juin. Prestation de serment par led. lieutenant. — 25 juin. Conventions entre ce dernier et Étienne *Davènes*, qui conservent tous deux l'office de lieutenant de courrier. — 12 oct. Compte rendu par Jacques et Pierre Garret-Catin, frères, anciens fermiers de l'évêché de Gap, de leur gestion depuis le 23 avril 1549, « faisant toutes les années 4.950 l. ». Total, 14.850 l. Le 14 nov. 1550, ils ont payé 10.988 l. 19 s.; blé fourni pour l'aumône de Gap, depuis le 24 juin 1559, 249 charges à 7 fl. (al. 3 l. 4 s.) la charge, 1.047 l. 18 ; réparations à l'église de Curbans, 763 l. 16 ; pour un voyage de Pierre Catin à Grenoble, « concernant la manutention de la juridiction », 29 l. 16; réparation des moulins de La Bâtie-Neuve, 16 l. 2 ; « pour 4 décimes » en 1551-52, 1.600 l. ; « à ung prêcheur que prescha l'année dernière », 15 l.; aux « officiers », 33 l. 10 ; à l'évêque, 1.100 l. ; au baile de La Bâtie-Neuve, 45 l. ; au capitaine d'Upaix, 759 l. ; à Abelly, 115 ; au courrier, 9 l. 4 ; à ceux qui « condampnarent Chastrun et Truchet », 18 l. ; pour le voyage du s^r Davin à Grenoble « touchant le ranvoys de M. de Mantheyer », 4 l. 5 ; « pour la réparation des fours de Gap », 63 l. 8, etc. Total des payements faits en plus par lesd. Catin, 1.921 l. 4 s. 6 d. « Et oultre ce, a esté dict que lesd. Catins, oultre ce que dessus, auront leur part de moytié des confiscations des condempnez par la court de parlement, à raison du crime d'hérésie, s'il est dict qu'elles doibvent appartenir aud. s^r de Gap, sur quoy pend en procès par-devant la court ». Présents: J. Tibaud, vicaire, O. Textor, official et procureur spécial de l'évêque. — 25 août 1552, « Selles en Berry ». Procuration par l'évêque Gabriel de Clermont, « s^r de Selles », à Jacques Tibaud, vicaire général, et à Olivier Textor, official, pour régler les comptes présentés par les frères Catin. — 25 oct. 1551. Traite de 354 l. par l'évêque Gabriel de Clermont, sur lesd. Catin, en faveur de Guillaume et Jacques Regnaud, marchands de Lyon. « Lyon et où logis ont pend pour ensigne la Teste d'Or ». Tém. Jean Palis, chanoine de St-Nizier, et Claude Morein, écuyer. — Id. Lettre de l'évêque de Gap au « controolleur, à Sisteron », pour le remercier de lui avoir fourni le susd. argent à Lyon. Le s^r « Pauchati, prant 3 pour 100 ». — 15 sept. 1551. Lettre de change de 354 l. tirée par Pierre Catin sur le « seigneur Ieronimo Pauchaty », en faveur de l'évêque de Gap. — 9 nov. 1552. Citation donnée par Arnaud Brès, « sergent ordinaire de Gap, à la requeste de sires Jacques et Piarre Catins, frères, marchans, citoyens de la ville de Sistéron », à « George Giraud, Jean Lagier-Gangailhe et Estienne Cappel, rentiers de l'évesché de Gap », pour comparoir devant « Eynard Gaultier, juge ordinaire de Gap », afin d'entendre la notification du travail du transport que l'évêque de Gap fait sur eux de la somme de 1.921 l. due auxd. Catin : ce qui a lieu. Tém. Guillaume Villaris, religieux de Romette, et Antoine Magallon, baile dud. Romette. — 18 juin 1547. Compte présenté par Jacques Catin, « correntier de l'évesché de Gap », à Michel Hucher, procureur de l'évêque Gabriel de Clermont, des « menus frayctz » qu'il a faits, en déduction de son bail de 1546 : payé au s^r « du Monestier », 200 écus ; au prédicateur du carême de Mison, 6 ; pour « accotrer le molin de La Bastye-Neufve,... à Thonon Pharel », 2 écus 3 s. pour faire « accotrer le puys de l'évesché », 3 fl. ; pris-fait de la « mayson de Polignyes », 5 fl. ; à Jean Cognet, religieux dominicain de Sisteron, 80 l., etc. Total 1.077 fl. 1 s. Tém. Gaspar Finète, chanoine, Gaspar Roux, dit de La Gueynière, cardeur, et Guillaume Borrel, baile de Poligny. — 8 janv. 1551, Gap, « au logis où pend par enseigne le Daulphin ». Signification, de la part d'Antoine Olphi-Galhard, aux frères Garret-Catin, fermiers de l'évêché, d'avoir à fournir de l'argent pour « les fraiz de justice et aultres affaires » de l'évêque de Gap. Pierre Garret-

Catin dit « qu'il ne fornira riens ». Tém. Ant. Bouat, not. et Étienne Daveynes, lieutenant de courrier.

1553, 9 avril, Gap. Assemblée des officiers formant le conseil de l'évêque de Gap. Présents : J. Tibaud, vicaire, Aynard Gautier, juge, Simon Davin, juge d'appel, Olphe-Galhard, procureur d'office, Me Blanqui, procureur de l'évêque à La Baume-lès-Sisteron, et Jean Mutonis, secrétaire épiscopal. Led. Blanqui se pourvoira contre la sentance de « M. Gauffridy, lors lieutenent au siège de Forcalquier », au sujet des réparations des chapelles de Mison. Il fera diminuer par « Mrs du Clergé » les charges excessives imposées à l'évêque pour la Provence, à cause du « peu de revenu qu'il prent en Provence », et parce « qu'il ne se trouve en riens cotizé à la Chambre des Comptes de Prouvence ne alheurs en aulcuns décimes ». — 15 avril, Gap. Lettres d'archiprêtre pour la Provence, par J. Tibaud, vicaire général, à Poncet Girardin, prêtre de La Motte-du-Caire, à la suite du décès d'Isnard Provençal (*Provincialis*). Tém. Gabriel Doussan, prêtre, et Georges Giraud, marchand de Gap. — 29 juin, La Bâtie-Neuve, « à la gallerie de la chappelle ». Lettres de « congreffier de Gap », par Gabriel de Clermont, en faveur de Gaspar Bouvat, al. Bouat, fils de feu Antoine, et en son remplacement. Tém. J. Tibaud et Benoît Olier, vibailli. — Id. « en la chambre qu'est auprès de la Salle ». Promesse de 100 écus, par led. Gaspar Bouat, à « M. Jullien de Clerm[ont], sr de Toury, présent. Tém. Jacques Piard, écuyer de Gap, Gabriel Feutrier, de La Bâtie. Au bas : quittance desd. 100 écus par led. Julien (16 nov.). — 26 juil. Gap, *in domo episcopali et camera posteriori ipsius domus, que est camera cubicularis ipsius R. D. episcopi*. Lettres d'official pour la Provence, par Gabriel Clermont, en faveur de Michel *Charvassii*, sacristain de Sisteron. Tém. O. Textor, Ant. Olphe-Galhard, procureur fiscal de Gap, et Balthasar Blanqui, procureur fiscal de La Baume-lès-Sisteron. — 3 sept. Château de La Bâtie-Neuve. Démission donnée à l'évêque de Gap, par Antoine Olphe-Galhard, de son office de procureur fiscal, qu'il exerce depuis 26 ans (dès le 10 mai 1527), à la satisfaction dud. évêque, et ce, à cause de son âge et de sa faiblesse. — Id. État des amendes prononcées par le juge de Gap depuis le mois de février 1553, et perçues par led. Olphe-Galhard : de Georges Pallier, d'Orsière, 6 l. ; de Claude Combe, de Sigoyer, 3 ; de Jean Masse, de Gap, 12, etc. Total, 31 l. 15 s. « Amandes données par M. l'official, dud. an 1553 ». Reçu de : « Me Thésard Gueydan, prebtre de La Bastie-Neufve », 6 l. ; Jacques Lagier, prêtre de Montéglin, 3 ; Jacques Champsaur, curé de Châteauvieux, 4, etc. Total, 48 l. Plus, reçu, en oct. 1552, « pour pourter le procès de l'homicide de Claude d'Orsière à la court », 6 écus. Il lui est dû pour ses gages de sept années, de 1547 à 53, 230 l. Il a payé : en mai 1553, aux courriers de Grenoble, « pour deux pères de solliers », 18 sols ; pour faire « accoustrer le tet de la grande galleyrie de la maison de l'évesché : pour une cane de lause, 8 s., pour les clous, 6 liars, pour la journée des charpentiers, 6 s. Suys allé, dud. moys de may, à Grenoble, pour l'affaire des lodz des Basties et Rambaud », 3 écus ; le 18 juin, « ay envoyé Benoist Arnaud à Ambrun, quérir la sentence de Truchet », 15 s. ; « payé, du samedy 29 juillet, au Me Borrel, qui bâtit à verges, par arrest de la court, Espérit Eyraud, dans Gap », 30 s. ; « et pour la despence des sergens et charpentiers présentz en lade exécution, payé 10 testons » ; pour « faire acoustrer le batail de la seconde cloche du cluchier Sainct-Arnoulx, payé, le 17 aoust », 24 s. Total, 24 l. 12 s. Obligation de 149 l. t. 5 s. 2 liards par l'évêque de Gap à Antoine Olphe-Galhard, « pour reste de ses gaiges et pour tout ce que mond. sr de Gap luy pourroict debvoyr pour tout le passé ». Tém. Pierre Morein, prêtre, prieur de « Canes, chappellain de mond. sr de Gap, et Glaude d'Orgèse, de Veyron, diocèse de Grenoble ». Château de La Bâtie-Neuve, « et au cabinet de mond. sr de Gap ». — 17 oct. Révocation, par l'évêque de Gap, de Jean Davin, procureur et avocat fiscal. Gap, « dans l'évesché, aux galleries estantz dessus les gerles ». — 18 oct. « M. le juge Gauterii feut destitué ». Gap, « dans l'évesché et aux gallerières estantz près la grande salle ». — Id. Signification de lade révocation au juge Aynard Gautier. Tém. Nicolas Cappel et Guillaume Faure, marchands de Gap. — 19 oct. Provisions de juge de Gap en faveur de Roux Arnaud, « l'ung des plus anciens advocatz au siège ». Tém. Pierre Rochas, chanoine, Philibert de Montorsier, écuyer, et Gaspar Buysson, avocat. — 28 oct. Révocation dud. Arnaud. — 23 oct. Assignation d'un traitement annuel de 150 l. t., al. « de 100 frans », par l'évêque de Gap à son vicaire général Jacques Tibaud, et sa vie durant. — 28 oct. Lettres de juge de Gap par led. évêque à « Me Gaspard Boysson, docteur ès droitz, dud. Gap ». — 26 nov. Confirmation de l'office de juge de Gap aud. Boysson, sa vie durant. Gap, « maison épiscopale, et en la chambre cubiculaire de mond. sr de Gap, qu'est sur l'establerie ». Tém. Pierre Morein, « prieur de Canes », Mathurin du Val, de Blois, « serviteur, chambrier ou talheur de mond. sr de Gap ». — 29 oct. Signification de la nomination précédente à Roux Arnaud. Tém. Claude Blanc, tanneur, et Guillaume Rougon. — 3 nov. Signification de sa révocation à Jean Davin, avocat et procureur fiscal de Gap. Tém. « Me Raymond Joyne, not. de Gap », et François Seignieuret. — 26 nov. Expédition des lettres de juge ordinaire de Gap et son ressort, données le 28

oct. à Gaspar Buysson, à la place d'Aynard Gautier, révoqué, et de Roux Arnaud, nommé provisoirement. Gap, « aux galleries de nostre maison épiscopale que sont près la chambre criminelle ». Nouvelle mise en possession dud. Buysson. — 30 nov. Mandat de 180 l. t. tiré par Gabriel de Clermont sur le receveur des amendes en faveur de Simon Davin, son « juge d'appeaulx ». — 29 déc. Nomination, par noble Jean de Capris, écuyer, capitaine d'Upaix, possesseur d'un emploi de greffier en la cour spirituelle et temporelle de Gap, de Me Balthasar Bouffier, notaire de Veynes, pour occuper led. emploi. Tém. Jacques Giraud, « eschollier de Ribiers », André Dony, Jacques Ébrard et Étienne Pestre, d'Upaix. Upaix « dedans la maison de donne Jehanne *de Miraloribus*, belle-mère dud. Bouffier ».

1554, 22 janv. Notification de la nomination susde à Jacques Tibaud, vicaire général de Gap. Tém. Gaspar Servel, not. et procureur de Gap, Bastien Bilhot, du diocèse de Langres.—9 mai. Présentation aud. vicaire, par Michel Disdier, des lettres de congreffier des cours de Gap, obtenues de l'évêque, après le décès de Me du Tanc. Tém. Philibert de Montorsier et Gaspar Gautier, lieutenant particulier au siège de Gap. — 2 sept. Démission de Guillaume Borrel, châtelain et baile de *Pohinies* (Poligny), « estant thenu de gresve malladie couché au lit ». Tém. Esprit Girard, procureur d'office et patrimonial de l'évêque de Gap, et Jean Robert, fils de feu Raymond. — 8 oct. Nominations, par le vicaire général J. Tibaud : de Claude Boyer, fils de feu Guillaume, pour baile du Noyer, à la place d'Antoine Boyer, décédé. Tém. Gaspar Bouat, not. de Gap, « le sire Anthoine Farel, appoticaire de Gap », Jacques Borrel, de Poligny, et Jean Anselme, de Sisteron ; — de Jacques Borrel, fils de Guillaume, démissionnaire, pour baile et châtelain de Poligny.

1555, 7 avril. « Compte de M. Girard », procureur d'office. Je « suys party de Gap, ce dimanche 7 janv. » Souper à « Courp », 9 s. ; à « Pierre-Chasteau », 7 s. 3 d.; « à Chanps », 10 s. ; « suys arrivé à Grenoble le mardi ». Payé à « M. Servet, nostre conseil », 23 s. ; « pour 2 pères de perdris à M. le doyen », 12 s. ; id. pour « M. Servientis », 12 s. ; « pour 14 jours et dimi », à 10 s. 1/2 par jour, 12 fl. 8 s. ; « à Courp, pour ung picoutin d'avoyne et le boyre », 1 s. etc. Total payé, 4 écus. — 10 juin. Sommation par led. Girard à Antoine Martinel, procureur, al. « négociateur de Mrs les Finatz,... sur le faict de Piarre de Nevers », de lui fournir 20 écus, « pour le faict de la justice ». Il répond qu'il n'a point d'argent et offre 20 charges de blé. Tém. Nicolas Gautier, Claude Espagne, not. de Jarjayes, et Antoine Tartres, libraire. — Sans date. « Mémoyres pour le sr de Gap, envoyés par mond. sr de Gap, et apportés par M. Buysson », au sujet des procès et affaires qu'il a « tant en Dauphiné que Provence » : 1. Obtenir le plus tôt possible, à Grenoble, « la confirmation de ma transaction faicte et passée avec le Roy, puysque la cause est de noveau évoquée aud. parlement de Grenoble. 2. Arrêter le procès que le chapitre de St-André de Grenoble lui a intenté « pour le regard de la décime qu'ils veullent retrancher de mon exaction ». 3. Poursuivre « ung peu plus roydement et dilligement » les procès contre La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille et Rambaud, au sujet des lods et « touchant le pasturage et boyscerage qu'ilz disent avoyr dans mon boys appellé *Boys Vesqual* ». 4. Finir le procès en parlement « intenté contre monsieur de Ley Deguières,... si faire ce peult ». 5. « Poursuyvre à toute dilligence le procès intenté contre Me Eynard Gaultier, pour raison de l'office de judicature qu'il tient et occuppe à présent contre ma voulunté, préjudicant par ce mouyen à mon auctorité, et prérogative que j'ay de mestre et destituer mes officiers quant bon me semble ». 6. Finir « par accord ou aultrement » les procès contre Truchet, de Gap. 7. Item, « contre ceulx de Curbain et Jacopins de Sisteron ». Il offre la 3e partie des réparations à faire à Curbans. 8. Exiger des Catin, de Sisteron, les 200 l. que le courrier demande. 9. « Dire à Montorsier qu'il fasse contenter le lieutenent de corrier, par le moyen de la novelle institution qu'il convient faire d'un bayle en Terre d'Église, et qu'il m'advertisse, par le premier que viendra, à quoy a tenu que ne soyt jà faict ». Signé : « G. évesque de Gap ». — 4 oct. Réponses au mémoire précédent par les officiers épiscopaux : J. Tibaud, vicaire, O. Textor, official, Charvas, official de La Baume, Ph. de Montorsier, Girard, procureur d'office, Jean Gueydan, receveur épiscopal, et J. Mutonis, secrétaire : led. Gueydan est délégué à Grenoble pour solliciter les procès contre les chanoines de St-André, le « sr dez Duguyères », Les Bâties et Rambaud. Prière à l'évêque de renvoyer la transaction avec le Roi. L'official de La Baume écrira aux srs Catin. L'office de baile ne vaut pas « un sol ». La transaction de l'évêque avec ceux de Mison est remise à l'official de Sisteron, afin d'obtenir la levée du sequestre. — 11 déc. Lettres de procureur d'office à La Baume-lès-Sisteron, par le vicaire général Tibaud, pour André Reynaud, de Ribiers, notaire royal de Sisteron, à la place de Blanqui, depuis longtemps « absent de Prouvence ». (Au dos : Lettre de Pierre Catin à Mutonis, pour l'engager à faire nommer led. Reynaud, car « les affaires de Moseigneur de Gap... vont très mal » en Provence. Sisteron, 9 déc.)

1556, 6 janv. Compte présenté par le sacristain Charvas, official de La Baume-lès-Sisteron, au sujet du procès

contre les Jacobins de La Baume et de la transaction avec Mison, du 13 oct. 1555 : le 10 nov. 1554, il se rend à Forcalquier, puis à Aix, solliciter l'*odiensa de La Maura* » et « *l'odiensa de Curban* », 10 jours, à 1 fl. par jour, 10 fl. ; le 23 juin 1555, par « mandement de Mrs du conseil de Mgr de Gap, suys allé à Aix, pour pourter *litteras* de M. le comte de Clermont à la Court et à M. le premier président en faveur de Mgr de Gap, et ay porté les sacz en la cause contre les Jaccopins et les ay faict voyr à troys advocas », pour 7 jours, 7 fl., etc. Total, 53 fl. 10 s. Il a reçu de « Me Hugues Vanel, gipier de Sisteron », 29 fl., « et ce pour ung achept... de la *desfarda* des covers, *fustagla, théaulles, ferratalla* de la maison de Mgr de Gap à La Baulma, que Me Balthezard Blanqui, procureur de mond. sr de Gap en La Baulme, a vendu aud. Me Hugues Vanel, par le pris de 12 escus 10 s., et en ay reçu 29 fl. » Reste dû, 24 fl. 10 s. — Lettres aux officiers épiscopaux à Gap : par le sr Savornin, au sujet des procès des Dominicains de La Baume et du clocher de l'église de Curbans. Aix, 22 déc. 1555 ; — par l'official de La Baume, sur le même sujet. Sisteron, 28 déc. 1555. — 25 janv. 1556. Mandat de 35 fl. 3 s. tiré par lesd. officiers sur le receveur des amendes en faveur dud. official. — 27 janv. Lettre de Chervas, official de La Baume, au sujet de son compte (cachet plaqué : tête de cerf de face). — 6 mars. État des frais faits par Esprit Girard, procureur, pour un voyage à Embrun : « A Savine, pour la soppée », 10 s. ; à « Ambrun, pour ung jour », 20 s. ; en revenant, « à Chorges, la disnée », 8 s., etc. Total, 5 fl. 3 s. — 13 févr. Mandat de 20 s. à Jean Michel, laboureur de Gap, pour le louage de son cheval pendant 5 jours. — 14 mars. Id. de 20 s. à Jacques Paradis, pour 2 cannes d'ardoise. — 19 mars. Id. de 15 s. à Jourdan Brunache, pour 46 charges de sable, « pour rabiller la grande porte et muraille de dernier de l'éveschè ». — 4 avril. Id. de 2 ecus à « Me Pantalléon de Massée, masson de Gap », pour « réparer la grand'porte dernière de l'éveschè et rabilher la murailhe de dernier de lade éveschè... et icelle agraner », etc.

1557, 7 janv. Nomination par J. Tibaud, vicaire général, de Jean Martin-Basset, de Chauvet, pour garde bois de Charance, à la place de Louis Chalon, décédé. — 13 févr. Note des frais faits par Esprit Girard en son voyage à Grenoble, « tant pour le procès des loudz que pour la Froumagière et Cadet » : à Claude Férand (lis. Firmand), « pour avoyr cherché le procès des Duguières », 15 s. 4 d. ; « à Baston, clerc du sr doyen d'Avanson, pour l'invantaire et sentence du procès contre lade Froumagière », 15 s. ; « au clerc de M. Rostaing, qui a faict l'extraict du procès contre le Cadet », 6 s. ; « pour l'extraict de la sentence contre les hommes des Duguières », 2 s. ; à Grenoble, pendant 41 jours, à 6 s. par jour, et 5 jours pour sa monture, 21 fl. etc. Total, 35 fl. 14 s. — 12 mars. Quittance de 15 s. 4 d. à Esprit Girard par Claude Firmand, « pour 7 ou 8 jours que j'ay vacqué à chercher le procès ainsi intitulé : *Supplicationes hominum de Duguertis contra nobilem Franciscum de Bona et inde ejus heredes, ac heredes nobilis Johannis de Sto Germano et R. D. episcopum Vapinci*, et papiers de feu Me Claude Chappuis, en son vivant secrétère de la court du parlement du Dauphiné, lequel n'ay peu trouver ». — 20 mars. Prise en charge par le procureur Bayard d'un sac de « pièces de Mgr de Gap, demandeur à cause des loudz et limitation de Diguières contre *de Bona*, duquel M. Gueydan estoit matriculé envers moy du 16 déc. 1556 : ay rayé sa matricule ». — 15 mars. Reçu d'un écu par Ant. Aréoud, « de Mrs les Jacopins de Gap, par les mains de M. Esperit Davin,.. pour la vision du procès qu'ilz ont, comme inthimés, contre Catherine la Fromagière, appelante du juge ordinaire de Gap ». — 10 juil. Lettres d'official, par le vicaire général J. Tibaud, à Pierre Davin, à cause du décès d'Olivier Textor. — 10 août. Emploi des derniers reçus, par Esprit Girard, d'Antoine Martinet, « pour aller à Grenoble, pour Mgr de Gap, pour avoyr commissaire contre ceulx des Bastyez et Rambaud » : « ma despence à Grenoble et de mon homme », pour 14 jours, 14 fl. Total, 17 l. 5 s. — 10 sept. « à Me Tartres, pour l'exploict faict contre Me Cattin », 10 s. — 10 nov. « Conseil tenu par Mrs les officiers », sur le refus des « charpantiers de Gap,... suyvant la coustume, d'acompagner la justice quand on faict les criés générales aux foyres de la St-Martin, et aussi quand on faict exécution de justice ». Lesd. charpentiers ont même fait appel à la Cour. Le procureur d'office Esprit Girard demande qu'on avise « *super modo procedendi* aud. faict, pour la maintenue des droitz, préhéminenses et auctorité de mond. sr de Gap, et pour ne le desposséder ». Présents : J. Tibaud, vicaire, Pierre Davin, official, Aynard Gautier, juge ordinaire, Simon Davin, juge des appels, Gaspar Finète, chanoine, Claude Morein, courrier. — 11 nov. Nouvelle réunion desd. officiers, « dans l'auditoire des cours de Gap ». Il est décidé « qu'on fera troys commandementz èsd. charpentiers, nonobstant leur appel et sans préjudice d'icelluy, d'accompagner la justice à l'acoustumé, et, à faulte d'obéyr, qu'ilz seront menés par force par les officiers, èsd. fins d'accompagner la justice, si on les peut trouver et appréhender ». — 3 déc. Gap, « dans l'éveschè, et en la chambre cubiculaire » de l'évêque, « qu'est près la sallète ». Provisions de greffier, par led. évêque, en faveur de Gilles Charles, de Tallard, à la place de Gaspar Queyrel, décédé. Tém. Pierre Morein, prêtre, « prieur de

Canes », et Philippe Goujon, « barbier de mond. s^r de Gap». — 12 déc. Ib. Nomination par led. évêque : de Baptiste Vial pour baile de Rambaud, à la place d'Antoine Bernard, révoqué. Tém. Jean Flotte, écuyer, baron de La Roche et de Montmaur, Gaspar Finète, chanoine créé, et Claude Armand, procureur du Roi au bailliage de Gap ; — d'Antoine Achard-Chariton, baile de La Bâtie-Vieille, pour « garde boys et gareyne de Rambaud », à la place de Jean Meyssonier, révoqué.

1558, 13 janv. Nomination par J. Tibaud, vicaire général, en l'absence de l'évêque, de Charles Thomas, praticien de Sisteron, pour juge de Sigoyer-Malpoil, dont led. évêque est seigneur temporel, à la place de Jean Garcin, décédé. Tém. Claude Blanc, chan. créé, curé de Barcillonnette, Martin de La Mellano-Montgardin, et Jacques Jullien, pelletier. — 16 déc. 1557, « à Gap, à l'évesché ». Compte entre l'évêque Gabriel de Clermont et François de Fortia, en son nom et au nom de ses frères, fermiers de l'évêché pour 4 ans, « y comprenant l'année que M. Balthesard Noguier, d'Avignon, feut rentier, qu'est la dernière [1557], duquel Noguier lesd. Mrs Fortia sont cessionnaires ». Le bail, pour 4 ans, est de 8.500 écus, chacun de 46 s., soit 2.125 écus par an. En tout, 19.550 l. Payé : le 13 déc. 1553, 1.130 l. ; le 20 sept., à Jean Chamois, pour le greffe des insinuations, 33, au courrier, 400 ; le 26 juil. 1554, aud. Chamois, receveur des décimes, 1.600 ; en 1555, au même, « pour les quatre décimes », 1.600 ; le 22 mai, au vicaire, pour 2 ans, 300 ; en 1556, à Jean Chamois, pour 4 décimes, 1.605 ; le 1er mai 1557, « pour réparations à La Bastie-Neufve », 32 ; pour 382 charges 3 émines de blé, « tout pour l'aulmosne de 4 années que pour 18 charges payées aux consulz de Mison » et autres, « à raison de 6 fl. 1/2 la charge », 1.509 l. ; en 1557, pour 5 décimes, 2005 ; au vicaire, pour 2 ans, 300 ; le tiers des amendes, 314 l., etc. Reste dû à l'évêque, 2.058 l. 8 s. — 4 févr. 1557. Copie de la sentence du parlement d'Aix qui condamne les consuls de Curbans à restituer à l'évêque de Gap les deux tiers des dépenses du clocher de leur église. — 16 déc. 1557. Lettres d'official, par l'évêque de Gap, à Gaspar Buysson, à la place d'Olivier Textor, décédé. Gap, *in castro nostro episcopalli*. — 20 déc. Ordre au garde des « boys de Cherence », par l'évêque de Gap, de laisser prendre, chaque année, au vicaire général Jacques Tibaud « 25 léas de boys,... pour son chaufaige,... à ung lieu moins donmaigeable dud. boys ». — 21 déc. 1557. Les honoraires de Jean Bayard, procureur au parlement de Grenoble, sont portés par led. évêque de 12 à 20 l. par an, afin qu'il « tienne la main » à la poursuite des procès qu'il a aud. parlement. — Id. Lettre de l'évêque à Balthasar Blanqui, à la Baume-lès-Sisteron, pour lui demander de rendre son compte.

1558, 9 févr. Règlement du compte des consuls de Rambaud, Guillaume Espagne-Gay et Jacques Reynaud, avec les officiers de l'évêque, depuis 1547. Lesd. consuls ont fourni le métal d'une cloche, 9 fl. ; « à Me Nycollas que a fact lad^e campane », 5 écus ; pour réparer « le cluchier », 48 fl. etc. Total de la part de l'évêque, 20 écus, chacun de 46 s. — Août. Notes relatives aux dépenses faites par Esprit Girard, procureur d'office : le 30 juil., pour un voyage à Grenoble pour consulter M. de La Rivière, au sujet des « lettres royaulx », le procès « d'entre led. s^r évesque et les consulz de Gap contre M. le vibailly de Gappençois, pour la conservation des libertés et deffence des cas royaulx ». — 11 nov. Gap, « au devant l'évesché ». Procédure par Aynard Gautier, juge de Gap, à la requête d'Esprit Girard, avocat, procureur d'office et patrimonial de l'évêque, attestant que, de tout temps, « les fustiers ou champentiers (*sic*) dud. Gap ont acoustumé acompagner, avec armes, la justice ès cryés de St-Martin ». Jean Cot, âgé de 60 ans, Pierre Long, 50 ans, Jean Faure et Guillaume Bollon, 40 ans, offrent d'accompagner « la justice » ; nombre d'autres refusent, dont acte. Tém. Humbert Chaix, prêtre, et Dominique Béraud, curé de Neffes. — 4 déc. Ordonnance rendue par les officiers épiscopaux « sur le faict de la justice... Il sera enjoint au lieutenent et sergentz de exécuter, sans départ, les ordonnances de prinse de corps, adjornement et aultres exploictz de justice, sur peine de privation de leurs offices, de la prison et aultre peine arbitraire ; et èsd. sergens, de porter dague et espée, et faire fort le lieutenent et l'acompagner, quand par luy en seront requis, avec armes d'aste, où besoing sera et leur sera commendé... Sur la missive de Bayard envoyée aud. procureur pour aller à Grenoble, à la solicitation des procès y pendens, tant contre M. le vibailly que ceulx des Basties et Rambaud, a esté aussi advisé de y envoyer, et M. l'official a esté commis, et quy c'est à ce aussi offert, entre ci et deux jours, pour le plus tard, et de y tenir la main et faire deue dilligence, et à ses fins, luy sera fourny argent, et faict mandement sur les rentiers des Basties et Rambaud ». (Au dos : Lettre du chanoine Garin à son compère Mutonis, au sujet de « certaine chapelle, que ne vault la despense ». Sisteron, 19 nov. 1558).

1559, 1er janv., « au jardin de M. de Gap ». Assemblée des officiers épiscopaux : Aynard Gautier, Simon Davin, Gaspar Buysson, Esprit Girard et Jean Gueydan. « Sur les 22 l. 13 s. de tauxe demandés par les consulz de La Bâtie-Neufve, en vertu les letres de la Court, a esté dit que seront payés par le receveur, de l'amende des Jametz ou

autres deniers qu'il aura, le plus tost ». Autre chose n'a été fait, « comme m'a dit Jean-Benoît[1]), qui a receu ce que dessus, moy estant malade ». — 17 janv. Nomination, par le vicaire général Tibaud, de Jacques Martin, pour baile de La Fare, à la place de Jean Martin, son oncle, décédé. Tém. Raymond Rieu, mercier de Gap, et Jacques Meysel, fils de feu Étienne, de La Bâtie-Neuve. — 29 févr. « à l'estude de M. le juge d'appeaulx ». Réunion desd. officiers. Le juge ordinaire sera payé, « pour éviter plus grandz fraiys [à] M. de Gap, de ce que semble luy estre légitimement deu ». — 7 mai. Notes relatives aux dépenses faites, le 18 avril, par Esprit Girard, à Grenoble, pour « faire corriger et remectre le procès des loudz des Bastyes et Rambaud,... communiquer le compte final contre les Catins », etc. Total, 31 fl. 2 s. — 23 août. Gap, « dans l'évesché, en la salle criminelle ». Assemblée des officiers épiscopaux sur le « faict des officiers métropollitains dernièrement érigés à Gap... Ils n'ont faict aulcune... réquisition de terrouer,... ont exercé jurisdiction dans Gap, contre la disposition de droict ». L'official Gaspar Buysson ira consulter à Grenoble sur le moyen de procéder contre ces empiétements de juridiction. — 6 sept. Mandats tirés par le procureur d'office Girard sur le receveur dee amendes de l'évêque de Gap : de 3 fl., en faveur de Barthélemy Bertrand, de La Bâtie-Vieille, « pour sa peine de porter le pacquet de Mgr de Gap à M. de Montorsier, de Gap, au chasteau d'Eschilles,... marché faict avec luy par M. le chanoyne de Furmeyer)[2] et moy » ; de 12 s., à « Barsollet, pour les exécutions qu'il a faict de l'appellation, comme d'abbus, rellevée contre les officiers prétendus métropolitains » ; de 1 fl., « pour une présentation contre le s^r dez Duguières, appellant dez assizes de l'année présente 1559, porté par le serviteur du s^r de Chaillol » ; de 40 s. à l'homme qui est allé à Poligny, pour les assises au sujet de « l'antreprise de juridiction faicte par le vibaily de Gap en faveur de Me Glaude Armand, procureur du Roy, sur le port d'armes de son frère » ; de 4 s. « à Jehan Borre, sergeant, qui est allé à Laye, par commandement de M. le juge des appeaulx de Gap, porter les novelles de M. le conseilhyer Fabry, comme il estait arrivé pour faire l'enqueste de mond. s^r (de Gap), contre ceulx de Rambaud » ; de 3 é. 22 s. « pour faire conduyre le tainturyer appellant à Grenoble », etc. — 1er nov. « Conte de sires Jean Finette et Jean Davin, rentiers de Lazer, Chasteauvieux, Lestret et Pelleautier, et aussi pour... la moytié de Terre d'Église, suivant la rémission faite par le sire Gangalle, pour troys ans, suyvant l'arrentement à eux fait par Phelipes Gojan,... procureur de Mgr de Gap », moyennant 300 écus de 4 fl. par an, le 1er nov. 1559. Total, 6.000 fl. Sommes payées : le 20 juin 1563, « pour l'emprunt ordonné par Mgr de Maugiron », 833 fl. ; le 10 mai, « à frère Peponis, prêcheur », 112 ; le 6 juin 1561, « pour les torches de *Corpus Christi* de l'an 1561 », 8 ; le 2 oct. 1563, « pour envoyer Basset à Mgr de Gap », à Selles, 16 ; le 29 nov. 1563, les comptes desd. Finette et Davin ont été clos par « le baron de La Roche, procureur... de Mgr de Gap », 1.825 fl. etc. — Id. « Compte des sires Anthoine Brison et Loys Garcin, rentiers de La Bastie-Neufve, et... quarte part... de Terre d'Église,... Bastie-Vielhe et Rambaud, par le sire Gangalhe ». Pour 4 ans, 6.000 fl. Payements : quittance « signée Cureau, donnée à Selles, le 12 déc. 1559 », 500 l. al. 833 fl. 4 s. ; « pour l'emprunt ordonné par Mgr de Maugiron, de l'an 1563 », 419 fl. 8 s., « pour le rabat des fornaiges et rente [des] deux mollins dud. Bastie-Neufve, pour les 3 ans, à raison de 83 charges et 4 émynes bled pour an, comme appert par le menu par l'arbitraige faict sur ce par feu Me Anthoine Galhard et le sire Jean Chamois, à ce commis par Mgr de Gap, 251 charges, vallant, à raison de 8 fl. et demy la charge », 2.133 fl. 6 s., etc. Reste dû, 258 fl. Gap, « en la maison du dessus noumé M. le chanoine Finète », le 29 nov. 1563. — Id. « Compte de sire Anthoine Martinel, rentier du membre de Gap, Cherance,... Curbaing, Melve, Sigoier de Malpoil, La Maure et Mison et La Balme-lès-Sisteron, pour 3 ans (1er nov. 1559),... et la quatriesme partie des Basties-Vielhe, Rambaud et Terre d'Église ». Total, 3.900 écus, ou 15.600 fl. Payements : le 2 déc. 1559, à Selles, 1.875 fl. ; « pour le prêcheur de Mison en 1561 », 24 ; décimes de 1561, 1.553 fl. 4 s. ; le 2 nov. 1561, « pour faire conduyre à Grenoble Catherine Hostachi, appellante de la torture », 5 ; le 13 juil. 1562, « pour les réparations des mollins de Charence », 48 ; le 14 juil. 1562, « pour certaines réparations faictes à l'évesché », 13 fl. 8 s ; « diminution de la rente des fours de Gap,... pour 3 ans », 1.236 fl. ; « pour le consolat de Gap, desd. 3 ans, à raison : de cent charges bled. moytié froment et moytié meytayer, deux charges avoyne, vune émyne poix et vune émyne fèves, avalluées.., à raison de 8 fl. la charge dud. bled, tant de froment que meytayer, l'avoyne, 1 escu la charge, les fèves et poix à raison dud. bled », en tout, 2.432 fl. ; « la vigne de Lestrect, pour les 3 ans », 192 fl. ; « pour la soubz-clavarie donnée par M. de Gap à Bovati, beau-filz

[1]) Le fils du notaire Jean Mutonis.

[2]) Jacques Rambaud, fils de Guélis, seigneur de Furmeyer, et frère du capitaine Antoine Rambaud, pourvu par le Pape d'un canonicat de Gap, dont il fut mis en possession le 22 avril 1540 (Mutonis, not.) ; nommé prévôt du chapitre de Gap, après Barthélemy Martin, le 18 février 1561. Il se qualifie encore de prévôt de Gap le 5 janvier 1564 ; puis, apostasie, épouse Louise de Moustier, teste le 5 octobre 1580 et meurt vers 1590.

de Chamoys, à raison de 3 escus pistoletz par an, sont » 36 fl. etc. (1563).

1560, 1er févr. Lettres d'official, par le vicaire général J. Tibaud, *quia R. D. Vapinc. episcopus est notorie absens a tota sua diocesi*, à Pierre Ollivier, licencié ès droits, de Veynes, à la place de Gaspar Buysson, démissionnaire. Tém. Aynard Gautier, juge ordinaire, Simon Davin, juge des appels, Nicolas *Raphaelis*, juge du Champsaur, et Georges Giraud, marchand de Gap. — 7 mai. Mandat de 6 l. tiré par le procureur d'office Girard sur « le repceveur des amendes », en faveur du courrier de Gap, « pour aller à Cisteron faire response à M. de La Forest, gouverneur, et aulx consulz dud. Cisteron, à certaine lettre qu'ilz nous ont mandé, aulx fins de faire contribuer mond. sr de Gap pour le gouvernement de La Baulme ». Le 6 mai, reçu « de l'amende de 50 s., en laquelle a esté condampné Me Jacques Lagier, prebtre de Montaiglin, par M. l'official, escripvant Me Olphy ».—14 mai. Note des sommes dues par Esprit Girard, procureur fiscal de Gap, à Claude Bérenger, official de Grenoble, commissaire en cette partie délégué par le vice-légat d'Avignon, en la cause de Balthasar Truchet, cordonnier de Gap (appel du 27 mai 1558), 24 s.; procédure faite à Gap, les 27-29 août, par Me Parat, 7 l., etc. Total, 10 l. 8 s. — 24 oct. Provisions de baile de La Fare, par l'évêque Gabriel de Clermont, pour Jean Allard, fils de feu Guillaume, à la place de Jean Martin, décédé. Tém. Gaspar Finète, chanoine créé, Philippe Gojon, maître d'hôtel, et Pierre Parat, procureur. Gap, « dans l'évesché en la chambre cubiculaire de mond. sr de Gap ». —30 oct. Procuration par Louis Armand, notaire delphinal, habitant de La Baume-lès-Sisteron, congreffier des cours épiscopales de Gap, à Gaspar Buysson, avocat de Gap, pour résigner led. office de greffier. — Id. Provision dud. office, par Gabriel de Clermont, en faveur d'Honoré Armand, fils dud. Louis. Tém. Gaspar Finète, chanoine créé, et Jean Finète, apothicaire de Gap. — 2 oct. Note des frais faits à Grenoble par le sr Girard, « pour avoir plus ample conseil de empêcher la réduction du temporel » de l'évêque de Gap : « Suys party de Gap, led. jour, 2e d'octobre, avec Jean Allec, dict *le Borre*, pour le faire tesmognier de la prochaine venue de mond. sr » ; à Corps, pour le dîner, 7 s. ; « aud. Allec, pour aller à Lion, porter de lettres et trouver mond. sr, suyvant le rapport de sire Guillaume Begat, qui nous dict qu'il estoit à Lion », 36 s. ; « à M. de La Rivière,... pour la playdoirie, tant devant Mrs les gens du Roy que devant la Court », 6 l. ; aud. *Borre*, pour retorner vers mond. sr, 12 s. ; au retour, à Corps, « pour la soppée, 9 s. 2 d. ; « plus à La Bastye-Neufve, quant M. le vibaly y fust pour faire la réduction, pour la despance des chavaulx, et le vin et le pain des serviteurs », 3 fl., etc. Total, 30 fl. 3 s. 2 d. — Requête à la Chambre des vacations, par led. Girard, « procureur patrimonial » de l'évêque de Gap : « Comment, par édict du Roy receu et vérifié par la Court, soyent exhortez tous évesques de résider et se retyrer en leurs éveschez, à peyne de réduction de leur bien temporel... Or, est-il que le vibailly de Gap... vouldroyt procéder à la réduction du temporel dud. sr évesque de Gap, pource qu'il n'est résidant en son diocèse, ains absent d'iceluy, combien que led. sr évesque de Gap soyt en chemin pour se rendre au lieu de Gap et résider aud. lieu, en obtempérant à bon plaisir du Roy ; tellement que on attend de jour en jour la venue d'iceluy, lequel, par lettres missives,... a faict entendre à ses officyers qu'il desparteyt le 18 sept. dernyer escheu, et qu'il seroyt à Gap, le jour et feste de St-Michel... Plaise ordonner que la réduction de son temporel, pour rayson de son absence, sera surcise et différé pour le temps et deslay de quinzeine ». Décision conforme, signée : d'Aragon (5 oct.). — 10 sept., Brives. Lettre de Gabriel de Clermont au chanoine Finète, à Gap, pour lui annoncer son départ le 18, « et pourray estre à Gap à la St-Michel. Pour quoy, vous mettrés ordre de faire aporter de bois à l'évesché, aussy que ma chambre soit accoustrée et les estables pour mes chevaux, avec quelque peu de provision de foin et aveine, pour ma venue. Et ferés aussy venir du meuble de La Bastie, ce qui sera nécessaire ». — 7 oct. Arrêt de la Chambre des Vacations de Grenoble enjoignant au vibailli de Gap de surseoir à la réduction des fruits du temporel de l'évêché de Gap, et de produire par-devant la Cour ses raisons contre l'appel sur ce interjeté par le procureur patrimonial dud. évêque. — 8 nov. Gap. Lettres de greffier épiscopal par Gabriel de Clermont en faveur de Nicolas Chalvet, notaire de Gap. — 7 déc. Château de La Bâtie-Neuve. Id. pour Antoine Armand, clerc, fils de Sébastien. — 29 nov. Gap, évêché. Clôture du compte de Jean Gueydan, receveur des amendes de la juridiction épiscopale, spirituelle et temporelle, et de la petite fabrique de la cathédrale, commençant en 1554, avec plusieurs états et pièces justificatives. Total de la recette, 2.239 l. 9 s., et de la dépense, 2.453 l. 2 s. Lettres du procureur Bayard aud. Gueydan, demandant le payement des sommes à lui dues : pour les procès de l'évêque de Gap contre les chanoines de St-André, pour « le procès des décimes », et autres (Grenoble, 17 juil. [1553]) ; —pour le procès des lods de La Bâtie-Neuve, Bâtie-Vieille et Rambaud ; celui contre Pierre Cattin (ib. 18 déc.). — Quittances par led. Bayard : de 3 écus (16 avril 1554) ; — de 12 sols, « pour une présentation du procureur d'office pud. sr [évêque], contre le procureur d'office du bailliage dud. Gap et autres qu'il appartient, pour cause de l'érec-

tion du pilorit dud. Gap » (7 nov. 1554) ; — de demi-écu, pour le procès des lods et celui de « La Leydette, dicte Fromagière » (20 mars 1557) ; — de 18 s. « sur le faict du boys Évescal » de Rambaud (20 sept. 1560). — État des payements faits par Gueydan au « juge ordinaire » et au « juge d'appeaulx » de Gap, depuis le 9 août 1558 à nov. 1560. Il reste dû aud. juge, 269 l. (La Bâtie-Neuve, 15 déc. 1560). — 26 nov. 1560. Compte du sr Davin, juge des appels, et « de son cosin, Me Jean Davin, advocat fiscal », Reçus donnés par led. juge des appels à Gueydan : de 40 l. (22 févr. 1559) ; de 150 l. (26 nov. 1560), etc.

1561, 2 janv. Gap. Lettres de greffier aux cours de Gap, par Gabriel de Clermont : à Jean Bouat, al. Bouvat ; — 6 janv., id. à « Me Martin Girard, notaire de Montorsier ». Tém. « noble Claude Morein, corrier de Gap, Me Loys Ballet, procureur et praticien dud. Gap, et Philipes Gojon, nostre maistre d'hostel ». Gap, « dans nostre pallays eppiscopal, et en nostre chambre ordinaire et cubicullaire tenant à la sallète ». — 13 janv., ib. Lettres d'official à Pierre Ollivier, docteur ès droits, approuvant celles qui lui avaient été délivrées, le 1er févr. 1560, à la suite de la démission de Gaspar Buysson. Tém. Gaspar Finète, chanoine créé, Aynard Gautier, juge ordinaire de Gap, et Gaspar Buysson, juge de la vicomté de Tallard. — 15 janv. « Compte du lieutenant [du courrier], tant... pour ses gaiges que pour le tapis furny au grand autel et autres fraiz... pour 12 années que escherront le 18 févr. ». Total, 411 l. 12 s. Reçu : « sur la condempnation de Casaulx », 13 l. ; de Philippe Coste, 3 l. etc. Reste dû, 337 l. 7 s. — Id. Gap. Provisions de greffier, par l'évêque Gabriel de Clermont, à Jean Philibert, not. de Gap. — 16 janv. Compte du chanoine Finète : « S'en suyt ce qu'ay bailhé despuys le 12e de janv. 1554 et après mon retour d'Avignon jusques au jour présent,... tant par les réparations des couvertz de l'église que de l'évesché et chasteau de La Bastie et aultres lieux ». Total, 610 l. 13. Reçu : « du boys de Rambaud, despuys le 12e jour du mois de janv. 1554 jusques au jour présent 16e janv. 1561 », 107 l. 7 ; « de la vente du boys de Pollinier », 110 l. 4 ; « de la vente des deux fours de chaulx faictz à La Bastie-Vielhe et de celuy faict en Charance », 176 l. 8 ; des prébendes vacantes : du chanoine Putod, 46 l. 16 ; de l'official Textor, 24 l. 16 ; « d'Amparie, qu'estoyt de Me Cesmati », 10 l. 7 ; du chanoine Pierre Davin, 76 l. 16 ; du chanoine Galhard, 8 l., etc. Total, 561 l. 2 s. — Obligation de 189 l. par l'évêque de Gap au chanoine Gaspar Finète (Gap, 30 nov. 1553). — 16 janv. Provisions de greffier des cours de Gap par Gabriel de Clermont à Jean Roux, fils de feu Me Antoine, de Gap. — 29 janv. Nomination, par le même, de Claude et Étienne Morein, père et fils, « escuyers », pour « gardes et superintendentz » des « boys, gareynes, forestz et deveys... de nostre conté de Charence, des Bastie-Neufve et Vielhe et Rambaud ». — 4 fév. Gap. Collation par l'évêque de Gap, à Étienne Morein, écuyer de la « survivance de l'office » de courrier, résigné par Claude, père dud. Étienne. Tém. Jean Gueydan et Antoine Bertrand-Caravalh, « somelhier de mond. sr » évêque. — 5 févr. Gap. Permission donnée par led. évêque à tous les habitants de son diocèse « de manger et user », pendant le prochain carême, « d'œufz, burre, fromaige et aultres lacticines », eu égard aux « grandes pénurie, povreté et stérilité, tant de bled que légumes et des aultres vyandes desquelles on a accostumé de user et de vivre en temps de caresme, que sont de présent par tout nostred. diocèse, tellement qu'on ne sçaict de quoy le povre peuble puisse vivre au prochain caresme, sans grand dangier et inconvénient de plusieurs maladyes ». Signature de l'évêque. — 9 févr. Compte présenté par Esprit Davin, procureur d'office et patrimonial, de ce qui lui est dû depuis sa nomination (3 sept. 1554), à 40 l. par an. Il a reçu : des amendes de Terre d'Église, 108 l. ; du sr Gérard, 245 l. ; du curé de Mison, 100 l. etc. — 10 févr. Requête à l'évêque par les consuls de Gap, pour faire « rezéquer du cathalogue... des fériatz observés en vostre dyocèse, ceulx qu'il vous plarra, affin que plus biefvement justice soit faicte, et voz pauvres subjets puyssent travalhier et gaigner leur vie ; et la rézécation faicte, ordonner que sera publyée et observée en vosd. courtz, jurisdiction et dyocèse. Et vosd. subjetz pryeront Dieu, comme sont tenus fère, pour vostre santé et heureuse prospérité ». Signé : Vachier, procureur. — Tableau des « fériatz des cours épiscopales de Gap ». Janvier : « les Rois, Yllaire, 13 ; Anthoine, 17 ; Sébastien 20 ; convertion St-Pol, 25 ». Février : « la Purification N.-D., 2 ; Mathieu, apostre, 24 ». Mars : « Joseph, 19, l'Annontiation N.-D., 25 ». Avril : « Marc, évangéliste, 25 ». Mai : « Jacques et Philippes, 1 ; l'Invention Ste-Crois, 3 ; la dédicace de l'esglize, 8 ; Yves, 19 ». Juin : « Barnabé, apostre, 12 ; la Nativité St-Jean-Baptiste, 24 ; Pierre et Pol, apostres, 29 ». Juillet : « Marguerite, vierge, 20 ; Marie Magdelleine, 22 ; Jacques, apostre, 25 ; Anne, 26 », Août : « Pierre *ad vincula*, 1 ; la Transfiguration Nostre Seigneur, 6 ; Lorens, martir, 10 ; l'Assumption N.-D., 15 ; Barthélemy, apostre, 24 ». Sept. : « La Nativité N.-D., 8 ; l'Exaltation Ste-Croix, 14 ; Arnoulx, évesque, 19 ; Mathieu, a[postre], 21 ; Michel, [archange], 29 ». Oct. : « Luc, éva[ngéliste], 18 ; Syméon et [Jude], apostres, 28 ». Nov. : « La Toussaint, 1 ; les Mortz, 2 ; Martin, évesque, 11 ; Catherine, vierge, 25 ; André, apostre, 30 ». Déc. : « La Conception N.-D., 8 ; Thomas, apostre, 21 ; la Nativité Nostre Seigneur, 25 jusques aux [Innocents ?]. Les festes

solempnelles de Pasques et de la Penthecouste, et les octaves d'icelles, les neuf jours des foyres franches de Gap, l'Ascension Nostre Seigneur et la feste du Corps de Dieu ». (Au dos :) Ordonnance de Gabriel de Clermont, rendu « de l'advis et délibération de plusieurs advocatz, procureurs et autres praticiens de nosd. cours », et qui retranche toutes les fêtes non énoncées au tableau ci-dessus. (Gap, 10 févr.). — 16 févr. Requête à l'évêque de Gap par Antoine Galhard, procureur, pour obtenir la réduction d'une cense de 9 fl. en faveur de l'église de Gap sur une terre acquise le 12 févr. 1534, sise à Gap, « au Molin Bourrel, confrontée avec ung chemin allant à Colombis de long, avec la rivière de La Luye, le béal du Molin-Neuf entremy, la terre et pré de Me Jean Charles, prebtre, du midy,... laquelle propriété saroyt esté et est grandement subjecte et chargée des grandes eaux pluvialles et impétueuses qui descendent de la montagne de St-Mens sur et dans lade pièce et propriété, par led. chemin, tellement que icelle en saroyt esté plusieurs foys couvertes en partie de pierres, sablon, imundices et ordures ». Information favorable à la requête, prise par Jean Mutonis, auprès de : Jean Gueydan, prêtre, âgé de 46 ans, Nicolas Cappel, consul, 60 ans, Guillaume Barban, le jeune, marchant, 40 ans ; Gabriel Millon, cordonnier, 60 ans, Pierre Villar, cordonnier, 34 ans ; Martin de La Mellane, dit Montgardin, 40 ans ; Jean Michel, laboureur, 50 ans, et autres. Réduction par l'évêque de Gap de lade censive à 1 fl. — 18 févr. Gap. Mandat par led. évêque à son courrier, pour faire « délivrer aux communes de La Bastie-Neufve, Bastie-Vielhe et Rambaud, et à une chascune d'icelles, des arbres pins de nostre boys, pour la réparation de leurs fontaines, que leurs avons donné ». — 22 févr. Ordonnance rendue par Jacques Tibaud, vicaire de l'évêque de Gap et en son absence, prescrivant aux deux curés de Gap, Barthélemy Peyse et François *de Oliva*, de faire ensemble à l'avenir les baptêmes, et de souscrire et signer, « tous deux, au livre du baptistère qu'on a accoustumé fère » ; et ce, « après avoir ouy certain bruict et fame qu'on devoit avoir faict quelque baptiser en Gap, à la manière de Genève »[1]). — 6 avril. Projet de concession, par le vicaire général J. Tibaud et les officiers de l'évêque de Gap, Simon Davin et Aynard Gautier, juges, Gaspar Finète, chanoine, et Étienne d'Avènes, vice-courrier, à Esprit Girard, docteur ès droits, « procureur patrimonial de Mgr d'Avançon », ensuite d'une lettre dud. Avançon, d'alberger à celui-ci « la cheute et thumbée de l'eau des mollins qu'à présent font édifier les habitans de La Bâtie-Neufve, pour estre conduite par les facteurs et depputés de mond. sr d'Avançon là où bon luy semblera ». (En marge :) « Non publié, ne receu pour encores ». — 19 avril. Assemblée des officiers épiscopaux et des consuls de Gap, suivant laquelle il sera remis 6 écus à frère Jean Ollet, « dit le Gros Piés, prêcheur », pour avoir prêché le dernier carême à Gap, suivant la volonté et délibération de l'évêque ; mais, « pour certaines bones causes » ne lui est point octroyé « licence de prêcher encores ». Présents : « J. Tibaut », vicaire ; Simon Davin, juge des appels ; Aynard Gautier, juge ordinaire, Pierre Ollivier, official ; Esprit Girard, procureur d'office, docteurs ès droits ; Gaspar Finète, chanoine, Jean Gueydan, bénéficier, receveur ; Antoine Galhard et Nicolas Cappel, consuls de Gap. — 8 juil. Délibération des officiers de l'évêque de Gap tendant à faire informer sur une « assemblée dans l'évesché, avec prêcheur », tenue la veille, « ce que pourroit tumber en repréhension, si n'y est prévеu, à mond. sr de Gap et plus grande, à eulx, ses officiers, considéré que mond. sr de Gap est absent et qu'il s'en fie et en a layssé la charge à ses officiers ». Présents : J. Tibaud, vicaire, Aynard Gautier, juge ordinaire, Simon Davin, juge d'appels, Esprit Girard, procureur d'office, Gaspar Finète, chanoine créé, et Jean Mutonis, secrétaire. — 30 oct. Requête présentée aud. vicaire de l'évêque de Gap, au nom de la ville de Gap, par « Baudon Rostaing, docteur ez droictz, advocat et conseiul », Jean Vachier, procureur, Antoine Galhard, conseiller, Étienne Bellon et Gaspar Finette, pour obtenir : 1. « un prêcheur ydoyne et soufizant, pour prêcher la parolle de Dieu suivant les droictz et éditz du Roy, pour évicter qu'il ne se fasse point d'assemblées en autres lieux qu'aux accoustumés »[1]); 2. « de fère fère proclamations par la présente ville qu'aucun pasticier, rostiseur, tavernier, cabaretier ou hoste, n'aye à rescevoyr aulcungz enfantz de familhie et gens domicilliés dans leurs maisons, ne lougier, sur grandes peynes, tant généralement que particulièrement » ; 3. « de fère fère guet la nuict, pour évicter que les assemblées que se fonct de nuict, comme lade ville a entendu, de gens masqués, pourtant armes deffendues, ne se facent, car ne peuvent estre bonnes, ains est à présumer que se font pour larrecins ou aultres meschantés » (*sic*) ; 4. « de se donner garde, en tant que concerne l'autorité dud. seigneur de Gap, de ceulx qui entrent et sortent de la ville à heure suspecte ». — 1er nov. 1561. Délibération du conseil épiscopal qui prend des résolutions conformes à la requête précédente, sous

[1]) Ces faits sont antérieurs à l'arrivée à Gap de Guillaume Farel, qui n'y parvint que le 15 nov. 1561 (Arnaud, *Hist. des protestants du Dauphiné*, t. I, 1875, p. 88. Cf. Charronnet, *Les guerres de religion... dans les Hautes-Alpes*, 1861, p. 19-20).

[1]) Cf. Arnaud et Charronnet, l. c.

peine de 50 l. contre les délinquants. — 19 nov. Nouvelle délibération dud. conseil, qui « conclud. d'envoyer quérir ung prêcheur docte et versé en la Sainte Escripture, et de bone fame et doctrine, pour prêcher cest prochain advent aud. Gap, aux dépens de mond. s[r] de Gap,... sans préjudice de la transaction faicte » avec les « frères Jacopins et Cordelliers dud. Gap ».

1562, 8 mai. Nomination, par le vicaire général J. Tibaud, de Barthélemy Truchet, pour « crieur de Gap », à la place d'Antoine Thomel, décédé. — 16 sept. Assemblée du conseil épiscopal, où plusieurs officiers sont remplacés « par le faict de la Religion » : Martinelly, « qui c'est absenté avec ceulx de la Religion », est remplacé par Mutonis ; Étienne d'Aveynes, lieutenant du courrier, par Bellon, « sergent majour de M. le gouverneur, M. de Laborel ». De plus, « le procureur donrra ordre à fère cullyr les dixmes de Mison, Curbaing et des autres membres que avoit Martinelly, qu'il n'avoit soubz-arrenté,... et aussi de pourveoir aux dixmes de Gap, tant des grains que vin ». Basset est nommé « crye pour l'absence de Truchet», qui avait été désigné « après le décès de Baille-Court ».

1563, 22 mai. Sommation aux officiers de Gabriel de Clermont, évêque de Gap, par Jean Finète, Jean Davin et Antoine Brison, fermiers de « certains membres de l'évesché de Gap », de les « garantir et indemniser de l'amprunt à eux demandé... par Mgr de Maugiron, lieutenant général de ce pays,... en l'absence de Mgr le Gouverneur » [1]). Les conseillers de l'évêque « n'ont consenty à lad[e] sommation ». — 28 août. Nomination par le vicaire de l'évêque de Gap, de Guillaume Risol-Barret, fils de feu Guillaume, maître charpentier de Gap, pour « eschandiller et marquer les mesures de bled, avoyne et aultres grains, sel et vin, et aunages et canes de draps ou toilles », à la place d'Esprit Moret, charpentier de Gap, décédé. Antoine Moret, fils dud. Esprit, assisté de Jean Escallon, son beau-frère, promet de faire, dans la huitaine, la remise des mesures suivantes : « l'eymine du bled, l'eymine de l'avoyne et l'eymine du sel, le civayer du bled et le civayer et demy-cyvayer de sel, tout en une mesure ». — 27 août. Provisions de baile de La Bâtie-Vieille, données par le vicaire général J. Tibaud, à Dominique du Puy, de Gap, en remplacement d'Antoine Achard, décédé.

1564, 25 févr. Assemblée du conseil de l'évêque de Gap, à la maison du vicaire, « où le capitaine Galhard fit présentation d'une procure faicte à luy par Mgr de Gap, et d'une mémoire ou mandat par lequel mond. s[r] de Gap mandoit s'assembler vune foys ou deux à l'evesché, pour conférer de ses affères, tant de la justice que aultres : ce que feut conclud, et assigné le dimanche après, à vune heure après mydy ». Le s[r] Chamoys dit qu'il a reçu commandement de payer les décimes sous peine de 500 l. d'amende, « ou bien aller tenir prison à Grenoble », pour « ce que doibt M. de Gap ; disant aussi qu'on auroit réduict son temporel jusques à payement ». A la demande du capitaine Galhard, les commis à la recette des décimes ont promis d'attendre jusqu'au 15 mars. — 27 févr. Présentation par « Pierre Galhard, escuyer, sieur de Chasteauvieux », aux conseillers de l'évêque de Gap, « assemblés dans la maison épiscopale et en la chambre de mond. s[r] de Gap, pour conférer de ses affaires », des lettres par lesquelles led. évêque le charge de « prendre garde de ses affaires de la justice, de ses boys, chasteaux et maisons, et par lesquelles il [l']a receu à son service et du nombre de ses fidèles serviteurs... Lesd. s[rs] officiers ont volentairement receu led. s[r] de Chasteauvieux aud. estat et charge ». — 28 juin 1564, « au cimitière de l'église de Gap ». Procédure pour le bail à ferme, au plus offrant, des revenus de l'évêché de Gap. Les s[rs] Jean Finète, Antoine Brison et Louis Jaubert offrent « au capitaine Galhard, procureur en ceste partie de mond. s[r] de Gap », la somme successive de 13, 14 et 15 cents écus. « Le capitène Galhard a arrenté, sans le sceu des officiers, et M[e] Ballet doit avoyr prins l'arrentement », etc.

[1]) Claude Gruel de Laborel.

G. 912. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 6 feuillets, papier.

1572. — Entrée de l'évêque Pierre Paparin à Gap. — « Jurement presté par le R[me] évesque et seigneur spirituel et temporel de Gap, sur l'observence des libertés, privilèges, huz et costumes de Gap, ensemble réception et jurement presté par les chitoyens dud. Gap d'estres fidelles subgetz et de y obéyr ». Pierre Paparin, « novellement proveu » et « novellement veneu pour recognoistre » son évêché, est reçu par Claude Servel, écuyer, second consul de Gap, Pierre Philibert, procureur général de la communauté, Hugues Lantelme, médecin, capitaine Honoré Armand, Jean Boyer, dit La Place, écuyer, maîtres Sébastien Cugnet, Jacques Vellin, André Clari, notaires, sires Guillaume Barban, Antoine Boyer, Arnoux Lagier-Gangalhe, bourgeois, François Buysson, marchand, Jean Albert-Nadal, apothicaire, « Domitre Berlhe, marchant, Antoine Varce, Jehan Blanc, filz à feu Ariey, Bernardin Armand, notaire, et plusieurs aultres chitoyens dud. Gap». Il présente ses bulles de provision, données à Rome, à St-Marc le 6 des calendes de septembre (27 août) 1572, 1[re] année du pontificat de [Grégoire XIII,] et scellées en plomb ; puis, il fait le serment d'observer les libertés de Gap et reçoit celui de fidélité desd. citoyens. Tém. Pierre

Pelloux, notaire de Neffes ; Pierre Bontoux, notaire de « L'Aulaignier,... noble Bonaventure Barronat, escuyer, seigneur de La Varène,... Jehan Laffred et Guillaume Astier, de Chasteauvieulx, Jacques Comte, de La Rochette » ; Me Chérubin Rambaud, notaire. Gap, « dans la maison d'habitation des hoirs de feu messire Hugues de Sainct Marcel d'Avanson, à son vivant chanoine et secrestain de l'esglise cathédrale Nostre-Dame de Gap, et salle aulte d'icelle », lundi, 15 déc. 1572[1]).

G. 913. (Cahier.) — Grand in-4°, 72 feuillets, papier.

1579. — Ordonnances synodales. — « *Ce sont les ordonnances et statulz sinodaulx faictz par Mgr le Révme évesque de Gap, en son assemblée tenue à La Baulme lez Sisteron, le VIe may 1579* ». — Discours de « messire Pierre Paparin de Chaumont, évesque et seigneur de Gap, comte de Charance, aux pasteurs, recteurs et curés de son diocèze assemblés en son sinode ». Allusions aux troubles des années précédentes, au zèle du Roi, « comme nous l'avons veu et esté auprès de Sa Majesté dès sa jeunesse »[2]), et de la Reine-mère (f° 1). — Avis au lecteur par Pierre Chevalier, prêtre du diocèse de Gap. Il fait l'éloge de Paparin, « homme aultant dézireux de l'avancement du royaulme de Dieu qui soit point en touttes ces contrées » ; avec lequel il a souvent conféré des susdites ordonnances, en compagnie de Me Pierre d'Almeran, « excellent chanoine théologal de l'église de Sisteron »; prélat, « qui a mieulx aimé endurer une infinité d'angoisses et désastres, constament, par l'espace de longues années, banny de son siège, de touttes ses maisons et biens, et retiré au plus pauvre lieu de son diocèze, que d'avoir forligné en aulcune chose, comme je sçay bien ; que, s'il l'eût voulu faire et estre traitre à Dieu, sa religion et la patrie que lui est commise, *ainsi que j'ai veu par lettres des plus grands, pour se rendre à eulx, ce qu'il n'a jamais voulu faire, quelques promesses et menasses qu'ilz luy ayent seu faire, et si toust faict*[3]), il eût esté maintenu en ses biens et augmenté de richesses temporelles :... ce que, par sa constance, il a évité, esté hay, privé de tous ses biens, ses maisons razées jusques aux fondemens, ses bons subjectz destruictz et ruynés ; le tout provenu principallement de beaucoupt de maulvaises personnes, qui,... pour assouvir leur ambition et envie, ont fraié le chemin à touttes ces misères, l'ont blessé[4]), maltraicté et faict passer infinis aultres dangiers. Mais ilz n'ont sceu tant faire qu'il n'ait esté receu, honoré et maintenu des gens de bien », etc. (f° 3). « Que chascun advise à faire le debvoir de sa charge, prenant pour exemple la vie et constance de ce prélat,... suivant l'admonition contenue en ce petit trecté, et de laisser et quicter les opinions de Luter, Calvin, Dzingle et aultres dicipateurs de la robbe de Jésus-Christ, qui ont, par leurs erreurs, comme chacun saict, ruyné l'Europpe » (f° 3 v°). — Ordonnances relatives : à la « résidence des pasteurs »; aux revenus des bénéfices (f° 4) ; à l'administration des sacrements (f° 5) ; à la réédification des « églises et temples qui ont esté démolies pendant la misère de ce temps, et en chascune d'icelle redresser ung autel pour le moings, et ce, aux despans, le tiers des ecclésiasticques qui prennent les dixmes et aultres rantiers de l'églize, et les deux tiers, aux dépans des communaultés, sellon la disposition du droict. Et cela faict, led. sr Révme se parforcera d'aller sur les lieux, faisant sa visitte, et, y estant, reconcilier les églises qui sont poulluées, en consacrer les authelz,... examinera tous les bénéficiers de son diocèze, informera de leur bonne vie, pour conserver les bons et segréger les maulvais et insuffizans » (f° 12 v°). — État des fêtes qui devront être gardées : St-Antoine, 17 janv. ; St-Marcel, 20 avril ; « la feste de la dédicace de l'églize cathédrale de Gap », 8 mai ; « St Arnoux, autreffois évesque de Gap et confesseur », 19 sept. ; « la feste de St Démestre, évesque de Gap et martir », 26 oct., etc. (f° 19). — Instructions : pour exhorter le peuple « à révérer la sépulture des mortz » (f° 39) ; sur les « relicques des sainctz » (f° 46) ; sur « l'hobédience que l'on doibt pourter aux consilles, à nostre sainct père le Pape, successeur de sainct Pierre, aux évesques et prélatz de l'église » (f° 49) ; sur le purgatoire : « qu'est icy mis pour ce défendre contre les héritiques » (f° 57), etc.

G. 914. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1599. — Documents divers. — Significations, à la requête de Claude Molin, substitut du procureur fiscal de l'évêché de Gap, d'avoir à « se treuver à Gap au sinode que se tient apprès la feste de *Quasimodo* procheine », faites : à Jean Arnaud, curé de Clamensane, 15 févr. 1599 ; — à Pierre Reymond, curé d'Urtis, 18 févr. ; — au curé de Piégut, « parlant à Mre Jehan Reymond, baille », 18 févr. ; — à Christophe Capussy, [curé] de Venterol, 18 févr. ; à Louis Chauvet, curé de Vaumeilh, 23 févr. ; — au prieur-curé d'Auribeau, « parlant à messire Pierre Richelme, servant aud. lieu », 6 mars ; — à Jean du Serre, curé de Malijai, 11 mars; — à Étienne Bayet, curé de L'Escale, 12

[1]) Cf. Albanés, *Gallia christ. noviss.* (en cours d'impression).

[2]) Cf. Gaillaud, *Ephémérides*, 1874, p. 244.

[3]) Les mots soulignés sont de la main de Paparin.

[4]) Cf. Gautier, *IVe lettre sur l'hist. de la ville de Gap*, dans la *Revue du Dauphiné*, 1838, p. 140 ; Charronnet, *op. cit.*, p. 93 ; Gaillaud, *Ephémérides*, p. 468.

mars ; — au prieur-curé de Salignac, « parlant à Sébastien Esclangon, soubz-rentier du prioré dud. Salignac », 13 mars; — au prieur de Valavoire, 19 mars 1599. — Autres significations, « en vertu de lettres de M. l'official de l'évesché de Gap », afin d'obtenir le payement de « la somme de dix escus, 24 soubz, pour le droict appellé *cathedraticum* », faites : à Georges Barralis, curé de Valernes, 22 févr. 1599 ; à Jacques de Motte, curé de Thèze, 24 févr. ; — au curé du Castellar, 5 mars ; — à Jean Sauvet, fermier des droits du curé de Feissal, 10 mars; — à Antoine Tartonne, prieur-curé de Volone, 12 mars 1599. — Formules des exploits pour le *cathedraticum*, « le deffault des synodes » et la résidence (1599). — Significations d'avoir à résider dans leurs bénéfices, faites à la requête du procureur fiscal de l'évêché de Gap et de Mre Claude Molin, son substitut, au prieur : de La Motte, parlant à Rolland Vascon, consul. Tém. : Sébastien de Faulcon et Jean Dalmas, d'Authon, 6 févr. 1599 ; — de Venterol, parlant à Antoine Léofret, baile dud. lieu, 10 févr. ; — du Caire, 19 févr.; — de Valernes, 22 févr. ; — de Feissal, 10 mars ; — de St-Geniès de Dromon, 13 mars 1599. — Déclaration faite à l'évêque de Gap, par « maistres Anthoine Nicollas et Guilheaume Bonhomme, prebtres », bénéficiers de la cathédrale de Gap, à la suite des « prédications de père Silvestre, théollogal » de lad^e^ cathédrale. Par ces prédications ils ont « cogneu leur conscience estre lézée, tenent... led. Nicollas les priorés de Guinaise, au diocèse de Die, et de Corp, en nostre diocèse, et led. Bonhomme, le prioré de Valbonnés, au diocèse de Grenoble, desquelz ilz ont esté proveuz, à Rome, sans leur sceu, jusques au jour qu'il fallut passer procuration pour prendre possession, pressés de ce fère par menasses et viollences de gens d'authoritté et quy ont tout pouvoir en Dauphiné et ausquelz l'on n'ause contredire. Touteffois, pressez de leur conscience, ilz ayment mieulx mettre le corps en azard que l'âme ; et, incontinant, ont seddé et remis ez mains de nostre St Père lesd. bénefﬁces, assavoyr : led. Bonhomme, par-devant Me Jehan-Benoict Moton, notaire de Gap, et led. Nicollas, pardevant Me Roux, notaire de Grenoble ; protestant devant Dieu et nous qu'ilz ne tomberont jamais en telle faulte et nous demandant l'absolution et pénitence sallutaire, ayant esgard touteffois que les plus gens de bien ne sont pas maistres d'eulx-mesmes en Dauphiné ». La Baume-lès-Sisteron, 15 mars 1599. Suit le décret de l'évêque de Gap, d'après lequel « lesd. susnommés yront confesser leur péché au père Bernardin, prédicateur à Sisteron, de la compaignie de Jesus, qui a aucthorité de les absoudre », 14 (*sic*) mars 1699. — Copie du procès verbal de la visite de l'église de St-Julien-en-Bochaine, par l'évêque Pierre Paparin, « venu des Fauryes au lieu de St-Jullien-en-Beauchanne, en compagnie de Mes Honoré Buysson, chanoyne, sacrestain de l'esglize cathédralle dud. Gap, frère Silvestre Gerian, aussy chanoyne et théologal d'icelle,... Hugues Buysson, son procureur fiscal et patrimonial ». On trouve l'église paroissiale « toute destruicte et ruynée, ensemble le clucher, n'y ayant aulcungs autelz, fons baptismalles, ne aultre chose bastie ». Nicolas Redon, « vicaire (curé) dud. lieu ; Blazy Marchant, baille ; Claude Pinet et Vincens Aubespin, consulz » (24 mai 1599). Le lendemain, l'évêque assiste à la messe, « en une maison particullière », et y « donne la confirmation au peuple en grand nombre, dont il a loué Dieu ». En l'absence du prieur de Durbon et en présence de dom Pierre Masse, vicaire, et de « dom Pierre Dompnhon, procureur dud. monastère », l'évêque ordonne de reconstruire le presbytère (sanctuaire) de l'église et de la meubler « aux despans le tout dud. couvent de Dourbon, qui prend les dixmes aud. lieu » de St-Julien, et « la reste de lad^e^ eglize », aux frais de la communauté, sur les fondations des murailles de l'ancienne église. Le cimetière sera clos, 25 mai 1599. — Extrait de l'ordonnance épiscopale concernant spécialement le monastère de Durbon. L'évêque a esté informé qu'il y a « peu de religieuses aud. lieu de Dorbon,... que l'Ordre n'atand que les religieuses soient mortes pour y mettre des religieux à leur place ; qu'il seroit contre l'intention des fondateurs et grandement préjudiciable à la province, estant led. monastère destiné pour loger les pouvres damoysselles d'icelle ». L'évêque demande la clôture pour les religieuses. Le vicaire et le procureur répondent « qu'il n'y a aulcune fréquentation entre eulx, ains que chascun se tient en son cœur en l'églize et clastre, et n'y a aulcune fréquentation vicieuze. Demandent, au surplus, coppie, pour en advertir leur prieur qui est absent, et, après luy en avoir comuniqué, feront ce qu'ils doibvent par son advis ». St-Julien, 24 mai 1599, etc.

G. 915. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1504-1604. — Bénéfices, chapellenies, etc. — Acte de vente par Antoine Jean, curé de Sigoyer, et Jeannette, veuve de Pons Jean, de Châteauvieux-sur-Tallard et habitant de Vitrolles, tuteurs de Germaine Jean, nièce et fille desd. Antoine et Jeannette, à Claude Pascal, chapelain de Sigoyer, d'une maison située à Sigoyer, *juxta plateam turris Domini, juxta domum Johannis Buxi a parte Talardi et juxta domum Stephani Nicolay de retro*, moyennant 35 florins, et afin de pouvoir nourrir lad^e^ Germaine, *constante caristia et sterilitate bladorum vigente in predicta patria*. Présent : Me Raymond Ligousa (*Ligouisati*), baile de Sigoyer. Sigoyer, 8 août 1504. Suit

l'investiture de lad[e] maison donnée aud. Pascal par noble Étienne de Montorsier, seigneur de Sigoyer, *traditione unius calami*. Sigoyer, 21 août 1504. — Bail à ferme par Pierre Bonnet, curé d'Orpierre « et recteur de la chapelle de St-Pierre, fondée dans l'église parrochialle dud. lieu soubz le tiltre de St-Jullien », à Claude Autard-Blacas, dud. Orpierre, de terres appartenant à lad[e] chapelle, situées : « *en Corriaud,*... jouxte le béal de las Combes et *en Chavalet,*... jouxte le béal de Chavalet », moyennant la pension de 3 sols par an ; Pierre Davin, notaire. Orpierre, 1[er] déc. 1553 [1]). — « Arrantament » par « messire Sperit Giraud, chanoyne régulhier de l'esglise Nostre-Dame de Chardavon de la Baulme-lès-Sisteron, prieur du prieuré de Vallerne..., au capp[e] Claude Constans, de la ville de Sisteron », des fruits et revenus du prieuré de Valernes et des dépendances « soubz le tiltre Sainct-Eyriès et Sainct Benoict », pour trois ans, moyennant 100 écus d'or, « vailhans chescun 24 soulz pièce », plus « demy-quintal de canebe, du femel, bregonat à poinct de pigner, et 50 livres de chandelles », et à condition de « faire servir *in divinis* et payer tout le service à lad[e] église de Vallerne », etc. Rostan Beraud, notaire. Sisteron, 14 fév. 1576. — Minute des lettres de donation de la prévôte de N.-D. de Chardavon, vacante par l'absence de Camille de Birague, à Pierre Paparin, évêque de Gap (vers 1581). — Copie des lettres d'assentiment sur ce don par le parlement d'Aix, 9 juin 1582. — Acte d'arrentement, par « noble Jehan de Vachières, conseigneur dud. lieu et prieur du prieuré de Melve », à Pierre Gervais, notaire, Mathieu Gervais, son frère, et Jean Chastilhon, de Vaumeilh, des dîmes et du domaine de Melve, pour quatre ans, moyennant 34 charges de seigle, pour la première année, et 70 écus au soleil, de 5 florins chacun, pour les trois autres années. Vaumeilh, 17 avril 1584. — Copie de l'acte de vente par « noble Daniel Armand, conseiller du Roy, bally de robbe courte en Piedmont et Savoye, conseigneur de Chasteauvieux », près Tallard, à « noble André de Perrinet, conseigneur dud. Chasteauvieux, de tous les droits qui lui appartiennent aud. lieu, ou appartiennent à sa femme Françoise Galhard, moyennant la somme de 600 écus. Grenoble, 3 mai 1597. — Cession par l'évêque de Gap Charles-Salomon du Serre « à noble Claude Paparin de Chaumont, sieur de Château-Galhiard, son beau-frère », des droits de dîmes et autres qu'il percevait à Melve, en payement d'une somme de 92 écus qu'il lui devait. Témoins : Honorat Buisson, sacristain de la cathédrale de Gap, et Laurent Taix, clerc ; Jean-Benoit Moton, notaire. Gap, 17 janv. 1602. — Bail à ferme par led. s[r] du Château-Gaillard, à Honoré Martin et Jean Plauche, de Sisteron, des dîmes de Melve, pour un an, moyennant 80 écus de 60 sols pièce. Témoins : le capitaine Jean-Anthoine Vallette et Jean Plauche, charpentier. La Baume-lès-Sisteron, 16 avril 1602. — Mémoire au sujet des revenus et dîmes de Vaumeilh, qui, le 4 sept. 1587, auraient été affermés par le chapitre de Gap, 10 janv. 1604. — Requête à l'évêque de Gap par une partie des habitants de Vaumeilh, afin d'obtenir l'érection de « la congrégation et compagnie de pénitants blancs soubs le tiltre de Nostre-Dame de Mont-Carmel et de Pitié, et, à ces fins, leur permettre l'exercice des offices que parellies confréries sont obligés de dire, les festes et dimanches, et ce, dans la chapelle qui a esté bastie contre l'église parrochiale dud. lieu, laquelle y a esté construite à ce subject, ainsin qu'en faict foy la délibération du conseil de la communaulté portant d'en donner le prix-faict » (vers 1604).

1) *Au dos* : « Le présent acte d'affictement a esté par moy subsigné rattiffié à Estiene Salamon, en rue Autharde, soubs la cense et pention annuelle de 52 solz,... acte reçu par M[e] Moyse d'Aigremont, le 4[e] apvril 1617. A. Nurin, prebtre ».

G. 916. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1605. — Assemblée provinciale d'Aix. — Représentations faites par Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap, sur l'état déplorable de son diocèse et les charges dont il est accablé ; protestations contre le trop grand nombre de députés du clergé : « Le seigneur évesque de Gap, reprenant le discours de la depputation de ceulx quy doibvent assister à l'assemblée généralle du clergé de ce royaulme, quy se doibt tenir au moys de juing prochain, a dict que l'on ne peult ignorer les ruynes et oppressions du clergé de son diocèse, aultant et plus grandes de ce royaulme, pour d'occasions quy ne sont que trop publiques et notoyres,... car de troys cens cinquante parroisses dont son diocèse est composé, il n'y en a pas cinquante ausquelles le service divin soit cellébré ou quy le puisse estre, pour l'extrême pouvretté des esglizes ; le patrimoyne desquelles est prophané, detctenu et usurpé avec une telle et sy grande prostitution que de cinq ou six cens bénefices qu'il y a aud. diocèse, il n'y en a pas cent quy soient en leur entier, ny tenus par de vrays tictullaires, le reste estant tout occuppé. Et d'ailleurs, bien que par le édict de Nantes l'exercice de la relligion préthendue refformée soict interdict ez villes épiscopalles, ce néaulmoingz led. évesque n'a sceu jouyr encores du fruict dud. édict. Et quant aux charges et impositions, elles ont esté si grandes et sy continuelles aud. diocèse, en suite de ce grand desbordement, qu'il ne peult plus respirer. Et oultres lesd. occuppations et uzurpations, led. diocèze paye aultant de deximes que deux ou troys aultres diocèzes, et

aultant encores que s'il jouyssoit plainement de ses anciens revenus, sur lesquelz l'ancyène taixe a esté faicte... Et d'aultant que, par ce moyen, sond. diocèze est plus inthéressé et affligé que nul aultre de ceste métropolle, et que c'est ung debvoir de sa piété d'en rechercher le remède nécessaire à son sollagement, et d'en évicter la ruyne et la despance superfflue ; et voyant que, au contraire, sans avoyr aulcunement esgard aux raisons et considérations quy ont esté cy-dessus alléguées, au lieu d'y proveoyr de remède, l'on le veult surcharger d'avantage par les excessives et inutilles despences qu'il fauldroict supporter, pour le trop grand nombre tant d'évesques que aultres dépputtés et nommés en vostre préthendue assamblée, luy ont procuré et procurent plus leur proffict particullier que celluy du Clergé ; attendu que le seigneur archevesque d'Aix, assisté de deux aultres députtés des deux diocèses plus affligés, le premyer desquelz est celluy de Gap, (auquel on veult obster le moyen de se plaindre et représanter ses misères), pourroict, avec des amples mémoyres de tout le clergé de ceste province, avec moingz de fraictz et aultant d'affection et de dilligence, remédier et mettre en son estat générallement tout son clergé ; et, au cas qu'on veuille procéder à une dépputation d'un plus grand nombre, qu'il seroict inutille et de plus grand fraictz, déclare qu'il se porte pour appelant de lad^e^ depputation, et qu'il n'entend auculnement contribuer aux fraigz de telles despenses », etc. « Laquelle assemblée a respondue que, avec meure dellibération, elle a proveu sur la depputation en cour... L'on a estimé très à propos de depputer M. le R^me^ évesque de Riés[1]), tant pour estre luy le plus antien des évesques présantz... que pour aultres considérations ». Aix, palais archiépiscopal, 4 févr. 1605.

G. 917. (Liasse.) — 3 pièces ou cahiers, papier.

1605-1610. — Pénitents de Gap, etc.— Copie, non authentique, de l'acte par lequel l'évêque de Gap remet aux pénitents blancs de lad^e^ ville l'emplacement de l'église de St-Jean-le-Rond, pour y construire leur chapelle, à charge par eux de payer à l'évêque une pension annuelle de 15 sols. « La confrairie des pénitents de l'habit blanc, fondée en cette ville de Gap soubz le titre du benoit St-Esprit se treuve sans chappelle,... contrainctz d'exercer leurs offices en un coing de l'églize des frères Jacopins de lad^e^ ville, non sans une intolérable et voire incompatible incommodité aux ungz et aux autres... La vielhie mazure diructe de St-Jean-le-Rond est du tout inutille, ramplie et entournée de sallettés et immondices ; en laquelle ilz dézireroient construire et édiffier, à leurs propres coustz et despans et de leurd. confrérie, leurd. chapelle, pour s'y pouvoir retirer ». En concequence, led. évêque leur cède à perpétuité « lad^e^ esglize de St-Jean-le-Rond, et tout le devant d'icelle jusques au simetière de la grande esglize cathédralle de Nostre-Dame dud. Gap ; et encor au costé, devers l'évesché, droict et tout du long, ensemble le dernier d'icelle vielhie mazure St-Jean, jusques à une canne près la muralhie de lad^e^ évesché, et jusques à la maison et chazal de Me Anthoine Faure et grange du s^r^ de Sagnon, et illec la largeur de huit cannes de long, saulves tousjours lad^e^ canne entre deux, pour jetter le dégoûtage, au cas de rééddiffication de lad^e^ évesché, à présent ruinée »[1]). Les pénitents seront tenus « de rellever en icelle chappelle les armoiries de mond. seigneur l'évesque ez lieux qu'il luy plerra, et les y maintenir perpétuellement rellevées, aux despans de lad^e^ confrairie. Et moyennant ce, leur permet ce servir des piarres qu'ilz treuveront sur le lieu,... et aussy de pouvoir mettre la terre et nettoyement des places affittées, au lieu où soulloit estre le jardin du devant lad^e^ l'évesché, à la charge de l'hoster quand bon luy samblera ». Présents : « Jean Ariey-Rostaing, notaire royal et congreffier eppiscopal », recteur desd. pénitents ; « noble Gaspard Buisson, sieur de Chasteau-Villar, dud. Gap, et Mre Jean-Baptiste Aubert, advocat au parlement d'Aix ». Gap, « dans la maizon de noble Daniel du Serre, où habitte led. seigneur évesque, et en la chambre haulte du dernier d'icelle », 18 avril 1605. — Copie du procès-verbal de la visite de l'église de St-André de Gap par « frère Antoine Rossan, docteur ès décrets, prieur du prieuré de St-André en Royant, recteur du collège de St-Martial d'Avignon, vicaire général du très illustre et R^me^ Mre Claude de Guisse, abbé du sacré monastère et de tout l'ordre de Cluny, et spéciallement députté à la visitte générale des priorez ès provinces du Languedoc, Provance et comté de Venise [Venaissin], Dauphiné et Savoye, au dernier chapitre général tenu aud. Cluny en l'an 1600 et le 23e jour d'août... Adcisté de dom Mathieu Laurens, sacristain de Valançolle, et de Me Claude Davin, s^r^ de Beaujeu, de la ville de Gap, écrivant sous nous Me Jean Rochas, notaire royal dud. Gap, prins pour notre greffier, nous sommes acheminez à l'église St-André près Gap, nous y estants expressément transporté d'Avignon,

[1]) Charles de Saint-Sixt, 1599, † 13 avril 1614.

[1]) Ce document fixe d'une façon précise l'emplacement de l'ancien palais épiscopal de Gap, qui n'était pas, comme on l'a dit, « entre les rues de la Trésorerie et Notre-Dame », au nord de la nouvelle cathédrale, mais se trouvait à l'ouest de celle-ci, et à une faible distance de la chapelle des pénitents, qui sert de cathédrale provisoire depuis 1866. — L'évêché de Gap avait été ruiné en janvier 1577 (*Mémoyres pour l'advenir*, n° 11, dans *Bull. soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1886, p. 61).

lieu de nostre demeure... Après avoir fait notre oraison, l'avons reconue et trouvée démantellée et découveste, et les murailles presque toutes habatues, sauf quelque peu que les paroissiens ont fait ramasser, à ce qu'on nous a dit, au côté du grand autel ; au lieu duquel autel nous avons trouvé quelques pierres amoncellées l'une sur l'autre, pour y dire la messe, sans point de garniture ny fabrique ; rien de couvert ; point de murailles au cime tière, où les bettes bruttes peuvent entrer ; personne à qui parler ; point de forme ny vestige de clocher ; la maison [et] murailles, démolies et ruinées... Le tout désert, ruiné et démoly ». Quant aux revenus, « aurions apris consister en dixmes de La Plaine, de St-Lagier, de Champoléon et Orcière, et quelques dismeries en Dévoluy ; en 10 ou 12 charges de bled provenant de partie et portion de la disme et terroir du mandement de Gap ; en quelques restes du prix du moulin dud. prioré ; certaines rantes et directes assises sur des fonds et terres au terroir de Gap, et sur des granges et quelques maisons dans lad^{e} ville, les prés, terres et possessions estants autour dud. prioré ». Le s^{r} Davin ajoute « avoir oui dire, puis quelque tems, que le s^{r} prieur dud. prioré s'apelle frère Jean Fressier, du mandement de La Mure, sans toutesfois qu'il l'aye veu aud. prioré,... et que le rentier dud. prioré s'apelle capitaine Pol, habitant dud. Gap... Et de même, il a veu et sceu comme frère Claude Vincent, religieux de l'ordre de St-Dominique, a administré les sacrements aux paroissiens de lad^{e} paroisse St-André, et ce, dans l'église des Frères Prêcheurs », et d'après le pouvoir donné par l'évêque de Gap, etc. Présents : Louis Gautier et Charles Arnaud, chanoines de Gap, Jean Marceille, docteur ès droits, avocat à Gap, Grégoire Guion, « consul forestier de lad^{e} ville de Gap », Étienne Laffré, « l'un des parroissiens de lad^{e} église, lesquels avons chargé de faire entendre le contenu en la présente aux autres parroissiens ». Gap, 10 mai 1609[1]). — Copie d'un règlement concernant la *rève* de la ville de Gap, fait « en suite des libertés de lad^{e} ville et conformément à icelles » : « D'ores en avant ne sera loizible à aulcuns habitans de lad^{e} ville de vandre, tuer ny débiter chers frèches, sauf les cy-dessoubz exceptées, hors de l'enclos de la boucherie ordinère de lad^{e} ville, sans la permission du fermier ou commis depputé par icelle, ou sans l'en avoyr adverty spécialement en ce que conserne les pourceaux et aultres chers que les habitans tuent pour leur sallezon et norriture, comme il leur est loizible, en payant led. droict aud. fermier ; à peine, contre les contrevenans de six livres d'amande, pour la chescune foys, applicable : tiers au procureur d'office du s^{r} évesque, tiers aux pouvres de l'hospital et tiers aud. fermier ou commis, et encor consfication desd. chers au proffit desd. commis... De toutes chers quy se tueront, débiteront et mangeront par cy-apprès dans lad^{e} ville, en sera payé le droict de *rève* ausd. fermiers et commis, à raison d'ung liard pour livre, payable par les achepteurs... Et au cas qu'il arrivast que lad^{e} ville feust nécessitée de dresser quelque estape, pour la norriture et entretien de quelque gendarmerie, ne sera payé aulcun droict de rève pour la cher que se tuera pour lad^{e} estape tant seulement, laquelle en demeurera franche et imune, sans abus... Le tout sans préjudice de la franchize et imunité noctoyre de Mgr de Gap, à laquelle lesd. habitans n'entandent desroger », etc, (vers 1610).

[1]) Le prieuré de St-André-de-Gap fut uni au collège des Jésuites d'Embrun, par le Pape, le 14 sept. 1618 (G, 753 ; cf., ci-après, G. 922).

G. 918. (Liasse.) — 2 pièces ou cahiers, papier.

1649. — Documents divers. — Copies : du bail à ferme des dîmes de Poligny, La Fare et le Noyer, passé par Artus de Lionne, évêque, comte et seigneur de Gap, « à capp^{e} David Lagier, s^{r} de La Villète, de La Motte-en-Champsaur, à feu capp^{e} Jean, s'y présant «, pour 4 ans, moyennant 1.150 l., « ung quintal chandelles et six charges advoine » par an. Présents : Jacques Bouquin, procureur général de l'évêque, Joseph Donneaud et Jean Ébrard. Gap, 29 juin 1649 ; — de la procuration donnée par led. évêque Artus de Lionne, « abbé commandataire nommé par Sa Majesté et prouveu par N. S. P. le Pape de l'abbaye de Solognac[1]), en conséquence de la résignation faitte à son proffit par Mgr messire George d'Aubusson, archevesque elleu de la ville d'Ambrun, cy-devant abbé de lad^{e} abaye », à Paul Payen, « conseiller ordinaire du Roy en ses conseils et direction de ses finances », afin d'administrer les biens de lad^{e} abbaye. Gap, 15 oct. 1649.

G. 919. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 bulle en plomb.

1662. — Bulles du pape Alexandre VII relatives à la nomination de Pierre Marion, prêtre de Paris, de l'ordre de Cluny, à l'évêché de Gap, adressées : audit Marion [2]) ; — au roi Louis XIV ; — à l'archevêque d'Aix, métropolitain de l'évêque de Gap ; — au chapitre de Gap ; — au peuple de la ville de Gap ; — aux vassaux de l'église de Gap. Rome, Ste-Marie-Majeure, 6 des calendes de juil. (26 juin) 1662. — Brefs du même pontife : autorisant l'évêque Marion à donner, en son nom, des indulgences plénières

[1]) *Solignac*, abbaye de l'ordre de St-Benoît, fondée en 631, à quelques kilomètres de Bourges. (Cf. Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, t. III, 1892, p. 6 et 8.)

[2]) Publiée par M. l'abbé Albanés, dans la *Gallia christ. noviss.*, t. Ier (en cours d'impression, mai 1894).

lors de son entrée dans Gap et en visitant pour la première fois les principales localités de son diocèse ; — accordant une pareille indulgence aux fidèles pendant la durée du premier synode qui sera tenu à Gap par led. évêque. Rome, 8 juil. 1662.

G. 920. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1661-1670. — Requêtes, ordonnances épiscopales, etc. — Requête à l'évêque de Gap par les habitants « de La Chaup, hameau de la paroisse de St-Jacques en Valgoudemar », pour obtenir la permission de construire une chapelle sous le vocable de St-Pierre. Ils « sont esloignés de l'esglise de leur paroisse de près d'une lieue, et bien souvent ils sont privés d'adcister au service divin, à cause des mauvais temps, estant entre les montaignes qui sont chargées de nége presque les deux tiers de l'année, oultre les aultres petites incomodités ». Le vicaire et official général Gaillard, avant d'accorder cette permission, demande auxd. habitants de faire une fondation pour l'entretien de la chapelle et du chapelain. Gap, 28 juin 1661. — Supplique au juge de Châteauvieux par le s[r] La Font, « procureur d'office patrimonial de l'évesché de Gap », contre Isaac Payan, curé de Châteauvieux, qui, le 28 mai, avait fait couper et enlever le foin d'un « pré situé au terroir de Neffes, cartier appelé *à La Chaup* », et malgré que le suppliant y eût « fait affixer de panonceaux », 6 juil. 1663. — Lettre d'un prédicateur de carême à un anoyme : « Cachons nos cholères à nos domestiques et à tant d'ennemis », 27 janv. 1663. — Billet suivant lequel « M. de Charmes, ne pouvant escrire, à cause de son rume et de sa flebvre, m'a dict de mestre icy qu'il s'appelle Jean Ineéal (?), nommé prieur de Charmes » (1663). — Certificat donné par « Pierre Barban, prieur et curé de St-Maurice en Gaudemar », et les « chastelains, consuls greffiers de lad[e] paroisse, attestant que « Martin Gueydan et autres ses voisins, de La Loubière, sont en un pauvre lieu, désert et ansséré, et qu'ils sont souvent empeschés par les torrans et néges de venir à l'église paroissale pour les dangers de leur vie qu'ils y passent », et qu'ils ont fait un acte de fondation, pour obtenir de l'évêque de Gap « la permission de faire bénir un oratoire qu'il y avoit, à my-advancé en nostre absance, sous le vocable de Nostre-Dame des Nèges et de St-Sébastien et de St-Barthélemy », 20 juil. 1663. — Requête au « grand vicaire en l'évesché de Gap, aumoiner du Roy, prieur de Monmaut », par Martin Gueydan, qui a fait construire une chapelle dans son verger à la suite d'une maladie, et autres habitants de La Loubière pour obtenir la bénédiction de lad[e] chapelle, 2 août 1663. — Autre requête par les mêmes pour même motif. « Il est notoire que les violantz orages qui ont régnié, despuis quelques jours, ont faict des grandz ravages aud. lieu et que les pouvres suppliantz sont en une grande peyne pour le service de Dieu ». Autorisation d'érection de lad[e] chapelle, 28 août 1663. — Copie du procès-verbal de la visite pastorale faite, par l'évêque de Gap, en l'église de Salignac, sous le titre de St-Claude, 9 mai 1664. — Requête à l'évêque de Gap par « Marie Escalon, filhie à feu M[e] Pierre, procédant de l'autoritté de Jacques Fourés, son mari », pour être maintenue en droit de sépulture et jouissance « d'une chapelle, cittuée dans l'églize de St-Bonnet, du costé de bize, à laquelle ilz ont faict faire un autel, un balustre au-devant et autres réparations, attandu que, du tans de guerres, on l'avoit desmoly et jetté en ruine ». Ordonnance qui « maintient en la possession et droit de sépulture, de plassage et de banc » la susdite Escalon et ses héritiers. St-Bonnet, 20 août 1664. — Procès-verbal de la visite de l'église de Ste-Euphémie, 8 juil. 1664. — Copie de l'acte par lequel Pierre Marion, évêque de Gap, donne à François Perrot, clerc, habitant d'Aix, la chapellenie de N.-D. des Raisins, fondée à Valernes, vacante par décès de Mathieu Touche, prêtre, et sur présentation faite par Catherine de Treffort (Paris, 4 août 1666). Gap, dans l'église cathédrale, 14 oct. 1666. — Plainte des habitants de Ste-Euphémie contre Jean de Beauchamp, prieur dud. lieu, au sujet de la 24[e] partie de la dime due aux pauvres, de la portion congrue du curé « qui est de 200 l. » ; de l'observation des fêtes ; de la cloche, « qui appartient à la communauté » ; de « l'abéiie qu'ons apelle de Malgouvert », à laquelle led. « prieur se joint,... leur fait faire plusieurs sottizes, les obligeans à tirer, bon gré, mal gré, des habitans de l'argeant : cella ce justifiant par les charivari qu'il a luy-mesme fait fère au nommé Raymond, qui habite à présant à Orange, et à Estienne Nicollaï. De plus, ce saisissant des clefs des portes du village pour fère ransonner ceux lesquels, dit-il, l'ont voulu fâcher ». Il veut « mètre premier au moulin et au four, contre les costumes », etc. (vers 1670).

G. 921. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1668-1675. — Documents divers. — Procurations pour résigner divers bénéfices, données : par Jacques Pauchon, « recteur de la chappelle de St-Martin de Mallesin, fondée au lieu de Serre-Eyraud, paroisse d'Orcière », Gap, 24 août 1668 ; — par Jean Jouvent, « prieur du Barsac, recteur des chapellenies St-Anthoine au lieu d'Upaix, St-Jean et Ste-Catherine à Savournon, et de Ste-Marie-Madalleyne fondée au lieu de Serre ». Le Bersac, 23 oct. 1668. — Sentence arbitrale par *Reinaudi*, prieur

de Ribiers, entre le prieur et le curé de Séderon, au sujet du banc dud. prieur, du confessional et des services funèbres, 20 févr. 1669. — Requête à l'évêque de Gap par les habitants de Ste-Luce en Beaumont, pour obtenir l'autorisation de construire une chapelle sous le vocable de l'Annonciation, dans le hameau, attendu que « l'église parroissiale... se treuve environ un demy-cart de lieu esloignée,... au pied d'une montagne, dans laquelle flue ordinairement de l'eau. Dans l'hyver, il y a si grande quantité de neige, et bise souvant,... qu'il est impossible d'y pouvoir aller » (26 févr. 1669). — Engagement, par les habitants de « Vaunière, mandement de St-Jullien-en-Beauchesne », de construire, dans un an, aud. lieu de Vaunière, une chapelle sous le vocable de St-Pierre, apôtre, suivant l'autorisation qui leur en été donnée, le 12 déc. précédent, par le vicaire général Jean Brette. Ils ajoutent que cette chapelle sera construite sur l'emplacement d'une ancienne chapelle qui était entourée d un cimetière ; qu'ils sont éloignés de l'église de St-Julien « de plus d'une grande lieue ». Présent, Pierre Pinet, fils de feu Antoine, de « Montama, mandement dud. St-Jullien ». Vaunière, 13 oct. 1669. — Autorisation donnée aux habitants de Savoillans, de travailler certains jours de fêtes, à l'exception de celles de Notre-Dame et du patron du lieu, et à condition de donner une livre de cire à la confrérie du Rosaire (vers 1670). — Requête à l'évêque de Gap par les habitants de Ribiers, afin d'obtenir un troisième prêtre pour desservir le quartier de St-Étienne, et qui seroit obligé de « tenir les escoles et enseigner les enfantz aud. lieu » de Ribiers; « auquel cas, luy est aussy atribué, par lad^{e} ordonnance (de feu l'évêque de Gap), les petitz esmolumentz que les pères des enfantz ont accoustumé de donner ». D'après cette requête, le chapitre de Sisteron, prieur de St-Étienne de Ribiers, percevait annuellement aud. lieu plus de 80 charges de froment ; « les habitantz, dans le distroit dud. prieuré, ont augmenté et augmentent tous les jours ». La chapelle dud. prieuré « avoit esté ruinée pendant les troubles de guerres ». L'évêque précédent avoit ordonné de bâtir une nouvelle chapelle, au « cartier appelé des Chabanons, comme le lieu le plus commode pour les habitantz dans led. distroit », où un 3e prêtre auroit dit la messe et auquel le chapitre de Sisteron auroit donné 54 l., la communauté, 36 l., et le commandeur de Joucas, 30 l.; mais à condition que « led. tiers prestre célébreroit la sainte messe le jour de la St-Jean-Baptiste et octave d'icelle dans l'esglise appelée de *Clères Combes*[1]) qui se trouve dans la directe dud. s^{r} commandeur, lhors qu'y auroit un autel à ce disposé, et jusques alhors dans l'esglise parrochiale » (vers 1670). — Requêtes aud. évêque : par « Me Pierre Estan », de Serres, afin d'être maintenu en la possession et jouissance de la tombe que, « de tout tamps imémoré, les ayeulz dud. suppliant ont heu,... à l'antrée de la grande porte de l'esglize pérochialle du présent lieu de Serres[1]), y estant enterrés, et mesme la femme dud. suppliant et quelques ungz de ses anfantz » (vers 1670); — par les habitants de Lachau, afin d'obtenir que le prieur dud. lieu fût obligé de résider et le « curé, tenu de faire la doctrine et cathéchizer le peuple et petitz enfants tous les dimanches et festes principalles de l'année, une fois du jour », etc. (vers 1670); — par Jean-Baptiste Reynaud, prieur-curé de Saléon, afin d'obliger le sacristain de Lagrand à remettre en état la chapelle de St-Félix, qui est en ruine, où se faisait autrefois le service divin les jeudis ; sept ou huit habitants dépendent de la dimerie de lad^{e} chapelle. D'ailleurs, « le cymetière dud. Saléon est si esloigné du lieu, que, comme le nombre des catholiques y est fort petit, on a souvent de peine de treuver des personnes pour porter les corps, et le suppléant ne peut y assister qu'avec une fatigue extraordinaire, et, outre ce, le mesme cymetière est usurpé et prophané par ceux de la R. P. R. qui enterrent leurs corps pesle-mesle avec les catholiques » (vers 1675).

1) Cf. *Notre-Dame de Clairecombe, abbaye Chalaisienne au diocèse de Gap*, par M. l'abbé Albanès, dans *Bull. d'histoire ecclés... des diocèses de Valence, Gap*, etc., 1881, p. 24-35.

G. 922. (Liasse.) — 14 pièces ou cahiers, papier.

1672-1680. — Documents divers. — Copie d'une requête présentée au vice-légat d'Avignon par le recteur du collège des Jésuites d'Embrun au sujet, de la sacristie du prieuré de St-André-lès-Gap, uni en 1618 aud. collège, qui en avait joui paisiblement jusqu'en 1664. A cette époque, Antoine Sarrazin, frère de Jacques, curé de Gap, obtint en cour de Rome d'être pourvu de la susdite sacristie. Si cette nomination était maintenue, les revenus du collège d'Embrun seraient diminués. Il n'y a pas de bâtiment ni d'église au dit prieuré de St-André. Les revenus servent à instruire un grand nombre de jeunes gens dans les belles lettres et les bonnes mœurs, et aussi à combattre les erreurs des hérétiques. Les revenus du prieuré ne dépassent guère 12 ducats d'or *de camera*, mais ils sont d'autant plus nécessaires que le collège d'Embrun a renoncé à une somme annuelle de 12.000 l. que la ville d'Embrun lui avait promise, etc. Suit une décision du vice-légat d'Avignon qui maintient le collège d'Embrun en possession des biens du prieuré et de la sacristie de St-

1) Cette tombe est encore visible à côté de la porte de l'église de Serres, à l'extérieur, sous une arcade gothique du XIVe ou XVe siècle. Il existe des tombes semblables à l'entrée de l'église de Lagrand.

André-de-Gap. Avignon, 3 juin 1672. — Copie d'un bref conforme à la décision susdite, adressée à l'archevêque d'Embrun par « Aso Ariosti », archevêque d'Avignon, vice-légat apostolique. Avignon, 3 juil. 1672. — Copie de l'arrêt de la cour de Grenoble qui maintient le recteur et syndic du collège des Jésuites d'Embrun en la « possession et jouyssance du droit de patronage, de nomination et présentation aux cures de St-André-lez-Gap, de St-Léger, St-Laurent d'Orsière, St-Vincent de Champoléon, St-Estienne et St-Disdier en Dévoluy, comme auxd. bénéfices, aussy dépendants dud. prieuré de St-André-lez-Gap, unys aud. collège ». Grenoble, 8 juil. 1673 (19 avril 1674). — Requêtes à l'évêque de Gap par Étienne Pauchon, prieur de Véras, au sujet des « dismes des paroissiens d'Oze, St-Auban, dépandantz de la cure fondée soubz le tiltre de St-Laurent pour lesd. deux ameaux. L'esglise perroissialle ayant esté ruynée par les malheurs des guerres causées par Messieurs de la R. P. R., le village aussy ruyné, les habitans prindrent, les ungz, le cartier de St-Auban et les aultres, dud. Oze, et se bastirent chescun endroict soy ; et parce que ilz n'ont jammais heu force de rebastir lad[e] esglise perroissialle, ny moingz led. village, ils se sont servi, depuis led. temps, de l'esglise sittué à l'enclos de Véras pour esglise perrossialle, suyvant la permission des précédantz seigneurs évesques, jusqu'à l'année dernière que lesd. habitans, pour leur plus grande commodité, et pour l'intelligeance qu'ils avoient avec leur curé, ils ont faict bastir deux petites chapelles : l'une au lieu dit de St-Auban et l'autre au lieu d'Oze, mesme sans permission d'aulcun supérieur, et par ce moyen lesd. habitans préthandent d'avoir deux services aux dépans » dud. prieur. « Le service de lad[e] cure étoit par cy-devant faict par le prieur, n'y ayant aulcun curé. Ung autre service a esté estabIi, depuis deux années ou environ, au lieu de Chastilhon, et oultre ce, il n'y a pas de longues années que les curés, pour leur portion congrue, n'avoyent que 45 escus, et, après, 50, et en dernier lieu Sa Majesté a réglé lad[e] portion à 200 l. », etc. (vers 1680); — au sujet « du disme de Chastillon-le-Désert, dépandant dud. prieuré » de Véras, et où Henri Boursier exerçait alors les fonctions curiales. L'église n'était qu'une « vielhe masure, couverte de chaulme et despeuplée d'ornementz perroissiaux ». L'ancienne esglise « des ameaux dud. Chastillion et du Désert [fut] ruynée par les malheurs des guerres civilles causées par la R. P. R. ». Le prieuré ne retire des dîmes que 27 l. (vers 1680).

G. 923. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1684-1685. — Retraite de Gap. — « Règlement de l'association » : « Les messieurs qui ont fait la retraite pendant la mission de l'année 1684 et qui se sont signez ci-dessous, sont convenus, pour garder ensemble une union particulière et conserver toute leur vie les bons sentiments qu'ils y ont pris, de faire une association, dite de la Retraite, sous les règles suivantes, c'est assavoir : 1°, que quand quelqu'un desd. confrères sera malade, les autres le visiteront et, en cas de péril, luy feront recevoir les sacremens de l'Église ; 2°, que quand il mourra quelqu'un de l'association, on fera faire un service pour le repos de son âme, où tous les autres assisteront, et pour fournir aux frais et luminaires des susd. services contribueront, tous les ans, chacun 3 s. et demi, qui seront mis entre les mains du trésorier ; 3°, que les susdits associez se confesseront et communieront, si faire se peut, tous les mois ou au moins à chaque bonne fête ; 4°, toutes les fêtes et dimanches, ils emploieront au moins un quart d'heure à quelque méditation ou lecture spirituelle, s'ils savent lire ; 5°, d'abord qu'ils sauront que quelqu'un de lad[e] association aura quelque querelle, ils le porteront à se réconcilier ; 6°, ils feront, tous les ans, chacun une retraite de 4 jours... Et pour que tous les susd. règlements se gardent plus fidèlement, tous lesd. confrères ont volontairemont choisi pour promoteurs desd. retraites qui se feront, tant à Noël pour les uns qu'à Pâques pour les autres, les personnes suivantes, c'est à sçavoir : pour l'ordre ecclésiastique, M. de Melve, doyen de la cathédrale, et pour son substitut, M. Brutinel, sacristain... ; pour M[rs] les gentilshommes, M. de Poligny, et pour son substitut, M. de Camargue, et pour M[rs] les officiers de la justice et bourgeois de la ville, M. Ceyas, avocat, et pour son substitut, M. Philibert, avocat », etc. (vers 1685).

G. 924. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1686 environ. — Visites pastorales. Archiprêtrés. — Itinéraire de l'évêque Marion pendant le cours de ses visites pastorales, avec diverses observations, pour servir à l'un de ses successeurs : « La visite de Mgr de Marion commança au Poët, et comme de Gap au Poët la journée est trop forcée, Mgr peut aller coucher à La Sausse ou à Vitrolles ou à Ventavon, et de là suivre la route de M. de Marion ». — Liste des paroisses du diocèse de Gap, préparée en vue de la division du diocèse en archiprêtrés : « Ste-Euphémie, St-Auban, La Rochette-sur-St-Auban, Rions, Montguers, Montauban, Laborel, Ste-Collombe, Orpierre ; La Charse, Val-Ste-Marie, Pomerol, Bruis, Montmaurin, Rebeiret, Moidans, L'Épine, Montclus, Serres, Piarre, Sigottier, Aspremond, St-Pierre-d'Argenson, St-Martin-d'Argenson, Montbrand, La Beaulme-des-

Arnauds, Agnielle, Aspres ; Corniliac, Cornilion, Lemps, Verclause, Rossieu, Rosans, St-André-de-Rosans, Chauvac, Le Laus, Sorbiers, Montjai, Chanousse, Villebois, Étoile, St-Cerisse, Lagrand, Trescléoux ; Veyne, Oze, Chasteauneuf d'Oze, St-Marcellin, Chabestan, La Bastie-Montsaléon, Plan-du-Bourg, Savornon, Barsac, Chasteauvieux-sus-Veyne, Furméier, Montmaur, La Roche, Mantéier, Les Baux, Rabou, Chaudun, Agnielle-en-Devoluy, La Cluse-en-Dévoluy, St-Disdier-en-Dévoluy, St-Étienne-en-Dévoluy ; St-Julien-en-Champsaur, Chabottes, Buissard, Chabottonnes, St-Jean-de-Montorsier, St-Nicolas-de-Montorsier, Champoléon, Orsière, St-Léger, Ancelle, St-Giraud [1]), La Bastie-Neufve, Bastie-Vieille, Rembaud, La Rochette, Romette, St-Laurens-du-Cros, Laye, La Fare, Poligni, Le Glaisil, Le Noïer, St-Bonnet, St-Pierre de Chaliol, St-Michel de Chaliol ; Corp, archiprêtré, Bennevent, Charbiliac, St-Eusèbe, Infornas, La Motte, Les Cottes, Aubesagne, St-Jacques-en-Valgaudemar, La Chapelle en-Valgaudemar, St-Maurice, St-Furmin, Appres, Quêt, La Salle, St-Laurens-de-Beaumont, Méros, St-Michel-en-Beaumont, Ste-Luce, St-Jean-des-Vertus, St-Bénigne, La Salette, Monestier-d'Ambel, Ambel, Beaufain [2]) ; Mison, Ventavon, Monestier-Allemond, Upaix, Le Poët ; Arseliers, Monteiglin, Eyguians, Laragne, Montrond, St-Genis, Saléon, Lagrand ; Sigoier, Vitrolle, Barcelonnette, Valansa, Lardier, Désert, Chastillon, Esparron ; Tallard, Létret, Chasteauvieux, Neffes, Jarjaies ; Valserres, Piedgu, Venterol, Hurtis, Curban, La Sausse, Péléotier ; La Roche-des-Arnauds, Mantéier, Les Baux, Rabou, Chaudun, Montmaur ; Veyne, Furméier, Chasteauneuf-d'Oze, Oze, Le Saix, Chabestan, Chasteauneuf-sus-Veyne, St-Marcellin ; Aspres, Aspremond, St-Pierre-d'Argenson, St-Martin-d'Argenson, St-Jullien-en-Bauchesne, Annielle, Nostre-Dame-en-Beauchesne, Montbran, La Beaulme-des-Arnauds.

« *Baronnies :* Serres, Bastie-Montsaléon, Savornon, Plan-du-Bourg, Bersac, Montclusi, L'Épine, Pierre, Sigoutier ; Rosans, Ribeiret, Moidans, Bruis, Notre-Dame, Charse, Cornilion, Corniliac, Verclause, Lens, St-André-de-Rosans ; Trescléous, Chauvac, Rossieu, Sorbiers, Montjai, Chanousse, Méruel, Lagrand, St-Cerisse, Ste-Collombe ; Orpierre, Étoile et Villebois, Laborel, Montauban, Rions, Ste-Euphémie, St-Auban, La Roche-sur-St-Auban, Montguers, Plésian ; Sévolian, du comtat d'Avignon, Brantes, id. ; Séderon, Mévolion, Aulan, Barret-de-Lioure, Eyguers, Montbrun, Vers, Ison, Eigalaye, Rallianette ; La Chaup, Éaurres, Sallerans, Balons, Barret-de-Chèvre, Antonaves ; La Beaume-lès-Sisteron, Chardavon, Antrepierres, Chasteaufort, Melan, St-Pierre-Avès, Ribiers, Chasteauneuf-de-Chèvre, Pomet, Barret-le-Haut, Barret-le-Bas ; St-Estienne-en-Dévoluy, St-Disdier, Agnière, La Cluse ; St-Martin d'Ancelle, Ste-Catherine d'Ancelle, St-Lager, Bastie-Neufve, La Rochette, Romète, Rembaud, Bastie-Viellie ; Chabottes, Chabottonnes, St-Jean-de-Montorsier, Champoléon, Orsière, St-Nicolas-de-Montorsier ; St-Barthélemi-de-Buissard, St-Jullien, St-Michel-de-Chaliol, St-Pierre-de-Chaliol, St-Laurent-du-Cros, Laye ; St-Bonnet, La Fare, Le Noier, Poligni, Bénévent, Infornas, Charbillac, La Motte, Les Cottes, St-Eusébi, Aubessagne ; Corp, Lesdiguières, Aspres-lès-Corp, St-Jacques-en-Gaudemar, St-Maurisse, St-Furmin, St-Bereime, St-Jean-des-Vertus, Monestier-d'Ambel, Ambel, Beaufain, Chapelle-en-Gaudemar, La Salette ; La Sale ou Sochons, St-Laurent-de-Beaumond, Meyros, Quet, St-Michel-le-Haut, Ste-Luce.

« *Provance* : Vilhosc, Volonne, Sourribes, St-Genis-de-Drumond, Salignac, Nibles, Feisal, L'Escalle ; Castellar, Malijai, Barras, Mirabel, Vallevoire, Reynier, Esparron, Clamensane ; Vaumeil, Valerne, Thèse, Sigoier-Malpoil, La Motte-du-Caire, Le Caire, Claret, Melve » (vers 1686).

[1]) St-Géraud de La Rovière, comᵉ de Montgardin (cf. G. 926). Ce petit prieuré dépendait de St-Géraud d'Aspres-sur-Buëch, qui lui-même relevait de l'abbaye de St-Géraud d'Aurillac. (Cf. *Chartes de Durbon*, 1893, p. XVII et 401-2.)

[2]) Ici ces mots effacés : « Corp aura jusqu'à Bénévent ».

G. 925. (Liasse.) — 2 pièces ou cahiers, papier.

1686 environ. — Archiprêtrés. — Règlement relatif à l'établissement des « archiprêtres du diocèse de Gap » : «Ayant déjà suffisamment reconnu la pesanteur du fardeau que Dieu a mis sur nos faibles épaules et que nous avions besoin de coadjuteurs pour nous aider à gouverner un si grand diocèse, nous avons pensé que nous ne pouvions en choisir de meilleurs pour veiller sur nos brebis que les pasteurs mesmes que la Providence a chargez de leur conduite. C'est pourquoy nous nous sommes résolus, après avoir invoqué l'assistance du St-Esprit, d'en établir en qualité d'archiprêtres en tous les différens cantons de ce diocèse, comme autant de verges (*sic*), veillantes sur les mœurs et les actions tant des pasteurs que des brebis ; dont les soins et les fonctions seront : premièrement de visiter, tous les six mois, toutes les parroisses qui seront de l'étendue de leur archiprêtré, une fois après Pasque, l'autre après la récolte. Dans ces visites, ils s'informeront 1° de la propreté de l'église, de ce qui y manque et si on y a exécuté les dernières ordonnances de visites ; 2° des vies et mœurs de Mrs les curez, s'ils visitent les malades et s'acquittent bien de leurs fonctions...; 3° de l'éducation de

la jeunesse, s'il y a des maîtres et maîtresses d'école, s'ils sont de bonnes mœurs et font bien leur devoir ; 4° les principaux désordres qui se trouveront actuellement dans les paroisses. Secondement, ils escriront sur leurs registres tout ce qu'ils trouveront de remarquable, dont ils nous enverront copie dans la quinzaine... Troisièmement, nous informeront par lettres... de tout ce qu'ils auront remarqué... Quatrièmement, ils auront soin que les prestres de leur archipresbitérat soient secourus pendant leurs maladies et reçoivent de bonne heure tous leurs sacrements. Cinquièmement, ils auront pouvoir d'absoudre des cas réservez, pendant qu'ils seront archiprêtres, et de faire toutes sortes de bénédictions, exceptez celles où il faut onction. 6° Auront soin de recevoir [les procès-verbaux] des directeurs des conférences et de les envoier tous les 3 mois. Et afin que tous les gens de bien, qui sont nombreux en ce diocèse, puissent, les uns après les autres, nous aider de leurs charitables soins,... nous déclarons que, chaque année, nous ferons de nouveaux archiprêtres, choisissant ceux qui ne l'auront pas encore été et qui s'en seront rendu dignes » (vers 1686).

Division du diocèse de Gap en archiprêtrés. 1° *Gap* : Gap, Rambaud, La Bâtie-Vieille, La Bâtie-Neuve, La Rochette, Romette, St-André-de-Gap, Chaudun, Rabou, Les Baux, La Roche-des-Arnauds et Manteyer ; — 2° *Corps* : Corps, « St-Jacques-en-Valgaudemar », La « Chapelle-en-Gaudemar », Le Glaisil, St-Maurice, St-Firmin, Aspres-lès-Corps, « St-Beresme », St-Jean-des-Vertus, Aubessagne, La Salette, Quet, Ste-Luce, St-Michel-le-Haut, La Salle, St-Laurent-de-Beaumont, « Méros », Le Monêtier-d'Ambel, Ambel et « Beaufay » ; — 3° *Ancelle* : St-Martin-d'Ancelle, Ste-Catherine-d'Ancelle, St-Léger, St-Jean-de-Montorsier, St-Nicolas-de-Montorsier, Champoléon, Orcière, St-Barthélemy-de-Buissard, Chabottonnes, Chabottes et St-Julien-en-Champsaur ; — 4° *La Motte-en-Champsaur* : La Motte, St-Michel-de-Chaillol, St-Laurent-du-Cros, Laye, La Fare, Poligny, Le Noyer, Bénévent, St-Bonnet, Les Infournas, Charbillac, Les Costes et St-Eusèbe ; — 5° *Lardier* : Lardier, le Monêtier-Allemont, Ventavon, Sigoyer, Châtillon, Le Désert, Vitrolles, Barcilonnette, Valença et Esparron ; — 6° *Tallard* : Tallard, La Saulse, Curbans, Urtis, Venterol, Piégut, Valserres, Jarjayes, Lettret, Châteauvieux, Neffes et Pelleautier ; — 7° *Veynes* : Veynes, Furmeyer, Châteauneuf-d'Oze, Oze, La Cluse-en-Dévoluy, Agnières-en-Dévoluy, St-Étienne-en-Dévoluy, St-Disdier-en-Dévoluy, le Saix, Clausone, Chabestan, Savournon, Le Bersac, Plan-du-Bourg, La Bâtie-Montsaléon, Montmaur, Châteauvieux-sur-Veynes et St-Marcellin ; — 8° *Aspres[sur-Buëch]* : Aspres, Aspremont, St-Pierre-d'Argenson, St-Martin-d'Argenson, La Baume-des-Arnauds, St-Julien en-Bochaine, St-André-en-Bochaine, Montbrand, Serres, Montclus, Sigottier et La Piarre ; — 9° *Trescléoux* : Trescléoux, Montrond, Eyguians, Sorbiers, Vaucluse, Chanousse, Méreuil, St-Genis, Lagrand, St-André-de-Rosans, St-Cyrice, Ste-Colombe, Saléon, Montjai, Orpierre, Étoile, Villebois et Laborel ; — 10° *Ste-Euphémie* : Ste-Euphémie, Montauban, La Roche-sur-le-Buis, St-Auban, Le Poëton-sur-St-Auban, La Rochette-sur-St-Auban, Montguers, Eygaliers, Plaisians, Savoillans et Brantes ; — 11° *Séderon* : Séderon, Mévouillon, Aulan, Chauvac, Barret-de-Lioure, Montbrun, Roussieux, Reillanette, Lachau, Vers, Ison et Eygalaye ; — 12° *Mison* : Mison, St-Pierre-Avez, Barret-le-Bas, Barret-le-Haut, Pomet, Ribiers, Châteauneuf-de-Chabre, Le Poët, Montéglin, Laragne, Arzeliers, Éourres, Salerans, Balons, Mirabeau (*sic*), Antonaves et Eyguians ; — 13° *La Charce* : La Charce, L'Épine, Ribeyret, « Montmaurin », Moidans, Bruis, Cornillon, Cornillac, Verclause, Lemps, « Pomier » Rosans et Ste-Marie ; — 14° *Valernes* : Valernes, Authon, Valavoire, Reynier, Esparron, Clamensane, Vaumeilh, Thèze, Sigoyer-Malpoil, La Motte-du-Caire, Melve, Claret, Antraïs, Nibles, Châteaufort et Feissal ; — 15° *Volone* : Volone, La Baume-lès-Sisteron, Chardavon, St-Symphorien, Entrepierres, Auribeau, Mélans, Sourribes, St-Geniès-de-Dromon, Vilhosc, Salignac, L'Escale, Malijai, Barras, Mirabeau, Castellar, Beaudument, St-Martin-de-Thoard, « Roans » et La Pérusse. Total, 216 cures.

G. 926. (Liasse.) — 26 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1681-1687. — Documents divers. — Minute d'une lettre adressée à l'intendant de Dauphiné par l'évêque de Gap, au sujet des reconnaissances que le notaire Armand reçoit pour le Roi à Gap, au détriment de la juridiction épiscopale : « Je serois indigne d'occuper la place que j'ay l'honneur de ramplir, si je souffrais qu'on ravît ainsy ce qui appartient à mon église... Au roy, nostre maistre, ce qui luy appartient, et à mon église de Gap, son bien, son honneur et sa jurisdiction ». En *post-scriptum* l'évêque ajoute : « J'avois pris la liberté de vous recommander nostre pauvre ville de Gap, espérant que vous la soulageriés par le délogement de la compagnie de cavalerie qu'elle a en quartier depuis 4 mois : ses besoins augmentant tous les jours, je me trouve obligé de redoubler mes très humbles prières ». Gap, 17 juil. 1681. — Certificat délivré par le s^r Isnard, greffier de la sénéchaussée de Sisteron, d'après lequel l'appel interjeté par Joseph Poncet et autres contre les prétentions de Louis du Serre, « seigneur abbé de Melve, doien en l'église cathédrale de Gap, prieur de La Motte, et Me Jean-François Martine,

notaire de Vaumeil, rantier dud. prieuré », sera examiné le jeudi suivant. Sisteron, 2 août 1681. — Signification au chapitre de Gap, de la part de l'évêque, d'avoir à assister à l'information qui sera faite contre Pierre Astier, diacre et bénéficier de l'église cathédrale de Gap, 23 août. — Acte d'opposition signifié à l'évêque de Gap, de la part dud. chapitre, appelant comme d'abus de ce que l'évêque vouloit, « seul, connoistre des causes criminelles des sieurs bénefficiers de lad^{e} église cathédrale », et ne voulait point « souffrir que les depputtez dud. chapitre assistent comme juges en l'instruction et jugement, suivant les transactions, sentences arbitralles, statuts et uzages de tout temps observés en lad^{e} église » ; Mre Gaspar de Beauvois, prévôt et syndic dud. chapitre, 27 août. — Compromis entre l'évêque et le chapitre de Gap, « au sujet du procez qui estoit sur le point de naistre », à propos de lad^{e} juridiction. Jusqu'aux fêtes de Noël, « il ne sera loisible à aulcune des parties de rien innover », 30 août 1681. — Prorogation dud. compromis « pour deux mois, après le retour à Gap du voyage que mond. seigneur [l'évêque] est sur le poinct de faire à Paris », 26 sept. 1681. — Certificat en faveur de Pierre Bertrand, « curé perpétuel de Chalancon, » par « le lieutenant de châtelain et aultres plus notables catholiques du lieu de Chalancon,... en l'absance du s^{r} châtelain en chef, qui rézide à Valréas au Comtat,... n'y ayant aussi dans led. lieu à présent aucun consul catholique ». Charles des Andrés, notaire à La Motte-Chalancon, 16 août 1683. — Copie de la lettre écrite par Marguerite Mourel à son neveu Philibert, « confesseur, demeurant à la place à Gap », au sujet de la maladie d'un cousin et de sa profession religieuse. Une poule à Aix coûte 15 sols. Le médecin a ordonné « le potage d'orge », qui coûte 5 s. la livre. Aix, 16 sept. 1685. — Copie de l'ordonnance rendue par Mgr Hervé, évêque nommé de Gap, le 27 oct. 1685, au sujet du mobilier de l'église de St-Julien-en-Bochaine (1685). — Délibération en « conseil général », par les habitants de Serres, suivant laquelle ils demanderont un secondaire à l'évêque de Gap, qui doit se rendre à Serres », dès demain, pour y faire sa visitte », 28 oct. 1685.— « Résignation de la cure de Savournon, soubs le tiltre St-Jacques et St-Philippes, par Me Sauveur Gautier, pour cause de permutation de lad^{e} cure avec la cure du Plan-du-Bourg, soubs le tiltre St-Pierre, tenue par Me Alexandre Toulouse ». Présents : Gabriel Chaix, curé de La Roche-des-Arnauds, et Claude Clément, curé de Beaufain ; Escallier, not., 5 nov. — Dimissions : de la cure de Serres, sous le titre de St-Arey, par Jacques Bonnet, 5 nov. ; — de la cure de St-Pierre d'Argenson par Claude Mayol, 8 nov. ; — de la cure de St-Laurent-du-Cros, par Esprit Amar. Présents : Joseph Marcellin, prieur-curé des Baux, et Sébastien Blanc, greffier de St-Firmin, 14 nov. 1685. — Copies : de l'acte de visite « du prieuré rural sous le titre de St-Géraud de La Rovière de Mongardin », par Charles-Bénigne Hervé, nommé évêque de Gap : « Nous avons trouvé [l'église] couverte d'ardoize, un autel de pierre et les quatre muralhies en bon estat, aveq une porte fermand à clef et deux pettittes fenestres », 10 mai 1685 ; — de l'acte de visite de l'église de « St-Jean et St-Jacques des Vertus aux Costes, mandement de Corp », 29 mai 1685. — Signification d'une ordonnance de visite épiscopale par Isaac Garnier, huissier de l'officialité de Gap, à Pierre-François Brette, prieur-curé de Salerans, « parlant à Domenge Michel, son clerc », 5 janv. 1686. — Procès-verbal de saisie, sur requête du promoteur à l'évêque de Gap, des livres et mobilier dud. prieur Brette, qui « se seroit évadé depuis cinq ou six jours, sachant la venue » ded. évêque, et pour être « l'esglise dud. lieu en très mauvais estat et avoir besoin de quantité de réparations et ornements », 7 janv. — Lettre d'excuses et de démission du prieuré de Salerans par led. Brette à l'évêque de Gap. S'il s'est enfui, c'est sur « les conseils de trop des personnes ». Salerans, 11 janv. — Résignation du bénéfice de Salerans par led. Brette « en faveur de dom Antoine Salva, sacristain de Lagrand, religieux proffés de l'ordre de St-Benoît ou des RR. PP. de l'abaïe et monastère St-André-lès-Avignon, de la réforme de St-Maure », 11 janv. — Démission de la cure de Ste-Luce en Beaumont par Honoré Michel. Gap, 1er mars 1686. — Bref du pape Innocent XI accordant des indulgences à tous ceux qui feront leur mission. Rome, 22 mai 1686 ; visé par l'évêque Hervé. Gap, 22 janv. 1687. — Signification de la part dud. évêque au curé de St-Julien-en-Bochaine d'avoir à se rendre auprès de lui, en cours de visite. Il sera à Aspremont le 12, à Montclus le 13 et le 14 à L'Épine. Veynes, 11 juin 1686. — Démissions : de la cure de Saléon par Jean Ayasse, prieur-curé dud. lieu, 17 déc. 1686 ; — de la cure de St-Jean et St-Jacques des Vertus, par Antoine de Chambeau, prêtre, protonotaire apostolique et curé dud. lieu. Gap, 6 mars 1687. — Copie de l'acte de visite de l'église de Ste-Euphémie, 27 mars 1687.

G. **927**. (Liasse.) — 5 pièces ou cahiers, papiers.

1685-1687. — Requête des habitants de Thèze au sujet des ornements de leur église. Ils demandent que le prieur soit tenu de les fournir et qu'il prélève sur la dîme la 24e des pauvres (vers 1685). — Mémoire du curé de Thèze sur ce sujet. La paroisse est composée « de plus de 400 personnes et servie par le curé et le secondaire à tiltre

perpétuel... Le s[r] prieur, religieux de St-Benoît, réside dans icelle ». Il y a à Thèze les confréries du St-Sacrement et du Rosaire. « Toutes autres doivent estre interdictes, veu le peu de moyen qu'on a dans la paroisse de les entretenir ». Certaines familles « sont en coustume d'estre inhumées dans un lieu vulgairement apellé *Cimetière des Sarrasins* et séparé du cimetière de la paroisse... Elles doivent estre obligées de clorre de murailles ce prétendu cimetière ou inhibées d'y eslire leur sépulture à l'advenir ». (En marge :) « Les ossemens du cimetière des Sarrasins seront transportés dans celuy proche l'esglise, dans un an, et, en après, déclaré profane ». La maison curiale sera rebâtie, etc. (vers 1685). — Mémoire sur les droits que le prévôt de Chardavon avait de présenter aux cures de Châteaufort, Mison, La Baume-lès-Sisteron et Chardavon :« La prévosté N.-D. de Chardavon de La Baume-lez-Sisteron est un bénéfice consistorial, dans le diocèse de Gap, de l'ordre St-Augustin». Suivant les documents anciens, elle était « composée d'environ 32 prieurés monachaux, non conventuels,.. et de environ 18 chanonies conventuelles ou portions canoniales. Ces prieurs sont qualifiés prieurs et chanoines, et il paroît, par ces anciens documens, que le prévost ou le supérieur tenant sa place, les convoquoit par mandement pour se rendre à lad[e] prévôté et assister aux chapitres généraux... Ils exerçoient touts les cures dans les parroisses dont ils estoient prieurs, ainsi que font encor les prieurs de Manteyer, Vilhosc et Barras, qui sont encor en règle, et il leur estoit permis d'aller résider comme chanoines dans le monastère de la prévôté, en faisant servir leurs cures par des prestres annuels et amovibles, comme l'on voit par la disposition du droict. Lors des vacances desd. prieurés, le prévost en pourvoioit *pleno jure*... On produit les provisions : du prieuré de l'églize parroissiale de Ventavon, vacant par le décès de Jacques de Moustiers, données par le prévost en faveur de Jean Eyriez, chanoine de lad[e] prévôté, le 22 sept. 1502, et des autres provisions du même prieuré du 3 oct. 1511...; du prieuré-cure de Villosc... en faveur de messire Melchior Bougerel, le 5 sept. 1654... La pluspart de ces prieurés ont esté mis en commande... et des autres, il en a esté incorporé quelques-uns à la mense de la prévosté, entre autres Chasteauneuf et Mezien, et pour ce qui est de La Baume et Sisteron, ils ont esté de tout tems le titre et le siège de la prévôté. Les quatre cures de ces lieux de Châteaufort, Mézien, Chardavon et La Baume, ont esté tenues depuis un temps immémorial par des curés annuels et amovibles. Il est présentement question d'y establir des curés perpétuels pour satisfaire à l'ordonnance du Roy du 29 janv. 1686 ». Les prieurs de Châteaufort et Mézien sont nommés dans la procédure du 17 janv. 1319, etc. (vers 1687). — Copie incomplète, d'une bulle du cardinal Adrien Cibo, évêque de Porto[1]), vice légat d'Avignon, qui nomme Mathieu d'Agout, prêtre du diocèse de Gap, prieur de St-Laurent de Sigoyer, précédemment prieur de N.-D. de Rourebeau et de St-Martin de Montjai, qu'il avait résignés en faveur de Louis Massot, et à la suite du décès de « Melchior d'Agoût de Sorbiers », son frère (vers 1687). — Procès-verbal de la visite de la « chapelle du Pin », paroisse de Claret, par Charles-Bénigne Hervé, « évêque, comte et seigneur de Gap ». Antoine Russian, fermier du prieuré du Pin, prétend que la clef de lad[e] chapelle est « perdue depuis trois jours ». Tém. Étienne Condollet, curé de Claret, Ant. Barrou, lieutenant du juge de Claret, Jean Rolland, notaire, et Étienne Roche, du « hameau de Roche, paroisse de Claret ». Aussitôt après l'évêque se rend à la chapelle du Pin, qu'il trouve fermée. Tém. Mathieu Davignon, Madeleine Davignon, femme de Jean Renaud, Madeleine Payan, fille d'Étienne, Suzanne Masse, femme de Michel Roche, Marie Autran, femme de Mathieu Davignon, tous du « hameau du Roustelle ». Puis, eu égard à l'heure tardive, l'évêque se retire sans avoir pu entrer dans lad[e] chapelle, ni en visiter les ornements, 9 mai 1687.

G. 928. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 cachet plaqué.

1631-1688. — Bénéfices, chapellenies, etc. — Copie de l'acte de vente par Madeleine Bigonnel, femme de Pierre-Jean Baillaudy, chirurgien d'Orpierre, et fille de feu Nicolas Bigonnel, à Pierre Imbert, dud. Orpierre, d'une terre située au Clot de Lente, moyennant 60 l. et sous la pension annuelle de 6 l. « envers l'hospital-Dieu de ce lieu d'Orpierre », et autres clauses. Témoins : Antoine Ricaut et « Daniel de Aigremont, clerc dud. lieu ». Orpierre, 14 oct. 1631[2]. — Engagement par divers habitants de St-Julien-en-Bochaine, d'agréer « ce que sera fait et demandé au R[me] évesque de Gap et au R[d] père le Dom prieur de Durbon, pour avoir permission de fère fère une tribune au lieu de St-Julien », 20 sept. 1640. — Requêtes à l'évêque de Gap : par les pénitents blancs dud. St-Julien, afin d'être autorisés à édifier une tribune dans l'église, « en attendant qu'ils ayent basti et construit une chapelle... pour pouvoir dire leurs offices ». Autorisation conformé donnée, avec l'assentiment de Pierre Hamin, prieur de Durbon, par le vicaire général Arnaud. Gap, 13 août 1641 ; — par Gaspar Lafare, de Serres, afin d'être maintenu dans le

[1]) Alderano Cibo, évêque de Porto, depuis le 15 févr. 1683 jusqu'au 10 nov. 1687, époque où il fut transféré à Ostie.

[2]) Extrait des minutes de « François de Aigremont », notaire à Orpierre, « au requis du récteur de l'hospital-Dieu de ce lieu », par le notaire Maigre, 15 nov. 1696.

droit d'être enterré dans la tombe de ses ancêtres, « dessous la chère qui est dans l'esglise parrochiale » de Serres (vers 1650). — Copie de l'assemblée des habitants de « Sauvas, terroir du dévot convent et monastaire de Durbon, ordre des Chartreux », au nombre de 23, afin d'obtenir la permission « de faire bastir et ériger aud. lieu de Sauvas une chapelle de pénitents blancs pour y faire les offices ». Ils sont souvent privés des sacrements, surtout en hiver, « à cause qu'ils sont daus un pays montagneux et désert, où la neige leur ferme les chemins, parfois durant quatre ou cinq mois, estant led. lieu de Sauvas distant d'une lieue... de Montmaur, où l'exercice des divins offices se fait ; l'injure du temps ayant causé qu'au passé, ne pouvant avoir libre accès aud. Montmaur, ilz n'ont peu porter leurs mortz pour les faire sépulturer dans le cimetière ». La population « est d'environ 150 personnes, qui vivent sans exercice de religion, pour n'avoir aucun lieu où s'assembler ». Présents : « Jean Bonnardel, bayle ou chastelain » des Sauvas ; Antoine Chaix, sergent ordinaire dud. lieu ; Jean Abren, clerc de Veynes, Pierre et Guillaume Michel, « de Rabioux ». Les Sauvas, 8 sept. 1654.— Acte de fondation de trois messes « à la chapelle de N.-D. de Grâce, à la place publique de Brantes », par « noble Alexandre Falconier, gentilhomme Florentin, gouverneur du château du lieu de Brantes, St-Léger et Savollian, au fait des armes pour le service de Sa Sainteté ». Ces trois messes seront dites la veille ou le lendemain de la Nativité, de l'Annonciation et de l'Assomption de la Ste-Vierge, moyennant « 4 sols pour chacune messe » ; et « pour l'autel dédié à St Antoine de Padoue qu'il a fait bâtir dans l'église dud. Brantes, veut y estre dit une messe », le 13 juin, fête dud. St Antoine ; Antoine Jullian, notaire. Brantes, « dans la maison du seigneur baron dud. lieu », 11 juil. 1657 et 5 fév. 1658. — Arrêt du Conseil privé, suivant lequel le chapitre de Sisteron est exempt de payer le droit de douane sur les blés qu'il recueille « aux prieurés de St-Estienne-de-Ribiers et de Curel, scitués au pays de Dauphiné, tout joignant et contigu le terroyr de Sisteron ». Paris, 10 sept. 1660. — Provisions de la cure de St-Marcellin d'Arzeliers par Gaspar de Beauvoys, docteur, prévôt de Gap et vicaire général de Victor de Méliand, évêque de Gap, en faveur de Pierre-Jacques Meyniel, curé de St-Martin d'Argenson. Gap, 31 juil. 1684 (cachet plaqué de l'évêque de Méliand). — Démission de la cure de Romette par Claude Bernard, entre les mains de « Charles-Bénigne Hervé, nommé à l'évêché de Gap ». Présents : Jacques Simiand, curé de Buissard et François Millon, « curé d'Aspres en Champsaur ». Gap, palais épiscopal, 15 nov. 1685 ; avec renouvellement de lad[e] démission, par le même. Présents : Jean de Ricou, chanoine, et Georges Charles, « docteur en Sorbonne en la faculté de Paris, prebtre et curé de cette ville », 25 janv. 1687. — Accord entre l'évêque de Gap, de Beauvoys et de Ricou, syndics du chapitre, et le P. Adam d'Achard, « recteur du collège d'Ambrun, en qualité de prieur de St-André lez Gap », au sujet des dîmes de la paroisse de St-André, attribuées au s[r] Rizoul, curé. Gap, 11 août 1687. — Copie d'une lettre écrite par l'évêque Hervé au sujet des dîmes de Mison et du payement de la portion congrue du curé dud. lieu, 2 févr. 1688. — Copie de la sommation faite par Pierre Blachier, « prieur-curé du bourg La Baume-lès-Sisteron », à l'évêque de Gap et à « messire Élizéas Allivons, prebtre, chanoine, sacristain, vicaire général en la prévosté Nostre-Dame de Chardavon, et procureur général de Mgr Victor Meilliand, nommé en l'évêché d'Alet, seigneur et prévost dud. Chardavon[1]), décimateur de La Baume », afin d'en obtenir la portion de 300 l. accordée aux curés et vicaires par déclaration royale du 28 janv. 1686. La Baume, 3 juin 1688.

G. 929. (Liasse.) — 5 pièces ou cahiers, papier.

1686-1688. — Retraites et conférences ecclésiastiques. — « Ordre et règlement des conférences pour les ecclésiastiques du diocèse de Gap » (1686). « Il y aura tous les moys une conférence dans chaque archyprêtré du diocèse, excepté les lieux et les temps auxquels la neige empêchera de passer ; et elle se tiendra le premier mardi du mois... Toutes les conférences seront déambulatoires. Chaque parroisse l'aura à son tour... Il y aura un directeur et un secrétaire, qui seront choisis à la pluralité des voix... Les livres dont on doit se servir, après l'Écriture Sainte, sont les interprètres de l'Écriture, les Conciles, les Canons, St Thomas, la Théologie du P. de Rodès,... les casuites Layman, Bonacina, Tolet, etc. Chaque curé envoyera, à la fin de la première conférence, une liste de tous les livres, et on évitera surtout de se servir d'aucun de ceux qui ressentent la nouveauté, ny des livres composez par les autheurs qui en sont accusez ». Objet des conférences : « de l'ignorance des prêtres ; des sacrements en général ; de la nature de baptême, de la confirmation, de la pénitence » (1686). — Règlement relatif à l'ordre et aux jours dans lesquels se tiendront « les ving-trois conferences qui sont establies dans le diocèse ». Toutes les conférences sont divisées en trois *routes*. La 1[re] « route comprand les conférances de St-Martin-d'Ancelle, celle

1) Victor-Augustin de Méliand, nommé évêque de Gap le 21 juil. 1679, préconisé le 25 sept. 1680, fut transféré à Alet le 27 juin 1684, mais il n'obtint ses bulles que le 1[er] juil. 1692. Entre temps, il avait été nommé prévôt de Chardavon. Il résigna son évêché d'Alet en octobre 1698 et mourut à Paris le 23 sept. 1713.

de St-Bonnet, celle de Corp, celle de St-Laurans en Beaumont, celle de Dévoluy et celle de Veyne... Seconde route. Cette route comprand les conférances de Lardier, de Mison, d'Orpierre, de Séderon, de Montbrun, de Ste-Euphémie, de Rosans, de La Charse, de Serres et d'Aspres... Troisième route composée des conférances de Tallard, de Valerne, de St-Genis, de Volonne, de Malijay et de celle de Ribiers ». Gap est en dehors de cette division (vers 1686). — Règlement concernant « l'ordre et la méthode ordinaire que l'on garde en la conférance ». Abrégé de ce règlement: « La compagnie s'estant choisie, à la pluralité des voix, les officiers qui luy sont nécessaires, sçavoir : un directeur, deux adcistans, un secrétaire, un pour interprêter l'Escriture Saincte, un pour faire la récapitullation de la conférance précеddante ; un pour exposer l'autheur de la théologie moralle que l'on suict en la mesme conférance ; un proposant pour former deux difficultées sur la matière que l'on traicte ; un solliciteur des malades et pour avoir soing des services des confrères deffuncts ; des cérémoniaires communs, et des particulliers pour les cantons auxquels l'estendue occupée par ceux de la conférance [est] divisé ; des sacristains pour décorer et préparer l'esglise où la compagnie se doibt assembler pour faire quelque sollennité et services ; des députés pour recevoir et bien accueillir Messieurs les externes, quand il en vient en l'assemblée ; des œconomes pour préparer le disner le jour de la feste de la conférance et encore le jour d'un service pour un confrère de la compagnie, laquelle a résolu de n'estre point à charge, en aucune façon, aux héritiers ; et un portier : le tout, comme il sera dict amplement au chapitre des officiers, où l'ordre et la fonction d'un chacun sera marqué » (vers 1686). — « Advis de conséquence à M^rs des conférances touchant quelques-unes de leurs obligations particulières,... extraits... du 7e chapitre du règlement » (vers 1688). — Requête présentée à l'official du diocèse par le s^r Faure, promoteur, pour obtenir que les curés de Barret-le-Haut, Vers, Montbrun, Val-Ste-Marie, La Piarre et Savoillans soient contraints de se rendre au séminaire de Gap pour y faire leur retraite annuelle, conformément à l'ordonnance « publiée au synode tenu le 1er d'avril de l'année 1688 et reçu unanimement de tous, comme un moyen très nécessaire pour leur salut ». Injonction conforme auxd. curés, par l'abbé du Ronceray, vicaire général, et Beauvoys, vice-gérant. Gap, 5 déc. 1689.

G. 930. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1686-1688. — Retraites et conférences ecclésiastiques. — Lettre circulaire de l'évêque Hervé aux archiprêtres de son diocèse pour les informer qu'il a établi « les exercices de la retraitte spirituelle pendant 8 jours », qu'il donnera lui-même, « du moins pour les premières fois... Nous avons partagé tous M^rs nos ecclésiastiques en 6 bandes, pour faire successivement ces exercices, partie depuis Pasques jusqu'à la Pentecoste, partie depuis les moissons jusqu'à l'Advent. Il y en aura 40 en chaque bande, dont nous vous envoyons les noms à l'esgard de ceux qui sont de vostre archiprêtré, affin que vous les advertissiés, s'il vous plait, d'apporter leur surpelis, bonet quarré, un *Nouveau Testament* et autres livres de dévotion qu'ils auront, une écritoire, du papier, etc. Et attendu que le séminaire où se doivent faire lesd. retraittes n'est pas encore fourny de tous les meubles nécessaires, il faudra que chacun fasse apporter une paire de draps aveq soy. Tout le reste sera fourny par le séminaire, où leur pension ne sera que de 10 sols par jour. Pendant qu'il y aura 40 curés à la retraitte, 40 autres, leurs plus voisins, serviront leurs cures par *biscantando*... Personne ne se pourra dispenser de ces retraites, et, en cas de maladie, seront tenus de nous envoyer leurs excuses par écrit, signés d'eux et de leurs archiprêtres, ou de deux curés leurs confrères... Cette lettre n'est pas une simple exhortation, mais un ordre très exprès... La première retraite commencera le jour même de notre synode, au soir, 15e du mois de may ». Gap, 8 avril 1686. — Signification de lad^e lettre aux curés de l'archiprêtré : d'Aspres-sur-Buëch, avec la signature de chacun d'eux, 6 mai ; — d'Ancelles, id., 23 avril ; — de Ste-Euphémie, 15 mai 1686. — Lettres à l'évêque de Gap, par : Chaix, curé d'Ancelle, au sujet des nouveaux convertis et des conférences ecclésiastiques : « Les nouveaux convertis de ma paroisse travaillent à se confesser ; il y peut avoir environ 45 communians, dont hyer s'en confessa la moitié, attendant de confesser aujourd'huy le reste ; il est vray qu'il y en a quelques uns qui ne le font pas de la bonne manière ; on verra ce qui seront dans la suitte. Ils [le] font peu à peu dans les autres paroisses de l'archiprêtré, comme Orcière et La Plaine ou Chabottes. Je n'ay peu apprendre positivement ce qu'on fait à St-Jullien, pour avoir esté tiré de nostre conférance, que nous avons tenu le 30 may dernier à Ancelle, pour disposer les choses, et le 11 de ce mois de juin, à Orcière, quoiqu'on n'ait peu encores travailler sur les matières données par V. G., pour n'avoir pas encores les coppies de ses règlemens : ce qu'on fera pour le 9e du mois de juillet, où la conférance se tiendra à St-Pierre-de-Chailiol ; le 13 d'aoust, en Champolléon ; le 4 septembre, à St-Michel ; le 1er octobre, à St-Nicolas ; le 6 novembre, à St-Léger ; le 3 décembre, à Chabottonnes, et le 7 janvier, à Chabottes. M. le prieur de St-Jean n'y a point assisté à cause de sa vieillesse, ny

celuy de Ste-Catherine[-d'Ancelle,] non plus que celuy de St-Barthélemy. Ainsi on n'a peu encores assigner la conférance dans leurs parroisses... Tous le reste des règlemens s'est assés bien observé, avec édification et utilité pour les parroisses, s'y confessant beaucoup de monde... Quand à la mission du R. P. Rostain, elle est fort utile. Il prend beaucoup de peine et il est bien écouté. Il prêche tous les soirs, le matin fait la prière et ensuitte il donne une très belle explication de la messe, comme le prebtre est à l'autel. Cela est fort utile pour tous ». Ancelle, 15 juin 1686 ; — parBalhasar Jean, curé de Valernes : « A mon arrivée du synode, j'escrivis à Mrs les ecclésiastiques de nostre archiprestré de Valerne de se trouver à Vaumeilh, le 28e de may ; ce qu'ils firent. Là, ils choisirent, à la pluralité des voix, M. Donet, curé de Thèze, pour directeur, et M. Motte, secondaire de La Motte, pour secrétaire. Ils firent une liste alphabétique des paroisses où les conférences se doivent tenir. Ils en firent une autre de Mrs les ecclésiastiques qui doivent débiter la parole de Dieu... Permettés-moy de vous dire que, pendant l'octave de la Pentecoste, j'ay demandé au Souverain Pontife de vous changer en un chapeau rouge la prétieuse calote noire dont V. G. me gratifia, et il me semble qu'il me fait entendre qu'il vous vouloit à Gap, comme il avoit voulu à Genève St François de Sales ». Suit la liste des livres composant sa bibliothèque : « 1. La sacrée Bible ; 2. Le St Concile de Trente, avec les déclarations des SS. et EE. cardinaux, et son *Catéchisme ;* 3. La Somme du 5e docteur de l'Église, avec son abrégé par Hagona, jésuiste ; 4. Barradas, sur les Évangiles ; 5. Tirin, sur l'Escriture ; 6. Mendoça, sur les Roys ; 7. *Théologie* de Becan ; 8. Léon le Grand, avec les petits Pères, par Théophile, jésuite ; 9. Le *Jardin* de Marcance ; 10. Le *Trésor* de Gavantus ; 11. *La dignité des prestres*, par Molina le Chartreux ; 12. *La Pratique* de Molin ; 13. *Les Méditations*, *Soliloques et Manuel* de St Augustin, de St Anselme, St Bernard et d'Idioter *(sic)*; 14. Le *Manuel* de Busce ; 15. *Le Bon curé*, par d'Ognon,chanoine de Verdun; 16.*L'office d'un curé*, par Possevin ; 17. La *Philothée* et *Entretiens* de St François de Sales ; 18. La *Vie de St Ignace de Loyola*, par Maphée, jésuiste ; 19. *Le dénuement de l'âme*, par le P. Alex, capucin ; 20. *Les pensées chrestiennes ;* 21. *La doctrine* de Bellarmin ; 22. *La désoccupation des créatures ;* 23. *Le Chrestien intérieur ;* 24. *La sagesse évangélique*, par Caussin ; 25. Bonacina ; 26. Bertaud ; 27. *Brevis notitia*, etc., par un jésuiste de Palerme ; 28. La *Méthode* de Gomar ; 29. Les *Sentences* de Bourdoise et du P. Yvan ; 30. La *Géographie* du P. Labbe ; 31. Le *Dictionnaire* de Broissinière ; 32. La *Vie des saints*, par Bonnefons ; Gerson, et quelques autres des humanités ». La lettre se termine par un compliment et la signature du curé en grec. Valerne, 15 juin 1686. — Liste des ecclésiastiques de la conférence de Valernes : « André Peyrotte, curé de Nible ; Antoine Lafont, c. de Reinier ; Balthazar Jean, c. de Valerne, archiprêtre ; Christofle Ferriol, secondaire de Valerne ; Esperit Amayon, servant à St-Marcellin ; Estienne Condoulet, curé de Claret ; Estienne Roman, c. de Melve ; François Paret, secondaire de Vaumeilh ; Gaspard Gastaudi, c. de Sigoyer ; Honoré Autran, c. de La Motte ; Honoré Gontin, c. de Clamensane ; Jacques Gérard, prieur de Melve ; Jean Amieilh, secondaire de Sigoyer ; Jean Fort, curé d'Esparron ; Jean Laugier, secondaire de Claret ; Jean Motte, secondaire de La Motte, secrétaire ; Joseph d'Aigremont, curé de Vaumeilh ; Joseph Paret, sacristain de Thèze ; Pierre Reboul, curé de Châteaufort ; Sébastien Donet, curé de Thèze, directeur. La conférence prochaine se tiendra à Châteaufort, le 30e juil. 1686. Messire André Peyrotte y faira l'instruction » ; — par le même : « Le R. P. Spitalier, prestre de l'Oratoire, supérieur et directeur du séminaire d'Arles, natif de Digne, est venu passer l'esté avec M. de Chasteaufort. Il en avoit faict autant l'esté passé, prêché et administré les sacrements, avec l'approbation de M. le prieur de Ribiers, pour lors vostre official. Il m'a demandé si j'avois la faculté d'approuver. Je luy ay répondu négativement. Il m'a demandé d'en escrire à V. G. Je le fais... et la supplie de voir si, *in repentinis*, elle m'oseroit fier semblables permissions, avec promesse d'éviter l'abus... Difficilement nous pourrons nous assembler les mois de décembre, janvier et février, à cause de la variété du temps et des petits jours d'alors... M. le sacristain de Thèze, pour mieux estre sous vos estendards, renonce à la moynerie. Il n'est ny veut estre profès : *Utinam velit esse perfectus !* » Valernes, 3 juil. 1686.—Procès-verbal de la conférence de St-André-de-Rosans, composée des curés de L'Épine, Ribeyret, Moidans, Rosans, Verclause, Lemps, Roussieu, St-André et Chauvac. Ont été nommés : directeur, Gaspar Sarrobert, curé de St-André-de-Rosans ; secrétaire, Jean Reymond, curé de Rosans. La prochaine conférence se tiendra à Rosans, le 19 novembre, et Jean Cotte, curé de Chauvac, y prêchera, 1er oct. 1686. — Lettre de M. Julien, curé d'Esparron, suivant laquelle la conférence d'octobre se tiendra à Valença et celle de décembre, à Barcillonnette. Esparron, 10 oct. 1686. — Lettre adressée à « M. Giraudy, aumosnier de Mgr de Gap, à Charence », par Pascal, de Gap : depuis que M. Charles est archiprêtre, il ne lui a point donné de sujet de conférence, Gap, 18 août 1687, etc.

G. 931. (Liasse.) — 26 pièces ou cahiers, papier.

1686-1689 environ. — Conférences ecclésiastiques, etc. — Mémoires divers sur : le conseil des évêques ;— la transubstantiation ; — l'ignorance des prêtres, par le curé d'Urtis;— la confirmation, par le curé de Reillannette; — le même sujet, par Giraud, curé de Montbrun ; — la pénitence, par le même ; — le même sujet, par J. Raymond, curé de Rosans ; — la confirmation et la pénitence, par le curé de Quet ; — la pénitence par le curé de Laborel ; — le même sujet, par « Dumon, curé du Poëton » ; — les sacrements en général, par J. Reymond, curé de Rosans ; — l'obligation qu'ont les ecclésiastiques de travailler au salut des âmes ; — l'amour de J.-C. ; — l'invocation des saints ; — la croix soufferte patiemment;—les images, etc. (vers 1686-89). — Discours sur la vocation religieuse (id.). — Oraison, secrète et post-communion pour demander à Dieu un héritier au roi de France. — Cantique pour les quarante heures, sur l'air : *Adieu plaisir si plein de charmes :*

Vous qui connoissés les offenses
Que des Chrétiens commettent contre vous,
De la rigueur de vos vengeances
Ah ! Seigneur ; ah, Seigneur, préservés-nous !...

G. 932. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1686-1690. — Administration du diocèse de Gap. — Requête des habitants de St-Martin-d'Argenson à l'évêque de Gap, pour s'opposer à l'union projetée de leur paroisse à celle de St-Pierre d'Argenson : « De tout temps immémoré, le service divin a toujours esté fait aud. lieu de St-Martin... En temps d'hiver, il leur seroit impossible de pouvoir aller dud. St-Martin aud. St-Pierre, pour assister aux divins offices, à cause de la quantité des neiges qu'il tumbe en ce païs-là, attandu que, parfois, ilz ne peuvent sortir de trois mois... Il en pourroit de mesmes arriver, en esté, parce que, lorsque la rivière de Chauranne, quy est entre led. lieu de St-Martin et St-Pierre, vient débordée, il est impossible de la pouvoir gayer sans danger de la vie, comme il est arrivé il y a peu de temps à des soldatz quy se sont noyés, lorsque les trouppes passent lad[e] rivière, en ayant souvent trouvé de mortz dans lad[e] rivière lorsque led. débordement a cessé », mai 1686. — Copie d'une consultation des avocats du parlement d'Aix Peissonel et de Cormis, pour savoir si l'évêque de Gap est tenu de contribuer à l'augmentation de la portion congrue du vicaire de Mison, à raison des dîmes qu'il perçoit au quartier de La Silve. Aix, 3 avril 1687.—Copie d'un compte de 800 l. entre Louis du Serre, seigneur de Melve, doyen de l'église cathédrale de Gap, et Raymond du Serre, seigneur de Thèze, « de l'ordre de St-Lazare, son nepveu ». Gap, 10 avril 1687. — Démission de la cure du Saix, sous le titre de St-Vincent et Ste-Catherine, par Jean-Antoine Bellon. Tém. Joseph Nicollet, notaire, et François Bozonnier, de Gap, 10 juin. — État des réparations à faire à l'église de Séderon, dressé par Antoine Vallier, maître maçon de Sault, 5 juil. — Démission de la cure de St-Martin-d'Argenson, par Honoré Berluc. Tém. Pierre Farnaud, curé de Prunières, et Étienne Savournin, d'Embrun. Gap, 30 juil. — Quittances de 812 et 1.100 l. données par le s[r] de Servoules au prévôt de Beauvois. Gap, 4 et 19 sept. 1687. — Copie de la lettre adressée par l'évêque Hervé à « M. de Lancluse », au sujet de la sentence qui le condamne à contribuer au payement de 100 l. d'augmentation de la portion congrue du prieur de Mison. « Mandés-moy si mon frère est à Paris et positivement quand il y reviendra ». Sigoyer, 7 déc. 1687. — Ordonnance de l'intendant Bouchu prescrivant d'emprisonner à Gap « le nommé Masseron, nouveau converti », qui tient escole publicque dans la paroisse de Veynes, sans en avoir obtenu la permission de M. l'évêque de Gap et au préjudice des deffenses qui lui ont esté faites plusieurs fois de s'ingérer dans cette fonction ». Grenoble, 26 fév. 1688. — Provisions des prieurés de St-Pierre de Corps et St-Pierre du Monêtier-d'Ambel, vacants par démission de Hugues-Humbert de Servien, en faveur de Félicien de Boffin, clerc du diocèse de Grenoble, par Gaspar de Beauvoys, prévôt et vicaire général de Gap. Présents : Paul Allemand, curé de La Rochette, et François Vachier, sous-diacre. Gap, 28 juin 1688. — « Estat de l'évaluation faite par Gaspar Gastinel, chanoine de l'église cathédrale de Sisteron, et Elzias Allivons, chanoine, sacristain de la prévosté de Chardavon, de ce que peut rendre, bon an, mal an, la disme du prieuré de St-Marcel de La Baume, fauxbourg de Sisteron » : à la manse de l'évêché de Gap, 129 charges de raisins, 54 charges de froment et 20 agneaux ou chevreaux ; à la prévôté de Chardavon, « pour le cartier appellé Le Plan des Tines », 158 charges de raisins, 9 charges de froment et 6 agneaux. La charge de raisins vaut 40 sols ; celle de froment, 10 l. et chaque agneau ou chevreau, 30 s. La dîme de l'évêché peut valoir 828 l. par an et celle de Chardavon, 415 l. d'après les comptes des collecteurs des « dix dernières années ». Sisteron, 21 fév. 1689. — Requête par le promoteur Capponi contre le chanoine Louis Bérard, et décision de l'évêque de Gap : « Attendu la saison présente qui nous invite, après une assés longue absence de nostre diocèse, de faire quelque course ou visite dans plusieurs parroisses, particulièrement dans celles où il y a le plus de nouveaux

convertis, à cause de l'estat présent des affaires, et ne pouvant par conséquent estre ny résider assiduement dans la ville pour continuer la procédure dont est question, renvoyons la continuation d'icelle et jugement, jusques à ce que nous soyons en estat de vacquer par nousmesmes, au s^r de Beauvois, vice-gérant de l'officialité ». Gap, 5 mai 1689. — Mémoire justificatif du s^r Toulouse, curé de Savournon, contre Sauveur Gautier, curé du Plan-du-Bourg, 17 janv. 1690. — Requête des habitants : de la paroisse de St-Martin d'Ancelle contre Jean Chaix, leur curé (vers 1690) ; — de la paroisse de St-Firmin, pour le rétablissement de la chapelle du village de La Broue, sous le titre de la Ste-Trinité, qui, faute d'entretien, avait été abandonnée et servait « de retraicte aux bestiaux, depuis quelques années » (id.).

G. 933. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1687-1692. — Difficultés entre l'évêque et le chapitre. — Transaction entre Charles-Bénigne Hervé, nommé évêque de Gap, et le chapitre, au sujet de l'exercice de la juridiction sur le clergé de la cathédrale. Il est convenu que la sentence arbitrale de 1604 sera exécutée et que l'évêque « pourra punir tous les crimes ecclésiastiques ou contreventions aux ordonnances générales qui auront esté faites pour led. diocèse, soit que les délits ayent esté commis par lesd. sieurs doyen et chanoines, ou par les autres bénéficiers ou ecclésiastiques de lad^e église, à la charge d'appeller led. s^r doyen et un autre chanoine qui sera nommé par le chapitre, et en cas que led. doyen soit partie, deux des chanoines de lad^e esglize, lesquels n'auront ensemble qu'une voix, le tout à la forme du concile de Trante, sess. 25, chap. 6 ». Présents : Pierre Gaillard, archidiacre, Gaspar de Beauvois, prévôt, François Brutinel, sacristain, Jean Le Gay, Étienne Richaud de Servoules, théologal, Pierre d'Abon et Jean de Ricou, chanoines. Tém. : Michel Allard, fils de Dominique, de Gap, Grégoire Escallier et André Clément, de La Saulce. Gap, « dans la sacristie », 19 nov. 1687 (5 copies). — Mémoire suivant lequel le chapitre de Gap s'est maintes fois opposé à la nomination faite par le Roi du doyen dud. chapitre : « Le s^r de Melve, cy-devant doyen, estant mort le 13 d'avril 1687, M^rs du chapitre s'assemblèrent, et, sans avoir égard à l'ouverture de la régale ny au décret du Roy, ils éleurent le s^r abbé de La Pérusse... Le s^r de La Pérusse estant mort environ le 15 oct. 1687, nonobstant l'élection que le Roy avait faite du s^r abbé de Ronceray, dez le 15 aoust dernier, pour doyen, et dont ils avoient mesme desjà receu les complimens par la bouche du s^r curé de Gap, et à la santé duquel le s^r Gaillard et trois autres dignités du chapitre beurent à la table de M. l'évesque, le 10 oct., le qualifiant leur doyen régaliste, nonobstant cela, dis-je, led. s^r Gaillard fit assembler le chapitre, comme première dignité, au deffaut du doyen,... vers la fin d'oct. 1687,... et un écolier, neveu dud. s^r Gaillard, paru en chapitre et demanda le doyenné pour le s^r Morel, conseiller de Grenoble, cousin dud. s^r Gaillard, et fut dit par le chapitre qu'il estoit expédient d'élire ce conseiller, comme estant homme capable de soutenir les droits du chapitre contre la régalitté : ce qui fut fait ». Quand le s^r Charles, procureur de l'abbé du Ronceray, voulut prendre possession du doyenné, le s^r Morel et le chapitre s'y opposèrent. Le 7 février 1688, l'archidiacre Gaillard, « parlant de son doyen, en présence de plusieurs personnes de considération, un de la compagnie luy ayant demandé s'il parloit de M. de Ronceray, éleu par le Roy, il répondit : « Non, je parle de M. Morel, notre doyen du chapitre » ; et « dit le lendemain, en la mesme compagnie, parlant dud. s^r du Ronceray, qu'il n'estoit pas encore paisible, pour avoir assisté au cœur ». Le s^r du Ronceray, après son arrivée à Gap, en déc. 1687, ne fut point admis par le chapitre à prêter son serment. Le s^r de Ricou, lors des élections, dit que, si on voulait le nommer, il soutiendrait son droit et, « si on ne lui faisait justice en France, il écriroit au Pape pour s'en plaindre ou luy en iroit demander luy-mesme justice » (vers 1690). — État des frais faits lors d'un voyage « à Grenoble pour le chapitre contre M. de Ronceray » : 1691, 8 janv., départ de Gap et dîner aux Diguières, 5 s. 6 d. ; « à Chans, pour la collation et passage du pont », 4 s. ; vers 7 heures du soir, arrivée à Grenoble ; le 10, « au chirurgien, pour me faire faire le poil, pour 42 jours, 2 l. 5 s. ; le 16, « pour l'extrait de l'estatut de 1336 et une coppie de celuy de 1315, coppie de l'albergement du mollin de St-Laurens, coppies des recognoissances du Mollin-Neuf, comprins le papier marqué », 2 l. ; le 17 janv., « pour deux fagotz de bois », 5 s. 6 d. ; le 3 févr., au procureur Lambert, 52 l. ; le 7, reçu du s^r d'Abon, 19 écus blancs de 3 l. 2 s. ; une pièce de 15 s. 6 d. et une de 3 s. 6 d., et 2 sols en monnaie, en tout 59 l. 19 s. « Le mesme jour, on fit proclamer la diminution desd. escus à 3 l. 1 s. pièce et par ainsy faut diminuer sur lesd. espèces 19 s. 3 d., reste 58 l. 19 s. 9 d. » le 28, payé à Mlle Marion, « pour ma despense de 50 jours, despense du vallet, estreyne de servente, 47 l. 10 s. », etc. (1691). — Copie d'une consultation donnée à Grenoble par A. Lambert, au sujet de la juridiction de l'évêque, sur le clergé de la cathédrale de Gap. Il a examiné les mémoires des parties, la bulle d'Alexandre III, du 3 sept. 1176, les transactions du 5 févr. 1604 et 19 nov. 1687. Il croit qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter au dispositif

de ladᵉ bulle. Les transactions de 1604 et 1687 ont été faites pour régler l'exercice de la juridiction épiscopale. Le chapitre peut obliger les curés de la cathédrale à observer les règlements et usages par des censures, « comme suspensions à temps, retranchement de distributions aussi à temps, et autres peines légères pour lesquelles il n'est besoin d'instruire des procès criminels ». Grenoble, 27 mars 1692.

G. 934. (Liasse.) — 1 placard, in-folio maximo, papier, imprimé.

1694. — Ordonnances synodales. — « Extrait abrégé des ordonnances sinodales de Mgr Hervé, évesque, comte et seigneur de Gap », en 45 articles (1694) : De l'habit, tonsure et modestie des ecclésiastiques (art. 1-6). « L'abus et l'immodestie des perruques ou bonnets à poil qu'on met en forme de perruque, nous oblige de les défendre à tous ecclésiastiques ». — Des mœurs et études ecclésiastiques (art. 7-12) : « Ordonnons qu'ils continueront, tous les ans, de faire une retraite spirituelle, pendant huit jours, dans notre séminaire ou autre lieu que nous leur indiquerons; que chacun s'y trouvera à son rang et dans le tems porté par notre ordonnance de 1688, et en six bandes différantes, trois desquelles seront au printems et trois à l'automne,... à peine d'y passer quinze jours au lieu de huit... Les conférences seront continuées chaque mois, et les réponses d'icelles, données par écrit, selon le règlement fait et publié dans nos précédens sinodes ». — Du culte et service divin (art. 13-19). « Tous les ecclésiastiques sçauront et observeront les cérémonies contenues au Cérémonial et Rituel romain, et ainsi qu'elles sont expliquées par du Moulin, ensemble le chant Grégorien ». — Police ecclésiastique (art. 20-35). « Les ecclésiastiques n'étant pas du diocèse, qui y viennent prendre des cures et qui n'ont cependant jamais été dans nostre séminaire, y passeront deux mois avant d'exercer les fonctions de leur cure, afin d'apprendre la discipline, cérémonies et règles du diocèse, pour agir uniformément avec les autres... La disette d'ecclésiastiques et la multitude des services qui se trouvent vaccants dans le diocèse, nous oblige de deffendre à tous les prestres qui n'ont pas des titres de bénéfices demandant résidence ailleurs d'en sortir, sans nostre permission, pour rester dehors plus d'un mois... Défendons à tous les ecclésiastiques de faire dans les églises aucunes publications des choses prophanes ou affaire temporelles que de nostre permission [1]), sauf de les faire faire à la porte de l'église, au sortir des offices... Tous les cimetières seront ornez d'une croix décente et entourés de murailles, dans six mois... Défendons à toutes sortes de personnes de tenir les écoles sans avoir été par nous examinés et approuvés par écrit, sous peine d'interdiction *ipso facto* de l'entrée de l'église et autres de droit; déclarant que les hommes qui auront cette permission ne pourront admettre les filles aux écoles des garçons, ny les femmes, des garçons aux écoles des filles... Comme il est nécessaire d'avoir des promptes réponses aux lettres circulaires que nous écrivons de tems en tems aux curés et ecclésiastiques de ce diocèse, soit pour les affaires de l'Église, soit pour celles de l'État, et souvent par ordre exprès de Sa Majesté, et que souvent lesd. réponses ou ne nous ont point été faites ou l'ont été trop tard, nous sommes obligés d'ordonner que doresnavant, lorsque nous enverrons des lettres circulaires aux archiprêtres de ce diocèse, ils nous en accuseront par écrit réception et enverront incessamment des copies à tous les ecclésiastiques de leurs archiprêtre, desquels ils tireront récépissé desd. copies; et iceux ecclésiastiques seront obligés de remettre ausd. archiprêtres, dans la huitaine, leur réponse, et en tireront décharge d'icelui; après quoi, lesd. archiprêtres nous enverront toutes lesd. réponses ou extraits d'icelles, dont prendront aussi, pour leur décharge, un récépissé ». — Des sacrements (art. 36-45). « La lampe brûlera tout le jour devant le St-Sacrement... Pour cet effet, on fera une ou deux queste d'huile pendant l'année ». « Toutes les permissions de prêcher, confesser, catéchiser, de faire des processions, d'exposer le St-Sacrement, d'ériger ou continuer des confrairies, d'avoir des chapelles domestiques ou autres hors des églises, fondations, établissements, statuts et généralement toutes autres permissions quelconques accordées ou confirmées soit par mes prédécesseurs, soit par nous-mêmes, nous soient rapportées dans six mois, pour être par nous le tout examiné, continué ou discontinué », etc. (sans date).

[1]) Ces quatre mots, ajoutés après coup, sont manuscrits.

G. 935. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1688-1694. — Curés de Gap, religieux, etc. — Requête présentée à l'archevêque d'Aix par « Pascal, docteur en théologie, et Georges Charles, aussy docteur en théologie de la faculté de Paris, tous deux curez en l'église parroissialle de la ville de Gap, estant seule en ladᵉ ville, s'estandant beaucoup au dehors jusqu'à quatre ou cinq lieues de circuit, mesme en des montagnes difficilles et souvent couvertes de neiges, contenant plus de 4.000 personnes, entre lesquelles il y a nombre de nouveaux convertis et une ignorance presque universelle pour les choses de la religion. Ils ne peuvent, eux deux, ordinairement survenir à tous les besoins spirituels et encore

moins, durant le caresme, qui est presque l'unique temps auquel les peuples se présentent le plus pour l'instruction, à cause que la pluspart des religieux de lad^e ville s'absentent pour aller à leurs stations... En sorte qu'il leurs est nécessaire d'avoir des vicaires... La messe paroissialle et le prosne ne sont que trop souvent obmis... Et d'autant que Mgr l'évêque de Gap, l'un de vos suffragants, fait difficulté d'entendre à la présente réquisition, en laquelle il est partie intéressée, avec son chapitre, ils ont recours à vostre authorité pour leur estre sur ce pourveu,... ordonner que les suppliants auront deux ou trois vicaires, auxquels sera payée par chacun an, à chacun, la somme de 150 l. suivant la déclaration du Roi ». Ordonnance, pour être communiquée aux intéressés, rendue par « Daniel de Cosnac, évêque et comte de Valence et de Dye, nommé archevesque d'Aix, vicaire général ». Paris, 22 juil. 1688. L'avis de l'évêque de Gap est que « de tout temps il n'y a eu dans lad^e ville que le nombre de prestres qu'il y a présentement, que celluy des peuples n'y est pas augmenté, non pas mesme par la conversion des hérétiques, quy y sont en très petit nombre, et que lesd. sieurs concurés y sont fort soulagés par les quatre communautés religieuses de la ville et par tous les autres ecclésiastiques approuvés;... qu'en cas qu'un troisième prestre fust jugé nécessaire, on pourrait soulager, tant l'évêché de Gap que le chapitre, quy ont esté presque ruynés par l'augmentation des portions congrues, en réduisant lesd. concurés de Gap à un seul et metant à la place d'un d'iceux deux secondaires, d'autant... qu'il arrive rarement que deux curés de cette sorte soint sans contestation », etc. Charance, 24 mai 1689. — Procurations en blanc, données par Georges Charles, l'un des deux curés de Gap, par-devant deux notaires. Paris, 7 avril 1690, et « Séminaire des Missions étrangères », 10 nov. 1690.— Requête présentée par P. Juglar, promoteur du diocèse de Gap, à l'archevêque d'Aix, afin d'obtenir la nomination de deux vicaires en remplacement du curé Charles, qui s'était démis de son titre entre les mains du chanoine Brutinel, sacristain du chapitre de Gap, « patron desd. cures, avec consantement qu'il soit réuny à celle qui reste, à la charge, toutesfois, d'establir et metre en sa place deux secondaires ». Ordonnance de « soit montré aux parties », par l'archevêque d'Aix. Aix, 26 mars 1691. — Avis donné sur ce sujet par l'archidiacre Gaillard, qui soutient l'incompétence dud. archevêque, attendu que, d'après « les status de Dauphiné, les subjectz delphinaux ne peuvent estre tirés hors de lad^e province,... la pratique contraire ayant esté déclarée abusive par plusieurs arêtz des parlements... du 30 juin 1638, contre le seig^r archevesque de Lyon ; même M. le Procureur général... s'estant pourveu, en 1662, donna requeste pour obliger led. seig^r archevesque d'Aix d'en establir un (official), outre que les seigneurs archevesque d'Ambrun et évesque de Gap sont obligés, comme ils font, de tenir des officiaux forains dans le ressort du parlement de Provance » (vers 1691). — Lettre d'envoi, par les curés de Gap Pascal et Giraudy, d'un mémoire relatif aux difficultés qu'ils ont au sujet des sépultures dans les églises des religieux, surtout des Dominicains. Gap, 12 juin 1692. — Dans ce mémoire, lesd. curés demandent que les Dominicains et Cordeliers « n'enterrent personne dans leurs esglises que ceux qui ont droit et possession immémoriale de s'y enterrer, ce qu'ils sont obligés de prouver » ; qu'il « soit déffendu auxd. religieux de construire de nouvelles tumbes, sans la permission de l'évêque » ; que ceux qui seront enterrés « chez eux ne puissent estre enterrés sans l'assistance du curé » ; que les religieux, dans ce cas, « ne puissent porter l'étole par les rues, mais qu'ils la prennent seulement à la porte de leur église, parce que l'étole est une marque de jurisdiction, que lesd. religieux n'ont point dans la ville, mais seulement dans leur église ». Les Cordeliers ont produit une permission « d'enterrer les petits enfants, sans la présence du curé, *modo non sint confessionis capaces* » ; que « tous les corps que lesd. religieux auront permission d'enterrer chez eux soyent auparavant présentés à la paroisse, pour leur rendre les derniers devoirs et *ad dicendum ultimum vale*, estant bien juste que ceux qui ont assés de dureté pour quitter leur mère, ne la quittent pas, du moins, sans luy dire adieu » ; que, « pendant la messe, lesd. religieux ne prêchent ni instruisent » ; que « la confrérie du tiers-ordre de St-Dominique... soit réduite à la permission qu'ils en ont obtenue,... et que l'acte public du 21 janv. 1670, receu par Escallier, notaire, par lequel ils ont engagé toutes les sœurs de l'ordre de s'enterrer dans deux tombes qu'ils ont fait faire dans la chapelle qu'ils ont destinée auxd. sœurs, soit cassé et réputé pour nul », etc. (12 juin 1692). — « État des revenus, sujets à la portion congrue, du curé de La Bâtie-Vieille ». L'évêque de Gap perçoit : « de la cure et chappelle St-Martin », 60 l. ; de la dime de La Bâtie-Vieille, 300 l., plus 10 charges de blé, soit 60 l. ; de la dîme du hameau des Santons, 5 ch. de froment, soit 45 l. ; de la dîme des Taburles, 3 ch. de froment, soit 27 l. Total, 492 l. Les Antonins perçoivent à Larra « 8 charges bled et 6 ch. transailles », le tout valant 81 l. « Pour payer au curé de La Bâtie-Vieille 250 l. de portion congrue, a esté réglé par M. de Beauvois, du consentement de Mgr de Gap et du R. P. La Montagne, prieur de Veynes », que l'évêque de Gap donnerait 223 l. et les Antonins, 27 l. (1694).

G. 936. (Liasse.) — 9 pièces ou cahiers, papier.

1307-1695. — Cimetières de Gap. Cure de Romette. — Interdiction par l'évêque de Gap, à la requête de « Roux, substitut du promoteur général » du diocèse, du cimetière de la ville, non entouré de murailles (25 oct. 1695), et signification de cette interdiction par Isaac Garnier, « huissier et appariteur en l'officialité de l'évêché », à Jean Masseron, « juge et maire dud. Gap » (25 oct.), et à « messires Véran Pascal et Giraudy, curés de lad^e ville », 14 nov. 1695. — Copie de la délibération de l'assemblée des conseillers de la ville de Gap, tenue « dans la salle basse des Revérands Pères Prêcheurs, servant par emprunt d'hostel de ville ». Le maire expose « que le cimetière de cette ville se trouvant interdit, par ordonnance de Mgr de Gap, à fauste de closture et pour ne l'avoir fait fermer dans le temps qui avoit esté prescrit pour cella, les habitans de cette ville sont obligés de guarder les corps morts dans leurs maisons pendant longtemps, pour ne sçavoir où les enterrer, ce qui cause une grande infection, capable d'attirer des grandes maladies dans la ville ; et, comme il est impossible, à cauze de la saison fâcheuze, de fermer promptement led. cimetière et avant le printemps prochain, attandu mesme l'impuissence où la ville se trouve présentement », l'assemblée décide de « faire travailler incessament à la closture dud. cimetière » et de prier « l'évesque de voulloir bénir un endroit qui sera désigné, pour y enterrer les soldats qui mourront à l'hospital, ensemble les pauvres et les estrangers ». Présents : « noble Antoine d'Abon, sieur de Montfort, premier consul, s^r Daniel Meyssonier, conseiller et procureur du Roy en l'hostel de ville, messire Antoine Sarrazin, chanoine en la grand' esglize, messire Jaques Paris, prebtre, bénéficier, commis de l'églize, sieur Pierre Sarrazin, auditeur des comptes, M^e de La Pigne, Me Joubert, advocat, s^{rs} Honnoré Pauchon et Pierre Blanc, bourgeois, Me Jaques Rochas, procureur de ville, Me Antoine Philibert, procureur, Me Sébastien Gérard, appoticaire, sieurs Arnaud Benoît et Estienne Blanc, marchand, s^r Joseph Grimaud, chirurgien, Jean Sarrazin et Jean-Juillien Gaillaud, hostes ». Gap, 24 nov. 1695. — Déclaration faite par Meyssonier : « En me laissant et faisant jouir du plassage du presche de ceux qui faisoient autresfois profession de la R. P. R. de la ville de Gap, je declaire quitter et abandonner en eschange le jardin ou petit pré que j'ay acquis dans l'hoirie du s^r du Moulin, situé proche la porte Chauchières de lad^e ville, à condition que chascun fonds portera son allivrement au cadastre et qu'ils seront acquittés respectivement de toutes charges jusqu'à ce jour ». Gap, 24 févr. 1696. — Ordonnance rendue par l'évêque de Gap, sur requête du maire de Gap Masseron, qui lève l'interdit du cimetière « proche la cathédrale », pour un mois, et qui autorise la bénédiction d'un « cimettière succursal pour y enterrer les pauvres estrangers, soldatz, passans et autres qui mouront à l'hospital, et pour le temps des maladies contagieuses ». Le maire et les consuls de Gap avaient proposé pour ce nouveau cimetière « un jardin ou plasage d'une maison ruynée qui est sur le derrière de l'hospital entre la rue et les murallies de cette ville ». L'évêque le rejette « parce que la fontaine publique passe au travers » ; il rejette également l'emplacement ou « plassage du presche démoli de cette ville », donné par brevet du Roi, parce que « lad^e place du Presche n'est pas aussi commode pour led. cimettière [que le jardin offert par Meyssonnier], à cause qu'elle se trouve environnée de maisons, mesmes vis-à-vis un four public, ce qui serait subjet à plusieurs indécenses, et fort petit d'ailleurs. Nous avons extimé led. lieu du jardin donné... par led. s^r Meissonnier plus propre et commode,... attandu mésme la proximité de l'église et que lad^e porte [appelée Chauchières] respond au milieu de la ville ». Gap, 1er mars 1696. — État des revenus et charges du prieuré de Romette. Il est « possédé par M. de Combefère » et produit environ 600 écus. Le curé jouit de 250 l. pour sa portion congrue. « Dans la mesme paroisse, il y a deux ecclésiastiques, religieux de l'ordre de St-Benoît », l'un sacristain, ayant 200 l. de revenu, et l'autre, pitancier, 165 l. Rolland, curé de Romette, 27 juil. 1695. — Signification faite, de la part de Guillaume de Revillasc, prieur de Romette, à l'évêque de Gap, du droit de juspatronat et de nomination à la cure de Romette, que led. prieur prétendait, en vertu de divers actes, dont copie est produite (1695) : 1° Transaction entre Geoffroy de Laincel, évêque de Gap, et le prieur de Romette, au sujet des dîmes des églises de Venterol, St-Jean de Charbonnières et de Piégut (*ecclesiam de Venteyrolio et Sancti Joannis de Charboneriis et de Podio Acuto*). Le prieur accorde à l'évêque le quart des dîmes qu'il revendiquait des églises susdites, et en retour l'évêque lui reconnaît le juspatronat sur diverses églises : *Ecclesiarum vero et loca in quibus prædictus dom. prior de Rometa et ejus conventus ac priores Sti Boneti et de Corvo et de Chabestagno et de Veranis et de Ambello, subjecti eidem prioratui de Rometta, habet juspatronus prædictorum hæc sunt : primo, in ecclesia de Rometa, habet juspatronatus quoad cappelaniam et cappellanorum curatorum ejusdem loci de Rometa, ecclesia de Rochetta, ecclesia Sti Boneti, hospitalis Sti Boneti, ecclesia de Beneventi* (sic), *cappellania de Veteribus in eadem parrochia, ecclesia de Asperis, cappel-*

lania Sti Philiberti, *ejusdem parrochie*, *cappellania Sti Joannis de Auriaco, in territorio de Rocheta; item, in ecclesiis de Ancella, ecclesia de Infornassis, ecclesia de Charbilliaco, cappellania Sti Fellicis de Faudono in perrochia de Ancella, eclesia de Albesagnia, ecclesia de Chabbolis, ecclesia de Molla, cappellania Sti Petri in eadem parochia, ecclesia de Sto Juliano de Buissardo, ecclesia prioratus Sti Petri de Corvo, ecclesia Sti Laurentii de Croso, et hospitalibus ejusdem parrochiæ de La Chaup et de l'Era*[1]); *eclesia Sti Benigni, ecclesia de Salleta, et cappellania ejusdem Sti Julliani, ecclesia Monasterii de Ambello, ecclesia B. M. de Veranis et capellania Sti Petri in eodem loco, ecclesia de Osa, ecclesia Sti Marcelini juxta Veynetum, ecclesia de Castronovo, ecclesia B. M. de Vinus* (?), *ecclesia de Casteillonio, ecclesia de Pescheriis, ecclesia de Bello Joco, et cappellania ejusdem parochiæ Sti Vincenti de Podio, ecclesia B. M. prioratus de Chabestagno, ecclesia de Saisio, eclesia Sti Vincenti de Saisio*[2]). Présents : Rodulphe *de Forta*, jurisconsulte, Nicolas Nicolay, prieur *de Insula*, Jean *Edulphi*, notaire, Me Jean de la Tour-du-Pin *(de Turre Pini)*. Gap, 15 mars 1307 (v. st.). — 2° Approbation de la transaction précédente par le chapitre de Gap. Présents : Pierre Gautier, prévôt ; agissant en son nom et au nom [d'Olivier] *de Laya*, doyen, de Rostain *de Albo Ruffo*, sacristain, de Durand *Stayssera* ?, de Jean *de Albo Ruffo*, neveu du sacristain, et de François Gautier, neveu du prévôt ; plus, Gui de Nicolaus, en son nom et au nom de maître *Rodulphi ;* Jean *Negrolli*, Jacques Giraud et Bertrand *de Carreira*, chanoines de Gap ; Guillaume *de Opere*, notaire. Tém. : Hugon *Grassi*, chapelain de l'évêque, Pierre Pascal, Lantelme Eyriey, Lagier Armand, prêtres. Gap, *in reffrederio* (sic)... *canonicæ, in ipso capitulo*, 7 déc. 1307. — Lettres de provision de la cure de Romette : par Clément *Marcatoris*, vicaire général de Gap, à la suite du décès de Jean *Viallis*, de Romette, recteur de lade cure de St-Pierre de Romette, et sur la présentation de Jérôme Malvès, prieur dud. Romette, de Claude Feraud, prêtre d'Aurel, *alias* Orel, vallée de Sault. Présents : noble Gaspar Davin, seigneur de La Madeleine, consul de Gap, père Jacques Brutinel, pitancier de Romette, et Pierre Gautier, de Gap ; Jean-Benoît Mutonis, notaire et secrétaire épiscopal. Gap, maison de feu Hugues de St-Marcel d'Avanson, sacriste de Gap, 2 mai 1585 ; — par Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap, sur la présentation du prieur de Revillasc, conseiller royal au royaume de Naples, d'Esprit Brun, prêtre du diocèse d'Embrun. Romette, 20 août [1620] ; — par Jean Arnaud, docteur en théologie et en droit canon, vicaire général de Gap, sur la présentation du prieur de Romette, d'Esprit Martin, prêtre du diocèse d'Embrun. Gap, 15 févr. 1628 ; — par Charles-Salomon du Serre, sur la présentation de Reynaud de Revillasc, conseiller royal à la cour de Grenoble, prieur de St-Laurent de Grenoble et de Romette, dud. Esprit Martin, du diocèse d'Embrun. Présents, Jacques et Jean Abonel, de Gap. Romette, 20 août 1629 ; — par Artus de Lyonne, évêque de Gap, « abbé de Solloniac[1]) » et conseiller royal, à la suite du décès dud. Esprit Martin, sur la requête de Raynaud de Revillasc, prieur de Romette, de Laurent Maurenchon, prêtre du diocèse de Gap. Présents : Antoine Audibert, de Gap, et Pierre Meyssonier, sacristain de lade ville. Gap, 5 juil. 1653. — Procès-verbaux de la mise en possession : dud. Maurenchon, par Pierre Latil, curé de Gap. Présents : Pierre Boisserenq, clerc, Étienne-Julien Galhiaud, Pierre du Serre-Bresson, 20 juil. 1653 ; — d'Antoine Sarrasin, pourvu par l'évêque de Gap le 4 avril, par François Philibert, bénéficier de la cathédrale de Gap. Présents : Pierre Astier, bénéficier de lade cathédrale, Antoine Latil, fils de feu Jean-Antoine, de Chabottes ; J. Armand, not., 5 avril 1674. — Actes d'opposition, de la part de Raynaud de Revillasc, prieur de Romette, signifié à Jean Le Gay, secrétaire de Charles-Bénigne Hervé, évêque de Gap, à la nomination faite par led. évêque, à la suite de la démission du sr David, curé de La Charce, pourvu en cour de Rome, du sr Bernard à la cure dud. Romette, 7 août 1685. — Oppositions : par-devant Me Vachier, notaire de St-Julien-en-Champsaur, à la nomination à la cure de Ste-Catherine d'Ancelle, par l'évêque de Gap, de Jean Faure, précédemment prieur du Monêtier-Allemont, et chapellain de St-Grégoire et St-Éloy en l'église de Tallard, mis en possession de lade cure de Ste-Catherine, par Jean Chaix, curé de St-Martin d'Ancelle. Cette opposition est formée par « sr François de Ravilliasc La Chaup, du lieu d'Aspres, habitant à présent à Romette, pour et au nom de messire Reynaud de Rovillias, seigneur et prieur dud. Romette ». Présents : Gaspar Rostain de Bataille et Jean Nicollas, d'Ancelle, 3 juil. 1687 ; — pardevant Le Blanc, notaire, à la nomination de la cure de Ste-Catherine du Château-d'Ancelle, par l'évêque de Gap, de Benoît Dalmas, « prebtre, conseigneur du lieu de la Javie en Provence ». Cette opposition est faite par led. François de Revillasc La Chaup, « au nom de messire

[1]) Le premier, situé vers la come de Laye ; le second, près du hameau du Cros.

[2]) Ces églises, dès le VIIIe siècle, dépendaient de l'abbaye de la Novalaise (Cf. P. Guillaume, *Recherches hist. sur les Hautes-Alpes*, Gap, 1881, p. 35 et suiv.).

[1]) Solignac (Voir ci-dessus, p. 306, la note de G. 918).

Guilleaume de Rovillas, seigneur et prieur de Romète », qui revendique le droit de nomination à lad[e] cure. Présents : Jacques Arnaud, curé du Poët ; Joseph Chaix, « prieur de St-Michel », Gaspar Rostain de Bataille, bourgeois du Château-d'Ancelle, Antoine Espitalier, fils de feu Louis, du même lieu, 18 août 1694. — Requête au parlement de Grenoble par led. Guillaume de Revillasc, afin de contraindre l'évêque de Gap à reconnaître son juspatronat sur les cures de Romette, d'Ancelle et autres (11 déc. 1694). — Signification à ces fins donnée aud. évêque de la part dud. prieur de Romette, 12 fév. 1695. — Lettre de « l'abbé de Romette », à l'évêque de Gap. Suivant ce qui « fust arresté à Ventavon, de l'avis de M. de Ventavon et de M. l'advocat Brutinel, que, pour ne pas laisser empirer par ma négligence le droit que je puis avoir touchant le juspatronage de quelques cures, et pour me mettre au repos de conscience, je donnerois requette au parlement pour vous y faire assigner... et que l'instance commencée, nous en resterions là », il s'en remet entièrement à la décision de l'évêque de Gap. Grenoble, 7 avril 1695.

G. **937**. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1607-1695. — Discipline ecclésiastique. — Autorisation de lire les livres entachés d'hérésie, donnée par Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap, à noble Pierre Davin, de Gap, écolier (*scolastici*) en l'académie et université d'Aix en Provence. Gap, 17 févr. 1607. — Copie d'une délibération capitulaire. Led. évêque dit que le bruit s'est répandu, « depuis longtemps, que quelques uns des chanoynes... tiènent le bal publiquement, se font donner les bouquets, vont quérir les dames pour venir aud. bal, ne se contentent pas de danser avec elles, mais se jètent parfois à deux genoux, au milieu dud. bal, devant celle que bon leur semble, luy baisant les mains ;... et non contens, on les voit ordinairement en habit indécent, tant hors de l'église que dans icelle, mesme pendant que le divin office s'y célèbrent, conduisant des dames soubs le bras, les cheveux coffrés et frisés en courtisan : le tout à la confusion de leurs confraires,... de tèle sorte que nous aurions esté contraints, souventes fois, usant de notre charité paternelle, de les faire prier et exorter, et nous-même les aurions admonestés de quiter tous ses désordres, particulièrement au temps où nous sommes, auquel il semble que Dieu, pour nos péchés, nous menasse des trois fléaux les plus rudes de sa justice, qui sont la famine, contagion et la guerre »[1]), et, cependant, « mesme hyer au soir, dans le bal qu'on a teneu publiquement dans cette ville », on y a vu « quelqun de ced. corps s'y estant masqué à la plume blanche au chapeau ». Le s[r] Charles du Serre de St-Martin, visé par ces paroles et convaincu d'avoir dit « qu'il tueroit celuy qui le voudroit entreprendre » et « entreprendroit sur son bénéfice,... est privé de ses distributions capitulaires gaignées pour trois mois, quy seront employées au luminaire de la confrérie du St-Sacrement de l'autel, fondée en lad[e] église, avec inhibitions et deffance de, par cy-après, de revenir à semblables actes, soubs les peines de droict,... qu'à la diligence du promoteur en nostre évesché, il sera par nous, en l'adcistance de deux s[rs] chanoynes,... plus amplement informé ». Présents : Honoré Buysson, sacristain, Paul de Beauvois, Charles Arnaud, Gabriel Robert, Philippe Sagnières, Jean Arnaud, Daniel de Vitalis et led. Charles du Serre St-Martin, chanoines. Gap, en la sacristie de N.-D., 16 févr. 1629. — « Extrait de l'arrest du 3 sept. 1667 contre les danses publiques appellées *balades*, qu'il faut envoyer à M. le curé de Boyvile, pour le publier au prosne... Par arrest donné en la cour des Grands-jours, le 14 déc. 1665, les danses publiques et festes appellées *balades*, introduites par quelques seigneurs hauts justiciers, pour avoir prétexte d'en tirer un tribut honteux de leurs justiciables », ont été entièrement supprimées, pour les désordres qui s'y comettoient..., à peine de 100 l. d'amande ». [Paris ?] 3 sept. 1667. — Copie de l'assemblée capitulaire du 4 nov. 1668, dans laquelle Pierre Marion, évêque de Gap, expose que, « depuis un très long temps, plusieurs bénéficiers, chanoines prébandés et dignités de cette église cathédrale se sont absentés et contignuent à s'absenter du cœur et des offices, sans cause légitime, avec grand scandal, tout le peuple s'en estant plaint », et, « comme les théologaux sont obligés de droit de prescher, les dimanches et festes, dans les églises cathédralles et d'y faire, toutes les sepmaines, les leçons, conformément au deub de leur charge et de leurs prébandes, veu la présente nécessité qu'il y en a en celle-cy », il y a lieu d'aviser. L'assemblée ajourne sa décision. Présents : Charles du Serre, doyen, Pierre Gaillard, archidiacre, Jean Le Gay, sacristain, Gaspar de Beauvois, Pierre Gautier, Pierre Vellin, Étienne Richaud de Servoules, théologal, et François Brutinel, chanoines. Gap, dans la sacristie, 4 nov. 1668. — Suit l'assemblée dans laquelle il est décidé que l'on avisera de « faire la fonction le chascun de sa charge » ; le doyen et l'archidiacre sont députés « pour advertir le s[r] de Melve, prévost » ; le doyen avertira « son nepveu le s[r] de Flotte ». Mêmes

[1]) Il était alors question de l'expédition en Italie de Louis XIII, qui passa à Gap le 24 févr. 1629. Au retour de l'armée, la peste éclata dans les Alpes avec une grande violence et fit de nombreuses victimes, surtout à Briançon, Embrun, Gap, Ribiers (Cf. G, 428-9, 449, 520, 857, et les *Annales des Capucins*, Ms., pages 90-98).

chanoines présents, 8 nov. 1668. — Minute des « ordonnances du chapitre touchant les mœurs et austres choses pour les ecclésiastiques, tant du chapitre que de l'université de l'église catédralle de Gap dépandantz de la jurisdiction dud. chapitre, fait au chapitre général de l'assension Nostre Seigneur en 1673 », d'après les statuts dud. chapitre et « les ordonnances sinodalles du seigneur évesque qui ont esté publiées en dernier lieu », défenses : 1° « de s'assoussier, ni prandre aucun intérêt, directement ou indirectement, à la recepte des tailles, aux estapes, fermes, impôts et aultres actes semblables ; d'estre agentz soliciteurs et hommes d'affaires des personnes séculières, ni de se mèller d'aucuns traictés, traficz, intrigues, voitures, et générallement de toute sorte d'aultres commerces qui sont opposés à l'estat ecclésiastique » ; 2° de « fréquanter les cabaretz » ; 3° de « jouer aux cartes, aux dés et aux jeux de hazard, d'y s'amuser et estre spectateurs, ny regarder ceux qui jouent dans les académies et aultres lieux publics » ; 4° de « se masquer, ny d'estre acteurs en nulle représantation comique ou tragique, de se trouver aux bals, aux danses et à toute aultre action profane qui soit indécente et contrère à la dignité de leur ministère » ; 5° « de porter armes deffansives, quand ilz seroient de la qualité portée par les édits, qu'en cas de long voyage et de nécessité ; d'entretenir un grand train de chasse, et de chasser avec bruit de chiens et oyseaux » ; 6° « de tenir dans leurs maisons aucunes femmes, filles ou servantes, à moins qu'elles soyent sœurs, parantes ou alliées jusques au 3e degré ou d'un âge assez avancé », etc. (1673). — Requête à l'évêque, afin de le prier « de s'expliquer au synode sur ce que les curés doivent faire lorsque les parroissiens se plaignent que les insectes mangent leurs fruits ; si, sans recourir à V. G., ils peuvent se servir de certains exorcismes et d'une manière de bénir l'eau qui ne sont point dans le rituel ordinaire, mais qu'on trouve en la *Chaire des curés*, faire des processions, jitter de cette eau dans les terres, donner la bénédiction du St-Sacrement, etc., y ayant qui le font, d'autres qui croyent ne leur estre permis... Il faut noter qu'il y a présentement certains insectes dans le Beaumont qui font beaucoup de mal aux bleds » (vers 1685). — Adresse à l'évêque de Gap, par Jean-François Clair-Labastie, curé de Tallard, pour espliquer pourquoi il avait refusé le sacrement d'eucharistie à deux de ses paroissiens (5 mai 1688). — Réponses de l'archiprêtre de Veynes sur les curés qui ne se sont pas présentés au synode : le curé de St-Auban d'Oze « n'est pas en coustume d'y assister » ; celui de Furméyer est « malade à Veyne » (vers 1688). — Notes sur les biens patrimoniaux des curés : de l'archiprêtré d'Ancelle. — Lagier, curé d'Orcières, n'a que son bénéfice ; les curés de Champoléon, St-Nicolas, St-Jean, Chabottonnes, Chabottes, St-Léger, St-Michel, Ste-Catherine (d'Ancelle), Buissard, St-Julien, sont dans le même cas ; le prieur de Chabottes « a la sacristie de St-Bonnet par-dessus son prieuré ». Il n'y a point, dans l'archiprêtré, de commanderie de St-Lazare, de maladrerie, de maison religieuse, de commanderie de Malte. J.-P. Chaix, curé d'Ancelle (vers 1695) ; — de l'archiprêtré de Séderon. Les curés de Séderon, Lachau, Eygalaye, Vers, Aulan, Mévouillon, Villefranche, Barret-de-Lioure et Montbrun, n'ont pas de patrimoine. Pas de curé à Reillanette. « Je n'ay sceu trouver le curé d'Ison » (1695) ; — de l'archiprêtré de Lardier. Le curé de Lardier, n'a pas de patrimoine et a contracté une dette de 500 écus pour « soutenir un procès, pendant sept ans, par-devant le parlement de Grenoble, intenté par le commendeur de Gap, mon prieur, de l'ordre de Malte, pour m'obliger à prendre la croix, faire les vœux de cet ordre, et rendre ce bénéfice et autres de la collation dud. ordre. Par la mort fatale de mond. prieur, après l'avoir fait condamner, j'ay perdu la susde somme de 500 écus et 511 l. d'arrérages de ma portion congrue... qui est cause que je vis comme un chien, et que je suis habilé comme un misérable. Je n'ay jamais osé découvrir mon malheur ». Lardier, 3 sept. 1695.

G. 938. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1681-1695. — Plaintes, informations, etc., contre : Louis de Berre, prieur-curé de Barras, qui refusait de faire le service de la « chapelle St-Valantin, terroir de Barras, proche le hameau de Beaudun », sous prétexte qu'il n'y percevait pas la dîme, 20 avril 1681 (ou 1687) ; — Noël Favier, curé de La Roche-sur-Buis, et son frère, chirurgien du Buis, accusés d'avoir favorisé le rapt d'une fille par « Anthoine Armand, commis au louage des chevaux dans led. lieu du Buis » (1684) ; — Jean-Louis Bernard, curé de Vers, accusé de fréquenter ouvertement les cabarets, 2 janv. 1686. — Sommations faites : à Jean-François Giraud, curé de St-Geniès, qui avait négligé de faire sa retraite au séminaire de Gap, de « se randre aud. séminaire de Gap, dans la huitaine, pour faire lade rettraitte et de huitaine d'augmentation » ; le « sr de Malafosse, supérieur du séminaire », 13 juil. 1691 ; — à Jean Mège, chapelain de Mirabeau, Jean Aprilis, curé de L'Escale ; Jean Corriol, secondaire de Volone ; Pierre Escoffier, « s'y-devant provicaire de L'Escale et à présent secondaire de Volonne » ; Honoré Gontin, curé de Clamensane ; *idem*, 14-17 juil. 1691. — Lettres d'excuse desd. Escoffier et Gontin, 15-16 juil. — Lettre semblable du chanoine Gastinel : « Je n'ay receu, Mgr, la dernière lettre dont vous

m'avez honnoré du 7, que le 12 de ce mois, et je n'ay peu envoyer que le 14 les ordres de V. G. à MM. les ecclésiastiques de vostre archiprestré de Provence, m'estant addressé à eux deux qui sont les plus proches d'icy, savoir : à M. le prieur de Vilhosc, pour ceux de la Basse Provence, et à M. le curé de Valerne, pour les autres du canton supérieur, qui ne peuvent pas encore avoir eu le temps nécessaire de les communiquer à leurs voisins ; de sorte que votre appariteur [Reynaud] les a tous prévenus par ses exploits, et m'a asssuré avoir treuvé chaque particulier dans la disposition de vous obéir, ainsi que j'ay eu l'honneur de vous l'escrire. Ces Messieurs ne s'attendoient pas, non plus que moy, que V. G. les pressast si rigoureusement dans cette saison incommode par les grandes chaleurs et par la récolte qui est pendante, la pluspart ayant les dismes à faire cuillir ou à serrer les grains de leurs patrimoines ; ce qui leur sera un sujet de distraction continuelle dans leurs oraisons de la retraite, et ne leur laissera pas toute la liberté de s'appliquer avec fruit aux autres exercices », etc. Sisteron, 13 juil. 1691. — Lettre du s[r] Bougerel, curé de Vilhosc. Il a fait le sermon « de St François dans l'église des RR. PP. Capucins de Sisteron », et fait tenir la lettre de l'évêque aux « ecclésiastiques tant de la conférance de Vollonne que de celle de Malijay. V. G. trouvera toute la soubmission qu'elle peut espérer de tous ces Messieurs, soit pour les retraittes, soit pour tout ce quelle désire d'iceulx ». Ce qui a empêché les ecclésiastiques « d'aller à Gap au temps assigné, c'est la terreur généralle qui s'estoit glissée dans le cœur de tout le monde de cette contrée » qu'une épidémie régnait à Gap. Vilhosc, 16 juil. 1691.— Plaintes : des consuls contre le curé de Montauban, qui néglige de faire le service de sa paroisse, 23 mars 1695 ; — des habitants de Sigoyer contre Benoîte Giraud, du même lieu, pour injures contre Gaspar Gastaud, leur ancien curé, 24 août 1695 ; — d'Antoine Plaignant, contre le curé de Laye, qui l'avoit « battu», 1695, etc.

G. 939. (Registre.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1695. — Confréries du diocèse de Gap. — « Mémoire ou registre général de toutes les confrairies, fondations. statuts, bénédictions et autres établissements du diocèze de Gap, fait en suitte de l'article 43e de l'ordonnance synodale de Mgr l'évêque, de 1694 ». — Melve. Confrérie du Rosaire, érigée en 1666, avec permission de l'évêque de Gap Marion et « son official forain M. de Chèvres, qui permit au P. prieur des Jacobins de La Baume-lez-Sisteron », Maffren, notaire. — Auribeau. Deux fondations de messes dans les chapelles de St-Pierre-aux-Liens et de la Nativité « contre le château, avec obligation de célébrer 4 messes, soubs la rétribution de 20 sols paîables par le seigneur d'Auribeau ». Confrérie du St-Sacrement, érigée le 7 sept. 1694. — La Saulce. « Confrérie des pénitents blancs, érigée par l'authorité de M. Arnaud, grand vicaire, le siège vacant », et confrérie du St-Sacrement. — Nibles. « chapelle au chasteau soubs le titre de l'Assomption, avec fondation de 24 messes par an, soubs rétribution de 6 l.». — Le Noyer. « Confrérie du Rosaire establie par l'authorité de M. de Beauvois, grand vicaire, le 5 sept. 1679... Confrairie des pénitens blancs soubs le titre du St-Sacrement... érigée par authorité de M. Gaillard, vicaire général », le 26 janv. 1652. — St-Jacques-en-Valgaudemar. « La confrérie du scapulaire et celle du St-Sacrement érigées par l'authorité de Mgr l'évêque de Gap, le 20 juil. 1675 » (ou 1645). — Tallard. Confréries : du St-Sacrement, érigée par le vicaire général de Beauvois en 1683 ; du St-Esprit, érigée en 1595 et confirmée par le grand vicaire en 1684 ; du Rosaire, érigée en 1630 et confirmée en 1683 ; de St-Joseph, « pour les agonisans, érigée par l'authorité de Mgr de Marion en l'année 1669 ». — La Salette. « Confrérie des pénitents blancs soubs le titre du Très-St-Sacrement de l'autel », érigée le 8 juil. 1657. — « St-André-en-Beauchaine a une confrérie des pénitents blancs, soubs le titre du Très-St-Sacrement », érigée le 5 juin 1670. — Venterol. Confrérie du Rosaire, érigée le 7 sept. 1642, « par un religieux dominicain », Maximin, notaire. — « Lesdiguières a une confrérie des pénitents blancs », érigée le 5 déc. 1659. — Manteyer. Confrérie du Rosaire. « Il y a, de plus, une chapelle de St-Roch, qui est le vœu de la parroisse. Il y a une chapelle au château, sans aucune fondation. Il y a une confrairie de la Charité, establie par les missionnaires l'an 1682, le 2 févr., avec des beaux statuts ». — Ventavon. Confrérie du St-Sacrement, érigée « le 12e 1663 », avec « des beaux statuts imprimés». — « Aubessaignes a une confrérie de pénitents blancs », érigée le 8 avril 1662. — Veynes a les confrairies de La Charité, du St-Sacrement et du Rozaire, érigées... le 21e may 1670. Elles ont des statuts aprovez par Mgr l'évêque ». — La Baume-des-Arnauds. « Confrérie du Rozaire, establie l'an 1667, le 21e aoust, érigée par le P. Hyacinthe Charlon, dominicain ». — « Barret-de-Liure ». Confrérie du Rosaire, « érigée le 22e sept. 1613 par un dominicain du Buis ». — Balons. « Confrérie des pénitents blancs, érigée par l'authorité de M. Arnaud, grand vicaire, avec injonction d'observer les statuts ordinaires aux confréries semblables, le 9e may 1638. Les confrères sont obligés à l'entretien de la chapelle des assemblées, par acte receu par Franctoul, notaire dud. lieu, le 1er may 1638 ». — « Mizon a les confréries de Nostre-Dame, de St-Sébastien et du St-Sacrement. Ces trois sont réunies à celle du St-Sacre-

ment qui subsiste seule. Il y a, de plus, la confrérie de la Miséricorde et la « confrérie et chapelle des pénitents blancs ». — St-André-de-Rosans. Confrérie des pénitents blancs. — « Maligeaye a la confrérie du Rozaire ». — St-Symphorien. Confrérie du Rosaire. — Laye. Confréries des pénitents blancs et du Rosaire. — St-Bonnet. Confréries du Scapulaire et des pénitents blancs. « Leurs permissions se sont brûlées ». St-Eusèbe. Confrérie des pénitents blancs. — La Fare. Confrérie du Rosaire, « avec un autel où l'on dit six messes fondées . . . Confrérie du Gonfalon au maistre autel, où l'on donne la bénédiction touts les 3es dimanches du mois et les festes de Nostre-Seigneur et Nostre-Dame ». — La Motte-en-Champsaur. Confréries des pénitents blancs, érigée le 1er mai 1662, et du Rosaire. « Il y a deux chapelles pour les forains, sans aucune fondation ». — « Les Infornas n'a point de confrérie ». — « Charbillac n'a aucune confrérie ». — « Furmeyer demande l'établissement de la confrérie du Rozaire. Accordé le... 1695 ». — Neffes. Confrérie des pénitents blancs, érigée le 24 déc. 1654. — « La Chapelle-en-Guaudemar ». Confrérie des pénitents blancs, « érigée par l'authorité de l'ordinaire, qu'ils disent avoir perdu dans l'incendie ou incursion des ennemis » [1]). — Corps. Confréries des pénitents blancs, érigée le 10 juin 1640, et du Rosaire. — L'Escale. Confrérie du Rosaire. — Claret. Confrérie du Rosaire, érigée le 27 sept. 1646. — « Mezien a la confrérie du Rosaire... De plus il y a la confrérie de la Charité, avec des beaux règlements establis par les missionnaires ». — « La Bastie-Neuve a une confrérie des pénitents blancs ». — Champoléon. Confrérie du Rosaire. — St-Léger, id. — St-Nicolas, id. — « La Baume-des-Arnauds a une confrérie des pénitents blancs, soubs le titre du St-Sacrement, érigée le 3e avril 1645... Elle a de fort beaux statuts ». — St-Geniès de Dromon. « Les confréries de St-Blaise et St-Éloy, unies ensemble », et celle du Rosaire, érigée le 27 juil. 1660. — Thèze. « Confrérie du Rosaire, érigée le 22e juin 1629 par un religieux de St-Dominique... Les confrères s'obligent d'entretenir l'autel ». — « Lachaux a la confrérie du Rosaire », érigée le 26 oct 1670, et celle des pénitents blancs. — « St-Jacques-en-Gaudemar a la confrérie des pénitents blancs » et celle du Scapulaire. — Ventavon. « Confrérie de pénitents,... avec des beaux statuts ». — « Le[s] R. P. Cordeliers de Gap ont la confrérie de Ste-Luce pour les tailleurs. Il y a une chapelle entretenue par les confrères... Ils font dire une absoute touts les lundis et une grande messe le jour de Ste Luce et font accompagner le St-Sacrement, chacun à son tour, avec un cierge, que le confrère qui est en tour fournit ». — « Les RR. PP. Dominicains ont les confréries du Rosaire et du Tiers-Ordre, approuvées par diverses bulles des papes. Il ne paroit d'aucune permission de l'ordinaire ». — « Esparron-de-Vitrole a la confrérie du Rosaire, érigée en 1668, le 6 févr., par l'authorité de l'ordinaire. — « Ste-Collombe demande permission d'ériger une chapelle et un autel pour la confrérie du Rosaire ». — « Le Castellar a la confrérie du Rosaire érigée... en l'année 1668 ». — « Melan a la confrérie du Rosaire érigée en... 1668 ». — « La Bastie-Montsaléon a la confrérie du Rosaire érigée... en l'année 1669 ». — « Les Baux à la confrérie du Rosaire ». — Montmaur. Confréries des pénitents blancs, érigée en 1662, et du Rosaire, en 1680. — « Les pénitents de Gap, érigez par l'authorité de l'ordinaire, demandent permission de continuer leurs offices dans la sacristie de St-Arnoux et d'y dire la messe » *(sic)*. — « Valserres a une confrérie des pénitents blancs, soubs le titre de Ste-Anne, érigée par l'authorité de l'ordinaire dans une chapelle particulière, l'année 1658. Il y a des statuts aprouvez ». — Chanousse. Confréries des pénitents blancs et du Rosaire. — Montjai. Confrérie des pénitents blancs. — « Authon a la confrérie du Rosaire », érigée en 1664. — « Veyne a une confrérie des pénitents, érigée par l'authorité de l'ordinaire, qu'ils disent avoir perdu dans l'incendie ; demandent la continuation ». — St-Laurent-en-Beaumont. Confrérie des pénitents blancs. — « Sigoyer-en-Provence a la confrérie de St-Joseph, érigée par l'authorité de l'ordinaire, avec des beaux statuts aprouvés ». — St-Laurent-du-Cros. Confrérie de pénitents blancs. — « Gap a la confrérie du St-Sacrement, érigée en l'année 1648, le 1er aoust, par l'authorité de l'ordinaire, avec de beaux statuts dont ils demandent la confirmation. De plus, il y a, dans la cathédrale, la confrérie des Agonisants soubs le titre de St-Joseph ; on donne la bénédiction tous les jeudis et à l'agonie de chaque confrère ». — St-Firmin. Confrérie des pénitents érigée le 21 déc. 1623. — Savournon. « Confrérie du Rosaire, érigée l'an 1669, le 13 may, par un religieux de St Dominique, disant avoir pouvoir de l'ordinaire... De plus, la confrérie des pénitents blancs soubs le titre de la Purification de Nostre-Dame, érigée le 1er févr. 1631, avec des beaux statuts ». — Aspremont. « Confrérie du Rosaire, érigée par un religieux de St Dominique ». — « Serre a la confrérie du St-Sacrement et deux autres que le curé ne nomme pas ». — « Poligni a la confrérie des pénitents blancs, soubs le titre du St-Sacrement, érigée par l'authorité de l'ordinaire, l'an 1664, le 27 avril ». — Ribiers. Confréries du St-Sacrement, érigée le 7 mai 1618, et de St-Joseph, le 4 nov. 1650. « Il y a des beaux statuts approuvés par l'ordinaire ». — Mirabeau. Confrérie du Rosaire. — Les Costes. Confrérie des péni-

[1]) En sept. 1692, lors de la sauvage incursion du duc de Savoie dans le haut Dauphiné.

tents blancs. — Upaix. Confréries du Rosaire; du St-Sacrement, érigée en 1615, « avec des beaux statuts », et des pénitents blancs, érigée le 20 juin 1664. — Antonaves. Confrérie du Rosaire, érigée en 1668. — Poligny. Confrérie du Rosaire érigée en 1657 — « Labourel a la confrérie du Rosaire », érigée en 1656. — « Valerne a les confréries du St-Sacrement, de Nostre-Dame de Victoire, de St-Blaise, de St-Joseph, de Ste-Anne, de Ste-Barbe, du Rosaire ». — « Ancelle a la confrérie du Rosaire ». — « Abros a la confrérie de St-Jacques et St-Philipe, érigée en 1684 ». — « Orpierre a la confrérie du Rosaire, érigée en 1661 ». — Pelleautier. Confrérie du St-Sacrement, érigée le 8 juin 1651. — « Le Sais a la confrérie du Rosaire, érigée... en 1682 ». — Curbans. Confrérie du St-Sacrement. — Ribiers. Confrérie des pénitents blancs, érigée en 1635, « avec des beaux statuts ». — Cornillac. Confrérie du Rosaire, érigée en 1664. — « Rabou a la confrérie de la Rédemption des Captifs, establie par l'authorité de l'ordinaire, le 27 aoust 1670 ». — « Vomeil a les confréries des Pénitents, de St-Blaise, du Rosaire et de Nostre-Dame du Mont-Carmel ». — L'Épine. Confréries du Rosaire, érigée le 25 janv. 1683; des pénitents et du St-Sacrement, « avec des statuts ». — La Motte-du-Caire a la confrérie du Rosaire érigée en l'an 1662, le 7e may ». — Volone. « Confrérie des pénitents, érigée par l'authorité de l'ordinaire, qu'ils disent avoir perdu dans la fuitte, à cause des ennemis ». — Montclus. Confrérie du Rosaire, érigée le 15 mai 1669. — « Laraigne a la confrérie des pénitents soubs le titre de Ste-Trinité, érigée par l'authorité de l'ordinaire en 1650, le 5 may ». — « Serres a les confréries des pénitents, érigée par l'authorité de l'ordinaire, aussi bien que celle du Très-St-Sacrement, avec des beaux statuts aprouvés ». — « La Roche-des-Arnauds a la confrérie des pénitents, érigée par l'authorité de l'ordinaire, qu'ils disent avoir perdu dans l'incendie [de 1692]... De plus, la confrérie du Rosaire ». — « Ballons a la confrérie du Rosaire érigée par un religieux de St-Dominique, l'an 1667, le 2e sept. Les confrères sont obligés d'entretenir l'autel ». — Pomet. « Confrérie du Rosaire, érigée par la permission de l'ordinaire, qu'ils disent avoir perdu dans l'invasion des ennemis ». — « Montauban a la confrérie du Rosaire, érigée en 1678, par un Dominicain ». — « La Rochette a la confrérie du Rosaire, érigée en 1681, par un Dominicain. Les confrères se sont obligés d'entretenir l'autel par acte du 9e may 1681, receu par Julien, notaire dud. lieu ». — « La Roche-sur-le-Buis a la confrérie du Rosaire, érigée par l'authorité de l'ordinaire en 1635 ». — « Mévuillon a la confrérie du Rosaire, érigée en 1667 ». — « Aulanc a la confrérie du Rosaire, érigée par un Dominiquain. Les confrères se sont obligés à l'entretien de l'autel et à faire dire 5 messes, tous les ans, par acte du 12e oct. 1670, receu par Julien, notaire de Mévoillon ». — Lazer. Confrérie du Rosaire, érigée par un Dominicain, le 28 mars 1644. « Les confrères se sont obligés à l'entretien de l'autel par acte dud. jour, receu par Lagier, notaire dud. lieu ». — « St-Julien-en-Beauchaine a la confrérie du Rosaire, érigée en 1680, le 25 juil., par un Dominicain... De plus, la confrérie des pénitents blancs ». — « Vilhosc a la confrérie du Rosaire, érigée par l'authorité de l'ordinaire en 1675, le 20e déc., avec fondation de six messes par Catherine Brume, soubs la pension d'un capital de 32 l., payable par les prieurs de la confrérie, par acte du 27 déc. 1675, receu par Brun, notaire dud. lieu ». — « Salignac a les confréries ou chapelles du Rosaire, de St-Joseph, de Ste-Barbe, de Ste-Anne, de la Ste-Trinité, érigées... en divers temps ». — « Volonne a les confréries du St-Sacrement, du Rosaire, de la Ste-Trinité, de St-Joseph, de Ste-Anne, de St-Éloy, de St-Crespin, érigées en divers tems,... avec plusieurs fondations enregistrées ». — « St-Maurice-en-Gaudemar a les confréries du Rosaire et des pénitents ». — Le Poët. Confréries du St-Sacrement, du Rosaire, et « de St-Éloy, érigée en 1673 ». — « Urtis demande la permission de l'établissement de la confrérie du Rosaire; accordée le... juin 1695 ». — « Montmorin a la confrérie du Rosaire... De plus, la confrérie du St-Sacrement, érigée en l'année 1669, le 20e juin, avec des statuts aprouvés par l'ordinaire ». — « Orpierre a la confrérie des pénitents blancs, establie par l'authorité de l'ordinaire, le 8e oct. 1627 ». — « St-Simphorien a permission de faire une procession générale et donner la bénédiction le jour de St Abdon », 1695. — Thèze. Confrérie des pénitents blancs, érigée le 6 mars 1639. — « Ribeyret a une confrérie des pénitents blancs, érigée soubs le titre de St-Pierre, depuis environ un siècle ». — « La Fare a une confrérie des pénitents blancs ». — « Lens a une confrérie des pénitents blancs, soubs le titre de Nostre-Dame du Rosaire; plus, une confrérie de la Charité ». — « Montbrun a la confrérie de St-Antoine, érigée par l'authorité de l'ordinaire, l'an 1649... On dit deux grands messes aux festes de St Joseph et de St Antoine, avec procession. Il y a la confrérie de la Miséricorde, érigée par l'authorité de l'ordinaire en 1678, pour les secours des pauvres;... plus, la confrérie des pénitents blancs, soubs le vocable de Nostre-Dame de Pitié, érigée... en 1648;... la confrérie du St-Sacrement, érigée... en 1648;.. la confrérie du Rosaire, érigée... en 1644, avec des statuts ». — « Le Monestier-d'Ambel a la confrérie des pénitents blancs ». — « La Motte a la confrérie des pénitents blancs soubs le titre du St-Rozaire », érigée le 25 janv. 1684. — « St-Jean-des-Vertus a une confrérie des pénitents blancs ». — « St-Étienne-en-Dévoluy a une confrérie

des pénitents blancs, sous le titre du St-Sacrement ». — « Sigoyer a une chapelle de Nostre-Dame-de-Consolation, possédée par le curé, avec obligation de dire des messes et autres prières non exprimées, soubs le revenu raporté dans quelques prés et terres, par acte du 21 may 1460 ; Borel, notaire de Tallard ». — « Eurres a les confréries des pénitents blancs, du St-Sacrement et du Rosaire ». — « Sourribes a les confréries du St-Sacrement, du Rosaire, de St-Clair, de Ste-Anne et de St-Sébastien ». — « Orcière a la confrérie du Rosaire ». — « Lazer a la confrérie des pénitents soubs le titre de Nostre-Dame de Gonfalon ». — Chauvac. Confrérie du Rosaire. — La Salle-en-Beaumont. Confrérie de pénitents, érigée le 31 août 1664. — « Gap a la confrérie du St-Esprit establie, par l'authorité de Mgr du Serre, dans la chapelle de Nostre-Dame de l'église cathédrale de Gap, le 14e may 1606. Elle a plusieurs petites rentes, dont est fait mention dans leur terrier, et a divers statuts aprouvés ». — St-Julien-en-Champsaur. Confrérie des pénitents blancs, « approuvée par Mgr Hervé ». — « Gap a la confrérie de Nostre-Dame de l'Assomption, establie dans l'église des RR. P. Prescheurs, de temps immémorial, pour les tisserans et cordiers. Il ne paroît d'aucun tiltre ni permission, disant les avoir perdus dans l'incendie »[1]).

G. **940**. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1614-1696. — Administration diocésaine. — Mandat incomplet tiré sur Pierre Martin, « rantier du prioré de Valserres et du domaine que les hoirs de feu le sr Faure ont aud. lieu », avec ordre de payer à Joseph Allard, curé de Valserres « la somme de 250 l. pour la portion congrue à lui deubeu » pour 1691, plus 25 l. « pour les droicts de novalles pour la susde année ». Gap, 3 févr. 1691. — Signification faite à Charles-Bénigne Hervé, nommé évêque de Gap, de la part de Dom François Constantin, « religieux de l'ordre de St-Benoist, du monastère St-André de Villeneuve-lez-Avignon », de l'opposition formée par lui à la nomination de Joseph Jean à la vicairie ou cure de Barret-le-Bas par l'évêque de Gap. Présents : Antoine Robin, de St-Julien-en-Champsaur, et Joseph Prel, de Gap (31 juin 1691) ; avec copies des nominations à lade cure faites par Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap, sur la présentation de Dom Pierre Aymar, doyen du monastère de St-André-lès-Avignon et, à raison de son décanat, prieur de Barret-le-Bas : de Jean Einazobres, prêtre de Molian, diocèse de Lodève. Présents : François *Surius*, aumônier dud. évêque, et Jean-Antoine *Mayricis*, d'Avignon. Avignon, dans le couvent des Pères de St-François de Paule, 8 juil. 1603 ; — de Jean Calvet, prêtre de Villeneuve-lès-Avignon (*de Villanova Avenionensis diœcesis a parte Occitaniæ*), comme vicaire de Barret-le-Bas (*ecclesiæ perrochialis loci de Barreto, dicto de Capra Basso, sub titulo divi Michaelis*). Présents : Laurent Arnaud, doyen de Gap, et Claude Giraudot, vicaire général dud. Gap. Aix, auberge de La Cloche « *ubi diversamur* », 27 juin 1614 ; avec la procuration donnée aud. Dom François Constantin par les religieux du « monastère de St-André-Villeneufve-lez-Avignon, ordre de St-Benoît, de la congrégation de St-Maur... Doms Jean Quenille, prieur, Charles d'*Aguini*, sous-prieur, Gabriel Flambard, François Brossin, Jean Dayme, Michel Allard, François Constantin, Jean Bergeon, Louis de Montfavet, Jean Gaudinar, Jean Berthier, Jean d'Isoard, Pierre Benoît, Bernard Boli, et Jean Combe, 22 juin 1611. — Copie des conventions passées entre l'évêque de Gap et « messire George-Paul de Maulevrier de Langiron, abbé général de l'ordre de St-Antoine », au sujet du rétablissement d'une communauté d'Antonins à Veynes ; « pour la plus grande gloire de Dieu et l'instruction des nouveaux convertis,... comme autrefois elle y estoit ». Led. abbé aura « le droit de présentation et nomination... aux trois cures de Veyne, Chasteauvieux et St-Marcellin ». Il s'engage « d'en pourvoir des religieux dud. ordre de St-Antoine, résidents aud. prioré de Veyne, pour servir lesd. cures,... à condition néantmoins que le supérieur de lade communauté de Veyne sera destitué quand sa conduite n'agréera pas aud. seigneur évesque, ses trois ans achevés, et que led. supérieur sera continué, du moins, une fois après son premier trien, si led. seigneur évesque le souhaitte ». De même pour les trois curés de Veynes, Châteauvieux et St-Marcellin. Présents : l'abbé du Ronseray, doyen de Gap, Morges-Ventavon ; Escallier, not. Gap, 5 déc. 1691. Expédition faite par le not. Burle, sur la production de l'original exhibé par Dom Jacques Chomey, définiteur général de l'ordre de St-Antoine, 24 sept. 1692 (deux copies). — Déclaration suivant laquelle « Joseph Trevaunay La Montagne, prieur de Veynes », se soumet, ainsi que son compagnon, à la juridiction de l'évêque de Gap « jusques à ce qu'il y aye trois religieux, prestres, capitulants » (vers 1694). — Certificat de Balthasar Poitevin, curé de Montbrun, attestant qu'il a publié « dans l'église parrochialle St-George dud. lieu » les ordonnances de l'évêque de Gap, 25 juil. 1694. — Certificats constatant qu'il n'y a dans leur paroisse aucun « ecclésiastique qui aye acquis ou qui possède autres biens que ceux de son bénéfice », délivrés par : Faudon, curé de St-Eusèbe-en-Champsaur, 18 sept. 1695 ; — Gentilhon, curé des Costes, 19 sept. ; — Mauduech,

[1]) Le 12 septembre 1692, par l'armée du duc de Savoie.

curé de St-Bonnet, id. ; — J. Galland, curé de Charbillac, id. ; — Martin, curé des Infournas, 20 sept. ; — A. Faure, curé du Noyer, id. ; — S. Amar, curé de La Motte, id., Martin, curé de Bénévent, 21 sept. ; — Lombard, curé de Poligny, id. ; — Amar, curé de La Fare, 22 sept. ; — Grimaud, curé de Laye, id. ; — M. Vacher, curé de St-Laurent-du-Cros, 22 sept. 1695. — « Estat des gentilshommes et principaux seigneurs des paroisses suivantes » : St-André-de-Rosans : « prieuré de l'ordre de Cluny. Le prieur est seigneur temporel et spirituel... Il s'appelle Messire Henri de Fortias-Montréal. Résident aud. St-André deux gentilshommes : l'un qui est catholique et s'appelle noble Jean de Manent, s[r] de Monthaut, seigneur du Laux et de La Baulme-Rison, annexe de la paroisse dud. lieu de St-André ; l'autre, huguenot, et se nomme noble Guis de L'Homme, s[r] de La Clavenière ». — Rosans. « Le seigneur principal du lieu de Rosans est noble Pierre d'Yze, s[r] de Chasteauneuf-de-Mazenc, de la R. P. R. Résident aud. Rosans deux gentilshommes : l'un catholique qui est noble Pierre de L'Homme, s[r] de St-Bausile, et l'autre qui est huguenot et s'appelle noble Jean-Louis de L'Homme, s[r] de La Fare ». — Moidans. « Réside au lieu de Moidans un gentilhomme nommé noble François-Anthoine de Meynier, seigneur de Rochefort, de la ville d'Aix-en-Provence. Le seigneur dud. Moidans est M. de La Sonne, conseiller du parlement de Grenoble ». — Ribeyret et Sorbiers. « Le seigneur de ces deux lieux s'appelle noble François-Ignace de Chabestan-Alauson ». — « Laux et Chauvac ». Seigneur de Laux, « noble Jean de Manent, s[r] de Monthaut,... résidant au lieu de St-André ; seigneur de Chauvac, « noble Charles d'Achard-Ferrus ». — Roussieu. Le seigneur est « noble Gaspar de Bouvard ». — Lens et Montferrand. « Le seigneur du lieu de Montferrant s'appelle noble Honoré de L'Homme, catholique... Lens est un prieuré dépendant de l'abbaye de l'Isle-Barbe. Le prieur est seigneur temporel et spirituel, et se nomme messire Jacques de Paparin ». — Verclause. Le seigneur s'appelle « noble Alexandre de La Tour, s[r] de Lens » (vers 1696).

G. 941. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 5 imprimées.

1672-1696. — Hôpitaux et maladreries. — « Édit du Roy portant désunion de l'ordre de N.-D. de Mont-Carmel et de St-Lazare, des maisons, droits, revenus qui estoient possédez, avant l'édit du mois de déc. 1672, par les ordres du St-Esprit de Montpellier, de St-Jacques de l'Épée et du Luc, du St-Sépulchre, de Ste-Christine de Somport, de Nostre-Dame dite Teutonique, St-Louis de Boucheraumont et autres ordres militaires, séculiers et réguliers ; comme aussi portant désunion des maladreries et hospitaux desd. ordres de Mont-Carmel et de St-Lazare ». Versailles, mars 1693. Vérifié au Grand Conseil le 9 avril 1693. (Paris, chez Étienne Michallet, premier imprimeur du Roy, rue St-Jacques, à l'image St-Paul, 1694, in-4°, 8 p.) — Arrêt du Conseil d'État sur l'édit précédent. Versailles, 22 déc. 1693 (s. l. n. d., in-4°, 4 p.) — « Édit du Roy donné en faveur de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem ». St-Germain-en-Laye, décembre 1672. (Paris. É. Michallet, 1694, in-4°, 12 p.) — « Déclaration du Roy en interprétation de l'édit du mois de mars 1693 ». Versailles, 15 avril 1693. (Id., ib., 1694, 4 p.) — Autre déclaration sur le même objet. Versailles, 24 août 1693. (Id ,ib., 8 p.) — Lettre de l'intendant Bouchu à l'évêque de Gap pour réclamer les « avis concernant les hôpitaux et maladreries cy-devant unis à l'ordre de N.-D. de Mont-Carmel et de St-Lazare qui sont dans l'estendue des lieux scitués en Dauphiné dépandans de vostre diocèze, en exécution de l'édit du Roy du mois de mars 1693 ». Grenoble, 28 déc. 1695. — Note annexée à lad[e] lettre, d'après laquelle « il est très nécessaire de s'estendre sur chaque hôpital ou maladrerie, pour en faire connoître, s'il est possible, l'origine, l'establissement et la consistance, avec la forme de l'administration et l'employ qui ont esté faits des revenus, en obligeant les consuls, les curés ou autres personnes qui les ont régis d'en représenter les comptes qui en ont esté rendus pendant les cinq années qui ont précédé l'édit de 1672, qui réunissoit lesd. lieux à l'ordre de St-Lazare », etc. (1695). — « Estat des hospitaux et maladreries du diocèze de Gap », sur lesquels on démande des avis : « maladerie de Gap et l'hospital dud. lieu ; l'hospital de St-Bonnet ; l'hospital de Mansal (Manse), au territoire de St-Julien-en-Champsaur ; la maladerie de Méaroz, au mandement de Beaumont ; l'aumônerie de Serres ; l'hospital de Corp ; la maladerie dud. lieu ; l'aumônerie de St-Michel de Buissard ; la maladerie de St-Laurent-du-Croz ; la maladerie d'Annoisin »[1]) (1695). — Lettre de rappel de l'intendant Bouchu à l'évêque de Gap, afin de hâter l'envoi des avis et mémoires démandés par « M. le Chancelier,... il y a plus de six mois ». Grenoble, 5 mai 1696. — Questionnaires et réponses marginales sur les localités suivantes : La Bâtie-Neuve. « Il y a une maison assès vaste à la campagne, qu'on a tousjours appelle l'*Hôpital de St-Pancrasse*, où quelques habitans brûlés[2]) se sont retirés. On sçait par tradition, et non autrement, que c'est un chevalier de Malthe qui l'avoit fait bastir. Il n'a aucun revenu. Véritablement

[1]) *Sic.* Peut-être Ventavon (Cf. G. 942).
[2]) En 1692, lors de l'invasion du duc de Savoie.

le[s] moines de Biscaudon, diocèze d'Ambrun, possèdent des fonds dans ce lieu qui rendent 60 l. de revenu, qu'on dit avoir appartenu à cette maison ». Reymond, curé de La Bâtie-Neuve, 8 janv. 1696. — Corps. 1° « Il y a un petit hôpital ou hospice pour les soldats malades ou traîneurs, sans lequel ils ne trouveroient où loger ; y ayant cinq petits lits pour les retirer... Le revenu ne monte qu'environ 120 l. annuellement, deubus par plusieurs particuliers... Dans le temps des guerres et pillage de Corp, les papiers et mémoires, aussy bien que les tiltres dud. hôpital, se sont perdus et égarés... Corp est un lieu d'estape et passage de Piedmont ; et s'il y avoit plus de revenu, on les soulageroit (les soldats) davantage et plus longtemps, aussy bien que les pauvres du lieu, qui sont en grand nombre, à cause des grandes surcharges et du logement des gens de guerres et du camp qui y a esté pendant deux ou trois années consécutives ». Lafont, curé de Corps, 12 janv. 1696.— 2° « Il n'y a dans ce lieu aucune maladrerie subsistante, ny revenu d'icèle, bien que les anciens disent par un bruit de tradition qu'il y en avoit une dans le terroir de Corp, sur le chemin de Gap, où est à présent bastie une petite chapelle, sans aucun reveneu, ny fondation ». Id. Corps, 12 janv. 1696. — Gap. 1° « Il y avoit dans lad^e^ ville un hospital appelle de Ste-Claire, dont les revenus, titres et documens se sont perdus du temps des troubles des guerres de ceux de la R. P. R,, qui firent tant de ravages dans cette ville... Depuis une 30e d'années on a tâché de remettre cette maison et en [ont] donné le soin, depuis 17 ans, à des sœurs de St-Joseph, soubz la direction du seigneur évesque et principaux de la ville, pour y secourir les pauvres mallades de la ville et soldatz qui y restent mallades, des troupes qui vont et viennent des armées d'Itallie et des places de Cazal, Pignerol, Éxilles, La Peyrouse et autres sur la frontière d'Itallie, qui s'y randent en grand nombre, à cause du soin qu'on y a de sollager leurs malladies ; car tous les soldatz quy tombent mallades depuis Pignerol, et de Vallance jusques aud. Gap s'y treinent ou font porter, ne trouvant ailleurs aucun secours. Mais, comme cet hôpital n'estoit proprement qu'un hostel-Dieu pour le reffuge des passans, et qu'il n'y a pas 600 l. de rante ; que les tailles et charges des fonds, l'entretien des bastimentz, les drogues de l'apotiquère, sallaires du médecin et chirugien pour la vizite desd. soldatz et mallades, consomment presque tout ce révenu, l'on n'y peut aider ni secourir que peu des pauvres et mallades de lad^e^ ville, qui y sont en grand nombre, les habitantz y estant très pauvres. Les passages des troupes des armées d'Itallie et quartiers presque continuels les ont ruynés. Beaucoup ont quitté, pour s'aller establir ou chercher leur vie ailleurs, et ceux qui y restent sont dans la misère, la plus grande partie. L'on ne voit que pauvres dans les rues, mandier leur vie, le clergé et noblesse y estant pauvre ; et la ville est située dans les montaignes, dans la traverse, sans commerce ny rivière ; les fons, ingrats et exposés aux gellées et tempêtes annuellement. De sorte, qu'il est impossible que la ville de soy restablisse cette maison. Les habitantz n'y donnent ni pendant leur vie ni apprès leur mort. Ils laissent leur peu de bien à leurs pauvres enfans... Mais ils espèrent de la piété, charité et bonté de Sa Majesté qu'elle donnera le moyen de restablir cet hospital et le randre général, comme elle fait espérer par son édit du mois de janv. 1688, pourtant réunion à son domaine des biens des consistoires et de ceux qui ont dézerté le Royaume, pour estre employés à la fondation et restablissement des hôpitaux ». 2° Maladrerie de Gap. « Il y en a une dont M. de Gensac a perceu la rente pendant plusieurs années, en qualité de commandeur de St-Lazare. Maintenant elle est unie à l'ordre de St-Louis, et M. Marcelier en a la régie. Cette ma[la]drie rellève de la directe des Chartreux de Durbon et doit un demy-lodz de trois en trois ans... Le revenu de la maladrerie ne consiste qu'à 33 l. d'un pré et champ. Le bastiment à esté bruslé et ruiné par les ennemis de l'Estat. Le revenu de l'hospital... ne peut aller qu'à envion 1000 l. Il est administré par M. de Pina, doyen de la cathédrale de Gap, nommé procureur des pauvres ». Les papiers en ont presque tous été « perdus par le saccagement de lad^e^ ville ». Quant aux revenus, « il n'y a pas apparence qu'on les augmente, par la misère générale du peuple » (1696.)

G. 942. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1642-1696. — Hôpitaux et maladreries (suite). — Ribiers. Il y a un hôpital, dont les revenus sont de 35 écus par an. « On employe ces revenus en partie pour les pauvres malades qui sont en grande quantité, tant à raison de la multitude des pauvres de la parroisse qu'à cause du lieu qui est très malsain, et 10 escus à marier une pauvre fille, suivant l'intention de Françoise Jean, qui les a légués par son testament ». François Dambrun, curé de Ribiers, 19 janv. 1695. — Copie du « compte que rend s^r^ Pierre Jean, du lieu de Ribiers, en qualité de trésorier et recteur de l'hospital dud. lieu, en l'année 1670 ». *Recettes*: de Gaspar Jean, trésorier de la communauté de Ribiers, pour intérêts annuels, 53 l. ; de Jean Évesque, fils de feu Pierre, pour la ferme de la terre dud. hôpital, 9 l. 15 s. ; du s^r^ Reynaud, de Sisteron, héritier de Françoise Jean, 12 l. ; « receus tant de s^r^ André Davin, rentier, de M. le prieur, que des rentiers de St-Estienne [et] commandeur

de Jouquas », 9 charges de blé ; prix d'une charge de blé, de la 24e des pauvres, 10 l. ; de Françoise Jean, 135 l. ; des Ursulines de Sisteron, 90 l.; prix de 10 charges d'avoine, 42 l., etc. Total, 396 l. 15 s. et 9 charges de froment. *Dépenses*: « à la femme de Claude David... pour l'alletage de l'enfant de Blaize Durand, un besson »[1], 6 l. ; à Jean Arnoux « pour travail qu'il a fait à la chapelle des confrères pénitents », 5 l. ; pour planter 35 « admandiers... à la terre dud. hospital », 8 l. 8 s. ; à la fille de la Patronne, lors de son mariage avec David Duret », 35 l.; « à Ollivier Évesque, pour son apprentissage de tisserant », 30 l. ; « à la fille de Sébastien Moynier, lors de son mariage avec Antoine Latil-Cucuilhon », 18 l. ; « tant pour chapons que pour la nourriture d'une femme, pendant un mois que lade Françoise Jean a esté malade », 6 l. ; pour la nourriture de lade Jean pendant une année, 75 l.; à divers pauvres, 112 l., etc. Total, 355 l. 11 s. 6 d. Vu et approuvé par Jacques Touscan, aîné, de Ribiers, Jean Beynetton, Gaspar Pentix, Benoît Rivas, assistés d'Antoine Reynaud et François Pellegrin, consuls. Ribiers, 12 mars 1674. — St-Bonnet-en-Champsaur. Il y un hôpital. Les titres s'en sont perdus, « à cause des incendies y arrivées en 1582, en 1626, en 1645 et en 1692 ». Les revenus consistent « en une pension de 200 l. par an que Mgr [le] conétable de Lesdiguières luy a légué ; aux intérests de 2.000 l. que feu Mgr le duc de Lesdiguières luy a aussi légué, dont on paye 100 l. d'intérests, et en la rente de deux coins de terre... dont l'on n'en tire presque rien. Il est administré suivant les ordres donnés par lesd. seigneurs Lesdiguières, par un procureur-receveur, que les habitans de toute la communauté nomment en conseil général... suivant les avis et délibérations du sr vibalif, curé, consuls et trois habitans ». Les papiers et comptes ont péri lors de l'incendie de l'hôpital en 1692, « par l'armée de l'ennemy de l'Estat » (1696). — St-Julien-en-Champsaur. « Il n'y a point d'hôpital... Il est vray qu'il y en a eu un autrefois sur le grand chemin. Il en conste par de vielles masures qui sont au milieu de la montagne. Selon bruit, c'étoit l'hôpital des Soldats. Il fut très probablement ruiné du temps des guerres de la religion et les biens usurpés par les religionnaires... C'est tout ce que j'en ay peu sçavoir depuis 29 ans que je suis curé en cette paroisse ». Lieutaud, curé (1696). Dans une lettre, ce même curé ajoute « qu'estant à présent dans un pays chargé de trois pans de neige, asgé de 70 ans, il m'a esté impossible d'aller du costé de Manse, pour me mieux informer... Un certain apellé Dephines, rentier de M. Blanc, du costé de Charance, avoit son père icy garde de sel, qui avoit dit souvant avoir leu les tiltres dud. hôpital proche Thurin. Il seroit de la dernière nécessité qu'il y en eut un en ce lieu-là, car, tous les ans ou peu s'en faut, il y reste quelqu'un dans la nège. On croit que le prince de Piémond et nos roys, estant d'intelligence, le devoient avoir fait bâtir et renter... Ce qui fait un peu douter, c'est que de ce costé, là il y a beaucoup du bien qui ne paye ny taille ny décimes », 10 janv. 1696. — St-Laurent-du-Cros. Il n'y a « ny hospital ny maladerie, ny aucun revenu pour le subjet. Il est vray qu'ils sont tous pauvres ». M. Vacher, curé (sans date).—« St-Pierre-de-Méjarots-en-Beaumond ». « Il n'y a aucune infirmerie ni maladerie, et n'ay peu descouvrir qu'il y en aye jamais heu aucune dans lade paroisse ». Claude Clément, curé, 22 janv. 1696. — Serres. L'aumônerie jouit d'un revenu annuel de 30 écus qu'on donne aux pauvres sur billets fournis par les consuls. « Comme les consuls qui font les billets aux pauvres ont d'ordinaire ou des parents ou des créatures qui n'en ont pas de reste, il arrive, et surtout pour le consul nouveau converti, qu'ils préfèrent leurs parents, amys ou ceux de leur religion aux autres qui en ont plus de besoin. Ainsin l'avis du sr curé et principaux de la parroisse seroit qu'il ne se fist point de billet qui ne fust signé du curé, qui cognoit mieux que personne les véritables nécessités, et qui est sans parents ni créatures dans lade paroisse ». Dupuy, curé de Serres, 23 janv. 1696. — Ventavon. « Au-dessous de la maison de ville, il y a une chambre qu'on nomme Hôpital, mais il ne paraît aucun établissement ny aucuns revenus... On y donne retraite aux pauvres passants. Il seroit pourtant à souhaitter qu'on y peût faire quelque établissement, à cause de la grande quantité de pauvres quy y passent ordinairement, estant le lieu bâti auprès de deux grands chemins de Prouvence et du Languedoc». A. Bernard, curé de Ventavon, 10 janv. 1696. — Veynes. L'hôpital est très pauvre, il n'a pour tout revenu que 36 l., à prendre sur le four de la communauté ; une pension d'1 l. 16 s. sur Pierre Chabal ; quelques petites rentes de trois granges à foin ; 8 l. que font les hoirs de sr Daniel du Villar ; 1 écu d'un pré appelé le Pré de l'hôpital, et 4 l. 10 s. que Daniel Maigre et Daniel Mathieu font d'une vigne. « On en paye une femme qui tient l'hospital et sert les malades, lorsqu'il y en a, principalement les soldats, ausquels on donne des bouillons, qu'on fait transporter lorsqu'ils reviennent en santé, ou bien on les fait enterrer ». C. Santon, curé de Veynes, 15 janv. 1695. — Annexes. Copies : de l'obligation de 86 l. par Pierre Chabal, en faveur de l'hôpital de Veynes et à la requête de Charles Clément-Santon, curé dud. lieu, 18 févr. 1674 ;— de l'obligation « de quatre charges bled ou 8 l. argent pour chacune charge bled », passée par « noble

[1] C'est-à-dire un des enfants jumeaux.

Daniel du Villar, sieur du Château », à la requête de Jean Anglès, avocat, juge, et Daniel Masseron, recteurs de l'hôpital de Veynes, 15 févr. 1642 ; — de la délibération prise en assemblée générale par les habitants de la communauté de Veynes, à la requête des sieurs de Ste-Guitte et Masseron, recteurs de l'hôpital, d'après laquelle « anciennement la communauté faisoit annuellement une aumosne généralle appellée *donne de Savoye*, laquelle a été discontinuée ». Il sera pris à l'avenir, sur les revenus, du four, la somme de 36 l. qui servira, la première année, à réparer la maison de l'hôpital et, ensuite, à secourir les pauvres. 6 janv. 1642.

G. 943. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1695-1700 environ. — Requêtes, enquêtes, écoles, etc. — Injonction donnée au curé de Laye par l'évêque de Gap d'avoir à faire une enquête sur la profanation de la chapelle de Brutinel par des « voituriers de Sa Majesté et autres ». L'évêque a donné pouvoir et ordre aux curés de « leur permettre tout ce qui seroit nécessère ou utile pour le service de Sa Majesté ou de ses armées... On ne leur a pas refusé leur demande jusques à présent, quand ils l'ont fait ». St-Didier-en-Dévoluy, « dans le cours de nostre visite générale », 3 sept. 1695. — Dépositions faites par Jean Vigne, Pierre Disdier et autres habitants de Brutinel, suivant lesquelles, il y a environ deux ans, « plusieurs fois, différents voituriers de Sa Majesté ont reposé des sacs, soit de bled ou de farine, dans la chapelle de l'ameau de Brutinel, sous l'invocation de Nostre-Dame, et que mesmes ils y auroient mis des bœufs, si les habitants dud. ameau ne se fussent opposés et ne les eussent obligés d'aller à St-Laurens-du-Cros, qui est le village le plus proche ». Dominique Disdier dit qu'ils ont même été « menacés de coups de bâtons, s'ils persistoient à faire résistance », 11 oct. 1695. — Informations contre quelques personnes de St-Jacques en Valgaudemar qui s'étaient livrées à des voies de fait contre le curé dud. lieu: il voulait « lever des gerbes en campagne », 5 sept. 1695. — Requête présentée à l'évêque de Gap par Jean-François Giraud, curé de St-Geniès-de-Dromon en Provence, afin d'être autorisé à examiner et approuver le régent de l'école, fondée « à perpétuité aud. lieu, soubs la retribution annuelle de 180 livres », par Antoine Masse, prêtre dud. St-Geniès, (Jean Bougerel, notaire dud. lieu, 11 mai 1689), « voulant led. fondateur que tel régent soit prins annuellement par les consuls qui seront en charge,... à condition que led. régent sera prestre ou du moins réthoricien ». En note : « Rejettée » (sans date). — Autres requêtes à l'évêque de Gap : par « noble Jean-Pierre Artaud de Montauban, seigneur de La Roche et Alauzon », afin d'être autorisé à faire reconstruire, dans son château de La Roche, une chapelle domestique, en remplacement de celle qui se trouvait dans une partie du château qui est tombée de vétusté et dont il reste la pierre de l'autel (id.) ; — par Claude Martel, recteur de la chapelle St-Pierre et St-Paul d'Agnières en Dévoluy, afin d'être déchargé de rétablir lad[e] chapelle, qui avait été démolie par la communauté et convertie en maison curiale (id.) ; — par led. Claude Martel, de Lardier, recteur de lad[e] chapelle, actuellement « prêtre commis à Clausonne », afin de pouvoir faire le service auquel il est tenu en raison de lad[e] chapelle, là où il fera sa résidence (id.).

G. 944. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1699-1707. — Administration diocésaine. — « Factum pour le prieur d'Upaix, appelant comme d'abus » d'une ordonnance de l'évêque de Gap, qui avait nommé un secondaire aud. Upaix, à la suite d'une requête présentée en cours de visite par le curé et les consuls, le 1[er] nov. 1794. « Il n'y a que 202 maisons en tout dans toute l'étendue de la parroisse ». Signé, Brenier (1699). — État des « fonds appartenant à l'évesché et à la cure » de La Bâtie-Vieille, d'après le cadastre fait par Pierre Bertrand, notaire, conformément à l'arrêt royal du 28 juin 1636 (15 juin 1642). L'évêque de Gap possède des immeubles aux lieux dits : l'*Auche* et *le Sabarot*, et le bois Vescal ; la cure et la chapelle de St-Martin, une maison « à la Bourgade », des terres *au Veyssel, devant Ville, ez Praus, au Verger, à Mouriers, en Chavainières, au Mollestre, à la Croix des Guérins, au Tourtelier, à las Ollières, à la Chapelle, au Tombarel, à l'Adrech, au Champ Gautier, ez Collignis, au Lauzon, à la Faisse, à la Combe, à la Font dau Preyre, à Treschastel, en Palludes, à las Fontettes, dessous l'Église, et un chasal dans le barry de lad[e] Bastie* ». Led. cadastre parafé par Étienne-Jean Bouchu, intendant de Dauphiné, à Gap le 1[er] août 1699. Extrait par Jean Girard, fils de feu Jean, secrétaire de la communauté de La Bâtie-Vieille, 20 janv. 1701. — Certificats : des consuls de La Bâtie-Vieille, attestant que leur « communauté a esté tirée de tout temps, dans le péréquaire de la Province », pour deux feux (29 nov. 1700), et de « noble Jean de Roux, escuyer, conseiller du Roy, receveur des décimes du diocèse de Gap », disant que, dans le « livre appelé *le Pollier du diocèse* »[1]), la cure et

[1]) Tel était, dans les diocèses de Gap et d'Embrun, le nom donné aux rôles des décimes. (Cf. P. Guillaume, *Pouillés ou rôles des décimes des diocèses de Gap et d'Embrun*, Gap, 1888, surtout p. 85-86.)

les chapelles qui lui sont unies ont été taxées 2 l. 5 s. « et, pour la présente année 1700, lad[e] cure et les chapelles y unies se trouvent devoir pour décimes la somme de 20 l. 16 s. 2 d. ». Gap, 15 déc. 1700. — Autres certificats des consuls de La Bâtie-Neuve, attestant que les fonds compris « au cayer des nobles ,... dans le cadastre de 1638 (10 févr.) vérifié en 1654, sont de la contenance de 17 charges 6 civayers », et ne sont point « comprins dans les rolles des talhies » (30 nov. 1700); et dud. de Roux, disant que les fonds curiaux de La Bâtie-Neuve, dans « le Pollier du diocèse », sont taxés « pour chaque décime la somme de 3 l. 15 s. et, pour la présente année 1700, lad[e] cure se trouve devoir pour décimes la somme de 34 l. 3 s. 9 d. ». Gap, 15 déc. 1700 ; — des consuls de Rambaud, suivant lequel, d'après le cadastre de 1641 [1]), lequel la cure dud. lieu possède des terres à *Pé la Poy*, *aux Endemézes* et au quartier *du Fraisse* (8 déc. 1700), et dud. de Roux, disant que, d'après « le Pollier du diocèse », les fonds curiaux de Rambaud sont taxés, pour chaque décime, 31 sols et, pour les décimes de 1700, 14 l. 6 s. 6 d. Gap, 15 déc. 1700 ; — des consuls de Châteauvieux-sur-Tallard, d'après lequel les fonds curiaux ne sont pas compris au cadastre (17 déc. 1700), et dud. de Roux, disant que ces mêmes fonds, au « Pollier du diocèse », sont taxés pour chaque décime 25 sols, et pour les décimes de 1700, 11 l. 11 s. 4 d. (7 déc. 1700). — Certificat de l'enregistrement des pièces relatives à l'exécution de la fondation faite par « André Isnard, de La Saulce », qui, par testament du 13 déc. 1664 (Nas, not.), avait légué la somme de 900 l. pour « construire une chapelle à N.-D. du Gonfalon ». Ce certificat est délivré à la requête du s[r] Gautier, bourgeois de La Saulce. Gap, 16 mai 1703. — Extrait *parte in qua* dud. testament d'André Isnard, 18 mai 1703. — Requête à l'évêque de Gap par « Henry-François de L'Isle », bachelier en droits civil et canon, prieur-curé de La Saulce, contre les empiétements de Jean Bontoux, prêtre du diocèse d'Embrun, chapelain de N.-D. du Gonfalon, qui « va, à l'insceu du s[r] prieur, à l'hameau de Tournoux, paroisse de La Saulce, où il y a une chapelle succursale », pour y faire des anniversaires. On est en coutume de faire une procession « à l'ancienne église de St-Marcellin, ancien patron de la paroisse ». — Lettre adressée à « M. L'abbé de L'Isle, prieur de La Sauce », par le s[r] de La Croix, pour l'inviter à quitter la maison qu'il lui a remise à La Saulce. Gap, 14 août 1703. — Requête à l'évêque de Gap par led. prieur de L'Isle pour obtenir de la communauté de La Saulce une maison curiale (vers 1704). — Certificats délivrés par Antoine Ferin, chirurgien de La Saulce, Albin, curé de Lardier, et Albin, curé de Valença, attestant que le prieur de L'Isle ne peut se rendre « au synode, attendu une grande blessure qu'il a à une jambe », 5 et 6 juin 1707. — Procuration en blanc par led. de L'Isle, pour obtenir de l'évêque de Valence « son *visa* ou *forma dignum* en exécution de la signatturre de provision qu'il a obtenu de N. S. P. le Pape, de la chapellannie soubs le vocable de N.-D. de Consolation fondée dans l'église parosialle de Chabeuil », et pour prendre possession de lad[e] chapellenie. Tallard, 18 juin 1707, etc.

[1]) Ce cadastre paraît aujourd'hui perdu. (Voir *Liste des Cadastres*, dans les *Procès-verbaux du Conseil général des Hautes-Alpes, 1885*, p. 227.)

G. 945. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1685-1710. — Plaintes, requêtes, etc. — Démission de la cure de Romette par Claude Bernard. Présents : Jacques Siméand, curé de Buissard, et François Millon, « curé d'Aspres en Champsaur » (Escallier, notaire). Gap, 15 nov. 1685. — Plaintes : des habitants de Villebois, contre Antoine France, ancien curé de Ste-Colombe, qui, après avoir célébré la messe à Villebois, se retire à Ste-Colombe, « sans dire les vespres », 27 avril 1686 ; — contre le curé de Châteauvieux-sur-Veynes, accusé de jouer et manger « dans des cabarés aveq de juinesse » (1686). — Lettres : du curé de Séderon qui s'excuse de n'avoir pas assisté à la retraite du séminaire, à cause de maladie. « Les autres sont rebuttez à cause du bruit qui court que les maladies dans Gap sont plus nombreuses et les morts plus fréquentes qu'elles n'avoient encor esté. Je ne sçay même si Messieurs nos confrères de ce quartier qui sont de cette troisième bande ne perdront pas courage d'y aller, à cause de ce bruit », 23 juin 1687 ; — de J. Gilly, prieur de Bruis et Montmorin, qui demande une enquête sur les faux rapports dont il est victime, 9 avril 1688 ; — du s[r] du Serre, prieur de Mirabeau, qui n'a pas pu se rendre à la retraite du séminaire, se trouvant seul dans la paroisse, M. Rainaud, son « chapelain ayant été pourveu de la cure de Thoard », et M. Amenc, son « second prestre, de la provicairie de L'Escale ». Mirabeau, 14 juil. 1691. — Lettre d'excuse du s[r] Matheron, curé de Chardavon : « Je n'avois point de plus forte passion que d'avoir eu l'honneur de vous faire la révérence à votre synode, où je fus en compagnie de plusieurs autres prêtres de la manche de Provence, jusques à la barque de Talard, qu'elle ne peut passer, et, le jour du synode, espérans de passer, la Durance grossit et la corde se rompit. Nous fûmes obligés de nous en retourner sur nos pas, avec M. le curé de St-Genis, donneur de la présente, où j'ay couru risque de ma vie, par trois fois : la 1[re], le

long de la Dures dance, leux autres, en passant une petite rivière qu'on appelle *Saxe*, estant déjà avancé en âge et la veue ne me servant pas, estant privé de la veue de l'œil droit depuis quelques années ; ce qui m'excusa auprès de Mgr d'Hervé à son dernier synode, et espère que V. G. n'aura pas moins de charité pour moi, eu égard à mes incommodités, estant tousjours prest de vous obéir toutes fois et quantes que vous me citerés, *etiam periclitante vita* ». Chardavon, 18 juin 1707. — Requête des consuls et habitants : de Vaumeil contre le s[r] Touche, leur curé, au sujet des honoraires et pour l'obliger à dire la messe, « tous les jours de travail, à la pointe du jour, depuis la Croix de may jusques à la Croix de septembre », à faire l'abjuration « des chenilles et vermine », à « demander à Dieu la pluye en temps de nécessité ou le beau temps, suivant l'eschéance du bezoin » etc. (1709) ; — de la paroisse de « St-Jean et St-Jacques des Vertus », contre le s[r] Bernoud, leur curé, qui ne fait pas régulièrement les offices, et veut « mettre coutume que les femmes acouchés luy porte[n]t un fromage au jour de leur purification », etc., 19 févr. 1710 ; — du s[r] Antoine Romieu, châtelain de Montauban, contre Louis Charras, curé dud. lieu, qui a fait enlever le banc qu'il avait dans l'église (sans date).

G. 946. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1708-1710 environ. — Requêtes, etc. — Requêtes présentées à l'évêque de Gap ou à ses grands vicaires par les habitants : de « St-Martin-d'Argenson », afin d'obtenir que les revenus de leur église soient réunis entre les mains de Balthasar Richaud, curé de St-Pierre-d'Argenson. Le vicaire général Rizoul commet à cet effet le curé d'Aspres, archiprêtre du canton, 9 juil. 1706 ; — de Mévouillon, « composée d'environ 150 abitans, quy forment pour le moins... 450 âmes de comunion », afin d'obtenir pour vicaire « le s[r] Jullien, de Séderon, que V. G. doit faire prêtre à la première ordination ». Ils ont « été tousiours plus comptans des séculliers que des réguliers ». La disette des prêtres est « considérable dans ce dioçaise et cette paroisse ». Le service de Villefranche se fait par *biscantando*, 5 juin 1707 ; — des paroisses de St-Michel et de St-Pierre de Chaillol, afin d'obtenir l'approbation de Jean Escalle, de « Villardon au Bas-Champsaur », pour instituteur, « conformément aux ordonnances de S. M. et de celles de V. G. ». Délibération conforme de « la communautté de Montorcier à Challiol et communauttés unies ensemble » : La Villette, Guillaume-Faudon et St-Michel, 13 déc. 1708 ; — de Pelonne, afin d'obtenir un prêtre qui fasse le service de leur paroisse. Celle-ci est séparée de Verclause par le torrent de l'*Égue*, qu'on ne peut traverser pendant la plus grande partie de l'année. Il y a à Pelonne 70 âmes de communion. Ils sont quelquefois obligés d'aller faire baptiser les enfants à Lemps et même à Rosans, 15 sept. 1709 ; — de Montbrun, afin d'obtenir que les bénédictins de St-André de Villeneuve-lès-Avignon établissent à Montbrun un troisième prêtre, « attendu le grand nombre de communians et le nombre des fidelles croissans », et afin qu'il aille desservir les « granges de Vergaux » (août 1709) ; — de « Sainct-Berème », la plus ancienne paroisse du « mandement de Corp », dont l'église vient d'être reconstruite à neuf, afin d'avoir un curé (mars 1710) ; — d'Esparron de Vitrolles, afin que leur église soit réédifiée « sur les anciens fondemens », car si, d'après l'ordonnance épiscopale, elle était construite à « l'ameau d'Esparron, les habitants des autres ameaux, comme *le Cros* et *Espraus*, *Audarne* et *la Vielle*, qui sont la majeure partie de leur communautté, se trouveroyent éloignés d'environ trois quarts de lieu de l'église », 12 juin 1710 ; — de Chabestan, qui ont donné le prix-fait de la construction de leur nouvelle église à M[e] Pierre Isnard, maître maçon de Chabestan, moyennant 1.400 l., avec faculté « de prendre à la vielle esglise de St-Cassien les pierres tailhées et autres qui se trouveront qui lui pourront servir » (26 mai 1711) ; — du Monêtier-d'Ambel, afin d'obtenir pour curé le s[r] Vignay, secondaire de Corps, qui fait depuis 5 mois le service de leur église et dont ils sont « trestous contans » (1711) ; — de Villebois, privés de curé depuis un an, afin d'en obtenir un (sans date) ; — des hameaux « *des Pascalz*, *les Auberts*, *les Garcins*, *le Col de Glaise et Bertaud*, terroir de Veyne », afin d'obtenir la réédification de la chapelle de St-Jacques et Ste-Luce, près de laquelle il y avait un cimetière « d'environ cent cannes quarrées » (id.) ; — de Mizon, afin qu'un prêtre du voisinage aille faire le service divin, dimanches et fêtes, à La Silve (id.) ; — des Costes en Champsaur, pour avoir pour curé le s[r] Amieil, et non le s[r] Faure, curé des Infournas (id.); — de St-Laurent-du-Cros, afin d'obtenir de S. M. « quelque aumosne pour la cloche et autres réparations... Plaise à V. G. de se souvenir que l'églize de St-Laurens-du-Cros est la plus misérable de vostre diocèse, que les ennemys de l'Estat, dans les dernières guerres, ont emporté la cloche ; que la communauté, qui est accablée du logement des gens de guerre, est sy pauvre qu'elle n'a jamais peu et ne peut trouver un fond pour en avoir un autre ; que le couvert de lad[e] église n'est que de paille, tout ruiné, en sorte qu'il y pleut comme dehors ; enfin qu'il n'y a ny chappe, ny daix, ny chandeliers, ny presque rien des ornements nécessaires ». Lenoir, curé, A. Jaus-

saud, J. Vallon et B. Chabot, consuls (id.) ; — de Plaisians, afin qu'il soit fait un service régulier à Eyguières (id.) ; — du « Poët d'Empercys », pour même motif (id.) ; — d'Eygalaye, pour être déchargés de construire une chapelle aud. lieu (id.) ; — de La Baume-des-Arnauds, pour avoir un vicaire. Le curé Melchior Ailhaud, « dame Henriette de Belle d'Aspremond du Rival, dame de lad[e] Baume, noble Jean-Joseph Flotte de Foresta, baron de La Roche, aussy seigneur de lad[e] Baume », et les consuls exposent que la « paroisse est composée de deux communautés quy font plus de 500 âmes de communion, dispersées en quatre hameaux, dont l'un est éloigné d'une lieu de la paroisse, les autres trois, d'une mortelle demy-lieu ; outre quy sont croisés par de torrentz ; que les chemins en sont presque impraticables, surtout en hiver, à cause de la glasse et des nèges. Il est encore à observer que, dans lad[e] paroisse, il y a environ quarante maisons de nouveaux convertis, lesquels ne peuvent estre réunis à l'églize que par de fréquentes instructions » (id.) ; — de « St-Jean de Chassanies », afin d'avoir un prêtre pour desservir leur « paroisse » (id.) ; — de La Plaine, paroisse de Chabottes en Champsaur, afin d'obliger les Pères Jésuites du collège d'Embrun, qui perçoivent 400 l. par an sur les dîmes, à établir, durant six mois, un prêtre à La Plaine (id.) ; — de « Naux, communauté d'Entrepierres », pour avoir un prêtre résidant (id.), etc.

G. 947. (Volume.) — In-12, de 12+300+263 pages, papier, imprimé.

1712. — « Ordonnances synodales du diocèze de Gap, publiées en l'année 1712 par Mgr l'ill[me] et rév[me] François Berger de Malissoles, évêque, comte et seigneur de Gap, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire » (s. d.). Le but que se propose l'évêque est d'établir dans son diocèse « une uniformité de conduite ». Il s'est efforcé, pendant « six années entières », de prendre « une connoissance exacte de la situation « de ce diocèze, des mœurs et du génie de ceux qui le composent, des vertus qui y règnent et qu'on y peut faire régner, et des vices ausquels on y est enclin et que l'on en peut proscrire ». Il s'est appliqué « à suivre les traces et à recueillir les différentes ordonnances de ses prédécesseurs, et, « dans les points importans dont nous n'avons trouvé aucuns vestiges dans leurs écrits, nous avons eu recours à ceux des prélats qui environnent ce diocèse ». Gap, 1[er] mai 1712 (p. 12). L'ouvrage est partagé en deux parties. La 1[re] traite de la foi catholique (p. 1) ; des blasphémateurs (p. 13) ; des superstitions et sacrilèges (p. 15) ; des usuriers (p. 20) ; des concubinaires (p. 26) ; des ecclésiastiques et bénéficiers (p. 30) ; des curés et de leur offices : archiprêtres ruraux (p. 103) ; conférences (p. 121) ; résidence (p. 137) ; visite épiscopale (p. 147) ; synodes (p. 157) ; instruction des peuples (p. 166) ; honoraires des fonctions curiales (p. 185) ; registres (p. 192) ; retraites (p. 195) ; vicaires (p. 197) ; prédicateurs (p. 199) ; maîtres et maîtresses d'école (p. 207) ; des lieux saints et choses sacrées : églises, cimetières et sépultures, chapelles domestiques et de la campagne, confréries, hôpitaux et soin des pauvres, fondations, administration et aliénation des biens ecclésiastiques (p. 242) ; du culte : cérémonies, vénération des reliques, indulgences, processions, dimanche et « fêtes qui doivent être observés dans le diocèze » (p. 265-300). La deuxième partie parle surtout de l'administration des sacrements (p. 1) ; du séminaire (p. 149) ; du mariage (p. 176). Elle se termine par un avertissement « aux prêtres touchant leurs devoirs, tant envers eux qu'envers le peuple » (p. 233) ; par un « formulaire pour faire le prône tous les dimanches » (p. 241) ; par une « oraison où sont invoquez les évêques de Gap, qui sont reconnus pour saints : *Deus qui sanctorum pontificum tuorum Vapincensium, Demetrii, Tigridis, Remedii, Eredii, Territi, Constantini, Constantii, Arrigii atque Arnulphi, gloriosis confessionibus et indefessis orationibus circundas et protegis, da nobis et eorum imitatione proficere et intercessione gaudere* » (p. 263), et par cette prière à la Ste Vierge :

Maria, mater gratiæ,
Mater misericordiæ,
Tu nos ab hoste protege
Et horâ mortis suscipe.

G. 948. (Liasse.) — 11 pièces ou cahiers, papier.

1707-1714. — Requêtes, enquêtes, etc. — Mémoire à l'évêque de Gap par Arthaud, curé pendant trois ans de Montbrand, nommé à la cure de Lagrand par « M. Salva, camérier de Ganagobie,... en qualité de grand vicaire de M. l'abbé de Lagrand », qui prétendait avoir droit de nomination. Montbrant est « une paroisse assez nombreuse, où il y a quantité de religionaires,... dans un endroit fort rude et extrêmement froid », mais pour « l'intérêt temporel,... valant presque cent livres plus que Lagrand ». Montbrand, 31 juil. 1707. — Bail à ferme par François Berger de Malisolles, évêque de Gap, à Jean Disdier, de La Bâtie-Neuve, Jean-Louis Vial, bourgeois, de La Moutouze, hameau de Rambaud, Pierre Martin et Jean Laffrey, assesseur en la ville de Gap, des dîmes et revenus de Curbans, de La Baume-lès-Sisteron, Mison et La Maure, pour six ans, moyennant 3.050 l. et autres

charges. Gap, 30 avril 1707. — Requête aud. évêque de Gap : par les habitants de « St-Michel-de-Bénévent », en faveur de Martin, leur curé, 17 juin 1708 ; — par divers habitants de St-Julien-en-Bochaine, afin d'obtenir l'érection de la confrérie du Rosaire : « Cette dévotion de N.-D. de St-Julien pourra servir de barrière et de boulevard à votre diocèse de ce côté-là, de peur que l'érésie et les maximes du calvinisme ne se glissent pas là dans votre diocèse... Vous avez déjà 1° l'auguste dévotion de N.-D. du Laus, du côté du levant de votre diocèse ; 2° à l'opposite, du côté du couchant,... la naissante dévotion de N.-D. de St-Julien ; 3° du côté du nord, vous avez N.-D. de Gaudemar ; 4° et du côté du midy, vous avez N.-D. des Lumières, qui borde et confronte à votre diocèse comme N.-D. du Laus », 5 août 1705. — Compromis passé par Antoine Bellon, curé de Châteauneuf-de-Chabre, et Claude Gaudran, curé d'Izon, auquel le premier avait résigné d'abord sa cure, étant en danger de mort, mais qu'il prétendait garder après sa guérison ; l'évêque, désigné comme arbitre, « refuse d'agir selon l'acte ci-dessus » (22 oct. 1708). — Cession, par l'évêque de Gap, à Jean Faure, curé de Rambaud, « des prés vescaux dépendants dud. évêché, situés aux terroirs de La Bastie-Vielle et Rambaud, ensemble les fonds curiaux », afin de lui tenir lieu de portion congrue. Gap, 21 août 1709. — Requêtes à l'évêque de Gap par Pierre Jean, bourgeois de Ribiers, afin d'être autorisé à faire construire une chapelle ou oratoire, près d'une grange qu'il possède à un quart de lieue de Ribiers. Avis défavorable par Dambrun, curé de Ribiers, 11 juil 1709. — Autre requête sur le même sujet (1709). — Ordonnance de l'évêque de Gap, rendue sur requête, qui maintient les habitants de St-Cyrice en posession d'avoir le service divin, comme précédemment : « Enciennement ils estoient déservis par les religieux de St-Benoît, qui résidoient aud. lieu... A cause des malheurs des guerres, lesd. religieux furent obligés d'abbandonner led. lieu ». Ils furent desservis par le curé de Ste-Colombe, qui fit les fonctions curiales jusque vers 1685. En 1694, le 14 oct., l'évêque Hervé confia le service au secondaire d'Orpierre. L'évêque de Malissoles ordonne que les sacrements s'administreront à St-Cyrice, et qu'il continuera à y avoir un cimetière, 30 sept. 1709. — Requête au juge de Tallard, par Honoré Burle, ancien curé de Lettret et bénéficier de l'église de Tallard, pour ce plaindre des procédés de Jacques Maset, notaire de St-Bonnet, qui a « pris la ferme générale des rentes et revenus de la comté de Tallard apartenant à Mgr le maréchal de Tallard, pendant laquelle ferme il n'a rien oublié pour se faire payer les droits seigneuriaux, en sorte qu'il a beaucoup profité desd. fermes », et qui a fait des dénonciations auprès de « mond. seigneur le maréchal, Mgr l'évêque de Gap, le comte de Verdun, Mgr le président de Grammont et enfin M. de Robineau, intendant général de mond. sgr le maréchal », 14 oct. 1710. — Cession par l'évêque de Gap à Claude Bellon, curé de Poligny, des fonds curiaux, pour lui tenir lieu de portion congrue et à condition de donner à l'évêque 75 l. par an. Gap, 4 mai 1713. — Procédure et enquête faite par « Claude de Pina, doyen de l'église de Gap, vicaire et official général du diocèse », au sujet de «l'érection en cure de l'église de St-Auban-d'Oze ». Sont entendus : Antoine d'Ornezan, curé de La Bâtie-Montsaléon, âgé de 30 ans ; Pierre Bardel, curé du Saix, âgé de 68 ans ; Antoine Richaud, curé de Châteauneuf-d'Oze, âgé de 34 ans ; Jean Illy, « ménager », du Saix ; Étienne Cornand, d'Oze, et autres ; M[e] Joseph Bosse, notaire de Barcilonnette. « On nous a, d'abord, fait observer que les habitans de Villoret sont indispensablement obligés de traverser un torrent appellé *Rieu Suzanne*, lequel, dans les grosses pluyes et fonte des neiges, charrie des pierres d'une grosseur prodigieuse, et qu'il y a souvent dans led. torrent prez d'une pique d'eau de profondeur, lequel torrent, à quelque pas de là, s'unit à un autre torrent, qu'il faut pareillement traverser, appellé *le Torron*, et qu'il est aussi impraticable dans les temps d'hiver... Arrivé à la Croix du Saix, appellé *le Collet*,... le chemin dud. Villoret à Oze, estant sur le penchant d'un ravin et n'ayant pas un pied de largeur, est très malaisé à passer en tout temps, impraticable en hiver ». Autres noms de lieux : torrent de *Pontellier*, *Roche Corbière* et *Bruaz*, torrent de *Montorgues*, torrent des *Eysaigues*, torrent de la *Font des Imberds*, torrent de *La Touche*, torrent du *Collet de Barhomez*, hameau des *Muniers*, « un rocher appelé St-Laurent, où sont quelques vieilles mazures, que le seigneur de Véras appelle l'ancienne église d'Oze, et [les indicateurs] nous prient d'observer qu'il n'y a jamais eu d'église parroissiale sur le rocher... Estant arrivés sur le sommet du rocher St-Laurens, nous aurions trouvé quelques mazures dans les environs, qui paroissent d'avoir esté autrefois un ancien château, et, dans un endroit encore un peu plus eslevé, il paroît des murailles fort hautes qui ont l'air d'avoir esté autrefois un signal ; il paroît encore d'autres amas des pierres, qui semble[nt] avoir esté autresfois des maisons. Il est vray qu'il y a aussi un tas de pierres qui paraissent avoir esté autrefois une chapelle ou très petite esglise, quoiqu'il n'y reste plus aucune muraille existante, mais seulement des pierres toutes presque calcinées,... estant, d'ailleurs esloignées de St-Auban-d'Oze de plus d'une demi-lieue ;... du lieu d'Oze la distance n'est pas tout à fait si grande, mais il faut monter près d'un quart de lieue sur le rocher, par un

chemin qui n'a pas un pied de largeur ». La communauté de St-Auban se compose de 37 familles, soit 63 communiants, et 77 « qui n'ont jamais communié », en tout 240 personnes, etc., 20-30 avril 1714.

G. 949. (Liasse) — 13 pièces, papier.

1711-1714. — Hôpital et maison de charité de Gap. — Lettre de l'intendant de Dauphiné au sujet des affaires de l'hôpital de Gap : « Vous n'ignorez pas la sursoyance des dettes des communautez de cette province, ainsy il ne dépend pas de moy de forcer la ville de Gap d'imposer en faveur de cet hôpital une somme plus considérable qu'à l'acoutumée ». Grenoble, 21 déc. 1711. — Requête de l'évêque de Gap à la Cour des comptes de Grenoble, pour obtenir « l'enregistrement des lettres patentes accordées par S. M., au mois de janvier dernier,... à l'occasion de l'establissement dans lad^{e} ville de Gap, d'une charité » (7 août 1714). — Lettres adressées, sur ce sujet, à l'évêque de Gap : par le s^{r} de Châteauvillard. Il s'est fait « remettre, par M. Chaix, une copie du testament de M. des Orres ». Gap, 22 oct. 1712 ; — par l'intendant do Dauphiné : « M. Voysin m'ordonne, par la lettre du 11e de ce mois, de travailler, de concert avec vous, à dresser un projet de l'établissement dans la ville de Gap d'une maison de charité, pour y élever des pauvres enfants, depuis l'âge de sept ans jusqu'à celuy de quinze, afin d'employer conformément à l'intention du testateur le légat que le s^{r} des Orres a fait pour cet usage ». Grenoble, 20 oct. 1712 ; — par le même. L'abbé de Poligny est actuellement à Gap et il a en mains les pièces de l'établissement d'une maison de Charité à Gap; dès qu'il sera de retour à Grenoble, il en conférera avec lui. Grenoble, 17 avril 1713 ; — par le même. Il lui envoie le projet de lettres patentes, conforme à celui qui lui a été soumis de la part de l'évêque, sauf en deux points demandés : « décharge des droits de sceau en faveur de la maison de Charité et exemption du logement des gens de guerre pour les administrateurs ». A l'égard du premier article, « aucun hôpital dans cette province n'a ce privilège, et M. Desmarets l'a refusé, en dernier lieu, à l'hôpital général de Grenoble, M. le conseiller Canel sollicitant luy-même cette grâce à Paris. Quant au logement des gens de guerre, cette exemption est absolument hors d'usage ». Grenoble, 1er juin 1713 ; — par le s^{r} Châteauvillard, annonçant que le projet des lettres patentes pour l'établissement d'une maison de Charité à Gap, « partira ce soir sans faute, tel que vous l'avés vu à Gap. Le grand directeur de vostre hôpital m'a laissé des anciens états de journées de soldats malades. On a un peu laissé vieillir la matière. Dans un autre temps, elle auroit pu produire des espèces ; à présent ce sera beaucoup d'en avoir du papier... J'ay le regret de la fatigue que s'est donné le directeur de venir ici, puisque son voyage est si infructueux. J'aurai, d'ailleurs, l'honneur de vous dire qu'il n'a pas le talent pour obtenir des grâces dans un siècle où il faut les arracher. Peut-être que les Cordeliers auront quelque satisfaction... Je travaille aussy pour les Jacobins, mais la multiplicité des demandes en rend le succès incertain et la calamité du temps n'y aide pas ». Grenoble, 9 nov. 1713 ; — par le s^{r} Brossod, avocat du clergé de France, à l'abbé de La Boulie, au sujet des lettres patentes demandées et dont le Roi n'approuve pas trois articles, relatifs à « l'attribution au parlement de Grenoble en première instance de toutes les causes de cette maison de Charité » et aux expéditions gratuites des greffes et des actes notariés. Paris, 22 mars 1714 ; — par le même à l'évêque de Gap, d'après lequel les lettres patentes, signées depuis longtemps, sont « taxées à 88 l. 3 s. » Paris, 20 juin 1714; — par le même au même, en lui envoyant lesd. lettres, « revêtues de toutes les formes nécessaires. Il ne s'agit plus que de les faire enregistrer à vostre parlement et à vostre Chambre des comptes, où elles ont esté adressées ». Paris, 18 juil. 1714 ; — par le même au même, accusant réception de 120 l. envoyées pour les lettres patentes et frais divers, et annonçant que « depuis la mort de M. Loys, avocat du clergé de France, Mgr le cardinal de Noailles et MM. les agents généraux du clergé », l'ont chargé de le remplacer. Paris, 22 août 1714. — Note de l'évêque au sujet de l'enregistrement des lettres patentes.

G. 950. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1677-1715 environ. — Chapellenies, bénéfices, confréries, etc. — Acte de mise en possession de la sacristie de St-Laurent-en-Beaumont, par François Millon, prêtre de Chaillol, au profit d'Alexandre Bernou, clerc tonsuré du diocèse de Gap, pourvu en cour de Rome et autorisé par l'évêque de Riez, « attandu la vacance du siège épiscopal » de Gap. Présents : « noble Pierre Gras, seigneur de Pragentil, St-Maurice et autres places », Claude Joly, praticien de St-Bonnet, et Jean Ollivier, de St-Firmin ; Clary, notaire. St-Laurent-en-Beaumont, 25 nov. 1677. — Pièces d'une enquête faite au sujet des biens et revenus de la chapelle de St-Michel, fondée à Ribeyret par François Barrilhon, vi-châtelain de Ribeyret, et Jacques Gueytte, premier consul dud. lieu, août-sept. 1686. — Requêtes à l'évêque de Gap : par les habitants de La Saulce afin d'obtenir l'établissement, dans leur paroisse, d'une confrérie du Rosaire, dont les biens seroient uni-

quement administrés par les officiers de la communauté (vers 1708). — Inventaire du mobilier de l'autel de N.-D. du Scapulaire, dans une église non désignée : un grand tableau, « où il y a la Ste Vierge, St Gaétan et Ste Thérèse»; une « couronne d'argent, donnée par le R. P. Fantin » ; une robe complète « avec le voile de sicilienne, avec une dentelle d'or donnée par Mme de La Pierre » ; trois robes données par les Dlles Lafrey, Laurens et Miaille ; « un crucifix pour les filles » ; 8 écussons « pour les flambeaux de Mrs les prieurs et prieures », etc. (vers 1715).

G. 951. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1650-1715 environ. — Dénonciations et répliques, etc. — Plaintes adressées à l'évêque de Gap : par les habitants de Savournon et Plan-du-Bourg, contre leur curé, au sujet du tarif des sépultures (vers 1650) ; — par Joseph Vian, châtelain de Ste-Euphémie, contre Jean de Beauchamp, son neveu (vers 1660) ; — par les habitants de la « parroisse de St-Michel de Bénévent », pour obtenir que le curé Mathieu Martin, fasse les fonctions curiales « dans leur église parroissiale », par respect pour sa « vénérable antiquité », et non dans la chapelle, qui se trouve « à la porte de sa maison curialle » (vers 1710) ; — par les habitants de St-Jacques-en-Valgaudemar, contre le curé Guibert, à propos de la quotité des dîmes (vers 1715). — Mémoires à l'évêque de Gap : par le prieur de Laragne, pour repousser les accusations lancées contre lui par Jacques Brutinel, « huguenot, coléteur des tailles », Mathieu et Jean Rivet, Claude Bontoux, tanneur, Jacques Pascal, « Antoine Roman, dit *Bernardon*,... homme universel. On compte qu'il fist douze mestiers, surtout se trouve dans celui de desrober aussi finemant que Briareus ». Le 4 nov. 1685, peu après la visite pastorale de l'évêque de Gap à Laragne, un sr Bontoux, dit *Mary*, « estant au passage ou vestibule du chasteau, avec sa fille Suzanne, femme d'Estienne Archimbaud », dit à celle-ci : *Ven t'en à ton oustau, voueli pas que te fasses prendre* »..., reconnaissant que « les mémoires qu'il avoit baillé à Mgr de Gap, conjointement avec sa caballe, estoint sur des faitz faux et supposez » (vers 1686) ; — par Jean Benoît, docteur en théologie, « vicaire perpétuel de Valserres », pour demander une enquête au sujet des calomnies dont il est l'objet (vers 1715), etc.

G. 952. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1686-1716. — Petites écoles et Séminaire. — « Responses de Mrs les curés de l'archiprêtré d'Aspres à la lettre de Mgr l'évêque de Gap pour les maistres d'école, du 1er septembre dernier » : Martin Gros, jeune homme de Méreuil, de bonnes mœurs, tient l'école à Sigottier depuis trois ans. « La communauté luy donne 24 [escus] par an, et les particuliers qui envoyent leurs enfans à l'école le nourrissent chacun à son tour ». Le curé d'Aspremont « dit que quelques habitans de sa paroisse avoient loué un maistre d'école, homme de bien et assés capable, à qui ils avoient promis 45 l. de gages et sa nourriture, chacun à proportion des enfans qu'ils envoyoiont à l'école, mais la mésintelligence qui s'est trouvée entre eux, tant pour le payement des gages que pour la nourriture, a obligé ce maistre d'école de quitter depuis un mois et d'advantage. La communauté n'a jamais voulu contribuer en corps pour le payement du maître d'école, bien qu'elle impose à la taille, toutes les années, 30 l. pour le maître d'école ; elle employe cette somme à des autres affaires ». Le curé de St-Pierre-d'Argenson « dit que les principaux de sa parroisse ne veulent rien imposer, ny contribuer pour un maistre d'école, et il seroit très nécessaire qu'il y en eût un. Cette parroisse et celle de St-Martin-d'Argenson n'est qu'une communauté. Il seroit besoin de les faire charger d'imposer quelque somme pour ce sujet : c'est une pauvre communauté ». Le curé de La Baume-des-Arnauds « marque que les principaux de sa parroisse luy ont dit qu'ils ne donnent que 24 escus par an à un maistre d'escole, à cause que l'ameau du Villar en prend un pour six mois ». Le curé de St-Julien-en-Bochaine « dit qu'il n'y a point de maistre d'escole dans sa parroisse, à cause qu'elle est divisée en huit ameaux beaucoup éloignés l'un de l'autre. Les habitans qui sont à Vaunière, qui est distant d'une lieue de la parroisse, en tiennent un en particulier, cinq mois, dans l'hiver. Montamar-Bas et Montamar-Haut en tiennent aussi un en hiver. Les habitans de St-Julien, où la parroisse est, en tiennent quelquefois aussi un pendant l'hyver, mais non pas à l'ordinaire, pour n'estre pas bien unis et d'accord entre eux, pour le payement et la nourriture ; c'est la cause qu'il est souvent obligé de quitter avant son terme. La communauté ne contribue rien ». Le curé d'Agnielles « dit que les habitans de sa parroisse souhaiteroient de pouvoir tenir un maistre d'école toute l'année pour l'instruction de leurs enfans ; mais, à cause de leur pauvreté et du besoin qu'ils ont de l'assistance de leurs enfans pendant l'esté, ils ne peuvent le tenir que depuis la Toussaint jusques à Pâques. Ils promettent de donner pour cela, en corps de communauté, 14 à 15 livres ». La paroisse de St-André-en-Bochaine « n'a jamais point tenu de maistre d'école en corps de communauté, parce qu'elle est divisée en ameaux assés éloignés l'un de l'autre, et mauvais chemins. Quelquefois les habitans des

ameaux en louent pendant l'hiver, qu'ils payent et nourrissent en particulier. Jamais la communauté n'a voulu contribuer au payement d'aucun maistre. Un des principaux me l'a dit ainsi ». La paroisse de Montbrand « est aussi divisée en ameaux beaucoup éloignés, et la communauté ne voudra pas se soumettre à payer un maistre d'école. Les habitans des ameaux en tiennent, de temps en temps, pendant l'hiver, en particulier ». Dans la paroisse de Serres, « il y a deux maistres d'école,... gens de bien et qui ont de la capacité ». A La Piarre, « il y avoit un maistre d'école, à la visite ». Montclus est une petite paroisse, et on ignore s'il y a un maitre d'école. « Dans nostre parroisse d'Aspres, la communauté impose, depuis quelques années, 50 l. pour un maistre d'école, et les habitans qui envoyent leurs enfans à l'école donnent deux à trois sols par mois ; et parce que les maistres sont mal payés des particuliers, et les gages ne sont pas assés considérables, on ne peut pas avoir des bons maistres. J'ay proposé souvente fois à la communauté d'imposer sur la taille l'entier payement du maistre d'école, afin qu'il fût bien payé, et d'establir un gage considérable et suffisant pour entretenir un honneste homme. Ils s'excusent sur leur pauvreté et leur misère » (sept. 1685). — Avis donné à l'évêque de Gap par Grégoire Colombon, curé de Lardiers, au sujet des prétentions de la communauté dud. Lardiers, qui veut « établir des maîtres d'écolle dans la paroise, sans estre approuvés,... ce qui est une maniffeste contravantion à l'art. 25 de l'édit du Roy consernant la juridiction éclésiastique » (vers 1710).

Extraits des délibérations du clergé du diocèse de Gap « touchant les 400 l. accordés à Mgr l'évêque pour les petites écoles ». L'évêque de Malissoles expose « qu'il est impossible de trouver suffisamment des prêtres pour desservir ce diocèze et qu'actuellemont il y 22 places vacantes ; que, pour remédier à cet inconvénient, qui tourne entièrement à la destruction de la religion, il n'y a pas de moyen plus efficace que d'établir de petites écoles en faveur de jeunes enfans pauvres qui se voudront destiner à l'état ecclésiastique, et que, pour cet effect, il faudrait que le clergé contribuât en quelque chose à cet établissement que mond. seigneur prétend faire et pour lequel il contribuera aussi, de son costé, autant qu'il luy sera possible ». L'assemblée à l'unanimité lui accorde 400 l. par an, pendant six ans. Présents : les chanoines Amiel et Paviot ; Siméon de Villiers, prieur de Durbon ; J. Arvisenet, vice-recteur du collège d'Embrun ; Gaffarel, prieur de Volone, et autres. Gap, 9 nov. 1707. — Dans sa séance du 9 nov. 1707, le bureau du clergé diocésain avait accordé à l'évêque 400 l. « pour luy aider à faire l'établissement des petites écoles en faveur des pauvres enfans du diocèze ; » on craignait que la continuation de cette allocation ne fût une nouvelle charge imposée sur le clergé à l'avenir ; toutefois « le bureau a conclu, unanimement, que lesd. 400 l. mentionnées en la susd[e] proposition seront à l'avenir laissées à la disposition de Mgr l'évêque ». Gap, 15 nov. 1708. — « A encore esté proposé par mond. seigneur qu'au commencement de son entrée en ce diocèze, le voyant si fort destitué de prêtres qu'il y avait plusieurs paroisses comme abbandonnées et destituées de tout secours spirituel, ce qui l'avait persuadé que le moyen le plus efficace, pour pourvoir à ce malheur, estoit d'instituer un petit séminaire pour élever de jeunes gens à l'état ecclésiastique, sans qu'il leur en coûtât que très peu de chose ». Au bureau général de 1708, le Clergé décida « de ne point mettre de bornes à l'exécution de cette susdite pension » de 400 l., dont il a justifié l'emploi « pour l'éducation des clercs, tant de ceux qui ont esté établi à Tallard que de ceux qui ont esté établis dans la maîtrise de cette ville...Le Seigneur à versé ses bénédictions sur cette entreprise, d'une sorte que led. seigneur évêque déclare n'avoir plus besoin de ce secours que pour l'année courante... Il déclare aud. bureau qu'il s'en départ pour le présent, comme pour l'avenir, et qu'il le remercie de la part qu'il a bien voulu prendre au rétablissement de ce diocèze », 10 nov. 1716, etc.

G. 953. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1707-1716. — Affaires diverses. — Lettres adressées à l'évêque de Gap : par Bourély, curé d'Authon, au sujet de son vicaire Martel, 26 mai 1707 ; — par M. de Garcin, « archiprêtre, doyen de Ste-Madeleine » d'Avignon, à propos de la création d'un vicariat à La Baume-des-Arnauds : « Si j'eusse reconnu la moindre utilité à donner un second prestre à La Baume, j'y aurois fait pourvoir moy-mesme ». Avignon, 15 août 1707. Mémoire explicatif à l'appui : « Les bénéfices sont si chargés que, le plus souvent, par les méchantes récoltes, ne rendent pas pour payer les congrues et les décimes, qui augmentent toujours, si bien que je puis dire que je n'ay rien peu encore retirer de celuy-cy ». — Certificats en faveur du « R. P. d'Ambrun,... vicaire de la parroisse de Mévoillon », délivrés par : Raymond Giraud, notaire apostolique et royal, greffier de Reillanette. Dans sa maison de campagne « apellée *Briançon*, terroir dud. Relhanette », 10 août 1707 ; — Philippe Arnaud, archiprêtre, et Charles Reynaud, curé de Séderon, 10 août ;— Beauchamp, prieur-curé d'Aulan, 11 août ; — Claude Gondran, curé d'Izon, 12 août ; — Joseph Laurens, « prieur d'Eygaliers et provicaire de Pléziens », 11 août ; — Henri Meynier, curé de Laborel,

12 août ; — Arnaud, prieur-curé d'Eygalaye, 12 août ; — Pons Gontard de Gontin, prieur-curé de Montguers, 12 août 1707. — Copie de l'acte de visite de l'église de Montmaur, par François Berger de Malissoles. Jean Girard, de Valernes, est curé depuis 9 ans ; le P. Barthélemy Rostain, cordelier, fait les fonctions de vicaire ; Joseph Seguin, originaire de Tullette, est pourvu du prieuré depuis 30 ans, et il l'afferme au moins 1200 l. La paroisse est composée de « 120 habitans, faisant 380 communians et 200 qui ne communient pas ». Montmaur, 3-4 sept. 1707. — Extrait du cadastre de Manteyer, de l'an 1653, d'après lequel la confrérie du St-Esprit possède deux terres « après Pelluchon », 1er nov. 1708. — Présentation à l'évêque de Gap, de Jean-Antoine Marquis, de Sisteron, « recteur de la chapelle des pénitents gris de lade ville », par Jean-André Meigret, de Ribiers, pour recteur de la chapelle de St-Joseph, fondée en l'église de Ribiers, par « Jean Bonnet, vivant marchand de la ville de Marseille », et ce, à la suite du décès de Louis Bozonnier, dernier titulaire, 8 févr. 1709. — Protestation par « Pierre de Reynard, clerc tonsuré, chanoine prébandé et recteur de la chapellenie de Ste-Anne, située au terroir d'Upaix », contre la prise de possession de lade chapellenie par Joseph Bois, prêtre et curé de Lazer, 20 juin 1709. — Signification faite, de la part de « messires Jean-André Lacombe et Joseph-François-Auguste Bondilh, curés de la ville de Gap », à Antoine Donneaud, prêtre du diocèse d'Embrun, desservant de « la chapelle sucursale de St-André-la-Freisinouze », de leur protestation au sujet des « fonctions curiales qu'il accomplissoit dans lade chapelle ». Gap, 15 mai 1715. — Conventions, par-devant Me Hodoul, notaire de La Motte-du-Caire, d'après lesquelles les habitants du Col-de-Blaux, hameau de Curbans, s'engagent à entretenir à perpétuité une chapelle fondée aud. lieu, sous le titre de St-Joseph et de St-François, 6 nov. 1716, etc.

G. 954. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1694-1720. — Administration diocésaine. — Certificats constatant la publication, pendant trois dimanches consécutifs, des ordonnances épiscopales, et affichage d'« icelles à la porte de l'église », par : Aubert, curé de Savoillans, 25 juil. 1694 ; — Bauchamp, curé de La Rochette-sur-St-Auban, 29 juil. ; — Desplans, curé du « Poyeton », 31 juil. ; — Pons Gontin de Gontard, prieur-curé de Montguers, 1er août ; — Favier, curé de La Roche-sur-le-Buis, 3 août ; — Marin, curé de Ste-Euphémie, 4 août ; — Reguis, curé de St-Auban, 30 août 1694. — « Taxe des honoraires ou des rétributions pour les fonctions ecclésiastiques dans toute l'étendue de notre diocèse de Dye », par Séraphin de Pajot, évêque de Die : sépulture des chefs de famille, 1 l. ; id. des petits enfants, 10 s. ; proclamation des trois bans de mariage, des riches, 3 l. ; id. des pauvres, 30 s. ; chaque messe de fondation, 8 s. ; id. de dévotion, 5 s. ; à chaque ecclésiastique assistant aux enterrements, 5 s. etc. Die, 26 juil. 1695 (deux exempl.). — Sommations, par Guillaume Arnaud, curé de St-Laurent-en-Beaumont, à Jean Maurel, « des Myars», hameau dud. St-Laurent, et à Suzanne Dauron, « des Méyarots », mariés clandestinement, d'avoir à se séparer, 10 juin-14 sept. 1706. — Lettres d'excuse à l'évêque par Bourely, curé d'Authon, qui n'avoit pas pu se rendre au synode, parce que, arrivé au bâteau de Tallard, avec les curés de Valavoire, de Mésien, et son frère, ils n'avaient pas pu traverser la Durance. C'est ce qu'il a déjà écrit par l'intermédiaire de « M. le commandeur de Gap et seigneur temporel d'Authon, où il réside ». Authon, 18 juin 1707. — Sentence rendue par Jean-Mathieu Tournu, juge ordinaire de Gap, qui condamne à 10 l. d'amende chacun, Pierre et Blaise Martin, père et fils, pour avoir, le jour de l'Assomption, fait œuvre servile et prohibée, en travaillant publiquement sur le bord d'un grand chemin, à vanner du grain, nonobstant la solennité de la fête. Gap, 16 août 1713. — Procès-verbal dressé par led. Tournu, contre Pierrre Ariey, cabaretier, à Gap, pour avoir donné à boire pendant vêpres, à Guillaume et Pierre Blayer, père et fils, Jean-François Subé-Blanc, Étienne Gautier et autres. Gap, 14 janv. 1720. — Lettre de l'abbé Rous à Mlle de Bozonier, « la doyène» de ses bienfaitrices, au sujet de diverses affaires concernant « Mme de Vogodemar », Mme de Tourtour, le marquis d'Aubignosc, « un abbé qui est frère d'un lieutenant général et comandant de province », la succession de Mme de Harlay, etc. (sans date).

G. 955. (Liasse.) — 22 pièces, papier (2 imprimées).

1716-1727. — Administration diocésaine. — « Mandement de Mgr l'évêque, comte et seigneur de Gap, portant condamnation de deux livres anonimes, dont l'un est intitulé : *Les Exaples*, etc., et l'autre : *Témoignage de la vérité dans l'Église*, etc., avec la publication des censures des mêmes livres faite par l'assemblée générale du clergé de France tenu à Paris l'an 1715 ». Gap, 1er août 1716 (imprimé [1]), in-4°, 21 p.). — Papiers divers concernant le mariage clandestin de Jean Chusin, fils de feu Salomon, de St-Laurent-en-Beaumont, avec Marguerite Coulon ou

1) Les armoiries et une partie du titre ont été découpées.

Colomb (1717). Triple sommation auxd. prétendus époux par Maurel, curé de Beaumont, 2, 6 et 11 mars 1717. — Lettres dud. curé à l'évêque sur ce sujet : « M. de Beaumont m'a dit l'avoir trouvé (Chusin) dans la disposition de s'en retourner à Genève plustost que de faire son abjuration », 22 mars. — Le prêtre qui a béni led. mariage « est appellé Curty, prieur de St-Genis, déjà vieux, déservant une chapelle auprès de Mens, diocèse de Die », 14 avril. — Lettres : de Gabriel de Cosnac, évêque de Die, à l'évêque de Gap : « Votre letre, mon cher Seigneur, m'a touché d'une vive indignation contre ce malheureux curé de St-Genis. Comme il a résigné sa cure, à cauze de sa conduite et d'une atteinte d'appoplexie qui l'a jetté dans l'imbécillité, j'ay cru, Mgr, devoir plutôt l'interdire de touttes fonctions que de l'envoyer dans un séminaire, dont il n'aurait pu profiter ». Die, 1er juin 1717 ; — du sr de Beaumont. Il a engagé Chusin à se soumettre à l'évêque. Grenoble, 8 juin. — Déclaration par led. Curty, curé de St-Genis, d'après laquelle il se soumet à l'interdit lancé contre lui pour avoir « béni, sans jurisdiction, le mariage de Chuzin, notaire, et de Marguerite Colomb ». Mens, 10 juin 1717. — Lettre dud. Curty à l'évêque de Die pour « luy demander pardon. Dans le temps que l'on vint me proposer ce mariage j'estois en un estat très pitoyable. Je n'avois ni pain, ny vin, ny argent,... joint à cela mon aage de 80 ans, et d'avoir servi ma parroisse l'espace de 58 ans... Sans le secours de M. le prieur de Mens [Chabert] je serois tombé dans la mendicité... Ces deux espoux alloient partir pour aller espouser à Genève. Je les arresta, et me promirent, touts deux, d'estre bons catholiques. Je leur fait faire une nouvelle abjuration et une profession de foy authentique auparavant que de les espouser... Si Mgr l'archevesque d'Aix, vostre oncle, estoit en vie[1]), [il] vous auroit prié sans doute... de ne me pas donner ce déplaisir sensible de m'interdire. Ce prélat me faisoit la grâce de m'honorer de sa bienveillance... Messeigneurs de Montmorin et de Pajot me faisoient la mesme grâce ». Mens, 10 juin 1717. — Arrêt du Conseil d'État « portant que les monastères et communautez de filles religieuses seront tenus de rapporter, dans trois mois, par-devant les archevêques, évêques et intendans des provinces, les titres de leur fondation et dotation, les lettres patentes de leur établissement ; un estat de leurs revenus, de leurs charges et dettes ; ensemble les comptes de la recepte et dépense des desdits monastères et communautez rendus pendant les dix dernières années ». Cet arrêt est pris « pour empescher la ruine entière d'un grand nombre de monastères et de communautez... destinées à l'instruction de la jeunesse, ou establies pour d'autres œuvres de pitié et de charité, lesquelles, soit par le dépérissement des biens de leur fondation, soit par les amortissemens qu'elles ont esté obligées de payer pendant les deux dernières guerres, soit par le nombre excessif des filles qu'elles ont reçues ou pour mauvaise administration, sont presque hors d'estat de se soutenir ». Paris, 31 juil. 1717. — Lettre d'envoi dud. arrêt à l'évêque de Gap par Lavrillère : le Roi veut « connoistre la situation présente de tous les monastères et communautés de filles établis dans le Royaume », 3 août 1717. — Minute de la réponse de l'évêque de Gap : Quoique son diocèse soit fort étendu, il n'y a que le monastère de Ste-Ursule de Gap, « et encore il est extrêmement pauvre et très peu nombreux... Il ne laisse pas que d'être très important de le soutenir, pour le soulagement et l'édification de nos diocésains ». Gap, 6 déc. 1717. — « Affaire que me suscite M. Giraud, prieur de Mizon » (1720). Lettres à l'évêque de Gap : par « La Balme, advocat aux conseils du Roy, rue des Petits-Champs, près la place des Victoires», pour lui proposer « un homme honneste et habile procureur,... M. Le Clerc,... rue des Prouvaires, prez St-Eustache ». L'abbé Philippe Giraud[1]) « est un homme qui, depuis plus de 50 ans, ne fait d'autre mestier que celluy d'intenter des procès à tout le genre humain ». Paris, 10 sept. 1720 ; — par le procureur Le Clerc. Il suivra le mémoire qui lui a été communiqué, mais il faut lui envoyer un extrait « du *poulier* qui a esté fait par M. du Périer, de l'authorité de Sa Majesté en l'année 1613 ». Paris, 11 sept., 24 oct. et 29 nov. 1720. — Billet à ordre de 30 l. tiré par l'évêque de Gap sur « M. Le Couturier, intendant de M. le maréchal de Tallard », à Paris, en faveur du sr Le Clerc. Gap, 15 déc. 1720. — Accusé de réception desd. 30 l. Paris, 7 janv. 1721.—Mémoires à l'évêque de Gap par le sr Dodun, contenant des instructions pour la réunion des communautés qui avaient souffert des pertes considérables en 1720. Il propose de fonder deux ou trois couvents du même ordre en un seul. « On estime que chaque religieuse peut coûter pour nourriture et entretien 250 l.». Versailles, 30 déc. 1724 et 17 févr. 1725. — « Dissertation sur la question : à qui doit apartenir le gouvernement d'un diocèze dont l'évesque est excommunié ou suspens ». L'auteur du mémoire croit que le chapitre a le droit de gouverner et d'administrer le diocèse, comme pendant la vacance du siège (1727), etc.

[1]) Daniel de Cosnac, transféré de Valence et Die à Aix le 10 janv. 1687, mort le 18 janv. 1708. Il avait été remplacé à Die, en 1702, par Gabriel de Cosnac, son neveu († 1734).

[1]) De Grenoble, nommé prieur de Lagrand, en 1689, mort en 1724.

G. 956. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1726-1727. — Documents divers. — Requête des habitants de St-Martin de Thoard, séparés de Thoard par le torrent « Desduye », fort dangereux en temps d'orage, afin d'obtenir un curé qui réside dans la paroisse. « Cette parroisse est cure perpétuelle, en conformité de la déclaration du Roy de 1686 ». Antoine Dou, qui en fut pourvu, résidait à St-Martin et « ses parroissiens avoient la consolation de le trouver dans la maison qu'il habitoit, toutes les fois qu'il leur étoit nécessaire ; mais, par leur malheur », il est décédé ; Joseph Laurens, son successeur, habite Thoard (1726). — Lettres écrites à l'évêque de Gap par : les s[rs] Anglès, prieur de Trescléoux, et A. Doneaud, curé de St-Julien-en-Bochaine, au sujet de la nécessité d'établir un secondaire à St-Julien, avril 1727 ; — le P. Boyer, jésuite, qui s'engage à prêcher dans la « cathédrale l'advent de 28 et le caresme de 29 ». Alais, 25 juin 1727 ; — M. de Labastie, curé de Rabou, afin d'obtenir son changement ; son séminaire a duré six ans à Avignon et il « continue depuis sept ans à Rabou », 22 oct. ; — Pascal, curé de St-Firmin, qui « depuis trois mois que le village de St-Firmin a été incendié », et où il a perdu ses meubles et ses provisions, s'est retiré chez son frère à La Motte, 26 oct. — 4 habitants de St-Martin de Thoard, « au sujet de la non-résidence de M. le curé » ; il « est vray qu'il n'a pas une maisson curiale, mais ça n'est pas notre faute », 28 oct. (de la main de l'évêque : « Nous y avons pourvu sur le champ ») ; — Jean Sarlin, nommé secondaire de St-Julien-en-Bochaine le 17 mai, pour se plaindre de l'opposition des Chartreux de Durbon, 30 oct. ; — Pausin, curé de « Méjarots », qui demande à permuter avec « le sacristain de Beaumont », 1[er] nov. (l'évêque désapprouve) ; — Blanc, curé de Lachau, afin d'obtenir la permission « de prendre la perruque, ayant la tête tout à fait chauve », et pour recommander le séminariste Bernard, son paroissien, dont la mère est « nouvelle convertie », 6 nov. ; — Bernard, curé de Salerans, pour recommander led. Bernard, son neveu : « Je vous suplie, Mgr, d'épargner un peu nos petites bources ; j'aime mieux en avoir l'obligation à votre charité qu'à la sollicitation de mes amis », 7 nov. ; — Gontin, curé de Méreuil, âgé « de plus de quatre-vingts ans », et qui dessert sa paroisse depuis « près de 50 ans », afin d'obtenir l'autorisation de remettre sa cure au neveu du prieur de Trescléoux. « Je vous prie encore, Mgr, de me permettre de distribuer aux pauvres de ma parroisse (réduits à une extrême misère et mandicité, par la grêle qui ne leur a laissé aucune récolte), une pettite somme d'argent que j'ay entre mains et que j'avois destiné à quelque décoration pour l'église, à laquelle le besoing des pauvres est prefférable », 10 nov. ; — frère Augustin de Savoillans, capucin, à Marseille, au sujet d'une mission à Savoillans, pour laquelle il a reçu 75 l. Les capucins de Marseille ne pourront aller la faire, mais des missionnaires, parmi lesquels M. Trouillard, de Marseille, « bien elloignez des sentiments de ceux qui se disent chrétiens éclairez », pourroient s'en charger, ou bien les capucins d'Apt, ou encore les dominicains de Sault, nov.-déc. 1727 (trois lettres) ; — frère Paul de Peyre, capucin à Marseille, relativement à une mission projetée à Serres, 2 déc. 1737. — Lettre de Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron, au chanoine Tardieu, en faveur de M. Fichet, prêtre de son diocèse. Il lui demande de lui envoyer « maitre Louis », paveur de Gap, et de présenter ses respects « à votre saint prélat ». Lurs, 2 déc. 1727. — Autres lettres à l'évêque de Gap par : Jeanselme, curé de Chabestan pour le remercier du tableau qu'il a donné à son église ; avec reçu par le consul Lesbros : « Nous avons reçu de Mgr l'évêque de Gap un grand et beau tableau représentant le titulaire de nostre église parroissiale [St-Barthélemy], pour estre plassé sur le grand autel, et, comme c'est par un effet de la charité de mondit seigneur, nous luy sommes très obligés ». Gap, 8 déc. 1727 ; — Berlhe, missionnaire, curé de Château-Arnoux, et Sieyès, lieutenant du juge de L'Escale, au sujet des dénonciations contre le secondaire de Valernes, 2 et 11 déc. ; — Castagni, théologal et official, au sujet de la dénonciation faite contre le s[r] Peissy, secondaire de Valernes, et des missions à Vaumeilh, Reynier, Volone, etc., 15 déc. ; — Clément, curé de Vitrolles, qui demande à être remplacé par son cousin Fichet, 16 déc. ; — les consuls de Lachau, pour demander un secondaire, « d'autant mieux que l'églize de St-Martin est fort petitte » ; avec prière de leur accorder Pierre Jullien, secondaire de Séderon, 15 déc. ; — Guibert, prieur de Chanousse, au sujet du service de Vaucluse, que M. Sarlin, secondaire de L'Épine, s'est offert à faire moyennant 75 l. que le prieur de Montjai, frère dud. Guibert, lui donnerait, 17 déc. « Refusé, parce que j'ay envoyé un secondaire à Montjay » ; — Arnaud, curé de Lazer, au sujet de la mission future en sa paroisse, et du succès de celle de Valernes : « MM. Bernard et Thomé sont des ouvriers accomplis,... des excellens missionaires ». Il y « en a d'autres dans le diocèse qui, pour n'être peut être pas connus, n'en sont pourtant pas moindres : M. Barou, prieur de La Charse, M. Chastoul, curé d'Abros, M. Évêque, secondaire à Volonne, M. Bernard, secondaire du Poët », 20 déc. 1727, etc.

G. 957. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1730-1732. — Chapellenies. — Fondation de la chapelle du Cros, hameau de Quet en Beaumont (1730-31). — Requête à l'évêque de Gap par les habitants du Cros : « Depuis plusieurs années, ils ont perdu partie de leurs fonds et perdent continuellement par des ruynes qui se font, ne sçachant quy les causent. Et voulant intercéder la miséricorde de N. S. J.-C. et de sa sainte mère, ils désirent de faire construire une chapelle dans led. village, souz le vocable de la Nativité de N.-D. ». Autorisation conforme par l'évêque de Gap, 9 nov. 1730.— Copie notariée de l'acte de fondation de lad^{e} chapelle par les habitants du Cros, parmi lesquels Jean Loubet. Ils donnent, pour la célébration de 6 messes par an, diverses terres, sises *au Combal* ou *Grand-Pré, au Vignal, aux Chambons*, etc. Témoins: François Loubet, Brunet, curé; Vivian, notaire. Le Villar, 22 juil. 1731. — Autorisation, sur requête, donnée par l'évêque de Gap à « Pausin, curé de Méjaros et archiprêtre du canton », de bénir lad^{e} chapelle du Cros. Gap, 28 août 1731. — « Codicille de Dauphine Hugues, veuve de Pierre Collomb, portant fondation d'une messe qui sera célébrée, par M. le curé d'Orpierre, sous la rétribution de 8 sols », le 19 janvier de chaque année. Une vigne sise à Orpierre, quartier de *Dorgues*, est affectée à cette fondation. Présents : « Jean-Baptiste Vranchaut, régent d'écolle dud. Orpierre », et Louis Reynier, d'Upaix, 31 déc. 1731. Extrait « au requis de messire Claude Reynier, archiprêtre, curé dud. Orpierre » (vers 1732). — Certificat délivré par J. Blanc, curé de Champoléon, attestant que François Baille a constitué un patrimoine ecclésiastique à Jacques Baille, son frère, clerc tonsuré, et qu'il a donné « lecture de l'acte de patrimoine,... pendant trois dimanches consécutifs,... conformément aux ordonnances de l'Église, sans que personne ait dit aucune chose », 5 mars 1732. — Notification, par le notaire Vincent Grimaud, à Jean-André Vincent, secrétaire épiscopal, de la part de messire François Barberoux, bénéficier en la cathédrale de Gap, « prieur de St-Jean de Chassagne, recteur de la chapelle de La Rochette, soubs le vocable de Nostre-Seigneur et Nostre-Dame », de l'opposition qu'il forme à toutes provisions de lad^{e} chapelle, 1er mars 1732. — Présentation à l'évêque de Gap, par les consuls de La Motte-du-Caire Jean-Jacques Massot et Jean Brunet, et par « Jean et autre Jean Blanc, père et fils, ménagers dud. lieu de La Motte, juspatrons de la chapelanie sous le titre St-Étiène, fondée en l'église parroissiale de La Motte », et vacante par le décès de « messire Gaspar d'Hugues, docteur en Sorbone, chanoine en l'église métropolitaine d'Embrun, grand vicaire de Mgr l'archevêque d'Embrun », de Joseph Brunet, fils de Jean et de Françoise Estournel, de La Motte, prêtre, bachelier en théologie, résidant à Embrun, Jacques Maximin, notaire de Venterol, « recevant dans la main courante de Me Gaspar Brunetz, en absence d'iceluy et de Me Jean Hodoul, notaires royaux de ce lieu de La Motte », 20 juil. 1732. — Autre présentation à la suite du susd. décès, par lesd. consuls de La Motte-du-Caire et par « Antoine et Claude Nicolay, père et fils,... juspatrons de la chapelanie sous le titre de Ste-Catherine fondée dans l'église parroissiale dud. La Motte, sous le même titre de Ste-Catherine, par Esparrone Nicolay et noble Pierre Barou », de messire Honoré Hodoul, prêtre, bachelier en théologie, fils de Jean Hodoul, notaire, et de Madeleine Bucelle. « La Motte, dans le château et maison seigneuriale », 20 juil. 1732. — Démission de la cure de Savournon, sous le vocable de SS. Jacques et Philippe, faite par Joseph Arthaud, curé, pourvu du prieuré-cure de Bersac. Vallon, notaire. Gap, 15 déc. 1732, etc.

G. 958. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1736-1737. — Prieuré de Tallard. — Reconnaissances : « A la requête de messire Jean Le Camus de Montaudier de Pépin, prieur du prieuré St-Grégoire de Tallard, nous Joseph Bosse, notaire royal de Barcelonette, en la vallée de Vitrolle, commissaire en la rénovation des reconnoissances dud. prieuré », avons procédé aud. renouvellement. — Commission donnée aud. Bosse, à la requête ded. prieur de Tallard, par la cour de Grenoble, le 7 sept. 1736. — Pierre Faure, chirurgien de Tallard, reconnaît un « chasal ou plassage de maison qui étoit autrefois le prieuré, situé dans l'enclos dud. Tallard, en rue Souveraine, confr. du levant, la rue du Château, du midi maison d'Antoine Rougier », donné en emphytéose par « feu Me Antoine François Le Camus de Pépin, précédent prieur », le 5 oct. 1723; Martel, not. de Lardier. Tallard, 17 oct. 1736 ;— Grégoire Astier, une terre située au quartier de *La Motte*, confr. le grand chemin allant de Tallard à La Saulce du couchant, id. ; — Grégoire Roche, une terre située à *La Béguë*, id. ;— Antoine Borel, cordier, une terre au quartier de *Sabatière*, 19 oct. ; — Pierre Para-Ricabou, une terre à *Brocheute*, id. ; — Joseph Ferrier, autre terre aud. lieu ; — Antoine Léautier, menuisier, une maison, à Tallard, rue du Mazel, 15 févr. 1737 ; — Gabriel Ferrier, une terre au *Champ-Eymy*, id. ; — Catherine Moret, un champ au quartier de La Motte ; — Marie Boisset, veuve de François Faure, une terre à *Rieu Audéard* ; — Jean-François de Caze-

neuve, une terre à *Champ Mouton*, 16 févr.; — François Oulon, une terre au quartier de La Motte ; — Michel Rostain, de Châteauvieux, une terre à Brocheute ; — Jean Augier, une terre à *Gremaude* ; — Jacques Léouffre et Joseph André, nne terre au quartier des *Mazellières* ; — Joseph Gérard de Montjoly, fils d'Antoine, une terre à Champ-Eymy ; — Catherine Lussignol, une vigne à Sabatière ; — Pascal Faure, notaire et procureur, une terre au *Petit-Colet*, 17 fév. ; — Barthélemy Escallier, une terre « au quartier de *Couaèle* ou *Carlenche* » et une maison à Tallard, « grand'rue de Place », confr. rue de « très l'Hospital, du couchant » ; — Marie Borel, une maison appelée *La Douna*, située dans lad^e grand' rue de Place ; — Antoine Toulouse, une terre à La Piboule ; — Rose Parat, un pré à St-Martin, confr. le pré de « Jean-François Nas-Romane, juge du comté de Tallard », 12 mars ; — Antoine Dye, une terre aux *Brocheutes* ; — Dominique Chenille, une terre aud. lieu des Brocheutes, 27 mars ; — Jean Bonafoux, une terre au même lieu ; — Henri Escallier, lieutenant en l'élection de Gap, un pré au même lieu, 6 juin 1737, etc.

G. 959. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1684-1738. — Documents divers. — Collation, par l'évêque de Gap, de la précentorie ou capiscolat de l'église de Gap, vacant par le décès de Raymond Bozonier à Grégoire Rochas, prêtre. Tém. Antoine Bondilh et Jean-Baptiste Silvestre, prêtres et chanoines (sceau plaqué de l'évêque). Gap, 8 sept. 1734.— Provisions dud. capiscolat données en cour de Rome au profit de Raymond Bozonier, clerc de Gap, lequel est alors créé chanoine, 29 août 1691. — Autres provisions dud. capiscolat vacant par décès de Pierre Gautier, par François Brutinel, chanoine et sacriste de Gap, à François Bozonier, clerc de Gap, 12 sept. 1684. — Requête adressée à l'évêque de Gap par les consuls et habitants de Romette : « Il y avoit autrefois aud. lieu de Romette un grand couvent, comme il apparoît encore aujourd'huy par un titre que la Providence a conservé, dépendant du vénér. chapitre de St-Victor de Marseille. Ce couvent composoit une nombreuse communauté de religieux, qui secouroient, non seulement les habitants de Romette, mais encore ceux des lieux circonvoisins, dans leurs besoins spirituels et temporels, par leur vie édifiante, par le service divin qu'ils célébroient chaque jour et par les grandes aumônes qu'ils faisoient aux nécessiteux. De tous ces grands services il ne reste à présent... que deux religieux, dont l'un est M. Le Blanc, sacristain du prieuré, et l'autre M. Gavet, pitancier, qui, depuis plusieurs années qu'il est pourvu de son office claustral ou bénéfice, n'a point du tout résidé à Romette, et, par conséquent, n'y a fait aucun service, quoyque ses prédécesseurs jusques à luy ayent toujours célébré la sainte messe dans l'église de Romette, au moins fêtes et dimanches, et ayent résidé sur les lieux. Dans le cas où la place du pitancier étoit vacante MM. les prieurs et commendataires ont été attentifs de faire faire, par quelque prêtre étranger, le service du religieux pitancier, pour ne pas priver la communauté suppliante de messes, festes et dimanches, qu'ils étoient en usage d'avoir et qui leur sont dues légitimement, la paroisse étant fort étendue, située en partie sur la montagne, et des hameaux fort éloignés, et n'ayant qu'un seul curé sans secondaire... De tout temps les prieurs commendataires ont fait faire le service par des prêtres, lorsque les religieux étoient absents ou qu'ils n'étoient pas prêtres. Mre Guillaume de Revillasc, prieur commendataire, l'avait fait faire pour le pitancier par Me Chaix, prêtre, pendant plusieurs années ; Mre Louis de Polligny l'avoit de même fait faire pendant plusieurs années par M. Jourdans, tous prêtres du diocèse, et Mre Guillaume de Revillasc, ayant nommé à la pitancerie led. M^re Le Blanc, son neveu, à présent sacristain, s'obligea d'y faire faire, par les Cordeliers, le service de son bénéfice jusques à ce qu'il fût prêtre ». Les habitants demandent à l'évêque de Gap d'obliger le s^r Gavet à résider à Romette ou bien à faire faire son service (sans date).— Ordonnance conforme rendue par le chapitre de St-Victor de Marseille contre le s^r Gavet, pitancier de Romette. Présents : Georges Émery, sacristain et grand prieur de l'abbaye de St-Victor, Pierre d'Hostager, licencié en Sorbone, aumônier, Jean-François Roque, infirmier, Louis-Sextius de Jarente, camérier, Louis de Cabre de Roquevaire, pitancier, Henri Barbezieux, capiscol, Dominique Boniface, sous-prieur, Melchior de Croze, drapier, Thomas Le Fournier, premier custode, Étienne Fabre, Jacques Subé, Barthélemy Malortique, André Lombard et Antoine Amoreux, cellérier, tous officiers et religieux de lad^e abbaye. Marseille, 26 mai 1734. « J'ay fait signifier (led. extrait) au s^r Gavet, qui n'a voulu obéir », (signé :) « Le Blanc, sacristain de Romette ». — Quittance de 300 l. donnée par « Benoît Escallier, fermier de Mgr le duc de Tallard de sa terre de Montalquier », à l'évêque de Gap, pour les lods de la mainmorte de la maison donnée au séminaire par l'évêque Hervé. Gap, 16 avril 1735. — Copie notariée de l'acte de fondation d'une mission perpétuelle, et au moins tous les 8 ans, à La Bâtie-Neuve, par Jean Faure-Paurel, curé de *Tartaras* (au diocèse de Lyon), moyennant le revenu de divers fonds et sous condition de célébrer plusieurs messes pour le fondateur. Présent, l'évêque de Gap. « Lyon, au logis du Parc, où mondit seigneur est logé »,

28 sept. 1735. — Collation, par l'évêque de Gap, de la chapelle de N.-D. des Grâces ou des Paris, paroisse de St-Jacques-en-Valgaudemar, vacante par décès de Jean Guibert, à Gaspar Pascal, curé de St-Firmin. Présents : Jean Bondilh et Jean-Baptiste Sylvestre, chanoines de Gap, 5 déc. 1736 (sceau plaqué de l'évêque). Au dos : démission de cette chapelle par led. Pascal. St-Firmin, 14 janv. 1737.— Pièces diverses relatives à l'établissement d'un secondaire à la paroisse de L'Épine, conformément à l'arrêt de la Cour du 20 mai 1688 et aux demandes des habitants, « messire Annet de Mossac, prêtre et prieur du mesme lieu », faisant opposition aud. établisement (mai 1737). — Démission de la cure de L'Épine, dont il aurait été pourvu le 10 août précédent, donnée par Jean-Joseph Aurouse, prêtre, « habitant à Grenoble ». Grenoble, 22 août 1738. — Id. de la cure de Moydans, « sous le vocable de St-Florans et de Notre-Dame », par Jean-Baptiste Eysseric, curé perpétuel dud. lieu ; Jean Bonnefoy, notaire de Séderon ; présent, Charles Reynaud, curé et archiprêtre. Séderon, 14 otc. 1737, etc.

G. 960. (Cahier.) — In-f°, 12 feuillets, papier.

1737-1739. — Paroisse de Malijai. — Règlement de la congrégation des dames de la Charité et de la Miséricorde, établie dans la paroisse de Malijai, le 20 sept., et approuvée par l'abbé de Pina, vicaire général de Gap, le 8 oct. 1738 : 11 articles. « Quand on se propose un objet le plus parfait dans ce que l'on entreprend, rien ne coûte, rien ne lasse ; aussi voyons-nous, dans toutes les paroisses bien réglées, plusieurs personnes de tout tems consacrées au service et au soulagement des pauvres, principalement de ceux qui sont malades... Les soulagements seront pris sur le superflu des personnes commodes... Il sera fait des quêtes dans toute l'étendue de la paroisse, dans les maisons, dans l'église, en public et en particulier,... chaque mois » (art. 7 et 8). Présents : Suzanne Deiglun, épouse d'Honoré Maurel, notaire ; Claire Corriol, épouse d'Antoine Rippert, notaire ; Honorée Renoux, veuve de Michel Aubert ; Catherine Clément, veuve d'Antoine Bourrelli ; Élisabeth Esmiol, épouse de François Ramel ; Anne Aubert, épouse de Jean-François Maurel, maître chirurgien, etc. Sont élues : supérieure, Honorée Renoux ; trésorière, Claire Barbarin, veuve de Jean Trichaud (1738). — « Il m'a été remis, aujourd'huy, 16 nov. 1737, par Claude Bertrand, Marguerite Roman et Jeanne Pellicier, marguillers de la prétendue confrérie de St-Bonnet, qui est et demeure interdite, la somme de... 88 l. 8 s ». Bondilh, curé de Malijai, 23 févr. 1739.

G. 961. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 2 cachets en cire rouge plaqués.

1716-1742. — Administration. — Pièces concernant les contestations existant entre l'évêque de Gap et « Me Claude de Marnays, doyen de l'église cathédrale de Grenoble, prieur de Beaumont », au sujet du droit de présentation et de nomination aux cures de Ste-Luce, de La Salle, Méarots et autres de la dépendance du prieuré de Beaumont (1716). — Sentence arbitrale par les « conseillers de Guérin, de Beauvois, [de] Marnays et de Moidieu », ce dernier frère de l'évêque de Gap, suivant laquelle la présentation aux cures de St-Laurent, de St-Michel, des Costes, de Méarots et d'Aubessagne appartient au prieur de Beaumont ; et celle de Ste-Luce et de La Salle, à l'évêque de Gap. Gap 6 juil. 1716. — Deux copies d'un arrêt du parlement de Grenoble sur le procès existant entre Jean-Mathieu Ferrand, prieur commendataire de St-Laurent de Beaumont, et Esprit Gentillon, nommé curé des Costes, suivant lequel la nomination à la cure des Costes appartient au prieur de Beaumont. Grenoble, 21 juil. 1684. État de diverses provisions aux cures du prieuré de Beaumont tirées des registres des insinuations de l'évêché de Gap : cure de St-Michel, Pierre Barruel, pourvu en 1636 ; Ste-Luce, Honoré Michel, nommé le 31 janv. 1683 ; La Salle, Dominique Revas, nommé en 1626 ; Bernard Barel, 1674, après Alexandre Prat ; Antoine Boyer, 1685 ; Maximin, 1700 ; Quet, Charles Michel nommé en 1665, après Mathieu Pelissier ; Claude Galand, 1696 ; Aubessagne, Antoine Accarié, après Jean Vial, 21 mars 1635 ; Alexandre Garnier, 7 nov. 1687, etc. (sans date). — État des fournitures faites par l'abbé du Saix aux curés de son prieuré de Beaumont : à Maurel, curé « des Costes en Champsaur », un parement d'autel en cuir doré ; à Meyer, curé d'Aubessagne ; Brunet, curé de Quet ; Jullien, curé de La Salle ; Reynier, curé de Ste-Luce ; Garcin, curé de St-Michel ; Maurel, curé de St-Laurent ; Aubert, curé de « Méyaraux », divers ornements (sans date). — Requêtes, par l'évêque de Gap : au juge de Laye au sujet de l'usurpation, par Jacques Ollivier, de quelques terres appelées : *le Caire*, confrontant « la terre de Mme de Laye et les fourrestiers » (9 juil. 1716) ; —au « vibaly du Champsaur », afin d'obtenir le payement des dîmes que la communauté du Glaisil lui doit, suivant transaction avec l'évêque Pierre Paparin (10 août 1717). — Déclaration faite par C. Eymar au chanoine Rochas, « recteur de la chapelle Ste-Anne », d'après laquelle il possède à *Villarobert*, un pré de 3 faucheurs, de la directe de ladᵉ chapelle. Gap, 27 juin 1723. — Petit censier de « la chapelle ou aumônerie Ste-Anne » : Dimanche Martin, de St-André-la-Freyssi-

nouse, doit 2 civayers de méteil ; Thomé, not., id., 3 août 1719 ; « les Pères Jacobins », pour une terre à Charance, quartier de *Femoras le Haut*, 4 civayers, 7 janv. 1719 ; Louis Aurouse, 5 civayers, 1er août 1723, etc. (vers 1730). — Copie du testament de « dame Élizabeth de Florans de St-Estève, veuve de noble Reyné de Flotte et son héritière ». Elle veut être ensevelie « dans l'églize paroisiale du lieu de St-Martin[-d'Argenson] et au-devant de l'autel dédyé à N.-D. du St-Rozaire qu'elle a érigé et fondé ». Elle donne : à « Charles et Paul de Florantz », ses frères, 15 sols à chacun ; à « Joseph de Flotte, sr de St-Martin, capitaine au régiment d'Enguien, héritier substitué de feu noble Reyné de Flotte, son mary », ce que ce dernier lui avait donné, à elle, par contrat de mariage (Me Gaudibert, not. « à Marausenne ») ; à Joseph et Louis Boisserenc, 30 l. pour apprendre un état ; à Anne de Florans, sa sœur, ursuline, 48 l. de pension que lui doit « Paul de Florentz de St-Estève, son frère, habittant à Vayson » ; à la confrérie du Rosaire, une pension de 3 l. par an. Héritiers universels, François Garcin, curé de St-Martin, et ses successeurs. Tém. François Nicolas, chirurgien de La Baume, Claude Garcin, Sébastien Achard ; Bégoud La Bastie, notaire. St-Martin-d'Argenson, 15 oct. 1724. — Bail à ferme par l'évêque de Gap à André Faure, de Poligny, des biens curiaux dud. lieu, pour 9 années, moyennant 100 l. par an. Gap, 13 déc. 1725. — Requête à l'évêque de Gap par Claude Reynier, curé d'Orpierre, avec ordonnance de l'abbé de Pina, portant réduction de messes fondées par diverses personnes : par Blaise Audoyer en 1543 ; André Abel, curé d'Étoile, le 20 juil. 1572, etc. L'honoraire de chaque messe basse est fixé à 7 sols, 26 févr. 1727. — Bail à ferme par l'évêque de Gap à Michel Coffe, de Brutinel, des dîmes de Laye pour 250 l., 24 charges d'avoine et 6 chapons, 29 nov. 1727. — Certificat délivré par les consuls et notables habitants d'Aspres en faveur d'Antoine Aubanel, ancien recteur de la confrérie des pénitents dud. lieu, 27 janv. 1728. — Cession des fonds curiaux de La Fare par l'évêque de Gap : à Dominique Tourniaire, curé dud. lieu, moyennant 15 l., 2 juil. 1721 ; — à Jean Benoît, curé dud. lieu, moyennant 20 l., 27 juil. 1731. — Résignation de la cure de Claret, sous le titre de St-Pierre, par Étienne Condolet, curé, 17 mars 1733. — Présentation par Jacques Pouroy, bourgeois de Champoléon, « en conformité de la fondation faitte par deffunt sr Jean Peauroy, son frère, vivant bourgeois de Lyon, de la chapelle par luy fondé aud. Champolion sous le vocable de St-Jean-Baptiste », de Jacques Baille, en remplacement de Jacques Nicolet, bénéficier, décédé. Champoléon, 19 mars 1733. — Lettre à l'évêque de Gap par B. de La Selle, pour recommander la nomination dud. Jacques Baille, vicaire d'Ancelle, comme successeur dud. Nicolet, mort le 18 mars. Lyon, 25 mars 1733. — Présentation, par « François de Boffin de La Sône, chevallier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de Gap, prieur primitif de Claret, habittant à La Sône », de Joseph Martin, sous-diacre, dud. Claret, pour curé de cette paroisse, en remplacement d'Étienne Condollet, démissionnaire. La Sône (Isère), 20 mars 1733 (cachet plaqué, en cire rouge). — Nomination par les consuls de Tallard d'Antoine Clément pour titulaire de la chapelle de « N.-D. de Miséricorde et de Champsaur », fondée en 1340 par Augustin de Montbrand, et en remplacement de Jean Chauvet, démissionnaire. Présents : Joseph Richaud, docteur en médecine, Jean-Pascal Faure, notaire et procureur, consuls de Tallard, Balthasar Astier, bourgeois et Louis Jacquemet, apothicaire. Tallard, 6 avril 1733. — Nomination par Joseph Bougerel, curé de Chardavon, de Louis de Barras, du Castelar, pour prêcher à St-Geniès de Dromon la station du carême, fondée par feu Honoré Bougerel, originaire de St-Geniès, résidant à Orange, suivant son testament du 28 févr. 1713, 19 oct. 1733 (cachet plaqué, en partie brisé). — Présentation, par les consuls au Vilhosc, de Joseph Heiriès, prêtre de Châteaufort, pour chapelain de N.-D. du Rosaire fondée par Catherine Réal, femme d'Antoine Sigoin, de Sisteron, en remplacement du sr Ripert, prieur-curé de Châtillon-le-Désert, 6 août 1733. — Requête à l'évêque de Gap par Jacques Oddoul, prêtre, résidant à Ste-Marguerite, afin d'être nommé curé de St-Michel de La Cluse, à la place d'Étienne Faure, démissionnaire ; avec les questions d'examen posées aud. Oddoul par les Pères J. Monyer, recteur, et Pinguia, directeur du séminaire de Gap, 29 oct. 1740. — Tableau du montant de la dîme de Curbans, y compris celle d'Urtis, sa « filole », de 1735 à 1742, pendant la ferme de Jean-Baptiste Garcin ; en moyenne, 52 livres en argent, 32 charges 1/2 de froment, 14 de méteil, 66 charges de vin, 5 livres de chanvre : mais on prétend qu'elle rend d'avantage (vers 1742), etc.

G. 962. (Liasse.) — 2 pièces et 1 cahier in-fo de 18 feuillets, papier.

1749-1750. — Abbaye de Ste-Claire de Sisteron. — Copies : de l'arrêt du Conseil d'État qui enjoint à l'évêque de Sisteron de procéder à la « suppression du titre de l'abbaye de Ste-Claire de Sisteron et de la conventualité établie aud. lieu, et à l'union et incorporation des biens et revenus dépendants dud. monastère à ceux de la Visitation et de Ste-Ursule de Sisteron, et à celuy des Bernardines de Manosque ». On rappelle que, dès 1734, le Roi avait défendu à lade communauté de recevoir des

novices et que, « depuis, dans la vue de pourvoir à la conservation des biens et effets dépendants dud. monastère », un arrêt du Conseil, du 11 mars 1746, avait prescrit à l'évêque de Sisteron de nommer un économe. Versailles, 24 janv. 1749 ; — de la requête présentée à l'évêque de Sisteron par les religieuses de la Visitation et de Ste-Ursule de Sisteron, et Bernardines de Manosque, pour l'exécution de l'arrêt du 24 janv, 1749 ; — de l'acceptation de la commission à lui donnée, par le s[r] de Châteauneuf, official et vicaire général de Sisteron, 24 sept. 1749 ; — de la signification faite à tous les intéressés à la suppression susdite, et en particulier au syndic général du clergé du diocèse de Sisteron, à celui du diocèse de Gap, aux religieux de « St-Guillen-du-Désert, diocèse de Lodève », 25 sept. 1749. — Signification semblable faite à l'évêque de Gap, lequel consent à lad[e] suppression, à condition que les biens dud. monastère de Ste-Claire de Sisteron existant dans le diocèse de Gap seront réunis au monastère de Ste-Ursule de Gap, 30 oct. 1749. — Copies : de la procédure faite par Pierre-François Lafiteau, « évêque de Sisteron, prince de Lurs, abbé de N.-D. de Corneville », etc. au sujet de la suppression susdite. D'après l'information de l'official du 17 oct. 1749, il y avait alors 12 religieuses professes au monastère de Ste Claire de Sisteron, dont 6 absentes ou habituellement infirmes ; le local était insuffisant. Parmi les religieuses absentes, la sœur de Castagni résidait au monastère d'Ollioules, diocèse de Toulon, la sœur Reyne de Matheron, au monastère de Ste-Ursule de Lambesc, diocèse d'Aix. Suivant le certificat donné le 28 sept. 1749, par Étienne de L'Isle, official et vicaire général de Gap, il n'y a qu'une communauté religieuse de filles au diocèse de Gap : celle de Ste-Ursule, composée de 17 religieuses professes, 6 novices, une sœur converse. Les revenus, déduction faite de 1.200 l. pour les charges ordinaires du monastère, ne sont que de 1.500 l. 3 s. D'ailleurs Dom Jean Laborde, « prieur de l'abbaye de St-Guilhen-du Désert, diocèse de Lodève », procureur de l'abbé commendataire de lad[e] abbaye, consent à lad[e] extinction, à condition que la « pension de 30 florins de Provence, faisant 18 livres, assignée sur le prieuré de St-Didier et St-Marcellin [de Valernes] en faveur de l'hôtelier de lad[e] abbaye de St-Guilhen par la bulle d'Innocent VIII[e] des kalendes de mai 1488, pour tenir lieu aud. hôtelier du tiers du revenu qu'il avoit à prendre sur le prieuré de St-Didier et St-Marcellin, et dont il a joui jusqu'à présent », sera employée par les consuls de Valernes à faire célébrer la messe dans led. prieuré depuis le 3 mai jusqu'au 14 décembre, comme le faisait l'abbaye de Ste-Claire. En conséquence, l'évêque de Sisteron prononce la suppression de lad[e] abbaye et l'union de ses biens auxd. monastères, à condition que le monastère de Ste-Ursule de Sisteron aura pour sa part sur lesd. biens un revenu annuel de 2.390 l. 18 s., celui de la Visitation de Sisteron, 1.132 l. 10 s. ; celui des Bernardines de Manosque, 500 l. et le « monastère de Ste-Ursule de Gap, la somme d'environ 480 l. ». Par suite, au monastère de Ste-Ursule de Gap appartiendra désormais, « le prieuré de St-Didier et de St-Marcellin, situés dans la parroisse et terroir de Vallernes, dont la dixme est actuellement affermée pour lad[e] somme totale de 480 l. par an », sur laquelle led. monastère de Gap, payera 18 l. à l'hôtellerie de « St-Guilhen-du-Désert », et fera dire la messe depuis le 3 mai jusqu'au 4 sept. de chaque année « dans la chapelle dud. prieuré de St-Marcellin et St-Didier », entretiendra lad[e] chapelle et les ornements, et payera les décimes, etc. Lurs, 25 déc. 1749. — Lettres patentes de Louis XV relatives à ladite suppression et à l'union des biens en conformité de l'ordonnance rendue par l'évêque de Sisteron. Versailles, mars 1750. Homologuées au parlement d'Aix, 3 juin 1750. Signification de toute la procédure à Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Gap, 19 déc. 1750.

G. 963. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, de 4 et 16 feuillets, papier.

1686-1755. — Portion congrue des curés de Gap. — « Règlement pour la portion congrue de MM. les curés de Gap », fait par le s[r] de Camargues, ancien avocat, le 1[er] juin 1689. Suivant les transactions, baux à ferme et arrentements indiqués, « la rante annuelle de la dixme du terroir et paroisse » de Gap, qui doit contribuer « à la portion congrue » des deux curés de la ville, « en exécution de la déclaration de Sa Majesté du 29[e] janv. 1686 », s'élève à la somme de 2.430 l. Sur cette somme, l'évêque de Gap perçoit 1.044 l. 14 s. 8 d. ; le chapitre, 338 l. ; les trois chanoines prébendés à Montalquier, 554 l. 5 s. ; les deux chanoines prébendés à St-André-la-Freyssinouse, 210 l. ; l'archidiacre Pierre Gaillard, prébendé au même lieu, 66 l. ; le s[r] Latil, « recteur de la chapelle de St-Jean de Chassagnies », 120 l. ; les Jésuites du collège d'Embrun, comme prieur de St-André de Gap (suivant une transaction du 15 sept. 1313), 38 l. 6 s, ; la chartreuse de Durbon, 7 l. 6 s. En conséquence, l'évêque de Gap « doibt payer annuellement pour sa part le concernant de lad[e] portion congrue deue auxd. sieurs curés », 258 l. 7 s. 9 d. ; le chapitre, 95 l. 15 s. 7 ; les trois chanoines prébendés à St-Jean, 51 l. 16 s. 9. ; l'archidiacre Gaillard, 16 l. 5 s. 9 ; Montalquier, 136 l. 16 s. 6 ; le recteur Latil, 29 l. 12 s. 6 ; le collège d'Embrun, 9 l. 9 s. 1, et la chartreuse de Durbon, 1 l. 1 s. Total, 600 l. (Gap, 1[er] juin 1689). Attestations, par

les curés de Gap, Pascal et Giraudy, constatant que « la portion congrue », depuis 1689, a été payée conformément au règlement précédent. Gap, 18 juil. 1704. — Extrait de la procédure commencée par-devant Étienne de Cazeneuve, conseiller et assesseur au bailliage de Gap, le 10 oct. 1687, afin d'arriver, au « régallement du payement des congrues de MM. les curés de Gap ». Sont entendus : Jean de Ricou, chanoine et syndic du chapitre, assisté d'Antoine Philibert, procureur ; Pierre Gaillard, « docteur en théologie, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy, archidiacre et chanoine prébandé » ; Étienne Richaud de Servoules, docteur en théologie, chanoine théologal ; Pierre Sarrazin, procureur de « dom Antoine Reynaud, procureur de la chartreuse de Durbon » et du collège d'Embrun ; Antoine Céas, procureur des habitants de Montalquier, assisté de François Grimaud, notaire et syndic dud. lieu ; Joseph de Caponi, agissant au nom de Charles-Bénigne Hervé, nommé à l'évêché de Gap ; noble messire Charles de Flotte La Gardette, chanoine ; Jean Masseron, avocat ; Véran Pascal, commis de Montalquier, etc. (copie du 22 mai 1755).

G. 964. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 3 cachets plaqués, en cire rouge.

1724-1755. — Administration du diocèse de Gap. — Requête à l'évêque de Gap par Pierre Joubert, prieur d'Upaix, « chanoine en l'église royalle collégialle de St-André de Grenoble », an sujet de la cure d'Upaix. A la suite du décès du curé Balthasar Rambaud, il a présenté Gabriel Amat, qui a été nommé à une autre cure ; il présente actuellement Claude Thomé, qui a prêché le dernier carême (27 sept. 1726). Suivent les observations de l'évêque de Gap qui, dès le 18 août 1724, a nommé led. Thomé, en conformité du droit dont ont joui ses prédécesseurs. Gap, 28 sept. 1726. — Lettres sur ce sujet par l'évêque de Gap, aud. prieur d'Upaix : il n'a pas pu nommer le s[r] Amat, secondaire du Poët, mais il a choisi son frère « Amat de La Pleine ». Gap, 20 août 1724. — « Dans le moment, j'attens M. l'intendant, qui vient loger icy, et je me trouve en même temps accablé d'autres affaires. Gap, 4 sept. 1724 (cachet plaqué). — Il lui offre la communication de tout ce qui est dans ses archives : « Si absolument vous voulés plaider, je me défendrai d'une façon que vous conviendrés qu'il m'est fort sensible d'entrer en discussion avec vous et pour un fait que nous pouvons juger ensemble comm'un parlement ». Gap, 15 juil. 1726. — « J'ay eu des contestations, Monsieur, en pareil cas, avec M. l'abbé de Marnais, et chacun a soutenu ses droits sans altercation et sans procès. M. l'abbé de Poligni voulut que je pourvusse de la cure de Romète, *pleno jure*, il y a environ deux ans, quoique j'y eusse un droit très litigieux, me mandant, par la lettre que je pourrais encore produire, qu'il étoit persuadé qu'un évêque qui connoit les sujets et qui est chargé des âmes devrait toujours pourvoir aux cures. Pouvois-je, Monsieur, vous donner un meilleur sujet que M. Thomé, ni dont vous puissiés plus tirer de secours ? Au surplus, j'espère que rien n'altèrera la charité entre nous, et si je suis contraint de plaider, ce sera guerre d'ami ». Gap, 28 juil. 1726 (cachet plaqué). — « Puisque votre conseil n'en juge pas ainsi (que moi)... vous êtes le maître d'agir selon vos lumières. Je suis très sensible à la politesse que vous voulés bien observer à mon égard en cette occasion. Je tascherai d'y répondre de mon mieux », 3 nov. 1726. — Lettre aud. évêque par Burle, curé de Lettret, au sujet des novales : « Ayant veu depuis quelques années qu'il s'est fait dans ce terroir plusieurs défrichemens de terres qui n'avoient jamais été cultivées, qu'on appelle communément *novales*, dont... la disme doit appartenir au curé, j'ai creu d'être obligé en conscience d'en dresser un état pour faire le profit de mon bénéfice qui est un des plus pauvres du diocèse », 30 janv. 1741. — Requête au même par « Claude Reynier, archiprêtre, curé d'Orpierre, les officiers municipaux et autres notables », pour obtenir l'établissement d'une confrérie du St-Sacrement. Plusieurs sont récemment « revenus de l'hérésie », mais « sont encore foibles dans la foy ». Autorisation par l'évêque Claude de Cabanes, qui se réserve de donner les règlements qu'il jugera convenables. Gap, 2 août 1741. — Copie de la signification faite aux consuls de Gap de l'arrêt du parlement de Grenoble du 13 juil. 1728 et de l'interdiction par l'évêque de Gap du 18 mars 1727. Gap 9 sept. 1728. — Requête présentée au parlement par « les paroissiens de St-André de Gap, » au sujet du mauvais état de leur église. « Le s[r] curé n'y peut pas célébrer la messe ny faire aucunes fonctions curialles... Ils sont par là même privés de l'administration des sacrements. Ils se trouvent obligés de recourir à l'authorité de la Cour pour faire mettre à exécution l'ordonnance de vizitte de l'évêque de Gap » (6 juil. 1728). — Présentation à l'évêque de Gap, pour recteur de la chapellenie de N.-D. du Rosaire, fondée en l'église paroissiale de Vilhosc, le 6 janv. 1713, par Catherine de Réal, fille de feu Jean-Louis, d'Esparron, et veuve d'Antoine Sigoin, de Sisteron, de Jean-Baptiste Jourdan, recteur de la chapellenie des pénitents blancs de Sisteron, en remplacement de Joseph Eyriey, démissionnaire. Cette présentantion est faite par Alexandre Jourdan, curé de Vilhosc, et Blaise Richaud, consul dud. lieu, 10 mars 1737. — « Rapport d'estime de l'église paroissiale de Montmorin, diocèze et bailliage de Gap ». Louis XIV, en 1686, fit

agrandir ladᵉ église de Montmorin, « dont tous les habitants avoient le malheur d'être dans les erreurs de Calvin ». Ils ont depuis « embrassé la foy catholique », et l'église est « trop petite par rapport aux habitants, dont une partie est obligée de rester dehors pendant les offices divins ». L'évêque de Gap, en cours de visite, le 6 mai 1730, « trouva l'expédiant de bâtir une chapelle [pour les pénitents du St-Sacrement] derrière le presbytère,... et afin de le mettre au niveau de l'église paroissiale, il a fallu creuser dans le *safre* (terre glaise), de la profondeur de quatre toises delphinales... Ils eurent la consolation de la voir achevée, lorsque, par une étrange catastrophe, la pluye si véhémente qui tomba le 18 du mois d'aoust 1739, ayant détrempé le mortier encore tendre, la pierre se trouvant de molasse et pressée par la terre qu'on y avoit charié,... imbibée d'une excessive quantité d'eau, fit ébouler la voûte, que ces pauvres gens n'avoient pu couvrir de tuilles ». Pour réparer les dégâts, de l'avis des maîtres maçons, il faut au moins 986 l., qu'ils sollicitent de « la commisération » de Louis XV. La Motte [-Chalancon], 3 janv. 1740. (Sur le mémoire :) « Le présent rapport a été renvoyé de la Cour par S. E. le card. de Fleuri, avec un mandat de 986 l. à retirer sur M. l'abbé Brizace, rue St-Thomas du Louvre, à Paris, à l'ordre de Mgr l'évêque de Gap, le 12 mars 1740 ». — Bail à ferme des biens-fonds appartenant à la chapelle Ste-Catherine d'Upaix, donné à Joseph Léautier et Jean Truphème, du Poët, par Gabriel Amat, curé de Châteauneuf-de-Chabre et recteur de ladᵉ chapelle, pour 8 années, moyennant 54 l. par an ; Abel, not. de Ribiers, 4 mai 1755.

G. 965. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 3 cachets plaqués.

1743-1755. — Documents divers. — Accord entre « dom Joseph Puget, sacristain de Lagrand », agissant au nom de Jacques-Francois Mercier, prieur et seigneur de Lagrand, « en qualité de condécimateur du lieu d'Orpierre », et Claude Reynier, curé dud. Orpierre, d'après lequel ce dernier percevra les dîmes d'Orpierre, mais payera 60 l., plus 12 l. pour le prieuré de St-Vincent, et entretiendra le luminaire de l'église d'Orpierre. Lagrand, 30 mai 1743. — Procès-verbal de l'examen passé par-devant Étienne de L'Isle, docteur en théologie, vicaire général de Gap, par Antoine Albert, prêtre, pourvu par le vice-légat d'Avignon de la cure de Rousset en Provence. Il n'a pas « la science et la capacité requises à un curé » ; il est renvoyé à 6 mois. Présents : Jean-André Vincent, prêtre, et le P. Michel-Antoine Pinchia, « prêtre de la Doctrine chrétienne, directeur du séminaire ». Gap, 6 mars 1744 (cachet plaqué en cire rouge de l'évêque Jacques-Marie de Caritat de Condorcet [1]). — État des biens de la cure de Curbans : terres à *St-Pierre, le Soulier, Laval, le Charnier, les Faises, le Serre, dessous l'église St-Pierre*, etc. (vers 1746). — Requête au parlement de Provence par l'évêque de Gap, afin d'être maintenu dans le droit de percevoir la dîme des grains au 10ᵉ dans la paroisse de Melve, 4 août 1746. — Arrêt dud. parlement qui défend aux habitants de Melve de retirer de leurs aires les grains soumis à la dîme avant d'avoir prévenu les fermiers de l'évêque de Gap. Aix, 5 août 1746. — État des fonds curiaux du Glaisil : terres *à La Chaup, au Traurieu, dessus les Garas, à la Buliente, à l'Auche*, etc. Elles peuvent produire 15 setiers de blé, et une vigne, 3 charges de vin, 12 mai 1748. — Procès-verbal de l'examen subi, par-devant l'évêque de Gap, par Hilaire Barou, de Mélan, pourvu par le vice-légat d'Avignon de la cure de La Roche-des-Arnauds, à la suite de la démission faite en sa faveur par Henri Meynier. Il est interrogé par « l'abbé de L'Isle, vicaire général », Thomé, curé et archiprêtre de Gap, et le P. Moran, supérieur du séminaire ; Reynaud, pro-secrétaire. L'évêque refuse aud. Barou de viser ses lettres de provision, « pour cause d'erreur dans la foy et d'ignorance dans la morale ». Gap, 18 déc. 1748. — Procédure canonique par l'évêque de Gap contre Marc Vigne, chanoine d'Oulx, sacristain de St-Laurent en Beaumont, accusé d'aller à la chasse et de prendre ses repas chez des religionnaires. Présents : Étienne de L'Isle, vicaire général, Claude Thomé, curé et archiprêtre de Gap, Pierre Arrazat et Alexandre Paganis, prêtres de la Doctrine chrétienne et directeurs du séminaire ; Eymar, secrétaire, 1750-52. — « Mémoire à consulter » pour l'évêque de Gap, au sujet de la juridiction en général qu'il avait droit d'exercer sur le doyen et les chanoines de Gap et, en particulier, sur le refus que « Mʳˢ les chanoines et autres bénéficiers de son église cathédrale » avaient fait : 1° de le recevoir, « conformément à ce qui est porté par le Pontifical Romain et l'arrest du Conseil de 1653 » ; 2° « de renvoyer leurs jeunes servantes et de ne plus aller à la chasse au fusil, ces deux articles étant deffendus par les ordonnances synodales de ce diocèse ». D'après « la transaction passée entre le chapitre et M. Hervé » le 19 nov. 1787, « le chapitre est soumis à l'observation des susdᵉˢ ordonnances synodales ». D'ailleurs la bulle d'Alexandre III, sur laquelle le chapitre fonde ses prétendues exemptions, n'existe pas en ori-

[1]) *D'azur au dragon ailé d'or, onglé et lampassé de sable.* Ce sceau ne figure pas dans la *Sigillographie du diocèse de Gap*, par M. J. Roman, p. 71.

ginal ; elle aurait été « brûlée dans le château de Rabou ». Le *vidimus* de sa confirmation par l'antipape Benoît XIII fait « par un certain *Nogayroly*, lequel se dit tout à la fois chanoine de Forcalquier et de Sisteron, grand vicaire et official de tout l'évêché de Gap », sans date, d'après une copie du notaire Jean Fabry, de St-Étienne-en-Dévoluy, est très suspecte pour le fond et la forme. « On est en état de prouver, par des chartes de l'an 1184, que la ville de Gap relevoit pour lors des empereurs, qui la donnèrent aux évêques en toute souveraineté [1]) », etc. (vers 1752). — Lettre adressée par le s[r] Amat au chanoine Laugier, « sindic du chapitre de l'église métropolle Nostre-Dame d'Embrun », au sujet d'une assignation lancée contre certains curés qui ont fait défaut. Grenoble, 21 août 1755 (cachet plaqué). — Ordonnance de l'évêque de Gap Pierre-Annet de Pérouse, portant établissement à Ribiers de « deux sœurs de la congrégation de St-Joseph établie dans notre ville épiscopale », afin de s'y employer « à l'instruction des pauvres filles et au service des pauvres malades », conformément aux intentions de Marguerite d'Armand de Mison, veuve de Léon d'Armand, marquis de Mison, du 10 oct. 1751 (Quinquet, not. du Châtelet de Paris). « Donné à Paris, où nous sommes pour les affaires de notre diocèse », le 28 mai 1756 (Cf. ci-dessus, G. 814, p. 94). — Requête à l'évêque de Gap par les consuls Gaillaud et Moiset et par d'autres habitants de Romette, pour avoir un secondaire résidant : « Il avait été fondé anciennement, dans lad[e] paroisse, un monastère d'hommes, de l'ordre de St-Benoît, qui s'est soutenu pendant bien longtems et qui, indépendamment de l'édification et du bon exemple que les religieux y donnoient, soit par la régularité de leurs mœurs, soit par le chant journalier de l'office divin et la célébration des saincts mystères, s'y rendoient encore utiles par leur exactitude et leur zèle à y distribuer le pain de la parole de Dieu, et à y administrer les sacrements aux sains et aux malades... La plus grande partie des biens qui avoient été affectés pour cette bonne œuvre a été envahie ou dissipée par le malheur des temps. Le nombre des religieux a diminué insensiblement... Il n'y est resté de touts les fonds de son ancienne dotation que le revenu nécessaire pour fournir à l'entretien du prieur, du sacristain et du pitancier... Le prieur et le pitancier s'éloignèrent de Romette... Le sacristain n'avoit pas suivi leur exemple... Tel était l'état où se trouvoit cette ancienne fondation, en l'année 1754, lorsqu'il plut à M. de Condorcet, votre prédécesseur médiat, de faire l'établissement perpétuel d'un prêtre pour résider dans lad[e] paroisse, y célébrer journellement la messe dans l'église prieurale et paroissiale dud. lieu,... y offrir, quatre fois par semaine, le saint sacrifice de la messe pour le repos des âmes des fondateurs et bienfaiteurs du prieuré,... y aider le s[r] curé pour le chant », etc., sous la rétribution de 300 l. à prendre sur la mense conventuelle dud. prieuré et ce, en vertu du « dispositif des bulles de sécularisation de l'abbaye de St-Victor de Marseille,... et par les arrêts du Conseil et lettres patentes de Sa Majesté ». Il y a Romette 84 ou 85 familles, composant près de 400 communiants, habitant en partie dans la montagne », etc. (vers 1755).

[1]) L'empereur Frédéric Barberousse, étant à Pavie, le 29 sept. 1184, confirma à l'évêque de Gap tout son temporel, et en particulier la propriété de Rabou et de Rambaud (Arch. de l'Isère, B, 3013 bis, f° 136 ; Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, t. V, p. 163. Cf. Paul Fournier, *Le royaume d'Arles*, 1891, p. 68).

G. 966. (Liasse.) — 15 pièces, papier (dont 1 imprimée).

1762-1765. — Administration du diocèse. — « Règlement des honoraires, rétributions et droits casuels pour les fonctions des curés, secondaires et autres prêtres du diocèse de Gap » : pour chaque messe basse, 7 sols ; chaque grand'messe, 14 s. et, dans la ville de Gap, « suivant l'usage », 30 s. ; à chaque prêtre appelé à y assister en surplis, 7 s. ; chaque messe basse de fondation, 10 s. ; chaque grand'messe de fondation, 20 s. « Pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et actes mortuaires, il n'est rien dû dans les lieux où les paroisses fournissent le papier des registres. Dans ceux où les curés ou autres prêtres sont obligés de les fournir, pour chaque enregistrement », 5 s. « Pour chaque extrait en forme, des registres des paroisses de campagne », 5 s. ; id. de la ville, 10 s. « Pour les trois publications des mariages des personnes peu commodes et peu aisées dans leur état », 36 s., id. des personnes commodes et aisées, 3 l. « Pour chaque publication de monitoires, avec l'expédition du certificat », 15 s. ; id. des « aggraves et réaggraves », 15 s. ; au prêtre qui aura fait « la fulmination et publication de la sentence d'excommunication », 48 s. ; à chaque prêtre assistant, 10 s. Pour la sépulture des enfants au-dessous de 10 ans, 15 s. ; id. au-dessus de 10 ans, 30 s. etc. Gap, 10 mai 1762. (Placard in-f°. Grenoble, André Giroud, imprimeur-libraire de Mgr l'évêque, comte et seigneur de Gap). — Conventions entre l'évêque de Gap et l'abbé de Gombert, « chanoine de St-Victor de Marseille et prévôt de La Baume-lez-Sisteron, à l'occasion de la vacance de la cure de Clémensane par la mort de s[r] Michel Lantois », et suivant lesquelles l'évêque a la libre collation de lad[e] cure, qui avait été librement conférée par ses prédécesseurs : à Jean Richaud, 28 janv. 1630 ; après le décès de Pons Vacquon, à Étienne Mévouillon, 14 juil. 1644 ; à Honoré Gontin, 16

mai 1676 ; à François Gros, 15 oct. 1703 ; à Joseph Simon, 26 févr. 1704 ; aud. Michel Lantois en 1719. Jean-Baptiste Maffren, curé de Vaumeil, en est enfin pourvu. Gap, 27 juil. 1762. — Requête à l'évêque de Gap par les consuls et habitants de Reilhanette pour obtenir l'érection dans leur paroisse « d'une confrérie de pénitents blancs,... sous le titre de N.-D. de Piété » (20 déc. 1764). — Statuts de lad^e confrérie en 30 articles (sans date). — Mémoire adressé à l'évêque de Gap par Grégoire Borel, de Tallard, au sujet de contestations qui s'étaient élevées avec le curé dud. Tallard à propos de l'établissement d'un banc dans l'église, sous la chaire à prêcher (févr. 1765). — Lettres à l'évêque de Gap pour et contre cette affaire par : l'avocat Marquis, beau-père de Borel, 7 févr. 1765; — Bernard, curé de Tallard, 8 févr. ; — Marquis, 16 févr.; — le curé de Tallard, 11 nov. — Copie de la délibération suivant laquelle les consuls et marguillers de Tallard ordonnent au valet de ville de porter hors de l'église les bancs qui pourraient y être introduits furtivement (7 févr. 1765). — Requête et mémoires relatifs à l'établissement d'un secondaire à Laborel. Il y a dans les hameaux 43 maisons habitées, éloignées de l'église paroissiale d'une demi-lieue. La vraie situation du pays est décrite dans un mémoire du s^r Charras, curé de Montauban et archiprêtre, les 5 et 7 sept. 1741, et dans le procès-verbal de visite du 22 avril 1749. Il y a en tout environ 360 âmes à Laborel (1765). — Lettres du s^r Abel, curé de Laborel, sur ce sujet et autres ; 5 août, 25 sept. et 8 oct. 1765. Au dos de cette dernière, il y a cette note, écrite par le chanoine Puget, théologal et vicaire général du diocèse de Gap : « Si Mgr devoit juger des sentimens de mon cœur par la faiblesse de mes jambes caduques, je serois perdu, je serois deshonnoré. J'espère qu'il prendra une autre règle pour me juger ». (1765), etc.

G. 987. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1751-1767. — Établissement des sœurs de St-Joseph à Ribiers et à Mison. — Requête présentée à l'évêque de Gap par Jean Tardieu et Dominique Abel, députés des communautés de Mison et de Châteauneuf-de-Chabre, afin d'obtenir l'établissement, dans ces localités et celle de Ribiers, des sœurs grises, en vertu d'un legs de 2.000 l. par an, pendant 60 ans, fait par « dame Margueritte d'Armand de Mison, veuve de messire Léon d'Armand, chevallier, marquis de Mison, ancien capitaine au régiment des Gardes françoises », le 10 oct. 1751, Me Quinquet, not. à Paris (27 mars 1757). — Extrait du testament de lad^e dame de Mison, par lequel elle veut que ses héritiers prélèvent, pendant 60 ans, 2.000 l. par an sur les revenus de ses terres de Mison et de Ribiers, pour l'entretien de « deux sœurs grises ou autres, .. lesquelles prendront soin des malades et de faire le cathéchisme aux enfants desd. lieux ». Elle institue pour sa légataire universelle la comtesse du Muy, sa tante. Paris, 12 oct. 1751. — Délibération par la communauté de Mison qui nomme Jean Tardieu, premier consul, pour obtenir de l'évêque de Gap une « ordonnance au sujet de l'établissement des sœurs grises ou autres », 13 mars 1757. — Autre délibération de la communauté de Châteauneuf-de-Chabre sur le même sujet, qui donne pouvoir à Dominique Abel, 20 mars 1757. — Ordonnance de l'évêque de Gap, Pierre-Annet de Pérouse, qui désigne pour fonder l'établissement susd. « deux sœurs de la congrégation de St-Joseph » établie à Gap, 24 mars 1757. — Mémoires relatifs à cette fondation et « avis de M. Joly, exécuteur testamentaire de Mme de Mizon » (1757). — Lettres sur le même sujet adressées à l'évêque de Gap par : Joly, « avocat au parlement, conseiller au conseil de l'appanage d'Orléans. Paris, rue de la Harpe, 5 avril 1752;— Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron : « J'ay gardé ici quelques jours M. le théologal Hodoul ». Lurs, 18 avril 1752 ; — les consuls de Ribiers. Ils souhaitent vivement la réalisation du projet, 2 juin 1752. — Les consuls de Mison. Les 1.000 l. échues, avec 300 qu'ils ont, pourraient être employées « pour un mont-de-piété ; cella fairoit un grand bien pour les pauvres du lieu ». Mison, 18 juin 1752 ; – M. du Muy. Il voudrait voir augmenter le nombre des sœurs chargées du soin des pauvres et des malades. Versailles, 22 déc. 1752 et 10 janv. 1753 ; — le s^r Joly, qui croit qu'on pourrait établir deux sœurs à Mison et deux à Ribiers. Paris, 12 janv. 1753 ; — le marquis du Muy. Il est « surpris d'apprendre que M. Thomé, curé de Gap, étoit chargé... d'envoyer deux sœurs à Ribiers », avant l'enregistrement de l'ordonnance épiscopale au parlement de Provence pour Mison, et à celui de Dauphiné pour Ribiers. Versailles, 20 juil. 1755 ; — le même. Il n'a jamais parlé de cette affaire « à M. l'évêque de Digne [Louis-Sextius de Jarente], Mme de Mizon n'avoit concerté cette bonne œuvre qu'au père Vigier et à M. Joly. Ce dernier, que les affaires de M. le duc d'Orléans occupent, ne m'avoit point instruit de vos bontés... Vous aviez bien voulu vous charger, au mois d'avril dernier, d'une boëte de remèdes, que je vous fis remettre pour Ribiers », etc. Versailles, 26 juil. 1755 ; — le même : « M. de La Roque... a pris le party de faire consulter deux habiles avocats, et il résulte de leur avis que votre ordonnance suffit seule et sans autre formalité, pour cet établissement ». Versailles, 13 août 1755 ; — le même. Il voudrait « obtenir, avec le secours de Mgr l'archevêque de Paris, les sœurs grises ». Lui

envoyer la réponse sous le couvert de son père, « conseiller d'État ordinaire ». Versailles, 24 sept. 1755 ; — le même. Il se joint aux notables de Ribiers pour supplier l'évêque de Gap « d'obtenir de M. l'archevêque de Paris des sœurs grises, pour exécuter, dans tout son esprit, l'objet de la fondation faite par feue Mme de Mison, qui n'a eu en vue que le soulagement réel des pauvres et leurs instructions. Ces filles sont seulles propres à le remplir, et l'expérience qu'on en fait tous les jours excite à les avoir, de préférence à toutes autres religieuses, qui, propres véritablement à instruire les enfants, n'ont pas l'expérience et les talents nécessaires pour soigner les malades : ce qui est bien intéressant pour la religion et pour l'État, et à quoy on doit s'appliquer uniquement. Tout le bien qu'on voit faire à ces sœurs grises dans les diocèzes, aux environs de Ribiers, où MM. les évêques en ont procuré et que les habitants de Ribiers n'ignorent point, leur donnent lieu d'en avoir, de préférence aux sœurs noires établies à Gap ». Versailles, 7 oct. 1755 ; — le même. Le grand vicaire de Gap a donné l'obédience à deux sœurs de Gap. « Voulez-vous bien, Mgr, faire agréer mes respects à Mgr l'archevêque de Paris ». Versailles, 26 janv. 1756 ; — le même. Le projet de l'ordonnance est parfait. « Quant au choix des sujets, je dois m'en raporter à votre charité et à vos lumières, pour qu'ils soient tels que leur conduite et leur piété édiffie, car deux filles, devenues comme indépendantes par l'éloignement de leur supérieur, doivent être d'un caractère à gagner la confiance du public, et s'attacher avec zèle aux fonctions auxquelles on les destine, dont l'objet sont les pauvres, malades et en santé ». Versailles, 17 févr. 1756 ; — le même : « Je vous prie d'estre persuadé, Mgr, de la part sincère que je prends à la perte que vous venés de faire de M. vostre frère. Je n'en ay esté informé que par la lettre dont vous m'avés honoré le 3 de ce mois ». Versailles, 7 juin 1756 ; — Ricous, curé de Mison. Le marquis de La Roque est à Mison pour quelques jours. Mison, 4 oct. 1756 ; — le s^r^ Givodan. Il est à Grenoble, « pour faire les achats des meubles destinés aux sœurs pour Ribiers, à l'exception du linge dont elles fairont elles-mêmes l'emplette,... et dont on remboursera le prix,... en sorte que les sœurs pourront être transportées vers la Toussaint ». Grenoble, 16 oct. 1756 ; — le s^r^ Viguier, notaire à Ribiers : « Nous attendons dimanche prochain le voiturier qui doit apporter de Grenoble les meubles de l'établissement des sœurs de St-Joseph... Il a été résolu qu'on feroit partir d'ici, lundi ou mardi prochain, des voitures pour Gap. Je supplie votre grandeur, Mgr, de me faire marquer... combien il sera besoin de voitures, soit de bât soit de selle ». Ribiers, 10 nov. 1756 ; — le même : « Les meubles que nous attendions de Grenoble sont icy... Après le retour des voitures des hardes, on les fera repartir pour les sœurs ; ce qui nous conduira justement presque à la fin de ce mois, époque essentielle et remarquable en ce que Mme de Mison étant morte le 30 nov., on pourra compter l'établissement des sœurs dès ce jour ». Ribiers, 15 nov. 1756 ; — Hodoul, curé de Ribiers. Les sœurs de St-Joseph « remplissent leur devoir jusqu'au scrupule ; elles sentent que, dans la suite, elles auront besoin de s'associer une personne. Il a été nécessaire, Mgr, de dépenser aux environs de 1.200 l. pour leur voyage, et faire réparer leur maison ou la monter », 26 déc. 1756 ; — M. de La Roque. L'établissement des sœurs « est consommé à Ribiers... Il ne manque plus que de faire la même opération à Mison et à Châteauneuf ». Aix-en-Provence, 12 déc. 1756 ; — le même. Il va compter 1.500 l. « pour commencer l'établissement des sœurs grises » à Mison. Aix, 14 janv. 1757 ; — le marquis du Muy. « Les communautés sont obligées de se procurer des maîtres et maîtresses d'écoles à leurs dépens ». L'argent qui reste, suivant l'intention de Mme de Mizon, « au lieu d'être placé, devroit être distribué aux véritables pauvres, qui sont les vieillards et les nécessiteux ». Versailles, 28 janv. 1757 ; — le même. S'il contribuait à rendre perpétuelle une fondation à temps, « le pauvre honteux et vieillard d'aujourd'huy auraient à lui reprocher de les laisser souffrir pour procurer des avantages à venir ». Versailles, 18 févr. 1757. — Minute de l'ordonnance rendue par Pierre-Annet de Pérouse, évêque de Gap, qui désigne deux sœurs de la congrégation de St-Joseph, « établie à Gap, pour être employées à Ribiers, à l'instruction des pauvres filles et au service des pauvres malades » (sans date). — État des meubles achetés à Grenoble pour les deux sœurs de Ribiers (10 nov. 1756), avec la lettre d'envoi dud. état par le s^r^ Givodan. Grenoble, 12 nov. 1756.— État des meubles nécessaires aux dites sœurs (sans date). — Mémoire relatif à « l'établissement de deux religieuses de St-Joseph, de la Charité de Gap, pour Mizon ». Le 24 mars 1757, l'évêque de Gap « fit son ordonnance pour commencer à métre cet établissement en règle ; le 7 juin, même année, acheta la maison de M. Charles de Bardel, pour l'usage des sœurs, et à rente viagère, à 96 l. de rente, et l'acheta par procuration qu'il fit à M. de St-Genis ; le 1er may 1758, lesd. sœurs ont été installées à Mizon, à lad^e^ maison, réparée et ameublée ». Depuis le 1er janv. 1752, les arrérages dus, à 1.000 l. par an, sont de 6.333 l. 6 s. 8 d. (juil. 1764). — « Copie de l'ordonnance de visite de Mgr l'évêque de Gap, dans la paroisse de Ribiers », le 10 oct. 1761. Vu les états certifiés, « tant par les sœurs Chapen et de Maison-Rouge que par les sieurs curé et consuls

de Ribiers », la communauté de Ribiers exigera les 3.106 l. 11 s. 9 d. d'arrérages dus par le marquis du Muy, « pour être placé au profit des pauvres de ce lieu ». — Mémoire rédigé par l'abbé de Ligny sur cette ordonnance, et avis par le s[r] Brunet. Paris, 15 juil. 1764. — Lettre d'envoi du mémoire précédent par le marquis du Muy. Compiègne, 21 juil. 1764. — Copie de la délibération prise par les habitants de Ribiers au sujet des arrérages susdits de 3.106 l. 11 s. 9 d. Ils chargent les consuls de prier Mgr de Narbonne, évêque de Gap, « de régler, ainsi que sa Grandeur trouvera bon », l'exécution des ordonnances de son prédécesseur, « Mgr de Pérouze, des 19 may 1757 et 10 oct. 1761 ». Présents : Jean-Jacques Maurel, curé ; Amat, secrétaire greffier, 19 août 1764. — Requête, conforme à cette délibération, adressée à l'évêque de Gap. — Lettre d'envoi à l'évêque de Gap de ces deux documents par Givodan, « chargé des affaires de M. du Muy en Dauphiné ». Grenoble, 10 déc. 1764. — Minute de l'ordonnance épiscopale, enjoignant aux consuls de Ribiers d'exiger du marquis du Muy la susd[e] somme (sans date). — États des « distributions de 20 paneaux bled froment de le 24[e], et 60 paneaux méteil, achetés des 150 l. de la fondation de Mme de Mizon, à 14 l. la charge, mezure de Sisteron », et distribués aux pauvres de Châteauneuf-de-Chabre, chaque année, en 1759-67. — Requête à l'évêque de Gap, sur le rôle des distributions du blé susd., et « réponse que donne maître Jean-Joseph Julien, curé de la paroisse de Châteauneuf-de-Chabre, à la requête présentée à Mgr l'évêque par le nommé Étienne Moulet, rantier de M[e] Dominique Abel, ancien notaire royal ». Il conclut au déboutement. *Propter hoc qui loquitur iniqua non potest latere*, etc. (Sap. I, 8), 9 juil. 1767, etc.

G. 968. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 fragment de sceau.

1717-1769. — Administration du diocèse. — Requête à l'évêque de Gap par Achard, curé d'Orpierre, au sujet de la construction d'un pont : « La parroisse d'Orpierre est traversée par un torrent nommé Céans. Il enfle fort souvent, et dez lors il est si débordé qu'il est inaccessible au cavalier le mieux monté. Il y avoit deux ponts dans l'enceinte de lad[e] parroisse, sur ce même torrent ; mais, en 1745, ils furent tous les deux emportés. Du depuis il n'a pas été possible d'y en construire un seul, soit à cause de la détresse où se trouve cette communauté, soit parce que les plus comodes, qui seroient obligés d'y contribuer le plus, en qualité de gros fonciers, y sont le moins intéressés, soit enfin qu'il est difficile d'obtenir de nosseigneurs les intendants une imposition suffisante pour fournir à cette dépense. C'est donc aux pauvres, qui ayant la pluspart de leurs possessions au delà de ce torrent, que ce pont est le plus nécessaire. Ils sont obligés de la gaïer en toute saison ; ce qui leur occasionne bien des maladies. D'ailleurs, il y a plus de 45 habitans au delà dud. torrent, dépendants de cette parroisse, qui sont très souvent privés d'assister aux offices divins, pour ne pouvoir le passer. Ils sont même exposés à manquer des secours spirituels dans leurs maladies, quelque bien intentionnés que puissent être leurs pasteurs. Même ils sont obligés d'apporter leurs morts à la parroisse, n'ayant point de cimetière au-delà, et de se mettre dans l'eau en toute saison ; ce qui est cause que les morts tuent quelquefois les vifs... Dame Jeanne de Caritat, veuve de noble Louis de Gombert, s[r] de Verdaches, institua pour son héritier M. le comte de Condorcet, et légua aux pauvres de cette parroisse une somme de mille livres, païables en cinq ans, 200 francs par an, sans intérêt jusques aud. terme, applicables auxd. pauvres et à leurs besoins, selon que le s[r] curé et officiers municipaux en exercice trouveroient leur être plus avantageux. Led. seigneur a cédé, pour se libérer en partie, une pention de 600 l., dont le revenu est emploïé, toutes les années, à les soulager. Il est encore redevable de 400 l. Lesd. pauvres reconnoissent qu'ils trouveroient un intérêt plus réel à avoir un pont que de recevoir quelque distribution. Ils ont sollicité auprès de lad[e] communauté une délibération, cy-humblement jointe, par laquelle les habitans commettent le supliant pour s'adresser à Mgr l'évêque de Gap et le prier de permettre qu'il soit emploïé dud. légat jusques à la somme de 200 l., pour fournir en partie à la construction dud. pont, et ils supléeront à ce qui manquera ou par quêttes ou par des journées. Le besoin est si urgent, tant pour le spirituel que pour le temporel, que le supliant ose espérer l'effet de sa plus humble demande de votre charité, Monseigneur, et de votre cœur compatissant ». « Vu la présente requêtte, n'empêchons ; nous désirons même et approuvons qu'il soit emploïé la somme de 200 l. (par les raisons solides, si bien déduites dans la présente requette) du légat fait par feue M[e] de Verdache en faveur des pauvres d'Orpierre, pour fournir en partie à la construction d'un pont sur le torrent qui traverse le terroir de la communauté dud. lieu ». Signé : Puget, vic. général. Gap, 4 avril 1766. — Lettre du s[r] Reynoard, au nom de l'hôpital de Gap, à l'évêque de cette ville, afin qu'il approuve les réparations faites au toit de la cathédrale, au palais épiscopal, à la halle de Gap, au château de Charance, à Curbans, Poligny et Lettret, etc. ; « réparations qui sont à la charge de la succession de Mgr de Pérouse », son prédécesseur ;

car, dans le cas contraire, l'hôpital « répudiera purement et simplement, sans plus héziter », sa part de lad[e] succession. Gap, 23 mars 1767. — Note suivant laquelle les réparations faites, de la part de l'hôpital, s'élèvent à la somme de 5.482 l. (1767). — Quittances : de 123 l. donnée à l'évêque de Gap par Léautier, curé du Glaisil, pour réparations faites à son église. Gap, 4 déc. 1769 ; — de 230 l. au même par le s[r] Isnard, « pour le prix-fait des églises de Curban, de Lettret et Châteauvieux, dont il étoit chargé par le bail passé par l'hôpital du 1[er] déc. 1765 », etc. Gap, 30 déc. 1769. — Notes relatives aux réparations faites au jet d'eau de Charance, aux églises de Gap, Laye, La Bâtie-Neuve, Le Glaisil, Châteauvieux, etc. (1769). — États divers, portant quittance, de réparations faites, « par ordre de M. Reynoard, directeur de l'hôpital » de Gap, par : André Clément, maçon, 9 avril et 6 nov. 1768 ; — Millon, curé de Laye, 11 nov. 1768 ; — Reymond, curé de La Bâtie-Neuve, 1[er] janv. 1769 ; — Laurent Magalon, 7 déc. 1769, etc. — Option de la portion congrue de 500 l. accordée par la déclaration royale de mai 1768, au lieu des fonds curiaux dont ils ont joui jusqu'ici, signifiée à l'évêque de Gap, de la part : de Jean-Henri Raymond, curé de La Bâtie-Neuve, 17 nov. 1768 ; — de Jean-Pierre Truphème, curé de Lazer, 11 déc. 1768 ; — de François Maximin, curé d'Urtis, 29 oct. 1769 ; — de Joseph Amat, curé de Melve, 5 déc. 1769. — Lettres *de feudis* par lesquelles le parlement de Grenoble, à la requête de « messire François de Narbonne de Lara, des vicomtes de Narbonne, évêque, comte et seigneur de Gap », nomme Laurent Vallon, notaire de Gap, pour recevoir les nouvelles reconnaissances des maisons, terres et autres fonds sis en la ville de Gap et dépendants de la directe de l'évêché de Gap. Grenoble, 26 avril 1769. — Ampliation de la quittance de 12 l. donnée par Jean Clavel, fermier des droits seigneuriaux de l'évêque de Gap, à Jean-Jacques Faure, de Romette, « pour 8 annualités de la cense d'une émine vin », due « au terrier de l'évêché, à raison d'un fonds, cy-devant vigne, située au quartier du Collet, terroir de Gap, reconnu par Louise Garcin, veuve de Paul Vallantin, devant M[e] Escallier, not., le 18 déc. 1717 ». Gap, 30 nov. 1769. — Copie de la reconnaissance susdite, du 18 déc. 1717, pour une vigne sise « au Coulet et Treschâtel, contenant environ deux *pours* ». — Autre reconnaissance au profit de l'évêque de Gap, François Berger de Malissoles, par Joseph Philip, de Gap, d'une terre située au lieu dit « Dessus le prieuré de St-André, confrontant : du levant, terre doctalle de s[r] Joseph Blanc, droguiste,... du midy, terre de M[e] Claude Souchon, seigneur des Praux ; du couchant, terre du s[r] Pol Roubaud, et, en teste, de bize, terres de Thérèze Galle et des RR. pères chartreux de Durbon, clapier entre-my ». Gap, 1[er] juin 1727, etc.

G. 969. (Liasse.) — 2 pièces ou cahiers, papier.

1740-1771. — Bulle *Unigenitus*, etc.— Ordonnance, prise sur requête, par Claude de Cabanes, évêque de Gap, fixant à 200 l. la somme qu'Étienne Aubert, pourvu en cour de Rome de la commende du prieuré-cure de Reillanette, devra employer en 12 ans aux réparations dud. prieuré. Gap, 10 nov. 1740.—Registre de souscription à la bulle *Unigenitus* par les ecclésiastiques du diocèse de Gap, de 1742 à 1771 : Claude Tourrès, Claude Vincent, Paul Jouve, Jean-Baptiste Giraud, Antoine Tardieu, diacres ; Georges Bellon, André Bégou, sous-diacres ; Louis Moran, prêtre de la Doctrine chrétienne, 21 sept. 1742 ; J. Testanière, curé de Séderon, Ithier, chanoine régulier; Reboul, prieur-curé de Villebois ; Jean-Baptiste de Nice, capucin; Bellon, curé de St-Maurice, 21 nov. 1742 ; Faure, curé de Furmeyer ; d'Isle, prêtre de la Doctrine chrétienne ; fr. Bernardin Fantin, gardien ; fr. Antoine Salvat, dominicain ; fr. Charles, gardien des capucins ; Raphaël d'Embrun, Chrysostome de Chasteauroux, Félix de Châteauroux, Jean-Baptiste de Vallouise, François de Mont-Dauphin, capucins ; de St-Jean de Prunières ; de Revillasc, chanoine d'Embrun, Jacques Melchiond, Jean Garnier, François Hilaire ; fr. Mairesse, aumônier au régiment de Conti ; Joseph de Montélimar, capucin ; Bodon, recteur du séminaire ; Aubert, prêtre de la Doctrine chrétienne ; Reynier, curé de Montmaur ; François-Martin Garcin, dominicain ; J.-P. de Ponnat ; Antoine Barras ; Benoît de Châteauroux, capucin ; Joseph Cottelenq, prieur des dominicains de La Baume-lès-Sisteron ; Sainte-Guitte ; Bernard, prieur-curé de Laragne ; Pierre-Clair Deiglun, dominicain ; Armand, prêtre de la Doctrine chrétienne ; Jean-Baptiste Laval ; François de St-Crépin, gardien des Capucins ; Antoine de La Roche, capucin ; Rastel de Rocheblave ; L. Fabre, prieur de Chénerilles, 6 août 1748; Pompone de Lafont ; Jean-François Brachet ; Donat d'Embrun, capucin ; Ripert de Monclar, sous-diacre ; le chevalier de Menon ; Céas, prêtre de la Doctrine chrétienne ; Boyer, chanoine ; La Gache, archidiacre ; Jean-François d'Embrun, capucin ; Pierre de Bardonnèche ; Clappier et Camille, de la Doctrine chrétienne, 7 oct. 1753; Jean-Baptiste Roubaud, Joseph-Bruno Tournu, chanoine ; Jean-Pierre Tourniaire ; Jean-Joseph Le Gay ; Paul-Louis Tholosan la Madelène ; Testanière de Malcor, prêtre ; de Bernard, curé de St-Laurent-en-Beaumont ; Gordes, curé de St-Jean-des-Vertus ; Antonin de Vars; Augustin Olivier, de La Motte, et Joseph Puzol, prêtres de la Doctrine

chrétienne ; André de Briançon, gardien des Capucins ; Marcellin de Piolenc et Bernard de Châteauroux, capucins ; Gautier, curé de Gap ; Bondilh et du Lozier, chanoines ; Jean Brunet, dominicain ; l'abbé de Valernes, chanoine ; Jean-Louis de St-Esprit, capucin ; Antoine Mosac, chanoine du Puy ; Jacques de Vallouise, gardien des Capucins (1759) ; Pontet, chanoine sacristain ; Bozonnier, curé du Caire, 17 janv. 1761 ; Candy, diacre ; de Pérouse de Bagneu, sous-diacre, 20 mars 1761 ; Lafont, diacre du diocèse d'Évreux ; Maximin, prieur commendataire de Venterol et Piégut ; Royère, chanoine de Forcalquier; Derbez, curé; Achard, curé, procureur fondé de l'abbé de La Baume, prieur de Lemps (1764) ; Brochier, curé de Gap ; Dalmas, curé de Valernes ; Meffray de Cézarge, chanoine de St-Pierre de Vienne ; le prieur de Véras et de St-Bonnet; du Champ, chanoine et théologal de N.-D. du Puy ; Brutinel, 14 févr. 1771, etc.

G. 970. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 1 cachet plaqué.

1709-1774. — Fondations, etc. — Requête à l'évêque de Gap par le s[r] Jean, chapelain à Brantes, pour obtenir son changement ou être déchargé des obligations qui pèsent sur lui, par fondation. Sous la rétribution de 150 l., il est obligé « à dire, tous les jours, la messe à l'aurore, à appliquer le sacrifice, les dimanches et fêtes, pour le fondateur, et tous les premiers lundis du mois, pour les défunts de la parroisse, à fournir les cierges, le vin et les hosties, à enseigner les enfans gratis ». S'il ne peut pas célébrer les messes susdites, il perd la rétribution,... à raison de 4 sols de roi par messe » (1764). — Lettre d'envoi de la requête précédente à M. Puget, « théologal et vicaire général du diocèse de Gap », pour la remettre à l'évêque, qu'il n'a pas pu voir à Sisteron, « parce qu'il ne s'est point arrêté dans cette ville ». Sisteron, 29 nov. 1764. — Copie de l'acte de la fondation susdite par « Messire Gabriel de Choine, seigneur de Limon,... citoyen de la ville d'Avignon », moyennant la somme de « 1.807 livres grosse monoye », due à « M. de Moustiers, prêtre et chanoine de N.-D. des Doms dud. Avignon », et, à condition que, si la destination de la fondation était modifiée, la pension serait payée « à la maison des filles de N.-D. de la Garde » d'Avignon. Témoins : Claude de La Pierre et Benoît Soubes, docteur en en médecine ; Jean-Baptiste Clément, not. Avignon, dans la maison de « Pierre de Blanc, seigneur de La Roque, capitaine des postes du Palais, marquis dud. Brantes, et sale-basse d'icelle », 15 mai 1709. — Lettre du seigneur de Brantes au sujet de la fondation susdite. Dans le Comtat, « les fondations sont respectées et on ne s'en écarte que quand on est dans l'impossibilité de les exécuter ». Avignon, 21 janv. 1765. — Délibération des habitants de Brantes, afin d'obtenir de l'évêque de Gap diminution des charges de lad[e] fondation. Brantes, « dans la basse-cour du château du seigneur marquis dud. lieu », 27 janv. 1765. — Lettre d'envoi de cette délibération par le s[r] Aubert, curé de Brantes, 23 févr. — Lettre à l'évêque de Gap par le s[r] Jean, sur ses obligations à Brantes. Si le service qu'il fait « ne donne pas 50 écus francs de charges,.. je serai encore dans le cas de revenir à ma première demande ». On l'a assuré que l'évêque permettait la chasse et « que, par conséquent, il n'i avoit plus de censure. Comme dans le doute on doit prendre le parti le plus assuré », il prie l'évêque de lui « permettre d'y aller quelquefois, par manière de recréation,... dans une campagne éloignée, où je vais cinq ou six fois dans l'an. Je souhaiterais surtout savoir si la censure subsiste toujours », 23 févr. — Lettres : du seigneur de Brantes au curé Aubert, suivant laquelle le prêtre Jean s'est retiré de Brantes, où une seconde messe est absolument nécessaire. Il est tout disposé à accepter ce que décidera l'évêque de Gap : « Je n'ay jamais été trop attaché à mes propres opinions, et quand j'ay dit mon sentiment, je sçais en faire le sacrifice vis-à-vis de l'autorité ». Monteux, 22 mai 1765 (cachet plaqué) ; — du s[r] Jean au vicaire général Puget : il accepte « le service d'Aiguières et de Plaisians », mais il préfère une succursale. « M. le curé de Brantez, qui avoit toujours eu beaucoup des bontez pour moi, me dit en partant, que si je lui avois fait part de mon dessain, il m'auroit cédé le service d'Aiguières. Reste à savoir s'il parloit sincèrement ou si ce n'étoit qu'un compliment de sa part ». La Piarre, 19 août 1765. — Lettre adressée par le s[r] Guynaud, prêtre d'Avignon, à l'évêque de Gap, pour lui annoncer qu'un jeune homme de L'Épine désire y fonder une mission à certaines conditions et qu'il y destine de 3 à 4.000 l. « Le jeune homme demeure [à Avignon] depuis 22 ans en qualité de domestique ». Avignon, 18 mars 1765. — Suit la réponse de l'évêque, qui est alors à Aix, et qui accepte « avec autant de satisfaction que de reconnoissance l'offre... pour cette bonne œuvre : 3 ou 4.000 l. sont plus que suffisantes pour fonder une mission. Je n'en permettray jamais que tous les 12 ans, plus volontiers les 15. Il restera donc, Monsieur, beaucoup pour les pauvres, et c'est ce que y exige[nt] gens qui ne vivent que de leurs peines. Il convient que, quittant leur travail pour suivre les exercices de la mission, on puisse les indemniser et les substanter par des charités. Je ne conseille pas de placer ce fond sur la communauté de L'Épine : rien de si mal payé que ces rentes ; le payement est suspendu pour

la moindre raison. Le bien de la religion intéresse si peu, dans le tems où nous vivons et celuy qui suivra, que tout paroît préférable à une bonne œuvre. Il vaudroit mieux placer sur le Clergé. Il est vrai qu'il n'emprunte qu'au 4 pour cent. Mais tout va devenir égal incessament. C'est ce qui m'a déterminé à placer, là-mesme, 12.000 l. de notre hôpital.... Sur les aumônes, je pense, Monsieur, que les consuls du lieu ne doivent point entrer dans cette distribution. Dans toutes les paroisses où j'ai esté, j'en ay eu des plaintes. Le compère, la commère sont plus consulté que la charité. J'aimerois mieux que ce fut le curé, avec un ou deux honnestes gens, nommés par l'évêque, ou que la communauté en proposât plusieurs à l'évêque : changement qui se feroit, plus tard, de cinq en cinq ans. Enfin j'exige que les missionaires soient aux choix de l'évêque. Tels qui sont bons à présant peuvent dans les suites devenir mauvais et très mauvais ». Aix, 24 avril 1765. — Lettre dud. Guynaud à l'évêque de Gap, pour lui envoyer la minute de l'acte de fondation que « Raimond Brun, domestique depuis 23 ans du séminaire St-Charles, de cette ville d'Avignon », se propose de faire en faveur de L'Épine, son pays natal. Avignon, 3 oct. 1765. — Minute de l'acte de fondation proposé (1765). — Copie authentique de l'acte, par lequel led. Raymond Brun, originaire de L'Épine, « pour donner à sa patrie des marques de l'affection qu'il luy a toujours conservé », y établit « une mission perpétuelle de 15 en 15 ans », moyennant la somme de 1.200 l. à prendre sur celle de 1.500 « que le grand hôpital de Ste-Marthe d'Avignon luy doit, sous la pension au denier 20 ». Il veut que cette mission ait lieu en novembre et qu'il y ait « au moins six missionnaires à chaque mission », et « autant que possible des religieux Dominicains. « Tém. Barthélemy-Joseph Guynaud, prêtre, docteur en théologie, et Pierre-Philippe Gaurand, chanoine de St-Geniez ; Étienne-Jean Colombet, notaire. Avignon, 6 août 1766. — Bail à ferme des fonds curiaux de La Bâtie-Vieille, par François de Narbonne, évêque de Gap, à Jean Jullien, dud. lieu, pour 8 ans, moyennant 285 l. par an. Gap, 13 mars 1769. — Signification à l'évêque de Gap, de la part de Charles Léautier, curé du Glaisil, afin d'obtenir le payement de sa portion congrue « sur le pied de 500 l.. en conformité de l'édit du mois de may 1768 ». — Procédure canonique, faite par-devant « Pierre-Michel Prat, prêtre, licentié en droit canon, chanoine, capiscol du chapitre collégial N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, official forain de l'archevêché d'Avignon », délégué par l'official de Gap, au sujet de la dispense de mariage entre « Clément-Joseph de Pays d'Allissac, habitant de la ville de Valréas... mousquetaire de la 2e compagnie du Roy », âgé de 27 ans, et « dame Jeanne-Dorothée de Gruel du Saix, veuve de Mr André-François-Xavier de Chanrron », son oncle, habitant à Villeneuve-lez-Avignon, âgé de 27 ans. Autorisation de mariage, donnée par le chanoine Bonnard, promoteur général de Gap, 20 avril 1774, etc.

G. 971. (Cahier.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1779-1780. — Terrier de la chapelle Ste-Marie-Madeleine, fondée en l'église de Corps.— Reconnaissances faites au profit de « Barthélemi-Joachim Eymar, curé de la paroisse d'Aligni,... recteur de la chapelle de Ste-Marie-Magdeleine à Corps » : Joseph Barbarin, de St-Julien, reconnaît des terres aud. St-Julien, *dessous le Brouas*, *en Chiarel*, *au col de St-Julien*, 8 août 1779 ; — Jean Charles, des terres « *aux Pras dou Serres*, *dessous les Hors* », *en l'Alaric* ; — Jacques Jamier, des terres « *aux Valons*, autrement *en les Chances* » ; — Barthélemy Barbarin, des terres *sous les Brouas*, *aux Ablandens*, *en les Rochailles*, *en les Casses* ; — Pierre Vachier, dit Grenoble, des terres *au Rouchasson* ; — Pierre Jamier, des terres *en l'Auche*, *au Clot du Serre* autrement *les Pras du Clot la Combe* ; — Jean-Baptiste Vachier, des prés *au Pré du Four*, *au Champ de la Loube* ; — Marie Pra, veuve de Jacques Bonthoux, des prés *à l'Auche*, *à la Montagne de Boultières*, *en l'Alaric*, 9 août 1779 ; — Jacques Pra, des terres *au Verarel* ou *au Cros de Gaud*, *en Pra Rond*, *au Clot du Serre* ; — Joseph Comte, des terres « *en les vies Fourches*, autrement *aux Serrets* », *au Champ du Rif*, *au Rochas* ou *Pra St-Julien* ; — Pierre Jamier, des terres, *aux Echaillons*, *au Clot Bodous*, « *à la Montagne de Boultières en l'Alaric*, appellé aussi *la Male Combe* », *en la Chaus*, autrement *aux Valoux* ; — Louis Charles, terres *à Clot Soubeyras* ou *les Prayas* ; — Pierre Hostachy, terres *en la Costes des Alliès*, *au Clot Boudoux*, 10 août ; — Jean-Baptiste Maussier, des Ablandens, des terres *Coste-Male*, 11 août ; — Jean-Baptiste Bardou, dudit lieu, des terres *en les Rouchailles*, *en les Casses* ; — Pierre Selme, des terres *au Serre de l'Ane* ; — Jean et Barthélemy Calvat, frères, des Ablandens, une terre *au col de St-Julien*, 12 août ; — Claude Calvat, des terres *aux Alliers*, *en l'Hortet*, *en l'Auche* ; — Pierre Brunet, de La Chabannerie, des terres « au terroir de la Sallète, lieu dit *en l'Eissard de l'Ane*, *aux Sersiers* aujourd'hui *au Gagnaire*, 13 août 1779 ; — François Bonthoux, « du Vilard, Costes de Corp », reconnaît tenir de « messire Pomponne Gautier, chanoine de l'église cathédrale de Gap, grand vicaire du diocèse, recteur de la chapelle Ste-Marie Madelaine à Corp », des terres « au terroir de *Pasques*, *en lès Condamines* » et *au Gourc*, 11

juil. 1780 ; — Pierre Sambain, « du lieu des Grais, Costes de Corp », une terre « *en les Condamines au Gourg* », etc.

G. 972. (Liasse.) — 7 pièces, papier (dont 1 imprimée).

1642-1785. — Collège de St-Nicolas d'Avignon. — Correspondance et autres documents relatifs au « serment prescrit par la sacrée Congrégation *de Propaganda fide* à tous les jeunes gens qui entrent dans le collège pontifical de St-Nicolas d'Avignon », où l'évêque de Gap avait droit de nommer un élève. — *Regulae et constitutiones collegiorum pontificiorum Avenionensium a sacra congregatione de propaganda fide anno 1718 confirmatae. Accedunt instructiones ejusdem S. Cong. pro archiepiscopis, et episcopis habentibus loca in collegiis Avenionensibus* (Rome, 1780, *ex typogr. sac. congr. de Prop. Fide*, in-4°, 29 p.). A la page 14 et suiv., se trouve le *Rollo degli alunni diecidotto* (sic) *per il collegio de San Nicollo detto il grande in Avignone*, dressé, le 19 mai 1642 par le cardinal Antoine Barberini : «... *È ben necessario il turno per li tre alunni assegnati alla Provenza e per li due al Delfinato : perchè in Provenza sono gl'infrascritti prelati, cioè l'arcivescovo Aquense con tre suffraganei, cioè Aptense, Forogiuliene e Reiense, et cinque suffraganei dell'arcivescovo Ebredunense, cioè Diniense, Grassiense, Senetense, Glandevense e Venciense : a'quali si potranno per turno, cominciando dall'arcivescovo Aquense, dar li tre luoghi di questa provincia. Nel Delphinato sono due arcivescovi, cioè Viennense e Ebredunense, et due suffraganei del Viennense, cioè Valentino e Diense uniti, e Granoble, et due dell'Ebredunense, cioè Vapicense e Cistariciense* [1]): *a'quali si potranno dar li due luoghi assegnati al Delfinato per turno, cominciando, dalli due arcivescovi, e questi dovranno collocarsi nel collegio grande et farli studiar teologia : perchè la Provenza e Delfinato sono infettissime d'eresia ; e saranno cinque alunni, che conpiscono il numero delli venti che devono star nel collegio grande e studiar teologia, e farsi ecclesiastici, e vivere con piu stretta disciplina.* Pages 19-29 : Bulle de Clément XI qui unit les collèges de St-Nicolas d'Annecy et de St-Pierre de La Rovère, tous deux fondés à Avignon. Rome, 3 des ides de mai 1709. — Instructions sur ce sujet aux archevêques et évêques intéressés, par le cardinal Antonelli, préfet de la sacrée congrégation *de Propaganda fide*. Rome, 14 août 1784. — Lettre d'envoi de l'imprimé et des instructions ci-dessus à l'évêque de Gap par le vice-légat Filomarino. Avignon, 25 janv. 1785. — Copie de la lettre adressée par le Garde des Sceaux au comte de Vergennes, d'après laquelle l'évêque de Gap « craint d'être privé du droit qu'il a de nommer à une place du collège d'Avignon, pour avoir refusé de se prêter au serment exigé par la congrégation *de Propaganda fide*, pour tous les étudians de ce collège. D'après la lettre écritte par ce prélat à M. le vice-légat, il est à présumer que l'on n'insistera pas à exiger ce serment. L'on avoit même déjà cessé de l'exiger depuis la dernière réunion d'Avignon à la Provence et le retour de cette ville et du Comtat au Pape ; c'est ce dont j'ai eu occasion d'être instruit en 1778. Il m'avoit été adressé un écrit anonyme relativement à ce serment que l'on prétendoit alors être exigé des boursiers françois dans le collège de St-Nicolas d'Annecy d'Avignon. Je communiquai cet écrit à M. de La Tour, premier président et intendant d'Aix ». Versailles, 12 avril 1785. — Lettre d'envoi de la copie précédente par le comte de Vergennes : « Il me paroit, Monsieur, qu'avant de faire aucune démarche ministérielle, d'attendre ce que ce prélat (le vice-légat d'Avignon) vous répondra. L'affaire est instruite... Si vous n'obtenez pas satisfaction, je prendrai les ordres du Roi pour faire agir M. le cardinal de Bernis et engager le Pape à supprimer un abus que rien ne peut justifier ». Versailles, 15 avril 1785, etc.

[1]) Erreur. En réalité les évêchés de Gap et de Sisteron dépendaient de l'archevêché d'Aix.

G. 973. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1496-1786. — Requêtes, mémoires, lettres, ordonnances épiscopales, etc. — Fixation par l'évêque de Gap des honoraires du sr Courbon, curé de Sourribes, qui fait le service paroissial de Beaudument, à la somme de 150 l., 10 janv. 1786. — Permission, par le même, au sr *Dherbesi*, prieur curé de La Charce, et aux consuls, d'employer la somme de 120 l. donnée, en 1756, par Pierre Reverdin, prieur-curé dud. lieu, pour deux missions, savoir : 60 l. à la subsistance du curé actuel, 40 l., pour augmenter le blé du Mont-de-piété, et 20 l., pour réparations à l'église, dont 1/3 à la décharge du décimateur et les autres 2/3 à la décharge des habitants, 20 janv. 1786. — Mémoire relatif à l'érection de la succursale de Prapic, paroisse d'Orcière, par l'évêque François-Gaspar de Jouffroy. L'hiver, les chemins sont ordinairement « impraticables par la grande quantitté de neige, et des coulées fréquentes qui forment des torrents si rapides qu'on ne peut les passer sans danger... Le 16 févr. 1778, onze personnes ont eu le malheur de périr dans une fondrière », etc., 23 déc. 1785. — Copie de la « délibération du bureau d'administration du collège de la ville d'Embrun », par laquelle il s'engage

à payer les honoraires du vicaire qui fera le service de Prapic, à condition que les habitants dud. lieu, « au nombre de 240, en 33 familles », fourniront le logement dud. vicaire et l'entretien de la chapelle. Présents : Dioque, lieutenant particulier ; Calignon, chanoine, official ; Guérin, maire ; Guérin, échevin ; Blanc ; Vial ; Nicolas, secrétaire, Embrun, 3 mai 1777. « Nota. Le 16 nov. 1787, l'expédition ou extrait de l'ordonnance de Mgr de Jouffroy, du 2 juin 1777, faite ou fait le 8 nov. 1779, par M. Brutinel, chanoine secrétaire, a été renvoyée aux habitans, en l'ayant adressée à M. Faure, prêtre, desservant la succursale de Prapic ». — Ordonnance épiscopale, suivant laquelle la somme destinée à la station du carême de L'Escale, qui n'a pas été appliquée « sera employée aux réparations à faire à l'église » dud. lieu. Gap, 3 févr. 1786. — Autres ordonnances relatives : à la sacristie de l'église parroissiale de St-Martin-d'Argenson, qui, au décès du curé François Pouillard, a été trouvée, par Joseph-Jean Pascal, son successeur, dépourvue de tout ornement et de tout linge. Enquête sur ce sujet par François Davin, curé de St-Pierre-d'Argenson, 6 févr. 1786 ; — aux sacristies de Thèze et de Sigoyer-Malpoil. Rapport par Pierre-André-Antoine Laugier, « curé de Valernes et archiprêtre de Thèze », sur requête de Ricoux, curé de Thèze, et de Tourniaire, curé de Sigoyer (3 mars 1786) ; — à la sacristie de Valavoire. Requête du curé Gabriel Gra. Enquête par Dalmas, curé de St-Geniès (6 mars) ; — à l'église et à la sacristie de La Salle-en-Beaumont. Enquête par le s^r Gabriel, curé de St-Michel (23 mars) ; — à la sacristie de St-Léger (23 mars) ; — au service divin dans la chapelle ou église de Laux-Montaux. — Mémoire par Jean-Claude Allard, curé de Chauvac, contre « messire Blaise de Rochette, prieur commendataire du prieuré de St-André-en-Rosans ». Le prieur de St-André, en 1496, chargea un curé de Chauvac du service de la paroisse de Laux. En 1654, Antoine Carderil fut pourvu des deux cures de Chauvac et du Laux. Le 7 nov. 1664, Pierre Marion, évêque de Gap, en cours de visite, reçut plusieurs plaintes sur ce service alternatif, et, le lendemain, il prescrivit au curé de résider à Chauvac ; ce qui fut confirmé le 5 déc. 1687. En 1689, le 16 févr., le s^r Allard fut pourvu de la cure de Chauvac. Le 20 sept. 1709, l'évêque de Gap, en cours de visite, lui ordonna de se renfermer dans sa paroisse. Le s^r de Rochette fit appel contre cette ordonnance, comme d'abus, mais elle fut considérée comme légitime. — Extrait *parte in qua* de la transaction du 13 avril 1496, au sujet des cures de Laux-Montaux et de Chauvac, et des dîmes de ces deux paroisses, intervenue entre Guillaume Robert, prieur et seigneur de St-André-de-Rosans (*prior et dominus Sti Andreæ in Rosanesio*), et Antoine Grégoire, curé de St-Pierre de Chauvac (18 mars 1786). — « Mandement » pour la paroisse de Ste-Colombe, la succursale de St-Cyrice et la chapelle du Laux (*capellam vulgo Laus*), avec pouvoir de dire deux messes les dimanches et jours de fêtes, donné par « Galéan Gadagne », vicaire général de Pierre-Annet de Pérouse, à Gaspar-Jérôme Roux. Gap, 5 oct. 1757 ; avec prorogations dud. pouvoir par led. évêque, 30 août 1758 et 8 oct. 1759, et par le vicaire général Gautier, 11 janv. 1775. — Mandement donné par St-Genis, vicaire général de l'évêque de Gap Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry, à Jean-Antoine Pausin, avec pouvoir de conférer les sacrements dans la chapelle rurale du Laux, paroisse de Chauvac, et d'administrer la paroisse de Roussieux, 18 oct 1782. — Extrait de la visite à « l'église du Laux, sous le vocable St-Georges », par M^e de La Font ». Montauban, 1er juin 1775. — Requête des habitants du Laux à l'évêque de Gap, d'après laquelle le s^r Blanc, vers le commencement du siècle, avait été le dernier curé du Laux (1785). — Autorisation donnée au s^r Catellan, curé de Roussieux, de faire le service du Laux, 3 avril 1786, etc.

G. 974. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1775-1786. — Ordonnances épiscopales relatives : aux fonds affectés annuellement à la station de carême de Ventavon. Le carême ayant été prêché par le curé Tournu-St-Germain et son secondaire Bonnardel, l'évêque permet d'employer « la rétribution à la décoration de l'église », 13 avril 1786 ; — id. d'Upaix. La rétribution du prédicateur s'élevant à la somme de 80 l. servira « à l'acquittement des gages d'un régent d'écolles au proffit des pauvres » et à la « décoration de l'église », 13 avril ; — à l'église et au curé de Barret-le-Haut, 19 avril ; — à l'église de Montjai. Elle est « fort vaste, eu égard au nombre des paroissiens ; il n'y a cependant point de banc pour la commodité de ceux-ci, s'il faut en excepter quelques uns qui entourent le dedans du chœur et quelques autres dans l'endroit où se placent les filles et les femmes ». Permission au s^r Antoine Chauvet, bourgeois, de placer dans lad^e église « un banc avec accoudoir, sous la redevance annuelle de 40 sols en faveur de la fabrique du lieu », 22 avril ; — à l'église de Villefranche, paroisse de Mévouillon : « Villefranche a toujours formé une communauté distincte et séparée, et où il a, de temps immémoré, existé une église, où le service divin a été fait par un prêtre, sous la rétribution de 150 l. par an, et de 250 l. après l'augmentation des congrues. Ce service a été fait par *biscantat*, tantôt par le curé de Mévouillon, tantôt par

celui de Vers, tantôt par les vicaires de Séderon. Il y eut même un prêtre résidant, il y a environ 20 ans, nommé M. Barou, qui y résida l'espace de 10 ans ». Un cimetière y est établi. Permission donnée par l'évêque de faire le service divin à Villefranche, « à l'exception du jour de Pâques » et de la fête du patron de Mévouillon, qui est considéré comme « l'église matrice » (1er mai 1786). — Requête des habitants de Gresse, hameau de lade paroisse de Mévouillon. « Ils sont éloignés, d'environ une heure de chemin, de l'église parroissiale, dont ils sont séparés par une montagne qui leur intercepte le son de la cloche, par un torrent très souvent débordé. La quantité des neiges, les orages, les frimats rendent, dans la mauvaise saison, les chemins impraticables ». En 1739, Mgr de Cabanes permit de « célébrer l'office divin pendant toute l'année dans la chapelle de Gresse, faisant espérer d'ériger cette partie en succursalle. La mort ou la translation de vos prédécesseurs en ont empêché l'exécution » : ils la réclament de nouveau (1775). « Le service se fera comme par le passé à la chapelle de Gresse ». Mévouillon, en cours de visite, 9 juin 1775. Décision semblable, 1er mai 1786. — Prorogation de l'interdit du cimetière de Saint-Laurent-du-Cros jusqu'au 1er octobre, sur demande du curé Bertrand et afin de pouvoir réparer led. cimetière, 2 mai 1786. — « Relèvement de l'interdit des deux cimetières d'Esparron et des Preaux, paroisse d'Esparron-sur-Vitroles », à la demande du curé Favier, 2 mai. — Permission de dire la messe pendant toute l'année, à l'église ou chapelle de Laup-Jubéo, « desservie par Me Borel, curé de St-Genis, chargé du *biscant* ». Laup-Jubéo était « une véritable paroisse ». Les habitants, parmi lesquels 80 communiants, « ont toujours rempli leur devoir à Laup-Jubéo... Il y existe un cimetière ; on y tient des registres... Leur dîme produit 123 émines bled froment, 35 l. argent... En dernier lieu, il a été construit à Laup-Jubéo une maison presbytéralle... Les chemins sont très scabreux », etc., 3 mai 1786. — « Surséance à l'interdit de la chapelle des SS. Abdon et Roch, où se fait actuellement le service paroissial de la paroisse de Valserres, jusques au 1er juin 1787 ». Les habitants ont obtenu « un arrêt de la Cour, portant permission d'acquérir le local nécessaire pour l'emplacement » de leur nouvelle église, 4 mai 1786. — « Surséance à l'interdit [du cimetière] du Monêtier-d'Ambel jusqu'au 1er juin 1787 » ; les habitants s'occuppent d'en faire la clôture, 5 mai 1786. — « Permission au sr curé de Valserres [Jean-Joseph Jacques] de conduire processionnellement sa paroisse à la chapelle de St-Maurice, avec les cérémonies accoutumées, la seconde fête de la Pentecôte ». Cette « église ou chapelle, qui étoit autrefois celle d'un monastère de l'ordre de Boscodon[1]), est située au haut de la montagne appellée aussi St-Maurice, où il y a un grand concours du peuple, qui y vient de plus de six lieues et souvent de plus de dix ». On y porte en procession les reliques de St-Maurice, martyr de la Légion thébaine, 4 mai 1786. — Transaction entre les habitants de Neffes et les codécimateurs de cette paroisse, au sujet de l'établissement d'un vicaire au village des Côtes. Les codécimateurs, qui s'obligent à payer le traitement dud. vicaire, sont : Pierre Busco, doyen de l'église de Gap, prieur de Pelleautier ; Jean-François-Arnoux-Marie Blanc, archidiacre, François Marchon, capiscol, Augustin du Puy, chanoines, et le syndic de l'hôpital Ste-Claire, de Gap, « en qualité d'héritier de Mre Bruno Céas, prévôt ». Gap, 3 mai 1786. — Permission donnée par l'abbé de La Villette, vicaire général, au curé de Clamensane de conduire processionnellement sa paroisse à la chapelle de St-Amand, le lendemain de la Pentecôte, d'après l'usage et suivant un vœu, 18 mai 1786, etc.

G. 975. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1784-1786. — Requêtes, ordonnances, etc. — Procès-verbal sur l'état de la sacristie de Montrond, fait à la requête d'Hyacinthe-François Bastide, curé dud. lieu, par Borel, curé de St-Genis, 16 nov. 1784. — Requête des habitants des « Terrasses, hameau de la parroisse de St-Laurent, mandement de Beaumont », afin d'être autorisés à bâtir une chapelle rurale « sous le vocable de St-Benoît-Joseph Labre ». Lettre sur ce sujet, de Chaine, curé de La Salle. Il remercie « mille fois la Providence d'avoir donné à ce diocèze un pontife infiniment plus distingué par ses mérites et ses rares vertus que par son illustre naissance », 12 févr. 1785. — Requête de la « confrérie des pénitents de la paroisse de St-André-de-Rosans,... l'une des plus anciennes de la contrée », pour obtenir la permission de faire donner la bénédiction du St-Sacrement dans sa chapelle le premier dimanche de chaque mois. Lettre du curé Amat sur ce sujet (22 mars). — Ordonnance épiscopale au sujet des difficultés entre le chapitre et les curés de Gap. Ces derniers sont autorisés à prendre au chœur « le rang et l'habit qu'ils désirent » (24 avril). — Procès-verbal de la visite de l'église paroissiale de Feissal, par Jacques Dalmas, curé et archiprêtre de St-Geniès-de-Dromon, et ordonnance de l'évêque de Gap (18 mai). — Mémoires, requêtes et ordonnances relatifs : à la fondation d'une pension de 15 l. faite par Jean-Pierre Bougerel, curé de St-Geniès-de-Dromon, en faveur

[1]) Le petit prieuré de St-Maurice, *domus Sancti Mauritii*, est mentionnée dès l'an 1198 (Bouche, *Hist. de Provence*, II, 191).

des pauvres et du clergé dud. lieu, par son testament du 15 sept. 1673 (30 avril 1785); — aux églises du Cros et de Vière, et à la sacristie d'Esparron-sur-Vitrolles (1785-6) ; — aux processions qui se font à La Baume-lès-Sisteron le 4e dimanche du mois et le jour de la fête de l'Assomption (9 mai 1785) ; — aux réparations à faire au sanctuaire, au cimetière et à la sacristie de St-Laurent-du-Cros (10 juin) ; — au tarif des sonneries diverses qui se feront à l'église cathédrale de Gap lors des sépultures : pour les enfants, 20 s. ; pour les adultes, 36 s.. etc. (11 juin) ; — à la visite des « chapelles rurales de l'Enclus, Cypierre, du Pré, du Courtil et de *Rioups*, situées dans la paroisse de St-Étienne » ; et « de Gras-Villars et de Truchières, paroisse de St-Disdier » en Dévoluy (9 et 18 juil.) ; — à la chapelle de Tardivières, paroisse du Monêtier-d'Ambel (11 août) ; — à « la sacristie de l'église succursale de Rougnouse, paroisse d'Éourres » (24 août) ; — au service de la paroisse de Volone fait « durant quatre mois, à commencer le 28 déc. 1784, par M. de Cazeneuve », chanoine de Gap. Ses honoraires « sont fixés à raison de 50 l. par mois » (3 sept.) ; — à la rétribution du prédicateur de la station de carême de La Motte-du-Caire, en 1786 ; à cause de la misère générale, elle est attribuée aux pauvres de la paroisse (14 oct.). — Prospectus, règlement et emploi des fonds de « l'hôpital de la Miséricorde, proposé aux frères et sœurs de la confrérie des pénitents blancs de la ville de Gap ». Les aumônes seront employées : 1° « à fournir au payement d'un appartement pour servir d'azile aux malheureux ; 2° à faire l'achapt de la toile pour les draps et gardes-paille ; 3° à achetter des bancs et planches pour servir, par intérim, de lits ; 4° à achetter du bois et charbon pour faire chauffer les pauvres qui en auront besoin, et faire cuire de la soupe pour les substanter ; enfin ces aumônes seront employées à l'achapt de ris, ustencilles, etc., et autres objets relatifs à faire supporter aux pauvres, avec le moins de peine, l'incommodité de leur vie malheureuse, et leur fournir dans le besoin tout ce qui peut leur être nécessaire pour mourir avec les secours humains ». L'évêque applaudit « aux vues d'humanité et de charité » exprimées ci-dessus. Gap, 20 déc. 1785. — Ordonnances relatives : à la chapelle rurale de St-Jean-Baptiste de Volone, 21 déc. ; — à la station de carême de Ventavon, dont la rétribution sera employée à réparer le toit de l'église, 30 déc. ; — au « régent d'école à Mirabeau », communauté « très divisée, de manière que la loy du plus fort paraît être assez généralement adoptée, sans aucun égard... La probité et la bonne éducation doivent former l'homme raisonnable et instruit » (déc.) ; — à la reconstruction de l'église paroissiale de Valserres. Le village était « situé autrefois au quartier de *Putsservier*, autour de l'église parroissiale, qui n'est plus aujourd'hui qu'une vieille masure, dans laquelle, de mémoire d'homme, on n'a fait d'autre service parroissial que celui de la présentation des cadavres, attendu qu'elle est située au milieu du cimetière ». Cette église fut détruite, « il y a environ 200 ans... A cette époque les habitans furent obligés de se réfugier, les uns dans le fort où étoient leurs celliers, et les autres de s'y bâtir à l'entour : ce qui forme actuellement le village, qui se trouve éloigné d'un quart de lieu de lade église. L'extrême misère où ils se trouvoient allors réduits ne leur permit point de bâtir une nouvelle église parroissiale, et ils furent obligés de se servir d'une ancienne chapelle, située aud. lieu, sous le vocable du St-Esprit, pour toutes les fonctions curiales, qu'on y a continué jusqu'à ce jour ». Enquête par Reymond, curé de La Bâtie-Neuve, 5 oct. 1785. Ordonnance favorable de l'évêque, 24 déc., etc.

G. 976. — (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1783-1787. — Prieuré de Mévouillon. — « Compte que sr Esprit Paul de Lafont, receveur des décimes, rend à Mgr... François Henry de La Broue de Vareilles, évêque, comte et seigneur de Gap, de la régie et administration du prieuré de Mévouillon, à lui confiée par ordonance de mond. seigneur du 22 nov. 1784 », avec les pièces justificatives. 1784. Recettes : reçu du R. P. Brieu, recteur du séminaire de Gap, 547 l. 15 s. ; du sr Aumage, « fermier dud. prieuré », 5. 050, etc. Total, 5.633 l. 15 s. 2 d. Dépenses : payé aud. P. Brieu, 500 l., au curé de Mévouillon, 520 ; au sr Maurel, curé d'Eygalayes, 172 ; au curé de La Rochette, 515 ; à celui de Vers, 515 ; à celui d'Izon, 515 ; au vicaire de Mévouillon, 250 ; au même, pour le service de Gresse, 75 ; pour décimes, 180 ; au sr de St-Jullien, receveur général du clergé, 1.121 l. 13 ; à Jean Brutinel, de la Tourronde, « pour prix de chaux fourni au séminaire » de Gap, 189 l. ; à François Michel, menuisier, pour achat de planches, 74 ; à Étienne Artel, maçon, pour « lambourdes ou plâtre », 71, etc. Total, 5.191 l. 14 s. 9 d. Vu et approuvé par l'évêque, à Gap, le 17 oct. 1785. — Quittances données à Jean Aumage, fermier du prieuré de Mévouillon : de 125 l. par Motte, curé d'Izon, 7 janv. 1783 ; — de 15 l. par le sr Chanu, pour le luminaire de la chapelle de Villefranche, 24 janv. ; de 243 l. 15 s. par Jean, dit Pascal, vicaire de Mévouillon, 7 oct. ; — de 500 l. par le sr Charras, curé de Vers, 8 oct. ; — de 520 l. par Ricou, curé de Mévouillon, 20 déc. — Lettre du sr de St-Jullien au sr de Lafont portant quittance de la somme de 1.120 l. « pour solde de la contribution annuelle de 1783, à raison de la pension de M. Monicaud de Villardeau,

assignée sur le bénéfice de l'ordre de St-Ruf situé aud. diocèse » de Gap. Paris, 17 mars 1784. — Autres quittances aud. Jean-Antoine Aumage : de 75 l. par Maurel, curé d'Eygalayes, pour le service de la chapelle de Villefranche, 18 oct. 1784 ; — de 520 l. par Ricou, curé de Mévouillon, 24 oct. — Mandat de 60 l. tiré par l'évêque de Gap sur le s[r] de Lafont, au profit de du P. Brieu, recteur du séminaire de Gap, « pour ses honnoraires de l'administration du prieuré de Mévouillon, supprimé, depuis le compte qu'il a rendu à notre prédécesseur le 20 sept. 1783 jusqu'au 22 nov. dernier, jour auquel nous avons arrêté son compte ». Gap, 15 déc. 1784. — Lettre au « receveur des décimes du diocèse de Gap », par led. « Monicault de Villardeau, sindic de l'église de Valence », au sujet de la pension alimentaire qu'il a droit de prendre sur le prieuré de Mévouillon. Romans, 16 avril 1785. — Mandats divers tirés par l'évêque de Gap sur le s[r] de Lafont, au sujet des réparations faites au séminaire de Gap en 1785. — Déclaration par laquelle « Barthélemy-François Monicault de Villardeau, ancien religieux de l'ordre de St-Ruf, » reconnait « avoir reçu d'avance, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roy du 11 juin 1773, de M. Bollioud de St-Jullien, receveur général du Clergé de France, par les mains de M. de St-Germain, receveur des décimes du diocèse de Valence, la somme de 1.120 l. pour l'année entière de 1785, de la pension annuelle de pareille somme qui lui a été assignée sur les revenus du prieuré de Meuvillon, au diocèse de Gap, conformément aux lettres patentes du 12 du même mois de juin 1773 ». Valence, 1[er] oct. 1785. — Quittances de 45 l. par le R. P. Brieu, recteur du séminaire de Gap, « pour une annualité de pension que led. prieuré (de Mévouillon) fait aux bources (du séminaire), à raison du capital de 900 l. placé sur icellui ». Gap, 14 oct. 1785 et 20 févr. 1786. — Mandats tirés par l'évêque de Gap sur le s[r] de Lafont, avec ordre de payer : 130 l. à P. Greyère, serrurier, « pour ouvrages de sa profession faits au séminaire », 6 mars 1786 ; — de 30 l. à « M. Manuel, séminariste, à compte de sa pension », 22 avril, etc. — Comptes rendus par Esprit Paul de Lafont à l'évêque de Gap, de l'administration du prieuré de Mévouillon : en 1785. Recettes, 5.528 l. Dépenses, 4.879 l, 7 s. Vu et arrêté par l'évêque de Gap, le 12 juin 1787 ; — en 1780. Recettes : du s[r] Aumage, 5.050 l.; « de M. l'abbé de Malvaux, vicaire général de Paris, pour présent par lui fait au séminaire », 96 l. ; de l'évêque, pour les intérêts de 9 mois d'un capital de 3.000 l. constitué au profit du séminaire de cette ville sur le Clergé de France », 90 l. etc. Total, 5.920 l. 13 s. Dépenses, 4.589 l. 16 s. 10 d. Vu et clos par l'évêque de Gap, le 12 juin 1787, etc.

G. 977. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 1 cachet plaqué.

1784-1787. — Administration du diocèse de Gap. — Ordonnances de l'évêque de Gap : permettant de vendre le fonds du grenier d'abondance d'Antonaves, composé de 15 charges de blé, afin d'en constituer un capital dont les intérêts seront distribués aux pauvres, 27 mai 1785. Copie de la lettre par laquelle « l'ancien évêque d'Apt » s'engage à augmenter led. capital de « quelques centaines de livres », 3 août 1784 ; — approuvant l'union des biens dépendants du prieuré de Mévouillon situés sur la paroisse de la Rochette-sur-St-Auban, aux fonds curiaux de lad[e] paroisse, à charge par le curé de l'entretien du sanctuaire et des ornements de l'église, 4 août 1786. Homologation de lad[e] ordonnance par « Louis-François de Bertrand, conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel au siège royal présidial et ducal du baillage des baronnies séant au Buis», 24 janv. 1787. Lettres sur ce sujet par l'abbé du Puy des Saudrais, vicaire général, à Gap, par Étienne Meffre, curé de la Rochette, 4 déc. 1786 (cachet armoirié) et 27 janv. 1787. — Requête par les habitants de Mirabeau et Beauveser, afin d'obtenir l'approbation du choix qu'ils ont fait d'Étienne Garcin, de L'Escale, pour « régenter les écoles », et qui s'est obligé à « enseigner les enfans dud. lieu de Mirabeau et Beauvezer, à lire, écrire, chiffrer, et leur religion », 18 sept. 1786. — Délibération du conseil de la communauté de Chardavon, qui demande un procuré pour aider le curé Isnard, « hors d'état par ses infirmités de faire le service de la paroisse », 18 sept. — Procès-verbal dressé par Esprit Pellegrin, curé de St-Julien-en-Champsaur, commissaire, à ce député, de la visite par lui faite de la chapelle de Notre-Dame, au lieu de La Plaine, paroisse de Chabottes, érigée en succursale par ordonnance de l'évêque de Gap du 18 juin 1783, et concédée par « M. Le Clet, conseiller au parlement de Grenoble, et M. de Galbert », co-patrons de lad[e] chapelle, pour y faire « le service succursal ». D'après la déposition de Jacques Vachier, consul, et suivant « le testament de feu noble Jean Eyraud, écuyer, sieur du Mollar, en datte du 20 avril 1659,... noble Jean Eyraud avoit fait construire lui-même cette chapelle à l'honneur de la Ste-Vierge, sous le vocable Notre Dame ». Il y a 72 familles à La Plaine. « Sur lequel verbal, commencé le 18 juil. 1786 et clos le 21 du même mois a été rendue ordonnance le 6 oct. dite année 1786 ». — Autorisation donnée, à Jean Orcier, « résidant à La Broue, hameau de la paroisse de St-Firmin », acquéreur du domaine « dont M. des Herbeys avoit hérité du s[r] Pierre Feutrier, du Deveys, bourgeois », et, par suite, « le plus gros foncier de son village et un des plus forts de sa

paroisse », de faire placer dans l'église de St-Firmin, « à main droite de la porte », un banc dont M. des Herbeys pourra aussi se servir, 18 oct. 1786.— Commission donnée par l'évêque de La Broue de Vareilles au s[r] Ricou, curé de Mévouillon, pour visiter la « chapelle nouvellement construite au château de Lachaup » (Paris, 26 août 1786), et permission de dire la messe dans lad[e] chapelle donnée « à M. le marquis de La Tour-du-Pin-Montauban, seigneur dud. lieu de La Chaup », 18 oct. 1786. — Dimission de la cure de La Bâtie-Vieille, « sous l'invocation de St Martin », donnée par le curé Robin (Paris, 22 oct.), et acceptation de cette démission par l'évêque de Gap. Paris, 23 oct. 1786.— Requête par François d'Avignon, « curé décimant de la paroisse et communauté de Chabottonnes, bénéfice abandonné en Champsaur », pour faire vérifier l'état de l'église et de la maison curiale, « calcinées et entrouvertes par un incendie,... en danger évident de s'écrouler » (1784). Rapport par Esprit Pellegrin, curé de St-Julien-en-Champsaur, 26 oct. 1786. — Procès verbal de la visite de « la chapelle castralle du château de Manteyer appartenant à M. Pinet, seigneur dud. lieu », par Bontoux, archiprêtre et curé de Gap, 30 oct. 1786, etc.

G. **978**. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 1 cachet plaqué.

1785-1787. — Administration du diocèse de Gap. — Requête à l'évêque de Gap par les habitants de Laborel, pour obtenir un vicaire (1785). — Lettre du curé Abel sur ce sujet, 7 mars 1785. — Décret de l'évêque instituant led. vicaire, 7 mars 1785. — Publication dans le diocèse de Gap de la bulle de béatification du bienheureux Laurent de Brindes, capucin ; collecte, secrète et postcommunion à l'honneur de ce bienheureux, 20 nov. 1784. — Copie d'un bref donnée par Jacques *Filomarino*, des princes *della Roca*, abbé de St-Jean de Florence, protonotaire apostolique, référendaire pontifical à Avignon, qui accorde des indulgences aux personnes qui prieront dans l'église ou chapelle de N.-D. de Pitié à Ventavon. Avignon, 20 oct. 1784. — Requête des habitants de Piégut pour obtenir un procuré, eu égard aux infirmités du curé Froment et à son impuissance absolue de remplir aucune fonction du ministère (1785). — Renseignements sur ce sujet fournis par le s[r] Bernard, curé de Tallard et archiprêtre, au chanoine Gautier, vicaire général du diocèse. Tallard, 15 janv. 1785 (cachet armorié). — Requête à l'évêque de Gap par les habitants de Chaudun, pour « qu'on leur laisse le s[r] Dominique Reynier, prêtre, desservant leur église succursale » depuis 19 mois, 13 mars 1785. — Plaintes contre le s[r] Rappelin, curé de Barret-le-Haut, accusé d'avoir battu Jean-François Arnaud, dud. lieu, 30 janv. 1785. — Requête présentée à l'évêque de Gap par « Étienne-Ignace Amat, prieur et seigneur de St-André-de-Rosans », et par les habitants dud. lieu afin d'obtenir que « Dom Joseph-Pierre d'Autanne, pourvu de la sacristie dud. St-André », réside ou qu'il soit pourvu à son remplacement (1785). — Ordonnance rendue par François-Henri de La Broue de Vareilles, évêque de Gap, qui réunit les biens de la sacristie à ceux du prieuré de St-André et établit aud. lieu un vicaire, 22 mai 1785. — Permission donnée par l'évêque de Gap au comte de Sade, seigneur de Montbrun, d'ériger dans son château une chapelle et d'y pouvoir faire dire la messe, 25 juin 1785. — Requête de la part des habitants de St-Laurent-du-Cros pour obtenir un vicaire, 3 nov. 1785. —Permission, accordée par l'évêque de Gap, sur requête de Claude Imbard, « curé de Mésiens et archiprêtre de Salignac », de dire la messe, les jours de fête solennelle à l'église d'Entrepierres, et, le jour de Noël, à celle de Naus, 7 nov. 1785. — Lettres et mémoires adressés à l'évêque de Gap par le s[r] Jean, curé de Montjai, au sujet de la succursale de Vaucluse et des difficultés dont elle est l'occasion, 1785-87, etc.

G. **979**. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1786-1787. — Requêtes, enquêtes, mémoires et ordonnances épiscopales, relatifs : au testament de Jacques Arthemale, fils de feu Jean et de Marie Pellet, dit Jérôme, de St-Jean de Chassagnes, « frère lay capucin » au couvent de St-Benoît à Cagliari en Sardaigne, qui avait voulu fonder une messe aud. lieu de St-Jean de Chassagnes, paroisse de Gap, 31 mai 1787 ; — à l'établissement d'un prêtre pour desservir les « hameaux de Glaize et Berthaud, paroisse de Veyne », 16 janv. 1786. Protestation contre cet établissement par « François Choler, prêtre, curé de la parroisse de St-Marcellin, en qualité de procureur fondé de illustre seigneur Marie-Bruno de Foresta, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de La Favillanne, procureur et receveur général de son ordre au grand prieuré de St-Gilles, et, en ces précédentes qualités, administrateur du prieuré de St-Sauveur de la ville de Veynes, ci-devant appartenant au vénérable chapitre de St-Antoine de Viennois et uni à l'ordre de St-Jean de Jérusalem », 26 déc. 1787 ; — à la réduction de 9 grand'messes à 7 s., sur requête de Jacques Gras, curé de St-Julien-en-Bochaine, 15 mai 1787 ; — aux réparations à faire à la chapelle du prieuré d'Aups, paroisse de Sigoyer-sur-Tallard, 27 mars 1787 ; — aux fournitures à faire à l'église de La Motte-en-Champsaur, 1[er] mai ; — à l'accep-

tation d'un legs de 3.000 l. « contenu au testament de s[r] Pierre-Arnoux Aubespin, prêtre de la ville de Marseille, fait le 24 mai 1786, par-devant M[e] Castelanet, not. à Marseille,... pour l'établissement d'un prêtre » au lieu de Vaunière, hameau de St-Julien-en-Bochaine, 15 mai 1787; — aux fournitures que l'abbé Jacques-Louis Le Marchand de Vandal, prieur de St-Pierre de Corps et son mandement, était tenu de faire à l'église d'Aspres-lès-Corps, 1786-87 ; — aux réparations de l'église de Chabottes, 6 juin 1787 ; — à la chapelle des Cinq-Plaies de N. S. J.-C. fondée à Volone par Anne Bernard et dont était recteur Sébastien Amayon, curé du Poët, 14 juin ; — au service de la chapelle des « pénitents blancs de la Trinité », de Salignac, que Simon Bernard, du même lieu, par son testament du 13 janv. 1712, avait instituée pour son héritière, 17 juin ; — à l'autorisation de dire la messe dans une chapelle « nouvellement construite » au centre du village du Bersac, et où Joseph-Gabriel Brun, prieur-curé dud. lieu, fait le service divin, pendant la semaine, attendu l'éloignement de l'église, 15 juin et 13 sept. ; — à la levée de l'interdit mis sur le cimetière du Monêtier-d'Ambel, dont les murailles ont été réparées, 19 juin ; — aux réparations à faire à l'église de Clamensane, 29 juin ; — au service de la paroisse de Ribeyret, dont Antoine Mauduech est prieur-curé depuis 32 ans, 4 juil. ; — à la construction d'une cure à Sigoyer-sur-Tallard, 13 juil. ; — aux ornements de l'église de Feissal, dont Étienne Arnaud est curé, 23 juil. ; — à l'érection d'un vicariat dans la paroisse de Thèze, qui « est comme une isle fermée, du cotté du levant, par un torrent très redoutable, du couchant par la Durence, du midi partie par la même rivière et partie par le torrent du cotté du levant, et enfin au septentrion, par un autre torrent, plus terrible encore que le premier », 14 août ; — à la sacristie de Chauvac, dépendante du prieuré de St-André-de-Rosans, 14 août 1787, etc.

G. 980. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1786-1787.— Requêtes, enquêtes, lettres, mémoires et ordonnances épiscopales, concernant : la chapelle adossée au château seigneurial de Châteaufort, à laquelle l'abbé Joseph d'Aguillenqui, seigneur de Châteaufort, par son testament du 17 juin 1715, avait légué 1.500 l. pour fondations de messes, 18 août 1787 ; — la chapelle d'Antraïs, qui tombe en ruines, 21 août ; — la levée de l'interdit de l'autel de St-Joseph dans l'église de La Motte-du-Caire, 24 août ; — l'établissement d'un vicaire à Glaise, pour déservir « les hameaux de Glaise, des Pascaux, des Garcins, de Bertaud, du Col-de-Glaise, des trois maisons adjacentes, paroisse de Veyne, et des Auberts, paroisse de Châteauvieux-sur-Veyne » (1787) ; — le chœur de l'église de Montauban, qui menace ruine, 3 oct. ; — le service religieux du Forest-St-Julien et de Manse, « dépandants de la paroisse de Saint-Julien-la-Montagne », dont ils sont séparés par le « torrent du Drac, souvent enflé par les pluyes » (1787) ; — la chapelle St-Pancrace et le cimetière de La Bâtie-Neuve, 18 oct. ; — les réparations à faire à « la chapelle rurale de Chauvet », paroisse de Gap, 6 nov. ; — la restauration du logement du vicaire de Montmorin, 7 nov. ; — la procession solennelle du St-Sacrement, qui se faisait à Gap le dimanche après la « Nativité de la Ste-Vierge », 8 nov. ; — l'érection d'une succursale « au lieu de Vallerne, quartier appellé l'Ubac, en delà de la rivière de Sasse », où, « depuis un temps immémorial, il y avoit... une église paroissiale, avec son presbytère », au « quartier de St-Marcellin, en l'ubac de la montagne de La Gache..., lesquels, étant tombés en ruine, les habitans dud. quartier de St-Marcellin allèrent et sont allés, du depuis, entendre la messe à la chapelle du domaine de la dame abbesse du monastère de Ste-Claire de la ville de Sisteron », en été ; mais, en hiver, ils sont privés de tout service religieux, « à cause de l'éloignement du chef-lieu ». Rapport favorable par Jean-Michel Rolland, curé d'Oze (1786-7) ; — l'érection d'un cimetière au hameau des Truchières, pour les besoins des « habitants de Gros-Villar, des Merles, du Seresq, de Truchières, du Villar-Joli et du Mas, hameaux de St-Didier-en-Dévoluy ». Avis favorable par Jean-François Donnette, curé de St-Étienne-en-Dévoluy, 10 déc. 1787 ;— les réparations à faire à la « chapelle castrale des Pilles, paroisse de La Saulce ». Lettres sur ce sujet à l'évêque de Gap par le s[r] de La Peyrouse (8 juin 1787), et Chabert, curé de La Saulce (10 déc. 1787). etc.

G. 981. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1785-1788.— Requêtes, enquêtes, lettres, mémoires, ordonnances épiscopales, etc., concernant : l'érection de la chapelle de Tuoux, paroisse d'Aspremont, en succursale (1785-88) ; — la réduction du nombre de messes que le curé du Noyer, Jean-Pierre Tourniaire, était tenu de dire dans la chapelle de Lacou, un vendredi de chaque mois, 22 mars 1788 ; — l'état de l'église de Venterol, dont toutes les dîmes et revenus curiaux, depuis l'augmentation des portions congrues, ont été remises à Jean-Laurent Chauvet, curé dud. lieu, par Gabriel Maximin, « curé de la paroisse de Monteynar, diocèse de Grenoble, prieur de Venterol », 25 mars ; — le service de Gresse, dont les honoraires seront partagés entre Jean-Pierre Faure, vicaire de Mé-

vouillon, et le vicaire de Séderon, 19 avril ; — l'emploi d'une pension annuelle de 10 l., léguée par Me Buisson, ancien curé de La Piarre, à la rétribution scolaire des enfants pauvres dud. lieu de La Piarre, 19 avril ; — l'*exeat* donné par l'abbé de Beaumelle, vicaire général d'Embrun, à Jean-Jacques Laugier, prêtre de Barcelonnette (27 avril), nommé vicaire de Prapic (8 mai), et l'*exeat* donné par l'abbé Rous de La Mazelière, vicaire général d'Embrun, à Joseph Reynaud, de St-Paul-sur-Ubaye (4 nov.), nommé vicaire de Barret-de-Lioure (8 mai); — la procession du dimanche après la Nativité de la Ste-Vierge, qui, désormais, se fera dans l'intérieur de la cathédrale de Gap, 20 févr. ; — l'état de l'église de Vers, 19 avril ; — la situation du cimetière de Laborel, 29 avril ; — une maison léguée, le 1er févr. 1687, par Jean Richaud, de Ribeyret, à condition de faire dire 20 messes, 30 avril ; — l'aliénation des terres du prieuré « de Barras et de La Pérusse, sous le titre de N.-D. de Tournefort », ordre de St-Augustin, et de la dépendance de Chardavon, dont le prieur était Jean-Gaspar Gassendi (1788); — le projet d'établir un prêtre au « hameau des Roches, terroir de Claret » (mai 1788) ; — la succursale de Naus, paroisse de Mézien, 10 mai : — la situation de l'église de Séderon, 10 mai ; — l'érection de la chapelle de Ste-Marguerite hameau de Gap, en vicariat. « Le 20 déc. 1728, François Amouriq, marchand chapelier de Marseille, fit une fondation en faveur du pays de Montalquier,... quy est composé de trois hameaux, sçavoir : de la Tourronde, d'Eyméyère et de Ste-Marguerite. Les deux premiers, qui sont les principaux n'ont jamais voulu prendre part à cette fondation et ont déclaré ne pas l'accepter ». Le hameau de Ste-Marguerite « terroir de Montalquier, paroisse de Gap », est à une heure de Gap. Il y a 27 communiants et 24 enfants qui n'ont point encore fait leur première communion, etc. (13 mai 1788) ; — l'état de la sacristie de Barret-le-Haut, 4 nov. 1788, etc.

G. **982**. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1785-1788. — Requêtes, enquêtes, lettres, mémoires, ordonnances épiscopales, etc., concernant : les ornements à fournir à la chapelle succursale de Prapic, 4 janv. 1788 ; — la pension due à « Augustin-Pierre-Joseph du Puy des Saudreys », chanoine de Gap et vicaire général, par Joseph Brun, prêtre, à qui il avait résigné la chapelle de St-Jean-Baptiste érigée en l'église de Ventavon, 10 janv. ; — Jean Mélian, maître d'école de L'Escale (1785-88) ; — la bénédiction de l'église paroissiale de St-Martin de Lachau, « qui vient d'être reconstruite de nouveau », 11 janv. ; — le casuel de St-Léger-en-Champsaur, 19 janv. ; — les honoraires dus aux Capucins de Gap qui prêchent la station de carême à Upaix, 19 janv. ; — le service de la chapelle du Pin, paroisse de Curbans et territoire de Rousset. Le principal du collège d'Embrun, décimateur de Rousset, donnera à Jean-François Pellenq, vicaire de Curbans, chargé de ce service, la rétribution annuelle de 175 l.; 21 janv. ; — la réunion de la paroisse du Désert à celle de Châtillon. Au dire de Jean-François Rouy, « curé du lieu de Châtillon-le-Désert,... anciennement sa paroisse étoit beaucoup plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui. Située sur le penchant d'une haute montagne, les ravins y ont causé des éboulements qui ont entraîné la plus grande partie des terres labourables, ce qui a été cause de la désertion progressive de la plus grande partie des habitants, au point qu'en l'état il n'en reste que 15. Il en a été de même de l'ancienne paroisse du Désert, voisine de celle de Châtillon, où il ne reste plus que 6 habitants ». En 1714, l'évêque de Malissoles chargea le curé de Châtillon de dire la messe au Désert « par *biscantat* », etc., 26 janv. ; — le service de Barret-le-Haut, que Sébastien Gérard, vicaire de Barret-le-Bas, a fait, depuis le 3 sept. précédent, sans recevoir aucune rétribution. L'évêque la fixe à 300 l., 26 janv. ; — le service de Chardavon, dont Jean-Claude Boyer est chargé, en qualité de procuré, sous la rétribution de 400 l., 14 févr. ; — l'état de l'église de Sorbiers, dressé par Damien Allec, curé de Chanousse, à la requête de Joseph-Bruno Tournu, chanoine sacristain de l'église cathédrale de Gap, 23 févr. ; — les réparations à faire à l'église de Barret-le-Bas, 3 mars ; — la levée de l'interdit de l'église de Clamensane, à cause de la pénurie de ses ornements, 3 mars ; — l'autorisation de donner la bénédiction du St-Sacrement, tous les premiers jeudis de chaque mois, dans l'église de Valernes, et aux frais du seigneur du lieu. Lettre sur ce sujet à l'évêque de Gap par le « vicomte de Valernes », qui a également formé le projet de faire faire à ses frais « des vases sacrés », 4 mars ; — la procession qui se fait à Gap chaque année, le lundi de Pâques, « à l'issue des vêpres de la cathédrale et après les stations solennelles faites aux fonds batismaux... Touts les corps religieux, la confrairie des pénitents blancs et les officiers municipaux du corps de ville », ainsi que l'évêque de Gap, se rendent alors à la chapelle de St-Arey. Malgré l'avis contraire du maire et des échevins de Gap, l'évêque ordonne que lade procession se fera, désormais, à la chapelle des Capucins, 15 mars 1788, etc.

G. 983. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783-1789. — Police. — Ordonnances rendues par le juge de l'évêque de Gap, défendant aux « taverniers, cabaretiers et aubergistes de donner à boire et à manger, ny de recevoir chés eux aucunes personnes domiciliés, après 8 heures du soir en hivert et après 10 heures du soir en été ». Défenses « à tous caffettiers et vendeurs de liqueurs et limonade de tenir leurs boutiques ouvertes ny d'y recevoir du monde pendant la nuit », après les heures susdites, « ces lieux n'étant établis et soufferts que pour la commodité du public pendant la journée ». Les « édits, arrêts et règlements de police concernant le nétoyement des rues seront exécutés suivant leur forme et teneur... Tous bourgeois et habitans, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, seront tenus de faire balayer au-devant de leurs maisons, touts les matins, à sept heures en été et à neuf heures en hivert, et d'enlever les ordures, immondices et fumiers, pour que les exalaisons ne soient point dangereuses à la santé publique, à peine de 8 l. d'amande pour chaque contravention, et de plus grande, s'il y échoit. Faisons également deffenses... de jetter ni souffrir qu'il soit jetté dans les rues aucunes ordures ou embarras, de quelque espèce que ce soit, sous les mêmes peines. Deffendons... de laisser vaguer aucuns cochons dans les rues, à peine de confiscation et d'amande arbitraire. Inhibons... d'envoyer et conduire à l'abrevoir des chevaux, mulets et autres bettes de somme sans être menés par le licol, à peine d'amande pour la première fois et de plus grande en cas de récidive ; et que les pères et mères demeureront civilement responsables pour leurs enfants et les maitres et maitresses, pour leurs domestiques. Enjoignons à touts ceux qui ont des éviers dont l'écoulement tombe dans les rues de les arranger conformément aux ordonnances ou de les détruire, pour que le public n'en puisse pas être incommodé, et les rues tenues propres, à peine de 25 l. d'amande et de destruction desd. éviers. Nous ordonnons que les ordonnances et règlemens concernant la conservation de la pureté des eaux des fontaines seront exécutés... En conséquence faisons très expresses inhibitions... de laver ou de faire laver dans les bassins des fontaines aucun linge, herbage, grains, légumes et autres choses qui peuvent altérer la pureté de l'eau, à peine de confiscation et d'amande arbitraire... Les audiences de police seront données touts les mercredi et samedi, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi ». Signé : Delafont, juge. Gap, 28 mars 1783. — Minute d'un autre réglement de police relatif à l'observation des fêtes et dimanches et aux jeux défendus. Défense de donner à boire ou à manger pendant les offices divins ; de tenir des foires ou marchés, les jours de fête et les dimanches, d'ouvrir des jeux de hasard et de dés, etc., 3 juin 1789.

G. 984. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1784-1789. — Requêtes, enquêtes, mémoires, lettres, ordonnances de l'évêque de Gap, etc., concernant : l'établissement d'un deuxième vicaire à St-Bonnet-en-Champsaur. Il y a dans cette paroisse, composée « du bourg et de cinq hameaux », plus de 1.200 communiants, « ce qui suppose une population de plus de 2.000 individus » (1784). Mémoire sur ce sujet par Lemaître. Grenoble, 30 avril 1784. Réplique au mémoire précédent par Charles-Grégoire Anglès, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, prieur de St-Bonnet (1788), etc. ; — la construction du cimetière de Notre-Dame, à Ribiers, avec interdiction de celui de St-Roch, 28 juil. 1789 ; — la bénédiction de la chapelle de St-Honoré, reconstruite dans la paroisse de Sorbiers, 9 août ; — les restaurations à faire à l'église d'Eygalaye, 30 août ; — la demande de placer une pierre sépulcrale sur la tombe de la dame de Thèze, dans l'église dud. lieu, 18 sept. ; — les réparations de l'église de Sigoyer-sur-Tallard, 10 oct. ; — id. de l'église d'Aubessagne, 21 oct. ; — la portion congrue du s[r] Gueydan, déplacé de la cure du Caire par l'influence de M. Rolland, 24 oct. ; — l'examen de Jeanne Rochas, postulante dans la maison des Ursulines de Gap, 28 oct. ; — l'état de l'église de Lagrand, à la requête de Joseph Reynier, curé dud. lieu, 26 oct. ; — la création d'un vicariat à Serre-Eyraud, paroisse d'Orcière, « et pour desservir spécialement les hameaux de Serre-Eyraud, Rouffin, Laïe et Reyret, paroisse d'Orcières, et Clot-Davin, paroisse de Champoléon » (2 nov.). D'après un état du 28 juil. 1789, la population totale de ces divers hameaux est de 189 personnes, dont 136 communiants ; — l'établissement d'un prêtre au hameau des Inières, paroisse de St-André-de-Rosans (1789). Mémoire contre ce projet par Étienne-Ignace Amat, prieur et seigneur de St-André-de-Rosans. Réplique pour les habitants des Inières, par deux avocats de Grenoble, 29 juin 1789, etc. ; — le service de la succursale de Montferrand, paroisse de Lemps, 18 déc. 1789. — « Bref d'indulgence plénière et perpétuelle accordée par N. S. P. le pape Pie VI à l'église cathédrale et paroissiale de Gap, pour les troisièmes dimanches de chaque mois, et pour les quarante heures ». Signature du cardinal Braschi. Rome, 28 nov. 1789, etc.

G. 985. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1787-1789.— Requêtes, enquêtes, lettres, mémoires, ordonnances épiscopales, etc., concernant : le service de la sacristie de Lagrand, fait par Hyacinthe-François Bastide, curé de Montrond, pour lequel on réclame une augmentation de traitement (1787-89) ; — les réparations à faire à l'église de Savoillans, dans le Comtat-Venaissin, qui menace ruine. Lettres adressées sur ce sujet : par Aubery, curé de Savoillans, à l'évêque de Gap, 12 mai 1788 ; par l'évêque de Gap au vice-légat d'Avignon, 2 mars 1789 ; par le vice-légat Philippe Casoni aud. évêque, etc. (1788-9) ; — l'élection d'un député de l'ordre ecclésiastique « dans la municipalité » de Gap, suivant la déclaration royale du 12 mai 1766, pour concourir, avec les autres députés, à la nomination des notables (mars 1789). Requête au vibailli de Gap par divers membres de l'ordre ecclésiastique pour protester contre l'élection faite, le 1er mars, du négociant Jean-Pierre Martin, pour représenter les ecclésiastiques. Ont signé : l'abbé de La Villette, vicaire général, abbé de Clausone, Faure, curé ; Pelet, supérieur du séminaire; S. Gerva, prieur des Dominicains; Favier, gardien des Cordeliers (7 mars). Sentence du vibailli Philibert, qui prescrit la nomination d'un député ecclésiastique (7 mars). Nomination de l'abbé de La Villette pour représenter l'ordre ecclésiastique (11 mars). Lettre à l'évêque de Gap par le maire Marchon, pour accuser réception de l'annonce de cette élection : « Quand aux régens, c'est à regret que je leur ay refusé, de concert avec Mrs les échevins, le quartier de leurs honoraires qu'ils demandent ; mais l'inconvénient qu'il y a de payer d'avance des jeunes gens sans revenus, nous a arrêté » (12 mars). Note de l'évêque de Gap : « Postérieurement à toutes ces opérations, on m'a communiqué une lettre de M. de Laverdy, contrôleur général, à MM. les agents du Clergé, interprétative de la déclaration de 1766, qui donne l'exclusion de ces assemblées aux religieux ». Gap, 17 mars 1789 ; — la reconstruction de l'église de Beaudument (1789). Lettre à Bonnard, secrétaire de l'évêque de Gap, par Barberin de Beaudument. « Château de Beaudument, près Sisteron », 8 janv. 1789 ; — la levée de l'interdit de la chapelle rurale de St-Valentin, paroisse de Barras, 19 mars ; — la réparation de l'église et du cimetière de Rabou. Rapport par Chaix, curé des Baux, 20 mars ; — l'état de l'église succursale d'Entrepierres, paroisse de Mezien, 6 avril ; — les restaurations à faire aux cimetières de Ste-Catherine et de St-Sébastien, à Serres, « Cette communauté se trouve accablée par les dépenses que les digues contre le Buëch occasionnent » (1787). Lettre du curé Achard, suivant laquelle le cimetière de Ste-Catherine est réparé, mais non celui de St-Sébastien. Eu égard à sa santé, il demande un successeur : « Je n'ay jamais eu d'autre bien d'église que la portion congrue, mais j'ayme mieux me confier aux soins de la Providence que de laisser mes paroissiens manquer de ceux qui intéressent leurs biens spirituels. Peut être y auroit-il un party préalable à prendre, qui seroit de choisir, de votre main, un sujet capable d'édifier et d'instruire, en un mot de prendre soin de la paroisse durant quelques mois. Nous aurions occasion de le connoître. J'aurois pour luy les égards que vous jugeriez convenables et proportionnés à ses soins. J'ay ouï dire du bien du vicaire de Veyne et de celluy du Poët, mais je ne les ay jamais veus, et, pour couper court, je ne connois pas les sujets de votre diocèze. C'est à votre Grandeur que je dois m'adresser et que je m'adresse ». Serres, 22 avril 1789 ; — la fixation des honoraires dus à Robert, vicaire de Ribiers, pour le service d'Antonaves, « sur le pied de 550 l. annuellement, déduction faite de toutes charges », 13 mai ; — l'érection en succursale de la chapelle du Forest-St-Julien et de Manse-en-Champsaur : « Le Forest-St-Julien et Manse, qui font une communauté distincte et séparée de St-Julien-La-Montagne, ne forment cependant qu'une seule et même paroisse avec ce dernier lieu, régie par un curé et un vicaire. Les décimateurs de St-Jullien sont le chapitre de St-André de Grenoble et M. de Bardonnanche, prieur de Romette, et ceux du Forest et de Manse sont le chapitre de Gap et led. sr prieur de Bardonnanche » (1787). « Le 20 oct. 1787, j'ay répondu verbalement au député du Forêt et de Manse, qu'y ayant eu un arrêt en 1776 qui les avoit débouté de leur demande, avec dépens, je n'avois plus rien à statuer sur leur requête ». (Note de l'évêque de Gap, sans date). Autorisation, par l'évêque, d'établir un cimetière au Forest-St-Julien, 16 mai 1789 ; — le service de l'église succursale de La Plaine par le curé de St-Léger, 20 mai 1789 ; — la fondation de la confrérie des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie à Savournon. Règlement de cette confrérie, entièrement rédigé et écrit par l'évêque de Gap (29 mai) ; — la réduction de quinze messes fondées en l'église d'Éourres, 18 juin ; — le nouveau cimetière de Ribiers, « près de la chapelle St-Roch », sur l'emplacement acheté par la communauté le 6 avril 1788. 20 juin 1789, etc.

G. 986. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1787-1789. — Requêtes, enquêtes, lettres, mémoires, ordonnances épiscopales, etc., concernant : l'érection en succursale de la chapelle de Molines-en-Champsaur (1787-89). Lettres de Joseph Borelly, curé de La

Motte, à l'évêque de Gap : « A mon arrivée de Grenoble, j'ai trouvé ma paroisse un vrai hôpital ; j'ai au moins 30 malades... La plupart sont dans une extrême indigence », 1er mai 1788 ; — à l'abbé du Puy des Saudrais, vicaire général. « Vers la fin du mois passé, je fus obligé de faire un voyage à Grenoble. M. le curé des Infornas fut prié, pendant mon absence de venir administrer un malade au Roï. Le froid violent qu'il ressentit dans le vallon lui occasionna une si grande enflure aux mains que,pendant plusieurs jours, il n'a pu célébrer la sainte messe, le 16 de ce mois, je vis encore ses mains si stigmatisées que... ce cas m'a fait naître la pensée de tracer un mémoire des événemens tragiques arrivés depuis quelques années sur la route de La Motte à Mollines...: 1750, Pierre Valentin, de Londonière, et Anne Robert, sa femme furent envelopés par la lavange, le 5 déc. ; 1752, Jean Boyer se noya le 22 juil. ; 1755, Claude Blanchard fut écrasé par un rocher le 28 août ; 1761, Anne Valentin, de Londonière, se précipita le 8 déc. ; 1764, Prosper Antouard se précipita le 16 août ; 1767, Jean Boyer fut tué par un rocher qui se détacha de la montagne le 7 août ; 1770, François Lombard fut englouti par la neige agitée par l'orage, sur le chemin de La Motte aux Héritières ; on ne trouva son cadavre que 18 jours après ; il fut enseveli le 31 mars ; 1777, Pierre Blanchard se précipita le 23 avril ; 1778, Jean Flouret se noya le 27 nov. ; 1779, André Fourès se précipita le 6 avril ; 1779, Jean du Serre se noya le 22 mai ; 1779, François Fourès fut écrasé par un rocher le 9 octobre ; 1781, François Blanchard se précipita le 14 avril ; 1784, Catherine Robert, Anne Nouguier et Pierre Villaron furent écrasés dans leur maison démolie par la lavange le 11 déc. Je finis par une aventure qui m'est personelle. Le 19 juin de l'année dernière, je fus appelé, vers les deux heures après midi, pour administrer un malade. Parvenus à moitié chemin de La Motte à Mollines, nous nous disposions à gayer un torrent. Dans le même instant, l'eau se divise en deux et nous investit. Nous restâmes trois heures et demi sans pouvoir ni avancer ni reculer, parmi le tonnerre, les éclairs, la grêle et la pluye. Dieu opéra un prodige en notre faveur. Il commenda à cet élément impitoyable, qui paroissoit nous engloutir, de rouler avec fracas de grosses pierres à la division de l'eau, qui formèrent une digue qui nous garantit d'être submergés », 20 mai 1788. — Ordonnance épiscopale qui érige en succursale la chapelle de Molines, 13 mars 1789. — Dossier relatif au projet d'ériger un autel au Sacré-Cœur de Jésus dans l'église paroissiale de La Chapelle en Valgaudemar, à la suite d'un vœu fait par les habitants, décimés par des maladies épidémiques durant six mois. Délibération des habitants de La Chapelle sur ce sujet : « Se sont assemblés tous les habitans de lade paroisse, lesquels ont dit que, depuis environ la Noël dernier, les maladies épidémiques qui ont régné jusqu'à présent, ont plongé la paroisse dans le plus grand étonnement. L'on voit que, depuis cet époque, un grand nombre de personnes de tout âge et de tout sexe ont succombé à ces maladies ; et ce qu'il y a de plus frappant, c'est qu'à présent, dans le temps des chaleurs, bien loin de diminuer, elles s'augmentent de plus en plus, car, du soir au lendemain, on en est attaqué et la plupart des personnes qui éprouvent ces maladies payent le devoir qui est dû à la nature. La paroisse, ainsi réduite à la plus grande calamité », est « dans le pieux dessain d'établir une fête à l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, laquelle sera célébrée le vendredi qui suit le landemain de l'octave du Très-Saint-Sacrement », 12 juil. 1789. — Lettre à l'évêque de Gap par Achard, curé de La Chapelle-en-Valgaudemar : « L'épidémie qui a reigné dans ma paroisse, près de huit mois, n'a été que trop suffisante pour alarmer mes paroissiens. Les registres font foi du ravage que cette cruelle maladie a fait dans le païs... Depuis que mes pauvres habitants ont eu recours au cœur adorable de Jésus, le mal est toujours allé en diminuant », 10 août 1789. — Autorisation donnée par l'évêque de Gap, 13 août 1789, etc.

G. 987. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1786-1790. — Requêtes, enquêtes, mémoires, lettres, ordonnances épiscopales, etc., concernant : la fondation de « deux messes par semaine dans l'église du quartier de Vaunières », paroisse de St-Julien-en-Bochaine, au moyen d'une somme de 3.000 l. donnée par l'abbé Aubertin, par son testament du 24 mai 1786. Lettre sur ce sujet à l'évêque de Gap par les directeurs de l'hôpital de St-Sauveur de Marseille, 12 sept. 1788. Autre lettre au même par le chevalier du Bouchage, procureur général-syndic des États de Dauphiné : « La Commission intermédiaire n'est point autorisée par les États à emprunter pour le compte de la province : ainsi elle ne peut accepter l'offre que vous lui faites, au nom d'une communauté de votre diocèse, pour recevoir une somme de 3.000 l., dont elle destine le produit à consolider l'établissement d'un vicaire ». Grenoble, 9 nov. 1789 ; — la levée de l'interdit de la chapelle de St-Joseph en l'église de La Bâtie-Montsaléon (3 janv. 1790). Lettre du curé Rollin sur ce sujet : « Les RR. pères Capucins ont finy aujourd'huy la mission que vous avés eu la bonté de procurer à ma paroisse. Ces vénérables pères y ont employé tout le zèle

et l'appliquation possible, et avec grand applaudissement de mes paroissiens et des voisins qui ont voulu en profiter. Leurs instructions sont des plus solides et des plus touchantes pour ramolir les cœurs des pécheurs et les convertir », 27 déc. 1789 ; — les réparations à faire à la sacristie de Pelleautier (1790). Copie du rapport sur l'état de cette sacristie, fait par Joseph Martin, curé du Château-d'Ancelle, le 9 janv. 1779. Requête des habitants de Pelleautier à la Commission intermédiaire de Dauphiné : « On ne peut désconvenir que, si la perception de la dixme étoit faite en antier par Mgr l'évêque de Gap, la sacristie seroit mieux pourvue; mais malheureusement on ne peut pas suposer le même zelle et le même emprésement aux deux autres codésimateurs ». 30 nov. 1789. Renvoi de cette requête par les procureurs généraux syndics des États de Dauphiné à l'évêque de Gap : « Nous avons pensé que, si vous aviés la bonté d'ordonner vous-même les réparations nécessaires à cette sacristie, votre ordonnance arrêteroit les poursuites des habitants. Nous nous adressons à vous, Mgr, avec d'autant plus de confiance que les consuls de Pellautier eux-mêmes rendent plus de justice à votre zèle et à votre désintéressement ». Grenoble, 4 janv. 1790 ; — les réparations à faire à l'église et à la sacristie de Volone. Dans sa requête, Jean-Baptiste Briançon, curé dud. lieu, affirme que le pied de l'ostensoir est « percé à jour, ce qui a été fait pour l'enlèvement des armoiries du s^r^ Testanière, précédent curé ». Ordonnance de l'évêque de Gap prescrivant de remettre « le pied de l'ostensoir, percé à jour dans l'endroit où étoient des armoiries,... en bon état », 1er juin 1790 ; — l'autorisation donnée à Louis Serre, de « Mirabeau-lès-Digne », de pouvoir placer un banc dans l'église dud. lieu, à condition de faire une aumône de 6 l. par an à lad^e^ église, 1er mai ; — l'acquisition d'ornements pour la succursale du hameau des Roches, paroisse de Claret, érigée « depuis plusieurs années », 22 mai ; — les réparations à faire au chœur de l'église de Ribiers, 24 mai ; — les fournitures à faire « aux sacristies des deux églises paroissialles de Savournon et Plan-du-Bourg », communauté de Savournon, conformément à l'ordonnance rendue « en cours de visite le 9 avril 1788 », 23 juin 1790 ; — l'exposition du St-Sacrement à l'autel de St-Joseph, en l'église de La Motte-du-Caire, « lorsqu'un malade sera réduit à l'agonie », 2 juil. ; — les réparations à faire aux églises de Mézien, de Naus et d'Entrepierres, 31 juil. ; — la levée de l'interdit du « chœur de l'église de La Motte » en Champsaur, « attendu que l'Assemblée Nationale, par un décret tout récent, a déchargé de toute espèce de fourniture le s^r^ Anglès », 1er août ; — l'emploi des revenus de la chapelle du Château de La Piarre. Suivant un « extrait des registres de la Chambre de l'ambassade de France à la Porte », Georges Massot, « du lieu de Peyre, hameau du Château, de résidence à Péra-lès-Constantinople », par son testament du 23 mars 1729, a légué « mille piastres à la chapelle du Château de Peyre en Dauphiné, lieu de sa naissance, dont les intérêts serviront à entretenir un prêtre aud. Château, à la charge par led. prêtre et ses successeurs de dire tous les lundys une messe à l'intention du testateur ». Cette somme de 1.000 piastres produisait 100 l., 20 août 1790 ; — la résidence, non justifiée, à Barret-le-Haut, du s^r^ Roux, vicaire de Barret-le-Bas, où sa présence est nécessaire, « par rapport à une maladie générale qu'il y a malheureusement et qui a moissonné 30 personnes depuis peu de tems... Barret-le-Bas est composé de 120 habitans, et la population en âmes est par conséquent très considérable. Le pays est distribué en 16 ou 17 hameaux. Il y a la rivière de Méouge, des torrents considérables... M. Bougerel, notre respectable curé, ne peut pas être partout à la fois, d'autant plus que sa santé se trouve déjà altérée par son grand zèle à courir, nuit et jour, et à toute heure, où on l'appelle ». La municipalité de Barret-le-Bas demande ensuite le remplacement dud. vicaire Roux par « l'abbé Curnier, nommé Jean-Baptiste, du lieu de Sallerans, qui avoit été notre vicaire plusieurs années,... dont notre public étoit très content et qui fera ici sa résidence », 1er oct. ; — la chapelle de Larra, hameau de La Bâtie-Vieille, « composé de 24 habitans, chefs de famille », qui viennent de faire reconstruire lad^e^ chapelle « sur les enciennes fondations ». Autorisation de célébrer la messe dans cette chapelle, 7 oct. 1790, etc.

G. 988. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1784-1785. — Ordonnances rendues par François-Henri de La Broue de Vareilles (1784-90), concernant : la sacristie de Montrond, 11 déc. 1784 ; — la messe matinale de St-André-de-Rosans, 21 févr. 1785 ; — l'établissement d'un vicaire à Laborel, 7 mars ; — la fête patronale de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, qui « se célèbrera désormais, et à commencer de cette année, dans l'église paroissiale de La Bâtie-Neuve, le 5e dimanche d'après Pâques », 15 avril ; — l'église « d'Esparron-sur-Vitrolles » ; la chapelle du Cros, « distante d'une heure 40 minutes du lieu d'Esparron », et celle « d'Espreaux distante d'une heure 35 minutes de celle du Cros et dont la visite a été faite » le 3 août 1784, 22 août 1785 ; — diverses difficultés existant entre le chapitre et les « cocurés » de Gap, au sujet des portions congrues, de la déclaration du 10 mai 1776, « qui défend d'inhumer dans les églises », de l'assistance aux

offices du chapitre, 24 avril ; — l'emploi d'une somme de 32 l. montant d'un reliquat de compte des biens et revenus de la fondation faite, le 14 sept. 1673, par Jean-Pierre Bougerel, au profit de Jacques Dalmas, curé de St-Geniès-de-Dromon, 30 avril ; — le mont-de-piété d'Antonaves, « composé de 15 charges de bled », 27 mai ; — les chanoines réguliers de Chardavon qui ne font pas, à La Baume-lès-Sisteron, diverses processions, parmi lesquelles celle de l'Assomption, « en exécution du vœu de Louis 13 », 9 juin ; — les réparations à faire au sanctuaire de l'église de St-Laurent-du-Cros, 10 juin ; — « l'établissement de diverses sonneries aux enterrements et sépultures de la paroisse de Gap, au profit de la sacristie », 11 juin ; — l'approbation « de la chapelle castrale de M. le comte de Sade, à sa terre de Montbrun », 25 juin ; — l'interdiction « de toutes les chapelles castrales ou particulières » du diocèse, à partir du 1er octobre, 8 juil. ; — les réparations nécessaires aux chapelles rurales de *Rioupes*, de *Giers*, du *Gras-Villar*, paroisse de St-Étienne-en-Dévoluy ; de *Truchières*, paroisse de St-Didier-en-Dévoluy ; de *Tardivières*, paroisse du Mônetier-d'Ambel, 11 août ; — id. de la succursale de *Rougnouse*, « paroisse d'Éourres », 24 août ; — l'interdiction des cimetières « d'Espréau et d'Esparron », 31 août. — Autres ordonnances fixant à 50 l. par mois la rétribution du chanoine de Cazeneuve, qui a desservi l'église de Volone durant quatre mois, 3 sept. ; — interdisant le cimetière de St-Laurent-du-Cros jusqu'au 1er mai 1786, 11 oct. 1785 ; — supprimant la station de carême de La Motte-du-Caire, avec obligation d'en appliquer la rétribution au soulagement des pauvres, 14 oct. ; — relevant de l'interdit l'autel de St-Crépin, « actuellement de St-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Volonne », 21 oct. 1585, etc.

G. **989**. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1785-1786. — Ordonnances rendues par l'évêque de La Broue de Vareilles, portant : « permission de faire l'office divin dans l'église succursale d'Entrepierres, paroisse de Méziens,.,. défense de célébrer dans la succursale de Naux, aussi paroisse de Méziens,... excepté le jour de Noël, où il sera permis de dire une messe seulement », 7 nov. 1785 ; — autorisation au « sr Tournu, prêtre et titulaire de la chapelle sous l'invocation de St François, située dans le château de Ventavon », de dire la messe en lade chapelle les jours prohibés, attendu « son âge et ses infirmités », 18 nov. ; — « approbation de régent, dans la paroisse de Mirabeau, en faveur d'André Reynier », 17 déc. ; — interdiction de l'ancienne église de Valserres et autorisation d'en construire une nouvelle, 24 déc. ; — « établissement d'un vicaire résidant à Thuoux, paroisse d'Aspremont », 11 janv. 1786 ; — répartition d'un legs de 120 l. au profit de la paroisse de La Charce, 20 janv. ; — organisation de la succursale de Prapic, 31 janv. ; — « interdit contre Jean Mellian, maître d'école dans la paroisse de L'Escale », 3 févr. ; — réparations aux églises : de St-Martin-d'Argenson, 27 févr. ; — de Thèze, 3 mars ; — de Valavoire, 6 mars ; — de St-Michel-de-Beaumont, 23 mars ; — de St-Léger, 23 mars ; — de Ventavon, 13 avril.—Permissions : à Antoine Chauvet, bourgeois de Montjai, de placer un banc dans l'église, 22 avril ; — de pouvoir dire la messe dans la chapelle de Laup-Jubéo, les dimanches et fêtes, 3 mai ; — de conduire processionnellement la paroisse de Valserres à la chapelle de St-Maurice, la 2e fête de la Pentecôte, 4 mai. — « Prospectus pour l'établissement d'un hospice de Miséricorde pour les passants, à mettre sous les yeux des frères pénitents de la ville de Gap », 14 oct. — « Règlement et manière d'administrer l'hospice de Miséricorde, proposé aux frères et sœurs de la confrérie des pénitents blancs de la ville de Gap », 12 mai 1786.—Permission, par le vicaire général de La Villette, au curé de Clamensane de conduire processionnellement sa paroisse à la chapelle rurale de St-Armand, la 2e fête de la Pentecôte », 18 mai 1786, etc.

G. **990**. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1786-1787. — Ordonnances rendues par l'évêque de La Broue de Vareilles : autorisant le service paroissial dans la succursale de Naus depuis la Toussaint jusqu'à Pâques exclusivement, 18 mai 1786 ; — défendant de « célébrer la messe dans la chapelle rurale de St-Jean de Chassagne en Montalquier », paroisse de Gap, aux fêtes de « Noël, Pasques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, l'Assomption, St-Arnoux, la Toussaint et la Dédicace », 28 juil. ; — nommant sœur St-François Léautier, religieuse de la congrégation de St-Joseph, économe de la maison de Charité de Gap, en qualité de supérieure de cette maison, « fondée pour l'entretien et éducation des pauvres orphelines », 1er août ; — portant union des fonds curiaux de La Rochette sur St-Auban à la cure dudit lieu, 4 août ; — permettant l'agrandissement de « la chapelle sous le vocable de N.-D. située au lieu de La Plaine, et concédée aux habitants de ce lieu par MM. Leclet et de Galbert, pour y faire le service succursal établi en leur faveur par ordonnance de notre prédécesseur du 18 juin 1783 », 6 oct. ; — concédant un banc au sr Orcier, dans l'église de St-Firmin, 18 oct. ; — autorisant la chapelle nouvellement construite au château de

« Lachaup », 18 oct. ; — permettant « aux habitants de Prapic, succursale d'Orcières, de faire leur devoir paschal dans l'église succursale dud. lieu, seulement cette année 1787,... par rapport aux malheurs qui sont arrivés en toute saison, en allant d'une paroisse à l'autre, l'été à cause des cailloux qui se détachent des montagnes, l'hyver à cause des tas de neiges qui surviennent avec impétuosité sur les passants », 31 mars 1787 ; — ordonnant de réparer la chapelle du prieuré de St-Martin-d'Aups, paroisse de Sigoyer-sur-Tallard, dont le s[r] Isidore-François Robin, prêtre du diocèse de Paris, avait été pourvu par le Roi lors du décès du s[r] Bellanger, dernier titulaire, 31 mars ; — portant ordre de restaurer l'église de La Motte-en-Champsaur, 1[er] mai ; — acceptant la somme de 3.000 l. donnée par Pierre-Arnoux Aubespin, suivant son testament du 24 mai 1786, M[e] Castelanet, notaire à Marseille, « pour établissement d'un prêtre au lieu de Vaunières, paroisse de St-Julien-en-Beauchêne », 15 mai ; — transférant le « titre d'église paroissiale d'Aspres-lès-Corp sous l'invocation de l'Assomption, à la chapelle St-Jean-Baptiste au milieu du village », 29 mai ; — prescrivant des réparations à l'église de Chabottes, 6 juin ; — dispensant de la résidence le titulaire de la chapelle de Volone sous le vocable des Cinq Plaies, 14 juin 1787, etc.

G. **991**. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1785-1788. — Ordonnances rendues par François-Henri de La Broue de Vareilles (1784-92), portant : permission de construire une chapelle nouvelle au Bersac, « à côté de celle interdite », 15 juin 1787 ; — autorisation donnée à Georges Blanc, prêtre bénéficier de la cathédrale de Gap, pour « recevoir l'abjuration de l'hérésie de Calvin » de Thérèse Bertrand, de St-André-de-Rosans, retirée dans le couvent des Ursulines de Gap, 22 juin ; — érection d'un vicariat à Thèze, 14 août ; — id. d'un vicariat à Glaise, paroisse de Veynes, « qui desservira spécialement les hameaux de Glaise, des Pascaux, des Garcins, de Bertaud, du col de Glaise, des trois maisons adjacentes, paroisse de Veyne, et des Auberts, paroisse de Châteauvieux-sur-Veyne », 1[er] oct. ; — « réparations et fournitures nécessaires à la chapelle rurale de Chauvet, paroisse de Gap », 6 nov. ; — fixation des honoraires du desservant la chapelle St-Marcellin de Valernes à la somme de 120 l. », 13 nov. ; — « permission d'établir un cimetière autour de la chapelle des Truchières », paroisse de St-Didier-en-Dévoluy, pour la commodité des « habitants du Gras-Villar, des Merles, du Seresq, de Truchières, du Villar-Joly et du Mas », 10 déc. ; — injonction de restaurer l'église et le cimetière de St-Pancrace de La Bâtie-Neuve, 18 déc. ; — défense à Jean Hélion de continuer à faire l'école dans la paroisse de L'Escale, 18 déc. ; — injonction de réparer « l'église succursale de Prapic, paroisse d'Orcières », 4 janv. 1788 ; — « permission de baptiser dans la chapelle du Cros et de *Viers*, d'Esparron-lès-Vitroles », 10 janv. ; — « commission pour bénir l'église de St-Martin, située dans la paroisse de Lachaup, qu'on a agrandi, et en laquelle on a construit un sanctuaire convenable », 11 janv. ; — « interdiction de toutes fonctions relatives à l'instruction publique de la jeunesse, prononcée contre le nommé Roux, de la Vallouize, qui exerçoit ces fonctions dans la paroisse de Lachaup », 11 janv. ; — « fixation des honoraires de la desserte de la chapelle du Pin, paroisse de Curban, à la somme annuelle de 175 l. », 21 janv. ; — id. de « Jean-Claude Boyer,... en sa qualité de desservant la cure de Chardavon, à la somme annuelle de 400 l. », 14 févr. 1788. — Projet d'ordonnance portant suppression de la « procession du St-Sacrement qui se fait depuis quelques années (depuis 1754) le dimanche qui suit immédiatement la fête de la Nativité de la Ste-Vierge », et ce, sur l'avis conforme du chapitre de Gap. Présents : « Jean Busco, doyen, Ignace Céas, prévôt, Joseph des Assast, Jacques-Marie de St-Genis, Pomponne Gautier, Étienne-Félix Bonnard, Joseph Brutinel, Ignace de Cazeneuve, Louis-Thomas Reymond, Augustin-Pierre-Joseph du Puy des Saudrais et François Marchon, tous chanoines », 29 déc. 1787. — (Sur la couverture imprimée,) mandement épiscopal « qui ordonne des prières en action de grâces pour l'heureuse naissance pour Mgr le duc de Normandie ». Gap, 13 avril 1785.

G. **992**. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1788-1789. — Ordonnances rendues par l'évêque de La Broue de Vareilles : prescrivant des réparations à l'église de Sorbiers, 23 févr. 1788 ; — autorisant la cession en emphytéose de divers fonds de la dépendance du prieuré de St-Bonnet, 29 févr. ; — ordonnant de réparer l'église de Barret-le-Bas, 3 mars ; — autorisant une fondation pour la bénédiction du St-Sacrement dans l'église de Valernes, tous les premiers jeudis de chaque mois, faite par Édouard-Joseph de Bernardi, vicomte de Valernes, 4 mars ; — établissant un secondaire à St-Bonnet, 11 mars ; — portant que la « procession générale en usage dans la paroisse de Gap à la chapelle St-Arey, le lundi de Pâques, se fera dorénavant à la chapelle des Capucins ». A cette procession assistaient, « en cérémonie, tous les corps religieux, la confrairie des pénitents blancs et les officiers municipaux du corps de ville », 15 mars ; — prescrivant de continuer à dire les 12 messes

fondées par Marguerite Rambaud, 6 au Noyer et 6 à Lacou, 22 mars ; — commettant Alexandre Achard, curé archiprêtre de Serres, pour recevoir « l'abjuration de l'hérésie de Calvin par Madeleine Barrillon, fille de Jean et de Françoise Gros, du même lieu de Serres », 8 avril ; — interdisant le cimetière de Vers, 19 avril ; — « portant érection d'un vicariat au hameau de Ste-Marguerite, paroisse de Gap », 13 mai ; — prescrivant des réparations à l'église de Barret-le-Haut (4 nov.) et à l'église de Savoillans, 2 mars 1789 ; — portant érection d'une succursale en la chapelle de « Mollines, paroisse de La Motte-en-Champsaur », 13 mars ; — levant l'interdit du cimetière de Serres, 25 avril ; — commettant Me Bonardel-Argenty, curé de Rosans, pour recevoir l'abjuration de Lucrèce Baup, sa paroissienne, calviniste, etc.

G. 993. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1789. — Ordonnances rendues par l'évêque de La Broue de Vareilles : portant établissement de la confrérie des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie en la paroisse de Savournon, 29 mai 1789 ; — permettant au curé de Ribiers de bénir l'emplacement de la chapelle de St-Roch, « allivré le 16 mai dernier aux srs consuls François Meiglet et Jean André », afin de servir de cimetière, 20 juin ; — autorisant le curé de Sorbiers à « bénir la chapelle nouvellement construite sur le terroir de la paroisse, sous le vocable de St-Honoré, et d'y continuer les processions et autres services en usage de toute ancienneté », 9 août ; — autorisant « le sr baron de Thèse » à « faire placer une pierre sépulcrale sur l'emplacement où feu Mme la baronne de Thèze, son épouse, a été inhumée,... derrière la chapelle de N.-D., appartenante aud. sr baron », 1er sept. ; — prescrivant de réparer l'église de Sigoyer-sur-Tallard (10 oct.); l'église d'Aubessagne (21 oct.) ; l'église de Lagrand, 26 oct. ; — portant « érection d'un vicariat à résidence au lieu de Serre-Eyraud, paroisse d'Orcières, dont le prêtre y résident desservira spécialement les hameaux de Serre-Eyraud, Rouffin, Lauzet, Laye et Reyret, paroisse d'Orcière, et Clot-Davin, paroisse de Champoléon », 2 nov. ; — autorisant le sr Reynier, curé de Lagrand, à recevoir l'abjuration d'Antoine Hugues, calviniste, son paroissien, 21 nov. ; — portant « sursis, jusqu'au 1er mai prochain, à l'interdit prononcé par ordonnance du 27 juin dernier, contre l'église de Beaudument », 28 déc. 1789, etc.

G. 994. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1787-1790. — Prieuré de Mévouillon. — Comptes rendus à l'évêque de Gap par Esprit-Paul de Lafont, de l'administration dud. prieuré, aux pièces justificatives : 1° en 1787. Recettes, 6.773 l. 11 s. Dépenses 7.002 l. 6 s. Gap, 17 mai 1788. — « Devis estimatif des réparations urgentes qu'il y a à faire au presbytère de l'église paroissialle de Mévouillon et au bâtiment du domaine du prieuré de Mévouillon ». Il y a à la voûte du chœur de l'église une fente, du côté du midi. Il s'est produit un éboulement dans le mur du grenier à foin, etc. Total des dépenses, 262 l. 15, 3 juin 1787 ; — 2° en 1788. Recettes, 4.686 l. Dépenses, 6.770 l. 8 s. Gap, 2 août 1790. — Parmi les pièces justificatives : certificat de vie du sr Monicault de Villardeau, délivré par l'abbé de St-Pierre, vicaire général de l'évêque de Valence, 1er oct. 1787 ; — quittance de la somme de 1.120 l., reçue d'avance, par led. Monicault de Villardeau. Valence, 1er oct. 1787 ; — 3° en 1789. Recettes, 4.686 l., parmi lesquelles 4.200 l. reçues des « sieurs Marcelin et Bourdelon, frères, fermiers des dixmes dud. prieuré, pour le prix de leur ferme en 1789 » ; 450 l. montant de la « ferme du domaine dud. prieuré ». Dépenses, 8.825 l. 7 s. 3 d., parmi lesquels : 1.000 l. « au p. recteur du séminaire pour les honnoraires du professeur de philosophie, des années 1788 et 1789 » ; 700 l. aux curés de Mévouillon, de La Rochette, de Vers, d'Izon, et à chacun, pour leur portion congrue ; 350, au vicaire de Mévouillon ; 150, au même, pour le service de la « succursale de Villefranche » ; 250, aud. « Bourdelon, fermier, de l'avis et consentement de Mgr l'évêque de Gap, à raison de 50 émines de bled, que les habitants de Mévouillon ont exigées en sus de la 24e due aux pauvres de lade communauté pour les années 1788 et 1789 », et « allouée, vu le malheur des circonstances », etc. Gap, 2 août 1790. — Reçus et quittances donnés au sr de Lafont ou au fermiers du prieuré de Mévouillon : de 250 l. par Pelet, supérieur du séminaire de Gap, « pour la dernière moitié des honnoraires de la philosophie », 23 août 1789 ; — de 1.120 l. par Barthélemy-François Monicault de Villardeau, « chanoine de l'ordre de St-Ruf ». Valence, 1er oct. 1789 ; — de 200 l. par le sr Davin, syndic du séminaire de Gap, 15 mars 1790 ; — de 150 l. par Pelet, supérieur du séminaire de Gap, « pour reste des honnoraires de la philosophie », 17 juil. 1790, etc.

G. 995. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1743-1790. — Administration. — État des fournitures faites aux sacristies de Châteauneuf-de-Chabre, d'Antonaves et de Pomet en 1786. — Requête à l'évêque de Gap par Urbain Rougier, curé de Romette, afin de faire entourer de murailles le cimetière dud. lieu (3 mai 1786). Procès-verbal de visite dud. cimetière par Georges Blanc,

bénéficier de la cathédrale de Gap, commis à cet effet, 5 mai 1787. Ordonnance rendue par l'évêque de La Broue de Vareilles, prescrivant de clore led. cimetière (10 mai), et attestation par le curé Rougier que cette réparation a été faite, 24 juin 1787. — Requête à l'évêque de Gap par « les habitants du hameau de La Forest, mandement de St-Geniès », en la « manche de Provence », pour obtenir le changement du s[r] Grimaud, qui fait le service de leur église « par biscantat », mais très irrégulièrement[1]) (vers 1787). — Approbation par l'intendant de Dauphiné, Caze de La Bove, de la réduction des droits imposés sur une somme de 2.000 l. remboursée par « M. d'Aiguebelle, comme héritier de M. de Lapré, qui, par son testament du mois de septembre 1704, avoit fait don aux pauvres de Veynes de lad[e] somme ». Grenoble, 8 juin 1787. — Délibération prise par les habitants de Vaucluse, mandement de Monjai, par-devant Jean-Louis Rabasse, lieutenant de châtelain, afin d'obtenir la nomination d'un desservant, au lieu d'un vicaire, pour faire le service de leur église qui, avant 1718, « était parroissiale, sous le vocable de Notre-Dame de Rourebel », 21 mai 1787. — Mémoire explicatif sur ce sujet adressé à l'évêque de Gap par Jean, curé de Montjai, 1[er] juin. — Requête aud. évêque par les habitants de Vaucluse conformément aux conclusions de l'assemblée du 21 mai. Renvoi de cette requête pour information à l'archiprêtre de Rosans, 4 juin 1787. — Rapport favorable aux habitants de Vaucluse, par le s[r] Amat, curé de St-André, archiprêtre de Rosans (1787). — Lettre d'envoi dud. rapport, 27 août 1787. — Note de l'évêque, suivant laquelle il ne veut « rien statuer sur cette contestation, parce que le vicaire de Vaucluse, qui paroissoit en être le principal moteur, ayant été retiré, il est vraysemblable qu'elle tombera d'elle-même », 27 sept. 1787. — Lettre à l'évêque par le s[r] Nal, nouveau vicaire de Vaucluse au sujet de l'embarras où il se trouve, le curé de Montjai ne voulant pas consentir à l'érection de la paroisse de Vaucluse, appuyé sur le « célèbre arrêt de Montjai de 1751 », et les habitants de Vaucluse prétendant obtenir toutes les fonctions curiales dans leur église, 30 sept. 1787. — Lettre du s[r] Jean, curé de Montjai, à l'évêque, pour le remercier du changement du vicaire de Vaucluse, 8 oct. 1787. — Lettre aud. évêque par Charras, curé de Lachau, archiprêtre de Séderon, pour se plaindre de la conduite du s[r] Roux, de la Vallouise, maître d'école à Lachau : « L'éducation de la jeunesse ne devant être confiée qu'à des personnes d'une religion et d'une vertu reconnue, crainte que ce qui doit conserver les jeunes gens dans la piété ne soit un piège pour les perdre, il est défendu à toutes personnes de tenir école publique, dans aucune parroisse de votre diocèse, sans avoir fait sa profession de foy entre vos mains, et avoir obtenu votre approbation par écrit. Il est enjoint aux curés de s'opposer à ceux qui, sans être approuvés de la manière cydessus, s'ingèreront à faire ces sortes de fonctions dans leurs parroisses. C'est le dispositif des ordonnances sinodales, page 207, conformément aux décrets des conciles, aux déclarations de nos roys et aux arrêts des cours souveraines », et surtout à l'édit de 1695, art. 25. Lachau, 7 janv. 1788. — Interdiction d'enseigner prononcée contre led. Roux. Gap, 11 janv. 1788. — Lettre à l'évêque de Gap par Maffren, curé de Clamensane, au sujet du testament du s[r] Burle, « fondateur de l'hôpital de cette communauté », et du refus des « recteurs de la Charité de Tarascon », ses héritiers, de payer l'intérêt de 4.000 l. léguées aud. hôpital, 11 mai 1789. — Copie du testament d'Antoine Burle, curé perpétuel de la paroisse de St-Jacques de Tarascon, âgé de 82 ans, originaire de Clamensane, par lequel il donne une maison et les biens fonds qu'il possède aud. lieu, pour y fonder un hôpital, auquel il lègue 4.000 l. qui seront payées par les recteurs de l'hôpital général de la Charité de Tarascon ; héritier universel, l'hôpital de Tarascon, 17 févr. 1743. — Nouvelle lettre à l'évêque de Gap par le curé Maffren au sujet de l'hôpital de Clamensane, contenant l'historique de sa fondation. Il demande, en outre, l'autorisation de conserver le St-Sacrement dans la chapelle du village, attendu que l'église paroissiale « est fort éloignée du centre de la paroisse ». Clamensane, 9 nov. 1789. — Minute de la réponse de l'évêque aux deux lettres précédentes, 13 nov. 1789. — Ordonnance de l'évêque de Gap portant établissement d'un vicaire à Ste-Marguerite, paroisse de Gap, où une chapelle existait depuis plus de cent ans. Une fondation avait été faite, le 20 déc. 1728, par « François Amouriq, chapellier de la ville de Marseille, natif dud. lieu de Ste-Marguerite, au profit dud. hameau et de ceux d'Eymeyère, et de la Tourronde,... pour la dotation de laquelle il assigne un capital de 6.850 l. qui lui est du par le corps et communauté des chapelliers de lad[e] ville de Marseille, sous la pension annuelle de 205 l. 10 sols ». L'évêque impose aux habitants l'obligation de faire « construire une maison joignant la chapelle pour l'habitation du prêtre que l'évêque nommeroit » ; et celle de prendre sur lad[e] somme de 205 l. 10 s. celle de 168 l. pour la rétribution du vicaire et 37 l. pour une mission à donner tous les 4 ans par les Capucins. Copie signifiée au « collège d'Embrun comme prieur de St-André de Gap », 5 juil. 1789. —

[1]) « Le s[r] Grimaud, de Gap, fils d'un notaire. La Révolution a si bien servi cet abbé Grimaud qu'il est actuellement curé de la paroisse de Sassenage, près Grenoble, et qu'il est devenu d'une grosseur monstrueuse, 15 déc. 1833 » (note au dos du document).

Minute d'une lettre de l'évêque de Gap au sujet de l'établissement d'un vicaire à Ribeyret, 24 déc. 1789. — Supplique à l'évêque de Gap par les habitants de Montjai pour qu'il ordonnât de faire des réparations aux églises dud. lieu, suivant les ordonnances épiscopales de 1722, 1741, 1775 et 1776, etc. (12 avril 1790). Rapports par Gaspar-Jérôme Roux, curé de Villebois, 15 avril et 6-10 mai 1790. — « Extrait du procès-verbal de visite des églises de Montjai et Vaucluse, faite les 6 et 7 mai 1790 par le sr Roux, curé de Villebois », avec observations marginales, suivant lesquelles « M. de Ventavon a offert et fait offrir les réparations et fournitures dans toute la décense requise au culte pour les deux églises » (1790). — « Réponse aux observations de M. de Ventavon » par Jean, curé de Montjai : « M. de Ventavon n'a offert que d'argent, et c'est des ornements et des réparations aud bâtiments qu'il doit et non d'argent », 1er déc. 1790. — Minute et copie de la lettre écrite aud. curé Jean par l'évêque de Gap : « Si vous eussiés répondu dans le tems, Monsieur, à la lettre que je vous écrivis le 12 juin, peut être m'eût-il été possible alors de statuer sur les procès-verbaux de visite de vos églises paroissiale et succursale. Mais plus nous allons et plus les circonstances deviennent délicates et difficiles, surtout pour les évêques que l'Assemblée nationale n'a pas cru devoir être conservés. Il ne seroit peut être pas prudent de ma part de rendre, dans ce moment, les deux ordonnances pour lesquelles vous insistés. D'ailleurs, en lisant le certificat que vous avés donné à votre vicaire le 2 sept. dernier, j'ai tout lieu de croire que vous n'aviés pas grande confiance à tout ce qui émaneroit de mon autorité. Vous pouvés, quand il vous plaira, faire répéter les pièces de cette affaire, mais je vous préviens que vous ne les aurés que par expédition, parce que, quelque chose qui arrive, je veux que mon secrétariat soit en bon ordre et qu'on y retrouve en toutes circonstances les papiers qui m'ont passé sous les yeux ». (Signé) : « † F. H., év. de Gap ». Gap, 17 déc. 1790.

G. **996**. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1776-1791. — Administration du diocèse de Gap. — Signification faite, au requis du promoteur général du diocèse, aux consuls de Rosans de l'ordonnance épiscopale rendue en cours de visite, le 27 mai 1775, d'après laquelle l'église devait être « rétablie, suivant le vœu et le dessein des habitants », et de la nouvelle ordonnance, rendue le 4 novembre, d'après laquelle, « à deffaut d'avoir été satisfait à ce qui étoit porté par la susde première ordonnance, lade église paroissiale de Rosans, située dans le village », sera interdite, 27 nov. 1776. — Signification semblable aux consuls de Lachau et à « M. Chapuy, chanoine de l'églize de Forqualquier, prieur dud. lieu », afin d'obtenir des réparations à l'église ou d'en faire « construire une autre », 12 mars 1776. — « Mémoire concernant la chapelle N.-D. de Lioncelle, fondée dans l'église de Gap par M. Bertrand de Lioncelle, évêque de Gap, en 1318 ». Les revenus n'en sont que d'une 12e de l., provenant de censes établies sur une maison et un chasal situés place St-Arnoux, « faisant l'angle de la rue vis-à-vis la basse-cour de Me Vallier ». Le tout fut albergé, le 23 avril 1619 (Gay, not.), à Georges Rochas, sous la cense de 4 l. 2 d., et le 9 févr. 1645 (Pierre Ollier, not.), sous la cense de 5 l. En 1676, il y avait procès entre le sr Rochas et M. Tardieu, recteur de la chapelle. En 1778, Étienne-Cesmat, bourgeois du Forest-St-Julien, et héritier de Dlle Rochas, sa mère, possède lesd. immeubles, etc. (1778). — Bail à ferme des vignes et terres dépendant de la chapellenie de Ste-Catherine, fondée en l'église du Monêtier-d'Ambel, à Pierre Bonthoux, marchand de Corps, par « Messire Jacques-Marie Flour de St-Geniès, prêtre, chanoine prébandé en l'église cathédralle N.-D. de Gap, vicaire général du diocèse de St-Papoul, recteur » de lade chapelle, pour huit ans, moyennant la somme de 120 l. 5 s. par an. Gaduel, not. de Corps, 10 avril 1788. — Requête à l'évêque de Gap par les habitants du Désert, afin d'obtenir de François Rouy, curé de Châtillon, le service de leur église. Observations dud. curé : « Il n'y au Désert que 6 habitants et 15 à Châtillon ». La dîme produit environ 700 l., mais le curé « est chargé du luminaire, des réparations de sanctuaire et des ornements nécessaires au service divin ». L'évêque de Condorcet, en cours de visite, le 21 juil. 1743, ordonna que le curé de Châtillon ferait le service du Désert, durant 6 mois de l'année. Mgr de Narbonne réunit le Désert à Châtillon. Le curé actuel a été nommé en 1777, et il a toujours fait le service du Désert, suivant la transaction de 1776, mais, en décembre dernier, il l'a discontinué, à cause du danger « de périr en chemin, tout seul, par la quantité de neige, obligé de passer à travers des précipices ». Gap, 10 mai 1787. — Copies : de la transaction passée, le 18 déc. 1776, entre Jean Guichard, curé de Sigoyer, fondée de pouvoir de Joseph Maurel, prieur-curé de Châtillon et du Désert, et les habitants du Désert, par laquelle led. prieur est obligé de faire le service du Désert pendant toute l'année, à charge par les habitants de lui payer à l'avenir la dîme à la côte 12e. Présent, Carnier de Lavalette ; Blanc, not. (1787) ; — de la délibération prise en assemblée générale de la communauté du Désert le 6 déc. 1789, au sujet de la montagne pastorale de Céüse et du service de la paroisse du Désert. Les prétentions du marquis de Savine qui

revendique la propriété de la montagne de Céüse, ne sont pas justifiées, « puisque, depuis plusieurs siècles, les précédents seigneurs avoient concédé aux habitants dud. lieu le droit de mener paître, sans exception, tous les bestiaux qu'ils pourroient avoir en hiver comme en été, sur la montagne dite de Séüse, duquel droit lesd. seigneurs avoient retiré le payement suvivant les divers actes qui seront produits ». La montagne de Manteyer est « séparée de celle albergée aux auteurs des délibérants par huit différentes limites, ainsi que la chose est facile à vérifier ». Quant au service paroissial du Désert, il y a lieu de réclamer l'exécution des règlements antérieurs (6 déc. 1787). — Certificats délivrés par le receveur des tailles d'Upaix, attestant que les biens fonds de la chapelle de Ste-Catherine d'Upaix doivent supporter au rôle des tailles de la communauté la somme de 29 l. 17 s. « sur le pied de 25 florins 4 sols d'allivrement », et ceux de la chapelle de St-Antoine, la somme de 3 l. 6 deniers, « sur le pied de 2 fl. 6 s. 8 d. d'allivrement ». Upaix, 29 déc. 1790. — Copie du bail à ferme des biens fonds desd. chapellenies de Ste-Catherine et St-Antoine d'Upaix, à Jean-Baptiste Truchet, fils de feu Jean-François, dud. Upaix, par Jacques-Marie Flour de St-Geniès, chanoine de Gap, ponr 29 ans, moyennant 156 l. par an. Témoins : Ignace de Gazeneuve, chanoine, et François Marchon, chanoine, précenteur. Gap, 4 nov. 1784. — Déclarations faites par l'évêque de Gap, à la suite du décret de l'Assemblée nationale, du 9 nov. 1789, d'après lesquelles : il déclare surseoir à la nomination du recteur de la chapelle St-Honoré de Valernes, 19 mai 1790 ; — il charge le s^r de Lafont, receveur des décimes du diocèse, de percevoir les revenus de lad^e chapelle de St-Honoré de Valernes, 10 mai 1790. — Mémoire écrit en entier de la maison de l'évêque de Gap, « sur la requête présentée par quelques habitants de Ste-Marguerite, paroisse de Gap, aux fins de suppression du vicariat établi aud. lieu par notre ordonnance du 13 may 1788, et du rétablissement de l'ancienne chapellenie ». L'évêque conclut au rejet de cette demande, 6 nov. 1790. — « État et déclaration des revenus ecclésiastiques dont jouissoit Mre Augustin-Pierre-Joseph du Puy, chanoine de l'église cathédrale de Gap, en bénéfices cy-après désignés, d'après les baux subsistants,... en conformité de l'art. 22 du décret de l'Assemblée nationale du 24 juil. 1790, sur le traitement du clergé actuel » : le 7e canonicat de l'église de Gap, « qui est la troisième prébende de Montalquier », 841 l. 2 s. ; « chapelles de St-Martin de Sannier, St-Jacques et St-Philippe fondées en l'église paroissiale d'Ancelles,... St-Giraud et St-Paul à Rambaud,... N.-D. de Lioncelle,... St-Jean-Baptiste » à Ventavon, etc. Total général, 1.260 l. 14 s., 30 nov. 1790. Suit l'arrêté des administrateurs du directoire du district de Gap qui fixe le traitement dud. chanoine du Puy à la somme de 1.330 l. 2 s. Gap, 3 déc. 1790. — Certificat desd. administrateurs attestant que « Mr Augustin-Pierre-Joseph Dupui des Sandrais, cy-devant chanoine de l'église de Gap, n'a reçu sur son traitement de 1790 que la somme de 658 l. 7 s. ». Gap, 17 mars 1791. — État des fournitures dues « par le ci-devant chapitre de Gap à Me Pérachon, procureur ». Total 187 l. 11 s. 4 d. « Il a été délivré ordonnance de payement,... pour 180 l., le 30 mai 1791, etc.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

G. 997. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 6 cachets plaqués.

1577-1582. — Correspondance. — Lettres adressées : au « Grand prieur de France », au sujet d'un prisonnier : « Monseigneur, ce gentilhomme estoit venu trouver M. le maréchal de Raiz, singulièrement pour avoir une lettre à M. de Gordes, pour vous estre envoyé ung prisonnier estant dans Tallard, lequel est son beau-frère et beau-frère de St-Auban ; et pour ce qu'il vous pourroit servir en ceste entreprinse de Minerbe, mond. s^r le maréchal m'a commandé vous envoyer la lettre que luy a escript l'évesque de Gapt », etc. Avignon, 7 oct. 1577. — Autres lettres : à l'évêque de Gap, au sujet du payement des décimes du clergé et d'une « requête d'évocation » que personne ne veut présenter, « parce qu'elle estoit plaine d'injures ». Paris, 28 janv. 1578 ; — au sujet d'une affaire non déterminée. Avignon, 1er mars 1578 ; — par le « chevallier La Roche », au sujet de l'accord passé avec le s^r de Clermont, ancien évêque de Gap et des sommes qui lui sont dues par l'évêque actuel de Gap. Gap, 12 août 1578 ; — par E. Domenc. De concert avec le secrétaire de l'évêque, il a présenté les lettres de celui-ci au duc de Mayenne, à Maugiron et au s^r d'Authefort. Le duc de Mayenne « partira demain de ceste ville [Grenoble], pour s'acheminer à Gap ». L'archevêque d'Embrun a dit « qu'il ne vous estoit poinct ennemy, et qu'il avoit faict pour vous ce qu'il avoit peu ». Grenoble, 12 sept. 1581 [1] ; — par le cardinal Georges d'Armagnac, archevêque d'Avignon, qui recommande à l'évêque de Gap le prieur de Montjai. Avignon, 19 oct. 1581 [2] ; — par le s^r Ruze (?), qui s'offre de poursuivre les affaires que l'évêque de Gap va entamer au Grand Conseil,

[1]) Petit sceau ovale, plaqué, aux armes de Flotte : *Losangé d'or et de gueules, au chef d'or.*

[2]) Cachet plaqué aux armes du cardinal.

mais « il fault que fermyés ung peu les yeux à la despance, veu la grandeur et importance de lad[e] affaire, joinct qu'en matière de poursuyte au Grand Conseil il ne fault estre trop espargnant ». Il a, de plus, appris que l'évêque veut « envoyer Aymard », son « neveu, pour la poursuyte de ses affaires ». Ce choix est excellent. Grenoble, 10 nov. 1581 ; — par le même, sur le même sujet. « Le présent porteur m'a donné six perdrix de vostre part ». Grenoble, 6 déc. 1581 ; — par « Aymé Colombat ». Il fera parvenir le paquet adressé à M. Domenc, « sans que l'on sçache pour qui, ne de quelle part il vient ». Grenoble, 14 avril 1582 ; — par S[ixte] Constans, doyen du chapitre de Gap. Le consul Davin et autres iront conférer avec l'évêque, au sujet du « différend des dismes » qu'ils ont avec lui et le chapitre. Gap, 6 août 1582 ; — par Clari, secrétaire des consuls de Gap, et de leur part : « Monseigneur, hier, neufviesme du présent, nous avons fait convoquer nostre conseil particulier, en fa maison consulère de vostre ville de Gap ; auquel avons décléré et faict entendre la bonne affection, zelle et parfaicte amitié que vous avez monstré pour et au nom de toute la communaulté, ensemble les bons et amiables offres par lesqueslz désirés sortir des différantz estant entre vous et lad[e] ville ; chose qui a esté grandement agréable à tous ceulx dud. conseil et dont très humblement vous en remertient, ne désirant en cela rien plus que de se conformer et entièrement dispouser de leur part à traicter lesd. affaires par voye amiable, et d'estaindre et mortiffier tous procès et mesmemcnt avec V. S., à qui veulent servir et obéyr à jamays. Mais, d'aultant que le faict dont s'agist touche à l'universel et que ung si petit nombre qui assistoit aud. conseil ne peult légitimement depputer personnaiges pour traiter led. faict au plus brief que fère se pourra, a esté advisé et unanimement conclud de fère convoquer à ces fins ung conseil général ; ce que nous espérons fère, Dieu aydant, dimenche prochain, auquel d'abondant nous réciterons voz bonnes voluntés et les bons offres qu'il vous a pleu nous fère, afin que ung chascun en soit deuement informé. Vous pouvons assurer qu'en ycelluy seront depputés ceulx qu'on cognoistra estre propres pour l'effectuation d'ung tel faict, en leur bailhant la puyssance réquise ; ce qu'estanct faict, vous en advertirons. Cependant vous prions nous tousjour réserver la bonne amitié de laquelle vous plaist nous aymer, et nous vous obéyrons et servirons à jamays », etc. Gap, 10 août 1582 [1]) ; — par le consul de Gap, Hugues Davin. « Nous avons teneu le conseil général, auquel a esté exposé amplement la bonne volunté qu'avés à l'endroict de nous ». Des députés ont été nommés pour terminer à l'amiable le différend des dîmes. Gap, 14 août 1582 (petit sceau plaqué, ovale, peu distinct) ; — par le même. Il demande quelques jours de délai, « d'autant que beaucoup d'affaires s'accumulent en ungne ville inopinément, qui empêchent de pouvoyr toujours tenir promesse à poinct nommé... Car vous sçavés que *bellua multorum capitum* n'est facillo à mener ou conduire ». Gap, 27 sept. 1582 ; — par le même : « Le jour mesme que je receux la vostre dernière, il me fallust aller [à] Ambrun, pour quelques affaires d'importance.... Joinct que Messieurs du chappitre se rendent fort difficilles... On m'a comis avec M. Girardi, M. Chitron, pour nous acheminer à Grenoble, pour prendre les moyens d'effectuation. Cependant le tresaurier faict toute diligence, comme je l'en sollicite instamment ». Gap, 7 oct. 1582 ; — par Bayet (?) : « Despuys mon arrivée en ceste ville, j'ey trouvé le peuple et un chescung de bonne voullanté pour acomplyr le traicté que a esté commancé avec vous, touchant vous dismes. Il ne reste que joyr de Messieurs du chappitre, lesquelz se randent ung peu difficylz. Il y a deux ou troys jours à l'assemblée des commis, que je feulx pryé de m'achamyner devers vous, avec quelques ungs de Messieurs dud. chapitre, afin de continuer ce que a esté acommancé, et sommes après à fère trouver bon à Messieurs dud. chapitre de y voulloyr aller. Je ne sey sy nous en pourrons joyr ; vous aseurant que la vilhe est en fourt bonne voullanté de achever ce qu'est jà acommancé ». Gap, 30 oct. 1582 [1]).

[1]) Petit sceau plaqué, ovale, de 48 millim. aux armes de Gap : *Porte à quatre tours, dont les deux du milieu plus élevées et couvertes; au-dessous porte gothique et le mot GAP, le tout dans un écu déchiqueté.*

[1]) Très petit cachet plaqué en cire rouge, en forme d'écu, portant *un arbre (?) au chef chargé d'un croissant entre deux étoiles.*

G. **998**. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 4 cachets plaqués.

1583. — Correspondance. — Lettres adressées à l'évêque de Gap : par Hugues Davin, consul de Gap, au sujet du différend concernant les dîmes de cette ville. Il n'a pu se mettre en route, « causant la grande quantité des neiges qu'il i a par les chemins ». Les fermiers des dîmes se préoccupent du « dangier des *ovailles* sur les fruicts de la terre,... moyenant quoy se sont veux bien souvent frusté de la bonne prinse et cuillète qu'ilz espéroyent ». Suivent des considérations sur les affaires du temps : « A l'imitation des bons pères anciens, attendés le vray Messias qui annoncera toute vérité, et qui console les affligés et deslivre des limbes ceulx qui aiment la paix et la vérité : *Est enim deus non dissentionis, sed pacis (sed ego videor docere Minervam* »), etc. Gap, 7 janv. 1583 ; — par les sieurs de Gaultier et G. Mathieu : « Nous sommes contraintz de desloger du doyenné, que nous avions

tenu jusques icy pour l'exercice de vostre justice, tant pour les sollicitations que nous en fait M. le doyen, qui désire se retirer dans sa maison, que encores, davantage, parce qu'elle menasse de s'en aller bientost en ruine, les murailles estant fort caduques et partout entr'ouvertes... Nous aurons beaucoup de peine de nous bien loger, mesme de treuver pour les prisons... Le doyen est pressé de sortir de la maison où il est ». Gap, 12 mars 1583 (petit cachet plaqué, ovale, peu distinct) ; — par « Philippes du Bec, évesque de Nantes », qui donne rendez-vous à l'évêque de Gap, pour le mercredi suivant à Grenoble, afin de terminer à l'amiable toutes les difficultés relatives à la pension de Gabriel de Clermont, ancien évêque de Gap, son neveu. Grenoble, 25 avril 1583;— par G. Alliès (?): « Je cy suis retenu pour ascister au s^r du Bonnet, à la formation d'ung procès qu'il forme contre certains de la religion, qui ont convenu de moy pour adjoinct... Le baile de terre d'Eyglise a esté yci pour sçavoir ce que doibt fère avec le nôtre touchant le papier que sçavés ». Gap, 7 juil. 1583 ; — par le s^r de La Grange, au sujet d'une dette de « huict florins par an ». Gap, 7 juil. 1583 (cachet plaqué aux armes des Combousier) ; — par le s^r du Figuet : « Je n'ay encores procédé à l'afayre de M. de Beleveue, à cause que sa partie s'est rendue absente, avec plusieurs autres tant du Chansaur que des environs, craignants la présence du prévost du mareschal, estant ici pour fayre la proucès à certains criminelz ». Il faudra « tenir la main à soliciter Messieurs les consulz à la facture du couvert et muralles de vostre église. Nous avons commancé fayre processiou et prières et oraysons pour apayser l'ire de Dieu, en ce que n'avons de pluye nécessayre ». Gap, 7 juil. 1583 ; — par Jean-Benoît Mutonis. Il ne peut s'occuper des affaires de l'évêque, en « l'absence de M. de La Roque et du procureur d'office. Gap, 7 juil. 1583 (cachet plaqué portant un mouton qui grimpe sur une colline, et une étoile) ; — par le s^r Domenc. Son « cousin, l'advocat Domenc », s'occupe des affaires de l'évêque et de son chapitre. « Despuys que vous, Monseigneur, venés à Grenoble, je tiendray mon cas prest ». Gap, 11 juil. 1583 ; — par les consuls de Gap, L. Lagier, de Belleveue et Davin, au sujet des dimes de Gap : « A l'arrivée de M. Farel en ceste ville,... il nous promist, de vostre part, que vous passeriés oultre « l'affaire du dixme, à la forme qu'avoit esté concludz l'année passée, et, pour ceste année, que V. S. en tirera deux cenz escus ». Le conseil général de la ville a eu « pour agréable la bonne voullanté que V. S. porte à la ville, et au sortir dud. conseil alla bailler à pris-faict les murralles et couvert de nostre église, au prix de six florins et demy pour canne de la muralle, et le couvert pour le prix de 420 escus. Il fault fornir tout l'atrez aux mestres. Nous espérons, moyennant la grâse de Dieu, que ce sera un beau chef-d'œuvre et qui reviendra à l'honneur et gloire de Dieu et à vostre contantement. La ville est rézollue d'aller avant et passer oultre à vostre affère, à la forme que dessus. Quand il vous plairra, nous vous irons voyr, pour ce fère et porterons cent escus pour vous deslivrer, en déduction, et prandrons rézollution et vous donerons assurance du reste. Ce que attandant, prions le Créateur vous donner ce que désirés, désirant vous demeurer perpétuellement vos très humbles et hobéissanz servitheurs ». Gap, 29 juil. 1583 ; — par le s^r Marchand, au sujet de « la mort de Madame la princesse d'Orange » et de la conversation qu'il a eue avec le s^r La Grange relativement aux dîmes de Gap (vers 1583) ; — par Philippes du Bec, évesque de Nantes », au sujet de la pension due à Gabriel de Clermont, ancien évesque de Gap : « Monsieur, estant arrivé en ce lieu, j'ay trouvé que Monsieur de Gap, mon oncle, vostre prédecesseur, estoit fort malcontent de vous, pour le peu de raison que vous luy faictes de sa pension et a esté contrainct en présenter requeste au Conseil du Roy, pour vous y faire appeller ; que je vous conseille de luy en faire raison de vousmesmes et entretenir vostre promesse, son amytié et la mienne : je dictz mon amityé, que je vous ay dédié d'aussi bon cœur que confrère que vous ayez », etc. Nantes, 5 août 1583 ; — par « Guillaume d'Avanson, archevêque d'Ambrun ». Il lui envoie la lettre de « M. Baud... Et d'aultant que je m'en vay à l'autel et de là à la chaire, je ne vouz diray autre chose, sinon que vous usiez librement de celuy qui est vostre humble frère et serviteur ». Embrun, 15 août 1583; — par le même archevesque : « Monsieur, Je fis pourveoir d'un canonicat en vostre église un de voz citoiens, nommé *Huguonis*, qui m'avoit servi quelques temps. Et d'aultant que j'entends qu'il en a laissé tous les fruictz de deux années et qu'ores qu'il doit commencer d'en jouir, on luy faict quelques traverses et empeschemens, j'ai bien voulu vous prier Monsieur, de le faire gracieusement traicter, et le vous recommande de la mesme affection avec laquelle je favoriseray tousjours tout ce qui viendra de vostre part ; car j'espère qu'il se desdiera dignement à ceste sienne charge, Dieu aidant. Naguères, par l'adresse de M. le curé de Sisteron, je vous ay mandé la response de M. Baud, touchant le prieuré de St-Mein. Je seray bien aisé de sçavoir que vous l'aïés receue et que je sois à jamais conservé en vos bonnes grâces ». Embrun, 30 août 1583 ; — par les consuls de Gap, St-Germain, L. Lagier et Hugues Davin, afin d'obtenir l'agrément de l'évêque pour la nomination qu'ils ont faite de Jean Masse et Jean Gay, « praticiens » de Gap, en

qualité de greffiers de la cour ordinaire de Gap, « suivant l'octroy qu'il vous pleust de nous faire dernièrement ». Gap, octobre 1583 ; — par le s[r] Velin, qui demande pour Jean Velin, son fils, « escollier à Tornon », la chapelle fondée « dans l'hospital de ceste ville soubz le tiltre *Beate Marie Virginis* et *Sancta Clara* », dont le dernier titulaire Antoine de Petra, prêtre de Tallard, vient de mourir, et dont il est « juspatron laïcal ». Gap, 3 déc. 1583 (cachet plaqué aux armes de Gap, anépigraphe), etc.

G. 999. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1583-1585. — Correspondance. — Lettres adressées à l'évêque de Gap : à La Baume-lès-Sisteron, par le s[r] de La Roque, au sujet des ses affaires temporelles : « Quant à Messieurs de ceste ville, je croys qu'ilz vous veullent aller veoir ». Gap, 7 juil. 1583 ; — à Gap, par « Guillaume d'Avanson, archevêque d'Ambrun : Monsieur, il y a deux jours que j'ay receu une vostre lettre et beaucoup de contentement d'avoir veu par icelle la bonne volonté que vous avez de satisfère à M. du Monestier, d'autant que je l'en avois asseuré, ainsi qu'il m'en presse fort, et que ce sera pour entretenir la bonne amytié qu'est entre vous deux. J'ay regret que le prixfaict de vostre eiglise n'aie esté baillé, à cause des laigneurs (plaintes) de Messieurs de vostre ville. Je vous puis asseurer, Monsieur, qu'il s'en rebastist quatre-vingtz ou cent en ce dyocèse, dont les povres villageois devroient fère honte aux bourgeois de vostre dicte ville et les esmouvoir au moins à ce devoir. Quant aux nouvelles, j'ay advis que le Roy a remis d'ouyr en septembre prochain Mossieur le commissère ; que Cambray est à l'extrémité, environné des forces du prince de Palme ; que le prince d'Orange a esté créé duc de Brabant et comte d'Olande et Zélande ; que Monseigneur sera pour se retirer bientost en France, et que le jeune roy d'Écosse doit espouser la reyne d'Angleterre, auquel royaume il pourra par ce moïen parvenir, y estant aussi le plus habile à succéder. Voilà, Monsieur, ce que vous aurez, pour ce coup, de vostre humble frère et serviteur G. d'Avanson, a[rchevêque] d'Ambrun ». (De la main de l'archevêque :) « Vous ne sçauriez croire, Monsieur, les dévotions qu'il y a ès environs de Grenoble et au Valentinois ». Embrun, 28 juin 1583 ; — à Grenoble, par les consuls de Gap : « Je croy que vous avez sceu, longtemps y a, comme le seigneur de Crusilieu deschira, environ la Sainct-Martin, les affiches qui avoient esté posées de vostre auctorité ou de vostre justice, aulx portes de la ville, portant deffenses d'entrer le vin estranger, suyvant la liberté de lad[e] ville,... jurée et confirmée par cinq de noz prédécesseurs roys de France... Nous luy avons remonstré que, en ce qui concerne les affaires du Roy et de sa charge, nous offrons luy obéyr et employer personne et biens pour le service de Sa Majesté ; mais, quant aulx affaires de notre pollice et politicque, où il n'a point d'intérest, et de la justice, que cela est entre les mains de M. le juge, des consulz et du conseil de la ville, et non d'aultre, et que nous les supplions de nous maintenir en nostre liberté et de ne se mesler point des affaires de nostre pollice ; et, en cas de reffuz et contravention, que nous en appellons devant la Court. Et de ce, en avons faict faire actes, lesquels nous vous envoyerons au plus tost. Nous avons sceu qu'il escrit à M. de Sainct-Jullien, pour obtenir quelque provision de M. de Maugiron, pour nous empescher de traicteur aulcune chose en nostre maison de ville sans sa présence... Nous vous supplions très humblement de faire signer à M. Rochas, nostre procureur, ung mot de requeste,... et en parler à Mgr d'Haultefort et tascher d'en avoir ung mot de lettre de luy ou aultre, ainsy que vostre seigneurie advisera. Le livre de nostre liberté où cella est escript est à Grenoble, rière led. M. Rochas, et vostre procureur d'office le sçayt par cueur, et aussy l'importance du faict. Nous attendons d'estre à Grenoble dans sept ou huit jours, où nous traicterons de noz affaires et nous communicquerons des documentz, moyennant lesquelz nous serons de bon accord, Dieu aydant... Nous espérons, dans peu de jours, vous satisfère de la pension que vous debvons, et la taille s'exige à ses fins, et ferons que vostre seigneurie sera contente ». Gap, 15 janv. 1584 ; — au s[r] Malani, procureur d'office de l'évêque de Gap, à Grenoble, par le s[r] Marchant, son « compère », qui a écrit à M. de Chaponay, et dont il attend la réponse : « Je vous prie luy faire entendre résolument qu'il se trompe de nous vouloir remettre l'homme (?) en l'estat, car de jour en aultre il entendra novelles ; et puis, nous nous banderons oultre mesure contre luy, puisque nous voyons qu'estans chargé de tant de crimes, led. s[r] Chapponai nous veult le soustenir au grand scandal de toute la ville », etc. Gap, 1585.

G. 1000. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 2 cachets plaqués.

1584-1590. — Correspondance. — Lettres adressées à l'évêque de Gap : par Jacques « de Grilh », seigneur de Chaillol : « Monsur du Chasteuvyeux e mon frère de Malany voulyont faire mestre Tysoun an prysoun pour ce qu'yl vous doyt ; més, nous lui avons fait voyr les quytanseus ». Gap, 9 avril 1584 (cachet plaqué, ovale) ; — par le s[r] de Bellevue, au nom des « citoyens de Gap », au sujet des procès que la ville de Gap avait avec l'évê-

que : « Nous avons depputé M. Velin pour aller reprendre les dernières erres du procès auquel nous sommes défenseurs contre V. S., veu l'indisposition naguières surveneue à M. le consul Davin ». Il a été chargé, « eu esgard à la povreté urgente de voz subjectz », de supplier le prélat de « remettre et laisser les choses en l'estat qu'ilz sont, pour un an ou tel terme qu'il vous plaira ». Gap, 4 avril 1584 ; — par le s^r de Châteauvieux : « Je donnay les voustres à voustre secrétère Mutonis et à voustre mestre d'ostel La Rocque, duquel serés averty de l'estat de vous affères de dessà. J'ay trouvé à mon lougis, à mon arrivée, le cappitaine du Chélar, anseigne de la compagnie de M. de Sainct-Julhien, gouverneur de ceste ville (de Gap), y comandant à présent à l'absence dud. s^r de Sainct-Julhien ; duquel je avois eu assurance et de M. de Crusillieu, n'avoyr aulcung lougis, suyvant la ézantion que Mgr le duc de Mayène me donna l'horsqu'il estoit en ceste ville... D'ailheurs les gentilzhommes de ceste ville en sont absens [exempts] de tout tempz, et ceux de voustre maison quy sont en voustre service. Contre lesquelles raisons... m'ont bailhé led. s^r du Chelar pour louger cheux nous, voire contre sa voulonté... Ce n'est que l'animosité du conseil [contre vous]... Je espère m'en aller à Lazer, mardy prochain, pour l'exécution de l'arrest... Vous pourrez estre averty par M. *Dracquy* des faux propos que le doyen a thenu de V. S. en public, en ung festin où se trouva et M. Marchant, et bonne compagnie... Ne se trouve qui arrante voustre disme de ceste ville, sy ce n'est au trantein, qu'est chose supozée comme vous dira La Rocque... Le chappitre a arranté leur tiers, qu'est chose ynovée, car fault quy le prènent de V. S. suyvant la coustume ancienne et non qu'ilz prènent telle novelleté, laquelle seroyt à V. S. très préjudyciable ». Gap, 16 juil. 1584 ; — par le s^r « de La Rocque », homme d'affaires et valet de chambre de l'évêque, au sujet du différend avec la ville de Gap : « Ne se sçauront guarantir les consulz de Gap de payer le disme à aultre cotte que du douzain ». Ils sont assignés pour le 20 du mois (1584) ; — par le s^r Lieutaud : « Samedy, l'arrest de renvoy contre Mizon feust publié ; y a quatre escus d'espices... Le s^r de Rogiers, vostre commissaire du faict d'Arnaud, vous escrit » (vers 1584) ; — par les chanoines Sixte Constans, Benoît Burgaud, « A. Huilhiet » et Jean Buysson, au sujet des dîmes de Gap : « Ce jourd'huy, 4e du présent, Messieurs les conseulx de ceste ville, adsistés de dix ou douze des notables ont fait assemble[r] vostre chappitre. Et estant assemblés, ils ont remontré comme, en tractant d'appointer le procès que V. S. leur avoyt intanté pour les dismes de ceste ville,... vous leur auriés promis les mettre au trantain, et lesd. conseulx vous demandyent au quarantain,... sans avoir esté arresté. Et touchant les fruytz des grains de la présente année, ilz vous en volloyent donner 250 escus et vous en vollyés avoir 300 escus... Et quant à 800 escus qu'ilz vous avoyent promis, c'estoyt pour deux mille escus que V. S. leur demandoyt por asuppyr les procès des fortz (fours) et septiés de ceste ville. Je vous supplions nous envoyer, et particulièrement, vostre intention de ceste résolution touchant lesd. dismes, et avoyr esgard à la prouvreté de vostre chappittre ». Gap, 5 oct. [1584 environ] ; — par les chanoines S. Constans, Buysson et A. Huilhiet, au sujet des mêmes affaires : « Nous avons veu une lettre qu'à escript M. le receveur Arluc, par laquelle sommes en peu d'espérance de entretenyr les pouvres serviteurs de vostre église, et vous asseure que j'ay peur que vostre église cathédralle ne vienne à moingz que la plus pauvre parroysse de vostre diocèse » (vers 1584) ; — par une personne dont le nom est illisible, qui proteste de son obéissance à l'évêque : « Je suys de voz vasseaulx et en veux estre ». Suit une note, signée : Blanchet, d'après laquelle, « notoirement, l'accès n'est libre aux habitans de la ville de Gap pour venir en la présente cité, pour ce que ceulx de la novelle religion occuppent noitoirement les chemins ». Grenoble, 20 nov. 1585 ; — par Claude Le Blanc, s^r de Camargues, au sujet d'un arrêt qu'il a obtenu « contre M. de Clermont, de la somme de 300 escus ». Gap, 25 avril 1585, — par un chargé d'affaires de l'évêque à « *Folquoquier* », au sujet desd. affaires. 12 mars 1587 ; — par les consuls de Gap, de Bellevue et Davin, au sujet des différends de la ville avec l'évêque : « Nous avons veu par une lettre que V. S. a mandé à Messieurs du chappitre comme, par dessus l'accord, vous demandés trois choses contenues en icelle, et avons communiqué lad^e lettre à nostre maison de ville, au conseil ; là où a esté arresté de vous supplier très humblement ne vous arrester point à ce que dessus, et ne vous montrer moingz libéral et de bonne voullanté envers nous que vous estiés lhors dud. accord ; vous assurant, Monseigneur, que la ville recepvra ce bienfaict de vous de telle part et voullanté qu'elle n'en sera jamais ingrate. Et si n'avoint le moien de vous rendre ce bienfaict, il nous demeurera le cœur et bonne vollanté pour vous fère servis très humble et pour prier Dieu pour vous : ce que vault plus que tout l'or du monde. Nous vous supplions donc, Monseigneur, de nous fère ce bien que de passer oultre à cet accort avec nous, pour ce que vous conserne, et nous vous tiendrons bien la promesse, et que par moien de cet accord nous romprions la teste à ce projet, dont vous en entandés trop mieux l'importance de ceste affère, et que la division nous a faict tant de mal, au passé, que nous

devons couper chemin à toutes choses qui la peuvent entretenir ou esmovoyr. Quant à Messieurs du chapittre, ilz ont si grand peur que l'accord que nous ferons leur porte préjudise à Montalquier, qu'ilz ne veullent entendre. Mais si nous sommes d'acord avec vous, nous les attendrons bien à l'aise. Ilz ont offert de se mettre à la raison pour fère un certain quit, toutes les années, en bled ou en argent. Mais la ville n'en a point faict de compte, par crainte qu'ilz ne se misent point à la raison. Je panse bien que si l'on ouvroit quelque honeste condition, que la ville ne reffuseroit pas. Vous adviserés, Monseigneur, pour le bien de vous subjetz et de tout ce peuple, d'embrasser cet accord, sy c'est de vostre bon plaisir ». Suit cette apostille : « Monsieur le trésorier général se recommande humblement à vous bonnes grases et vous supplie de tout son pouvoir de passer avant cest accord, et vous fera servise et récompanse ». Gap, 21 juil. 1588 ; — par le s[r] Fussimaignes, qui, au départ du s[r] Domenc de Paris pour le Dauphiné, reste chargé des affaires de l'évêque de Gap et de celles du clergé de son diocèse. Paris, 19 janv. [1589] ; — par le s[r] « St-Maximin », qui remercie l'évêque de son bon souvenir et de celui qu'il garde à « Mgr le Grand Prieur », actuellement à Marseille. Aix-en-Provence, 10 sept. 1589 (cachet plaqué).

G. **1001**. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 2 cachets plaqués.

1590-1598. — Correspondance.— Lettres adressées à l'évêque de Gap : par « Anthonnone, feme de Jehan Saumot (?), bayle de L'Escalle » : « Mon mary est preysonnier à *Ventevonni*, et l'i a troys semeines ; et puys, d'aboundant, nostre meysson fut sagagéyee, mécredy dernier pascé ; et le curé, que mond. marin tient yxi pour le service, vousit tenir fort ; enfin les brigans antrarent et l'ount bien batu, à nostre grant regret ; que bien, Monsieur, vostre ségnorie connet que c'est messire Ysnard Armand, curé de Barret-de-Chieubre en Dauphiné, vostre à jamais humble serviteur en vous beysant les mains. Et pour seu, Monsieur Mgr, que mond. marin et auxi vostre humble serviteur, que c'est le bayle de L'Escalle, ci est de vostre bon et loyal plésir de le fère atendre quelques jours, que espère que sera yci, y vous yra fère toute reyson ». L'Escale, 13 janv. 1590 ; — par le « capitène Alisandre », afin d'obtenir la diminution de la quote ou parcelle réclamée au « prieur de Castelar », qui s'élève à 114 l. 2 s. « J'ay auzé charger cestuy que je vous mande de ung panier de pomes, lesquelles vous playra recepvoyr ». Abros, 15 janv. 1590 ; — par G. Mallani, pour demander à l'évêque de faire venir « le receveur,... avec tout ce qu'il a rière luy, sinon les affaires sont en toute confusion ». Gap, 24 janv. 1590 ; — par J. Cartone, au sujet des fermiers de St-Geniès et d'un s[r] Suffron, qui est en prison et dont il attend « l'eslargissement ». Volone, 9 juil. 1591 ; — par le chanoine Buysson : « Ce jourd'huy, après vespres, le commis de M. Lambert, de Vallence, qui passa dernièrement par icy, y est arrivé, qui a apporté la lettre cy-enclose, de la part de Messieurs les commissaires qui sont à Vallence, et de là s'en sont allés en Advignon ». La réponse a été remise « jusques au rettour qu'il fera de l'Embrunois et Briançonnois, où il s'en va pour cinq ou six jours ». Lesd. commissaires iront à Aix. Dans l'intérêt des affaires du diocèse, « il seroyt à propos de les supplier de monter çà ault, car cela feroyt joindre les plus rettifz ». Ils ont déclaré vouloir « veoyr tous les comptes des recepveurs despuys l'an 86 jusques à présent, s'attandant que, s'ilz trouvent par lesd. comptes que les ecclésiastiques n'ayent entièremest payé leurs cottes et décimes durant led. temps, qu'ilz feront payer le relliqua. quelque descharge que vous en puissiez avoir obtenu du Roy, tellement qu'il fault meurement prendre garde à cest affère et ne se rendre si facille tout à coup... Led. commis m'a dit qu'il ne fault pas espérer qu'on puisse affranchir des décimes aulcun, pour quelque cause que ce soyt, et que je payeray pour ceulx qu'on vouldra affranchir ». Gap, 19 nov. 1597 (petit sceau en cire rouge) ; — par le procureur Rochas, au sujet des procès intentés à l'évêque de Gap par « Madeleine Camus, de Paris », par « les Trouchets », et « aultres choses où vous plairra me comander, et qu'il y aye bonnes mémoires signées, que seront bien exéquutées, et argent, tant pour M. vostre advocat que à moy, ce qu'il vous plairra, et que se soit dans vostre missive ». Grenoble, 10 mars 1598, etc.

G. **1002**. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 13 cachets plaqués.

1637-1638. — Correspondance. — Lettres adressées à l'évêque Artus de Lionne : par Henri Guérin : « Nous avons receu un parfaict contentement, ayant sceu le bien qu'il avoit pleu à Sa Majesté procurer au public, vous nommant à l'evesché de Gap, où voz mérites vous ont porté pour le bien de l'Église... Y a eu quelque différend entre Messieurs les esleus de ceste ville et M. Ricol, juge pour la part du chapitre de l'église St-Barnard, et les avocats de ceste d[e] ville, à rayson de la préséance... La préséance a esté adjugée auxd. s[rs] esleus ». Romans, 7 août 1637 ; — par Bertrand, président de l'élection de Gap : « J'ay apprins par M. du Serre, mon beau-frère, à son retour de la Cour, qu'estant à Grenoble, il sceut de

M. le conseiller de La Baulme que vous aviés quelque subjet de plainte contre ceux de nostre corps, parce qu'ils ont fait assigner au Conseil le s[r] Gay, vostre juge, pour estre reiglé sur les préséances qu'il a pleu au Roy nous donner ». Il ne veut qu'obéir à « un arrêt de Sa Majesté ». Gap, 24 août ; — par Servien : « Je ne suis pas marri d'avoir appris par les dernières nouvelles de Rome que l'affère de la computation a esté différée pour quelque temps, puisque cella retardoit encore les expéditions des éveschés. Vous ne serez pas obligé à vous mestre en chemin avant la fin de l'hiver... Je viens d'estre adverti, par l'advocat au Conseil du s[r] Ligny, que les esleus de Gap continuent vivement les poursuittes qu'ils ont commencées pour raison de la préséance. C'est pourquoy il fault promptement fère envoyer pièces.., pour deffendre », etc. Paris, 18 déc. 1637 ; — par Rolland : « J'ay parlé à à M. Bertrand, président des elleus... Il vous auroit supplié ne trouver pas mauvays sy luy et sesd. collègues reffusoyent vostre expédiant (l'arbitrage,) parce que tous les elleus de la province avoyent résoleu de ne rien relascher en ce quy touche les droictz et honneurs de leurs charges, nottamant au poinct de la préséance ». Les défenses du lieutenant particulier « consistent en ce qu'il est juge présidial de plus anciène création que les elleus, que sa charge est plus importante que la leur, soit pour la dignité ou pour l'atribution de jurisdiction ». Gap, 4 jav. 1638 ; — par Servien, sur le même sujet et sur d'autres : « J'ay apris, avec très grande joye, les réparations et satisfactions qui ont esté faictes à Mme de Poliny, dans l'accommodement qui a esté résolu à Grenoble... Le s[r] Icard me dict hyer qu'il m'envoyoit la minutte de la procuration qu'il faudra que M. Le Gay envoye pour fère taxer les despens ». Paris, 19 févr. 1638 ; — par le s[r] de Dorne, juge de Valence : « J'ay appris, par celle dont il a pleu à vostre Grandeur de m'honorer, l'ambition des esleux de Gap et l'entreprinse qu'ils font sur la préséance de vostre juge, et au préjudice et mespris de vostre dignité, prenants leur fundement sur des lettres du Roy et sur quelques préjugés obtenus contre les juges de Viène, Romans et autres subalternes ; en quoy, Mgr, je n'estime pas qu'ils puissent réussir, ni tirer aulcune conséquance à leur advatange, par les raisons qu'il vous a pleu marquer par la vostre : car vostre juge estant immédiat à la Cour, il est en conséquance présidial et doibt jouir des mesmes privilèges,... droits honorifiques et aultres dépandants de sa charge et exercice d'icelle, que les vibalifs et viséneschaux de cette province et les lieutenants généraux des aultres provinces qui ont les mesmes prérogatives, et par cette considération la cause de vostre juge ne peut péricliter... Les esleux auront bien de la peine à se conserver ce qu'ils ont desjà acquis contre les subalternes. Et si ceux de cette ville m'avoient faict appeller pour semblable subjets, je n'appréhenderois, non plus que je fais, diverses assignations qu'ils m'ont faict donner, depuis trois mois, au Conseil, sur le prétexte d'entreprise de leur jurisdition. Mais, pour la prescéance, ils n'ont encor faict semblant de s'en vouloir prandre à moy, sçachant bien que je ne la leur céderois pas, quand mesme ils en auroient obtenu arrest, et que je l'ay disputée avec chaleur contre le s[r] Serralhon, trésorier, qui me voulut troubler en une pocession générale, m'estant maintenu dans ma pocession et des prédécesseurs en la charge de précéder toutes sortes de persones aux assemblées et processions générales, mesmes les consuls et le corps de l'Université. L'arrest qui a esté randu au Conseil n'est pas peu favorable, car il a joinct vostre instance au procès pandant aud. Conseil entre les trésoriers de France et lieutenants généraux, et cepandant ordoné que nous userons, pour les rangs et cérémonies publiques, comme il a esté faict par le passé. Dont vous pouvés juger, Mgr, que j'ay l'advantage, estant maintenu en ma pocession jusques à la décision de la cause générale, dont le jugement sera suspendu pour longues années. Led. arrest a esté suivi par aultre randu par led. Conseil sur requeste présentée par led. de Serralhon, par laquelle il demandoit lad[e] prescéance par provision, ayant esté dit qu'il luy estoit permis de fère informer, par le premier conseiller, sur les prescéances et rangs par luy prétendus par-dessus le juge-mage de Valance, et de l'usage et pocession d'icelle ; ayant aussi esté permis aud. juge d'informer au contrère, si bon luy semble, pour, après, le tout rapporté, estre pourveu ainsy qu'il appartiendroit ; ce qui a faict désister led. Serralhon à ses poursuites, sçachant bien que ma pocession est anciène et plénement vérifiée par une enqueste authentique, où les plus notables et antiens de la ville ont déposé en ma faveur. Ses mesmes deffenses qui sont congnues à nos esleus les ont retenus d'entreprendre contre moi. Ils n'ont encor heu le cœur ni la résolution de prendre le pas sur les advocats. Je vous envoie, Mgr, un extraict en forme des arrest deubement collationnés aux originaux et légalisés. Pour les raisons et deffenses qui ont esté employées au procès avec les actes, sont encor a Paris au pouvoir du s[r] Chapuseau, advocat, des mains duquel ne les ay peu retirer, pour n'estre lesd. arrêts définitifs, ayant esté trop facile à le païer en advance, sans retirer mes pièces ; mais j'espère que, au voïage que M. de Valance doibt faire en Cour, à son retour de Toulouse, qui doibt estre en peu de jours, j'auray ma production. Si cependant je puis faire quelque chose pour vostre

service, je vous prie, Mgr, de me commander absolument et m'adresser celle qu'il vous plaira escrire à mond. seigneur de Valance ». Valence, 2 mars 1638, etc.

G. 1003. (Liasse.) — 13 pièces, papier, dont 1 imprimée ; 15 cachets, plaqués.

1653-1658. — Correspondance. — Lettres adressées à Artus de Lionne, évêque de Gap, par : J.-B. de Croysil, directeur de la « Propagation » de Grenoble, Lambert et Bruyère, membres de lad[e] « compagnie », pour obtenir que le diocèse de Gap contribue aux dépenses qu'ils font « de leurs biens pour secourir les nouveaux convertis à la foy catholique... Dieu, par sa bonté, a regardé ce zèle et a donné tant de succez à nos soins, que nous luy faisons tous les jours quelque nouvelle conqueste, et recevons grand nombre de ceux qui abjurent l'hérésie, tant de ceste province que des circonvoisines, mesme de Genève, de manière que nous sommes nécessitez, à cause des grandes despanses qu'il nous faut faire, de recourir aux ecclésiastiques, et de les interpeller, pour faire subsister une maison qui sert de retraicte à ceux qui sont abandonnez, à cause de leur conversion ; et, à ce que nous puissions les adssister à l'advenir, comme il a esté faict par le passé,... vous ferez jetter quelque somme dans la prochaine imposition des décimes de vostre diocèse, pour estre délivré au dépositaire de la Propagation ». Grenoble, 5 avril 1653 ; — de Manevilette, agent général du Clergé, pour lui envoyer l'ordonnance du Roi « sur le sujet des duelz... La Cour part, sans retardement, lundy prochain, pour aller à Compiègne, où il sera pris résolution sy on s'acheminera du costé de Reims, pour le sacre, ou s'il sera remis à la fin de la campagne [1]). Vous sçavez que Mgr de Soissons doibt sacrer le Roy, que Mgrs d'Amiens et Senlis y auront fonction de diacres et Mgrs de Rouen, de Bourges, d'Agde, de Coutence et de St-Paul, d'assistans, qui ont esté choisis par la Cour pour cet effect ». Paris, 18 mai 1654 ; — le même, pour réclamer la somme de 1.761 l. due depuis le 15 mai 1652, et 3.996 l. « payables en huict termes, pour les frais de la procheine assemblée ». Paris, 4 sept. et 23 oct. 1654 ; — le s[r] Tanc, « receveur au grenier à sel de Grenoble », pour obtenir le payement des sommes susdites. Grenoble, 30 oct. et 20 nov. 1654 ; — led. de Manevilette, au sujet des poursuites dont il a été l'objet : « Après m'estre caché durant trois semaines, pour esviter une persécution extraordinaire que j'ay soufferte, pour deffendre le Clergé de la clause sollidaire, et ne rien relascher de ce que vous avez arresté par vos réglemens et par vos délibérations sur le faict des spoliations causées par la guerre, j'ay eu la satisfaction, avant mon restablissement, de voir finir l'affaire, le plus advantageusement qu'il se pouvait pour le bien de tout le clergé, dont j'ay creu estre de mon devoir de vous donner advis ». Paris, 30 déc. 1654 ; — le même, pour réclamer le reste de ce qui est dû par le diocèse de Gapt,... pour les frais de la subcistance » de l'assemblée « commencée depuis deux jours ». Paris, 26 oct. et 31 déc. 1655 ; — le s[r] de La Palud, « pour raison de la taxe » de son diocèse. Aix-en-Provence, 19 févr. 1656 ; — les agents généraux du Clergé de France, pour réclamer les certificats de la pension donnée « aux ministres convertis ». Paris, 8 oct. 1656 ; — le s[r] de Manevilette, pour réclamer le terme échu d'octobre qui lui est dû. Paris, 4 janv. 1658 ; — le s[r] de Lemps, au sujet des « troubles que ceux de la R. P. R. de Lens » lui donnent, « pour reyson de l'exercice qu'ils prétandent de faire » dans sa terre. Son frère « de Chaumont », qui se rend à Gap, l'informera du tout. Il leur avait fait « inhiber, par arrest du parlement d'Aix, de s'assambler » ; mais ils n'en continuent pas moins à le faire. « Cella seroit de très mauvais example si, dans ceste malheureuse conjoncture d'estat, les ennemis de nostre relligion fesoient des establissemens dans les terres des ecclésiastiques, où il n'y a jamais eu exercice, ni ministre ni temple de leur relligion ». Prière d'en écrire à l'assemblée générale du Clergé, d'autant qu'il est bénéficier de son diocèse. (Sans date. Au dos, 1658.)

[1]) Le roi fut sacré à Reims le 7 juin 1654.

G. 1004. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 16 cachets plaqués.

1649-1665. — Correspondance. — Lettres adressées : à Artus de Lionne, évêque de Gap, par le s[r] J. Paschal, au sujet des impositions relatives aux réparations à faire le long du Drac, par « les trois balliagez ». Par contrat passé avec le Roi, les ecclésiastiques sont exempts des réparations des ponts et chaussées. « J'en advertis ici M. d'Hugues, en passant... Mais ce mauvais temps et les troubles l'ont empesché de rien faire... Le Roi baille six mille livres pour les réparations des ponts et chaussées... L'on ne tardera pas de tenir bientost l'assemblée du Clergé. Là l'on deslibérera emplement sur le tout ». Grenoble, 27 mars 1649 ; — au s[r] Arnaud, prévôt de l'église de Gap, par le s[r] de Lemps : « J'escris à Mgr de Gap sur le subject des troubles que ceux de la R. P. R. de Lens me donnent dans le dessein qu'ils hont de faire ecxercice de leur relligion. Vous sçavez que par les édicts de pacification, il est très expressement deffandu à ceux de ceste relligion de faire aucun ecxercice dans les terres où les ecclésiastiques sont hauts seigneurs. Je les ay faicts

inhiber plusieurs fois de s'assembler pour cest effect, de l'authorité du parlement de Provence. Mais, ausitost, ils recourent à la chambre de l'Édict, qui les mentient, par des décrets escroqués, dans leurd. ecxercice. Cette contestation par-devant desd. cours souveraines nous jette dans un conflit de jurisdiction qui ne peut estre réglé que par le Conseil. A quoy je suis obligé de travailler de toutes mes forces. Le zelle de la gloire de Dieu et le bien de son esglise m'obligent à cella. Et parce que, de mon chef seul, je ne puis pas remédier ung monstre de cette nature, je demande la grâce à Mgr de Gap et à Messieurs les depputés de son diocèse, de me donner leur adsistance et de prendre la peine d'en escripre à Messieurs de l'assemblée générale, afin qu'ils me donnent le secours qu'il m'est nécessaire par ung arrest du Conseil, conformément aux mémoires que j'ay remis entre les mains de M. l'abbé de Claine, ung de nos depputés, qui ont promesse de les appuyer par ces offices. Mais je ne puis l'entreprandre sens une particulière protection de Mgr et les adssistances de Mrs les sindics et depputés de son diocèse, n'aïant pas les reins acès fors pour combattre tant d'ennemis qui veulent destruire les privillèges et les libertés de l'esglise gallicanne. L'année passée, le ministre de Rosans y vint acompagnié de 25 ou 30 fusiliés, pour y prêcher et faire la cêne ; ce que, de mémoire d'homme, cella n'avoit esté faict. Et parce que ceste levée de boucliers chocque l'authorité du Roy et les arrests du Conseil qui deffandent aux ministres d'aller prescher ors du lieu de leur establissement, j'ay insséré cella dans mes mémoires pour faire voir qu'ils veulent establir leur ecxercice par les armes à la meins, et par des voies deffect qui n'hont esté praticquées que durant les guerres civilles, et non pas dans une plaine paix. Je vous conjure, Monsieur, dans cette occasion, d'employer toute vostre éloquance pour faire en sorte que Mgr prène la peine d'escripre et que Messieurs me donnent leur adssistance ». Sisteron, 1er oct. 1651 (peut-être 1658) ; — à l'évêque de Gap, par G[eorges d'Aubusson de la Feuillade], archevêque d'Embrun, au sujet des affaires du diocèse de Gap : « J'ay eu une grande conférence sur ce subject avec M. vostre prévost et celuy de nostre esglise, qui est en réputation, avec justice, d'estre le plus habile homme de France en ces matières. C'est pourquoy, Mgr, je l'ay prié de donner ses instructions sur vostre difficulté des décimes, auxquelles je me remets ». Embrun, 23 déc. 1651 (double cachet anépigraphe, aux armes de l'archevêque d'Embrun) ; — le sr d'Hugues, à propos d'un différend avec le chapitre de Sisteron, au sujet du prieuré de St-Étienne de Ribiers. Ce prieuré « a esté uni à la mense capitulaire de Sisteron en 1432... Il n'est pas taxé dans votre rolle de 1516 et, d'ailleurs, il n'est pas obmis, parce qu'il est taxé à Sisteron ». Embrun, 23 déc. 1651 ; — par de Chervas, prieur de Ribiers, au sujet du dit différend avec le chapitre de Sisteron, Sisteron, 5 janv. 1652 ; — par les chanoines de Sisteron Castagni, Coste, de Chervas, Lantois, Prince, Saurin, etc., au sujet de « l'instance pandante au bureau des décimes de Lion » contre le clergé du diocèse de Gap. Sisteron, 5 janv. et 31 mai 1652 ; — au sr Arnaud, docteur en théologie, prévôt de Gap, par le chanoine de Sisteron Arnaud, au sujet de la même affaire. « J'achepterois la paix au prix mesme de mon sang, surtout pour des affaires de ceste nature ». Sisteron, 5 juin ; — à l'évêque de Gap, par led. chanoine Arnaud, qui annonce que le sr Lachier, député du clergé diocésain de Sisteron, est de retour, « ulcéré » du projet de terminer le différend à l'amiable, 26 juin ; — au même, par le chapitre de Sisteron, l'archidiacre de leur église Lachier a fait taxer les dépens à 850 et tant de livres ; mais le chapitre se soumet à la décision de l'évêque, 28 juin ; — au même par le chanoine Arnaud. Led. Lachier leur demande 1.334 l. 5 s. pour les frais par lui faits à Lyon. Ils ne sont pas décidés à se « lesser supercher », 28 juin ; — au même par le même. Il est « *bien* marry que M. Lachier n'aye presté l'oreille aux offres de M. Ricou et de M. Grata », 3 juil. ; — au même par les chanoines de Sisteron, pour lui demander de désigner un fondé de pouvoirs, afin de régler le différend qui les divise, 31 août 1652. — Lettres : au sr des Prés, « marchand de Lyon, à La Rochelle », par un inconnu, pour lui remettre la somme de 100 l. ;— au sr Rivet qui, « s'en retournant en Xaintonge, n'a voulleu se charger d'argent, crainte de mauvaises rencontres en chemin ». Paris, 4 mars 1651. Cette somme fut payée le 30 mai suivant ; — au « sr Limosin, juré, rue St-André-des-Arts, à Paris, par Olivier, au sujet d'une somme de 2.000 l. et d'un envoi de vin, « à 6 blanqz le pot... Et encore vune fois, ne laisez d'un pas Mgr de Plessy, ny M. le compte de La Feuilhade »... « M. d'Onneville a demeuré en ce lieu cinq où six jours pour venir prandre d'argent... Les eaux sont télement fréquantes qu'il y a huict jours que l'on n'oze sortir des maisons ». Il demande des nouvelles de ce « quy ce passe des Messageries royalles, et de l'affère de M. de St-Ange ». *Le Callao*, 29 nov. 1665, etc.

G. 1005. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 cachet plaqué.

1665-1685. — Correspondance. — Lettres : au chanoine de Beauvois, à Gap, par Bérard, curé de Vercoirans, pour lui envoyer « les statutz et règles de la confrérie des Agonisantz soubs la protection de St-Joseph ». Vercoirans. 18 mai 1665 (avec la minute d'une lettre à « l'abbé de

Lens », au sujet de « contraintes contre les communautés de Rossieu et Verclause, pour la despance de la visite », et le modèle d'un certificat, d'après lequel « l'antiène et louable coustume du diocèse dud. Gap... est que, dans le Dauphiné, les communautés payent la despance des seigneurs évesques et ceux qui les accompagnent faisant leurs visites, et en Provance, les seigneurs décimans », 14 juin 1665) ; — à l'évêque de Gap, par le s[r] Paris, procureur à Grenoble, au sujet de diverses affaires contre : Gaillard, archidiacre, « pour le droict d'annatte que son archidiaconat vous doibt » ; les s[rs] Amayon et Maurel, etc. Grenoble, 10 août 1668 ; — au même, par « le comte de Sault ». « J'ai donné ordre qu'on envoyast à Oudenarde les commissions que le Roy a acordé au s[r] de La Battisse, pour commander la compagnie qu'avoit feu M[r] de Champfleury. Je vous prie de faire recepvoir La Pique, comme s'il estoit présent, et aussy de recepvoir M[rs] de Saint-Genez, d'Ayguebelle et de Fontenay dans les charges que le Roy leurs a donné dans mon régiment ». Paris, 15 août 1669 ; — à M. de Salerne, par « le duc de Lesdiguières ». Il a appris, le 25 juillet, « l'action commise par le s[r] Robert, lieutenant dans mon régiment, en la personne de M. de Blosset, capitaine. Puisque vous en avés informé la Cour, il faut attendre ce qu'elle en ordonnera. Pour moy j'aurois esté à la mort du lieutenant ». Paris, 6 août 1677 ; — par Victor-Augustin de Méliand, évêque de Gap, au s[r] Mathieu, procureur au parlement d'Aix, pour le prier d'engager le s[r] Chais ou Chaix, greffier, à rendre les papiers de l'évêché de Gap, relatifs au droit de péage de Lettret, qu'il détenait depuis plus de 13 ans : « Il parait inutil et injuste de retenir les tiltres justificatifs d'iceluy (évêché) rière le greffe de lad[e] commission (des Trois États) qui a fini, où ils ne sont pas en seureté, n'estant ny dans les archives publicqs, ny mesme entre les mains de personne légitime ; puis, la commission dud. Chaix, greffier, a cessé depuis longtemps. Et si lesd. tiltres, qui ne concernent pas seulement le droit de péage de Lestret, mais plusieurs aultres importants dud. evesché, venoient à se perdre, par enlèvement ou aultrement, la perte en seroit irréparable, et le seigneur évesque, de Gap, ny moy, ni mes successeurs n'aurions aucun recours... Selon le droit canonique et ordonnances royaux, il est nécessaire que lesd. tiltres soient inscriz dans l'inventaire qui a esté fait des aultres tiltres de l'évesché, lors de la vacance du siège épiscopal, et qu'ils soient remis dans les archives, sauf aux sieurs procureurs des Trois Estats d'en prendre des extraits à leurs dépends, s'ils en veulent et prétendent tirer quelques advantages » Gap, 29 août 1681 ; — à l'abbé Hervé (nommé évêque de Gap), par le Père de La Chaise : « Monsieur, j'aprens avec bien de la joye la continuation de vos travaux dans le diocèze de Saintes, avec des bénédictions pareilles à celles que Dieu vous a données dans celuy de Poitiers. Vous avez cet avantage, dans ces travaux de charité, qu'ils ne sont pas seulement agréables au Roy du ciel, mais encore qu'ils font un singulier plaisir à Sa Majesté, qui témoigne, tous les jours, non seulement à Messeigneurs les évesques, mais encore à Messieurs les gouverneurs et intendants, et à tous les autres officiers des provinces, qu'ils ne peuvent rien faire qui luy soit plus agréable que d'employer leur authorité et toute leur adresse pour la conversion de ses sujets. C'est, Monsieur, ce que vous devez faire savoir aux officiers des villes où vous travaillerez, afin qu'ils se joignent à vous pour secondor les sainctes intentions de Sa Majesté, qui considerera toujours très particulièrement ceux qui contribueront de tout leur pouvoir à la conversion des hérétiques, comme vous savez qu'il en a usé à l'égard du Poitou, ayant voulu savoir les noms des officiers, mesmes des plus petittes villes qui s'y sont employez. C'est pourquoy, je vous suplie, Monsieur, de m'envoyer les noms et les qualitez de ceux qui vous aideront dans les employs de vostre mission, afin que j'en rende compte à Sa Majesté et que je profite de toutes les ocasions que je pourai avoir de leur rendre service. Je vous suplie de croire que, pour ce qui vous regarde en particulier, on ne peut estimer vostre zèle et vostre mérite p[l]us que je l'estime, ny estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur ». Paris, 2 mars 1683 ; — à un inconnu par le Fr. Antoine Coster, pour le détourner de demander son « *exeat* de l'ordre ». Il lui annonce son départ pour Marseille. Grenoble, 13 déc. 1683 ; — à l'évêque nommé de Gap, par Chaber (ou Chabert), au sujet du retard apporté à l'expédition de ses bulles : « Je crois que vous jugés aisément que la mauvaise humeur de Rome en est la cause. On y vit tousjours sur le mesme pied, et l'on ne relasche rien de part et d'autre. L'on n'expédie rien par consistoire et les deffenses subsiste[nt] tousjours. La longueur de la vacance des esglises ne détermine point le Pape à accorder des bulles. L'on a eu beau à faire sonner, ou pour mieux dire à insinuer doucement ce que pouvoit une assemblée du clergé dans une semblable conjoncture. Je ne vois pas que cela ait esté capable d'esbranler le St-Père, ny les officiers. Il fault remettre toutes ces choses entre les mains de la Providence et espérer qu'après qu'elle vient de donner à la France la paix avec Gennes, elle la donnera aussi avec Rome. Vous trouverez ci-joint, Mgr, une lettre de Mgr le Nonce, en réponse à celle que je luy rendis de vostre part... [Il] s'informa si vostre dessein estoit de demander des bulles ; qu'il estoit seur

que le Pape ne vous les refuseroit pas... Je luy respondis que vostre dessein n'estoit point d'en demander que quand les difficultés seroient applanies, que les deffenses faictes par M. l'Ambassadeur seroient levées et que la liberté d'en demander seroit entièrement rétablie; que Son Excellence pouvoit bien se persuader que vous estiés trop soumis aux ordres de Sa Majesté pour y contrevenir et que vous ne luy demandiés sa protection que sur ce qu'on avoit publié dans le monde que les choses estoient dans une disposition prochaine à l'accomodement. Il insista encore que, si vous en vouliez demander, qu'il vous y serviroit ; si vostre zèle vouloit se signaler auprès du St-Père, c'en seroit une belle occasion. Mais je me trompe fort si on voit, Mgr, des prélats plus soumis au Pape que leur Roy. J'apprends avec plaisir les grands progrès que vous faites dans vostre diocèse. Un exemple aussi esclatant que le vostre peut beaucoup. Il faut seulement vous prier de vous modérer et de donner des bornes à un zèle qui ne peut que destruire son sujet, quand il est aussy violent. M. de L'Encluse m'a mis entre les mains vos lettres d'économat, pour les faire sceller, ce que je feray par le premier sceau. Il m'a aussy parlé du dessein que vous aviés de vous desfaire de vos bénéfices et de les permuter contre un seul. Ce n'est pas une chose bien facile que de trouver 9 à 10 mil livres de rente en un seul bénéfice simple. Obligés-moi de me mander quel est vostre dessein... On m'a escrit de Rome que Gap estoit un pays d'obédience et qu'encor bien qu'il fust du ressort du Dauphiné, cependant il[s] estoient en possession à Rome de le faire payer comme un pays d'obédience. Cela est fascheux pour une taxe aussi forte. Je songeray aux expédiens qu'on poura prendre et à voir si une déclaration de M. vostre métropolitain, comme vous estes *in patria reducta*, ne vous pouroit point tirer de la règle générale. Vous devez, Mgr, estre persuadé que je feray toujours de mon mieux quand il s'agira de vous rendre service ». Paris, 20 févr. 1685.

G. 1006. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1683-1685. — Correspondance. — Lettres adressées à Charles-Bénigne Hervé, évêque nommé de Gap, par: Ange Ranucci, archevêque de Fano : « J'ay été bien aize d'avoir appris tout ce qu'il vous a plu m'écrire avec vostre dernière lettre, touchant le zèle que vous avez pour le service de la religion catholique et de cette église et vostre respect envers le St-Siège. Je ne sçaurois pas jamais vous en louer assez dignement, ny vous remercier, comme je dois, de la confiance que vous m'avez témoigné. Je vous assure que, non seulement je feray connoistre à Sa Sainteté, toujours, vostre grande probité et vostre mérit[e,] mais je le répandray aussi par toute la cour de Rome, et je ne lai[sse]rray passer aucune occasion de vous donner toutes les marques possibles de ma reconnaissance pour la bonté que vous avez pour moy ». Paris, 18 janv. 1683 ; — l'archevêque d'Aix : « Le Roy, faisant justice à vostre mérite, a fait un très grand bien à l'évesché de Gap, en vous y nommant. Cet évesché avoit besoin d'un prélat aussy zellé et aussy esclairé que vous, et ceste métropole se doibt congratuler elle-mesme de l'acquisition qu'elle vient de faire en vostre personne. J'en ay, Monsieur, en mon particulier beaucoup de joye, et ma joye seroit encore bien plus grande si j'avois occasion de vous témoigner combien je suis, Monsieur, vostre très affectionné serviteur ». Perricard (Loire), 10 juil. 1684 ; — le marquis de Tallard : « J'ay apris avec beaucoup de joye, Monsieur, le choix que le Roy avoit fait de vous pour remplir un des éveschés du Dauphiné » (1684) ; — St-Cosmes : « M. le marquis d'Arseliers, qui est mon oncle, m'ayant apris, Monsieur, que vous estiés à Gap, et qu'il avoit eu le bien de vous y voir, je me fais un sensible plaisir de vous tesmoigner ma joye. Il est malaisé, Monsieur, de vous refuser ses sentimens, lorsque l'on a eu le bonheur de vous connaistre ». Nimes, 6 nov. 1684 ; — l'intendant Lebret : « M. d'Aliès... a chargé le receveur de Gap d'avancer aux nouveaux convertis et sur vos ordres jusques à la somme de 200 l., et lorsqu'elle sera consommée, vous prendrés, s'il vous plaist, la peine de m'envoyer l'estat de ceux auxquels elle aura esté distribuée, et je vous le renvoiray par l'ordinaire suivant, avec mon ordonnance au bas. Je me sers de cette occasion pour vous envoyer l'arrest du Conseil cy-joint, par lequel vous verrés que la contestation qui estoit entre M. d'Arzilliers et le procureur du Roy de Gap se trouve tout d'un coup terminé. Je ne doute pas que vous ne veilliés avec vostre zèle ordinaire à l'exécution de cet arrest, et que vous n'ayés la bonté de n'informer de ce qui se passera en cas que quelqu'un de ceux qui ont des exercices de fief, dans vostre diocèze, y voulût contrevenir ». Grenoble, 7 nov. 1684. — Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon : « Le s[r] Gervasy, juge des terres de M. le maréchal de Villeroy, proche de Gap, ayant esté cy-devant pourvu, à ma recomandation, de la judicature dud. lieu, j'ay cru, Mgr, que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous suppliea, très humblement, comme je le fais, de le vouloir préférer à un autre dans cet emploi ». Neuville, 18 nov. 1684 ; — le s[r] de La Boulie : il a remis à M. d'Aliès les lettres qu'on lui a envoyées. Grenoble, 25 nov. — M. de La Feuillade : « Le Roy ayant esté informé que, dans les lieux où Sa Majesté envoye des missionnaires, pour instruire ses subjectz de la R. P. R., les mi-

nistres et anciens de leurs consistoires détournent soubz main les particuliers de venir aux instructions, qu'ils citent mesme à leurs assemblées, et font correction à ceux qu'ils sçavent y avoir assisté, et Sa Majesté voulant que ses subjects qui désirent de se faire instruire soyent libres de le faire, sans en estre empeschez, directement ny indirectement, elle m'ordonne de vous mander que son intention est que vous me fassiez sçavoir les lieux où ceux de la R. P. R. auront assisté aux sermons des places publiques, et ceux où ils n'y auront point esté assidus, parce qu'elle veut connoistre quels sont les consistoires qui s'oposent aux intentions charitables qu'elle a pour ses subjects, affin de les distinguer, en temps et lieu, de ceux qui s'y seront conformez. C'est pourquoy je vous prie de m'en informer exactement, affin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté ». Versailles, 25 nov. 1684. — Le même : « J'ay rendu compte au Roy de la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, Monsieur, et Sa Majesté a veu comme vous avez esté assez heureux de faire une conversion le mesme jour de vostre arrivé dans vostre évesché, et l'aplication particulière que vous donnez à un si pieux dessein ; dans lequel Sa Majesté estant bien aise de vous donner tout le secours dont vous pouvez avoir besoing, elle a trouvé bon que je vous écrivisse la lettre que vous me demandez. Je souhaitte qu'elle produise tout le succèz que vous en espérez pour la gloire de Dieu et vostre satisfaction ». Versailles, 25 nov. 1684 ; — Noailles : « J'ay reçu, Monsieur, avec beaucoup de satisfaction votre lettre du 21e du passé, non seulement par les marques que vous me donnés de la continuation de votre amitié à l'ocasion de ma maladie, mais encore par l'envie que j'avois d'aprendre de vos nouvelles, dont j'étois en peine. La description que vous me foites du lieu de votre résidence me fait plus de peur qu'à vous. Vous sçaviés bien dans quel pays vous alliés, et je m'assure que vous vous faites un plaisir de tout ce que vous avés à souffrir pour le bien de la Religion et pour le service du Roy. Il commence à se faire des conversions considérables à St-Hipolite, qui nous en font espérer de plus grandes. Ce sont les fruits de vos travaux. Les huguenots ont démoly eux-mêmes 8 ou 10 temples dans les Sévènes. En travaillant pour votre église, n'oubliés pas, dans vos prières, les peuples de Languedoc qui sont dans l'erreur ; et soiés bien persuadé qu'en quelque lieu que vous soiés, j'auray toujours pour vous un souvenir plein d'estime et d'amitié ». Versailles, 8 déc. 1684 ; — le P. de La Chaize : « Il falloit un homme comme vous pour fondre par l'ardeur de vostre zèle les neiges de vos montagnes. L'Évangile trouve ou se fait partout un chemin. Dans ces premiers commencemens vous ferez ce que vous pourez ; du moins vous sémerez pour recueillir dans le temps une moisson abondante. Nos pères se louent infiniment de toutes vos bontez. Je prie Dieu qu'ils puissent seconder le zèle que vous avez pour la conversion entière de vostre diocèze. Je ferai, pour moy, toujours, tout ce que je pourai, dans mon petit ministère, pour contribuer à vostre satisfaction et pour vous bien témoigner qu'on ne peut estre avec plus de respect et de zèle que je suis », etc. Paris, 12 déc. 1684 ; — Nicolas de Valavoire, évêque de Riez, au sujet de « l'attachemant inviolable » qu'il a pour l'évêque de Gap. « M. l'abbé de Melve vous dira touts les sentimens de mon cœur » (1684), etc.

G. 1007. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1684-1685. — Correspondance. — Lettres à l'évêque de Gap, par : A. Ranucci, archevêque de Fano : « Il ne me sçauroit arriver rien de plus agréable que ces occasions de m'employer en vostre service, m'estant trop bien connu vostre mérit[e], et le zèle que vous avez pour le bien de l'Église et des âmes. C'est pourquoy je ne laisseray pas de le témoigner à M. Liberati, sous-dataire de Sa Sainteté, et de le prier aussi qu'il vous soit favorable en ce que vous désirez touchant l'expédition de vos bulles, quant il en sera le temps et que vous les demanderez, de quoy vous me ferez adverty, s'il vous plaist ». Paris, 15 déc. 1684 ; — Victor-Augustin de Méliand, évêque de Gap, nommé à l'évêché d'Alet : « Prenant congé de vostre Grandeur à Gap et vous remerciant de toutes vos bontés et honnestetés, et particulièrement de ce que vous ne vouluste pas souffrir qu'on mît en ligne de compte la dépanse que j'avois faite chès vous, je me proposois de m'en revancher.., croiant effectivement, pour lors, le pouvoir faire. Mais les grandes et continuelles dépanses qu'il m'a falu faire depuis mon départ de Paris, dont vous connoissés une partie, ayant tousjours eu l'argent à la main, et celles que j'ay encore à faire à Gap et aillieurs, m'obligent de recourir à votre honnetteté et bonté pour vous prier de me la continuer et confirmer, et agréer que je l'accepte avec tout le respect que je vous doibs, et hamitié que je vous ay jurée, come un secours qui m'est nécessaire, et un plaisir que vostre Grandeur me faict le plus à propos qu'il se puisse pour moy ». Montluçon, 29 déc. 1684 ; — le P. de La Chaize : « J'ay rendu compte au Roy de tout ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'espère que vous aurez bientost satisfaction. Sa Majesté a ordonné un arrest pareil à celuy qui a esté rendu pour tout le Languedoc, portant ordre que tous les consuls des communautez estant le conseil politique des villes ne soit composé que de catholiques. Il seroit

bon de faire cependant suspendre les élections dans tous les endroits où elles se font en ce temps-cy. M. l'Intendant vous y pourroit rendre service, et je croy que M. de Croissy luy en écrira par le prochain ordinaire. Le Roy a accordé à M. Marie la confirmation de sa pension. Il seroit bon qu'il demandast à Mgr d'Aleth une procuration pour la faire créer en cour de Rome, à quoy je ne croy pas qu'il ait grande dificulté, ny qu'il faille de nouveaux consentemens, puisque ce prélat n'a point encore demandé ses bulles en cour de Rome. Je croy, Mgr, que vous avez receu le soulagement que le Roy vous a envoyé pour vos missions ; du moins suis-je témoin qu'il en a donné l'ordre il y assez longtemps. Je ferai dans l'ocasion ce que je pourray pour M. Jalon ». Paris, 4 janv. 1685 ; — l'intendant Le Bret : « J'ay receu ordre de la Cour, Monsieur, d'empescher qu'on n'élize dans les communautés de cette province ceux de la R. P. R. pour estre consuls ; ce qui m'a obligé de signer l'ordonnance que vous trouverés cy-jointe ; et si vous aviés avis qu'il y en eust d'autre que dans l'estendue de vostre diocèze, en me faisant l'honneur de me le faire sçavoir, je casseray les nominations qui auront esté faites de leur personne, et feray desfences aux habitans d'en eslire d'autres que de la religion catholique. Je vous envoye aussy un imprimé de la déclaration du Roy du mois de sept. 1684, que vous m'avés demandé ». Grenoble, 14 janv. 1685 ; — le s^r « Siffredi Mornas » : « J'ay receu l'ordre que vostre Grandeur m'a donné de prendre la date sur la cure de l'église de Gap, vacante par le décès de M. Jean Brette, et s'est en faveur de Messire George Charles, prestre, docteur en théologie de la faculté de Paris ». Avignon, 22 janv. ; — le cardinal de Bouillon. Accusé de réception (sceau plaqué). Versailles, 23 janv. ; — le duc de Noailles : « Nous travaillons toujours à diminuer le nombre des temples et des huguenots de Languedoc. Il s'y fait des conversions considérables, et par le nombre et par la qualité. Il me paroît par votre lettre que vous me croyés en ce pays-là. J'eus dans le mois de septembre une fort grande maladie, qui me tint deux mois avec la fièvre ou en langueur, et comme je ne me trouvay pas en état d'aller tenir les États au temps qu'ils étoient convoqués, et que je n'aurois pu les faire différer sans perdre sur mon quartier, le Roy trouva bon que je n'y allasse point. Je serois ravi que vous eussiés une occasion de venir faire un tour icy. Ce seroit une grande joye pour moy de vous embrasser ». Versailles, 29 janv. 1685 ; — le s^r de Michel : « Le droit de visite ne se prend en argent, mais en vivres. Cella est deffendu par les constitutions d'Innocent 4 et Grégoire 10,... dans le 6e livre des Décrétalles de Boniface 8, auxquelles le concile de Trente s'est conformé, en laissant toutesfois à ceux qui sont visités le choix de payer en vivres ou en argent,... et encor ils n'y sont obligés que pendant 24 heures. Le patron contre lequel y a décret de prise de corps, n'est pas privé de son droit de patronnage... Si c'est un patron laïque, il a quatre mois pour présenter, sans que le Pape, le vice-légat ny cardinaux y puissent déroger. Et si c'est un patron ecclésiastique, il a six mois, sans que l'Ordinaire y puisse déroger, n'y ayant en ce cas que le Pape ou le vice-légat ». Grenoble, 6 févr. ; — l'évêque de Luçon[1]) : « J'ai pris toutte la part que je devois au bonheur de l'église de Gap d'estre tombée entre les mains d'un si bon pasteur et si capable d'en remplir tous les devoirs. Je ne doutte pas que vous n'y employiés tout vostre zèle et les talens que Dieu vous a donnés pour la conversion des brebis égarées de vostre diocèze, dont je croy que le nombre est grand. Mais il faut espérer que Dieu donnera sa bénédiction aux instructions que vous leur ferés, et qu'il leur fera la grâce, en suivant la voix et l'exemple de leur pasteur, de rentrer dans le sein de la véritable église. Je n'ay pas la présomption, Mgr, de vous donner des instructions sur une matière que vous sçavés mieux que moy ». Luçon, 15 févr. ; — Victor-Augustin de Méliand, ancien évêque de Gap, évêque d'Alet, au sujet des dettes qu'il avait contractées à Gap, et des prétentions du s^r Marie en Cour de Rome. Montluçon, 19 févr. ; — le s^r d'Arzeliers[2]), au sujet des « consistoires des religionaires », et pour obtenir justice sur la plainte faite contre le curé d'Eyguians. Laragne, 7 mars ; — l'administrateur des économats, au sujet des bénéfices du diocèse de Gap : « Vous n'avez pas besoin, Monsieur, pour passer les bauls avec les fermiers de vostre évesché, d'une nouvelle procuration de moy... Les charges dépendantes des seigneurs, soit laïques, soit ecclésiastiques, ne se doivent point vendre... Quant on les vend par malheur à un sujet peu capable, on ne sçauroit plus le destituer sans le rembourser, la bonne foy naturelle ne permettant pas qu'on retire la marchandise et qu'on en garde le prix ». Versailles, 16 avril 1685 ; — C. Rozet, avocat du Roi au Buis, au sujet des temples protestants de Montbrun, St-Euphémie, Rosans, Le Buis, Nyons, Noveizan et Vinsobres. A Montbrun, au lieu du véritable temple, on a démoli un ancien hôpital. L'église de Rosans « est pitoyable. On ne peut y entendre la sainte messe, quand il pleut, et il n'y en a aucune dans la province qui exige une plus prompte réparation que celle-là... A ma poursuite, le ministre de ce lieu est interdit pour avoir eu un enfant de sa servante. Les autres quatre temples qui restent aux Baronnies

[1]) Henri de Barillon, nommé en 1671, mort à Paris, le 6 mai 1699.
[2]) Gaspar de Perrinet.

sont : Le Buys, Nions, Novésan et Vinsobres. Ils sont de l'éveschê de Vaison, qui est vaccant[1]), et Mrs les évesques qui sont du Comtat n'ont pris aucun soin jusques à présant de foire vuider les partages qui sont intervenus du temps de Mestre de Champigni et de Montclar. Cette indolance a esté cause que le ministre de Vinsobres ayant été condamné à mort, et ne nous restant que Le Buys, Nions et Novésan, nous avons attaqué les ministres par la procédure qui, grâces à Dieu, a si bien réussi, qu'ils sont actuellement prisoniers au Buys, celuy de Rosan, nommé Charles, originaire de Gap, debvant estre traduit et amené icy demain, où je l'attend, de l'ordre de la Cour. Les deux autres qui sont les nommés Bernard et La Colombière, gens célèbres parmy eux, y viendront aussy, apprès leur procès jugé. Cependant, comme il est bon et favorable de les attaquer de partout, j'ose prendre la liberté de sçavoir de votre Grandeur si elle ne pouroit pas nous fournir quelque âme charitable qui nous fit vuider ces partages à Paris. L'on nous asseure que lorsque led. seigneur de Champigni se neia, que les papiers périrent à mesme temps ». Grenoble, 11 juil. 1685 ; — Vidal, prieur de Laragne : « Comme il n'y a aucun commerce d'icy à Gap, je me sers de la voye de Ventavon, pour assurer vostre Grandeur que... il y a un nommé Pierre Chion, huguenot, anfant de ce lieu, cardeur de laine de sa profession, aagé d'environ 30 ans, bonnes mœurs, non marié, qui a vendu tous ses meubles... On dit qu'il s'en alloit à la Carroline. Cependant ce jeune homme a demeuré icy jusques à la veille de la Magdalaine, qui s'en alla à une foire tout proche Séderon, un lieu dit Villefranche, qui est un fief appartenant au seigneur marquis de Montbrun. Du depuis, il n'est plus paru icy. Je crois qu'il sera parti pour Holande. Il y a, de plus, une femme appellée Magdelaine Chion, aagée d'environ 50 ans, femme au nommé Pierre Godemar, à présant catholique, et commissaire de la marine à Tolon, qui fait le même mesnage qûe le susnommé Chion, son parent. L'histoire pòrte qu'il va à Genève. Elle est avec deux filles qu'elle a : l'une aagée d'environ 34 années et l'autre, de 25... Il est domage que ces trois personnes se perdent en s'escartant de leur pays... Je ne sçay si elles ne s'abandonneront point à des passions fortes qu'elles ont d'aller trouver deux garçons et frères qu'elles ont en Holande depuis quelques années... Ce Pierrot Chion est d'une famille d'où est sorti des ministres, et même une assés bonne quantité. Ce sont les parans de M. d'Arzeliers, par une sœur de M. du Bressac, grand père dud. seigneur, qui fut mariée à un nommé Chion, qui estoit grand père de tous les Chions qui sont à Laragne... Pour... des perdris, il n'i en a pas dans ces cartiers, d'autant mieux que, si les seigneurs sçavait qu'un paysan eût prix une perdris, ilz le perdroient ». Laragne, 3 août 1685 ; — Le même : « M. d'Arzeliers partit hier au soir, vendredi, avec Mme sa femme et M. d'Alons, pour aller à Ventavon... Despuis qu'il fût parti, il est entré des gens inconnus dans ce lieu. Tout aujourd'hui samedi, on a veu des grandes conférances entre ces étrangers et ceux de la Religion, jusques-là qu'on m'est venu advertir qu'on devoit nous bruller ce soir. J'ay creu, Mgr, de mon devoir d'advertir incessemment V. G. de ces choses, afin qu'elle ayt la bonté de réprimer l'insolence de ces endurcis, qui ne craindront jamais ni ne changeront de sentimens qu'à la veue d'une compagnie des gens de guerre. Ils le disent aussi publiquement. Le peuple catholique s'est cepandant mis sur ses gardes, ce soir, de peur de ne tomber sous la fureur des désespérés. Nous attendons donc, Mgr, de vostre bonté un secours, tel qu'il nous est nécessaire pour nous mettre en repos ». Laragne, 29 sept. 1685, etc.

[1]) Par la mort de Louis-Alphonse Suarez (13 mars 1685).

G. 1008. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1685-1686. — Correspondance. — Lettres adressées à l'évêque de Gap, par : le père de La Chaize : « Je ne puis vous dire avec quelle joye et quelle satisfaction le Roy a receu le compte que je luy ay rendu des belles et importantes nouvelles que vous m'avez fait la grâce de me mander par les deux dernières létres dont vous m'avez honoré. Dieu soit à jamais loué de ce qu'aprez avoir donné à vostre diocèze un pasteur de vostre vertu et de vostre mérite, il réunit si heureusement tout vostre troupeau dans une mesme bergerie, et de ce qu'il donne, d'abord, de si abondantes bénédictions à vos travaux apostoliques ». Fontainebleau, 12 oct. 1685 ; — Rainaudi, prieur de Ribiers : « J'ay apprins par un homme qui vient seulement hier d'Aix que MM. du chappitre de St-Sauveur ont députè quatre chanoines pour aller complimanter, en Languedoc, Mgr leur archevêque nommé[1]) ; ce qui pourroit avoir donné occasion au bruit de son arrivée... Mgr de Sisteron [2]) qui estoit à Aix s'en est revenu à Lurs, dans son château, depuis hier ou avant hier ». Sisteron, 17 déc. 1685 ; — le sr de Michel : « Pour changer les maistres d'écoles déjà establis ou pour en establir aux lieux où il

[1]) Charles Le Goux de La Berchère, évêque de Lavaur (1677), nommé archevêque d'Aix, le 13 nov. 1685 ; transféré à Albi, le 19 janv. 1687, et à Narbonne, le 15 août 1703, mort le 2 juin 1719.

[2]) Louis de Thomassin, nommé le 3 févr. 1680, mort à Lurs, le 16 juil. 1718.

n'y en a point, vous devez faire une ordonnance, à la requête de vostre promoteur, portant que les consuls de la parroisse vous présenteront dans huitaine un maistre d'escole capable de l'instruction de la jeunesse, lequel lesd. consuls seront tenus de payer par imposition sur tous les contribuables de la parroisse jusqu'à la somme de etc., conformément aux arrêts du Conseil, et, à faute par eux de faire lad[e] nomination dans le temps de huitaine, et icelluy passé, vous establirez, dans lad[e] parroisse, un maistre d'escole qui sera payé par lesd. consuls de la somme de... Et en cas de reffus, ils y seront contraints par toutes voyes. A l'effect de quoy, vostre promoteur se pourvoira au Parlement, pour obtenir l'exécution de vostre contrainte. Vous pouvés mettre la somme qu'il vous plairra pour le maistre d'escole, pourveu qu'elle n'excéde pas 100 ou 120 l. par an. Vous pouvés causer (motiver) vostre ordonnance sur les conversions des hérétiques et sur la nécessité de l'établissement desd. maistres d'escoles, et pour le temps que vous jugerés nécessaire. Le Roy vous a donné cette authorité et a deffendu aux parlements, par les arrêts du Conseil d'Estat, de troubler les maistres d'escoles que vous aurés establis... Lorsque le Roy a laissé à vostre conscience l'establissement des secondaires ou vicaires amovibles, il n'a point parlé du nombre des communians, ny de la difficulté, distance des hameaux. Sa Majesté s'en est remise à vostre jugement... Je vous envoye un imprimé... de la déclaration des portions congrues ». Grenoble, 15 mars 1686 ; — l'évêque d'Orange : « Je feray avec plaisir ce que vous souhaittez de moy, pour la personne que vous me recommandez... Mais, comme je n'ay pas grand crédit en Hollande et que ces Messieurs [du Bureau du pays] ne sont pas encore en estat de me témoigner la recognoissance qu'ils me doivent de les avoir faits catholiques, je n'ose pas vous répondre de mon crédit ». Orange, 30 juin 1686 ; — Dom Henry, prieur de Durbon, pour lui envoyer ses « titres de St-Julien... A l'égard de nostre maison de Gap, puisqu'elle vous est commode, j'espère de vos bontés qu'elles seront autant advantageuses pour Durbon, que pour les R. P. du Séminaire ». Durbon, 5 juil. ; — l'évêque de Digne [1]) : « J'estois déjà adverty de la part que vous prenez à l'honneur de l'épiscopat que je voudrais soutenir comme vous, et des fortes sollicitations que vous avez eu la bonté de faire à Aix au sujet de l'affaire de Thoard, et j'estois tellement remply de vostre amitié que j'estois résolu de vous en aller remercier à Gap, si on ne m'eût assuré que vous n'y étiez pas... Quant au prieur de St-Julien, ce nom est celuy de sa famille et son prieuré se nomme Barras... M. Morant, intendant, et dans la pensée que le Roy, par la lettre de M. de Croissy, n'a eu d'autre dessein que celuy de nous ordonner d'exéquuter la rigueur des conseils et ordonnances, pour déposséder les curez indignes, et que Sa Majesté n'a donné aucun noveau droit... J'ay 5 ou 6 curez dans la dernière ignorance, qui n'ont pu me répondre sur les dispositions requises à la confession et choses semblables ; mais, comme ils n'ont point de nouveaux convertis en leur parroisse, je n'ose plus rien entreprendre, crainte de nuire à mes confrères. Avouez, je vous prie, Mgr, que le parlement de Provence est terrible. Obligez-moi de me mander comment vous agissez à l'égard des curez ignorants et indignes, qui n'ont point de nouveaux convertis en leur parroisse, et avec le dernier secret ; si vous donnes du Monseigneur à M[r] de Croissy, car je me persuade que toute l'affaire de Thoart ne me vient que pour n'avoir donné que du Monsieur à ce ministre, qui ne m'a point fait response... J'ay, Mgr, une nouvelle convertie de mon diocèse,... qui voudroit bien s'engager en religion... Elle est très pauvre et a besoing de ce qu'elle va solliciter à Gap ». Digne, 26 nov. 1686 ; — l'intendant Bouchu : « Je n'ay pu répondre plus tost aux deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire, les 8 et 11 de ce mois, en ayant esté empêché par un voyage que j'ay esté obligé de faire à Valence et, ensuite, par une indisposition dont j'ay esté incommodé 8 ou 10 jours. Je vous envoye l'estat des églises de vostre diocèze, ausquelles l'intention du Roy est que l'on fasse travailler, suivant les devis de ce qu'il y a à faire dans chacun de ces endroits, qui ont esté pris par les ingénieurs du Roy qui sont en cette province. Et à l'esgard des sommes que l'on y destiné, on ne peut les régler qu'après l'adjudication des ouvrages contenus dans lesd. devis, que je feray incessament après, toutesfois que toutes les formalités requises en pareils cas auront esté gardées. Et il ne pourroit estre que très agréable au Roy que vous donnassiés vos soins à faire qu'il se présentâ des entrepreneurs, à des conditions raisonnables. Quant aux maistres d'école, je ne vois nulle difficulté, aux lieux où l'on est en usage, de tout temps, d'en entretenir et de leur donner une certaine somme pour leur subsistance, de les continuer sur le mesme pied. Mais, à l'esgard des autres lieux où la plupart des habitans estoient de la R. P. R. et où, par conséquent, il est difficile de sçavoir ce qu'ils donnoient, parce qu'ils appréhendent qu'on n'en establisse d'anciens catholiques, c'est de ces lieux-là que je vous supplie de vouloir m'envoyer un estat, ensemble des gages que vous estimeriés à propos de donner à chacun. Je vous remercie de la lettre que vous m'avés envoyé, escrite par M. Le Bret le 13 janv. 1686, touchant l'élection des consuls. Mais, avant de me déterminer à en

1) François Le Tellier, nommé le 8 oct. 1677, mort à Paris, en 1708.

escrire une pareille, je suis bien aise d'en conférer avec M. le comte de Tessé, que je dois joindre à Romans le 23e du mois de janvier. J'ay appris avec joye que l'avis qui m'avoit esté donné par le sr Gily, au sujet du consul de St-Laurent-en-Beaumont, ne s'est pas trouvé véritable. Il y a longtemps que je suis persuadé que souvent, en fait de religion, le zèle porte au-delà de ce qu'il faudroit ». Grenoble, 20 déc. 1686 ; — le ministre de Croissy : « J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez écrit au sujet du bastiment de vostre palais épiscopal. Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle ne se souvient pas de vous avoir fait sçavoir qu'elle eust fait aucune destination des biens des fugitifs pour contribuer à ce qui vous manque pour l'achever. Mais, pour vous parler sincérement, je n'ay pas trouvé Sa Majesté fort disposée à vous donner le surplus des vingt mille livres que vous me marquez, qui vous est nécessaire pour la perfection de cet ouvrage. Si, cependant, vous continuez à demander à Sa Majesté ce secours, comme c'est une affaire de finances, vous vous adresserez, s'il vous plaist, à M. le Controlleur général ». Versailles, 22 déc. 1686 ; — Victor-Augustin [de Méliand], « évêque de Gap, nommé évêque d'Alet » : « J'anvoie au sr de Cannadrent l'arrest que nous avons obtenu, sur vostre requeste et la mienne, et sur celle de Messieurs du chapitre de Gap, par lequel je puis et doibs mettre ès mains du chapitre la somme destinée pour l'église, nonobstant celuy de novembre, dont je luy envoie aussi l'original. Il est inutil[e] de prier un prélat aussy zellé que vous à ce que cette somme soit bien emploiée, et à faire en sorte que l'on prenne le dessein de voulter le cœur de l'église, ainsy que M. l'abbé de Melve a proposé, ne pouvant, quand à moy, donner mon consentement à aucune aultre proposition contraire. Je ne doulte point, vous voiant à la teste de ce chapitre, que Dieu n'y verse ses bénédictions ; et je vous somme par advance, Mgr, pour, après que vous aurés touché la 3e année du don du Roy, obtenir de Sa Majesté la continuation de cette grâce en faveur de nostre ditte église de Gap, pour une quainzaine d'années, car j'en feray les pas de tout mon cœur, et vous y suivray et y accompagneray avec joye » (vers 1686).

G. 1009. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1684-1686. — Lettres à l'évêque de Gap : par le sr Reinaudi, prieur de Ribiers, official de Provence, sur diverses affaires : « MM. les curés de Ribiers et de Clamensane, mes cousins, s'en vont rendre leurs respects à V. G. et l'informer de l'estat de leurs parroisses ». Il y a, « dans l'archipresbitérat, un hameau de la paroisse de St-Genis, dont le chappitre de N.-D. de Don d'Avignon sont prieurs, où, attendu l'éloignement de la parroisse, les ruisseaux et le pays scabreux, les habitants ont fait establir comme une seconde parroisse depuis fort longtemps », mais où il n'y a que 25 écus pour l'entretien du curé. La dame de Lambert, nommée à l'abbaye de Ste-Claire de Sisteron, veut obliger « le prêtre que j'avois commis pour le service de la chapelle de St-Marcellin, dans l'archipresbitérat », à lui remettre les clefs et ornements de cette chapelle, tandis qu'elle n'a aucun titre « pour establir ny présenter le prêtre de St-Marcellin, non plus que cellui de l'église de Sourribes, dépendant de la mesme abbaye, ce prêtre ayant toujours esté establi par le seigneur évesque de Gap ou ses officiers *pleno jure*... Pour les conférances l'authorité de V. G. les restablira, ou par quelque lettre qu'elle pourroit m'adresser pour cela, affin de reigler les lieux des assemblées, puisqu'on n'a désisté de les tenir que parce qu'on avoit joinct des parroisses ou trop éloignées les unes des autres ou séparées par des ruisseaux difficiles à passer, en temps de pluye ou dans le dégel des neiges, ou enfin par des montagnes : à quoy on pourroit remédier par votre ordre, Mgr, sur l'advis des gens du pays ». En allant à Aix, « pour voir S. E. », veuillez « venir chez moi ». Je viens « d'apprendre que M. de Valbelle, comte de Ribiers, doit vous aller voir » et vous parler « au détriment de la paroisse », etc. Sisteron, 21 oct. 1684 ; — par le prieur de Volone, lui annonçant que tous les prêtres de son archiprêtré se soumettent à son ordonnance et l'ont souscricte volontiers, particulièrement M. Escoffier, son secondaire, M. Nadal, âgé de 75 ans, qui a régi longtemps une cure dans le diocèse de Lyon, etc. « Volone », 7 févr. 1686. Suit l'acte de soumission à l'ordonnance rendue, le 29 janvier précédent, par Charles-Bénigne Hervé, « nommé évêque et comte de Gap », portant « commandement à tous les curés ammovibles et à tous les secondaires de se rendre » à Gap, près de lui, avant le 1er mars, pour être examinés sur leurs vie, mœurs et capacité. Ont souscrit : Henri Bremond, curé de Salignac ; Alexandre Deiglun, secondaire dud. lieu ; Marc Heiryès, curé de Sourribes ; Benoît Dalmas, curé de St-Symphorien ; Antoine Briançon, curé de La Forest ; Jean Corriol, curé de Beaudument ; Claude Sauvan, curé de Mézien ; Joseph Moynier, secondaire de Naus ; Joseph Escoffier, secondaire de Volone ; Marc Nadal, idem ; Claude Heiryès, curé substitué de Vilhosc ; Laurent Bremond, secondaire de L'Escale ; Antoine Fabre, secondaire de Mirabeau ; Salvator Magalon, secondaire de Malijay ; Pierre Reynaud, chapelain dans la paroisse de Mirabeau ; Jean Mégy, idem ; André Materon, secondaire de St-Geniès ; Claude Richaud, secon-

daire d'Authon ; Jacques Aubert, curé de La Pérusse, « et nous Gaffarel, prieur de Volone, archiprestre », 7 et 8 févr. 1686. — Acte de soumission semblable, souscrit par les curés et secondaires de l'archiprêtré de Valernes : Ferriol, secondaire dud. Valernes ; Amieilh, secondaire de Sigoyer-Malpoil ; Joseph Paret, sacristain de Thèze ; J.-L. Augier, secondaire de Claret ; Motte, commis curé du Caire ; Reboul, curé amovible de la paroisse de Châteaufort, et Jean, curé de Valernes, 4-6 févr. — Lettre par le même. Il remercie l'évêque d'avoir dispensé tous les prêtres de sa circonscription de se rendre à Gap, et le prie de lui envoyer « leurs lettres de continuation » de pouvoirs. « Je les crois tous gens de bien, d'édification, irréprochables... Je n'ay pas ouy dire d'eux quoy que soit de mauvais,... la pluspart ont du mérite, du sçavoir, et sont de bons subjets. Il y en peut avoir quelqu'un qui ne soit pas si fort, mais je les porteray à estudier et à travailler de tout leur mieux, affin que vous ayés lieu d'être satisfaict d'eux, à votre visite ». Volone, 11 févr. 1686.

G. **1010**. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 1 cachet plaqué.

1685-1690. — Correspondance. — Lettre de l'évêque Hervé au s[r] Ayasse, curé de Saléon, pour savoir si le cimetière des protestants est séparé de celui des catholiques. Gap, 14 mars 1685. « Le cymetière de la paroisse de Saléon est commun avec celuy des religionnaires dud. lieu, en sorte que les catholiques sont enterrés pêle et mesle avec les huguenots », 26 mars. — Demande par Honoré Arnaud, curé de Ventavon, pour permuter sa cure avec celle de Romette. Ventavon, 17 juil. 1685. — Lettres à l'évêque de Gap, par : Allivons, sacristain et chanoine en la prévôté de Chardavon, « touchant l'établissement de l'official forain de la manche de Provance », dont le siège est à La Baume-lès-Sisteron : « On m'a assuré que, par tous les anciens documens qui parlent de l'officialité, il est justifié qu'il est *in sede Balmæ* et que, comme les seigneurs évêques ne peuvent pas transférer leur siège épiscopal de leur authorité, de même ne peuvent pas transférer celuy de l'officialité ; et les raisons qu'on m'a données de l'establissement à La Baume, son que, dans cest ancien establissement, on a eu égard à la commodité du lieu, veu que, bien souvent, en certaines formalités de justice, on a besoin de cinq ou six juges, et qu'on les trouve plus commodément dans une ville qu'au village... Dans les enciens documens de la communauté de Sisteron, on sy trouve que Messieurs les chanoines de la cathédrale et ceux de La Baume passèrent six charges de blé pour chascun, exemptes de toute imposition de *rève* sur la farine, et Messieurs les prévôts de La Baume et de Sisteron en passèrent douze chascun, et M. l'official de Mgr de Gap, autant. Velà, Mgr, tout ce que j'en ay peu apprendre ». La Baume, 24 janv. 1686 ; — M. Rizoul, au sujet de l'établissement d'un vicaire à St-Julien-en-Bochaine, avec obligation aux chartreux de de Durbon, comme décimateurs, de lui payer 150 l. par an : « Messieurs vos juges font réflexion que les chartreux sont puissants, qu'ils s'atachent fortement aux procès et que, si V. G. les faict presser, peut estre donneront de la peyne et s'oposeront fortement lorsque V. G. voudra boucher la rue joignant son palais épiscopal... A la procession du St-Sacrement de jeudi dernier, tout se passa fort doucement... M. le commandant [M. de Valgaudemar] porta le dai, où M. Brutinel ne se trouva pas, parce que V. G. ne lui l'avoit pas précisément ordonné... M. de Poligni est fort pressé de la goûte, qui l'a saisi partout, à ce que m'a dict M. Gérard, ce qui faict qu'il est encor à Poligni... J'ay faict nettoier l'escuirie et grenier à foin de M. de Camargues ». Gap, 15 juin 1686 ; — Jouvent, curé du Bersac : « Nostre communauté n'estant composée que de 24 maisons et quelques forains, quoique pauvre, elle a fait ses efforts, depuis longtemps, d'avoir un maistre d'escole, du moins une partie de l'année ; et, à cest effect, elle a donné tantost 18 et jusques à 24 l. et les particuliers faisant le surplus. Leur ayant faict lecture de la susd[e] lettre de Monseigneur, ils ont offert de vouloir continuer jusques à 18 l. annuellement. Mais, comme il n'y a rien de fixe, cela faict de peine. Il seroit à propos que la communauté donnât du moins 30 l. fixes et qu'on peust la contraindre à cela, et qu'on y receust esgalement les pauvres sans rien payer. Nous avons arresté le mesme que l'année précédente, nommé Pierre Girard, lequel je crois que vous aurés veu suffisament instruit pour les enfants ». Le Bersac, 7 oct. 1686 ; — le s[r] Payan, pour remercier d'avoir été nommé « procureur d'office de Tallard ». Tallard, 15 avril 1687 ; — le s[r] Charles, au sujet d'un projet de mariage « d'un nommé Clausonne, frère de M. Le Guay, chanoine de l'église de Gap... Nous nous sommes mis en devoir, il y a un jour ou deux, d'envoyer M. le Prévost avec ses archers à St-Laurent-du-Cros pour prendre un certain *quidam* qui fait beaucoup de mal en ce pays, mais l'on m'a dit qu'il falloit consacrer quelque demie-pistoles pour animer un peu ces archers, quoyqu'ils m'ont pourtant apportés d'autres raisons pour ne pas entreprendre encor ce voyage. Ils m'ont dit que les consuls leur avoient parlé depuis peu, et qu'ils s'estoient engagés à les venir advertir quand l'occasion se présenteroit de le prendre sûrement ». Gap, 18 août 1687. (La lettre est adressée à « Mgr de Gap, de présent à Cherance ») ; — Peytieu, prêtre de Notre-Dame du Laus:

« Je ne sçay comme votre Grandeur nous ose confier ses ouailles, et que vous ayez ces sentiments que de pauvres prêtres soyent capables de leur donner de bons avis et remonstrances. Après celles que V. G. a eu la charité de faire à M. Astier, il n'en falloit pas des autres. Néanmoins, pour obéyr aux ordres de V. G., dont la piété et la doctrine et les mérites nous servent de guide et d'appuy, et que nous honorons avec un très profond respect, nous avons arêté M. Astier pour une retraite de dix jours, sous votre bon plaisir, pour le disposer à une bonne confession et pour éprouver si les promesses qu'il dit avoir fait à V. G. auront des suittes heureuses ». N.- D. du Laus, 25 nov. 1687 [1]) ; — le s[r] Charles, au sujet d'une somme due par le chapitre : « Croyés-vous qu'il y ait tant de mal à demander d'estre payé ? » (août 1687) ; — le s[r] Brutinel, au sujet de l'envoi de jeunes charmes, pour planter à Charance : « Il en va 50 à chasque toise, à ce que me dit le vendeur... Le libraire qui a imprimé vos conférances est payé despuis sâmedy... Touchant ce qui s'est passé entre Son Éminence et M. l'Intendant[2]), j'ay apris d'un prestre, qui me dit avoir veu la pièce, qu'on a fait un espèce de verbal ou de manifeste qui a esté communiqué à peu de personnes et qu'on croid avoir esté envoyé en Cour, par lequel M. le Cardinal se plaint que M. l'Intendant s'estoit appliqué despuis longtemps à surprendre de ses lettres, pour descouvrir quelque intelligence contraire aux volontez de la Cour, qu'on le soubçonnoit d'avoir avec M. de Vaison, et, qu'à ces fins, M. l'intendant s'estant, durant plusieurs jours, promené vers la porte de France, à pied, enveloppé dans son manteau, un soir entre autres, il rencontra un prestre, auquel ayant demandé d'où il venoit et ayant sceu qu'il venoit de Vaison, il le fit conduire dans sa maison, où s'estant fait monstrer les lettres qu'il portoit, et, parmy elles, s'en estant trouvé une escripte à M. Maignon par l'aumosnier de M. de Vaison, on l'ouvrit ; et ayant veu qu'on recommandoit aud. s[r] Maignon un procez que led. aumosnier avoit en ce parlement, on creut que c'estoit le mot de gué et que cella suffiroit pour prouver la susd[e] intelligence. On en fit faire des copies et on envoya l'original en Cour. Cependant le prestre qui en avoit esté le porteur et qui avoit esté détenu, durant une quinzaine de jours, dans la maison de M. l'intendant, ayant trouvé l'occasion d'en sortir, il s'en alla au séminaire d'où ayant fait advertir led. s[r] Maignon et le prier de luy venir parler aud. séminaire, et celluy-ci n'estant venu assez promptement, led. porteur le feust trouver au Palais, où luy ayant descouvert tout ce que dessus, et led. s[r] Maignon l'ayant rapporté à M. le Cardinal, on dit qu'il eut ordre d'aller trouver M. l'intendant et luy demander lad[e] lettre et le subjet qu'il avoit eu de l'intercepter. A quoy on dit que M. l'intendant eut de peine à trouver de bonne response. On ajoute, Mgr, que le Roy ayant esté adverti de ce procédé, en feut indigné et donna ordre à M. de Croissy de témoigner à Son Éminence le déplaisir qu'il en avoit eu, qu'il fit aussi escripre à M. l'intendant de veoir Son Éminence et de luy faire des excuses ; que, sur cest ordre, il feut au Palais, qu'il feut enfermé tout seul avec M. le Cardinal dans une chambre, où la conversation, quoyqu'entre eux seulz, ne feut pas beaucoup plus secrette, M. le Cardinal parlant aussi haut qu'il a acoutumé de faire en chaire, et que, peu de jours aprèz, M. le Cardinal rendist sa visite à M. l'intendant, qui feut fort courte. Voilà tout ce que j'ai oui dire de cette affaire ». Grenoble, 31 mars 1688 ; — la sœur Louise Gruel-Villebois, au sujet du remplacement du « prêtre de St-Marcellin », par les Cordeliers de Sisteron. Sisteron, 26 juil. 1688 ; — le s[r] Brutinel, procureur des pauvres de l'hôpital de Gap, pour porter l'évêque à obtenir l'union aud. hôpital « des biens du consistoire et de ceux destinés pour l'entretien du ministre de cette ville, que les déclarations du Roy de 1683 et 1684 luy ont attribué.., Sa Majesté n'a pas révocqué ces déclarations ; au contraire, les a confirmé par son édict du mois de décembre dernier... Nous avons preuvé que l'hospital est créancier de sommes très considérables dud. consistoire, par le divertissement et employ des legs et deniers des pauvres à d'autres choses, quy excèdent de beaucoup la valeur des biens restans dud. consistoire. Nous en prouverions encore davantage, sy nous sçavions ou trouver pour nous payer. Ces raisons, la pauvretté de cet hospital, la quantité de pauvres malades de la ville qu'il y a à secourir, et la surcharge des soldats mallades et autres, à vous connues, secondées de vos salutaires avis, luy procureront la confirmation de la jouissance desd. biens, et l'application de ceux des consistoires d'Ancelle et de St-Bonnet, qui sont à deux petittes lieues d'icy, hors de commerce, sans hospital ny employ utille. Et vous pourrez mesme faire appliquer tous ceux des consistoires et des ministres du baillage, puisque tous les pauvres d'icelluy viennent se réfugier en cette ville et y chercher du soulagement ». Gap, 13 mars 1690 ; — le s[r] Capponi, secrétaire de l'évêché, en envoyant ses comptes à commancer du départ de l'évêque jusqu'au 14 août 1690 : recettes, 2.305 l. ; dépenses, 2.104 l. 12 s. Gap, 14 août 1690 ; — le même ; il est « sur le point de passer le prix-fait de la réparation du clocher. « Je dispose les choses pour faire signifier à Messieurs du chapitre et à Messieurs

[1]) Empreinte d'un cachet en creux représentant le Christ en croix entre un homme et une femme agenouillés et les mains jointes.

[2]) Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble (1671-1707), et l'intendant Bouchu (1686-1705).

les consuls l'acte que vous souhaitez, avec les devis desd. réparations, auxquels j'ay fait travailler dans les formes hier et aujourd'huy... Ils témoignent une grande froideur pour cette contribution. M. Juvenis [1]), agissant pour les intérêts de la ville, en qualité de consul, a dit qu'il n'étoit pas nécessaire de se rassembler pour cela ». Le devis porte « la réparation à 400 l. (M. Beauvois dit 450), sans qu'il soit nullement parlé des cloches... M. de La Boulie vous fait tenir 1.800 l. que j'ay remises à Mme son épouse, dans lesquelles sont comprises les 200 l. que j'ay receu de M. le comte de Ventavon... Maistre André, votre cuisinier, se dispose à partir pour Paris, après le 12 du présent mois, suivant votre ordre... M. Risoul, qui dit être incommodé (ce qui ne paroît pourtant pas dans ses fonctions ordinaires de table), veut, par-dessus son ordinaire, une livre de viande pour prendre un bouillon et déjeuner tous les matins. Comme cela grossira la taille de la viande, faites-moy sçavoir votre intention... Les religieuses vous prient d'avoir la charité de leur accorder votre protection touchant les amortissements. Il est certain que si elles sont obligées de payer la taxe qui leur est demandée, elles ne sçauroient éviter d'abandonner le tout et de sortir du monastère. Elles sont dans de grandes alarmes, ne sçachant où trouver de l'argent, ne pouvant estre payées des communautés sur lesquelles elles ont des sommes considérables et qui les tireroient d'affaires, s'il étoit permis d'imposer. Je vous asseure, Mgr, qu'elles sont à plaindre, d'autant mieux qu'elles sont toutes d'une grande vertu... M. Combassive, entrant dans ce moment dans ma chambre, me prie de vous escrire, au nom de Messieurs les procureurs de la ville, pour que vous ayez la bonté de leur accorder votre protection et d'employer votre crédit pour eux, pour la modération d'une taxe qu'on a fait sur eux... Ils prendront la liberté de vous écrire dans deux ou trois jours ». Gap, 3 sept 1690, etc.

G. 1011. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 2 cachets plaqués.

1686-1691. — Correspondance. — Lettres adressées de l'évêque de Gap, par : « Victor Méliand, évêque d'Alet », au sujet d'un ecclésiastique du diocèse de Gap, non désigné, reçu dans le diocèse d'Alet, où il y a un « extrême besoin » de prêtres. « J'espère que M. Allivons, sacristain, supérieur et mon grand vicaire à Chardavon, satisfera facilement à ce que vostre Grandeur désire... Je vous prie, Mgr, d'agréer que cet ecclésiastique et moy faisions pénitence en ce diocèze d'Alet, persuadé que je conserveray tousjours pour le vostre de Gap le zèle que je doibs avoir pour luy et pour vous ». Alet, 28 déc. 1686 ; — « Bourgeois du Chastenet, avocat au Grand Conseil », pour se plaindre d'avoir été remplacé par l'évêque de Gap, sans être entendu, dans l'office de juge « de la prévosté » [de St-Vaury], par un s[r] Mosnier, notaire et cabaretier. « J'ai mesme esté pourvu de l'office de président de Chénerailles... Je me suis exposé dans des occasions assés périlleuses pour vostre service. Je me suis veu attaqué, le pistolet à la main, par un des enfants du Buron ». Led. Mosnier « est parent à presque toutes les familles de la ville,... ce qui donne lieu au séneschal de Limoges d'y évoquer toutes les affaires ». Guéret, 19 janv. 1687. (Cette lettre est adressée à « M. l'abbé Hervé, nommé par Sa Majesté à l'évêché de Gap, chés M. Hervé, conseiller en parlement, dans la Cour du Palais, à Paris ») ; — le prince de Bourbon : « Je vous suis bien obligé de ce que vous me témoignez sur le malheur qui m'est arrivé et de la part que vous prenez à mon affliction. Je vous prie de vous assurer que je m'intéresseray toujours beaucoup aux choses qui vous regarderont. La considération que vous sçavez que j'ay pour M. Hervé et l'estime que j'ay pour vous vous en doivent répondre ». Paris, 8 fév. 1687 (cachet aux armes de France sur l'enveloppe) ; — Le Peletier : « J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, le 11[e] du mois passé, au sujet du restablissement de vostre palais épiscopal. Quand on en parlera au Roy, je n'oublieray rien de ce qui dépendra de moy pour contribuer à votre satisfaction ». Versailles, 3 avril (cachet armorié) ; — le prévôt d'Embrun [1]) : « La maladie de M. l'abbé de Melve [2]) m'a jetté dans une tristesse que je ne suis plus cognoissable. J'ay esté à Gap pour le visiter. Je l'ai trouvé, malheureusement pour moi, dans un estat funeste. Il a remis, par une démission pure et simple, son doyéné entre les mains du chapitre, qui en ont disposé en faveur de mon neveu [3]), fils de M. de St-Jannet, conseiller au parlement de Provence, mon frère. Permettez-moi, Mgr, de vous demander fort humblement vostre protection pour luy, et de vous supplier de la luy acorder. Je me rends sa caution auprès de vous, qu'il vous sera un serviteur dévoué ». Embrun, 12 avril (1687) ; — l'abbé de La Pérusse, qui demande à succéder, dans le chapitre de Gap, à feu l'abbé de Melve, son oncle. Paris, 28 avril ; — le prévôt d'Embrun : « Je viens d'apprendre vostre arrivée à Gap, en bonne santé. J'atendois ce retour avec impa-

[1]) Raymond Juvenis, chroniqueur gapençais (v. 1620, † 7 janv. 1705). Cf. *Bull. soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1886, p. 155-7 ; Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, I, 1890, p. x-xi.

[1]) Étienne Roux d'Arbaud de La Pérusse, nommé prévôt d'Embrun le 14 mai 1665, mort en 1694.

[2]) Louis du Serre de Melve, doyen de Gap, mort le 13 avril 1687.

[3]) Joseph Roux d'Arbaud de La Pérusse, mort le 15 oct. 1694 (G. 933).

tience, pour vous remercier très humblement de la létre obligente qu'il vous a pleu d'acorder à la famille pour le R. P. de La Chaise, en faveur de mon neveu. C'est un panégirique pour nostre famille, qui vous est entièrement et respectueusement dévouée... Continués, s'il vous plet, Mgr, d'honnorer ce neveu de vostre protection. Mgr d'Ambrun vous en tesmoignera, à la première veuee, que le subjet a quelque mérite et qu'il n'est pas tout à fait indigne de vos bonnes grâces ». Embrun, 22 mai (1687);— l'intendant Bouchu (copie) : « Le Roy ayant aprouvé l'établissement des maitres et maitresses d'écoles que vous avez trouvé à propos d'établir pour l'instruction des enfans des nouveaux convertis, dans les lieux de votre diocèse contenus en l'estat cy-joint, et fait le fond pour le paiement de leurs gages, sur le pied porté par led. estat ; vous pouvez, quand il vous plaira, pourvoir à l'établissement desd. maitres et maitresses d'école ; lesquels, en envoïant, de trois mois en trois mois, un certificat du curé et des consuls, des services qu'ils auront rendu pendant lesd. trois mois, que vous aurez la bonté de viser, s'il vous plait, ou de faire viser par M. votre grand vicaire, pour empêcher les surprises, ils seront paiez, suivant mes ordres, par le receveur particulier des tailles le plus proche de leur communauté, sur le pied porté par led. estat », 4 juin 1687 (instructions relatives à cette lettre par l'évêque de Gap, 9 juin) ; — « le prévost d'Ambrun », pour recommander à l'évêque la nomination désirée de l'abbé de La Pérusse, son neveu. Embrun, 22 juin ; — l'abbé de La Pérusse, sur le même sujet : « J'ay eu l'honneur de saluer le R. P. de La Chaise, à son retour du voyage du Roy. Il m'a beaucoup surpris de me dire qu'il n'y avoit encor rien de déterminé pour le doyéné de vostre église ; qu'il vous avoit écrit deux lettres pour cela, Sa Majesté voulant, à son ordinaire, en disposer selon Dieu et sa conscience. Ce sont là, je crois, ses propres termes. Le frère Brunet m'avoit dit auparavant et l'avoit assuré à un de mes amits (*sic*), à Verdun, que ce bénéfice seroit donné à un des trois missionnaires qui se faisoient forts de vostre appui... Tout le monde croit qu'il a été donné dans la distribution de la Pentecoste, et beaucoup de gens m'ont fait compliment de mon malheur... Si vous vous trouviés dans l'embarras de la préférence entre ces Messieurs, vous voulussiés bien jetter les yeuxs sur un pauvre gentilhomme, qui, si vous ne le favorisez pas, se voit hors d'espérance d'aucun établissement... Je ne suis pas missionnaire, mais à l'âge où je suis, estant bachelier de Sorbonne et ayant à obéir à un maitre tel que vous, je crois que je le deviendrois bientost » (juin 1687); — le même : « Je ne satisferai pas présentement à la demande que vous me faites touchant le doyéné de Gap. Je suis parti de Paris le 22 de juillet... L'air de ce pays me rétablit touts les jours. Ma famille ne veut pas encor me permettre d'aller faire un voyage en Dauphiné ». Aix, 16 août ; — Pontchartrain, pour le remercier de son bon souvenir : « Je n'en pouvois recevoir de personne, qui me fussent plus agréables » (1687) ; — l'intendant d'Argouges : « J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire sur la grâce que le Roy vient de me faire ». Moulins, 14 juil. 1688 ; — « Victor Méliand, évêque et comte d'Alet », au sujet de ce que M. Allivons, son grand vicaire, avait fait, contre ses intentions, à l'égard de la cure de La Baume-lès-Sisteron. « Il faut, Mgr, que celle que je vous escrivis à ce sujet, vous priant de nommer incessamment des arbitres pour régler cela sur les lieux, se soit égarée. J'estois, lors, dans nos montagnes des monts Pyrennées, en ma visite ». Carcassonne, 19 oct. 1688 ; — le marquis de Bellefonds, au sujet du « faus bruit qui avoit couru de la mort de M. vostre frère », et « du mariage d'une de mes filles ». Vincennes, 10 fév. 1688 ; — « le cardinal d'Estrés » : « J'ay mille grâces à vous rendre, Monsieur, de la part que vous voulés bien prendre aux nouvelles grâces dont S. M. m'a honoré. J'en conserve toute la reconnoissance que je dois et le souvenir des biens que vous avés faicts, autrefois, dans le diocèse de Laon ». Rome, 21 janv. 1689 ; — « Pélisson Fontanier » : « C'est par un nouvel ordre du Roy, et très exprès, que je me donne l'honneur de vous escrire, aussi bien qu'à tous ceux qui peuvent devoir quelque chose pour le tiers des œconomats, pour vous prier de payer incessament. On est après à dresser le compte général que le s[r] Clément doit rendre, dont le vôtre fait partie, et le Roy presse pour en voir la fin. Je vous suplie très humblement qu'il ne tienne pas à vous que cela ne soit ». Versailles, 28 fév. 1689 ; — l'intendant Bouchu : « Si le s[r] Astroc se trouve, Monsieur, à Grenoble, à mon retour je donneray mes ordres pour l'arrester. Cependant vous devriez prendre la peine de demander aux consuls de Digne un certificat qui justifiâ qu'il ne s'est pas rendu au lieu de son exil. J'attendroy ce certificat pour escrire à la Cour, de cette affaire, sur un fondement certain. J'examineray, aussitost que je seray de retour à Grenoble, ce qui reste du fond qui estoit destiné aux missionnaires du diocèze de Gap, pendant l'année 1685, et le feray remettre incessament sur les lieux ». Triol, 23 mai 1689 ; — le même : « J'ay répondu, Monsieur, par ma précédente, à la lettre que vous m'avés fait l'honeur de m'escrire au sujet des esclaircissemens à prendre du s[r] de Michel, et exécuteray ponctuellement, à mon retour, qui sera le 28, ce que je vous ay promis et que vous souhaités. Je doute d'avoir fait aucunes ques-

tions dans vostre diocèze pour sçavoir de quelle manière vous en usiés à l'esgard des communautés, au sujet du droit de visite appellé : *jus procurationis* ; mais si cela est, ce n'a esté que par raport à la question, meue pardevant moy sur cette matière, entre M. l'évêque de St-Pol et la communauté de Suze, sur laquelle j'estois bien ayse de prendre des esclaircissemens que je pouvois tirer de l'exemple des autres diocèzes de cette province ». Valence, 23 juil. 1689 ; — le marquis de « Larray » : « Je n'eusse pas eu garde, Monsieur, de vous demander qu'on eust différé d'une minutte le baptesme à l'enfant de M. d'Espraux, dont il souhaite que je sois parrain [1]). Mais, puisque le hazard vous a obligé de permettre qu'on l'assurast en naissant, je vous suis bien obligé, Monsieur, de vouloir bien qu'on diffère les autres sérémonies de l'Église jusqu'à tant que j'y puisse assister ». Au camp de Suze, 17 déc. 1691, etc.

G. 1012. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 2 cachets plaqués.

1689-1691.— Correspondance. — Lettres adressées: à M. Hervé, père de l'évêque de Gap [2]), par Bertrand, vibailli de Gap : « Vous voulés bien que je renouvèle le comerce de lettres que nous avions avant mon départ pour Thoulouze, et que je vous demande la continuation de l'honneur de vostre amitié, malgré les deux procès que M. de Gap, vostre fils, me veut intenter, et desquels je vous fais arbitre. Vous sçaurés donc, Monsieur, qu'il me demande deux dismes, que jamais évesque n'a demandé à ceux qui nous ont vendeu, à mon père et à moy, les fonds dont s'agit,... à Rambaud, et... une vigne que j'ay, apelé *Le Colet*... Nous avons, Monsieur, des gens estrangers en ce pays. J'avois adverti, à Paris, M. de Gap de ne pas s'y prandre. Il n'a pas suivy mes conseils. S'il l'avet fait, je luy aurés sauvé mille pistoles, et il seret mieux basty qu'il n'est pas [3]). Il a quitté une méson très belle pour en prendre une qui lui a donné du chagrin et luy en donnera. Il n'y sauret, Monsieur, habiter en esté : l'on y brûle de chaud, et, en hyver, les quatre vants battent, et elle n'est pas encor bien commencée. Feu M. l'évesque Marion est mort de chagrin pour avoir creu aux petits esprits de Gap », etc. Gap, 8 août 1689 ; — à « M. de Lencluse, advocat en parlement, sur le fossé St-Jacques, à Paris », par fr. Gilbert Laporte, prieur de Brantôme : « J'ay receu une lettre de Mgr l'évesque de Gap, datée du 8e sept. 89, par laquelle il me mande qu'ayant une affaire où on luy a produit une transaction faite en 1480 entre sa partie et le prévost de St-Vaulny, qu'on qualifie abbé de Brantosme et qu'on y nomme Pierre de St-Afferan, dit de Pridieu, il auroit besoin de sçavoir s'il y a eu, environ l'année précédente 1480, devant ou apprès, un abbé de Brantosme de ce nom, et de vous faire la response à Paris... Nous avons trouvé, dans le catalogue de nos abbés de Brantosme, Pierre Prédieu ou Pridieu, environ l'an 1465, décédé l'an 1499, sans qu'il soit marqué d'autre nom que celuy de Pridieu *de Sancto Simphoriano*. Si j'avois receu la lettre plutost, je n'aurois pas tardé à faire réponse. Je m'étonne comme elle a tant demeuré en chemin, car je ne l'ay receue que le 23 de novembre, de la part du R. P. dom George Louvel, secrétaire de nostre T. R. P. supérieur général ». Brantôme, 25 nov. 1689 (petit cachet exagone). — Lettre de l'évêque de Gap, relative à un différend existant entre le clergé et les Dominicains de Gap : « J'apprends, Monsieur, que le différend entre Mrs les chanoines et curez de Gap et les religieux Jacobins continue, et, comme il pourroit causer dans la suite quelque mauvais exemple, si tous n'étoient aussy retenus qu'ils le sont, j'ay trouvé à propos d'en conférer avec les RR. PP. Jacobins de Paris, qui ont désiré (ce que j'ay trouvé bon), qu'on leur donnâ le loisir d'écrire à leurs pères de Gap, pour les prier de leur envoyer un mémoire de leurs prétentions et raisons, et que si je voulois avoir celles de Mrs les chanoines et curez, que nous examinerions la chose ensemble, à Paris : ce que j'ay accepté, estimant que je ne pouvois rien faire de plus utile, dans mon diocèse, que de contribuer à la paix entre les ecclésiastiques et les religieux, qui doivent toujours agir de concert pour la gloire de Dieu » (vers 1690). — Lettres écrites à l'abbé du Ronceray, doyen de l'église de Gap [1]) : par M. de Valbelle, marquis de Montfuron, afin d'obtenir, pour le curé de Ribiers, la permission d'ondoyer l'enfant de son châtelain, dont la marquise de Valbelle, qui arrivera dans 7 ou 8 jours, sera la marraine. Ribiers, 18 oct. 1690 ; — par le chanoine Gastinel, de Sisteron, au sujet d'une « requeste de M. de Jouffray... Le sr Melve, prestre de la ville de Manosque, en ce diocèse, qui aura l'honneur de vous remettre ce billet, en se présentant à vous pour la cure d'Esgalaye, à laquelle il vient d'estre nommé par

[1]) Le marquis de Larrey, « lieutenant-général des armées du Roy et commandant en Dauphiné », — l'héroïque défenseur d'Embrun en 1692, — fut, en effet, parrain d'Henriette Souchon des Praux, fille de Claude et de Marguerite d'Estienne du Bourguet, née à Gap le 23 nov. 1691, morte religieuse ursuline du couvent de St-Sébastien d'Aix (*Bull. soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1894, p. 207).

[2]) Charles Hervé, conseiller au parlement de Grenoble, puis de Paris, mort en 1697.

[3]) Allusion à la construction du palais épiscopal de Gap.

[1]) Alexandre Le Velaine du Ronceray, nommé par le Roi, le 15 août 1687 (G. 933).

le s[r] abbé de Corriolis, prieur, est un ecclésiastique vertueux, qui a passé par toutes les espreuves de nostre séminaire de Manosque, sous M[rs] de la Mission de St-Lazare de Paris, qui en ont la direction et, du depuis, il a esté toujours appliqué aux fonctions curiales, par Mgr de Sisteron, dans des meilleures paroisses de la campagne, où il a satisfait avec édification... Je suis chargé de la part de M. de St-Donat de vous faire ses compliments et de vous marquer la reconnoissance qu'il a de toutes vos bontés. Il ne manque pas d'occupation, maintenant qu'il traite les officiers qui ont esté blessez en la valée de Barcelonne, outre plusieurs autres malades ». Sisteron, 12 mai 1691. — Lettre de l'évêque de Gap, alors à Paris, à Cappony, son homme d'affaires à Gap, au sujet des réparations à faire au clocher de la cathédrale, des gages de ses domestiques, des dîmes et du péage de Curbans, de l'achat du vin, du lard et autres provisions de bouche, des fournitures à faire à l'église de Pelleautier, dont il est codécimateur, etc. « Je ne sçay encore quand je partiray de Paris, parce que j'attends le courrier de Rome qui décidera de mon voïage... environ le lendemain de la Toussaints. Je présume que, si je m'en vas, je pourrai être à Gap vers la fin de novembre ». Paris, 4 oct. 1690. — Lettre dud. Cappony à l'évêque de Gap, au sujet de la gestion de ses intérêts à Gap : il s'occupe de passer les baux des « dîmes de L'Étroit, de La Bâtie-Neuve, Bâtie-Vieille et Rambaud ». On offre 700 l. de celles de Curbans. M. Masseron accepterait la « judicature » de Gap, au prix de 600 l. environ, et M. Brutinel, la lieutenance. Le jardinier ne peut pas « prendre garde au bois de Charance » et s'occuper de son jardin. M. de Catinat « doit être aujourd'huy dans cette ville ». Gap, 19 févr. 1691. Notes marginales du secrétaire de l'évêque sur ces divers objets: « Ne laissez pas tant de blanc au haut de vos lettres et écrivez plus menu, afin que je puisse vous les renvoyer sans enveloppe. Dites au père supérieur du séminaire que je n'oublie pas son affaire. Vous devriez bien... envoier à Mgr des nouvelles de la guerre... Je craint que vous n'aïez tort de refuser 30 s. du quintal de foin... Lorsqu'il sera cher, il pourroit arriver un ordre de la Cour pour en fixer le prix à moins... Pour votre brevet, Mgr ira au premier jour à Versailles », etc. 1[er] mars 1691. — Autre lettre de Cappony à l'évêque, qu'il « remercie du canonicat, et promet fidélité... Je vous rends grâces du brevet que vous avez eu la bonté de m'envoyer, avec son *gratis*. J'ay eus seurement sujet de me louer de M[rs] de votre chapitre. Ils m'ont receu *in fratrem*, fort aggréablement, et je me mis hier en possession. Je vous prie de croire que je seray toujours avec bien du plaisir de votre party ». (En marge : « Il ne faut jamais estre que de celuy de la justice et de la gloire de Dieu ..) Nous avons fait achever le plantement des tillots de l'alée du jardin de l'évêché, du côté de la cloche du dîner... L'on plantera les autres à Charance, dans les endroits où il en manque... L'on n'a pas manqué de métre de la mort aux rats à Charance... Les valets que nous avons ne sçaurroient porter vos habits rouges, puisqu'avant vôtre départ, vous les retirâtes tous et les fites fermer. Les émouchères ou caparossons ne sont pas perdus, mais ils sont dans un pauvre état, comme vous sçavez... J'ay passé le bail de vos dîmes de Rambaud, La Bâtie-Neuve et La Bâtie-Vieille, et l'ay augmenté de 200 l., [soit] 1.874 l. Les dîmiers de la ville sont toujours plus opiniâtres, et je n'ay rien encore conclu avec eux. Je crois que j'auray, du foin, 36 s. Il se vendra, à ce que l'on dit, encore davantage, quand même nous serions dans la saison de faucher... Je pars pour la foire d'Ambrun, pour acheter deux mulets ; s'ils sont d'un prix honête, ce qui sera difficile, j'en prendray... J'ay vendu 11 l. votre bled de Curban, l'un portant l'autre. Il y en a de vendu 78 charges. Le R. P. prédicateur m'a prié de vous dire de vous prendre garde à certains missionaires qui sont du côté de Lyon et que vous devez employer dans votre diocèse. Il les a vu en diverses paroisses, où leur doctrine a paru fort suspecte. Il dit encore que cela produiroit un désordre dans votre diocèse ». Gap, 25 mars 1691. (Cette lettre est adressée à l'évêque de Gap, « à l'hôtel de Beaureper, rue de Tournon, fauxbourg St-Germain », à Paris). — Lettre à Cappony par Berger, major d'Embrun, pour s'excuser de n'avoir pas pris congé de l'évêque de Gap : « Il ne falloit pas moins d'un ordre d'un général pour m'en priver ». Agir de même auprès de « M. de Brissonnet... Faites-le souvenir du miracle qu'il peut fère en ma faveur, en me rendant la veue... Je souhaitte voir que Mgr l'archevêque veuille s'acquitter bien tost de sa visitte, afin de voir les augmentations de Liancourt ». Embrun, 10 août 1691. — Lettre à l'évêque de Gap par frère Mongellaz, religieux Antonin, à Veynes : « Le même jour que V. G. passa icy pour aller à Durbon, j'écrivis et fis sçavoir vostre volonté sur mon chapitre à nos R. P. deffiniteurs... Je crois que M. nostre abbé viendra bientost en fère la réponse de vive voix. Pour mon particulier, je suis prest à me soumettre aveuglement à tout ce dont V. G. conviendra avec nostre R[me] abbé et général ». Veynes, 21 oct. 1691, etc.

G. 1013. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1692-1693. — Correspondance. — Incendie de Gap. — Lettres adressées à l'abbé Faure, à Paris : par les sieurs de La Pigne et Sarrazin, consuls de Gap : « Vous aurez sçeu

sans doute le malheur de nostre ville, quy se trouve prestoute brûlée et les murailles calcinées, en telle sorte qu'à la ville et à la campagne, il reste à peine une douzième des maisons. Les gerbiers et les moissons ont esté brûlez par l'Ennemi [1]); les meubles et les bestiaux pillez, et les danrées enlevées ou consommées. Les maisons qui restent sont ou désertes ou tombent en ruine, ou sy estroites qu'à peine un lit s'y put placer, à la rézerve de celles de Monsieur de Gap, de Mr le Gouverneur, le Vibali, Gaillard, Bornicard et peu d'autres. Nous avons fait, Monsieur, dresser un placet et y joinct un estrait du procès-verbal de Mrs les thrézoriers de Grenoble. Vous aurez, s'il vous plait, la bonté de le présenter à M. l'archevêque d'Embrun [2]), en luy rendant nostre lettre. Ila promis de parler fortement pour nostre ville. Il faudra tenter, s'il vous plait, s'il agréeroit luy-mesme de donner le placet à Mr Aubert; la lettre que nous luy escrivons est pour le prier d'appuyer nostre placet. Il y aura bien de gens quy, en particulier, souhaiteront de dédomagemans dans nostre ville. Ce sont personnes quy n'ont point esté ny pilliés ny brûlez, ou quy ne sont pas taillables, et, pourtant, ont surpris des certifficats exorbitans ; ce qu'il faudra faire entendre aux puissances, s'il vous plait. Nous tâcherons, Monsieur, de reconnoistre les peynes que vostre patrie vous prie de prendre pour elle ». Gap, 11 nov. 1692 ; — par Simonet, secrétaire de la ville de Gap : « Vous verrez, Monsieur mon cher couzin, le destail de nostre malheur, par l'estat cy-joint, que nostre ville vous envoye. Plusieurs personnes se sont veuleu mêller de vous rendre service ; mais nous nous sommes excusés sur un ami que nous avons à Paris, quy est vous, sans vous avoir nommé. Mgr l'archevesque d'Embrun nous a offert sa protection avec tant de générosité, que nous n'avons pas creu de la devoir reffuser. Ainsi vous aurez, s'il vous plait, la bonté d'agir de concert avec luy, autant qu'il s'en voudra mêller. Mgr nostre prélat pourra prendre quelque ombrage; mais à cela vous pourrez dire que, dans l'intervalle de son voyage, l'affaire avoit esté envoyée à Mgr l'archevesque, apprez nous l'avoir offert icy. Enfin, vous ne manquerez pas de prudence, ny de bonne conduite, pour bien ménager cette affaire, afin de ne faire aucune hérézie. Celuy quy a seurpris le certifficat est le vibali [3]), quy n'a rien perdu. Il est vray que M. Amiel, quy a épouzé l'héritière de feu M. Roche, en a aussi exigé un ; mais il a aussi esté brûllé, et il est actuellement au service, cappitaine dans Picardie et homme de mérite. M. de La Pigne, nostre premier consul, quy est icy présent et quy vous escrit pour la ville, me charge de vous saluer. La famille de M. le comte est toujours à La Roche. J'auray l'honneur de vous escrire plus emplement au premier jour. Cependant je vous supplie de ne rien oublier en cette affaire, quy a plus d'ambitieux que vous ne pouriez croire, chacun voulant la conduire et en estre le curateur... Vous pourez voir les lettres cy-jointes et y mettre d'autres enveloppes ». Gap, 12 nov. 1692 ; — par les consuls de Gap : « Nous avons pris la liberté de vous adresser le mémoire ou estat de nos maisons brûllées, sur lequl Mrs les trézoriers ont fait leur procédure. Il nous est impossible de vous pouvoir envoyer autre choze, quand à présent. Sy vous voulliez bien avoir la bonté d'employer quelque ami pour escrire à ces Mrs, cela seroit, ce nous semble, plus naturel et marqueroit moins d'affectation. Si cela est absolument nécessaire, nous ferons nostre possible pour l'avoir, au cas que vous trouviez de la difficulté à tenter la voye que nous vous proposons. Le malheur de cette pauvre ville devient toujours plus grand. Il y restoit encor quelques murailles quy monstroit qu'on y auroit peu jetter des couvertes ; mais comm'elles sont calcinées par la violance du feu, quy a brûllé fort longtemps, elles s'éboullent tous les jours, en sorte que cela effarouche sy fort les pauvres propriétaires de ces maisons, qu'ils reprènent la fuite, pour ne point retourner. Vous soyez, Monsieur, combien il est important qu'ils soient rassurez par quelque secours que nous vous prions de leur procurer, car, autrement, nous allons voir cette ville dézerte et hors d'estat de pouvoir jamais loger les trouppes du Roy, les artizans faisant leur demeure là où ils se trouvent bien. Il faudra aussi, s'il vous plait, dans l'occazion, demander qu'il plaize au Roy de faire faire des cazernes, quy sera aussi un moyen très propre pour attirer lesd. artizans ; mais il ne faut pas le demander que le restablissement de la ville ne soit certain, parce qu'autrement il seroit à craindre qu'on ne nous fît contenter de cez cazernes. Mais, comme vous ne manquez d'expériance, ny de conduite en toutes occasions, nous sommes certains que cette affaire, comme la plus importante que nous aurons de nostre vie, sera ménagée avec toute l'œconomie qu'elle requiert. Vous trouverez cy-joinct, Monsieur, une deslibération des habitans principaux quy sont encor dans la ville, par où vous estes prié d'agir pour elle. Nous vous conjurons nous faire la grâce de l'accepter et d'en conférer avec Mgr nostre évesque, quy aura la bonté de nous servir de son crédit envers le Roy et partout, ainsi qu'il nous l'a promis. Mgr l'archevesque d'Embrun eut la bonté de prométre la mesme chose à Mrs Juvenis et Capponi ; et plusieurs testes agissant de

[1]) L'armée du duc de Savoie, entrée le 29 août 1692, à Gap, qu'elle incendie le 12 septembre, en se retirant.

[2]) Charles Brulart de Genlis, nommé en 1668, mort le 3 novembre 1714.

[3]) Joseph-Mathieu de Bertrand du Fresne, 1672-1699.

mesme concert, nous produirons quelque bon effet. Faites-nous la grâce de ne rien épargner pour nous procurer quelque secours. Nous aurons toute la reconnoissance que vous jugerez à propos envers ceux quy auront la bonté de nous y ayder, et en vostre particulier vous en serez aussi le maistre ». Gap, 9 déc. 1692. — Copie de la délibération prise par le conseil de la ville de Gap, convoqué par « noble Charles de Michel de Beauregard, s[r] de La Pigne, et s[r] Pierre Sarrazin, consuls », dans l'hôpital Ste-Claire de Gap, « pour n'avoir aucun autre endroit pour se pouvoir assembler, l'hostel de la ville, aussy bien que toutes les principalles maisons quy la composoient ayant esté brûllées par les Ennemis ». Sont présents : Le Gay et Philibert, chanoine et bénéficier ; Céas, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage, Combassive et Bonnivard, conseillers en l'élection, Brutinel, avocat, Benoît Vallon, Antoine Philibert, procureur de la ville, Jacques Rochas, procureur, Dominique Roux, Dominique Michel, Étienne Blanc, Blaise Chabert, Jean Moret, Dominique Guérin, Joseph Grimaud, Sébastien Gérard ; les autres conseillers « estant morts ou ont abandonné la ville, par la perte de leurs biens meubles et bestiaux, et à cause qu'ils n'ont point de retraite, leurs maisons ayant esté brûllées, ensamble tous leurs papiers, n'ayant peu les faire enlever, pour estre journellement occuppés à la suite du camp ». Le premier consul propose au nom de la ville, de nommer une « députation au Roy pour luy faire de trez humbles remonstrances au sujet du malheur quy luy est arrivé, le 12[e] du mois de septembre, cauzé par le brûllement presque général de toutes les maisons de la ville et à la compagne ; pour n'avoir aucuns deniers, ny sçavoir où en prandre, les ennemis ayant emporté ou brullé touts leurs meubles, grains, fourrages et bestiaux ». Attendu qu'il n'y a personne quy soit mieux intantionnée pour sa patrie, ny plus distinguée que M. l'abbé Faure, « qui est à Paris depuis longues années », ce dernier est « prié trez instament d'accepter,... pour représenter au Roy et à nosseigneurs les ministres l'estat déplorable où cette ville se trouve réduitte,... pour obtenir quelque adoucissemant au coup fatal qui l'a réduit en cendres, et mis hors d'estat de pouvoir jamais réparer la perte qu'elle a fait, sans le secours qu'elle espère des bontés du Roy ». Gap, 7 déc. 1692. — Lettres aud. abbé Faure : par le secrétaire de la ville : « Je répons, Monsieur mon cher couzin, aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 23 et 27 du mois passé, par lesquelles je vois les mouvements que vous vous donnez pour procurer du soulagement à une pauvre ville accablée de douleur et de mizère. Elle est pourtant vostre patrie, qui est le seul bonheur quy luy reste dans l'espérance où elle est d'en retirer tous les avantages quy luy peuvent arriver. M[rs] nos consuls ont aussi receu la lettre que vous leur avez escrite sur le mesme sujet. Ils... vous prient, aussi bien que moy, d'accepter le choix qu'ils font de votre personne pour la poursuite de cette importante affaire, tant envers le Roy que M[rs] les Ministres... On nous fait espérer que nous aurons aujourd'huy M. de Vauban. La ville luy à escrit à Embrun, il y a quelques jours, et il a eu la bonté de donner son approbation à la lettre, avec promesse de nous estre favorable envers le Roy. Je vous donneray advis du temps à peu près qu'il pourra arriver à Paris, sy je le puis sçavoir, quoyqu'on nous assure que ce ne sera pas de longtemps, ayant auparavant, à ce qu'on croit, quelque expédition à faire faire en Piémont. Si vous trouvés occasion de me rendre service, je vous supplie de ne la point laisser eschapper. Ma perte est plus considérable qu'aucune et, sans mentir, j'ay perdu cinq bastimens, quantité de meubles, danrées et bestiaux, et distingué par les Ennemis, à cauze que je me suis meslé, autant que je l'ay peu, faire exécuter les ordres du Roy, et sy M. de St-Ruhe vivoit encor, il en rendroit tesmognages, n'ayant jamais eu de confident en cette ville, pour le fait de la Religion, que feu M. Faure et moy ». Le jour de la foire de la St-Martin, « nous n'avions pas trente estrangers, quy ne sçavoient où coucher, ny où prendre une poignée de foin pour les bestiaux.... La pluspart de nos habitans ne voulloient pas donner la peyne de nostre affaire à Mgr nostre évesque, parce que, comme il a fait une procédure en son particulier et à l'insceu de la ville, on a creu qu'il se vouloit attribuer une bonne partie du soulagement qui nous sera accordé. Néantmoins, on a, du depuis, considéré qu'il lui falloit faire confidance de nostre ménagement, et, par cet effect, on luy escrit la lettre cy-jointe, que vous aurés la bonté de voir, cachetter et rendre, et agir en conformité, s'il vous plait, pour ne point faire d'hérézie. Ce n'estoit point mon sentiment de dire dans le placet ce que les Ennemis ont dit du Roy. Ayez la bonté de le faire corriger. M. le comte de Ventavon est, à ce que je crois, de mes meilleurs amis... [Je suis] incessament accablé de mil affaires, sans nul proffit, ce qui me fait d'autant mieux persévérer dans les sentimens où je suis de tout quitter... J'oubliais de vous dire qu'il seroit bien de représenter que, nonobstant nostre brûllement, on ne laisse pas de nous accabler de gens de guerre, quy nous dézollent en bois, prenant celuy qu'on ramasse pour se rebastir en couppant les arbres de la campagne, ce qui cauze encor un desgoust pour ce pays, que personne ne veut plus habiter... L'on nous a asseuré qu'on avoit prévenu la Cour que nous estions la cauze de nostre brûllement ; ce quy n'est pourtant pas vray, ainsi que vous l'apprendra

le journal que M. de La Pigne a tenu de tout ce quy s'est passé, dont vous vous servirez, s'il est de besoin, avec vostre prudence ordinaire ». Gap, 9 déc. 1692.— Lettres adressées: par les consuls aud. abbé Faure: « Nous venons de recepvoir une lettre de M. nostre évesque, par laquelle il nous marque qu'il a eu l'honneur de parler au Roy au subjet de nos malheurs, et que Sa Majesté luy a dit qu'il destinoit 400.000 livres pour nous rebastir, y compris le don de la taille, qu'il plait à S. M. de nous faire pour dix ans, qui montera environ 50.000 escus, en sorte que cette somme de 400.000 livres se trouverait réduitte à 250.000 l., ce qui est bien peu de chose, en comparaison de nostre perte, qui va, sans exagérer, à plus de deux millions. Nous prenons la liberté, Monsieur, de faire nos très humbles remonstrances au Roy, par la lettre cy-jointe que nous prenons la liberté de luy escrire, que nous vous prions de voir, la cacheter et la rendre; où nous supplions S. M. de surseoir sa descision pour ce regard jusques à ce qu'il aye receu les advis de M. de Vauban, qui a resté icy quelques jours, et convenu avec nous qu'il n'est point de plume capable d'escrire nos misères. Faites-nous la grâce, Monsieur, s'il vous plait, de ne perdre aucun moment pour nous faire accorder une plus grande somme, sans quoy il n'est homme sur la terre qui void jamais le quard de nostre ville rebâty », 22 déc. 1692 ; — par les mêmes au même : « Nous répondons présentement à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous escrire le 28 du mois passé, que nous avons receue avec la coppie de l'arrest quy nous accorde les 400.000 l. qu'il plait au Roy de nous accorder, en considération de nostre malheur. Il n'estoit pas nécessaire, Monsieur, de nous dire que nous en avons l'obligation à M. l'Intendant. Il n'est que trop vizible que le soin qu'il prend pour la conservation des finances du Roy, a borné nostre dégrèvement à une somme sy modique, quy n'est pas mesme suffisante pour le déconbrement des rues. Et, d'ailleurs, cette somme ou en partie est payable par nous-mesme, comme sy nous n'avions pas esté brûllés. En quoy nous sommes doublement malheureux, qu'il faille nous rebastir de nostre bien, à 250.000 l. près, et ne retirer cette somme que dans cinq années. Nous sçavons aussi que l'arrest a esté envoyé de Grenoble à Paris, où l'on n'a fait que le signer, sans avoir donné aucun advis sur nostre mizère, ny sur l'impossibilité où nous sommes de nous pouvoir rebastir, quy est sy véritable, qu'à moins d'un plus grand secours, il n'est homme sur la terre quy voye jamais le cart de la ville en estat. M. l'Intendant ne l'a pas voulu voir, et ayant fait une relation juste et par escrit à M. de Vauban, lorsqu'il estoit à Embrun, il dit à celuy quy luy rendit nostre lettre, qu'il y avoit icy des gens d'esprit quy sçavoient bien exagérer les choses ; mais, s'estant rendu sur les lieux, il convint n'avoir jamais veu un tel malheur. Nous estimons que, présentement, il aura rendu conte au Roy de la manière que les choses sont, et s'il y avoit lieu de faire augmenter cette somme, ce seroit un grand coup, car, ayant par nostre ménagement arresté et fait réunir plusieurs de nos habitans quy voulloyent dézerter, ou quy l'avoient déjà fait, sous l'espérance d'une gratiffication considérable de la part du Roy, aujourd'huy que le contraire leur paroit et qu'ils ne se peuvent pas rebastir par leur impuissance, ils se déterminent à prendre party ailleurs, et, avant que nous soyons à Pasque, ces petits artisans, quy n'avoient qu'une petite maison, ordinairement occupés par des gens de guerre, auront tous quitté. Et voilà ce qu'aura produit un advis si peu salutaire au Roy et au public. En vérité, ce petit peuple est désespéré. Il n'a rien recueilli, cette année, et n'est guières en estat de rien recueillir l'année prochaine, estant resté les trois cartz des fondz sans culture. Vous sçavés que la mizère fait bien faire des sottises. Autresfois, on estoit en seûrté icy, mieux que dans les églises. Ce n'est plus la mesme choze. Les malheureux volent impugnément, la nuit, et il ne nous est rien resté, qu'ils ne nous pillent hardiment, disant à bruit sourd qu'il ne leur pouvoit pas pis arriver que d'avoir esté brûllés. La nuict passée, on a forcé le cabinet de Mgr l'évesque. Représentez-vous, s'il vous plait, toutes ces raisons, avec vostre prudance ordinaire. Tâchez de nous procurer quelqu'autre secours, sans lequel nous ne pouvons nous restablir... Nous oublions de vous dire que la seulle perte de nos meubles de cors va à plus de 500 mille livres ; que nos meubles ont tous esté pillez ; nos fourrages, nos grains et bestiaux aussi pillez ou emportez... Nonobstant nostre disgrâce, on ne laisse pas de nous adresser des routtes de gens de guerre ; ce quy nous ruine par abort, nos habitans estans effarouchez, d'ailleurs ne pouvant supporter le logement. Faites-nous la grâce de le représenter chez Mgr le marquis de Barbeysieux, pour qu'il luy plaise de faire changer les routtes. M. de Catinat, quy connaît nos mizères, a eu la bonté de le faire, et nous obtiendrons la mesme grâce de la Cour, sy vous prenez la peyne de le représenter », etc. Gap, 12 janv. 1693 ; — par les consuls de Gap au même : « Par la dernière que nous eusmes l'honneur de vous escrire, nous vous avons prié de ne faire aucunes poursuytes et demeurer dans l'inaction jusques à ce que M. de Polyny eust achevé la procédure qu'il fait, par l'ordre de M. l'Intendant, touchant l'incendie et démolition que les Ennemis ont fait dans cette malheureuse ville ; et c'est parce que nous avons eu divers advis qu'on avoit diminué à la Cour nostre malheur et fait crère, contre la vérité, qu'il estoyt

de beaucoup moindre qu'il n'est effectivement ; et nous sommes asseurés que cette procédure, estant faite par un homme d'honneur et très habile, quy ne marquera que ce qu'il voit, et travaille sur nos masures, détrompera les esprits et faira cognestre la vérité de nostre désordre ; sur laquelle nous nous flatons que vous pourrez obtenir de plus grands soulagements. Mais, comme cette procédure est une affaire de long embarras, elle ne pourra pas estre sy tost achevée, pour pouvoir vous en envoyer un extrait, comme nous ferons dès le moment que nous l'aurons peu retirer. Cependant, nous avons esté obligés, par les ordres de l'intendant, de cotiser les quinze mille livres portées par l'arrest du Conseil. Mais cette taille effarouche tellement les habitans que, non seulement elle les détourne de la pensée de se rebâtir, mais même fait qu'ils laissent leurs terres incultes, en sorte qu'il y aura plus de la moytié du terroir quy restera sans estre labouré. Ponr évitter ce désordre, Monsieur, le conseil de la ville ne treuve pas d'autre expédient que de vous prier d'agir, pour obtenir les décharges de la taille pendant les dix années que M. l'Intendant a fait dire par le susdit arrest du Conseil que nous cotiserions sur nous quinze milles livres par an, faisant 150.000 l. pendant les susd. dix années. Sy nous pouvions, Monsieur, obtenir ce décharge desd. tailles pendant ce temps-là, nostre ville se rebastiroit, et tout le monde prendret courage. Nous vous prions donc, Monsieur, d'agir fortement et le plus promptement qu'il se pourra, pour essayer d'obtenir ce don et remise desd. 150.000 l., et décharge de les cotiser sur cette misérable ville, et que ce soit sans diminution des 400.000 l. qui nous ont esté accordées par le susd. arrest du Conseil. Pour obtenir cella, il faut, Mr, que vous représentiez nostre malheur, qui est asseurément plus grand qu'on ne peust dire : toute nostre ville brûlée à la réserve d'un petit nombre des maisons quy restent ; tous les meubles perdus et bêtiaux, et tous les fruits, et toutes les météries brûlées ; les deux tiers de nostre terroir sans estré semé, et, pour l'année suyvante, plus de la moytié sans culture, eu sorte que les habitans n'ayant pas de quoy vivre, par le désordre de cette taille, il est impossible qu'ils se rebâtissent. Vous pourriez, Mr, proposer qu'on la jette et remplace sur toute la Province ; ce quy est très juste, puisque nous feusmes sacrifiés, l'année dernière, pour sauver le reste de la province ; outre que cette somme jettée sur la province ne reviendra que très peu de chose pour le chacun, et, tombant sur nostre ville, achève de la ruyner. Enfin, lorsqu'il faut faire des ponts sur l'Ysère et autres rivières, des réparations contre le Drac et autres ouvrages, on les jette sur toute la province. Pour nostre malheur, vous pourrez, Mr, employer les autres raisons que vous trouverez à propos ; mais, de toute manière, on vous prie d'agir le plus fortement et le plus promptement que vous pourrés, pour obtenir le décharge desd. tailles, pendant dix années, parce que c'est le seul endroit duquel nous pouvons attendre nostre salut. Mme de Maintenon, toute remplie de générosité et charité, s'employera, sy vous vous donnez l'honneur de la voir. Faites-nous la grâce de nous escrire ce que vous ferez, et vous devez estre persuadé que nous ne manquerons pas de recognoissance ». Signé : La Pigne, consul. Gap, 9 juil. 1693.

G. 1014. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1685-1696. — Correspondance. Lettres adressées : par L. de Ponnat, douairière de Ventavon, au comte de Ventavon, à Gap, au sujet de la santé de la dame d'Arzeliers, etc : « Discret vous mande vos chevaux, mon cher fils. Je me fais un grand plaisir de vous voir demain. J'ay fait voir s'il y avoit des poix à Laragne, mais il n'y en a point encore, si bien que vous ne ferés pas mal d'en faire prendre à Gap, s'il s'y en treuve, et du ris, car vous serés bien embarrasé pour de la souppe sans cela. Madame d'Arseliers n'est pas si mal qu'on la fait : elle fut dimanche au prêche à Orpierre. Le ministre de Trescléous s'est sauvé avec son fils, parce qu'il [a] contrevenu [en] baptisan une bâtard de uguenot, dont je crois que la mère s'es faitte catholique... Jonquille est toujours bien incommodé de la dificulté d'uriner. Mlle de Moustiers dit que Mlle Salva, la vieille, a un remède infaillible pour guérir de ce mal, don elle a guéris son fils. Faittes-le-luy demander. C'est une très grande charité... Voilà nos nouvelles ; vous nous dirés demain les vostres, s'il plaît à Dieu. Je vous prie faire mes honneurs à vostre espouze. Je suis vostre bonne mère. L. de Ponnat ». Ventavon, 8 mars 1685 ; — par le vicaire général de l'ordre de St-Antoine à l'évêque de Gap, auquel il promet de contribuer aux réparations de l'église de La Bâtie-Vieille : « Cependant, Mgr, comme la déclaration du Roy touchant les portions congrues de Messieurs les curés apportera un notable changement dans les bénéfices, s'il n'y a pas un nouveau règlement de la part de Sa Majesté, je prends la liberté de supplier V. G. de suspendre pour quelque temps les ordonnances faites ». St-Antoine, 15 mars 1686 ; — par le cardinal Le Camus au même, au sujet des chanoines qui accompagnent l'évêque dans ses visites : « Je ne puis, Monsieur, vous rien répondre de positif sur l'usage du diocèse [de Grenoble], touchant les chanoines de la cathédralle qui accompagnent l'évêque dans ses visites, ne m'étant jamais servi d'eus pour ces sortes d'emplois. Nous n'avons plus icy de distributions mansuelles en pain. Pour celles qui

sont en argent, elles ne sont que de deus sols pour chaque grand offices, c'est-à-dire six sols à ceus qui y assistent à touts trois. On paie cette distribution aus chanoines sindics du chapitre qui sont occupés pour les affaires du chapitre. Les conseiliers clercs n'en prennent point ». Grenoble, 27 juin 1692 ; — par le s[r] Rostan, d'Aix, à l'évêque de Gap, auquel il est disposé à rendre divers documents : « Dans la crainte que les tiltres et papiers de vostre évesché ne soient esté brûllés par les énemis de l'État, lors du siège,.. j'ai moyen de vous fournir l'inféodation faite par les comtes de Prouvance de vostre évesché avec juridition, pourtant la qualité de prince. Il vous donne absolument les fours et moulins, *scences*, lods, péages, *laides* et autres droits sur la ville et habitans de Gap ; en 2[e] lieu, comme il vous apartient le château de Bédoin, juridictions, droits et apartenances ; une déclaration faite par-devant le commissaire de S. M. pour raison des dismes, fiefs de touts les temporels que vous possédez en Prouvance ; le dénombrement des villages dont V. G. et le chapitre sont prébendés, avec le nom et surnom des paroisses, priorés du diocèse (cest acte est assurément important pour sçavoir ceux qui sont unis à des corps en forme gracieuse) ; la confirmation de touts les privilèges, fiefs, domaines de tout le temporel que vous possédés en Prouvance ; finalement, le dénombrement de tous les fiefs, domaines, dismes possédés soubs la majure et directe du Roi... Je suis logé au dernier de l'église des P. Jésuites ». Aix, 8 sept. 1694 ; — par le maréchal de Catinat aux consuls de Gap : « J'ai receu, Messieurs, la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, pour me représenter combien vostre ville est peu en estat de soutenir le logement dont elle est chargée. Je voudrois bien que les plaintes que vous faites là-dessus fussent faites avec moins de fondement. Nous avons songé, M. le marquis de Larray et moy, à vous donner tout le soulagement qui nous estoit possible, en retirant huit compagnies de Gap, de manière que présentement vous n'en aurez que six. J'aurois bien voulu vous en pouvoir décharger entièrement ». Embrun, 10 déc. 1694 ; — par le chanoine Capponi à l'évêque de Gap, alors à Paris : « Nous avons enfin fait ouvrir le cofre des archives, suivant vos ordres, dans lequel nous n'avons trouvé que les quittences de finances du don gratuit de 1693 et 95, avec deux de celles de 1675, n'en ayant peu trouver aucune de celles de 1690, ce qui nous a beaucoup surpris, puisque M. le receveur en rendit son compte en 1694. Du depuis, en ayant conféré avec M. de Gober,... Il nous dit se souvenir que le sac dud. compte feut mis dans votre cabinet, parce que led. cofre des archives, qui avoit été mis en pièces par les ennemis, n'étoit pas encore racomodé... Vos amis se plaignent, avec justice, de votre long séjour à Paris. L'on vous souhaite dans votre diocèse plus que vous ne croyez. Vous y êtes, d'ailleurs, absolument nécessaire ». (Sans date). Suit la réponse de l'évêque. Il permet à M. Auprince, qui a la clef de son cabinet, dans une lettre cachetée, d'y entrer, « en la décachetant, en vostre présence, de M. Ricou et de M. Masseron ». On remettra, ensuite, « la clef dans un papier soubs les 4 cachets de vous quatre ». Il espère être de retour le 14 octobre (vers 1696).

G. 1015. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1706. — Correspondance, etc. — Lettres adressées par Charles-Bénigne Hervé, ancien évêque de Gap : à son successeur François Berger de Malissoles, nommé à l'évêché de Gap, à Die : « L'évesché de Gap gagnera beaucoup au change... Je vous prie de me mander où j'adresseray mes lettres pour vous, puisque nous aurons à nous escrire plus d'une fois, de vouloir me faire sçavoir quand vous serés à Paris, à Dye, à Gap ou ailleurs, affin que mes lettres ne s'esgarent point. Mon adresse perpétuelle est chez mon homme d'affaires, M. de L'Ancluse, avocat au parlement, rue St-Hyacinte, porte St-Jacques, à Paris. J'auray des contes à vous rendre et un évesché à vous laisser en bon estat. J'espère de votre bonté, Mgr, que vous voudrés bien ne faire sur le tout aucune procédure dispendieuse contre moy... Si vous ne vous trouvés pas content des réparations et de tout ce que je dois, je m'en raporteray ou à Mgr de Dye ou à Mgr d'Aix, ou à tel dont il vous plaira de convenir... C'est ainsy que j'en ay usé avec mon prédécesseur. C'est ainsy que Mgr de Poitiers (avec qui je suis) en a usé avec le sien », 11 avril 1706 ; — à l'évêque de Die [Gabriel de Cosnac], sur le même sujet : « Je vous envoye, Mgr, copie de la lettre que j'escrit à Mgr vostre grand vicaire, mon successeur. Je vous supplie de l'engager à ne me faire aucuns frais... Le Roy a eu la bonté de me donner une abbaye qui est affermée vingt mil livres, toutes charges faites, excepté la capitation », 11 avril 1706. — Rapport sur l'état du palais épiscopal de Gap, du château de Charance et des autres dépendances de l'évêché, « vacant en régalle par la démission de M[re] Charles-Bénine Hervé », fait par « Antoine Lancelot, bachelier aux droits, habitant à la ville de Grenoble, et Jacques Rochas », procureur aux cours de Gap, « experts commis d'office par Mgr David du Fresnet, escuyer, conseiller du Roy, maître ordinaire en la chambre des comptes » de Dauphiné, « commissaire députté par arrest de lad[e] chambre », du 13[e] avril 1706, en 133 articles. Le portail d'entrée du palais épiscopal est en « pierres de taille marbrée de rouge, avec un fronton acosté, dans lequel les armes dud.

seigneur Hervé sont gravées ». (Art. 2). Les fenêtres du grand salon du rez-de-chaussée sont en « chassis à papiers » (12). Le « grand degré de pierre de taille » qui conduit au second étage n'a « aucun balustre ny impérialle ». Un cabinet sert « d'archives des papiers de lad[e] évesché, garny d'estagères, où sont lesd. papiers ; la porte d'entrée bois noyer, fermant à clef,... la fenestre grillée de fert,... le plancher revêtu de plâtre et le dessus à plafond » (60). Dans la chapelle, « l'autel est de bois, avec ses gradins peints, le rétable relevé en bosse, représentant St Charles assistant les infirmes, peint, avec quelques dorrures » (65). Le four de St-Arey est derrière l'évêché, « auquel les habitans de lad[e] ville sont obligés de cuire leurs pain » (94) ; un second four se trouve « proche le couvent des pères de l'ordre St-Dominique » (98) ; un 3[e] four appartient à l'évêché, il s'appelle le Four-Neuf (108). Dans les maisons « où sont les cuves du disme de l'evesché, il y avoit autrefois un pressoir (116). Le château de Charance est à trois étages et, sur l'autel de la chapelle, il y a un tableau représentant l'Annonciation, en bon état (123). Il n'y a que des vestiges des « moulins à eau pour le bled » (133). Présent M[e] Michel Expilly, charpentier de Gap, 26 avril 1706. — Bail aux enchères du Four-Neuf, au profit de Jean Pascal, pour 107 l. Présent, Joseph Bouffier, receveur des tailles en l'élection de Gap, administrateur des biens en régie de l'évèché de Gap, suivant arrêt du 5 mai, 18 mai 1706. — Requête présentée par led. Bouffier au juge de la ville de Gap, pour obliger les fermiers des biens de l'évèché de Gap à payer le prix de leur ferme ; avec autorisation conforme, donnée par le juge Masseron, 21 juil. 1706. — Lettres adressées par « Charles-Bénigne Hervé, ancien évesque de Gap », à M. de Malissoles, nommé aud. évèché, au sujet de plusieurs questions d'intérêt : « Au retour de mon abbaye d'Aubrac, j'ay trouvé entre les mains de M. de L'Encluse, mon intendant, deux lettres... Il n'est pas possible que je n'aye quelques affaires à Paris, après quatre années et demie d'exil, surtout pour l'abbaye d'Aubrac, pour laquelle j'ay beaucoup de choses à terminer avec mon prédécesseur, étant importante, affermée 24.000 l., charges faites, et d'une grande étendue pour les bastimens et réparations... Je ne say si je devrois aller à Gap, ny fort proche, dans la situation présente et avant que vous aiés vos bulles, sans savoir si on l'auroit pour agréable... A l'égard du procès que j'ay avec la ville [de Gap], elle s'est désistée quasi de tous les chefs de ses demandes... Cette abbaye [d'Aubrac], qui a un assés beau chasteau et où je compte d'aller passer les chaleurs de l'été, sur la fraischeur de ses montaignes, qui sont fort agréables pendant trois mois, n'a aucuns meubles ny gros ny petits, et n'est pas fort éloignée de Lyon... Si par hazard vous preniés le party d'écrire au père de La Chaise ou autres, combien vous souhaiteriés que je fis ce voïage de [Dauphiné] et son utilité pour nostre satisfaction, il faut bien, Mgr, vous donner de garde de me faire parler,... crainte de déplaire à la Cour ». Paris, 14 nov. 1706 ; — « Vous ne devés pas compter de ne rester que quatre jours à Paris. Je vous y offre un appartement chés moy, où, si vous voulés me faire l'honneur de l'accepter, je vous prieray de n'avoir point d'autre cuisine que la mienne ... Vous sçavés que les archives de l'évesché furent ouvertes, pillées, déchirées, feuilletées (pour y chercher de l'argent), par les ennemis de l'Estat en 1692, qui restèrent quatorze jours dans l'évesché : c'est chose notoire et bien prouvée par procès-verbaux, quoyque, par mes soins, j'eûs mis en seureté les principaux ». Paris, 29 nov. 1706, etc.

G. 1016. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1723. — Correspondance. — Lettres adressées à l'évêque de Gap par Jean-César Rousseau de La Parisière, évêque de Nîmes, au sujet des Doctrinaires : « La Doctrine chrétienne est une congrégation qui, depuis quelques temps, s'est rendue suspecte, moins par ses connoissances et son attachement à la mauvaise doctrine que pour sa complaisance pour M. le cardinal de Noailles, telle que l'ont eue la pluspart des corps formés en France et dont le général est sous ses yeux. C'est par là que cette Éminence se charge d'un furieux paquet, soit qu'elle attire à son parti tous ces corps par séduction, par crainte, ou par simple envie de lui plaire. Ce motif, soutenu d'un peu d'opposition aux Jésuites, lui a fait des prosélites en nombre, car vous sçavez, Mgr, que cette compagnie est l'objet de l'envie de la pluspart des congrégations à peu près contemporaines. L'Oratoire est celle qui a poussé les choses plus loin et qui ne garde plus de mesures. Pour ce qui est de la doctrine, je ne la trouve pas gâtée dans sa plus considérable portion, ni près de là. Je crois qu'il n'y a que deux appellans dans cette province, et ils ne sont pas en place. J'ai un supérieur dans mon séminaire parfaitement honeste homme et très instruit des matières ecclésiastiques. Je n'en sçaurois souaitter un plus ortodoxe. Je voudrois que tous ceux de son corps lui ressemblassent ; je ne connoîtrois rien de meilleur. Tout ce qui compose, d'ailleurs, cette maison est bon ou du moins n'est point verreux. Ils vous faut un collège[1]). Vous n'aurés pas, selon toute apparence, de Jésuites dans un petit lieu. A tant prendre, vous n'aurés rien de mieux que ce qu'on vous propose ; et de plus, Mgr, décidé et connu comme

[1]) Cf. l'Inventaire sommaire de la série C, 148.

vous êtes au sujet de la bonne cause, je puis vous assurer qu'on ne vous donnera rien de taré, et que chés vous les Pères de l'Oratoire même seroient favorables à la Constitution ou du moins le paroîtroient. Tout ce qui est sous la main d'un évesque ferme et sensé ne le contrecarre guères, quand c'est communauté, et nous touchons, Dieu aidant, à un temps où nous n'avons pas à craindre les sorties qu'on a faittes contre nos chers confrères de Provence. C'étoit le moment du trouble et la puissance des ténèbres. Il me paroist que tout commence à s'éclaircir. Il n'a pas tenu à vous ni à moi que cela ne se soit éclairci plus tost. Les éclaircissements ont tout brouillé et les accomodemens ont retardé la paix. S'en tenir à ce qu'on avoit fait dès le commencement, en acceptant la bulle, et à ce qui avoit acquis, par le laps de temps et par une acceptation universelle et comme un degré d'autanticité que peut-être jamais aucun décret apostolique n'a eu ; ne point négocier, ne point manœuvrer, dès que le prince n'étoit pas disposé à authoriser les démarches faites ; s'arrêter sans en faire de foibles ; ne se servir point de ses armes, mais ne se laisser point désarmer ; tolérer des contraventions, mais n'en approuver formellement aucune ; ne point tomber sur les prélats opposans, que la bonté du prince vouloit ménager, en leur laissant du moins pour un temps une liberté qui devoit les rendre inexcusables, mais ne point se réunir tendrement avec eux jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à l'Église ; ne point faire marcher devant ce qui ne pouvoit, dans les règles, marcher que derrière, et ne point anticiper une conciliation qu'on avoit formellement projeté ne pouvoir être qu'une suite de certaines démarches qui sont encore à venir : voilà, mon très cher Seigneur, ce que j'aurois voulu et avec quoi nous serions beaucoup plus sur nos pieds. La bonne cause reprendra le dessus sans doute. Peut-elle jamais succomber, et les promesses de Jésus-Christ ne nous en répondent-elles pas ? Mais on trouvera dans les ajustemens intermédiaires et dans la défense qui aura molli des matières de problèmes, que nos neveux ne feront pas mal valoir sur les bancs de Sorbonne, et que les répétiteurs de licence, toujours versatiles tout au moins et inclinans dans leur cœur pour la Fronde, donneront aux bacheliers dans de longs cahiers, chargés de beaucoup de *Porro*. Voilà à quoi servira tout ce qui s'est passé. Il n'y a qu'à souhaitter que le gouvernement soit toujours, comme il paroist être aujourd'hui, contraire à ces dissertations hardies et à tout esprit de cabale. C'est ce qui nous peut arriver de mieux, mais sur quoi nous n'aurions eu rien à craindre, si on nous eust fait marcher de suite. Dieu tire sa gloire de tout, même des hérésies et des scandales. Notre siècle lui en procurera beaucoup par cet endroit... Vous voulés sçavoir mon avis sur les prêtres de la Doctrine. Ceci n'y étoit pas étranger. Recevés-les chés vous. Vous en retirerés du service. Les écoliers qu'ils forment sont assés forts sur la latinité et la sçavent par principes ; et pour le reste, à tout prendre, je puis vous répondre qu'ils seront bons, parce que le Père général est un fort honeste homme, quoique fort attaché à M. le card. de Noailles, et que le nombre des sujets suspects est si petit qu'on peut hardiment vous assurer que vous ne les aurés pas ». Nîmes, 4 sept. 1722 ; — par Pierre de Baglion de La Salle de Saillant, évêque de Mende, sur le même sujet : « Comme je n'ay receu qu'hier au soir la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 16e du mois dernier, je vous prie de n'estre pas surpris si j'ay celuy de n'y répondre qu'aujourd'hui... Je ne connois la congrégation des Pères de la Doctrine chrestienne que depuis que je suis évêque de Mende [1707], ayant toujours habité jusqu'à ce temps-là des pays où elle n'estoit presque point connue et où il n'y en avoit aucun establissement, mais comme ce sont les prestres de cette congrégation qui dirigent mon séminaire en cette ville et qu'ils y ont aussy le collège, où ils enseignent toutes les classes jusqu'à la philosophie inclusivement, je crois avoir suffisamment esprouvé leur doctrine et examiné leurs mœurs et leur conduitte pour pouvoir vous assurer que vous ne risquez rien, Mgr, d'accorder vostre consentement pour le collège qu'on veut établir à Gap en leur faveur. Ce sont des gens qui se piquent d'une grande soumission pour les évêques et d'une parfaite uniformité à leurs volontés. Mais une preuve certaine qu'ils n'inspirent point de mauvais sentiments aux ecclésiastiques qu'ils conduisent dans mon séminaire, c'est qu'il n'y en a pas un seul dans tout mon diocèse qui se soit avisé d'y apeller de la constitution *Unigenitus* au futur concile, et que ces pères s'y sont soumis eux-mêmes avec respect, conformément à mon mandement d'acceptation, sans leur avoir jamais entendu tenir aucun langage qui y fût tant soit peu oposé. Mais, Mgr, qui peut les connoistre mieux que vous, puisque vous leur avez confié jusqu'à présent la direction de vostre séminaire, à l'exemple de vos prédécesseurs. Ils sont bien moins dangereux, supposé qu'ils le fussent, en enseignant dans un collège qu'en gouvernant un séminaire, où, chaque jour, ils peuvent inspirer à de jeunes ecclésiastiques les sentiments pervers dont ils seroient imbus eux-mesmes, sans qu'un évesque s'en aperçoive, car, quoyque la théologie ne vienne que d'estre fondée dans le vostre, je m'imagine pourtant que les directeurs ne laissoient pas d'y faire quelques leçons de théologie, soit scholastique soit morale, comme ils en font dans le mien, où les jeunes

ecclésiastiques sont obligés de rester dix ou onze mois, tout de suitte, pour y recevoir les ordres sacrez ». Mende, 4 sept. 1722.— Copie d'une lettre du R. P. général Griffon, « dont il est ordonné d'envoyer des copies dans toutes nos maisons » (18 déc. 1722) : « Des raisons très pressentes m'obligent de défendre très expressement à tous les sujets de la congrégation de rien dire contre la constitution *Unigenitus*, ny en particulier ny en public, ny au dedans ny au dehors, et d'avancer aucune des cent et une propositions qui y sont condamnées, soit dans leurs instructions ou prédications, soit dans leurs écrits ou thèses de théologie, sans une modification qui mette lad^e^ proposition avancée hors de toute atteinte. S'il y a quelques particuliers qui ayent appellé de lad^e^ constitution, je le[s] conjure de m'écrire incessamment qu'ils reçoivent lad^e^ constitution, avec le corps de doctrine et les explications qui y ont esté données, approuvées et signées par tous les archevêques et presque tous les évêques du royaume. S'il y a des contrevenants aux deffenses contenues dans la présente lettre, j'ordonne à tous les recteurs et, à leur deffaut, aux vice - recteurs ou plus anciens des maisons de m'en donner avis ». Suit cette note : « Cette copie m'a été remise par le P. Sylvestre, le 25 de février, et je l'ay collationné sur l'original, que le même père m'avoit apporté ». François [Berger de Malissoles,] évêque. Gap, 25 févr. 1723. — Déclaration faite par le P. Rieux, prêtre de la Doctrine chrétienne, par laquelle il accepte la constitution *Unigenitus* telle qu'elle a été donnée par Clément X. Gap, 20 janv. 1723 (deux exemplaires).

G. **1017**. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1727. — Correspondance, etc. — Lettre adressée à l'évêque de Gap par messire Jean-Joseph de Gaffarel, prieur-curé de Volonne, « au sujet du trouble causé à l'occasion du *Te Deum* pour les couches de la Reine et à l'occasion du Jubilé : Mgr, j'ay l'honneur de vous adresser la copie de deux sommations qu'on a fait à l'occasion du *Te Deum* que votre Grandeur a ordonné de chanter dans cette parroisse. Comme la prétention du s^r^ de Volonne et de son lieutenant de juge veut blesser votre authorité et est évidemment contrère à l'édit de la jurisdiction ecclésiastique, aussi à l'usage, non seulement de ce lieu, mais de toute la province, j'ay cru que mon devoir exige de différer de chanter ce *Te Deum* jusqu'à ce que je reçoive de nouveaux ordres de la part de votre Grandeur... Vous aurés la bonté d'observer que nos consuls n'avoient receu aucun ordre de la part du commendant de la province, ny pour le *Te Deum*, ny pour le feu de joye, et qu'ils ne l'ont pas encore receu et que par conséquent cela regarde uniquement l'ordre de votre Grandeur, dont il ne convient point au lieutenant de juge de Volone d'en retarder l'exécution, d'autant mieux que feu mes oncles, depuis plus de 80 ans, et non depuis 14, n'avons jamais pris la commodité de personne pour exéquter vos ordres, nous étant contantés de publier l'ordre au prône, ainsi que je l'ai fait ». Volone, 22 sept. 1727.— Copie de la « sommation que le s^r^ de Volone a fait aux consuls à l'occasion du *Te Deum* : Attendu que nous, Pierre de Maurel, seigneur de ce lieu de Volone, conseiller honoraire en la cour du parlement de ce pays, venons seulement d'être averty à midy, ce jourd'hui, 20e du mois [de] septembre 1727, jour de dimanche, que le s^r^ prieur de ce lieu vient de publier au pronne de la grande messe, qu'on doit chanter le *Te Deum* à vêpres, pour la réjouissance de l'heureux accouchement de la Reyne, et qu'il est inouy que les consuls et le curé fassent chanter un *Te Deum* sans auparavent avoir prévenu le seigneur, lorsqu'il est sur les lieux, pour fère les préparatifs de réjouissance qui conviennent de son côté, et sans être auparavant convenu, avec luy, du jour et de l'heure, n'étant ny aux consuls ny au curé de la donner au seigneur : ce qui est cause qu'il vous somme et interpelle par le présent acte de sommation de différer de le fère chanter jusques à ce que vous ayiés fait ce que vous devés fère à son égard en semblable occasion ; autrement, proteste de le fère ainsi ordoner à vos frais et dépens par qui de droit, et vous fère punir du menque de respect et de soumission que vous affectés en cette occasion, et acte. Laquelle sommation nous avons donné à s^r^ Maurel, premier consul, à Nicolas et à Jean-Jacques Heiriès, consuls modernes de ce dit lieu de Volone ». Signés à l'original : « Volone, Davin Bernard ». — Autre protestation signifiée au prieur de Volone de la part de « Jean Aubert, lieutenant de juge de ce lieu de Volone », avant « les vêpres ». Le prieur répond « que c'est ici un acte nouveau, qu'il n'a jamais été d'usage qu'on aye procédé de la manière qu'on le demande par la sommation qu'on nous signifie, et que jamais le sieur de Volone, ny les sieurs consuls ce sont mêlés du jour que nous indiquons pour chanter le *Te Deum*, et que ce n'est que par l'ordre que nous recevons et que nous avons receu du seigneur évêque, qui nous règle là-dessus ; proteste de tout ce qui de droit doit protester sur le trouble qu'on lui fait sur ces fonctions contre l'ordre de Mgr l'évêque, lequel il informera de tout ce qui ce passe ». — Autre lettre du prieur de Volone à l'évêque de Gap, au sujet d'une nouvelle signification qu'il a reçue du « lieutenant du juge de Volone », qui l'a « empêché de publier le Jubilé » dans sa paroisse : « Le cas qui vient d'arriver à Volone est d'autant plus extraordinaire qu'on a publié,

dans toutes les parroisses de votre diocèse le Jubilé, sans opositions, quoyque la pluspart des seigneurs des terres s'y trouvent, comme M. de Volone, avec toute sa famille, dont le baille n'est que l'instrument qu'on fait agir, sans toutefois qu'il soit rien arrivé de semblable, ny à Aix, ny à At, ny à Digne où le Jubilé a déjà passé depuis quelques mois ». Volone, 3 déc. 1727. — Copie de la signification susdite : « Par-devant nous, messire Jean-Joseph de Gaffarel, prêtre, prieur-curé de la parroisse de ce lieu de Volone, est comparu Me Jean Aubert, lieutenant de juge et viguier ordinaire en ced. lieu, lequel nous a représenté qu'il a en notice que nous avions receu de Mgr l'évêque de Gap une bulle accordée par N. S. P. le Pape d'un Jubillé de l'année sainte 1725, laquelle nous avons fait desain d'exécuter, et demain jour de saint dimanche, 30 novembre, la publication et ouverture dans cette paroisse; mais parce que nous avons dit aud. Me Aubert que la Bulle n'a pas été annexée en la Cour de parlement de ce pays de Provence, ainsi qu'il est de droit et de coutume, et qu'elle ne peut être exécutée qu'on n'ait satisfait à ce préalable, suivant même les arrest généraux rendus par la même cour en pareil cas ; led. Me Aubert nous a requis de vouloir sursoir à la publication et ouverture dud. Jubillé, dans cette paroisse, jusques à ce que lad. bulle aye été annexée en forme ; autrement et à faute de ce faire led. Me Aubert nous protexte... de tout ce qu'il pût de droit protester. A quoy a requis acte », 29 nov. 1727.— « Copie de la lettre écrite à M. Le Blanc par M. l'évêque de Gap », le 9 déc. 1727 : « M. Je ne puis me dispenser de vous demander justice contre le sr Jean Aubert, lieutenant de juge en la paroisse de Volonne. Ce lieutenant de juge, pour tourmenter le prieur-curé du lieu, ne respecte ni les ordres du Roy, ni ceux de l'Église. Je receus par vous, M., les ordres du Roy pour faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces de l'heureux acouchement de la Reine. Ce Jean Aubert, de son autorité privée, empêcha l'exécution de notre mandement à ce sujet, sur de vains prétextes et contre l'usage constant, ainsi qu'il résulte de l'opposition cy-jointe par copie, et de la lettre de M. Gaffarel, prieur-curé du lieu. Je ne crus pas devoir vous importuner pour cette première entreprise. Je me bornay à mander à M. le prieur que je lui conseillois d'assoupir cette affaire, et d'aller au-devant de tout ce qui pouvoit contenter ce lieutenant et ceux qui pouvoient le faire agir. J'ay ouvert le Jubilé en ce diocèse le 1er jour des Avents. M. le prieur de Volonne estant sur le point de le publier, led. Aubert a encore formé opposition et en a suspendu l'ouverture par l'acte qu'il a fait au prieur-curé, et dont j'ay encore l'honneur de joindre icy la copie. La couleur qu'il donne à son oppinion est ridicule : 1° M., il n'y a point de bulle adressée à M. le prieur ; c'est uniquement à moy, qui ne suis point de la dépendance du parlement de Provence, le siège de cet évêché estant en Dauphiné ; 2° dans toutes les paroisses de Provence nul officier de justice n'a formé d'opposition à la publication du Jubilé ; 3° jamais je n'avois ouï parler d'une telle entreprise. Le fait est que ce Jean Aubert veut vexer et tourmenter, et que pour se satisfaire, il s'oublie envers l'Église et envers Sa Majesté. Un léger châtiment ou une interdiction me paroit nécessaire, car tout sujet doit rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César ». — Lettres : du sr de L'Escale, sur ce sujet. Volone, 12 déc. 1727 ; — du sr de Volone, afin d'excuser son lieutenant. « ... Les ordres de Mrs du Parlement qui sont venus jusques à luy l'ont obligé de demander au sr prieur si la bulle estoit anexée. Il répondit que non. Ce qui l'obligea de luy faire connoitre qu'il ne pouvoit pas le publier qu'auparavant elle ne fût. Ce prieur luy dit qu'il falloit donner du papier. Ce sont ces termes, après quoy il luy fit signifier le comparant, dont il vous a sans doute envoyé la copie, qui ne tent qu'à se conformer aux intentions de Messieurs les gens du Roy, qu'ils notifièrent à leurs substitus de cette province, l'année dernière, à l'occasion du Jubilé que M. l'archevêque d'Aix fit publier dans son diosaize. Je ne crois pas, Mgr, que vous ignoriés que Mrs du Parlement ont toujours esté si jaloux du droit qu'ils ont d'anexer tout ce qui vient de la cour de Rome, qu'ils envoyèrent au concile de Latran un conseiler du parlement, pour se joindre à Louis de Fourbin, embassadeur de Sa Majesté à ce consille, pour se maintenir, comme ils le firent, dans ce droit, qui estoit establi, lors même des comptes de Provance, et que, quand on a voulu y donner atteinte, ils y ont toujours esté maintenus par des arrêts du Conseil, et nottamant par celuy de 1533, par lequel François 1er, en tant que de besoin, confirma ce droit au parlement et l'unit à ses greffes. En 1525, le parlement par son arrest défandit à touts les évesques de la province, à ceux du Dauphiné et du Conté-Venéxin, qui ont partie de leurs diosaises en Provance, de faire publier des bules et rescripts de la cour de Rome, si elles n'avoient esté enregistrées, et sans lettres d'annexes. Voilà, d'abord, Mgr, les raisons qui ont fait agir mon lieutenant de juge, et celles qui m'ont empêché, ayant l'honneur d'estre du corps du parlement, de m'oposer à sa conduite, persuadé que vous estiés trop juste pour pouvoir jamais panser qu'en cela j'eusse voulu vous faire la moindre paine », etc. Volone, 12 déc. 1727. — Autres lettres : du sr de L'Escale : « M. de Volone... a esté mortifié de la démarche de son lieutenant de juge, dans la pensée que sa conduitte peut vous avoir depleu ». Volone, 24 déc. 1727 ; — du sieur de

Volone : « Le s[r] Aubert aïant esté, du depuis, mieux informé que par M. le prieur, que la bulle avait esté annexée, à la requeste du sindic du clergé de cette province, a esté voir M. le prieur et lui a proposé de publier le Jubilé, et que pour le guérir des craintes où il pouvoit estre, il lui tiendroit un nouveau comparant par lequel il luy déclareroit qu'il n'y metoit aucun obstacle. Mais M. le prieur n'a accepté cette proposition que d'une manière juditière, ce qui a esté exécuté, ainsi que vous le verrés par la copie de ce second comparant que j'ay l'honneur de vous envoyer, en vous priant, Mgr, de luy donner vos ordres pour que nous puissions touts participer au bonheur que nous devons espérer des indulgences : c'est la grâce que je vous demande », etc. Volone, 24 déc, 1727. — Copie dud. comparant, d'après lequel led. Aubert « déclare qu'il ne mest plus aucun empêchement à l'exécution et publication de lad[e] bulle », 24 déc. 1727.

G. 1018. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 cachet plaqué.

1727-1728. — Correspondance. — Plainte portée à l'évêque de Gap par Thoynon, chanoine de La Baume-lès-Sisteron, contre son confrère Civetti, accusé d'assister à des « espèce d'académie », et de légéreté. « Je vous prie d'avoir la bonté de vous souvenir de m'envoyer la liste des archiprêtrés du diocèse, si vous voulés que je travaille à la cartte géographique ». Sisteron, le 26 févr. 1728. — Explications fournies par Civetti, de Sisteron, en faveur de son fils, chanoine de La Baume. Sisteron, 9 mars 1728. — Lettres à l'évêque de Gap : par le Père de Monval, jésuite, « prédicateur en notre cathédrale en 1729 ». Apt, 3 nov. 1727 ; — par le s[r] Tourniaire, curé de Corps ; il a reçu une lettre du comte de Valbelle « et copie de celle que vous lui avés écrite après la concile d'Ambrun... Ayés la charité de me mander le jour précis que vous voulés que M. Viguier vous porte ma démission de La Salette ». Corps, 5 nov. 1727 ; — par Bilhion, curé de La Roche-sur-le-Buis, pour demander un secondaire et se plaindre des taquineries du seigneur du lieu, 16 nov. 1727 ; — par Bernard, curé de Veynes, sur les bons effets de la retraite, prêchée par lui, avec trois autres ecclésiastiques, à Valernes. « Nous y avons fait chaque jour la prière du matin, la méditation, chanter des cantiques avec l'explication que nous en faisions, un sermon et la bénédiction du Très-Saint-Sacrement pour le matin ; l'après-diné, le cathéchisme, une conférence, un cantique, le chapelet, un sermon et la bénédiction du Très-Saint-Sacrement... Je dispose autant que je puis le peuple de Veyne à gagner le jubilé ». Veynes, 16 déc. 1727 ; — par le s[r] Gourniaire, qui a marié sa fille à « M. de La Roche, du lieu d'Aspres-lès-Corps, neveu de Mme de Valgodemar », pour se plaindre de Tourniaire, curé de Corps. Corps, 31 mars 1728 ; — par l'archevêque d'Avignon, François-Maurice Gontier, en faveur de Marie Besson, séduite par « le comte d'Ussec ». Avignon, 8 oct. 1728 ; — par le s[r] de L'Adverseil, en faveur de sa sœur. Corps, 29 oct. 1728 ; — par Tourniaire, curé de Corps, en faveur du s[r] de L'Adverseil et de sa sœur, qui ne lit que l'Imitation et des livres en langue allemande. Corps, 30 oct. ; — par dom Michelon, prieur de Durbon, pour féliciter le prélat de ses mandements « pour un Dauphin et contre la consultation des 50 avocats ». Durbon, 7 nov. 1728, etc.

G. 1019. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1727-1728. — Correspondance. — Lettres à l'évêque de Gap, par : l'abbé de Cosnac, syndic général du clergé de Provence, pour réclamer l'original de l'arrêt du conseil du 3 août 1725, « portant surséance des poursuites faites contre les bénéficiers de Provence pour le payement de droits de lods et demy-lods ». Aix, 27 déc. 1727 ; — Reynaud, curé et archiprêtre de Séderon, au sujet des propos diffamatoires tenus par Mathieu Marcel, régent des écoles de Vers, contre Claude Charras, curé dud. lieu ; avec copie de la rétractation dud. Marcel (Séderon, 27 déc. 1727), et mémoires des obligations auxquelles les maîtres d'école sont tenus en vertu : de l'édit de Louis XIV, du mois d'avril 1695, art. 25 ; de la déclaration, du même roi, du 13 déc. 1698, art. 9 et 10 ; de l'ordonnance de l'évêque de Gap Hervé, du 21 févr. 1699, art. 3, enjoignant « à tous régens, maîtres et maîtresses d'école de conduire leurs écoliers à la messe et aux offices divins, festes et dimanches, et aux écoles et cathéchismes qui [se] feront dans les paroisses où ils habitent, ainsi qu'il est ordonné dans l'art. 10 de lad[e] déclaration, sous peine de révocation de leurs lettres », etc. (1727) ; — les consuls de Mison, pour demander que M. Richier, qui leur a fait un discours sur l'ouverture du jubilé « dont le publiq a esté très content », soit le prédicateur de leur communauté pendant l'année suivante. Mison, 31 déc. 1727 ; — les habitants de « la parroisse de Sias ou Allauson, mandement de La Roche-sur-le-Buis », sans prêtre depuis trois ans, et qui demandent pour secondaire le s[r] Rogier, « prestre de Mourmoyron », 9 janv. 1728 ; — le frère Augustin de Savouillan, capucin de Marseille, au sujet d'une mission à Savouillan et d'un bref d'indulgences qu'il avait obtenu de Rome pour le 1[er] dimanche de chaque mois. Il ajoute, au sujet de sa correspondance : « nostre bon roy, de sa bonté, nous a acordé le port franc ». Mar-

seille, 18 janv. 1728 ; — Châteauneuf, vicaire général et official de Sisteron, au sujet de la permutation de leurs cures, demandée par Barruol, curé de Barret-de-Lioure, et Latil, prieur d'Arpavon, au diocèse de Sisteron, 27 janv.; — Barou, curé de La Charce, originaire de Thèze, qui est resté « pendant huit ans au séminaire de Ste-Garde », et qui a à lutter contre quelques hérétiques de La Charce, 30 janv. ; — Deloye, curé de Ribeyret : « Il y a des esprits qui, estant moins brouillés avec la calomnie qu'avec la religion, ne se font pas une peine d'impozer et de donner des entorces à la vérité », 1er févr. ; — M. de Chalas, curé de La Platrière, de Lyon, « nouveau prieur de Mévouillon ». Il a sept églises et sept prêtres à entretenir ; il y a beaucoup de réparations à faire à Mévouillon et à La Rochette ; à cause des neiges il ne peut visiter les autres, églises. Mévouillon, 18 févr. ; — Bodiment, « supérieur de la mission de Provence, au bout du Cours », à Marseille, au sujet d'une restitution de 20 l. faite par l'entremise du desservant de l'hôpital, en faveur de « l'héritier de Mme de Lavalette », 20 févr. ; — l'abbé de Cosnac, qui accuse réception de l'arrêt du Conseil « au sujet des lods et demy-lods ». « M. l'Archevêque est parti depuis quelques jours pour Le Luc ; il se porte à merveille ». Aix, 1er mars ; — Dom Avel, chanoine de Chardavon, qui vivait antérieurement avec le chanoine Castagni, « prieur clostral de la maison », et qui, depuis qu'il étudie « en morale chés M. le curé Rous », dîne chez son père. Sisteron, 9 mars ; — Joseph-Louis [de Cahorne de La Palu], évêque de Vaison, au sujet du projet de transférer, de Gap à Valréas, une religieuse ursuline, sœur de l'abbé Bernard. Vaison, 27 févr. (avec la copie de la réponse de l'évêque de Gap, qui n'approuve pas ce projet, 15 mars) ; — le sr de Noblet, prieur de Balons, au sujet de la nomination à la cure de Balons « du neveu de deffunt M. d'Aiglun, curé » dud. lieu. Lyon, 16 mars 1728 ; — le sr Bernard, au sujet d'un banc placé par son neveu dans l'église de Lemps. « J'eus hier M. de Montauban-Bellegarde et M. Fezensac, mari de Mlle Passins, qui m'asseurèrent que M. le doyen de Dye se portait parfaitement bien, et qu'il leur avoit fait manger un grand brochet avant [de] partir pour Dye ». L'Épine, 21 mars ; — Andrieu, archiprêtre de St-Julien-en-Champsaur, à propos de la maladie d'Amayon, curé de Buissard : « M. Heyriès, curé de Chaillol,... homme actif et zélé », pourroit faire le service de la paroisse de Buissard. « J'ay distribué les exemplaires de votre mandement au sujet du concile d'Embrun », 25 mars ; — le sr Fichet, qui demande à succéder au sr Clément, curé de Vitrolles. Vitrolles, 2 avril ; — Charamat, bénéficier de Sisteron, au sujet d'un emploi dans le diocèse de Gap, 2 avril ; — Tourniaire, curé de Gap : « J'ay fait sonner les cloches à l'arrivée et au départ de M. l'archevêque d'Embrun, le plus solemnellement qu'il a été possible... J'ay eu l'honneur de faire la révérance à ce grand prélat et de luy rendre mes plus respectueux hommages, conformément aux intentions de votre Grandeur », etc., 16 avril ; — M. de La Blachette. Il est à Prébois, chez « M. de Ferrières, qui est dans un lit depuis environ dix ans, accablé d'infirmités et, par surcroît, de la douleur que luy cause l'affaire criminelle qui détient son fils ayné dans les prisons de Grenoble ». La fille de M. et Mme de Ferrières, « depuis quelque tamps, s'ala jetter dans votre couvant de Gap, sans les consulter ». Son père et sa mère ne sont pas en état présentement « de payer la pansion à venir de leur fille, ny la dot spirituelle que les dames de Ste-Ursule veulent exiger d'eux... Ils consentent agréablement qu'elles gardent leur fille, mais sous cette condition qu'ils ne payeront rien... Ils ne sont pas en estat de faire autrement... Suivant vos advis, j'ay contanté mes filles au sujet de leur établissement au monastère de Mont-Fleury ; la cadette y a pris l'habit de religieuse depuis un mois, et l'aynée l'auroit suivie, sans des incomodités qui luy sont survenues ». Prébois, 23 avril 1728, etc.

G. 1020. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1727-1729. — Correspondance. — Lettres à l'évêque de Gap par : le père Robert, provincial des Dominicains : « Je compatis autant que je dois au déplorable état de notre couvent de Gap ; et, quoyque par le malheur des tems il ne soit pas le seul destitué de sujets, il est pourtant celuy dont les besoins me touchent le plus... J'aurois voulu que nos pères eussent choisy pour prieur quelqu'un de ceux que je leur inspirois, prévoyant ce qui m'arrive à l'égard du père Tourniaire. J'avois bien employé toute mon autorité pour le déterminer à accepter ce prieuré et à en remplir la carrière jusqu'au bout, mais des ordres supérieurs me forcent de le rendre à nos religieuses qui l'ont réclamé... J'écris à Seyne pour en faire partir le père Paschal, dont j'espère que les services seront agréables à votre Grandeur, si sa santé, qui l'a rappelé depuis peu d'Amérique en Europe, est suffisamment rétablie. Je prie, Mgr, votre Grandeur d'accepter ma bonne volonté et d'avoir égard à la disette de religieux que la contagion a amenée dans notre province, soit en nous en ravissant bon nombre, soit en suspendant pour quelques années la réception de ceux qui les auroient remplacés. Je travaille à réparer ces brèches par les réceptions que je sollicite dans touts les couvents. Nous avons déjà trois noviciats

fort nombreux, et je compte, Mgr, qu'en peu de tems nous serons en état de subvenir à tout et principalement au couvent de Gap.... Je me disposeray, après Pâques, à aller vous rendre mes hommages ». Aix, 14 déc. 1727 ; — le même : « C'est malgré moy que je retiens le P. prieur de notre couvent de Gap, sentant le besoin que votre Grandeur peut en avoir. J'ay trouvé icy (Barcelonnette) plus d'embarras que je ne croyois, et ils ne peuvent, Mgr, qu'augmenter, à moins que votre Grandeur daigne disposer Mgr l'archevêque d'Embrun, qui doit passer bientôt par Gap, à s'en raporter à moy pour la vérité des faits contestés, après les soins extrêmes que je me suis donné pour les découvrir, dans un examen juridique. Si le père Arnaud est une fois convaincu que Mgr l'archevêque d'Ambrun veut s'en tenir à mon raport, il cédera facilement aux veues de paix que j'ay sur ce couvent-cy, et il ne multipliera plus les difficultés et les griefs qui vont à l'infiny. Tout se terminera à l'amiable et je renverray bientôt à votre Grandeur le père prieur de Gap, qui me sert de secrétaire, et le père Flouret, qui doit servir de témoin ». Barcelonnette, 19 juin 1728 ; — le recteur des pénitents et Gérard, curé de Montmaur, au sujet de la bénédiction de la nouvelle chapelle desd. pénitents, « nouvellement construite » et attenante à l'église, sur un « plassage » donné par « M. le Marquis », 21 janv. ; — Giraudat, domestique chez MM. d'Estaing, à Paris, pour demander protection auprès de M. de Châteauvillard. Paris, 17 sept. ; — Pouart, curé-doyen de Charleville, pour demander si le mariage contracté par M. de Valgrand, « cy-devant lieutenant au régiment de Languedoc », avec « une servante de cabaret de Briançon », était « bon *quoad vinculum* ». Charleville, 18 sept. ; — l'abbé de Valoris, prêtre, sur M. Aubery, curé de Brantes, qui, avec 60 écus de revenus, « n'est pas en état d'avoir un valet... étant hors d'état de se préparer lui-même ses pauvres et simples nourritures, en vacquant aux devoirs de sa charge ». Carpentras, 24 sept. ; — les s^rs Revillasc, La Villette, Furmeyer, Colonne, Laversane, d'Ayguebelle et Sainte-Guitte, pour demander le maintien à Veynes du s^r Bernard, secondaire de cette paroisse, 2 oct. 1728 (avec une délibération du conseil général de la communauté tendant au même but, du 14 oct. suivant) ; — C. Thoynon, chanoine régulier de La Baume-lès-Sisteron, au sujet de M. Laplane, prieur de Manteyer, qui auroit été nommé avant d'avoir accompli son année de noviciat : « Il est certain qu'il n'y a rien de si rigide que le noviciat des réguliers bénéficiers, c'est-à-dire qu'il faut absolument passer par l'année de probation, dans une maison de l'ordre dans lequel on doit faire profession, personne n'en pouvant dispenser pour aucune raison, et ne pouvant même estre interrompu que pour cause de maladie. C'est là la disposition du droit canon », etc. Sisteron, 23 oct. ; — le s^r Chaix, avec sa démission de la cure de La Forest. St-Geniès, 24 oct. ; — « Roux d'Alaric », au sujet du patrimoine de son fils : « le jour de son ordination il manqua d'estre renvoyé, et il l'auroit esté infailliblement si nombre de gens de mérite ne se feussent rendues comme caution de son patrimoine, dont il n'avoit point d'extrait qui feût authorisé de votre Grandeur et dont ses démissoires ne faisoient point mention ». St-Symphorien, 9 nov. 1728. — Note de l'évêque de Gap : « J'ay renvoyé (le 11 nov. 1728) à M. d'Aleric l'acte de patrimoine pour son fils,... en due forme et approuvé de nous, y ayant 200 l. de rente » ; avec plusieurs lettres sur ce sujet : du P. de Contes, jésuite à Avignon : « Il y a bientôt huit mois que votre Grandeur eut la bonté de m'envoïer des démissoires pour faire prendre la tonsure à M. de Roux d'Alaric », qui a 26 ans et en a « fait deux de théologie en habit séculier » ; il est l'aîné de sa famille ; sa santé est précaire ; il demande de l'autoriser à être ordonné sous-diacre : « il feroit un an au séminaire,... ou St-Charle ou Ste-Garde, qui sont les deux séminaires que nous avons icy ». Le P. de Contes félicite ensuite le prélat « des marques de zèle et de fermeté » qu'il a données dans le concile d'Embrun : « Dieu veuille luy donner en France beaucoup d'imitateurs ». Le s^r Pauchon est aumônier à l'hôpital d'Avignon. « Le roy d'Angleterre est toujours icy. On dit la reyne, son épouse, en chemin pour venir icy. Le cardinal Boncompagno est à l'extrêmité ; ainsi voilà bientôt un 12e chapeau vacant. Le cardinal Coscia a été malade jusqu'au point d'avoir occupé deux confesseurs, l'un jésuite et l'autre cordelier... Notre père recteur a été à l'extrêmité ; il n'est pas encore hors d'affaires ». Avignon, 5 nov. 1727 (puis, cette note de l'évêque de Gap : « Refusé, parcequ'il faut qu'il fasse son séminaire pour les ordres ») ; — le P. Bouge, pour demander l'autorisation, pour « M. de Roux d'Alaric », de faire son séminaire, non à St-Charles, où la règle est très sévère, mais à Ste-Garde, tout en continuant » ses études de théologie dans nostre collège, « sans danger pour sa santé qui est très mauvaise ». Avignon, 4 déc. 1727 ; — le P. de Contes : « Rien de plus sage et de plus à propos, Mgr, que d'exiger par vos ordonnances qu'on passe un certain temps dans un bon séminaire. Mais permettés-moy de vous représenter humblement que la pluspart des loix divines et humaines sont susceptibles d'exceptions et de modifications en certains cas de nécessité. Ceux qui, ou à raison de leur pauvreté ou de leur santé, ne peuvent absolument passer par le séminaire, s'ils sont, d'ailleurs, de bons sujets, ne sont pas sans

doute exclus par là des saints ordres. Si cela estoit, il y en a icy de fort sages qui sont précepteurs et qui fréquentent Ste-Garde ou St-Charles, qui assurément ne devroient pas continuer leurs études, s'ils n'avoient pas cette espérance. M. de Roux d'Alaric se trouve, malheureusement pour luy, dans le second cas d'exception, qui est la maladie. L'attestation de M. Brun, son médecin, le plus habile sans contredit et le plus sévère de la province, et la consultation de M. Laterme, médecin de Montpelliers, qui fut faite en ma présence, lorsque je le menay aux eaux de *Galarni*, en font foy. Je suis mesme, persuadé, Mgr, qu'aïant le cœur aussi charitable que vous l'avés, vous ne pourrés vous empescher, en lisant ces deux pièces, d'estre touché de compassion, pour un home de condition, plein d'ailleurs de capacité et de vertu, et que votre Grandeur ne pensera pas que ce soit une raison pour luy refuser les ordres sacrés ou pour exiger de luy à la rigueur ce qui mettroit sa vie en danger. D'ailleurs, il n'est point fils unique : il a un cadet qui a 21 ou 22 ans, qui a très bonne santé et à qu'il a tout cédé », etc. Avignon, 5 mars 1727. — Autres lettres au même par : Andrieu, archiprêtre de St-Julien, au sujet de la réception de deux mandements épiscopaux, importants « pour le bien de l'État et de la religion : l'un, pour obtenir un Dauphin selon le cœur de Dieu, qui perpétue le bonheur de la France, et l'autre, pour arrêter les désordres que les novateurs ont fait naître », 11 nov. ; — les consuls et habitants de Malijai, afin de ne point être privés de M. de Montjoly, leur curé, 8 et 25 nov.; — le P. Hyacinthe d'Avignon, afin d'obtenir l'envoi de Gap à Cavaillon du P. Augustin de St-Crépin, qui était naguère le confesseur de l'évêque de Cavaillon[1]) et que ce dernier, sur le point de revenir de Rome, redemande. Draguignan, 6 oct. ; — le même, pour lui marquer l'estime qu'il a « pour un si saint et si illustre prélat », et lui demander de désigner le confesseur qu'il désire. Marseille, 30 nov. ; — le seigneur de Ribeyret et de Sorbiers, au sujet du procès que le curé de Sorbiers avait avec ses paroissiens, 29 nov. ; — le P. Raphaël d'Embrun, qui a été fort bien accueilli à Ancelle par le R. P. Le Dou, qui a déjà prêché des missions à Upaix, Ventavon, St-Bonnet et Orpierre, et qui est disposé à se rendre à « Tallard, Veyne, Corps, Ribiers », 14 déc. ; — le s^r de Gaffarel, prieur de Volone, pour obtenir de la chambre ecclésiastique du diocèse le dégrèvement de 50 l., 8 et 30 nov., 17 déc. ; — le s^r Arthaud, « de St-Julien-en-Bochaine », au sujet de la nomination d'un secondaire, 19 déc. (avec copie de la requête adressée au parlement de Grenoble, le 1er déc., et de la signification aux Chartreux de Durbon, le 17 nov.) ; — V. Laurans, curé de St-Julien-en-Bochaine, sur le même sujet. Il est allé à Agnières voir son oncle, « qui a été jusques aux portes de la mort », 23 déc. 1728 ; — le s^r Hubert, de La Motte-du-Caire, au sujet d'un soufflet donné à un prêtre le jour de carnaval, tandis qu'il jouait aux quilles (1728) ; — Pierre Rochebrune, prieur de Malijai, pour se plaindre de M. de Montjoly, son secondaire, 28 oct. 1728 ; — le frère dud. prieur, sur le même sujet, 17 déc. 1728 ; — les consuls de Malijai, en faveur de Montjoly, leur secondaire, 8 janv. 1729 ; — Gérard de Montjoly, secondaire, pour exposer sa situation, 9 janv. 1729 ; — Jean-Joseph de Gaffarel, docteur en théologie, curé de Volone, sur la santé du prieur de Malijai, atteint de mal caduc (1729), etc.

[1]) Joseph de Guyon de Crochans, 1709-1742.

G. 1021. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1734. — Correspondance. — Lettre de l'évêque de Gap à celui de Marseille[1]), au sujet du collège et du séminaire de Gap : « J'ay receu, mon très respectable seigneur, la dernière lettre dont vous m'avés honoré, comme une nouvelle preuve de votre zèle pour la foy et comme un nouveau témoignage de vos bontés pour moi... Je vais vous mettre exactement au fait de ce qui s'est passé et de ce qui se passe icy au sujet du prétendu collège, comme aussy du séminaire. A l'égard du séminaire, il est depuis environ six vingt ans entre les mains des RR. PP. Doctrinaires, et par tout ce que j'ay pu découvrir depuis que je suis dans ce diocèze, il m'a paru que mes prédécesseurs en ont été contents. A mon arrivée, comme j'ay toujours été fort prévenu contre eux, je les ay examiné de près. Je ne leur ay point laissé donner d'écrits, et je leur ay fait enseigner Abély ; présentement, ce sera la théologie de Poitiers. Je leur ay donné pour commentaire sur l'Écriture Sainte Menochius, l'Examen particulier de M. Tronson et, pour méditation, l'Abrégé de Du Pont par le R. P. Frizon. Ce que j'ay fait à leur égard depuis le commencement, je l'ay suivi jusques à présent avec la même exactitude, et je suis contraint de vous dire que, durant les 26 ans que j'ay déjà passés icy, je n'en ay trouvé que deux, en différents temps, qui, m'étant devenus suspects, sans néantmoins preuves réelles, ont été priés par moy de se retirer ; ce qu'ils ont d'abord exécuté. J'ajoute, Mgr, que je n'en reçois pas un qui ne signe le Formulaire, la Constitution et tout l'accessoire, en sorte qu'en leur parlant sans réserve sur ces matières, je tâche de pénétrer le dedans, je veux dire si le cœur parle comme la langue,

[1]) Henri de Belsunce, nommé le 5 avril 1709, mort le 4 juin 1755.

et s'il n'y a point de restriction ou distinction sur jeu, car je connois ce que St Jean appelle, dans son Apocalypse : *altitudines Satanœ.* J'ay plus fait : c'est que de temps en temps j'ay empêché, pendant plusieurs années, nos séminaristes ou plutôt nos ecclésiastiques d'entrer dans notre séminaire et que je les ay envoyés au séminaire d'Embrun, d'Avignon et de Viviers, disant hautement que c'estoit parce que je craignois les PP. Doctrinaires, sçachant qu'il y avait un mauvais levain parmi eux. M'étant impossible, Mgr, de changer ce séminaire, ay-je pû faire mieux ni prendre plus de précautions ? Et certainement j'ay la satisfaction de n'avoir pas un seul ecclésiastique dans tout notre diocèze qui ne soit bon catholique et même zélé pour la Constitution et contre le Jansénisme. Comme je suis très bien informé de ce qui se passe partout, je ne vous risque point le discours sur ce chef. Voylà, Mgr, l'essentiel au vray de ce qui concerne notre séminaire. Je passe sous silence bien des petites précautions et bien des pratiques que je mets en œuvre dans le secret pour ne rien ignorer de ce que la religion exige que je sache. Il est à présent question du prétendu collège. A mon arrivée, j'ay trouvé ce collège dirigé par deux régens et un frère Jacobins qui aprenoit à lire à quelques pauvres. Ce collège étoit tenu, depuis environ 60 ans, par les RR. PP. Jacobins. Mon projet fut, d'abord, d'attirer icy nos amys les RR. PP. Jésuites. Je m'y suis donné tous les mouvements possibles, et comme c'étoit du temps de notre grand Roy Louis 14, j'y aurois infailliblement réussi, si je n'eusse été traversé par le T. R. P. de La Chaize, mais d'une manière si vive, qu'il fallut me désister de mon projet. J'ay encore sur celà les lettres de sa Révérence. Je revins à l'assaut pendant la tenue du T. R. P. Le Tellier, qui, de son cotté, forma des difficultés et qui aboutirent enfin à un refus formel de la part du R. P. de Dortan, pour lors provincial des Jésuites. Depuis ce temps-là est venu la Régence, et je ne me suis plus flatté de pouvoir avoir icy des Jésuites : 1° parce que j'ay toujours trouvé *in majoribus* de la résistance ; 2° parce que cette ville est trop petite et trop pauvre ; 3° parce que la Providence ne m'a pas fourni les moyens d'y suppléer, et finalement parce que je n'y trouve ni n'y vois aucune sorte de ressource. Ne m'étant donc plus flatté de pouvoir mettre le collège où je l'aurois voulu, je me suis attaché à le rendre un peu plus utile chés les RR. PP. Jacobins, et pour celà d'y attirer des bons sujets et d'augmenter le nombre des régens. Pour avoir de bons sujets de ce corps, j'avois postulé auprès de leur général le T. R. P. Cloche le même privilège pour ceux qui enseigneroient les basses classes que celuy qu'avoient ceux qui enseigneroient allieurs les hautes sciences. Je l'obtins et cela n'a produit aucun bon effet, *in vanum cucurri.* J'ai gémi devant Dieu et m'en suis tenu là. Le célèbre P. Brutinel, originaire de cette ville et qui y est mort en sainteté, m'avoit requis plusieurs fois, étant et n'étant pas provincial, aussi bien que plusieurs autres religieux Jacobins, de les faire décharger dud. collège, qu'ils voyoient ne pouvoir soutenir et être très nuisible à ce couvent, pour solides raisons, qu'il seroit innutile de vous déduire. Espérant contre toute espérance apparente et craignant de trouver pis, j'ay résisté pendant plus de dix ans à une translation dud. collège. Finalement cette ville, voyant le peu d'éducation qu'y recevoient leurs enfans et qu'il étoit moralement impossible qu'ils y en receussent davantage à l'avenir, prirent le parti de recourir aux RR. PP. de la Doctrine chrétienne. On vint me le communiquer. J'y résistay pendant plus de deux ans et enfin, voyant, d'une part, l'empressement et la persévérance de presque tout ce qu'il y a de notable en ce païs et voyant, de l'autre, qu'il étoit innutile de plus conter sur les RR. PP. Jacobins, je pris le parti de demander encore un peu de temps pour examiner sérieusement si je devois ou ne devois pas donner mon consentement à la translation si désirée. Pour lors, je m'adressay à presque tous les prélats qui ont chez eux des collèges ou des séminaires de Doctrinaires. Je me donnay l'honneur de leur exposer le cas où je me trouvois, et je ne manquoy pas de leur dire combien je craignois ce corps, par rapport aux sentiments et à la nouveauté, car, pour ce qui est des mœurs, je n'en ay vu ni appris rien que d'excellent. Sur les réponses de ces prélats, j'en conféray avec ce que nous avions icy de plus sage et de plus ortodoxe, et il fut convenu que je ne pouvois plus refuser mon consentement. Je l'accorday donc en 1726 ; en suite de quoy cette ville convint avec les RR. PP. Doctrinaires qui s'engagèrent à fournir trois régens et un maître d'école, pour la somme de 850 l. par an. Ces pères ont tenu le collège, dont les Jacobins avoient été destitués, pendant trois années. L'on en a été fort content, car l'on y voyait un grand changement dans la jeunesse et pour les mœurs et pour la latinité. Cependant, Mgr, après plusieurs altercations qui s'élevèrent et qui durèrent pendant l'année 1728, led. collège est retourné aux Jacobins en 1729, sous le prétexte qu'il en coûtoit moins, puisqu'on ne leur donnoit que 450 l., mais au vray par une intrigue très odieuse. A tout céla je n'ay eu d'autre part que d'avoir donné, en 1726, mon consentement au transport chés les Doctrinaires. Je le fis même avec tant de précautions que j'ay empêché que la ville n'obtint les lettres patentes qu'elle postuloit en leur faveur. Depuis 1729, jusques à présent que le collège a été reporté aux Jacobins, l'on n'y a vu que des régens si incapables de

leurs employs (je passe sous silence ce qui n'est que trop public d'ailleurs), que la ville a pris une dernière résolution de retourner aux Doctrinaires. Les principaux ont eu recours à moy très fréquemment, pendant l'année 1733 et la présente 34, pour les y aider. J'ay tenu ferme à ne point m'en mêler et tout ce qu'ils ont pu avoir de moy c'est que je ne pouvois entrer en cette affaire que quand j'y serois contraint. J'en suis là. La ville a écrit et présenté des placets à la Cour. Elle paroît avoir grande envie de retourner aux Doctrinaires, parce que réellement leurs enfans n'ont aucune sorte d'éducation aillieurs. Pour moy, en mon particulier, j'estimerois plus avantageux au public d'être absolument sans collège que de laisser où il est. Mais je ne me mêle en rien pour encore dans tout cela, ni pour les deniers d'octroy ni pour remettre le prétendu collège aux Doctrinaires. La question en ce qui peut me concerner est : 1° S'il convient mieux pour la conservation du dépôt de la foy de laisser absolument cette ville sans instruction pour la latinité que d'en charger les Doctrinaires ; 2° s'il n'y a point d'expédients à pouvoir prendre pour tirer le bon des Doctrinaires et se mettre à l'abri du mauvais ; 3° si, ne s'agissant icy que des basses classes, il est périlleux d'en charger les membres sains d'un corps qui en a quelques uns de gâttés, surtout n'ayant d'autre choix à faire qu'entre deux corps qui ont également des infirmités par rapport à la doctrine. Voylà, mon très honoré Seigneur, un long narré de l'affaire... Grâce à Dieu, je ne varieray, ni ne molliray jamais... Tout ce que l'on peut dire ou supposer contre moy ne me touchera pas, dès que je n'auray rien à me reprocher devant Dieu, puisque c'est luy que je recherche uniquement et à qui je voudrois pouvoir plaire : *cœtera fumus* ». Gap, 25 octobre 1734.

G. 1022. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 2 cachets plaqués.

1727-1775. — Correspondance. — Lettres écrites à l'évêque de Gap, par : Tourniaire, curé de Corps, au sujet de « Dlle Françoise Garcin, dont le père est décédé depuis longtemps. Elle est actuélemant avec sa mère, qui a convolé à des secondes noces avec le s^r Imbert des Granges, bourgeois de ce païs, très attaché, ainsin que toute sa famille, aux erreurs de Calvin. Lad^e Dlle Garcin a des biens plus que suffizants pour son entretien dans un couvent et dans le meilleur du royaume. Elle est âgée d'environ 18 ans... Chés le s^r des Granges, où réside lad^e Françoise Garcin, se trouve encore sa grand'mère, qu'on nomme Mlle Borel, mère du feu avocat de ce nom, qui est aussi des plus obtinées calvinistes. Ce seroit trop vous demander que de faire fermer aussi Mme de St-Maurice-Prégentil, qui pervertit même des anciens catholiques qu'elle tient à son service et qui empêche bien des calvinistes de rentrer dans le giron de l'Église. Les derniers missionnaires qui ont été ici certifieroint aisément ce que j'avance... De tous les calvinistes de ce païs, je n'ay eu de malade qu'un enfant de seize ans, dont le père vint m'appeler. Ce pauvre enfant... ma assuré qu'il ne se prendroit à personne qu'à moy et qu'il vouloit mourir dans la même foy que j'ay... J'ay caressé, j'ay menacé pour empêcher la fréquentation des cabarets pendant les offices divins. Grâces au ciel tout va bien. On mettait du pain au four dans le tems de la grande messe du jour de Noël. Je fis tout arrêter par les cavaliers de la maréchaussée, et enfin je me laissa fléchir, dans l'assurance qu'on me donna que cela n'arriveroit plus. Voilà le zèle d'un nouveau curé. Dieu me donne celuy d'un bon curé ! J'avois toujours oublié de vous dire que, depuis très long tems, nos confrères m'ont regardé comme votre espion. Dieu les éclaire sur mes sentimens pour eux », 31 déc. 1727 ; — le même : « Le nommé Jacques Pélegrin, de ce lieu, vient d'épouzer, à Genève, une fille dont je ne sai pas le nom, qui est de la parroisse de St-Jullien-en-Champsaur. Ils sont tous les deux, comme vous jugés bien, nouveaux convertis et cohabitent ensemble, se croyants bien mariés. Je vous suplie de me dire incessamment ce que je dois faire là-dessus. Je crois qu'on doit réprimer avec force de tels abus, qu'on n'avoit pas encore veu introduire en ce païs », 19 avril 1728 ; — Gérard, curé archiprêtre, en lui envoyant « l'état des nouveaux convertis » de sa paroisse. Tous « sont aujourd'hui très bons catholiques... Je n'ai osé y comprendre Mlle de Moular, qui, malgré l'obstination de sa mère, persévère dans les bons sentimens qu'on lui a inspiré dans le couvent. Il est vrai que je n'oublie rien pour l'engager à estre fidelle à remplir ses devoirs, car dans le procès qu'elle a avec Mme de Monfort, sa tante, je lui ai déjà avancé 900 l., que je retirerai, Dieu aidant, si elle gagne son procès ; si non, je m'en console. Elle mériterait cependant d'estre aidée dans sa misère ». Serres, 25 janv. 1731 ou 1734 ; — Julien, prêtre de La Baume-des-Arnauds, au sujet du prieur dud. lieu, qui « s'est beaucoup dérangé depuis la mort de sa mère, arrivée icy le 13 juillet dernier » (1733). « A l'égard de Gédéon Rouvier, que j'ay marié en entrant dans cette parroisse, il y a 24 ans, on peut dire que c'est un hérétique opiniâtre, ayant laissé mourir ses père et mère et un de ses frères sans que j'aye été averty, quoique je l'usse requis, après avoir fait des visittes pendant la maladie », etc. Gabriel Bonneau, « âgé de 23 ans, est marié depuis peu, crainte de la milice. Son père s'est dépouillé en sa faveur, donnant 20

écus à chaque garçon (au nombre de 4) et 80 aux (deux) filles ». La Baume, 29 janv. 1734 ; — J. Florentin : « J'ay rendu compte au Roy, Monsieur, de la demande de la nommée Beau, du lieu de Serres, à laquelle vous vous intéressez, et S. M., par grâce spéciale et sans tirer à conséquence, à bien voulu luy accorder les biens ayant apartenu à Marie Naulot, son ayeule maternelle, qui avoient esté justement saisis ». Marly, 25 mai 1740. — Lettre du même au s[r] de La Gontelais, au sujet d'un secours par lui demandé au cardinal de Fleury. S'adresser à l'évêque pour être soulagé. Versailles, 7 déc. 1739. — Autres lettres adressées à l'évêque de Gap par : Arnaud, consul de Montjai, contre le maître d'école, qui « s'en va à sa journée ou travailler le peu de bien qu'il a... Ce maître n'é (*sic*) pas en état d'aprandre ni à lire ni à écrire et encore moins à calculer ». Montjai, 4 sept. 1740 ; — Thomé, curé de Gap : « Un voyage que j'ai fait à Veyne et à la chartreuse de Durbon m'a empêché de répondre par le dernier courrier à la lettre dont V. G. m'a honnoré le 31 du mois dernier, au sujet de l'exécution du testament de Mme de Mizon à Ribiers et à Mizon. La maison de Ribiers est prête depuis longtemps, et j'écrirai incessamment à M. le curé de Ribiers de la part de V. G. de faire en sorte que rien n'y manque des meubles nécessaires à l'arrivée des deux sœurs de St-Joseph... Je crois qu'on leur accordera sans peine au moins 250 l. pour chacune, pour leur nourriture et leur entretien, puisque les frères des Écoles chrétiennes sont aujourd'hui fixés à la même somme dans tous leurs établissements. Sur ce pied là il ne sera plus question de servante. Si vous croyez, Mgr, que M. le comte du Muy voulût accorder auxd. sœurs de mener avec elles à Ribiers Anne Chabot, du lieu des Baux, nouvelle convertie, avec la gratification de 90 l., elle leur seroit utile, sans rien perdre de l'éducation chrétienne qu'elle trouve actuellement dans la maison de Charité, où elle professe depuis environ six ans la religion catholique. Claire Chouvet, de La Roche-sur-le-Buis, encore plus encienne dans la même maison, avec la même gratification ou une autre, pourroit aussi accompagner les deux sœurs destinées pour Mizon, où je pense que M. le marquis de La Roque donnera ses ordres incessamment pour que la maison et les meubles nécessaires se trouvent prêts le plutôt qu'il sera possible. Je suis persuadé que les communautés de Ribiers et de Mison auront lieu d'être satisfaites des sujets qui leur seront envoyés... Quant aux remèdes nécessaires aux malades des deux parroisses, on les aura à meilleur marché à la Charité que partout ailleurs et mieux conditionnez. On pourroit donner au moins un louis par an en livres de piété pour chaque parroisse, dont les sœurs rendroient compte... Je joins ici le certificat de sortie de Lucrèce Arnaudon et d'entrée d'Élizabeth Astier, pour M. le comte du Muy. J'ai renvoyé jusques à votre arrivée toutes les personnes qui demandoient la sortie de plusieurs nouvelles converties qui sont à la Charité, *et de hoc grandis sermo*. Je suis bien persuadé, Mgr, que vous voudriez déjà être ici, où votre présence est très nécessaire. Il y a bien des choses dont la connoissance vous est réservée, privativement à M[rs] les grands vicaires, quoique bien intentionnez pour le bien du diocèze. Daigne le souverain Pasteur faire tourner à sa gloire l'assemblée du Clergé et donner incessamment le sien au diocèze de Gap... Le curé de Monjay s'appelle Marc-Antoine Barou la Croix. Y a-t-il espérance d'avoir quelque chose pour l'infirmerie de la Charité ? ». Gap, 16 juin 1755. — Lettre adressée au chan. Pascal, syndic du clergé de Gap, par Raymondet, archiprêtre de St-Claude, prieur de La Roche-des-Arnauds, au sujet des intérêts de son prieuré : « Quand je pris possession par moi-même de ce prieuré, j'en augmentai les revenus, mais, au second bail, ils furent considérablement diminués ». Il le prie de faire « passer le bail à ferme pour 9 ans, au lieu de 6 ». Le dernier a été passé avec Jacques Mondet, de La Roche (Blanc, not.). « M. Théus, mon prédécesseur, avoit exigé qu'outre le prix du bail, on lui feroit tenir à Lyon annuellement 4 perdrix rouges bartavelles. Je vous prie, M[r], de faire mettre cette condition dans le nouveau bail, et je la demande uniquement à cause de vous, vous priant de vouloir bien les accepter ». St-Claude, 8 oct. 1756. — Procuration aud. chan. Pascal pour passer le bail susdit, 7 oct. 1756 (sceau plaqué du bailliage de St-Claude) ; — par « le chevalier de Cabre, c[itoyen] de Gap », au chanoine de Labastie, vicaire général de Gap, au sujet de « deux damejanes de vin d'Alicant; ce qui fait environ 50 bouteilles ». Un marchand de Marseille a « du vin d'Alicant et Malaga,... et veut de chaque 22 sols la bouteille ». Prière de faire ses compliments « à M. le conseiller des Praux et à M. le curé Thomé ». Marseille, 29 juil. 1763 (cachet plaqué) ; — par Roux à une amie, au sujet de « Mme de Tourtour » de « Mme de Fonchesne » et de « Mme de Remolon », qui « veut être, au printemps, logée chez nous à Gap, dont vous aurez grand plaisir » (sans date). — Copie d'une lettre écrite par l'intendant Pajot de Marcheval au s[r] de Lafont, subdélégué à Gap : « Dans l'état que vous m'avés adressé, M[r], des établissements de charité existant dans votre département, vous avés obmis d'y comprendre l'hôpital de Gap, les tiltres de sa fondation, ses revenus en tout genres, leur employ et son administration. M. le Controlleur général désirant être instruit particulièrement de cet objet, ainsy que des autres œuvres pies, dont

vous m'avez instruit, je vous prie de m'adresser sur celluy-là les renseignements que vous pourrés vous procurer », 10 juil. 1775, etc.

G. 1023. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 3 cachets plaqués, dont 2 brisés.

1773-1780. — Correspondance. — Lettre écrite par la marquise de Sassenage à l'évêque de Gap, pour lui demander communication des titres relatifs au Noyer et au Glaisil, qui se trouvaient à l'évêché. La terre du Noyer fut vendue en 1578. Des reconnaissances furent faites, à la réquisition de l'évêque de Gap, en 1472 et transcrittes en 1542. Les habitants de ces deux localités «me poursuivent vivement, et je ne puis les arrêtter que par votre moyen». Grenoble, 25 mars 1775. Suit une liste de documents communiqués à l'intendant de lad[e] dame : arrêt du parlement, du 11 juil. 1596, « entre le seigneur évêque de Gap, d'une part, et les communautés de La Fare, Poligny, Le Noyer et Le Gleysie » ; inventaire du procès pendant en 1583 entre lesd. parties ; autre inventaire, de 1594, d'un procès avec Jacques de Poligny ; mémoire n° 107 de l'«inventaire fait à la mort de M. de Pérouse »[1]) ; cahier des « censes des terres d'Église, signé Bouvet, communiqué le 17 déc. 1593 aux consuls de Poligny » ; « commission au seigneur évêque de Gap pour l'alliénation du temporel des bénéfices du diocèze, en datte du 20 nov. 1577 ». Gap, 25 mai 1773. — Lettre adressée au marquis d'Agout par le procureur de l'évêque de Gap, au sujet des frais de contrôle des délits de chasse, 14 nov. 1774. — Autres lettres sur le même sujet au procureur de l'évêque par : le s[r] Borel, de Grenoble : « Vous aurés sceu le rétablissement de l'ancien parlement de Paris, avec la majesté, le faste et la tranquilitté possible. Le procès-verbal n'a deu paroître à Paris que hier... Le Grand Conseil, composé des officiers du dernier parlement, avoit offert sa démission. L'on négocie des arrangements avec eux par des propositions respectives qui ne sont pas encore arrettées... L'ancien parlement d'Ez (Aix) doit être rentré... Nous attendons aussi une refonte. On dit que nos Messieurs ont délibérés et écrits hier, pour que nos nouveaux conseillers soient conservés ». Grenoble, 24 nov. 1774 ; — le marquis d'Agout, sur les délits de chasse et autres affaires. Son agent « a vendu à M. Gervasy du bled recueilly dans les fermes au prix de 27 l. la charge ». Grenoble, 5 déc 1774 ; — le même au s[r] Reynouard, procureur au bailliage de Gap : Les juges gruyers « ne peuvent pas prononcer une condemnation d'amende excédent 12 l. ; mais, outre la qualité de juges gruyers, les juges des seigneurs sont juges des eaux et forêts ». Grenoble, 18 août 1775. — Lettre de la veuve Giroud, de Grenoble, annonçant l'envoi de 200 « dispenses de parenté » et une « demie-rame papier à la cloche, coupé », du prix de 2 l. 15 s. Grenoble, 8 janv. 1776. — Copie d'une lettre du procureur Reynoard au s[r] Gérard, de Grenoble : « Quoique votre protégé aye fait le tour d'un maître coquin, je feray mon possible pour qu'il soit conduit incessament à sa garnison. Si je me fusse trouvé à Gap, je l'y aurais fait conduire dez qu'il auroit été rétably, mais comme le procès-verbal du cavailler a été envoyé iers par l'exempt à M. de La Rochette et à M. le marquis de Puisigneux, je n'en suis pas tout à fait le maître »(1777). — Lettre adressée par l'évêque de Gap, François de Narbonne, à son vicaire général l'abbé de La Villette, à Gap, au sujet des lettres de tonsure à donner à Claude-Guillaume Blanc-Subé. « Vous devés avoir reçu, au commancement de la semaine, trois barriques vin de La Gaude ; la 4[e] étoit pour M. de Savines, qui sans doute l'enverra prendre. On a voulu me dire que M. l'abbé de Lafont étoit mort ; cela est-il vray? Ma sœur est bien sensible à votre souvenir ». La Baume-des-Arnauds, 11 avril 1778. — Lettre à l'évêque de Gap par M. d'Agout. Il lui fait « passer le traité du 19 aoust 1513, intervenu entre l'un de vos prédécesseurs en l'évêché de Gap et le procureur général du parlement de Grenoble au nom du Roy-dauphin. Vous verrés, Mgr, que les droits acquis par ce traité à votre diocèse, lesquels ne sont pas des simples privilèges de la concession du souverain, qu'il peut retirer à volonté, mais des clauses d'un acte sinalagmatique, auxquels l'une des parties ne peut pas déroger sans le consentement de l'autre, ont été négligés et perdus par une longue possession après laquelle il n'est pas possible de rentrer dans vos droits, surtout pour ce qui regarde l'article de la finance. Le seul parti qu'il me semble que l'on pourroit tirer de la perte de vos anciens droits, dans la circonstance présente, où l'on introduit une administration municipale toute nouvelle, seroit d'obtenir quelque prérogatif dans cette nouvelle administration, comme, par exemple, que l'ancien temporel de votre évêché formâ [t] un corps à part qui nommeroit ses députés à l'assemblée générale, lesquels auroient l'administration parliculière dans l'intervalle des assemblées générales. C'est tout ce que je pense que l'on pourroit obtenir en dédommagement des impôts auxquels l'ancien patrimoine des évêques de Gap est assujetti, malgré la franchise qu'il eût été juste de leur conserver. Si vous pouviés, Mgr, faire adopter cet arrangement, ce seroit un avantage pour votre siège, pour vos vasseaux

[1]) Pierre-Annet de Pérouse, mort évêque de Gap le 22 juillet 1763. L'inventaire de ses biens fut dressé le 6 janv. 1764 et jours suivants. Il sera analysé ci-après.

et pour ceux qui seroient dans le cas d'y participer. Vous avez sceu la mort du curé de Corp et qu'il a résigné sa cure à l'abbé Bernou. C'est un trez bon sujet, et sa famille sont de fort honnettes gens. Je m'étois chargé, Mgr, de vous instruire de leur regret que vous ne fussiés pas en Dauphiné dans cette circonstance. Ils vous auroient fait part des dispositions du curé Corréol... Je vais passer à Ébens environ un mois... Vous voudrés bien m'y donner quelques jours ». Grenoble, 3 mai 1779. — Billet de l'évêque de Gap à Reynoard, procureur fiscal à Gap : « Je vous prie de vous rappeler, mon cher Renouard, que je vous ai dit que je faisois grâce au s[r] Ubaud. En conséquence vous vous contenterés de lui faire payer les frais, qui ne doivent pas être considérables, et de lui imposer une petite gratification pour nos gardes ». Charance, 9 sept. 1780 (cachet plaqué de l'évêque). — Lettre adressée à M. Bonnet, secrétaire de l'évêché de Gap, par les frères Baille, de Lyon, au sujet de l'achat, pour la charité de Gap, de « six paires de cordes », un « cent de roullettes » et quelques quintaux de coton. On fera expédier le tout de Marseille (sans date).

G. **1024**. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1780-1789. — Lettres adressées : à l'évêque de Gap, par Sausin, conseiller au parlement de Dauphiné, au sujet d'un procès que l'évêque de Lisieux[1]), son parent et ami, avait avec d'anciens fermiers de son « terrier de Montalquier ». Led. évêque avait été assigné au parlement, le 29 déc. 1756, ainsi que les pères de la Doctrine chrétienne de Gap. Ceux-ci appelèrent l'évêque en garantie. L'évêque Annet de Pérouse, successeur de l'évêque de Lisieux, fit à ce propos un mémoire remarquable. Actuellement le s[r] Calignon, qui a acquis les droits de Faure, l'un desd. fermiers, désire terminer le différend, « et c'est ce qui m'a déterminé à vous en faire part et à vous envoyer une copie du mémoire que j'ai cité plus haut... Le s[r] Calignon m'a dit qu'actuellement ce n'étoit plus Mme la marquise de Sassenage qui étoit en possession de la seigneurie de Montalquier, qu'elle avoit eu de M. le duc de Tallard, et que les fermiers ou régisseurs du domaine du Roy y étoient rentrés ; si cela est, ce sera avec eux qu'il faudra régler le fond du droit ». Grenoble, 4 oct. 1780; — au chan. Brutinel, vicaire général du diocèse de Gap, par « Testanière de Malcor, prieur de Volone », pour demander une dispense de temps prohibé, pour le mariage d'Honoré Bonthoux, maître maçon, fils de feu Simon et de défunte Françoise Girard, et veuf de Françoise Martin, avec Marguerite Maurel, fille de Jean et d'Ursule Baudouin, de Volone, 16 mars 1781 ; — au chanoine Gautier, vicaire général de Gap, par Blanc, curé de Corps, pour obtenir une dispense de deux bans pour le mariage d'André Cattier, fils d'André et de Marie-Anne Garcier, d'Embrun, avec Marie Dumas, fille de Pierre et de défunte Marie Comte, de Corps. Corps, 5 févr. 1783 ; — au vicaire général Brutinel, par Pouillard, curé de Pommerol, au sujet d'un différend qu'il a avec ses paroissiens « sur le payement de la dîme des agneaux ». Il demande un extrait de la visite de Du Périer à Pommerol, et il prie de l'adresser à « M. Burle, curé d'Aspremont », qui le lui fera passer. Pommerol, 8 juil. 1789. — Fragment d'une bande prospectus de *l'Abonnement littéraire*, dont le bureau est à Paris, rue St-André-des-Arts, adressé au promoteur Bonnard, à Gap. En 1782, les « avis, annonces, prospectus sont distribués, tous les mois, gratuitement, de Paris à 50.000 notables ou particuliers des provinces, dans plus de 8.000 villes, bourgs ou châteaux ». Ces rapports sont formés depuis 9 ans en France et à l'étranger, « pour y faire connoitre et y faire acheter les productions de tous les genres de talens, de l'industrie et du commerce, et pour y faire recevoir dans les plus petits endroits du royaume les billets ou lettres de change qui y seroyent payables... M. Luneau de Boisjermin, auteur de cet utile établissement, s'est déterminé à ouvrir sa maison à tous les négociants et particuliers de province qui auroient des marchandises à vandre à Paris,... moyennant 2 pour cent de commission » (vers 1783), etc.

[1]) Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, ancien évêque de Gap (1741-54) et d'Auxerre (1754-61), transféré à Lisieux le 16 févr. 1761, mort le 21 sept. 1783.

PROTESTANTS ET NOUVEAUX CONVERTIS.

G. **1025**. (Liasse.) — Cahier, in-4°, 12 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1573-1584. — Protestants. — Copie authentique d'une requête au maréchal de Dampierre, gouverneur général de Languedoc, par les délégués « tant de la noblesse que du commun estat des esglizes refformées du peys de Languedoc, Provence et Daulphiné, assemblés en la ville de Nismes », pour « parvenir à la pacciffication des présens troubles,... sellon l'espérance que par le Roy de Poullogne leur en auroyt esté donné ». Ils demandent la prolongation de la suspension d'armes, accordée le 3 août 1573, jusqu'au 1[er] octobre suivant, « attandant l'édict qu'il plaira à Sa Majesté faire publier sur l'accord des articles que luy seront présentés par lesd. de la relligion sur la pacification des présens troubles. (Accordé.) Moyen-

nant ce, lesd. de la religion, licentieront leurs gens de guerre, saulf leurs garnisons, lesquelles leur sera loysible de tenir dans les villes, chasteaux-forts et lieux par eulx tenus, et icelles entretenir comme ilz auront acoustumé faire auparavent, toutte modération et égallitté gardée; et ne seront les villes, chasteaux-forts et lieux par eulx tenus constraintz, durant lad[e] surcéance, à aulcun aultre entretènement des gens de guerre pour le party des catholiques. (Cet article est accordé, à condition qu'ilz ne pourront aulcunement contraindre les villes et villages cloz ès quelz y a garnison maintenant pour le service du Roy et la relligion catholique...). Cependant, que touttes courses soint respectivement deffandues et les voyes d'hostillitté, en quelque fason et manière que ce soyt, d'une part et d'aultre. (Accordé, comme dessus.) Et en cas qu'il y ayt auculne contravention durant led. temps, qu'elle sera réparée et remise en ce qu'il sera possible au premier et deu estat, et punition exemplaire faicte des contrevenens...(Accordé.) Que le commerce libre demeura partout,... sauf toutesfoys des marchandises de contrebande, que sont pouldres, salpestres, soufres, bouletz, plomb, estain, mattaulz, rozette (?) et toute sorte d'armes, sans y comprendre le fer commun, acier, et les vivres, et que l'entrée et issue des villes demeurera libre, layssant les armes aux portes, et sans y séjourner plus d'ung jour, avec permission toutesfoys des gouverneurs et consulz desd. villes. (Accordé le commerce libre, tant par eau que par terre et sur la rivière du Rosne, sans payer aulcun subcide que celluy du Roy, saulf à prouvoir sur les remonstrances particulières de ceulx du Pousin, après avoir entendu de la part du s[r] de Gordes et de Pierre Gorde la convention faicte entre eulx touchant le passaige dud. Pousin...). Que le laboureur sera et demeurera libre de labourer et semer, d'une part et d'aultre, à peyne de la vie à celluy ou ceulx quy y contreviendront, sans aulcune rémission, et que soubz prétexte de contribution ny aultrement, en quelque façon que ce soit, on ne puysse prendre le laboureur ny son bestail et instrumens aratoires. (Accordé.)... Qu'il vous playse desbander l'armée que vous commandez, congédiant les compagnyes et mectant celles que vous réservez, si loing des garnisons de ceulx de lad[e] relligion qu'ilz n'ayent occasion de soubçon. (Nous desbanderons l'armée que nous commandons et logerons les bandes en telz lieux que les supplians n'auront occasion de soubçon.) Que chascun... jouira particulièrement de ses biens, rantes et revenus, sans empêchement quelconque, despuys le jour de la publication de la présente suspension d'armes, faicte en chascune ville cappitale de viguerye, pour en dispauser à sa vollanté... (Accordé, et tant pour les ecclésiasticques catholiques que de lad[e] religion, et saulf à se régler respectivement sur le reste de la joyssance des fruictz de la présente année, prins et enlevez avant lad[e] surcéance...) Que... sera faict serement solempnel, par vous,... Mgr de Joyeuse et sieurs de vostre conseil, aussi par les gouverneurs, magistratz, consulz et principaulx habitants des villes et lieux tenus par ceulx de lad[e] relligion, qu'ilz feront de leur part, en chascune desd. villes, leur conseil assemblé. (Accordé.) Que tous prisonniers, d'une part et d'aultre, leurs chevaulx, armes et bagaige prins, despuys lad[e] surcéance, seront mis en plaine liberté, et restablis en leurs chevaulx, armes et bagaiges. Les aultres prins auparavant seront baillez par eschange ou biens traittés sans destresse ny moleste de leurs personnes, ny dettenus en cachette, et où le seront, que les détempteurs seront tenus les mettre en évidence, de sorte qu'on en puysse traitter en prisonniers de bonne guerre... En l'advys des sieurs de Joyeuse, lieutenant général pour le Roy en Languedoc; de Truchon, premier président en la court de parlement de Grenoble, conseiller du Roy en son privé conseil, estably par sa Majesté en l'intandance du faict de la police près de nous; des sieurs évesque(s) de Castres, visconte de Cadenet, de Sarlabons de Mondragon, cappitaines de gensdarmes, de La Croysette, maréchal de camp et nostre lieutenant en nostre conpagnye de cent hommes d'armes; de Logère de Portes, lieutenant enseigne de la conpagnye de gendarmes dud. s[r] de Joyeuse; du s[r] de Rosset, envoyé vers nous par le s[r] de Gordes et son lieutenant de sa conpagnye de gensdarmes; du cappitaine Bernard, lieutenant de la conpagnye de gensdarmes du sgr conte de La Mirande; du baron des Baulx, chevalier de l'ordre du Roy et séneschal de Beaucaire et Nysmes; du s[r] Cappolle, chevallier de l'ordre et lieutenant dud. s[r] de Mondragon; de Orlias, lieutenant général en lad[e] séneschaussée, aussi intendant au faict de la justice près de nous; du s[r] de La Motte, scindic du peys de Languedoc, et aultres notables,... avons accordé et respondu aux articles cy-dessus,... de les observer et faire observer inviolablement par tous les lieux et endroits de l'obéyssance du Roy de nostred. gouvernement de Languedoc et des peys de Daulphiné et Provence ». Nîmes, 22 août; Beaucaire, 23 août 1573 [1]). — « Procès-verbal pour faire département de 1200 écus, en faveur de M. de Lesdiguières », sur « les habitants et domicilliés du balliage de Gappençoys, tant nobles et exemptz que du tiers estat, qui sont de la religion, ou qui ont suivy leur party despuys la reprinse des armes après la publication de l'éédit de paix de l'année 76 et en ça, et sur tous ceux qui se vodront ayder du bénefflce du dernier

[1]) Cf. Charronnet, *Les guerres de Religion*, 1861, p. 84.

éédit de l'an 77, ainsy qu'il appert plus amplement par notre comission, émanée de noz seigneurs Inocent Gentillet, conseiller du roy et président au parlement de ce païs du Dauphiné en la Chambre de l'Éédit, et noble François de Bone, seigneur des Diguières, Serres et Rosans, comissères députés en ceste part par Sa Majesté, dattée à Serre, le 17e sept. 1583, par lesd. seigneurs, deuement signée et séelée de leurs sceaux et armoiries... Ce jour 28e, du matin, nous soumes trouvés assemblés au lieu de Veyne, et au logis où pend pour enseigne le *Lyon d'Or* ». Présents : « Jean Grégoire, sr de Bouchet, de Montmaur, à cet endroit surrogé au lieu du sr de Furmeyer, Juvénal Vachier, sr de Sigotier, de Serre, Jean-Benoît Moton, de Gap, Guillaulme Le Blanc, d'Ancelle, notères royaux delphinaux, et Balthazar Autard, capitaine et chastellain d'Orpierre, comis à départir » lade somme. « Led. sr de Bouchet a charge d'enroller ceux du lieu et église de Veyne et ses deppendances, comme La Roche, Ma[n]teyer, Montmaour, les quatre perroisses de Dévoluy, Agnelle, St-André-en-Beauchane, St-Jullien, Montbrant, Aspres, Aspremont, La Baulme, St-Pierre, Chabestaing, Ose, Chastea[u]neuf-d'Oze, Le Désert de Chastillon, Furmeyer et tous les mandemens et deppendances desd. lieux. Led. Moton a charge d'enroller ceux de Gap, Romette, La Rochette, La Bastie-Neufve, La Bastie-Vieille, Le Molin-Lara, Rambaud, Jarjayes, Lestret, Tallard, La Sause, Lardier, Valansa, Sigoyer, Neffes, Pelliautier, Rabou, La Freysinouze, St-Jean, et leurs deppendances. Led. Le Blanc a charge d'enroller ceux qui sont en tout le *Chansaour*, despuys La Bastie-Neufve et La Rochette tirant vers *Lasséveraisse*, jusques au bailliage de *Greisgivaudan* exclusivement, et ses deppendances. Led. sr de Sigotier a charge d'enroller ceux de Serre, Sigotier, La Bastie, Le Saix, Savornon, *Le Bersan*, Montront, Méruel, Montclus, L'Espine, Ribeyret, Le Monestier-Allemon, Ventavon, Upaix, Le Poët, Lazer, Arzelliers, St-Genyeys, Eyguians, Montmorin, Bruys, Ste-Marie, Rosans, St-André-de-Rosans, Sorbiers, et leurs deppendances. Led. Autard a charge d'enroller ceux d'Orpierre, Ste-Columbe, St-Cerisse, Villeboys, Estoille, Montjay, Chanousse, Trescleux, Saléon, Châteauneuf, [Barret] le Bas et l'Hault, Salerans, Éùres et leurs mandemens et deppendances ». Le 21 mai et 1er juin 1584, aud. lieu, les commissaires susd. déclarent avoir « trouvé, unanimement, une infinité de difficultés à chascun,... et, entre autres, l'extrême povreté et misère du peuple, pour les grands impôs mys sur icelluy aux guerres passées ; la continuation d'iceux, qui se trouve voyre plus grande que lors de lade guerre, despuys la publication de la paix, pour la récolte des arreyrages et noveaux impôs qu'on met sur le peuple ; au moyen de quoy, en la pluspart des villaiges il se treuve les cottes des particuliers, pour lesd. impôs et arreyrages, se monter beaucoup plus que ne vallent leurs biens, et qu'ilz sont réduictz en telle et si grande povreté que, tant s'en fault qu'ilz ayent moyen de payer noveaux impôs, que mesmes ilz sont contraintz de mandier leur pain, et telle en est la commune opignion partout. Et, outre ce, la difficulté de ceux à qui on s'est adressé pour balher par désignation ceux qui doivent estre de ceste cottisation,... avec une infinité d'autres plainctes et doléances, qui seroient trop longues à réciter... Considérant que ce n'est à nous de remédier à ce, ne de nous despartir, à ceste occasion, de l'exécution de nostre charge jà comancée, avons résolu procéder au surplus d'icelle, et, pour cest effect, nous transporter au lieu de Serre, où a de soldatz et plusieurs personnes qui sont de divers lieux de ce despartement, par le moyen desquelz nous pourrions avoyr déclaration de plusieurs qu'on nous a caché, pour estre enrôlés en icelluy ». Le 2 juin, à Serres, « en la maison dud. sr de Sigotier, avons commancé à dresser noz roolles, sur les mémoyres qu'un chascun de nous avoit receu et sur celles qui nous ont esté indiquées par aucuns desd. soldatz et autres qu'avons treuvé aud. Serre, tant des noms et surnoms des y nommés que de la valleur de leurs biens, moyens et facultés ». Les commissaires, avant d'arrêter leurs rôles et les frais qu'ils ont fait à ce sujet, veulent consulter Lesdiguières. Quoique partis dès le 10 juin, « ne nous a esté possible nous retrouver tous ensemble, pour le mauvès temps que nous a surprins en chemin », que le 12, à midi, « et sur ce, ayant comparu par-devant mondit sr des Diguières », ils luy font leurs observations. « Me Jean Rostaing, advocat, cy-devant comis pour l'église de Gap, demande quelques frès qu'il a frayé au voyage qu'i a faict à Mens et à Serre, à la première assemblée y faicte ». Pour collecteurs du susd. rôle sont proposés : « par l'église de Gap et ses deppendances, sire Jean Dossan et Mre Estienne Armand, ou l'unz deux (est vray qu'ilz ont décléré ne vouloyr accepter lade charge) ; par les églises de *Chansaour*, Me Jean Vachier, notère, filz à feu Françoys ; par les églises de Veyne, Serre, Orpierre et leurs deppendances, noble Esprit Vachier, dud. lieu de Serre ». Lesdiguières, fait attribuer « quatre *frans* pour jour, pour un chascun » desd. commissaires ; « déclarant ne devoyr estre comprins à lade taxe les frès dud. Mre Rostaing, ne des aultres comis des églises en leurd. voyage de Serre, ains qu'ilz doivent estre satisffaictz le chascung par les églises qui les ont commis et depputés, et sur l'estat des frès ordinères d'icelles ». Lesd. commissaires déclarent avoir travaillé, chacun, 28 jours à la confection

dud. rôle, savoir, depuis le 28 mars, pour l'assignation à eux donnée : à Veynes, 4 jours ; pour dresser les rôles, 10 jours ; pour les vérifier à Serres et à Veynes, 8 jours ; pour se rendre auprès de Lesdiguières, puis à Serres, 6 jours. Le 18 juin, « nousd. comissères, nous sommes treuvés, aud. lieu de Serre, où, comparant par-devant mond. s[r] des Diguières, luy avons présanté nosd. rooles, avec le présant procès-verbal... A quoy nous a respondu que nous pouvons tenir nosd. roolles prestz, pour les remettre... aux collecteurs jà només, et quant ausd. vaccations, il y pourvoyra plus amplement, [après] avoyr conféré avec mond. s[r] Gentillet ». (Signé :) J. Grégoyre, G. Le Blanc, V. Siguotier, J. B. Mutonis.— Le 6 juillet 1584, « pour ce que monsieur le président Gentillet est absent de ce pays, avec lequel led. seigneur dez Diguyères ne peult conférer de lad[e] taxe », Guillaume Le Blanc, « l'ung des commissères », se transporta « au lieu des Diguyères, et illec ay requis d'abondant led. s[r] des Diguières de procéder à lad[e] tauxe, suyvant sa commission et pouvoyr. Lequel a respondu qu'il ne peult fère lad[e] tauxe sans avoyr l'advis dud. s[r] président Gentillet et d'aultres de Messieurs les conselliers de la Cour, de la Religion », 6 juil. 1584. — Projet, non signé, d'ordre de payement auxd. commissaires, « pour leursd. vaccations de 28 jours, revenant pour ung chascun d'eux à » [en blanc.] (Sans date.)

G. 1026. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1586. — Estimation des dégâts commis à Gap par les protestants. — « Rapport de l'estimation des grains, tant coupés, baliés, prins, emportés, folés, que bruslés, gastés et endomaigés sur le champestre du terroir de ceste ville de Gap, par les troupes dez s[rs] des Diguières et Gouvernet, pendent qu'ilz s'arestiont, au moys de julhet dernier passé 1586, campés tout autour de ceste ville ». Le 8 août 1586, « par-devant Guilhaume Leydet et Jehan Mauduëch, comminalz jurés de ceste ville, se sont comparus sire Arnaud-Anthoine Tizon et Simond Marchon, soubz-rantiers dez dismes dez grains que le seigneur évesque a de coustume prandre en lad[e] ville de Gap et son terroir, lesquelz ont remostré que, suyvant l'appointement fait par le s[r] juge ordinaire ou son lieutenant, au bas de la requeste qu'ilz luy auroient presanté, tandant à ce que les grains coupés, prins, emportés et bruslés, et aultres dégastz et endommagementz faict par les troupes de ceulx de la R. P. R., au moys de julhet dernier, qu'ilz estiont campés autour de ceste ville et y faisiont le gaste desd. grains, feussent estimés par lesd. comminalz... A ceste cauze, ilz auriont faict appeller, par-devant eulx comminalz, M[e] Gaspar Mathieu, procureur d'office et patrimonial dud. évesque, ensemble Loys Corbon, en qualité de procureur et négociateur de messire Gaspar Civet, capp[e] Pierre Nicolas, M[e] Françoys Verdet et Antoine Auberge, rantiers généraulx de l'évesché,... aux fins de se transporter, avec eulx, par tout le terroir dud. Gap et lieux nécessaires, pour veoir par eulx fère l'extimation et avaluation desd. grains ;... ayant prins avec eulx, pour adjoinct, Sixte Bignon, comminal de Montalquier, et Jehan Reynaud, cy-devant comminal de cette ville...Transporté à la terre de M[e] Grégoire Julhien, lez lad[e] ville, appellé *Le Serre de l'Aure*, contenant douze émynes semense, qu'estoit ensemensé de bled métayer et, comme ont treuvé, jà avoit esté coupé et les gerbes remizes en gerbiers, là auprès,... peu après furent bruslées par ceulx de lad[e] religion, notoirement, lesquelles heussent rendu douzes charges de bled »; — la même nuit, ils ont brûlé, à Jacques Millon, « tout auprès la précédente », 17 charges de méteil ; à André Millon, fait « manger » en herbe « 2 ch. 4 émynes orge » ; — « joignant au grand chemin tirant à l'ospital de la *Ladrerie*,... follé, bruslé et dégasté » 6 ch. 1/2 « bled *regagnion* » de Sébastien Cugnet ; — à la *Tour de L'Aure*, « bruslé » 6 ch. 2 ém. de « noble François d'Hugues » et « de la prébande d'Amparie » ; « coupé et emporté » 2 ém. avoine du s[r] de Belleveue ; « follé par la gendarmerie, tant de pied que à cheval », 1 ch. froment de Louis Fortune, prêtre ; « mangé par les sousdatz » 2 ém. 1/2 orge, de Noël Pochon ; « prins, comme follé, comme mangé, 3 ch. froment et 1 orge... des hoers du Gleysil » ; id. 4 ch. de Louis de Chappan ; — « au-dessoubz dud. ospital », ils ont « bruslé une partie du bled métayer que y est pendant; une aultre emporté », 6 ch. 1 ém., de « noble Jaques de Bosse » ;— « au *Plan la Maladrerie*... coupé et emporté » 2 ch. méteil, de Pierre Fortune ; brûlé 2 ch. 1/2 méteil de Jacques Trélhion , « coupé et emporté » 10 ch. méteil d'Arnoux Clavel, « ospitalier » ; emporté et endommagé, 10 ém. « tant speaulte que avoine de Jehan Brun ; —« près du *forestage* de sire Anthoine Patac », emporté 7 ch. 1 ém. « bled regagnon », de Jean Patac ; id. 20 ch. méteil d'Antoine Patac ; id. 4 ch. de Pierre Simond ; id. 7 ch. de Jean Arnoulx ; id. 4 ch. de Pierre Abrachi ; id. 4 ch. de Delphine Huyllé. — *En Graffinel*, « coupé et batu la quantité de 7 ch. 2 eymines froment », de Nicolas Garnaud ; « empourté que bruslé, foulé et dégasté », 48 ch., de Georges Marchon ; — près le *Rieu Jugeal*, brûlé et « dégasté », 5 ch. 1 ém. de froment et 5 ch. 1/2 d'orge, d'Arnoux Lagier ; 4 ch. froment, de Guigues Guigues ; 12 ch. de Pierre Parat ; 5 ch. « regagnon » de Jacques Chitron ; 2 ch. froment, de Jean Arnoux ; 4 ch. méteil,

de Jean Rigaud. — Au *Rieu Grimaud*, 7 ch. d'avoine, de M. de Bellevue ; 2 ch. « regagnon », de Claude Robert. — Au *Paluel*, 14 ch. de méteil, de Jacques Disdier ; 6 ch. 1/2 d'avoine, de Nicolas Philibert. — *Ez Sagnières*, 3 ch. de froment, de Jacques Blache ; 2 ch. méteil et 3 ch. avoine, de Jean Meyère; 4 ch. avoine et épautre, de M. La Madaleyne ; 3 ch. 1/2 orge, de Claude Ginalhe ; 2 ch. 1/2 froment, de Guillaume Céas. — *En Tournefave*, 18 ch. froment, de Gaspar Mathieu ; 13 ch. méteil, du capitaine Faudon ; — 9 août 1586, *à la Grave*, « prins,... follé et dégasté » 6 ch. avoine, des hoirs de noble Guillaume de Faudon ; 3 ch. 1/2 « speaulte », des hoirs de noble Bernardin Boyer. — *Au Pont de Bonne*, 18 ch. orge et 19 ch. méteil, « de M. le trésorier de Lagier ». — *Au Pré dez Faisses* et à *Champ La Peyre*, 4 ch. 1/2 froment et 2 ch. « speaulte », des « hoirs de feu noble Guilhaume Abon ». — *Au Chastelar*, « esbarbé » 4 ch. de méteil, de Joseph Garnier. — « *Au Plan de Gap*, tirant à Romette », 3 ch. de Jean Vial ; 4 ch. méteil, de « Marie Farelle » ; 4 ch. « regagnon », d'un « nommé Chastilhe ». — *En Combe Staise*, 3 ch. avoine « de lad^e Farelle ».— *En Vilar-Robert*, 4 ch. avoine, de Louise Blanchet ; 6 ch. 1/2 méteil, de sire Jean Gelin ; 4 ch. « regagnon », de « Michel Agulhion ».— *Au Fangerot*, 14 ch. méteil, de François Gautier. — « Au forestage des hoirs de feu noble Ollivier Abon », 70 ch. « métayer et 22 ch. orge ».— *Au Pillon*, 12 ch. avoine de Jacques Velin ; 2 ch. 1/2 méteil, de « M. le trésorier de Lagier ». — *En Camargue*, 17 ch. 1/2 froment, de M. de Camargue.— *A Serre-Borges*, 3 ch. froment, de François Buysson. — *A la Blache*, 17 ém. méteil, de Claude Reynaud. — *En Pra Penchina*, 5 ch. orge, de M. de Bellevue. — *Vers Gerlanche*, 8 ém. « tant furment que regagnon », de Jean Giraud ; 6 ch. id., 8 ch. orge, 4 ch. avoine, de Jean Carlot. — *En Chapelet*, 5 ch. froment, de Marguerite Fortune ; 2 ch. id., de Michel Robert ; 6 ch. avoine, d'Antoine Corbier. — *A Treschalet*, 4 ch. méteil, 13 ch. orge, « 2 eymines fèves, 3 eymines poys et 3 eymines jaysses », de « M. le trésorier de Lagier », 12 ch. froment, de Guillaume Blanc. — Près *Rieu Tort*, 25 ch. froment, de Jacques Millon. — *En Barlalays*, 5 ch. froment, du même. — *En Beau regard*, 9 ém. méteil, de Guillaume Séas ; 4 ch. méteil d'Anne Garcin, etc. — 11 août 1586. *En Paluel*, « emporté » 3 ch. froment, de M. de La Grange. — *En Malecombe*, 1 ch. méteil, de Jean Perroton ; 2 ch. orge et 7 ém. avoine, de Lagier Robert.— *A l'Eyserenne*, 4 ch. 1/2 froment « des hoirs de sire Firmin Rochas ».— *Vers le Pont-de-Burle*, « bruslé » 3 ch. froment, de M. de Bellevue.— *Vers Saint-Herey*, 2 ch. orge, de « Gitionne Eyraude ». — « *A l'hière Saint-Anthoyne*, près les muralhes de la ville, y a esté bruslé » 6 ch. 1/2 froment, de Jacques Velin ; 4 ch. id. de Jacques Basset.— *Au Plan de la Justice*, 5 ch. froment, de Claude Rostaing ; 5 ch. id. de Christophe Pellegrin. — Sur « *une hière des Frères Cordelhiers* », divers gerbiers brûlés : de 3 ch. froment, de Pierre Guieu ; de 2 ch. froment, de la « vefve du champié ». — *Au Chastellar*, 1 ch. méteil, de Jean Dossan. — *En Charance*, 3 ch. méteil, de Sébastien Cugny, etc. (1586).

G. **1027**. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1590-1591. — Protestants. — « Articles accordés et convenus sur le faict de la redduttion de Grenoble soubz l'obéyssance du Roy, entre le s^r des Diguières, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et privé, capp^e de cent hommes d'armes de ses ordonnances et commandant en l'armée dresséye pour le service de Sa Majesté en ce pays de Daulphiné, et les s^{rs} conseillers de la cour de parlement, estant présentement dans lad^e ville, commis du peys, consulz, mannantz et habittant d'icelle » [1]). Ont signé : « Lesdiguières, Prunier, s^r de St-André, Audeyer, depputé par la Cour, Chastellar, Bosozes (*sic*), Buffe[v]en, Moydie, Gouvernet, de Bricquemaut, Blanieu, Vernille, Monlor, Morges, Callignon, Le Poect, St-Sauveur, La Loupie, La Freitte, Ch. du B. Fine, depputté de Grenoble, Vellieu, Barbeiron, Dellionne, de Brussillieu ». St-Laurent-de-Grenoble, 22 déc. 1590. Copie authentique, faite sur l'original, par le notaire du Tanc. — État des protestants de la ville de Gap « et aultres », qui, par ordre de Lesdiguières, ont contribué aux réparations du temple de Gap, aux frais du synode d'Embrun, à l'entretien des ministres, etc. Lesdiguières, 30 écus ; de Poligny, 10 ; de Blusset, 2 ; de Moustiers, 2 ; de Châtillon, 7 ; de Fontreyne, 1 ; le cap^e Cadet de Charance, 6, etc. 1591.

G. **1028**. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1599-1603. — Protestants. — Ordre de comparaître par-devant lui, à Veynes, « et dans le logis où pend pour enseigne le Lyon-d'Or», de la part de l'évêque de Gap, à « Mre Jacques Barbier, M^{res} Anthoine Artaud, Jehan Patras, notaires, Salveur Bluset, Martin Galhard, Arnoulx Ollivier, Arnoulx Lesbros, Lois Giraud, noble Daniel Grégoire, sire Pierre Simond, Jehan Patras, le jeusne, cappitaine Jacques Francon, Michel Ferron, Pierre Galhard, Jehan-Jacques Reynaud et Gaspar Cornand, tous du lieu de Veyne ». Veynes, en cours

[1]) Publié à Tours en 1591, in-8°, et dans les *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, Grenoble, 1878. t. I, p. 151-4, mais avec quelques différences.

de visite, 21 mai 1599. — Signification dud. ordre par Guillaume Lurion, « sergent ordinère dud. lieu de Veynes » (même date). — Comparution, devant l'évêque de Gap, de la pluspart des susd. habitants de Veynes, et refus de reconnaître sa juridiction, 21 mai 1599. — Protestation de tous dommages et intérêts par lesd. habitants formant « le corps » de « l'église refformée de Veyne », à l'évêque de Gap, qui leur avait défendu d'ensevelir leurs morts dans le cimetière de St-Sauveur. « D'ailheurs nous avons treuvé estrange de ce que auriés faict combler une fosse faicte aud. cymetière pour ensevelir le corps d'un de nostred. relligion, lhorsque il estoit prest à ensevellir, ayant demeuré vingt-quatre heures mort ». Ont signé « ceux qui ont sceu scryre », au nombre de 42 personnes. Veynes, 21 mai 1599.— « Brouilhon de requeste présentée par le sgr évesque et son clergé aux sieurs commisères establys par Sa Majesté sur l'exécution de l'arrect de pacification » [1]). « Ilz sont serviteurs de Dieu, amateurs de leur ordre et profession », et « ilz n'y espargneront rien, voire jusques à la dernière goutte de leur sang, puisqu'il a pleu à Dieu leur donner ung roy qui, par ses édictz, a volleu... que chascun soict maintenu en sa religion ». Ils se plaignent de « ceulx qui abusent du bien de Dieu et des pauvres, contre l'intention du Roy », et de « la response ambiguë du s[r] de Gouvernet, qui détient de nombreux bénéfices depuis 20 ans, sans faire faire aucun service ni payer de décimes. En faisant sa visite épiscopale, l'évêque a trouvé son diocèse dans l'état qui suit : *Mévouillon*, ville du Roi, est tenue par led. Gouvernet, « lequel y bastit une forteresse, dans le circuit de laquelle estoit l'esglise parrochiale, desmolie de nouveau despuys troys ans,... laquelle les habitans et parroyssiens n'osent approcher, à cause des soldatz qu'il y tient,... et sont privez de l'exercice de leur relligion, combien qu'ilz soient tous catholiques. Outre ce, les fruictz du bénéfice sont prins et perceus par led. grangier et fermés dans la maison dud. s[r] de Gouvernet ». *Aulan*. « La relligion catholique, appostholique et Romayne y est discontinuée, le béneffice deppandant dud. prioré de Mévolhon, et le tout tenu par led. s[r] de Gouvernet, au moyen de quoy les ordonnances de lad[e] visite ne peuvent être exécutées. *La Rochette-sur-Sainct-Auban* dépend dud. prioré de Mevolhon, et n'y a aulcung service, parce que les fruictz sont emportés et n'y a pas, après, de quoy entretenir le pasteur, bien que par la visite les fruictz ayent esté sequestrés... Le lieu d'*Izon* dépend de mesme, et led. s[r] de Gouvernet faict prandre les dixmes et tout les revenuz, soubz prétexte dud. prioré de Mévolhon, qu'est la cause... que led. s[r] évesque ne peult fère exécutter les ordonnances de sad[e] visite. Le lieu d'*Éaurres* est bien proveu de quelque prebtre, bien qu'il debvroit estre destitué, sans l'appuy dud. s[r] de Gouvernet, qui prend la pluspart des fruictz dud. lieu d'Éaurres, soubz prétexte que led. lieu deppend du prioré de Lachaup... Le lieu de *Lachaup* est destitué de service, bien que ce soict ung bon prioré et une cure, et n'y a aulcung prebtre, à tout le moings appreuvé et envoyé comme il est de droict, et n'y aura jamais service tant que les fruictz seront prins et enlevés par force par led. s[r] de Gouvernet, lesquelz fruictz ont esté mis en sequestre par led. s[r] ez mains de M[e] Jean Mathieu et Barthélemy Gilles, rantiers de la seigneurie dud. s[r] de Gouvernet et dud. prioré, ainsi qu'ilz ont dict et déclairé aud s[r] faisant sa visite... Le lieu de *Ballons* est aussi destitué de service ; les fruictz prins et perceuz par led. s[r] de Gouvernet ou ses agentz, et joinctz à la coseigneurie dud. lieu à luy appartenent,... et n'y a moyen d'en avoyr justice ny raison pour l'hauthorité dud. sgr de Gouvernet. Le lieu de *Villefranche*, deppendant aussi dud. prioré de Mévolhon, est semblablement destitué de service par le moyen dud. s[r] de Gouvernet. Le lieu de *Rozans* estoit destitué de service lorsque led. s[r] évesque fist sa visite, soubz prétexte que led. s[r] de Gouvernet faict prandre les fruictz dud. prioré et béneffice ; toutesfois lesd. s[r] y a estably ung bon pasteur qui continuera, et les rantiers dud. prioré le payent; et ceux qui tiennent les béneffices de ceste façon par confidance ou autrement feroient bien de les quitter à ceulx à qui ilz appartiennent de droict ; aussi bien, quand les réparations et charges seroient suportées, il y aura peu de reste. Le lieu de *Sainct-Estienne-en-Dévolluy* est destitué de service, et, bien que led. s[r] y aye estably ung bon pasteur, ung de la parroisse de Polligni, qui se faict appeller le s[r] de Villeneufve, prend les fruictz, et dict que la commune les luy a remis et qu'il les prandra qui que en parle, quelles ordonnances et séquestrations qu'on aye sceu fère, grande et insolente témérité qui doibt estre reprimé exemplérement. Le lieu d'*Agnières-en-Dévolluy* est aussi destitué de service, bien que led. s[r] évesque l'aye conféré, mais le pasteur est empêché despuis longtans en çà à la perception des fruictz par le s[r] de Passiac, gentilhomme catholique, qui ne veult randre compte desd. fruictz, pour iceux estre employés aux réparations nécessaires. Le lieu de *Chasteauneuf-d'Ose* est aussi destitué de service, parce que le s[r] du Saix ou ses héritiers prennent les fruictz du béneffice. Le lieu du *Saix* est destitué de mesmes, pour les mêmes causes que dessus. Le lieu d'*Ose* est

[1]) Ce document important a déjà été publié par Charronnet (*Les Guerres de Religion*, 1861, pp. 232-6), mais avec de telles incorrections qu'il nous a paru utile de le reproduire ici à nouveau, du moins en partie.

semblablement destitué d'aulcung service, pour avoir esté cy-devant prins par led. s[r] du Saix et à présent par ses héritiers. Le lieu de *Veras* est semblablement destitué de service, les fruictz ayant toujours esté prins par led. s[r] du Saix et à présent par ses héritiers. Le lieu de *Nostre-Dame-du-Villar-en-Beauchanne*, bien que y aye ung curé, que néantmoingz le service n'y est faict comme se doibt et ne sçait dont vient la faulte... Le lieu de *La Baulme-des-Arnaudz*, les fruitz ont tousjours esté tirés par le s[r] du Pillon et, despuis sa mort, sa vefve s'esforce d'en fère aultant, empêchant l'exécution des ordonnances faictes tant pour le service divin que réparations... Le lieu de *St-Pierre-d'Argenson* est destitué de service, parce que le s[r] de Sainct-Pierre, gentilhomme catholique, a tousjours prins les fruictz et empêché les ordonnances de lad[e] visite. Le lieu de *Serres* est privé de l'exercice de la religion catholique,... bien qu'il y aye bon nombre d'hommes et de femmes dud. lieu catholiques, et sont contrainctz d'aller aux villages sirconvoysins pour prier Dieu, par ce que l'église dud. lieu est occupée par ceulx de lad[e] relligion prétendue refformée et les fruictz et revenuz dud. béneffice, prins par aulcuns de lad[e] P. R. Le lieu de *Peyre* est destitué du service divin, parce que les fruictz du béneffice sont esté prins et emportés despuis quatre ans en çà par les sieurs du Barsac et de Chasteau-vieulx, frères, qui empêchent l'exécution des ordonnances de lad[e] visite... Le lieu du *Barsac* de mesmes, parce que led. s[r] du Barsac prend les fruictz du béneffice. Le lieu de *Plan-du-Bourc* est aussi destitué de service, parce que les fruictz du béneffice et chappelles qui sont aud. lieu sont prins par aulcungz de lad[e] R. P. Le lieu d'*Aspres* est ung bon gros lieu et y a ung bon béneffice, et y doibt avoir deux curés perpétuelz, et y doibt avoir aussi nombre de relligieux [1]). Le lieu de *Moydans* est privé de service, parce que le susnomé s[r] du Barsac a tousjours prins les fruictz et par ce moyen empêché les ordonnances de lad[e] visite. Le lieu de *La Charse* appartient à mond. s[r] de Gouvernet ; il n'y a point de religion catholique, parce que de longtemps les biens de l'église sont payés aud. s[r] de Gouvernet, avec ceulx de sa seigneurie dud. lieu. Le lieu de *Valclause* est destitué de service, bien qu'ilz soient tous catholiques, parce que le s[r] de St-Salveur, frère dud. s[r] de Gouvernet, prend les fruictz et les faict emporter, empêchant l'exécution des procès-verbaulx de lad[e] visite. Le lieu de *Lens* [2]) est destitué de service, parce que led. s[r] de St-Salveur prend les fruictz de l'église et l'on n'y peult remédier ne fère exécutter les ordonnances ... de lad[e] visite. Le lieu de *St-Auban* est destitué de service, parce que le feu s[r] de St-Auban l'a tousjours empêché et sa vefve l'empêche encores, pour eulx estre de lad[e] R. P. R. Le lieu de *La Roche-sur-le-Buys* [1]), destitué de service, à tout le moingz tel qu'il devroit estre, parce que les fruitz du béneffice sont perceuz par le s[r] dud. lieu, qu'est gentilhomme de la R. P. R., beau-frère dud. s[r] de Gouvernet [2]). Le lieu d'*Orpierre* est destitué de service despuis longues années, les béneffices estant usurpés par le ministre et par le cappitaine Bragard qui tient le prioré de Sainct-Vincens, qu'est la cause que les ordonnances de lad[e] visite ne peuvent estre exécuttées. Le lieu de *Mérueilh* est destitué de service, parce que le sieur du Mollar prand tous les fruictz et revenuz à ce destinés, qui est frère du seigneur dud. lieu, estant de la R. P. R., au moyen de quoy l'on ne peult rien exécutter. Le lieu de *Trescléaus* est destitué de service dès long-temps ; les fruictz des béneffices, prins par aulcungz de lad[e] R. P. R. qui empêchent les ordonnances de lad[e] visite. Le lieu de *Montrond*, destitué de service, parce que le seigneur dud. lieu a tousjours prins les fruictz et par ce moyen empêché le restablissement d'icelluy. Le lieu de *Sainct-Eusèbe*, n'y a aulcung exercice, à tout le moingz aulcung prebtre appreuvé, à cause que le susd. de Ville-neufve, de Poligny, a tousjours prins les fruictz, quelques remonstrances qu'on luy ayt sceu fère, et cela empêche les ordonnances de lad[e] visite. Les lieux de *Corp*, *Aspres*, *La Sallette*, *Sainct Bennig* ou *Berème* sont destitués de service, fors led. lieu de Corp, qui a ung prédicateur, tenu par la communauté dud. lieu, parce que les fruictz sont prins par des gens qu'on ne sçaict, n'y ayant poinct de fruictz, l'on ne peult tenir point de pasteur ny fère aulcunes réparations ». Quant aux bénéficiers, « il n'y en a point, n'en ayant jamais veu aux synodes et assemblées, et sont des béneffciers imaginaires, pour donner subject aux seigneurs susnommés de prandre les fruictz... Il fault establir bénefficiers et chasser les marchandz du temple » (vers 1599). — « Arrest de la cour de parlement du Dauphiné, du 14 août 1603, sur l'exécution de l'éédit de paix en ce qui concerne les ecclésiastiques », à la suite des « plainte et remonstrance faicte à la Cour par les archevesques, évesque, abés et aultres ecclésiastiques de ceste province se treuvant en ceste vile pour l'assemblée des Estatz... La pluspart des biens d'église sont usurpés ou par viollance et droit de bienséance, ou soubz le nom emprumpté,... qui est cause que le service divin est

[1]) Cet article, qui semble incomplet, est cancellé.

[2]) Charronnet a lu, à tort, *Laye*,

[1]) Charronnet lit encore, à tort, *La Roche-des-Arnauds*.

[2]) Charronnet fait suivre ces mots de ce commentaire fantaisiste : « *C'était le baron de La Roche de Montmaur* ».

abandonné, les édiffices ruynés, les tiltres et papiers esgarez et tous les droitz anéantis, au grand préjudice de l'ordre ecclésiastique et escandalle du public ». Grenoble, 14 août 1603.

G. 1029. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1614-1630. — Protestants. — « Extraict des registres de Messieurs les commissaires députés pour le Roy, pour l'exécution de son édict de Nantes, en Dauphiné. Sur les demandes respectivement faittes pour le s^r évesque et ecclésiastiques de la ville de Gap et autres habitans d'icelle, tant catholiques que de la relligion réformée ; veu les demandes desd. parties, responces à ycelles,... les commissaires... ont ordonné que le calendrier des festes observées au diocèse de Gap sera enregistré ès registres de la commission, pour d'icelluy en estre délivré extraicts quand besoin sera, et estre les festes contenues aud. calendrier, gardées suivant et à la forme de l'art. 20e de l'édit de Nantes. Seront les pauvres, tant d'une que d'autre religion, receux ès hôpitaux et aumosnes publiques de lad^e ville indifféremment. Aux jours que les ecclésiastiques et catholiques de lad^e ville ont accoustumé de faire procession passant par-devant le temple de ceux de lad^e R. R. seront tenus ceux de lad^e relligion avoir parachevé leur prêché à l'heure de 9 heures du matin despuis Pasques à la feste de St-Michel, et depuis lad^e feste St-Michel jusques à Pasques seront tenus d'avoir fini led. presche à 10 heures ; et avant lesd. heures de 9 heures en esté et de 10 heures en hyver, lesd. catholiques ne pourront commencer leursd. processions. Le lieu où l'on a voulu establir un couvent de *Capulchins* sera veu et visité, pour recognoistre la commodité ou incommodité d'icelluy, pour après estre pourveu ainsi qu'il appartiendra. Et sur la plaincte des insolences faictes pour ce regard, lesd. commissaires ont enjoinct au prévost des mareschaux et à ses lieutenans d'informer bien et diligemment desd. plainctes, tant à la charge que descharge, et faire et parfaire le procès aux prévenus et en certifier les gens du Roy du parlement de Grenoble. Et pour raison des pénitens blancs establis en lad^e ville, le règlement ci-devant faict, le 30e janv. 1605, sera suivi, et outre ce, pour éviter à tout soubçon, le gouverneur de lad^e ville nommera deux ou trois catholiques tels que bon luy semblera, lesquels pourront assister à toutes les assemblées que feront lesd. pénitens. Le règlement faict le 16e avril 1601, pour raison de la maison consulaire, sera suivi et observé, et conformément à icelluy seront encor nommés deux auditeurs des comptes de la R. R., pour, en nombre esgal, procéder à l'audition desd. comptes. Et néantmoins, en ce qui concerne le conseil particulier, lesd. commissaires ont ordonné et ordonent que, outre les huict conseillers de lad^e relligion qui y doivent assister, y en sera encor nommés deux autres de lad^e relligion, à quoy sera procédé dans trois jours ; et se fera la nomination de ceux qui doivent estre esleux consuls et conseilliers à la manière accoustumée et dans la maison de ville, néantmoins le tout par provision et jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté en soit ordonné. En ce que concerne la restitution des derniers levés sur ceux de lad^e relligion pour la réparation des églises des catholiques et ornemens d'icelles, et compensation et restitution prétendue par lesd. catholiques, lesd. commissaires ont mis les parties hors de cour et de procès, leur inhibant d'en faire aucune recherche ou poursuite ; et néantmoins sont faictes inhibitions et deffences de comprendre par ci-après ou contraindre ceux de lad^e religion aux réparations et constructions des églises, chapelles et presbitères, ny à l'achept des ornemens sacerdotaux, luminères, fontes de cloches, pain bénist, droit de confrairie, louage de maison pour la demeure des prestres et religieux, et autres choses semblables, sinon qu'ils y fussent obligés par fondations, dotations ou autres dispositions faictes par eux ou leurs autheurs et prédécesseurs. Les prisonniers ou condamnés à mort par justice ne seront tenus de recevoir exhortation d'autres que de ceux de leur relligion, par lesquels ils porront estre consolés et visités sans y estre troublés. Ont faict deffences expresses à toutes personnes de quelque estat et condition qu'elles soyent, de ne troubler et molester les ecclésiastiques en la jouissance et perception des dismes, fruits et revenus de leurs bénéfices et tous autres droicts et devoirs qui leur appartiennent ; et enjoinct à tous juges et magistrats subalternes de rendre auxd. ecclésiastiques bonne et briefve justice contre les détenteurs desd. droits. Ont pareillement enjoinct aux consuls et officiers des lieux et communautés dud. diocèze de Gap de pourvoir à ceux de lad^e religion de lieu commode pour la sépulture de leurs morts, dans quinzaine après la signification de la présante ordonnance, à peyne de cinq cens livres d'amande en leurs propres et privés noms, lesquels lieux seront fournis aux dépens communs desd. communautés, à quoy ceux de lad^e religion contribueront comme les autres. Et pour raison des autres demandes respectivement faictes par lesd. parties se pourvoiront ainsi et comme elles verront bon ». Puymaure, 13 mai 1614. — Copie de l'acte de donation de 600 l. à « l'église réformée de St-Bonnet, et pour l'entretien du s^r ministre en icelle », par-devant Pierre Bontoux-Ténory, docteur ès droits, ancien avocat au bailliage du duché de Cham-

psaur, par « Dominique Vial, s[r] de Daillon, conseiller du Roy, trézorier et receveur de ses finances en Dauphiné, et vibaly de lad[e] duché », conformément aux résolutions prises par lui, de concert avec « feue Dlle Suzanne d'Armand, sa femme », et de l'avis de « s[r] Mathieu Vial et et Josué Vial, ses frères et nepveus ». Présent : François Guérin, fils de feu Bernardin, pasteur. Sont nommés procureurs, pour faire insinuer au bailliage de Gap lad[e] donation, M[e] Jean Gaignaire et Charles Mazet, et à celui de Champsaur, M[e] Jean Vial et Jacques Brun. Tém. Jean Ébrard, notaire de Pisançon, et Claude Belue, fils de feu Jean, meunier; Joly, notaire. Extrait à la requête de « dame Anne Félix, supérieure dans l'hospital de Gap, demanderesse des biens du consistoire de St-Bonnet, au requis de M[re] Véran Pascal, prebtre, curé de lad[e] ville, trézorier des pauvres dud. hospital Ste-Clère » (sans date).

G. 1030. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1643-1644. — Protestants de St-Laurent-du-Cros. — Pièces d'une « information prise contre le s[r] Pifart, ministre de St-Bonnet, pour avoir fait le presche à St-Laurent-du-Cros » (1643-44). — Requête au lieutenant particulier du bailliage de Gap, par le syndic du chapitre de Gap, seigneur de St-Laurent-du-Cros, au sujet de la non-exécution de l'édit du mois d'avril 1626, de l'arrêt du parlement du 21 mars 1629 et de l'ordonnance de l'intendant de Sève, du 15 déc. 1642. Par cette ordonnance, il était enjoint au s[r] Piffard, ministre, « de ne prêcher et faire l'exercice de lad[e] R. P. R. hors St-Bonnet, lieu de son establissement », et à David Martin, consul de St-Laurent-du-Cros, et autres habitants dud. lieu, de ne « prester leurs maisons pour cest effect ». Mais, le 22 juil. 1643, led. Piffart avait fait le prêche à St-Laurent, et plusieurs protestants avaient menacé les « habitanz catholiques dud. lieu », disant tout haut : « *Ça, ça, s'il est question de faire quelque chose, donnons ; il se faut dépêcher ; il n'y en aura pas pour une eigagne* ». Présents : « Pierre de Buysson, s[r] de Damparie, chanoine,... Guilleaume Arthemale, Antoine Brunet et Pol Allemand, prestres et bénéficiers en lad[e] église » de Gap, etc. (25 juil. 1643).— Protestation par Gaspar Philibert, chanoine, syndic du chapitre de Gap, contre le prêche fait par « David Piffard, ce disant ministre de la R. P. R. de St-Bonnet », à St-Laurent-du-Cros, 22 juil. 1643. — Assignation à divers témoins de comparaître devant lui, par Jean-Baptiste de Gaultier, lieutenant particulier au bailliage de Gap, 26 juil. — Audition des témoins : Antoine Brunet, prêtre, bénéficier de l'église de Gap, fils de Jean, âgé de 30 ans ; Guillaume Arthemalle, prêtre, bénéficier, âgé de 45 ans ; Paul Allemand, fils de feu Claude, prêtre, bénéficier, âgé de 31 ans ; Jean Lafont, fils de Jean, chapelain de St-Laurent-du-Cros, âgé de 48 ans ; Jacques Chappuis, fils de feu Gaspar, « mesnager » de St-Laurent, âgé de 34 ans ; Guillaume Jaussaud, fils d'Antoine, âgé de 28 ans ; Étienne Villar, fils de feu Jean, « notaire royal héréditaire dud. St-Laurens-du-Cros », âgé de 30 ans ; Barthélemy Chabot, fils de feu Audibert, âgé de 32 ans ; Pierre Arnaud, maçon, âgé de 40 ans ; Arnoux Jaussaud, fils d'Aubin, âgé de 20 ans (1643). — Citations à comparaître par-devant lui, à Gap, données à divers individus de St-Laurent par « Jean Abon, docteur ez droitz, juge de St-Laurens ». Gap, 5 sept. 1644. — Copie de l'acte de récusation, par David Piffard, « ministre de la parolle de Dieu en l'églize de St-Bonnet », et cinq protestants de St-Laurent-du-Cros, de Jean Lafont, baile dud. St-Laurent, et de Jacques Chappuis, substitut du lieu, comme suspects, 22 juil. 1643. — Copie de l'appel au parlement de Grenoble, par les protestants de St-Laurent-du-Cros, contre l'information et procédure faite par le lieutenant particulier du bailliage de Gap, « comme juge incompétant », et de l'acte d'évocation de l'affaire par-devant led. parlement, 4 août 1643, etc.

G. 1031. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1664-1670. — Le ministre Saurin, d'Embrun. — Inventaire des pièces produites aux « procès extraordin[è]remant intanté, à la requeste du s[r] procureur du Roy au bailliage de l'Ambrunois,... en cas d'excès sur irévranse conmise au St-Sacrement,... contre le s[r] Saurin, ministre de la R. P. R. dans la ville dud. Ambrun, et le s[r] Anthoine Reynaud-Dou, dud. Ambrun », en 37 articles : Requête au vibailli contre eux (31 janv. 1664) ; information « contenant la déposition de 23 témoings » (23 janv.) ; « lettres de prinse de corps obtenues contre lesd. s[rs] Saurin et Dou » (26 janv.) ; perquisition par David Allard « pour pouvoir appréander led. s[r] Saurin » (30 janv.) ; certificats par led. Allard, « garde des prisons royalles d'Ambrun,... par lequel appert comme led. s[r] Saurin ne s'est randu prisonnier » (4 févr. et 1[er] mars) ; sentence rendue par le vibailli, « par laquelle appert comme seroit procédé extraordinrement contre lesd. s[rs] Saurin et Dou » (6 mai) ; audition de seize témoins et confrontation avec led. Dou, assisté de « M[re] Jean Eyraud-Magallon, advocat en la Cour, faisant profection de la R. P. R., prins pour adjoint » (23 mai) ; enquête faite « par-devant led. s[r] vibailly, à la part dud. Dou, contenant la déposition

de cinq témoings » (14 juin 1664). Suit la quittance de 30 l. donnée, par le vibailli Silvestre, à « messire Jehan Javelli, grand viquaire et official général de l'archevesché d'Ambrun », pour tous ses travaux, 21 oct. 1670. — État de l'argent fourni par le sacristain Salva, « pour l'affaire de Saurin, ministre » : arrêt contre led. Saurin, 42 l. ; « pour faire imprimer led. arrest », 3 l. ; à un archer, « pour avoir signifié au ministre de ceste ville et au sindic de la P. R. R. les règlemens du Roy », 2 l. 10 s. ; « au crieur de ceste ville,... pour avoir publié à son de trompe lesd. réglemens », 15 s. ; le 10 nov. 1667, « j'ay baillé à M. le grand vicaire,... pour l'exécution de l'arrest contre Saurin, ministre », 33 l. ; « le 14 nov. 67, j'ay baillé... à maistre Bournache, pour polir l'aix sur lequel M. du Po doit tirer le ministre Saurin », 2 s. 6 d. ; « j'ay baillé à M. du Po,... pour le tableau qu'il a faict de Saurin, ministre », 6 l. ; « le 25 nov., j'ay fourni 3 sous pour acheter des clous et corde pour atacher le tableau au pilier ; le 26 nov. 67, j'ay baillé au trompète, pour avoir faict le tour de la ville, avec l'archer, 1 escu 5 sous ; le 8 févr. 68, j'ay acheté quatre sierges blancs, par l'advis de M. le grand vicaire et M. Bonnafoux, pesant une livre, chés M. Gérard, apoticaire ; ils m'ont cousté 26 sous ; lesquels sierges Messieurs le grand vicaire et Bonnafoux ont trouvé bon de bailler aux R. Pères Jésuistes, pour paiement de la pièce de bois qu'ils nous avoit bailliée pour y atacher le tableau du ministre », etc. Total, 157 l. 6 s. 9 d. Cette somme est payée sur celle de 400 l. délivrée au Clergé, par Dlle Bonne d'Arènes, « pour entier paiement des décimes que Mgr d'Aubusson devoit à lad^e^ Dlle... et partie d'icelle employée à l'exécution de l'arrest randu contre le ministre Saurin ». Embrun, dans la maison du grand vicaire. Présents : J. Javelly, vicaire et official général *sede vacante* ; J. Levésie, J. Boneffontz, Remusat, Roul, Nicolet et Silvestre, commis du clergé, 11 octobre 1669.

G. **1032**. (Liasse.) — 8 pièces ou cahiers, papier; 1 cachet plaqué.

1683-1686. — Nouveaux convertis. — Défenses « aux anciens des consistoires et à tous autres de la R. P. R. de se mêler des logements des troupes en aucune manière et pour quelque cause que ce puisse estre », par « Anne-Julles, duc de Noailles, pair de France, premier capitaine des gardes du corps du Roy, commandant en chef pour S. M. et son lieutenant général en la province de Languedoc, gouverneur et lieutenant général des comtés et vigueries de Roussillon, Conflans et Cerdagne, capitaine général desd. pays, gouverneur particulier des ville, château et citadelle de Perpignan, et lieutenant général des armées du Roy ». Montpeillier, 21 nov. 1683 (sceau plaqué). — Signification faite « au s^r^ Tolozan, ministre de ceux quy font proffession de la R. P. R. dans lad^e^ ville » de Gap, par Étienne Simond, secrétaire greffier héréditaire du corps de ville de Gap, de la lettre du « maréchal duc de La Feuillade, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en cette province de Dauphiné, escritte à Versailles le 25e de novembre dernier ». Présents : Jean-Baptiste Gervasy, juge ordinaire de Gap, Antoine Bernard du Moulin, lieutenant de la maréchaussée, Étienne Simian, capitaine courrier, et Jean-François Bonnet, bourgeois. Gap, « au lieu où ceux de lad^e^ R. P. R. sont en coustume de faire leurs prières, et exercices, et à l'issue de leur presche », 18 févr. 1685. — Acte d'abjuration du calvinisme par « Dame Magdeleine de Savournin, vefve de noble Alexandre de Vantaillac, vivant seigneur d'Eygalliers, et Dlles Marie et Marguerite, et Samuel de Vantaillac, ses fils et filles », entre les mains de Me Marin, prieur-curé de Ste-Euphémie, qui, « requis depuis trois jours par lad^e^ dame de venir aud. lieu d'Eygalliers », n'avait pas pu le faire « jusques à ce jour, à cause des inondations des torrents ». Eygaliers, 17 oct. 1685. — Suit le certificat de l'acte d'abjuration de « noble Jacques de Vantaillac, seigneur d'Eygalliers, fils aisné de lad^e^ dame », par-devant le P. Bouquieu, « religieux du couvent du Buys », le 9 oct. précédent, 17 oct. 1685. — Requête présentée à l'évêque nommé de Gap par les consuls de Serres, afin d'obtenir un secondaire, car, « despuis peu, par la grâce du bon Dieu, tous ceux qui faisoint profession de la R. P. R. ont fait abjuration, en sorte que le nombre des cathOlliques se treuve à présent si grand qu'il est impossible que le seul s^r^ curé puisse parvenir à toutes les fonctions nécessaires dans lad^e^ parroisse sans les secours d'un autre prestre » (1685). — Autre requête par « les habitants catholiques » de Serres sur le même sujet (vers 1688). — Pièces à l'appui desd. demandes : « Tallie royalle, faicte et pérecquée au lieu de Serres sur tous les contribuables du présent lieu de Serres, pour leur cotte-part, quy se monte la somme de 3.205 l. 4 s. 5 d., en vertu d'un lançon faict à Gap le 20 oct. 1684, par Mgr Pierre Cardin Le Bret, chevalier, s^r^ de Flacourt, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son ôtel, intendant de justice, police et finances en la province de Dauphiné ; François de Morard et Claude Allois, conseiller du Roy, trésorier de France, généraux des finances en lad^e^ province, et les présidans, lieutenans, assesseurs, contrôleurs, conseillers du Roy eslus en l'exlection de Gap, commissaires departy par S. M. pour l'imposition de lad^e^ taillie pour l'année 1685,... dont les quitances seront contrôlés par

Me Jean Tournu, comis aux controlles par le bureau des finances:... «aux régeans des escolles », 300 l. ; à la sage-femme, 21 ; aux gardes des fruits, 24 l. 12 s. etc., « lés florins du cadastre de la communauté liquidés à raison de 3 l. 18 s. pour chacun florin du cadastre, qui tire 1.013 fl. 5 s. ». Suivent les cotes de tous les habitants de Serres : Antoine Isnard, capitaine châtelain ; Antoine Gontard, notaire ; Étienne Gielly, avocat ; noble Gaspar de Périnet, sr d'Arzeliers ; « la chapelle de Soumane » ; noble Samson de Bardonnanche, sr de Surville, etc. (1685). —État du « nombre des familles du lieu de Serres », avec l'indication du nombre de personnes qui composent chaque famille. Total, 1.254 personnes (1685). — Mémoire relatif aux legs faits en faveur de ceux de la R. P. R. Ils devront être attribuées aux hôpitaux, tel « le legs de 6.000 l. fait, en 1656, par le sr de Ste-Marguerite, vibailly de Gap » [1]) (vers 1686), etc.

G. 1033. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1693. — Consistoire de Veynes. — État des sommes dues au consistoire de Veynes en 1693. Suivant la procédure faite par « le sr de La Guilionnière », Daniel Masseron doit 63 l. ; Pierre Patras, notaire de Grenoble, 36 l. ; Jean Lurion du Goutail, 10 l. 10 s. ; la dame de La Versanne, 114 l. ; Gaspar Itier, 12 l. ; Barthélemy Ébren, notaire, 18 l. ; « noble François de Vitrolle, sr de La Faraye », 9 l. ; « noble Jean de Grégoire, sr du Bouchet », 12 l. ; « noble Daniel du Villard », 30 l. ; « noble Pierre du Villard », 18 l. ; « noble David de Vitrolle, sr de Chabestan » (acte du 17 avril 1634), 18 l. ; « messire François de Bonne, baron d'Oze, de Vitrolle » (acte du 31 déc. 1634), 30 l. ; Jean Izard, notaire (6 avril 1644), 36 l. ; « noble Pierre du Clot, sr du Serre » (21 mai 1644), 90 l. ; Dlle Olympe de Revillasc (par testament du 31 oct. 1660), 9 l., etc.

G. 1034. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1712-1715. — Nouveaux convertis. — Engagement pris, devant l'évêque de Gap, par le sr Pinchinat, de vivre et mourir dans la religion catholique. Gap, 14 mai 1712. — Copie d'une assemblée en la maison consulaire de Serres, à l'expiration de l'année du consulat de Jean-Antoine Givoudan et Jacques Jacques. Mre Joseph Gérard, curé, dit qu'il a reçu de M. Tournu, subdélégué de l'intendant, une lettre en date du 21 déc. 1714, lui demandant si le consul choisi ordinairement parmi les nouveaux convertis s'acquitte de ses devoirs de catholicité. « Les nouveaux convertis » demandent que les élections des futurs consuls soient renvoyées à un mois, afin de se renseigner auprès de l'intendant ; Antoine Bonet, châtelain. Serres, 1er janvier 1715. — Lettre de l'intendant d'Angervilliers à l'évêque de Gap. Il trouve la comparution du curé dans lade assemblée « indiscrette... Je ne dis pas que, dans certaines circonstances, il n'eût esté louable de vous faire là-dessus des représentations particulières ; mais, je pense, Monsieur, que vous trouverés qu'il ne convenoit point de traitter pareille matière en pleine assemblée, et je présume que vous voudrés bien avoir la bonté de faire connoitre à cet ecclésiastique l'irrégularité dans laquelle il est tombé. De ma part, pour ôter toute impression qu'il doive être fait entre les anciens catholiques et les nouveaux convertis aucune sorte de différence, j'ay rendu l'ordonnance dont je prends la liberté de vous envoyer une copie, et je charge le sr Tournu de la faire exécuter ». Grenoble, 7 janv. 1715. — Copie de lade ordonnance, suivant laquelle « il sera procédé à l'élection consulaire de lade communauté de Serres à la pluralité des suffrages des habitans, sans aucune différence ni distinction des anciens catholiques et des nouveaux convertis », avec « très expresses inhibitions et deffenses auxd. nouveaux convertis de faire, en aucun cas, des réquisitions particulières, et aux officiers de la communauté, d'en recevoir », 7 janv. 1715, etc.

G. 1035. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1710-1720. — Nouveaux convertis. — Lettres adressées par le ministre d'État Voysin à l'évêque de Gap, au sujet des nouveaux convertis : « J'ay leu au Roy la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 28e du mois passé, sur les avis que vous avez eu que beaucoup de religionnaires se font marier clandestinement par des aumosniers des régimens et autres prestres. Comme vous me marquez, en mesme temps, qu'il y a trente de ces mariages dans une seulle paroisse, vous pouvez m'envoyer les noms de deux de ces gens-là qui causent plus de scandale et sur qui l'exemple puisse tomber. Sa Majesté donnera ses ordres pour les faire enfermer dans la tour de Crest, ainsy que vous le proposez ». Marly, 10 sept. 1710 ; — « Le Roy a appris avec peine que l'exécution de ses ordonnances touchant les religionnaires est fort négligée, depuis quelque temps, dans plusieurs diocèzes du Royaume, surtout pour ce qui concerne l'éducation et l'instruction des enfans. Sa Majesté m'a ordonné de vous en escrire, en vous marquant, de sa part, qu'elle attend de vostre piété que vous aurez plus d'attention que jamais à remplir à cet esgard tous les devoirs de vostre ministère dans vostre diocèze, d'autant plus que vous devez sçavoir

[1]) Daniel de Philibert fut vibailli de Gap, au moins de 1644 à 16584.

quel a toujours esté son zèle pour tout ce qui a raport à la religion. Je vous prie de vouloir bien m'informer de tout ce que vous ferez en conséquence ». Marly, 31 janv. 1712; — « Je vois, par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, le 6e de ce mois, que les nouveaux convertys de vostre diocèze croyent que le Roy s'est relasché par la paix à leur laisser plus de liberté sur l'exercice de leur ancienne religion. Il est bon de les détromper, et Sa Majesté veut que l'on tienne plus exactement que jamais la main à l'exécution de tous les ordres qu'elle a cy-devant donnez au sujet de ces nouveaux convertys et des religionnaires. Elle auroit fait punir fort sévèrement les habitans des villages de Serre et d'Orpierre qui ont enterré deux morts dans leurs anciens cymetières, si elle n'avoit apris, en mesme temps, que sur vos premières remonstrances, ils sont rentrez dans leur devoir avec soumission et docilité. Le Roy veut bien, en cette considération, leur pardonner et oublier ce qu'ils ont fait. Mais Sa Majesté est en peine de sçavoir comment il se peut faire qu'il n'y ait point d'esglise dans la paroisse de La Charse, où vous me marquez qu'on fait l'office divin dans une cave. Elle m'a commandé d'en escrire à M. d'Angervilliers, pour vérifier en quel temps et à quelle occasion celle qui y estoit a esté destruite, par quels moyens on pouroit parvenir à la restablir ; et, selon ce qu'il m'en mandera, le Roy sera assez disposé à contribuer à cette despense, pourveu qu'on ne demande pas une somme bien considérable ». Versailles, 25 oct. 1713. — Lettre au même par le card. de Noailles et l'archevêque de Bordeaux, membres du Conseil de conscience : « M. le Régent, persuadé, Monsieur, que l'instruction des enfans et particulièrement des nouveaux réunis est le moyen le plus seur et le plus efficace pour leur inspirer les principes de la relligion catholique, et pour déraciner dans leurs cœurs les semences d'erreur que des parens prévenus auroient pu y répandre, a résolu de soutenir et de perfectionner, autant qu'il sera possible, les établissemens d'écolles catholiques que la piété du feu roy avoit commencez. S. A. R., convaincue de votre zèle pour concourir à l'affermissement d'une œuvre si importante, désire d'avoir un état de tous les lieux de votre diocèse où il y a déjà des maîtres et maîtresses d'école, de ceux où il seroit à propos d'en établir de nouveaux, et de la dépense qu'il faudroit faire pour engager les maistres à s'acquitter exactement de leur devoir. Comme vous connoissez par vous-même la nécessité et les avantages de ces établissemens, le Conseil est persuadé que vous voudrez bien luy donner incessamment tous les éclaircissemens dont il a besoin, pour pouvoir en rendre compte à M. le Régent ». Paris, 29 août 1716. — Autres lettres à l'évêque de Gap : par le comte de Médavy: « L'intention de S. A. R. estant, Mgr, que les religionnaires, de quelque qualité et condition qu'ils puissent estre, fassent leur abjuration solennelle avant de pouvoir se rétablir en France, de quelque manière que ce soit, et qu'après leur abjuration on les reçoivent *(sic)* à redemander les biens sur lesquels ils ont des droits, par les voyes que les édits et ordonnances ont establies à cet esgard, je vous suplie, Mgr, de donner ordre à Mrs les curés de vostre diocèze de vous envoyer un estat exact de ceux qui sont revenus dans leurs paroisses qui n'ont pas fait abjuration, et de vouloir bien m'en informer, afin qu'en y envoyant des troupes, je puisse la leur faire faire ou les faire sortir de la province ». Grenoble, 5 sept. 1716 ; — par le Régent : « J'ay receu la letre que vous m'avés écrite au sujet des religionnaires. Je loue le zèle qui vous anime, mais il n'y a, quant à présent, aucun ordre particulier à donner, parce qu'il paraistra incésamment un édit qui contiendra un règlement pour tout ce qui concerne cette matière. Je suis, Monsieur, vôtre affectionné ami ». Signé : « Philippe d'Orléans ». Paris, 7 sept. 1716 ; — par le comte de Médavy : « Je crois, Mgr, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 25e de ce mois, que quelques nouveaux convertis de vostre diocèze vont impunément se faire marier à Genève, ou subornent pour cela des prestres des diocèzes voisins, à prix d'argent. Comme il est à propos de faire cesser ces désordres, si contraires aux loix de l'Église et de l'Estat, je vous prie, Mgr, de me désigner les plus coupables, c'est-à-dire ceux qui se sont mariés à Genève et le lieu de leur demeure. Je les enverray arrester et traduire dans les prisons les plus voisines jusqu'à ce qu'ils ayent fait rédiger leurs mariages aux formes ordinaires ». Grenoble, 29 juil. 1717 (au dos, on a effacé l'adresse suivante : « à M. Joubert d'Arzelliers, cy-devant lieutenant au régiment de Bugey, à Montélimart ») ; — par le même : « Je suis ravy, Mgr, d'apprendre, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 7e de ce mois, que les Calvinistes de vostre diocèze soient tranquilles. J'espère que le châtiment que je viens de faire à ceux de la vallée de Bourdeaux servira d'exemple aux autres de la province, et qu'ils se comporteront de manière à ne pas s'attirer chez eux mes missionnaires. Pour ce qui est de ceux qui se vont marier à Genève, si vous m'en envoyez les noms et le lieu de leur demeure, je les enverray arrester et traduire dans les prisons les plus prochaines, d'où je vous assure qu'ils ne sortiront point qu'ils n'ayent fait réhabiliter leurs mariages aux formes ordinaires de l'Église ». Grenoble, 9 févr. 1719 ; — par le même : « Dez que vous m'aurés désignés les plus coupables des religionnaires qui ont esté se

marier à Genève, je les feray arrester et traduire, à leurs frais, dans la tour de Crest ou dans les prisons les plus prochaines, jusqu'à ce qu'ils aient fait réhabiliter leurs mariages aux formes ordinaires de l'Église, et exécutés ce que vous leurs prescrirés, mesme leurs pères et parents qui y auront donnez les mains. C'est de cette manière que j'en use dans les autres diocèzes de l'étendue de mon commandement, où l'on s'apperçoit que ce châtiment a beaucoup ralenty leur ardeur à cet esgard. Il faut cependant que ces gens-là passent par les montagnes, car tous les postes de grands chemins sur les frontières sont soigneusement gardés ». La Tronche, 10 juil. 1720, etc.

G. 1036. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1721-1728. — Nouveaux convertis. — Lettres adressées à l'évêque de Gap : par le chancelier d'Aguesseau : « Sur ce que vous m'avés mandé que les nouveaux convertis de votre diocèse ne gardoient plus de ménagement par rapport à la religion, j'en ay escrit à M. l'intendant. Il m'a fait réponse que, vous ayant demandé qui estoient ceux dont vous aviés sujet de vous plaindre, vous aviés souhaité qu'il vous escrivit, et qu'il vous a, en effet, escrit une lettre telle que vous la désiriés, pour intimider les plus coupables et tascher de les ramener à leur devoir avant que de les nommer. Je souhaite que le parti que votre modération et votre sagesse vous ont inspiré ait le succès que vous en attendés. Et si cette voye ne suffit pas, je concourray toujours très volontiers à tout ce qui vous paroistra nécessaire pour le bien de vostre diocèse ». Paris, 11 nov. 1721 ; — par Touche, curé d'Aspres[-sur-Buëch,] à propos du mariage clandestin d'Antoine Abonel, *alias* Aubanel, et Thérèse Tourrès, dud. Aspres : « Cette dernière est nouvelle catholique, mauvaise et masquée, autant que je le puis connoistre par sa manière de vivre. Si la loy civile porte que *meretrici fides non adhibenda est*, c'est à celle-cy que je puis adapter, sans crainte de me tromper, cette qualité, ayant son nom écrit dans un de mes registres en latin. Le certificat ci-joint du chastelain et des plus notables de ma paroisse prouve dans la vérité ce qu'il en est de cette pauvre créature ». Aspres, 27 janv. 1728 (avec la requête, l'ordonnance épiscopale et la réponse du curé d'Aspres, du 26 janv, 1728 : le vicaire de la Baume[-des-Arnauds], M. Meynier, par ses connaissances à Marseille, aurait pu avoir un certificat attestant que lad[e] Tourrès n'est pas, déjà, mariée à Marseille : elle n'a pas daigné l'en prier) ; — par Méyer, curé de St-Léger-en-Champsaur : « Je me trouve dans une scituation la plus triste du monde. Mlle de Beauregard, nouvelle convertie, fiança, il y aura bientôt trois mois, avec un nouveau converti, d'un ameau apellé Coignet, du diocèse de Grenoble. M. le curé publia ausytôt, contant, que ce mariage se béniroit pour lors ; quelques prières qu'on m'ait peu faire, j'ay résisté jusques à présent ; mais maintenant je suis vivement persécuté de le bénir. Je vois, d'un cotté, que vos ordonnanses, pour quy j'ay un profond respect, y sont très opposées. D'un autre, j'ay des grandes obligations à cette maison, encore plus à celle de M. Vial, qui s'intéresse pour eux, et qu'on va, à ce qu'on m'a dit, emploïer auprès de Votre Grandeur. Je suplye très humblement Votre Grandeur de m'accorder sur ce sujet quelque consolation, pour que je ne tombe pas [dans] la disgrâce de ces Messieurs, et que je puisse sauver ma consciance. Jusques à présent, je suis contant de Mlle de Beauregard ». St-Léger, 2 avril 1728 ; — par Tourniaire, curé archiprêtre de Corps, au sujet du mariage de Jacques Pellegrin, de Corps, avec Anne Seymat, du Forest-St-Julien-en-Champsaur, conclu à Genève, « au temple de St-Pierre », le 12 avril 1728, par-devant « spectable Gamaliel Vautier », et qui tous deux habitaient Corps (avec un certificat, suivant lequel lesd. Pellegrin et Seymat, sommés de se séparer, avaient refusé de le faire, se considérant comme « légitimement mariez, ainsi qu'un grand nombre d'autres, qui avoient esté épousez avec eux, et de la même manière qu'eux ». Présents : Joseph Martin du Lauzier, vicaire de Corps, Jean Barbe, consul, 22 avril 1728) : « Vous verrés par le certificat ci-joint les démarches que j'ay faites au sujet du prétandu mariage de Jacques Pélegrin, mon parroissien, avec Anne Seimat, du Forest de St-Julien, en Champsaur ; vous y verrés aussi la copie de la prétandue bénédiction de leur mariage, qui a été faite à Genève. Tout est ruiné, si pareils abus ne sont pas réprimés, et l'hérésie va lever la tête plus que jamais ! Que notre grand Dieu vous inspire ce qu'il y aura de plus efficace pour les réprimer. Ce sont les vœux de celui qui donneroist (*sic*) volontiers tout son sang pour le soutien de notre sainte religion ». Corps, 22 avril 1728 ; — par Barou, curé de La Charce, au sujet de David Reynaud, « qui est actuellement à la tour de Crest :... Il est à craindre que David Reynaud, beau-fils de Berbeyer, quand il sera sorti de la Tour, ne soit toujours le même ou peut-être plus mauvais et que *novissima sint pejora prioribus*. Il serait bon, dès qu'il sera élargi, de le porter à une séparation d'avec sa femme, de corps et de biens,... et qu'il se retirâ dans un païs catholique, car autant vaudroit-il qu'il feût dans Genève qu'ici auprès de ses parens, outre le danger qu'il y a que le pauvre Berbeyer ne soit contraint et sa famille de quiter le pays », 24 juin 1728 ; — par le châtelain Boutin et Givaudan, consul de Rosans, qui n'avoient pas pu obtenir que la veuve d'Esprit Peyre et ses parents donnassent

satisfaction pour avoir fait ensevelir led. Peyre, « sans la présence de M. le curé, ny d'autre prestre ». Rosans, 29 nov. ; — par l'archiprêtre Guibert, prieur-curé de Chanousse, au sujet de la sépulture susdite, qui eut lieu clandestinement, le dernier octobre précédent, « environ les 5 heures et demi du soir. M. le curé en étoit parti le jour précédent, pour accompagner son frère, le curé de Digne, jusqu'à Sorbiers, où il coucha... Esprit Peyre, qui est le nom du deffunt, avoit receu les sacrements, quelques jours avant sa mort, contre la volonté de sa femme et ses parents, qui sont nouveaux convertis... La veuve du défunct est appellée Élisabeth Gros. M. Boutin, châtelain du lieu, m'écrit qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour porter la veuve et les autres à donner quelque chose à l'église pour l'expiation de leur faute, mais inutilement... Les officiers (de la communauté) et les autres nouveaux convertis ne sont point les amis du curé, et voudroint trouver l'occasion de lui faire de la peine ». Chanousse, 30 nov. 1728, etc.

G. 1037. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1734-1735. — Nouveaux convertis. — Lettre adressée à l'évêque de Gap, par Roux, curé de St-Laurent-du-Cros : « De 40 familles de nouveaux convertis, il n'y en a que six qui fassent leur devoir, et nous en avons quatre qui auroient bien besoin d'estre assistées... Arnouls Jaussaud fit son abjuration et profession de foy catholique, avec toute sa famille, il y a environ sept ans... Les RR. pères Capucins m'ont fait dire qu'ils estoient en estat de faire la mission de St-Laurens », 26 janv. 1734. — État dressé par Gérard, curé-archiprêtre de Serres, des familles de N. C. qui ont besoin d'être assistées; elles sont au nombre de dix, parmi lesquelles celles d'André Sauvet, chapelier, d'Élizabeth Roche et de Jacques Roman, 25 janv. 1734. — État des calvinistes d'Orpierre, nouvellement convertis à la foi catholique, par Reinier, curé-archiprêtre : 19 familles, 28 janv. 1734. — Lettre par Andrieu, curé-archiprêtre de St-Julien-en-Champsaur, donnant la liste de neuf personnes nouvellement converties. Ceux qui sont « obstinés à suivre la loy de Calvin, sur la recommandation des ministres de Genève », sont tous du Forest-St-Julien, 29 janv. — État des nouveaux convertis : de Montbrand, 9 familles, Sauvan, curé, 6 févr. ; — de Trescléoux, 5 fam., Anglès, curé, 6 févr. ; — de St-Eusèbe, en Champsaur, 9 fam. ou personnes, parmi lesquelles « Dlle Jeanne Fourreau, veuve de noble Jean de Bardel de Chenebières », mère de Charles, Joseph et Rose de Bardel, 2 févr. (avec une lettre par Me De Bernard, curé, 3 févr.). — Lettres adressées à l'évêque de Gap : par Pascal, curé de La Motte-en-Champsaur. En envoyant l'état des pauvres nouveaux convertis de sa paroisse, il annonce que ses paroissiens vont donner « le prix-fait de leur clocher », et qu'il est engagé dans un procès contre les habitants de St-Eusèbe, au sujet du « canal supérieur », afin de défendre l'église, la maison curiale et autres contre les ravins, et empêcher de les voir « floter sur l'eau ou enterrées dans les marrins qui descendent fréquament de la montagne ». La Motte, 17 oct. 1735 ; — par Roux, curé de St-Laurent ; il n'a choisi que 4 pauvres N. C., qui peuvent profiter de « la charité des biens de la régie... Je prévoy que ce don ne sera pas fort considérable », 18 oct. ; — par Bernard, curé de Veynes : « J'eus l'honneur d'écrire à Mgr, dimanche dernier, pour lui témoigner ma joye de son heureux retour de Paris ». État de 9 familles de N. C., 18 oct. ; — par Girard, curé de Serres, 16 familles, 22 oct. — « État des nouveaux convertis qui font exactement leur devoir de catholicité dans les paroisses » et « que nous, évêque de Gap, croions les plus dignes d'avoir part aux biens des religionnaires mis en régie pour les paroisses cy désignées » : Gap, 10 familles ; Le Forest-St-Julien, Timothée Aubert, « le seul bien converti parmy grand nombre d'autres N. C. » ; St-Laurent-du-Cros, 4 fam. ; La Baume-des-Arnauds, fam. d'Alexandre Bonneau ; St-Eusèbe, 4 fam., parmi lesquelles celle de « Dlle Jeanne Fourreau, veuve de noble Jean de Bardel de Chenebières,... très digne de charité ». Elle a « deux garçons, dont l'un estropié, et une fille qui sert actuellement de servante, n'ayant pas de quoy vivre auprès de sa mère » ; Montbrand, 8 fam. ; Serres, « où il y a un grand nombre de nouveaux convertis », 11 fam. ; Orpierre, « où il y a un grand nombre de nouveaux convertis », 16 fam. ; Trescléoux, 5 fam. « réellement bien converties » ; Veynes, 8 fam., parmi lesquelles Marguerite Thiers, « petite fille d'un ministre ». Cet état a été « envoyé à M. Matheron, commis à la régie, à Grenoble, des biens des nouveaux convertis », le 14 févr. 1734.

G. 1038. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1735-1743. — Nouveaux convertis. — « Copie du verbal fait par M. le curé d'Orpierre contre l'aumônier des arquebusiers :... Sur le bruit qui couroit dans la paroisse d'Orpierre qu'un aumônier du régiment des arquebusiers avoit fait deux mariages des religionnaires, clandestinement, nous Claude Reynier, curé et archiprêtre dud. Orpierre, François Gérard, secondaire, Joseph d'Armand, ancien lieutenant de grenadiers au régiment de Blacons, pentionné du Roy, capitaine châtelain, et Jean Jullien,

consul catholique, nous serions mûrement informés de la vérité du faict; est avéré que, le 1er du courant, le nommé Père Joseph, de l'Observance, de la ville de Figuières en Catalogne, aumônier du bataillon de Torrez, qui passa et logea en ced. lieu, le 31 janvier dernier, avec led. bataillon, le lendemain, 1er févr., avant son départ, fut au logis, appellé *le Soleil* », et y bénit le mariage de Pierre Vercueil avec Louise Clavel, et celui de Pierre Alméras avec Catherine Clavel, de Trescléoux, « en l'absence même de leurs parens », et suivant le « certificat que led. aumônier livra aux parties ». Il se nommait François Brunet. Orpierre, 3 févr. 1736. — « Mémoire envoyé par M. le C. de Cambis », au sujet des mariages clandestins qui ont lieu à Serres, au cabaret de sr Paul Barillon (9 août 1735). — « Désaveu fait par le sr Paul Barilion, fils à feu sr Jean, de Serres », d'avoir été « présent aux deux mariages de nouveaux convertis, qui ont été faits, le 9e du mois d'août dernier, dans le cabaret des Barillons, situé à un quart de lieue de Serres, lequel cabaret appartient aud. Paul Barrillon, lesd. mariages faits par un prétendu prédicant, revêtu d'un habit de religieux et conduit par des muletiers qui venoient de Genève »; « d'avoir receu des livres de Genève concernant la religion et d'en avoir débité », etc. Gap, dans le palais épiscopal, présents : Jean-Mathieu Nas de Romane, chanoine, Jean Puget, chanoine théologal, Claude Thomé, curé, Jacques Barbier, ancien conseiller en l'élection de Gap, 3 mars 1736. — « État des mariages clandestins faits, au dernier lieu, dans le bourg de *Serres*, du diocèse de Gap » : Claude Girard et Anne Barillon ; Jacques Chagnard et Claire Chagnard ; Jean Faure et Claire Rey. « Les susdits mariages ont esté besnis par un prêtre inconnu, à qui l'on a donné 210 livres »; Jean Faure et Élisabeth Alméras, mariés à Genève. (En marge :) « Leur ordonner de ma part de se rendre à Grenoble dans 8 jours ». *Rozans* : « ordonner à Jean Faure et à Madeleine Alméras « de laisser leurs enfants faire leurs devoirs ». *Trescléoux*: « Faire venir » Gaspar Clavel, âgé de 14 ans, « fils de feu Anthoine et de feue Marie-Anne Magnan », qui « est entre les mains de ses parens, calvinistes très obstinés », et l'élever « à la Propagation de Grenoble ». *Chabottes*. « Jean et Jacques Vacher La Combe, frères, ayant leur mère malade, n'ont point fait avertir le curé du lieu et, étant morte, il l'ont fait ensevelir furtivement ». (En marge:) « Les faire mettre en prison » (1737). — « État des officiers municipaux du diocèse de Gap obstinés dans le calvinisme ». *Orpierre*: « David Maigre, de Font-Reynière, maire (en marge : le destituer); Louis Maigre, consul; Joseph Maigre, des Boissètes, notaire royal (faire examiner les certifficats qu'il doit avoir fourny, en se faisant recevoir); André Deschamps, maître chirurgien, secrétaire de la communauté (le destituer); Paul Michel, distributeur de tabac, Anne Fayet, distributrice de tabac (« les destituer ou en mettre d'autres »). *Chabottes* : « Henry Mazet la Verne, châtelain (écrire au seigneur d'en mettre un autre); Pierre d'Aleizette, consul ». *St-André-en-Bochaine*: Jean Odoul, consul. *La Baume-des-Arnauds :* Louis Tatin et Jean Roux, consuls ; Jean-François Évêque, lieutenant de châtelain (écrite au seigneur de l'ôter). *Rozans :* David Autran, consul. *Lagrand:* Pierre Lombard, consul. *Serres :* Antoine Ruelle, consul. *Sigottier :* Le sr Grangier, châtelain (le destituer). *Montmaur :* Le sr Boisset, châtelain (*idem*). *Trescléoux :* Pierre Vercueil, consul. *Ste-Euphémie :* Louis Nicolas et Claude Noble, consuls, Joseph Viau, notaire et secrétaire (voir ses certificats de catholicité ; qu'il les rapporte). *St-Auban :* Jean-Baptiste de Lachau, châtelain, notaire, contrôleur des actes et distributeur du sel; Jean Autran, consul; Antoine Brusset, greffier, Étienne Besson, procureur d'office (« écrire à M. de St-Auban, pour le destituer »), François Besson, trésorier (*idem*), le sr Maigre, maître chirurgien. *Cornillon :* Jean-François Autrand, de Térond, châtelain (écrire au seigneur de le destituer). *Montbrand:* Jean Blayn, consul, André Pascal, secrétaire (1737). — Lettre de M. de Maillebois au sujet des deux mémoires précédents : « Je n'ai pas pu répondre plutôt, Mgr, à celle dont vous m'avés honoré de Gap, le 19 de ce mois, par la nécessité de réfléchir un peu mûrement sur les partis à prendre en conséquence des deux mémoires que vous y aviés joinct, par raport aux mariages irrégulièrement contractés et aux emplois municipaux possédés par gens suspects. Après de mûres réflexions sur ces deux objets, j'ay pris le party de faire copier vos deux mémoires et de garder pour minuttes ceux que vous m'aviez envoyés. J'y ai mis les apostilles que j'ay cru convenables, pour aporter dez aujourd'huy quelque remède aux maux qui y sont énoncés. J'écris en même tems au sr Céas, que vous aurés la bonté de les luy communiquer et de les luy remettre, après en avoir gardé copie. Je le charge d'agir de concert avec vous, et de tenir la main à l'exécution des apostilles qui y sont marquées, et de vous en informer exactement. Il faut voir le succez qu'aura cette première opération. Le sr Jommaron a receu une lettre de M. le Chancelier, que je crois une suite de celles que vous me marqués lui avoir écrit le mois précédent au sujet des nouveaux convertis. Il le charge de lui marquer les moyens qu'il croiroit convenables pour remédier aux mauvais exemples qu'ils donnent dans cette province. Il me l'a communiquée pour m'en demander mon avis. Je luy ai dit de répondre simplement que nous travaillerions de concert à lui en proposer. La raison qui m'a engagé à

faire faire cette réponse générérale est que je veux attendre celle que je recevray de M. le Cardinal à un mémoire que je luy ai envoyé, il y a 12 jours, sur cette matière et que j'avois concerté avec M. de Dye, pendant son séjour en cette ville, par raport à son diocèse en particulier. Comme ce mémoire traitte ces mêmes matières, la réponse nous servira de guide sur la conduite que nous aurons à tenir pour les cas semblables qui arrivent dans les autres diocèses de la province. Je crois que ce délay ne saurait faire un grand mal et qu'après les réponses venues, nous agirons avec plus de sûreté et plus conformément à l'esprit de nos maîtres. Je vous prie de m'en mander naturellement votre avis ». Grenoble, 29 août 1737. — Autre lettre adressée par M. de Maillebois à l'évêque de Gap : « J'ay receu, Mgr, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Gap le 2 du courant, par laquelle vous me proposés de suspendre l'exécution des articles pour lesquels, j'avois envoyé des ordres à M. Céas, à la réserve de ceux qui regardent Jean Faure et Claire Rey, de la paroisse de Serres, et l'autre de Jean et Jacques Vacher la Combe, de la paroisse de Chabotes, jusqu'à ce que j'aye receu réponse aux lettres que j'avois écrit sur ces matières à des ministres. Comme je les ay receu depuis, et qu'elles me paroissent conformes aux vues que nous avons concertées, je crois que vous pouvez faire aller en avant le s[r] Céas, quant vous le jugerés à propos, ne pouvant me persuader, par le contenu des réponses, que l'on ait des reproches à essuyer sur les destitutions qui sont mentionnées dans mes apostilles. Au surplus, si vous jugés convenable d'en différer quelques-uns, vous en serez bien le maître, et je ne peux mieux faire que de m'en raporter à ce que vous jugerés nécessaire. Nous sommes instruits, il y a déjà du tems, par M. le Chancelier et M. de Muis, des arrangemens que la Cour prend pour établir dans cette province quelques maisons de la Propagation ; mais vous sçavés que ces sortes d'établissemens éprouvent toujours un grand délay entre le projet et l'exécution. Et comme, en matière d'opinion, on ne peut remédier trop tôt aux premières impressions, je crois, si vous le jugés nécessaire, que vous pouvez toujours envoyer icy le nommé Gaspard Clavel, du lieu de Trescléoux, parce qu'il y a, dans la maison de la Propagation de cette ville, des garçons aussi bien que des filles. Il y en a actuellement quatre, et nous y pouvons garder celuy que vous enverrés, jusqu'à ce que l'établissement de pareilles maisons soit fait chez vous, sauf à l'y renvoyer après, quant il sera en règle. Vous aurés la bonté de m'informer des ordres dont vous aurés prescrit l'exécution au s[r] Céas, et dez que j'auray mis en règle la lettre circulaire que l'on m'a chargé de vous écrire et à M. l'évêque de Dye, tant au sujet des mariages irréguliers que des autres abus dont nous nous sommes entretenus, je vous en feray part et vous prieray de m'en mander votre avis ». Grenoble, 12 sept. 1737. — « Procez-verbal au sujet de Marguerite Marchand, originaire d'Orcières, qui voulait ce faire catholique », dressé par « Jacques-Marie de Caritat de Condorcet », évêque de Gap, faisant sa visite pastorale à Orcières, le 27 août 1743, et à la demande du père Dalmas de la compagnie de Jésus, syndic du collège d'Embrun, prieur et seigneur dud. Orcières, et d'Antoine Chevalier, curé. Le père Dalmas dit que lad[e] Marchand « avoit été maltraitée » par « ses parents sur ce qu'elle leur avoit témoigné vouloir changer de religion »; qu'il est « notoire dans le païs que, cet été, dans la maison dud. Marchand,... se sont arrêtés, en passant et repassant, tous les religionnaires de Freyssinières, qui, ce printems dernier, ont été contracter des mariages clandestins à Genève, et contre lesquels il a été fait une procédure par le s[r] vibaillif d'Embrun, par ordre de la cour du parlement ». Autres dépositions, faites par Pierre Moynar, châtelain, Paul Antoine, châtelain, Joseph-Bernard Reymond, consul d'Orcières, Jacques Vacher, chirurgien de St-Jean-de-Montorsier, Dimanche Reymond, Jean Davin, Guillaume Davin, Joseph Davin, Antoine Sarret, Honoré Bertrand, etc., 27 août 1743, etc.

G. 1039. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 4 cachets plaqués.

1737-1771. — « Nouvelles converties ». — Signification par l'évêque de Malissoles à la supérieure de la maison de charité de Gap, des ordres du Roi qui défendent « de laisser sortir ni remettre aucune des filles nouvelles converties, que le Roi a la bonté de faire élever et entretenir en lad[e] maison de charité, sans la permission expresse qui sera donnée de la part de Sa Majesté ». Présents : l'abbé de Pina, doyen du chapitre de Gap, vicaire général, et Tournu, juge de Gap, 20 août 1737. — Lettres de cachet adressées à la « supérieure de la maison de charité de Gap », de la part du Roi-dauphin, avec ordre : de recevoir dans lad[e] maison Élisabeth Nicolas, de Lagrand, âgée de 18 ans. Versailles, 28 août 1751 (cachet) ; — de mettre en liberté lad[e] Nicolas, 24 avril 1752 ; — de recevoir : Suzanne Blain, Marthe Autran, Marguerite Blain, Marguerite Aurias, Marie-Anne Gérard. Versailles, 15 janv. 1757 ; — de faire passer de la charité à l'hôpital de Gap, Marie-Françoise Astier, 13 juin 1757 ; — de recevoir Marie Martin, d'Aspres, et Jeanne Faure, de Trescléoux, 31 août 1758 ; — de mettre en liberté Thérèse Maigre, 20 nov. 1758 ; — id. Justine Barrou, 22 déc. 1758 ; — de recevoir Marie-Anne Chabot,

des Baux, Élisabeth Achard, de Quet, Madeleine Barnaud (*sic*) du Gua, de Quet, Suzanne Louis, de Serres, et Marie Rome, d'Orpierre, 28 mai 1759 ; — de mettre en liberté Marie-Madeleine André, de « Méarots », 24 avril 1761 ; — id. Marie-Lucrèce Motte et Catherine-Madeleine Motte, sa sœur, Élisabeth Darnaud (*sic*) du Gua, Suzanne Blain et Marguerite Blain, sa sœur, 16 sept. 1761 ; — de recevoir Louise Tardieu, Claire-Charlotte Jullien, Catherine Vercueil, Anne Ressegaire, Jeanne Michel, Marguerite Provensal, Anne-Catherine Maigre, Anne-Catherine Guérin et Marie-Madeleine Itier, 16 sept. 1761 ; — id. Élisabeth Marchand, 26 nov. 1761 ; — de mettre en liberté Jeanne Faure, de Trescléoux, 15 juil. 1763; —id. Catherine Millian, 13 mars 1764 ; — id. Louise Tardieu, 29 janv. 1767 ; — id. Marie-Anne Gérard, 5 févr. 1767 ; — id. Jeanne Michel, Versailles, 26 mars 1767 (avec une lettre du duc de Choiseul au vicaire général de Gap, lui disant que la pension encore due de lad^{e} Michel sera payée par l'évêque d'Orléans, même date) ; — id. Suzanne Louis. Marly, 15 mai 1767 ; — id. Anne Maigre et Anne-Catherine Guérin. Versailles, 10 nov. 1767 ; — id. Anne Ressegaire. Compiègne, 25 juil. 1769 ; — id. « Élisabeth Marchant, fille d'Antoine Marchant, du lieu de St-Laurent ». Versailles, 17 sept. 1770 ; — id. Marie Martin. Fontainebleau, 29 oct. 1771. Ces lettres sont contresignées par les ministres d'État de Voyer d'Argenson, duc de Belle-Isle, duc de Choiseul et Monteynard.

DISPENSES DE MARIAGE.

G 1040. (Liasse.) — 62 pièces, papiers ; 6 cachets plaqués.

1663-1668. — Requêtes présentées à l'évêque de Gap, et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Pierre Aiglumenc et Éléonore Giraud, de Mirabeau ; présents, François du Serre, prieur, et Raynaud Rouyt, vicaire, 14 oct. 1663 ;—Laurent Bérard et Cécile Ferrière, d'Eygalayes ; présents, Jean Maurel, notaire, et Claude Bertrand, « receveur au bureau de la douane de Vallance establie aud. Eigallie, de la ville de Grenoble », 13 nov. 1663; —Jean Tempier, « du lieu du Pleine », et Dauphine Sambain, du Rif-du-Sap en Valgaudemar, « où ilz ne peuvent fère aucung mariage que ilz ne soient parans » ; Esprit Payan, prieur-curé de La Chapelle, Michel Galland, châtelain, Charles Armand, notaire, et Lantelme Vincent, consul dud. lieu, 20 nov. 1667 ; — Melchior Gérard et Anne Grimaud, « du massage des Praux », paroisse « d'Esparron en la vallée de Vitrole » (sceau plaqué « du seigneur de Vitrole »), 9 déc. 1667 ; — Sébastien Grimaud et Claudette Gérard, dud. Vitrolles (sceau semblable), 22 déc. 1667 ; — Honoré Vincent, « des Chausendenz », et Madeleine Armand, « du Casset » en Valgaudemar, 7 janv. 1668 ; — Louis Masse, de « St-Genieys-lès-Dromon », et Catherine Bonnet, d'Authon (empreinte de sceau), 22 janv. ; — Honoré Armand, de « La Chappelle en Gaudemar », et Jeanne Galland, du Villar, paroisse de St-Maurice ; Pierre Barban, prieur-curé de St-Maurice, 29 janv. ; — Claude Eyraud et Madeleine Bourel, de Chabottes ; Jean Allec, curé, 16 mars ; —Jean Faucon et Catherine « Daustrevigne », du « Noyer, au duché des Diguières en Champsaur » ; Antoine Audibert, curé (sceau plaqué « des armes de Mgr le duc de Lesdiguières, seigneur dud. Noyer »), 16 mars ; — Paul Laget et Alix Colomb, de « Cornilhac en Provence »; Antoine Boyer, curé perpétuel (sceau plaqué aux « armes du seigneur »), 27 mars ; — Mathieu Bellon et Catherine Ferand, de L'Escale ; Jean Apprillys, curé, 8 avril ; — Julien Lombard et Jeanne Vallette, « de la communauté des Marrons, paroisse de St-Michel de Challiol, duché de Champsaur », 15 avril ; — Jean Espitallier et Isabeau Escallier, du Château-d'Ancelle, 23 avril ; — Claude et Isabeau Artaud, d'Eyguians ; Sauveur Gautier, curé, 21 mai ; — Jean Disdier, « de la Coste de Pelheautier », paroisse de Neffes, et « Domenge Chevallier, vefve de feu Pierre Borel, dud. lieu », 16 juin ; — Jacques Imbard et Marguerite Grimaud, du Saix (cachet plaqué de Jean Antoine Bellon, curé), 22 juil. ; — Claude Odoz et Marguerite Barbe, de Corps (2 empreintes aux « armes du seigneur et du lieu de Corps »), 5 août ; — René Revol, de Die, ancien soldat en Franche-Comté et en Flandre, et Lucrèce Meynier, « vefve de Me Mathieu Pandoux, vivant cirurgien », de Tallard (attestation, par « Antoine Gérard de Montjolly, docteur ez droictz, juge de la communauté de Tallard, ressortissant immédiatement par-devant la Cour de parlement de Dauphiné,... que André du Mazel et Pierre Faure... sont consuls de Tallard » (beau cachet plaqué), 7 août 1668 ; — Louis Paret et Jeanne Chastillon, de Vaumeilh ; Joseph d'Aigremont, curé, 22 sept. ; — Jacques Marron, des « Costes en Champsaur », et Marie Faure, de St-Eusèbe ; « David Lagier, châtelain des lieux de St-Useby et Les Costes » (avec des notes relatives à « sire Claude Martin, du lieu de Beaurepère, mandement d'Aubessagne », etc.), 22 sept. ; — Guillaume Lombard et Marguerite Truchet, de Lagrand, mariés « dans la R. P. R. par l'induction de quelques hérétiques », il y a environ 25 ans, et ayant eu six enfants ; Salva, sacristain de Lagrand ; Berluc, curé, 26 déc. 1668, etc.

G. 1041. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 4 sceaux plaqués.

1668-1669. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Antoine Gentillon et Madeleine Eyraud, « du Villar-Troutier », paroisse de St-Bonnet-en-Champsaur; Philippe Doubleau, official de Gap, 5 oct. 1668; Brette, vicaire général, 19 déc. 1668; — Louis Bernard et Catherine Allibert, d'Authon, 20 janv. 1669; — Jean-Antoine Arnaud et Catherine Rivas, de Ribiers, 28 janv.; — Jean Grimaud et Marguerite Pellenc, de La Saulce; Mathieu Bruny, curé, 10 févr; — « Domenge Escallier-Maigre » et « Catherine Gondoin de Blanc », de Champoléon; Louis Céas, curé, 19 févr.; — Antoine Bermond et Catherine Bernard, de Salignac (empreinte des « armes de la communauté » de Salignac), 5 févr.; — Henri et Jeanne Armand, de Barret-le-Bas (sceau plaqué dud. lieu : un B), 21 avril; — Claude Aurouse et Jeanne Eymar, d'Ambel; Pierre Amar, curé, 22 avril; — Pierre Grégoire et Marguerite Estalon, « d'Héaures » (Éourres); Alexandre Gilly, curé, 30 avril; — Blaise Bonardel et Dlle Claude Imbard, de La Bâtie-Montsaléon, 5 mai; — Jean Gras et Isabeau Escalle, de l'Hôpital, paroisse d'Aubessagne, 4 juin; — Jean-Arnoux Motte, de St-Bonnet, et Marguerite Vallantin, de Bénévent-en-Champsaur (sceau plaqué de St-Bonnet), 27 juin; — Antoine Peauroy et Jeanne-Julienne Fauque, de Champoléon, 10 juil.; — Pierre Boyer et Catherine Rous, de La Fare; Pierre Borély, curé, 22 juil.; — Jean Bonthoux-Jarri et Marie Charle, de « La Sallette » (empreintes des « armes tant du seigneur d'Avanson, seigneur du mandement de Corp, que... dud. Corp »), 25 juil.; — Antoine Masse et Madeleine Giraud, de « St-Genieis-lez-Dromon », 2 août; — Charles Bernard et Lucrèce Richaud, dud. St-Geniès de Dromon (empreinte du « cachet de la communauté »), 25 août; — Jean Pascal et Madeleine Humbert, de La Motte; J. Rostolan, curé, 12 sept.; — Georges Bernard, de Sourribes, et Jeanne Pellotier, de Salignac, 5 déc. 1669, etc.

G. 1042. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

1670. — Requêtes et enquêtes relatives aux dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Gaspar Bon et Anne Blanchard, de Mison ; Étienne Mauduëch, curé, et Louis Tardivy, secondaire (lettre dud. curé de Mison à l'évêque de Gap au sujet de cette dispense et de la retraite qui sera prêchée à Mison par le curé de Ventavon, 6 févr. 1670) ; — Esprit Charrière-Réond et Anne Bernard-Reymond, d'Orpierre, 16 mars ; — Jean Pierre et Jamone Vernes, du Villar-Joly, de St-Didier-en-Dévoluy ; Pierre Chailliol, curé, 20 avril ; — « Barthélemy Eymar, fils de Michel, de l'Hubac, et Catherine Rostaing, de La Tour », en la paroisse de St-Maurice-en-Valgaudemar ; Pierre Barban, curé, 30 avril ; — Toussaint Vidal et Louise Roux, de Montbrun (cachet plaqué, en cire rouge, « de la cour dud. lieu »), 17 mai ; — Pierre Calvat, « de l'hameau des Fallaveaux, parroisse de La Salète, mandement de Corp », et Marguerite Perrin, des Ablendens, même paroisse ; A. Valentin, curé, 1670 ; — Jean Grégoire et Marguerite Gueydan, de St-Eusèbe-en-Champsaur, 1670 ; — Michel Borrelly et Catherine Masse, de « St-Genis en Provence » (empreinte du cachet de la communauté), 9 mai 1670 ; — Daniel Bonnet et Isabeau Gay, d'Eygalayes ; Jean Boneffoy, curé perpétuel, 8 sept. ; — Jean Astier et Catherine Boyer, de Châteauvieux ; Isaac Payan, curé, et Honoré Bernard, châtelain, 17 nov. ; — Antoine Barbarin et Marguerite Calvat, de La Salette, près Corps (empreinte du double « séel ordinaire dud. Corp et du seigneur dud. lieu »), 30 nov. 1670, etc.

G. 1043. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 5 cachets plaqués.

1671-1672. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, etc., entre : Jean Bellon et Claire Jullien, par Jean *Apprilis*, vicaire perpétuel de L'Escale, 31 mai 1671 (petit sceau rond, plaqué, figurant une échelle) ; — Jean Gondoin et Jeanne Martin, de St-Eusèbe-en-Champsaur, 22 juin ; — Antoine Berne, de « Neufvillar », et Catherine Aurouse, des Oches, par Pierre Tourniaire, curé de St-Julien « en Beauchaine », 7 juil. ; — Jean-Baptiste Bermond et Louise Ceilhas, par Jean-Antoine Lachier, curé d'Upaix, 27 janv. 1672 ; — Antoine Simiand et Marie Ardenc, par Noël Brun, curé du Glaisil, 5 févr. ; — Jean Eydoux et Louise Chabrol, de Verclause, 1er avril (cachet aux « armes de messire Alexandre de La Tour de Gouvernet, seigneur de Lens et dud. Verclause ») ; — les mêmes, par Charles Jacob, curé de « Verclauze aux Baronnies du Buys en Dauphiné, diocèze de Gap », 12 avril (petit sceau, avec le mot VERCLAVSE pour légende) ; — Jean Armand, et Marguerite Cattellan, de La Chapelle-en-Valgaudemar, par Esprit Payan, prieur-curé dud. lieu, 30 avril ; — Gaspar Bonnet, d'Orpierre, et Louise Chaboin, de Châteauneuf-de-Chabre, par Jacques Meynier, curé de ce dernier lieu (cachet) ; — Balthazar Aubespin et Jeanne James, de Montbrand, par Dominique Rolland, curé dud. lieu, 15 sept. ; — Balthazar Crudi, baile de Volone, et Catherine Brunet, 1672, etc.

G. 1044. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

1673-1674. — Requêtes et enquêtes relatives aux dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Étienne Arnaud et Marguerite Jullien, de Mévouillon, « Messire Valéri Gilly », curé perpétuel, 19 janv. 1673 ; — Jacques Meigret et Madeleine Arnaud, de Ribiers, 2 févr. ; — Jean Armand et Alix Bernard, de Barret-le-Bas (empreinte des armoiries ou « marques ordinaires dud. lieu »), 10 févr. ; — Jean et Catherine Ayasse, de Curbans ; Jean Toursier, curé, 11 févr. ; — André Féréoud et Françoise Vallantin, de « Corrieo », hameau de La Roche-des-Arnauds, 22 févr. ; — Pierre Volaire et Isabeau Milon, d'Esparron, 29 mars ; — Louis Feraud et Jeanne Bellon, de L'Escalle ; Jean Apprillys, « curé perpétuel de la paroisse de Nostre-Dame de Mandanois du lieu de L'Escalle en Prouvance », 31 mars ; — Jean Vivian et Catherine Abrachi, de Venterol ; André Louthier, « bachellier ès droictz, curé perpétuel de Vanterol », Estienne Maxemin, notaire, 10 avril ; — Antoine Motte et Madeleine Meyer, de St-Bonnet-en-Champsaur, 10 avril ; — Jean Nebon et Marguerite Disdier, de Laye ; Jacques Masse, curé, 14 avril ; — Dominique Tempier, « du Pleine », et Anne Vincent, du « mas de la Chabane », en Valgaudemar ; Esprit Payan, curé de La Chapelle, 23 avril ; — François Goulard et Françoise Faure, de Savournon, 27 avril ; — Antoine Vachier et Marguerite Barbarin, de La Salette ; A. Valantin, curé, 3 mai ; — Barthélemy Aurouze et Catherine Espié, de La Freyssinouse, 18 juin ; — François Arnaud et Madeleine Bernard, de Barret-le-Bas (avec « les marques dud. lieu »), 24 juin ; — Mathieu Truphême et Catherine Bérard, de Lazer, 29 juin ; — Jean Vincent et Madeleine Rambaud, des Andrieux, paroisse de La Chapelle-en-Valgaudemar, 18 juil. ; — François Pellegrin et Jeanne Galle, de Ribiers, 31 août ; — Claude du Cros, et Marguerite Servel, de Lacou, paroisse du Glaisil, 24 sept. ; — Antoine « d'Autrevigne » et Marguerite Joubert, du Noyer, 21 nov. 1673 ; — Pierre « Monsieur » et « Philippe Andrieu, fille à feu Marc », de La Salette, 16 janv. 1674 ; — Jean Garcinel et Marie Garcin, de Veynes, 24 janv. ; — Claude-Julien Baile et Anne Escallier, de Champoléon (1674), etc.

G. 1045. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1683-1685. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Georges Crévolin et Marie Bonnet, de St-Léger (1683-85) ; — Pierre Pret et Dimanche Brunet, du Noyer, 13 janv. 1685 ; — René Clément, de La Rochette-sur-Buis, et Catherine Meffre, d'Aulan, 19 janv. ; — Barthélemy Floret et Marguerite Molar, de St-Firmin, 31 janv. ; — Laurent Abrard et Catherine Baup, de Bruis, 3 févr. ; — Jacques Reynaud et Antoinette Lombard, de Chanousse ; Jean Anglès, curé de Trescléoux, 10 févr. ; — Jean-Baptiste Rastel et Jeanne Davin, de La Roche-sur-Buis ; Noël Favier, curé, 16 févr. ; — André Barou et Catherine Reynier, de Vilhosc, 16 févr. ; — Antoine Pavie et Marguerite Morgand, de « St-André en Beauchesne », 23 mars ; — Georges Armand, « du Clot de Jouselme », et Madeleine Vincent, « de La Chabane », paroisse de La Chapelle-en-Valgaudemar ; Jacques Payan, curé, 8 avril ; — Pierre Suarès, d'Uzès, et Catherine Garron, de Marseille, 9 avril-2 mai ; — Antoine Payan et Marie Sarrazin, de Romette, 7 mai ; — Pierre Davin, de Charbillac, et Catherine Escallon, de La Fare ; Alexandre Garnier, curé de La Fare, 14 mai. — Michel Ébrard et Anne Fulconsaint, de St-Bonnet, 21 mai ; — Jean Lagier et Honorade Gueydan, de St-Jacques-en-Valgaudemar, 24 mai ; — Pierre Tignon et Jeanne Escallier, de Champoléon, 29 mai ; — Gaspar Vernes et Françoise Gérard, de St-Didier-en-Dévoluy, 7 juin ; — Louis André et Suzanne Allard, de Melve, 25 juin ; — François Revon-Robin et Marie Picot, de St-Julien-en-Champsaur, 30 juin 1685, etc.

G. 1046. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1685. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Claude Robert et Marie Gautier, du « Glaisier », 6-8 juil. 1685 ; — Claude Simian et Marie Rancurel, du Noyer ; Jean Joubert, curé, 16 juil. ; — Jacques Vincent et Marie Lombard, de St-Léger, 23 juil. ; — Charles Le Blanc, notaire d'Ancelle, et Marguerite Allard, de Remollon, 4 août ; — Jean Eymard et Catherine Gueydan, de St-Maurice-en-Valgaudemar, 6 août ; — Sébastien Blanc et Anne Bernou, de St-Firmin ; Antoine Gentillon, curé, 14 août ; — Joseph Bellon et Marguerite Ollivier, de Gap, 18 août ; — Jean Matheron et Marguerite Brechet, de La Rochette-sur-Buis, 19 août ; — Jean Gautier et Marie Nas, de La Saulse, 30 août ; — Jacques Marrou et Jeanne Bellonne, de Mison, 8 oct. ; — Jean Chabre et Philibert Thomé, de Chaudun, 15 oct. ; — Jean Perrin et Claudine Charles, de Gap, 1er nov. ; — Honoré Vincent et Jeanne Barban, de La Chapelle-en-Valgaudemar, 9 nov. ; Mathieu Gaultier et Izabeau Gabert, d'Eygalayes, 13 nov. ; — Jean Garven et Honorée Estachi, d'Aspres-lès-Corps, 17 nov. ; — Jacques Pierre et Anne Guigue, de La Roche-sur-Buis, 26 nov. 1685, etc.

G. 1047. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1686. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Claude Pauchon-Sagne et Marguerite Estachy, de Rabou ; Pierre Pauchon, « recteur de la chapelle de N.-D. de Pinacle », 4 janv. 1686 ; — Louis Clément et Marguerite Tourniaire, de la Roche-sur-Buis, 21 janv. ; — Jean Aubin et Claude Jaubert, veuve, de Valserres, 31 janv. ; — Antoine Clavel et Catherine Rouy, de Chanousse, 18 févr. ; — Pierre Court et Marie Marchant, de « St-Julien-en-Bocheine », 21 mars ; — Jean Martin et Catherine Aguillon, d'Upaix ; Jacques Carbonel, prieur de Chabestan, 31 mars ; — Jean Silvy et Jeanne Réal, veuve de Jacques Richaud, de Mézien ; Claude Sauvan, curé, 4 mai ; — Honoré Vincent, et Marguerite Barle, de St-Symphorien ; « Jean-Louis de Gaffarel, docteur en sainte théologie, prestre, prieur du lieu de Volone et archiprêtre de l'évêché de Gap dans l'archipresbitérat de Provance », 8 mai ; — Cyprien Richaud et Jeanne Gonsolin, d'Aubessagne ; Esprit Méyer, curé, 26 juin ; — Esprit Moussier et Élisabeth Rostaing, de St-Maurice-en-Valgaudemar ; Jacques Barban, curé, 27 juin ; — François Drome et Marie Chauvet, de St-André-de-Rosans, 1er juil. ; — François Pascal et Madeleine Mathieu, de Lachau ; Nicolas Barruol, curé perpétuel de Montauban, 27 juil. ; — Étienne Louis et « Dominge Martin », de St-Auban-d'Oze, 15 août ; — Raphaël Bernard et Catherine Saisse, de Ribiers ; Étienne Mauduëch, curé de Mison, 24 sept. ; — Antoine Tourniaire et Marguerite Bousquet, de Venterol ; Arnoux Combe, curé, 5 oct. ; — Guillaume Gabert, d'Eygalayes, et Isabeau Valdromme, de St-André-de-Rosans, 12 nov. ; — Abel Meffre et Madeleine Menu, de Rosans ; « dom Pierre de Marc, prebtre, sacristain du prioré St-Marcel-lez-Dye et prieur de Rozans », 19 nov. ; — Isaac Gra et Catherine Prève, de Curbans, 23 nov. ; — Joseph Nas et Marguerite Gautier, de La Saulce, 23 nov. ; — Étienne Faure et Marie Eyraud, de Poligny ; « Gaspard de Beauvoys, prebtre, docteur, prévost et chanoine en la cathédrale Nostre-Dame de Gap, vice-gérant en l'officialité et diocèze dud. Gap », 14 déc. 1686, etc.

G. 1048. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1687. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Dominique et Marguerite Chaix, de Chaudun, 8 janv. 1687 ; — Claude Gueydan, de St-Maurice, et Françoise Rostaing, de St-Jacques-en-Valgaudemar, 14 janv. ; — Jean Andrieu, de La Salette, et Jeanne Bonthoux, de St-Jean-des-Vertus ; Jean Bremond, curé de La Salette, 28 janv. ; — Jean Meffre, de Villefranche, paroisse de Mévouillon, et Jeanne Dethez, de Séderon, 23 mars ; — Simon Millon et Madeleine Tassy, de Montjay ; Jean Anglès, curé de Trescléoux, 23 avril ; — David Hiély et Jeanne Clément, de Ste-Euphémie, 25 avril ; — Jean Beynet et Louise Marchand, de Montmaur, 15-26 mai ; — Marc Peyrard et Marie Charles, de La Salette, mariés « de bonne foy » depuis 29 ans ; Jean Bremond, curé de La Salette, 24 juin ; — Jean Alluys, de l'Ubac, et Marie Eymar, de St-Maurice-en-Valgaudemar, 26 juin ; — Paul Roubaud et Catherine Sarrazin, de Gap, 1er juil. ; — Antoine Martin-Tinion, al. Tignon, et Catherine Escallier, de Champoléon ; Pierre Mathieu, curé, 4 juil. ; — Jean et Honorade Meffre, de Mévouillon, 11 juil. — Guillaume Rival, « du Villaret, hameau de la paroisse de La Mure », et Jeanne Baret, de Ste-Luce ; Dominique Rolland, curé de « Ste-Luce-en-Beaumond », 13 août ; — Joseph Vidal et Jeanne Chauvet, de Mévouillon, 18 août ; — Mathieu Vincent et Marie Gaillaud, de La Chapelle-en-Valgaudemar ; Jacques Payan, curé, 22 août ; — Jacques Boisset et Catherine Blache, de La Fare, 10 oct ; — Jacques et Laurent Amat, de Lazer, Jeanne et Louise Manent, d'Upaix ; Denis Bernard, notaire, 18 nov. ; — Vincent Meyer et Marie Martin, d'Aubessagne, 5 déc. 1687, etc.

G. 1049. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1689-1690. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, etc., entre : Claude Bonhomme-Rouland, de St-Nicolas de Montorsier, et Catherine Escallier, de Champoléon, 11 avril 1689 ; — Jean Clavel et Claudine James, de Chanousse, par Pierre Julien, prieur-curé dud. lieu, 11 juil. ; — Antoine Jaussaud et Marie Ébrard, de Laye, 22 nov. ; — César Chabaud et Isabeau Oberiq, de Montmorin, 2 janv. 1690 ; — Christophe Martin, du hameau de Navette, et Anne Cathellan, du hameau des Portes, paroisse de La Chapelle-en-Valgaudemar, 12 janv. ; — Mathieu Mathieu et Madeleine Blanc, de Corps, par Jean Lafont, « archiprêtre curé de Corp », 18 janv. ; — Jacques Paret et Marguerite Paret, de Vaumeilh, par Joseph d'Aigremond, curé dud. lieu, 18 mai ; — Pierre Baume, de St-Étienne, et Marie Cavard, de St-Didier-en-Dévoluy, 4 août ; — Pierre Vachier et Antoinette Pra, de Corps, 19 oct., etc.

G. 1050. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1691-1694. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Pierre d'Astrevigne, habitant à St-Bonnet, et Jeanne Celse, du Noyer, 24 janv. 1691 ; — Denis Jean, du « Pouët d'Em-

persy », et Louise Tourniayre, de La Roche-sur-Buis ; Noël Favier, curé de La Roche, 5 févr. ; — André Thomé et Antoinette Gay, de Gap, 11 avril ; — Esprit Bonthoux et Marguerite Charle, de La Salette, 21 juin ; — Étienne Gautier et Marie Jeanselme, de Neffes, 1er juil. ; — Jean-François Thurin et Marguerite Maurel, de Salignac ; Laurent Bermond, curé, 15 sept. ; — Claude Gautier et Catherine Servel-Bert, du Glaisil, 21 sept. ; — Claude Barbarin et Catherine Janvier, de La Salette, 3 oct. ; — Jean Garcin et Élisabeth Michel, « d'Aignières en Dévolluy », 18 nov. ; — Claude Eyraud, tisserand, et Suzanne Borel, de Chabottes ; Jean Allec, curé, 10 déc. 1691 ; — Michel Pellissier et Marie Allard, de La Fare, 6 févr. 1692 ; — Étienne Deiglun et Catherine Bernard, de Salignac, 11 avril ; — Philippe Escallier et Marguerite Lombard, d'Ancelle, 20 mai 1692 ; — Antoine Long et Jeanne Bonel, de Quet, 20 janv. 1693 ; — Esprit Bressieu et Jeanne Petit, de Brantes ; Denis Blanc, curé, 27 févr. ; — Jean Roux et Madeleine Œuf, de Mison ; de Beauvoir, vicaire général de Gap ; Mauduëch, curé de Mison, 28 mars 1693 ; — Grégoire Simiand et Jeanne Boys, de Ste-Luce, 21 mai 1694 ; — Toussaint Bellue et Anne Joly, de St-Bonnet-en-Champsaur, 3 juil. ;— Pierre Escallier-Duron, du hameau des Baumes, et Marguerite Baudoin, du hameau des « Gubias », paroisse de Champoléon ; Pierre Mathieu, curé, 29 juil. 1694 ; — Claude Borel, fils de Bernardin, et Marie Dou, fille de Grégoire, veuve en secondes noces de Jean Pauchon, de Tallard ; François Payan, notaire et procureur, Labastie, curé, 3 août 1694 ; — Christophe Escallier, fils d'Esprit, et Marie Espitallier, fille de Jean, du Château-d'Ancellé ; « Jacques Arnaud, curé du Poët, servant actuellement la cure de Ste-Catherine d'Ancelle », 4 sept. 1694 ; — Claude Calet et Marguerite Laugier, de Lachau (1694), etc.

G. 1051. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1704-1707. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Claude Allemand et Marie du Serre, de St-Pierre-de-Chaillol, 15 juin 1704 ; — Jean Pra et Madeleine Motte, « de la parroisse de La Salette » ; Paret, curé, 1er juil. 1704 ; — Dominique Audibert et Rose Brunel, de Balons ; Michel Deyglun, curé, 3 févr. 1706 ; — Jean Blanc-Gras, dit Pelison, et Marguerite Blanc-Gras, d'Orcières ; Honoré Lagier, curé, 16 mars 1706 ; — Joseph Martin, veuf, et Marie Bernard, veuve, de Champoléon ; P. Mathieu, curé, 15 mars 1707 ; — Claude Davin, des Infournas, et Marie Noguier, « du lieu de Molines, parroisse de La Motte » en Champsaur ; Faure, curé des Infournas, 9 mai ; — Joseph Chauland, de Sigoin, et Jeanne Paret, de Vaumeilh ; J. de Loye, prieur-curé de Thèze, 30 avril 1707, etc.

G. 1052. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1708-1710. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jacques Blanchard et Antoine Gaignaire, de Charbillac, 26 oct. 1708 ; — Antoine Collombon, chirurgien à Mison, et Marguerite Bon, fille d'Antoine, procureur à Sisteron ; Martin Julien, curé de Mison, 26 déc. 1708 ; — Louis Favier et Marguerite Raspail, de Mévouillon, 1er janv. 1709 ; — Pierre-Martin Rochas, « d'Orsière », et Catherine Jullien, de « St-Nicolas de Montorsier », 2 janv. ; — Michel Tourrès, de Furmeyer, et Marie Cornand, de Château-vieux-sur-Veynes, 16 janv. ; — Dominique Brunet et Élisabeth Amayon, de Châteaufort, 28 janv. ; — Jacques Allart et Anne Blanc, de Melve, 29 janv. ; — Barthélemy Bertrand et Catherine Gaudran, de Volone ; Denis Gaffarel, prieur-curé, 3 févr. ; — Jean Reynier et Françoise Aillaud, de Valavoire, 7 févr. ; — Jacques Blanc et Catherine Estève, de Plaisians, 11 mars ; — Antoine Rostan et Cécile Laurens, de La Bâtie-Montsaléon, 26 avril ; — Jean Isnard et Marie Beynet, de La Cluse-en-Dévoluy, 22 janv. ; — Claude Ayme et Catherine Paris, de Montbrun, 28 avril ; — Antoine et Madeleine Lombard, de Montclus, 9 mai ; — François Daumas et Madeleine Masse, de Reynier, 27 mai ; — Jean et Catherine Boisseranc, d'Orcières, 6 juin ; — Mathieu Vincent et Agathe Aubin, de St-Martin d'Ancelle, 17 juin ; — Étienne Abrachi, de Venterol, et Jeanne Gontard, nièce du curé de Vaumeil, résidant à Tallard, 28 juin ; — Pierre Brunet et « Dimenche Jaussaud », de Charance, près Gap, 30 juin ; — Joseph Giraud et Catherine Bonabel, d'Orcières, 8 juil. ; — Blaise Latil et Jeanne Évesque, de Ribiers, 14 juil. ; — Antoine Nalou et Catherine Carle, de La Salette ; André Paret, curé, 15 juil. ; — Auguste Celse et Dimanche Marin, de St-Étienne-en-Dévoluy ; Guillaume Oddoul, curé, 15 juil. ; — Antoine Roche et Anne Plauchu, d'Authon ; avec une lettre d'envoi du curé Bourely à l'évêque de Gap, dans laquelle il demande un secondaire et le renvoi d'un calice dont la coupe est d'argent ; celui dont il se sert appartient à la confrérie de Volone, 26 juil. ; — Antoine Joubert, de Ribeyret, et Françoise Meffre, de L'Épine, 29 juil. ; — Jacques Bonhome-Marchand et Suzanne Ricou-Charles, d'Orcières ; Honoré Lagier, curé, 2 août ; — Blaise Escallier-Roux et Marie Pouroy, de Champoléon, 3 oct. ; — Joseph Bruni et Catherine Estornel, de La Motte-du-Caire, oct. ; — Claude Eyraud, du Glaisil, et Marie Bertrand, du

Noyer, 4 nov. 1709 ; — Jean Abert et Marie Aguillon, de St-Étienne-en-Dévoluy, 10 janv. 1710 ; — Jean Prel, du Noyer, et Marie Faure, de St-Firmin, 19 janv. ; — Pierre Davin, et Madeleine Pierre, de Venterol, 23 janv.

G. 1053. (Liasse.) — 51 pièces, papier,

1710.— Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jacques Amat et Marguerite Garcin, de Ribiers, 17 janv. 1710;— Antoine et Marie Rambaud, de Sigoyer ; Noël Albin, curé de Valença, 23 janv.;— Jean Barre, de Rosans, et Madeleine Ressegayre, de Trescléoux ; Jean Anglès, archiprêtre, prieur-curé de Trescléoux, 28 mars ; — Noël Nebveu et Marguerite Faure, des Diguières, paroisse du Glaisil, 2 avril; — Jean-Baume et Madeleine Aurouze, de St-Étienne-en-Dévoluy , avec une lettre de recommandation du curé G. Oddoul, 5 mai;— Pierre Baude et Catherine Chabrier, de Melve, 18 mai ; — Mathieu Silvestre et Madeleine Taxil, de La Baume-lès-Sisteron, 25 mai ; — Jacques Guillini et Marie Chapon, de Montbrun, juin ; — Jean Cornand et Marie Lesbros, de Châteauvieux-sur-Veynes, 17 août ; — Antoine Veyer et Jeanne Faure, de La Roche-des-Arnauds, 27 août ; — Vincent Gravier et Marthe Eyglement, de Mirabeau ; Michel Alphand, prieur-curé, 15 sept. ; — Gaspar Brunet et Anne Constantin, de Mévouillon, 29 sept. ; — Charles Blanchard et Madeleine Gaignaire, d'Ambel, 3 nov. ; — Jean Allemand et Jeanne Beraud, de La Garde, territoire de Gap, 15 nov. ; — Mathieu Maurel et Isabeau-Rose Simian, de Montbrun, 18 nov. ; — Joseph Serre et Marie Martin, de St-Didier-en-Dévoluy, 27 nov.;— Antoine Laurens et Élisabeth Pascal, d'Agnières-en-Dévoluy, 5 déc. ; — Charles Roche et Isabeau Guillini, de Montbrun, 7 déc. ; — Étienne Guigues et Catherine Rialon, de St-Michel-en-Beaumont, 21 déc. ; — Pierre Bremond et Isabeau Mégy, de Salignac (sans date), etc.

G. 1054. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1711.— Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : François Bonthoux et Marguerite Gaignaire, du Villar, hameau de St-Jean-des-Vertus, 13 janv. 1711;—Pierre et Marie Achard-Cognon, dud. St-Jean-des-Vertus, 17 janv.; — François et Rose Petit, de Brantes, diocèse de Gap, « au Comtat Venaissin » ; Denis Blanc, prieur-curé de « Savouillan au Comtat Venaissin », et Joseph Reignard, curé de Brantes, 8 janv. ; — Pierre et Marguerite Armand, de Barret-le-Bas, 14 janv.;—Jean Veux, de La Roche-sur-Buis, et Marguerite Aubert, « du Poët d'Empercipe » ; Jean-François Reynaud, curé « du Poët d'Empercip », 17 janv. ; — Barthélemy Rambaud et Anne Favier, de Sigoyer; François Amat, curé de Sigoyer, 21 janv. ; — Marc Conte et Catherine Peirard, de « la communauté des Fallavaux, paroisse de La Salette » ; François Tourniaire, curé, 25 janv. ; — « Spiritte Viens » et un jeune homme non nommé, de Savoillan, au Comtat Venaissin : M. de Savoillan...m'a prié de vous escrire qu'on a creu, qu'estant dans le Comtat, appartenant à nostre Sainct Père le Pape, on n'avoit pas besoin de prendre les dispenses en France... On ne peut néantmoins rien faire sans vostre participation »; Courtois, prieur-curé de Reilhanette, 8 févr. 1711; — Charles et Marguerite Dupuy, de Barret-le-Bas, 13 févr. ; — Benoît-Bernard Reymond et Benoite Escallier-Roux, de Champoléon, 19 mars ; — Étienne Touche et Marie Autran, de Vaumeilh, 28 mai; – Laurent Huguet et Marie Petit, veuve de François Marin, de « Brantes... au Comptat d'Avignon », 30 mars;—Honoré et Marguerite Armand, de La Chapelle-en-Valgaudemar, 23 avril ; — Claude Feraud et Suzanne Clément, de L'Escalle : « Ces pauvres gens n'avoient pas la force d'aller à Gap, et tout estoit rompu, sans l'avis que je leur ay donné que vous deviés, Monseigneur, passer par Sisteron. Il ne s'agit que d'un seul *fiat*, au bout ou de la requeste ou du certificat qu'on aura l'honneur de vous présenter, ainsi que cela se pratique pour les pauvres, sans commission ny enqueste dispendieuse, ny autre voyage » ; Armand, curé de L'Escalle, 28 avril ; — Jeanne Aubert et Joseph Chabre, de « St-André-Laffreyssinouze, habitant de la paroisse de Manteyer depuis 18 ans... Ayant passé l'hyver au terroir d'Arles, pour travailler, auroit trouvé à son retour sa femme [Marguerite Leautier] décédée, laquelle a laissé deux petits enfants,... si bien que, sans la charité de ses voisins, ces pauvres orphelins auroient péri sans secours... Personne n'a voulu se charger de ces deux petits, en épousant le père ; il n'y a eu que Jeanne Aubert, parente au 3e degré », etc., 2 mai ; — Pierre Maguest, de Pomet, et Françoise Moullet, de St-Pierre-Avez, 25 mai ; — Dominique Martin et Marguerite Vollaire, d'Esparron, vallée de Vitrolles, 1er juin ; — Jacques Arnaud, de L'Escalle, et Madeleine Maurenchet, de Volone, 1er juin ; — Jacques Chevallier et Catherine Jaussaud, de St-Laurent-du-Cros, 1er juin ; — Michel Moullet, de Pomet, et Suzanne Évesque, de Montéglin, 2 juin ; — Joseph Pascal et Marie-Amiel, d'Arzeliers, 4 juin; — André Amar et Anne Ricard, du Noyer, 10 juin ; — Pierre Blanchard et Marguerite Grimaud, de La Motte-en-Champsaur, 15 juin ; — Jacques Chastel et Anne Gas, de Ste-Colombe, 15 juin 1711, etc.

G. 1055. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1711. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Dominique Boyer et Anne Vallet, de Bénévent, 2 juil. 1711 ; — Dominique Marchand et Suzanne Pouroy, 15 juil. ; — Catherine Feraud et Frédéric Tourniaire, de Thoard, 21 août ; — Jean Pierrou et Marie Villar, de La Roche-des-Arnauds, 14 août ; — Arnoux et Jeanne Armand, de La Chapelle-en-Valgaudemar, 30 août ; — Jean Gaillard et Marie Rolland, de Cornillac, 30 août ; — Pierre Silvestre, et Madeleine Vollaire, de La Baume-lès-Sisteron, 16 sept. ; — Pierre Clément et « Spirite Bernard, de Brantes au Comptat d'Avignon », 6 oct. ; — Joseph Meyer, de La Fare, et Madeleine Bernard, de St-Laurent-du-Cros, 18 oct. ; — Pierre Bermond et Marie Girard, de La Faurie, 26 oct. ; — Claude et Marguerite Illy, de St-Auban-d'Oze, 29 oct. ; — Noël Brochier et Marie Eyraud, de Vaumeilh, 2 nov. ; — Jean-Étienne Marcellin et Anne Vallantin, « des parroisses de Rabou et des Beaux », 7 nov. ; — Jacques Marie et Élisabeth Blanc, de Reillanette, 11 nov. ; — Dominique Robert et Marie Céas, de Lardier, 12 nov. ; — André Mazet et Madeleine Davin, de Chabottonnes, 18 nov. ; — Honoré Richaud et Anne Béroird, de « Naux, parroisse de Mezien », 22 déc. 1711, etc.

G. 1056. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1712. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Paul Giraud et Anne Grégoire, de Ribiers, 18 janv. 1712 ; — Sébastien Gras et Marie Vial, du Monêtier-d'Ambel, 19 janv. ; — Claude Barou et Marguerite Brunet, de Claret, 21 janv. ; — Dominique Espié et Rose Pélegrin, de La Freyssinouse, 23 janv. ; — Pierre Barbarin et Marie Bonthoux, de La Salette, 28 janv. ; — Jean et Marie Marcellin, de Rabou, 28 janv. ; — François Givaudan, de Barcillonnette, et Marie Clavel, d'Esparron 3 févr. ; — Jean Belue et Isabeau Motte, de St-Bonnet-en-Champsaur, 7 févr. ; — Joseph Robert et Claire Rambaud, de Sigoyer ; Gaspar Paul, prêtre dud. lieu, 24 mars ; — Claude Escallier et Jeanne Vivian, du Château-d'Ancelle, 3 avril ; — Joseph Gautier et Marguerite Pellegrin, de Ribiers, 8 avril ; — François Martel, de Lardier, et Claire Albin, de Tallard, 15 avril ; — François Ricard et Marie Pellet, de La Roche-des-Arnauds, 15 juin ; — Benoît Chevallier, « de La Plaine, parroisse de Chabottes », et Jeanne Ceinturier, d'Ancelle, 22 juin ; — Pierre Félix et Jeanne Provensal, de Saléon, 4 août ; — Louis Audibert, de Ste-Colombe, et Marie Bonnefoy, de Séderon, 6 août ; — Antoine Gonsolin, de St-Jacques-en-Valgaudemar, et Thérèse Baup, de Brudour, paroisse d'Aspres-les-Corps, 9 août ; — Jean Grimaud, de Barcillonnette, et Marie Million, « d'Esparron en la vallée de Vitrolle », 25 août ; — Joseph Vincent et Anne Gras, d'Aubessagne, 11 nov. ; — Gabriel Armand et Marie Bernard, de Barret-le-Bas, 20 nov. 1712, etc.

G. 1057. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1713-1714. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Claude Bardon et Dorothée Pra, de La Salette ; François Tourniaire, curé, 21 janv. 1713 ; — Étienne Gautier, « des Diguières », et Catherine Ricard, « du Cros, du lieu de Lacou, paroisse du Noyer », 10 févr. ; — Pierre Selme et Anne Jamier, de La Salette, 18 févr. ; — François Bonnet et Benoite Chaix, d'Authon, 1er mai ; — Étienne Blayer et Madeleine Cheval, de Ventavon ; A. Laugier, curé, 31 mai ; — Pierre Molard, des Diguières, et Claire Carval, de « Pouliardanc, peroise du Gleizil », 2 juin ; — Jean Arnaud et Madeleine Lantelme, de « Maumorin » (Montmorin), 25 juil. ; — Laurent Bressieux et Isabelle Imbard, de « Brantes et Savolhian », diocèse de Gap, 9 août ; — Barthélemy Tempier et Madeleine Galland, de « Fauronnières, ameau de La Chapelle-en-Gaudemar », 13 août ; — Pierre Jean et Catherine Chaix, des « Sauvas, ameau dépendent de Momaur (Montmaur), terre de la chertrusse de Durbon », 9 sept. ; — Antoine Buis, « du lieu de de Montlaüc, parroisse de Bellegarde, diocèse de Die, et Marie Girousse, du lieu de L'Épine, diocèse de Gap », 4 nov. ; — Dominique-Aimé Blanc et Jeanne Bonhomme-Rolland, de « St-Nicollas à Montorsier », 12 nov. ; — Lagier Blanc et Catherine Amauric, de « la paroisse de St-André La Freyssinouse », 14 nov. ; — Gédéon et Marguerite Chabot, des « Baux », 21 déc. ; — Pierre Rolland, de « La Sausse », et Anne Martel, de Lardier, 31 déc. 1713 ; — Jean Aguillon et Madeleine Bousquet, de Venterol, 23 janv. 1714 ; — Jean Fourny et Catherine Barbe, de la « parroisse de Beaufain », 29 janv. 1714, etc. — Formule d'état libre, en latin, « envoyé de Turin à Seine et qu'on veut que l'on suive » (sans date).

G. 1058. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1732. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Henri Mancyp, de Bellegarde, diocèse de Die, et Jeanne Buis, de La Baume-des-Arnauds, 5 mai 1732 ; — Jean-Antoine

Garnier, originaire de St-Firmin, « habitant à présant au lieu de Pisançon, hameau de la paroisse de Bénévent », et Anne Lagier, de St-Firmin. La requête est adressée à l'évêque de Gap, « prince du St-Empire », 8 juin ; — Gaspar Cornillac, de Verclause, et Anne Chauvet, de Montjai, 16 juin ; — Antoine Michel, d'Éourres, et Marie Grégoire, « de Noyers, diocèse de Sisteron », 28 juin ; — Antoine Guigou, de « Moydans », et Marie Richaud, de Rosans, 29 juin ; — Dominique Marin-Tabouret et Élisabeth Laurens, d'Agnières en Dévoluy, 2 juil. ; — Jean Manel et Marie Abert, du Noyer 22 juil. ; — Jacques Ricard et Élisabeth Cornet, de Brantes, « dans le Comtat Venaissain », 17 sept. ; — Louis Farlant et Claire Daniel, du « Caire en Provence », 7 sept. ; — Jacques Grimaud et « Dimanche André », du Villar-Trottier, parroisse de St-Bonnet, 18 nov. ; — Claude Bermond et Marguerite Garcin, de Salignac en Provence ; Jean-Pierre Bosse, bachelier en théologie, curé, 19 déc. ; — Louis Espié et Marguerite Bonardel, de Chabestan (1732), etc.

G. **1059**. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1733. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jean Millon et Marie Chardan, de Sigoyer, 13 janv. 1733 ; — Jean-Louis Richaud et Catherine Mégi, de Salignac, 15 mars ; — Jean André et Marguerite Fulcon-Saint, de Poligny, 10 avril ; — François Pasquier et Marie Carle, d'Upaix, 7 mai ; — Pierre Bonnet, de « Montorsier », et « Dimanche Ariey-Cuculet,... du lieu des Arieys, parroisse de St-Jean » de Montorsier, 14 mai ; — Jacques Bouffard et Madeleine Girard, de La Bâtie-Montsaléon, 18 août ; — Jean Cornillac, de « Pélone », et Madeleine Richaud, de Rosans, 19 août ; — Jean Achard et Isabeau Maillet, de « Ste-Luce-en-Beaumont », 3 sept. ; — Jean Blache et Madeleine Templier, du « Rif, hameau de la parroisse de La Fare », 21 oct. ; — Michel Pierotte et Thérèse Grange, de Salignac, 24 oct. ; — Jean Bernou et Rose Bellon, de St-Maurice-en-Valgaudemar ; Claude Bellon, curé, 1er nov. ; — Joseph Achard et Marie Bernard, « des Achards, hameau de la parroisse de St-Jean-des-Vertus, aux Côttes de Corp », 2 nov. ; — Louis et Marie Peytard, des Pras, hameau de La Salette ; André Viguier, curé, 9 nov. ; — Jacques Garcin et Isabeau Dupont, de La Roche-des-Arnauds, 11 nov. ; — « noble Pierre de Boniot de La Gibbertière, veuf de Marie Blache, et Brigitte Lagier », d'Aubessagne, 2 nov. 1733, etc.

G. **1060**. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1734.—Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jean Motte, de St-Julien-en-Champsaur, et Catherine Motte, du Chanet, hameau dud. St-Julien, 1er janv. 1734 ; — Jean Richaud, de Rosans, et Marie-Anne Charras, de Pelone, 4 janv. ; — Jean Pra, fils de Charles, et Marie Pra, fille d'Antoine, de Falaveaux, hameau de la paroisse de La Salette, 7 janv. ; — Jacques Pellegrin et Jean Pellet, de Ste-Luce, 28 janv. ; — René Roumieux et Anne Tourniaire, de Châteauneuf-de-Chabre, 10 févr. ;— Jean Payan, « des Payas », et Catherine Pra, des Rebours, de La Salette, 11 févr. ; — Mathieu Bernard et Marguerite Maurel, de Volone, 16 févr. ; — Jean Joubert et Agathe Bresson, du Noyer, 27 févr. ; — Joseph Marcellin, « des Baux, mandemand de La Roche », et Marie Richier, de Rabou, 5 mars ; — Jean Chabre, de Chaudun, et Marguerite Piérou, de Gap, 6 mars ; — Joseph Sourribes et Anne Bernard, de Valernes, 2 mai ; — Claude Rencurel et Marie Gautier, du Noyer, 9 mai ; — Antoine Jean et Catherine Chaix, des Sauvas, hameau de Montmaur, 16 mai ; — Jean Sarrazin et Marie Blanc, d'Orcières, 6 juin ; — Claude Reynier, de La Rochette, maître d'école de La Roche-sur-le-Buis, et Marguerite Alègre, dud. lieu de La Roche, 28 août ; — Pierre Audibert et Madeleine Marin-Tabouret, de St-Étienne-en-Dévoluy, 6 sept. ; — Joseph Peauroy, cordonnier, et Madeleine Aurouse, de Gap, 21 sept. ; — Pierre Rouy et Marguerite Jonas, de Montjai, 23 sept. ; — Étienne Candi et Marguerite Roux, de « l'hameau de Sceille, en la paroisse de St-André-en-Bochaine », 3 oct. ; — Dominique Serre et Jeanne Corbeil, de St-Didier en-Dévoluy, 5 nov. ; — Antoine Gresse et Suzanne Givaudan, de Rosans, 7 nov. ; — Jacques Clément, notaire à Mévouillon, et Madeleine Aubert, de Savoillan, 8 nov. ;— Antoine Escallier, de St-Hilaire, et Suzanne Escallier, de Moissière, hameaux de la paroisse de St-Martin-d'Ancelle, 14 nov. ; — Jean Estellon et Suzanne Julien, de Ribiers, 14 nov. ;- Jacques Jouglar et Dimanche Antoine, d'Orcières, 18 nov. ; — Pierre Achard, bourgeois de Quet, et Madeleine Borel, de Corps, 20 déc. ; — Dominique Valet et Jeanne Martin, « des Marrons, paroisse de St-Michel-de-Chaillol », 1784, etc.

G. **1061**. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1734-1735. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jean Amar et Catherine Jaussaud, de Buissard, 16 déc. 1734 ;— Jean Astier et Jeanne Preire, d'Urtis, 19 déc. ; — François Brun et Madeleine Faure, de Chanousse, 17 janv. 1735 ;—

Paul Jean et Catherine Boniard, de Montbrun, 14 avril ;— Étienne Davin et Anne Valentin, des « Infornas », 1er mai ; — Étienne Oddoul et Anne Bernard, de Ferrières, paroisse de St-Étienne-en-Dévoluy, 20 mai ; — Claude et Madeleine Allemand, de St-Pierre et St-Michel-de-Chaillol, 27 mai ;— Dominique Saint-Martin et Catherine Preyre, de Piégut, 29 juil. ; — Pierre Pauchon-Bert, et Marie Gay-Para, de Rabou, 30 juil. ; — Claude Comte et Anne Pra, des Fallaveaux, hameau de La Salette, 7 août ; — Vincent Beynet, d'Eygaliers, et Anne Estève, de Plaisians, 25 oct. ; — Esprit Rougny et Isabeau Borel, « des Clots, mandement de La Bastie-Neuve », 11 nov. ; — Grégoire Vollaire et Anne Borel, de Lardier-et-Valença, 21 nov. ;— Jean Dye et Isabeau Gérard, « des Méarots-en-Beaumont », 21 déc. ; — Pierre-François Eyssartel, d'Aulan, et Marie-Rose Clément, de Montbrun, 26 déc. ; — Jacques Gaude, d'Agnières-en-Dévoluy, et Marguerite Reynaud, de St-André-en-Bochaine (1735), etc.

G. 1062. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1736. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Henri Gigors et Louise Arnaud, de Ribiers, 2 janv. 1736 ; — Charles Feraud et Catherine Beaudun, de Barras, 14 janv. ; — Jean Hugonnieux, de Montmorin, et Marguerite Richaud, « de La Péguière, hameau de L'Épine », 3 févr. ; — André Baux et Anne Alméras, de « Peyre » (La Piarre), 7 févr. ; — André Jouve et Suzanne Richaud, de Cornillon, 1er avril ; — Jacques et Marie Sarrazin, de St-Étienne-en-Dévoluy, 21 avril ; — Anselme et Catherine Tempier, « du Plaine et Clot, paroisse de La Chapelle, androit si stérille et sy affreux par sa situation sur un roc que les filles de dehors le pays ne veulent pas y venir habiter » ; Grégoire Rostain, curé de La Chapelle-en-Valgaudemar, 27 avril ; — Sébastien Depeyre et Suzanne Roux, de La Piarre, 29 mai ; — Pierre Motte, « de Paqués, parroisse de St-Jean-des-Vertus, costes de Corp », et Madeleine Templier, « de Paquettes, hameau de la parroisse de Corp », 21 juin ; — Étienne Truphème, de Laragne, et Marguerite Pinodel, de Montéglin, « anciens catholiques », 19 août ; — Jean Escale et Marie Meyer, d'Aubessagne, 10 oct. ; — Alexandre Blanchard et Marie Abonel, de La Motte-en-Champsaur, 12 oct. ; — Dominique Ferroul et Madeleine Arnoux, de Malijai, 18 oct. ; — Jean Barle et Catherine Barou, de Thèze, 25 déc. 1736, etc.

G. 1063. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1737. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Alexis Chauvet et Madeleine Reynaud, de Ribiers, 7 janv. 1737 : — Claude Coïton, d'Aspres-lès-Corps, et Marie Roman, « des Reculas, hameau de la parroisse de St-Firmin », 14 janv. ; — Louis Astier et Marie Thoulouze, veuve de sr Jean-François Berne, de Tallard, 8 févr. ;— Joseph Bellon et Jeanne Œuf, de Mison, 31 févr. ; — Jean Orcier, de La Broue, et Marie Gras, des Reculas, hameaux de St-Firmin, 20 mai ; — Jean Meynard et Marie Bompar, de Bruis, 29 mai ; — Gaspar Matheron et Suzanne Davin, d'Ancelle, 5 juil. ; — Antoine Colomb, de St-Nicolas, et Anne Pierony, de St-Jean-de-Montorsier, 10 juil. ; — Pierre Samuel et Anne Latard, de Montjai, 21 août ; — Antoine de Laye et Marguerite Garnier, de Mirabeau, 6 oct. ; — Étienne Gonsolin et Marguerite Champoléon, d'Aubessagne, 20 oct. ; — Jean Loya et Marie Balme, de La Salle-en-Beaumont, 5 nov. ; — Pierre Romieu, de Châteauneuf-de-Chabre, et Catherine Bois, d'Antonaves, 14 nov. ; — Louis Chastel et Louise Eynaud, de Ste-Colombe, 10 déc. 1737, etc.

G. 1064. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1784. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jean-Baptiste Chabal, de Sigottier, et Anne Bigot, de St-Pierre d'Argenson, 23 août 1784 ; — François Vacher, de La Plaine, hameau de Chabottes, et Marie Ollieu, de St-Bonnet-en-Champsaur, 30 août ;— Jean-Jacques Raspail, de Mévouillon, et Marie Galbert, d'Eygalayes, 22 sept. ; — Jean-Joseph Buis, notaire de Montlahuc, diocèse de Die, et Anne Jouve, de Serres, 10 oct. ; — Jean-Jacques Meffre, de Mévouillon, et Marie Quenin, de Laborel, 7 nov. ; — Pierre Tirail et Marguerite Pons, de Montjai, 8 nov. ; — Jean Mathieu, du « Pleyne », et Marie Beynet, des Garcins, hameaux de La Cluse, 11 nov. ; — Jacques Allard, de Sigoyer-Malpoil, et Victoire Turrier, de Thèze, 14 nov. ; — Antoine Sarrasin et Anne Giraud, d'Orcières, 22 nov. ; — Jean Aurouze, de La Roche-des-Arnauds, et Marie Robert, de Fouillouse, 23 nov. etc.

G. 1065. (Liasse.) — 93 pièces, papior.

1785. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Paul Michel, « du lieu d'Eyméière », paroisse de Gap, et Rose Malet, des « Bournas », hameau de Jarjayes, 11 janv. 1785 ; — Claude Bonnard et Marie Bonnet, de « Chalméane, parroisse de St-Laurent-en-Beaumont », 13 janv. ; — Pierre Fournier et Marie Œuf, du Poët, 20 janv. ; — Pierre-Antoine Reynier, de Châteaufort, et Catherine Imbert, de Valernes, 24 janv. ; — Charles Armand et Marguerite

Tempier, de La Chapelle-en-Valgaudemar, 28 janv. ; — Jean Bernard, de Barret-le-Haut, et Louise Garcin, de Serres, 3 févr. ; — Paul Bienson et Thérèse Feraud, de Mirabeau, 3 avril;— Antoine Razau et Geneviève Marrou, de Montjai, 12 avril ; —Joseph Chanu et Marie Truphème, de Reilhanette, 20 avril; — Vincent Jouglard, de St-Jean-de-Montorsier, et Marguerite Boisserenc, de Champoléon, 5 mai;— Jacques Rambaud et Anne Vachier, de St-Eusèbe-en-Champsaur, 7 mai ; — Jean-Antoine Eydoux et Suzanne Rolland, de Verclause, 29 mai ; — Étienne Cassan et Françoise Julien, de Montbrun, 16 juin 1785, etc.

G. 1066. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 1 cachet en cire rouge.

1785.—Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jean-Pierre Tourniaire, de Clamensane, et Marie Escuyer, de Vaumeilh, 29 juin 1785 ; — Joseph Long, de Montguers, et Catherine Long, de St-Laurent, diocèse de Sisteron, 18 juil.;— Jean-Antoine Davin, de Pisançon, paroisse de Bénévent, et Rose Gentillon, de Bénévent, 28 juil. ; — Louis Reynaud, de La Piarre, et Élisabeth Richaud, de L'Épine, 28 juil. ; — Jacques Pascal et Marie Menacieu, de Furmeyer, 19 août ; — Claude Payan et Rose Juvenis, de La Salette, 20 août ; — Pierre et Marianne Escallier, « de Méolhon, hameau de Champoléon », 20 oct. ; — Joseph Gassend, de L'Escale, et Madeleine Maurel, de Malijai, 21 oct. ; — Michel Garnier, de Curbans, et Anne Davin, de Sigoyer-sur-Tallard, 5 nov. ; — Jean-Jacques Arnoux et Jeanne-Marie Bernard, « de Savoillan, dans le Comtat-Venayssain », 8 nov. ; — Jean-André Allier, du Bersac, et Marie-Anne Moulet, « de la montagne de Laup-Jubéo », 10 nov. ; — Jean Brun et Marie-Anne Colomb, de Montmorin. Lettre du sr Rambaud, curé (avec un sceau armorié en cire rouge), 10 nov. ; — « noble Charles-Antoine de Gras de La Combe, fils de noble Antoine-Bruno, et de dame Marie Rambaud, de la paroisse d'Aubessagne », et Marie Lagier, de St-Bonnet, 21 nov. ; — Pierre Cappon, de Montguers, et Jeanne Jullien, de Montauban, 23 nov. 1785, etc.

G. 1067. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1786.—Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jean-Jacques Lombard, du « Pouët, diocèse de Sisteron », et Jeanne-Marie Fauque, de Verclause, diocèse de Gap, 3 janv. 1786; — Pierre Arbaud, de Malbuisson, hameau de St-Laurent-en-Beaumont, et Marie Bernard, du village de St-Laurent, 21 janv. ; — François-Pierre Laval, de L'Étoile, et Marguerite-Élisabeth Roux, de Gap, 22 janv. ; — Vincent Beaudun, de Barras, et Anne-Élisabeth Martin, de « Courbons, diocèse de Digne », 23 janv. ; — Jean-Pierre Mourenchon, de Volone, et Marie-Anne Giraud, de Sourribes, 8 févr. ; — Françoise Froment, de Jonchères, diocèse de Die, et Alexis Eydoux, de Verclause, résidant à Rosans, 17 févr. ; — Pierre Leydier, de Plaisians, et Brigitte Jean, du « Poët d'Empercy », 26 avril ; — Joseph Brun, de Chanousse, et Marie-Anne Ravoux, de Mévouillon, 24 mai ; — Jacques Barbarin et Marie-Rose Charles, de La Salette; Joseph Blanc, curé-archiprêtre de Corps, 8 juin ; — Xavier Beynet, de L'Épine, et Marie Buix, de la paroisse de Bellegarde, diocèse de Die ; Jean-Baptiste Teissier, prieur-curé de Montclus, 23 juin ; — Jean Joubert, de La Tourronde, et Françoise Guigues, des Termes, hameaux de Gap, 30 juin 1786, etc.

G. 1068. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1786. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Jean-Baptiste Aubery, « de St-Léger, diocèse de Vaison », et Thérèse Gilles, de Brantes, paroisse du diocèse de Gap, 17 juil. 1786 ; — Pierre Pellissier et Marie Baume, de St-Michel-en-Beaumont, 4 août ; — Antoine Dupuy, de Barret-le-Bas, et Catherine Marcel, de Balons, 16 août ; — Paul Pascal, de Barret-de-Lioure, et Marie-Madeleine Perret, de Montbrun, 28 sept. ; — « noble Jean-Joseph André Pinet, seigneur de Manteyer et St-André-La-Freissinouze, fils émancipé de noble Pierre-Daniel Pinet, conseiller, secrétaire du Roy au parlement de Besançon, receveur particulier des finances en l'ellection de Gap, et de feue dame Marianne Touche », et « Dlle Valérie Tournu, fille de noble Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et Lazer, et de dame Anne Touche », 29 oct. ; — Dominique Eymar-Dauphin, de Pisançon, et Catherine Robert, de Bénévent, 14 nov. ; — Antoine Rabasse et Marie-Madeleine Odoul, de Vaucluse, hameau de Montjai, 16 nov. ; — Jean Giraud et Marie Viallet, d'Orcières, 30 nov. 1786, etc.

G. 1069. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 2 cachets plaqués.

1787. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2e, 3e et 4e degrés, entre : Benoît Dusserre et Dimanche Lombard, de St-Nicolas-de-Montorsier, 6 janv. 1787 ; — François Morreau et Louise Carré, de Montbrun, 9 janv. ; — Jean-Joseph Michel et Anne-Françoise Moulet, d'Éourres, 23 janv. ; — Antoine Chabrol, de Pellone, et Marie Deydier, de Lemps, 3 févr.;

— Joseph Ollivier, de La Bâtie-Vieille, et Marie-Madeleine Clément, de Jarjayes (sceau armorié du s[r] Bonthoux, curé archiprêtre de Gap), 9 févr. ; — Étienne Brochier, d'Oze, et Marie Illy, de St-Auban-d'Oze, 15 févr. ; — Grégoire Vollaire et Françoise Martel, de Lardier, 18 févr. ; — Jean-Antoine Meynaud et Claire Guillaume, de Bruis (sceau armorié du s[r] Teissier, prieur-curé de Montclus), 19 mars ; — Antoine Achard et Anne Templier, des Achards, paroisse de St-Jean-des-Vertus, 1[er] mai ; — Jacques Dusserre et Anne Ariey-Bufon, de St-Nicolas-de-Montorsier, 12 mai ; — Jean-Jacques Long, de Cornillac, et Marie Gielly, de Rosans, 10 mai ; — Augustin-Pierre-Léon Labori, fils de feu Pierre, et Claire Julien, de Mison, 25 mai ; — Jean-Baptiste Faudon, de Melan, et Rose Aubert, de la paroisse « Dauzel, diocèze de Digne », 21 mai 1787, etc.

G. 1070. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1787. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2[e], 3[e] et 4[e] degrés, entre : Charles Catelan et Thérèse Lagende, de St-Maurice-en-Valgaudemar ; Alexandre Ruynat-Gournier, curé, 31 mai 1787 ; — Jacques Borel et Marianne Blanchard, des Combettes, hameau de St-Julien-en-Champsaur, 1[er] juin ; — Antoine Bayle, de Volone, et Marie-Marguerite Faudon, de St-Martin-de-Thoard, 7 juin ; — Antoine Tarascon, de L'Épine, et Louise Lombard, de Méreuil, 5 juil. ; — Pierre Jaussaud et Marie-Anne Rousset, des « Fareaux, paroisse de Laye » [1]), 19 juil. ; — Antoine Boyer-Joli et Madeleine Pelissier, d'Aubessagne, 5 août ; — Dominique Laurens, de « Vaunières, paroisse de St-Julien-en-Beauchêne », et Jeanne André, « des Lucettes, paroisse de Lus, diocèse de Die », 12 sept. ; — « s[r] Jean-Antoine-Étienne Ruelle, fils de feu s[r] Charles et de Dlle Marie-Anne Lachau, de la paroisse de Serres », et « Dlle Marie-Anne Abel, fille de M[e] Dominique, notaire royal, et Dlle Marie Bonabel, de la paroisse de Châteauneuf-de-Chabre » ; s[r] Julien, « curé d'Antonaves et archiprêtre de Ribiers », 5 oct. ; — Joseph-Michel Nevière, d'Authon, et Madeleine Hugues, de Lazer, 4 nov. ; — Joseph Bordel et Madeleine Vidal, de Mévouillon ; « Escallier, curé de Ste-Euphémie et archiprêtre de La Rochette-sur-St-Auban », 12 nov. ; — Jean-Baptiste Jouve, de Laborel, et Élisabeth Gourjon, de Villebois, 19 nov. 1787, etc.

G. 1071. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1788. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2[e], 3[e] et 4[e] degrés, entre : Joseph-Pierre-Marie Janselme et Anne Queyrel, de Neffes ; Pancrace Davin, curé de Pelleautier, 5 janv. 1788 ; — François Vivian et Thérèse Michel, de Venterol, 13 janv. ; — Jacques Bonthoux et Élisabeth Bernard, de Volone ; « Garnier, curé de L'Escalle et archiprêtre de Volonne », 17 janv. ; — Jean-François Eysseric et Marie-Rose Marin, de Plaisians ; François Endignoux, prieur-curé d'Eygaliers, 23 janv. — Jacques Truchet et Madeleine Bernard, de St-Pierre-Avez, 25 janv. ; — Jacques et Catherine Garcin, « des Parois, paroisse de Veyne », 27 janv. ; — Adrien Stelon, d'Éourres, et « Marguerite Bernard, fille de Jean et de Marguerite de Rame, de la paroisse de Salérans », 30 janv. ; — Jean-Antoine Bernard et Marie-Anne Artaud, de Mévouillon, 6 avril ; — Pierre Reynier, de « Rebière, paroisse de St-Disdier-en-Dévoluy », et Élisabeth Vallet, de La « Roche-des-Angelas, habitante dans la paroisse d'Entraigues-en-Valbonnais, diocèse de Grenoble » ; Jean-Louis Fabre, curé d'Agnières-en-Dévoluy, 18 avril ; — Claude et Marie Alleq, de Chantaussel, paroisse de St-Julien-en-Champsaur, 19 avril ; — Jacques Perret, de Lemps, et Catherine Maurin, de « St-Auban, dans les Baronies » ; Escallier, curé de Ste-Euphémie, 27 avril ; — Joseph Brunet, de Châteaufort, et Catherine Amayon, de Nibles ; « Laugier, curé de Valernes et archiprêtre de Thèze », 27 avril 1788, etc.

G. 1072. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1788. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2[e], 3[e] et 4[e] degrés, entre : Jean-Louis Girard et Dorothée Boissier, de Laborel, 2 mai 1788 ; — Pierre Donnet et Marie-Anne André, de Melve ; Antoine Tourniaire, curé de Sigoyer-Malpoil, 6 mai ; — Dominique et Claire Peuzin, « de la paroisse de Plan-du-Bourg » ; Barthélemy Jouve, curé de Savournon, 16 mai ; — Joseph-Pascal, « de la paroisse de St-Marcellin-lez-Veyne », et Anne Brochier, « du Villar, paroisse de La Baume-des-Arnauds » ; Mathieu Martin, curé d'Aspres-sur-Buëch, 24 mai ; — Jean Gueyte, de St-André-de-Rosans, et Marie Long, de « Routier, diocèse de Die » ; Jean-Louis Gleize, curé de Verclause, 27 juin ; — Pierre Duserre-Telmon, de Chantaussel, et Marianne Mouren, de St-Julien-en-Champsaur, 30 août ; — Jean Jouve, de Gras-Villar, et Catherine Corréard, du Villar-Joly, paroisse de St-Didier-en-Dévoluy, 19 sept. ; — Jean et Rose Pra, de La Salette ; Blanc, curé et archiprêtre de Corps, 17 nov. 1788, etc.

G. 1073. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1789. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2[e], 3[e] et 4[e] degrés, entre : Jean-Jacques

[1]) Quoique faisant partie de la communauté de Gap.

Rolland, de Claret, et Marie Aye, de Gigors, diocèse d'Embrun ; Jean-Baptiste Matheron, curé de Melve, 23 janv. 1789 ; — Jean-Baptiste Bonthoux et Madeleine Grand, de St-Jean-des-Vertus ; Gournier, curé de La Salette, 24 janv.;— Antoine Picot, de St-Léger, et Marie-Anne Jaussaud, de St-Julien-en-Champsaur, 14 févr. ; — Pierre Paris et Marie-Anne Cassan, de Montbrun ; Joseph-Étienne Aubert, curé de Reilhanette, 16 févr. ; — Jean-Pierre Roubeaud et Catherine Arnaud, de L'Escale ; Jean-Claude Leydet d'Ayglun, prieur-curé de Mirabeau, 16 févr.; — Joseph Silvestre et Madeleine Bompar, de Bruis; « Dherbési, prieur-curé de La Charce », 17 févr. ; — Thomas Achard et Marguerite Andrieu, de St-Jean-des-Vertus ; Eygret, curé de Ste-Luce, 16 avril ; — Raymond Garcin et Françoise Giraud, de Montbrun ; Henri Escallier, « prieur-curé de Ste-Euphémie, archiprêtre de La Rochette-sur-St-Auban », 14 mai ; — François Rolland, de Bayons, diocèse d'Embrun, et Thérèse Bucelle, de Reynier ; Jean-Baptiste Maffren, curé de Clamensane, 15 mai ; — Joseph Peyre et Marie-Rose Boyer, de La Bâtie-Vieille ; Bonnet, curé de Rambaud, 19 mai ; — Antoine Richaud et Madeleine Cornillac, de L'Épine; Jean-Baptiste Teissier, prieur-curé de Montclus, 30 mai ; — Michel Dou, de Tallard, et « Euphrosine Nas de Planlardier, fille de fu s[r] Jean-Baptiste, bourgeois de La Saulce, et de Dlle Marie Augier, originaire de Tallard » ; François-Joseph Chabert, « curé de La Saulce et archiprêtre de Lardier », 1[er] juin ; — Jean Tabouret, de La Garcine, et Marie Laurens, du Festre, hameaux d'Agnières-en-Dévoluy ; Urbain Laurens, cur de St-Didier-en-Dévoluy, 20 juin 1789, etc.

G. **1074**. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1789.— Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2[e], 3[e] et 4[e] degrés, entre : François Buisson, de Sorbiers, et Catherine Silvestre, de « St-André-en-Rosanois » ; Jean-Joseph Jean, curé de Montjai, 23 juin 1789 ; — Joseph Mainaud et Claire Guillaume, de Bruis, 29 juin ; — Jean Pierre et Marie Pelleautier, de « Sigoyer-sur-Tallard », 2 juil., — Alexandre Reymond et Madeleine Massot, de La Motte-du-Caire ; Matheron, curé de Melve, 3 juil. ; — Claude Gros et Élisabeth Bégou, de « Peyre » (La Piarre) ; « Catelan, curé de Sigotier » 11 juil. ; — François Ripert et Geneviève Arnoux, de Ribeyret ; « Rambaud, curé de Montmorin et archiprêtre de l'Épine », 18 juil. ; — Pierre Astier, du Courtil, et Catherine Marie, du Collet, paroisse de St-Étienne-en-Dévoluy, 27 juil. ; — Jean Orsière et Marie-Anne Athenoux, de Laye ; Cogordan, curé de La Fare, 9 août ; — Joseph Allonis et Madeleine Espié, d'Oze ; Astréoud, curé-archiprêtre de Veynes, 19 août ; — Basile Armand, « des Chaussendengs », et Catherine Armand, du Casset, paroisse de La Chapelle-en-Valgaudemar, 13 sept. ; — « Jean-Baptiste Blanc, le jeune, procureur au bailliage et cours » de Gap, et Dlle Hippolyte André, fille de feu Georges, notaire aud. Gap ; Gautier, chanoine et vicaire général, 1[er] oct. ; — Joseph Taix, de Chaudun, et Françoise Villar, de Rabou ; Dominique Chaix, curé des Baux, 31 oct. ; — Joseph Brunet, « des Brunets », et Thérèse Magallon, « d'Eysserigues », paroisse de St-André-lès-Gap, 17 nov. ; — Jean-Benoît Hermitte, de Clamensane, et Marguerite Paret, de Melve ; Gabriel Gra, curé de Valavoire, 19 nov. ; — Jean-Pierre Magaud et Marie-Thérèse Brochier, de Thèze ; « Tourniaire, curé de Sigoyer-Malpoil », 20 nov.; — Pierre-Julien Maron et Anne Rambaud, de Chabottonnes; Augustin Millon, curé de St-Jean-de Montorsier, 24 nov. 1789, etc.

G. **1075**. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1790. — Requêtes et enquêtes relatives à des dispenses de mariage aux 2[e], 3[e] et 4[e] degrés, entre : Jean Ricard, de Manteyer, et Élisabeth Nivoul, de Rabou ; Dominique Chaix, curé des Baux, 16 janv. 1790 ; — Pierre Roumieu et Jeanne Breissand, de Malijai ; Garnier, curé de L'Escalle et archiprêtre de Volone, 12 janv. ; — Joseph Isnard, d'Urtis, et Madeleine Magnan, de Curbans, 23 janv. ; — Antoine Reguis, de Salerans, et Jeanne Brochier, de Pomet ; Bougerel, curé de Barret-le-Bas, 27 janv. ; — Jean Fortune-Bouligon et Anne Bachelar, de La Bâtie-Montsaléon ; Achard, curé et archiprêtre de Serres, 8 févr. ; — Joseph Bonnet et Thérèse Magalon, « du Château des Serigues », paroisse de Gap ; Dupuy des Saudrais, chanoine et vicaire général, 15 févr. ; — Édouard Cornand et Marie-Madeleine Guillaumier, tous deux de l'Ubac, paroisse d'Agnières-en-Dévoluy; Laurent, curé de St-Didier, 16 avril ; — Jean-François et Olympe Chastel, « des Béguës, hameau et succursale de la paroisse de Ste-Colombe » ; François Abel, curé de Laborel ; — Jean Barban et Marguerite Rambaud, « de Navette », paroisse de La Chapelle-en-Valgaudemar, 30 avril 1790, etc

G. **1076**. (Liasse.) — 57 pièces, papier ; 2 cachets plaqués, en cire rouge.

1790. — Requêtes et enquêtes relatives à des dépenses de mariage aux 2[e], 3[e] et 4[e] degrés, entre : Pierre Blanchard et Geneviève Brochier, de St-Julien; Abonnel, curé et archiprêtre de St-Bonnet-en-Champsaur, 8 mai

1790 ; — Jean Bernard et Marguerite Audibert, des Beguës, succursale de la paroisse de Ste-Colombe ; François Abel, curé de Laborel, 18 mai ; — André et Marie-Anne Roux, de St-André-de-Rosans ; Jean-Louis Gleise, curé de Verclause, 22 mai ; — Louis et Madeleine Aumage, de Mévouillon ; Étienne Meffre, curé de La Rochette-sur-St-Auban, 31 mai ; — François Espié et Catherine Janselme, du Saix ; Joseph Colombet, curé d'Oze, 10 juil. ; — Pierre Rambaud et Anne Galland, de St-Maurice-en-Valgaudemar ; le R. P. Bonaventure, religieux du couvent des Capucins de Gap, desservant lad[e] paroisse de St-Maurice en qualité de procuré, 16 juil. ; — Jean Blache, des Blaches, et Marie-Anne Gras, de l'Hôpital, hameau d'Aubessagne, 21 juil. ; — Antoine et Marie-Anne Martel, de Lardier ; François-Joseph Chabert, curé de La Saulce, 21 août ; — Louis Givaudan et Élisabeth Cornand, de Ventavon ; Blanc, curé du Monêtier-Allemont, 11 sept. ; — Jean Jouve, « du Serescq », et Madeleine Baume, « de La Cirise », paroisse de St-Didier-en-Dévoluy ; Donnette, prieur-curé de St-Étienne-en-Dévoluy, 27 sept. ; — Michel Imbard, de Ventavon, et Madeleine Truphème, de Lazer ; François Abrachi, curé de Montéglin, 28 sept. ; — Jean-Laurent Rivas et Anne-Delphine Pellegrin, de Ribiers ; Jacques-Georges Truphème, vicaire perpétuel de Mison, 21 oct. ; — Jean-Jacques Meyer, d'Aubessagne, et Marie-Anne Richaud, de St-Firmin ; Blanc, curé et archiprêtre de Corps, 11 nov. 1790. — Lettres adressées à l'évêque de Gap pour obtenir des dispenses de mariage : par Frison, vicaire d'Orcières (cachet portant l'empreinte d'une trirème), 4 nov. 1790 ; — par Amar, curé de St-André-de-Rosans (cachet avec lettres liées), 8 nov. 1790, etc.

G. 1077. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1746-1752. — Dispenses de parenté et de bans de mariage données, sous l'épiscopat de Jacques-Marie de Caritat de Condorcet (1742-54), pour : Claude Chevalier et Marie Eyraud, de Veynes, 24 oct. 1746 ; — noble René-Louis-Henri de La Tour, chevalier, marquis de Soyans-Montauban, fils de René-Antoine, de Crest, et Françoise-Victoire d'Hugues, fille de Charles, de Vaumeilh, 17 janv. 1747 ; — Michel Dévoluy, de Valserres, et Dominique Espagne, veuve d'Antoine Rougon, de Remollon, 23 nov. 1747 ; — Joseph Ayasse et Marie Benoît, de La Motte-du-Caire, 6 avril 1748 ; — Henri Penchinat et Anne Bégou, de Veynes, 2 mars 1749 ; — noble François d'Abon, fils de feu Jean et de Marguerite du Suau, et Lucrèce de Poncet, fille de feu Jacques et de défunte Thérèse Bouffier, de Gap, 19 juil. 1749 ; — Joseph Nas de Romane, avocat, fils de François, de La Saulce, et Jeanne-Dominique Heurard, fille de feu Louis, de la paroisse St-Louis de Grenoble, 11 avril 1750 ; — Joseph Plat et Jeanne Esclapon, de Pomet, 1[er] avril 1751 ; — Charles de Revillasc, de Veynes, chevalier, fils de Jacques, seigneur majeur dudit Veynes, et de Marie-Louise de Monteynard, et Marie-Antoinette de Revillasc de Colonne, fille de feu Alexandre, de Genas, 5 janv. 1752 ; — Jean Roman, fils de Pierre, d'Upaix, et Marie Aiguilhon, de Sisteron, 17 avril 1752, etc.

G. 1078. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1752-1757. — Dispenses, sous Jacques-Marie de Caritat de Condorcet (1742-54) et Pierre-Annet de Pérouse (1744-63), pour : noble André d'Ornezan, fils de Claude, de Vaumeilh, et Henriette Vial, de St-Pierre, fille de feu Jacques et d'Henriette Flotte, de St-Pierre-d'Argenson, 20 mai 1752 ; — François Provensal, notaire, fils de feu Antoine, de Laragne, et Élisabeth-Thérèse Faure, fille de Jean-Pascase, notaire et procureur de Tallard, 21 oct. ; — Jean Grimaud, de Charbillac, et Madeleine Davin, de La Motte-en-Champsaur, 9 févr. 1753 ; — Antoine Bontoux, de Laragne, et Jeanne Corréard, de St-Didier, diocèse de Die, 11 sept. ; — André Bernard La Croix, de Lachau, et Delphine Chastan, d'Apt, 12 fév. 1754 ; — François Ferrus, docteur en médecine, fils de Claude, de Briançon, et Élisabeth Bonnabel-Monscheny, du Rival, paroisse de St-Nicolas de Montorsier, 24 sept. — Pierre Du Mollard, fils d'Étienne, de Gap, et Madeleine Treillard, de Jarjayes, 3 mars 1855 ; — Jean-Louis Richaud, de Tallard, et Anne Parrachon, de Gap, 4 oct. ; — noble Joseph-Hyacinthe de Chaud, fils de Dominique, de Villes, diocèse de Carpentras, et Henriette de Vincens de Mauléon, fille de Joseph-Marie, de St-Sauveur, 7 févr. 1756 ; — noble Charles de Bardel, coseigneur de Théus, et Élisabeth Vial d'Alais, veuve de noble François de Bardel, tous deux de Valserres, 15 janv. 1757 ; — noble Antoine-Joseph-Armand Flotte de Montauban, comte de La Roche, fils de feu Balthazar, et noble Thérèse-Françoise de Poncet, veuve de noble Charles-César de La Blanche, de « Letret », diocèse de Lyon, 20 mars ; — noble François-Jacques-Étienne d'Achard de Ferrus, fils de noble Isidore-Jacques-Étienne, conseiller à la cour du parlement de Grenoble, et d'Anne de Gruel, d'Orpierre, et Charlotte-Gabrielle-Marie-Jeanne Ponelly, fille de noble Gabriel, d'Avignon, 9 août 1757, etc. — Requête à l'évêque de Gap par « noble Charles de Bardel, seigneur de Théux, et dame Élisabeth Vial d'Alais, veuve de noble François de Bardel, aussi seigneur de Théux », à la suite de la dispense de l'empêchement du 1[er] au

2e degré, existant entre eux, obtenu de Rome le 5 sept. 1751, « mais par erreur et parce que la seigneurie de Théux... est située dans le diocèze d'Embrun,... quoyque le vray domicille de fait des supliants fût à Valserres », dans le diocèse de Gap, après les proclamations des bans, ils reçurent la bénédiction nuptiale à Théus. Pour mettre leur conscience en repos, ils s'adressent à l'évêque de Gap, afin d'obtenir de son official l'autorisation de célébrer régulièrement leur mariage. Le chanoine théologal Puget est commis à cet effet. Gap, 7 janv. 1757.

G. 1079. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1757-1761.— Dispenses de parenté et de bans, sous Pierre-Annet de Pérouse, pour: Jean Rambaud, de Tallard, et Élisabeth Blanc, de St-Firmin, 19 sept. 1757; — Jean Marrou, de Montjai, et Jeanne Clément, de La Saulce, 10 déc.; — François Odde de Boniot de Rulhières, fils de feu Charles, et de Marguerite de Bardel, de Méreuil, et Élisabeth-Angélique de Rastel de Rocheblave, fille de noble Jean-Joseph et d'Élisabeth-Françoise de Dillon, de Savournon, 14 janv. 1758; — Antoine-Michel Calignon, d'Embrun, et Marie-Anne Curnier, d'Upaix, 6 mai. — « Pierre Annet, etc., nous permettons à Mgr l'Ilme et Rme évêque et comte de Die [1]), de bénir le mariage de M. le marquis d'Hugues et de Mlle de Piolenc, dans la chapelle du château de Jarjayes », Gap, 7 janv. 1759. — Dispenses pour: noble Antoine-Charles de La Vilette, fils de Joseph-Pompée et d'Angélique de Revillasc, de Veynes, et Marguerite-Thérèse-Élisabeth de Guilhermy, fille de noble Guillaume et d'Anne-Marguerite de Beausset de Roquefort, paroisse de St-Ferréol de Marseille (mi-février 1759); — noble Louis-Joseph de La Garde, fils de Louis-Charles et de Françoise de Bourzès, de St-Jean de Pourcharesses, diocèse de Viviers, et Angélique du Suau de La Croix, fille de feu noble François-Emmanuel et d'Anne Borel, de Tallard, 17 nov. 1759; — Jean-François Rispaud d'Aiguebelle, fils de feu Claude, de Chorges, et Marguerite Guibert, fille de Jacques, de Ventavon, 11 févr. 1760; — Jean Michalon, de La Tour-du-Pin, diocèse de Vienne, habitant à La Baume-lès-Sisteron, et Catherine Michel, de La Baume-lès-Sisteron, 3 avril 1761; — Claude Bonthoux, de St-Jean-des-Vertus, et Suzanne Miard, de La Salle, 20 sept. 1761, etc.

G. 1080. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, dont 38 écrits, papier.

1761-1764. — Dispenses, sous Pierre-Annet de Pérouse (1754-63), François de Narbonne-Lara (1763-73) et pendant la vacance du siège (1774), pour: noble Jacques Toscan, du Monêtier-Allemont, avocat, et Marie-Anne Tournu, de Ventavon, fille de feu Barthélemy, 21 déc. 1761; — Joseph-Auguste Marchon, avocat, fils de Jean, docteur en médecine, de Gap, et Marie Barêty, fille de feu Louis, notaire de Voiron, 24 mai 1762; — Esprit-Paul de Lafont, fils de Pompone, et Élisabeth Thomé, fille de feu Pierre, 23 mai 1763; — Jean-Jacques Blanc, fils d'Étienne, notaire, et Madeleine-Élisabeth d'Abon, fille de feu noble Charles, 4 juil. — « Registre des dispenses de parenté et de bans qui ont été accordées pendant la vacance du siège de Gap » (f° 24), pour: Balthazar Gérard, de St-Martin d'Ancelle, et Marie-Anne Dusserre-Bresson, fille de Joseph, de Ste-Catherine d'Ancelle, 5 juil. 1763; — Louis Thelmas et Marguerite Bernard-Orange, de St-Laurent-en Beaumont, 17 mai 1763, etc. — Autres dispenses accordées pendant la vacance du siège par le chapitre de Gap, pour: Jean Sala et Rose Vollaire, de Ventavon, 1er avril 1774; — Pierre Antoine et Marie-Anne Ricou, d'Orcières, 30 mai 1774, etc.

[1]) Gaspar-Alexis des Augiers, consacré évêque de Die le 20 févr. 1742, † 1794.

G. 1081. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1764-1766. — Dispenses de parenté et de bans, sous François de Narbonne-Lara (1763-73), pour: Étienne Pellegrin et Rose Corréard, de Gap, 21 mai 1764; — François-Xavier Laugier, avocat au parlement de Provence, fils de feu François, aussi avocat, de Sisteron, et Madeleine-Élisabeth Tournu de Ventavon, 27 août; — noble François-Xavier de Pays de Chamron, fils d'André, d'Avignon, et Jeanne-Anne du Says, fille de Jean-Jacques et de Marie-Gabrielle de Caritat de Condorcet, de Sigoyer-sur-Tallard, 17 déc.; — Claude Champoléon, de St-Bonnet-en-Champsaur, et Rose du Serre-Telmon, de Bénévent, 1er oct 1765; — Joseph Disdier, fils de Jean-Louis, notaire, et Marie-Catherine Reinoard, fille de Jean, procureur de Gap, 14 oct.; — Jean-Amance Laplane, fils de François, secrétaire de la sénéchaussée de Sisteron, et Marguerite Esclangon, de La Baume-lès-Sisteron, 22 oct.; — noble Jean-Antoine Tournu, fils de Barthélemy, seigneur de Ventavon, et Anne Touche, de Sisteron, 26 janv. 1766; — Gaspar d'Oze, fils de Jean, d'Antonaves, et Madeleine Aguillon, de Montéglin, 5 fév.; — Pierre-Antoine Ébrard et Louise Gontard, de Tallard, 6 avril 1766, etc.

G. 1082. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1766-1768. — Dispenses de parenté et de bans, sous François de Narbonne-Larra (1763-73), pour: Joseph Ricard et Marguerite Chabrand, de La Roche des Arnauds,

15 avril 1766 ; — Charles-Raymond-Emmanuel de Flotte de Montauban, comte de La Roche, fils de Balthazar, et Marie-Thérèse-Julie-Geneviève d'Arnaud de Nibles, fille de François-Alphonse d'Arnaud de Nibles, conseiller honoraire en la cour du parlement de Provence, baron de Vitrolles, 20 oct. ; — Louis Allard, avocat au parlement, de Remollon, et Dlle Vial, du diocèse d'Autun, habitant à Valserres, 20 mars 1767 ; — noble Antoine-Henri de Commandaire, fils de Louis-André, seigneur de Taradeau et du Canet, et de Roseline-Élisabeth de Grimaldi, des princes de Monaco, de la paroisse de Lorgues, diocèse de Fréjus, et noble Françoise-Caroline-Roseline de Gombert, fille de noble Jean-Baptiste-François de Gombert, seigneur de St-Geniès-de-Dromon, et d'Anne-Marthe de Grimaldi, de St-Geniès, 25 sept. 1767 ; — Jean-Pierre Lurion, fils de Jean, et Marie Cornand, de Veynes, 16 nov. ; — Jean-François Clément, bachelier en droit, fils de Louis et de défunte Marguerite Nas-Planlardier, de La Saulce, et Rosalie de Reynier de Jarjayes, fille de noble Jean-Antoine, de Jarjayes, 26 janv. 1768, etc.

G. 1083. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1768-1770. — Dispenses, sous François de Narbonne-Lara (1763-73), pour : Jean-Arnoux Mandaroux et Thérèse Mourès, de Tallard, 14 févr. 1768 ; — Pierre-Paul Barèty, de Sigottier, et Marie-Louise Tiers, de Veynes, 25 juil. ; — Jean-Louise Rabasse, de Montjai, et Thérèse Allemand, de Chauvac, 30 janv. 1769 ; — Jean Montlahuc et Élisabeth Soustier, de Verclause, 17 mai ; — Jacques Bellon et Rose Périer, de St-Maurice-en-Valgaudemar, 18 oct. ; — Jean-Joseph Ferriol, de Valernes, et Anne-Madeleine Burle, de Nibles, 25 janv. 1770, etc.

G. 1084. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1770-1771. — Dispenses, sous François de Narbonne-Lara (1763-73), pour : François de Laplane, avocat, fils de feu François et d'Élisabeth Boin, de Sisteron, et Suzanne Tournu, de Ventavon, fille de feu Barthélemy, de Ventavon, 3 févr. 1770 ; — Gabriel de Rastel de Rocheblave, fils de Jean-Joseph, seigneur de Savournon, Le Plan-du-Bourg et Le Bersac, et de Françoise-Diane-Élisabeth de Dillon, et Marie-Anne de Rivolles, fille de Claude, de La Buissière, diocèse de Grenoble, 16 févr. ; — Jean-Baptiste-Joseph-David, comte de Sade, capitaine de la compagnie du Roy *(ducem cohortis vulgo du Roy)*, fils de feu Joseph-David, comte d'Eyguières, Les Orgues, Fontienne et autres lieux, et Marie-Françoise-Émilie de Bimard, fille de Pierre-Annibal de Bimard, marquis de Montbrun, et d'Élisabeth-Émilie Pape, marquise de St-Auban, habitant à La Bâtie-Montsaléon, 21 mars 1770 ; — François-Augustin de Reynier, fils de Jean-Antoine, seigneur de Jarjayes et de la Val de Bartel, et Marie-Anne-Louise de Bourcet de la Sagne, fille de noble Jean, 29 août ; — Étienne-Antoine d'Agout, des comtes de Sault, chevalier de St-Lazare, et Suzanne de Reynier, fille de Jean-Anthoine, seigneur de Jarjayes, 6 oct. ; — Barthélemy Escallier, de Romette, et Catherine Roux, de La Bâtie-Neuve, 8 avril 1771 ; — noble Jean-Baptiste de Grignan, fils de feu Jean-François, d'Istres, diocèse d'Aix, et Anne-Jeanne-Marie-Dorothée de Gruel du Says, fille de noble Jean-Jacques de Gruel et de Gabrielle de Caritat de Condorcet, de Sigoyer, 18 juil. ; — Charles-Étienne Imbert des Granges, fils de feu Jean-Baptiste et de Jeanne Odde de Bonniot de Roux de Laval, de Corps, et Marie du Port de Pontcharra des Herbeys, fille de feu Pierre-Jacques et d'Anne Terrier, d'Aubessagne, 31 juil. 1771, etc.

G. 1085. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1771-1774. — Dispenses, sous François de Narbonne-Lara (1763-73), pour : Jean-Pierre Richaud, de Gap, et Marie Martin, de Trescléoux, 10 sept. 1771 ; — noble Joseph de Flotte, coseigneur de St-Martin d'Argenson, fils de Claude, et Henriette-Thérèse de Vitalis, fille de François-Hyacinthe, de St-Pierre-d'Argenson, 3 oct. ; — Jean Aubert, de Reillanne, résidant à Gap, et Anne Montjallard, dud. Reillanne, 5 janv. 1772 ; — Joseph-Louis *Barbeyrassy*, et Marie-Madeleine Charras, de Montauban, 8 févr. ; — Jean-Louis Morenas, de Mévouillon, et Madeleine Julien, de Grenoble, 26 déc. ; — Dominique Farel, de Laye, et Rose Méyer, de St-Laurent-du-Cros, 3 févr. 1773 ; — Jean-Pierre Lauza, notaire, et Anne Bonnet, de Gap, 26 juin ; — noble François de Sigoin, fils d'Étienne et d'Anne d'Abon, de La Baume-des-Arnauds, et Anne-Jeanne de Chevalier, fille de noble François, de Grenoble, 26 juil. ; — noble Paul-Auguste d'Arnaud de Nibles, fils de François-Alphonse, baron de Vitrolles, et de Marie-Geneviève de Suffren de St-Tropès, de Vitrolles, et Françoise-Joséphine de Pina, fille de Sébastien François, marquis de St-Disdier, et de Marie-Françoise de Montaigne, de Grenoble, 2 oct. ; — Jacques Œuf et Élisabeth Léautier, du Poët, 20 janv. 1774 ; — Dominique Marcellin et Rose Robert, de Romette, 12 févr., etc.

G. 1086. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1774-1776. — Dispenses de parenté et de bans, sous François-Gaspar de Jouffroy-Gonssans (1773-1777),

pour : Jacques-André Gelin et Marguerite de Bardel, fille de noble Jacques, de Veynes, 18 avril 1774; — Antoine de Laup, fils de feu François, de L'Épine, et Marie-Rose du Cournaud, fille de feu Charles et d'Angélique Thiers, de Gap, 21 juil.; — Louis-Joseph Drome et Marie Millou, de La Piarre, 10 sept.; — Joseph Gontard, fils d'Alexandre, notaire, de Savournon, et Madeleine Alloard, de La Motte-Chalancon, 19 févr. 1775; — noble Jean-François Anglès, avocat au parlement de Grenoble, et Marianne Bonin, de Vienne, 3 mars; — Pierre Bertrand, libraire de Thionville, paroisse de St-Maximin, au diocèse de Metz, fils de Jean, du Noyer, et Marguerite Antoine, de la paroisse de St-Victor de Metz, 4 sept; — Joseph Blanc, élu en l'élection de Gap, fils de feu Jean-Pierre, et Madeleine Élisabeth d'Abon, veuve, fille de Charles d'Abon, de Gap, 20 janv. 1776; — Pierre-Joseph-Marie de Lafont, fils de Pierre, juge, et Marie-Henriette Faure de Roudrieu, résidant à Tallard, fille de Pierre-Mathieu, médecin royal, de Toulon, 9 févr.; — Pierre Ardent, docteur en médecine, fils de Blaise, marchand, et Marie-Anne d'Héralde, fille de Pierre, chirurgien, de Gap, 19 févr.; — noble François Renaud de Taxil de Clermont, fils de François-Alexandre, d'Orpierre, et Marianne-Marguerite-Angélique du Claux, fille de noble Joseph-Justin-Constantin, seigneur de Bésignan, de Mirabel, diocèse de Vaison, 5 mars; — Joseph-Innocent Escallier, avocat, fils de feu Henri, et Marguerite-Élisabeth de Richaud de Servoules, fille de noble Louis, de Gap, 29 avril 1776, etc.

G. 1087. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1776-1781. — Dispenses de parenté et de bans, sous François-Gaspar de Jouffroy-Gonssans (1773-77) et Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry (1777-84), pour : Jean-Joseph Disdier, fils de Georges et de défunte Rose Rostain de Bataille, de La Bâtie-Neuve, et Marguerite de Michel, de Bréziers, 6 mai 1776; — noble François-Augustin de Gervasi, fils de Blaise, de Sisteron, et Agnès-Silvie du Suau, fille de noble Balthazar et de Madeleine de Gruel de Montferrand, de Gap, 13 déc.; — François Gautier, conseiller en l'élection de Gap, et Marie-Marguerite Cressi, fille de feu François, d'Embrun, 27 janv. 1777; — noble Humbert de Revillasc, fils de Jacques, et Angélique-Françoise Neveur d'Aiguebelle, fille de Jean-Baptiste-Laurent, de Veynes, 5 mars; — Antoine Long, notaire à St-Firmin, et Catherine Lagier, d'Aspres-lès-Corps, 1er avril; — François Faure, chirurgien, fils de feu Jacques, et Rose Faure, fille de Jean, de St-Jean-de-Montorsier, 6 sept.; — noble Joseph-Louis-François-Xavier-Bonaventure de Pelletier, marquis de La Garde, fils de Joseph-Henri-Siffroy, et de Marie-Anne de Bonfils, de Carpentras, et Marie-Louise-Françoise-Henriette de Baile de Sauret d'Aspremont, fille de feu Antoine et d'Angélique-Pauline de Revillasc, comtesse d'Aspremont, 7 févr. 1778; — Pierre-Joseph d'Héralde, docteur en médecine, fils de Pierre, chirurgien, de Gap, et Claire-Félicité Arnaud, fille d'Étienne-Guillaume, d'Istres, diocèse d'Arles, 6 juin; — Jacques-Benoît « Vallon de Corse », fils de François et de défunte Françoise Eyraud, et Agathe-Lucrèce Méaille, 14 juin; — Claude-Simon Amat, fils de Jean-Joseph et Marie Bois, de Ribiers, 24 août; — Antoine-François Guilleaume, fils de Pierre, de Serres, et Marguerite Jouve, de Montjai, 20 nov.; — Jean-François-Marie-Hector-Henri de Lachau, fils d'Henri, de St-Auban, et Claire Pinet, fille de Pierre-Daniel et d'Anne Touche, de Gap, 8 avril 1779; — Claude Bertrand, fils de Barthélemy, et Marguerite d'Abel, fille d'Alexandre, seigneur de Chevalet, d'Orpierre, 12 juil.; — Pierre-Daniel Thiers, fils de feu Daniel, de Veynes, et Henri-Delphine Marie de Lachau, fille de feu Henri, 27 sept.; — Laurent Trébillaud, de Huningue en Alsace, et Anne Nas de Planlardier, fille de feu Jean-Baptiste, de La Saulce, 24 oct.; — noble Louis-Antoine Pomier, conseiller à la cour des comptes de Grenoble, et Marie-Madeleine Bernard, d'Aspres-lès-Corps, 4 nov.; — Auguste de Magnan, chevalier de St-Louis, fils de feu Joseph et d'Élisabeth de Nadal de Beauvezer, des Mées, diocèse de Riez, et Anne Gabrielle de Gombert de St-Geniès, fille de Francois-Jean-Baptiste et d'Anne-Marthe de Grimaldi, des princes de Monaco, de St-Geniès-de-Dromon, 1er janv. 1780; — Pierre-Antoine-Gabriel-Jacques La Croix, fils de Pierre, chirurgien, de Laveyrac, diocèse de Nîmes, et Marie-Anne Jaussaud, de St-Bonnet, 25 avril; — Joseph-Stanislas-François-Xavier-Alexis, marquis de Rovère de Fonvielle, chevalier, seigneur de La Vaucède, commandant de la garde suisse en la légation d'Avignon, de Bonnieux, et Marguerite-Élisabeth de Claret, fille de Joseph, seigneur de Claret, 16 avril; — Jean-Joseph-Jacques de Rochas, de Digne, avocat, fils de Jean-Antoine et d'Élisabeth de Thoron de La Robine, et Marie-Victoire Nas de Romane, fille de feu Joseph, de La Saulce, 17 oct.; — Joseph-Nicolas Chauvet et Marie-Madeleine Arnaud, de Ribiers, 12 févr. 1881; — Joseph Truchet, de Chevalet, hameau d'Orpierre, et Marguerite Truphème, de Barret-le-Haut, 20 fév. 1781, etc.

G. 1088. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1781-1783. — Dispenses de parenté et de bans, sous Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry (1777-

84), pour ; Jean-Laurent du Serre, de Tallard, et Marie-Rose Blanchard, de Pisançon, hameau de Bénévent, 24 févr. 1781 ; — noble Pierre de Bernard, fils de feu Jacques et de Thérèse Esmiol, coseigneurs de Feissal, et Marie-Gabrielle Framoul, de Digne, 10 juil. ; — noble Étienne de Taxil, fils d'Alexandre, d'Orpierre, et Marie-Anne Masseron, fille de Gaspar-Laurent-Joseph-Arnoux, avocat, de Gap, 23 sept. ; — Jean-Baptiste Blanc, procureur, et Anne Thérèse Moynier du Bourg, fille de feu Jacques, de Gap, 16 nov. ; — Mathieu de Laye, fils de François, et Marguerite Ubaud, de Neffes, 26 nov. ; — Jean-François Rispaud d'Aiguebelle, de Chorges, et Marie Chappuis, de St-Laurent-du-Cros, 8 févr. 1782 ; — Jean-Antoine Ricou, de Villar-Robert, et Marie-Anne Meyer, des Bumats, paroisse de St-André-lès-Gap, 7 sept. ; — Jean-Antoine-Marie de L'Olivier, baron de Bonne, seigneur de Nibles, Vitrolles et autres lieux, et Anne-Claire-Joséphine de Noguier de Malijay, de Marseille, 15 oct. ; — Paul-André-Dalme, chevalier, fils de Paul-Joseph-Alexandre, de Manosque, diocèse de Sisteron, et Claire-Rose-Madeleine-Henriette de L'Olivier de Bonne, fille de Joseph, seigneur de Nibles, 8 janv. 1783 ; — Alexandre-Louis-Gabriel, comte de Ruffo, des comtes de La Ric, baron d'Oze, seigneur de St-Auban, Villaret et autres lieux, fils de Jean-François, comte de Ruffo, et Catherine Joséphine Manassier de Selincourt, fille de Jean-Baptiste-Marie, chevalier, vicomte de Selincourt, 20 janv. ; — Joseph Vallon, conseiller en l'élection de Gap, et Marie-Agathe Colomb, veuve de Joseph-François Bonnardel, négociant, domicilié en la paroisse de St-Nizier, à Lyon, 3 mars ; — Jean-François Rémusat, de La Motte-du-Caire, et Marie-Jeanne Aubeysson, fille de Charles, négociant, en la paroisse des Accoules, à Marseille, 20 mars ; — Pierre-Joseph-Michel Burle, fils de Jean, de Clamensane, et Marie Vial de Dallion, de Clelles, diocèse de Die, 31 mars 1783, etc.

G. 1089. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1783-1786. — Dispenses, sous Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry (1777-84) et François-Henri de La Broue de Vareilles (1784-91), pour : Gaspar Robert, notaire de Gap, et Marie Termet, de Grenoble, 23 avril 1783 ; — Alexandre-Louis-Gabriel, comte de Ruffo, des comtes de La Ric, baron d'Oze, etc., et Marie-Louise-Félicité de Pertuis, fille de Julien, marquis de Pertuis, 20 juil. ; — noble Pierre-Nicolas Blanc de La Nautte, fils de feu Charles et de Marie-Anne de Galvain, de St-Firmin, et Marie-Anne-Marguerite Blanc, fille de Sébastien, exacteur des tailles du Briançonnais, de Briançon, 19 févr. 1784 ; — Henri-Balthazar d'Estienne de St-Jean de Prunières, chevalier de St-Louis, seigneur de La Chapelle en Valgaudemar, coseigneur de St-Maurice, de Gap, fils de Joseph et de Louise de Bonnivard-la-Baume, et Renée-Françoise-Madeleine de Lachau de la Tour-du-Pin-Montauban, fille de René-Louis-Henri de la Tour-du-Pin-Montauban, marquis de Soyans, et de Françoise-Victorine d'Hugues, de Lachau, 29 avril ; — Pierre-Clément-Étienne Couvrechef et Adélaïde Jaubert de Beaujeu, fille de Jacques-Hyacinthe, seigneur de Beaujeu, de Gap, 17 juil. ; — Jean-Joseph Guibert, docteur en médecine, domicilié à Gap, fils de François, docteur en médecine, de Gréoulx-en-Provence, et Élisabeth de Labastie, fille de Jacques, jadis avocat du Roi en la cour du bailliage de Gap, 22 nov. ; — Antoine-Jacques La Croix, chirurgien, fils de Pierre-Jacques, médecin, et de Catherine Nicolas de Meissas, originaire de Caveyrac, diocèse de Nîmes, habitant de St-Bonnet, et Marie-Flore Jourdan, fille de Vincent, en retraite à St-Bonnet, 6 févr. 1785 ; — Paul-Daniel-Alexandre de Montrond, fils de Paul-Alexandre, chevalier de St-Louis, seigneur de La Bâtie, du Plan et autres lieux, et de Marie-Thérèse de La Chevalerie, du Plan-de-Baix, diocèse de Die, et Marie-Ursule-Victoire d'Hugues, fille de François-Armand d'Hugues, seigneur de Vaumeilh, baron de La Motte, seigneur de Turriers, Astoin, Montfort et autres lieux, et de Marie-Françoise-Ursule de Piolenc, de La Motte-du-Caire, 24 avril ; — Jean-François Provensal, fils de feu Jean, de Laragne, et Julie-Thérèse-Henriette-Dorothée-Louise de Lachau, fille de Henri, de St-Auban, 18 sept. ; — noble Charles-Antoine de Gras de La Combe, fils d'Antoine-Bruno, d'Aubessagne, et Marie Lagier, de St-Bonnet, 22 nov. ; — François-Pierre Laval, de L'Étoile, et Marguerite-Élisabeth Roux, de Gap, 27 janv. 1786, etc.

G. 1090. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1786-1788. — Dispenses, sous François-Henri de la Broue de Vareilles (1784-91), pour : Victor-Charles-Jean-François-René de La Broue, vicomte de Vareilles-Sommières, chevalier de droit, non par vœux, de St-Jean de Jérusalem, colonel du régiment de Lorraine, fils d'Auguste-Jean-François-Antoine, seigneur de Courtières et autres lieux en Brie, et d'Élisabeth de La Barre de Martigny, de la paroisse de St-Porchaire, de Poitiers, habitant présentement le palais épiscopal de Gap [1]), et Adélaïde-Louise-Sophie de Revillasc de Parpaglia, fille de Charles, gouverneur de Veynes et d'Aspres-sur-Buëch, et de Marie-

[1]) Cf. Beauchet-Filleau, *Généalogie de la famille de la Broüe de Vareilles-Sommières*. Poitiers, Oudin, 1891, in-8°, p. 9 et 10.

Louise Élisabeth, baronne de Pouilly, de Veynes, 12 févr. 1786; — Louis-Joseph-Antoine Jaubert de Beaujeu, fils de Jacques-Hyacinthe, de Gap, et Félicité-Thérèse-Lucrèce Ricaudy, de Sisteron, 21 févr.; — Joseph-Jacques-François Odde de Bonniot, fils de François, coseigneur de Méreuil, et Louise-Charlotte-Marie-Thérèse de Chauveton de St-Léger, fille de Claude, seigneur de St-Léger, de Marseille, 16 sept.; — Jean-Joseph-André Pinet, seigneur de Manteyer et de La Freyssinouse, fils de Pierre-Daniel et de défunte Marie-Anne Touche, et Anne-Valérie Tournu, fille de Jean-Antoine, seigneur de Ventavon et de Lazer, 1er nov.; — François de Mary, de Rivello, diocèse de Policastro, au royaume de Naples, et Catherine Jaussaud, de l'Aulagnier, hameau de St-Bonnet-en-Champsaur, 17 juil. 1787; — Joseph-Antoine Laugier, docteur en médecine, fils d'Anselme, chirurgien de Tallard, et Marie-Anne Berluc, fille de Jacques, avocat, et de Victoire-Françoise Chappuis, de Forcalquier, 23 juil.; — Isidore-Jacques-Étienne de Bozonnier, fils de Pierre, capitaine d'infanterie, et de Louise de Curnier, d'Orpierre, et Marie-Louise-Félicité de Pellissier de La Côte, fille de Joseph-Armand, seigneur de La Côte, et de Marguerite-Félicité de Nanton, dame de Marle, du Vivan, dans le Comtat Venaissin, 10 août; — François-Augustin de Reynier de Jarjayes, fils de Jean-Antoine, secrétaire en chef du parlement du Dauphiné, et de Marguerite de Nicolet, veuf de Marie-Anne-Émilie de Bourcet, originaire d'Upaix, et Louise-Émilie de Laborde, fille de Louis-Mathieu, de St-Louis de Versailles, 27 août; — Jacques-Claude Anthour la Bastionne, fils de feu Jean, notaire, de « Lux-la-Croix-Haute », diocèse de Die, et Louise-Madeleine Escallier, de Gap, 8 oct.; — Jean-Louis-Philippe, vicomte de Flotte, fils de Pierre-Hercule, comte de Flotte, chevalier de St-Louis, de St-Pierre d'Argenson, et Marie-Anne Chantard, d'Auribeau, diocèse de Grasse, 21 oct.; — Alexandre de Bimard, fils de François-Xavier, chevalier, seigneur du Saix, et de Pauline Durand de Pontaujard, de Serres, et Marie-Anne-Amélie de Laurencin, de Valence, 6 déc.; — Louis-Fidèle Bayeux, de Paris, et Marie-Anne Sylvestre, de La Baume-lès-Sisteron, 30 mars 1788, etc.

G. 1091. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1788-1790. — Dispenses, sous François-Henri de La Broue de Vareilles (1784-91), pour: Pierre-Joseph Bonfils, fils de Jean-Joseph, notaire de Mison, et Catherine-Marguerite Roman, des Mées, diocèse de Riez, 8 nov. 1788; — Jean-André Long, notaire, fils de Jean-Joseph, d'Oulx, diocèse de Pignerol, en Piémont, et Marie-Marguerite Chevalier, de Manteyer, 6 déc.; — noble Frédéric-Guillaume de Flotte, officier de marine, fils de Pierre-Hercule, chevalier de St-Louis, et de Charlotte-Augustine Bennemy (?), de St-Pierre-d'Argenson, et Marie-Ursule-Constance Chantard, d'Auribeau, diocèse de Grasse, 2 mars 1789; — Jean-Joseph Blanc-Neuchâteau, maître-chirurgien, fils de Barthélemy, et Suzanne Vallon, fille de feu Joseph, procureur, de Gap, 13 juil.; — Charles-Marie-Louis, vicomte de Busancy de Pavan, chevalier, seigneur de La Croix-aux-Bois, Belleville, Germont, Beaurepaire, Quatre-Champs et autres lieux, et Albertine-Louise-Dorothée de Revillasc-Parpaglia, fille de Charles, seigneur majeur de Veynes, 20 juil.; — Alexandre-Gabriel-Nicolas de Meissas, bachelier en médecine, fils de Gabriel, docteur en médecine, coseigneur de Sigottier, et de Madeleine Brachet, de Serres, et Anne-Delphine Barillon, d'Aspres-sur-Buëch, 9 sept.; — Pierre-Joseph Anthoard des Touches, fils de feu Jean, notaire, de Lus-la-Croix-Haute, diocèse de Die, et Ursule Guibert, fille de Jacques, notaire, de Ventavon, 3 nov.; — René-Valentin Faure, notaire d'Orpierre, et Marie-Anne Armand, du même lieu, 23 janv. 1790; — Pierre-Jean-François Grimaud, fils de Jean, et Élisabeth Arnaud, de St-Bonnet-en-Champsaur, 1er fév.; — Jean-Louis Arnoux, de Gap, et Marguerite Martin, de Piégut, 8 févr. 1790, etc.

G. 1092. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, dont 19 écrits, papier.

1790, 10 fév.-16 décembre. — Dispenses de parenté, de bans, etc., sous François-Henri de La Broue de Vareilles, pour: Dominique Ricard, de la paroisse des Baux, hameau de La Roche-des-Arnauds, et Suzanne Gros, de Barcillonnette, 19 févr. 1790; — Pierre Truphème, de Laragne, et Élisabeth Lautier, de Draguignan, diocèse de Fréjus, 4 juil.; — Jacques-Bernard Maximin, capitaine de la garde nationale de Venterol et de Claret *(custodiæ nationalis de Venterol et tractûs de Claret præfectum)*, et Louise-Rose-Lucie Germain, vivant depuis plus de deux ans dans le monastère de St-Louis de Rouen, fille de François Thomé, sculpteur, architecte et orfèvre royal, et de défunte Charlotte Leluеur des Bruyères, domiciliée à Montmartre, à Paris, 11 août; — Jean-Antoine Robin, notaire, fils de Pierre, et Marie Allemand, de St-Julien-en-Champsaur, 9 oct.; — Antoine Bresson, fils de Claude, chirurgien, et Marie-Madeleine Garnaud, d'Ancelle, 22 nov.; — Joseph Gontier, veuf, et Anne Martin, de Ventavon, 16 déc. 1790, etc.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

G. 1093. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1695. — États des revenus et charges des prieurés, cures, chapelles et autres bénéfices du diocèse de Gap.

Archiprêtré d'Aspres-sur-Buëch. Aucun des ecclésiastiques domiciliés dans led. archiprêtré n'a de revenus patrimoniaux. — Aspres-sur-Buëch. Revenus: de la cure, 250 l.; du secondaire, 150; du prieuré, 60; de la chapelle Ste-Madeleine, possédée par l'abbé de Poligny, 87. — Serres. Revenus: du prieur, 157 l.; du curé, 250; du secondaire, 150; de cinq chapelles, que possède le chanoine de Gap, Flotte de La Gardette, 33. — Sigottier. Revenus: du prieuré, 52 l.; de la cure, 215; de la chapelle Ste-Catherine, 6. — St-André-en-Bochaine. Revenus; du prieuré, 200 l.; du curé, 214 l.; de la chapelle de « Ceille », 9 l. — Montclus. Revenus: de la cure, 240 l.; de la chapelle Ste-Catherine, fondée par le prieur de L'Épine, 99. — La Piarre. Revenus: du prieur, 66 l.; du curé, 215. — Aspremont. Revenus: du « prieuré de N.-D. de Suanne » (Tuoux), 60 l. 10 s.; du curé, 214 l.; de la chapelle Ste-Catherine, 21 l. 10 s. — St-Julien-en-Bochaine. Revenus du curé, 250 l. Le prieur de Durbon a fait sa déclaration séparément. — St-Martin-d'Argenson. Revenus du prieuré-cure, 99 l. — Montbrand. Revenus: du prieur, 292 l.; du curé, 214. — La Baume-des-Arnauds. Revenus: du prieuré, tenu par le s^r Fauque, résidant à Roussillon en Provence, 190 l.; de la cure, 250; de la chapelle de St-Michel, possédée par le curé de Tallard, 6 l. 10 s. — Agnielles-en-Bochaine. Revenus du prieuré-cure, 156 l. 15 s. — St-Pierre-d'Argenson. Revenus: du prieuré-cure, 186 l.; de la chapelle St-Georges, 3 l.; de la chapelle de la Madeleine, possédée par le s^r Martel, curé de Clausone, 47 l. — Méreuil. Revenus: du prieuré, 120 l.; du curé, 200; de la « filieule sous le titre St-Martin, unie au prioré et cure de St-Geniès », 24 l.

Archiprêtré du Caire. La plupart des ecclésiastiques n'ont pas de revenus patrimoniaux, ou, s'ils en ont, ils ne dépassent pas 60 l. par an. — Le Castelar. Revenus du prieuré-cure, 1100 l. Charges, 800. — Volonne. Revenus du prieuré-cure, 1300 l. Charges, 718. — La Baume-les-Sisteron. La prévôté de Chardavon a 4.295 l. de revenus. Charges: portions congrues des curés de La Baume, 220; de Mézien, 240; de son secondaire, 150; du chapelain de St-Martin de Thoard, 75; du chapelain d'Entrepierres, 150; du curé de Clamensane, 290; « pour les cinq religieux de lad^e prévosté, à chacun, 250 l. »; en tout, 1200 l.; pour le novice, 50 l.; pour les décimes, 467 l, etc. Total, 3.104 l. Reste net, environ 1191 l. « La communauté des religieux de St-Dominique, composée de trois religieux prestres et un frère convers et un valet », a environ 600 l. de rente. Charges: la taille, 85 l. vestiaire des religieux, 120; gages et nourriture du valet, 100; pour le R. P. général, le provincial et le procureur général, 22. Reste, 273 l. — L'Escale. Revenus du prieuré, 1.900 l. Charges: décimes, 250 l.; portion congrue du curé, 300; secondaire, 150; prédicateur, 90, etc. Reste, 1.060 l. — Malijay. Revenus du prieuré-cure, 837 l. Charges, 267. — Mirabeau. Revenus du prieuré-cure, 525 l. Charges 248. — Barras. Revenus du prieuré-cure, 600 l. Charges, 347. — Sourribes. Revenus, 400. Charges, 342. — Vilhosc. Revenus du prieuré-cure, 1.050 l. Charges, 606 l., savoir: décimes, 260; portion congrue du curé de St-Symphorien, 300; service de la chapelle de la Madeleine, à Volone, 30; etc. Reste, 444. Le s^r Joseph Bougerel, prêtre, fait le service du curé, infirme, moyennant le salaire de 250 l. prises sur les 444 l. susd. — St-Geniès-de-Dromon. Revenus du prieuré-cure, 900 l. Charges, 757. — Salignac. « Le prieuré de lad^e paroisse est uni à la masse capitulaire de l'église cathédrale de Sisteron ». Le curé reçoit, 240 l. et le secondaire, 150.

Archiprêtré de Mison. Quelques ecclésiastiques ont des revenus patrimoniaux ne dépassant pas 40 l. Ce sont: Étienne Mauduech, curé de Mison; Jean Salva, chapelain dud. Mison; Reynaud, prieur de Ribiers; Gabriel, prieur-curé de Salerans. La « conférence de Ribiers » est dépendante de l'archiprêtré de Mison ». — Quelques curés de l'archiprêtré de Veynes ont des revenus patrimoniaux s'élevant, au plus, à 20 l.

Archiprêtré de Tallard. Les ecclésiastiques qui suivent ont des revenus: « M. d'Hugues, prieur de Jarjayes [1]) et chanoine d'Embrun, a environ 10.000 l. de patrimoine en capital, ce qui lui rend 500 l. de revenu, outre ses bénéfices »; M. Faure, prieur de Valserres, possède des biens à Gap et à Paris [2]); le prieur de La Saulce, co-prieur de Pelleautier, « novellement fait commandeur », habite loin de la province. — Laragne. Revenus de la cure, 307 l. — Montguers. « Pons Gontin de Gontard, prieur-curé », n'a pas de revenus patrimoniaux, 14 oct. 1695. — Vitrolles. Revenus: de la cure de St-Michel, 280 l.; du prieuré de St-Michel « tenu par Mre Charles de Joanis de Labrillane, habitant de la ville d'Aix en Provence », 539 l., avec 400 l. de charges; du prieuré de « St-Pierre-de-Dauzard », tenu par Dom Michel de Gombert, de l'ordre de Cluny, 150 l.,

[1]) Joseph d'Hugues, nommé le 27 avril 1692 (ci-dessus, p. 77); le 30 janv. 1711, il résigna son prieuré, qui fut donné à Guillaume d'Hugues, plus tard archevêque de Vienne (p. 223).

[2]) Cf., ci-dessus, p. 211, 219, 395 et suiv.

avec 120 l. de charges; de la chapelle de N.-D. et St-Jean, 30 l. Clémans, curé.

[Archiprêtré du Haut-Champsaur.] Chabottes. Mre François Eyraud, sacristain de St-Bonnet, est prieur de N.-D. de Chabottes. Revenus, 500 l. Charges 360; décimes, 100; au curé Jean Allec, 150, etc. Les Jésuites du collège d'Embrun « sont prieurs de La Plaine ». Revenus, 240 l. Charges, 100. — Chabottonnes. Jean Allec, diacre, en est curé. Revenus, 112 l. — Champoléon. Pierre Mathieu, curé. Revenus, 400 l., dont les Jésuites d'Embrun, « prieurs », retirent, 150. — Orcières. La paroisse dépend du prieuré de St-André de Gap, dont les Jésuites d'Embrun sont prieurs. Revenus, 850 l. Charges: au curé, 250 l.; à Jacques Galland, secondaire, 135, etc. La chapelle de St-Martin rend 12 l.; celle de St-Antoine et St-Jean, 6 l. — « St-Barthélemy de Buissard » dépend du prieuré de N.-D. de Chabottes ». Michel Favier, curé. Revenus, 190 l. Charges, 9. — St-Jean de Montorsier. Pierre Pellegrin, curé. Revenus, 250 l. Charges, 50. — St-Julien-en-Champsaur. La cure dépend en partie du prieuré monacal de Romette et en partie, du chapitre de l'église collégiale de St-André de Grenoble. Revenus, 900 l. Charges: à François Léautaud, curé, 250 l.; à Honoré Eyraud, secondaire, 150, etc. Total, 420. — St-Léger. Les Jésuites d'Embrun sont « prieurs ». Revenus, 400 l. Charges: à Jean Duserre-Bresson, curé, 250; décimes, 18; luminaire, 21. — St-Michel [de Chaillol]. Curé, « Joseph Chais, acholite ». — « St Nicolas de Montorsier », dépendant du prieuré de Chabottes. François Eyraud, sacristain de St-Bonnet, en est le prieur. François Vachier, curé, etc.

G. 1094. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1695.—États des revenus et des charges des prieurés, cures, chapelles et autres bénéfices du diocèse de Gap.

Lagrand. Revenus: du prieuré de N.-D., 1.200 l., avec 850 l. de charges: décimes, 300; curé, 300, etc.; de la sacristie, 334 l. — Chanousse. Prieuré-cure, 246 l. — Eyguians. Revenus du prieuré-cure, 380 l., charges, 325; de la cure, 200. — Trescléoux. Revenus: du prieuré de N.-D. de Bellevue, 537 l. avec 437 l. de charges; de la cure, 250 l.

[Archiprêtré de Tallard.] Lettret. Le curé a 250 l., et il est recteur de trois chapelles fondées dans l'église de Tallard: N.-D. de Montbrand, N.-D. de Champsaur et Ste-Catherine. La chapelle de N.-D. de Rives est possédée par M. de Bouliers, de Provence, avec 40 l. de revenus. — Châteauvieux. Revenus du curé, 250 l. — Valserres. Le prieuré produit 700 l. Les charges sont de 400 l. dont 250 au curé, et 25 l. pour les pauvres. — Urtis. Le prieur-cure a 185 l. — Curbans. Le curé a 250 l. « M. Tourcier, curé du Monêtier-Allemont », infirme, domicilié à Curbans, reçoit: de sa cure, 90 l. et 50 l. que « Mgr de Gap a la charité de lui faire donner sur le Clergé ». — Venterol. M. Maximin, bénéficier de Sisteron et prieur de Piégut, retire du prieuré de Venterol, 100 l.; le curé, 250, et le secondaire, 150. — Jarjayes. Le sr d'Hugues, chanoine d'Embrun, prieur, avec 700 l. de revenus et 400 l. de charges, dont 250 au curé. Celui-ci est infirme et « paye au prêtre servant », 150 l. — « Piedgut » et Venterol forment un seul prieuré. — Neffes. Les chanoines de Gap sont décimateurs; ils ont 700 l. de revenus et 384 l. de charges, dont 250 au curé, 50 pour les décimes. — Pelleautier. Le curé a 250 l. de revenus.

[Archiprêtré de Mévouillon.] Aulan. Le prieuré-cure, uni à la chapelle de « N.-D. de Barbentane, dans la paroisse de Mévolhon », a 274 l. de revenus et 23 l. de charges, 30 juil. 1695. — « Barret-de-Liure ». Revenus: du curé, 250 l.; du prieuré, 645 l. avec 477 l. de charges, dont 100 pour les décimes; 250 pour le curé; 45 pour le petit service des fêtes solennelles; 25 pour l'huile de la lampe; 7 « pour les joyes », etc. — Eygalayes. Revenus, 1.093 l. Charges: décimes, 130 l.; le curé, 300; le clerc, 10; « joyes », 3, etc. « Dans la mesme paroisse, il y a un domaine de l'ordre de Malthe, dépendant de la commanderie de Joucas », valant 120 l. par an. — Izon. Le prieuré rapporte 300 l. Charges, 286 l. Il ne reste au prieur que 14 l. — Lachau. Le prieuré produit 400 l. Charges: décimes, 90 l.; le curé, 300 l.; le secondaire, 150 l.; les pauvres, 36; pension au prieur de Lagrand, 52. Reste, 472 l. — Mévouillon. Le prieuré vaut 1.880 l. Charges: décimes, 180 l.; le curé, 300; le secondaire, 150; pour le prestre de « Villefranche, dépendant dud. prieuré », 150. Total, 780. — Montbrun. Revenus du prieuré: 820 l. Charges, 720. —Reilhanette. Revenus du prieuré, 450. Charges, 390. Le sr Truphème, chapelain de Ste-Madeleine, a 9 l. de revenu. — Séderon. Revenus: du prieuré, 1.000 l. avec 790 l. de charges; de « la chappellanie de St-Baudille », 68 l. et 58 l. de charges. » Dans la même paroisse, il y a une maladrerie de St-Lazare, sans charges fixes, qui rend en argent de rente annuelle, 10 l. » — Vers. Le prieuré vaut 500 l. Charges, 310.

[Archiprêtré de la Roche-sur-Buis.] Eygaliers. « Le prieuré-cure de Ste-Madelaine » vaut 75 l. — Montauban. Le prieuré et la cure sont « soubs le titre de St-Pierre, Nostre-Dame, St-Quentin ». Revenus, 700 l. Charges, 450. — Montguers. Le prieur-curé de la paroisse, sous le titre de St-Arnoux, a 214 l. net. — Plaisians. « Le prieuré

et cure de St-Blaise et Nostre-Dame » valent 400 l. Charges, 212 l. « Le prieuré de N.-D. d'Ayguières » vaut 276 l. Charges, 174 l. — « Poyéton ». Revenus du curé, 240 l. Charges, 158; reste 82 l. — La Roche-sur-Buis. Revenus du prieuré-cure, 548 l. Charges : décimes, 100 l.; le curé, 250; le secondaire, 150; luminaire, 30; pauvres, 24, etc. — La Rochette-sur-St-Auban. Revenus, 500 l. Charges, 270. — St-Auban. « Le prioré sous le titre de St-Antoine, habandonné depuis quelques années au s^r curé, pour sa portion congrue », vaut 428 l. net. « Dans ladite parroisse, il y a encore un prioré, sous le titre de St-Pierre, qui s'arrante annuellement 120 l. ». La chapelle St-Jacques et St-Christophe produit 42 l. — « Ste-Euphémie et Rions, canoniquement unies ». Le prieuré-cure « soubs le titre de Ste-Euphémie et de Ste-Marie », vaut 300 l. Charges, 140 l.

[Archiprêtré de Rosans]. Chauvac et le Laux. « Dans la paroisse de Chauvac et le Laux », il y a le prieuré de St-André, avec 350 l. de revenus et 314 de charges. — Lemps. Le prieuré dépend de l'Ile-Barbe. Le prieur habite Sisteron; il donne la portion congrue au curé et a de franc environ 500 l. — Montjai. Le « prieuré, soubs le titre de N.-D. de Rourebel et St-Martin », vaut 600 l. Charges, 422. — Roussieu. Le prieur de St-André a remis entièrement au curé les revenus de la paroisse, « qui ne s'arrantent que 150 l. » Charges, 20 l. — Sorbiers. Led. prieur de St-André a abandonné les revenus au curé. Ils sont de 260 l. Charges, 40.

G. **1095**. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1695. — États des revenus et charges des prieurés, cures, chapelles et autres bénéfices du diocèse de Gap, fournis par les curés et desservants des paroisses dud. diocèse. — Ancelles. « L'abbé de Romette », prieur. Revenus, 1.350 l. Charges : aux deux curés Benoît Dalmas et Jean Chaix, 500 l.; décimes des terres de la cure, 36 l. Honoré Eyraud, secondaire de St-Julien, recteur de la chapelle St-Jacques et St-Philippe, et de la chapelle de St-Martin, perçoit 80 l. — « Annielle en Beauchaine ». Charles Heiriey, prieur et curé. — Antonaves, Châteauneuf et Pomet. « Il y a dans lesd. trois parroisses, un prioré simple, en comende, vallant » 1.300 l. Charges : décimes, 150 l.; portions congrues des trois curés, 750 l.; vingt-quatrième des pauvres, à 10 l. la charge de blé, 56 l. — Arzeliers. Dîmes en argent, 400 l. Charges, 93 l.— Ballons. Revenus du prieuré, 600 l. Charges, 333 l. Revenus du curé, 220 l. — La Bâtie-Neuve. Revenus du curé Reymond, 250 l. « L'abbé de Biscaudon, diocèze d'Ambrun, possède dans ce lieu une vieille maison, et un fonds qui lui rend annuellement environ 600 l. », dont 6 l. pour les décimes. Jacques Arnaud, curé de L'Escale, recteur de la chapelle Ste-Madeleine, jouit de 32 l. net (27 juil. 1695). — La Bâtie-Vieille. Revenus du curé Féréoud, 240 l., dont 27 payées par le petit prieuré de Larra, de l'ordre de St-Antoine. Chapelle de St-Martin (id.). — Barcillonette. La cure de N.-D. de Val-Sainte rapporte 250 l. La communauté paye 561 l. à « Charles de Joannis de la Breilanne, d'Aix, » qui retire, en outre, 60 l. de la montagne du *Peyssier*. Le prieur de Dousard perçoit 206 l. — Barret-le-Haut. Revenus du curé, 191 l., non compris une charge de blé, estimée 9 l., qu'il donne aux pauvres. — Barret-le-Bas. Revenus du prieuré, 700 l. Charges : décimes, 100 l.; portion congrue du curé, 300 ; — Les Baux. Petite paroisse de 30 habitants, que le prieur Clément possède depuis 10 mois. Revenus, 250 l. « Il y a une chapelle aux confins de lad^e parroisse, sous le tiltre de N.-D. de Sauveterre, possédée... par M. de Beauvois... Elle vaut de rente annuelle environ 100 l. et 8 charges de blé, et 2 ch. petis grains ». Les « bastiments joignant icelle ont été bruslés par les ennemis de l'Estat, il y a trois ans », et on n'y fait aucun service (2 août 1695). — Bénévent. Le curé Martin reçoit 250 l. du prieur de St-Bonnet; ce dernier perçoit 88 l. net. — Châtillon-le-Désert. La cure, démembrée du prieuré de Véras, jouit de 240 l., dont 10 pour la 24e, 33 pour les décimes, 60 pour les ornements, luminaire, etc. Reste net, 132 l. Bourcier, curé. — Charbillac en Champsaur. Galland, curé. Revenus, 200 l. — Châteauneuf-de-Chabre. La cure dépend du prieur d'Antonaves. Revenus, 220 l. — Chabottes. François Eyraud, sacriste de St-Bonnet, en est prieur. Revenus, 500 l. Charges, 250 l. « Les R. P. Jésuistes d'Ambrun, décimateurs du lieu de La Plaine, qui fait partie de lad^e parroisse de Chabottes, ont de revenu de la dixme environ 240 l. ». Ils payent au curé de Chabottes, pour supplément de pension, 100 l. Allec, curé. — Chabottonnes. Revenus, 170 l. — Champoléon. P. Mathieu, curé. « La cure dud. lieu dépend du prioré St-André-lès-Gap, dont les RR. Pères Jésuites d'Ambrun sont prieurs ». Revenus, 400 l. Charges : portion congrue du curé, 250 l.; décimes, 14 l. Reste net, 136 l. — Corps. Le prieuré possédé par « l'abbé de La Saonne », rapporte 1.800 l. Charges : décimes, 200 l.; quatre portions congrues, 1.200; au sacristain de Corps, 165. Reste net, 235 l. Lafont, curé de Corps, a 237 l. de revenus; le sacristain, 210 l., dont 45 l. de « pension annuelle sur la cure d'Aubessaigne » ; la chapelle de La Madeleine, « dont M. Giraudy, curé de Gap, est le recteur », 15 l. (27 juil. 1695). — Les Costes, « fileule » du prieuré de St-Bonnet, qui n'en retire rien. Le curé E. Gentillon a 200 l. de portion congrue. —

« Esparon de Vitrole en Provance ». La cure, sous le titre des saints Pierre et Paul, vaut « de revenus aux Pères de St-Anthoine, qui en sont prieurs », 420 l. Charges : décimes, 50 l.; au curé, 250 l. Reste net, 120 l. « Le s[r] Gombert, prieur de *Dausard* et moyne de *Garobie* (Ganagobie), de l'ordre de St-Benoît; il y a une fillule, qui s'arante » 36 l. — « Éures ». Le prieuré, tenu « en commande à simple tonsure », produit 360 l. Revenus du curé, 160 l. — La Fare. Amar, curé, a 150 l. de revenu. — Les Infournas. J. Galland, curé, a 200 l. de revenu. — Lardier. La cure, « sous le titre de St-Pierre aux Clefs », vaut de revenu 240 l. « Le prieuré, membre de la commanderie de Gap, de l'ordre de Malte », a de revenu net, 200 l.; les Pères de St-Antoine, 60 l. Le curé a été déclaré « séculier, pour bonnes raisons, par arrest de la Cour de parlement de Grenoble, le 11 aoust 1689 ». La chapelle de Ste-Croix, « où paroît une vielle masure », produit à « M. de Thèse, commendeur de St-Lazare, en argent, environ 150 l., ce qu'on pourra mieux savoir par l'état de M[rs] les curés de Tallard et de Neffes, puisque les terres et revenus de lad[e] chapelle sont dans leurs parroisses, n'ayant dans ce lieu que demi-charge de vin de Céüse ». Albin, prêtre (2 août 1695). — Lazer. Le prieuré, appartenant à l'évêque de Gap, produit 674 l. net par an ; la cure, 132 l., 5 charges de froment, à 9 l., 6 charges de vin, à 3 l., etc., en tout 239 l.; la chapelle de Ste-Catherine, 30 l. — Manteyer. L'archidiacre du chapitre de Gap et le prieur-curé ont chacun 400 l., dont 300 l. net. « La commenderie de Gap y possède quelque terre, arrenté 12 écus ». D'Aleric, prieur. — Mison. Le prieuré produit 1.500 l. Charges, 700 l. Reste net 800 l. Le curé a 300 l. de portion congrue; le secondaire, 140 l. Le prieuré « annexé à l'évêché de Gap » produit net 440 l.; la chapelle de St-Nicolas, 30 l.; celle de St-Jean-Baptiste, 20 l. L'*obit* fondé par le seigneur de Mison « est servi par un chapelain qui réside », moyennant 150 l. Dominique Mazan, diacre, a un revenu patrimonial de 100 l. — Le Monêtier-Allemont. Prieuré sous le titre de St-Martin possédé par Jean Faure, prêtre de Tallard; il produit, 590 l., dont 200 net. Jean Toursier, curé infirme, fait desservir la cure par le s[r] Robert, prêtre du diocèse d'Embrun, auquel il donne 150 l. et il ne reste pour lui que 90 l. — Montéglin. Le curé a 910 l. 10 s. de revenu. — Montbrand. Le prieur est chanoine de St-André de Grenoble. Le curé a 250 l. de revenu. — Montauban. Le s[r] d'Albert, curé, a « pris les ordres sacrés soubz le tiltre de la cure d'Aleyrac, dans le diocèze de Die », 18 oct. 1695. Le s[r] Veux, vicaire, a 150 l., 13 oct. — La Motte-en-Champsaur. S. Amar, curé, a 200 l. de revenu. — Moydans. Cette « paroisse est une des fillules de la comanderie de Gap, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem ». Revenus, 315 l. Charges, 240 l. « au curé dud. Moydans ». — Le Noyer. Revenus, 650 l. Charges : au curé, 250 l. La chapelle de St-Claude vaut 9 l. et celle de « la Naissance de la Ste-Vierge et de l'ange Gabriel », 17 l. A. Faure, curé, 5 juil. 1695, etc.

G. 1096. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1695. — États des revenus et charges des prieurés, cures, chapelles et autres bénéfices du diocèse de Gap. — Orcières. Les Jésuites du collège d'Embrun « sont prieurs de la cure d'Orcière, dépendante du prioré St-André-lès-Gap ». Revenus, 850 l. Charges : à Honoré Lagier, curé, 250 l.; à Jacques Galland, secondaire, 135 l. La chapelle de St-Martin[1]) produit aux Jésuites, 12 l.; celles de St-Antoine et de St-Jean, dont Joseph Sauveur est recteur, 6 l. — Orpierre. Le curé jouit de quelques vignes produisant 15 l. par an; de 42 l. pour des messes, d'un petit patrimoine à Veynes, 24 l. — Le Poët. Revenus du prieuré « à simple tonsure », 405 l. Charges, 186 l. Le curé jouit: de 15 charges de froment, valant 9 l. la charge, de quelques terres, en tout 135 l. Le secondaire a 150 l. de rente fixe. — La Piarre. « Le curé de Peyre » ne sait où demeure le prieur, qui est religieux, 7 sept. 1695. — Poligny. Le curé Lombard a 300 l. de revenus, sur lesquels il faut payer 50 l. de décimes. — « Le Poyétou, diocèze de Gap ». Desplans, curé, a 150 l. sur lesquelles il est obligé d'entretenir sa mère et sa sœur. — Pomet. Revenus du curé, 220 l. — Rabou. Marcellin, curé, n'a que la portion congrue sur laquelle on retient 50 l. pour les décimes. — La Roche-sur-Buis. Armand, curé, possède une petite vigne à Reilhanette. — La Roche-des-Arnauds. Le prieuré est affermé 700 l. Il paye 150 l. de décimes ; 250 l. au curé ; 150 au secondaire; 27 émines de blé aux pauvres ou bien 50 l.; 18 l. pour le luminaire « et une obole d'or au seigneur de Serre... Il ne reste de franc au s[r] prieur que 40 sols ». Le curé « paye 9 l. 10 s. pour les registres des baptesmes annuellement ». On lui retient 50 l. pour les décimes, « de sorte qu'il n'a de franc à luy que 240 l. 10 s. ». Les terres de la commanderie de Malte sont affermées 60 l. par an. G. Oddoul, curé. — La Rochette-sur-St-Auban. Beauchamp, curé, n'a que « son bénéfice » pour son revenu. — « La Rochette, près Gap ». Le chanoine Le Gay, du chapitre de Gap, reçoit la moitié des dîmes, et il donne au curé 150 l. L'abbaye de St-Antoine a 1/4 des dîmes et donne au curé 62 l. 10 s. Le prieur de Romette perçoit l'autre quart, et donne aussi

[1]) A Serre-Eyraud, commune d'Orcières.

au curé 62 l. 10 s. Le s[r] Pauchon, prieur de Véras, recteur de « la chapelle de Nostre-Seigneur et Nostre-Dame », en a 12 l. Paul Allemand est curé depuis le 28 mai 1672. — Rambaud. J. Faure, curé, a 250 l. de revenu. Le s[r] Chaboud, chanoine de St-André de Grenoble, recteur de la chapelle de N.-D. perçoit 50 l. et paye 10 l. de décimes. Le s[r] Tourné, bénéficier de N.-D. de Gap, recteur de la chapelle St-Sébastien, perçoit 14 l. et paye 3 l. de décimes. — Ribiers. Le prieuré produit 1.600 l. Charges, 668 l. Le prieuré de St-Étienne, possédé par le chapitre de Sisteron, lui rapporte 640 l., plus 66 l. pour le prédicateur de Ribiers. Le prieuré dépendant de la commanderie de Joucas, ordre de Malte, produit 135 l. Revenus : du curé 250 l.; du secondaire 150 ; du chapelain « destiné à dire la messe tous les jours à l'aube,... à l'autel St-Joseph », 145 l. — La chapelle de Jalasse vaut 36 l. — Ribeyret. Revenus du curé, 200 l. La chapelle de St-Michel produit 100 l. — Rosans. Le prieuré de l'ordre de Cluny, produit 550 l. Charges, 400 l. Jean-Mathieu Bontous, de Sisteron, recteur des chapelles St-Jean et Ste-Catherine, en retire 45 l. — La Saulce. Le prieuré, possédé par le commandeur de Gap, produit environ 500 l. « y compris la portion de Gandière, M[rs] les chanoines de Gap ayant environ 60 l. de lad[e] portion de Gandière... Il y a encore dans lad[e] commanderie de Gap le prieuré de Tournous et Foulliouse, dont M[rs] du chapitre de Gap et M[rs] de Malthe sont co-prieurs, qui peut rendre environ 100 l., sur quoy il faut détraire 30 l. pour le service... Le prioré-cure, possédé par M[e] Henry-François de l'Isle, luy rend... de franc 278 l. ». Jean-Baptiste de Planlardier, prêtre, demeurant à La Saulce n'a point de bénéfice, mais un patrimoine qui produit 100 l. de rente. « Le service d'un *obit*, fondé dans la chapelle des pénitents vaut 45 l. (vers 1695). — Sigoyer-Malpoil. « Il y a 44 maisons, et environ 300 âmes et 160 de communion ». Deux chapelles dans l'église,... l'une, sous le titre de N.-D. d'Espérance et l'autre sous le titre de St-Joseph. Il existe une confrérie de St-Joseph (id.) — « St-Michel-de-Bénévent en Champsaur ». Il y a 8 hameaux, 469 personnes, dont 306 de communion. « L'église de parroisse est située sur une haute éminance, elloignée des plus proches maisons et de la maison curialle presque d'un quart de lieu, toujours à monter... Autre église dans l'ameau des Gentillons, proche la maison curialle, sous le vocable de St-Pancrace, propre et presque aussi grande que l'église de parroisse, dans laquelle on fait les fonctions curialles en hiver et quelquefois en été, lorsque le temps est mauvais ». Il y a quatre familles de nouveaux convertis, « qui ne font aucune fonction de la religion catholique. Le curé est à la portion congrue, de laquelle on luy retient 50 l. des décimes et 10 l. pour la capitation » (id). — Sigoyer. Le prieur de St-Laurent, Thomas d'Agout de Chanousse, retire 1.400 l. Le prieuré de « St-Martin d'Aux » produit à François Tornay, prieur, 160 l. Le curé a 250 l.; le secondaire, Joseph Pons, 150 ; le chapelain de St-Jacques, Pierre de Dome, 75; celui de St-Étienne, 50; les deux chapelles de la Madeleine, 60. — Tallard. Revenus du prieuré, 1.750 l. Charges, 750 l. Il y a huit chapelles. M[e] Rizoul, official général du diocèse et curé de St-André-lès-Gap, est recteur de deux ; Honoré Burle, curé de Lettret, de trois ; Jean Faure, prieur du Monêtier et secondaire de Tallard, de deux, et Jean Burle, clerc tonsuré, de St-Jacques. Lettre du s[r] Labastie, curé de Tallard depuis 1684, 25 août 1695.— Upaix. Le prieuré de St-Andéol est affermé 1.700 l. Charges, 841. Le prieuré de St-Jacques a de revenus, 600 l. Charges, 529. La chapelle de St-Martin produit 28 l. ; Ste-Catherine, 82 ; des Agreniers, 19. La sacristie de St-Andéol, 270 l.; la chapelle de St-Antoine, 46 l. — Valença. La commanderie de Malte de Gap y perçoit 350 l. Le curé ne dépend pas d'elle, suivant arrêt du parlement de Grenoble du 11 août 1689. — Ventavon. Le prieuré de St-Martin a 900 l. de revenu. Charges, 700. Le chanoine de Ricou, « lieutenant de l'élection », a la chapelle de St-Jean-Baptiste, valant 45 l. La chapelle des pénitents blancs n'a pas de revenus ; de même celle de St-Joseph à la campagne, et celle de St-François « dans la maison du seigneur comte de Ventavon ». — Verclause, de la dépendance du prieuré de Lemps. Revenus, 254 l. Charges, 50. — Vitrolles. Revenus du prieuré, 600 l. Charges : au prieur de Dousard, 50 l.; à celui de Lagrand, 26 l.; au curé 250 l. Les Antonins perçoivent 50 l. Le prieuré de Dousard, de l'ordre de Cluny, est tenu par dom Michel de Gombert, religieux de l'abbaye de Ganagobie ; il produit 45 l.

G. 1097. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1695. — États des revenus et charges des prieurés, cures et chapelles du diocèse de Gap. — Salérans. La cure produit 466 l. — St-André-de-Rosans. Le prieur de l'ordre de Cluny, est seigneur spirituel et temporel. Revenus, 1.200 l. Charges, 755, parmi lesquelles 50 l. « pour l'instruction de la jeunesse dud. lieu, au maître d'école », Le sacristain a 330 l. de revenu et 84 de charges. Lettre du curé Sarrobert à l'évêque : « Le s[r] prieur de Rosans, outre les revenus de son prieuré, perçoit de rente annuelle environ 100 l. de la sacristie de St-Marcel de Die, à laquelle son prieuré est annexé », 10 sept. 1695. — St-Bonnet-en-Champsaur. Le prieuré vaut 970 l. Charges 500 l. Mauduech, curé. — « St-Jean-de-Chassanies ». Par acte du 6 mai 1892, reçu Planche, notaire, Jean Bologne

a affermé la moitié de la dîme de St-Jean pour 138 l. Les Jésuites du « collège d'Ambrun, patrons de lad^e chapelle », retirent de pension 4 l. 10 s. « L'année 1691, il y eut tempeste de grêle à St-Jean. L'année 1692, les ennemis brûlèrent les grains et maisons ; lesd. ennemis prindrent les calices d'argent et ornements... Il n'y a de présent qu'un calice d'estain ». — St-Laurent-en Beaumont. Le prieuré est tenu par « l'abbé de Marnais, chanoine à St-Maurice de Vienne ». Revenus, 3.200 l. Charges : huit portions congrues à 250 l., 2.000 l.; au sacristain de Beaumont, 180 l.; décimes de huit cures, 400 l.; total 2.580 l. Arnaud, curé ; Bernou, sacristain. — St-Laurent-du-Cros. Il y a une prébende dont les revenus sont de 600 l. Charges, 350 l. — St-Michel-de-Chaillol. Le curé a 270 l. de revenu. — St-Pierre-Avez. La commanderie de Malte perçoit environ 700 l. par an. Charges, 109 l. — St-Barthélemy-de-Buissard. La cure dépend du « prioré de N.-D. de Chabottes ». Revenus, 208 l. — St-Colombe. Revenus du prieuré, 775 l. Charges, 507. — St-Genis. Revenus, 360 l. Charges, 100. — St-Jean-de-Montorsier. Pierre Pellegrin, prieur-curé, 256 l. de revenu. — St-Léger. Les Jésuites du collège d'Embrun sont prieurs de lad^e paroisse, « dépendante du prioré de St-André-lès-Gap ». Revenus, 450 l. Charges, 270 l. Jean du Serre-Bresson, curé. — St-Nicolas de Montorsier. Dépend du prieuré de N.-D. de Chabottes, « duquel est prieur Mre François Eyraud, sacristain de St-Bonnet ». François Vachier, curé. — St-Julien-en-Champsaur. La cure dépend « en partie du prioré monacal de Romette et en partie, du chapitre de St-André de Grenoble ». Revenus, 950 l. Charges 420 l., dont 250 à François Lieutaud, curé, et 150 à Honoré Eyraud, secondaire. — St-Michel. « Curé, Mre Joseph Chais, accolite », avec 185 l. de revenus. — La Salle en Beaumont. A. Boyer, curé. — St-Michel-en-Beaumont. Revenus du curé, 247 l. — Ste-Luce. C. Lagier curé. — Aubessagne. Les Antonins, recteurs de la chapelle de St-Antoine, perçoivent dans cette paroisse 180 l. — La Chapelle-en Valgaudemar. J. Payan, curé, a 165 l. de revenus. — St-Maurice-en-Valgaudemar. Le curé a 175 l. de revenus. La chapelle de St-Jean-Baptiste est possédée par le curé de Ponsonas, au diocèse de Grenoble, avec 4 l. de revenus. — St-Jacques. La cure vaut 107 l. 17 s. et la chapelle de N.-D., 5 l. — Le Glaisil et Les Diguières. Le curé a 207 l. « Il y a dans lad^e parroisse la chapelle de Mme la duchesse des Diguières, valant de revenu annuel la somme de 400 l. qui sont payées par lad^e dame à deux chapelains pour y faire le service, sçavoir : à s^r Estienne Brunet, 200 l. et 200 l. à s^r Puzin, habitué à St-André de Grenoble, qui fait faire le service de lad^e chapelle au s^r Curriol pour la somme de 150 l. ». — Le Monêtier-d'Ambel. Sébastien Long, curé, a 148 l. de revenus. — Beaufin. Gueydan, curé, 168 l. de revenus. — Ambel. Revenus, 180 l. Nal, curé. — La Salette. Revenus, 245 l. — St-Jean-des-Vertus. Revenus, 247 l. Lagier, curé. — Aspres-lès-Corps. Revenus, 344 l. — Orpierre. Me Giraud, prieur de Lagrand, perçoit 550 l. Charges, 481 l. Le prieuré de St-Vincent a 115 l. de revenus ; le curé, 220 ; le secondaire, 150. — Laborel. Revenus du prieuré, 900 l. Charges 350. — Montrond. Revenus du prieuré-cure, 121 l. — Saléons. Revenus du prieuré, 244 ; de la « filieule... annexée à la sacristie de Lagrand », 164 l. (vers 1695).

G. 1098. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1706-1707. — États des paroisses du diocèse de Gap dressés, « par l'ordre de Mgr l'évêque de Gap, inséré dans son mandement pour l'indiction du synode au 7e de juin » de l'année 1707. Notes adressées à l'évêque de Gap par les prieurs, curés et autre bénéficiers du diocèse, concernant le nombre des familles ou habitants, celui des « nouveaux convertis », etc. — Abros. Paroisse composée de 16 habitants, 48 communiants. Maurel, curé. — « Agnielle en Beauchène », 30 habitants : 10 au hameau de St-Michel : 4 à Recours, « hameau dépendant de Durbon » et que le curé d'Agnielles dessert ordinairement. — « Agnières en Dévoluy ». 61 familles, dont 4 de nouveaux convertis ; 212 communiants. « La maison curialle avec 12 habitants furent incendiés en 1704 ». Les Jésuites d'Embrun sont prieurs. Le curé est « portionaire ». — Arzeliers. 85 communiants ; 1 famille de nouveaux convertis. — Ambel. 140 personnes, dont 112 communiants. P. Gueydan, curé. — Ancelle. Paroisse de Ste-Catherine. 60 hab. 200 com. 1 nouvelle convertie. Benoît Dalmas, curé (6 juin 1707). Paroisse St-Martin. « A deux petites lieues de Gap, située dans un valon assez large, rempli de prairies ». 7 hameaux : Ancelle, au centre de la paroisse, 104 maisons, dont 8 de « nouveaux réduits » ; St-Hilaire, 23 maisons ; les Materons, 11 ; les Faïs, 15 ; Rohanne, 8 maisons, « toutes dispersées dans la montagne » ; les Mians, 7 maisons, écartées ; Moissière, 8, id. « Le casuel, tout bien compté, ne va pas à 50 livres ». — Antonaves. 67 hab. et 250 âmes. Gondran, curé. — Aspremont. 100 fam., dont 7 de nouveaux convertis. En tout, 435 âmes, dont 266 com., y compris 22 personnes de 4 familles de nouv. conv. « qui ne font pas leur devoir ». Gros, curé depuis 4 ans. — Aspres-lès-Corps. Trois hameaux : Aspres, 55 hab., les Vachers, 14, et Brudour, 10, dont 1 n. conv. Total, 250 com. — Aubessagne, 91 hab. dont 1, « noble Jaques d'Armand, sieur de St-Jaques ».

est n. conv. 489 pers. en tout. — Auribeau. 40 fam. 146 com. et 76 non com. St-Pierre aux liens, patron de l'église. Pas de sacristie. Chapelle St-Pierre, mal entretenue. Autre chapelle au château. — Authon. L'église est sous le vocable de Ste Madeleine ; elle a été bénite par feu Pierre Pelotier, curé d'Authon, par commission de l'évêque de Gap, le 23 oct. 1682. Il y a une chapelle du Rosaire, établie par le R. P. Agnel, jacobin, avec approbation de l'évêque Artus de Lionne. L'église a 9 cannes de long et 4 de large. Le chapitre de N.-D. des Doms d'Avignon est décimateur de la paroisse. Par transaction de 1575, la communauté est obligée d'entretenir l'église. « La fabrique de l'église n'a aucun revenu ; elle subsiste par la queste qu'on fait au temps de la récolte ou par les aumosnes des fidèles, et la communauté fournit ce qui manque ». La chapelle de Ste-Marthe, dans la campagne, n'a pas de revenus. François Bourély, âgé de 44 ans, est curé depuis 14 ans moins 3 mois. Joseph Maurel, prêtre du diocèse de Digne, âgé de 46 ans, secondaire. « La communauté tient un maître d'école six mois de l'année. Il a fini à présent. Il y a une sage-fame, approuvée par Mgr d'Hervé, sur notre attestation ». Population, 360 communiants et 70 jeunes enfants. « L'on fait le cathéchisme à la jeunesse, avant les vespres, tous les dimanches de l'année, excepté deux mois, que Mgr d'Hervé nous avoit accordé, dans le temps de la récolte... On tient le registre fidèle des baptêmes, mariages et mortuaires ». — « Barras et La Perruse en Provence ». A Barras, 70 hab. et 180 com. A La Pérusse, « annexe de Barras », 8 hab. et 20 com. — Barret-le-Bas. 131 fam. et 333 com. Il y a 5 fam. de n. conv. Il pleut dans l'église. Maffren, curé par commission. — Barret-le-Haut. 21 hab. et 70 com. J. Michel, curé. — La Bâtie-Neuve. 525 com. et 200 enfants. Le curé A. Reymond supplie l'évêque de Gap « de vouloir bien interposer son pouvoir, pour qu'il soit ordonné à lad^e^ parroisse, si S. G. le trouve à propos, d'avoir le mesme poids et les mesmes mesures que la ville [de Gap], et marquées à sa marque, pour éviter les abus qui s'y commettent, les mesures qu'on a aud. lieu estant presque toutes différentes et les poids aussi, et chaque particulier soutenant les siennes estre les meilleures et les plus anciennes », 1er mai 1706. — La Bâtie-Vieille, 175 com., 113 enfants. Il y a une famille de n. conv. composée de 11 pers. — La Baume-lès-Sisteron. « Le lieu de La Baume, que les anciens documents appellent *fortalicium inexpugnabile*, est attingent à la ville de Sisteron par un pont de pierre sur la Durance. Il n'en est pas, pourtant, le faubourg. Il n'a esté uni à cette ville que depuis environ trois siècles. Auparavant, c'estoit deux communautés sous divers princes : La Baume, sous les comtes de Provence ; Sisteron, sous le comte de Forcalquier, dans le tems que ces deux comtés estoient séparés Il y avoit alors à La Baume trois monastères de religieux : l'un de St-Antoine, où ils entretiennent encor une petite chapelle de leur ancienne église ; l'autre des Jacobins, où ils avoient un grand et vaste monâstère, à 200 pas des murailles, avec une belle église, où il y a encor cinq religieux entretenus, et l'église réduite presque au presbytère, servie par trois des religieux qui sont prestres ; le troisième de ces monastères estoit les Psalmodiens, de l'ordre de St-Jérosme, qui, ayant abandonné pour se retirer à un autre couvent qu'ils avoient au Pin, proche Curban, ce monastère de La Baume fut occupé par les religieux de N.-D. de Chardavon, de l'ordre de St-Augustin, sans qu'il paroisse d'aucun titre. Ils sont cinq religieux, un novice, qui vivent présentement chacun à leur particulier, le prévost leur ayant fixé leur entretien, pour se décharger du soin de la table commune, à certaine quantité du bled et du vin ; ils récitent leurs offices au chœur : matines, à 6 heures en esté, l'hiver à 8 ; disent tous les jours une messe conventuelle, et veulent que le curé fasse son prône pendant cette messe... Il paroît, par des titres, que la cure de ce lieu estoit fondée sous le titre de St-Marcel, et régie par un curé séculier, et que ces monastères ayant esté ruinés par les guerres de la Relignon, les religieux de St-Augustin » firent « les fonctions curiales,... après mesmes que les curés ont esté establis perpétuels par la déclaration de 1676... en sorte que le s^r^ curé perpétuel n'y peut subsister ». Il y a 65 hab. « L'église parrossiale est commune avec les religieux de St-Augustin », à 150 pas hors des murailles. « Il y a une confrérie de Ste-Monique » ; une confrérie des âmes du Purgatoire. « L'église est joignante au monastère desd. religieux, où il y a une sale qui aboutit à l'église, où les enfants jouent souvant à la paume, tournent la toupie... Au-dessous d'une partie de l'église, il y a les cuves du monastère, où ils débitent leur vin, tant les dimanches que les jours ouvriers, et l'on y donne à boire, même au tems des offices ».

G. 1099. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1707. — État des paroisses. — « Baudument ». La paroisse dépend de la « prévôté de N.-D. de Chardavon ou autrement de La Baume-de-Sisteron, dont le prévôt s'appelle M. l'abbé de Brognard ». Il y a 16 habitants ou familles. L'église, fort petite, a pour patron St-André, 3 juin 1707. — Baux (Les), 34 hab. dont 7 « nouveaux convertis, qui ne font aucune fonction de catholique, à la réserve d'un homme appellé Jean Chabot. Ils sont tous

dans le village et, à la religion près, vivent fort exemplairement » ; 100 communiants. 5 hab. « sont proche de la chappelle de Sauveterre, fort ignorans ». — Bersac (Le), 27 fam. ou maisons ; 80 com. « tous anciens catholiques, à la réserve du seigneur et de la dame et toute la famille d'iceluy, qui sont nouveaux convertis, ne faisant aucune fonction de catholiques ». Jouvent, curé. — Bruis. 86 fam. dont 3 nouv. conv.; 270 com. Samson, curé. — Chabestan, 40 hab.; 160 com. Pas d'église. Celle du prieuré, « dont on se servoit », est tombée en ruines. « On a esté obligé de faire la fonction dans la chapelle de Mme de Sigoyer, qui est en fort bon estat ». — Chabottes. 80 maisons catholiques, environ 300 com. « Il y a 18 ou 20 maisons huguenotes, qu'on ne peut pas véritablement appeler nouveaux convertis, parce qu'ils ne font aucun devoir et qu'ilz corrompent même ceux qu'ils fréquentent ». Quelques ivrognes « de temps en temps font parler de leur vie par le carillon qu'ilz font chez eux... Il y a un abus ancien, dans plusieurs parroisses, annuellement, les deux dimanches du carnaval, qui est d'allumer des feux de paille, chaque jour des deux dimanches de la Quinquagésime et du 1er dimanche de carême... Ces feux se font presque par toutes les maisons, par les jeunes gens, filles et garcons, à l'escart, en criant et hurlant comme des foux ». — Chabottonnes. 23 hab., 74 com. tous anciens catholiques, avec la liste des familles et le nombre des personnes qui les composent. Revenus du curé, 150 l. — Chanousse. 50 fam., 180 com. Il y a une confrérie de pénitents blancs et une confrérie du Rosaire. — La Charce. 36 hab. dont 4 anciens catholiques. Amayon, prieur-curé, est malade ; G. Blanc, prêtre, fait le service de Pommerol. 4 juin 1707. — Charbillac, 23 hab. 80 com. 15 personnes à confirmer. Les revenus de la cure sont au plus de 60 écus ; la maison curiale, en très mauvais état ; l'église, fort mal ornée, « à cause de la pauvreté des habitants ». — « Châteaufort en Provence». 34 hab., 120 com. « Il n'y a que misère et pauvretté dans cette parroisse et, sans les secours charitables de M. de Châteaufort, chanoine en la métropolle de la ville d'Arles, seigneur dud. lieu, la pluspart mourroint de faim. La charité de ce seigneur, qui est fort riche et fort âgé, n'a besoin que d'estre louée et excitée... Mgr d'Hervé, votre prédécesseur, le porta à agrandir et embellir l'église ». J. Pellicier, curé. — Chaudun. 25 maisons. Environ 80 personnes. Le curé, Meynier, n'a pas pu se rendre au synode, à cause des torrents qui entourent Chaudun : « Le comble d'eau qui tomba auroint fait peur, par leurs débordements, à un cœur plus fort que le mien, » 11 juin 1707. — Clamensane. 90 hab., 312 com. Église petite, « mal propre et mal ornée, ayant deux chapelles entièrement indécentes : l'une du seigneur et l'autre de Maurel ». Simon, curé, natif de Valerne, âgé de 41 ans. — La Chapelle-en-Valgaudemar. 80 hab., 250 com. — Chardavon. 13 hab. ou fam., 150 com. Le prévôt de N.-D. de Chardavon, qui est à La Baume-lès-Sisteron, est seigneur spirituel et temporel du lieu, « où anciennement habitaient les chanoines, selon la tradition ». L'église sous le titre de N.-D. de Chardavon a St Roch pour patron. Matheron, curé, 6 juin 1707. — Châteauneuf-d'Oze. 28 hab. 120 com. J. Pauchon, curé. — Claret. 88 fam. « 404 paroissiens ». Beaucoup de « grangers», éparpillés loin de l'église, dans les endroits assez difficiles. Le curé est infirme. « Le commandeur de Gap et le collège des R. P. Jésuites d'Ambrun en sont prieurs médiats ». Église peu ornée. Il y a une chapelle au cartier des Roches, érigée avec la permission de M. Hervé », et « un maitre d'école, qui avoit été approuvé par M. l'abbé de Pina ». E. Condolet, curé. — La Cluse-en-Dévoluy, « archiprêtré de Veyne ». 67 fam., 266 com., 140 nou. conv. E. Faure, curé, 31 mai 1707. — Cornillac. 80 hab., dont 3 nouv. conv., environ 250 com. Bernard, curé. — Cornillon. 45 hab. dont 3 nouv. conv., 112 com. Prière de renouveler l'autorisation donnée précédemment à Jean Gautier, habitant dud. lieu, « pour maistre d'eschole ». A. Brunet, curé, 4 juin 1707. — Corps. 163 fam., dont 35 nouv. conv. En tout 662 pers. dont 126 nouv. conv. « et ded. 126 pers. il n'y en en a que 20 qui fassent leur devoir ». Deux confréries : du St-Sacrement et du Rosaire. Notes, en latin, sur tous les curés de l'archiprêtré de Corps : Eyraud, du Glaizil ; Chabre, de Beaufin ; Gueydan, d'Ambel ; Boysseau, du Monêtier-d'Ambel ; Garnier, d'Aubessagne ; Guibert, de St-Jacques ; Payen, de La Chapelle ; Barban, de St-Maurice ; Gentillon, de St-Firmin ; Richaud, d'Aspres-lès-Corps ; Paret, de La Salette ; Bernou, de St-Jean-des-Vertus ; R.-P. Martinon, de Ste-Luce ; Barruel, de St-Michel-de-Beaumont ; Arnaud, de St-Laurent-de-Baumont ; Maximin, de La Sale ; Reynier, de « Méyaroz » ; Galland, de Quet, et Lafont, de « Corp». — Les Costes-en-Champsaur. Six villages, 235 personnes, avec deux familles de nouv. conv. « aient toujours fait leur devoir et donné bon exemple aux anciens catholiques ». Gentillon, curé. — Curbans, « à 3 lieues de Gap, en l'archiprêtré de Provence, au ressort de Cisteron ». Environ 100 fam. dont 3 mêlées de nouv. cath., savoir : « celle du seigneur dud. lieu, celle de Mlle Matheron,... et celle du sr Tortel..... Tous les nouveaux convertis susdits font leur devoir ». Environ 360 com. Honoré Arnaud, curé.

G. 1100. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1707. — État des paroisses. — Entrepierres. 24 habitants, 97 communiants. Crudy, curé. — Étoile et Villebois. Ces « deux petits villages, distants l'un de l'autre une petite demi-lieu, ne font qu'une cure ». A Étoile, où le curé réside, il y a 33 familles, dont 2 de nouveaux convertis, 104 com. A Villebois, où il y a un vicaire, il y a 25 fam., 82 com. Bernard, curé. — Eyguians. 33 hab., dont 3 « calvinistes », 110 com. « Dame Olimpe Autard de Bragard, la plus méchante, la plus opiniâtre calviniste du Royaume... a une fille mariée au nommé François Laget, capitaine dans *(sic)* La Feuillade, aussi calviniste, natif du lieu de Rozans, et son parent. Elle s'estoit mariée à un lieutenant de dragons, qui avoit une seconde femme à Paris, ce qui a causé un gros procès. Il y a un arrest randu au parlement de Paris contre luy... Lorsque les ennemis entrèrent en ce pays [en 1692], un de ses frères, (les deux autres aïant péri dans les ennemis), feust à Eyguians avec cinquante hommes, qu'elle réfugia dans sa maison, qui emportèrent un butin très considérable de ce pays. Ils n'auroint osé venir si avant sans cest azille. Et elle porta des billets de contribution dans les lieux circonvoisins : rien de plus facile à prouver [1]) ». — Eygalayes. 70 hab., 300 com., 6 « maisons de nouveaux convertis ». — Feissal. 15 hab., 60 com. et 20 enfants. La population est pastorale. Le prieur a cédé les dîmes au curé, parce qu'elles ne pouvoient « pas produire pour la portion du curé et pour les décimes, qui sont taxées à 41 escu, la disme ne randant pour l'ordinaire que 90 escus». A cause des mauvaises récoltes des dernières années, le curé n'avait pas de quoi vivre et la paroisse est restée deux ans sans curé. Bois, curé. — Furmeyer. 52 fam. dont 6 de nouv. conv. « qui toutes remplissent parfaitement leur devoir catholique ». A. David, prieur-curé depuis 17 ans. — Le Glaisil. Il y a 24 hab.; « à Les Diguières, 19; à Polliardenc, 25; aux Amaris, 12 ». Total, 82 hab. « tous anciens catholiques». — Izon. 23 hab., dont 2 nouv. cath., « qui font mieux leur devoir que beaucoup d'autres anciens catholiques». Pas de maître d'école. Gaudran, curé.—Laborel. 104 hab. « tous anciens catholiques ». Les ornements de l'église doivent être fournis par le prieur de Lagrand. La voûte du cœur de l'église, toute lézardée, est sur le point de tomber. La communauté a refusé le maître d'école approuvé par M. de Pina et a pris un maître d'école qui refuse de se faire approuver, « craignant l'examen». Meynier, curé. — Lachau. État nominatif de 138 familles, dont 3 de nouv. conv., qui font leur devoir; 640 personnes. — Laragne. 250 com. 6 fam. de nouv. conv.—Lardier. 125 com. Lardier et Valença, quoique formant deux paroisses, ne font qu'une communauté. Joseph Martel, de Lardier, notaire; Jacques Rolland, de Valença, praticien. Albin, curé de Lardier depuis 30 ans; son neveu, curé de Valença. Il y eut des troubles dans l'église, lors de l'enterrement du prédécesseur de ce dernier. — Laye. Il y a 5 hameaux: Laye, Les Roberts, Le Villar-Constans, Brutinel et Les Farreaux. 68 hab., 242 com. « Il n'y a point de cloche,... point de maison curiale ». — Lemps. 80 hab., dont 12 nouv. conv.; 250 com.—L'Escale en Provence. 150 h., 500 com. « Il y a une station de carême établie, à la rétribution de 30 écus. Le prioré est à simple tonsure, en commande, de l'ordre de St-Benoît, du monastère de St-Victor, possédé par M. l'abbé du Bignosc, résident à Sisteron, arrenté à 2.250 l., comprises charges ». Arnaud, curé. — Lettret. 19 hab,, 70 com. — Manteyer. Cinq hameaux: à La Montagne, 8 maisons, 25 com.; au Pied de la Montagne, 20 hab. 69 com.; aux *Galissii* et Esnards, 108 com.; aux Allemands et à Sagne, 77 com.; à La Plaine, quelques personnes. Total, 405 com. André, prieur-curé. — Mélan. 38 fam., 144 com. — Méreuil. 41 fam., 195 pers., dont 130 com. « Il y a six familles noveaux convertis, parmi lesquelles les deux conseigneurs dud. lieu ; lesquelles six familles composent 26 personnes. Ils ne font aucune fonction de catholiques». — «Mésien », 98 hab., 400 com. Il y a treize hameaux, fort écartés. Il y a un maître d'école six mois de l'année. Le secondaire réside à Naux, où il y a 28 hab. Les chanoines de La Baume-lès-Sisteron y ont fait le service pendant 7 ans, mais ils ont cessé depuis 5 mois. La chapelle de Naux, sous le titre de St-Pierre aux Liens et St-Clair, est bien ornée. L'église de Mézien, sous le titre de St-Saturnin, est en bon état, avec autel du St-Rosaire. Dans la campagne, il y a une chapelle de St-Jean-Baptiste, sans revenus. Le prévôt de Chardavon est prieur de la paroisse. « Il y a un ameau qui porte le titre de la terre, qu'on nomme Entrepierres ». Le seigneur fait sa demeure à Aix. « On le nomme M. d'Aubenas ou Salignac; il n'entretient point d'officiers de justice dans le lieu; ils sont establis à la ville de Sisteron ». Il y a à Entrepierres, depuis 24 ans, un prêtre, qui « ne feste point le jour du titulaire de toute la paroisse, qui est St Saturnin, depuis que les habitans ont esté séparés de la parroisse légitime, qui est Mésien », mais St Marc, titulaire du hameau. Bourély, curé de Mésien. — Mévouillon. 400 com. environ. « Cette parroisse est fort vaste et fort pénible, toute composée en hameaux assés distants les uns des autres, l'église par-

[1]) Le rôle de Philis de La Charce, quoique huguenote, fut à la même époque bien différent. (Cf. Lesbros, *Philis de La Tour-du-Pin. Mlle de La Charce.* Paris, G. Tequi, 1883, in-8° de 304 p., *passim.*)

roissiale étant au milieu, mais toute seule, sans maison curialle, et fort mal propre ». A. Petit, curé. — « Méyarots en Beaumont ». État nominatif de 26 fam., dont 13 de nouv. conv. (59 pers.), 145 com. Parmi les anciens catholiques, on trouve : « noble Marc de Combourcier, sa femme et six enfants; noble Joseph de Galvin, sa femme et 3 enfans ». Reynier, curé. — Le Monêtier-Allemont. 100 com. et 50 enfants. — Montauban. État nominatif de 109 hab., 143 com. 513 pers., toutes, sauf une, anciennes catholiques. Il y a quatre hameaux assez distants l'un de l'autre. François Charras, consul. L. Charras, curé. — Montbrun, 167 fam. d'anciens cathol., 129 com.; 45 fam. de nouv. conv., « 138 com., n'y ayant en cette présente année que 63 personnes qui ont fait leurs pasques ». Total, 212 fam., 637 com. « Denis Bérenger, vicaire perpétuel dud. Montbrun », 4 juin 1707. — Montbrand. Quatre hameaux: le Village, Combefère, Ruinet et Créyers. Au village, 21 hab., dont 5 nouv. conv.; à Combefère, 15 hab. dont 1 nouv. conv.; à Ruinet, 15 hab. dont 8 nouv. conv.; à Créyers, 17 hab. dont 11 nouv. conv. Total, 69 fam., savoir : 46 anciens catholiques et 22 nouveaux, « faisant en tout 380 personnes » : 257 catholiques, dont 190 com. et 123 nouv. conv. État nominatif des familles. Arthaud, curé, 1er juin 1707. — Montclus, 42 fam., 166 pers. dont 120 com. Gontard, curé. — Montéglin, 80 com.—Montjai. 112 hab., 350 com. Trois hameaux: à Montjai, 48 hab.; à Vaucluse, 40 ; à Chapaysse, 24. — Montmaur. 350 com. dont 300 anciens catholiques, « le restant nouveaux convertis, dont une partie ne donne aucune marque de catholicité ». Gérard, curé, 1er juin 1707. — Montmorin. État nominatif des habitants : 136 fam., 660 pers. (1707).

G. **1101**. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1707. — État des paroisses. — Neffes. 115 habitants, tous catholiques ; 345 communiants. — Nibles. 36 hab., 135 com. L'église est à un gros quart de lieue de la maison curiale. — Oze. 28 hab., 100 com. D. Mazan, curé. — Pelleautier, 200 com. — « Puyagut (Piégut) en Provence, de l'archiprêtré de Tallart ». 44 hab., 150 com. Un maitre d'école pendant 6 mois en hiver. Honoré Michel, curé. — « Plézians et Eygaliers ». Liste nominative des communians, des hameaux des Arnauds, des Alègres, de N.-D. d'Eyguières, de Chaussène, de Bluie, des Estèves des Girards, des Rameaux, des Blancs, des Leydiers. Total, 405 com. — Poligny, 120 fam., 400 com. Lombard, curé. — Pommerol, 20 fam., 70 com., « presque tous pauvres et misérables ». G. Blanc, « sy-devant curé de Roussiou, faisant le service de la parroisse de Pomerol ». — Pomet. 50 fam., 200 com. Pellegrin, curé. — Quet-en-Beaumont. 62 fam., dont 9 de n. conv., 286 pers. Énumération des familles. — Rabou, 60 fam. 220 com. « Je prie Sa Grandeur de faire sçavoir à la communauté de blanchir l'église, achever le plancher et réparer les murailles du cimetière ». J. Reymond, curé. — Rambaud. 237 pers. dont 170 com. et 60 enfants. J. Faure, curé. — Reillanette. 73 fam., 176 com. « Courtois, prieur-curé, religieux bénédictin, non conventuel ». — Ribeyret. 70 hab. 190 com. Nombreux détails sur la paroisse et la dame du lieu, laquelle défend à ses sujets de servir le curé à l'autel et même de lui donner du feu. « Il n'y a point de maistre d'escole,... et il seroit très nécessaire d'en establir, n'y ayant pas d'argent mieux employé, puisque, non seulement la jeunesse apprendroit à lire et à escrire, mais encore la rendroit plus assidue à la doctrine et autres offices ». — Ribiers. 300 hab. dont 120 au bourg et 80 à la campagne, 1.500 pers. « ainsi que le sr curé vérifia, en 1695, par le dénombrement qu'il en fit ». Parmi ce nombre, 950 com. Une seule famille de nouveaux convertis. Il y a le curé, le secondaire, deux chapelains ; trois confrèries : du St-Sacrement, du Rosaire et de St-Joseph ; de plus, « la fabrique de N.-D., qui a soin de fournir le luminaire aux processions et d'une chapèle hors du village soubs lettre de N.-D. des Faïsses » ; les pénitents blancs ont une chapelle « où ils chantent l'office de la Ste-Vierge, fêtes et dimanches ». A la chapelle de N.-D. des Faïsses, « il y a un hermite, aagé d'environ 60 ans, qui vit des quêtes qu'il faict au village et au voisinage ». — Romette. 82 fam. 375 pers., dont 200 com. Il y a 6 fam. de nouv. conv. « qui font, tous, bien leur devoir ». D. Rolland, curé. — La Roche-sur-Buis. 160 hab., dont 9 nouv. conv. endurcis, parmi lesquels la femme du seigneur. 480 com. L'église menace ruine. Olivier, curé. — La Rochette sur Gap. 31 maisons dont 2 nouv. conv., 112 com. et 32 enfants. L'église est « au pied du rocher, en un lieu très incomode et où il n'y a que trois habitans, et séparés l'un de l'autre ». Les ennemis ont ruiné la maison curiale. Les habitants ont aussi « esté pilliés et bruslés par les ennemis, n'ayant rien heu pour se rebastir, et ayant le passage des gens de guerre des deux endroits, et de St-Laurens et de Veyne ». Le curé, Paul Allemand, de Gap, après avoir été bénéficier de la cathédrale pendant 7 ans, fut nommé curé de La Rochette, il y a 35 ans, en 1672, « soubz l'agréement de Mgr l'archevêque de Lyon et feu Mgr le mareschal de Villeroy ». Il fit faire l'abjuration des calvinistes de sa paroisse, « dans la cathédrale de Gap, au-devant du grand autel, par permission et ordre du Roy et de Mgr d'Hervé ; ayant donné, un de ceux qui sont en vie la

présente année, une cloche pour le signal de la messe, pesant environ 7 à 8 liuvres, et un flambeau de cire blanche, pesant 3 livres, pour tenir pandant la messe à l'eslévation de la sainte hostie ». Depuis l'invasion de 1692, le curé demeure dans une grange, « dans la paroisse, au pied des bois, dans la plaine où nous avons esté rédhuits de nous rettirer, toute la famille, pour avoir esté brûlés à Gap par les ennemis,... et qui plus est, pour secourir mes parroissiens, pour les trouppes qui passent à travers, et dessus et dessous; comme aussi pour la sûrté de ma personne, attendu que j'avois fait démolir le temple d'Ancelle, par comission du Roy, à moy donnée pour ce faire par mond. seigneur d'Hervé, à la présance de M. de Beauvois, vivant prévost à la cathédrale de Gap, et parce que aussi j'ay fait faire les chemins royaulx pour les charrettes du Roy. Et tout cela m'avoit mis beaucoup des ennemis sur ma personne, et particulièrement les nouveaux convertis des environs, de cinq ou six villages, qu'on m'avoit donné en ayde; et comme il y en a encore d'inconnus, en recentant tousjours des fruicts de ces Messieurs, m'envoyent tous les soldats chés nous, et jusques à en venir m'attendre sur les grands chemins et, en allant dire la messe (procédures sur se faites par feu M. Juvénis, procureur du Roy), que Mgr d'Hervé, de sa grâce, prist le party pour poursuivre et voulust bien qu'il me fust permis, d'ors en avant, de porter le fusil, mener chiens, jour et nuit, et ceux qui iroint avec moy, et jusques-là à me permettre à porter des pistolletz, quand je ne pourrois porter le fusil, m'ayant fait bailler un pair de sa maison; et Mgr l'archevesque de Lyon et Mgr le mareschal de Villeroy m'envoye une sauvegarde, laquelle est au-devant de la maison, pour la conservation de nos personnes, et maison de la famille; et permis à mon nepveu de porter aussi le fusil partout, à ma compagnie ou non, pour assurance aussi de sa personne comme de la mienne, et pour nos desfensses... *Notta* que, du jour d'hui, dimanche, dans le temps que je disois la messe, on vient encore, trois soldats, prendre mon cheval à la maison. Et, estant adrivé, je leur envoya après. Ils ne le voulurent pas rendre, et ne l'ais bien peu avoir que parce que le s[r] Raymond, curé de La Bastie-Neufve, y envoya le garde de Mgr le mareschal de Villeroy, qui me l'ont amené avec grand'peyne. Et ses Messieurs me procurent tousjours des charges. Et il n'y a pas aussi longtemps que un des gardes de M. de Vaudemont vint aussi à la maison. Il entre avec le sabre à la main, et par bonheur je n'y feus pas. Il me demande. Après quoy, il donne sur toutes la vollalie et en tue. Après quoy, il se sauve le sabre à la main. Je disois mon office à la Luye. J'y courus. Et il vint à moy avec le sabre, à la main le fusil. Et par bon[heur], il parut deux calèches. Il s'en feut », etc. « Il y a encore six maisons, à Montrvul, terroir de La Bastie-Neufve, dessous le Collet d'Ancelle, qui m'ont esté balliés pour parroissiens par feu mond. de Marion, évesque de Gap, pour descharger le curé et pour leur commoditté », 6 juin 1707, etc.

G. 1102. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1707. — État des paroisses. — Roussieux. 20 habitants, 80 communiants, dont 20 non confirmés. « J. Jouve, curé de Roussieu, archiprêtré de St-André-de-Rosans ». — St-André-en-Bochaine. 150 familles, 600 com., « sans y comprendre les nouveaux convertis, quy composent environ 30 fam. ». Quatre hameaux: « Seilhes, La Vallette, Nostre-Dame et Le Villard». Le prieur, « curé d'Allemont en Oizeans », retire 240 l. de la dîme. Louis Tourniayre, curé, est alité depuis 3 mois. Le s[r] Arthaud, curé de Montbrand, fait actuellement le service. Les consuls demandent un secondaire. État nominatif des familles dud. « St-André en Bochainne », donné par led. Louis Tourniayre, curé, « prouveu dud. bénéfice le 14 fév. de l'année 1658 »: à la Faurie, 16 hab.; à « La Valette », 10; au « Villar », 6; à N.-D. du Villar, 10; à Seille, 13; à St-André, 14; aux Granges, 11. Nouveaux convertis, 18 hab. Total, 99 hab., environ 495 pers., dont 240 com., 1[er] juin 1707. — « St-André-la-Freissinouse ». 80 maisons, 400 pers. « Martin, prêtre servant ». — St-Auban, 34 fam. catholiques, 186 pers., dont 120 com.; 37 fam. de « nouveaux réunis », 160 pers. En tout, 346 pers. Liste des familles catholiques. — « St-Barthélemy de Buissard ». 34 hab., 103 com. — St-Bonnet-en-Champsaur. « La parroisse est composée de six hameaux et le bourg de St-Bonnet, qui sont environ 230 habitants et environ 900 âmes de communion ». Le curé est à portion congrue; pas de secondaire. Le sacristain est « presque toujours absent ». Deux confréries: une de pénitents blancs et une du Scapulaire. « Il n'y a que neuf familles de nouveaux convertis, qui sont environ 50 personnes. Aucun ne fait son devoir de catholique ». — Ste-Colombe. 68 hab. 270 com. et 140 enfants. Pas de nouv. conv. Bonnefoy, curé. — St-Didier-en-Dévoluy. 98 hab., 398 pers. dont 200 com. « Le collège d'Ambrun, de la compagnie de Jésus, en est le prieur ». La dîme se paye « à la cotte 20[e], sur les champs ». La communauté perçoit le quart de la dîme: « elle est obligée, pour cette quatrième, de fournir ce à quoy le prieur peut estre obligé. L'église n'est pas encor bien en estat, ayant seulement réparé le presbitère. Les ornements sont en pauvre estat, depuis l'invasion des ennemis de l'Estat, estant obligé de me servir de ceux de

la chapelle du seigneur conselier de St-Disdier, jusques à ce que les habitans y puissent pourvoir ». Pendant l'hiver, la majeure partie des habitants est hors de la province et, en été, les enfants gardent les bestiaux. — St-Étienne-en-Dévoluy. Il y a 12 hameaux ; 767 pers. dont 450 com. Il n'y a qu'une femme « nouvelle convertie, qui fait cabaret dans la maison du seigneur du lieu, qu'elle a en arrentement ». Elle s'est mariée, depuis 2 ans, avec un des paroissiens, « qui est présentement à Lyon, porteur de chaise ». Pas de maître d'école, « quoyqu'il en deût avoir trois ». — Ste-Euphémie. État des familles, dont 12 catholiques et 53 nouvellement converties. « Rions, annexe de St-Euphémie, contient 16 familles, touts gens de bien, fort attachez au service divin. Leur église menace ruine depuis longtemps ». Antoine Roux, curé. — St-Firmin. « Cette paroisse est composée de six communautés, savoir : St-Firmin, La Brouie, Les Reculas, Les Praux, L'Esparcelet et Le Villar ». Population : 55 fam., 675 pers. « Il y a dis chapelles ou oratoires où l'on célèbre la sainte messe ». Il n'y a qu'une seule nouvelle convertie, Jeanne d'Armand, femme de Claude Feuctrier, « de la communauté de La Brouie ». — St-Genis, 19 fam., 81 pers. dont 62 com. Flour, curé, 4 juin 1707. — St-Geniès-de-Dromon. « Les prieurs décimateurs aud. St-Genis sont MM. de Nostre-Dame des Dons d'Avignon ». 300 com. et 150 enfants. « L'église parroissiale est à une nef et trois chapelles à costé de l'évangile, et un enfoncement du costé de l'épistre, où est placé le banc du seigneur. Lad[e] église est soubs le tiltre N.-D. des Groselles ; le patron est St-Genis, martyr, greffier d'Arles. Le maistre autel est garni de tabernacle, de tableau portant l'image de la Ste-Vierge, avec St-Genis d'un costé et St-Clair de l'autre, avec un rétable doré, soustenu par deux gradains... A costé de l'évangile est le clocher en plante, d'environ 8 canes d'hauteur, garni de deux cloches médiocres. De l'autre costé est la sacristie ». Les chapelles sont du Rosaire, de St-Blaise et St-Clair, et de St-Pierre. Il y a une confrérie de la Charité, « pour subvenir aux nécessités des malades. Il y a aussi un margueillier pour les esclaves ; un margueillier pour *Corpus Domini* ». Dans la campagne, il y a la chapelle de N.-D. de Dromon, « où il y a deux autels, avec des croisilons fort propres ; dans l'un est le tableau de la Vierge en Assomption et dans l'autre autel est une effigie de la Vierge, de marbre, soubz une niche ». Il y a aussi une sacristie et une cloche d'un quintal. J.-F. Giraud, curé, 18 juin 1707. — « St-Jean et St-Jaques des Vertus aux Cottes, mandement de Corp et archiprêtré dud. Corp ». 70 fam., dont une de nouv. conv., dispersées en 12 villages ; 286 pers. L'église est « seule,... sur une éminence, très exposée, surtout aux mauvais tems, éloignée de la maison curialle et des autres maisons, de dificille accès, surtout dans les tems de nèges en hyver ». Bernou, curé. — St-Julien-en-Bochaine. 145 fam., 750 pers. dont 500 com. et un seul nouveau converti. L. Derives. — St-Jacques en Valgaudemar. Il y a cinq hameaux : « St-Jacques, La Chaup, Le Soucher, L'Alé et Entrepierres ». 60 fam., 248 pers. dont 200 com. « Le seigneur du lieu est le boutte-feu, la ruine et la dextruction de l'Église, et contraire à toute liberté, entretenant des commerces et perpétuant le calvinisme, estant opiniastre huguenot, et habitant de la paroisse d'Aubessaigne ». Trois chapelles ou oratoires : de St-Pierre, de St-Pancrace et de la Nativité de la Ste-Vierge. Liste des familles. — « St-Jean de Montorsier ». 55 fam., 211 com. — St-Julien-en-Champsaur. 150 fam. dont 9 de la R. P. R. et « non compris ceux qui sont a rétablir depuis l'incendie causée par les ennemis de l'État dans le Haut-Dauphiné, lesquels sont au nombre de 13 ou 14 ». Claude Andrieu, docteur en théologie, curé. — St-Laurent-du-Cros. Quatre hameaux : « le Cros. Serrehars, St-Laurans et les Fourestiers », 85 fam. d'anciens catholiques, 340 com. ; 35 fam. de « nouveaux convertis, ne faisant aucune fonction de la religion catholique ». Pas de cloche à l'église. Le curé, Michel Vacher, est très mal logé ; il ne peut marcher « par une incommodité... à lui causée par un nouveau converti ».

G. 1103. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1707. — État des paroisses. — St-Laurent-en-Beaumont. Cette paroisse « est divisée en trois parties, appellées vulgairement tierces, sçavoir : la tierce de St-Laurent, la tierce de Chardenost et la tierce de Malbuisson ». La tierce de St-Laurent a quatre villages : St-Laurent, 16 hab. ; Villelongue, 9 ; Chalméane, 10, et Les Meyiers, 30. La tierce de Chardenost comprend trois villages : Chardenost, 19 hab., Les Terrasses, 16, et Les Myars, 13. La tierce de Malbuisson a 28 hab. dispersés dans les hameaux des « Scalons, Les Rieux, Le Ser et Plaffain ». Total. 141 hab., dont 14 nouv. conv., et environ 700 pers. dont 450 com. A St-Laurent, « il y a un sacristain qui dit la messe, les dimanches et festes, avant la messe de parroisse ». Il y a une confrérie des pénitents blancs, du St-Sacrement, et deux succursales aux villages des Meyiers et de Malbuisson. « Il y en avoit aussi une à Chardenost, mais, depuis 15 ou 18 ans, le service ne s'y fait plus ». — St-Léger. 47 hab., dont 35 au village de l'Église, 180 com. Il n'y a de « nouveau catholique » que « noble François de Michel, sieur de Beauregard », qui a un fils et deux filles. Bresson, curé, 6 juin 1707. —

Ste-Luce en Beaumont, archiprêtré de Corps. 62 fam. dont 15 de nouv. conv., et 195 pers. cath. L'église est assez éloignée du principal village, qui contient 55 hab. ; « il y a une chapelle dans led. lieu où la maison curiale se trouve ». Le village de Serre-Raynaud, à 1/2 lieue de l'église, a 7 familles. « Frère Joseph Martinon, mineur conventuel, faisant les fonctions curiales ». — « La Val-Ste-Marie ». 26 fam., 114 pers., dont 84 com. État des familles : Charles d'Autane, seigneur du lieu, âgé de 36 ans, et Mme Pascalis, sa femme ». Augustin Trophème, prieur-curé. — « St-Michel-en-Champsaur », 45 fam. dont 2 de nouv. conv. — « St-Michel-en-Beaumont. 72 fam., 250 pers., partagées entre les deux villages de St-Michel et de Villelongue. L'église est à St-Michel. Étienne Barruel, curé. — « St-Nicolas de Montorsier ». 60 fam., 198 com. Il y a huit hameaux écartés. L'église est « située dans un endroit fort difficile et presque affreux. La maison curialle est en ruine ; il y a plus de dix ans que le curé a été obligé d'arranter une chambre. Il est à la portion congrue. Le casuel ne vaut pas 10 à 12 l. ». — St-Pierre-Avez. 31 fam., 100 com. « très pauvres ». Chais, curé. — St-Pierre d'Argenson. 36 fam. 96 com. A St-Martin, paroisse desservie par *biscantando*, il y a 15 fam. Pas de nouv. cath. Richaud, curé. — Saix (Le). 58 fam., 200 com. « L'église menasse ruine d'un côté, et, dans cette crainte, on a mis les cloches à bas, et la communauté est si pauvre qu'on n'a pas peu y remédier ». Pas d'ornements, ni de maison curiale. Bardel, curé. — La Salette. « Douze villages ou hameaux, dont cinq sont très difficiles à servir, surtout en hyver, à cause des fondrières des neiges et débordemens d'eaux qu'il faut passer ». 140 fam., 704 pers. dont 469 com. Il y a une confrérie de pénitents du St-Sacrement. — « La Salle-en-Beaumont, de l'archiprêtré de Corp ». 69 fam. en 7 villages : « les Souchons, les Allauves, les Martins, les Cours, les Marcons, les Borlens et les Parajons » ; le plus éloigné est à environ 1/4 de lieue de l'église, située à « La Salle, toute seule, avec la maison curialle ». Il y a 7 familles de nouveaux convertis, dont 3 « font leur devoir avec édification depuis longtemps, une qui commence à fréquenter l'église et 3 qui ne font aucun acte catholique et vivent dans l'obstination ». En tout 240 communiants. Au village des Souchons, il y a une petite chapelle, 3 juin 1707. — Salerans. 63 fam., 215 com., 1 fam. « nouvellement convertie qui fait son devoir, excepté le grand père ». — La Saulce. 80 fam., plus « l'hameau de Tournoux et Gandières, qui est composé d'environ 10 à 12 habitans ». La confrérie des pénitents, fondée depuis 43 ans, n'a été approuvée que depuis 3 ans par le vicaire général Rizoul, en l'absence de Mgr Hervé. Il pleut dans l'église, « comme dans la rue ». De l'Isle, prieur-curé. — « Savoillan, dans le comté d'Avignon ». 44 fam. 120 com. Blanc, prieur. — Savournon, 260 com. — Serres. 1.300 pers. environ, dont 600 catholiques et environ 600 nouv. conv. qui « négligent entièrement » leur devoir. Mme la duchesse des Diguières est dame dud. lieu. Le sieur de Bennivent en est juge ». Dupuy, curé, « docteur en théologie de l'université de Valence ». — Séderon. 120 fam., dont 12 de nouv. conv., 400 com. Un curé et un secondaire. — « Sigoiersus-Tallard en Dauphiné ». Environ 800 com. « Aucun nouveau converti ». Anciennement il y avait trois prêtres. Le curé Amat, âgé de 70 ans, demande un secondaire. — « Sygotier ». 60 fam. dont une de nouv. cath. Le curé Arnaud, âgé de près de 80 ans, infirme, prie le curé Touche, archiprêtre d'Aspres, de l'excuser de ne pouvoir assister au synode, le 7 juin 1707. Celui-ci écrit à cette occasion : « Quelques uns de Messieurs mes confrères assistent aux festins qu'on fait aux baptesmes, mariages et enterrements de leurs parroises. Il n'est que trop vray qu'ils donnent souvent, par ces repas, matière aux laïques de parler désavantageusement sur leur compte ». 15 juin 1707. — Sorbiers. 34 fam., 80 com. Le prieur de St-André-de-Rosans a abandonné ce bénéfice au curé. Ce dernier est dans la paroisse depuis un mois. — Sourribes. 132 com. État nominatif de chacun d'eux. — Tallard. 340 fam., dont 1 nouv. conv. « qui fait son devoir ». Les cabarets « sont beaucoup fréquentés ». — Thèze. 100 fam., 400 pers. dont 280 com. L'église est dédiée à St-Blaise, « avec deux chapèles contiguës, l'une soubs le titre de la Ste-Vierge et la 2e soubs celui de St-Sébastien ». Deux confréries : des pénitents blancs et du Rosaire. — Thoard (St-Martin-lès), de la dépendance de la prévôté de Chardavon. 42 fam., 120 com. « Le curé n'est pas payé depuis neuf moys, ce qui fait qu'il demande à quitter plutost que de plaider ». — Upaix. 185 fam., plus 9 maisons, « qui ne sont pas habitées ». 85 fam. habitent la campagne, « comme ceux des Colombins et Empénier,... St-Martin et Combe-Charos, des Longs, *di Vilar*, de Rourebeau, des Buissons,... les Plannes, le Moulin d'Ors, les Henris, la Palu du Fraïsse, la Palu de Rippert, Coste-Giraud, les Riallies, Combe-Petite, Andiol, Arnoux et le Devès. Le circuit de la parroisse est de plus de cinq lieues ». Environ 1000 pers. ainsi qu'il ressort de l'enquête faite par l'abbé de La Répara, le curé Balthazar Roubaud et autres. « Le calice, quoique beau, n'est pas doré ». Dans l'église il y a des « chapelles fondées, sçavoir : St-Estienne, St-Blaise, St-Antoine, Ste-Anne des Agreniers et Ste-Catherine ». Les recteurs ne font point dire de messes, sauf « celuy de St-Estienne, qui y fait célébrer une messe tous les mois ». Une sacristie est « fondée dans une église ruinée, éloignée

du bourg d'un quart de lieue, sous le vocable de St-Andiol ». Il y a encore : le prieuré de St-Jacques, « où il y a un très beau domaine, sans que le prieur y fasse aucun service » ; une chapelle ruinée, au hameau de St-Martin, « qui, en 1513, étoit érigée en parroisse, comme il conste par un acte qui se trouve dans un ancien registre d'un notaire nommé Pelisier, de la ville de Sisteron ». Il y a urgence de nommer un secondaire.

G. 1104. (Liasse.) — 81 pièces, dont 1 imprimée, papier.

1707. — État des paroisses. — « Valansac ». 4 fam., 25 pers. dont 15 com. « L'église est en bon estat ». Antoine Tiranny, religieux des frères Mineurs conventuels de St-François, envoyé le 6 oct. 1706, par l'abbé de Pina, « pour desservir la cure dud. Valansac, ce que j'ay fait jusqu'aujourd'hui » (1707). — « Vallavoire ». 168 com. et 40 enfants. L'église, sous le titre de N.-D. de Bethléem, a pour patron St-Pancrace, dont la fête est le 12 mai. Elle a 8 cannes de long et 4 de large. Dans l'église il y a la chapelle de St-Antoine, appartenant à M. de Vallavoire, seigneur dud. lieu, où il y a le tombeau de sa famille. Alexandre Bucelle, de Sisteron, est prieur décimant « à simple tonsure ». Il paye la portion congrue du curé, Joseph Castor, âgé de 40 ans, pourvu de la cure depuis 14 ans. — Valernes. 163 fam. dont 130 au village et 33 aux métairies; 662 pers. don t472 com. « Le titulaire de l'église est St-Aryès et la patronne, Ste-Magdeleine ». Le prieur, qui est un religieux de St-Victor de Marseille, est obligé de fournir les ornements. Dans le territoire de Valernes, il y a la chapelle de St-Marcellin, « qui s'est démolie depuis quelques années. On dit qu'autrefois c'estoit une cure, parce qu'il y a encore un cimetière contre lad^{e} chapelle, et il y a des personnes qui disent avoir veu quelques mises de possession de lad^{e} cure. Les religieuses du monastère de Ste-Clère de Sisteron sont obligées de payer ce service. Autrefois elles y faisoient dire la messe dimanches et festes, et à présent elles ne font rien ». Il n'y a pas de confrérie de pénitents ; elle « seroit plustôt nuisible que profitable ». Le missionnaire Simon, prêtre de Valernes, « qui réside dans la ville d'Aix, a procuré... un fonds de mille escus », dont le revenu se distribue annuellement aux pauvres, à l'exception de 5 écus qu'on réserve pour une mission tous les dix ans. — Valserres. État nominatif des familles. 322 pers. parmi lesquelles : Guillaume du Serre-Bresson, Joseph Faure, châtelain, Marguerite de Gril, veuve de Jacques de Serre-Bresson. Forains : « Marianne de Château-Bernard, dame de Valserres, résidente à Grenoble ; noble Pierre du Serre du Rival, résident à Gap ; noble François de Montauban-Flotte, seigneur de Jarjayes, résident à Gap » ; messire Pierre Gaillard, archidiacre à Gap, etc. « Nouveaux convertis : noble Gaspard de Bardel, seigneur de Théus, résidant à Théus ; s^{r} Claude Thiers, à Gap ; s^{r} Alexandre Mazet, à La Plaine ; s^{r} Alexandre Blanc de La Valette, à La Motte en Champsaur ». Le s^{r} Benoît, « vicaire de Valserres », n'a jamais veu aucun juge dans le lieu depuis dix années ». — Vaumeilh. 150 fam., 800 pers. dont 550 com. L'église a « pour titulaire la Transfiguration et pour patron St-Marcellin, premier évêque d'Embrun ». Quatre confréries, « avec leurs autels » : de N.-D. du Mont-Carmel, du Rosaire, de St-Blaise et des pénitents. — Ventavon. 530 com. et 200 enfants. Pas de nouv. conv. — Venterol. 67 fam., 225 com. Le secondaire, appelé Claude Davin de Beaujeu, sert depuis deux ans. « On y tient ordinairement deux maistres d'école pendant six mois de l'année et en hiver, un au village et l'autre aux ameaux ». Claude Maximin, curé. — Verclause. 190 pers. État nominatif des familles. — Vers. 212 pers. dont 140 com. Il n'y a jamais eu « aucun religionnaire ». L'église est sous le titre de St-Michel. Il y a une chapelle du Rosaire. Dans la campagne, il y a une chapelle des SS. Cosme et Damien. Gili, curé. — Veynes. Dans le bourg, il y a 150 fam. et 512 pers. Dans les hameaux, 40 fam. et 180 pers. tous « anciens catholiques ». Il y a 70 fam. de nouv. conv. « qui donnent 180 personnes... Il y a quelques familles des nouveaux convertis qui observent exactement les règles de l'Église, de laquelle ils remplissent touts les devoirs ; il y en a d'autres qui en font une partie, et les troiseisièmes qui sont très opiniastres ». Vilhosc. 71 fam. 277 pers. dont 169 com. Joseph Bougerel, prieur. — Villefranche. 23 com., « y compris les valets du fermier du seigneur ». Dambrun, vicaire de Mévouillon. Mévouillon, 5 juin 1707. — Vitrolles. 66 fam., 255 com. Il y a 4 fam. nouv. conv., savoir : « s^{r} Jean Olivier de Rotier, seigneur dud. lieu, ne faisant son devoir ; le reste de sa maison, qui est son fils et sa belle-fille le font ; leurs domestiques sont catholiques » ; Armand de Châteauvieux, chez lequel les nouveaux convertis de Barcellonnette se réunissent ; Jean Pinchinat, des Combes, et Jean Forès, fermier du seigneur. Le « s^{r} de Rotier, père, est extrêmement violent, ... ayant mis dans son marquisat des officiers de communauté, presque tous nouveaux convertis, sous la violence desquels le pauvre peuple souffre et languit, usurpans les privilèges des pauvres habitans, sans qu'ils osent se plaindre ». Au hameau du Plan, il y a une chapelle, où depuis 1706 et par permission de M. l'abbé de Pina, le curé du Monêtier-Allemont dit la messe toutes les semaines. Le seigneur habite ce hameau, composé de 26 familles (1707). — « Volone ». 270 fam., 1500 pers. A retrancher

« la longueur des processions, notamment le jour de l'Ascension ». — Sur la feuille de garde : « *Liste de nosseigneurs du Grand Conseil du semestre d'été* ». (1 page imprimée, in-f°, s. l. n. d.)

G. 1105. (Registre.) — In-f°, 10-130 pages, papier, relié en basane.

1708. — « *Poulier alphabétique et général de toutes les paroisses, églises, chapelles et bénéfices du diocèse de Gap*, pour sçavoir leurs visites et collations, dressé en 1708, sur les registres des visites depuis lettre A jusqu'à L ; sur les registres des insinuations depuis lettre A jusqu'à Z, et sur les registres du secrétariat depuis lettre AA jusqu'à QQ », en 284 articles. Sur la marge du 2e feuillet, note originale de l'évêque François Berger de Mallissoles : « Poulier que nous avons fait faire par M. Boët, habile archiviste[1]), que nous avons tenu dans l'évêché, l'espace de huit mois ; et, du depuis, nous l'avons fait mettre au net, avec des additions, l'an 1708, †. François, év. » Suit une note au sujet de ce « Poulier », par Boët, « sur l'usage qu'on en peut et qu'on en doit faire : Ce poulier peut estre très nécessaire à Mrs les députés du clergé diocésain, dans les assemblées, car, comme il faut qu'ils régalent les impositions faites sur les corps du clergé, par rapport à ce qui concerne ce diocèse, sur les bénéfices d'iceluy, ils ne peuvent pas en avoir un plus fidèle dénombrement que celuy-cy, qui a esté dressé sur tous les verbaux de visite, qui sont en nature depuis 1608; sur tous les registres des insinuations depuis 1559, veu que jusqu'alors ceux depuis 1553 ne se trouvent pas, et sur tout ce qui reste dans le secrétariat de l'évesché. Car, ny le verbal de M. du Perrier, de 1613, cotté Q, ny le Poulier des décimes de 1642, cotté R, n'ont pas esté assez exacts pour comprendre tous les bénéfices, come il est vériffié par un nouvel état d'iceux qui a esté succintement dressé sur celuy-cy..., remis à M. le chanoine Auprince, pour en faire et donner son plan à l'assemblée diocésaine du Clergé... Les évêques de Gap trouveront icy un précis et estat, non seulement de toutes les églises du diocèse, mais des ordonnances de visite... Ce livre sera aussi très important dans les collations des bénéfices, pour sçavoir leur nature, leurs patrons et collateurs ».

1. Abros, « nouvelle cure soubs le titre de N.-D. de Groseilles », visitée en 1641, 1664 et 1687, conférée à Benoit Garcin, Jean-Jacques Richaud, Joseph Baile, Antoine Maurel. — 2. Ambel, sous le titre de la Nativité de N.-D. « L'ancienne église ayant esté démolie par les hérétiques, le service s'en fait à la chapelle St-Antoine, selon le registre des visites de 1664 ». Le prieuré, sous le titre de St-Pierre, dépend du prieuré de Romette. — 3. Ancelle. La cure de St-Martin dépendait de Romette ; visitée en 1646, 1664, 1686, 1695 et 1707. Autre cure de Ste-Catherine ou du Château-d'Ancelle. Entre les deux, il y a les chapelles de St-Martin, de N.-D. de Consolation et de St-Hilaire. — 4. Agnielles en Bochaine, sous le titre de St-Jacques et St-Philippe; visitée en 1608, 41, 64, 86 et 13 juin 1708, conférée à Bernard Magnan, Antoine Tapoul, Martin Anglès, Joseph Brenier, Pierre Robert, Jean-Baptiste Meissonnier et Robert. — 5. Agnières-en-Dévoluy, sous le titre de N.-D. de Nazareth, de la dépendance de St-André de Gap, visitée en 1685, 95 et le 8 oct. 1707 ; conférée à Charles de Passiat, Guillaume Odoul, Humbert Baudet, Guillaume Arnaud, Urbain Melquiond et Pierre Chaillol. Chapelle de St-Pierre et St-Paul. — 6. Antonaves. La paroisse, sous le titre de St-Pierre aux Liens, visitée en 1641, 64, 85 et 93 ; conférée à Firmin Rochas, Gabriel Cesmat, Jean Reynaud, Dominique Blond, Jacques Pons, Antoine Tourniaire, Louis Gaudran et Jean-François Gaudran. Le prieuré, de la dépendance de St-André-lès-Avignon, al. de Cluny, souvent en commende, conféré à Georges de St-Gilles, Clément Giraud, Martin de Villeneuve, Honoré de Scaphin, Pierre Varcie et Charles Gleisot, Benoit Thomé, Jean Viguier, Honoré Torniaire et Jean Bernard, Jean Leautier, Alexandre Tourniaire, Clément Tourniaire, Sébastien de Lionne, Charles de Lionne, Jean Arnaud et Claude Bouchu. — 7. Antraïs, « chapelle sous le titre de N.-D. de Betlem, entre Nibles et Reynier, qui, n'estant d'aucune parroisse, fut par provision mise sous celle de Vallavoire en la visite de 1687 » ; conférée à Joseph et Honoré Odoul. — 8. « Antrepierre ». Église sous le titre de St-Marc : « n'estoit qu'une chapelle nouvellement bastie ou réparée », en 1664. Le prévôt de Chardavon prétendait que la paroisse était Mézien, dont le secondaire faisait le service. — 9. Arzeliers, prieuré « soubs le titre de St-Marcellin, dont Laragne dépend ». visité en 1608. En 1641, « l'ancienne église de St-Marcellin ayant esté démolie par les hérétiques, le service divin se faisoit en la chappelle St-Michel ». Prieurs : Bernardin Félix, Antoine de Ville, Barthélemy Martin, Esprit Bosse, Laurent Géboin, Dominique Garcin, Honoré Berluc, Jacques Meynier, Jean Auprince, Jean Puget. — 10. Aspremont. Paroisse sous le titre de St-Pierre aux Liens ; visitée en 1608, 43, 64, 85, 93 et 21 juin 1708. Le prieuré de Suane ou Tuoux, situé sur cette paroisse, conféré à Aymar de Lera, François d'Agout, Raynaud Allier, Jacques Grégoire, Charles de La Villette, Charles de Bachis, Charles de Flotte. (Cf. n° 247.) — 11. Aspres-sur-

[1]) Paul-Claude Boët, religieux Trinitaire (Cf., ci-dessus, p. 2, la note de G, 779.

Buëch. « Prieuré dépendant de l'abbaye d'Aurillac, soubs le titre de St-Géraud ; mais l'église ayant esté démolie, la visite de 1664, le met soubs le titre de St-Jean-Baptiste ». Visité en 1608, 43, 64, 85, 95 et 1708. Prieurs : Pierre de Revillasc, Jean-Claude de Revillasc, Claude Marrou, Hugues de Ponat, prévôt de Gap, Claude de Revillasc. La cure, sous le titre de l'Assomption, conférée à Michel Perrin, François Millon, Claude Garnier, Antoine Richaud, Joseph Touche, Alexandre Richaud, Jean Gérard, Jean Anglès. Chapelles : Ste-Madeleine Peyrolière et Furmeyère, SS. Jacques et Philippe, St-Michel, St-Maime, Stes-Catherine et Madeleine, de Chabert, de Sigoin. Sur le territoire d'Aspres, « prieuré St-Sépulchre des Baumétes », dépendant de Romette, conféré à Guillaume Bernard, François Bérard, Pierre Garcin, Gui Ricard, Giraud Miraillet, Humbert Challons, André David, Claude Botayer. — 12. Aspres-lès-Corps. Cure qui « relève du prieur de Corp » ; visitée le 20 sept. 1707 ; conférée, après le décès de Claude Garnier, à Antoine Richaud. — 13. Aubessagne. « Parroisse soubs le titre Ste-Anne » ; visitée en 1641, 86, 95 et le 20 oct. 1707 ; conférée à Pierre Blache, Antoine Ubaud, Jean Vial, Antoine Accarrier, Alexandre Garcier. Le prieur de St-Bonnet est patron. « Chapelle établie par Jacques Martin à Beaurepaire... Il y aud. Aubessagne la comenderie de Bannes ». — 14. Aulan. Paroisse sous le titre de St-Pierre, visitée en 1641, 64, 87. Le prieuré, de la dépendance de St-André-lès-Avignon, conféré à Esprit Aubert, François Jouvène, Paul Garcin, Vincent Eyroux, Jacques Paparin, Pierre de Piolenc, Charles de Beauchamp. Curés : Georges d'Auvergne, Esprit Rivarol, Paul Garcin.—15. Auribeau. Paroisse sous le titre de St-Pierre; dépend du prieuré du Castellar ; visitée en 1641, 64, 85. Curés : Michel de Champorsin, Antoine Lambert, Claude Chastoul. — 16. Authon. Le prieuré, ainsi que celui de St-Geniès, uni au chapitre d'Avignon. Paroisse sous le titre de Ste-Madeleine, visitée en 1641, 64, 87. Curés : Jacques de Pellotier, Pierre Pellotier, Louis Borrelli, François Borrelli. — 17. « Aygalaye ». Paroisse sous le titre de St-Jacques de Gaudissard », visitée en 1641, 64, 85, 95. Curés : Jean Bonnefoy, François Valentin, Louis Arnaud. Le prieuré est de l'ordre de St-Benoît. Prieurs : Bertrand Mathieu, Honoré Abeille, François Espinel, Jean Bermond, Pierre Bermond, Annibal Magnan. En 1641, « le comendeur de Joncas y est appelé pour rétablir la chapelle et le service de St-Arey, qui rend plus de 13 charges de bled ». — 18. « Ayguians ». La paroisse, sous le titre de Ste-Madeleine, visitée en 1608, 41, 64, 85. Curés : Laurent Abert, Jean Cardaillac, Benoît, al. Sauveur Gautier, Henri de Céas, Pierre Blachier, Jean Blayer, Antoine Richaud. Le prieuré dépend de Lagrand. Prieurs: Baptiste de L'Espine, Balthazar Berluc, Jean Garcin, Pierre Léotard, Antoine Salva, Pompée Raffin. — 19. « Ayguières,... prieuré au terroir de Plésian ». (Voir ce mot.)

20. Ballons. Paroisse sous le titre de Ste-Catherine, visitée en 1641, 64, 87. En 1641, « le curé y est décrété pour avoir marié une fille qui n'avoit que dix ans ». Curés : Henri Aubert, Michel Deyglun. Le prieuré, sous le titre de St-Pierre, dépend de Cluny, al. de Lagrand. Prieurs : Antoine Essartet, Pierre Touchet, Alexandre Tourniaire, Sébastien de Lionne, Louis Penchinat, Léoutier, Charles de Lionne, Charles Mathias, Benoit Baro, Lyonnais, Joseph St-Martin, curé de Ste-Foi de Lyon. — 21. Barcillonnette, « en la val de Vitrolle, soubs le titre de N.-D. de Val-Sainte », visitée en 1608, 18, 64, 85, 93 et 4 juin 1707. Curés : Claude Clavel, Antoine Augier, Jean Meynier, Sébastien Maurel, Claude Mayol, Pascase de Beaudument, René Lautard. — 22. Barras. Le prieuré-cure, sous le titre de N.-D. de Tournefort, de la dépendance de Chardavon, visité en 1641, 64, 87 et 94. En 1664, il y a des constestations avec le prieur de La Pérusse. En 1687, les habitants de Baudun se plaignent du service. « Il ne se trouve pas de provisions de ce prieuré ». Un autre prieuré, séculier et rural, de la dépendance de St-Victor de Marseille, existe au territoire de Barras, « soubs le titre de St-Dommin en la val de Thoard ». Prieurs : Claude Caillerin, de Marseille, Gaspar Capeli [Cappuci?], Antoine Richaud. Autre prieuré sous le titre de St-Pierre de Bonnefosse (V. ce mot). — 23. Barret-de-Lioure. Prieuré sous le titre de St-Laurent, dépendant de St-André-lès-Avignon. La cure, sous le titre de N.-D. de la Brune, visitée en 1641, 64, 85 et 93. Prieurs-curés : Simon de Camprelauso, Claude Benoît, François de Savone, Achille Le Vasseux, official de l'évêque de Gap Marion, Jean Tricaud, Florent Amoureux, Henri de Michel, Charles-Jérôme Vautier, Pierre-Antoine Beraud, Joseph-Mathias de Marvesin, Claude Allard, Jean Coste, curé de Chauvac, Il y a une chapelle du Rosaire et un secondaire. — 24. Barret-le-Haut. Paroisse sous le titre de St-Blaise, visitée en 1641 et 64. D'après une transaction du 15 déc. 1636, il doit y avoir un prêtre résidant, ainsi qu'à Barret-le-Bas et à St-Pierre-Avez, aux frais du prieur de Barret et du commandeur de Joucas. Curés : Honoré Boyer, Gaspar Chanau, Charles Beroux, Jacques Gralhie, Louis Bozonier, Charles Jacob, François Michel, Jean François. — 25. Barret-le-Bas ou Barret-de-Chabre. Paroisse sous le titre de St-Michel, visitée en 1641, 64, 87 et 93. En 1641, « le cimetière St-Laurent est commun aux deux parroisses, y ayant des pénitents, qui chantent à la tribune ». Curés : Étienne Pontis, Isnard Armand, Antoine Aubert, Jean

Aubert, Jean Meigret, Joseph Aubert, François Torniaire, Joseph Pally. Le prieuré, également sous le titre de St-Michel, dépend de St-André-lès-Avignon. Prieurs : Paul Sadolet, Camille Sadolet, son frère, Melchior de Brunel, doyen de St-André-lès-Avignon, Alain de Brunel, sous lequel le prieuré est uni au doyenné de St-André, Gérard de Roux. Il y a une chapelle de Sauveterre et de La Croix. — 26. Beaudument. Église sous le titre de St-Jean-Baptiste, visitée en 1641 et 87, de la dépendance de Chardavon. En 1687, les habitants voulaient faire ériger en cures les chapelles de St-André et de St-Jean l'Évangéliste ; elles furent mises sous la direction des curés de Sourribes et de St-Symphorien. — 27. « Baudun est une église non parroissiale, comise au frère François Valentin et, depuis, au s[r] Antoine Jeune ». — 28. « Baufayn n'estoit qu'une chapelle sous le titre Ste-Marguerite de Béligeay », visitée en 1664, et, comme paroisse, en 1685 ; dépendante, en 1707, du prieuré de Corps. Curés : Antoine Charnier, Claude Clément, Pierre Eyssautier, Antoine Giraud, Achille Le Vasseux, André Risoul, Michel Perrin, Noël Gautier, Pierre Gueydan, Mathieu Bernard, Sixte Bernard, Dominique Chabre. Chapelle de Ste-Marguerite. — 29. « Beysac est une abbaye à Xaintes, dont Mgr Melian estoit abbé ». — 30. Beaujeu, prieuré mentionné en 1613 et 1642. — 31. Beaumont. « Prieuré régulier soubs le titre de St-Laurent, deppendant de la prévosté d'Oulx », visité en 1641, 64, 85 et 95. Prieurs : François Fléard, Jacques de Beaumont, Philippe Mazet, Louis Martin, François du Gua, Jacques Gallabrun, Claude Vignon, Jean-Mathieu Ferrand, Michel Feraud, Blaise de Marnais. Curés de St-Laurent de Beaumont : Laurent Siva, Jean Bouvier, Jacques Calignon, Jean-Baptiste Meyère, Jean Allec, Guillaume Arnaud. Sacristes : Jean Clément, Jean Albert, Salomon Rochas, Alexandre Bernou, Claude Bonet, etc. — 32. Les Baux. Parroisse sous le titre de N.-D. ou Assomption de N.-D., visitée en 1641, 46, 85 et 1708. Curés : Jacques Vignon, Gaspar Philibert, Jean Gueydan, Guillaume de Gril, Mathieu Brun, Joseph Marcellin, Sauveur Clément, Jean Ferréoud. « Chappelle de Sauveterre, au terroir de La Roche-des-Arnauds, au mont de Corréo, près Gap », conférée à Achille Le Vasseux, Gaspar de Beauvois et Ignace Céas. — 33. « Belveser, parroisse non encore bien établie, soubs le titre de St-Christofle », de la dépendance du prieuré de Malijay, visitée en 1641, 64 et 87, desservie par Honoré Romieu, prêtre des Mées, et, en 1687, par Magalon. — 34. Bénévent. Paroisse sous le titre de St-Michel, visitée en 1641, 64, 86, 95 et 1707. Le prieur de St-Bonnet paye la portion congrue. Curés : Jean Blache, Simon Truphème, Pierre Amar, Michel Perrin, Jean Jamiel, Mathieu Martin. Chapelle de St-Pancrace au « hameau Gentillon », en 1685. — 35. Le Bersac. Prieuré-cure sous le titre de St-Laurent. Jean Jouvène, curé en 1664-86. Chapelle de St-Georges, conférée à Guillaume Camus, curé et archiprêtre de Serres, puis à Gaspar Subé, prieur de Montrond. — 36. Brantes. Paroisse sous le titre de « Ste-Célidoine ou Sédoine », visitée en 1641, 64, 87, 93. En 1664, « l'ancienne église St-Jean-Baptiste, hors du village », était démolie. Curés : Michel Callier, Pierre-Louis Barbeirasse, Denis Blanc. Chapelle de N.-D. des Grâces. — 37. « Brous ou Abrous est la nouvelle parroisse d'Abros » (v. ce mot). Benoît Garcin desservant en 1641, et Jean Richaud curé en 1664. — 38. Bruis. « Prieuré sécularisé avec l'abbaye de l'Isle-Barbe de Lyon, d'où il deppend ». Prieurs : Guillaume Arod, Jacques de Laire, Claude de Chabestan, Martin Bernard et Claude Pompier, Gaspar Reynaud, Alexis Reboul, Jean Pierre, François Allard, Jacques Gilly, François Borrelli, Alexandre Bucelle, Jacques Gilly, Félix-Marin de Vincens, François Bernard, Joseph de Chavignac. L'église paroissiale sous le titre de « l'Assomption de N.-D. du Palais », trop éloignée du village, après sa démolition par les hérétiques, fut rebâtie plus proche sous le titre de St-Michel. Montmorin dépend de Bruis. — 39. Brutinel, « chapelle champêtre », visitée en 1685. — 40. « Buyssard ». Deux paroisses : St-Barthélemy, de la dépendance du prieuré de Chabottes, visitée en 1641, 64, 86 et 26 sept. 1707. Curés : Marseiller, Gaspar Carnal, Jacques Simiaud, Pierre Barban, Jean Bouisset, Meynier, Mathieu Amayon. — 41. St-Julien, dont le prieur de Romette est patron. Curés : Jean Hugues et Pierre Cesmat, hérétique, Jean Comte, Hugues Baile, Honoré Arnaud et Antoine Nicolas, Jacques Brutinel, Gaspar Carnal, Pierre Roux, Jacques Simiaud, Jean-Pierre de Laye, Michel Favier, Claude Meynier. Assez souvent ces deux cures étaient desservies par le même curé, par *biscantando*. Chapelles : de « St-Michel et Ste-Catherine de St-Julien », fondée par Jean Vacher, le Vieux, conférée à Jean Buysson, Daniel Vitalis, Louis Beraud et Pompone Brunet ; de « St-Grégoire de Chantaussel », bien bâtie et bien ornée.

42. Le Caire. Paroisse sous le titre de St-Michel, visitée en 1664 et 87. « L'ancienne et éloignée parroisse soubs le titre de N.-D. de Romessias *sive* de Valcomis, ayant esté jadis démolie, il y restoit un cimetière contigu, commun aux catholiques et protestants », ce que l'évêque réprouve en 1664. En 1687, l'église est sous le titre de N.-D. et St-Michel et « le P. ministre des Mathurins de La Motte-du-Caire y servoit de curé ». Curés : Gaspar Reybaud, Jean Chabaud, frère Poncet, Étienne Rolland, Pierre Moynier, Jean de Motte. — 43. « Castellard ou Chastel-

lard ». Paroisse sous le titre de St-Bonaventure et quelquefois sous le titre de Ste-Madeleine de Villete, de la dépendance de Chardavon. Curés : Pierre Laugier, Bernard Constans, Balthazar Gérard, Blaise Reybaud, Jacques Aubert, Louis Biard, profès de Chardavon, Jean-Louis Bernard, Jean-Baptiste Barras, J. Borgerel. — 44. Chabestan. « Prieuré régulier de St-Benoît », sous le titre de N.-D. de La Val, *alias* de St-Laurent, de la dépendance du prieuré de Romette. L'ancienne « église parroissiale St-Cassien » a été « ruinée par les hérétiques ». Prieurs : Jacques Gravière, frère François Simon, frère François de Pompée, Jacques de Martin, clerc d'Apt, Jacques Carbonel, Charles Roux, de Grenoble, Arnoux Rey, curé de Sigoyer, Alexandre de Gruel, Charles de Chancrose, François d'Escudier. Curés : Jean du Plot, Noël Rogier, Pierre Bardel, Louis Seillas, Raynaud Laurent. — 45. Chabottes. Prieuré, jadis conventuel, de la dépendance de St-Firmin et de St-Michel de Connexe, visité en 1641, 64, 86, 95 et 1707. Prieurs : François St-Marcel, Pierre Albi ou Blanc, Martin Eyraud, Jean Escalier, curé de Champoléon, Antoine Eyraud (al. Richaud), Jacques Guers (al. Guibé), noble Félicien Bouier, Antoine, al. Alexandre Bouier, Charles du Serre, Hugues Ferrier, moine, Honoré Barbaroux, Balthazar Berluc, Joseph Mians ou d'Eymians, moine, Jean Garcin, Claude Villet, Pierre Léonard, Jean Latil, sacristain de Romette, Jean Mazet, François Eyraud, curé d'Ancelle. Curés : Pierre Reboul, Antoine Valet, Claude Heyrieis, Jean Allec, Jean du Serre-Bresson, François Eyraud, Antoine Baile, Jean Allec. — 46. Chabottonnes. Paroisse sous le titre de St-Benoît, visitée en 1641, 64, 85, 8 oct. 1707. Curés : Jacques Gondoin, Jacques Dromenc, Antoine Vallet, Bonaventure Tardieu, Antoine Baile, Jean du Serre-Bresson, François Eyraud, Jean-Baptiste Meyère, Reboul, Jean Allec, Jean-Joseph Nas, Pierre Pellegrin, Honoré Berluc. — 47. « Chaillol. St-Pierre et St-Paul », paroisse de la dépendance de Romette, visitée en 1641, 64, 85 et 14 oct. 1707. Curés : Dominique Collet, Gaspar Thomé, Jean du Serre-Telmont. — 48. « Chaillol. St-Michel ». Paroisse dont le prieur de Chabottes est patron, visitée en 1641, 64, 85 et 1707. Curés : Antoine Léautier, Arnaud Pellegrin, Guillaume de Gril, Gaspar de Baratier, Antoine Montagne, Alexandre Richard, Pierre Roure, Alexandre Toulouse. Aux Marrons est une chapelle dépendante de la cure St-Michel. « Il y a une cure de St-Michel de Buissard qui semble estre la même que celle de St-Michel de Chaillol, visitée [le] 11 oct. 1707 ». — 49. Champoléon. Paroisse sous le titre de St-Vincent, de la dépendance de St-André-lès-Gap, visitée en 1641, 64, 85, 95 et 1707. Curés : Pierre Davin, Baudon Garcin, Jean Escallier, Jean Girard, Jean Audéoud, Esprit Bosse, Claude Daurelle, Antoine Chauvières, Gabriel Chaix, Jacques Girard, Étienne, al. Joseph Sauveur, Pierre Mathieu. Chapelle de N.-D. des Neiges, fondée le 20 juil. 1662, « pour y faire les fonctions curiales, attendu l'éloignement de la parroisse ». — 50. Chanousse. Paroisse sous le titre de N.-D. du Serre, visitée en 1641, 64, 85. Curés : Jean Reynaud, Jacques Ville, Henri Anselme, André Scias, Henri Arnaud, Louis Arnaud, Jean Brette, Pierre Julien, Mathieu Julien, Arnoux Reymond, Guillaume Guibert. Chapelle aux Cortilles, fondée par Guillaume Blanc, prêtre, en 1695. — 51. « Chancrousse est une chapelle vers Chabestan ». — 52. Charbillac. Paroisse sous le titre de St-Gervais, visitée en 1641, 44, 85, et 17 oct. 1707. Curés : Guillaume Sauret, Antoine Maffé, Michel Borel, Jean-François Faudon, Joseph Capponi, Jacques Galland. — 53. Chardavon. « Prévosté régulière et conventuelle, de l'ordre de St-Augustin ; mais elle a esté, depuis plusieurs siècles, transférée de lad^{e} anciène fondation à Chardavon en La Baume-lez-Sisteron ». Prévôts : Louis de Birague, Camille de Birague, son frère. Chanoines : Jacques Charles, Esprit Giraud, Castagni, Louis Maffren. La paroisse, « où le s^{r} prévost reste seigneur et décimant », est sous le titre de St-Roch. L'ancienne église est ruinée et « hors du village » ; elle a été visitée en 1641, 64, 87. La nouvelle église est dans le village et aussi sous le titre de St-Roch. — 54. Châteaufort. Paroisse sous le titre de St-Laurent, visitée en 1641, 64, 87. Curés : Charles Amayon, François Amat, Pierre Reboul. Chapelles : de St-Yves ; de St-Véran, dotée, en 1642, « de plus de 10 charges de bled de revenu ». — Chassagnes. « Chapelle à Montalquier, soubs le titre de St-Jean-Baptiste », qui relevait de St-André-de-Gap, visitée le 16 août 1707. Il y a un service une partie de l'année. Recteurs : Louis Fortune, Antoine Gérard, Nicolas Pons, Pierre Latil, Jean Thomé, Sébastien Latil, Jean Gautier. — 56. Châteauneuf-de-Chabre. Paroisse sous le titre de Ste-Madeleine, dont le prieur d'Antonaves est décimateur ; visitée en 1641, 64, 87. Curés : Jacques Meyniel, Pierre Meyniel, Pierre Borrelli, Balthazar Robaud, Jean-Antoine Lachier, Jean-Antoine Bellon, Claude Gaudran. — 57. Châteauneuf-d'Oze. Paroisse sous le titre de l'Assomption de N.-D., dont le prieur de Véras est décimateur ; visitée en 1608, 41, 64, 85 et 28 juin 1707. Prieurs-curés : Balthazar Bernard, Michel Dupuy, Jean Pauchon. — 58. Châteauvieux-sur-Veynes. Paroisse sous le titre de St-Jean l'Évangéliste, dont le chapitre de St-Antoine en Viennois, prieur de Veynes, est patron ; visitée en 1608, 41, 64, 85, 1708. Curés : Georges Taxil, qui de 1641 à 1664, réside à Veynes, faute de maison curiale ; Pierre Bougerel, Jean Blayer,

Jean-Pierre Amiel, Louis Gonon. Il y a une chapelle de St-Antoine. — 59. Châteauvieux-sur-Tallard. Paroisse sous le titre de Ste-Foi, visitée en 1608, 64, 85, 1708. Curés : Jean-Claude Garin, al. Garcin, Payan, Esprit Guieu. Chapelle de Ste-Foi. — 60. « Châtillon en la Val d'Oze », *al.* « Châtillon-du-Désert ». Paroisse sous le titre de St-Michel, qui dépendait du prieuré de Véras. En 1608, l'église est « démolie et sans curé ». En 1641, « le prieur de Véras, faute d'estre payé des 10 charges de bled, pour l'avoir desservie, en avoit emporté la cloche : pour raison de quoi il y fut décrété ». En 1664, « le curé de Châteauvieux y alloit dire messe,... pour quelques charges de bled que le décimateur luy donnoit ». En 1685, « le s^r Henry Boursier en estoit curé. Il n'y avoit que 12 familles, faisant 42 communians ». Autres curés : Honoré Roland de L'Ange, Joseph Pons. — 61. Le Désert. Chapelle « sur une montagne », visitée le 1er juil. 1708. Le seigneur est M. de Montauban. — 62. Chaudun. « Église non parroissiale, soubs le titre de N.-D. », visitée en 1685. « Le s^r Pierre Second, prestre amovible, la desservoit. Le décimateur y fut condamné à faire un confessionnal et quelques ornements ». — 63. Chauvac. Paroisse sous le titre de St-Pierre aux Liens, dont le prieur de St-André-de-Rosans est décimateur ; visitée en 1641, 64 et 85. En 1641, l'église est démolie et la paroisse unie à celle du Laus, sous le titre de St-Georges. Curés : Jean Signoret, Jacques Achard et Pons Roux, Laurent Géboin, Antoine Corderil, Jean Coste, Jean-Claude Allard. — 64. Claret. « Est une fort bonne parroisse, où il y a un curé et secondaire, soubs le titre de La Croix » ; visitée en 1608, 41, 64, 87 et 94. Le secondaire était entretenu, moitié par le commandeur de Claret et moitié par le collège des Jésuites d'Embrun, « prieur du Pin [1]) ». Curés : Pierre Paret, en 1618 ; Jean Lagier, Étienne Condolet, pourvu en 1677, avec Jean Laugier pour secondaire. Chapelles : 1° de Ste-Catherine, « conférée à Chaffrey Lantelme, par le grand vicaire Marchand, par mort de Georges Imbert » ; 2° des Rochas, dite « nouvelle chapelle », en 1708. — 65. « Clausonne, est une ancienne abbaye, de très modique revenu », de l'ordre de St-Augustin, alias de l'ordre de St-Benoit ; visitée en 1608, 85 et 1708. La cure de Clausone est sous le titre de N.-D. En 1608, « l'église y estoit encore démolie en partie, n'y ayant ni curé ny ornements ». On trouve « une provision de lad^e abbaye, pour lors ditte prieuré non consistorial, en commende, pourveu par le Pape à Giraud *Brout*, qui l'énonce de l'ordre de St-Augustin », et à la suite du décès de « March de Canasses ». Vers 1685, « l'économat de l'abbaye de Clausonne [est donné] à Sauveur de Grimaldis, par démission d'Antoine Amat, et il est fait grand vicaire de Mgr l'évesque d'Hervé... Claude de Monet de St-Aman en est pourveu en commende, la disant de l'ordre de St-Benoit ». Cette abbaye, le 26 mai 1708, avait 550 l. de revenu. — 66. Clamensane. Paroisse sous le titre de St-Martin, visitée en 1641, 64, 85, 94. Curés : Jean Richaud, à qui il « fut deffendu de se mesler des gens de guerre, ny d'exploitz de justice » (1641) ; Étienne Mévillon, Étienne Gontin, François Groz, Étienne Simon. Le prieuré séculier « de St-Martin-de-Clémensane et de N.-D. d'Espinouse » confié à Claude Guiraud, puis à Jacques Mellan. — 68. Cornillac. Paroisse sous le titre de Ste-Madeleine, visitée en 1641, 64, 85, 93. La cure ainsi que le prieuré, est souvent uni à celle de Cornillon. Curés : Pierre Férand, Pierre Savin, Michel André, en 1630, durant la peste ; Jean Laye, 1641-64 ; Antoine Arnaud, 1685 ; Jean-Baptiste Bérard. Les prieurés « de Cornillon et Cornillac pourveus par le Pape à Melchion de La Rivière, qui les avoit résignés à François du Fresne en 1561,... avec l'arrest du parlement d'Aix ». En 1685, « le s^r de Pille » prieur. Les chanoines de Chardavon, patrons. Chapelles de Ste-Catherine et autres non désignées, conférées à Gui Ricard, curé de Bruis, puis à Balthasar Poitevin de Pontevès. — 69. Cornillon. Paroisse sous le titre de St-Michel, visitée en 1641, 64, 85, 93 et 4 sept. 1707. Curés : Michel Dessandré, 1641 ; Antoine Boyer, 1664 ; Louis Chabas ; Jean Antoine Brunel, 1685 ; Étienne Faure, 1693-1707. Le prieur, en 1685, était Alexandre Fortia des Pilles. Chapelle de St-Bernard, en 1664, avec 18 l. de revenu en 1685. — 70. Corps. Prieuré, jadis conventuel, de la dépendance de Romette. Prieurs : Jacques Chambrier, Pierre Scallon, moine de Romette, Antoine Nicolas, Nicolas Meyffren, Balthazar Marcel, Esprit Sauret, Boffin de Croisil, Louis Aulagnier, moine, Charles Brun, chanoine de Grenoble, Hugues-Humbert Servien, Félicien Boffin, qui a « 34 autres commendes », Antoine Boffin. La paroisse, sous le titre de St-Pierre, visitée en 1641, 64, 85, 95 et 1707. Curés : Rodolphe Le Mire, en 1630 ; Pierre Verdier, en 1641 ; Claude Bermond, en 1664-1707 ; Jean de Lafont. Il y a, de plus, un secondaire. En 1685, il y a « 223 maisons dans Corp et plus de 1.200 catholiques. Le prieur ayant plus de 500 l. franches, led. secondaire y est étably avec rétribution de 250 l. l'an, dont le prieur payera 200 l. ; les parroissiens 50 l. restantes, et ce, par provision ». La sacristie est conférée, en 1560, à François Faure, dit Jacquet, puis à Jean de Lafont, à François Eyraud et à Esprit Meyer. Le bénéfice de Ste-Madeleine, après le décès de Boffin de Croisil, en 1686, est donné à Jacques Salva. — 71 Curbans. Paroisse sous le titre de St-Pierre aux Liens, *alias* de l'Assomption de N.-D., visitée en

[1]) Cf. le *Bulletin de la soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1887, p. 156-7.

1641, 64, 85 et 93. Curés: Martin Champsaur, Esprit Amar, Jean Tourcier, Honoré Arnaud, qui, en 1685, « dit que l'anciène église et cimetière, estants démolis, estoient hors du village ». Chapelles de St-Honoré et de St-Anne.

72. « Déaures ou Éaures ». Paroisse sous le titre de St-Étienne, visitée en 1641, 64 et 86. Le prieur de Lachau et le curé, décimateurs. Curés: Michel Chervas, Étienne Richaud, François Gilli, Alexandre Gilli, Charles de St-Géoire, Barthélemy Rousseau. En 1641, injonction aux pénitents « de vuider la tribune de la parroisse et de se bâtir une chapelle ». En 1664, demande d'un secondaire. En 1686, pas de maison curiale. — 73. Le Désert. Paroisse sous le titre de l'Assomption, *alias* sous le titre de N.-D. *de Misere* du Désert » ; visitée en 1608, 41, 64, 85 et 1er juill. 1708. En 1685, « les 5 familles qui composent cette paroisse exposent qu'elle avoit esté démolie par les hérétiques, et désertée par le curé et parroissiens, lors des troubles; que, depuis 20 ans, le sr curé Henry Bourcier en estoit prieur-curé, sans résider, et ayant résigné, ils ont requis que, pendant la vacance, les fruits seront employés à rebâtir l'église et remettre les ornements, après quoy, ils s'efforceront de composer et de fournir la congrue au curé ; ce qui donne lieu à leur accorder les fins requises et que, cependant, ils seroient parroissiens de St-Laurent de Sigoyer ». En 1708, « l'église et le prêtre sont interdits, pour n'estre en estat ». Prieurs-curés: Jean Vollaire, Jacques Pascal, Antoine Martin, Jean-Antoine Férus, Antoine Paulet ; Armand, qui habite Sigoyer et n'a que 5 charges de blé, produit de la dîme, 1641-64 ; Henri Bourcier, Joseph Marinon. — 74. « Des Préaux ». Paroisse sous le « titre St-Pierre, en la val de Vitrolle, deppend de la comenderie de St-Paul » ; visitée en 1608, 18, 85. En 1618, elle est desservie par Gaspar Philibert, bénéficier, « frère Guillermin, curé de St-Pierre du Cros, soutenant que Despréaux n'est point parroisse: sur quoy il est enquesté ». En 1685, Les Préaux dépendent d'Esparron. — 75. Oze. Paroisse sous le titre de St-Laurent. Avant 1608, « l'église avoit esté démolie par sr Arnoux Lesbros, de Veyne, marchant, pour bâtir sa maison », et « les fonds de la cure estoient tenus par le prieur de Véras ». En 1641, « les parroissiens, faute d'église, alloient à Véras ». En 1664, « le sr Jean Paviot en estoit curé, mais l'église étant encore démolie, lesd. parroissiens alloient à celle de Véras, s'en servant pour parroisse, de l'agrément du prieur de Véras, qui y est enjoint d'y tenir un prestre résidant ». En 1685, « l'anciène parroisse étant élognée et sur une éminence, démolie par les hérétiques, le service se faisoit en la nouvelle église de St-Laurens. Les habitans de St-Auban, qui sont parroissiens d'Oze, disant n'y pouvoir venir, demandent que l'anciène église comune soit rebastie : de quoy ils sont déboutés ; mais il leur est donné un secondaire, pour les servir, en résidant en la chappelle dud. St-Auban ; il en aura le casuel et 50 escus par an, payables moitié par le prieur de Véras et moitié par les consuls. Curés : Jean Paviot, Jacques Paviot, Jacques Morel, Pierre Armand, curé de Rosans, Dominique Mazan. — 76. « Durbon est une chartreuse dont on ne trouve rien qu'au verbal de M. du Perrier, de 1613, et ... un traité ou accord sur les mines[1] ». — 77. « Douzard est un prieuré de St-Benoit », de l'ordre de Cluny (1575), en la vallée de Vitrolles, sous le titre de St-Pierre[2]). En 1608, « l'église en étoit démolie. Le curé de Vitrolle y alloit dire quelques messes dans l'année seulement » ; il est « enjoint au prieur de réparer et orner ladc église dans le mois ». Prieurs : Antoine Isnard, Étienne Boyer, Claude Isnard, Antoine Lachier et Philippe Durand.

78. « Esparron de Dauphiné, ou en la val de Vitrolle, deçà la Durance ». Paroisse sous le titre de St-Pierre et St-Paul, dépendant de la commanderie de « St-Antoine de Déaule », unie à celle de Gap; visitée en 1608, 18, 41, 64, 85 et 1708. En 1608, l'église, située « au-devant le prieuré de St-Paul, est en partie démolie » et sans toit ; elle était réparée en 1641. Curés : Jean Merlier, frère Guillermin, Pierre Rispaud, François Bresson, Martin Jullien, Jean-Pierre de Loye, Claude Eyriès, Anselme Laugier, Esprit Guieu, Esprit Marinon. « Il y a, dans le terroir d'Esparron, les églises de St-Pierre du Cros et de St-Pierre et St-Paul des Préaux, visitées en 1618 ». Outre l'église, il y avait, en 1685, au village « une chapelle de N.-D. de Pitié, propre, avec ses ornements ». — 79. « Esparron delà la Durance ou de La Bastie » ; en Provence, vers Clamensane et La Motte-du Caire. Paroisse sous le titre des SS. Fabien et Sébastien; visitée en 1641, 64 et 87. En 1641, l'église est en mauvais état, « et, comme le seigneur y a acquis tout le terroir, hors d'un tènement de M. de Bellefaire, il n'y a plus ny consuls ny communauté ; ainsi le seigneur y est condamné aux deux-tiers des réparations et le prieur, à l'autre tiers ». Curés: Louis de Villard, Étienne Leydet, Alexandre Pons, Jean Fort, al. Fortoul, Alexandre Maurel, Jacques Fort, Balthazar Richaud. — 80. *Étrangers*, ou mention de documents relatifs au « prieuré de St-Philibert, de Sens », à ceux de Die et du Monêtier-de-Briançon, « dépendant de Romette », aux cures de Prunières et du Grenoblois, à l'abbesse de St-Just de Romans, etc. — 81. Eyguians (v. no 18). — 82. Eyga-

[1]) Cf. *Bull. soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1886, p.491 et suiv.; *Chartes de Durbon*, 1893, *passim*.

[2]) Au no 236, il est dit que ce prieuré dépendait de Ganagobie.

liers. Prieuré et paroisse sous le titre de Ste-Madeleine. Prieurs : Gaspar Mallet, Antoine Lachier, Charles Galand, Mathieu Roux, Antoine Roux, Claude Tassi. Curés : Charles Galand, Bonaventure Roddin, Joseph Blanc, Roux ou Ruffi, Antoine Giraud, Joseph Laurent, Louis-François Soustre, Louis Tassi.

83. « Feyssal ». Paroisse sous le titre de Ste-Madeleine · Prieurs-curés; Lazarin d'Ollières, Louis Gauffridi, moine de St-Victor de Marseille, Jean Reymond, Dominique Roland, Antoine France, Joseph Moynier, Joseph Heyriès, Joseph Bois. — 84. Fouillouse. « Chapelle au terroir de Lardiers qui n'estoit d'aulcune parroisse » en 1708, et « soubs le titre de Ste-Croix ». En 1685, elle est mise « soubs la parroisse de La Saulce ». La famille de « M. de Suau, s[r] de La Croix », a droit de nomination à « lad[e] chapelle de Fouillouse » et à celle de N.-D. de Pitié de Gap. Recteurs : Louis Astier, Antoine Paul et Pierre Rolland, Jean-Louis Astier, curé de Tallard, Mathieu Barthelot, Anthoine Salva, Jean Masse, Isaac de Suau, Antoine de Suau, Louis du Serre, prieur de Tallard, Philippe Rolland, Pierre Rolland, mis « en possession » par Arnoux Rey, curé de Sigoyer. — 85. « Fraxinouse » ou La Freyssinouse. « Cette église, qui a esté conférée come parroisse, ne l'est pas tout-à-fait présentement », suivant une « sentence du métropolitain, obtenue par l'archidiacre et prébandés » de Gap. Recteurs : Claude Garnier, Sauveur Clément et Martin. — 86. Furmeyer. Paroisse sous le titre de N.-D. de Consolation, visitée en 1608, 41, 64, 85, 73 et 1708. Curés : Parceval Brun, Antoine Doussan, Esprit Lombard, Antoine Pauchon, Pierre Nicolas, Reynaud Émeric et André David. — 87. Gap (voir, à la fin, n° 279 et suiv.)

88. Le Glaisil. Paroisse sous le titre de St-Chrisophe, « passée, en la visite de 1641, pour n'y avoir point de maison logeable », et visitée en 1664, 85 et 29 oct. 1707. Curés : Claude Gautier, Jean Brunet, Honoré Eyraud. — 89. « Guet ou Quet en Beaumont ». Paroisse sous le titre de St-Jean l'Évangéliste ; visitée en 1646, 64, 85 et 12 sept. 1707. En 1630, la cure est unie à celle de La Salle. Curés: Louis Ruynat, Mathieu Pellissier, Charles Michel, Jacques Galland. — 90. *Hermitages*. « Il n'y en a que trois en tout le diocèse : celuy de Charance,... celuy de N.-D. des Alabres, au terroir de Rambaud, où est le frère Pierre Abonnel,... et l'hermitage de Ribiers ». — 91. Jarjayes. Paroisse sous le titre de St-Pierre et St-Martin; visitée en 1641, 64, 85 et 15 mai 1707. Curés : Jacques de Gérard, Louis Tourniaire. Le prieuré, de l'ordre de St-Benoît, pourvu en commende. Prieurs : Jean Martin, Arnaud Escallon, Étienne Bonardel et Jean Massal, Augustin Albert, Jean d'Hugues, chanoine d'Embrun, déjà pourvu de Ste-Croix de Châteauroux, Joseph Azémar, Louis Azémar, Joseph d'Hugues. — 92. Les Infournas. Paroisse sous le titre de l'Assomption, al. de St-Martin, dont le prieur de St-Bonnet est patron ; visitée en 1646, 64, 85 et 18 oct. 1707. Curés : Balthazar Gueydan; Pierre Ébrard, Gaspar Finète, Claude Maurel, Jacques Motte, Mathieu Joli, Étienne Brunet, Jean Joubert, Étienne Pellissier, Antoine Garcin, Michel Perrin, Pierre Second, Jacques Fortune. — 93. Izon. Paroisse sous le titre de Ste-Brigitte, ou de St-Pierre, *alias* de St-Pierre et St-Paul, qui dépendait de l'abbaye de « St-Ruf de Valence » ; visitée en 1641, 64 et 87. Curés : Antoine Marin, chanoine d'Apt, Gaspar d'Albertas, Mathieu Fabri, Alexandre Gilli, Pierre Graille, Louis Charvas, puis curé de Reilhanette, Louis Bozonier, Claude Gaudran, Joseph de Ribiers.

94. Laborel. Paroisse sous le titre de St-Martin, visitée en 1641, 84, 87, 93. La visite de 1684 « règle la fondation de 12 messes basses et d'une grande messe au jour de St-Michel, dottée d'un sol et d'un disner à chaquun des 12 prestres y assistant ». En 1687, « le service divin se faisoit au bas du village, en la chapitre du St-Rosaire, l'église parroissiale n'estant pas encore en estat ». Curés : Antoine Cotholenc, Vincent Cotholenc, Henri Meynier. — 95. La Bâtie-Montsaléon. Paroisse sous le titre de N.-D., dont le chapitre de Gap est « prieur » ; visitée en 1608, 41, 64, 85, 93 et 1708. Curés : Jean Roche, Gaspar Jou, J.-B. Barban, Jacques Barban, Noël Rostollan, Henri Tailland (?), Claude Amiel, puis curé de Saléon, Jean Ayasse, Jean Anglès. — 96. La Bâtie-Neuve. « Parroisse soubs le titre de St-Pancrace, outre l'église de N.-D. de Consolation. La chapelle de Ste-Magdeleine y est unie à la cure ». Visitée en 1641, 64, 84, 95 et 1707. Curés: Michel de Bonne, Louis Fortune, le père Barban, dominicain, Victor Marseille, Antoine Marcellin, Jacques Souchier, Pierre Ricard, Bernard-Marie Tournet, ancien curé de La Rochette, Jean Simian, Jean Genaubrier, Lyonnais, Mathieu Joly, Jean Gauthier, Clément Santon, Pierre Eyssautier, Pierre Borrelli, Arnoux Reymond.— L'hôpital de St-Pancrace, uni à la cure en 1620, dépendait de l'abbaye de Boscodon. Recteurs : Floret Sassède, François Beiron, François-Antoine Jame, frère Luc Silvestre, moine, « ayant le prieuré St-Marc », fr. Antoine Bertrand, fr. Silvestre Bernard, cellérier de Boscodon. — 97. Chapelles de La Bâtie-Neuve : 1° de N.-D. de Tournefort, de l'ordre de St-Benoît. Recteurs : Benoît Arnaud, Honoré du Serre, Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap ; 2° de N.-D. de Confort ; 3° de Ste-Madeleine ; 4° de Ste-Catherine. Recteurs : Pierre Ébrard, Gaspar de Pontis; 4° Autre. Recteurs : Balthazar Gueydan, Gaspar Bonet, curé des Infournas; 5° de Ste-Colombe, Ste-Madeleine et Ste-Catherine. A la mort d'Étienne Servoules, conférées à Henri-François

de l'Isle; 6° « fondée par Marguerite *Erigii* ou Argente », résignée par Claude Noguier, conférée à Guillaume Bontoux; 7° de Ste-Madeleine. Recteurs : Jean Rochas, chanoine, Benoit Arnaud, Guillaume Michel, Étienne Richaud. « Ces chapelles à présent sont la pluspart inconnues ». — 98. La Bâtie-Vieille. Paroisse sous le titre de St-Martin, quelquefois unie à celle de Rambaud, visitée en 1641, 64, 85 et 19 mai 1708. Curés : Jean Achard, Jean Baud, Esprit Achard, Dominique Terrassi, dominicain, Jean Féréoud, Pierre Davin, Louis Isnard. — 99. Chapelles dud. lieu : 1° de « St-Antoine, en l'hameau de *Laron* (Larra), que Messieurs de St-Antoine de Vienne ont, rendant 100 l. de rente, selon la visite de 1707... C'estoit jadis l'anciène parroisse »; 2° de St-Martin. Recteurs : Jean Constans, Hugues de St-Marcel, sacristain de Gap, Jean Feisset, Arnoux Constans, Arnoux Huiliet, chanoine, Jacques Brunet, Jean Brunet-Flocard. Au territoire de cette paroisse il y a encore « la chapelle St-Joseph et celle de St-Barthélemy ». — 100. « La Broue, nouvelle chappelle bastie par les consuls », vers 1686. — 101. « La Baume-lez-Sisteron ». Paroisse sous le titre de St-Marcel, visitée en 1664 et 94. « Les évêques y ont demeuré pendant la Ligue et les troubles ». En 1664, le prévôt et les chanoines de Chardavon y étaient établis « depuis plus de 300 ans ». Divers mémoires et ordonnances prouvent que l'évêque de Gap a juridiction sur eux. Curés : Honoré Marcel, Pierre Escoffier, Jean Reymond, puis à La Baume-des-Arnauds, Louis Borrelli. Chapelle de St-Sébastien. — 102. « La Baume-d'Argenson ». Paroisse visitée en 1608 (v. le n° qui suit). — 103. La Baume-des-Arnauds. « Parroisse soubs le titre de N.-D., quoyque le prieuré en soit soubs le titre de St-Michel, de l'ordre de St-Benoît », al. de St-Michel de La Cluse, en Piémont; visitée en 1608, 41, 64, 86, 93 et 16 juin 1708. Curés : Étienne Mégi, Pierre Borrelli, curé de Châteauneuf-de-Chabre; Jacques Meyniel, Louis Céas, Jacques Gérard, Jean Richaud, Jacques Bouchard, Louis Borrelli, Jean Reymond, Melchior Aillaud. Le prieuré, en 1707, est « soubs le titre de N.-D. *de Podio Auriculae* »; il produit 1.000 l. de rente. Prieurs : Jean Martin, Henri Simon, moine, noble frère Claude Reynier, moine de St-Pierre de Vienne, prieur et pitancier de La Cluse; Esprit Hugues, Claude Peiron, moine de Boscodon; Paparin, Jean Lessus, et Hugues Eyme; Salomon du Serre, évêque de Gap; François Francon; François Fauque, prieur-curé de Roussillon, diocèse d'Apt; André Reynaudi, puis prieur de Ribiers; Jean-Georges Garcin, Jean Gérardin, « pourveu par l'abbé de Cluni », ainsi que de « la chappelle St-Marc », en 1707. — 104. Chapelles de La Baume-des-Arnauds : 1° de St-Maime, « au Villard-la-Baume ». Recteurs : Artus Bernard, Jean Aubert-Mathieu, Antoine Ricoul, d'Arles, Étienne Mégi, curé de La Baume; 2° des Eyrauds, « fondée en la catédralle de Gap », conférée à Joseph, puis à François Le Clerc Labastie; 3° de St-Michel, « fondée, en l'église ditte collégialle et conventuelle de La Baume-des-Arnauds », par « Émeric d'Émeric ». Recteurs : Armand Melchion, Reynaud Allier, François Le Clerc Labastie; 4° de St-Georges, « fondée par noble Isnard d'Agoult, seigneur du lieu, qui en est patron, et il y a transaction sur le patronage en 1513, 24 nov., entre le seigneur et noble Pierre Perdrix, compatrons ». Recteurs : Antoine Blein, noble Jean d'Agout (1560), Ricou. — 105. « La Chapelle-en-Valgaudemar » (v. n° 255). — 106. La Charce. Paroisse sous le titre de St-André, visitée en 1641, 64, 86, 93. Prieurs-curés : Gui Richaud; André David, clerc, en 1686, « si aymé des consuls qu'ils l'y relevèrent des aumônes, ornements et réparations du passé »; Joseph Barban, François Borrelli, Antoine Amayon. — 107. Lachau. Prieuré de l'ordre de St-Benoît, de la dépendance de Lagrand, sous le titre de N.-D. de l'Assomption. Prieurs : Jacques Robaud, « compagnon de M. de Montbrun »; Gaspar Robaud, Émeri du Bousquet, moine; Jean Buissière, al. Bouchière, moine de Cluny, Esprit Hugues, prieur de Lagrand, Sébastien de Lionne, autre Sébastien de Lionne, Charles de Lionne, Jean-Arnaud Courtois, François Langue, abbé Artus de Lionne, Claude Bouchu. La sacristie conférée à : Pierre Arnaud, Jean Peiron, moine de St-André de Gap, Michel Courtois. La paroisse, également sous le titre de de N.-D., visitée en 1641, 64, 87 et 93. Curés : Léonard-Hyacinthe Bernard, Alexis Mégi, Jean-Louis Mégi, Jean-Baptiste Blanc. En 1687, Alexandre Gilli était secondaire et il y avait, dans le village, à 200 pas de l'église paroissiale, une chapelle de St-Martin, où les pénitents blancs se réunissaient pour leurs offices. — 108. Les Costes. Paroisse sous le titre de St-Jean-Baptiste, al. « de St-Victor en Valgaudemar »[1]), dont le prieur de Beaumont est patron; visitée en 1647, 64, 81 et 18 oct. 1707. Curés : Rostain Claris, nommé en 1569; noble Jacques Gras, « avec la cure de St-Maurice-en-Valgaudemar »; Antoine Dromenc, Gaubert d'Arènes, Antoine Bonnafoux, Antoine Perrier; Jean-Baptiste Meyère, du diocèse d'Embrun, Esprit Gentillon, Pierre Amiel. En 1664, il y a des pénitents blancs. Permission de bâtir, dans trois ans, une nouvelle église paroissiale, « l'ancienne étant trop éloignée ». — 109. Les Costes [de Corps]. « Autre parroisse des Costes... soubs le titre de St-Jean et St-Jacques des Vertus », dans laquelle le prieur de Corps est décimateur; visitée en 1664, 86 et 17 sept.

[1]) Vers l'an 1080, cette paroisse fut donnée à la prévôté d'Oulx.

1707. Curés : Cler Ambroise, 1664 ; Antoine de Chambeau, 1665 ; Jean Lagier, Alexandre Bernou. La chapelle des Achards conférée à Jean Achard-Brunet, 1685. — 110. La Fare. Paroisse sous le titre de l'Assomption, dont l'évêché est décimateur ; visitée en 1641, 42, 85 et 1707. Prieurs-curés : Christophe Allard, Alexandre Garnier, al. Guieu, Alexandre Faure, Pierre Amat, Dominique Tourniaire. — 111. La Faurie-en-Bochaine. « Est une nouvelle parroisse, soubs le titre de St-André » ; visitée en 1693 (v. n° 207).— 112. « La Fare de Lens. C'est un hameau de Lens. La chapelle en fut visitée, sans qu'on en sceust le titre, en 1685. » Lad^e cure conférée à : Jacques Gérard, Pierre Bocelli, Alexandre Garnier, « sous-diacre, curé de St-Bérigne ». — 113. « La Forest. Est une église non encore bien établie parroisse. Elle est sous le titre de N.-D. de Pitié ». La visite de 1664 « la qualifie parroisse et en énonce les fonds baptismaux, qui sont la plus forte preuve d'une église parroissialle. Le chapitre de N.-D. de Dom d'Avignon, come prieur de St-Geniès-de-Dromon, y prend la dixme. Sr Antoine Daumas la desservoit, et fit inhiber le curé perpétuel d'Abroz de se mesler de faire aucune fonction dans l'étendue de lad^e parroisse de La Forest ». Curés: Antoine Brianson, Dominique Rolland, « cy-devant curé de Montbrand ». — 114. « Lagrand ou *Aregrand* ». Prieuré conventuel dépendant de Cluny. Au chapitre de 1559, il y avoit 5 moines. Quand le prieuré fut conféré à Jean d'Yse de Saléon, il n'y avait plus de conventualité « depuis plus de 40 ans ». Prieurs : Jean-Baptiste Reynaud, qui résigne en 1559 ; Jean Vincens, moine, 1560 ; Philippe Reynaud et Antoine Dromenc ; fr. Benoît Garcier, « prieur de La Garde » ; Philippe Reuron, Isnard Bresson, Jean Fabri, « sacristain de Vaubonais », en procès avec Isnard Bresson et Benoît Garcier; fr. Esprit Hugues, fr. Ponson Allemand; Jean de Morges, Pierre Bernard, simoniaque ; Claude Ruffi, clerc; Barthélemy Giraud, de Lyon ; noble Louis de Simiane, clerc de Grenoble ; fr. Antoine Loubat-Carles ; Jean d'Yze de Saléon et François Loubat-Carles ; Philippe Giraud, Louis Nau, moine de Cluni. La sacristie de Lagrand conférée à : fr. Antoine Mathieu, qui apostasie ; fr. Simond, Barthazar Berluc; Antoine Salva, prieur de Montauban et d'Eyguians ; fr. Louis Poussin, cy-devant camérier de Ganagobie, Denis Bon, Claude Bremond, curé de Corps ; Jean Richaud, François Baudoyn. La chapelle de St-Jean-Baptiste des Aubres, conférée à : Gaspar Chanousse, Henri de Céas, curé de Savournon, François Bernard, curé de L'Épine. — 115. Laup-Jubéo, al. « L'Alp de Jubéo. C'est un prieuré de l'église rurale soubs le titre de N.-D. et de St-Léger, scituée au mandement de St-Geniès ». En 1641, pas de service et 200 l. de revenu. Le 15 juil. 1654, « église rurale et prieuré simple ». En 1686, il y a des « fonds baptismaux » ; les autres paroisses sont fort éloignées. Prieurs : Olivier Guillaume, qui résigne en 1564 ; Boniface Matheron, Jacques Basset, Pierre Arnaud, Charles de Berre » (1642), plus tard chartreux ; Balthazar de Berre, clerc de Digne, 1654-66 ; Benoit du Tillot, Lyonnais, qui résigne en 1666 ; Gaspar de Beauvois et Jean-Baptiste Vert ; Achille Le Vasseux, André Risoul, curé de St-André de Gap ; René de La Gineste, al. Geneste. — 116. « Lans ou Lens, soubs le titre de St-Pierre », en Rosanais, prieuré qui dépendait de l'Ile-Barbe, de Lyon. Prieurs : Lin Bernoin, Balthazar de Campo, Gabriel Codolenc, Jean Nicolas, Barthélemy Germain, François Tuvinel, simoniaque, Claude Faurier ; Jacques Paparin de Chaumont, oncle, prieur et seigneur de Verclause (1641-2) ; Jacques Paparin, neveu, le sieur de Château-Gaillard (1686). « La cure de N.-D. de Pitié de Lens » fut résignée, en 1564, par Jean Reynaud et conférée à Pierre Ripert, puis à Antoine Bessard, « qui n'en voulut pas même prendre possession ». En 1686, il en est ordonné « de réparer l'anciène parroisse, veu que la nouvelle menace ruine ». Curés : Jean-Pierre Ravel, 1641 ; Martin Guendon, 1664 ; Ennemond Barjavel, 1686. « Au terroir de Lens, au hameau de La Fare », chapelle visitée en 1685. — 116 *bis*. « Cure de St-Michel de Laup. Il ne se trouve rien de lad^e cure St-Michel de L'Aulp, que sa cottisation de 3 l. 6 s. 6 d. en décimes au *Poulier des décimes* de 1642, cotté R, p. 222 ». — 117. « Laus ou Le Laus,... parroisse soubs le titre de St-Georges, vers Chauvac ». En 1641, « elle est qualifflée de parroisse, servie par *biscantando* avec Chauvac », En 1664, il est ordonné au curé de Chauvac de servir Le Laus par *biscandando*, si mieux n'ayme y tenir un prestre à ses despens ». — 118. La Motte-Chalancon. « Il ne s'en trouve rien soubs ce nom, qu'une chapelle de St-Martin, conférée à Gaspard Reymond, par mort d'Antoine Albert » ; à Artus Buysson (1601) et à Jean-Luc Eyraud. — 119. La Motte-en-Champsaur. Paroisse sous le titre de la Transfiguration, dont le prieur de Véras est décimateur en 1707 ; visitée en 1647, 86, 95 et 17 oct. 1707. Vers 1564, il est question du « prieuré de St-Sauveur de La Motte-en-Champsaur ». Prieurs-curés : Jacques Pinelli, curé de La Roche, al. de La Rochette, 1563 ; Antoine Buysson, Claude Constans, Guillaume de Gril, 1630 ; Antoine Cellerie, 1664 ; Pierre Amar, puis curé de St-Laurent-du-Cros ; Esprit Amar, 1686-1707 ; Gaspar Pascal. En 1686, il y avait « deux chappelles champestres en deux hameaux, sans dottation ». — 120. La Motte-du-Caire. Paroisse sous le titre de St-Étienne et de Ste-Catherine, visitée en 1641, 64, 87, 94. Le doyen de l'église de Gap est prieur décimateur. Curés : « Jean Provincial », Sixte Constans, 1560 ; Jean Gervais et Pierre Pons, 1563 ;

Bernardin de Jacques, Antoine de Vallavoire, Honoré Autran, 1687. Outre le curé, il y avait un secondaire. Chapelles: 1° de St-Étienne et Ste-Catherine, qui produit au sr Hodoul, recteur, 20 charges de blé par an; 2° de St-Jean et St-Étienne, qui rapporte 20 écus de rente par an au sr Clément, de La Saulce, recteur. Jean-Baptiste Jouve, chanoine d'Embrun, chapelain de St-Donat-dud. Embrun, l'avait résignée à Joseph Clément, qui, lui-même, l'a résignée à Jean Clément; 3° de St-Joseph agonisant, que Joseph Hodoul, prieur d'Entraïs, avait promis de doter de 40 écus de rente, outre les ornements; 4° de St-Martin, résignée par Jean-François des Andrez et conférée à Claude Disdier; 5° de St-Étienne, conférée, vers 1564, à Urbain Blanc. Le couvent des Trinitaires, visité en 1687, est « trouvé dans les règles ». Une chapelle de St-Joseph, fondée dans l'église des Trinitaires, est conférée à Charles d'Hugues. François Vacher y fait sa profession religieuse. « Charles du Serre et, après luy, Louis, son neveu, ont été prieurs de La Motte. » — 121. La Pérusse. N'est point paroisse; dépend de celle de Barras; est sous le titre de St-Joseph; visité en 1664 et 87. En 1664, le prieur régulier de Barras, « distant de deux lieues », refuse d'accorder un prêtre, mais offre d'abandonner les dimes aux habitants pour 200 l. par an, « franches des charges, hors des décimes ». En 1787, il y a, en la montagne de La Pérusse, la chapelle de la Trinité, « de seule dévotion », et la chapelle de St-Joseph; « le prieur décimateur y est chargé de quelques ornements et les consuls, des réparations ». — 122. Laragne. Paroisse sous le titre de St-Martin. En 1685, il y a « des pénitans blancs ». Curés: François Vidal, Jacques Bonnet, précédemment curé de Serres. — 123. Lardier. « Parroisse soubs le titre de St-Pierre aux clefs », dont le commandeur de Gap est prieur; visitée en 1608, 18, 41, 64, 85, 93 et 1707. M. de Tallard est seigneur de Lardier. Curés: Jacques Paret. avec « la chapelle de St-Lazer », 1559; Martin Tronel, Paul Rolland, Jean Pelloux, avec « les chapelles unies de St-Lazer et St-Esprit », Gaspar Maurin, Joseph André, Jean Albin. Sur la chapelle de « Fouillouse, aud. Lardier », v. n° 84. — 124. La Roche-des-Arnauds. Paroisse sous le titre de St-Pierre; visitée en 1608, 41, 64, 85, 86, 93 et 24 mars 1708. Curés: Guillaume Rolet, 1608; Louis Flour, Raimbaud Piérou, Étienne Rambaud, Gaspar Arnaud, François Brette, Guillaume Richaud, Gabriel Chaix, ancien curé d'Orcières, Jacques Maurel, ancien curé d'Oze, Guillaume Odoul, Jacques Odoul, diacre. Chapelles de St-Blaise et de Sauveterre (v. n° 32). Le prieuré dépendait de la pitancerie de l'abbaye de St-Michel de La Cluse, en Piémont. Prieurs: Mathieu Bovat, « moine du prieuré de Tallard, y ayant place monacale »; Antoine *de Petra*, Antoine Robaud, Jean de Verdonay, pitancier de La Cluse; Pierre du Bourg, Annibal de Flotte, Vincent Eynaud, Balthazar Eynaud, Gaspar du Bois, Claude Pilleron, Louis Bouillon, « chevalier de Vienne ». — 125. La Roche-sur-Buis. Paroisse sous le titre de St-Christophe; visitée en 1641, 64, 87, 93. Curés: Claude Coffe, Noël Favier, Guigues, al. Georges Armand, Joseph Olivier. En 1687, Michel Favier, secondaire. Chapelle St-Jérôme, conférée par l'évêque de Vaison à Reynaud Sigaud, 1569; de N.-D. de Pitié, au hameau de Chias, al. Scias, qui dépend du prieuré. Le prieuré est régulier, de l'ordre de St-André-lès-Avignon. Prieurs: François Denys, Antoine de Castellane, 1560; Esprit Vitalis, de Carpentras; le père Frassin, dominicain, Antoine Margaillet, Antoine Cheilan, Toussaint Mavilli, Georges Aubert, Jean Chanuel, Antoine Genti, Eymar Manenc, Antoine Pontet, Adémar Seguin, Maurice Tornade. — 126. La Rochette, près Gap. Paroisse sous le titre de l'Assomption et quelquefois, de St-Jean d'Auriac; visitée en 1647, 64, 88 et 27 oct. 1707. Curés: Jacques Pinelli, puis à La Motte-en-Champsaur (1563); Antoine Buysson, Pierre Philibert, Jean Simian, Paul Allemand, 1688-1707, Chaine. Chapelles: 1° « de Notre-Seigneur et N.-D. » Recteurs: Pierre Pauchon, Jacques Pauchon, prieur de Véras, Jacques Paviot, théologal, Antoine Giraudi, curé de Gap. 2° de St-Jean d'Auriac, « proche le château d'Auriac ». Recteurs: Étienne Brutinel, Louis Astraud, Paul Allemand, Arnoux Reymond, curé de La Bâtie-Neuve. — 127. La Rochette-sur-St-Auban. Paroisse sous le titre de St-Anne, dont le prieur de Mévouillon est patron; visitée en 1641, 64, 87. Curés: Raymond Bernoin, 1559; Jean Travet, 1641; Louis Plendoux. 1664; Jean Simian, Paul Allemand, Laurent Beauchamp, 1687. — 128. La Rochette-en-Bochaine. « Cure dont on ne trouve rien que sa cottisation aux décimes, pour 9 l. 10 s. par an, au *Poulier* de 1642, cotté R, p. 166 »[1]. — 120. La Salle-en-Beaumont. Paroisse sous le titre de l'Assomption, dont le prieur de St-Laurent est patron; visitée en 1641, 64, 85, 4 sept. 1707. Curés: Jean Pascal, Jean Albert, Claude Prat, aussi curé de Quet, Louis Ruinat, Alexandre Prat, Benoît Barral, Bernard Baret, Antoine Boyer, Jean Guibert, ancien curé de St-Jacques-en-Valgaudemar, Pierre Maximin, Claude Martin. En 1707, M. du Fresnay est seigneur de La Salle. — 130. La Salette. Paroisse sous le titre de St-Michel, visitée en 1641, 64, 85, 95 et 1707. Curés: André Valentin, 1664; Jean Bremond, 1685; André Paret, 1665-1707; François Torniaire, v. 1708. Il y a des pénitents en 1707. — 131. La Saulce. Paroisse

[1]) Cette paroisse, mentionnée dès 1172 (*Chartes de Durbon*, n° 86), était sous le titre de St-Pierre (*ibid.*, n° 763). Le 12 nov. 1535, Jacques Augier, curé de La Rochette, fut nommé, par l'évêque Gabriel de Clermont, archiprêtre du Gapençais (v., ci-dessus, p. 118).

sous le titre de St-Jean Baptiste; visitée en 1608, 41, 64, 85, 93, 1708. Curés: Antoine Ollier, Antoine Richaud, chanoine, André Valentin, 1664; Barthélemy Brun, ancien curé des Baux; Jean Bremond, 1685; Sauveur Clément, 1685; Claude Bruyère, David André, Henri-François de l'Isle, ancien prieur du St-Sépulcre d'Aspres, 1688-1697. Chapelle de N.-D. de Consolation, fondée par André Isnard. Recteurs: Antoine Guérin, nommé par Antoine Gautier, patron; Pierre Pons, Joseph Bontoux. — 132. Laye. Paroisse sous le titre de St-Pierre, al. de St-Laurent; visitée en 1647, 64, 85, 95 et 1707. Curés: Louis de Romieu, Jacques Masse, 1685; Barban, Jean Grimaud, Jean-Jacques Fortune, 1707. — 133. Lazer. Paroisse sous le titre de Ste-Anne, dont l'évêque de Gap est prieur; visitée en 1641, 64, 93. Curés: Gaspar Buisson, official, Jean Charles, 1561; Jacques Gravière, Gaspar Finet, Martin Gril, 1575; Louis Philibert; Paul Magaud, « vicaire perpétuel », 1664; autre Paul Magaud, 1686-93; Jean Blayer, Joseph Bois. Chapelles: 1° de N.-D. de Consolation, fondée par Charles Fauchet vers 1665. Recteurs: Jacques Amar, Honoré Buysson, sacristain de Gap, Joseph Bontoux, Claude Gérard, sacristain de Gap, Gaspar de Beauvois, Claude Amar, Gabriel Amar; 2° de Ste-Catherine. Recteurs: Albert Rambaud, Jean Velin, Jacques Amar. — 134. L'Escale. Paroisse sous le titre de « N.-D. de Mandanois », visitée en 1641, 87 et 94. Curés: Jean Aprilis; Jean Grimaud; Jacques Arnaud, ancien curé du Poët. Le prieuré dépend de St-Victor de Marseille. Prieurs: Guillaume Tournier, Jacques de Guin, Leydet, Antoine Bernard. Chapelle de Ste-Madeleine: à André Romain et Joseph Romain. — 135. Lesdiguières. « N'est pas parroisse, quoyque ce soit le chef-lieu d'un duché, que M. de Bonne a autrefois reconnu aux seigneurs évêques de Gap; mais Lesdiguières est membre de la cure du Gleisil, selon le registre des insinuations cotté B, f° 61 v° » (1560). L'église ou chapelle visitée en 1641 et 85. — 136. « L'Espine est parroisse soubs le titre de N.-D. de Beaulieu »; visitée en 1641, 64, 86, 93. Curés: Denis Albert, 1645; Augustin Trophème, 1686; Louis Massot, ancien curé de Sorbiers, Martin Julien, François Bernard, ancien curé de Chanousse, Jean Vincent. Le prieuré dépend de Cluny. Prieurs: Jean de Morges, s^r de Gargas; François Barras; Louis Annet de Clermont de Chaste, 1687. En 1686, il y avait une chapelle du St-Esprit et de St-Joseph, dotée de 14 l. 10 s. « pour une messe par semaine l'an ». — 135. L'Étoile. Paroisse sous le titre de Ste-Madeleine, dont le prieur de Lagrand est patron; souvent unie à Villebois; visitée en 1641, 64, 85. Prieurs-curés: Henri Bontoux, Laurent Vachier, Michel Coteau, simoniaque, Étienne Tholosan, Pierre Gabriel, 1664-85; Jacques Rispaud, ancien curé d'Orpierre; Claude Bernard; Louis Astier. — 138. « Lestret » ou Lettret. Paroisse sous le titre de N.-D., visitée en 1604, 64, 88, 27 sept. 1708. Curés: Pancrace de St-Martin, Louis Carre, Antoine Boyer, Honoré Burle, 1688; Jean Burle. Chapelles: 1° de Ste-Anne. Recteurs: Alexandre Pascal, Joseph Julien; 2° de N.-D. des Rives, qui en 1688, valait 30 écus. Recteurs: Pierre Bourgognon, chanoine, Jean-Baptiste de Gautier, Nicolas Barban, « prieur de St-Mens et de St-Anne lez-Gap », qu'il résigne ensemble; Gaspar de Beauvois, Louis du Serre, prieur de Tallard; Alexandre Amiel; Claude Gautier, « avec les chapelles de Savournon et de Sigoyer »; Joseph Julien, Jean-Augustin de Bolliers, André Blanc. — 139. « Lettres de tonsure et d'ordres recherchées avec empressement longtemps après leurs dattes ».

140. Malijai. « Fort bon prieuré-cure, soubs le titre de N.-D. de Rourebel », de l'ordre de St-Benoît, non conventuel; visité en 1641, 64, 87, 94. « Il ne se trouve pas une seule collation, dans l'évesché de ce prieuré; ce qui est fort singulier »[1]). En 1687, il est question d'une « anciène église Ste-Magdeleine, qui estoit jadis l'ancienne paroisse ». Prieurs-curés: André Rochebrune, 1687; Pierre Rochebrune, 1708. — 141. Malpoil (v. Sigoyer). — 142. Marrons (Les). Chapelle qui dépend de St-Michel-de-Chaillol. — 143. Mélan. « Nouvelle paroisse, mesme peu établie, soubs le titre de St-Pierre,... deppend du prieuré régulier St-Augustin du Castellard »; visitée en 1641, 64, 87. Desservants: Louis Faudon, vicaire perpétuel, 1664; Jean Benoît, au nom de Louis Biard, prieur-curé du Castellar (1687); il fonde la chapelle de N.-D. de Pitié; Pierre Julien. — 144. « Meirueil ». Paroisse sous le titre de St-Sauveur, visitée en 1641, 64, 87, 93. Curés: Romain Brun, Antoine Gautier, Pierre Disdier, Esprit Hugues, ancien curé de Lagrand, avec la cure de Trescléoux; François Chabanes, Pancrace Miolan, François Subé, Gaspar Subé, ancien curé de Trescléoux, Joseph Gontin, Charles Gontin. — 145. Melve. Prieuré et cure sous le titre de N.-D. de Bellevue, dépendant de l'abbesse de Ste-Claire de Sisteron. Prieurs-curés: Étienne de Vachères, 1561; André de Vachères, Vincent Gueydan, Jean Guillaud, Jacques Gérard, 1687, avec Étienne Roman pour secondaire. Chapelles: 1° N.-D. de Bellevue, à Jacques Moinier; 2° de « la paroisse », à Joseph Capponi, et Charles Stournel. — 146. « Menteyer ». Prieuré-cure, « dépendant de Chardavon, régulier, de l'ordre de St-Augustin, soubs le titre de N.-D. *de Pomeriis*... L'archidiacre de Gap y est condécimateur ». Visité en 1641, 64, 85, 93, 24 mai 1708. Prieurs-curés: Jean Clément, Gaspar

[1]) Conférez ci-dessus, pp. 101, 221, 223, 234, 238, 244.

Galot, 1564 ; Guillaume Flotte, clerc ; Claude Domsel et Jacques Michel ; Jean-Antoine de Ferrus, chanoine régulier, qui obtient « le canonicat de Pierre Buisson à Gap » ; Augustin Albert, César Touche, Grégoire Biron, Jean-François de Mote, Antoine Allivons, Jacques Galland, fr. Gabriel de St-Agolin, chanoine de St-Ruf, prieur de St-Marcel des Pilles, diocèse de Sisteron, J. Roux Alaric [de La Ric], Pierre André, chanoine régulier. La cure est quelquefois détachée du prieuré. Curés : Jean Clément, Antoine Marin-Tabouret, 1563. — 147. Mévouillon. « Prieuré dépendant de St-Ruf de Valence, qui, come la cure qu'on en a séparé, est soubs le titre de St-Arey » ; visité en 1641, 64, 86, 93. L'abbé de St-Ruf est décimateur. Prieurs : Guillaume Amazan, chanoine de St-Ruf, Joachim d'Arsac, Jean de Changi, Pierre Argout, Charles Gay, Antoine Martini, Jacques Charpinel, Edmond Le Camus, abbé de St-Ruf, Alexandre Le Camus. Curés : G. de Bolo, Pierre Balleguier, Étienne Vion, César Millie, Alexandre Gilli, Valère Gilli, Alex. Petit, Claude de Vernon, moine de St-Ruf. Anciennement il y avait 4 prêtres à Mévouillon. Postérieurement, un secondaire. Secondaires : Charles Garcin, 1641 ; Valère Gilli, 1665 ; Joseph Eyraud, 1686. En 1630, il y a la chapelle de Barbentane, conférée à Jean Arnaud, puis à Jacques Paparin, prieur de Lemps. La sacristie est conférée à Valère Gilli. — 148. Mézien. Paroisse sous le titre de St-Saturnin, visitée en 1641, 64, 87. En 1687, on chantait, dimanches et fêtes, les vêpres dans la « chapelle en l'hameau des Andrieux, soubs le titre de St-Jean ». Curés amovibles : Claude Sauvan, 1687 ; Antoine Borrelli. — 149. « Méyaroz » en Beaumont. Paroisse sous le titre de St-Pierre. Curés : Jacques de Vaviani, 1647 ; Hector de Chantarel, 1664, Pierre Aillaud, Jacques de Calignon, Maurel, Claude Clément, ancien curé de « Beaufain », Claude Reynier, 1688-1707, Pierre Maximin. Chapelle de N.-D. de Pitié et de St-Antoine. — 150. Mirabeau. « Parroisse soubs le titre de St-Jean de Barbarive, *sive* de N.-D. de Grenouillères ». Prieurs-curés : Honoré de Revillasc, Perrinet de Revillasc, « conseiller de Thurin, notaire du Pape à Avignon », 1561 ; Gaspar Bochet, Baptiste Martin, François du Serre, Salomon du Serre, « évêque de Gap », Louis du Serre, 1687, avec Antoine Fabre pour secondaire ; Michel Alphand. Chapelle de N.-D. de Bon-Secours conférée à Guillaume Le Gay. — 151. Mison. Prieuré qui dépend de St-Michel de La Cluse. Prieurs : Coriolan de Sclaffanatis, 1561 ; Gabriel Garret et Balthazar de Gombert, de Sisteron, Raymond Auteman, Joseph Auteman, d'Aix, Georges Richier, Jean Grimaldi, Philippe Giraud, prieur de Lagrand, Georges Émeric, Bruno d'Armand, de Mison. La paroisse, sous le titre de l'Assomption de N.-D. la Brune, visitée en 1608, 41, 64, 87 et 93. Curés : François Augier, franciscain, 1608 ; Jean-Pierre Latil, Étienne Mauduech, 1664 ; Mote, curé du Caire, Jacques Arnaud, curé de L'Escale, et Martin Julien, curé de Chanousse, François Franc, 1688 ; Grégoire Paul, Louis Tardieu, secondaire, 1664-87. Chapelles : 1° de St-Nicolas, avec 25 écus de rente ; 2° de St-Jean-Baptiste, avec 20 écus ; 3° de Jalasse, dont les consuls sont patrons (V. Ribiers) ; 4° de St-Pierre, dans la campagne ; 5° du château de Mison. — 152. « Moidans ». Paroisse sous le « titre de St-Florense » (*sic*). Curés : Gaspar Subé, Gaspar Sarrobert, Jean-Antoine Brunet, Jean Chabasse, curé de Cornillon, Antoine d'Agout. Chapelles d'Espinouse et du Rosaire. — 153. Le Monêtier-Allemont. Paroisse et prieuré sous le titre de St-Martin ; ils dépendent de l'Ile-Barbe. Prieurs : François Hugues, prieur de Noyers, près Sisteron, Antoine de Glandèves, Charles Arnaud, chanoine, Esprit Achard, Laurent Aréoud, « chanoine de Grenoble et doyen de Gap », Étienne Eyriès et Pierre Fénouillet, théologal de Gap, Gaspar Arnaud et Mathieu Platel, Achille Le Vasseux, Lagier Pauchon, Pierre Pauchon, chanoine, et Gabriel de La Chaise. Curés : Jacques Seillac, Jean Vollaire, Imbert Reynaudi, Antoine Fripot, Guillaume de Dome, Pierre Gaillard, Balthazar Faure, Antoine Bernard, Jean Tourcier, François Roux. Chapelles : 1° de Ste-Catherine. Recteurs : Jean Hugues, Henri Queyrel, Daniel Vitalis, Henri de Bernard, Claude Amiel, Jean Faure, Jean Auprince, l'archidiacre Pierre Gaillard, Jean-Baptiste Nas ; 2° de N.-D. de Consolation. Recteurs : Pierre Gaillard, Henri de Bernard, Claude Amiel ; 3° de N.-D. de Pitié. — 154. Le Monêtier-d'Ambel. Prieuré et paroisse sous le titre de St-Pierre ; ils dépendent de Romette, al. de Corps. Prieurs : Michel Allard, Antoine Barthélemy-Maron, Jacques Baile, Pierre Magnan, P. Gautier, Honoré Meyfren, Esprit Sauret, Balthazar Marcel, Guillaume Besson, Charles Brun, prieur de Corps, Hugues Humbert de Servien, Félicien Boffin. Curés : Jean-François du Soleil, Charles Garnier, Antoine Jamier, Henri de Céas, Sébastien Long, Claude Boisseau. Chapelle de Ste-Catherine, avec 48 l. de rentes en 1685. — 155. Montauban. Le prieuré, sous le titre de N.-D., « uni avec celui de St-Pierre de Chais, de l'ordre de St-Benoît ». Prieurs : Dominique Barbier, 1687, Antoine Salva, sacristain de Lagrand. La paroisse est sous le titre de St-Quentin. Curés : Bernard d'Eymeri, 1641-64 ; Nicolas Baruel, 1687 ; Pierre Reynaud, François d'Albert, 1696 : Louis Charras. — 156. Montalquier (v. n° 65). — 157. Montbrand. Paroisse sous le titre de St-Georges, dépendant d'Aspres-sur-Buëch ; visitée en 1608, 41, 44, 85 et 15 juin 1708. Prieurs-curés : Pierre de Revillasc, François Simon,

Antoine Paviot, 1608 ; André Blusset, 1620 ; Jacques al. Georges Jame, Jacques Paviot, Dominique Rolland, Claude Allard, Balthazar Poitevin de Pontevès, Jean Lesbros, Louis Eyraud, Louis Thébar, al. Jabart, Joseph Artaud, Esprit Amayon, Étienne Revel du Perron. Chapelles de St-Sébastien et de N.-D. (cf. Tallard). — 158. Montbrun. Paroisse sous le titre de la Nativité de N.-D. Curés : Antoine Franc, Antoine Allier, Pierre-François Brette, curé de La Roche-des-Arnauds, Laurent Maurenchon, Jacques Gontard, 1685. — 159. Montferrand. « N'est qu'une chapelle d'un prieuré rural champestre, entre Lens en Provence (*sic*) et Rosans ». En 1686, « l'abbé de Château-Gaillard en est prieur, et les habitans, n'y ayant qu'un service par *biscantando*, y demandèrent un service divin tout entier ; mais,... après la visite, la chose en demeura là ». — 160. Montéglin. Paroisse sous le titre de Ste-Marguerite. Prieurs-curés : Honoré Bastard, 1560, Jacques Fournier, Henri Contin, Antoine Pupier, Jean Martin, Robert Reynaud, Pierre Donnet, Jean-Baptiste Gérard et Jean Maurel, Pierre Nau, Jean-Pierre Latil, Jean Isnard, Guillaume de Gril, Jean Simian, curé de Trescléoux, Gaspar Arnaud, 1687. — 161. Montgardin. « Est du diocèse d'Embrun, mais, en son terroir, deçà la Durance [lire : la Vance,] est un prieuré rural, soubs le titre de St-Gérard, dont l'église est de ce diocèse de Gap,.. dit de La Rivière[1]) ou de Montgardin », et de la dépendance d'Aspres-sur-Buëch. Prieurs : Claude Vial, 1563 ; Jacques André, Roch d'Aiguebelle, 1571, Charles d'Aiguebelle, Angelic Nicollet, 1685, Pierre Martel, Joseph Durand. — 162. Montguers. Paroisse sous le titre de St-Arnoux. Curés : Antoine Adam, 1570 ; Pierre Arnoux, Matelin Joubert, Nicolas Soillet, Louis Julien, Henri Chauvet, Pons Gontin, 1687. — 163. Montjai. Paroisse sous le titre de St-Martin, et prieuré de « N.-D. de Rorebeau et de St-Martin de Montjay ». Prieurs-curés : Honoré Viannès, chanoine de Villeneuve-lès-Avignon ; Pons Athénoux, chanoine de Cavaillon, Antoine-René d'Agout, Benoît Garcin, Claude Richaud, Claude, al. Guillaume Latil et Jean de Mévouillon, Gaspar Subé, François Gralin, Guillaume Latil, Antoine Ferrand, Michel Thumin, Denis Aubert, Jean Massot, curé de L'Épine, Pierre Second, curé de Charbillac, Gaspar Siboud, Guillaume Guibert, Jean Grimaud, André Gleise. En 1686, « la chapelle de N.-D. de Rourebeau, en l'hameau de Vaucluse, avec des fonds en mauvais état ». — 164. Montmaur. « Prieuré dépendant de la prévosté de Chardavon, qui, aussi bien que la cure, est soubs le titre de St-Pierre aux Liens ». En 1707, il « vaut 1.200 l. au prieur ». Prieurs : Martin Anglès, Jean Anglès, Pierre Gaillard, Henri de Bernard, Joseph de Seguin de Pomerol, 1686 ; Jean-Baptiste Arnoux, Joseph Seguin, de Tulette. Curés : François Anglès, 1559 ; Pierre Imbert, Jacques Simon, 1608 ; Jacques Reynaud, 1641 ; Jean-Baptiste Reynaud, Jacques Oddoul, 1664 ; Jacques Pauchon, prieur de Véras, Jean Girard, 1707. En 1686, il y a 5 chapelles en autant de hameaux. — 165. Montmorin. Paroisse sous le titre de St-Arnoux, dont le prieur de Bruis est patron, « jadis unie à celle de Bruys » ; visitée en 1641, 64, 86 et 93. Curés : Jacques Chabal, Pierre Chabal, 1560 ; Pierre Fabri, Pons Ruffi, Paulet Cartier, Mathieu Mazan, Claude Pompier, Marc Signoret, Jean-Baptiste Grégoire, puis curé de Pomet ; Jean-Baptiste Meyère, puis curé de Chabottonnes ; François Borelli, Claude Heyriès, Angelic Heyriès.—166. Montrond. « Paroisse sous le titre de Montrenas », al. Morenas. Prieurs-curés : Jean Matti, Gaspar Subé, Pierre du Faure, 1641, puis curé de Chabestan ; Gaspar Sigoin, Pierre Blachier, François Vidal, curé de Laragne, 1686, Antoine France. — 167. Montsaléon. V. nº 95. — 168. « Montorsier-St-Jean ». Paroisse dépendant du prieuré de Chabottes, visitée en 1641, 64, 85, 95 et 1707. Curés : François Laurens, 1620 ; Honoré Barberoux, « depuis doyen de Gap » ; Achille Le Vasseux, « avec option de Paul Barberoux », et Clément Sauveur ; Antoine Giraud, Pierre Pellegrin, 1707. Il perçoit la dîme par abandon du « prieur de Chabottes ». Le 12 juin 1672, fondation de « la chapelle St-Joseph des Ranguis ». — 169. « Montorsier-St-Nicolas ». Paroisse autrefois unie à celle de St-Jean et dépendant également du prieuré de Chabottes. Curés : Honoré Barberoux, Alexandre Ricard, Paul Amar, Claude Garnier, Charles Lombard, curé d'Ancelles, François Milon, 1686 ; Daniel Parat, François Vachier, puis « curé de Grenoble » ; Claude Bellon. En 1687, il y a 4 chapelles dans autant de hameaux : « St-Joseph, aux Ranguis ; L'Assomption, aux Rochas ; Ste-Anne, à La Coistre [La Coste] ; St-Grégoire et St-Pancrace, à Ricousse [Les Ricous], outre la chapelle du château du Rival ».

170. « Naux. N'est point encore paroisse ; mais l'église de Naux, scituée entre St-Geniès-de-Dromont et Mézien, fut visitée en 1641... soubs le titre de St-Pierre. Le sr Jacques Richaud la desservoit comme prestre amovible ». — 171. Neffes. Paroisse sous le titre de N.-D. de Consolation, dont le chapitre et l'archidiacre de Gap sont prieurs. Curés : P. Philippe, Jean Roche ; André Paret, 1664 ; Pierre Paret, 1673 ; Jacques Salva, Jean Heyriès, Jean Masse. Chapelle de St-Romain, conférée à Antoine Rancon. — 172. Nibles. Paroisse sous le titre de N.-D. de Bethléem, dont le prévôt de Chardavon est décimateur et

[1]) Ou mieux *de Roveria*, ainsi que portent deux chartes de 1275 (*Chartes de Durbon*, 1893, numéros 505 et 506).

patron. Curés : André Pérot, al. Peirote, Jacques Corriol. Chapelle au château, dotée de 6 l. pour 24 messes, 1687. — 173. Le Noyer. Paroisse sous le titre de Ste-Agathe. Curés : Arnoux Champsaur, Barthélemy Faucon, Antoine Audibert, Jean Joubert, Alexandre Faure, 1707. En 1685, il y a « la chappelle de N.-D. aux *Avarrez* [Les Évarras], de 8 écus de rente ». Chapelle de St-Claude. Recteurs : Jean Gril, Jacques Prat, François de l'Isle, Faure, Honoré Lagier, André Risoul, Claude Lombard, curé de Poligny.

174. Orpierre. Paroisse sous le titre de St-Julien. Curés : Jean Reynaud, Antoine Albrand, Guillaume Michel, Jacques Rispaud, 1685 ; Jean Gautier, Antoine Giraudi, puis curé de Gap ; Jean-Baptiste Métailler, Claude Reynier. — Prieuré de « St-Aury » (lisez : St-Avond) et chapelles « St-Pierre, St-Martin et N.-D. des Grâces ». Recteurs : Pierre Reynaud, Sébastien Farel, Jean Reynaud, Paul Gautier, Pierre Paparin de Chaumont. — « Prieuré rural de St-Vincent au terroir dud. Orpierre, avec la chapelle de St-Jean-Baptiste ». Prieurs : Louis Gautier, François Armand, Vincent et Joseph Armand, Antoine de Piolenc, Jean Bertier, Joseph d'Armand, Paul de Flores, « curé de St-André d'Avignon ». En 1685, ordre d'agrandir l'église et établissement d'un secondaire à Orpierre. — 175. « Orsières ». Paroisse sous le titre de St-Laurent, dont le prieur de St-André-de-Gap est patron. Curés : Claude Avond, Pierre Meyer, Arnoux Peyron, Claude Perrin, puis curé de « St-Jacques en Gaudemar », François Peyron, Pancrace Bucelle, Claude Gérard, Louis Sias, Jean Pizan, Gabriel Chays, Honoré Lagier, avec Pierre Bouillanse, secondaire, 1685. — 176. Chapelles : 1° de St-Martin du Mélézin, unie au collège d'Embrun par le vice-légat, le 14 avril 1687. Recteurs : Lantelme Léautier, Jean Boisserenc, Jacques Pauchon, Joseph Marcellin, Esprit Bertrand de Montausier, chanoine ; 2° de St-Jean-Baptiste et St-Antoine. Recteurs : Guillaume Gril, 1620 ; André Armand, « avec le prieuré de St-Arey-lès-Gap », Jean Peyron, Claude Gérard, Joseph Sauveur, « curé de St-Disdier » ; 3° de St-Dominique, « en l'hameau des Forez » [Les Forests] ; 4° de St-Antoine, « fondée par Honoré Dye », dont Simon Peyron est patron, en 1641.

177. « Peire » ou La Piarre. Paroisse sous le titre de la Nativité de N.-D. Curés : Pierre Barety, 1686 ; Antoine Giraud, puis curé d'Orcière ; Jean Gautier, Jacques For, Arnoux Jourdan, 1708. Le prieuré de La Piarre et celui de Tréminis, en 1559, étaient unis à la camérerie de St-Marcel-de-Die. — 178. Pellone. « Église non parroissialle, entre Cornillac... et Verclause, soubs le titre de Ste-Apollonie ». En 1686, « le s[r] François Paparin de Chaumont en estoit prieur ». — 179. Pelleautier. Paroisse et prieuré sous le titre de N.-D. de Bellveser ou Beauvoir, dépendant de St-André-de-Gap. Prieurs : Roch d'Aiguebelle, Jean Nicolas, 1563 ; Étienne Rambaud, Aubert Lautaud, Antoine Doussan, Antoine Siméaud, Antoine Nicolas, Gaspar de Vitrolles, Jean Peyron, Jacques Brutinel, Sauveur Clément, François Grimaud, Pierre Grimaud, Jean Auprince, 1708. Curés : François Queyrel, Giraud Aleisan, Jean Gautier, Jean Queyrel, Esprit Marentier, Adam Millard, André Romieu, Pierre Pélegrin, 1685 ; Arnoux Jourdan, André David, curé de La Charce, Antoine Arnaud, J. Bremond. — 180. Piégut. Paroisse sous le titre de St-Colomban. Curés : Pierre Reymond, Antoine Gervais, Pierre Giry, Jean Richaud, Pierre Eyssautier, Honoré Michel. Le prieuré est uni à Venterol (v. ce mot.) — 181. Le Pin. « Prieuré de l'ordre de St-Jérôme, unique de cet ordre en France, que le collège d'Ambrun a uni. Il est scitué vers Curban. Il est soubs le titre de N.-D., sans qu'on y fasse aucun service. L'église, n'est point parroisse, en fut visitée en 1641, 64, 87... Les habitants de *Rossète* (Rousset) y demandèrent en vain un prestre résident ». — 182. Plan-du-Bourg. Paroisse sous le titre de St-Pierre, « dans le terroir de Savournon ; aussi la cure était jadis confondue dans celle de Savournon ». Curés : Guillaume Latil, « concuré de Gap », 1630 ; Gaspar Chanousse, A. Thoulouse, Sauveur Gautier, Joseph Janselme. — 183. « Plésian ». Paroisse sous le titre de St-Blaise. Prieurs-curés : Toussaint Carverles, Marin Indigoux, Jacques Indigoux, Georges Auvergne, Gaspar Millaud, 1642 ; Louis-François Seffrier, Jean-Pierre Vial, Antoine Clément, Joseph Viénot. Chapelle champêtre de N.-D. de Villeneuve, visitée en 1687. Prieuré rural de N.-D. de Bonne-Aventure d'Eyguières. Il « dépend de la paroisse de Plésian ». Prieurs : Guillaume Sauret, Nicolas Vial, 1642 ; Claude de Rollands, Jean Auprince. — 184. Le Poët. Paroisse sous le titre de St-Pierre. Le curé y a la moitié de la dîme et le prieur de St-Jacques d'Upaix, l'autre moitié. Curés : Claude Bernard, Henri Bontoux, Jean Davin, Honoré Pellissier, Antoine Pascal, J. Pellissier, 1686-88, Benoît Dalmas, Jacques Arnaud, Joseph Bessière. La seconderie du Poët fut « fondée en visite de 1612 ». En 1686, « il y a la chapelle et tombeau des seigneurs du Poët ; et, outre la chapelle des pénitents, il y a celle de N.-D., et la chapelle Ste-Anne » et celle de Ste-Catherine. — 185. Poët en Percy ou Poëton ». Chapelle sous le titre de St-Simon, « vers La Roche-sur-Buys et Mévouillon », plus tard cure. En 1641, pas de service. En 1664, Valère Gilli, secondaire de Mévouillon, fait le service par *biscantando*. En 1687, « desservie par s[r] Jean-André du Mont, prêtre, y ayant des fonds baptismaux ». Curé, François Reynard, v. 1708. — 186. Poligny. Paroisse sous le titre de St-Martin. Curés : Antoine Lacurril, Emmanuel

Berluc, Arnoux Jordan, Charles Lombard, curé de St-Nicolas-de-Montorsier. — 187. Pomet. Paroisse sous le titre de St-Antoine, dont le prieur d'Antonaves est décimateur. Curés : Jean Griffet, Boniface Auquier, Jacques Martel, Philippe Sagnières, chanoine, Pierre Clari, Guillaume Rostaing, Jean Gontin, Jean-Claude Allard, Jean-Baptiste Grégoire, ancien curé de Montmorin, 1687-88, Pierre-Pellegrin. — 188. Pommerol. Paroisse sous le titre de St-Pierre aux Liens, al. St-Pierre et St-Romain. Prieurs-curés : Jean Pellegrat, dit Barrier, Jean des Orgues, de Pertuis, 1560; Louis Lieutaud, Joseph Blanc, Joseph Pérocel, Jacques Jouve, Antoine Mathieu, François Baudoin, Antoine Clément. — 189. Quet-en-Beaumont (v. nº 89).

190. Rabou. Paroisse sous le titre de St-Sébastien et St-Gervais. Curés : Jean Robert, Sauveur Clément, « prieur-curé de La Saulce », puis des Baux, Jean Robert, J. Marcellin, Pierre Second, Jean Reymond, curé de Feissal. — 191. Rambaud. Paroisse sous le titre de Ste-Croix, puis de St-Marcel. Il ne reste que le clocher, devant l'ancienne église ruinée de Ste-Croix. Souvent desservie par le curé de La Bâtie-Vieille. Curés : Guillaume Ollier, Jérôme Noguier, François Tourrès, Dominique *Terassi*, dominicain, J. Faure, 1708. En 1685, ordre de construire une nouvelle église. Chapelles : 1º des SS. Géraud et Paul. Recteurs : Honoré Allemand, Paul Allemand, François Tourniaire, Joseph Benoît; 2º de St-Nicolas, dont la famille de St-Germain a le patronat. Recteurs : Jean Blanc, Jacques de St-Germain, Pierre Barban, dominicain, Isnard Bresson, André Verdillon, Jean Brunet, André de Buchet, Antoine Pascal; 3º de N.-D. des « Alabres », ermitage donné au frère Pierre Abonnel. — 192. Reilhanette. Paroisse sous le titre de St-Michel et de St-Hippolyte, dépendant de St-André-lès-Avignon. Prieurs : Vincent Eyroux, Paul Garcin, Aymar Courtois, moines; Jean Courtois, Louis-Ange Courtois, de Carpentras. Curés : Pierre Courtois, Georges Armand, 1685; Louis Bozonnier, Noël Favier, Louis Charras, Albert d'Albert de Lauson, Louis-Ange Courtois. Chapelles : 1º de Ste-Madeleine, dont les consuls sont patrons; 2º de St-Jacques le Majeur; 3º de St-Hippolyte, qui était « jadis parroisse ». Le service fut transféré au village en 1641. — 193. Reynier. Paroisse sous le titre de St-Vincent. Deux chanoines prébendés de Gap en sont patrons. Curés : Jacques Pontis, Guillaume Fornier, 1575; Antoine Lafont, 1687; François Gombert, curé de Gap. En 1687, « le seigneur a sa chapelle au milieu du village ». Il y a, en outre, « la chapelle de St-Sébastien, de 25 escus de rente, et en paye 6 de décimes ». Recteurs : Pierre d'Abon, Ignace Torniaire. — 194. Ribeyret. Paroisse sous le titre de St-Pierre et St-Paul. Prieurs-curés : Mathieu, Germain Flotte, « grand vicaire », 1608; Étienne Ariet, al. Heiriez, Jean Martel, Jean Bernus, Pierre Sigaud, « prieur de N.-D. des Cortines », Jean Benoît, 1665-86, Gaspar Amiel. Chapelles de St-Michel, et des SS. Philippe et Jacques. — 195. Ribiers. Prieuré et paroisse sous le titre de l'Assomption de N.-D., al. N.-D. du Serre, dépendant de Cluny, al. de St-André-d'Avignon. Prieurs : Alphonse Rastelli, en litige avec 4 concurrents, Jean de Gondi, Guillaume Fabri, Jacques de Lhère, Jean Jouguet, Jean Chervas, Gaspar Chervas, chanoine de Sisteron et archiprêtre de Provence, 1620-41; André Reynaud, 1685; François Fauque, d'Apt. — Prieuré de St-Étienne, « au chapitre de Sisteron, qui en retire plus de 80 charges de bled l'an ». Longue procédure, en 1641, pour obtenir un prêtre résidant. — « Clarescombe, où M. le comendeur de Joucas prend 15 charges de bled en dixmes ». — Curés : Jacques Griffet, 1575-1620; B. Martin, 1641; Jacques Toscan, 1664; Jean Gontin, 1687; Jean Nau, Jean-Antoine Tronquet, François d'Ambrun, Balthazar Richaud. — Sacristie et seconderie « unies on ne sçait comment, conférées comme un seul bénéfice », à : André Vachier, Pierre Alibert, « présenté par le prieur Chervais, chanoine à Sisteron »; Guillaume Sarlin, 1664; Michel Bremond, 1687; Gaspar Marquis, Noël Maurel. — Chapelles : 1º de « Ste-Catherine de Jaillasse, fondée par Claude Bonhome », dont les consuls sont patrons. Recteurs : Étienne Jordan, Pierre Pellegrin, François Masseron, Pons Imbert, Alexandre du Virail, Jean Maigret; 2º de St-Joseph, fondée par Jean Bonnet, de Ribiers, « marchand de Marseille, dottée de 2.715 l. ». Recteurs : Balthazar Clerici, Michel Bremond, Louis Gondran, Joseph Jean, Pierre Arnaud, Jean Roux, Joseph Palli, Louis Bozonier, « se démétant de la cure d'Izon », Jean-Antoine Marquis; 3º de St-Jacques et St-Philippe. Recteurs : Jean Benoît, et autre Jean Benoît; 4º de St-Jean, 1641; 5º de St-Maubert, id.; 6º de « N.-D. de La Faïsse », 1687. Les Pénitents blancs ont leur chapelle. L'hôpital existe en 1641. — 196. Rioms. Paroisse sous le titre de Ste-Madeleine, « servie par tour avec celle de Ste-Euphémie, par un même curé,... en 1687,... nommé Louis Marin, disant ne pouvoir continuer de *biscantando*, ne tirant desd. deux églises que 200 l., quoyqu'il en soit prieur-curé ». Curés : Mathieu de Liaire, 1641; Jean Beauchan, clerc, 1664; Louis Marin. — 196. Romette. « Église régulière de St-Benoît, conventuelle et parroissialle, soubs le titre de St-Pierre », qui, en 1707, dépend de St-Victor de Marseille ». Prieurs : Jean Malvès « ayant le prieuré de St-Zacarie, au diocèse de Marseille », 1560; Jean-Paul Malvès, Jérôme Malvès, simoniaque, Ant. Robaud, Jean de Laurens, archidiacre d'Avignon, Reynaud

de Revillasc, égaement prieur de Domène et d'Aspres, et prévôt de Gap; Hugues de Ponnat; autre Reynaud de Revillasc, Guillaume de Revillasc, 1685; Claude de Pina; Louis de Poligny, Jacques Martin de La Garde, prêtre d'Apt. — Sacristie. Titulaires : Jean Vacher, Noël Gérard, 1563; Jacques Baile, Pierre Escallon, Claude Peiron, Pierre Magnan, Gaspar Janselme, J. Jaubert, Pastor du Luc, Pierre Rostan. — Pitancerie. Titulaires : Nicolas Robin, 1561; Jacques Brutinel, Jean Chaix. — « Cabiscolat », donné à Pierre Magnan, moine, vers 1580. — Curés : Laurent Maurenchon, Étienne Sarrazin, André David, Claude Bernard, 1685, Claude Rolland. — 198. Rosans. Paroisse sous le titre de N.-D. La Blanche; visitée en 1641, 64, 86, 93. Curés : Barthélemy François, puis curé du Noyer; Arnoux Champsaur, Jean-Jacques Poncet, Jean-Jacques Girard, Pierre Arnaud, 1665; Jean Reymond, curé de Feissal, 1686; Pierre Ricard, Pierre Blanchier, à qui est donnée « la sacrestie du prieuré St-Marcel de Die, résignée par Pierre de Marc, bénédictin »; Sébastien Maffren. Chapelles de St-Jean et de Ste-Catherine, avec 16 écus de revenu pour 24 messes par an. Recteurs : Antoine du Pré, Pierre Escallier, Jacques Paparin, prévôt de Gap, Jean-Pierre Jordan, Jacques Bontoux, de Sisteron, Jean-Mathieu Bontoux, frère du précédent, 1686. — 199. « Rossier ou Rossieux ». Paroisse sous le titre de Ste-Anne. Prieurs-curés : Jacques Hérous, 1613; Gaspar Livet, al. Civet, François Truphème, 1687.

200. Le Saix. Paroisse sous le titre de St-Vincent et Ste-Catherine, dépendant du prieuré de N.-D. de Valsainte de Chabestan; visitée en 1641, 64, 85, 93, 1708. Curés : Jacques Tibaud, ancien curé de Vitrolles, 1560; Jean Meynier, Gaspar Chanousse, Jean-Antoine Bellon, 1685, Louis Bozonier, « curé de Barret-le-Haut, prieur de Sigottier »; Noël Favier, « curé de La Roche-sur-Buis », Pierre Bardel, 1708. — 201. Saléon. Paroisse sous le titre de St-Sauveur. En 1647, « le Roy y a fait bâtir une nouvelle parroisse ». Prieurs-curés : Jacques Allemand, 1575; Bernardin Félix, al. Alexis, Valentin Mense, Louis Gaudran, Vincent Allemand, Claude Matheron, Jacques Allivons, al. de Blieux, Jean-Baptiste Reynaud, Jean-Baptiste Castelli, 1665; Albert Reynaud, 1672; Jean Ayasse, 1686; Claude Amiel, « curé de La Bâtie-Montsaléon », 1687; Gaspar Amiel, Jean Benoit. Chapelles : de Ste-Catherine, 1575; de St-Marc; de N.-D., conférée à Jean Brunet-Flocard. — 202. « Salerans ». Paroisse sous le titre de St-André. Prieurs-curés : Pierre Jordan, 1664; Pierre Gabriel, « prieur de Villebois et de L'Étoille »; Hilarion Bertet. — 203. Salignac. Paroisse sous le titre de St-Clément. Curés : Henri Bremond, avec Alexandre Deyglun, pour secondaire, 1687; Pierre Blachier, curé de Montrond; Michel Bremond, Laurent Bremond, son frère; Jean Corriol. Chapelles : 1° de St-Clément. Recteurs : Boniface de Matheron, François de Matheron; 2° de Ste-Marguerite, fondée « par Marguerite de Roux, veufve de Simon Deyglun », dont elle est patronne. Recteurs : Michel Deyglun, 1608; Mathieu Imbert, curé de Balons; Pierre Aubert, Louis Deyglun. — 204. Savoillans. Paroisse « dans le Comtat d'Avignon », sous le titre de St-Agricol; visitée en 1641, 64, 87. Curés : Jacques de Vincent, 1665; Antoine André, Pierre Aubery, Denis Blanc. — 205. Savournon. Paroisse sous le titre de St-Jacques et St-Philippe; visitée en 1608, 41, 64, 86, 93. Curés : Jacques de L'Éra, 1560; Jean de Monroulx, « chanoine de l'Isle-Barbe de Lyon » et aussi curé du Plan-du-Bourg, 1550; Henri de Sias, Sauveur Gautier, Alexandre Toulouse, 1686; Jean-Antoine Astier. Chapelles : 1° de La Ste-Vierge, « fondée par M. [Balthasar de] Grégoire de La Gache ». Recteurs : Alexandre Toulouse, Jacques Gontard, curé de Montclus; 2° de N.-D. du Plan. Recteurs : Raphaël Ferrand, 1665; André Giraud, Claude Gontard, Honoré, al. Henri de Céas, 1672; Jacques Bonnet, curé de Serres; 3° de St-Jean et Ste-Catherine : Alexandre Toulouse, François Roux; 4° non désignée [St-Étienne]. Recteurs : Claude Gautier, Mathieu de Pierre.

206. « St-André-lez-Gap. C'estoit un prieuré conventuel de l'ordre de St-Benoît, décimateur et patron de plusieurs parroisses, que le collège d'Ambrun a uni [1]. La paroisse est encore soubs le titre de St-André ». En 1664, « sans clocher, ny maison curialle, ny clerc, ny fonds baptismaux, avec de grandes et belles ordonnances de visite, non exéqutées ». Prieurs : Silvestre Signoret, Jean de Solier. Vicaires du prieur : Claude de Coisse, 1569, Baudon Garcin, chanoine de Gap. Curés : Arnoux Lager, 1563; Gaspar Gobaud, Dominique Clerici, dominicain, Pierre Jouglar, id., André Risoul, 1664, † 1707; Jean Benoit, Jean Gautier. Chapelle érigée au quartier de Chauvet, en 1691. — 207. St-André-en-Bochaine (al. La Faurie). Paroisse sous le titre de St-André; visitée en 1608, 41, 64, 86, 1708. Curés : André Bremond, Guillaume Maurel, 1560; Julien Barthomieu, 1608; Bernard Megri, 1641, Louis Tourniaire, 1664-86. « L'église y est soubs le titre de N.-D. du Villard » (cf. n° 269). En 1608, il n'y a ni consul, ni église à La Rochette. — 208. « Chapelle de St-Jean de *Seillier* (Seille), avec 24 l. de revenu, en 1708. Recteurs : François Anglès, Jean Anglès, Jean Reynaud, Honoré Aprilis, Jean Arnaud, 1630; François Tourniaire, Joseph Benoit. — 209. St-André-de-Rosans. Prieuré conventuel, dépendant de Cluny. Prieurs : Claude de Bourges, clerc, résigné en 1559; François de Bourges,

[1] En 1618-19. (Voyez G, 753.)

clerc, Lyonnais pourvu par le Pape et mis en possession le 12 oct. 1559 ; Michel d'Aiguebelle ; fr. Antoine Rosset, al. Bossan, « grand vicaire de Cluny », 1601 ; Henri de Fortia, Jean-Louis de Fortia de Montréal, d'Avignon, « obligé dans six mois de prendre l'habit de l'ordre ». La sacristie dépend du prieuré ; conférée à : Jacques Giraud, Hugues Fratel, Jean Allemand, Gaspar Corriol, Jean-Baptiste Corriol. — La paroisse est sous le titre de St-Laurent. En 1686, près du village, « est la chapelle des pénitents blancs. Il y a un vieux cimetière, proche l'anciène église démolie, lequel n'est pas clos; mais le nouveau cimetière de St-Laurent l'est ». Curés : Laurent Hugues, François Sarrobert, Jacques Roux, Pierre Arnaud, Gaspar Sarrobert, 1663-86 ; Antoine Monteillier. « Il y a une chapelle St-Martin en l'hameau d'*Asnières* » (Les Inières). — 210. St-Auban (Drôme). Paroisse sous le titre de St-Antoine ; visitée en 1608, 41, 64, 87, 93. En 1687, « il y a un autel de SS. Jacques, Christofle et Antoine, de 15 escus de rente, sans service, dont le recteur est chargé d'y célébrer le premier lundi de chaque mois ». Prieurs-curés : Jean de Thorent, Jacques Bertrand, Jacques Moureau, Gabriel Vacher, Pierre Bertrand, Gaspar Reguis, Louis Charras, « avec le prieuré de St-Pierre de Chais », Dominique Barbier. Recteurs de la chapelle St-Jacques et St-Cristophe : Honoré Allemand, Paul Allemand, François Tourniaire, Jean Benoit. — Le prieuré de « St-Pierre de Chais, au terroir dud. St-Auban », est de l'ordre de St-Benoit. Prieurs : Gabriel de Rémusat, Jean de Rémusat, « avec la chapelle de St-Maurice », 1569-99 ; Georges Astier, Pierre Arnoux, « curé de Montguers », avec la chapelle de St-Romain ; Étienne Benoit, Étienne Guichard, Jean de l'Horme, Esprit Barbier, al. Bochier, 1686 ; Esprit Lions, prieur de Montauban; Louis Charras, André de Mont. — 211. St-Auban-d'Oze « est une église servie par prestre amovible, visitée en 1708 ; deppend du prieuré de Véras ». — 212. « St-Berégne, vers Corp ». Cure dont on ne trouve point de visite. Curés : Jean Gilli ; Antoine Grilli, 1560 ; François Grilli, Ambroise Clerc, Alexandre Garnier, puis curé d'Urtis ; Étienne Pellissier, Charles de St-Geoire. — 213. St-Bonnet. « Paroisse soubs le même titre de St-Bonnet que le village », visitée en 1641, 64, 85, 95, 1707. Le prieuré dépend de celui de Romette. Prieurs : Pierre Magnan, « grand vicaire », Pierre Charnier, moine de Romette, pourvu par le vicaire de Romette, où il avait fait profession ; Guillaume d'Avançon ; Antoine de Lambert, archidiacre d'Embrun, 1600-40 ; Jacques Reynaud, François-Antoine Paviot, 1640 ; Étienne Pauchon ; Jacques Pauchon. — Sacristains : Jean Mazet ; François Eyraud, prieur de Chabottes, curé d'Ancelles, 1685. — Curés : Antoine Masse, Claude Mauduech, Jean Roux. En 1685, le s[r] Second « faisoit les fonctions pour led. curé ». Demande d'un secondaire, vu que le sacristain est religieux et que « le revenu du prieur passe 500 l. franches : ce qui est accordé. Led. secondaire y est établi. Le prieur luy donnera 100 l. l'an et les consuls, 50 l., outre quoy, les consuls luy fourniront un logement : le tout par provision ». — 214. St-Cyrice. Paroisse sous le « titre de St-Cerisse », dépendant de Lagrand. En 1685, on prétend qu'il n'y a jamais eu de paroisse et que c'était « jadis un couvent de bénédictins ». Le curé de Ste-Colombe « sert St-Cerisse par *biscantando* ». A l'avenir « le secondaire étably, le jour précédent, à Orpierre », fera le service. Vers 1600, Vincent Allemand « est qualifié sacristain de St-Cerisse ». Après lui, Barnabé Dornesin, al. Sarrasin, « curé de St-Cerisse et Ste-Colombe » ; puis Antoine France. Vers 1695, Philippe Grand, prieur de Lagrand, prétend que St-Cyrice « n'est qu'un membre de Ste-Colombe ». — 215. Ste-Colombe. Paroisse visitée en 1641, 64, 85 et 93. Curés : Antoine Ponce, nommé à Feissal ; Jean Jourdan, curé de Barret-de-Lioure, Antoine France, 1685 ; Antoine Richaud, Claude Bernard, Étienne Bonnefoy. Chapelle de Ste-Colombe. — 216. St-Didier-en-Dévoluy. Paroisse sous le titre de St-Didier, visitée en 1641, 64, 85, 95 et 7 sept. 1707. En 1685, « il y a une chapelle en l'hameau de Ribias et deux autres chapelles, de Ste-Magdeleine, l'une, et l'autre de SS. Jacques et Christofle, aux hameaux du Gros et Malmor ». Curés : André Arnaud, Pierre Chaillol ; Joseph Sauveur, 1707. — « Il y a une chapelle au château de St-Disdier, proche Melve, visitée en 1687 ». — 217. St-Étienne-en-Dévoluy. Paroisse sous le titre St-Étienne et, en 1564, sous celui de St-Jean St-Étienne. Curés : Jean de Reissonel, al. Rouchivol, 1564 ; Sixte Constans, Étienne Chaillol, 1575 ; Pierre Fenouillet, Jacques Salvat, archidiacre, 1608 ; Félicien Bovier, doyen de Gap ; Antoine de Ferrus, Jean Torcier, Benoît Blanc, 1642 ; Augustin Gérard, Jacques Odoul, 1685 ; Joseph Sauveur, « nomé par les Jésuites, prieurs de St-André-lès-Gap ». — 318. Ste-Euphémie, paroisse unie, en 1707, à celle de Rioms. Prieurs-curés : François Nicolaï, Pierre Nicolaï, son frère, Mathieu de Petra, « permutant pour la chapelle Ste-Magdeleine à St-Pierre-d'Argenson », 1630 ; Louis Marin, 1686 ; Claude Crespin, « curé en Vivarais ». — 219. St-Eusèbe-en-Champsaur. Paroisse sous le titre de St-Pierre aux Liens, dont le prieur de St-Firmin est patron. Curés : François de Flandres, 1560 ; Gaspar de Vitrolles, Claude Feutrier, Michel Achard, Pierre Mati, Antoine Meynier, 1685 ; François Faudon, Jacques Roux. En 1685, chapelle de St-Louis, au hameau de Villardon. En 1707, le prieur de St-Firmin « a abandonné la dixme au curé pour sa

congrue ». — 219 *bis*. St-Firmin. Prieuré dépendant de St-Michel de Connexe, diocèse de Grenoble. Curés : Jacques Claquin; Jean Feutrier, « présenté par Claude Allemand, prieur commendataire de St-Michel de Connexe de Grenoble et de St-Firmin en Gapençois », 1560; Alexandre Nobus, Laurent Garnier, Charles Garnier, Arnoux de Vaux, Antoine Gentillon, 1685-1707. L'abbé de Quélus, prieur en 1707. — 220. « St-Geniès-de-Dromont ». Paroisse sous le titre de N.-D. de Groseilles. « Le chapitre métropolitain d'Avignon en est prieur, sans sçavoir depuis quand, ny comment ». Prieurs-curés : Jérôme Barrier, d'Avignon, Antoine Richaud, Perrinet de Revillasc, curé de Barbentane; Guillaume Castellane, Albert Laurent; Jean-Pierre Bouvarel, avec Jean Simon pour secondaire, 1687. Chapelle de N.-D. de Dromon. — 221. St-Genis. « Paroisse soubs le titre de N.-D..., proche L'Alp-Jubéo et Montrond ou Serres ». En 1608, « l'église n'avoit ni porte, ni couvert ». Curés : François Jaubert, Paulet Cartier, Denis Albert, 1608; Laurent Albert, Jacques Flour, 1686, « sans avoir bien observé si c'est St-Geniès du présent article ou du précédent ». — 222. St-Géraud (v. Montgardin).. « Il y a un prieuré de St-Gérard,... ayant des chapelles à Upays ». — 223. St-Julien-en-Bochaine. Paroisse sous le titre de St-Blaise, « dont les prieurs de Durbon sont prieurs », visitée en 1608, 41, 64, 85, 93 et 1708. Curés : Gabriel Verdureau, Antoine Blain, Jacques Chabasson, Étienne Ollier, Sébastien Cotte, 1608; Pierre Arnaud, Antoine Gervais, 1641-64; Pierre Torniaire, 1685; Claude Maximin, Laurent de Rives, 1700-8. En 1685, « il y a une tribune pour les frères pénitents blancs ». Demande d'un secondaire, « veu qu'il y a 18 hameaux ». — 224. St-Julien-en-Champsaur, sous le titre de St-Julien. Curés : Étienne Bœuf, François Léotaud, Claude Andrieu, Claude Amayon. En 1686, « chapelle en la montagne [de] Chantaussel, soubs le titre de St-Grégoire, bien bastie et ornée ». — 225. St-Laurent-du-Cros. Paroisse sous le titre de St-Laurent. Curés : Esprit Amar; Michel Vachier, 1686, « y ayant une cloche de 12 quintals ». Chapelle de St-Michel, conférée, avec celle de St-Claude de St-Bonnet, à François Vachier. — 226. « St-Lazer ou St-Léger ». Paroisse qui dépendait du prieuré de Romette, al. de St-André-de-Gap et des Jésuites. Curés : Esprit Amayon, Louis Noël, Pierre Royère, al. Roure, Esprit Burle, Honoré Lagier, Jean du Serre-Bresson, 1686. — 227. Ste-Luce-en-Beaumont. Curés Arnoux Jordan, puis curé de Poligny; Honoré Michel, 1685; Dominique Rolland, curé de Montbrand, Honoré, al. Henri de Séas, le père Martinon, 1707, En 1685, « chapelle de l'Annonciation dans le village, fort propre et bien ornée ». — 228. « St-Marcellin vers Valerne ». Prieuré de la dépendance de « l'abbaye Ste-Claire de Sisteron ». En 1687, le s[r] Amayon « y célébroi fêtes et dimanches, en vertu d'une sentence de M. l'official métropolitain d'Aix, du 17 nov. 1662 ». Il lui est enjoint de « faire et donner quelque instruction au peuple, les dimanches, après la messe ». L'abbesse de Ste-Claire y perçoit la dîme. — Visite d'une chapelle St-Didier « deppendante du prieuré de Lens ». — 229. « St-Marcellin vers Veyne ». Paroisse qui dépend des Antonins de Veynes. Curés : Jean Groniard, 1608; Pierre Gautier, 1641-64; Charles Clément-Santon, 1664; Martin Anglès 1686; François Mongelas, « religieux de St-Antoine »; François Anglès, curé de Serres; Jean Gesse, Antonin. — 230. St-Martin-d'Argenson. Paroisse « qui n'estoit jadis qu'une mesme avec celle de St-Pierre-d'Argenson, depuis séparées ». Curés : Jaquel Meyniel, Honoré Berluc, 1685; Mathieu Bernard, Jean-Esprit Roux, Antoine Lambert, Jean Faure, acolyte, Jean Pellegrin, François Roux, Richaud, 1707. Chapelle St-Georges conférée à François des Andrez. — 231. « St-Martin d'Aux ». Prieuré « au terroir de Sigoyer, près Tallard, qui deppendoit jadis de MM. de Chardavon ». L'église sous le titre de St-Pierre aux Liens. En 1664, « le commendeur de Lardiers y prend le quart des dixmes; les trois prébendes de Montalquier, un autre quart, et le prieur dud. St-Martin, les deux autres quarts; aux frais desquels un prestre résident est demandé, n'y ayant messe dud. prieur qu'un jour ouvrier de chaque semeine, mais lad[e] visite n'innova rien ». En 1708, « le prieuré rend 200 l. de revenu ». Prieurs : Michel Albert, Ennemond Albert, Jean Borel, Henri de Bernard, archidiacre, Gaspar de Beauvois, Honoré Burle, Jean Arnaud, François Torniaire, al. Tornay, Étienne Benoît, « avec chapelles d'Avançon et autres », Joseph Benoît. — 232. St-Maurice-en-Valgaudemar. Paroisse visitée en 1641, 64, 86, 95 et 1707. Curés : Laurent Garnier, Charles Garnier, Georges Périer, Jacques Barban, 1686-1707. Celui-ci obtient la chapelle de St-Jean-Baptiste, après le décès de Pierre Barban. — 233. St-Michel en Beaumont. Paroisse. Curés : Pierre Barruel, Pierre Roure, Joseph Chaix, Étienne Barruel, 1685-1607. — 234. « St-Pierre-Avez ou évesque, parroisse soubs le titre de la Chaire St-Pierre ». Curés : Gaspar Durand, 1686; Joseph Paret, Antoine Chaix, Claude Gondran, Pierre Davin.—235. St-Pierre d'Argenson. Paroisse qui dépend de St-Ruf de Valence, ordre de St-Augustin, souvent unie à St-Martin d'Argenson. Curés : Claude Passiat, 1563; Giraud de La Tour, Melchior Dumas, Georges Jame, Jean-Antoine Paret, Antoine Barnier, Gabriel Armand, Claude Mayol, puis curé de Barcillonnette, Sébastien Maurel, 1686; Claude Martel, Melchior Bernard, Jacques Fort, Balthazar Richaud, 1708. Chapelles :

1° de N.-D., avec 14 l. de revenu. Recteurs : Jean Arnaud, puis curé de Ste-Euphémie, Mathieu de Petra ; Martel, curé de Clausone, 1707. 2° de La Madeleine. Recteurs : Pierre Leydet, Armand Peyron, prieur de N.-D. du Villar; Jean Arnaud, « prieur de St-Arey de Gap » ; autre Jean Arnaud, « grand vicaire » ; Claude Martel, Esprit Bertrand de Montauzier, chanoine de Gap. 3° de St-Georges. Recteurs : Jean François des Andrez, Pierre Boisserenc. — 236. « St-Pierre Dausard ». Prieuré « en la val de Vitrolle, deppendant de Ganagobie » (v. n° 77). — 237. « St-Pierre de Bonafosse ». Église simple, « scituée entre Mirabeau et Castellard, au terroir de Barras ». En 1664, « elle estoit prophanée et toute ouverte, avec des masures d'un ancien grand corps de bâtiment, ayant un cimetière à costé. Le camérier de Ganagobie en est prieur et en tire 400 l. de rente ». — 238. « St-Pierre du Cros, non point paroisse. C'est une église au terroir d'Esparron, qui fut pourtant visitée, avec l'église des Préaux, en 1618 ». — 229. St-Symphorien. Prieurs-curés : François Amalric, 1641 ; André; Melchior Bougerel, 1664 ; Benoît Dalmas, Alexandre Reynaud ; Noël Maurel, secondaire de Ribiers, nommé par Joseph Bougerel, prieur de Vilhosc, qui se dit patron. — 240. Séderon. Paroisse sous le titre de « N.-D. de la Brune, St-Baudille et St-Pierre de Buisset », visitée en 1641, 64, 87 et 93. Prieurs : Claude Gastinel, Joseph Julien, Jean Julien, Jean-Augustin de Boliers, qui résigne moyennant 180 l. de pension. Curés : Joseph Despuin, Antoine Laugier, François-Philippe Arnaud, avec Jean Barberousse pour secondaire, 1687 ; Charles Reynaud. En 1687, ordre de faire une nouvelle sacristie, « attendu l'humidité de l'église... Il y a des pénitents blancs, qui ont leur chapelle ». Chapelle de St-Baudille, dont les consuls sont patrons, avec 30 écus de revenu. Recteurs : Joseph Despuin, Jean-André du Mont, curé du Poët, 1687 ; Charles Reynaud. — 241. Sigoyer-Malpoil. « Led. Ségoyer, à qui Malpoil est uni, est parroisse soubs le titre de N.-D. Le seigneur évêque en avoit la propriété du fief, mais il fut baillé en arrière-fief[1]) ». Le prieuré est uni à celui de Thèze. « Cure soubs le titre de N.-D. d'Espouvant ». Curés : Gaspar Gastaudi, 1687 ; Louis Fabri ; Jean Pons, « capiscol de Sisteron » ; Louis Paret ; Jean de Loye. La chapelle de « N.-D. d'Espouvant » vaut, en 1613, 3 charges de blé par an. — 242. Sigoyer-sur-Tallard. « Ségoyer est un bon prieuré,... soubs le titre de St-Laurens, car lad^e parroisse est soubs le titre de St-Pierre aux Liens ». Il dépendait de l'abbaye de La Cluse en Piémont. Prieurs : Jean Blais, moine de La Cluse, Bertrand Grimaud, Henri de Moustiers, François de Barras, Claude Amielli, Louis du Serre, pourvu aussi du prieuré de Thèze; Jean Boffin, de Grenoble, contre Jean de Morges, Melchior d'Agout s^r de Sorbiers, François de Barras, et François Amat, vers 1672 ; Bertrand d'Agout ; Mathieu d'Agout ; Artus d'Agout. — En 1608, l'église, démolie par les protestants, était encore découverte et sans curé. Curés : Antoine Augier, 1559, puis curé de Barcillonnette ; Claude Pascal ; Jacques Gravier, Jacques Pascal, Étienne Lambert, Pierre Arnaud, Arnoux Rey, 1620-64 ; François Amat, 1665-1708. Chapelles : 1° de N.-D. de Consolation, fondée par un curé, unie à la cure en 1608, de 60 l. de revenu en 1664. Recteurs : Pierre Latil, Henri Richard, François Philibert. 2° de Ste-Madeleine, 50 l. de revenu en 1708. Recteurs : Elzéar Morand, curé de Tallard, Antoine de Miron, Pons Combe, Honoré Richard, Jean Gastaud, Baudet de Beauregard, Grenoblois, avec « le prieuré rural de St-Martin-d'Upays », 1707 ; Jean-Baptiste Baudet. 3° de St-Jacques, hors du village, ruinée, en 1664. Recteurs : Balthazar Lagier, Claude Buzet, François de Poissac, Claude Nicolet, Pierre Gaillard, curé du Monêtier-Allemont ; Guillaume Dome, 1665 ; Sébastien Latil. 4° de St-Martin. Recteurs : Lantelme Gras, Antoine Chabrand, Isnard Armand, Honoré de Bernard, archidiacre, Jean-Baptiste Baudet. 5° de l'Annonciation : Pierre Astier, recteur. 6° de Ste-Marie de Bramefam, « mais son vray titre est Ste-Magdeleine de Bramefan ». 7° de St-Sébastien : Pierre Bonne, recteur, 1708. 8° des « Onze mil Vierges », 1664. Autres chapelles : de St-Pierre, de N.-D. Céas, de St-Sébastien, de St-Hippolyte, de Ste-Catherine, de St-Antoine de Baud.

243. Serres. « Parroisse, même fort considérable, soubs le titre de St-Arey ». Le prieuré, également sous le titre de St-Arey, dépend de Cluny, al. de Lagrand. En 1685, il a 500 l. et plus de revenu. Prieurs : Antoine Blain, Balthazar Fulloni, frère de Lagrand ; Honoré Meiffren, « prieur de Trescléoux, du Monêtier-d'Ambel et de Corp », 1601 ; Balthazar Marcellin, id., 1608 ; Jacques Bérard, clerc de Grenoble ; Jacques Colaud. — Sacristie, « dépendante de Cluny ». Titulaires : César d'Alméras, M. de Belleval, Jean-Gui Rame. — Curés : Joseph Gilloux, Guillaume Camus, Gaspar Subé, 1664 ; Jacques Bonnet, Louis Dupuy, 1687-93. Il y avait un secondaire, mais « pendant les troubles, M. le Connétable, tenant le prieuré en confidence, y fit cesser le secondaire, que la visite (de 1664) remet et rétablit, soubs la rétribution de 120 l., payables par le s^r prieur, s'il n'ayme mieux venir servir luy-mesme, aider au s^r curé ». En 1664, défense au curé « de souffrir aucun banc dans l'église ». En 1685, les consuls réclament un secondaire, « y ayant plus de mil communiants » ; accordé, « soubs la rétribution de 150 l. payables par

[1]) Par Gabriel de Clermont à la famille de Bernardi. (Cf. Arch. de l'Isère, B. 3248.)

provision : 100 l. par le prieur et 50 l. par les consuls ». — Chapelles : 1° de St-Grégoire et St-Éloi, fondées à Tallard. 2° de St-Claude, St-Jean et Ste-Catherine. Recteurs : Louis de Garcin, Louis Gautier, Charles de Flotte, « chanoine, prieur d'Aspremont ». 3° de Ste-Madeleine, dont Barthélemy Dentis est patron. Recteurs : André Abelli, François Dentis, Jacques Paparin, Jean Jouvent, prieur du Bersac, Mary Isnard. 4° de N.-D. Benoît Olier de Montjeu, recteur. — 244. Sigottier. Paroisse « proche Serres ». Prieurs-curés : Benoît Olier, Joseph Buisson, Pons Gérard, « avec la chapelle Ste-Catherine », Jean Jouvent, Philippe Arnaud, Louis Bozonier, avec la chapelle « St-Joseph de Ribiers », J. Buysson, Ph. Arnaud, 1708. Chapelles : 1° de Ste-Catherine : Pons Gérard, Antoine Lagier, Roux Bégou. 2° Autre, non désignée, Joseph Capponi, recteur, 1686. — 247. Sorbiers. Paroisse sous le titre de Ste-Luce. Curés : Étienne Ariet, Claude de Mote, Pierre de Beauchamp, Louis Massot, Augustin Trophème, curé de L'Épine, 1686 ; Jean Giraud, curé de Montjai. — 246. Sourribes. Paroisse sous le titre de St-Pierre aux Liens, « dont l'abesse Ste-Claire de Sisteron est patrone depuis qu'un monastère de filles qui estoit à Souribes n'y est plus ». Curés : Marc Nadal 1641 ; Alexandre Faudon, 1664 ; Marc Heyriès, 1687 ; Claude Meyffren, Alexandre Meyffren. — 247. « Suane », ou Tuoux. « Prieuré rural, de l'ordre de St-Benoît, au terroir d'Aspremont,... deppend du prieuré d'Aspres, qui relève de l'abbaye sécularisée d'Aurillac », ruiné avant 1575. Prieurs : François d'Agout, Claude Roux, curé d'Aspremont, Jean de La Vilette, Arnaud de La Vilette, Michel Mote, Martin Bernard, Georges Jame, Jacques Grégoire, clerc, « pourveu par Hugues de Ponnat », puis prieur de Trescléoux ; Gaspar Flotte, « pourveu par le prieur de Romette », malgré l'opposition de Charles Flotte ; Charles de La Vilette, « avec la chapelle de Ste-Catherine et la cure d'Aspremont », 1708.

248. Tallard. Prieuré et paroisse sous le titre de St-Grégoire. « Le prieuré étoit jadis uni à la camarerie de l'abbaye de St-Michel de La Cluse,... dont le prieur relève encore ». Prieurs : Christophe de Fens ou de Feis, 1563, Jean-Louis Cavureti, François de St-Julien, Bernardin Montagne, Gaspar de Beauvois, Louis du Serre, Reynaud du Serre, « prieur de Rosset et Gréoulx en Provense », al. « le chevalier de Thèze », à qui le prieuré rapporte 1.200 l., 1708. — Curés : Antoine Rame, d'Embrun, Antoine Boqui ; Elzéar Moret, 1608 ; Étienne Boquin, Jean-Louis Astier, 1647 ; Nicolas Barban, Paul de Canedreux, Jean-François de Labastie, 1687-1708. — Chapelles : 1° de St-Grégoire et St-Éloi. Recteurs : François Baudet de Beauregard, Jean Faure. 2° de St-Grégoire et St-Jacques. Recteurs : Pierre Morein, Jean-Louis Morein, Barthélemy Bernard, Étienne Boquin, Marc de Platel, prieur du Monêtier-Allemont. 3° de St-Jean et Ste-Catherine. Recteurs : Claude Girard, Ennemond Carre, André Risoul, Jean Ricou. 4° de N.-D. de Miséricorde de Montbrand. Recteurs : Claude Richaud, de Montbrand, Honoré du Serre, Jean Eyraud et Mathieu Bernou, Jean-Louis Astier contre Nicolas de Claret, René Armand, chanoine de St-André de Grenoble, Louis Eyraud, Honoré Burle. La chapelle de N.-D. de Montbrand était « fondée en l'anciène église, démolie, aussi bien que la chapelle N.-D. de Champsaur », de 48 l. 8 s. de rente ; 4° de Ste-Catherine de *Donagètes*, al. noble Ayète. 5° du Château. — Les pénitens blancs ont leur chapelle. Il y a à Tallard un hôpital. — 249. Thèze. Paroisse sous le titre de N.-D. de Bellevue et de Ste-Claire. Le prieuré dépend de Cluny, il est uni à celui de Sigoyer-Malpoil. Prieurs : Robert Bernard, 1585 ; Artus Bernard, Giraud Bernard, Louis du Serre, doyen de Gap, Pierre de Meynier de Lambert, Joseph du Serre, bénédictin, Honoré Burle, Raynaud du Serre, chevalier de St-Lazare, qui « fait bail du bâteau à son frère, seigneur de Thèse ». Curés : Lantelme, al. Barthélemy Bontoux, clerc, d'Upaix, 1563, Siffred Chaud, Raymond Martin, Sébastien Danel, Donneaud, J.-P. de Laye. Chapelles : 1° du Château, sans revenus. 2° de St-Sébastien. Recteurs : Siffred Chaud, François Paret, curé de Sigoyer, Louis Chabas, Honoré Autran. — 250. Thoard. « Village du diocèse de Digne, mais, come il est limitrophe au présent diocèse de Gap, il y a... le prieuré St-Martin de Thoard, qui est de ce diocèse de Gap, come le prieuré de St-Giraud de Montgardin est de ce diocèse, quoyque le village de Montgardin soit enclavé dans le diocèse d'Embrun ». St-Martin dépend de Chardavon, dont le prévôt est décimateur ; il en tire 500 l. de rente. En 1664, les fonds baptismaux, abattus depuis 18 ans, y sont rétablis, avec « résidence d'un prêtre au deçà de la rivière d'*Eyduge*, qui sépare le diocèse de Gap d'avec celui de Digne, y ayant 62 maisons ; avec deffenses au curé ou prestre de N.-D. de Bethléem de Thoard de se mesler de lad^e^ église église de St-Martin ». Curés : Gaspar de Berre, prêtre de Digne, 1641 ; Charles de Bachis, 1664 ; André de Barras, 1687 ; Antoine Dou. Note sur les bénéfices et fiefs inextinguibles. — 251. Trescléoux. Paroisse sous le titre de Ste-Agathe. « L'ancienne église du prieuré y étoit jadis soubs le titre de N.-D. de Bellevue, sur une colline ; lad^e^ église démolie... par les hérétiques ». Prieurs : P. de Chaponay, de l'ordre de St-Benoît ; Antoine de Servient, « doyen de Gap » ; Sixte Constans, « doyen de Gap » ; Pierre Gautier, Honoré Isnard ; Honoré Meffren, de Grenoble, prieur du Monêtier-d'Ambel et de

Corps; Esprit Sauret; Balthazar Marcel, Pierre d'Arliac, contre Pierre de La Gorée; Jean-Baptiste de La Gorée, Jean Baptiste de Papus, Jacques Grégoire, Jean-Antoine de La Gorée, Jean Anglès. Curés : Esprit Hugues, sacristain de Lagrand, François de Chabanes, Gaspar Subé, Rolin Coppie, 1641-2, Étienne Gaillard, 1664; Jean Simian, Jean Anglès. En 1641, défense d'enterrer un protestant dans le cimetière des catholiques. En 1664, « l'église y avoit esté, depuis 7 ans, bastie de neuf ». En 1686, « l'église avoit besoin d'y estre agrandie ». La rétribution « d'un escu, léguée pour 52 messes, fondées en 1551, y est réglée et réduite à 12 messes, que led. curé dira ».

252. « Vallons ». V. Ballons. — 253. « Valgaudemar. Est parroisse soubs le titre de SS. Jacques et Cristofle,... vers les Costes ». Curés : Jean Roman, Georges Perrier, 1563; Abraham Belon, 1641 ; Dominique Céas, puis curé de La Baume-des-Arnauds, Claude Perrin, Dominique Céas, 1664; Jean Céas, Jean Guibert, 1707. En 1641, l'évêque régla « les fonctions du curé, les messes de la chapelle N.-D. de Paris, et permit à ceux de l'hameau de La Chaulp, elloigné de trois-quarts de lieue, de s'y bâtir une chapelle ». En 1686, « chapelle de St-Pancrace en l'hameau de Séchères, et une autre chappelle en l'hameau de La Chaulp, et enfin une autre chappelle, dite de N.-D. des Paris, au-delà d'Entrepierres, de 4 l. de revenu par an ». Dominique Vieux en est recteur, « par mort de J. Capponi », en 1707. — 254. « St-Maurice-en-Valgaudemar ». Prieuré-cure, dont le prieur de Beaumont est patron, de peu de revenu. Prieurs-curés : Jean Arnaud, Claude Varce, Paul Guili, des Costes, Claude Armand, Jean Roman, Pierre Barban, 1664-1707. En 1664, chapelle des pénitents blancs, et chapelle de St-Jean Baptiste, 15 écus de revenu. — 255. « La Chappelle-en-Valgaudemar ». Paroisse sous le titre de l'Assomption de N.-D., valant, en 1707, 400 l. par an. Curés: Jacques Grimaud, J. Arnaud, Jean Payan, Jacques Payan, 1686-1707. — 256. « Val-Ste-Marie. Est parroisse soubs le titre de N.-D. de La Charse, différente de St-André de La Charse » (v. n° 106). Curés : Louis Aubert, 1641 ; Joachim Albert, al. d'Autane, 1664; Jean d'Autane, Henri de Cony, 1686; Claude Bernard, curé de Romette, Louis Lieutaud, curé de Pommerol, Andre Gleise. En 1686, « le tableau y représente l'Anonciation ». — 257. « Valensa ». Paroisse sous le titre de N.-D. de Bellevue. Curés: Morenas, 1559; Jean Fauchier, Claude Martel, 1685; le P. Tiran, cordelier, 1707. — 258. Valavoire. Paroisse sous le titre de N.-D. de Bethléem. Prieurs-curés : Pierre Gautier, Jean Gabrielis, Mathieu Pistoris, chanoine de Vence, Antoine Guibaud, Étienne Perret, Charles de Valavoire, Étienne-Michel de Valavoire, Jacques Feraud, 1687 ; Joseph Castor, Alexandre Bucelle. — 259. Valernes. Paroisse et prieuré, sous le titre de Ste-Madeleine et St-Arey, dépendant de St-Victor de Marseille. Prieurs : Claude Bernard contre Esprit Giraud, Michel, al. Melchior Brun, « prévost de St-Sauveur d'Aix », Joseph d'Aigremont, 1687. — Curés : Antoine Carboni, 1563 ; Balthazar Carle, Balthazar Jean, 1687, avec C. Ferrand, pour secondaire; Joseph Ferréol, Jean Ferréol. Le prieuré de St-Marcellin de Valernes est uni à l'abbaye de Ste-Claire de Sisteron (v. n° 228). Chapelles : du Château, 1561 ; de N.-D. de La Victoire, avec 13 messes par an, 1700; de St-Honoré, 1569; de N.-D. des Raisins ou de Consolation, avec une messe par semaine, 1575; de Ste-Anne; de St-Yves, 1665; de Ste-Catherine, avec 20 l. de rente pour 25 messes, 1687; des SS. Blaise et Honoré, avec une rente de 4 charges de blé. — 260. Valserres. Paroisse et prieuré sous le titre du St-Esprit et de l'Assomption de N.-D. du Puy-Servier. Prieurs : Honoré Buysson ; François Clerc de Labastie, Jean du Faure, Jean-Joseph de Flotte, Claude de Pina, doyen de Gap. Curés, co-décimateurs avec le prieur : Louis Tanc; Jean Guion, Joseph Allard, 1685; Jean Benoît; autre Jean Benoît. En 1685, « N.-D. de Puy-Servier, à 200 pas loing de l'autre église » du St-Esprit, où se fait le service. Il y a des pénitents. Chapelle de Ste-Catherine. — « Le prieuré St-Maurice, au terroir dud. Valserres, de l'ordre de St-Benoît, deppend de Boscodon », avec 20 écus de rente. Prieurs : Jacques Imbert, Étienne Brunenc, Davin, 1707. — 261. Vaumeilh. Paroisse sous le titre de la Transfiguration. Curés : Louis Chauvet, Gaspar de Baratier, Joseph d'Aigremont et François Paret, secondaire, 1687, Gaspar Touche, Mathieu Martin. — 262. Ventavon. Paroisse et prieuré sous le titre de St-Laurent, de la collation de Chardavon. Prieurs : Michel André, Étienne Leporis ou Lèbre, Galéas Codur, chanoine de Chardavon, François de Barras, « curé de Ségoyer et de L'Épine », Melchior d'Agout, Jean de Morges, qui résigne moyennant 500 l. de pension, 1672; Louis-Annet de Clermont de Chaste, « avec le prieuré de L'Epine, dépendant de St-Ruf », 1672-85; Pierre Mozac.— Curés: E. de Camps; Jean Blanc, et Claude Richard, secondaire, 1608 ; Antoine Albert, Honoré Arnaud, 1685 ; Antoine Bernard, curé du Monêtier-Allemont; Jean-Baptiste Nas de Planlardier ; Anselme Laugier, puis « nommé à la cure d'Esparrons par MM. de St-Antoine, qui en sont prieurs »; Esprit Guieu. En 1685, « s[r] Honoré Arnaud, curé, y fut interdit pour n'avoir jamais voulu aller saluer Mgr de Gap, au château du seigneur, avec qui il étoit brouillé ». Pénitents sous le titre de St-Esprit. « L'autel St-Jean » a 12 écus de rente pour messes. La chapelle de N.-D., sous le Château, « hors des murailles », a 25 é.

de rente. Chapelle de St-Joseph, dans la plaine. Hôpital sans revenus. Autres chapelles : de St-Jean-Baptiste, 1580-1685; de N.-D. de Pitié et St-Jean, 1600-98; de St-Joseph, 1708; autre, sans titre, « fondée par nobles Geofrey et Gui de Bardonenche, dont Jean Lombard est patron », 1608. — 263. Venterol. Paroisse sous le titre de St-Crépin. Prieurés de Venterol et Piégut unis. Prieurs : Jean Tholosan, chanoine de Chardavon, Christophe Capuci, Antoine Imbert, Jacques Maximin, bénéficier de Sisteron, Claude, al. Pierre Maximin. — Curés : Arnoux Combe, 1687; Claude Maximin, curé de St-Julien-en-Bochaine, 1796. En 1695, les fonds baptismaux sont accordés à « l'hameau du Bays ». — 264. « Véras, en la val d'Oze. C'est un prieuré-cure, de l'ordre de St-Benoît, dépendant de celuy de Romète ». Prieurs-curés : Nicolas Robin, « décédé à Romète », en 1561; Guillaume Siméaud, puis grand vicaire de Romette; Jean Saurel contre Jacques Gruel; Antoine Isnard, Jean Pelloux, Lantelme Gras, Antoine Chabrand, Pierre, al. Étienne Isnard, qui résigne moyennant 150 l. de pension, 1608; Jean Verchière, « infirmier du Pont-St-Esprit-sur-le-Rhône et camérier de Ganagobie » ; Antoine Paviot, « absouls de confidence, ayant presté le nom à un grand seigneur... aussi prieur de St-Bonnet » : Étienne Pauchon, Jacques Pauchon. — Sacristains : Gaspar Janselme, Balthazar Fouque ou Fulcon, Pierre de Garcin. — 265. Verclause. Paroisse sous le titre de Ste-Madeleine, dont le sacristain de St-Marcel [de Die] est patron. Prieurs-curés: François Roux, Jérôme François, « moine de Lyoncel », Laurent Rives, Rollet Cordat, Pierre Odon, Jacques Vincens, Jacques de Paparin, « seigneur et prieur de Lens » ; Jules Laugier, « prieur-curé », 1642; François de Paparin, prieur, et Charles Jacob, curé, 1686; François Vidal, Henri Corneille, Henri de Céas, Joseph Laurens, curés. — 266. « Vers ou Verse. Cette parroisse n'est pas apparament fort ancienne. Elle est soubs le titre de SS. Cosme et Damien ». Curés : Jean Viennet, 1620 ; Jean-Louis Bernard, 1686; Pierre Second, Charles Gilli.— 267. Veynes. « Grande parroisse soubs le titre de la Transfiguration, dont le prieuré est uni à l'abbaye de St-Antoine ». — Sacristains : Jacques Rambaud, chanoine de Gap, 1559; Gratien Millon, Artaud Blanc, Jean Gresse. — Curés: Jean Villaris, dit Marti; Lantelme Gril, « clerc, bénéficier de Gap », 1575 ; Michel du Bois; Barth. Segnoret, Louis Flour; Jean Bonhome, Jean Blayet, Joseph Brenier, Jacques Clément, Charles Clément-Santon, 1686-1708. — Chapelles: 1° de N.-D. des Miracles et de St-Barthélemy, 1538-1628; 2° de Ste-Lucie, 1571; 3° de Tous les Saints. Recteurs : Imbert Fauchet, chanoine de Die, 1572; Antoine Olivier, al. Ollier, Noël Térus; 4° de St-Sauveur, dont « noble Gaspard de Bonne, conseigneur de Veynes », est patron. Recteurs: Louis Fortune ; Jean de Bonne; 5° de N.-D. d'Espinasses, « fondée par noble Richaud de l'Escherène, conseigneur de Veynes; M. Artus de Villète en est patron ». Recteurs : Jacques de La Villette, Antoine Dromenc; le doyen de Digne, avec 10 écus de rente, 1686. A cette date, les pénitents « ont la chapelle de N.-D. des Miracles ». — 268. Villebois. Paroisse sous le titre de St-Paul, « unie à l'église de L'Étoile » et « desservie par *biscantando* ». Curés : Jacques Rispaud, 1687; Claude Bernard, « curé de Ste-Colombe ». — 269. Le Villar-en-Bochaine. « Prieuré de l'ordre de St-Benoît, dont on ne trouve pas de visites, mais bien les provisions » des prieurs suivants: Joachim Chervas, Guigues Blain, François Philibert, Jean-Louis de Roux, al. du Bois, mis en possession par « le curé du lieu, Bernard Magrin » ; Hugues Peire ; Jean Jeune « en prend possession sur les masures », Étienne Genevois, Esprit Geors. En 1642, il y avait une chapelle au Villar, imposée 3 l. 3 s. — 270. Villefranche. « Nouvelle église, non parroisse, visitée en 1693 ». — 271. Villeneuve. « Église mentionnée par M. du Perrier en son verbal de 1613 ». — 272. Vilhosc. Prieuré-cure dépendant de la prévôté de Chardavon, sous le titre des SS. Gervais et Protais. Prieurs-curés : Jean-Nicolas, ancien prieur de Pelleautier; Roch d'Aiguebelle, 1563; Étienne Richaud; Bernard Chervas, chanoine de Sisteron, Melchior Bougerel, chanoine de Chardavon, et Claude Heyriès, curé ; Joseph Bougerel. — 273. Vitrolles. Paroisse et prieuré sous le titre de St-Michel, de la dépendance de Cluny, al. de Lagrand, 1696. Prieurs : François Bollioud, 1560; Jacques Gruel, Daniel Berluc, également prieur d'Antonaves, Charles de Joannis, Jean-Augustin de Joannis, clerc d'Aix, chevalier de Malte; Paul Portal, de Paris, pourvu par « s[r] *Henrici*, curé de la Magdelène d'Aix, comme grand vicaire du prieur de Lagrand, de qui le prieur de Vitrolle deppend »; Marius Rendu, « que la visite de 1708, 30 sept., appelle Mitre de Villeneufve ». — Curés : Jacques Tibaud, 1560; Guillaume Garnier, Gaspar Lagier, Antoine Paul, Jean Cardaillac, Claude Clément, 1667-85; Claude Heyriès, Anselme Laugier, Claude Clément, 1606-1708.— Chapelles: 1° de St-Michel: Michel Garcin, Michel André, 1571. 2° de N.-D. de Consolation et « deux chapelles à Vitroles ». Recteurs : Pierre Astier, Louis Abrard, al. Astraud, Jean-Baptiste Nas.—En 1685, « une chappelle au Plan dud. Vitrolle, bien bastie ». — Volone. Prieuré-cure « soubs le titre de N.-D. de Salles; deppend de Chardavon »; visité en 1641, '64, 87, 94. Prieurs-curés: Joseph Dalmas, Jacques de Guin, Jean-Louis de Gaffarel, 1687 ; Gilles de Gaffarel, chanoine de Beauvais, Denis de Gaffarel. Chapelle « des 5 playes des

péuitents blancs », fondée par Anne Bermunde, veuve d'André Mège, en 1694, et dotée de 154 l. de pension. Recteurs ; André Maurel, Jean Maurel.

275. Upaix. « Prieuré de l'ordre de St-Benoit, soubs le titre de St-Andéol, et la parroisse soubs le titre de N.-D. de Bellevue ». Prieurs : Jean-Claude Reymond, Jean-Claude de Revillasc, Guillaume Bernard, Raynaud de Revillasc, Nicolas Bremond, René de Revillasc, Antoine Vernin, chanoine de St-André de Grenoble, Antoine Pellegrin, Gabriel Martin, Étienne Perrier, Antoine Amat, Louis de Revol, Antoine du Four de La Répara.— Curés : Claude Roche, Jean Eyrieis, Antoine Lachier, Balthazar Roubaud. — La sacristie d'Upaix dépend de l'abbaye de St-Michel de La Cluse en Piémont. Sacristains : Roch d'Aiguebelle, 1560 ; Noël Rogier, Jacques Viole, Pierre Aillaud, « sacristain de Vaubonais » ; Isidore Bazin, Claude Pepin, Pierre de Marco, François Bernard, clerc, pourvu par le s[r] de La Répara, prieur, Jean Vanenc. — 276. Prieuré de St-Jacques d'Upaix, dépendant de Chardavon. Prieurs : Étienne Richaud, bénéficier de Sisteron, Claude Davin, Guillaume Chasal, Honoré Julien contre Claude Amat et Louis-Alphonse de Valbelle, « despuis évesque de St-Omer » ; Joseph Martel, Bruno d'Armand, de Marseille, Georges Richier. — « Prieuré rural de St-Martin d'Upays ». Prieurs : Gaspar Ollier de Montjeu, Benoit Ollier, frère du précédent, Charles du Serre, doyen de Gap, Ambroise Aubin, Louis Toscan, « ayant la chapelle Ste-Magdeleine de Bramefan » ; Humbert Baudet de Beauregard, ayant « le prieuré d'Asnières » ; Jean-Baptiste Baudet, neveu du précédent. — Chapelles d'Upaix : 1° St-Étienne et St-Sauveur, « dont M. de Montgardin est patron », 60 l. de rente, 1686. Recteurs : Blanc, Ignace de Céas, César d'Aiguebelle, Benoît de Bontoux, Pierre Martel, Joseph d'Abon d'Antraïs ; André Reynier, Laurent Ripert, curé de La Barban ; 2° St-Claude. Recteurs : Jacques Martel, François Pauchon ; 3° Ste-Barbe ; Achille Le Vasseux, recteur ; 4° Ste-Anne des Agreniers et des Escoffiers. Recteurs : Henri Vivian, Gaspar Eyssautier, Jean Roman, Jacques Amat, Claude Amat, Claude Girard ; 5° de Ste-Catherine et N.-D. de Compassion, avec 25 écus de rente en 1686, et dont les Bontoux sont patrons. Recteurs : Barthél. Bontoux, Honoré Bernard, Jean Fabre, Claude Amat, Joseph Bontoux, Jacques Amat, Étienne Amat, Antoine Lachier ; 6° St-Antoine et St-Claude. Recteurs : Jean Jouvent, « avec la chapelle St-Jean et Ste-Catherine de Savournon » ; autre Jean Jouvent, « avec la chapelle St-Claude » ; 7° St-Blaise. Recteurs : Angélic Nicolet, « prieur de St-Giraud », Claude Bernard, Antoine Le Jeune, 1685 ; Pierre de Renaud ; 8° N.-D. des Grâces, 1686 ; 9° St-Jacques, « fort riche, vallant 600 l., dont le s[r] évesque de St-Omer est recteur », 1686 ; 10° St-Martin, « dont le s[r] Aubin, théologal de Grenoble, est recteur » ; 100 l. de rente, 1686 ; 11° St-Joseph, « dans le village de Rourebeau, parroisse d'Upays, ayant un colombier dessus », 1686.

277. Grands vicaires de Gap : de Pina, de Grimaldi, Dupuy, curé de Serres. — 278. Secrétaires épiscopaux : Castagni, Bermond. — 279. Bénéfices de la cathédrale de Gap : visités en 1641, 64. — Chapitre de St-Arnoux. Doyens : de Chaponay, Félicien Bovier, Gaspar du Serre, Honoré Barbaroux. — Archidiacres : Honoré de Bernard, Joseph Espié, etc. — 280. Chanoines : Charles du Serre, Louis du Serre, P. Astier, Jacques Salva, Buysson, Davin, Étienne Fogasse, Barthélemy Guy, Melchior Armand, Jacques Julien, Jean Gueydan, Jean Espié, Claude Ollier, Paul de Beauvois, Gaspar Berluc, Honoré Buisson, G. Blanc. — 281. Curés de Gap. — 282. Bénéfices et chapelles : prieuré de St-Arey ; aumônerie St-Lazare ; id. Ste-Anne ; id. St-Antoine. — Chapelles : de Bonafosse, de Bourguignon, des Cinq plaies, de St-André, de Ste-Anne, de St-Antoine, de Ste-Croix, de Ste-Catherine, de St-Christophe, de Ste-Colombe et St-Étienne *de inter Ho tos*, de St-Étienne, de St-Germain, de St-Honoré, des SS. Giraud et Paul, de St-Honoré, de St-Mens, de Ste-Madeleine, de St-Martin, des Onze mille Vierges, de Ste Ursule, de Tous les Saints ; de N.-D. du Clocher, de Consolation, des Eyrauds, de Lioncel, de Miséricorde, de Pitié, de Rémusat, de Souchiers, de *Viatibus* et *Vitalibus*, du Valgaudemar, etc.

G. 1106. (Cahier.) — Grand in-f°, 44 pages, papier.

1708-1728. — « État du revenu et charges de tous les bénéfices du diocèze de Gap, de ce que chacun d'eux est tiré en décimes dans le *Pollier* du diocèze, de ce qu'il paye pour quatre décimes ordinaires, pour quatre quasi-ordinaire, pour le séminaire et droit de recette ; ensemble de ce qu'il paye pour portions congrues et autres charges, et de ce qu'il luy reste, lesd. charges payées : le tout vérifié sur le Pollier, sur les baux à ferme desd. bénéfices et sur les certificats de M[rs] les curés de chaque lieu, dressé par Mgr de Malissolles, évêque et comte de Gap, et de M[rs] du diocèze en 1708 », avec des notes marginales postérieures. L'évêché a 14.512 l. de revenu ; il paye 1.615 l. pour les décimes, et 3.182 l. « pour portions congrues, prédicateur et organiste de la cathédrale » ; net, 9.879 l. 14 s. Le doyenné a 1.295 l. de « revenu, à La Motte et à Rabou » ; il paye 155 l. de décimes et 490 l. au curé ou secondaire de La Motte ; net, 664 l. 16 s. L'archidiaconat a 922 l. « de revenu, tant à Mantayer qu'à Neffles

et La Fressinouse » ; il paye 58 l. de décimes et 75 l. au secondaire de La Freyssinouse ; net, 689 l. 16 s. La prévôté a 192 l. de revenu à Neffes et à Furmeyer ; il paye 25 l. de décimes ; net, 169 l. La 1re et la 2e prébende de Montalquier ont chacune 240 l. de revenu et payent chacune 61 l. de décimes. La prébende de St-Laurent-du-Cros a 725 l. de revenu ; elle paye 91 l. de décimes et 250 de portion congrue ; net, 392 l. Celle de La Rochette a 500 l., paye 48 l. de décimes et 125 l. de portion congrue. « Les autres condécimateurs, qui sont le prieur de Romette et les PP. [de] St-Antoine de Veyne payent le restant » ; net, 332 l. La 1re prébende de Reynier a 413 l. de revenu ; décimes, 68 l. ; net, 172 l. La 2e prébende de Reynier, idem. « La prébende d'Amparie » a 40 l. de revenu ; net, 23 l. 6 s. Celle de Neffes a 120 l. de revenu ; net, 104. Celle du moulin de St-Laurent a 18 l. de revenu ; net, 15. Celle de Rabou a 195 l. de revenu ; net, 173. La chapelle de « St-Jean de Chassaigne » a un revenu net de 66 l. ; celle des Onze mille Vierges, 97 l. ; le prieuré de St-Mens, 94. « Le prieuré de St-André-lès-Gap » a un revenu de 2.742 l. Il paye pour portion congrue aux curés : de St-André, 90 l. ; d'Orcières, 250 ; de Champoléon, 250 ; de St-Léger, 250 ; de Chabottes, 120, au secondaire d'Orcières, 150 ; aux pauvres dud. lieu, 50, etc. Net, 1.186 l. La commanderie de St-Antoine (de Gap) paye 90 l. de décimes ; revenu inconnu. « La commanderie d'Éaule à Esparron de Vitrole » a 430 l. de revenu et paye 34 l. de décimes. La commanderie de Bannes paye 34 l. de décimes. La Chartreuse de Durbon a 15.137 l. de revenu ; paye 300 l. de décimes et a 2.694 l. de charges fixes ; net, 12.146 l. 14 s. Le prieuré de St-Arey (de Gap) a 200 l. de revenu et paye 28 l. de décimes ; celui de Vitrolles a 1.170 l. de revenu et 475 l. de net. L'abbaye de Clausonne a de revenu net, 356 l. ; le prieuré du Monêtier-Allemont, 289 ; celui de Ventavon, 252 ; celui de Mison, 796 ; « le prieuré d'Ouzar, valée de Vitrole », 79 ; celui d'Upaix, 800 ; celui de St-Martin-d'Upaix 79 ; celui de St-Jacques d'Upaix, 582 ; celui de Beaujeu, 26 ; le prieuré-cure de Montéglin, 249 ; id. de St-Martin de Laragne, 445 ; la cure de St-Martin d'Arzeliers, 352 ; le prieuré d'Eyguians, 59 ; le prieuré-cure de Montrond, 166 ; le prieuré « de l'Aup-Jubéo », 134 ; le prieuré-cure du Bersac, 297 ; le prieuré de Chabestan, 391 ; la cure de Furmeyer, 280 ; le prieuré de « Sigoyer-sur-Tallard », 1.886 l. ; le prieuré de St-Martin-d'Aups, 85 ; le prieuré de Tallard, 1.214 ; la cure de La Saulce, 327 ; celle de Neffes, 275 ; le prieuré de Pelleautier, 223 ; le prieuré de Manteyer, 713 ; celui de Jarjayes, 561 ; celui de Valserres, 248 ; la cure de Valserres, 292 ; le prieuré de Romette, 2.156 ; celui des Baux, 318 ; celui de La Roche-des-Arnauds, 240 ; celui de Montmaur, 675 ; le prieuré-cure de La Cluse, 253 ; le prieuré de Veynes, 461 ; celui d'Aspres, 1.042 ; « le prieuré de Suane d'Aspremont », 114 ; le prieuré-cure de St-Pierre d'Argenson, 240 ; celui de St-Martin-d'Argenson, 143 ; le prieuré de La Baume-des-Arnauds, 270 ; « le prieuré N.-D. en Beauchêne, dans la paroisse de St-André », 240 ; le prieuré de Véras, 468 ; le prieuré de Montbrand, 298 ; « l'hôpital de La Bâtie-Neuve, dépendance de l'abbaye de Boscodon », 51 ; le prieuré-cure de St Jean-de-Montorsier, 491 ; celui de St-Michel-de-Chaillol, 282 ; le prieuré de St-Bonnet, 515 ; la cure des Infournas, 128 ; le prieuré-cure de Charbillac, 158 ; la cure des Costes, 228 ; celle de St-Eusèbe, 211 ; le prieuré de St-Firmin, 267 ; le prieuré de Corps, 1.156 ; celui de St-Laurent-de-Beaumont, 838 ; le prieuré d'Agnières, 179 ; celui de La Piarre, 167 ; celui de Serres, 436 ; celui de Bruis, 403 ; celui de Sigottier, 656 ; le prieuré-cure de Montclus, 278 ; le prieuré de L'Épine, 272 ; le prieuré-cure de Ribeyret, 409 ; celui de La Charce, 150 ; le prieuré de Cornillac, 204 ; la cure dud. lieu, 289 ; la cure de Verclause, 200 ; « le prieuré de Lens », 950 ; celui de Rosans, 317, le prieuré-cure de Pommerol, 118 ; le prieuré de St-André-de-Rosans, 613 ; celui de Montjai, 371 ; le prieuré-cure de Chanousse, 295 ; le prieuré de Trescléoux, 84 ; le prieuré de Lagrand, 1.685 ; celui de St-Vincent d'Orpierre, 120 ; la sacristie de Lagrand, 416 ; le prieuré-cure de Saléon, 290 ; id. d'Étoile et Villebois, 316 ; le prieuré de Montauban ; 97 ; celui de St-Auban, 196 ; le prieuré-cure de Ste-Euphémie, 246 ; le prieuré de La Roche-sur-le-Buis, 123 ; le prieuré-cure de Montguers, 319 ; celui de Plaisians, 319 ; celui de Reilhanette, 290 ; le prieuré de Montbrun, 712 ; celui d'Eyguières, 121 ; celui de Barret-de-Lioure, 295 ; celui de Séderon, 472 ; le prieuré-cure d'Aulan, 152 ; le prieuré de Mévouillon, 1.198 ; celui d'Eygalayes, 772 ; celui de Lachau, 737, plus 400 l. « que le sr prieur retire de la parroisse d'Éures, franc de toutes charges » ; le prieuré-cure d'Éourres, 313 ; id. de Salerans, 400 ; id. de Balons, 200 ; « le prieuré de Barret-de-Chièvre, vulgairement dit Barret-le-Haut », 700 l., « par déclaration du prieur et des religieux de St-André de Villeneuve, congrégation de St-Maur, du mois d'août 1728 » ; la cure de Barret-le-Bas, 350 l. ; le prieuré d'Antonaves, 1.169 ; id. de Ribiers, 1.024 ; la prévôté de Chardavon a de revenu 4.013 l. ; elle paye au curé de Mézien 250 l. ; au secondaire de Naus ; 150, à celui d'Entrepierres, 150 ; au curé de Clamensane, 75 : à celui de Thoard, 150 ; à celui de Beaudument, 450 ; à celui de La Baume, 194 ; à celui de Chardavon, 250 ; aux chanoines de La Baume, 1.250 ; au novice, 75, etc. Net, 1.023 l. Le prieuré de Salignac, possédé par le chapitre de Sisteron, 195 l. ; le prieuré de Vilhosc, 815 ; id. de Sourribes, 889 ; « le prieuré de St-Marcellin,

parroisse de Valerne, uni à l'abbaye [de Ste-Claire] de Sisteron », 895; le prieuré de Volone, 795; id. de L'Escale. 1.256; le prieuré-cure de Malijay, 744; id. de Barras, 245; id. de Mirabel, 328; le prieuré de St-Pierre de Bonnefosse, 245; id. de « St-Denis, dans la parroisse de Barras », 107; le prieuré-cure de Castelar, 359; « le prieuré d'Auton, Dromon et St-Genis », 542; id. de Valavoire, 193; id. d'Antraïs, 22; la cure de Reynier, 216; le prieur de Clamensane, 170; id. de Valernes, 356; id. de Thèze, 635; le prieuré-cure de Melve, 241; le prieuré du Pin, 471; le prieuré de Venterol, 531, etc.

G. 1107. (Registre.) — Grand in-f°,37 feuillets, papier.

1729. — « Pouillé ou état général des bénéfices, chapitres et communautez séculières et régulières de l'un et l'autre sexe du diocèze de Gap, ensuite des déclarations qui ont esté données de leurs revenus et de leurs charges, en exécution de la délibération de l'assemblée générale du Clergé de France du 12 déc. 1726, de l'arrêt du Conseil d'État du roy du 3 may et lettres patentes du 15 juin, registrées le 4 sept. 1727; contenant les titres desd. bénéfices, chapitres et communautez, et le montant de leur revenu-reste net, liquidé et arrêté par le Bureau dud. -diocèze, pour estre employé sur le présent état, divisé en trois classes », savoir :

1re classe. DES BÉNÉFICES A RÉSIDENCE, au nombre de 237. *Archiprêtré de Gap*. L'évêché, net, 11.718 l.; doyenné, 657; archidiaconat, 938; prévôté, 347; sacristie, néant; prébendes: de St-Laurent-du-Cros, 727; de La Rochette, 534; de Reynier, 342; autre, 342; de Montalquier, 240; autre, 240; autre, 240; du Caire, 211; de Neffes, 168; de Rabou, 195; « à Damparie », 25; « au moulin de St-Laurent », 20; précentorie, 60; cure de Gap, 300; autre 300; cure de St-André-lès-Gap, 265; cures de: Romette, 257; La Rochette, 255; La Bâtie-Vieille, 275; La Bâtie-Neuve, 268; Rambaud, 256; Manteyer, 584; La Roche-des-Arnauds, 290; Les Baux, 449; Rabou, 255. — *Archiprêtré de Tallard*. Cures de: Tallard, 323; Lettret, 251; Valserres, 349; Jarjayes, 265; Châteauvieux, 316; Neffes, 314; Pelleautier, 290; Urtis, 276; Piégut, 260; Venterol, 260; Curbans, 262. — *Archiprêtré de Lardier*. Cures: La Saulce, 596; Sigoyer-sur-Tallard, 337; Châtillon et Le Désert, 350; Lardier, 268; Valença, 265; Barcillonnette, 260; Vitrolles, 275; Esparron, 256; Lazer, 312; Ventavon, 329; Le Monêtier-Allemont, 252. — *Archiprêtré du Poët*. Cures: Le Poët, 443; Mison, 328; Upaix, 263; Laragne, 432; Arzeliers, 446; Montéglin, 364; Salérans, 473; Éourres, 348; Ribiers, 312; Antonaves, 255; Pomet, 323; Châteauneuf-de-Chabre, 308; Barret-le-Haut, 218; Barret-le-Bas, 381; St-Pierre-Avez, 228. — *Archiprêtré d'Ancelle*. Cures: St-Martin d'Ancelle, 272; Ste-Catherine d'Ancelle, 256; Chabottes, 301; Chabottonnes, 262; St-Michel-de-Chaillol, 250; St-Barthélemy de Buissard, 207; St-Léger, 275; Orcière, 310; Champoléon, 271; St-Nicolas de Montorsier, 256; St-Jean-de-Montorsier, 450; St-Pierre-de-Chaillol, 259. — *Archiprêtré de St-Bonnet*. Cures: St-Bonnet, 298; St-Eusèbe, 300; Aubessagne, 280; Les Costes, 260; Les Infournas, 171; Charbillac, 193; Bénévent, 273; La Motte, 300; St-Julien, 272; Le Noyer, 276, Poligny, 280; La Fare, 266; St-Laurent-du-Cros, 265; Laye, 258. — *Archiprêtré de Corps*. Cures: Corps, 290; Ambel, 253; Le Monêtier-d'Ambel, 254; « Beaufaim », 180; Le Glaisil, 257; Aspres-lès-Corps, 256; St-Firmin, 284; St-Maurice, 300; La Chapelle, 253; St-Jacques, 200; La Salette, 305; St-Jean-des-Vertus, 254; Quet, 256; La Salle, 267; Ste-Luce, 256; St-Michel, 282; St-Laurent, 305; « Meyarots », 279. — *Archiprêtré de Veynes*. Cures: Veynes, 319; St-Marcellin, 152; Oze, 252; Châteauneuf-d'Oze, 260; Châteauvieux-sur-Veynes, 274; Furmeyer, 300; Montmaur, 289; La Cluse, 243; Agnières, 258; St-Étienne, 447; St-Didier, 260. — *Archiprêtré d'Aspres*. Cures: Aspres, 285; Aspremont, 262; St-Pierre-d'Argenson, 274; La Baume-des-Arnauds, 289; St-André-en-Bochaine, 280; St-Julien-en-Bochaine, 271; Agnielles, 295. — *Archiprêtré de Serres*. Cures: Montclus, 430; Serres, 267; Sigottier, 279; « Peyre », 256; Le Bersac, 347; « St-Genis le Décolé », 357; Montrond, 129; Le Saix, 300; Chabestan, 280; Le Plan-du-Bourg, 256; Savournon, 262; La Bâtie-Montsaléon, 256. — *Archiprêtré de Trescléoux*. Cures: Trescléoux, 250; Méreuil, 258; Lagrand, 264; Orpierre, 327; Ste-Colombe, 271; Saléon, 251; Eyguians, 259; L'Étoile, 208; Villebois, 211; Laborel, 306. — *Archiprêtré de L'Épine*. Cures: L'Épine, 270; Cornillon, 300; Cornillac, 526; Pommerol, 236; La Charce, 260; Bruis, 278; Ste-Marie, 186; Montmorin, 267. — *Archiprêtré de St-André-de-Rosans*. Cures: St-André-de-Rosans, 256; Rosans, 265; Verclause, 300; Moydans, 254; Ribeyret, 374; Chanousse, 288; Montjai, 167; Chauvac, 253; Roussieu, 162; Sorbiers, 202; Lemps, 262. — *Archiprêtré de La Rochette*. Cures: Ste-Euphémie et Rioms, 338; Plaisians, 395; Eygaliers, 131; Montguers, 300; La Roche-sur-Buis, 270; La Rochette, 261; Montauban, 270; St-Auban, 275. — *Archiprêtré de Séderon*. Cures: Séderon, 274; Lachau, 266; Balons, 270; Eygalayes, 277; Izon, 271; Vers, 292; Barret-de-Lioure, 331; Mévouillon, néant; Aulan, 316; Reilhanette, 249; Montbrun, 295; — *Archiprêtré de Volone*. Volone, 918; L'Escale, 277; Malijay, 813; Barras, 395; Le Castelar, 450; Mirabeau, 564; St-Martin-de

Thoard, 255 ; Mélan, 257 ; Auribeau, 255; Beaudument, 210 ; Sourribes, 260. — *Archiprêtré de Salignac.* Vilhosc 710 ; Feyssal, 250 ; Authon, 275 ; La Baume-lès-Sisteron, 268 ; Salignac, néant ; Mézien, 267 ; Chardavon, 275 ; St-Symphorien, 277 ; Abros, 217 ; St-Geniès-de-Dromon, 284. — *Archiprêtré du Caire.* Le Caire, 274 ; La-Motte-du-Caire, 268 ; Claret, 282 ; Sigoyer-Malpoil, 430 ; Vaumeilh, 270 ; Valernes, 260 ; Melve, 407 ; Thèze, 288 ; Reynier, 311 ; Valavoire, 256 ; Clamensane, 253 ; Esparon, 277 ; Châteaufort, 305 ; Nibles, 350. — *Sacristies* : Romette, 392 l. ; Upaix, 212 ; Ribiers, 151 ; St-Bonnet, 200 ; Corps, 250 ; St-Laurent-en-Beaumont, 250 ; Véras, 240 ; Lagrand, 408 ; St-André-de-Rosans, 391 ; Lachau, 450 ; La Baume-lès-Sisteron, 7, Total. 81.470 l. — *Observation* : « Le Bureau de ce diocèze a arrêté et ordonné, par délibération du 22 sept. 1690, que les premiers décimateurs retiendroient annuellement à chaque curé à portion congrue la somme de 50 l. sur les 300 l. qu'ils sont obligez de leur payer.... Il auroit esté impossible d'exiger lesd. 50 l. de chaque curé dans un diocèze très étendu et situé dans un pays si difficile qu'il est impraticable pendant six mois de l'année ... Le Pouillé du diocèze vient d'estre dressé et arrêté en conformité de lad^e^ délibération (du 22 sept. 1690) : ce seroit annéantir ou rendre défectueux tout le travail qui l'a précédé, en le regardant come fait dans une forme inutile ».

2e Classe. CHAPITRES ET COMMUNAUTÉS SÉCULIÈRES ET RÉGULIÈRES, au nombre de 12. Chapitre de l'église cathédrale : « Il ne reste aucun revenu après les charges ». « Université de lad^e^ église cathédrale », idem. Les 12 bénéficiers de lad^e^ église : « Leurs revenus ne sont point fixes et ne consistent qu'en des distributions journalières, à proportion de leur service ». Les recteurs du grand autel n'ont aucun revenu, « les titres en vertu desquels ils exigeoient autrefois quelques petites censes étant perdus depuis l'incursion des ennemis de l'État [en 1692], ou prescrits par la négligence de leurs prédécesseurs ». La communauté des Pères de la Doctrine Chrétienne, recteurs du Séminaire, 629 l. Les Dominicains de Gap, 1.420. Les Frères Mineurs conventuels *extra muros* de lad^e^ ville, 509. Les Ursulines de Gap, 369. La chartreuse de Durbon, 8.240. « Les cinq chanoines du chapitre régulier de La Baume-lès-Sisteron », 1.666. Les Dominicains dud. lieu, 379. Les Trinitaires de La Motte-du-Caire, 194. Total, 13.406 l.

3e Classe. BÉNÉFICES SIMPLES DU DIOCÈZE DE GAP, au nombre de 176. — *Archiprêtré de Gap.* Prieurés : St-Arey, revenu net, 100 l. ; St-Mens, 34 ; Romette, 3.556 ; St-André-lès-Gap, 3.119 ; commanderie de St-Antoine, 243 ; prieuré de St-Géraud [de Montgardin], 271 ; id. de La Roche-des-Arnauds, 414 ; hôpital de La Bâtie-Neuve, 60. Chapelles : Ste-Claire à Gap, 13 ; Onze mille Vierges en la Cathédrale, 132 ; St-Jean de Chassagnes, 59 ; Ste-Anne, 4 ; N.-D. des Eyrauds, 38 ; N.-D. de Sauveterre, 25 ; St-Antoine de Lizieux et N.-D. du Clocher, 17 ; de « Done Bertrande », 4 ; « de Lioncelle », 11 ; N.-D. de Victoire, 15 ; Onze mille Vierges, 3 ; N.-D. du Bon secours, 3 ; St-Sauveur et N.-D. à La Rochette, 10 ; St-Nicolas à Rambaud, 57 ; N.-D., 34 ; SS. Paul et Giraud, 12 ; Ste-Colombe, 45 ; Ste-Madeleine à La Bâtie-Neuve, 25. — *Archiprêtré de Tallard.* Prieurés : Tallard, 1.593 ; Jarjayes 934 ; Valserres, 250 ; Venterol, 531 ; Le Pin, 590 ; Pelleautier, 273. Chapelles : « N.-D. de Pitié » et de Miséricorde à Tallard, 150 ; N.-D. de Pitié, ib.. 42 ; St-Jean-Baptiste et Ste-Catherine, ib., 18 ; Ste-Catherine, ib., 10 ; St-Jacques, ib., 8 ; St-Grégoire, ib., 1 ; N.-D. de Rives à Lettret, 54 ; la fabrique de Tallard, 372. — *Archiprêtré de Lardier.* Prieurés : Sigoyer-sur-Tallard, 1.850 l. ; St-Martin d'Aups, 150 ; Dousard, 126 ; Vitrolles, 470 ; Beaujeu, 60 ; Le Monêtier-Allemont, 590 ; Ventavon, 1.059. Commanderie de Déoule, 198. Chapelles : N.-D. de Pitié à Ventavon, 82 ; St-Jean-Baptiste, ib., 37 ; N.-D. de Pitié et Ste-Catherine au Monêtier-Allemont, 35 ; Ste-Croix à Lardier, 133 ; N.-D. de Pitié et St-Jean à Vitrolles, 10 ; St-Jacques à Sigoyer, 57 ; Ste-Madeleine de Bramefam, ib. 53 ; St-Sébastien, ib., 3. — *Archiprêtré du Poët.* Prieurés : Mison, 549 ; St-Andéol d'Upaix, 1.028 ; St-Jacques, ib., 441 ; St-Martin, ib., 100 ; Ribiers, 1.470 ; St-Étienne, ib, 417 ; Antonaves, 845 ; Barret-le-Bas, 420. Chapelles : St-Nicolas à Mison, 41 ; St-Jean-Baptiste, ib., 22 ; St-Blaise à Upaix, 13 ; St-Antoine, ib., 7 ; Ste-Catherine, ib., 100 ; St-Pierre ib., 20 ; St-Étienne, ib., 29 ; Ste-Anne des Agreniers, ib., 14. — *Archiprêtré d'Ancelle.* Prieuré de Chabottes, 443 l. Chapelles : « St-Martin du Mélézin à Orcière », 51 ; St-Jean-Baptiste à Champoléon, 342 ; St-Antoine et Jean-Baptiste à Orcière, 10 ; St-Martin au Collet d'Ancelle, 99 ; autre, ib., 115. — *Archiprêtré de St-Bonnet.* Le prieuré dud. lieu, 1.000 l. — *Archiprêtré de Corps.* Prieurés : Corps, 1.153 l. ; St-Firmin, 230 ; St-Laurent-en-Beaumont, 1.071. Commanderie de Bannes, 135. Chapelles : de la Nativité N.-D. en Valgaudemar, 10 ; SS. Jean et Maurice, 18 ; Ste-Madeleine à Corps, 18 ; Ste-Catherine au Monêtier-d'Ambel, 25 ; « N.-D. de Belijay à Beaufaim », 18. — *Archiprêtré de Veynes.* Prieurés : Veynes, 528 ; Véras, 676 ; St-Sépulcre, 60 ; Montmaur, 787. Chapelles : St-Esprit à Montmaur, 50 ; SS. Pierre et Paul à Agnières, 34 Ste-Marie-Madeleine du Gros-Villar à St-Disdier, 40 ; St-Jacques et Ste-Luce à Veynes, 65. — *Archiprêtré d'Aspres-sur-Buëch.* Prieurés : Aspres, 1.497 ; Suane ou Tuoux, 499 ; La Baume-des-Arnauds, 764 ; N.-D. du Villar, 357 ;

Montbrand, 435. Chapelles: Ste-Marie-Madeleine la Furméyère ou la Peyrolière, fondée dans l'église d'Aspres, 63 ; Ste-Catherine à Aspremont, 8 ; St-Georges à St-Pierre-d'Argenson, 1 ; la Madeleine, ib., 23 ; St-Michel à La Baume-des-Arnauds, 24 ; « St-Marc ou St-Maime », ib., 14 ; « St-Jean de Ceille à St-André-en-Beauchêne ou La Faurie », 12. — *Archiprêtré de Serres*. « Abbaye de Clausonne », 291. Prieurés : Serres, 479 ; L'Aup-Jubéo, 130 ; Chabestan, 360 ; Sigottier, 374 : La Piarre, 306. Chapelles : St-Jean et Ste-Catherine à Savournon, 10 ; SS. Claude, Madeleine, Jean et Catherine à Serres, 79 ; « N.-D. à Chancrose, paroisse de Chabestan », 12.—*Archiprêtré de Trescléoux*. Prieurés : Trescléoux, 348 ; Lagrand, 2.486 ; St-Vincent-d'Orpierre, 71 ; Eyguians, 161 ; « Chapelle N.-D. des Aubres à Nossages, paroisse de Lagrand », 6. — *Archiprêtré de L'Épine*. Prieurés : L'Épine, 754 ; Bruis et Montmorin, 671 ; Cornillac, 533. Chapelles : St-Bernard à Cornillon, 15 ; N.-D. de Pitié à Cornillac. 15. — *Archiprêtré de St-André-de-Rosans*. Prieurés : St-André-de-Rosans, 1.681 ; Rosans, 307 ; Lemps, 1.061 ; Montjai, 207. Chapelles : Ste-Catherine et St-Jean à Rosans, 39 ; St-Michel à Ribeyret, 42. — *Archiprêtré de La Rochette*. Prieurés : Montauban, 273 ; St-Auban, 245 ; La Roche-sur-Buis, 467 ; Eyguières, 144. Chapelles : St-Jacques et St-Christophe à St-Auban, 35. — *Archiprêtré de Séderon*. Prieurés : Séderon, 878 ; Lachau, 1.389 ; Balons, 368 ; Eygalayes, 782 ; Barret-de-Lioure, 358 ; Montbrun, 963 ; Mévouillon, 1.533. Chapelles : St-Baudille à Séderon, 42 ; Ste-Madeleine à Reilhanette, 18. — *Archiprêtré de Volone*. Prieurés : L'Escale, 1.670 ; St-Denis-de-Barras, 141 ; St-Pierre de Bonnefosse. 336. Chapelles : Ste-Madeleine à L'Escale, 35 ; N.-D. de Bon secours à Mirabeau, 70 ; des Cinq-Plaies de N.-S. à Volone, 85 ; autre ib., 141 — *Archiprêtré de Salignac*. Prieurés : Salignac, 454 ; St-Geniès-de Dromon, 462 ; St-Marcellin, 705. Prévôté de Chardavon, 1.366. « La dame abbesse de Sourribes », 1.831. Chapelle du Rosaire à Vilhosc, 100. — *Archiprêtré du Caire*. Prieurés : Thèze, 960 ; Valernes, 500 ; Antraïs, 7 ; Valavoire, 300 ; Clamensane, 232. Chapelles : St-Sébastien à Reynier, 72 ; St-Honoré à Valernes, 49 ; Ste-Catherine, ib., 25 ; N.-D. des Raisins. ib., 86 ; N.-D. de Victoire, ib., 12 ; N.-D. de Bethléem à Nibles, 16 ; St-Sébastien à Thèze, 34 ; SS. Jean et Étienne à La Motte-du-Caire, 48 ; St-Étienne, ib., 87 ; Ste-Catherine, ib., 47. Total, 62.476.

Récapitulation du revenu net des bénéfices : 1re classe, 81.470 ; 2e classe, 13.406 ; 3e classe, 62.476. Total général, 157. 352 l.

Le 11 juil. 1729, le Bureau décide d'envoyer copie du susdit état aux agents généraux du Clergé de France, et de faire « de très humbles supplications à Sa Majesté et à Nosseigneurs de l'Assemblée générale qui sera tenu en 1730, pour obtenir le soulagement considérable que ce diocèze, veu son état déplorable, a lieu d'espérer dans le nouveau département général qui doit estre fait ». Présents : François Berger de Malissoles, évêque de Gap ; Grégoire Rochas, chanoine ; Jean Auprince, sacristain, syndic général du diocèse ; Claude de Pina, doyen, syndic des prieurs en la partie du Dauphiné ; Jean-Louis Bernard, prieur du Castellar, syndic des prieurs en la partie de Provence ; dom Martial Michelon, prieur de Durbon ; Nicolas Boudret, recteur du collège d'Embrun ; Joseph-François-Auguste Bondilh, curé de Gap, syndic des curés : Tardieu, secrétaire.

G. 1108. (Liasse.) — 5 pièces ou cahiers, papier.

1755. — Bénéfices du diocèse de Gap. — Pouillé ou « État contenant le total des revenus des prieurés simples et chapelles, de même que les charges foncières et les revenus net, déduction faite desd. charges », avec diverses modifications interlinéaires et marginales : Romette, revenu net, 3.713 l., impositions, 747 l. ; Clausone, revenu, 401 l. imp., 78 ; St-Géraud de Montgardin, 306, imp. 75 ; St- Mens, 87, imp. 15, etc. Totaux : des revenus, 101.362 l. 7 s. ; des charges foncières, 39.558 l. 12 ; du revenu net, 61.803 l. 14 ; des impositions annuelles, 14.185. Certifié véritable par : de Harenc de La Condamine, vicaire genéral ; Rochas, sacristain, député du chapitre ; Pascal, chanoine, syndic ; La Gache, député des prieurs de Provence ; Bondilh, député des prieurs de Dauphiné ; Thomé, syndic des curés ; Labastie, secrétaire. Gap, 18 août 1755. — États semblables : pour les cures à portion congrue et les cures du diocèse de Gap, classées par archiprêtrés : Gap, Veynes, Tallard, Aspres-sur-Buëch, Lardier, Corps, Beaumont, Serres, L'Épine, Séderon, Trescléoux, St-Bonnet, Ancelle, Le Poët, La Rochette, St-André-de-Rosans, Volone, Salignac, Le Caire. Totaux : du revenu brut, 69.940 l. 12 s. ; des charges foncières, 2.867 l. 6 ; du revenu net, 67.073 l. 5. ; des impositions, 11. 611 l. Certifié par les mêmes, le 18 août 1755 ; — pour les « communautés religieuses » : Pères de la Doctrine, revenu net, 810 l. Cordeliers, 690 ; Jacobins, 1.905 ; Ursulines, 500 ; chartreux de Durbon, 11.000 ; Trinitaires, de La Motte-du-Caire, 257 ; Jacobins de La Baume-lès-Sisteron, 491. Totaux : des revenus bruts, 18.770 l. 9 s. ; des charges foncières, 5.943 l. 1 s. ; du revenu net, 18. 827 l. 5 s. ; des impositions, 991 l. Gap, 18 août 1755 ; — pour l'évêché, prébendes du chapitre et autres bénéfices de la cathédale de Gap, etc. Évêché, revenu net, 12.289 l. 19 s. ;

doyenné, 707 l. ; archidiaconat, 995 ; prévôté, 357 ; 1re et 2e prébende de Reynier, chacune 343 ; 1re, 2e et 3e prébende de Montalquier, chacune 240 ; prébendes : de Neffes, 192 ; de Rabou, 195 ; de St-Laurent-du-Cros, 703 ; du Caire, 201 ; « d'Amparie », 25 ; du moulin de St-Laurent-du Cros, 16 ; de La Rochette, 534. « L'université de l'église cathédrale », 1.519 ; la prévôté de Chardavon, 2.553. etc. Totaux : du revenu brut, 34.704 l. 13: des charges foncières, 12.372 l. 17 ; du revenu net, 22.331 l. 15 ; des impositions, 2.117. Gap, 18 août 1755. — Observations. Les « charges casuelles » ne sont pas comprises dans les précédents états, et leur total s'élève à « environ 11.000 l. D'ailleurs « les bénéfices se trouvent extrêmement modiques, à cause de leur grand nombre ». Le Bureau a « suivi avec escrupule le précédent *Pouillé* », qui « avoit été fait avec beaucoup d'exactitude », et les états actuels sont « simplement un Pouillé rectiffié, mis dans un ordre plus clair » (1755).

G. **1109**. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1747-2764. — « État des secondaires » ou vicaires du diocèse de Gap, de 1747 à 1764 : « à Volonne, Sébastien Amayon, de Nibles, mars 1747 ; à Authon, Jean-Joseph Burle, de Clamensane, avril 1753 ; à Mirabeau, Joseph Gay, de Mirabeau, sept. 1745 ; « chez M. de Laric », Pierre Ricard, de La Freyssinouse, mars 1755 ; Chaudun, Barthélemy Chaine, de Vaumeilh, sept. 1755 ; « Rozans, Jacques Gras, de St-Firmin, sept. 1755 ; procuré à Méreuil, Balthazard Pouillard, de Tallard, 1756 ; Vaumeilh, Étienne Paret, de Vaumeilh, juin 1656 ; procuré à Annières, Jean Davin, de La Motte-en-Champsaur, juin 1756 ; à Aspres, Louis Borel, de Tallard, mars 1757 ; St-Bonnet, Jean-Ange Cornille, du diocèse d'Embrun, juin 1757 ; La Forest, Pierre Pascal, de Montbrun, déc. 1757 ; La Freyssinouse, Urbain Laurans, de St-Étienne, mars 1758 ; Entrepierres, Jean-Pierre Bon, de Mizon, mars 1758 ; Ste-Marguerite, Jean-Joseph Avon, de Gap, mai 1758 ; St-André-Beauchêne, Antoine Amat, de La Chaup, juin 1759 ; Ventavon, François Robert, de Gap, sept. 1759 ; Melve, Pierre Gérard, de Claret, sept. 1759 ; Naux, Joseph Grimaud, de Barcilonnette, sept. 1750 ; La Roche, Jean-Gaspar Gautier, du Gleisil, mars 1760 ; Mévouilhon, Mathieu Maffrein, d'Eygalayes, mars 1660 ; Manteyer, Antoine Pellet, de Pelleautier, sept. 1760 ; Montmaur, François Chevalier, de Manteyer, sept. 1760 ; procuré à Aubessagne, Pancrace Davin, de La Bâtie-Neuve, sept. 1760 ; La Roche-sur-le-Buis, Jacques Chabert, de Corp, sept. 1760 ; St-Jullien-Beauchêne, Urbain Rougier, de St-Jullien-Beauchêne, mars 1761 ; Laragne, Jean-Antoine Candy, de Laragne, mars 1761 ; La Bâtie-Montsaléon Pierre Maurel, de St-Bonnet, mai 1761 ; La Motte, Louis Pons, de Gap, may 1761 ; Orcière, Arnoux Manuel, de La Fare, sept. 1761 ; Tallard, Jean-Baptiste Matheron, de Claret, déc. 1761 ; Corp, André Sambain, de Corp, déc. 1761 ; Orpierre, Jacques Calandre, de Veynes, déc. 1761 ; Serres, André Burle, de Pelleautier, juin 1762 ; Montbrun, Étienne Meffre, de Montbrun, juin 1762 ; La Bâtie-Neuve, François Clavel, de Gap, déc. 1762 ; St-Jullien-Champsaur, François Abonnel, de St-Firmin, déc. 1762 ; régent, Pierre Gontier, de Tallard, avril 1763 ; Gap, Gaspar Bontoux, de Laragne, avril 1763 ; aux Béguës, Jean-Joseph Jean, de Barret-de-Lioure, avril 1763 ; La Chaup, Pierre-André Laugier, de Montfroc, may 1763 ; St-Auban d'Oze, Jean Chabrand, de Piégu, juin 1764 ; Valernes, Gaspard Gra, de Vitrolles, juin 1764 ; Claret, Benoît Paul, de Gap, sept. 1764 ».

G. **1110**. (Liasse.) — 2 pièces ou cahiers, papier.

1790. — Statistique, etc. — État des revenus annuels de l'église de Gap en 1790. Pensions perçues : à Vaumeilh, 600 l. ; sur la ville de Gap, 600 ; sur Chaudun, 246 ; sur le clergé de France, 892 ; sur le clergé du diocèse de Gap, 30 ; sur M. de Flotte, 200 ; sur le sr Amar, de La Freyssinouse, 40 ; sur Achard, procureur à St-Bonnet, 30 ; sur le sr de Laups, de Gap, 18 ; sur M. de Romane, de Gap, 13 ; dîmes de Gap, Savournon, La Bâtie-Montsaléon et Plan-du-Bourg ; pensions dues : par les Doctrinaires de Gap, 80 ; par St-Laurent-du-Cros, 210 ; dîmes d'Eygalayes, 1.200 ; pension sur le Clergé de France, 2.600 ; petite dîme de Savournon, 153 ; four de Porte-Colombe à Gap, 190 ; scie de Rabou, 200 ; produit des bois, 1.500. Total, 8.802 l. « Nota : les revenus de la maîtrise des enfants de chœur et les fonds destinés à l'acquittement des messes ne sont point compris au présent état » (1790), etc.

G. **1111**. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, dont 37 écrits, papier. Relié en basane, avec fermoir en cuivre.

1790 environ. — « Pouillé ou état général des bénéfices séculiers et réguliers du diocèse de Gap ». Nombreux renseignements sur les bénéfices, séculiers et réguliers, du diocèse de Gap avant la Révolution, les titulaires et les patrons de ces bénéfices, les collateurs, les revenus, etc. [1]).

[1]) Publié en entier dans les Bulletins de la *Société d'Études des Hautes-Alpes*, 10e année, 1891, nos 38 et 39, pages 113 et suiv., avec *Table alphabétique des noms de lieux* (p. 165-166). — Tirage à part, Gap, Jouglard, imprimeur, 1891, in-8o.

CORRECTIONS

Page	61', note,	*au lieu de :*	1584	*lisez :*	1580 (cf. '159, n).
—	78', l. 22,	—	Boneaud	—	Doneaud, al. Donet.
—	'108, l. 37,	—	Manuel	—	Maurel.
—	117', note,	—	726	—	739.
—	128', l. 14,	—	*Goyroni*	—	probablement Peyron (cf. 130').
—	135', l. 24,	—	Aguisonis	—	Agnisonis (cf. '140).
—	'140, l. 13,	—	dans	—	dont.
—	161', l. 16,	—	commendaire	—	commendataire.
—	168', l. 39,	—	Verdolin	—	probablement Verdillon (cf. '169).
—	173', l. 42,	—	Milhard	—	peut-être Villard (cf. 178').
—	'179, l. 11,	—	1633	—	1623.
—	194', l. 22,	—	Eyrauds, de La Baume	—	Eyrauds, de l'église de Gap, et de St-Michel, de La Baume.
—	202', l. 24,	—	Jean-Bapt. Reynaud	—	Jean-Bapt. *Castelli*.
—	'206, l. 14,	—	qualité de Me	—	qualité de procureur de Me.
—	'208, l. 29,	—	Moret	—	Morel, al. Maurel (cf. '73).
-	'210, l. 32,	—	Cotet	—	Cotel (cf. '180).
—	226', l. 45,	—	Hatier	—	probablement Chalier (cf. 223').
—	232', l. 14,	—	résignée	—	résigné.
—	'257, l. 49,	—	Bouvard	—	Bonnard.
—	'423, note,	—	16584	—	1658.
—	467', l. 20,	—	la chapitre	—	la chapelle.
—	470', l. 35,	—	120	—	129.
—	488', l. 20,	—	2764	—	1764.